UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY - MONTPELLIER III -
Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales

ÉCOLE DOCTORALE

École doctorale 58, Langues, Littératures, Cultures, Civilisations

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY - MONTPELLIER III -

Discipline : Lettres Modernes

Thèse soutenue par
Myriam BARAKAT

Titre :

ÉDITION COMMENTÉE DES *DISCOURS POLITIQUES ET MILITAIRES* DE FRANÇOIS DE LA NOUE (1531-1591)

Thèse dirigée par Madame la Professeure Evelyne Berriot-Salvadore

Soutenue le 10 décembre 2011

Jury :

Mme Evelyne BERRIOT-SALVADORE, Université Paul-Valéry Montpellier III
Mme Marie-Madeleine FRAGONARD, Université Sorbonne Nouvelle Paris III
M. Guy-François LE THIEC, Université de Provence Aix-Marseille I
M. François ROUDAUT, Université Paul-Valéry Montpellier III

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

N° attribué par la bibliothèque

Je dédie mon travail à Ibrahim Qachouch, assassiné pour
avoir chanté la liberté, ainsi qu'aux milliers d'autres
Syriens tués pour l'avoir réclamée.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ma Directrice de thèse, Madame Evelyne Berriot-Salvadore qui m'a transmis le goût pour le XVIe siècle. Je lui suis reconnaissante pour ses précieux conseils, ses aides renouvelées, sa disponibilité et ses encouragements. Je voudrais aussi lui exprimer ma gratitude pour sa patience et pour la confiance qu'elle m'a témoignée tout au long de ces années.

Je tiens ensuite à remercier tous les bibliothécaires qui m'ont transmis les informations dont j'avais besoin : Anaïs Massiot (Centre Culturel irlandais de Paris), Anne Berdeil (BM de toulouse), Sandrine Lombard (BM de Grenoble), Thomas Ibanez (Bibliothèque de l'Université de Montaigne Bordeaux 3), Anne Monginoux (Médiathèque d'Orléans), Maryse Viviand (Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris), Yves Grimaud (Carré d'Art Bibliothèque de Nîmes), Marie-Charlotte Tanguy (Bibliothèque de Rennes Métropole), Marie-Noëlle Jouve-Tekfa (Bibliothèque municipale de Lyon), Frédéric Prémartin (Fonds ancien de la Bibliothèque Méjanes), Catherine Allix (BNF), Sophie Vié (Bibliothécaire adjointe de la SHPF), ainsi que le secrétariat des Archives départementales de Loire-Atlantique.

Je souhaite vivement remercier Monsieur Jean-François Gilmont pour son éclairage sur les questions touchant aux éditions des Discours.

J'adresse d'autre part mes remerciements à tous ceux qui m'ont transmis photographies et informations sur les châteaux que possédait La Noue : Alain Gatefait, maire de Montreuil-Bonnin, Dominique Savelli, propriétaire du château de La Gascherie, Maurice Baril, vice-président de la Société des Historiens du Pays de Retz, Sylvie Navarro de l'association Les amis du Châtelier à Paulmy.

Je souhaite témoigner ma gratitude à Monsieur Serge Pythoud, Marie-Gabrielle Giroire (animatrice de l'Architecture et du Patrimoine à Fontenay-le-Comte), Jean-Yves Thomas, André Bergs et Nathalie Knauf pour être allés récolter des informations là où je ne pouvais me rendre.

Je remercie par ailleurs les lointains descendants de François de La Noue : Gaétan Lanoue et Pierre de Boishéraud pour l'attention qu'ils ont prêtée au déroulement de ma thèse.

Enfin, mes pensées vont à ma famille et mes amis. Merci à eux pour leur présence, leur patience, leurs attentions, leur paroles motivantes et réconfortantes.

RÉSUMÉ:

François de La Noue (1531-1591), gentilhomme français et protestant, compose, alors qu'il est incarcéré, les *Discours politiques et militaires*, publiés en 1587 : nous en proposons ici une édition commentée, précédée d'une introduction. Celle-ci comporte sept chapitres dont le premier relate la vie de l'auteur, étroitement liée aux guerres de religion. Nous nous sommes ensuite intéressés à la genèse des *Discours*, avant d'établir un catalogue complet des éditions et émissions de l'œuvre. Un bilan des études consacrées à La Noue et à ses écrits termine ce chapitre. Puis, l'univers culturel de ce gentilhomme qui a manié l'épée et la plume est examiné : par l'identification des sources des *Discours*, nous avons reconstitué sa bibliothèque. Voulant restaurer l'État, il dénonce, en moraliste, la corruption des valeurs, et propose, en réformateur, un programme éducatif. Sa vision politique tirée des Saintes Écritures et son rôle politique joué durant les guerres font l'objet du chapitre IV. Le cinquième traite de la guerre tant du point de vue de sa légitimité que de celui des institutions militaires que La Noue cherche à améliorer. Le XXVIe discours, qui porte sur l'histoire des guerres civiles, nous a poussé à nous interroger, dans la sixième partie, sur sa conception et son écriture de l'histoire. Une approche rhétorique pose, pour finir, la question du genre *Discours*. Plusieurs documents annexes viennent ensuite apporter des éclaircissements. Suit le texte des *Discours politiques et militaires,* présenté avec des notes critiques, historiques et lexicales. Enfin, un glossaire, un index et une blibliographie terminent cette thèse.

MOTS-CLÉS EN FRANÇAIS :

1- François de La Noue
2- Discours politiques et militaires
3- XVIe siècle
4- guerres civiles
5- morale, éducation
6- art militaire
7- Malcontents, parti des Politiques
8- histoire

Commented edition of La Noue's *Discours politiques et militaires*

ABSTRACT

François de La Noue (1531-1591), a French protestant gentleman, composed, during his time in prison, *Discours politiques et militaires* published in 1587 : here we give you a commented edition, preceded by an introduction, made up of seven chapters. The first one describes the author's life, closely related to the religious wars. We then focused on the genesis of the *Discours*, before establishing a complete catalogue of the editions and issues of the book. This chapter ends with an assessment of the studies devoted to La Noue. After that, this gentleman's cultural universe, which wielded sword and quill is examined: by identifying the sources of the *Discours*, we have reconstituted his library. Wanting to restore the state, he denounces, moralistically, a corruption of values and he proposes, in way of reform, an educational program. His political vision, taken from the Holy Scripture and his political role during the wars make up Chapter 4. Chapter 5 looks at the war from both a legitimacy side and from the side of the military institutions that La Noue sought to improve. Speech XXVI, which talks about the history of the civil wars made us question, in Chapter 6, his conception and composition of history. We finish with a rhetorical approach to the question of the genre of the *Discours*. Several documents in the appendix bring clarification. To follow: *Discours politiques et militaires*, with critiques and historical and lexical notes. A glossary, an index and a bibliography complete this thesis.

MOTS-CLÉS EN ANGLAIS

1- François de La Noue
2- Discours politiques et militaires
3- 16th century
4- civil wars
5- morality, education
6- military art
7- Malcontent, Political Party
8- history

Université Paul Valéry-Montpellier 3
Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales
École Doctorale 58 : École doctorale 58, Langues, Littératures, Cultures, Civilisations
Route de Mende
34199 Montpellier cedex 5
France

TABLE DES MATIÈRES

SECONDE PARTIE

Édition commentée des *Discours politiques et militaires*

AVANT-PROPOS

Lorsque nous avons abordé, il y a maintenant des années, le texte de François de La Noue, un sentiment d'austérité et d'autorité s'était dégagé de la lecture des premières pages. Nous n'en étions toutefois pas étonné, car nous avions pris connaissance de la vie, difficile et tourmentée de Bras-de-fer, dans l'introduction qu'offrait l'édition que nous avions dans les mains : il s'agissait de l'édition de F. E. Sutcliffe, publiée en 1967 avec une introduction et des notes, unique édition du XXe siècle et première édition complète des *Discours politiques et militaires* depuis 1614. Ainsi, nous devons beaucoup à ce professeur de l'Université de Manchester, qui a rendu accessible un ouvrage qui n'était lisible que dans les éditions des XVIe et XVIIe siècles. Il a permis qu'on s'y intéresse, et nombre d'études et d'articles sur La Noue et ses *Discours* ont ensuite vu le jour. Pour notre part, après nous être familiarisé avec le texte, l'impression première s'est dissipée, laissant place à la figure d'un père protecteur et solide, dont l'écrit témoigne d'une pensée riche et féconde.

Nous avons jugé souhaitable l'élaboration d'une nouvelle édition commentée, car celle existante est déjà ancienne, et les notes n'apportent pas tout l'éclairage nécessaire à la compréhension du texte, qui s'en trouve dévalorisé. C'est pourquoi nous nous sommes appliqué à relier les *Discours* aux textes de son époque et à ceux que La Noue a lus, l'ancrant de ce fait dans la culture de son siècle et parmi ses contemporains.

Les *Discours* de La Noue offrent un large panorama de la culture et des idées de l'époque ; le texte de cet homme d'action, qui s'est trouvé au cœur des batailles, des négociations et d'importantes affaires, est par conséquent d'un intérêt et d'une importance qui ne sont plus à démontrer. L'ouvrage reste cependant à découvrir, car seuls quelques-uns de ses aspects ont été dégagés et exposés.

Les *Discours* s'insèrent dans une période critique du XVIe siècle ; les guerres de religion et leurs conséquences sont bien entendu un des sujets les plus développés : l'histoire des trois premières guerres, dont La Noue est témoin et acteur, est l'objet du dernier discours. Ces « Mémoires » ont longtemps été considérés dans la lignée de ce genre qui s'est développé

aux XVIe et XVIIe siècles ; ceux de La Noue ont toutefois un caractère très particulier sur lequel il faut encore se pencher.

À plusieurs reprises, et récemment encore, la vie de La Noue a fait l'objet d'ouvrages, c'est pourquoi nous avons préféré en premier lieu, ne présenter que les faits que nous avons pu vérifier à l'aide de sources fiables, comme les témoignages de ses contemporains, complétés et appuyés par un ensemble d'images, nouvelles pour la plupart ou jamais publiées en liaison avec La Noue.

C'est ensuite aux *Discours* que nous nous sommes intéressé, dans le second chapitre de notre étude : dans quel contexte ont-ils été écrits et avec quelle intention ? Une fois ces deux points abordés, nous sommes passé en second lieu à la question de leur authenticité, discutée par des historiens au XIXe siècle. Nous avons aussi tenu à offrir un catalogue des nombreuses éditions et émissions des *Discours*, catalogue suivi de quelques pages traitant de l'ensemble des études qui ont été consacrées à l'auteur et à ses écrits.

Dans la partie suivante, nous avons examiné l'univers culturel du gentilhomme guerrier qu'est La Noue ; nous avons par ailleurs recherché, à travers l'identification des sources des *Discours,* les livres qui ont composé sa bibliothèque de prison, et aussi celle de ses jours ordinaires. Ce lecteur des anciens, tel que Plutarque, ou des modernes, tel que Bodin, mesurait la nécessité d'un changement dans la mentalité des nobles : La Noue propose l'éducation comme remède à la dissolution des jeunes hommes de son rang, qui pourront, une fois amendés, tirer la France de sa ruine. Il nous a aussi semblé essentiel de cerner sa posture de moraliste qui vise à dénoncer la perversion des valeurs qui touche la France : la critique du soldat Breton est constructive puisqu'elle est immédiatement suivie de solutions réalisables.

Le quatrième chapitre livre la vision politique de La Noue : c'est la parole de Dieu qui doit régir la société et c'est au roi qu'il incombe de la faire respecter. D'autre part, l'engagement de Bras-de-fer aux côtés des Malcontents rend compte de l'attitude pragmatique qu'il a adoptée en politique.

Quant au domaine militaire, nous verrons que La Noue en est spécialiste. En tant que soldat, il s'interroge sur la guerre et la paix : il favorise cette dernière, comme état « naturel » de l'homme. La légitimité ou l'illégitimité des conflits fait partie des interrogations abordées dans les *Discours.* Enfin, nous avons mis l'accent sur les réformes militaires qu'il a proposées suivant un modèle efficace, celui des Espagnols.

La Noue est ensuite envisagé en tant qu'historien des guerres civiles. Notre questionnement a porté sur sa conception et son écriture de l'histoire, ainsi que sur la manière

dont il faut considérer le XXVI[e] discours.

Enfin, nous nous sommes interrogé sur le genre des *Discours* : ceux-là apparaissent tantôt comme des leçons, tantôt comme un pamphlet. En somme, une approche rhétorique visant à mettre en lumière les caractéristiques des *Discours* vient clore cette étude.

Un ensemble de documents placés en annexe complète notre introduction, qui, par ailleurs, s'y réfère à plusieurs reprises : les *Points et articles concernant la délivrance de François de la Noue* sont un texte important pour comprendre à quelles conditions il a été libéré, après ses cinq années de captivité. Il permet aussi de comprendre pourquoi La Noue a dû rédiger une *Declaration* (que nous insérons à la suite) justifiant sa prise d'armes pour la défense des villes de Sedan et de Jametz. Son attitude, défendue dans le *Discours sur la declaration faicte par le Sieur de la Noue,* montre que Bras-de-fer, au milieu de tant d'enjeux que nous rapportons, était toujours soutenu. Suit la fameuse *Lettre*, attribuée à La Noue, sur la conversion d'Henri IV au catholicisme. Avant de finir sur une série de portraits dessinés ou écrits du soldat huguenot, nous avons jugé digne d'intérêt un texte anonyme dont le seul exemplaire connu se trouve en Suisse : *Le Tragique Discours de la mort du feu sieur de La Nouë de Bretagne*, dans lequel la mort du vaillant capitaine est célébrée comme une victoire.

Les *Discours politiques et militaires* trouvent leur place après les annexes. Deux éditions revendiquent la primauté : nous avons choisi l'édition in-4 de 710 pages, publiée à Bâle, dans l'Imprimerie de François Forest, en 1587, dont les errata sont moins fournis ; sa présentation est soignée et riche de bandeaux et de lettrines à figures. Cette édition est accessible en ligne sur le site des ouvrages numérisés des bibliothèques suisses www.e-rara.ch.

PREMIERE PARTIE

Introduction : la vie et l'œuvre de François de La Noue (1531-1591)

CHAPITRE I

VIE DE FRANÇOIS DE LA NOUE

La partie de la vie de La Noue qui est la plus connue, et la plus riche de faits, est celle qui est liée aux guerres de religion auxquelles il a participé. En ce qui concerne la période qui est antérieure au combat armé, soit de 1531 à 1562, nous savons peu de choses. Moïse Amyrault (1596-1664) professeur en théologie à Saumur, qui est le premier à écrire la biographie de La Noue, à la demande de son petit-fils Claude de La Noue, en donne quelques éléments qui seront repris par tous ceux qui voudront à leur tour transmettre l'histoire de ce personnage historique. Mais où La Noue est véritablement né, et où se trouve sa dernière demeure, personne ne peut le dire. Dans sa thèse, Henri Hauser, historien du XIXe siècle, à l'aide de nombreux documents, comme les correspondances, parvient à apporter quelques éléments nouveaux, mais il se fie à Amyrault quand l'information lui manque.

Il est vrai qu'Amyrault est celui qui est plus proche chronologiquement de La Noue, mais certains points de sa vie restent vagues ou ne sont pas évoqués, ce qui nous laisse perplexe. Nous n'avons pas la prétention de vouloir raconter toute la vie de La Noue. Celle-ci a déjà été écrite plusieurs fois. Nous avons préféré, par scrupule, mentionner les faits qui sont établis. Nous mentionnons la source, lorsque nous rapportons des éléments douteux.

À partir de 1562 juqu'à sa mort, La Noue s'investit entièrement dans le combat pour défendre sa foi. Raconter sa vie reviendrait presque à rapporter l'histoire des guerres de religion. Nous signalerons seulement les lieux où il a été, les personnes qu'il a rencontrées, les batailles auxquelles il a participé, en les contextualisant afin de situer les actions de La Noue dans l'ensemble des événements.

Origine

La famille de François de La Noue, d'ancienne extraction bretonne, tire son nom de la terre sur laquelle elle a vécu : selon Oscar de Poli, l'étymologie du nom est « Noa, noha, noda »[1], mot d'origine celtique que le *Dictionnaire* de Huguet définit comme une « Sorte de prairie marécageuse ». Poli, quant à lui, nous offre une définition plus complète : « On nomme *noue* ou *noe*, un lieu bas et humide, peu incliné et qui sert néanmoins d'égoût aux terrains supérieurs ; dans les pays couverts, peu accidentés, à sous-sol argileux, tels que le

[1] Oscar de Poli, *Précis généalogique de la maison de La Noue*, Conseil Héraldique de la France, Paris, 1886, p. 1.

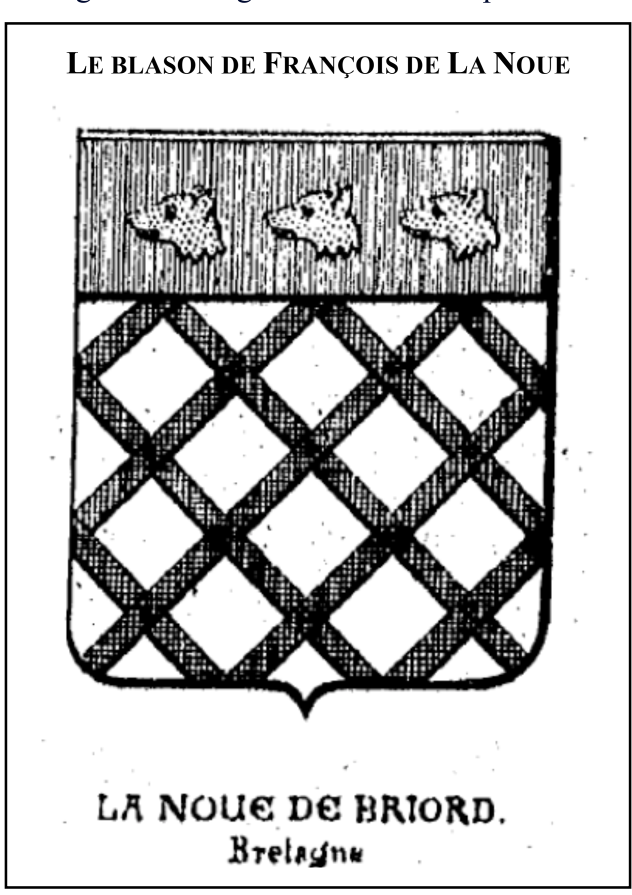
département de la Loire-Inférieure[1], les petites dépressions de ce genre se rencontrent à chaque pas ; aussi beaucoup de localités s'y appellent-elles La Noue ou La Noe »[2].

Les origines de la famille La Noue remontent, selon la plupart des sources, au milieu du onzième siècle : un certain Salomon de La Noue avait un fief en Anjou, pas loin de Fresnay-en-Retz. Oscar de Poli pense que ce sont les La Noue de Bretagne qui allèrent s'installer en Anjou, créant ainsi une branche là-bas[3].

On prête aussi à la famille La Noue un ancêtre héroïque : il s'agit de Guillaume de La Noue, un des douze chevaliers bretons que la duchesse Constance de Bretagne a chargé, en 1200, de combattre douze autres chevaliers anglais ; le noble Guillaume aurait survécu seul à ce combat. Il fut inhumé, cette même année, dans l'église de Fresnay-en-Retz. Son tombeau a toutefois disparu[4].

Les armoiries de la famille La Noue sont « d'argent fretté de sable (alias treillissé de dix pièces de sable), au chef de gueules chargé de 3 têtes de loup arrachées d'or » :

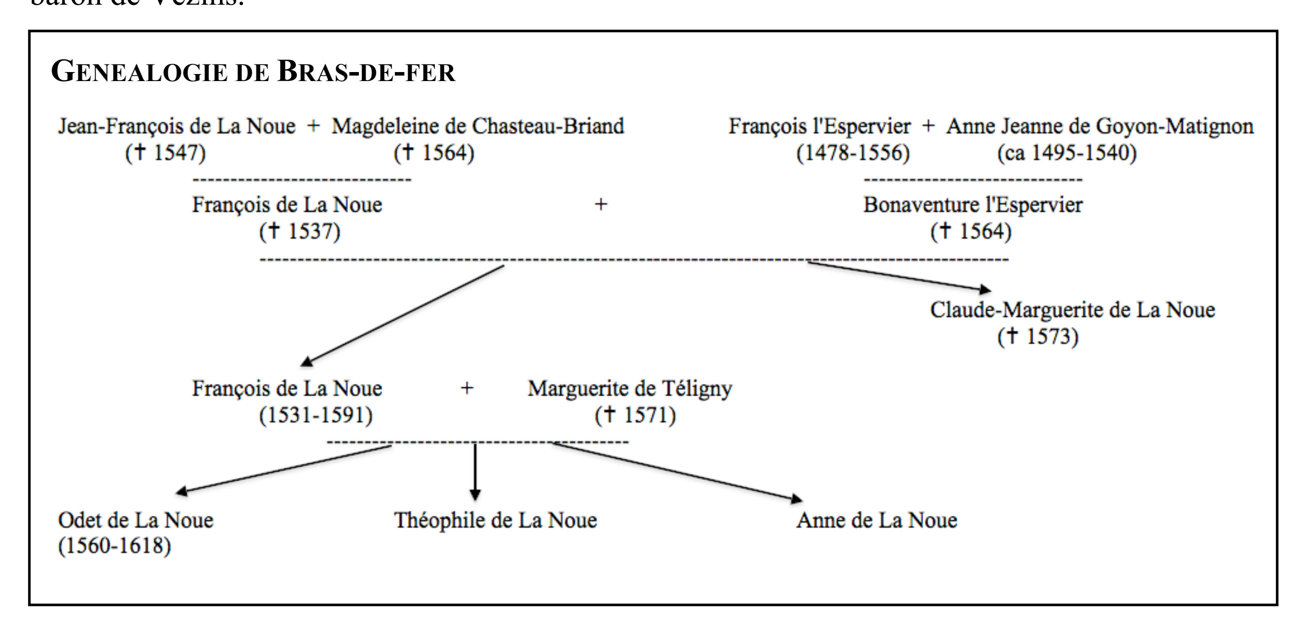
LE BLASON DE FRANÇOIS DE LA NOUE



Le grand-père paternel de La Noue est Jean-François de La Noue, qui se distingue aux

[1] Il s'agit précisément de la région de notre auteur.
[2] Poli, *op. cit.,* pp. 1-2.
[3] Poli, *op. cit.,* p. 5.
[4] Poli, *op. cit.,* p. 17.

guerres d'Italie, sous les maréchaux de Rieux et de Gié[1] ; il décède vers 1547. Avec sa femme, Magdeleine de Chasteau-Briand[2], dame de Chavagnes, ils ont un fils, le père de l'auteur des *Discours*, François de La Noue, seigneur de Briord, gentilhomme de la Chambre du roi François Ier, qui serait mort en 1537[3]. Ce dernier épouse Bonaventure Lespervier, fille de François, seigneur de Briord. De leur union, naissent François de La Noue et Claude-Marguerite de La Noue, mariée en 1556 à Jacques le Porc de la Porte, seigneur de Larchaz, baron de Vezins.



Naissance et enfance

La Noue voit le jour le 18 août 1531. Le premier biographe de La Noue[4] ne mentionne pas son lieu de naissance alors que Henri Hauser le fait naître dans le manoir de La Nouë-Briord qui devait se trouver dans la commune de Fresnay-en-Retz ou Bourgneuf-en-Retz[5]. D'autres[6] laissent entendre que sa naissance a eu lieu à La Chapelle-sur-Erdre, au château de la Gascherie[7] (qui deviendra plus tard un refuge pour les protestants nantais persécutés), situé à une dizaine de kilomètres au nord de Nantes.

[1] Poli, *op. cit.,* p. 57.
[2] François-René de Chateaubriand évoquera son lointain aïeul dans une de ses œuvres : « N'était-ce point dans le donjon de ce château des fantômes, que le roi d'Espagne, Philippe II, fit enfermer mon compatriote, le capitaine La Noue, qui eut pour grand'mère une Châteaubriand ? ». V. *Mémoires d'outre-tombe,* éd. par M. Vaillant et G. Mouliner, NFR/ Gallimard, Édition de la Pléiade, 1951, Liv. X, chap I, p. 339.
[3] Amyrault ne mentionne aucune date, et Oscar de Poli dit qu'il est mort dix ans avant son propre père. V. Poli, *op. cit.,* p. 58.
[4] M. Amyrault, *La Vie de François, seigneur de la Nouë, dit bras-de-fer*, Leyde, 1617.
[5] Il existe un manoir à Saint-Cyr-en-Retz (commune de Bourgneuf-en-Retz), rue La Noë-Briord, mais les propriétaires nous ont affirmé qu'il a été construit (ou reconstruit?) en 1888 par l'architecte J. Montfort. Le manoir de notre auteur semble avoir été détruit, aux dires des habitants de Fresnay-en-Retz.
[6] Telle que Nicole Vray ; v. son ouvrage : *François de La Noue, « Bras de Fer », 1531-1591*, Geste éditions, La Crèche, 2001, p. 19.
[7] Le château est une propriété privée qui ne peut être visitée.

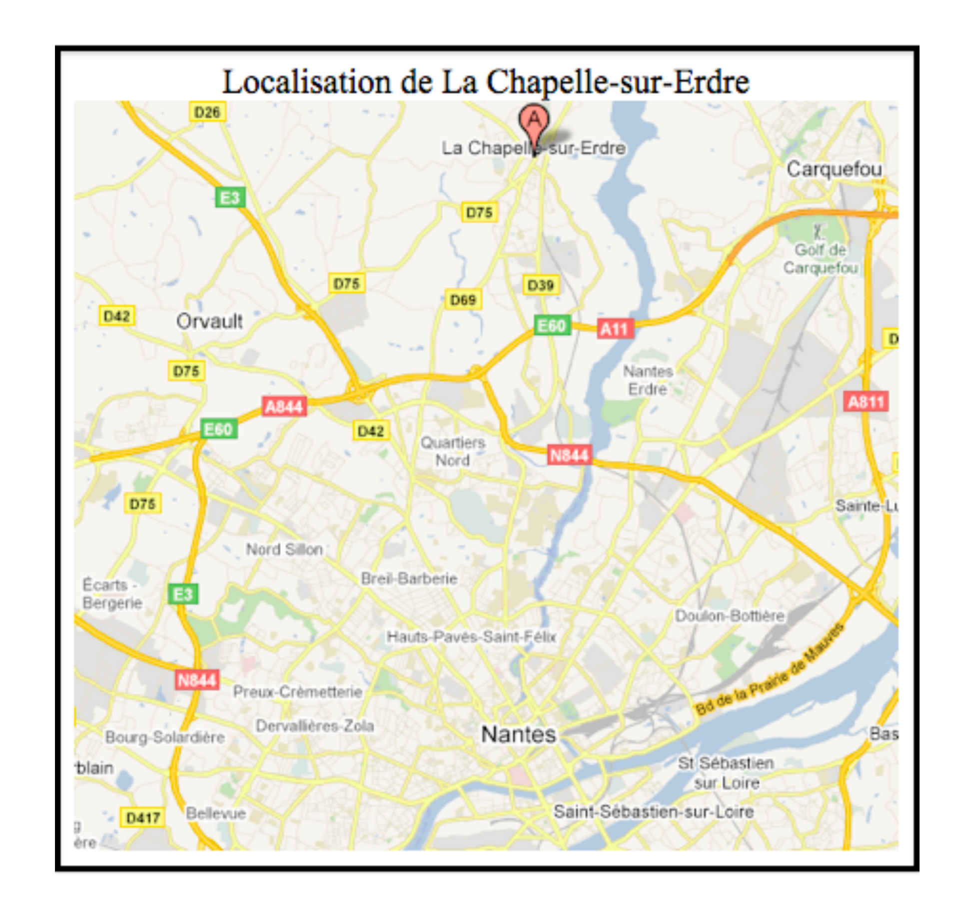
LE CHATEAU DE LA GASCHERIE – LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

La porte principale, visible ici, date du XVIe siècle.



Vue aérienne du château de La Gascherie



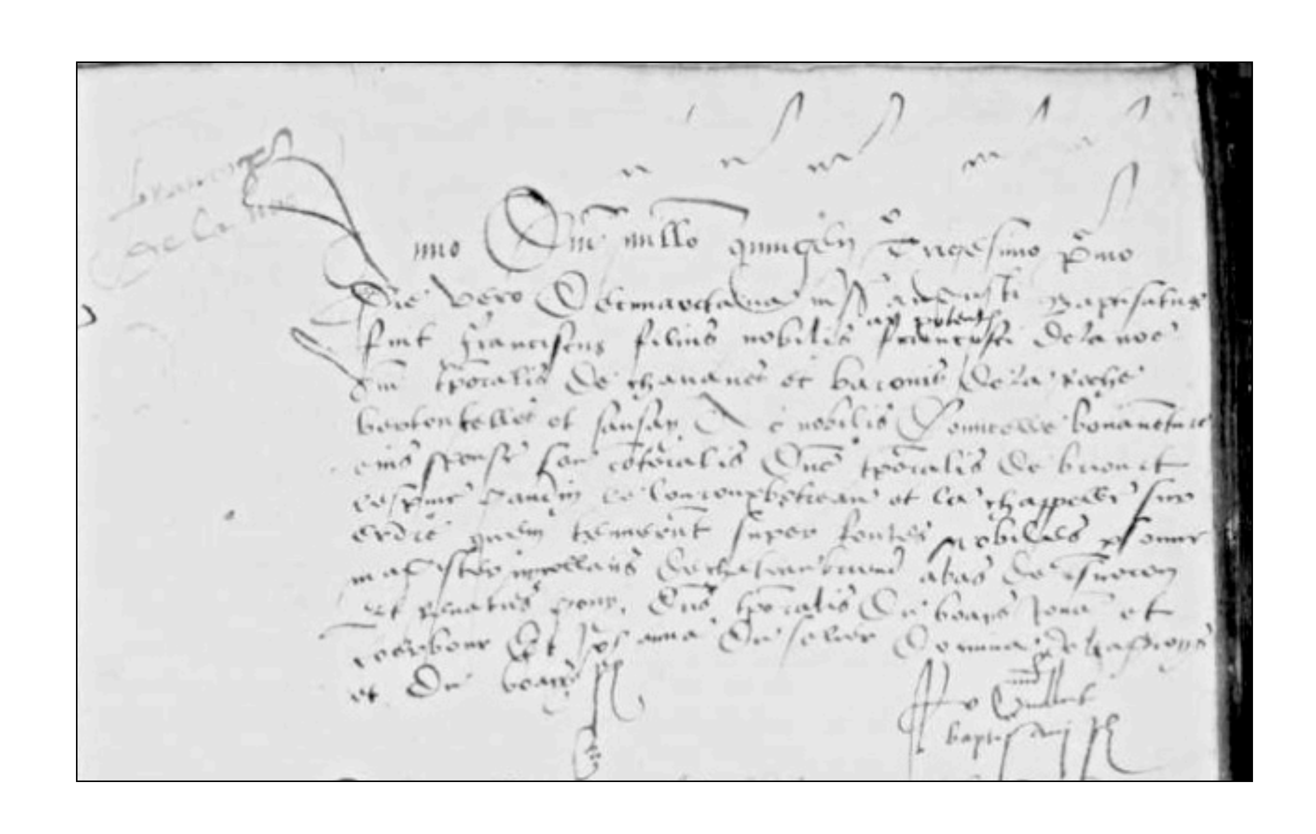


Localisation de La Chapelle-sur-Erdre

Son baptême aurait eu lieu à l'église de la Chapelle-sur-Erdre[1], aujourd'hui reconstruite mais dont la cuve baptismale d'époque médiévale subsiste encore. Nous rapportons ci-dessous son acte de baptême, dont « L'original a été transcrit à partir du latin abrégé du XVIe siècle par M. J-.L. Bourgeon, Maître de Conférences à l'Université de Paris-IV, et traduit par M. de Saint-Jouan ancien Directeur des Archives départementales des Côtes-d'Armor »[2].

[1] Selon les informations données par Dominique Cheguillaume, qui accompagnent la transcription de l'acte de baptême de La Noue qu'il a transmis à la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (qui est visible sur le site www.shpf.fr).

[2] Tiré de http://www.shpf.fr/cahiers/page.php?num=38&idpage=206. Nous fournissons une copie de l'acte de baptême original, extrait d'un ouvrage réunissant les actes de baptême de 1502 à 1537, numérisé par les Archives de la Loire-Atlantique et mis à disposition sur le site et http://www.loire-atlantique.fr



ACTE DE BAPTEME DE FRANÇOIS DE LA NOUE

1. Anno Domini millesimo quingentesimo et trigesimo primo
L'an du Seigneur mille cinq cent trente et un,

2. die vero décima octava mensis augusti baptisatus
ce dix-huitième jour du mois d'août, a été batptisé

3. fuit Franciscus filius nobilis ac potentis Francisci de la Noe
François, fils de noble et puissant François de La Nouë,

4. domini temporalis de Chavanes et baronis de la Roche
seigneur temporel de Chavanes et baron de la Roche,

5. Bertoncelles et Sansay ac nobilis domicelle Bonaventure de Bertonselles et de Sansay,
et de noble demoiselle Bonaventure

6. eius spose seu contoralis domine temporalis de Briourt
sa fiancée ou compagne, dame temporelle de Briort,

7. l'Espine-Gaudin le Louroux-Botreau et la Chapelle-sur-
L'Epine-Gaudin, le Loroux-Bottereau et la Chapelle-sur-

8. Erdre quem tenuerunt super fontes nobiles personne Erdre,
lequel (enfant) ont tenu sur les fonts baptismaux nobles personnes

9. Magister Nycollaus de Chateaubriand abas de Esveron
Maître Nicolas de Chateaubriant, abbé d'Evron,

10. et Renatus Gouy dominus temporalis du Boays-Jouan et
et René de Gouy, seigneur temporel du Bois-Jouan et

11. Coerbouc et Johana du Selier domina de La Groys
de Coerbouc et Jeanne du Selier, dame de La Groye

12. et du Boays.
et du Bois.

(signé) Johannes Guillet
Baptisavi

L'enfance de La Noue n'est pas connue. Elle n'a jamais été relatée (à part par Louis Gabriel Robinet dans son roman[1]). De son éducation, nous ne savons que ce qu'Amyrault en a dit, très brièvement, et que les autres ont repris :

> […] il n'eut gueres d'autre education que celle qu'on donnoit auparavant aux

[1] L. Gabriel-Robinet, *Bras de Fer*, Grasset, Paris, 1975.

> gentils-hommes de bonne maison, qui estoit qu'après leur avoir fait apprendre à lire & à escrire, & quelques exercices du corps, on les mettoit incontinant à ceux des armes & des chevaux[1].

La Noue est envoyé à la cour[2] comme page du dauphin. Nous n'avons aucune indication fiable sur son âge, mais sans doute s'y est-il trouvé très tôt, dès 1537, lors du siège de Thérouanne[3], si on en croit les *Mémoires* de Guillaume Du Bellay, gentilhomme de la chambre de François I[er] :

> […] et y veint, pour veoir la guerre, la plus part de la jeunesse qui estoit près la personne de monseigneur le Dauphin, comme le seigneur de Sainct-André, le seigneur de Dampierre, le seigneur Dandoyen, le seigneur de Decars, et le seigneur de La Noue, lesquels n'y furent sans avoir chascun jour du passe-temps[4].

La Noue aurait donc été parmi l'entourage du dauphin dès six ans. Comme le père de La Noue était au service du roi, en tant que gentilhomme de la chambre[5] de François I[er], on peut supposer que La Noue est venu de bonne heure à la cour, en compagnie de son père.

Les premières armes

Concernant ses premières campagnes, les informations sont peu nombreuses. Brantôme situe ses débuts en Picardie[6] ; La Noue s'est ensuite rendu en Italie pour combattre en Lombardie, sous le maréchal de Brissac, nous dit Amyrault[7], sous le commandement de Damville[8] ou Brantôme[9]. La Noue est certainement allé en Italie, puisqu'il nous fait part de ses souvenirs heureux d'un temps où la guerre lui semblait moins cruelle (p. 265)[10]. De

---

[1] Amyrault, *op. cit.*, p. 7.
[2] Ni Amyrault, ni Hauser, ni Vray ne mentionnent de date. Gabriel Robinet dit dans son roman que La Noue s'y est rendu en 1544, soit à 13 ans, âge qui nous semble plausible mais qui n'est pas attesté.
[3] En 1537, les traités de Madrid et Crécy sont déclarés nuls par le Parlement de Paris et François I[er] reprend la guerre pour la reconquête d'Arras. En mars 1537, il envahit l'Artois, assiège et prend Hesdin le 10 avril, s'empare ensuite de Saint-Pol, de Lillers, de Saint-Venant. François I[er] et ses troupes assiègent aussi Thérouanne et réussissent à prendre la ville.
[4] Martin et Guillaume Du Bellay, *Mémoires du règne de François I[er]*. Tome IV (1536-1540). La Guerre de Provence, Paleo, 2003, p. 178.
[5] Les gentilhommes de la chambre (ils étaient appelés auparavant « valets de chambre », mais le terme valet étant devenu très péjoratif au début du siècle, François I[er] décida de leur accorder le titre plus valorisant de « gentilshommes de la chambre ») étaient les compagnons les plus proches du roi. Ils n'étaient pas tous présents en même temps auprès du roi, ils prenaient leurs fonctions à tour de rôle. Robert Knecht, *Un prince de la Renaissance. François I[er] et son royaume,* Fayard, 1998, pp. 127-128.
[6] Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1873, t. VII, p. 204. V. aussi H. Hauser, *François de La Noue (1531-1591)*, Paris, Librairie Hachette, 1892, p. 6 qui affirme la même chose.
[7] M. Amyrault, *op. cit.*, p. 9.
[8] Brantôme, *ibid.*, p. 204.
[9] N. Vraye, *op. cit.*, p. 25.
[10] Les numéros de pages entre parenthèses qui se trouvent dans le texte de l'introduction, tel que celui-ci, renvoient aux *Discours* de La Noue ; la pagination utilisée est celle de l'édition de 1587.

manière générale, il semble garder de l'époque de son adolescence, qui s'est déroulée durant le règne de Henri II, un souvenir nostalgique. Il évoque à plusieurs reprises « le bon roi Henri second », qui a vu sa noblesse vivre en « prosperité & abondance » (p. 159).

À son retour d'Italie, le jeune breton est certainement embarrassé d'apprendre que le souverain Henri II a retiré à sa mère, Bonaventure l'Espervier, la gestion de ses biens, craignant de la voir dissiper toutes les richesses de la famille, à cause de « sa merveilleuse inclination au jeu »[1]. La Noue demande au roi de lui restituer l'administration de ses possessions, et fait promettre à sa mère le renoncement à sa passion du jeu.

Conversion et mariage

Le traité du Cateau-Cambrésis est signé en avril 1559, mais La Noue a dû rentrer d'Italie bien avant : l'armée française était bien essoufflée depuis 1555, elle a été décimée par les Espagnols, lors de la bataille du 10 août 1557, à la journée dite « de Saint-Laurent ». Il devait se trouver sur ses terres dans les années 1557-1558, période à laquelle va avoir lieu sa conversion au protestantisme.

François d'Andelot, frère de l'amiral de Coligny, en visite en avril 1558[2] sur les terres de sa femme Claude de Rieux, héritière de nombreuses terres en haute Bretagne, est venu accompagné d'un pasteur nommé Gaspard Carmel, connu sous le nom de Fleury,

> […] neveu par alliance du réformateur Farel et qui avait été envoyé par l'Eglise de Neuchâtel à celle de Paris […]. Gaspard Carmel s'était acquitté avec zèle de la mission qui lui avait été confiée. Il avait publiquement prêché les vérités évangéliques dans les salles de plusieurs châteaux que d'Andelot possédait en divers lieux de la Bretagne et le long des bords de la Loire[3].

La Noue assista ainsi à sa prédication et adopta par la suite la foi réformée.

C'est sans doute durant cette période que La Noue se marie avec Marguerite de Téligny, fille de Louis de Téligny et de Arthuse Vernon et soeur du célèbre Charles de Téligny, époux de Louise de Coligny, fille de l'amiral de Coligny. Cette première épouse lui apporte en dot le fief de Montreuil-Bonnin et leur premier fils, Odet de La Noue, naît probablement vers 1560[4] dans le château de ce domaine, qui se situe à dix-huit kilomètres de Poitiers.

---

[1] M. Amyrault, *op. cit.*, p. 8.
[2] H. Hauser, *op. cit.*, p. 7.
[3] A. Crottet, *Petite chronique protestante de France, ou documents historiques sur les églises réformées de ce royaume*, *XVI*[e] *siècle*, Paris, 1846, p. 153.
[4] Guy de Pourtalès, *Odet de La Noue. Poète et soldat huguenot de la fin du XVI*[e] *siècle*, Société littéraire de France, Paris, 1919, p. 6.

LE CHATEAU DE MONTREUIL-BONNIN

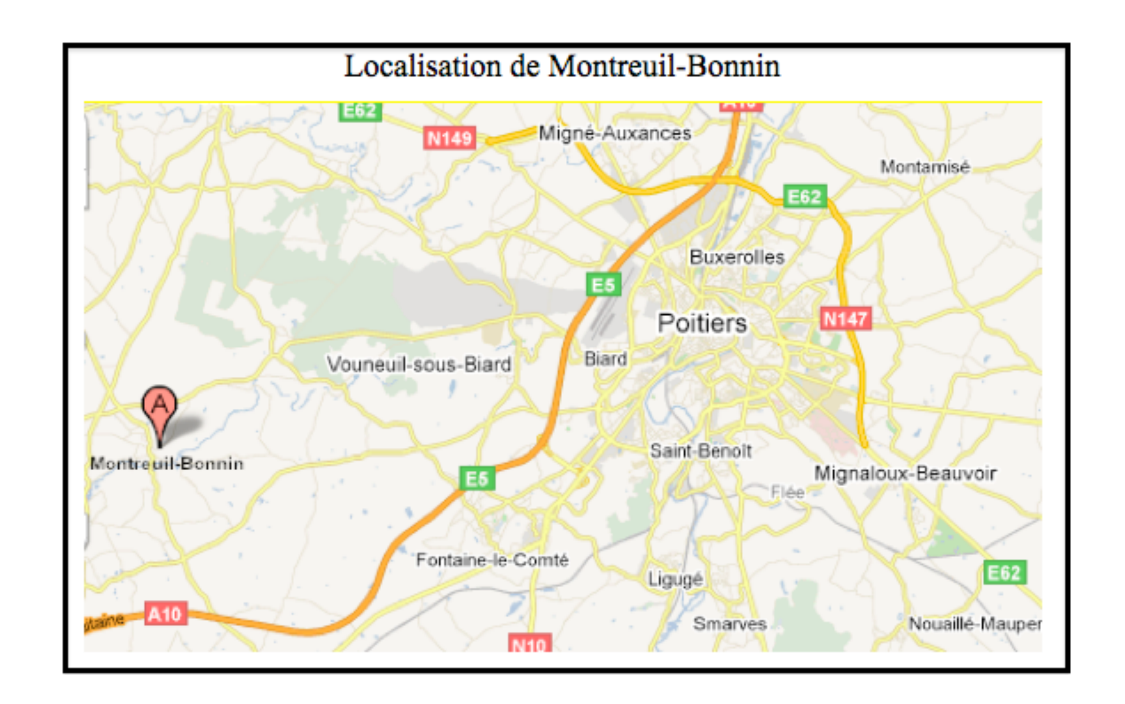


(Photothèque de Montreuil-Bonnin)



Vue aérienne du château de Montreuil-Bonnin





Localisation de Montreuil-Bonnin

Le 5 décembre 1559, François II décède. Son épouse, Marie Stuart, qui est aussi reine d'Ecosse, préfère alors rentrer dans son pays. Le 15 août 1561, La Noue la reconduit, avec d'autres gentilshommes, dont, Michel de Castelnau, qui évoque le fait dans ses mémoires :

> […] elle fut accompagnée fort honorablement jusques au bord de la mer par les ducs de Guise et de Nemours, et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes de la Cour. Et le duc d'Aumale, grand-prieur, general desdites galeres, son conducteur, le marquis d'Elboeuf, le sieur d'Anville à présent héritier de la maison de Montmorency, et mareschal de France, de Strossy, La Nouë, La Guiche et plusieurs autres, tous affectionnez à la reyne d'Escosse et à la maison de Guise […][1].

Brantôme, qui était du voyage, dit que La Noue « […] commençoit à estre bon capitaine, d'autant qu'il aimoit fort à lire et ce qu'il lisoit il le pratiquoit très-bien quand il estoit en charge de guerre ; et aussy qu'il en aymoit fort à discourir, comme je l'ay fort ouy attentivement bien souvent […] »[2]. Ainsi, à vingt-huit ans, le jeune La Noue semble être un homme sûr de lui, qui s'appuie sur les livres pour conduire sa vie.

La première guerre (1562-1563)

Lorsque le massacre de Wassy a lieu, le 1er mars 1562, La Noue est à Paris avec d'Andelot[3]. Le duc de Guise entre triomphalement à Paris, accompagné d'un millier de cavaliers, acclamés par les parisiens. Les deux amis préfèrent se rendrent, courant mars, avec

[1] M. de Castelnau, *Mémoires,* dans *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France,* par Michaud et Poujalat, Paris, 1838, t. IX, p. 440.
[2] Brantôme, *ibid.*, p. 204.
[3] M. Amyrault, *op. cit.*, p. 10.

le prince de condé et l'amiral de Coligny et d'autres coreligionnaires à Meaux, afin de décider de quelle manière il fallait répondre à cette sanglante attaque. Ils décident de prendre Orléans et la manœuvre a lieu d'une façon surprenante, le 2 avril 1562 : La Noue raconte (pp. 554-555) comment lui et les réformés se sont élancés au galop vers la ville, tels une troupe qui réunit « tous les fols de France ». Après cela les huguenots s'emparent de nombreuses villes dont Beaugency et Blois, que La Noue a prises avec ses compagnons, et dont il relate les faits dans la première partie du XXVIe discours. Le 9 juin 1562 a lieu l'entrevue de Toury en Beauce, où Condé et Coligny discutent avec la reine Catherine de Médicis afin de trouver un accord qui éviterait le conflit, mais leur rencontre reste stérile, et chacun, selon le témoignage de La Noue (pp. 556-558), se retire « bien marry ».

L'armée catholique assiège Rouen le 28 novembre[1] et malgré la longue résistance du comte de Montgommery, la ville tombe un mois plus tard. Le succès des catholiques n'est pas total, car le 17 novembre 1562, Antoine de Bourbon meurt des suites de la blessure reçue un mois plus tôt, lors du siège. La Noue ne semble pas participer à la défense de la ville, puiqu'il rapporte les événements d'après ce qui lui a été dit (« J'ay entendu », « On dit aussi que »), il semble être à ce moment avec le prince de Condé dont il rapporte sentiment et propos quand ce dernier entend parler du siège de Rouen (p. 580).

La première grande bataille des guerres de religion, qui a lieu le 19 décembre, près de Dreux, est très éprouvante pour les deux armées. Les catholiques en sortent vainqueurs et capturent le prince de Condé. L'armée royale souffre également de plusieurs pertes : le maréchal de Saint-André est tué et le connétable Anne de Montmorency est fait prisonnier par les protestants. La Noue tire de cette bataille six observations (p. 591 et sv.).

L'hiver passé, l'armée catholique investit Orléans le 5 février 1563, afin de priver les protestants de leur quartier général. Le duc de Guise réussit à s'emparer du bourg de Portereau ; La Noue est de cette bataille qu'il raconte dans « Du siege mis par Monsieur de Guise devant Orleans, & du voyage que fit Monsieur l'Admiral en Normandie » (pp. 598 et sv.). La Noue se rend en effet avec Coligny en Normandie, au Havre, chercher l'aide financière envoyée par Élisabeth Ire d'Angleterre. C'est durant leur séjour là-bas qu'ils apprennent que la paix est signée (p. 604), le 19 mars 1563.

Nous ne savons pas ce que La Noue fait pendant les quatre années de paix qui vont suivre. Il rentre sans doute chez lui, en Bretagne ou sur ses domaines à Montreuil-Bonnin. Il a 32 ans en 1563, son fils Odet en a environ trois. Celui-ci aura un frère, Théophile de La Noue,

[1] La Noue en parle p. 580 et sv.

seigneur de Téligny et de La Roche Bernard, qui épouse Anne Hatte le 29 avril 1596, au temple de Châteaudun. Nous ne savons pas quand il naît, mais il décède certainement avant 1626[1]. Théophile et Odet ont une sœur, Anne, qui épousera Charles Guyon, marquis de La Moussaye, en 1593, et dont le mariage restera stérile[2].

La deuxième guerre (septembre 1567- mars 1568)

Les huguenots reprennent les armes après avoir beaucoup débattu. Persuadés que l'édit d'Amboise va être révoqué et se sentant menacés, ils se décident à prendre les armes. Ils se sont réunis durant l'été, au château de Condé à Valéry et au château de l'amiral à Chatillon-sur-Loing, par trois fois (p. 606), selon La Noue. Il devait s'y trouver : « Aux deux premieres les opinions furent diverses » ; à la troisième La Noue rapporte la harangue que François d'Andelot prononça (p. 608-609).

Le 28 septembre, La Noue est chargé de reprendre Orléans, qui servira à nouveau aux protestants de quartier général[3]. La Noue ne relate pas son exploit dans son dernier discours, mais rapporte un épisode de la deuxième guerre qui a lieu en même temps que son action : la tentative d'enlèvement du roi qui est alors aux mains des Guises.

La cour, qui est à Meaux à la fin du mois de septembre, appelle pour sa protection les troupes suisses, afin qu'elles l'achemine à Paris, le 28 septembre. La Noue raconte avec quelle audace les réformés ont attaqué ces troupes qui se sont révélées trop fortes pour eux. Dans les jours qui suivent, pour empêcher le ravitaillement de la capitale, les réformés occupent plusieurs villes qui l'entourent.

Après son succès à Orléans, La Noue serait allé en Bretagne chercher de nouvelles recrues afin de renforcer l'armée huguenote[4]. Nous n'avons pas pu estimer la durée qui lui a été nécéssaire pour faire l'aller-retour afin de situer la période où il rejoint Condé et Coligny qui sont occupés par la bataille de Saint-Denis, qui a lieu le 10 novembre 1567. Ce que La Noue en dit lui a été raconté : « Et à ce que j'ay entendu » (p. 620). Les soldats réformés tenaient la ville mais étaient six fois moins nombreux que les catholiques qui sortent

[1] Plusieurs sources situent sa mort à cette date. Soit il disparaît durant l'année 1626, soit avant, car dans le registre des baptêmes, mariages et inhumations des années 1591-1680 conservé aux archives du greffe du tribunal civil de Châteaudun, il est signalé « défunt » au mariage de sa fille Anne, qui a lieu le 8 décembre 1626 (on peut aussi y lire qu'il se marie lui-même le 29 avril 1596). Nous avons consulté ce registre transcrit sur le site : http://huguenots-france.org/france/centre/chateaudun/registre17.htm

[2] Voir l'extrait du contrat de mariage dans *Mémoires de Charles Gouyon baron de La Moussaye*, éd. G. Vallée et P. Parfouru, Paris, Librairie académique Perrin, 1901, Pièce justificative n°7, p. 168.

[3] A. d'Aubigné raconte comment il prit la ville et comment il réussit à « […] amasser à ce siège plus de trois cens hommes de pied, et ne creust sa cavallerie que de cinq ou six », alors qu'il n'y rentra qu'avec quinze cavaliers. V. *Histoire universelle,* tome II, éd. André Thierry, Droz, Genève, 1982, p. 245.

[4] M. Amyrault, *op. cit.,* p. 16.

vainqueurs de la bataille, avec cependant une perte remarquable : celle du connétable de Montmorency, le 12 novembre. La Noue est probablement arrivé après la bataille ; il est, en tout cas, des troupes qui vont en Lorraine faire leur jonction avec celles du comte palatin Jean Casimir, venues leur prêter main forte.

Les huguenots, parmi lesquels La Noue se trouve, vont ensuite assiéger Chartres : « Au sejour que nous fismes devant ceste place » (p. 633). Le siège est interrompu par l'annonce de la paix, dont les négociations commencent en décembre et prennent fin à la mi-mars de l'année 1568. L'édit de Longjumeau permet à La Noue de rentrer voir sa famille, mais ce n'est que pour cinq mois.

Cette paix, que les catholiques acceptent mal, est très courte. De dangereuses ligues sont créées pour la défense de leur foi ; le prince de Condé et Coligny, qui étaient repliés en Bourgogne, décident de s'enfuir le 23 août, craignant pour leur vie, à La Rochelle. Jeanne d'Albret et son fils Henri de Navarre viennent s'y installer et la ville sera désormais considérée comme la capitale des réformés.

La troisième guerre (août 1568- août 1570)

La troisième guerre a lieu principalement dans le sud-ouest, car la stratégie des catholiques était de les isoler et de couper leurs liaisons avec les renforts allemands. Les deux armées, qui se dirigent vers le sud, doivent passer la Loire : le contrôle des passages du fleuve devient donc important. La Noue raconte (pp. 638-643) les manœuvres difficiles des armées pour passer la Loire. Avec d'Andelot, ils y réussissent, malgré l'échec que leur fait subir Martigues, capitaine catholique. L'hiver, qui est vigoureux, interrompt les combats.

Le premier affrontement a lieu alors le 13 mars 1569, à Bassac, près de Jarnac. Les réformés sont défaits et Condé est tué (pp. 666-671). Une autre perte qui aura lieu plus tard sera difficile pour le Breton, c'est celle de François d'Andelot, qui décède vraisemblablement d'une fièvre violente. Il sera nommé, à sa place, général de l'infanterie. La Noue sera pris lors de la bataille, puis échangé contre Sessac, lieutenant d'armes du duc de Guise.

Durant le printemps, les réformés reçoivent des troupes de renfort envoyées par le duc des Deux-Ponts, ce qui leur permet de l'emporter sur l'armée de Strozzi à La Roche-l'Abeille, le 25 juin 1569.

Le 7 septembre, La Noue arrive à Châtellerault[1]: il vient observer l'évolution du siège afin de rendre compte à Coligny de la situation de la ville. L'amiral lèvera le siège de Poitiers pour venir soutenir celui de Châtellerault.

---

[1] A. d'Aubigné, *Histoire universelle,* t. III, éd. par A. Thierry, Droz, Genève, 1985, p. 118.

Les deux armées se rencontrent ensuite à Moncontour, le 3 octobre 1569. Coligny est blessé au visage et cède le commandement à La Noue. Les compétences et l'expérience de Tavannes mènent les troupes royales à la victoire. La défaite est difficile et les pertes sont lourdes pour les réformés. La Noue est pris pour la seconde fois. Il rapporte d'ailleurs une discussion qu'il a avec Charles IX (pp. 692-694) pendant sa détention au camp adverse. Il sera échangé contre Strozzi, un proche de Catherine de Médicis qu'il estimait : « […] je regretteray tousjours ce magnanime Capitaine, qui estoit mon tres-bon ami : lequel vivant & mourant a honnoré nostre France » (p. 697).

Les réformés perdent de nombreuses villes de l'ouest qu'ils avaient conquises. Durant les premiers mois de l'année 1570, La Noue œuvre pour les reprendre, pour protéger La Rochelle et afin de chasser l'armée catholique de la Saintonge et du Poitou. Il reprend Noaillé, Marans (le 27 février 1570), Langon, Luçon et Mareuil[1]. À la mi-mars, il est aux Sables-d'Olonnes qu'il regagne le 15 mars 1570, puis Sainte-Gemme qu'il reprend en juin.

La Noue assiège ensuite Fontenay-le-Comte le 17 juin. Alors qu'il cherche une faille qui lui permettrait de s'introduire dans la ville fortifiée, il est blessé au bras gauche,

> […] duquel une balle luy avoit rompu l'os : et s'en trouva peu à peu tellement offencé, que crainte que le venin ne montast plus haut, à la perte de tout le corps : ou que la playe ne s'istiomenast, et tombast en gangrene, (chose incurable) fut conseillé de le faire couper, arrivé qu'il fut à La Rochelle, où il fut soudain mené[2].

Amyrault affirme que c'est Jeanne d'Albret elle-même qui lui tient le bras pendant l'opération. Un « bras-de-fer » lui est fabriqué avec lequel « […] il se servoit fort bien de ce bras à tenir & à gouverner la bride de son cheval, tellement qu'il ne laissa pas de faire comme auparavant toute sorte de fonction & d'actions militaire »[3].

[1] A. d'Aubigné, *ibid.,* p. 192.
[2] La Poplinière, *Histoire de France,* 1581, t. II, f. 188 r°.
[3] M. Amyrault, *op. cit.,* p. 63.

LA PROTHESE DE FER

De gangr.& mortific.

Deſcription du bras de fer cy apres mis.

1 Le bracelet de fer pour la forme du bras.
2 L'arbre mis au dedans du grand reſort pour le tendre.
3 Le grand reſort qui eſt au coude, lequel doit eſtre d'acier trempé,& de trois pieds de longueur ou plus.
4 Le rocquet.
5 La gaſchette.
6 Le reſort qui poiſe ſur la gaſchette, & arreſte les dents du rocquet.
7 Le clou à viz pour fermer le reſort.
8 Le tornant de la hauſſe de l'auãt-bras qui eſt au deſſus du coude.
9 La trompe du gantelet fait à tornant auec le canon de l'auant-bras qui eſt à la main: leſquels ſeruent à faire la main prone & ſupine, c'eſt à ſçauoir prone vers la terre, & ſupine vers le ciel.



Une figure d'un « bras de fer », par Ambroise Paré, tirée de son ouvrage *Dix livres de la chirurgie avec le Magasin des Instrumens necessaires à icelle*, Paris, Jean Le Royer, 1564, p. 123. On retrouve cette figure dans les *Œuvres complètes d'Ambroise Paré*, éd. J.-F. Malgaigne, Paris, J.-B. Baillière, 1840, T. II, p. 617. Malgaigne suppose que La Noue se servait d'une machine de ce genre.



Il est possible que La Noue ait eu une prothèse proche de celle de Götz von Berlichingen (1480-1562), chevalier allemand surnommé « Main-de-fer ».

Pendant que La Noue reprend les villes sus-mentionnées, l'armée de Coligny, qui s'était remise sur pied durant l'hiver, entreprend un long voyage, que La Noue raconte dans son chapitre « Qu'en neuf mois l'armee de Messieurs les princes fit pres de trois cens lieuës tournoyant quasi le Royaume de France : & de ce qui lui succeda en ce voyage » : l'armée des réformés va vers le nord, en passant par le midi et en remontant la vallée du Rhône. Les catholiques viendront à sa rencontre le 27 juin 1570 à Arnay-le-Duc et repartiront défaits.

La Noue participe aux négociations de la paix de Saint-Germain, qui est signée le 8 août 1570 et qui durera deux ans. Il va peut-être se reposer au château du Châtelier à Paulmy qui lui appartient désormais, après avoir été la propriété de la famille de sa mère.

LE CHATEAU DU CHATELIER



(Photo par Marc1961be)

Vue aérienne du château



La grange (en bas de l'image) est probablement un des premiers lieux de Touraine où les protestants pratiquent leur culte. Le château est privé mais la grange se visite.



Localisation géographique

Durant la paix, sa première femme, Marguerite de Téligny décède (vers 1571). Bras-de-fer prend pour seconde épouse Marie de Juré, veuve du sieur de Mouy, un fidèle de Condé et dont il n'aura pas d'enfant.

La première campagne des Pays-Bas

Quand au mariage prévu entre le jeune Henri de Navarre et Marguerite de Valois, sa date est fixée le 18 août 1572, à Paris. Le massacre des protestants commencent le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy. La Noue avait quitté Paris pour les Flandres dès mai, pour mener la guerre, avec Louis de Nassau, contre Philippe II : leur combat s'inscrit dans le cadre d'un rapprochement entre les puissances protestantes et d'aide aux révoltés des Pays-Bas.

La première ville assiégée et prise est Valenciennes (23 mai). Il va ensuite à Mons à l'appel de Louis de Nassau qui a des difficultés. Il s'y retrouve enfermé, assiégé par le duc d'Albe, il est alors forcé de se rendre le 21 septembre 1572[1].

Ayant eu écho du massacre de ses coreligionnaires, dont celui de son ami Coligny, La Noue se réfugie dans le camp du duc d'Albe qui le recueille. Il trouve ensuite un refuge en Picardie, auprès de duc de Longueville, qui avait pour lui « une tres-haute & tres-avantageuse estime »[2].

[1] *Ibid.*, p. 69.
[2] *Idem.*

La quatrième guerre (octobre 1572 - juillet 1573)

Les protestants de La Rochelle renforcent leur défense, craignant un assaut. Leur méfiance est justifiée puisque Charles IX envoie le baron de Biron assièger la ville. Le roi, qui souhaite obtenir la reddition des Rochelais, envoie La Noue[1] les convaincre de se rendre[2]. Charles IX leur promet, en contrepartie, la liberté de conscience et la conservation de leurs privilèges. La Noue est sur place le 27 novembre 1572 : les Rochelais lui demandent alors de diriger la défense de la ville, requête qu'il accepte, avec l'accord du roi. La Noue se charge ainsi de deux missions paradoxales. Il renforce les murailles de la ville sans jamais porter les armes lui-même, afin de ne pas trahir la parole donnée au roi, tout en poussant les Rochelais à négocier avec la monarchie. Il quitte La Rochelle des mois plus tard, le 12 mars 1573, les négociations ayant échouées. Il se retire dans le camp du duc Henri d'Anjou, venu prendre le commandement de l'armée. Le siège est levé le 6 juillet, après que ce dernier a appris son élection au trône de Pologne.

Beaucoup se sont étonnés de l'attitude de La Noue et nombre de réformés ont été scandalisés[3]. Le but du Breton était sans doute de tout faire afin d'éviter un nouveau massacre, préférant temporiser, jusqu'à l'apaisement des tensions et dans l'attente d'un changement de situation, qui s'est en effet produit. La paix arrive enfin avec l'édit de Boulogne**,** enregistré au parlement le 11 août juillet 1573.

La cinquième guerre (1574-1576)

La Noue va à présent prendre les armes sous le nom des « Malcontens », parti rassemblant dissidents de l'armée royale et nobles réformés prônant la tolérance, conduits par François d'Alençon. De nombreux auteurs, qui font partie de ce mouvement, ont une réflexion critique sur la souveraintée : face au pouvoir royal vu comme un système tyrannique, les réformés élaborent des textes dans lesquels ils envisagent une modération de la toute-puissance du monarque[4]. Ainsi, durant la cinquième guerre, catholiques modérés et réformés combattent ensemble les troupes royales. À l'occasion des réjouissances du Mardi Gras (24 février 1574), les huguenots prennent les armes et saisissent plusieurs places. François de La Noue est à la tête des Malcontents du Poitou, qui reprennent de nombreuses villes dans

---

[1] A. d'Aubigné, *ibid.,* p. 383 où il évoque la manière dont s'est produite la rencontre entre Charles IX et La Noue.

[2] La délicate mission de La Noue fait l'objet de deux des derniers chapitres du roman historique de P. Mérimée, *Chronique du règne de Charles IX,* paru en 1829.

[3] Sur les retentissements de la conduite de La Noue, v. l'article de J.-L. Bourgeon, « De Mons à La Rochelle via Paris, ou les paradoxes de monsieur La Noue (1572-1573) », dans *BSHPF*, 138, 1992, pp. 5-18.

[4] V. à ce sujet la partie IV de l'introduction : « La Noue et la politique ».

l'ouest ; en ce qui le concerne, il participe à la prise de Melle et Fontenay[1], mais ne parvient pas à gagner Lusignan[2]. Il arrive à Périgueux après la prise de la ville par ses coreligionnaires le 6 août 1575, et se joint à eux pour assaillir Thiviers[3]. Il va ensuite à La Rochelle où il organise la défense côté mer en définissant les fortifications et mettant en place des navires de garde.

La « paix de Monsieur », connu sous le nom d'édit de Beaulieu, signée le 6 mai 1576, atteste la victoire des Malcontents. La Noue se retire alors en sa demeure de Montreuil-Bonnin[4].

La sixième guerre (décembre 1576 - octobre 1577)

Les états généraux, réunis à Blois en 1576, votent l'abolition de la religion réformée. Les huguenots reprennent dès lors les armes en Guyenne et en Poitou, dès la fin du mois de décembre 1576. La Noue se rend à la Rochelle où il assiste, le 11 janvier 1577[5], à une assemblée qui réunit les principaux chefs protestants. Il rejoint ensuite, en Guyenne, le roi de Navarre qui assiège Marmande.

La Ligue se forme ; si La Noue, est encore fidèle, à cette période, au duc d'Alençon, beaucoup de protestants s'en éloignent puisqu'il soutient la politique de Henri III qui a voulu la reprise de la guerre.

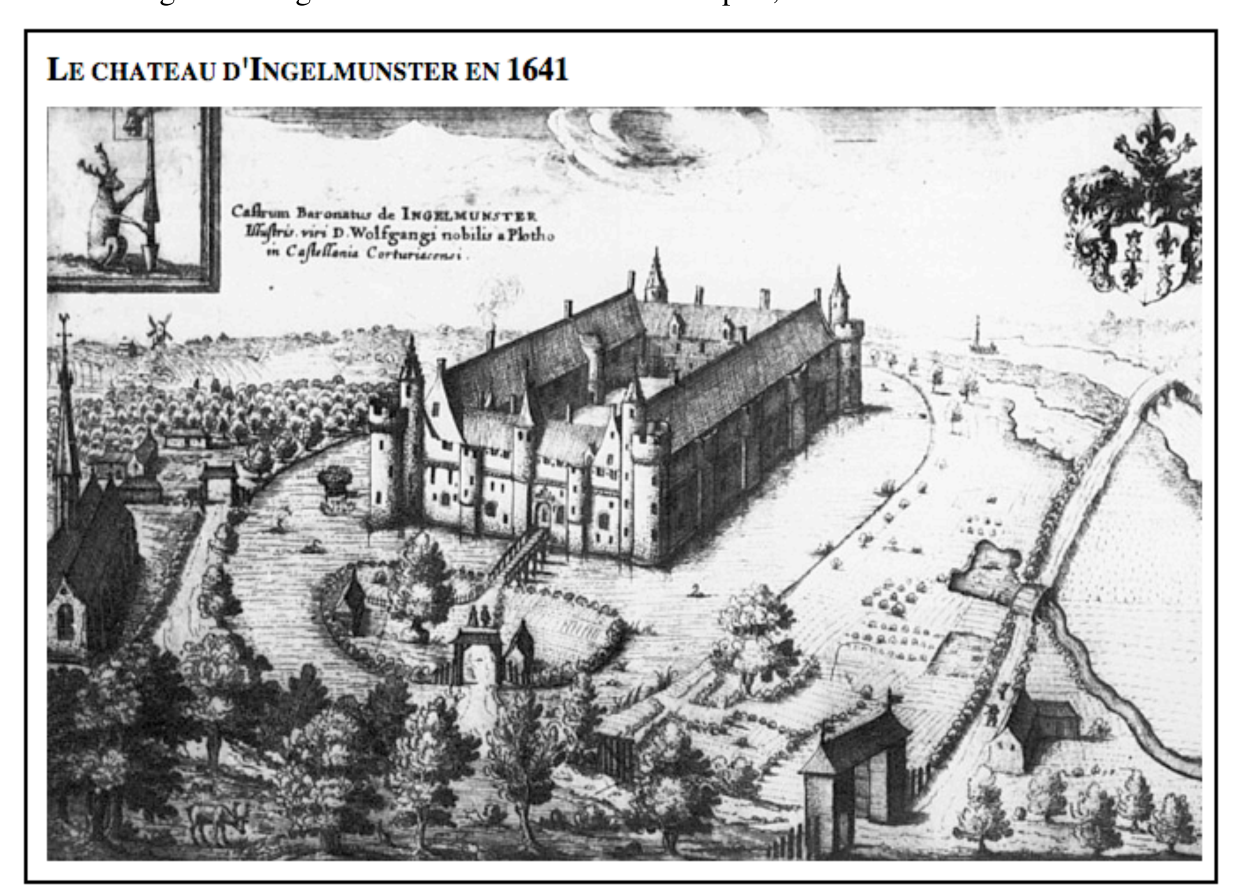
Un compromis est trouvé entre les deux camps adverses et la paix de Bergerac est signée le 14 septembre 1577, puis confirmée par l'édit de Poitiers en octobre 1577**.**

Sa campagne en Flandres et son emprisonnement

Durant la période de la septième guerre (novembre 1579 – novembre 1580), La Noue s'engage à nouveau dans le combat aux Pays-Bas, en emmenant avec lui son fils aîné Odet, qui y fera ses premières armes, dans le contexte des entreprises anti-espagnoles du duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou. Ils se retrouvent à Mons durant l'été 1578. Nommé maréchal général du camp par le prince d'Orange, il accomplit « quantité d'exploits » qu'Amyrault énumère rapidement[6]. Le 12 novembre, Bras-de-fer reprend notamment la ville de Wervicq. Apprenant que le comte d'Egmont séjourne à Ninove, il décide d'y mener une action qui aura comme conséquence la prise de son adversaire, le 20 mars 1580. Il va ensuite assiéger

[1] A. d'Aubigné, *Histoire universelle,* t. IV, éd. par A. Thierry, Droz, Genève, 1987, pp. 246-248.
[2] *Ibid.,* pp. 269-290.
[3] *Ibid.,* p. 303.
[4] M. Amyrault, *op. cit.*, p. 203.
[5] A. d'Aubigné, *op. cit.,* p. 127.
[6] M. Amyrault, *op. cit.*, p. 251.

Ingelmunster, qui est aux mains des Espagnols, et qui se trouve à trente-cinq kilomètres au sud de Bruges. Le siège se déroule mal et La Noue est pris, le 10 mai 1580[1].



LE CHATEAU D'INGELMUNSTER EN 1641

[1] Agrippa d'Aubigné évoque son emprisonnement : v. *Histoire universelle,* éd. André Thierry, t. VI, 1579-1585, Droz, Genève, 1992, p. 305.

Prise de La Noue à Ingelmunster



Tiré de www.europeana.eu ; daté de 1616 ; source : Nederlands Legermuseum

Emmené à Mons pour être livré au duc de Parme, il est ensuite acheminé à Limbourg pour être enfermé dans une tour malpropre et malsaine. Supportant son enfermement avec résignation, il consacre une partie de son temps à la prière et la lecture. Il commande des livres à ses proches[1], et rédige ses *Discours politiques et militaires*.

[1] V. la troisième partie de l'introduction « La culture de La Noue ».

LIMBOURG EN 1575 (la légende signale que le numéro 4 indique le château) :

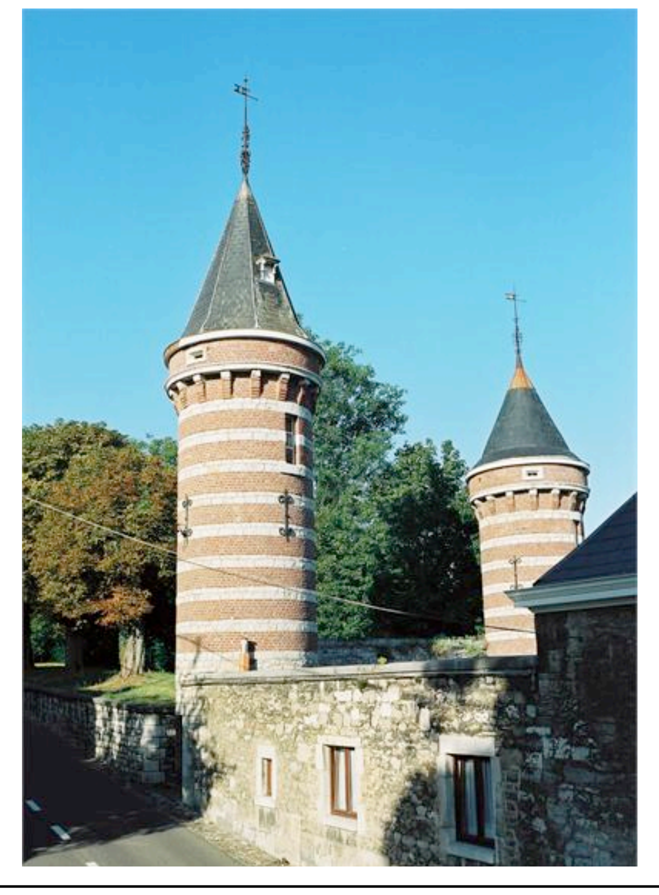


© The Hebrew University of Jerusalem & The Jewish National & University Library

L'emplacement du château aujourd'hui :



À la place du parc (en bas sur la photographie), se situait le château de Limbourg. Après avoir été assailli de nombreuses fois au cours des XVIIe et XVIIe siècles, le château tombe en ruines. Un certain Julien d'Andrimont en devient le propriétaire ; il entreprend de nombreux travaux du côté de la rivière et fait construire un petit château romantique qui est détruit par l'armée allemande le 28 août 1914. Seuls les bâtiments à gauche de la grille furent épargnés. On peut en voir une partie sur cette image :



En novembre 1584, son fils Odet tombe aussi aux mains des Espagnols. Il est enfermé dans le château de Tournai, où il est presque aussi mal traité que son père. Comme lui, il se tourne vers la lecture et l'écriture :

> Vous sçavez trop mieux que moi que c'est d'estre prisonnier. Mais quant à moy, la prison ne me fâche nullement, plustost la liberté me donne peine quand j'y songe. Mais j'ay mon recours à prier Dieu & puis à l'etude, à quoy depuis que je me veux appliquer, je ne changerois pas mon contentement avec celuy d'un Roy[1].

Il n'est relâché qu'en 1591, peu de temps avant la mort de son père, qu'il ne peut revoir vivant une dernière fois.

Enfin, au mois de juin 1585, La Noue est échangé avec le comte d'Egmont ; plusieurs mesures conditionnent sa libération[2] : Bras-de-fer doit prêter serment de ne plus jamais porter les armes contre le roi d'Espagne ou ses alliés, de ne plus revenir dans les Pays-Bas et de mettre en otage son fils Théophile, pendant un an, dans les mains du duc de Lorraine.

La huitième guerre

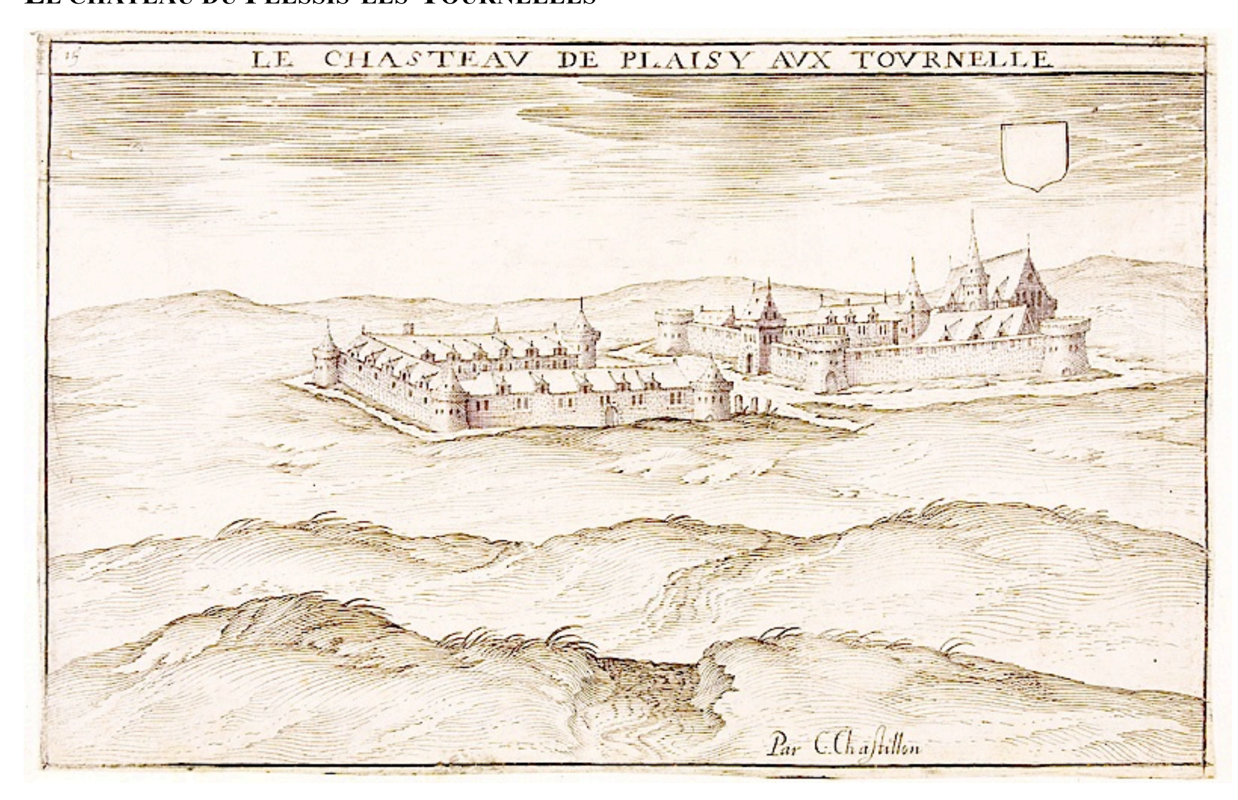
Une fois libre, La Noue va retrouver son épouse Marie de Juré au château du Plessis-les-Tournelles (qui s'y était installée depuis sa captivité), alors que la huitième guerre civile a déjà commencé. Se sentant inutile en France, il décide d'aller à Genève, vraisemblablement durant le mois de décembre 1585, avec sa femme. Il y rencontre Du Fresne, qui publiera ses *Discours*[3]. Comme le duc de Savoie menace alors la ville, La Noue aide les Genevois à se défendre sans jamais s'engager lui-même, probablement pour ne pas rompre le serment fait à sa libération. Il se lie aussi avec Robert de la Marck, duc de Bouillon, seigneur de Sedan. Ce dernier lui confie la tutelle de sa sœur Charlotte, et en fait son exécuteur testamentaire. Mais lorsque Charles de Lorraine attaque Sedan, La Noue prend les armes, en septembre 1588, afin de protéger sa pupille. Il le fait sans doute avec embarras, car les princes lorrains ont grandement contribué à sa libération[4]. Cela lui vaudra d'être qualifié par Brantôme de « plus ingrat gentilhomme que jamais nasquit en France »[5]. La Noue justifie son acte dans une

---

[1] Cette lettre est transcrite par Amyrault, *op. cit.*, p. 306.
[2] V. dans les annexes à l'introduction les « Points et articles » concernant sa délivrance.
[3] Nous utiliserons souvent, par commodité, cette forme abrégée du titre.
[4] V. l'article de J. J. Supple, qui étudie précisément cet épisode : « François de la Noue et la défense de Sedan », dans *BHR*, t. 49, Droz, Genève, 1987, pp. 319-339 ; W. H. Huseman, « "Bayard Huguenot" ou "le plus ingrat gentilhomme qui iamais naquist en France" ? Un réexamen de la carrière de François de La Noue, 1531-1591 », dans *BSHPF*, 130, 1984, pp. 137-173 ; et celui de Alain Cuillère, « François de la Noue à Nancy (août-novembre 1585) », dans *BHR*, t. L, Droz, Genève, 1988, pp. 335-347.
[5] Brantôme, « Discours sur M. de la Noue, à sçavoir à qui l'on est plus tenu : ou à sa patrie, à son roy, ou à son bienfaicteur », dans *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1873, pp. 257-324.

déclaration[1] qu'il fait publier la même année.

LE CHATEAU DU PLESSIS-LES-TOURNELLES



Localisation géographique



Le château était situé près de Cucharmoy, village « […] situé au centre d'une plaine, au sud de Chenoise. Les habitations sont rassemblées autour de l'église, et l'on ne compte que deux dépendances. La première est le hameau de Plessis-les-Tournelles, placé au nord-ouest de la commune ; on y voyait jadis un ancien château qui a été démoli ; mais le parc subsiste encore et s'étend jusqu'à la forêt de Jouy ». Tiré de F. Pascal, *Histoire topographique, politique, physique et statistique du département de Seine-et-Marne*, Corbeil, 1836, t. II, p. 230.

---

[1] V. *Declaration de Monsieur de la Noue, sur sa prise des armes, pour la juste defense des Villes de Sedan et Jametz, frontieres du Royaume de France, & soubz la protection de sa Majesté*, A verdun, Par Mathurin Marchant, 1588, qui est retranscrite, dans les annexes de l'introduction.

Le duc de Guise est assassiné le 23 décembre 1588. Henri III et le roi de Navarre se réconcilient près de Tours, le 30 avril 1589 et s'unissent contre la Ligue. La Noue se met à leur service et va soutenir Montmorency-Thoré qui parvient difficilement à garder Senlis qu'il avait pris, face aux forces de la Ligue commandées par le duc d'Aumale. L'argent manquant pour subvenir aux besoins de la guerre, La Noue engage sans hésiter sa terre du Plessis-les-Tournelles[1] ; ses efforts ont pour conséquence la levée du siège par leurs ennemis.

Les deux monarques ont la voie libre pour aller vers Paris, qu'ils assiègent. Mais Henri III est tué à Saind-Cloud (le 1er août 1589). Henri IV accède alors au trône et La Noue joue probablement un rôle dans sa conversion[2]. Contesté par une grande partie du royaume, le roi perd une partie des troupes catholiques et est forcé de lever le siège. Avec La Noue, il va en Normandie retrouver les troupes promises par la reine Elisabeth d'Angleterre. Ils combattent ensemble à Arques, en septembre 1589, puis à Ivry, en mars 1590, où les ligueurs sont vaincus. Durant cette année, Paris est à nouveau assiégée et La Noue est blessé au combat.

Une fois guéri, il part en Bretagne, à la demande de Henri IV, pour soutenir le jeune prince de Dombes, qui lutte contre le duc de Mercoeur, l'un des chefs de la Ligue. Ils assiègent le château de Lamballe, que ce dernier a conquis. Quand la brèche est faite, La Noue va l'examiner, à l'aide d'une échelle. Ayant levé la visière de son casque afin de mieux voir, il est atteint à la tête par une balle partie du château. Il est porté dans sa tente où il reste plus d'une heure sans connaissance, puis est emmené à Moncontour qui est à une quizaine de kilomètres de Lamballe. Il y expire dix-huit jours après, le 4 août 1591[3].

[1] A. d'Aubigné, *Histoire universelle,* éd. André Thierry, t. VIII, 1588-1593, Droz, Genève, 1994, p. 45.
[2] V. la lettre qu'il aurait écrite à Henri de Navarre concernant la conversion, à la fin de l'introduction.
[3] M. Amyrault, *op. cit.,* pp. 364-365.





C'est cette image, celle d'un La Noue combattant qui est restée dans la mémoire collective. La première plaque se trouve sur sa terre natale, à Nantes et la seconde à Fontenay-le-Comte, où il a perdu son bras.

Hauser affirme que sa tombe ne se trouve pas à Montreuil-Bonnin[1]. Nous lisons dans un autre ouvrage du XIX[e] siècle que « Odet de la Noue, fils aîné du défunt, aurait ramené son père à la Roche-Bernard, et l'aurait fait inhumer dans la chapelle de Vouvray »[2]. Celle-ci se trouve près Saint-Denis-les-Ponts, à proximité de Châteaudun. Jean Baptiste Bordas, affirme la même chose et ajoute que sa sépulture est profanée : un archidiacre de Dunois exhume son corps et le jette dans le Loir, estimant que le corps du Breton qu'il considérait comme hérétique, profanait le lieu[3].

Quant à son bras-de-fer, il est peut-être possible de le retrouver : « On a longtemps conservé, dans le château de la Roche-Bernard, le bras gauche postiche qu'il s'était fait mettre pour remplacer celui qu'il avait perdu à la prise de Fontenay-le-Comte en 1570 »[4]. Ce château n'existe plus de nos jours.

PLAQUE COMMÉMORATIVE DE FRANÇOIS DE LA NOUE À MONCONTOUR



[1] H. Hauser, *op. cit.*, p. 30. Cela s'avère exact, après vérification faite auprès du maire de la ville.
[2] Charles Métais, *Archives du diocèse de Chartres*, vol. 4, 1900, p. VIII.
[3] Jean Baptiste Bordas, *Histoire du comté de Dunois, de ses comtes et de sa capitale,* Châteaudun, 1850, p. 184.
[4] *Bibliothèque Chartraine***,** fac-similé de l'édition de Paris, 1719, Genève, Slatkine reprints, 1971**,** p. 328.



Photos par Jean-Yves Thomas, bretagneweb.com

CHAPITRE II

LES *DISCOURS POLITIQUES ET MILITAIRES* : LES ORIGINES ET LE PARCOURS DU LIVRE

Un contexte et des conditions de détention qui ont déterminé les intentions des *Discours*

À quarante-neuf ans, La Noue, gentilhomme français, qui a dirigé les armées protestantes pendant près de trente années et qui figure ainsi parmi les personnages qui ont joué un grand rôle dans l'histoire des guerres de religion, se fait capturer et enfermer par l'ennemi pour une durée indéterminée. Les *Discours politiques et militaires* sont certes le produit de sa personne et de son expérience, mais ils ont notamment résulté de plusieurs facteurs liés à son état de captivité. Concernant sa détention, voici, d'après Amyrault, les conditions dans lesquelles il était enfermé :

> La Nouë fût mis dans une tour qui ressemblait plûtost une basse fosse destinée à garder des criminels pour le jour du dernier supplice, qu'un lieu propre à loger des gens de condition & d'honneur à qui l'on ne peut rien reprocher sinon que le sort des armes ne leur a pas esté favorable. Elle estoit profonde & non carrelée, & ouverte par le haut au milieu de la couverture : & comme elle ne tiroit jour que de là, aussy reçevoit-elle par le mesme endroit la pluye, qui detrempoit la terre dans le fond : de sorte qu'il n'y avoit rien de sec, ny qui fust à couvert de cette injure de l'air sinon vers les costez de la tour où on luy dressa son lict, & celuy de son vallet de chambre. Là on luy portoit tous les jours aux heures accoutumées, ce qui estoit necessaire pour sa nourriture, qu'on luy vendoit bien cherement ; & ne luy permettoit-on point de sortir pour prendre l'air, de sorte que celuy qu'il respiroit continuellement, estoit reclus, humide, & mal sain, comme s'il eust esté dans une cloaque. […] Outre les fievres dont il fut attaqué diverses fois, & qui revenoient de temps en temps, il avoit une continuelle douleur de teste, une fluxion sur l'espine du dos, qui le travailloit incessamment en quelque posture qu'il se peust mettre, une grande foiblesse à la veuë à cause de l'humidité de son cerveau qui luy distiloit sur les yeux, & une telle foiblesse, qu'il fût plusieurs mois en cette miserable demeure qu'à peine pouvoit il marcher[1].

La description fait du lieu de détention un endroit difficile à supporter et il ne semble pas qu'Amyrault ait exagéré sa pénibilité. S'il en décrit les effets sur la santé de La Noue, celui-ci fait part des conséquences de son emprisonnement sur son moral dans quelques lettres écrites à sa femme. Nous lisons dans celle du 2 juin 1584 :

> Quoy qu'il soit, faites avec nos amis que je ne sois pas oublié, car il m'en prendroit mal. Il me semble que quoy qu'on ait determiné contre moy, vous devés que tous les prisonniers de delà soient bien traictés. Car quelque jour les cruautés & inhumanités seront convenuës, & on verra que nous n'avons voulu user de revanche. J'ayme mieux endurer que non pas qu'on fist endurer autruy à

[1] M. Amyrault, *La Vie de François, seigneur de la Nouë, dit bras-de-fer*, Leyde, 1617, pp. 267-268.

> mon occasion, encore qu'il n'y ait jamais eu barbare traité comme moy […]. Vous leur pourrez toujours remontrer qu'en deux ans & demy qu'il y a que je suis icy, je n'ay pas eû ce privilege de me pouvoir promener une seule fois dans une cour ou jardin, pour prendre l'air, n'ayant bougé d'une horrible spelonque où je suis. J'ay eû de grandes & extremes angoisses par cy devant, que vous avez pû voir par mes mouvemens, ayant senti toutes les pesanteurs d'une mortelle afflictions, & n'ayant point fait conte de ma vie. […] Je vous prie, & tous nos amis aussi, de considerer la longueur de ma prison, qui est merveilleusement dure, estant seul comme je suis[1].

Le passage rapporté est long, mais nous voulons montrer qu'outre les désagréments physiques éprouvés par La Noue, c'est la douleur morale -qu'il exprime lui-même dans ses lettres- qui semble plus forte. Pourtant, il ne l'a jamais mentionnée dans ses *Discours*, excepté dans un passage du dix-septième discours où l'on perçoit son sentiment de dépit et d'injustice ; il nous dit vouloir aborder le sujet de la rétribution des grands capitaines comme lui : « Je dirois à ceste heure quelque mot des grandes remunerations & autres marques honorables qui sont apparentes, qui appartiennent à ces braves Capitaines & gentils Chevaliers, lesquels executent les belles entreprises : mais je m'en deporteray, pource que je suis pressé de digerer les dures amertumes d'une apprehension assez bien fondee de prison perpetuelle » (p. 306). Finalement, il se trouve incapable d'entamer le sujet annoncé, le contexte dans lequel il vit étant trop pénible pour lui permettre de parler d'une chose qui le touche personnellement. Le premier facteur qui détermine le contenu des *Discours* est cette période d'inactivité forcée, et la seconde est cette crainte qu'il évoque plus haut, celle de rester emprisonné pour un temps indéterminé.

La Noue va certainement lire, puis se mettre à écrire. Nous pensons qu'il a d'abord rédigé ses annotations sur l'*Histoire des guerres d'Italie* de Guichardin avant d'entamer l'écriture de ses *Discours.* Publiées deux années après sa mort, ses *Observations*[2], écrites dans les marges du texte de Guichardin, révèlent sa réflexion sur la guerre en tant qu'institution humaine[3]. La Noue semble avoir commencé son travail sur les *Discours* en 1582[4] : il est donc très probable qu'il se soit consacré à l'ouvrage de Guichardin en 1580.

---

[1] *Ibid.*, pp. 287-288.

[2] *Histoire des guerres d'Italie, composée par M. François Guichardin et traduite par Hiérosme Chomedey. Nouvelle édition, à laquelle ont esté adjoustées les Observations politiques, militaires et morales du Sieur de La Noue*, Par les heritiers d'Eustache Vignon, 1593, 2 volumes.

[3] V. l'article de J. Supple, « Les annotations de François de La Noue sur l'*Histoire des guerres d'Italie* de Guichardin », dans *L'homme de guerre au XVI*e *siècle*, Saint Etienne, Publications de l'université, 1992.

[4] La Noue revient souvent, dans ses *Discours,* sur le début des guerres, qu'il fait remonter à 22 années, dans le quatrième discours. En considérant que la période des troubles commence avec la conspiration d'Amboise, nous pouvons supposer qu'il est en rédaction en 1582

Depuis sa jeunesse, Bras-de-fer a toujours été un homme d'action, action qui se situait sur les champs de bataille ; dans la situation où il se trouve, il va inévitablement rendre cette particularité par écrit, en transposant l'action physique en écriture action. Pour cela, il se ménage un vaste lieu où il peut l'exercer en liberté. Son arme ne sera plus le fer mais la plume. Son terrain d'action est d'abord la France et le titre du premier discours nous révèle l'objectif de l'ouvrage : « Que le Royaume de France s'en va peu à peu versant, & est prochain de faire une lourde cheute, si Dieu par sa souveraine bonté ne le soustient : & qu'il y a encores quelques remedes pour le redresser, moyennant qu'on les vueille promptement embrasser ». Les remèdes nécessaires, La Noue va les proposer : il consacre des discours au redressement de la noblesse (VII-X et XII), à l'amélioration de son instruction (V et VI), à la réorganisation des institutions militaires et à l'art de la guerre (XI-XIX) et consacre ses derniers discours à la piété et la spiritualité, expliquant les bénéfices apportés par l'entretien d'un rapport avec Dieu (XXIII-XXV). Il expose aussi un projet qui a pour but de réunir toute l'Europe : celui d'une croisade contre les Turcs (XXI et XXII).

La menace ennemie, la maladie et la douleur pesant sur lui, La Noue a peut-être cru ne jamais sortir vivant de sa captivité. Aussi, même sauf, il a pu penser son emprisonnement comme une dernière étape de sa carrière. Nous avons vu, dans sa biographie, que des faits, notamment son comportement au siège de La Rochelle, ont été préjudiciables à son image personnelle ; et La Noue, qui a atteint ses cinquante ans la deuxième année de captivité, seul et loin de tous, veut affirmer ce qu'il pense être, montrer à sa descendance quelle a été la noble ambition de sa vie. Ainsi, le travail d'écriture du Breton s'est fait dans des conditions qui ont déterminé ses motivations.

En définitive, ce soldat expérimenté écrit vingt-cinq discours pour relever la France et en écrit un dernier, plus personnel, où il s'applique à extraire ce qui est utile et ce qui est digne d'être retenu des trois premières guerres de religion. Son opinion, qui est celle d'un Français qui recherche le bien de tous les chrétiens, et son jugement, exercé de manière impartiale, valorisent le chef et homme de guerre qu'il est. Il remédie à l'immobilité par une action écrite et, craignant sa prochaine disparition, il fixe une certaine image de lui dans l'histoire. Son « testament » effectué, il peut mourir avec un esprit plus tranquille.

Telles sont nos hypothèses sur les intentions que La Noue avait en écrivant son texte. Elles ne sont décelables que par la lecture de l'ensemble des discours, La Noue ne les ayant pas déclarées ouvertement. Il reste très discret sur la fonction de ses *Discours* et nous ne

trouvons que de brèves allusions à son travail d’écriture ; il n'en parle qu'une fois de manière directe et c'est presque avec gêne :

> […] j'estimeroye ces miens imparfaits labeurs (qui ont esté les passetemps cachez de mes longues miseres) n'estre pas du tout inutiles (p. 295).

Nous voyons que non seulement il dévalorise son œuvre -sans doute est-ce là le *topos* de modestie– mais aussi qu'il n'ose s'y attarder qu'entre parenthèses : parenthèse grammaticale qui apparaît dès lors comme une sorte de métaphore de l’espace fermé de la prison.

De fait, La Noue n'éprouve pas le besoin de défendre son écrit, qui se légitime par son contenu même. Il n'a pas alors inséré de préface, qui est conventionnellement utilisée par un auteur pour s’expliquer devant le lecteur et justifier son écrit. Quand La Noue affirme « […] que nous avons plus besoin de verité que de paroles […] » (p. 3), nous sommes tenté de penser qu’un métadiscours fait partie des « paroles », qu’il veut justement éviter. Rappelons qu'il a une expérience et une culture militaires, où seuls les actes comptent, car ils sont immédiatement suivis de conséquences qu'il est rarement possible de modifier. Il ne sert de parler d'une opération menée, qu'elle ait réussi ou échoué, sauf si c'est dans le but de comprendre ce qui a causé la réussite ou l'échec, afin de réitérer ou non la manœuvre et ses modalités. En bref, s'il ne parle pas directement de lui-même, c'est probablement parce qu'il considère que ses actes, inscrits dans l'Histoire, le feront pour lui ; et s'il ne parle pas de son œuvre, les *Discours*, c'est qu'il estime, qu'en tant que parole écrite, ils parlent par eux-mêmes.

Son ami et éditeur Du Fresne s’est chargé d'établir une préface et de dédier l'ouvrage à celui qui va devenir le roi de France en 1589, le roi de Navarre. La Noue avait bien l'intention de publier ses *Discours* quand il était en train de les rédiger, mais Du Fresne nous laisse entendre le contraire. Selon lui, La Noue aurait montré quelque réticence à ce qu’il lise les *Discours* et en prenne possession pour les faire imprimer, car

> […] ce n’estoient que brouïlleries ausquelles il avoit employé les plus ennuyeuses heures de son loisir, durant sa longue & estroite prison : & qu’il n’y avoit rien qui meritast d’estre veu, dautant que le continuel exercice des armes, auquel il s’estoit employé, ne lui avoit jamais donné le moyen de s’amuser à bien coucher par escrit […] (préface, f. * ij v°).

Supposons que notre Breton ne souhaitât plus, à sa libération, les publier. Sa réticence, selon Hauser, serait due à sa modestie, mais peut-être pourrait-on l’expliquer autrement aussi : La Noue a considéré qu’il avait une nouvelle occasion de s’illustrer par les prochaines actions qu’il mènerait : il n’aurait donc plus besoin qu'un livre parle pour lui, du moins pour le moment. Telles sont les hypothèses que l’on peut formuler mais, quoi qu'il en soit,

plusieurs passages des *Discours* prouvent que La Noue avait, lors de sa rédaction, l'intention de publier. Ainsi dès le début du discours I, le lecteur perçoit le désir de La Noue d'intervenir pour le bien de son pays :

> Je sçay bien que c'est un malplaisant discours à celui qui aime & honnore son pays & la nation, d'en vouloir preannoncer les cheutes, ce qui ne se peut faire sans aussi en descouvrir les turpitudes. Mais puis que tels perils estonnent desja tant de cœurs, & que les causes qui nous y jettent s'aperçoyvent des yeux de tous, ne seroit-ce pas foiblesse d'esprit de se taire en ce grand besoin ? […] C'est une œuvre profitable de monstrer le feu estre en la maison à ceux qui ne l'apperçoyvent, & aux autres, qui le voyent & le craignent, de les picquer, pour aller l'esteindre, & à quelques uns qui l'entretiennent paravanture sans beaucoup y penser, de les admonester qu'ils ne font pas bien : bref, preparer tous, à fin d'aider au Maistre pour la salvation d'icelle, & pour la conservation de la famille (p. 18).

Pour continuer d'agir, malgré l'immobilisme forcé et après la mort même, si elle a lieu prématurément, La Noue sait s'accomoder aux contraintes, garder une certaine liberté et prévoir la sauvegarde de sa réputation. S'il ne peut se mouvoir qu'à l'intérieur de l'espace qu'il s'est aménagé, les livres qu'il a autour de lui vont et viennent, transportant, en plus de leur contenu, viatique moral et messages personnels.

Une bibliothèque de prison en mouvement

Les lettres que La Noue adresse à sa femme durant sa captivité nous apprennent qu'il s'occupe en grande partie par la lecture. C'est justement son épouse, Marie de Juré, qui lui envoie les livres, mais pas dans le seul but de lui fournir de la lecture :

> Sa femme luy envoyoit donc tout ce qu'il luy demandoit ; & pour ce qui est des livres de politique & d'histoire on les laissoit passer sans difficulté ; mais quant aux autres, elle en arrachoit la premiere feuille, afin qu'on ne vist pas le nom de l'auteur. Par ce moyen, soit qu'on ne s'en apperceust pas, ou que pour le gratiffier on le dissimulast, il a leu dans sa prison divers escrits de la Religion dont il faisoit profession, & nommément des commentaires de Calvin sur l'Escriture sainte. Pour ce qui est des choses secrettes, outre les encres artificielles & imperceptibles dont on se servoit quelques fois pour les luy mander, en escrivant en interligne dans les depesches qu'on lui faisoit, sa femme mettoit dans les livres un mot icy & l'autre là, en commençant à la 50 ou 60 page, & continuant ainsi selon l'ordre qu'ils avoient pris, & luy ramassoit puis après ces escritures esparses, & en composoit un discours lié. Par ce moyen, il sçeut beaucoup de choses qui le concernoient, & donna de mesme divers avis à sa femme, & à ses amis, touchant les moyen de solliciter sa delivrance[1].

---

[1] M. Amyrault, *op. cit.*, pp. 278-279.

Nous n'avons pas retrouvé de lettres[1] où La Noue réclame de la lecture ; nous n'avons donc pas plus d'informations sur ce type de demande. À défaut de sources plus directes, nous nous fions à ce passage et en tirons trois idées : si les pages de titre de certains livres étaient supprimées, et si sa femme lui envoyait, à sa demande, non pas tel ouvrage en particulier mais plutôt ceux traitant de certains thèmes, il est alors compréhensible que, sur une trentaine de livres cités dans les *Discours*, La Noue ne mentionne qu'une quinzaine de titres, qui sont par ailleurs majoritairement approximatifs[2]. Par exemple, lorsqu'il veut parler *De l'estat et succez des affaires de France* de Du Haillan, il mentionne un texte sur « l'estat des affaires de France ». Par ailleurs, il a peut-être aussi reçu des livres qui ne l'intéressaient pas, qui servaient uniquement de support pour les messages cachés. S'il les a feuilletés par la suite, après avoir lu le message qui lui était adressé, et en a tiré une information ou une anecdote, unique et isolée dans les *Discours*, nous n'avons souvent pas été en mesure de l'identifier. Enfin, nous pouvons supposer que La Noue, voulant envoyer un message à sa femme ou ses amis, a utilisé comme support un livre qu'il n'a pas eu le temps de lire. Il en aurait alors recopié ou résumé rapidement des passages qui l'avaient intéressé et qu'il a ensuite utilisés pour ses discours[3].

Aussi, il est possible que La Noue ait fait des rajouts dans ses discours de manière générale et plus précisément au fur et à mesure qu'il obtenait des ouvrages. Nous ne savons pas dans quel ordre il les a reçus et, en l'absence du manuscrit des *Discours*, nous ne pourrons sans doute jamais savoir s'il a ajouté, dans des discours qu'il considérait comme achevés, des passages recopiés d'un livre fraîchement arrivé. Trois ouvrages paraissent pendant que La Noue est dans sa tour à Limbourg : le premier est *De la demonomanie des sorciers* de Jean Bodin, publié en 1580, dont il cite une anecdote au premier discours ; le second est *Le secret des finances* de Froumenteau, qui paraît en 1581 (La Noue le cite au discours IX) ; enfin, *Les devins ou commentaires des principales sortes de devinations* de Gaspar Peucer dont la version française, établie par Simon Goulart, ne paraît qu'en 1584. La Noue mentionne Peucer et cite un cas de révolution de monarchie au discours I, qu'il dit provenir des *Devins*, ce qui est exact. Si La Noue a rédigé son premier discours au début de sa captivité, c'est à dire en 1580, il a alors certainement ajouté plus tard ce qu'il tire des *Devins* : soit durant la dernière année de son emprisonnement, après que l'édition française a paru, soit encore plus tard, à

[1] Plusieurs lettres manuscrites de La Noue se trouvent à la BN, mais aucune d'entre elles n'est adressée à son épouse. V. la liste de ces lettres dans les annexes de l'introduction.
[2] Voir le détail dans le tableau situé dans la troisième partie, « La culture de La Noue ».
[3] De Pooter émet aussi cette idée. V. Merirose de Pooter, *Materials for an Edition of the Politicke and Militarie Discourses of the Lord de La Nouue*, Thèse, McGill University, 1975, pp. 23-24.

Genève en 1585. Il a donc pu y avoir un apport d'éléments provenant de ces trois ouvrages ; seul le texte écrit de la main de La Noue aurait pu nous révéler les ajouts et les modifications, comme il aurait pu l'authentifier en tant qu'auteur des *Discours.*

La question de l'authenticité des *Discours*

La question de l'authenticité des *Discours* est posée parce qu'un historien du XIXe siècle l'a discutée. Il s'agit de Denis d'Aussy, qui revient en 1893 (soit un an après la parution de la thèse d'Hauser sur La Noue)[1], dans son article « Le Bayard huguenot. François de La Noue. D'après son récent historien »[2] sur la vie et l'œuvre de La Noue telles qu'elles sont présentées par H. Hauser dans sa thèse. D'Aussy n'est pas tout à fait clair dans sa contestation ; on se demande comment il peut reconnaître à La Noue un « mérite littéraire » et affirmer que ses *Discours* sont remaniés par Du Fresne. Et comment trouve-t-il « dans l'œuvre de Lanoue la profondeur de vue d'un véritable homme d'état », tout en pensant que son éditeur Du Fresne « imprima à l'ouvrage […] le cachet très sensible de sa personnalité » ? L'argument sur lequel il s'appuie est la comparaison de la correspondance de La Noue avec les *Discours* : ces derniers « l'emportent en souplesse, en vivacité, en éclat sur les écrits tracés directement par la plume de Lanoue ». Il ne va pas plus loin dans son analyse.

Bien entendu, Hauser s'empressera de défendre l'authenticié des *Discours*, la même année, dans un article convaincant[3]. Hauser relève deux points sur lesquels se fonde d'Aussy : le premier est que Du Fresne est un écrivain qui est déjà bien exercé à l'écriture, le seconde est que sa personnalité se retrouve dans les *Discours*. Pour les réfuter, il avance un certain nombre d'arguments qui nous paraissent très plausibles :

- il rappelle que plusieurs discours (le Xe et le XVIe) sont « imparfaits » et se demande pourquoi, si Du Fresne a réécrit les *Discours*, il ne les a pas achevés.
- dans sa vaste correspondance, Du Fresne aurait fini par parler de son travail d'auteur, s'il avait eu lieu, sur les *Discours,* ou de cet écrit comme étant le sien, or il n'y en a aucune trace.
- aucun des contemporains de La Noue n'a mis en doute l'attribution des *Discours.*
- le style de Du Fresne apparaît clairement différent de celui de La Noue quand les textes des deux auteurs sont comparés.

---

[1] D'Aussy avait déjà écrit un article sur La Noue en 1887 : « Un Bayard calviniste. François de Lanoue et ses dernières campagnes », dans *Revue des questions historiques*, Paris, 1887, t. 41, pp. 397-440. Déjà, ici (p. 411), il doute de l'authenticité d'une des lettres de La Noue.
[2] D. d'Aussy, « Le Bayard huguenot. François de La Noue. D'après son récent historien », dans *Revue de la Saintonge et l'Aunis*, 13, (janvier 1893), A. Picard, Paris, 1893, pp. 22-34.
[3] H. Hauser, « Sur l'authenticité des *Discours* de La Noue », dans *Revue historique*, t. 53, 1893, pp. 301-311.

- les idées des deux hommes ne sont pas communes, surtout en ce qui concerne les Turcs : pour La Noue, ils sont les pires ennemis de la chrétienté alors qu'aux yeux de Du Fresne ils peuvent être de bons alliés.
- enfin, comment Du Fresne aurait-il pu revoir le XXVIe discours, qui est le témoignage d'un homme présent au moment des faits ?

La discussion s'arrête avec cet article puisque d'Aussy ne donne pas suite à la polémique qu'il a suscitée. Quittons alors le siècle de Hauser pour celui de La Noue et de son éditeur. Après sa libération, l'auteur des *Discours* va à Genève et y rencontre Philippe Du Fresne-Canaye. Né vers 1551, ce dernier est issu d'une famille de riches marchands parisiens qui a penché pour la Réforme. Lors de la Saint-Barthélemy, il se trouve à Venise ; sa famille lui conseille de ne revenir que lorsque la situation deviendra plus calme. Il décide alors d'accompagner le secrétaire de l'ambassadeur François de Noailles à Constantinople. Là-bas, il rencontre l'ambassadeur lui-même qui l'initie à la diplomatie et il deviendra plus tard, à son tour, ambassadeur ordinaire auprès des princes allemands d'un roi de France, Henri IV. Revenu de son périple le 9 juin 1573, il raconte son voyage en langue italienne dans un texte intitulé « Ephémérides ». Pourtant, il ne publie pas ce texte de son vivant[1] et on peut donc supposer que s'il avait vraiment voulu éditer un ouvrage dans lequel il était impliqué, il aurait pu y ajouter le sien et y apposer son propre nom ; nous ne voyons pas -et d'Aussy ne propose pas de réponse à cette interrogation- quel aurait été l'intérêt de Du Fresne à réécrire les *Discours,* jusqu'à les imprégner de sa personnalité. En revanche, il a pu parler de ce qu'il a vu à Constantinople avec La Noue qui aurait pu tirer parti de ces informations ; l'intervention de l'éditeur dans les *Discours* se situerait là : il serait une des sources de La Noue.

Du Fresne dit, dans sa préface, avoir passé huit ou neuf mois en compagnie de La Noue. Lui aurait-il été possible de retravailler les *Discours* de son ami en sa présence (alors que celui-ci ne souhaitait plus, à ses dires, les publier), en neuf mois seulement, alors qu'il a fallu cinq années pour les écrire ? Cela nous paraît peu probable. De plus, ils traitent majoritairement de sujets qui n'intéressent pas Du Fresne, qui a une formation juridique : nous avons peine à l'imaginer en train de « remanier » les quatre paradoxes militaires du discours XVIII.

---

[1] La première édition est de Henri Hauser et date de la fin du XIXe siècle: Philippe du Fresne-Canaye, *Le voyage du Levant, de Venise à Constantinople, l'émerveillement d'un jeune humaniste (1573)*, H. Hauser éd., Paris, 1897. Concernant l'inexistence de précédente publication v. la conclusion des recherches de Hauser p. VII.

D'Aussy prétend qu'il suffit de comparer la correspondance authentique de La Noue à ses *Discours* pour être convaincu qu'ils ne sont pas tout à fait de lui. Si nous étudions sa correspondance écrite entre 1578 et 1585 durant sa campagne en Flandre, publiée en 1854[1], et que nous la considérons comme authentique, nous y retrouvons de nombreuses préoccupations exprimées dans les *Discours.* Rappelons que ces lettres ne sont pas personnelles, qu'elles sont adressées à d'autres chefs de guerre, ou a de hautes autorités et qu'elles sont écrites dans un contexte de guerre. Nous lisons par exemple que La Noue s'y plaint souvent, comme dans ses *Discours* (par ex. p. 403 et p. 643)*,* de la mauvaise discipline des soldats[2]. Il déplore les blasphèmes[3] comme il le fait notamment dans son discours I, et s'attriste de voir ses soldats malmener le peuple[4] ainsi qu'il le fait dans plusieurs discours (I, II, VIII, IX, XIII, XIX, XXVI). On pourrait encore relever un autre sujet qui lui tient à cœur : la paye des soldats. Il y revient onze fois dans ses lettres et demande à ce que la rétribution ait lieu ; pour que le service des soldats soit correct et afin qu'ils n'éprouvent pas le besoin d'aller voler les paysans, La Noue rappelle maintes fois que la rémunération en est la condition et va jusqu'à demander l'instauration d'une récompense, sur le modèle espagnol, pour les soldats qui auront accompli une action courageuse ou risquée (discours XVII). Il n'est sans doute pas très pertinent de comparer des lettres écrites ou dictées probablement rapidement et sans soin, avec un texte mûrement réfléchi et rédigé avec attention, mais nous voulons simplement montrer qu'il y a des similitudes dans les contenus des textes de La Noue.

Les éditions des *Discours politiques et militaires*

Nous avons établi une liste des diverses publications, complètes ou partielles, des *Discours politiques et militaires*, grâce aux catalogues en ligne des bibliothèques européennes ; nous avons collationné les notices afin d'obtenir une description aussi exhaustive que possible de chaque édition. Nous avons fourni une description de la page de titre qui précise la typographie, la présence d'une éventuelle vignette ou d'un fleuron, etc., quand nous avons réussi à voir, soit l'ouvrage lui-même, soit un cliché de la page de titre.

Le site http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/gln/ qui « […] propose une bibliographie de la production imprimée des 15e et 16e siècles des villes de Genève, Lausanne et Neuchâtel » et de Morges, nous a été utile pour son répertoire des émissions des éditions

[1] François de La Noue, *Correspondance de François de La Noue*, Ph. Kervyn de Volkaersbeke éd., Paris, 1854.
[2] *Ibid.,* p. 88, 136, 137, 188.
[3] *Ibid.,* p. 84, 89.
[4] *Ibid.*, p. 85, 110, 124, 164.

suisses, celles-ci étant souvent multiples. Nous avons trouvé quatre éditions qui englobent dix-sept émissions[1] : elles sont récapitulées à la fin de l'exposé des éditions et émissions en langue française ci-dessous. Ces dernières sont classées chronologiquement et sont numérotées de 1 à 25 ; pour plus de clarté et de facilité, nous nommerons les éditions/émissions par leur numéro. Comme la plupart des lieux de publication des éditions suisses ne sont pas avérés, nous avons rapporté (entre crochets) l'hypothèse de la véritable adresse quand elle était mentionnée dans la notice.

ÉDITIONS/ÉMISSIONS EN LANGUE FRANCAISE

1587[2]

1) DISCOVRS // POLITIQVES ET // Militaires du Seigneur de La Nouë. // *NOVVELLEMENT RE- // cueillis & mis en lumiere.* // [Vignette] // *A BASLE*, // De l'Imprimerie de François Forest. // *M. D. LXXXVII.*

In-4, [16], 710, [2] pp.

Signatures : *-**4 A-Z4 Aa-Zz4 Aaa-Zzz4 Aaaa-Vvvv4

Note : L'errata du f. Vvvv4r demande de corriger les fautes « eschappées en ceste premiere Edition ».

Lieu : [Genève]

Localisation : Cette édition se trouve en ligne sur le site des ouvrages numérisés des bibliothèques suisses www.e-rara.ch

Aix-en-Provence, bibliothèque municipale, cote : F1784

2) DISCOVRS // POLITIQVES ET // Militaires du Seigneur de La Nouë. // *NOVVELLEMENT RE- // cueillis & mis en lumiere.* // [Vignette] // *A GENEVE*, // De l'Imprimerie de François Forest. // *M. D. LXXXVII.*

In-4, [16], 710, [2] pp.

Signatures : *-**4 A-Z4 Aa-Zz4 Aaa-Zzz4 Aaaa-Vvvv4

---

[1] Nous reprenons la définition d'« édition » et d'« émission » de J.-F. Gilmont, dans son ouvrage *Jean Crespin, un éditeur réformé du XVIe siècle*, Droz, Travaux d'Humanisme et Renaissance n° 186, Genève, 1981, p. 21, n. 45 : « Une *édition* est formée de l'ensemble des exemplaires imprimés à partir d'une composition typographique. L'*émission* (*issue* en anglais) désigne des parties d'éditions qui se distingue par des différences volontairement affichées sur la page de titre ou par une modification de format. Les cas les plus fréquents sont ceux de co-éditions mises en vente sous le nom de plusieurs libraires ou ceux d'éditions lancées dans le commerce sous plusieurs dates ».

[2] 1, 5 et 8 sont répertoriés in P. Chaix, A. Dufour, G. Moeckli, *Les livres imprimés à Genève de 1550 à 1600*, Genève, Droz, 1966, p. 120.

Note : L’errata du f. Vvvv4r demande de corriger les fautes « eschappées en ceste premiere Edition ».
Localisation : Grenoble, bibliothèque municipale, cote : C.4895

3) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES // du Seigneur de la // Nouë. // *Nouvellement recueillis et mis en lumiere*. // [Vignette] // Pour François Forest. // M. D. LXXXVII.
In-8, [16], 710, [2] pp.
Signatures : *-**4 A-Z4 Aa-Zz4 Aaa-Zzz4 Aaaa-Vvvv4
Localisation : Paris, bibliothèque de l'Arsenal, cote : 8-S-5969

4) *Discours politiques et militaires du seigneur de La Nouë. Nouvellement recueillis et mis en lumiere*. A Geneve. De l’imprimerie de François Forest. M. D. LXXXVII.
In-8, [20], 847, [1] pp.
Signatures : *8 **2 a-z8 aa-zz8 aaa-ggg8
Localisation : Paris, bibliothèque historique de la ville de Paris, cote : 902103

5) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES // du Seigneur de la // Nouë. // *Nouvellement recueillis & mis en lumiere*. // [Vignette] // *A BASLE*, // De l'Imprimerie de François Forest, *M.D. LXXXVII.*
In-8, [20], 847, [1] p.
Signatures : *8 **2 a-z8 aa-zz8 aaa-ggg8
Note : L'errata (f. 9) « Corrigez, s'il vous plait les fautes suivantes eschappees en ceste premiere edition ».
Localisation : Montpellier, bibliothèque municipale, cote : 40353 RES
Toulouse, bibliothèque municipale, cote : Fa D 4763

6) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES // du Seigneur de la // Nouë. // *Nouvellement recueillis & mis en lumiere*. [Fleuron] // *A BASLE*, // De l'Imprimerie de François Forest, *M.D. LXXXVII.*
In-8, [20], 847, [1] p.
Signatures : *8 **2 a-z8 aa-zz8 aaa-ggg8
Localisation : Cette édition se trouve en ligne sur http://www.bsb-muenchen.de/index.php et http://books.google.fr/books

Il est difficile de localiser cette édition par la simple consultation des catalogues des bibliothèques en ligne, car cette édition ne se différencie de la précédente que par son fleuron qui remplace la vignette dans la page de titre.

7) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES // du Seigneur de la // Nouë. // *Nouvellement recueillis & mis en lumiere*. // [Vignette] // *A BASLE*, // De l'Imprimerie de François Forest. *M.D. LXXXVII*.
In-8, [16], 710, [2] pp.
Signatures : â8 A-Z8 Aa-Ee8 Ff4 Gg-Yy8
Lieu: [Genève].
Localisation : Montpellier, Faculté de théologie protestante, cote : 1684
Toulouse, bibliothèque municipale, cote : Res. D XVI 831

8) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES // du Seigneur de la // Nouë. // *Nouvellement recueillis & mis en lumiere* // [Fleuron] *// A BASLE*. // De l'Imprimerie de François Forest. // *M. D. LXXXVII.*
In-8, [16], 776 p.
Signatures : *8 a-z8 A-Z8 Aa-Bb8 Cc4
Lieu : [Genève]
Localisation : Cette édition se trouve en ligne sur : www.e-rara.ch
Localisation : Grande-Bretagne, Cambridge, bibliothèque de l'université de Cambridge, cote : Acton d.26.1467

1588

9) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES // du Seigneur de la // Nouë. // *Nouvellement recueillis & mis en lumiere.* // [Vignette] // Imprimé nouvellement. // 1588.
In-8, [16], 648 p.
Signatures : *8 A-Z8 Aa-Rr8 Ss4
Lieu/Imprimeur : [Genève] : [Jean Le Preux ?].
Localisation : Toulouse, bibliothèque municipale, cote : Fa D 11389 (1)
Rennes, bibliothèque municipale, cote : 88849

10) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES // DU SEIGNEVR DE // LA NOVË. // *Nouvellement recueillis & mis en lumiere.* // [Vignette] // Jouxte la forme et exemplaire. // Imprimee à Basle, par // François Forest. // M. D. LXXXVIII.

In-12, [24], 838, [2] p.

Signatures : â12 a-z12 A-M12

Lieu/Imprimeur : [Genève ?] : s.n..

Localisation : Paris, Centre Culturel Irlandais, cote : A 275

11) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES // DU SEIGNEVR DE // LA NOVË. // *Nouvellement recueillis et mis en lumiere.* // [Vignette] // Jouxte la forme & exemplaire, imprimee // à Basle, par François Forest. // M. D. LXXXVIII.

In-16, [32], [1082] « 1012 », [6] p.

Signatures : â8 è8 a-z8 A-Z8 Aa-Yy8

Note : édition qui ne présente qu'une émission

Lieu : [Genève ?]

Localisation : Paris, BNF, cote : E*-2918

12) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES // du Seigneur de la // Nouë. // *Nouvellement receuillis & mis en lumiere.* // [Vignette] // *A BASLE*, De l'Imprimerie de François Forest. M. D. LXXXVIII.

In-8, [16], 710, [2], p.

Signatures : â8 A-Z8 Aa-Ee8 Ff4 Gg-Yy8

Lieu : [Genève]

Localisation : Cette édition se trouve en ligne sur www.bsb-muenchen.de/ et http://books.google.fr

Allemagne, Munich, Bayerische Staatsbibliothek, cote : Pol.g. 1170e

13) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES // du Seigneur de la // Nouë. // *Nouvellement receuillis & mis en lumiere.* // [Vignette] // A LA ROCHELLE. // Par Hierosme Haultin // 1588.

In-8, [16] 648, [40].

Localisation : Tours, Université François Rabelais, Centre d'études supérieures de la Renaissance, cote : SR/17a

1590

14) DISCOVRS // POLLITIQVES // ET MILITAIRES // du Seigneur de la // NOVE. // *Nouvellement recueillis et mis en lumiere*. // A Basle. // M. D. LXXXX.

In-8, [16], 710, [2] p.

Signatures : â8 A-Z8 Aa-Ee8 Ff4 Gg-Yy8

Lieu/Imprimeur : [Genève] : [François Forest].

Localisation : Cette édition se trouve en ligne sur www.bsb-muenchen.de/ et http://books.google.fr

Paris, BNF, cote : E*-2919 RES

15) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES // du Seigneur de la // Nouë. // *Nouvellement receuillis & mis en lumiere*. // [Fleuron] // A LA ROCHELLE. // Chez Marin Villepoux. // 1590.

In-16, [32], 970, [10] pp.

Signature : A-Z, Aa-Zz, AA-QQ8.

Localisation : Bordeaux, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, cote : Res 48377

1591[1]

16) DISCOURS // POLITIQVES ET // MILITAIRES DV SIEUR // DE LA NOVË. // *Recueillis & mis en lumiere par le Sieur* DE *F*RES- // NES, *& dediez au Roy tres-Chrestien H*EN- // RY *IIII. De ce Nom.* // Derniere Edition enrichie de deux Indices, dont // le premier est des Sommaires & argumens sur // chasque Discours. Le second, des choses plus // notables contenues en tout l'œuvre. // [Vignette] // A Basle, // Pour Francois Le Fevre // M. D. XCI.

In-16, [32], 1019, [37] p.

Lieu : [Genève]

Localisation : Localisation : Cette édition se trouve en ligne sur www.bsb-muenchen.de/ et http://books.google.fr

Nancy, bibliothèque municipale, cote : 267880

1595

17) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES // DU SIEVR DE // LA NOVE. // *Recueillis & mis en lumiere par le Sieur* DE // FRESNES, *& dediez au Roy tres-Chrestien* //

---

[1] 16 est répertorié in P. Chaix, A. Dufour, G. Moeckli, *Les livres imprimés à Genève de 1550 à 1600*, *éd.cit.*, p. 131. L'auteur se demande si : « […] L'imprimeur ne serait-il pas François Le Febvre, Lyonnais installé à Genève dès 1590? […] ».

Henry IIII. *de ce Nom*. // Derniere Edition enrichie de deux Indices, // dont le premier est des Sommaires & ar // gumens sur chasque Discours. Le second // des choses plus notables, contenues en // tout l'œuvre. // [Fleuron] // A Lyon, // Pour DANIEL BELLON, // 1595.[1]

In-16, [32], 1019, [37] p.

Signatures : ã-ãã8 A-Z8 Aa-Zz8 AA-VV8

Notes : les deux premiers cahiers de l'édition de 1595 (ã ãã) diffèrent des émissions de 1596 (* **).

Lieu/Imprimeur : [Genève] : [François Le Fèvre ou Jacob Stoer].

Localisation : Toulouse, bibliothèque municipale, cote : Fa D 11387

Rennes, bibliothèque municipale, cote : 79860

1596[2]

18) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES DV SIEVR // DE LA NOVË. // *Recueillis & mis en lumiere par le Sieur* DE FRES-// NES, *& dediez au Roy tres-Chrestien* HEN- // RY IIII. *de ce Nom*. // Derniere Edition enrichie de deux Indices, // dont le premier est des Sommaires & ar- // gumens sur chasque Discours. Le second // des choses plus notables, contenues en // tout l'œuvre. // [Fleuron] // Pour François Le Feure, de Lyon. // M.D.XCVI.[3]

In-16, [32], 1019, [37] p. ; portrait d'Henri IV.

Signatures : *-**8 A-Z8 Aa-Zz8 AA-VV8

Lieu : [Genève]

Localisation : Béziers, bibliothèque municipale, cote : FA 64

19) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES DV SIEVR // DE LA NOVË. // *Recueillis & mis en lumiere par le Sieur* DE FRES-// NES, *& dediez au Roy tres-Chrestien* HEN- // RY IIII. *de ce Nom*. // Derniere Edition enrichie de deux Indices, // dont le premier est des Sommaires & ar- // gumens sur chasque Discours. Le second // des choses plus notables,

---

[1] Nous tenons cette description de J. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, éditeurs, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI*e *siècle*, Librairie ancienne d'Auguste Brun, Lyon, 1895, t. 1, p. 29.

[2] 19 est répertorié in P. Chaix, A. Dufour, G. Moeckli, *Les livres imprimés à Genève de 1550 à 1600*, *éd.cit*., p. 148. « Il semble qu'une partie de l'ouvrage ait porté : "Pour François le Feure, de Lyon". L'édition portant ce nom, décrite par Baudrier, V, p. 355-356, paraît tout à fait conforme à la présente ».

[3] Cette description provient de J. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, éditeurs, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI*e *siècle*, Louis Brun, Lyon, A. Picard et Fils, Paris, 1901, t. 5, p. 355-356.

contenues en // tout l'œuvre. // [Fleuron type « figure »] // De l'imprimerie de Jacob Stoer. *M. D. XCVI.*

In-16, [32], 1019, [37] p. ; portrait d'Henri IV.

Signatures : *-**8 A-Z8 Aa-Zz8 AA-VV8

Lieu : [Genève]

Localisation : Cette édition se trouve en ligne sur http://www.bsb-muenchen.de/index.php et http://books.google.fr/

Paris, BNF, cote : E*-2920

1597

20) *Discours politiques et militaires du seigneur de La Nouë. Nouvellement recueillis et mis en lumiere*. A Basle, de l'imprimerie de François Forest M. D. XCVII.

In-4, [16], 710, [2] p.

Signatures : *-**4 A-Z4 Aa-Zz4 Aaa-Zzz4 Aaaa-Vvvv4

Note : L'errata du f. Vvvv4r demande de corriger les fautes « eschappées en ceste premiere Edition ». Comme cet exemplaire a les mêmes signatures, format et errata que 1, nous supposons que c'est la page de titre qui a été remplacée sur cet ouvrage invendu.

Lieu : [Genève]

Localisation : Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, cote : 8 R 869 INV. 3332 FA.

1599

21) *Discours politiques et militaires du Seigneur de La Nouë. Nouvellement recueillis et mis en lumiere*. A Basle, De l'imprimerie de François Forest. 1599.

In-8, [16], 710 (« 701 »), [2] p.

Signatures : â8 A-Z8 Aa-Ee8 Ff4 Gg-Yy8

Lieu : [Genève]

Localisation : Reims, bibliothèque municipale, cote : P 619

1605

22) DISCOVRS // POLITIQVES // ET MILITAIRES DV // Seigneur de la Nouë. // *NOVVELLEMENT RECVEILLIS // ET MIS EN LVMIERE. //* [Vignette] // A Basle, // De l'Imprimerie de FRANÇOIS FOREST. // M. DCV.

In-4, [16], 710, [2] pp.

Signatures : *-**4 A-Z4 Aa-Zz4 Aaa-Zzz4 Aaaa-Vvvv4

Note : L’errata du f. Vvvv4r demande de corriger les fautes « eschappées en ceste premiere Edition ». Nous n'avons trouvé qu'un seul et unique exemplaire daté de 1605; nous ne l'avons pas consulté, mais comme il a les mêmes signatures, format et errata que 1, nous supposons que c'est la page de titre qui a été remplacée sur cet ouvrage invendu.
Localisation : Orléans, bibliothèque municipale, cote : 4°C539.

1612

23) DISCOVRS // POLITIQVES, ET // MILITAIRES, DV // SEIGNEVR DE LA NOVE. // *Derniere edition*. // [Fleuron] // [S. l.] : [s. n.], M. D. C. XII.
In-8, [16], 710, [2] p.
Signatures : â8 A-Z8 Aa-Ee8 Ff4 Gg-Yy8
Localisation : Paris, BNF, cote : 8- S- 5972
Paris, bibliothèque Sainte-Geneviève, cote : 8 R 869 INV. 3332 FA

1614

24) DISCOVRS // POLITIQVES ET // MILITAIRES DV // SIEUR DE LA // Nouë, // *Recueillis & mis en lumiere par le Sieur DE FRESNES, & dediez au Roy tres-Chrestien // HENRY IIII de ce Nom.* // Derniere edition enrichie de deux Indices, // dont le premier est des Sommaires et argumens // sur chasque Discours. Le second, des choses // plus notables contenues en tout l'œuvre. // [Vignette] // Pour Pierre & Jaques Chouët, M. DC. XIIII.
In-16, [32], 1019, [37] p.
Localisation : Nîmes, bibliothèque municipale, cote : 61535.

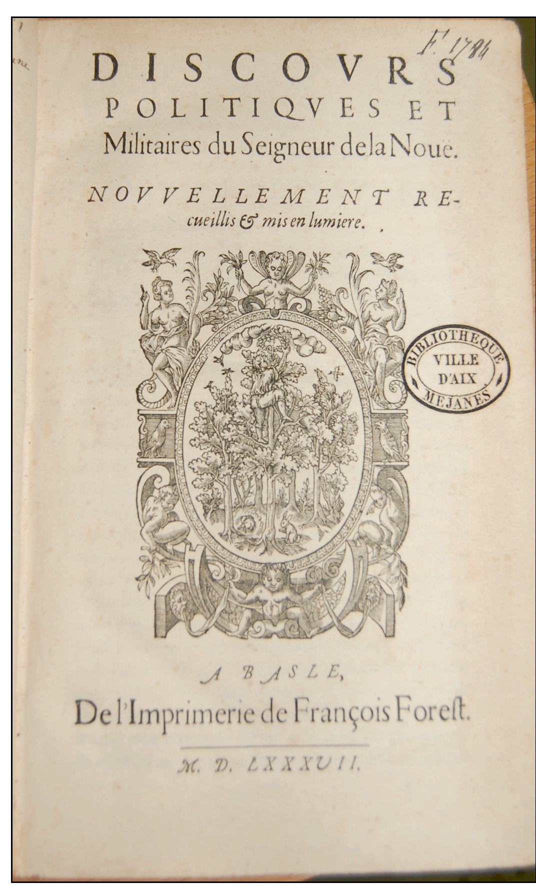
25) *Discours politiques et militaires du seigneur de La Noue, nouvellement recueillis et mis en lumière*. Genève : P. & J. Chouet, 1614.
In-16, [32], 1019, [37] p., index.
Signature : *8 **8 A-Z, AA-Zz, AA-VV8
Localisation : Paris, BNF, cote : E*- 2921

1638

Selon Lelong[1], une édition a été publiée à Bâle en 1638 ; il la mentionne mais entre crochet, signifiant peut-être qu'il y a une incertitude. Cela dit nous n'en avons pas retrouvé la trace. Cette édition est, nous dit De Pooter (nous n'avons pas pu vérifier par nous-même), celle qui est utilisée pour la publication, en 1793, du XXVI[e] discours : il y est dit que le texte est basé sur la « […] dernière de ces éditions publiée en 1638, et collationnée avec la première »[2].

Pages de titres des *Discours*[3]

1)


DISCOVRS POLITIQVES ET Militaires du Seigneur de la Noue.

NOVVELLEMENT RE-cueillis & mis en lumiere.

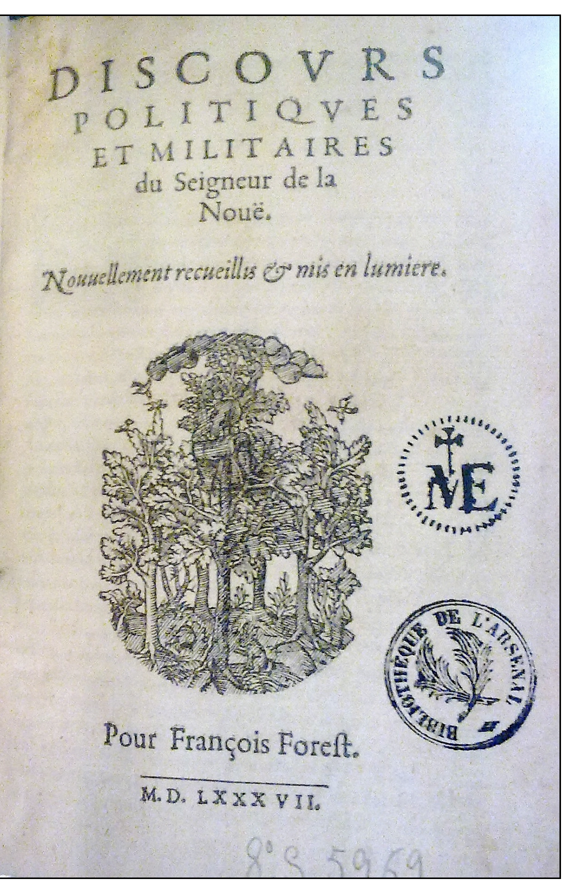
A BASLE,

De l'Imprimerie de François Forest.

M. D. LXXXVII.

BIBLIOTHEQUE VILLE D'AIX MEJANES

3)


DISCOVRS POLITIQVES ET MILITAIRES du Seigneur de la Noue.

Nouuellement recueillis & mis en lumiere.

Pour François Forest.

M.D. LXXXVII.

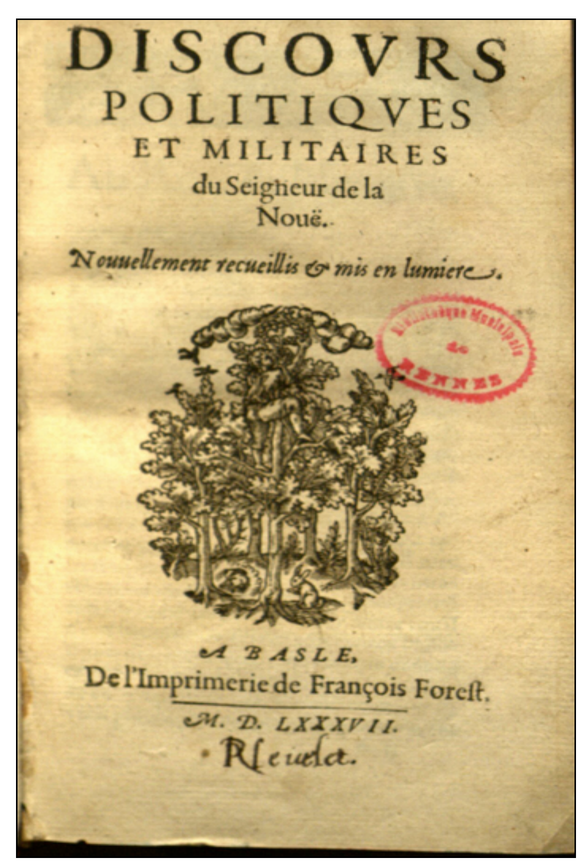
BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL

[1] Jacques Lelong, *Bibliothèque historique de la France, contenant Le Catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits qui traitent de l'Histoire de ce Royaume, avec des notes critiques et historiques*, A Paris, De l'imprimerie de Jean-Thomas Herissant, 1769, t. II, p. 339.

[2] Cité dans M. De Pooter, *Materials for an Edition of the Politicke and Militarie Discourses of the Lord de La Nouue*, Thèse, McGill University, 1975, p. 94

[3] Il manque les pages de titres de 2, 4, 13, 18, 20, 21, 25.

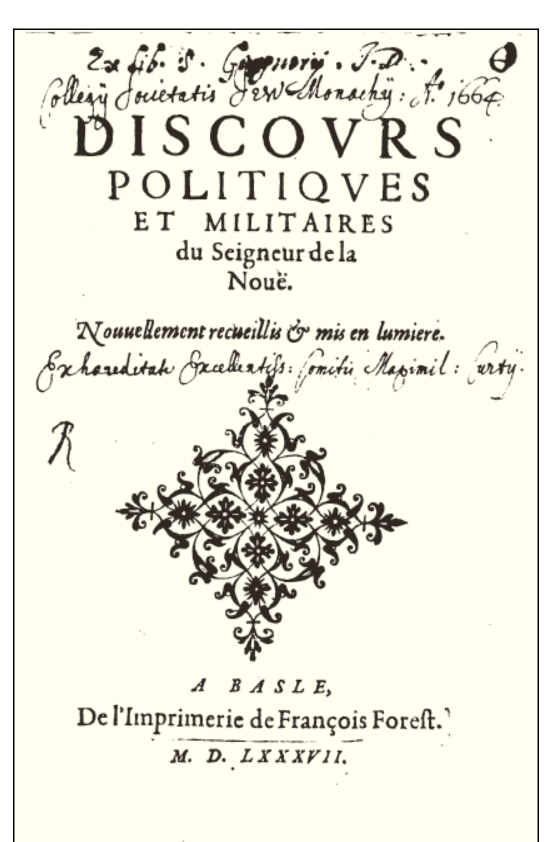
5)


DISCOVRS
POLITIQVES
ET MILITAIRES
du Seigneur de la
Nouë.

Nouuellement recueillis & mis en lumiere.

A BASLE,
De l'Imprimerie de François Forest.
M. D. LXXXVII.

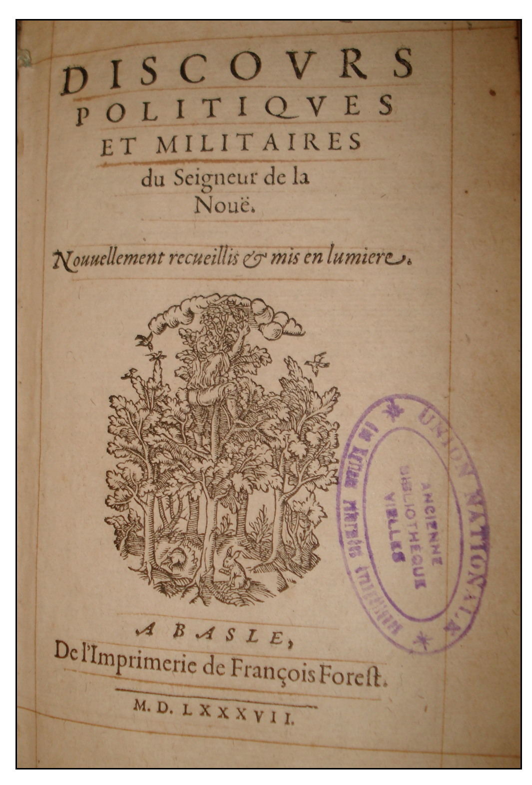
6)


DISCOVRS
POLITIQVES
ET MILITAIRES
du Seigneur de la
Nouë.

Nouuellement recueillis & mis en lumiere.

A BASLE,
De l'Imprimerie de François Forest.
M. D. LXXXVII.

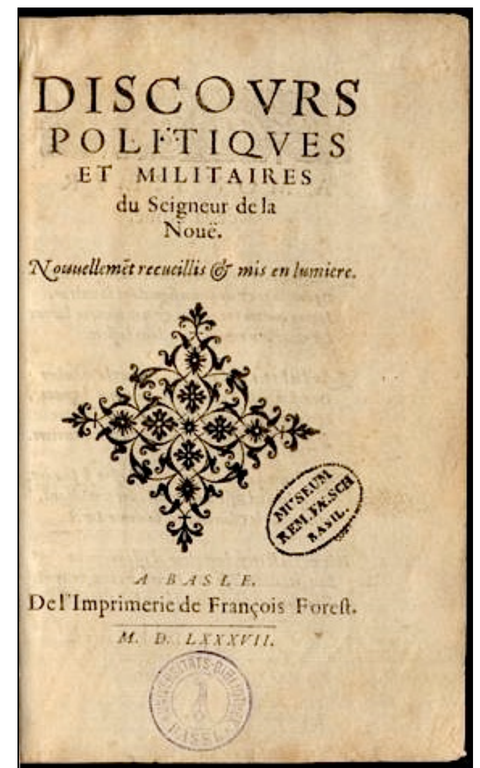
7)


DISCOVRS
POLITIQVES
ET MILITAIRES
du Seigneur de la
Nouë.

Nouuellement recueillis & mis en lumiere.

A BASLE,
De l'Imprimerie de François Forest.
M. D. LXXXVII.

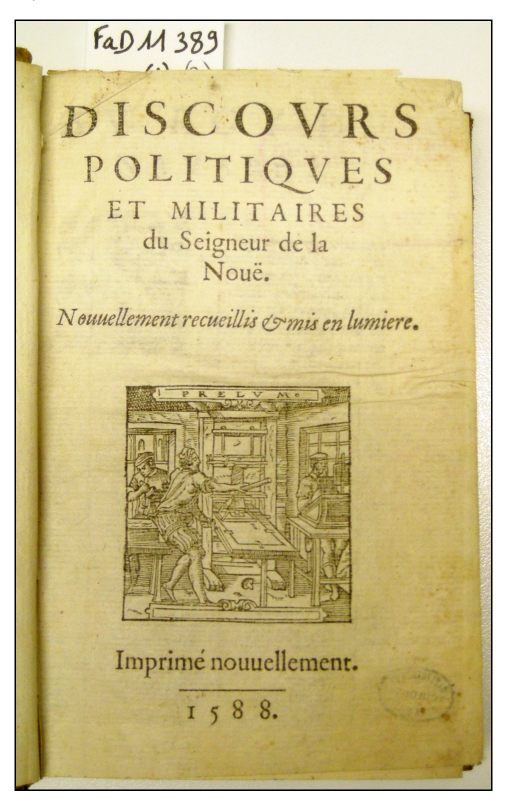
8)


DISCOVRS
POLITIQVES
ET MILITAIRES
du Seigneur de la
Nouë.

Nouuellemẽt recueillis & mis en lumiere.

A BASLE,
De l'Imprimerie de François Forest.
M. D. LXXXVII.

9)



FaD 11 389

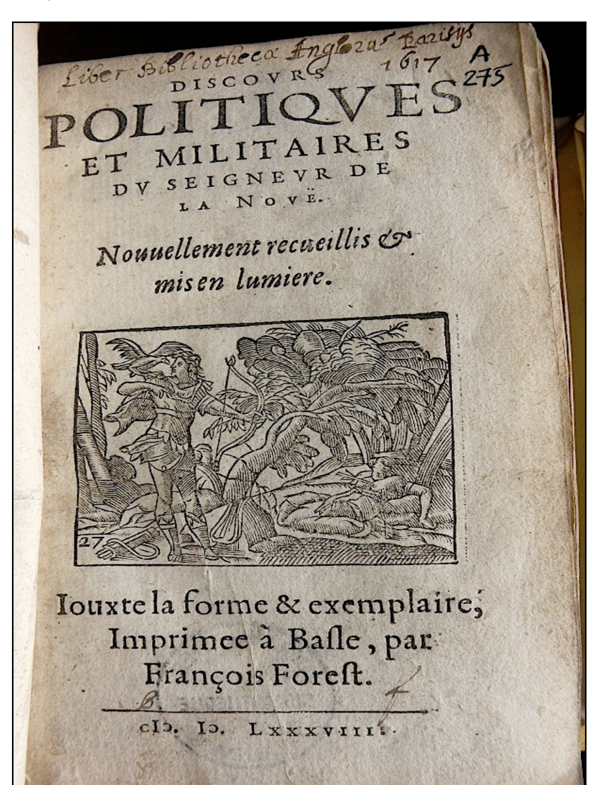
DISCOVRS
POLITIQVES
ET MILITAIRES
du Seigneur de la
Nouë.

Nouuellement recueillis & mis en lumiere.

Imprimé nouuellement.

1588.

10)



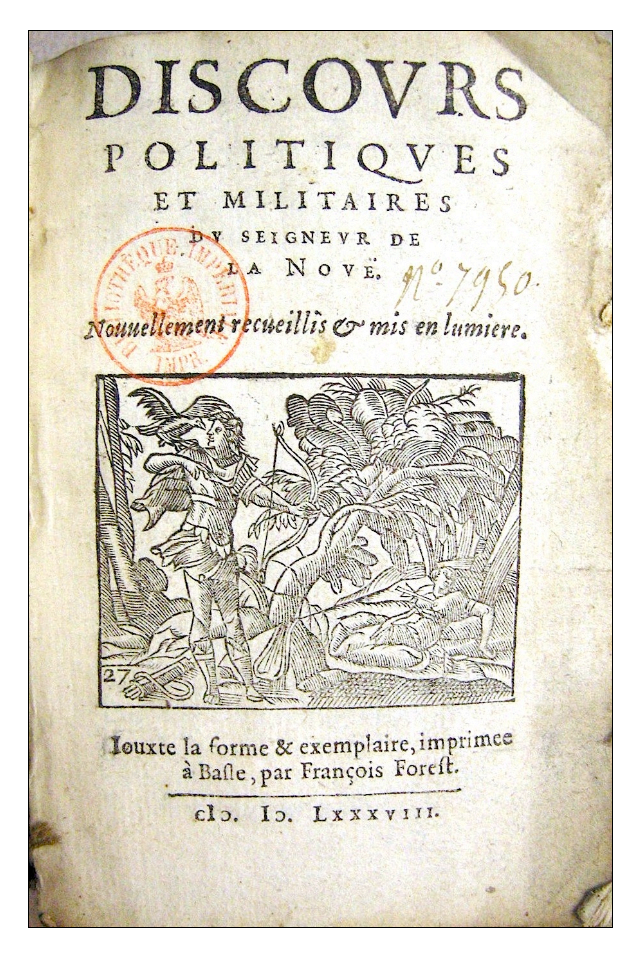
DISCOVRS
POLITIQVES
ET MILITAIRES
DV SEIGNEVR DE
LA NOVË.

Nouuellement recueillis & mis en lumiere.

Iouxte la forme & exemplaire,
Imprimee à Baſle, par
François Foreſt.

cIↃ. IↃ. LXXXVIII.

11)



DISCOVRS
POLITIQVES
ET MILITAIRES
DV SEIGNEVR DE
LA NOVË.

N° 7950.

Nouuellement recueillis & mis en lumiere.

Iouxte la forme & exemplaire, imprimee
à Baſle, par François Foreſt.

cIↃ. IↃ. LXXXVIII.

12)



DISCOVRS
POLITIQVES
ET MILITAIRES
du Seigneur de la
Nouë.

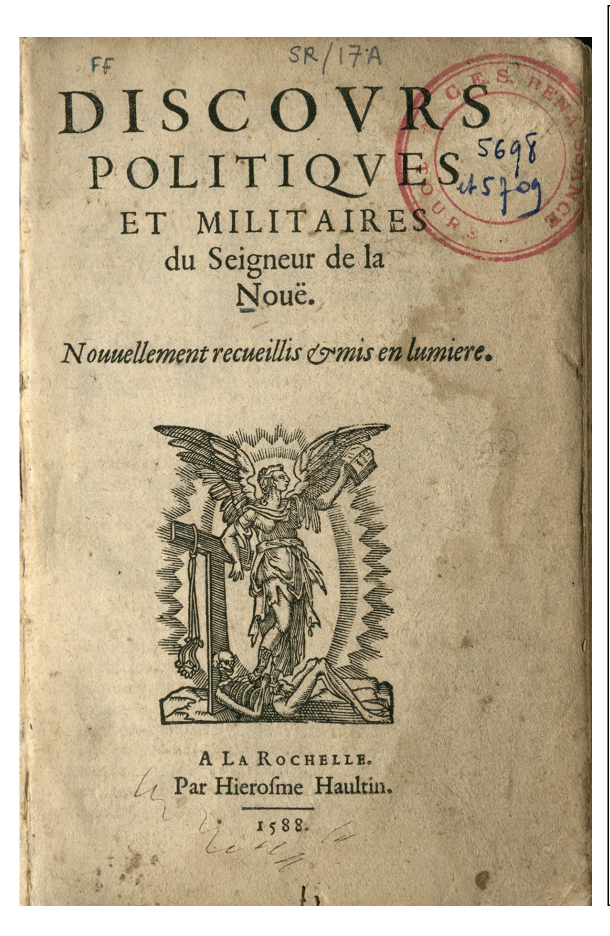
Nouuellement recueillis & mis en lumiere.

EX LIBRIS
M. CARRIÉ

A BASLE,
De l'Imprimerie de François Foreſt.

M.D.LXXXVIII.

13)

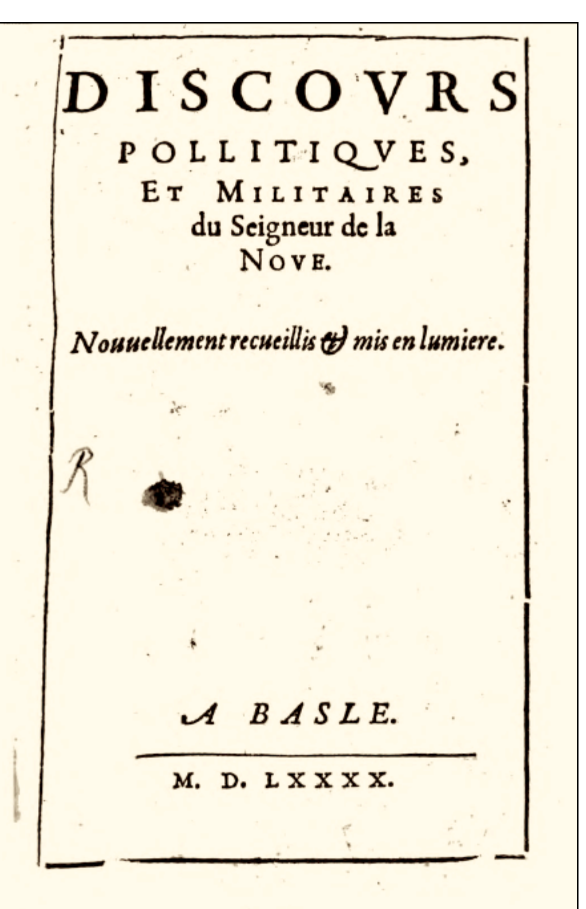


DISCOVRS
POLITIQVES
ET MILITAIRES
du Seigneur de la
Nouë.

Nouuellement recueillis & mis en lumiere.

A LA ROCHELLE.
Par Hierosme Haultin.
1588.

14)



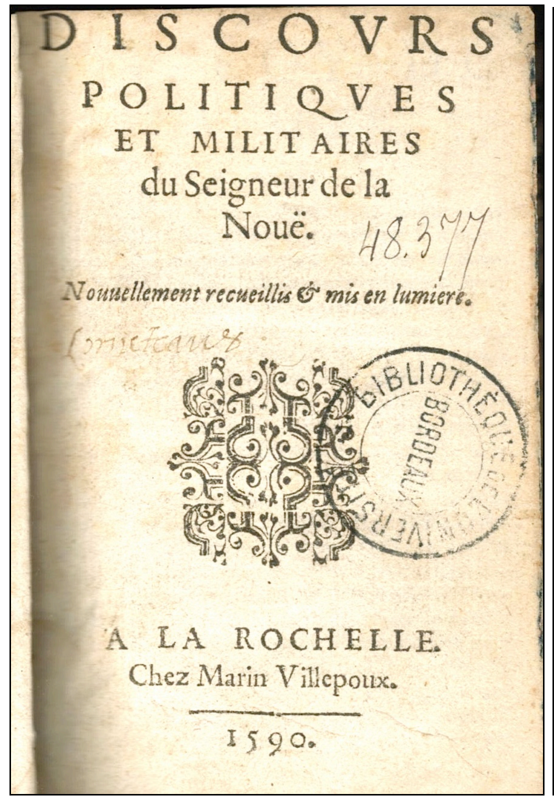
DISCOVRS
POLLITIQVES,
ET MILITAIRES
du Seigneur de la
NOVE.

Nouuellement recueillis & mis en lumiere.

A BASLE.

M. D. LXXXX.

15)

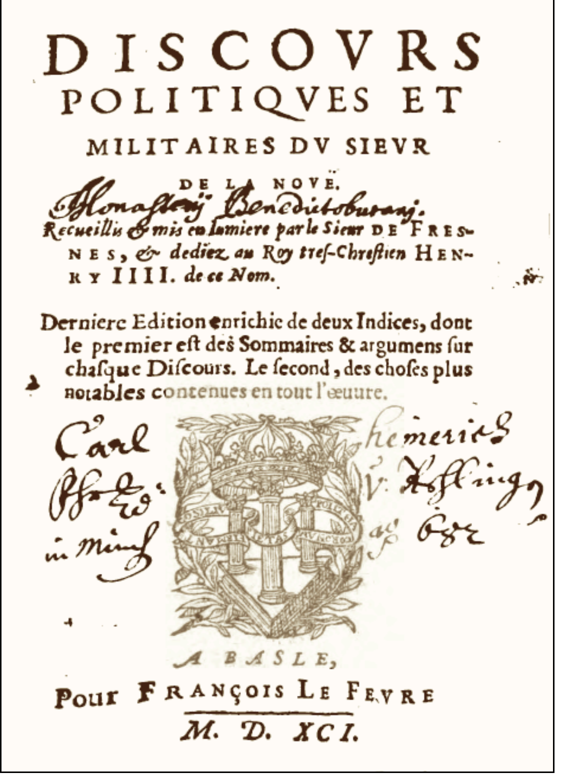


DISCOVRS
POLITIQVES
ET MILITAIRES
du Seigneur de la
Nouë.

Nouuellement recueillis & mis en lumiere.

A LA ROCHELLE.
Chez Marin Villepoux.
1590.

16)



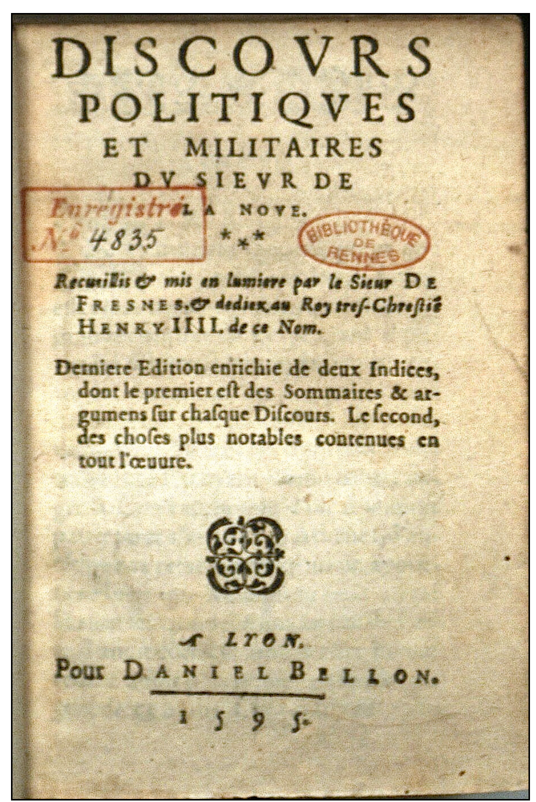
DISCOVRS
POLITIQVES ET
MILITAIRES DV SIEVR
DE LA NOVE.

Recueillis & mis en lumiere par le Sieur DE FRESNES, *& dediez au Roy tres-Chrestien* HENRY IIII. *de ce Nom.*

Derniere Edition enrichie de deux Indices, dont le premier est des Sommaires & argumens sur chasque Discours. Le second, des choses plus notables contenues en tout l'œuure.

A BASLE,
Pour FRANÇOIS LE FEVRE
M. D. XCI.

17)


DISCOVRS
POLITIQVES
ET MILITAIRES
DV SIEVR DE
LA NOVE.

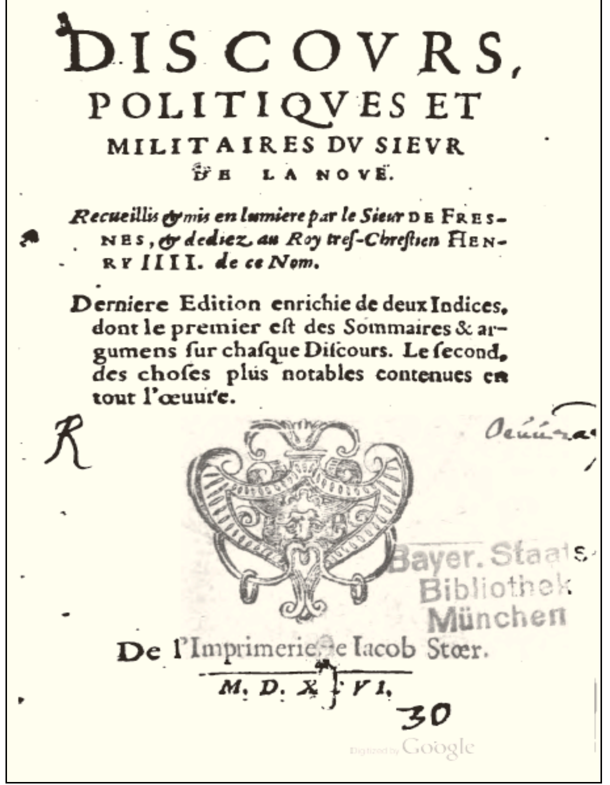
Recueillis & mis en lumiere par le Sieur DE FRESNES, & dediez au Roy tres-Chrestiẽ HENRY IIII. de ce Nom.

Derniere Edition enrichie de deux Indices, dont le premier est des Sommaires & argumens sur chasque Discours. Le second, des choses plus notables contenues en tout l'œuure.

A LYON.
Pour DANIEL BELLON.
1595.

Enregistré N° 4835
BIBLIOTHÈQUE DE RENNES

19)


DISCOVRS,
POLITIQVES ET
MILITAIRES DV SIEVR
DE LA NOVE.

Recueillis & mis en lumiere par le Sieur DE FRESNES, & dediez au Roy tres-Chrestien HENRY IIII. de ce Nom.

Derniere Edition enrichie de deux Indices, dont le premier est des Sommaires & argumens sur chasque Discours. Le second, des choses plus notables contenues en tout l'œuure.

De l'Imprimerie de Iacob Stœr.
M. D. X[?]VI.

Bayer. Staats-Bibliothek München
Digitized by Google

22)

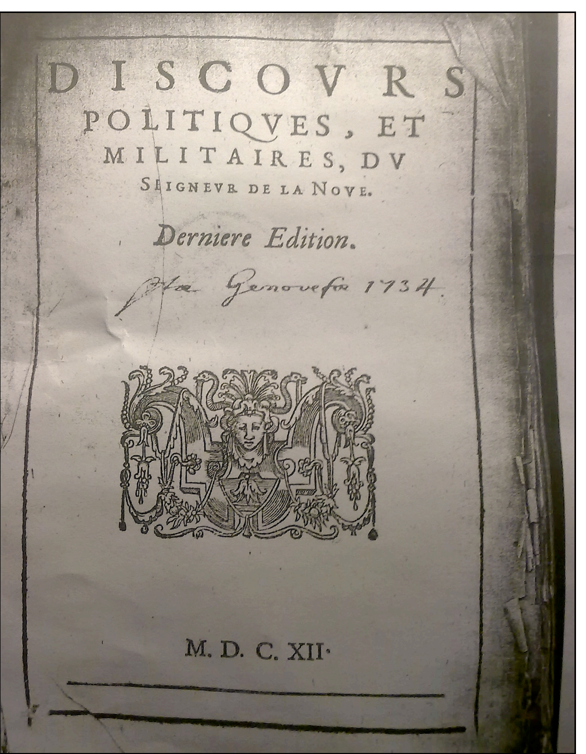

DISCOVRS
POLITIQVES
ET MILITAIRES DV
Seigneur de la Nouë.

NOVVELLEMENT RECVEILLIS
ET MIS EN LVMIERE.

A BASLE,
De l'Imprimerie de FRANÇOIS FOREST.
M. DCV.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ORLÉANS

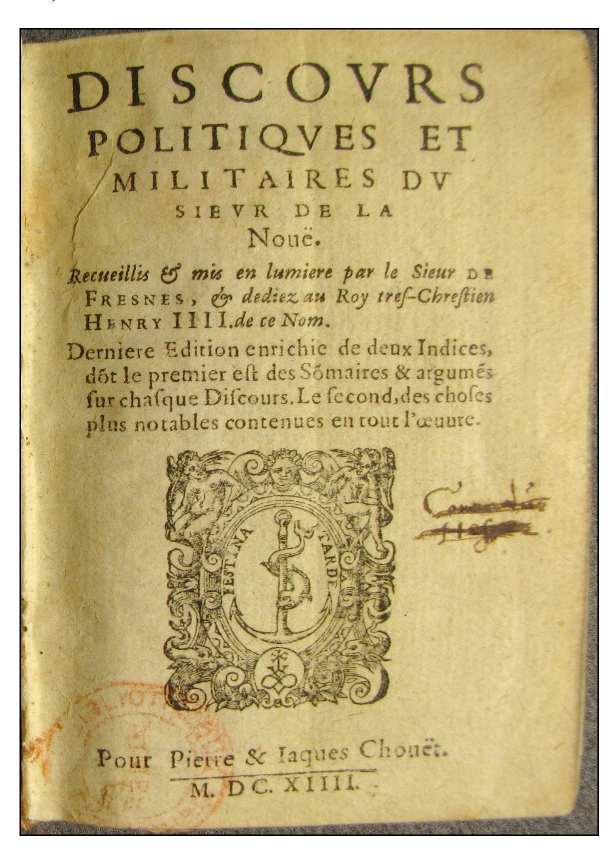
23)


DISCOVRS
POLITIQVES, ET
MILITAIRES, DV
SEIGNEVR DE LA NOVE.

Derniere Edition.

M. D. C. XII.

24)


DISCOVRS
POLITIQVES ET
MILITAIRES DV
SIEVR DE LA
Noue.

Recueillis & mis en lumiere par le Sieur DE FRESNES, & dediez au Roy tres-Chrestien HENRY IIII. de ce Nom.

Derniere Edition enrichie de deux Indices, dõt le premier est des Sõmaires & argumés sur chasque Discours. Le second, des choses plus notables contenues en tout l'œuure.

FESTINA TARDE

Pour Pierre & Iaques Chouët.
M. DC. XIIII.

Nous trouvons plusieurs éditions du XXVIe discours, publiées aux XVIIIe et XIXe siècles sous le titre de *Mémoires :*

1) *Mémoires de François, seigneur de La Noue; commençant en 1562, & finissant en 1570. XVIe siècle*, J.-A. Roucher éd., *In Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*. A Londres, 1788. t. XLVII.

2) *Mémoires de La Noue. Avec des Notes critiques et des Observations [...],* par une Société de Gens de Lettres, Paris, 1794.

3) *Mémoires du sieur François de La Noue*, in *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'au commencement du dix-septième siècle*, M. Petitot éd., Paris, Foucault, 1823, t. XXXIV.

4) *Mémoires du sieur François de La Noue*. In *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, J.-F. Michaud et G. Poujalat éd., Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, vol. IX.

ÉDITIONS ÉTRANGÈRES

1588

Les *Discours* en anglais :

The Politicke and Militarie Discourses of Lord de La Nouue. Whereunto are adioyned certaine observations of the same author, of things happened during the three late civill warres of France. With a true declaration of manie particulars touching the same. All faithfully translated out of the French by E[dward] A[ggas]. At London, Printed for T[homas] C[adman]. And E[dward] A[ggas]. By T[homas] Orwin, London, 1588.

In-4° [16], 458, [2] p.

1592

Les *Discours* en allemand :

Discours oder Beschreibung und ußführliches rähtliches Bedencken von allerhandt sowohl politischen als Kriegssachen **:** *erstlich durch de la Nove in frantzösischer Sprach beschriben, hernach durch [...] de Fresnes zusamen gefaßt und an Tag geben. Jetzundt aber [...] auß d. Frantz. in unser geliebte teutsche Sprach [...] vertirt durch Jacob Rahtgeben*. Franckfort am Mäyn, Claude de Marne und Johan Auber, 1592.

In-4, [14], 924 [i. e. 902], [1] p.

1598

Le discours XXII en latin:

Domini de La-Nue Galli Imperatoris Bellici clarissimi disputatio de bello turcico, latinè de gallico sermone interpretata. In *Joachim de Camerarius, De Rebus Turcicis commentarii duo accuratissimi, Joachimi Camerarii*. Franckfort : Apud heredes. A Wecheli, C Marnium & I. Aubrium, 1598.

1600

Le discours XXII en italien :

Discorso del sig. Della Noue, che contiene il modo di vincere i turchi & scacciarli d'Europa con la lega dei principi christiani. Discorso del sig. Della Noue tradotto da Girolamo Naselli ferrarese dalla linguia francese nell'italiana. In Ferrara, Appresso Vittorio Baldini, 1600.
In-8, [8], 128 p.

1613

Le discours III en néerlandais :
Den ghematichden Christen, of vande Maticheyt [...] in Religions verschillen [...] ghetrocken meestendeel uyt het Boeck van De la Nove, gheintituleert [...] Discours Politiques et Militaires, ende by een ghestelt door J. de la Haye. La Haye, Hillebranbt Jacobson, 1613.
In 4°.

1745

Une nouvelle édition du discours XXII en italien :
Discorso del signor Della Nove, del modo di debellare i turchi che li prencipi cristiani ben'uniti insieme, possono in quattro anni scacciare i Turchi d'Europa. [Naples], [1745]
Note : la date est supposée d'après la dédicace de l'éditeur Giovanni Ruggiero au pape Benoît XIV.
In-4, [12], 48 p.

1797

Une version allemande du XXVIe discours :
Beobachtungen über die meisten Begebenheiten in den ersten Religionskriegen in Frankreich nebst der aufrichtigen Enträhtselungen des grössten Theils derselben. S.l., 1797.

Différences entre les quatre émissions des publications françaises :

Récapitulons à présent les éditions de même émission :
- 1, 2, 3, 20, 22 (signatures : *-**4 A-Z4 Aa-Zz4 Aaa-Zzz4 Aaaa-Vvvv4)
- 4, 5 et 6 (signatures : *8 **2 a-z8 aa-zz8 aaa-ggg8)
- 7, 8, 12, 14, 21, 23 (signatures : â8 A-Z8 Aa-Ee8 Ff4 Gg-Yy8). Merirose De Pooter affirme que 23 n'est pas de cette émission et nous donne comme signatures (qui nous semblent incomplètes) les suivantes : â8 A-Z, Aa-Yy8. Pourtant, le catalogue *Istituto Centrale per il Catalogo Unico delle biblioteche italiane e per le informazioni bibliografiche* (www.sbn.it)

donne à 23 les mêmes signatures que cette troisième série, c'est pourquoi nous avons décidé de l'y inclure.

- 17, 18, 19, 25 (signatures : *8 **8 A-Z, AA-Zz, AA-VV8). Les deux premiers cahiers de l'émission 17 diffèrent de ceux des émissions 18, 19 et 25.

Les autres éditions qui ne sont pas mentionnées dans ces trois séries ne présentent qu'une émission.

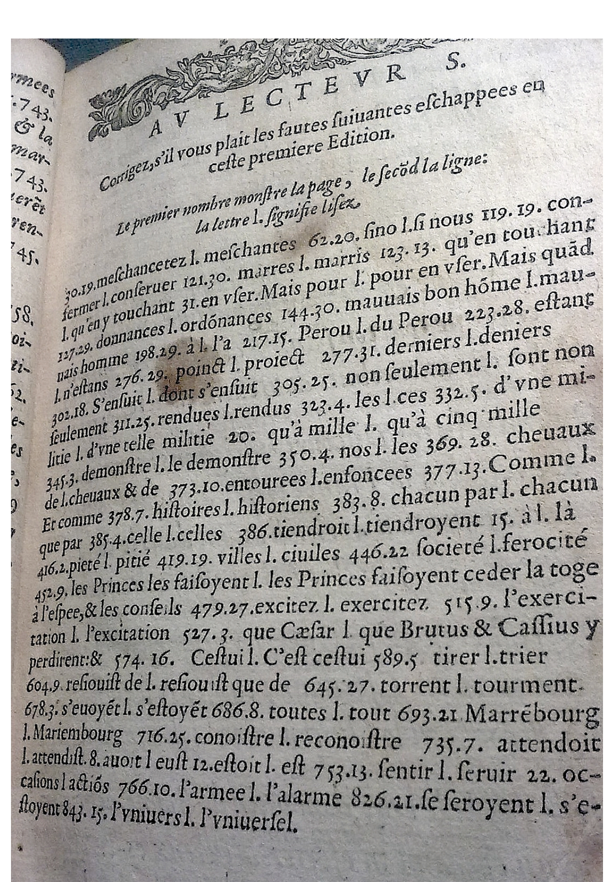
Nous avions à notre disposition un exemplaire de chaque émission de 1587 : il s'agit de 1, 5 et 7 (soit un de chacun des trois premiers groupes dont il est question plus haut), nous avons donc décidé de relever les principales différences entre elles. Deux éditions se disent être la première : il s'agit de 1 et 5 et c'est dans les *errata* qu'elles clament leur primauté. Les deux *errata* sont différents, les deux éditions ont donc bien été produites séparément et c'est probablement de ces deux éditions que dérivent les autres. Nous avons aussi choisi de collationner ces trois éditions avec deux autres supplémentaires -6 et 8- et cela nous a révélé que ces éditions ont été produites d'après 1 et 5, et qu'il y a eu collationnement entre elles.

Ci-dessous, sur le côté gauche, les *errata* de 1 ; à droite, les *errata* de 5 :

Plaiſe au lecteur corriger les fautes ſuiuantes, eſchappees en ceſte premiere Edition.

Le premier nombre ſignifie la page: le ſecond la ligne: la lettre l. liſez.

128. 28. chacun l.chacune 168. 22. contentement l.conſentement 187. 25. eſtant l.n'eſtans 231. 28. poinct l. proiect 253. 8. S'enſuit l.Dont s'enſuit 258. 21. on pourra l. on ne pourra 261. 3. rendues l.rendus 270. 15. les l. ces 278. 13. mille ſix l. cinq mille ſix 292. 19. nos l. les 309. 13. de leur l. & de leur 312. 8. entourees l.enfoncees 315. 11. Comme l. Et comme 28. hiſtoires l. hiſtoriens 348. 4. pieté l.pitié 385. 19. acroſſe l. acroiſſe 407. 10. affectins l. affections 427. 16. d'auantage l. d'auanture 460. 20. diſcourir l. deſcouurir 467. 3. on ſe peut l. on ne ſe peut 468. 25. deſcouuert l. commet 477. 31. couuertures l. ouuertures 520. 2. viande : non l. viande, la deſdaignent: non 593. 18. gens de M. l.gens de pied de M. 600. 5. conoiſtre l.reconoiſtre.



AV LECTEVRS.

Corrigez, s'il vous plait les fautes ſuiuantes eſchappees en ceſte premiere Edition.

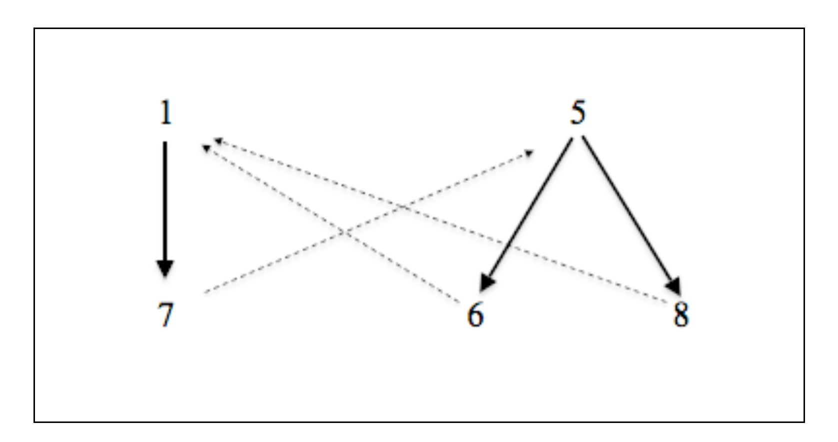
Le premier nombre monſtre la page, le ſecōd la ligne: la lettre l. ſignifie liſez.

30.19. meſchancetez l. meſchantes 62.20. ſino l.ſi nous 119.19. confermer l.conſeruer 121.30. marres l. marris 123.13. qu'en touchant l. qu'en y touchant 31. en vſer. Mais pour l. pour en vſer. Mais quād 127.29. donnances l. ordōnances 144.30. mauuais bon hōme l.mauuais homme 198.29. à l. l'a 217.15. Perou l. du Perou 223.28. eſtant l. n'eſtans 276.29. poinct l. proiect 277.31. derniers l.deniers 302.18. S'enſuit l. dont s'enſuit 305.25. non ſeulement l. ſont non ſeulement 311.25. rendues l.rendus 323.4. les l.ces 332.5. d'vne militie l. d'vne telle militie 20. qu'à mille l. qu'à cinq mille 345.3. demonſtre l. le demonſtre 350.4. nos l. les 369.28. cheuaux de l.cheuaux & de 373.10. entourees l.enfoncees 377.13. Comme l. Et comme 378.7. hiſtoires l. hiſtoriens 383.8. chacun par l. chacun que par 385.4. celle l.celles 386. tiendroit l.tiendroyent 15. à l. là 416.2. pieté l. pitié 419.19. villes l. ciuiles 446.22 ſocieté l.ferocité 452.9. les Princes les faiſoyent l. les Princes faiſoyent ceder la toge à l'eſpee, & les conſeils 479.27. excitez l. exercitez 515.9. l'exercitation l. l'excitation 527.3. que Cæſar l. que Brutus & Caſſius y perdirent: & 574.16. Ceſtui l. C'eſt ceſtui 589.5 tirer l.trier 604.9. reſiouiſt de l. reſiouiſt que de 645.27. torrent l. tourment. 678.3. s'euoyēt l. s'eſtoyēt 686.8. toutes l. tout 693.21 Marrēbourg l. Mariembourg 716.25. conoiſtre l. reconoiſtre 735.7. attendoit l. attendiſt. 8. auoit l euſt 12. eſtoit l. eſt 753.13. ſentir l. ſeruir 22. occaſions l actiōs 766.10. l'armee l. l'alarme 826.21. ſe ſeroyent l. s'eſtoyent 843.15. l'vniuers l. l'vniuerſel.

Avant d'établir la comparaison entre 1, 5, 6 et 7, que nous avons préféré présenter dans un tableau pour plus de clarté, précisons que, concernant les *marginalia*, il y a une base commune à toutes les éditions, mais certaines en ont des supplémentaires. Nous avons défini le type « A » pour les éditions qui ont un grand nombre de *marginalia* et le type « B » pour celles qui en ont moins. Par exemple, dans 1, il y a 77 *marginalia* dans le premier discours ; dans 5, il y a 67 *marginalia* dans ce même discours. 1 a des *marginalia* type A et 5 a des *marginalia* type B.

Editions	**<u>1</u>**	**7**	**<u>5</u>**	**6**	**8**
Errata	Errata placé en fin d'ouvrage "Plaise au lecteur corriger les fautes suivantes, eschappees en ceste premiere Edition"	/	Errata placé après l'argument, p. 9r°	/	/
Marginalias	Type A	Type A	Type B	Type B	Type B
Différences existantes dans les XXVIe discours : dans le contenu du sommaire et dans le texte des "Observations" elles-mêmes					
"De trois choses que j'ai remarquees qui arriverent avant que les armees se missent en campagne : dont l'une fut plaisante, l'autre artificieuse, & la tierce lamentable" ("Premiers troubles", 3e chapitre).	Titre du chapitre présent dans le sommaire et dans le texte des "Premiers troubles" en tant que 3e chapitre.	Titre du chapitre présent dans le sommaire et dans le texte des "Premiers troubles" en tant que 3e chapitre.	Titre oublié dans le sommaire, mais le chapitre est présent dans l'ouvrage, en tant que 3e chapitre des "Premiers Troubles"	Titre oublié dans le sommaire, mais le chapitre est présent dans l'ouvrage, en tant que 3e chapitre des "Premiers Troubles"	Titre oublié dans le sommaire, mais le chapitre est présent dans l'ouvrage, en tant que 3e chapitre des "Premiers Troubles"
"De la bonne discipline qui fut observee parmi les bandes, tant de cheval que de pied, de M. le Prince de Condé, seulement l'espace de deux mois. Puis de la naissance de la Picoree" ("Premiers troubles", 6e chapitre).	Titre du chapitre présent dans le sommaire et dans le texte des "Premiers Troubles"	Titre du chapitre présent dans le sommaire et dans le texte des "Premiers Troubles"	Titre oublié dans le sommaire, mais le chapitre est présent dans l'ouvrage, en tant que 6e chapitre des "Premiers Troubles"	Titre oublié dans le sommaire, mais le chapitre est présent dans l'ouvrage, en tant que 6e chapitre des "Premiers Troubles"	Titre oublié dans le sommaire, mais le chapitre est présent dans l'ouvrage, en tant que 6e chapitre des "Premiers Troubles"
"De la seconde guerre qui fut faite à Longjumeau" / "De la seconde paix qui fut faite à longjumeau" (dernier chapitre des "Premiers troubles" ou premier chapitre des "Seconds troubles")	Dans le sommaire et dans le texte, ce chapitre est situé à la fin des "Seconds Troubles". Mais il a une titre différent à chque fois ; dans le sommaire il est "De la seconde guerre […]" puis devient :"De la seconde Paix […]"	Dans le sommaire, ce chapitre est intitulé :"De la seconde paix qui fut faite à longjumeau"et est situé à la fin des "Seconds Troubles" et dans le texte il en est de même.	Dans le sommaire, ce chapitre est intitulé "De la seconde guerre qui fut faite à Longjumeau" situé au début des "Troisiemes Troubles" et dans le texte il en est de même.	Dans le sommaire: "De la seconde guerre qui fut faite à Longjumeau" est situé au début des "Troisieme Troubles" mais dans le texte le titre est différent: "De la seconde paix qui fut faite à Longjumeau"et se trouve à la fin des "Seconds Troubles".	Dans le sommaire, ce chapitre est intitulé: "De la seconde paix qui fut faite à longjumeau" situé à la fin de "Seconds Troubles" et dans le texte il en est de même.
"Qu'en neuf mois l'armee de Messieurs les Princes fit pres de trois cens lieues tournoyant quasi le Royaume de France : & de ce qui lui succeda en ce voyage" ("Troisiémes Troubles", 12e chapitre)	Titre du chapitre présent dans le sommaire et dans le texte des "Troisiémes Troubles" en tant que 12e chapitre.	Titre du chapitre présent dans le sommaire et dans le texte des "Troisiémes Troubles" en tant que 12e chapitre.	Titre oublié dans le sommaire mais chapitre présent en tant que 12e chapitre des "Troisiemes Troubles".	Titre oublié dans le sommaire mais chapitre présent en tant que 12e chapitre des "Troisiemes Troubles".	Titre oublié dans le sommaire mais chapitre présent en tant que 12e chapitre des "Troisiemes Troubles".
Différences existantes dans le contenu de le texte des discours					
Disc. I : "Or avant que "/ "Or avenant que"	p. 38, l. 17: "Or avant que"	p. 38, l. 17: "Or avant que"	p. 46, l. 1 : "Or avenant que"	p. 46, l. 1 : "Or avenant que"	p. 41, l. 20 : "Or avenant que"
Disc. IV : "un peu estonnez" / "un peu testonnez"	p. 103, l. 7 : "de ceux qu'ils auroient un peu estonnez"	p. 103, l. 8 : "de ceux qu'ils auroient un peu estonnez"	p. 123, l. 5 : "de ceux qu'ils auroient un peu testonnez"	p. 123, l. 5 : "de ceux qu'ils auroient un peu testonnez"	p. 112, l. 4 : " "de ceux qu'ils auroyent un peu testonnez"
Disc. VI : "sans mesure" / "sans misere"	p. 150, l. 4 : "sans mesure"	p. 150, l. 4 : "sans mesure"	p. 179, l. 19 : "sans misere"	p. 179, l. 19 : "sans misere"	p. 163, l. 10-11 : "sans miseres"
Disc. V : "chacun"/ "chacune"	p. 128, l. 19 "chacun"	p. 128, l. 20 "chacun"	p. 153, l. 23 : "chacune"	p. 153, l. 23 : "chacune"	p. 149, l. 25-26 : "chacune"
Disc. VI : "le vray langage Espagnol" / "le vieil langage Espagnol"	p. 139, l. 24 : "le vieil langage Espagnol"	p. 139, l. 26 : "le vray langage Espagnol"	p. 166, l. 30 : " "le vray langage Espagnol"	p. 166, l. 30 : "le vray langage Espagnol"	p. 152, l. 11 : "le vray langage espagnol"
Disc. VIII : "contentement" / "consentement"	p. 168, l.22 : "contentement" mais l'errata indique "consentement"	p. 168, l. 23 : "consentement"	p. 201, l. 24 : "contentement"	p. 201, l. 24 : "contentement"	p. 183, l. 20-21 : "contentement"
Disc. IX : "pillards" / "paillards"	p. 188, l. 8 "pillards"	p. 188, l. 8 "paillards"	p. 224, l. 14 : "pillards"	p. 224, l. 14 : "pillards"	p. 204, l. 15 : "paillards"
Disc XXII : "aussi trop tost" / aussi tost	p. 397, l. 32 "aussi trop tost"	p. 397, l. 33 "aussi trop tost"	p. 475, l. 3 : "aussi tost"	p. 475, l. 3 : "aussi tost"	p. 432, l. 25 : "aussi tost"
Disc. XXII : "Thrace, est renommee pour la bataille que Cesar y gagna contre Pompee" / "Thrace, renommee pour la bataille que Cassius & Brutus y perdirent"	p. 441, l. 10-11 :"Thrace, est renommee pour la bataille que Cassius & Brutus y perdirent"	p. 441, l. 10-11 :"Thrace, est renommee pour la bataille que Cesar y gagna contre Pompee"	p. 527, l. 2-3 : "Thrace, est renommee pour la bataille que Cesar y gagna contre Pompee" mais l'errata demande de rectfiier par : "que Cassius & Brutus y perdirent"	p. 527, l. 2-3 :"Thrace, est renommee pour la bataille que Cassius & Brutus y perdirent"	p. 480, l. 3-4 :"Thrace, est renommee pour la bataille que Cassius & Brutus y perdirent"
Disc. XXVI : "d'un bon quartier de païs"/ "d'un bon quartier de paye"	p. 599, l. 4-5 : "d'un bon quartier de pays"	p. 599, l. 4-5 : "d'un bon quartier de païs"	p. 715, l. 8-9 "d'un bon quartier de paye"	p. 715, l. 8-9 "d'un bon quartier de paye"	p. 654, l. 16 "d'un bon quartier de paye"
Disc. XXVI : "lors elle se trouva"/ "lors elle se retrouva"	p. 618, l. 30 : "lors elle se trouva"	p. 618, l. 31 : "lors elle se trouva"	p. 739, l. 11 : "lors elle se retrouva"	p. 739, l. 11 : "lors elle se retrouva"	p. 676, l. 19-20 : "lors elle se retrouva"

Nous remarquons qu'en général, 7 dérive de 1 et que 6 et 8 dérivent de 5. Cependant, nous remarquons que 7 a été collationné avec 5 dans plusieurs cas, par exemple il contient « le vray langage espagnol » comme 5 et pas « le vieil langage espagnol » du 1. On voit que 6 et 8 ont aussi été collationné avec 1 pour le titre du chapitre « De la seconde paix qui fut faite à Longjumeau » qui est correct dans le texte des *Observations*, mais pas dans le sommaire. Aussi, nous avons remarqué que chaque édition a ses propres fautes ; nous ne prétendons pas avoir fourni une liste exhaustive des différences entres les éditions, nous nous sommes appuyé sur le travail de De Pooter pour mener le nôtre et nous sommes certains qu'il reste encore à faire dans ce domaine.



Les flèches en pointillé signifient qu'il y a eu collation

Le dernier point à traiter, faute de pouvoir l'éclaircir, nous laisse perplexe : il s'agit des rajouts et changements opérés uniquement dans le discours XXI « Que les alliances faites par les Princes Chrestiens avec les Mahumetistes, ennemis capitaux du nom de Christ, leur ont tousjours esté malheureuse, & qu'on ne se doit point allier estroitement avecques eux ». Ce discours, qui introduit le suivant, où est exposé le plan de croisade contre les Turcs, est différent dans une seule édition, la 3. Quelques remarques sur les passages qui ont été ajoutés et ou supprimés[1] :

- p. 376 (de l'édition 3) : une mise en garde est maladroitement rajoutée puisque le pronom « icelle » qu'elle contient ne renvoie à rien.
- le passage p. 378 où La Noue s'étonne de l'approbation des hommes d'église de l'alliance des rois de France avec le Turc est supprimé, et est remplacé (p. 379) par une phrase qui atténue la gravité de l'ancienne alliance avec l'ennemi turc.

---

[1] V. discours XXI.

- enfin, la conclusion du discours n'est plus la même ; un passage non plus adressé au seul roi de France mais à tous les souverains chrétiens est introduit.

Merirose De Pooter pense que cette émission 3, qui contient ces changements dans le XXIe discours, aurait été destinée aux pays étrangers, ayant un ton plus international. Il est vrai qu'excepté un seul exemplaire qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, aucun autre n'a été localisé en France, mais un grand nombre se trouve à l'étranger (Europe et pays anglophones).

Bilan des études consacrées à La Noue et à ses *Discours*

Nous avons vu que les *Discours politiques et militaires* ont connu plusieurs éditions aux XVIe et XVIIe siècles dont la dernière date de 1614, mais à cause des multiples publications de son XXVIe discours, le nom de François de La Noue a plus longtemps été assimilé à ces « Mémoires », qu'aux vingt-cinq autres discours qui sont tombés dans l'oubli pendant une longue période. La fortune critique des *Discours* est fournie à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe puis elle est inexistante jusqu'à la fin du XIXe siècle. Durant cette période-là, la vie de La Noue va engendrer des polémiques et ce nouvel intérêt va peu à peu être recentré, aux XXe et XXIe siècles, sur son œuvre plus que sur sa vie. Nous devons reconnaître que ses « Observations » ont joué un rôle important dans la sauvegarde des *Discours* : considérées comme des mémoires, elles ont été publiées deux fois au XVIIIe siècle et deux autres fois au XIXe, dans les recueils de mémoires relatifs à l'histoire de France (1788, 1823, et 1838) ou de manière indépendante (1794). Mais les *Discours* forment un tout et même si, durant une certaine période, une partie seulement est lue et connue, le retour au texte d'origine est inéluctable. Sans le savoir, en incluant à ses discours touchant aux domaines politique, militaire et moral, un autre qui porte sur une partie de la mémoire de France, La Noue a sans doute sauvé tout son texte et l'a maintenu dans l'intérêt collectif.

Il va sans dire que tout historien voulant écrire l'histoire des guerres de religion en France se doit de parler de La Noue puisque celui-ci y joua un grand rôle ; aussi peut-on lire, d'une manière plus ou moins développée, le récit de sa participation aux événements, qui est aussi parfois accompagné d'un commentaire de ses actes : l'*Histoire contenant un abregé de la vie, mœurs et vertus du [...] débonnaire Charles IXe* (1574)[1] contient l'éloge du roi, et Arnaud Sorbin, son prédicateur, affirme que La Noue annonçait à l'avance la mort de ce roi.

[1] On trouvera les références complètes des ouvrages cités dans la bibliographie.

De Bèze accorde à La Noue une place qu'il pense méritée dans *l'Histoire ecclésiastique des églises réformées au Royaume de France* (1580) ; Jean de Serres, historien et théologien protestant, qui devient historiographe du roi Henri IV en 1596, montre, dans le *Recueil des choses memorables advenues en France* (1598), un « La Noue sage » (p.395), et raconte « ses beaux exploits » (p. 396), « ses exploits en Poictou » (p. 405). Cet historien se sert aussi des « Observations » de La Noue pour compléter son ouvrage, et Agrippa d'Aubigné fait de même pour son *Histoire universelle* (1553-1602). Pierre Matthieu, qui va succéder à Du Haillan et devenir historiographe du roi en 1595, évoque les *Discours* de La Noue dans son *Histoire des derniers troubles de France* (1613) et exprime son désaccord avec lui au sujet du rôle des reîtres et des gendarmes. On ne peut bien entendu citer tous les ouvrages d'histoire qui mentionnent La Noue, mais nous pouvons en évoquer quelques-uns : Pierre Brisson, *Histoire et vray discours des guerres civilles és pays de Poictou* (1578), La Popelinière, *Histoire de France* (1581), Bentivoglio, *Histoire générale des guerres de Flandres* (1699), De Thou, *Histoire universelle* (1604-1608). Michelet aussi parle de La Noue, mais c'est pour en écrire « quelques phrases assez dédaigneuses » nous confie Hauser. Il est aussi cité par les mémorialistes de son temps, comme Pierre de l'Estoile dans le *Journal pour le règne de Henri IV* (1590) et Monluc dans ses *Commentaires* (1592).

Un autre grand mémorialiste revient plus longuement sur une période précise de la vie de La Noue : il s'agit de Brantôme. Celui-ci et La Noue font connaissance lorsqu'ils accompagnent ensemble Marie Stuart en Écosse, après le décès de son mari François II. Ils semblent s'être liés d'amitié depuis : « […] nous estions très-grands amys et la pluspart du temps couchions ensemble […] »[1] confirme Brantôme. Pourtant, dans le « Discours sur M. de La Noue. A sçavoir à qui l'on est plus tenu : ou à sa patrie, à son roy, ou à son bienfaiteur », Brantôme affirme que

> […] quand l'on considerera ses ingratitudes, dont il a eu le blasme d'estre fort remply, il se trouvera fort estrangement souillé, et si bien, que tant de belles vertus qu'il porte sur luy ne l'en sçauroient nullement laver ; car il faut dire que c'est le plus ingrat gentilhomme que jamais nasquit en France[2].

Huseman explique cette attitude de cette manière :

> Il ne serait guère étonnant que la carrière brillante de La Noue ait excité l'envie de cet invalide qui reconnaissait avoir « un crève-cœur extrême dedans moy, de voir un'infinité de petitz compagnons en ce règne eslevez grandz, soit en bien,

---

[1] Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Paris, 1893, t. IX, p. 262.
[2] *Ibid.*, pp. 268-69.

> en richesses grandes et grandeurs, que d'autres fois j'ay veu qu'ils eussent eu quelques parolles de moy, encores à la traverse ou sur l'espaulle[1].

À l'inverse, Moïse Amyrault écrit une biographie élogieuse de François : *La vie de François, seigneur de La Noue, dit Bras-de-fer* (1661). Il s'y trouve des documents uniques ; ainsi on peut le croire lorsqu'il dit avoir eu accès aux archives familiales, lettres et autres documents du XVI[e] siècle.

De Bèze, le théologien réformateur et successeur de Calvin compose les « Poemata varia » qui se trouvent dans *Theodorii Bezae Vezelii poemata varia* (1597), où il célèbre La Noue. Ils s'étendent sur huit pages et s'intitulent : « Nobilissimo et fortissimo viro. D. Fransisco Lanoo », Fransisco Lanoo, eqviti fortissimo, et regio conciliario », « In obitum nobilissimi Herois Fransisci Nouaei », « Fransisco Lanoeo Heroi ».

Quant aux écrits de La Noue, ils ont rapidement suscité des réactions : l'un d'eux, la *Déclaration*, fait l'objet d'une reprise l'année même de sa publication, par « un huguenot à l'âme ardente »[2]: *Discours sur la déclaration faicte par le sieur de la Noüe* (1588)[3]. Par ailleurs, les *Discours politiques et militaires* font l'objet de plusieurs réfutations : nous trouvons d'abord un *Discours sur l'edit de pacification revoqué par le Roy, et de la punition des hérétiques* (1588) écrit par « Un catholique [qui] examine les arguments pour et contre la liberté de conscience (il a certainement lu les *Discours* de La Noue, dont il emprunte les expressions) »[4] . Ensuite, le jésuite Antoine Possevin conteste les *Discours* de La Noue dans *Judicium de Nuea, J. Bodini, Ph. Pornaei, N. Macchivelli et Antimachiavelli quibusdam scriptis* (1592). Ce même ouvrage est publié ensuite en 1594 avec la *Défense de la vérité contre les assertions répugnantes à la foi catholique, repandues dans le livre de la Noue,* écrite par un chanoine de Courtrai, Pierre Corret, qui, comme le titre de l'ouvrage l'indique, rejette les *Discours*. Même en Espagne, les *Discours* trouvent des répercussions négatives : le *Tratado de a religion y virtudes que deve tener el Principe christiano [...] contra lo que N. Machiavelo y los Politicos deste tiempo ensenan* (1595) de Ribadeneyra contient une « réfutation de Bodin, des *Vindiciae* et de la Noue » dit Hauser[5] et les discours de La Noue

---

[1] Huseman, *La personnalité littéraire de François de la Noue*, Nizet, Paris, 1986, p. 23.
[2] H. Hauser, *François de la Noue (1531-1591)*, Paris, 1892, p. XI.
[3] Ces deux textes transcrits sont présents à la fin de l'introduction.
[4] H. Hauser, *Sources de l'histoire de France. XVI[e] siècle*, t. III, Paris, 1912, p. 303.
[5] V. *ibid.*

finiront inscrits en 1609 dans l'Index romain des livres interdits[1]. Ainsi, les idées de La Noue sont très vite considérées puis attaquées ou critiquées, mais elles sont aussi approuvées : François Du Souhait, polygraphe de la fin du XVIe siècle, et secrétaire ordinaire du Duc de Lorraine de 1600 à 1605, écrit des œuvres de tous genres, parmi elles : *Le Pacifique ou l'anti-soldat françois* (1605). On peut y lire un éloge de la paix et aussi des propos sur la guerre : le seul combat à mener est celui contre les Turcs ; il rappelle alors le programme de La Noue qui peut être réalisé par une coalition européenne. De même, Joachim Camerarius retient cette idée dans *De rebus turcicis* (1598), qui contient « Domini de la Nue galli Disputatio ». Jonathas Petit de Bertigny, dans *L'Anti-Hermaphrodite, ou le secret tant desiré […] pour reparer par un bel ordre et legitime moyen […] tous les desordres, inpiétés, injustices […]* (1606) rapporte de nombreuses citations relevées dans les « Observations politicques sur l'histoire de Guichardin » qui concernent l'expérience, la prudence, la sagesse ou encore les hommes de guerres.

Il faut ensuite attendre le XIXe siècle pour voir réapparaître des études sur La Noue. En premier lieu, s'impose l'importante thèse de Hauser (1893) : cet historien offre, dans son ouvrage de trois cent trente-cinq pages, une biographie de La Noue, ainsi qu'une étude sur les *Discours* qu'il traite en six chapitres : « Le moraliste huguenot », « Le politique », « Le militaire », « L'historien », « L'écrivain », « Du succès des *Discours* ». Aussi, de nombreuses lettres, inédites à l'époque, complètent l'ouvrage. D'autres avant Hauser avaient consacré des études à La Noue mais celles-ci résument, pour la plupart, la vie de La Noue et donnent un bref aperçu du contenu des *Discours* ; par exemple: Le *Musée des protestants célèbres* (1824), les *Etudes littéraires* de Sayous (1854), *La Noue. Notice sur sa vie et ses écrits* de Séguer (1854). Beaucoup se plaisent à raconter sa vie faite d'exploits, de bravoure et des dangers auxquels il a dû faire face ; en effet, la vie de La Noue en aura inspiré plus d'un : dans *La chronique de règne de Charles IX* (1829), Mérimée consacre les deux derniers chapitres du roman à la mission délicate de La Noue à La Rochelle et Lucien Gabriel-Robinet, voue un roman à La Noue : *Bras de fer* (1945) qui sera repris et résumé par Jehan de La Rochefordière dans son ouvrage paru en 2003 et intitulé *François de La Noue dit Bras-de-Fer, gentilhomme du roi (1531-1591), chef huguenot des guerres de religion, conciliateur rochelais pour la paix*.

Au XIXe siècle, les ouvrages traitant de la littérature française lui consacrent une page tout au plus et ceux d'histoire mentionnent ses actions. Nous constatons que La Noue peut se

[1] J. M. de Bujanda, *Index librorum prohibitorum: 1600-1966*, Médiaspaul/Droz, 2002, p. 507.

faire présent sur plusieurs terrains : l'histoire, la littérature et la politique. On ne peut donc nier qu'il ait une certaine importance, les polémiques suscitées le prouvent. Dans la *Revue des questions historiques* de 1887, est publié un article intitulé : « François de la Noue et ses dernières campagnes » par Denys d'Aussy. Il s'étend sur quarante deux pages, et on peut apprécier cette recherche qui nous livre avec minutie le déroulement des événements ; d'Aussy s'appuie sur de nombreux textes, comme les archives, la biographie d'Amyrault et la correspondance de La Noue. On peut suivre La Noue dans sa campagne en Flandres, sa longue détention de cinq ans, et toutes les situations complexes auxquelles il fut confronté par la suite ; enfin, d'Aussy estime comme Brantôme que La Noue est un homme malhonnête et un traître puisqu'il affronte le duc de Lorraine, son bienfaiteur. Bien qu'il lui refuse le titre de grand capitaine, il loue « son éloignement prononcé pour la persécution et les moyens violents, [sa] vue très nette et très large des bienfaits inappréciables de la liberté de conscience », mais il termine l'article par des reproches concernant « […] le fréquent oubli de la foi jurée, le peu de scrupule dans l'emploi des moyens, et, ce qui semble moins pardonnable encore chez un soldat, cette facilité à accepter les situations équivoques qui pouvait faire suspecter sa loyauté ».

La même année, dans le *Bulletin Historique et littéraire* de la Société de l'histoire du protestantisme français, N. Weiss répond à cet article qu'il considère comme étant la suite « d'une campagne de dénigrement contre les huguenots illustres » ; en 1888, Weiss réitère sa défense dans la même revue, d'Aussy maintenant sa position en réaffirmant ses jugements. Nous l'avons vu plus haut, Hauser défend La Noue et ses *Discours* contre l'opinion de Aussy, en publiant dans la *Revue historique* de l'année 1893 son article « Sur l'authenticité des *Discours* de La Noue ».

Paraissent aussi dans les revues, des lettres écrites par François de La Noue, ou le concernant de très près, qu'on ne trouve pas dans sa *Correspondance* (en 1885, 1888, 1889, 1592, 1895, 1896, 1916).

Au vingtième siècle, paraît enfin une édition des *Discours politiques et militaires* (1967), introduite et annotée par F. E. Sutcliffe ; le texte devient ainsi plus facilement accessible. Le mérite qui revient à Sutcliffe est grand pour avoir, comme Du Fresne, mis en lumière à nouveau les *Discours*. Les seiziémistes ont pu utiliser son témoignage sur son temps et ses idées et bénéficier des annotations historiques et linguistiques. Nous restons toutefois

quelque peu surpris par la mise en relation du texte de La Noue avec d'autres textes, du siècle suivant[1].

En 1986, paraît une importante étude : *La personnalité littéraire de François de la Noue* de William H. Huseman. Celle-ci réexamine les points de vue des différents auteurs sur la vie et le caractère de La Noue ; envisage l'analyse des *Discours* comme « expression de l'idéologie nobiliaire » ; examine le danger que la parole a constitué pour la Noue ; expose les images les plus présentes dans les *Discours* : elles tournent toutes autour de la maladie et la guérison, le stable et l'instable, le mobile et l'immobile. Pour finir, l'étude s'arrête sur deux aspects de la personnalité de La Noue : l'humour et l'éloquence. On retient que Huseman manifeste son désaccord avec Hauser en ce qui concerne le portrait qu'il a fait de La Noue. Il lui reproche de donner de La Noue l'image d'un « Candide huguenot » ; en effet, Hauser qualifie l'important homme de guerre qu'il était, de naïf, et explique ses actes en fonction de ce trait de caractère qu'il lui attribue. Comme d'autres critiques, Jean-Louis Bourgeon, suit Huseman et confirme dans son article « De Mons à La Rochelle via Paris, ou les paradoxes de monsieur de La Noue » « la faiblesse de l'ouvrage d'H. Hauser » et approuve sa réévaluation et sa conclusion :

> Bref, c'est [La Noue] un politique autant qu'un militaire et, pour tout dire, un véritable « homme d'État, réaliste et accompli », à mille lieues du portrait angélique qu'en a tracé H. Hauser ». Huseman explique l'attitude de ce dernier : « Le portrait de La Noue que l'on trouve chez Hauser reflète deux obsessions du XIXe siècle : le nationalisme et le laïcisme. Hauser, d'origine israélite, aurait voulu que La Noue fût un bon citoyen patriote d'une république laïque, et il semblait éprouver un besoin intense de montrer que les protestants (et, avec eux, d'autres minorités) étaient des Français à part entière. En essayant de montrer que le plus grand héros de la réforme naissante était « un bon Français », ne cherchait-il pas aussi à prouver que tous les protestants (et peut être aussi les Juifs) étaient à leur tour « de bons Français?[2].

Ainsi, nous voyons qu'à nouveau, la vie de La Noue ne cesse d'intéresser et d'intriguer les chercheurs. Des articles traitant d'une période de sa vie paraissent, par exemple : « The role of François de la Noue in the siege of La Rochelle and the protestant alliance with the *Mécontents* » (1981) « François de la Noue et la défense de Sedan » (1987), « François de la Noue à Nancy » (1988).

---

[1] V. par exemple dans l'édition de Sutcliffe pp. 317, 445, 457-458.

[2] V. son article « "Bayard Huguenot" ou "le plus ingrat gentilhomme que iamais naquist en France" ? », paru dans le *BSHPF*, 1984.

Une thèse, *Materials for an edition of the politicke and militarie discourses of the lord de la Novve* soutenue au Canada par Merirose De Pooter, en 1975, étudie les idées et les sources de La Noue, la traduction et l'influence des *Discours* en Angleterre. Plus tard, les *Discours* seront étudiés d'encore plus près et on découvre un La Noue « Lecteur et imitateur de Rabelais » ; on y étudie le vocabulaire : « Concorde et discorde dans le deuxième *Discours* de La Noue », « Changement, temps et histoire selon les *Discours politiques et militaires de La Noue* » ; comme on lit les *Discours* pour connaître son opinion sur les mœurs de l'époque « François de la Noue et l'alchimie », « The dignity of man and the followers of epicurus. The view of the huguenot François de la Noue », découvrir les idées et l'avis de La Noue sur différents sujets « François de la Noue, les guerres de Religion et la tolérance religieuse », pour les comparer à celle de ses contemporains comme sur l'éducation et l'institution des jeunes nobles : « François de la Noue and the education of the French "noblesse d'épée" », ou encore la notion de race chez les nobles.

L'intérêt que l'on porte à La Noue conduit aussi à se préoccuper de ses autres écrits ; un article paraît alors sur « Les annotations de François de la Noue sur *L'histoire des guerres d'Italie* de Guichardin » (1986).

Et en ce début du vingt-et-unième siècle, La Noue inspire encore de nouvelles études : paraît en 2001, l'ouvrage de Nicole Vraye, *François de la Noue « Bras de Fer » 1531-1591*, biographie de celui qui est considéré désormais comme « un personnage clé du seizième siècle » ; elle commence « De la petite enfance à la conversion », jusqu'à « La prison et la reprise des armes », pour finir sur « L'homme de lettres ». Le récit de la vie de La Noue est ponctué de mises au point sur différents sujets tels que la religion réformée, des personnages qui ont entouré La Noue, et d'autres événements importants pour la compréhension de cette époque ; des photographies de différents châteaux qui ont un rapport avec La Noue illustrent le récit, et des documents, comme des lettres, viennent l'étayer. L'article sur La Noue dans le *Dictionnaire des lettres françaises* du XVIe siècle, montre que La Noue ne mérite pas seulement le statut de chroniqueur, mais bien davantage lorsqu'on connaît les richesses que contiennent ses *Discours*. Ainsi, Jean Meyer, le préfacier de la récente biographie, n'aura plus à regretter de ne trouver dans les ouvrages de littérature française, à l'article « La Noue », que Jean-Baptiste Sauvé, dit de La Noue, un comédien et auteur du XVIIIe siècle. En effet, François de La Noue se fait de plus en plus présent et s'impose, qu'il apparaisse sous ses différents pseudonymes, « Bayard huguenot » et « Bras de Fer », ou simplement sous son nom.

CHAPITRE III

LA CULTURE DE LA NOUE

La culture d'un gentilhomme guerrier

On se figure à tort, qu'à l'époque où a lieu la *restitution de toutes disciplines,* tous les nobles se sont mis à dispenser à leurs enfants une éducation rigoureuse et soignée. Chez les La Noue, la tradition familiale a orienté l'éducation de François vers les exercices physiques, soit l'équitation et le maniement des armes. On ne lui apprend durant sa jeunesse qu'à lire et écrire ; il décide alors plus tard de compléter une éducation qu'il considère insuffisante. Très tôt, il prend conscience de l'importance de l'instruction et c'est pour cette raison qu'il souhaitera allier les qualités du guerrier à celle du lettré.

Si l'on suit Amyrault, l'éducation de La Noue est, en somme celle de la plupart des enfants de naissance noble[1]. Dans la première moitié du XVI[e] siècle, la majorité de la noblesse française est campagnarde et La Noue a grandi dans ce milieu, à fort caractère rural et terrien. Ces gentilshommes campagnards, qui gèrent leur entreprise agricole, vivent de manière simple mais prospère dans leur province. Malgré cette vie modeste, ces nobles sont respectés par le peuple pour lequel ils portent les armes et se battent ; aussi, le roi leur a conféré le pouvoir de faire exécuter la loi (en accord avec ses officiers), assurant ainsi l'ordre public. Pierre de Vaissière décrit la vie des « gentilshommes des champs » comme étant très active, ceux-là se plaisant « […] surtout aux jeux et exercices de plein air »[2]. Il les dit peu touchés par les efforts intellectuels qui ont lieu à cette époque, et « […] si beaucoup passent deux ou trois années de leur jeunesse aux "escholes des villes", […] si quelques uns ont même pour leurs fils des précepteurs chargés de les façonner aux bonnes lettres, en général, il faut l'avouer, leur culture n'est pas très profonde […] »[3]. De Vaissière nous livre un peu plus loin, deux listes intéressantes (la première est tirée d'un texte de Du Fail et la seconde du *Journal* de Gouberville) des livres présents sur les étagères des bibliothèques des gentilhommières :

> « La saincte Bible de la traduction commandée par le roy Charles le Quint, y a plus de deux cens ans; *les Quatre Fils Aymon, Oger le Danois, Mélusine, le Calendrier des Bergers, la Légende dorée, le Romant de la Roze* », voilà les livres qui, d'après du Fail, se retrouvent d'ordinaire dans la "librairie" d'un

---

[1] V. le passage rapporté pp. 19-20 de l'introduction.
[2] P. de Vaissière, *Gentilshommes Campagnards de l'Ancienne France. Étude sur la condition, l'état social et les meurs de la noblesse de province du XVI[e] au XVIII[e] siècle*, Perrin et C[ie], Paris, 1903, p. 118.
[3] *Ibid.*, pp. 119-120.

> noble campagnard du temps de François I[er]. Gouberville lui, lit l'*Amadis, les Histoires* de Pierre Messie, *le Promptuaire des médailles*, mais fait surtout ses délices des *Centuries* de Nostradamus et de l'*Almanach* du même[1].

La Noue a-t-il eu chez lui ces mêmes ouvrages? Certainement en ce qui concerne la Bible, vraisemblablement pour la *Légende dorée* et les romans de chevalerie, nous le verrons plus bas.

La deuxième étape de la vie de La Noue se déroule à la cour royale[2] : il y vient en tant que page[3] du dauphin, qui avait pour principales occupations tout ce qui touchait aux exercices du corps : tournois et exercices physiques étaient ses activités de prédilection. Suivant la mode du temps, les jeunes gens comme lui voulaient ressembler à de grands chevaliers :

> C'était avec frénésie que les gentilshommes endossaient alors, sous n'importe quel prétexte, les superbes armures, niellées et ciselées, et coiffaient les casques empanachés. L'antique chevalerie expirait dans ces fêtes guerrières, simulations des combats de jadis, minutieusement réglés pour le plaisir des yeux[4].

À cette époque, les romans de chevalerie sont très en vogue et les jeunes gens n'avaient en tête que l'imitation des héros de ces fictions où les exploits des chevaliers sont extravagants et démesurés, où les enchanteurs et autres devins jettent sortilèges et charmes. Le dauphin Henri est lui-même grand amateur de l'*Amadis de Gaule*, qu'il a lu et relu durant sa captivité en Espagne. Cet engouement pour ces romans qui font l'apologie de l'héroïsme et des exploits chevaleresques gagne aussi La Noue ; nous savons qu'il les a lus puisqu'il les évoque pour en faire la critique dans l'un de ses discours et c'est probablement à cette époque qu'il eut les *Amadis* dans les mains.

Plus tard, comme beaucoup de jeunes nobles, La Noue répond à l'appel de l'aventure en allant faire la guerre en Piémont :

> Aussy tost qu'il eust assez d'age & de force pour cela, il desira de voyager, & d'aller voir entr'autres pays, l'Italie, qui avoit le bruit d'avoir plus de politesse que les autres Contrées de l'Europe, & de donner de plus avantageuses teintures aux hommes de condition. Car outre l'air du pays, qui subtilise naturellement les esprits, il y avoit des-ja long-temps que les lettres y fleurissoient, & pour

---

[1] *Ibid*., p. 120.
[2] Cette période de sa vie est abordée dans la première partie de l'introduction.
[3] Les pages étaient élevés dans la maison du monarque sous les ordres d'un gouverneur. V. Gaston de Carné, *Les Pages des écuries du Roy. L'école des pages*, Paris, 1886.
[4] G. Bordonove, *Les Valois. De François I[er] à Henri III. 1515-1589*, Pygmalion, Paris, 2003, p. 217.

> bien apprendre à monter à cheval, on avoit autresfois cette opinion qu'il faloit necessairement passer les Alpes[1].

Ainsi, il part, pensant à l'opportunité d'accomplir des actes de bravoure, mais ce voyage sera surtout pour lui, l'occasion de prendre conscience de l'importance de la culture et de réaliser le bénéfice de l'association des lettres et des armes.

En Italie, La Noue découvre des hommes de guerre qui se différencient de lui par leur culture. Brantôme même est frappé par le niveau de savoir du maréchal Strozzi, qui, nous dit-il, même après avoir

> […] prit les armes, non pourtant qu'il discontinuast jamais les sciences, encore qu'il fust à la guerre, ne list et n'en escrit, à l'imitation de Jules Caesar […]. Pour la plus grande preuve que j'aye jamais vue de mondict sieur le mareschal, […] de son sçavoir, ç'a esté les *Commentaires* de Caesar qu'il avoit tournées de latin en grec, et luy-mesmes escrites de sa main, avec des commantz latins, aditions et instructions pour gens de guerre, les plus belles que je vis jamais, et qui furent jamais escrites[2].

La Noue a pu être stimulé par ces contacts et même s'il ne maîtrise pas les langues anciennes comme le maréchal Strozzi, il a pu accéder à certains ouvrages, grâce aux traductions qui se sont multipliées. Il a pris aussi pleinement conscience de l'importance du savoir pour un homme comme lui, noble et homme de guerre et comprend qu'une évolution est nécessaire. Mais pour qu'un changement culturel ait lieu, La Noue sait bien que celui-ci doit d'abord s'accomplir dans les mentalités. C'est pourquoi il s'appliquera, dans le dixième discours, à détromper les nobles de plusieurs idées reçues, notamment celle de l'incompatibilité des armes avec les lettres. Pour que les jeunes nobles soient encouragés à l'étude, La Noue demande à ce que les savants soient estimés et révérés, « Car le François est prompt à apprendre les arts & sciences, quand il voit qu'on honnore & qu'on entretient ceux qui les sçavent » (p. 130). Reconsidérer le savoir, valoriser ceux qui le détiennent pour mieux dénoncer ce préjugé selon lequel la culture serait nuisible à la vaillance :

> C'est chose certaine, que pour bien manier les armes, il convient avoir beaucoup de hardiesse & de generosité. Aussi à ceux qui en on esté pourveus en est revenu beaucoup de loüange, & cela a fait que plusieurs ont tant admiré ceste profession. Mais en fin pour trop l'exalter, on est tombé en cest erreur, de faire peu de cas de l'exercice des autres vertus. Il est notoire, que du temps de nos grands peres quand un gentil-homme s'adonnoit à l'estude de la langue Grecque & Latine, ses compagnons disoyent qu'il en faloit faire un Clerc, & que l'espee ne lui estoit convenable. Mesme ce proverbe couroit, que l'homme

[1] M. Amyrault, *op. cit.,* p. 7.
[2] Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1864, t. II p. 240-241.

> de guerre ne devoit sçavoir sinon escrire son nom, comme si les sciences eussent esté empeschemens qui l'eussent rendu moins valeureux (pp. 199-200)[1].

Une nouvelle relation entre les armes et les lettres se met en place, et le livre, qui est introduit dans l'armée, a une place strictement fondée sur son utilité. On cherche en effet un savoir qui est utile : on lit les ouvrages antiques en y cherchant des modèles, un enseignement militaire. Dans les ouvrages de Plutarque, les soldats trouvent le modèle d'Alexandre, grand conquérant qui consultait les philosophes et qui emmenait toujours avec lui l'*Iliade*, pour y lire les exploits des héros, notamment ceux d'Achille. François Le Poulchre, militaire et écrivain comme La Noue, juge que les gentilshommes guerriers devraient enrichir leur savoir par la connaissance des lettres, comme l'ont fait les capitaines de l'époque antique : « La plupart de tous les anciens grands Capitaines ont eu cognoissance des lettres premierement tous les Graecs »[2]. Le « bréviaire militaire » des hommes du XVIe ne sera pas le récit d'Homère mais plutôt les *Commentaires sur la guerre des Gaules* de Jules César, ouvrage composé des notes prises par le dictateur durant la guerre des Gaules, qui a eu lieu de 58 à 52 avant J.C. Nous avons vu plus haut que c'est l'ouvrage qui a accaparé toute l'attention du Maréchal Strozzi, et Montaigne juge pareillement qu'il est l'ouvrage le plus approprié aux soldats[3] : cet ouvrage tant recommandé, connaîtra un grand succès et sera imprimé quinze fois durant la première moitié du siècle.

Le voyage en Italie qu'effectue La Noue va ainsi le pousser à compléter son savoir militaire par le savoir des lettres. Il a découvert des collègues ultramontains lettrés et a vu de quelle manière le savoir s'illustre en un gentilhomme. Il prend conscience de la richesse que le savoir constitue et des changements qu'il peut apporter ; il l'exprime au début du XXIIIe discours intitulé « De la pierre philosophale » où il remercie Dieu de vivre à une époque où « la cognoissance des bonnes lettres (qui par un singulier benefice de Dieu s'est respanduë en plusieurs lieux en ce dernier siecle) les arts & les sciences ont recouvré leur ancien lustre

---

[1] Ce mépris des lettres par les hommes de guerre est expliqué par Frédérique Verrier : « L'approche négative de l'effort intellectuel, ressenti comme fastidieux, inutile et surtout impropre, ressortissait à l'ancienne tripartition de la société. Faire combattre ceux qui travaillent, comme faire étudier ceux qui combattent revenait à brouiller la complémentarité des classes sociales et des fonctions correspondantes. V. F. Verrier, *Les armes de Minerve. L'humanisme militaire dans l'Italie du XVIe siècle*, Presse de l'Université de Paris-Sorbonne, Le Poiré-sur-Vie, 1997, p. 89.

[2] F. Le Poulchre, *Le Passe-temps*, édition critique par Brigitte Lourdes, Honoré Champion, Paris, 2008, p. 211.

[3] « On recite de plusieurs chefs de guerre, qu'ils ont eu certains livres en particuliere recommandation : comme le grand Alexandre, Homere : Scipion l'Aphricain, Xenophon ; Marcus Brutus Polybius ; Charles cinquiesme, Philippe de Comines ; et dit-on, de ce temps, que Machiavel est encores ailleurs en credit ; mais le feu Mareschal Strossy, qui avoit pris Caesar pour sa part, avoit sans doubte bien mieux choisi : car, à la verité, ce devroit estre le breviaire de tout homme de guerre, comme estant le vray et souverain patron de l'art militaire ». V. chap. XXXIV, « Observations sur les moyens de faire la guerre par Julius Caesar », Montaigne, *Les Essais* II, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, p.736.

[…] ». Il ressent comme ses contemporains[1] l'évolution qui se produit et pense qu'un renouvellement est à venir, grâce à cet apport de connaissances.

On compara l'éducation de La Noue à celle de Du Guesclin[2] ; la différence est, en supposant qu'ils aient eu le même niveau d'instruction, que le premier a voulu la poursuivre et la compléter, et que le second ne l'a vraisemblablement pas fait :

> […] son bagage intellectuel est très rudimentaire ; ce n'est certes pas sur le banc du curé, qui apprend à lire et à compter aux enfants les mieux doués du village, qu'il a usé ses fonds de culotte. A peine pourra-t-il, sa vie durant, en y mettant de l'application, signer son nom et tracer quelque mots essentiels[3].

Ce qui les a différenciés est l'influence de l'époque où ils ont vécu : deux siècles séparent ces deux guerriers Bretons, le Dogue noir de Brocéliande est un homme médiéval alors que Bras-de-Fer est un homme de la Renaissance, qui a vu s'imposer en son temps un « nouvel ordre culturel » selon les termes de Gilbert Gadoffre[4]. S'il y a une comparaison possible, elle serait à faire par exemple entre le parcours intellectuel de La Noue et celui de Monluc : durant son enfance, ce dernier connaît la vie de paysan et n'a pour précepteur qu'un « clerc quelconque »[5]. À quinze ans, il quitte sa terre natale pour devenir page à la cour de Lorraine et quelques années plus tard il part lui aussi guerroyer en Piémont. Comme La Noue, il fit son éducation lui-même, et devint comme lui un soldat écrivain.

La bibliothèque de La Noue

Quels livres La Noue a-t-il lu? Et à quelle époque cela a-t-il eu lieu? Jeune, il a dû puiser dans les ouvrages qu'il trouvait chez lui, qu'on lui lisait ou qu'on lui faisait lire ; plus tard, il a lu les livres qui étaient en vogue, avant de grandir et de décider par lui-même quels ouvrages lui seraient profitables, en tant que gentilhomme guerrier. Les *Discours politiques et militaires* nous en apprennent beaucoup à ce sujet. Ils nous disent clairement que La Noue a, un jour lu tel livre, qu'il avait tel autre durant sa captivité et ils nous donnent quelques indices sur d'autres supposées lectures. Dans les *Discours,* les sources apparaissent de diverses

[1] Loys Le Roy l'exprime dans les premières lignes de sa préface aux *Politiques d'Aristote,* trad. Loys Le Roy, Chez Ambroise Drouart, 1599 : « Quiconque voudra considerer la restitution des bonnes lettres advenües en ce siecle, & l'ornement qu'ont recouvré les arts par la diligence de plusieurs hommes sçavans : il aura occasion de s'esmerveiller, voyant les moindres disciplines presque remises à leur entier […] ».

[2] « [François de La Noue] n'eut pas le bonheur de recevoir une éducation soignée : ses premières années s'écoulèrent, comme celles de du Guesclin son compatriote, dans une oisiveté qui ne fut interrompue que par ces exercices violens auxquels on appliquoit dès l'enfance la jeune noblesse ». V. *Collection complète de Mémoires relatifs à l'histoire de France,* par M. Petitot, Paris, 1923, t. XXXIV, p. 85.

[3] Robert Garnier, *Du Guesclin. Connétable de France,* Fernand Lanore, 1994, p. 28.

[4] G. Gadoffre, *La révolution culturelle dans la Frances des humanistes*, Droz, Genève, 1997, p. 162.

[5] Monluc, *Commentaires,* éd. P. Courteault, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1968, p. XII.

manières : soit l'auteur est cité, soit le titre seul, parfois les deux le sont ; nous trouvons aussi des passages entiers d'ouvrages retranscrits, des résumés, des anecdotes, généralement sans référence aucune. Pour tenter d'avoir une vision claire des lectures de La Noue, nous nous sommes donc basé (à défaut d'autres moyens) sur la manière dont La Noue a mentionné ses sources, pour savoir à quelle époque (avant l'emprisonnement ou pendant) il a lu tel ou tel livre[1] ou si elles proviennent d'un ouvrage de seconde main. Connaître l'époque à laquelle les lectures de La Noue ont eu lieu est important dans la mesure où cela explique la manière dont La Noue utilise la source.

Il y a une catégorie d'ouvrages dont on peut dire avec certitude qu'ils ont été lus par La Noue et qu'il les détenait au moment où rédigeait ses *Discours* ; ce sont ceux dont des passages ou des pages entières ont été recopiés ou résumés précisément.

La *Bible* entre dans cette catégorie. Lorsqu'il était enfant, le Breton a certainement dû avoir accès à un certain nombre de livres. Il a certainement dû trouver dans la bibliothèque familiale la *Bible*. Tout au long de sa vie, il l'a lue et relue et il l'avait sûrement lorsqu'il rédigeait ses *Discours* : on y trouve de très nombreux versets qui permettent de dire qu'il avait une *Bible* comprenant l'ancien et le nouveau Testament. La Noue recopie par exemple, au discours XXIII, un passage du livre des Proverbes de Salomon : « Bien heureux est l'homme qui trouve scapience, elle est plus precieuse que toutes les richesses, & toutes les choses que lon desire ne peuvent lui estre comparees ». On le retrouve dans *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, « Les Proverbes de Salomon », Chap. III, p. 257 r° : « Bienheureux est l'homme qui trouve la sapience […]. Elle est plus précieuse que toutes richesses : & toutes les choses desirables ne sont point à comparer à elle ». Merirose de Pooter[2] et William Huseman[3] affirment, sans préciser davantage, qu'il a utilisé une Bible dans la version révisée à Louvain. Nous avons alors utilisé aussi cette édition dite « de Louvain », de 1550, jusqu'au moment où nous nous sommes aperçu que celle-ci ne contenait pas les « Apocryphes »; or La Noue s'y réfère dans ses *Discours.* Nous avons donc utilisé une édition de la Bible de 1567, imprimée par François Estienne, fils de l'imprimeur français réformé Robert Ier Estienne. La page de titre contient la marque typographique de Robert Estienne, qui est l'olivier, ainsi que ce qui suit : *La Bible qui est toute la Saincte Escriture : contenant le Vieil & le Nouveau Testament. Autrement, La Vieille & Nouvelle Alliance. Avec Argumens sur chacun livre,*

---

[1] Cela a été possible pour certains mais impossible dans la majorité de cas.

[2] M. De Pooter, *Materials for an Edition of the Politicke and Militarie Discourses of the Lord de La Noue*, Thèse, McGill University, 1975, p. 34.

[3] W. Huseman, *La personnalité littéraire de François de La Noue*, Paris, A. G. Nizet, 1986, p. 185.

figures, cartes tant chorographiques qu'autres. De L'Imprimerie de François Estienne, M. D. LXVII.

Les *Oeuvres morales* et *Les vies des hommes illustres* de Plutarque*,* traduits par Amyot, l'accompagnaient dans sa détention. Ci-dessous un passage de chacun de ces deux ouvrages, comparés à la version que La Noue en donne :

Extrait tiré des *Œuvres morales* de Plutarque :

« Ne cache point ta vie, encore que tu ayes mal vescu, ains fay toy cognoistre, amende toy, repens toy: si tu as de la vertu, ne sois point inutile: si tu as des vices, ne demeure point sans te faire penser : ou plus tost, fais une distinction et division. A qui est-ce que tu donnes ce precepte-là? si c'est à un ignorant, ou à un meschant, ou à un fol, c'est autant comme si tu disois, cache ta fiebvre, cache ta frenesie, garde que le medecin ne le sçache, va te jetter en quelque lieu tenebreux où personne ne te voye, ny toy ny tes passions aussi : va te cacher avec la maladie incurable et mortelle des vices, couvre tes envies, tes superstitions, comme un poulx hasté et elevé, craignant de te bailler et monstrer à ceux qui auroient le moyen de t'admonester, corriger et guarir »[1].

Extrait tiré du discours XXIV, p. 509 :

Il est deshonneste, dit-il [Plutarque], de vivre en sorte que personne ne sçache comme tu as vescu : car si tu as de la vertu, tu la dois faire paroistre. Si tu as des vices, tu les dois faire penser. A qui profitera donc ce precepte, Cache ta vie ? sera-ce aux ignorans ? aux meschans ? ou aux fols ? nullement. C'est autant comme si tu leur disois, Cache ta fievre, & ta phrenesie, garde que le medecin ne le sçache. Va te jetter en quelque lieu tenebreux, où personne ne voye ni toy, ni tes passions aussi : va te cacher avec la maladie incurable & mortelle des vices : couvre tes envies, tes paillardises & dissolutions, comme un poulx hasté & eslevé, craignant de te bailler & monstrer à ceux qui auroyent moyen de t'admonester, corriger, & guerir.

[1] Plutarque, *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, p. 291 v°.

Extrait tiré des *Vies* de Plutarque :

« […] la proposition qu'il feit aux Andriens, desquelz il vouloit tirer de l'argent, et par la response qu'il en eut aussi comme Herodote l'escrit : car il leur dit, qu'il leur apportoit deux puissans Dieux, Amour & Force […] »[1].

Extrait tiré du discours XXII, p. 391 :

« […] imitant Themistocles, lequel estant allé vers quelques alliez des Atheniens, pour leur demander argent, leur dit qu'il leur aportoit deux dieux, pour les persuader, à sçavoir Amour & Force […] ».

[1] Plutarque, *Les vies des hommes illustres,* Michel Vascosan, Paris, 1564, t. 1, p. 170 v°-171 r°.

L'*Institution* de Calvin, était également en sa possession. Nous ne savons pas quelle édition il a utilisée, mais il ne s'agit certainement pas de celle de 1541, car elle ne contient pas le chapitre « Des vœux », alors que La Noue en cite des extraits. Il en recopie un long passage dont nous ne donnerons que le début comme preuve :

Extrait tiré de l'*Institution* de Calvin :

« Or sainct Augustin nous descrit, quasi en une peinture, la forme de la moynerie ancienne […]. Contemnant dit-il les delices & plaisirs mondains, ils menent ensemble une vie tressaincte & treschaste, vivans en oraisons, en lecture & en conference, sans enfleure d'orgueil, sans rebellion ne noise, sans envie, nul ne possede rien de propre, & nul n'est en charge à ses prochains, ils travaillent de leurs mains, au labeur qui peut entretenir leurs corps sans empescher leur esprit, qu'il ne soit ententif à Dieu. Puis mettent leur ouvrages entre les mains de ceux qu'ils appellent Doyen : & iceux ayans retiré argent de cela, en rendent conte à celuy qui est nommé Pere entr'eux »[1].

Extrait tiré du discours XXV, p. 354 :

« […] je representeray la vie des anciens Moines, […], selon qu'un personnage tres-docte l'a recueillie des escrits de S. Augustin. Mespisans (dit-il) les delices & plaisirs mondains, ils meinent ensemble une vie tres-saincte & tres-chaste, vivans en oraisons & lecture, & conferences, sans enfleure d'orgueil, sans rebellion ni noise, & sans envie. Nul ne possede rien de propre, & nul n'est en charge à ses prochains. Ils travaillent de leurs mains au labeur qui peut entretretenir leurs corps, sans empescher leur esprit qu'il ne soit attentif à Dieu. Puis mettent leurs ouvrages entre les mains de ceux qui s'appellent Doyens, & iceux ayans retiré argent de cela en rendent conte à celui qui est nommé Pere entrer' eux ».

[1] Calvin, *Institution de la Religion chrestienne*, Par Philibert Hamelin, 1554, Chap. IV, « Des Voeuz, où il est traité de la Moynerie », pp. 158-159.

Dans cette catégorie entre aussi la *Chronique* de Carion, qu'il utilise beaucoup dans le discours XXII. Nous rapportons une partie d'un passage que La Noue reprend dans l'un de ses discours.

Extrait tiré de la *Chronique* de Carion :

« […] il est certain que les Turcs sortirent des destroits du mont Caucase de Septentrion en Asie […]. Aucuns donc estiment que lors que les Sarrazins entrerent au Royaume de Perse, Orimada appella à son secours les Turcs qui estoient en Septentrion. […] Et voyans qu'apres la mort d'Orimasda les Sarasins s'estoient emparez du royaume, la beauté et fertilité du païs les allecha tellement qu'ils s'arresterent vers la mer Caspie au quartier […] que l'on appelloit jadis Hircanie ou Sogdiane : & finalement traiterent avec le Caliphe de Babylone avec telles conditions qu'il leur laissa posseder & cultiver le païs où ils s'estoient arrestez […] »[1].

Extrait tiré du discours XXI, pp. 365-366 :

« Jean Carion en sa petite Chronique du monde, fidelement recueillie des bons Historiens, ce que les Turcs sont issus des destroits du mont Caucase, & qu'ils se jetterent (comme aucuns recitent) de Septentrion en quelques petis coins de l'Asie, […] & voyans qu'apres la mort de Orismada les Sarrazins s'estoyent emparez du Royaume, la beauté & fertilité du païs les allecha tellement qu'ils s'arresterent vers la mer Caspie, au quartier que jadis on appelloit Hyrcanie, & finalement traitterent avec le Caliphe de Babylone, à telle condition qu'il leur laissa posseder & cultiver le païs où ils s'estoyent arrestez ».

[1] Carion, *Chronique et histoire universelle,* Par Jean Berion, 1579, t. I, pp. 646-647.

La Noue tire également profit des *Politiques* d'Aristote traduits par Loys Le Roy, et notamment des commentaires ajoutés par ce dernier, comme on peut le voir dans cet exemple :

Extrait tiré des *Politiques* d'Aristote :

« Dont (comme dit Thucidyde au livre troisiesme) advindrent plusieurs maulx, & adviendront tousjours, tant que les gens seront de telle nature, & inclination, & bien plusgrandz, moindres, ou d'autresorte, selon que les cas de mutation escherront. Des qu'on entendoit avoir esté faitte en un lieu quelque insolence : les autres prenoyent courage de faire encore pis, pour faire quelque chose de nouveau, ou pour monstrer qu'ilz estoyent plus diligens que les autres, ou plus insolens & ardans à eulx venger. Et tous les maulx qu'ilz faisoyent, ilz les appelloyent par noms nouveaux & inusitez : Car ils nommoyent la temerité magnanimité […] »[1].

Extrait tiré du discours II, p. 55 :

« Thucidyde, sage historien, descrit sommairement comme les Grecs se gouvernerent en leurs discordes civiles : ce que j'ay bien voulu inferer ci, a fin que nous balancions les faits anciens avec les modernes, pour sçavoir auquel des deux temps la malice a esté plus pesante. Des qu'on entendoit (dit il) avoir esté fait en un lieu quelque insolence, les autres prenoyent courage de faire encore pis, pour faire quelque chose de nouveau, ou pour monstrer qu'ils estoyent plus diligens que les autres, ou plus insolens & ardans à se venger : & tous les maux qu'ils faisoyent, ils les desguisoyent de louable titres, appellans la temerité magnanimité ».

[1] Aristote, *Les Politiques d'Aristote, esquelles est monstrée la science de gouverner le genre humain en toutes espèces d'estats publics*, trad. par Loys Le Roy, M. de Vascosan, 1568, p. 546.

De nombreux faits du *Summaire ou epitome du livre De Asse* de Budé se lisent aussi dans les pages du discours XXIII : la richesse de Sardanapalus s'élève à « quarente millions d'escus couronne » chez Budé et à « quarante millions d'or » chez La Noue. La fortune de Salomon est décrite par La Noue avec des termes proches de ceux de Budé :

Extrait tiré du *Summaire* de Budé :

« […] du temps de Salomon il y avoir tant dargent en judee quon nen faisait nulle estime, car le navire de Salomon et du roy Hyran allait une foys en trois ans en Thrace, & amenait grant force or & argent, tellement […] qu'il y eust tant dor et dargent en jerusalem, comme de pierres, et quant la maison de plaisance que Salomon avoir en la forest de Liban toute la vesselle et ustensiles estoyent dor fin »[1].

Extrait du discours XXIII, p. 474 :

« […] comme Salomon, sous le regne duquel l'or estoit en telle quantité, que tout son palais en estoit orné, & l'argent estoit commun comme le fer […] »

[1] Budé, *Summaire ou Epitome du livre de Asse*, Paris, 1529, fol. LXVI v°.

De nombreux *Psaumes de David* traduits par Marot et de Bèze, sont cités dans les *Discours.* Ils sont retranscrits de manière exacte par La Noue ; comme seule l'orthographe diffère parfois, il nous semble inutile d'offrir la comparaison des deux textes.

Concernant *De l'estat et succez des affaires de France* dont l'auteur est nommément cité dans les *Discours,* La Noue s'en inspire largement pour écrire son discours XI. Son contenu, qui réunit de nombreux éléments de l'ouvrage de Du Haillan, établit le fait que La Noue s'en soit servi pendant sa rédaction. Nous ne pouvons apporter, dans ce cas, de passage précis qui l'atteste.

Enfin, *L'histoire d'Italie* de Guichardin était aussi certainement au château de Limbourg puisque La Noue l'a annotée durant son emprisonnement.

Une deuxième catégorie se dessine à la lecture des *Discours* : celle qui comporte les ouvrages lus par La Noue avant sa capture ; nous pouvons y placer sans hésitation ceux qu'il dit lui-même avoir lus « autrefois » : les Amadis de Gaule, les *Discours* et *Le Prince* de Machiavel.

À l'époque où La Noue était page, il a pu lire quelques tomes des *Amadis de Gaule*, qui, nous dit-il, « Sous le regne du Roy Henri second, […] ont eu leur principale vogue […] ». La Noue cite de nombreux personnages des *Amadis :* les magiciens Alquif et Urgande, l'enchanteur Arcalaus, Melie, Dariolette, les chevaliers don Florisel et don Rogel, Amadis de Grece et la reine Zahara, leurs enfants Anaxartes & Alastraxeree. À part ces noms de personnages, La Noue ne nous fournit pas assez d'éléments pour que nous parvenions à dire qu'il a lu tel ou tel volume. Nous remarquons par ailleurs qu'il se souvient de nombreux personnages et de leur nom : cela peut sembler étonnant qu' à cinquante ans passés, il se souvienne si bien de cette lecture de jeunesse ; sans doute y a-t-il beaucoup « gousté ».

Machiavel est un autre auteur que La Noue connaît, et ce sont ses « discours & le Prince » qu'il a, à son regret, lu avec « plaisir », nous dit-il au sixième discours. La première édition des *Discours sur la première décade de Tite-Live* en version française est de 1544 et celle du *Prince* est de 1553. La Noue ne rapporte qu'une seule anecdocte du *Prince,* au discours X, mais son souvenir semble plutôt provenir de Gentillet qui la relate aussi dans l'*Anti-Machiavel*, car il affirme, comme lui, que Remiro d'Orco est mort décapité alors que, selon Machiavel, son corps est coupé en plusieurs parties. On trouve une trace des *Discours* dans le discours XXII, où La Noue allègue Tite Live qui a traité de la manière dont les Romains sont parvenus à de si grandes conquêtes : ce sujet est effectivement examiné au

chapitre I du livre II. Une autre mention à Tite-Live se trouve au discours II, qui, si elle est tirée de ces mêmes *Discours*, n'a pas pu être localisée.

La Noue désapprouve sa lecture passée du *Prince*, depuis, qu'avec un « jugement plus meur », il a découvert que cet ouvrage justifiait la dissimulation et la cruauté. Il renvoie les lecteurs à l'*Anti-Machiavel*, un ouvrage dont il ne connaît pas l'auteur[1].

Ce livre, que l'on peut inclure dans cette deuxième catégorie, est publié pour la première fois en 1576 ; La Noue aurait, par conséquent, eu le temps de le lire avant d'être emprisonné. Ainsi, concernant l'anecdote sur Remiro d'Orco, il est plus logique qu'il se souvienne de la version de Gentillet que de celle de Machiavel, l'ayant lu quelques années (au maximum quatre ans) avant son emprisonnement.

Quant aux livres de Rabelais, que La Noue a pu lire à la même époque où il savourait les *Amadis,* il est difficile de dire exactement ce que La Noue en a lu; il cite à cinq reprises plusieurs personnages qui apparaissent dans les œuvres de Rabelais, mais ce qu'il en rapporte est peu précis et parfois même erroné :

- il évoque à deux reprises (discours IV et VI) les Chicanous –présents dans le *Quart Livre* : la première fois quand il déplore les querelles des nobles, affirmant que si un Chicanous est mis entre leur mains, il en ressortira bien « frotté » ; et dans la seconde occurrence, La Noue compare l'avidité des héros des *Amadis* à celle des Chicanous.
- au discours VIII, il fait prononcer à frère Jean des Entommeures –personnage du *Gargantua*- une critique des excès de dépenses en bâtiments que Rabelais ne lui a jamais prêté.
- au discours XXIII, La Noue évoque le voyage de Panurge –il apparaît dans *Pantagruel,* le *Tiers Livre* et le *Quart livre*- en Italie qui observa soixante-dix-huit manières d'obtenir le métal d'argent; mais on ne trouve nulle trace chez Rabelais de ce périple.
- enfin, il fait intervenir le personnage de frère Bernard Lardon –présent dans *Pantagruel* et le *Quart livre*- au discours XXV, pour évoquer les moines d'un temps révolu qui étaient plus « moderez & sociables » que ceux de son temps.

Tous ces personnages ont, semble-t-il, longtemps habité l'imaginaire de La Noue qui les a réutilisés à sa guise, les replaçant dans un autre contexte, pour les besoins de ses propos, mais en restant toujours fidèle aux modèles dont il s'inspirait. Il est probable que La Noue a lu le *Quart livre*, *Gargantua* et *Pantagruel*.

[1] Qu'il ne connaisse pas le nom de l'auteur n'est pas étonnant puisque l'ouvrage est publié sans nom d'auteur ni lieu de publication V. Innocent Gentillet, *Anti-Machiavel,* édition de 1576 avec commentaires et notes par C. Edward Rathé, Droz, Genève, 1968, p. 4.

Nous pouvons ajouter un livre, que La Noue a pu trouver dans sa bibliothèque en Bretagne, ouvrage dont le titre est cité au sixième discours : il s'agit de la *Légende dorée*. Cela ne serait pas étonnant, vu le succès et la diffusion qu'a eus cet ouvrage dès sa rédaction au XIII[e] siècle. Cet ouvrage est cité une fois, au discours VI, pour être mis au même rang de dangerosité que les *Amadis*.

Tous ces ouvrages mentionnés ci-dessus sont connus de La Noue. Plusieurs autres sont mentionnés aussi (d'une à trois fois), mais nous n'avons pas pu déterminer le degré de connaissance de Bras-de-fer de ces livres : les a-t-il lus, feuilletés ou en a-t-il simplement entendu parler ? À défaut d'un classement pertinent, nous les rangeons par ordre alphabétique des auteurs :

Aristote, *Les Ethiques :* La Noue a peut-être eu dans les mains l'édition de 1488, traduite par Nicolas Oresme (*Les Ethiques en françois*, traduites par Nicolas Oresme, Paris, 1488), ou bien l'édition de 1553 (*Les Éthiques d'Aristote Stagirite à son filz Nicomache*, nouvellement traduittes de grec en françois, par Le Plessis, Paris, chez de Vascosan, 1553. Quand il parle du courage, au discours X, La Noue renvoie aux *Ethiques* d'Aristote, en citant auteur et titre. Cependant, il n'évoque pas dans le même ordre qu'Aristote les cinq types de courage ; nous envisageons trois possibilités : soit La Noue a lu cet ouvrage et s'en souvient, soit il a eu cet ouvrage dans les mains durant sa captivité, soit c'est Loys Le Roy qui mentionne dans ses commentaires ce passage des *Ethiques* (nous ne l'avons pas retrouvé).

Bodin, *Démonomanie des sorciers*, Paris, Jacques du Puys, 1580 : La Noue cite l'auteur au discours I et renvoie ses lecteurs à l'ouvrage, sans le citer, pour en savoir plus sur la question des sorciers. Il rapporte l'anecdote du sorcier Trois-eschelles qui fut pris par Charles IX. La Noue ajoute, et cela ne se trouve nulle part chez Bodin, que dans son aveu, le sorcier dit que le nombre de ses semblables s'élève à trente mille. Cet ouvrage paraît l'année où La Noue est capturé (précisément en mai). Ainsi, soit il l'a eu quand il était en prison, soit quelqu'un lui a rapporté cette anecdote, directement, ou dans une lettre. Un autre élément qui appuie la thèse que La Noue a eu dans les mains la *Demonomanie*, est qu'au discours VI, il cite des « magiciens »: « Jamblique, Porphyre, Pselle, & […] Apollonius Thyaneus », et Bodin les cite quasiment dans le même ordre.

Bodin, *Les six livres de la Republique* publiés en 1576 : Bras-de-fer cite au discours I l'auteur et le titre de l'ouvrage, et parle du nombre parfait « 494 », qui est le nombre d'années

après lequel les républiques subissent un changement. Mais La Noue se trompe, le nombre est « 496 » chez Bodin. Il est plus probable que La Noue a fait appel à sa mémoire[1].

Ajoutons un troisième ouvrage de Bodin, bien que La Noue ne le cite à aucun moment : *Discours de Jean Bodin sur le rehaussement des monnoyes […] & response aux Paradoxes du Monsieur de Malestroict,* Chez Jacques du Puys, Paris, 1578. Il est en effet possible que La Noue l'ait lu, car lorsqu'il traite de la mauvaise situation financière des nobles au discours VIII, ses propros croisent ceux de Bodin.

César, *La guerre des Gaules* : La Noue ne cite pas le titre, mais l'auteur l'est indirectement, au discours XI : « je lui voudrois representer devant les yeux la coustume pratiquee par nos anciens Gaulois du temps de Caesar ». Il est possible que La Noue ait eu l'ouvrage avec lui, car il l'a demandé à son fils dans une lettre : « J'aurois besoing d'avoir quelques hardes, comme manteau, chemises, principalement quelques livres comme ung Pline et l'Institution et les Commentaires de Cœsar en italien qu'a le Seigneur de la Garde »[2].

Les Mémoires de Commynes : La Noue cite deux fois nommément les *Mémoires* de Commynes (aux discours XIX et XX). Nous trouvons aussi au discours XXI une anecdote qui a pu être tirée de ces *Mémoires*. La Noue les a probablement lus auparavant ; il nous précise d'ailleurs que les *Mémoires* de Commynes (les quatres premiers livres) couvrent les années 1480-1490 (discours XX), cette connaissance précise de l'oeuvre vient renforcer la supposition d'une lecture antérieure.

Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, *Mémoires* : l'auteur (mais jamais le titre) est cité à deux reprises, soit à chaque fois que La Noue en rapporte un passage au discours XIV. La première occurrence nous informe que dans chaque province de la France, une légion de six mille hommes devait se former, donnée présente dans les *Mémoires*. Ensuite, La Noue rapporte que « Le Sieur de Langey tesmoigne que les Chefs & Capitaines des Legions de Nomandie & de Picardie estoyent tous de fort bonne maison, & nomme les sieurs de Bacqueville, de Cantelou, de Mailly, & de Canny, & autres qui avoyent charge ». Le texte de Du Bellay mentionne beaucoup plus de noms :

> En le mois de may 1534, estant ledit seigneur [le roi François I[er]] adverty que les légions estoient prestes, voulut bien aller visiter les prochaines de luy. Et, pour cest effect, se trouva en sa ville de Rouen, capitale de Normandie, auquel lieu les monstres de la légion, d'icelle province furent faictes en sa présence ; dont estoient capitaines six gentishommes, sçavoir est : le seigneur de Bacquevile, le seigneur de La Salle, le seigneur de Sainct-Aubin l'hermite, le

[1] V. la note 5 p. 258.
[2] V. *François de La Noue. Correspondance précédée de la vie de ce grand capitaine*, Slatkine Reprints, Genève, 1971, p. V.

> seigneur de Sainct-Aubin gobellet, le seigneur de Cantelou aux deux Amants, et le seigneur de Sannevelles. Ayant veu ladite légion de Normandie, de laquelle il se contenta fort, print le chemin d'Amiens pour là faire le semblable de la légion de Picardie; […] de laquelle estoit capitaines le seigneur de Sercu; Jean de Mailly, seigneur d'Auchy; Jean de Brebançon, seigneur de Cany; le seigneur de Saisserval; le seigneur de Heilly, surnommé de Pisseleu […].

Bien que La Noue ne fasse pas d'erreur sur les noms, il en manque quelques-uns, ce qui nous amène à penser qu'il pouvait les rapporter de mémoire –et donc ne pas avoir l'ouvrage avec lui- à moins qu'il ait disposé des *Mémoires* de Du Bellay mais qu'il n'ait pas tout cité expressément.

Fourquevaux, *Instructions sur le faict de la guerre* : La Noue se réfère à ce texte au discours XVI et lui donne pour auteur Guillaume du Bellay, seigneur de Langey. Cela n'est pas étonnant car ce texte lui est resté longtemps faussement attribué. Le titre n'est pas cité, il dit simplement que le livre porte sur la discipline militaire. En tant qu'ouvrage militaire, nous supposons que La Noue l'a longtemps lu et relu ; il n’est pas surprenant alors si ce qu'il en rapporte est assez précis. Nous ne pouvons, de ce fait, dire avec certitude qu'il l'avait avec lui.

Froissart, *Histoire et Chronique mémorable :* La Noue cite nommément Froissart deux fois dans le discours XI, pourtant dans les deux cas nous n'avons pas retrouvé le passage auquel La Noue se réfère. Il est aussi cité au discours XV : « Froissart, qui traite au long, en son histoire, des guerres des François, celebre fort la Cavallerie d'alors ». Cette rapide mention du contenu de l'*Histoire* de Froissart nous pousse à penser qu'il l’a faite de mémoire.

Froumenteau, *Le secret des finances* : La Noue cite cet ouvrage au discours IX pour nous renvoyer au compte rendu des crimes et abominations commis (dans le livre II) dans les différentes provinces en France. Seul le nom de l'auteur (par ailleurs probablement un pseudonyme) est cité par La Noue. Cet ouvrage paraît en 1581 : par conséquent, soit La Noue l'a reçu en prison, soit quelqu'un lui en a parlé, lors d'une visite ou par correspondance.

Au discours II, La Noue cite quatre vers de la poésie satirique de Marot « L’epistre du Coq en lasne à Lyon Jamet de Sansey en Poictou », dont il nous dit dans son discours qu'ils sont de Marot. Les deux premiers vers sont inexacts, ce qui nous laisse penser qu'il les a, semble-t-il, écrits de mémoire.

Le combat de Mutio de Girolamo Muzio, publié en italien en 1551 et en français en 1561 : au discours XII, sur les duels, La Noue recommande sa lecture, et cite en partie le titre. Soit il l'a lu (en italien ou en français), soit quelqu'un lui en a parlé.

L'histoire des faicts, gestes et conquestes des roys de France de Paul Emile de Vérone : La Noue nous renvoie, au discours XXII, à cet ouvrage pour en savoir plus sur la

conquête de la terre sainte. Il y a de très grandes chances pour que La Noue ait pris connaissance de cet ouvrage et de son auteur par les commentaires de Loys Le Roy inclus dans sa traduction des *Politiques* d'Aristote ; il se réfère à lui quand il parle par exemple de la période des croisade, v. *Les politiques d'Aristote,* trad. Loys Le Roy, Chez Ambroise Drouart, 1599, p. 360.

Les devins ou commentaires des principales sortes de devinations de Gaspar Peucer : La Noue mentionne l'auteur et cite un cas de révolution de monarchie (au discours I) qu'il dit provenir de cet ouvrage. Toutefois, celui-ci est publié pour la première fois en latin en 1553 et la version française établie par Simon Goulart ne paraît qu'en 1584. Si La Noue a rédigé son premier discours au début de sa captivité, c'est-à-dire en 1580, il a alors certainement ajouté plus tard ce qu'il tire des *Devins* : soit durant la dernière année de son emprisonnement, après que l'édition française a paru en 1584, soit encore plus tard, à Genève.

Le tableau récapitulatif des œuvres citées dans les *Discours,* contient la localisation des occurrences et la manière dont ces sources apparaissent. Nous avons omis les ouvrages issus d'une source de seconde main.

Œuvre	Discours où elle est citée	Le titre est-il cité?	L'auteur est-il cité?	De quelle manière le texte est cité?	La Noue a-t-il ce livre quand il rédige ses Discours ou bien il l'a lu dans le passé?	La Noue s'en sert-il comme un ouvrage de seconde main?
Amadis de Gaule, trad. Nicolas de Herberay	VI	Oui	Non	Des noms de personnages et leurs rôles sont cités	Il l'a lu dans le passé (il le dit lui-même)	Non
Aristote, *Les Politiques*	I, II, IV, V	Oui	Oui, plusieurs fois	Texte reproduit	La Noue l'avait en prison	Thucydide
Aristote, *Les Ethiques*	X	Oui	Oui	Résumé	Possible que La Noue l'ait lu en prison	Non
Conrad Badius, L'Alcoran des Cordeliers	VI	pas vraiment, La Noue mentionne les "Conformitez de sainct François"	Non	Ouvrage cité pour son contenu	Il l'a lu ds le passé, ou il en a entendu parler	/
Bible	Presque à chaque discours	/	/	Texte reproduit	La Noue l'avait en prison	/
Bodin, *Les six livres de la République*	I	Oui	Oui	Un nombre est cité mais il n'est pas exact	Il l'a lu dans le passé, ou il en a entendu parler	Non
Bodin, *De la démonomanie des sorciers*	I	Non	Oui	Une anecdote est rapportée de manière exacte, mais le nombre évoqué n'est pas présent dans l'ouvrage de Bodin.	Il l'a lu ds le passé, ou il en a entendu parler	Non
Bodin, *Les paradoxes du Seigneur Malestroict, avec la Responce*	Pas cité	Non	Non	Plusieurs éléments sont repris dans le discours VIII	Il l'a lu ds le passé	Non
Budé, *Summaire ou epitome du livre De Asse*	XXIII	Non	Oui	Du texte reproduit + des passages résumés	La Noue l'avait en prison	Non
Calvin, Institution	I, III, XXV	Non	Non	Du texte reproduit + il s'en inspire pour composer des passages	La Noue l'avait en prison	Saint Augustin
Carion, *Chronique*	I, VI, X, XIX, XX, XXII	Oui : "sa petite chronique du monde"	Oui	Du texte reproduit + des anecdotes rapportées	La Noue l'avait en prison	Salluste
César, *La guerre des Gaules*	XI	Non	Oui, indirectement	Résumé	La Noue l'avait demandé dans sa correspondance; nous ne savons pas s'il l'a eu	Non
Commynes, *Mémoires*	XIX, XX, XXI	Oui: "en ses Mémoires"	Oui	Deux anecdotes sont rapportées	Ce qu'il en rapporte a très bien pu être de mémoire	/
Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, *Mémoires*	XIV	Non	Oui	Noms de personnes + informations rapportés	Ce qu'il en rapporte a très bien pu être de mémoire	/
Du Haillan, *De l'estat et succez des affaires de France*	XI	Presque : La Noue parle d'un texte sur "l'estat des affaires de France"	Oui	Résumé	La Noue l'avait en prison	Non
Fourquevaux, *Instructions sur le faict de la guerre*	XVI	Non	Non car l'ouvrage était attribué à Guillaume du Bellay seigneur de Langey, et c'est lui que La Noue cite	Il rapporte des éléments	Ce qu'il en rapporte a très bien pu être de mémoire	Non
Froissart, *Histoire et Chronique mémorable*	XI, XV	presque : La Noue dit juste "en son histoire"	oui, à chaque fois	Il rapporte des faits. Pas de références précises	Ce qu'il en rapporte a très bien pu être de mémoire	/
Froumenteau, *Le secret des finances*	IX	Non	Oui	Ouvrage cité pour son contenu	Non	/
Gentillet, *L'Anti-Machiavel*	VI, X,	Oui : sous son titre abrégé "Anti-Machiavel"	non	Deux anecdotes en sont tirées	Ce qu'il en rapporte a très bien pu être de mémoire	Non
Guichardin, *Histoire des guerres d'Italie*	XVIII, XXI, XXII	Au disc XVIII il dit : "en son histoire"	oui, plusieurs fois	Texte reproduit	Il l'a, il l'a annoté	Non
Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*	II, XXII	Oui	Oui	Il rapporte un fait	Il l'a lu dans le passé (il le dit lui-même)	Tite-Live
Machiavel, *Le Prince*	VI	Oui	Oui	Rien	Il l'a lu dans le passé (il le dit lui-même)	/
Marot & Bèze, *Psaumes de David*	I, II, VII, XXIII, XXIV, XXV	Non	Non	Texte reproduit	Oui	/
Marot, *Oeuvres*	II	Non	Oui	Quatre vers dont deux ne sont pas tout à fait exacts	Ce qu'il en rapporte a très bien pu être de mémoire	/
Muzio, *Le combat de Mutio*	XII	Non	Oui	Ouvrage cité pour son contenu	Il l'a peut être lu auparavant ou il en a entendu parler	/
Paul-Emile de Vérone, *L'histoire des faicts, geste et conquestes des roys de France*	XXII	Oui, "son histoire"	Oui	Ouvrage cité pour son contenu	Il l'a peut être lu auparavant ou il en a entendu parler	/
Peucer, *Les Devins*	I	Non	Oui	Il rapporte un fait de manière assez exacte	Il est probable que La Noue l'ait eu en prison	/
Plutarque, *Œuvres Morales*	V, VIII, IX, X	Non	oui, plusieurs fois	Texte reproduit + anecdotes rapportées	La Noue l'avait en prison	Xénophon, Aristote, Platon
Plutarque, *Vies*	II, IV, VI, VIII,XI, XII, XIII, XV, XVI	Non	oui, plusieurs fois	Nombreuses anecdotes rapportées	La Noue l'avait en prison	Xénophon, Aristote, Platon
Rabelais, *Œuvres*	IV, VI, VIII, XXIII	Non	Oui	La Noue réutilise librement des personnages de Rabelais	Il l'a lu dans le passé	/
Voragine, *La Légende dorée*	VI	Oui	Non	Ouvrage cité pour son contenu	Il l'a peut être lu dans le passé	/

Ce tableau, qui contient le résultat de nos recherches, est aussi le produit de l'analyse critique du travail de tous ceux qui ont reconstitué la bibliothèque de La Noue. Dans sa thèse[1] publiée en 1892, Hauser ne livre rien de précis quant aux sources de notre auteur ; il rapporte simplement les ouvrages que La Noue cite dans ses *Discours*, sans chercher à savoir si ces sources sont de première ou seconde main, ni à quel moment il les aurait lus.

Hauser nous fait d'abord remarquer la catégorie de livres religieux, qui ont selon lui, fait partie des lectures de La Noue : « Son livre favori est l'Evangile […]. À côté de l'Evangile, il cite souvent les Pères […] Paul et Augustin. En bon huguenot, il a lu Calvin avec attention et, s'il ne le cite pas, il est tout plein des idées du réformateur »[2]. Passons sur la *Bible* qui ne l'a effectivement pas quitté ; mais La Noue n'a pas lu saint Augustin, ni les autres Pères de l'Eglise (Grégoire de Nazianze, Basile de Césarée et Jean Chrysostome cités au discours XXV), toutes les références proviennent de Calvin qu'il a, comme nous l'avons vu plus haut, lu.

Quant aux historiens, Hauser en relève plusieurs : « […] il [La Noue] paraît surtout connaître […] Xénophon, Salluste, Thucydide, Tite-Live et très bien Plutarque »[3]. La Noue a effectivement lu Plutarque, mais les références aux autres auteurs proviennent de sources de seconde main : la référence à Salluste est tirée de la *Chronique* de Carion, celles de Xénophon des ouvrages de Plutarque, celle de Thucydide des commentaires de Loys Le Roy, contenus dans les *Politiques* d'Aristote, et celles de Tite-Live des *Discours sur la première décade de Tite-Live* de Machiavel.

Hauser évoque ensuite les lectures italiennes de La Noue et en retient trois : « […] les *Discours* et le *Prince* de Machiavel », ainsi que l'ouvrage de Guichardin. Puis, il cite les lectures des auteurs de son temps : « […] Commynes, […] la *Petite histoire universelle* de Carion. […] le livre de Hotman, les grands ouvrages de Bodin. […] le *Secret des finances* de Fromenteau, paru en 1581. […] le Marot des *Psaumes* »[4] et Rabelais. Parmi les auteurs cités, seul Hotman nous met dans l'embarras : l'ouvrage auquel Hauser se réfère est certainement *La Gaule françoise,* publié en français en 1574. La Noue rapporte brièvement, au discours II, la thèse de François Hotman sur l'origine des Français ; il est possible que La Noue ait lu cet ouvrage qui a eu un grand retentissement à l'époque, mais il a tout aussi bien pu en entendre parler.

[1] H. Hauser, *François de La Noue (1531-1591)*, Librairie Hachette et C[ie], Paris, 1892, p. 142-144.
[2] *Ibid*., p. 142.
[3] *Ibid*., p. 143.
[4] *Ibid*., p. 144.

Dans son édition critique des *Discours politiques et militaires* publiée en 1967[1], Sutcliffe ne s'est que très peu intéressé aux sources de La Noue, et nous pouvons lire à travers ses notes, qu'il a généralement suivi Hauser. Il a identifié les mêmes sources que ce dernier (il n'a pas remarqué que Xénophon, Salluste, Thucydide et Tite-Live étaient des sources de seconde main) et en ajoute trois :

- Du Haillan, que La Noue cite au neuvième discours; mais Sutcliffe n'identifie pas le texte auquel La Noue se réfère, et indique en note de bas de pages deux ouvrages : *Quatre livres de l'état et succès des affaires de France,* et *Histoire générale des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Charles VII*, sans préciser si la source provient de l'un ou l'autre.
- l'*Instruction sur le fait de la guerre :* mais Sutcliffe suit La Noue et l'attribue à Guillaume du Bellay, seigneur de Langey alors que cet ouvrage est de Fourquevaux.
- Gaspar Peucer, cité par La Noue au discours I : cependant, Sutcliffe cite comme source la version latine *Commentarius de praecipuis divinationum generibus,* Wittemberg, 1553, même s'il ajoute par la suite qu'une version française existe aussi.

Plus récemment, Huseman, dans son ouvrage consacré à La Noue[2], répertorie les lectures de La Noue en trois catégories[3] : 1- Œuvres que La Noue a lues en prison, 2- Œuvres que La Noue a probablement lues en prison, 3- Œuvres que La Noue avait probablement lues à une époque antérieure. Ce classement n'est pas justifié par l'auteur et ne fait pas l'objet d'une étude, il est simplement inclus à la fin de son ouvrage, dans la bibliographie. Merirose de Pooter propose dans sa thèse un classement similaire[4] : d'abord « […] a group of books that La Noue certainly had with him in prison while writing the *Discours* […] », puis elle distingue deux autres groupes, d'abord « […] the books he possibly had at some time during the period of his imprisonment and second, those he problably did not have with him but knew either directly or indirectly ».

Si nous rapprochons les trois catégories de De Pooter et Huseman, en considérant qu'elles sont pratiquement du même ordre (1-group of books that La Noue certainly had with him in prison /Œuvres que La Noue a lues en prison; 2-the books he possibly had at some time during the period of his imprisonment/Œuvres que La Noue a probablement lues en prison; 3-those he problably did not have with him but knew either directly or

---

[1] François de La Noue, *Discours politiques et militaires,* introd. et notes par F. E. Sutcliffe, Genève, Droz, 1967.
[2] W. Huseman, *La personnalité littéraire de François de La Noue*, Paris, A. G. Nizet, 1986.
[3] *Ibid.,* pp. 185-186.
[4] M. De Pooter, *Materials for an Edition of the Politicke and Militarie Discourses of the Lord de La Noue*, Thèse, McGill University, 1975, p. 34.

indirectly/Œuvres que La Noue avait probablement lues à une époque antérieure) nous constatons, en les comparant, que leur contenu est quasi semblable (nous nous référons au classement final de De Pooter[1]) :

- dans la première catégorie -ouvrages que La Noue a lus en prison- ils ont catalogué les mêmes lectures : *Les Politiques* d'Aristote traduits par Le Roy, la *Bible*, l'*Institution* de Calvin, la *Chronique* de Carion, *L'histoire d'Italie* de Guichardin, les *Psaumes de David* de Marot et Bèze, les *Oeuvres morales* et *Les vies des hommes illustres* de Plutarque, traduits par Amyot.
- dans la seconde catégorie –ouvrages que La Noue avait peut-être en prison- il y a une seule différence : Huseman y inclut *De la démonomanie des sorciers* alors que De Pooter ne le mentionne pas. Le reste est semblable : *Les paradoxes du seigneur Malestroict, Les six livres de la République* de Bodin, le *Summaire ou epitome du livre De Asse* de Budé, les *Mémoires* de Guillaume du Bellay, *De l'estat et succez des affaires de France* de Bernard Du Haillan, l'*Histoire et Chronique mémorable de Messire Jehan Froissart,* l'*Instruction sur le faict de la guerre* de Fourquvaux, *Le secret des finances de France* de Nicolas Froumenteau, le *Discours sur les moyens de bien gouverner… Contre Nicolas Machiavel* de Gentillet, les deux premiers livres des *Essais* de Montaigne, *La guerre Jugurthine* de Salluste.
- enfin, Huseman et De Pooter sélectionnent les mêmes ouvrages pour la troisième catégorie : les *Amadis de Gaule* traduits par Nicolas Herberay seigneur des Essarts (De Pooter favorise « the later books »), *Le courtisan* de Castiglione, *Les Mémoires* de Commynes, *L'horloge des Princes* d'Antonio Guevara, *La Gaule françoise* de Hotman, *Le prince* de Machiavel, *Le combat de Mutio* de Girolamo Muzio, *L'histoire des faicts, gestes et conquestes des roys de France* de Paul Emile de Vérone, *Les Devins* de Gaspar Peucer, les *Œuvres* de Rabelais et notamment le *Quart livre* précise De Pooter, *La légende dorée* de Jacques de Voragine.

Les seules différences entre les deux listes établies sont les suivantes: De Pooter inclut dans ce dernier groupe les *Discours sur la première décade de Tite-Live* de Machiavel, alors que Huseman y met les *Discours de l'Estat de paix et de guerre* du même auteur ; par ailleurs, De Pooter ajoute à la liste le livre des *Conformités de Saint François* de Barthélemi de Pise et les *Œuvres satiriques* de Marot.

Nous avons établi et expliqué plus haut notre propre classement ; nous ne commenterons donc pas le leur. En revanche nous ferons quelques remarques : d'abord concernant Salluste ; ni De Pooter Ni Huseman n'ont vu que La Noue s'est servi de Carion

---

[1] *Idem*.

pour cette source[1]. En outre, De Pooter et Huseman intègrent tous deux dans leur troisième catégorie deux ouvrages que nous n'avons pas encore mentionné jusque là : *L'horloge des Princes* d'Antonio Guevara et *Le courtisan* de Castiglione. De Pooter et Huseman les considèrent éventuellement lus par La Noue pour une raison : on trouve dans les *Discours politiques et militaires* une anecdote tirée de chacun de ces ouvrages. La première se trouve au discours XX, elle n'est accompagnée d'aucune référence, et cette anecdote est relatée pour la première fois par Antonio Guevara, dans *L'horloge des princes*, au chapitre III « D'un propos qu'eut un paysan des rivages du Danube avec les Senateurs de Rome, se complaignant des tyrannies que les Romains faisoient en sa terre ». Mais L'histoire est bien connue à l'époque, elle est aussi racontée dans Pierre Boaistau, *Histoires prodigieuses,* et dans Jean de Marconville, *Recueil memorable d'aucuns cas merveilleux advenuz de nos ans, et d'aucunes choses estranges & monstrueïses advenües es siecles passez.* La seconde anecdote, La Noue la rapporte au discours X (en ne mentionnant aucune source) ; elle est tirée du *Courtisan* de Castiglione et était aussi très connue en ce temps-là ; ainsi, rien ne prouve qu'il l'a lue dans *Le courtisan,* il a pu l'entendre relater, ou la lire ailleurs[2]. Nous avons préféré ne pas mettre ces deux titres dans la liste des ouvrages que La Noue aurait pu lire, car, d'une part, il ne fait allusion à aucune source, et d'autre part, il était aisé, vue leur popularité, d'en prendre connaissance indirectement.

Enfin, à propos des *Discours* de Machiavel : bien que les titres diffèrent, il s'agit du même ouvrage, dont le titre complet est *Discours de l'Estat de paix et de guerre de Messire Nicolas Machiavelli Secretaire & citoyen Florentin, Sur la première décade de Tite Live, traduit d'Italien en François*.

Nous savons par Amyrault[3] que La Noue se faisait apporter des livres pendant sa période de captivité. Chaque fois qu'il en recevait de nouveaux, il renvoyait ceux qu'il détenait ; ainsi, il n'a peut-être pas approfondi la lecture de certains livres qu'il a reçus, par manque de temps, ou pour d'autres raisons, mais il a peut-être pris quelques notes, que nous retrouvons ça et là dans les *Discours.* S'il a suivi ce procédé, nous ne pouvons pas savoir combien de temps il a pu conserver ses livres. Nous pouvons toutefois dire que certains ouvrages ont semble-t-il été gardé un longue période avec lui : la *Bible,* l'*Institution* de Calvin, la *Chronique* de Carion, les *Psaumes* de Marot et Bèze et les *Vies* et *Œuvres morales* de

[1] V. *infra* note 4 p. 274.
[2] V. *infra* note 1 p. 391.
[3] M. Amyrault, *La Vie de François, seigneur de la Nouë, dit bras-de-fer*, Leyde, 1617, p. 278.

Plutarque, sont utilisés aussi bien dans les premiers discours que dans les derniers. Nous sommes amenés à penser que ces six livres étaient ceux qui l'intéressaient le plus. À cinquante ans, voici quels peuvent être les livres favoris de ce soldat qui vit dans de difficiles conditions de détention.

Un gentilhomme guerrier moraliste

Captif dans cette tour du château de Limbourg, dont l'état délabré devait lui rappeler celui de son pays, La Noue n'a cessé, tout au long de ses *Discours*, d'évoquer avec regret ce qu'était le royaume de France, mettant ainsi en évidence à quel point il avait changé. Dans un passé très proche, le royaume était stable ; il tient à remémorer à ses compatriotes qu'il y régnait

> […] la belle concorde […] entre les François és regnes du bon Roy Louïs douzieme, de François le Grand, & de Henry le bien-aimé, qui ont duré plus de soixante ans, non tant pour en rafraischir la memoire à plusieurs qui vivent encores, […] comme pour l'instruction de ceux qui n'ont esté que spectateur des discordes dernieres, à fin de leur faire plus ardemment desirer une bonne reunion des cœurs, qui sont si estrangement alienez (pp. 51-52).

Si la France se portait bien, c'est que « Nos ancestres estoyent, sans comparaison, plus moderez, mesmes nos Rois taschoyent alors de rendre venerable leur Majesté, plus par une douce gravité, justice, prudence, liberalité, & avecques une suite de personnages preux & doctes […] » (p. 162). La Noue souhaite montrer que si les Français n'adoptent pas les remèdes nécessaires à la restauration de leur pays, l'issue qui les attend est la « lourde cheute » annoncée dans le titre du premier discours. La Noue a beaucoup réfléchi à la manière de guérir son pays[1], et il ne croit pas que les maux dont souffre la France soient incurables. Il évalue même à dix ans le temps nécessaire au redressement de la situation (p. 38) et reste malgré l'obscurité de sa geôle confiant : « Et c'est encores une grande consolation, quand on sait que son mal n'est incurable, & qu'il y a remede pour le guarir, laquelle se doit redoubler, quand on l'apperçoit facile » (pp. 29-30).

Revenir aux valeurs des ancêtres : c'est là que réside le salut du peuple français. La Noue parle d'une noblesse d'une autre époque, vertueuse, qui diffère à son grand regret de celle qu'il côtoie. Cette dernière s'est « esloignee des anciennes mœurs » et ne ressemble pas

[1] V. l'analyse précise des métaphores et expressions sur la maladie et la guérison dans les *Discours* dans W. Huseman, *La personnalité littéraire de François de La Noue*, Paris, A. G. Nizet, 1986, pp. 143-147. Sur les métaphores médicales de Montaigne et de ses contemporains, v. la partie II « Un temps malade comme cettuy-cy… » dans G. Nakam, *Les Essais de Montaigne, miroir et procès de leur temps. Témoignage historique et création littéraire*, Honoré Champion, Paris, 2001, p. 273 et sv.

à celle qui l'a engendrée ; La Noue se considère inclus dans le petit nombre de « ceux qui sont instituez en la doctrine morale » (p. 199) et donc un des professeurs de vertu qui existent encore. La fonction de la noblesse étant « par essence, d'agir conformément à la vertu »[1], c'est à elle que sont destinés les discours de La Noue. Il doit lui apprendre toutes les qualités qui se rattachent à sa position sociale, comme la droiture, la vaillance au combat et la fidélité au roi. Pour que la France bénéficie de la force de cette classe, La Noue doit rectifier ses usages dépravés et favoriser le développement de la vertu, raison d'être de la noblesse. L'imitation des ancêtres est préconisée par notre Breton : reproduire ce qui est exemplaire, c'est se conformer à un modèle de comportement assigné par la société à chaque classe sociale. On ressent chez La Noue ce sentiment profond d'un lien existant entre les hommes de son rang ; cette fraternité est due au « sentiment d'avoir déjà vécu en la personne de ses pères, et de devoir renaître en celle de ses enfants [...]. Un tel conformisme n'est nullement aliénant, puisque cet ancêtre que l'on imite, c'est un autre soi-même »[2]. Revenir à la vie des aïeux aidera à retrouver la gloire passée de la France, mais ne la ramènera pas complètement : La Noue conçoit le temps de manière cyclique : celui-ci se présente comme une « [...] succession des temps d'accroissement, de déclin, de restauration et de mort [...] »[3]. Mais La Noue ne cherche pas à changer le destin, chose qui lui est impensable, mais plutôt à l'améliorer, cela étant possible.

Les guerres de religion engendrent des failles dans cette vision d'une noblesse qui se définit par l'hérédité, léguée par l'époque féodale. La Noue reste fidèle à la conception médiévale, mais nous verrons un peu plus loin que quelques idées nouvelles y sont ajoutées. Nous ne devons pas uniquement assimiler ce désir de redresser la noblesse à l'espoir de faire renaître la France, mais aussi y reconnaître la crainte du gentilhomme qu'est La Noue, de voir sa classe perdre son identité et s'effacer. L'ennemi qui la menace est le roturier anobli, qui doit son ascension sociale à sa richesse et non pas à sa vertu. Ce malaise est ressenti par de nombreux nobles durant la période des guerres civiles ; plusieurs exhorteront alors les nobles à agir conformément à la vertu, chose qu'ils devraient instinctivement faire, s'ils veulent être reconnus dans leur rang : les roturiers s'élèvent au niveau des nobles et leur ressemblent à s'y méprendre. Aussi, il faut dire que ces derniers se sont eux-mêmes dévalorisés, et quelques

---

[1] E. Schalk, *L'épée et le sang, une histoire du concept de noblesse (vers 1560-vers 1650)*, Champ Vallon, 1996, p. 25.

[2] A. Jouanna, *L'idée de race, au XVIe siècle et au début du XVIIe siècle,* Presses de l'Imprimerie de Recherche Université Paul Valéry, Montpellier, 1981, Tome I, p. 73.

[3] A. Jouanna, « Changement, temps et histoire selon les *Discours politiques et militaires* de François de La Noue », dans *L'imaginaire du changement en France au XVIe siècle*, textes recueillis et présentés par C. G. Dubois, Bordeaux, Presses universitaires, 1984-1986. p. 242.

gentilshommes, tel La Noue, prennent conscience du problème posé par la mobilité sociale[1]. La Noue fait observer la conduite des « thresoriers » qui veulent bâtir de « somptueux edifices » similaires aux « bastimens de princes » (p. 165). Il déplore la confusion dans laquelle se trouve la noblesse ; celle-ci devrait former un groupe avec ses spécificités, mais au lieu de cela elle se trouve mêlée à d'autres catégories sociales. Toute la noblesse doit alors se mobiliser pour retrouver son identité propre et se montrer à la hauteur des obligations qui lui incombent, la vertu étant la principale : « le noble a davantage d'obligation que l'ignoble à se porter vertueusement » (p. 186). Ce problème est traité par les uns et les autres, toujours en liaison avec la morale[2] : dans l'*Academie françoise,* Pierre de la Primaudaye traite de la noblesse et lui rappelle sa fonction et la place qu'elle doit avoir :

> La decoration de toute republique consiste en la noblesse. Car communément les nobles sont plus riches, de plus honnestes mœurs, & de plus grande civilité, que les Plebeiens, mechaniques, & gens de bas estat : & ce d'autant, que dés leur enfance ils sont instituez en toute civilitez, & entre gens d'honneur. Aussi avoir le cœur genereux pour resister invincible, grand pour faire liberalitez, douceur & honnesteté en propos, hardiesse pour mettre en effect, humanité pour pardonner, ce sont graces & vertus d'honnesteté, qui ne se trouvent si souvent entre gens de vile condition, qu'entre ceux qui sont extraicts de bonnes & anciennes races[3].

La Noue appelle lui aussi la noblesse à pratiquer et exposer ce qui la caractérise : la vertu. Mais puisque la condition de ses semblables empire au lieu de s'améliorer, il suppose qu'ils ne voient pas leurs travers. Il va leur montrer, au long de ses *Discours*, toutes les pratiques auxquelles ils s'adonnent et qui les éloignent de leur raison d'être.

La Noue se livre alors à la dénonciation des fausses opinions « qui font desvoyer la noblesse ». Entremêlée d'une pensée spirituelle, sa réflexion morale se profile dans tout son ouvrage, qu'il traite de pédagogie ou d'organisation militaire. « Du goût persistant pour les idées morales et de l'exercice quasiment ininterrompu de la réflexion morale sont nés, entre 1580 et et 1625, une foule d'écrits […] »[4], dont les *Discours* de La Noue. Il s'inscrit dans la lignée des auteurs qui se sont livrés à l'examen moral de l'homme et de son comportement, mais il se distingue dans la mesure où il « […] ne disserte pas pour le plaisir de disserter en moraliste imbu des lieux communs de la pensée morale antique ou moderne ; il cherche des

[1] E. Schalk, *op. cit.*, p. 77.
[2] François de Lalouete envisage aussi le problème sous cet angle dans son *Traité des nobles et des vertus dont ils sont formés,* Paris 1577, p. 17, ainsi que Pierre d'Origny, dans *Le Hérault de la noblesse de France,* Reims, 1578, pp. 19-20.
[3] Pierre de La Primaudaye, *Academie françoise,* (Paris, 1581) Slatkine reprints, Genève, 1972, pp. 219 v°-220 r°.
[4] R. Bady, *L'homme et son institution de Montaigne à Bérulle, 1580-1625*, Les Belles Lettres, Paris, 1964, p.18.

remèdes à une situation bien concrète et bien actuelle qu'il voit avec angoisse empirer sous ses yeux »[1].

L'attitude que La Noue déplore le plus, est le reniement de la volonté et de la puissance de Dieu ; il rappelle, au début de son vingt-sixième discours, avant de commencer à relater certains événements des trois premières guerres, que l'homme doit tout rapporter à Dieu :

> Et toutesfois on verra aujourd'hui des gens qui diront que la fortune des anciens Payens (qui estoit vaine) & l'ordre que Dieu tient en la conduite des choses inferieures (qui est certain) sont des couvertures qu'on prend, pour cacher son ignorance, & que c'est l'homme qui en se guidant mal ou bien attire son malheur ou son bon-heur : combien que plusieurs experiences y contrarient. On doit repurger son entendement de telles opinions, & se persuader, encores que l'homme pense & delibere, que c'est à Dieu de donner accomplissement à l'œuvre qu'il entreprend (p. 548).

L'homme ne doit pas s'attribuer les victoires, ni se lamenter lors des défaites ; les bienfaits et les difficultés proviennent, comme le pense aussi le catholique Tavannes, de Dieu : « La fragilité et imbecillité de l'homme est deplorable en ce qu'il ne demeure jamais en un mesme estat. Nous ne devons esperer rien de nostre vertu et force sans la benediction du Tout-Puissant, ny autre appuy que celuy qui vient de luy-mesme comme dit l'Escriture saincte : *Qui plante et arrose n'est rien ; mais Dieu, qui donne accroissement, est tout à toutes choses »*[2]. Il faut se remettre à la volonté suprême mais aussi se donner les moyens de réussir, en commencant par éviter de commettre des actes qui pourraient offenser Dieu. C'est pourquoi, lorsque « […] se commit un acte tres-vilain d'un forcement de fille par un gentil-homme […] » (p. 567), ceux qui ont foi en Dieu y virent « un mauvais presage de l'entreprise » (p. 567). La prière est alors un refuge qui permet aux armées de se rendre favorable à Dieu « […] au soir & au matin, à l'assiete & levement des gardes, les prieres publiques se faisoyent, & le chant des Psalmes retentissoit en l'air » (p. 572). Du côté catholique, cette même pratique est suivie. Juste avant la bataille de Jarnac, Michel de Castelnau rapporte que, le duc d'Anjou, « […] ayant suivy sa bonne et louable coustume, qui estoit de commencer sa matinée par se recommander à Dieu, voulut recevoir le corps precieux de Nostre Seigneur, comme firent le princes et quelques capitaines de nostre armée »[3].

---

[1] *Id.*, p. 51.

[2] G. de Saulx, seigneur de Tavannes, *Mémoires*, dans Michaud et Poujalat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1838, t. VIII, p. 443.

[3] M. de Castelnau, *Mémoires*, dans *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, par M. Petitot, Paris, 1838, t. IX, p. 535.

Ainsi, l'impiété est, avec l'injustice et la dissolution, ce qui a ruiné le royaume de France, nous dit La Noue, au premier discours. Il inclut dans la première cause l'athéisme, les blasphèmes et la magie. L'athéisme est la plaie la plus infectée : La Noue la met sur le compte des guerres pour la religion « qui ont fait oublier la religion », mais il « […] ne faut point que les uns ni les autres disent, c'est le parti contraire qui engendre les Atheïstes : car de toutes parts ils se rencontrent » (p. 6). Il condamne la légèreté avec laquelle certains condamnent leur prochain parce qu'il a une religion différente : « […] ils se persuadent que les doctrines qui y sont contrariantes [à leur religion] sont souïllees d'impiété, & pour cela les abhorrent-ils, & ceux qui en font profession » (pp. 67-68). Ainsi il faudrait faire cesser les guerres de religion puisque ce sont elles qui engendrent ce préjudice.

Les blasphèmes et jurements proviennent quant à eux, comme le pense aussi Henri d'Estienne[1], d'Italie :

> Depuis ceste peste s'est introduite parmi la Noblesse, & specialement entre les gens de guerre, qui aux voyages passez d'Italie en rapporterent, ce dit-on, les grands blasphemes : mais depuis quarante ans, le desbordement est venu, qui va tousjours en augmentant, de sorte que les petis enfans de sept ou huict ans sçavent desja abuser du Nom de Dieu.

Il s'agit d'un péché grave puisqu'il s'oppose à la confession de foi ; La Noue sait que le blasphème est devenu une fâcheuse habitude de langage et que la plupart jure et maudit sans réfléchir, pêchant involontairement. Mais ce vice ne peut être pardonné, ayant pour origine « l'irreverence de Dieu ». La Noue rappelle que nos « bons rois du passé » ont multiplié les ordonnances qui condamnaient sévèrement le blasphème ; et pourtant, celui qui était roi quelques années auparavant, Charles IX, était très blasphémateur, mais il ne semble pas à La Noue utile de le mentionner, cela étant connu et bien d'autres avant lui l'ayant regretté : « […] le roy apprit de luy [son favori, Albert de Gondi] ce vice, qui s'y accoustuma si fort, qu'il tenoit que jurer et blasphémer estoit une forme de parolle et devis, plus de bravetté, de gentillesse, que de péché […] »[2].

Le « million d'Epicuriens & Libertins » engendré par les guerres de religion se trouve principalement à la cour, à la ville et dans les armées. Les libertins sont de deux types, selon La Noue : c'est dans le discours XXIV, qui leur est consacré, qu'il nous dit qu'il y a en ville, les « enfants sans souci », qui s'adonnent au jeu, à la nourriture et la boisson, et, plus dangereux, les libertins « doctes » qui réunissent autour d'eux de nombreux disciples qui

---

[1] Henri Estienne consacre deux chapitres (XIV et XXV) aux blasphèmes dans son *Apologie pour Hérodote* (*Apologie pour Hérodote,* reprod. du fac-similé paru en 1879, éd. par P. Ristelhuber, Ressouvenances, 2000, t. I, pp. 180-181 et 188-189.

[2] Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1864-1876, t. V, p. 254.

« aiment la vie oisive, qu'ils appellent tranquille, taschans d'eviter tout ce qui peut apporter douleur, qui est un des principaux buts de la doctrine Epicurienne » (p. 498). Nombreux sont les moralistes qui dénoncent ces perfides séductions : Gabriel Chappuys, dans *Le Misaule ou Haineux de Cour*, (Paris, 1585), condamne la vie de cour, tout comme Pierre de Dampmartin dans *Du Bonheur de la Cour et vraye félicité de l'homme* (Anvers, 1592)[1]. La cour est bien entendu un lieu que les moralistes ne peuvent manquer d'attaquer, étant la source de tant de corruptions. Puisqu'elle se forme autour du roi, il est sensé de penser qu'elle lui ressemblera, puisqu'elle est sa suite. Importante, « […] la Cour & Paris sont les deux grands Luminaires de la France, l'un representant le Soleil, & l'autre la Lune […] », mais nous verrons que La Noue ne souhaite pourtant pas que les jeunes gentilhommes y soient envoyés afin de faire leur éducation. Que faire devant ce constat alarmant de nobles qui délaissent Dieu pour les plaisirs terrestres ? La Noue se démarque encore une fois des autres moralistes par son pragmatisme et ne s'en tient pas à la dénonciation de ce dérèglement des mœurs dans le discours XXIV, mais cherche à instruire, dans le discours suivant, des exigences morales de la foi chrétienne en menant ces gens « envelopez d'ignorance » à la dévotion et la contemplation : il s'attache à montrer que « toute personne, selon sa capacité & vocation, peut user de la contemplation ».

Le discours trompeur des libertins se retrouve aussi dans les *Amadis de Gaule*[2], romans de chevalerie qui ont, au grand regret de La Noue, suscité un si grand enthousiasme que « si quelqu'un les [les livres d'Amadis] eust voulu alors blasmer, on lui est craché au visage » (p. 134). La Noue les a pourtant, à une époque, lus et appréciés, mais il est bien heureux d'avoir demasqué l'artifice d'

> un Magicien courtisan, habile & accort, qui les a composez, lequel pour mettre son art en estime, & rendre ceux qui s'en meslent honnorez & craints, à dextrement feint mille merveilles, qu'il a couvertes & envelopees de plusieurs choses, plaisantes, desirees, & en usage, à fin que l'un coulant parmi l'autre, le tout fust mieux reçeu (p. 135).

Le travail que le capitaine s'attribue est effectivement de découvrir, d'enlever les voiles qui cachent et déguisent les corruptions, afin d'éviter aux autres gentilhommes de tomber dans le piège ; et les *Amadis* en sont pétris.

Quant à l'injustice, La Noue la définit ainsi comme étant une « […] oppression publique et particulière des plus autorisés et puissants sur les pauvres et faibles, lesquels par

[1] V. le chapitre I « Invitations à la sagesse » dans R. Bady, *op. cit.,* pp. 43-68.
[2] Sur la mode des *Amadis,* v. l'article de M. Simonin, « La disgrâce d'Amadis », dans *L'encre et la lumière*, Genève, Droz, 2004, pp. 189-236

orgueil avarice et inhumanité exercent sur eux toute violence, tromperie et cruauté » (p. 12). La Noue souhaite la voir réformée et il estime que c'est à l'autorité royale d'intervenir dans ce domaine. Cette dernière est en effet très étroitement liée à la justice : l'autorité royale doit être rétablie afin que la justice le soit aussi. Le gentilhomme qui constitue, au temps de La Noue, une menace pour son prochain, ne remplit pas son devoir de protection. C'est pour cela qu'il dénonce aussi, à travers la critique des *Amadis* qui célèbrent les fausses prouesses, et dans le discours XII, la violence qui s'est répandue parmi ses pairs. La Noue est loin de vouloir détourner les hommes de l'expérience du maniement des armes, il dénonce simplement l'erreur de penser que l'honneur se gagne par cette seule vertu. Il poursuit sa démonstration dans le chapitre XII en montrant à quelles dérives sont entraînés ceux qui s'adonnent à « l'art de bien manier l'espee ». A. Jouanna, consacrant quelques pages à La Noue en tant que « gentilhomme guerrier et gentilhomme “professeur de vertu” », traite de ces « exaltés », qui, « privés dans leur pays de guerres honorables, s'en fabriquent à leur gré jusqu'en pleine paix »[1]. La Noue ne peut contourner l'observation du phénomène du duel, cette « fantaisie », qui produit en France de « petites guerres ». Il recherche dans les entrailles de la France les déclencheurs de conflits, qu'il identifie et expose ; en effet, il veut responsabiliser ses lecteurs, les nobles, car la crise de leur classe est liée à la multiplication des duels : « C'est donc à elle [la noblesse] que j'adresse mon propos, pour essayer de la divertir en quelque maniere de suyvre les erreurs qui la troublent & qui tendent à la consumer » (p. 243). Or, la noblesse fait plutôt reposer toutes les accusations sur le titre général de *guerre civile* :

> […] la pluspart taschent d'accuser plustot la violence des longues guerres (qui comme monstres devorent tout) qu'eux-mesmes. Voila comment on est prompt à cercher des eschapparoires pour se justifier de sa coulpe, au lieu qu'on devroit examiner, avec un droit jugement, d'où tels desordres sont procedez (p. 188).

La Noue s'attaque alors à la mode de vouloir « s'entre-charpenter » et à ceux qui la véhiculent. Même l'escrime, qui est devenu un art, est utilisée pour offrir des spectacles de « fortitude » : « depuis que l'exercice d'escrime est venu en usage (qui de soy est loüable) & que les jeunes gens principalement se sont veuz estre en iceluy bien instituez, ils ont pensé qu'ils pourroient à lors braver à leur plaisir, & acquerir reputation de vaillance » (p. 245). L'exemple provenant de :

> quelques Seigneurs et segnalez courtisans, qu'on a veu se battre dans la cour, & au milieu des plus grandes villes. Ce qui a induit les autres gentils-hommes (qui sont diligens d'imiter tant les bons que les mauvais exemples) d'oster tout

[1] A. Jouanna, *L'Idée de race en France au XVIe siècle et au début du XVIIe siècle*, Paris, 1976, p. 733.

respect & cercher de démesler leurs differens, ainsi qu'ils voyoyent faire aux autres (pp. 145-146).

Son compatriote Le Poulchre condamne aussi cette mode, qui exige que l'on « […] s'aille battre pour une parole, pour un choquement de cape, voire pour un hausse-nés »[1]. La Noue signale au sixième discours, que les livres d'*Amadis*, sont un élément qui sert de mauvais exemple. Ils reprennent cette « miserable coustume » qu'est le duel, « en attachant le plus haut point d'honneur des chevaliers à s'entre-coupper la gorge pour choses frivoles » (p. 143). Mais devant les « fils de rois, princes, & seigneurs, qui contrefont les gladiateurs », La Noue n'envisage qu'un seul résultat, étant que cela « ne peut persuader autre chose à la jeunesse qui lit ces exemples [dans les livres d'*Amadis*], sinon qu'il faut tousjours se battre avecques quelqu'un pour estre prisé & redouté » (p. 144). En effet, cette idée est bien présente chez une noblesse qui l'étend là où cela lui est possible : les gentilshommes prennent « d'audace sur leurs sujets tout ce qui leur est commode, comme s'ils estoient esclaves » (p. 13).

La troisième cause de la décadence de la France mise en avant est la dissolution de la noblesse, qui comprend « les paillardises, les pompes, l'orgueil, les gourmandises & yvrogneries » (p. 14). Tous ces mauvais penchants se pratiquent à la cour ;les nobles qui la fréquentent ont un train de vie qui les ruinent moralement et financièrement :

> Ce vice [la paillardise] est de la nature des chancres, qui peu à peu vont rongeant la chair : aussi quand il a commencé à saisir quelqu'un, il augmente tellement la saleté de ses afections, qu'il est tresdificile apres de les repurger.

Les vêtements, bijoux et belles demeures qu'il faut ensuite meubler, que tous les nobles cherchent à acquérir malgré leurs mauvaises finances, a pour grave conséquence que : « La Noblesse principalement s'y est apauvrie si fort, qu'elle ne peut plus s'entretenir pour le service de son Roy » (p. 15). La Noue conseille alors la vie champêtre, qui ne prive pas l'homme des plaisirs, si ce dernier recherche ce qu'ils sont vraiment. Se retrancher dans son château, mener une vie tournée vers la terre, comme celle qu'il choisit dès que les circonstances lui permettent de rentrer en Bretagne, permet d'éviter les dépenses superflues et l'endettement. La noblesse française devrait pourtant être la plus prospère d'Europe grâce aux richesses de la France :

> […] toutes choses necessaires à la vie humaine y regorgent en telle abondance, que seulement du bled, du vin, du sel, & du pastel qui se transporte es païs

[1] F. Le Poulchre, *Le Passe-temps*, édition critique par Brigitte Lourdes, Université de Rouen, 2001, p. 577.

> estrangers, il y entre en contr'eschange annuellement plus de douze millions de livres (p. 356).

Si La Noue noircit le tableau de la situation financière de la France, il en montre un autre versant, en mettant devant les yeux des lecteurs toutes les ressources de la France et le bénéfice qui peut en être tiré si elles sont bien gérées. En effet, même si la France est en ruine, elle reste pleine de richesses ; cependant la discorde et la mauvaise « dispensation des biens » dépossède « le Royaume de la pluspart de sa grandeur, de sa richesse, & de son lustre » (p. 54). Pendant les guerres, de nombreux écrivains ont exposé « la situation privilégiée de la France, ses ressources en hommes, sa richesse et sa fécondité pour aboutir à la conclusion qu'il serait dommage de la laisser tomber entre les mains des étrangers […] »[1]. Dispersées et gâchées, les ressources de la France, éléments importants pour son redressement, sont alors le sujet du deuxième discours intitulé : « Que les petites choses croissent par concorde, & par la discorde les grandes se ruinent ». Il y explique comment la mauvaise utilisation des biens a appauvri la France. Avant la corruption des nobles, on a vu « en quelle prosperité & abondance la noblesse a vescu » (p. 159). En effet, la noblesse n'a rien à envier à celles des autres nations, puisque « Dieu l'a logee dedans l'un des plus beaux jardins de l'univers (plus temperé que les Isles fortunees, tant celebrees des Anciens) auquel nature desploye en abondance ses thresors & delices » (pp. 147-148). Ainsi le pays peut prospérer ; La Noue veut convaincre que la France a la capacité de se redresser sans trop de difficultés et en peu de temps : « Joint que la France est si peuplee, & si fertile, que ce que la guerre a gasté en un an, se r'habille en deux » (p. 160). La France possède ce qu'il existe de mieux et même les Français, que La Noue corrige sans cesse, ne le rendent pas pessimiste : « Je tien que nulle nation n'est plus capable de vertu que la nostre, moyennant qu'on la luy enseigne, & qu'on la presse de s'y exerciter » (p. 170). « Ce sentiment de sécurité et d'orgueil suscité par les richesses est sans doute un élément important de la conscience nationale »[2]. La Noue veut faire prendre conscience à la noblesse de « l'estendue de son roiaume » qui est « une tresbelle piece de terre, & bien habitee » (p. 406), en mesurant la France en long et en large. Il donne le nombre de lieues qu'il y a entre les villes qui se situent aux extrémités du pays : du nord au sud, soit de Calais à Narbonne par exemple, de l'ouest à l'est, à différents niveaux, pour donner forme à l'état qu'il représente. Il veut que chacun se dessine sa patrie pour que son image en demeure dans l'esprit. Cela est aussi une occasion de donner à réfléchir sur ce que

[1] M. Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion*, Nauwelaerts, Louvain, 1971, p. 29.
[2] M. Yardeni, *op. cit*, p. 35.

font les habitants de cette immense terre. Il peut alors en venir à l'abondance de la nourriture, en blé, vin et pastel, dont l'importation rapporte « plus de douze millions de livres » à la France. La densité de la population reste selon lui, la plus grande richesse ; en effet, elle est évaluée à 18 millions de personnes, « [...] nombre [qui] fait de la France le pays le plus peuplé d'Europe au milieu du XVIe siècle »[1]. Pour que le lecteur estime la population de son pays à sa juste valeur, La Noue recense les hommes qui la constituent. Il associe à chaque catégorie un devoir à accomplir dans la société en précisant la qualité et l'espace qui la caractérisent :

> Ceux qui demeurent aux champs, sont fort simples & obeïssans ; ceux des villes, industrieux, & affables ; & les hommes qui se dedient aux sciences divines & humaines, sont tres-doctes. Quant à la noblesse elle est tres-valeureuse & courtoise, & n'y a estat en la Chrestienté où elle soit en si grand nombre (p. 356).

La Noue aspire à une société ordonnée ; il l'idéalise aussi, figeant par une expression chaque division, comme si cela devait éternellement se présenter ainsi. Il présente l'ordre social comme un ordre naturel. La Noue a donc espoir en ses compatriotes qui peuvent retrouver toute leur valeur. Dire que la France a de grandes qualités, c'est signifier qu'elle est une nation bénie de Dieu : « le vieil arbre, qui des le temps de Charlemagne a respandu de si beaux rameaux par toute la Chrestienté, les estendra encor au benefice de plusieurs » (p. 358). Associé à une élection divine, le royaume de France semble jouir d'une protection particulière et rassurante. La situation du pays n'est donc pas désespérée, d'autant plus que ses immenses richesses n'attendent que de servir.

C'est par la restauration des mœurs que la patrie entamera sa guérison ; la seule manière d'aider concrètement la noblesse à se relever et à retrouver sa place dans la société, c'est de lui fournir une éducation appropriée, et La Noue, comme d'autres moralistes du XVIe siècle, ne manque pas d'en dresser le plan.

La décadence de la France est aussi due à l'ignorance de la noblesse. Selon La Noue, si la noblesse, s'est « […] demi ensevelie en la corruption commune, s'est abastardie & esloignee des anciennes mœurs », c'est à cause du « […] peu de soin qu'on a eu de bien faire instituer les jeunes enfans aux choses honnestes ».

Quand La Noue aborde le sujet du savoir, la notion de clarté ou de lumière s'y trouve souvent associée, comme pour suggérer qu'il mène à la lumière divine ; ainsi, ceux qui pénètrent avec leur savoir « des admirables secrets qui sont semez par tout l'univers », deviennent « esclairés » (p. 517).

---

[1] A. Jouanna, *La France du XVIe siècle, 1483-1598*, PUF, Paris, 1996, p. 26.

La Noue s'appuie sur une période antérieure aux guerres de religion :

> […] du temps de nos grands peres, quand un gentil-homme s'adonnoit à l'estude de la langue grecque et latine, ses compagnons disoit qu'il en falloit faire un cler, & que l'espee ne luy estoit convenable (pp. 199-200).

et rejette le préjugé qu'un homme de guerre cultivé ne peut être vaillant, « comme si les sciences eussent esté empeschemens qui l'eussent rendu moins valeureux » (p. 200). Il regrette que les savants soient méprisés et prétentieusement qualifiés de clerc par des ignares. Son contemporain Le Poulchre, estime comme lui, que la science est utile aux militaires, recommandant d'imiter « La plupart de tous les anciens Capitaines [qui] ont eu cognoissance des lettres premierement tous les Graecs »[1]. La Noue prend conscience de l'importance de l'enseignement, c'est pour cette raison qu'il souhaite allier les qualités du guerrier à celle du lettré, en lisant les ouvrages utiles à sa fonction. Pour que les jeunes suivent son exemple et soient encouragés à l'étude, il faut que les savants soient estimés et révérés, « Car le François est prompt à apprendre les arts & sciences, quand il voit qu'on honnore & qu'on entretient ceux qui les sçavent » (p. 130).

Par leur imaginaire d'hommes du XVIe siècle, La Noue et ses contemporains sont poussés à juger que la valeur et les qualités de la noblesse ne peuvent apparaître que par l'éducation. En effet, il leur semble, que cette dernière active et éveille le potentiel des hommes de haut rang, d'où son importance. Les nobles supposent qu'il y a une continuité biologique dans la transmission de leurs qualités. L'âme devient capable de « petits miracles », « Elle les produit plustost, où elle trouve les organes (dont elle se sert) mieux disposez, ainsi qu'on void advenir à une lanterne ; car plus sa vitre est claire, plus sa lumiere interieure s'apperçoit, & si elle est sombre, peu de clarté se desmonstre » (p. 531). Le noble semble alors détenir les facultés les mieux adaptées à l'âme, qu'elles soient physiques ou intellectuelles, pour que celle-ci le conduise à de grandes réussites. Tandis que le « peuple champestre […], qu'encores qu'il soit enseigné, on diroit, ou qu'il mesprise, ou qu'il ignore les exercices superieurs de l'ame […] » (p. 541). La noblesse a une nature particulière qui lui permet d'être à un niveau supérieur aux autres ordres, elle est « mieux disposez » et plus « apte » à produire des fruits. Estimant que les qualités des nobles sont innées, La Noue croit leur nature prédéterminée. C'est ainsi qu'Arlette Jouanna définit l'idée de race : « L'homme "bien né", c'est celui qui a eu la chance de naître avec des dispositions favorables à la "vertu" ; le "mal né", au contraire, est le plus souvent destiné par sa naissance à demeurer un

---

[1] F. Le Poulchre, *Le Passe-temps*, édition critique par Brigitte Lourdes, Université de Rouen, 2001, p. 611.

homme imparfait »[1]. Ces dons, hérités de leurs parents, leur permettent d'acquérir la vertu ; ainsi, l'inégalité naturelle est donc une inégalité d'aptitude et de qualités :

> […] il semble qu'ils [les grands & la noblesse] naissent avec des inclinations plus vives & ployables que les autres, d'autant que leurs peres estans parvenus à grandeur et honneur, par les voyes de vertu, tant intellectuelle que morale, il est à présumer qu'ils leur ont laissé des petites semences d'icelles (entant que nature les peut former) aptes à les renouveller en eux, quand la nourriture n'y repugne (p. 531).

Plusieurs des contemporains de La Noue partagent cette vision d'une noblesse plus apte à la vertu grâce à l'apprentissage ; dans le chapitre XVII du Livre II des *Essais*, « De la praesumption », Montaigne note que l'éducation fortifie les inclinations naturelles et les fait perdurer[2].

Et pourtant, La Noue ne peut que constater que le comportement de la jeunesse de son rang n'est pas à la hauteur de sa hiérarchie sociale, alors que sa naissance aurait dû garantir sa qualité ; cette réalité a sans doute quelque peu ébranlé le concept selon lequel les nobles naissent meilleurs. Pour La Noue comme pour d'autres de ses contemporains, l'éducation apparaît comme la seule pouvant assurer le maintien de la vertu. C'est vers la vertu morale et sociale que doit tendre la noblesse ; la « semence » est l'élément principal qu'il faut entretenir pour qu'elle se développe droite et saine: « Bref, tous estiment que comme les plantes & les arbres n'estans cultivez demeurent sauvages : qu'aussi les jeunes gens s'ils ne sont polis par bonnes coustumes, deviennent rudes & vicieux » (p. 110). Retrouver l'excellence de la lignée par l'administration d'une bonne « nourriture » est une idée que partage Nicolas Pasquier ; cette logique développée amène Pasquier à affirmer que l'éducation est plus constructive que la naissance : « Sa nourriture bien prise est un excellent œuvre, qui ayde de beaucoup plus que la naissance mesme »[3]. La Noue n'est pas loin de cette affirmation ; s'il pense que la noblesse est plus apte que nulle autre classe à être vertueuse, la progéniture peut tout de même naître avec de médiocres qualités. Là encore, seule l'éducation peut les corriger :

> Il y a des peres qui ont des enfans, qui se retrouvent de si lourde & pesante nature, qu'il leur semble que c'est comme peine perdue de leur enseigner ce qu'ils presument qu'ils ne pourront jamais apprendre. Mais ils commettent erreur en cela : car à ceux-là ausquels il faut plus adjouster d'art & de labeur pour suppleer aux premiers defauts, & quelquefois avec le temps l'un s'amende par l'autre (p. 112).

[1] A. Jouanna, *op. cit.*, p. 29.
[2] Montaigne, *Les Essais II*, éd. P. Villey, PUF, 1988, p. 660.
[3] N. Pasquier, *Le Gentilhomme*, éd. critique par Denise Carabin, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 155.

Ce passage nous montre que l'idée de race chez La Noue tolère les exceptions. Finalement, que les nobles naissent avec ou sans qualités héréditaires, l'éducation est exigée « […] car la nature, sans la doctrine & nourriture, est une chose aveugle […] » (p. 138).

L'instruction doit être à la fois présente et choisie pour former le jeune gentilhomme car une mauvaise éducation peut effacer les avantages des « bien nés ». La Noue affirme que le chemin qui mène directement à la vertu est l'éducation, en s'appuyant sur l'autorité de Plutarque. Il lui emprunte un passage, de *L'éducation des enfants*, pour exprimer que la seule qualité immortelle en l'homme est le savoir, et que la richesse, la gloire, la beauté et la santé sont vaines : « Il n'y a rien (dit-il) qui serve à la vertu, & à rendre l'homme bien-heureux, que la bonne institution […] » (pp. 135-136). Le Poulchre reprend aussi ce passage pour en venir à cette même conclusion. Comme La Noue, l'auteur du *Passe temps* a écrit pour réagir « contre son milieu, la noblesse qu'il juge d'une ignorance condamnable. Il […] incrimine sans détours la noblesse : "L'ignorance (meuble dont la pluspart de la Noblesse est si opulemment garnie que parmy elle le sçavoir est une espece de grossiere incivilité et de n'entendre pas sa cour) […]" »[1]. L'ignorance enfonce la France dans son pitoyable état, elle est un mal comme un autre, qui ruine l'état en commençant par les maisons particulières ; le père qui amasse des biens pour sa famille après de grands efforts, doit réserver un certain budget à l'éducation de ses enfants, afin que ceux-ci sachent préserver le patrimoine familial. La Noue souligne que cette dépense est d'une importance capitale pour le bien de la famille, d'autant plus qu'elle est peu coûteuse : le père peut donc sacrifier cette somme. S'il ne fait pas ce choix, « […] apres sa mort ils [ses enfants] dependent prodigalement ce qu'il a assemblé par grands labeurs, ou deviennent tres-avares, par faute d'avoir esté enseignez à bien user des richesses » (p. 113).

Il s'ensuit que si l'éducation manque, la décrépitude du royaume se poursuivra en s'aggravant et c'est bien ce que l'auteur des *Discours* veut prévenir. La pédagogie est « un petit moyen pour empescher en quelque maniere, que la corruption universelle (qui, comme un torrent desbordé, veut gaigné pais) n'aille infectant davantage nostre noblesse » (p. 132). La Noue ne cesse de dire qu'il faut assurer un enseignement, mais pas n'importe lequel. Avec une mauvaise *nourriture*, le noble peut voir s'altérer sa nature. Bien avant, Érasme ou Rabelais l'avaient montré : le précepteur de Gargantua, Ponocrates, lui fait avaler une purge qui doit nettoyer « toute l'alteration et perverse habitude du cerveau »[2].

---

[1] F. Le Poulchre, *op. cit.*, introduction p. 134.
[2] V. Rabelais, *Les cinq livres*, La Pochothèque, 1999, *« Gargantua »,* chap. XXI, p. 113.

En France, il reste une volonté d'éduquer mais elle n'est pas appropriée aux jeunes, les méthodes utilisées sont anciennes, et le contexte a changé. La Noue analyse les méthodes infructueuses qui sont suivies, dans la première partie du Ve discours. Il ne rejette pas la responsabilité de l'échec éducatif sur les pères, les méthodes d'apprentissages traditionnelles n'étant elles-mêmes pas adéquates ; la cause est le manque de lieu spécialement aménagé et organisé pour leur fournir un apprentissage adapté à leurs besoins. La Noue dénonce ce manque, qui oblige les pères à envoyer leurs enfants soit en tant que pages dans les différentes cours des grands seigneurs où il deviennent « dissolus en paroles, incontinens aux effects, jureurs de Dieu, & sur tout moqueurs & injurieux, & pour la fin, tres-experts à mentir, & à faire mille tromperies », soit en les envoyant à l'infanterie où il n'y a « le plus souvent pour maistres que gens desbauchez », ou dans les pays étrangers : ce choix est profitable puisqu'il y a acquisition d'une langue étrangère. Mais le risque est trop grand : pour ceux qui en reviennent vivants, ils deviennent grossiers s'ils ont été en Allemagne, et s'ils ont été envoyés en Italie, ils ramènent avec eux beaucoup de mauvaises habitudes. Dans tous les cas, personne ne veille sur eux et ce manque d'encadrement leur est préjudiciable. La seule méthode que La Noue approuve est celle qui assure un enseignement à domicile, mais La Noue réalise que cela n'est pas à la portée de tous car trop coûteux[1].

Partant du constat que les moyens utilisés précédemment ne sont plus suffisants et adaptés pour former les nobles, La Noue propose alors un projet qui remédierait à la décadence d'une noblesse oisive et immorale. Il souhaiterait que l'on dresse « quelque discipline publique » pour les nobles, « où ils pourroient estre instruits aux bonnes mœurs & exercices honnestes, avecques plus de commodité, moins de peril & plus de fruit » (p. 124). Éduquer correctement une génération engendrerait des hommes responsables et qualifiés, capables de redresser leur pays. Ainsi il sollicite du roi la création de plusieurs académies dans le royaume, que l'on pourraient voir comme des internats, assez loin des grandes villes et des personnes qui pourraient venir les déranger. Il fixe les lieux : dans les villes de Paris, Lyon, Bordeaux, & Angers, villes choisies pour leur répartition géographique dans la France ; il préconise aussi de les installer dans les demeures royales, telles que dans le château de Fontainebleau, le château de Moulins, au château du Plessis-lès-Tours[2] et au château de Cognac. Des *superintendans,* remplacés tous les trois ou quatre ans, y seraient nommés pour faire respecter la discipline et renvoyer les fauteurs de troubles. Quant au financement des

[1] V. Montaigne, chap. XXVI « De l'institution des enfants », dans *Essais I,* édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988.
[2] Demeure royale de Louis XI, dans laquelle se rencontreront Henri III et le futur Henri IV en 1589.

académies, La Noue estime que les frais doivent être à la charge des souverains : assurer une bonne instruction étant un devoir envers leurs sujets, « […] desquels ils se servent pour la conservation de leurs couronnes ». En quatre ou cinq ans, les jeunes gentilhommes devraient acquérir de solides compétences ; mais La Noue ne donne pas d'autres précisions sur l'organisation des cours durant ces années de formation : ni leur répartition par année, ni la durée des leçons, ni leur contenu précis ne sont fournis, La Noue se contente simplement de déterminer les matières et les activités qui y seront enseignées et proposées. Elles sont, selon La Noue, de deux types : celles qui concernent l'esprit et les autres qui concernent le corps. Les exercices physiques tiennent une grande place dans l'éducation, pour former des hommes « robustes & adextre » : il faut leur « […] apprendre à manier chevaux, courir la bague en pourpoint, & quelquefois armé, tirer des armes, voltiger, sauter, & si on y ajoustoit le nager & le lucter, il ne seroit que meilleur » (p. 127). On y retrouve quelque exercices suggérés aussi par Castiglione[1] qui a été l'un des premiers à réfléchir aux qualités du corps requises chez les gentilshommes de cour. Gaspard de Saulx-Tavannes, homme de guerre comme La Noue, met l'accent, dans les exercices du corps qu'il préconise, sur l'entraînement militaire plus que sur les exercices sportifs à proprement parler : « […] et pour les exercices du corps, prendre en campagne les situations du païs, dresser des batailles, faire et defaire des ordres, les loix de la guerre : leur sera faict voir la difference du devoir des generaux capitaines et soldats ». La Noue propose des activités sportives[2] car il sait que les vertus du corps peuvent se développer, comme les qualités de l'esprit s'améliorent par l'exercice. Aussi, il inclut dans cette catégorie la danse, que les catholiques voudront, selon lui, pratiquer. Bien qu'elle lui semble « vaine », il l'inclut dans le programme et la justifie par l'utilité qu'il lui trouve : elle « […] aprend à se bien composer, & à avoir la grace plus asseuree en public ».

Quant aux leçons qui concernent l'esprit, La Noue est succinct : son programme tient en quatre lignes et se présente comme une liste des disciplines importantes. Il ne retient ni le grec, ni le latin, préférant que les livres lus soient écrits en « nostre langue », sans doute par un souci de facilité et d'efficacité, qu'exprime aussi Nicolas Pasquier[3]. Il recommande

---

[1] B. Castiglione, *Le parfait courtisan,* trad. Gabriel Chapuis, Par Nicolas Bonfons, Paris, 1585, pp. 55-57.

[2] Nicolas Pasquier, dans son chapitre consacré aux « Exercices » (*Le Gentilhomme*, éd. critique par Denise Carabin, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 182), rend compte, en plus de tout ce qui se rattache au maniement des armes et à l'équitation, des sports que le gentilhomme doit pratiquer : « Il [le noble] doit bien courre la bague, jouster, combattre à la barriere, courir, danser, jetter à la pierre, jouër à la paulme, nager qui est une science très utile à l'usage de la guerre, […] voltiger, ce que, encores qu'il soit difficile et penible, rend l'homme très leger et plus adroict qu'aucun autre ».

[3] « […] la langue maternelle peut à suffisance luy communiquer toute doctrine, parce qu'il n'y a discipline propre au gentilhomme, […] qui ne soit doctement et disertement traicté en nostre langue, livre Grec et latin qui ne luy soit naturel et domestic en la traduction qui en esté faite par maintes excellentes plumes […] ». V. N. Pasquier, *op. cit.*, p. 161.

notamment la lecture de l'histoire, « tant anciennes que modernes », pour en tirer une instruction morale, politique et militaire ; abondant en exemples, elle sert aussi de guide. « On enseigneroit aussi les Mathematiques, la Geographie, la Fortification, & quelques langues vulgaires : ce qui est fort utile à un gentil-homme », termine La Noue. Il conseille d'ailleurs à son fils de parler la langue italienne ; dans une lettre adressée à sa belle-mère, Marie de Juré, Odet lui en fait confidence : « Mon pere me mande que j'aprenne la langue italienne; c'est pourquoy pour lui faire paroistre ce que j'en sçay, je lui escris en ce langage […] »[1].

La Noue veut aussi donner à l'esprit sa part de distraction ou d'ornement, et conseille donc de s'occuper par la musique et la peinture. La noblesse étant le vivier des cadres pour le royaume, les académies doivent offrir une gamme d'options « car d'icelle [la noblesse] sortent les princes, les grands chefs de guerre, les gouverneurs & hauts officiers, ambassadeurs & capitaines […] » (p. 125) qui permettront le maintien du roi et de son pouvoir. Ils assureront, avec justice, la fonction d'encadrement de l'autorité. Cette éducation utilitaire est réclamée par d'autres protestants à la fin du XVIe siècle, tel La Primaudaye, dont *L'academie françoise en laquelle il est traitté de l'institution des mœurs,* (Paris, 1577) connaît un grand succès.

Convaincu de la nécessité d'un programme éducatif, La Noue formule sa certitude « […] que par la continuation d'un tel reglement on verroit peu à peu les bonnes mœurs entre icelle [la noblesse] se restaurer » (p. 132). En fin du cinquième discours, la dernière pensée va à la patrie, qui pourrait être glorieuse grâce à toutes ses richesses ; les derniers mots sont adressés au roi à qui il incombe d'instruire les nobles, puisqu'il est, selon La Noue, intéressé plus que personne à avoir des serviteurs dignes de lui. On voit que La Noue désire transformer la mentalité du noble de sang et cela n'est possible qu'en lui assurant une formation poussée. Celle-ci doit être longue et approfondie : les mauvaises habitudes de pensée dont il faut débarrasser les nobles sont nombreuses, et « ce qui est attaché à l'entendement » nécessite « des années entieres pour l'arracher ». La Noue réfléchit, recherche et note dans quel environnement doit vivre le noble et quelles doivent être ses valeurs ; il exprime tout cela par écrit, comme pour solidifier l'espace imaginaire du monde à venir. Il « ne préconise rien de moins qu'un renouvellement d'outillage mental qui permettra l'insertion de ses confrères dans un monde en train d'évoluer à une vitesse déconcertante »[2].

[1] M. Amyrault, *La Vie de François, seigneur de la Nouë, dit bras-de-fer*, Leyde, 1617, p. 303.
[2] W. Huseman, « François de La Noue, la dignité de l'homme et l'institution des enfants nobles : contribution à l'étude de l'humanisme protestant », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, 42, (1980), p.10.

CHAPITRE IV

LA NOUE ET LA POLITIQUE

Les premiers mots des *Discours* nous informent de sa vision politique :

> Ceci doit estre ferme & arresté en l'esprit de chacun, que Dieu est auteur des gouvernemens Politiques, les ayant establis à fin que par un bon ordre la societé humaine soit conservee & entretenue en pieté & justice : & que c'est luy qui les maintient en splendeur, force & dignité, jusqu'à tant que les hommes ayans mesprisé les loix, & corrompu leurs mœurs, il vient à desployer son ire sur eux, dont s'ensuivent les changemens & ruïnes des Monarchies & Republiques (p. 1).

Cette intrusion du divin dans les questions politiques est évidemment inspirée de la lecture de l'*Institution* de Calvin[1] dont La Noue est imprégné. Il tient à rappeler, avant toute chose, que la vérité est à chercher dans la parole de Dieu, qui est « la vraye philosophie, où nous la trouverons mieux depeinte qu'en toutes les autres doctrines » (p. 3). Si le royaume de France est décadent, c'est à cause de trois péchés (l'impiété, l'injustice et la dissolution) qui se commettent tant, que Dieu devra bientôt intervenir afin de punir les Français : « Pensons-nous que Dieu vueille long temps supporter ces depravations, qui tant lui desplaisent ? Il n'est pas vray-semblable, plustost doit-on craindre que le jugement venant tard, il sera plus grief. Combien de Royaume ont esté fourragez, & donnez en proye aux nations estrangeres, quand ils sont venus au comble de vice ? » (p. 16).

Pour La Noue, la monarchie, qui est investie du pouvoir politique, est un régime qui convient tout à fait aux Français, et n'a pas lieu d'être changé, « car puis que nous avons vescu plus d'onze cens ans sous telle forme, nous la devons reverer, comme une puissance legitime ordonnee de Dieu, à laquelle quiconque ne porte volontaire d'obeïssance est coulpable devant lui. Et si nous devons encor croire qu'il n'y a aucune police plus propre pour gouverner le François que celle là » (p. 28). La monarchie doit alors être respectée et maintenue, l'autorité de celle-ci venant de Dieu ; en citant saint Paul (p. 212-213) qui commande aux *inferieurs* de se soumettre *aux puissances superieures* dont le pouvoir vient de Dieu, La Noue considère avoir tout dit : « Ce seul passage suffit pour instruire les uns les autres en leur devoir ».

Aussi, l'importance de la monarchie est grande pour celui qui a une cause à défendre et qui cherche un appui. La monarchie, rangée aux côtés des protestants, serait leur meilleure

[1] Notamment au chapitre XVI de son premier livre « Que Dieu, ayant créé le monde par sa vertu, le gouverne et entretient par sa providence avec tout ce qui y est contenu ».

alliée, l'expérience ayant démontré qu'aucun soutien étranger, tel celui des princes allemands, n'est suffisant, ni efficace. Les réformés ont bien tenté de rallier à leur camp le roi, dès le début des guerres de religion, en 1567, allant même jusqu'à tenter de l'enlever à Monceaux afin de le débarrasser d'un entourage qu'ils jugeaient néfaste : cet événement appelé la *surprise de Meaux,* est narré au XXVIe discours (p. 612).

La monarchie est aussi la seule à pouvoir maintenir l'unité du royaume, si elle est forte : il ne faut pas agir contre elle, ce serait l'affaiblir. Le seul souhait de La Noue, qui est profondément blessé de voir sa patrie ainsi agonisante, est de la restaurer afin qu'elle retrouve toute sa force. Réaliste, il ne projette pas de réformer le fonctionnement de l'état, mais de ramener tous les Français à l'obéissance au roi. Pour La Noue, l'essentiel reste la fidélité de chaque citoyen au roi de France, il est le repère qui permet de rassembler les Français. Aussi, les protestants sont très attachés au roi : seule une monarchie forte peut assurer la sécurité de l'Église réformée. Si l'autorité de la monarchie est exercée par un autre que le souverain, comme les Guises, les *evangelistes* ne pourront se trouver dans une situation favorable. C'est pourquoi ils préfèrent l'aphorisme « un roy, une loy, une foy » à « une foy, une loy, un roy ». Les huguenots mettent en avant le roi car « le point primordial de leur appartenance à la France est dans leur fidélité au service du roi »[1]. Leur dévouement fait apparaître plus inique encore leur persécution. La Noue exprime ce sentiment dans le discours XXVI, lorsqu'il constate que la paix proposée après les seconds troubles, n'est en fait que tromperie ; celle-ci n'a jamais réellement eu lieu puisque le massacre des protestants n'a pas cessé :

> […] si c'estoit le vouloir de nostre Roy que nous fussions ainsi outragez & vilipendez, paravanture le supporterions-nous plus doucement . Mais puis que nous sçavons que cela se fait par ceux qui se couvrans de son nom & qui nous veulent oster l'acces envers lui, & sa bien-vueillance, à fin qu'estans destituez de tout support & aide, nous demeurions leurs esclaves ou leurs proye (p. 607).

Dès lors, les outrages dont les protestants sont victimes ne proviennent pas du roi, mais de quelques-uns, qui l'entourent. Pour que les décisions prises par l'autorité soit bien celles du roi, il faut éliminer les importuns qui pourraient l'influencer : La Noue rapporte que les huguenots jugent nécessaire de « chasser M. le Cardinal de Lorraine de la Cour, que plusieurs imaginoyent solliciter continuellement le Roy à ruiner tous ceux de la Religion » (p. 610). Pour qu'advienne la « souveraine loy, qui apporte salut à la France, qui est la loy de paix & de concorde », le roi doit être assez puissant pour dominer seul :

[1] M. Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598)*, Nauwelarts, Paris, 1971, p. 121.

> Seulement il est besoin que le Roy s'arme de la magnanimité de son grand pere, pour efrayer ceux qui osent proposer des desseins ruineux à l'Estat, & pour donner cœur à ceux qui ont envie de bien dire & de bien faire (p. 37).

La personne d'un roi autoritaire est la seule à pouvoir définitivement tirer la France des conflits. En effet, dans le discours intitulé « Quelles voyes et procedures sont plus propres pour user au redressement de l'Esat », La Noue affirme que « Le principal nerf en ceci est l'exemple & l'authorité du Roy, commandant avecques magnanimité, sans quoy rien ne se peut effectuer » (p. 93). C'est pour cette raison qu'après avoir exposé un problème, il aborde souvent le sujet du pouvoir, pour montrer que si le roi était souverain, de nombreuses complications seraient évitées. Il se donne aussi l'occasion de faire prendre conscience au roi de « la verité des affaires qu'on lui deguisoit » (p. 611) et de souligner son inestimable valeur. Par exemple, La Noue s'inquiète lorsque Paris est assiégé lors des seconds troubles ; y mener la guerre c'est « hazarder tout le corps de l'Estat », le roi, « chose si sacree » (p. 616), étant présent dans la ville.

Le plaidoyer de La Noue pour la paix peut nous amener à le ranger parmi les Politiques[1], comme l'a fait Marie-Madeleine Fragonard. Deux critères, que l'on retrouve dans les idées et le parcours de La Noue, le permettent :

> […] suivre un argumentaire monarchique qui en appelle au bien du royaume, dût-on pour cela tolérer la seconde religion, et avoir été dénoncé[2] comme « Politique » par le groupe adverse à un quelconque moment[3].

D'autre part, si La Noue reprend la thèse de Hotman sur l'origine de la nation française (au discours II), il ne partage pas sa théorie, exprimée dans la *Francogallia,* publiée en 1573, selon laquelle depuis les Gaulois et les Mérovingiens, le pouvoir aurait toujours été électif. Après la Saint-Barthélemy, nombreux sont les protestants qui voient le roi comme un tyran qui n'hésite pas à massacrer ses sujets. Des théoriciens, appelés « monarchomaques », tel Hotman[4], contestent l'état royal dans sa version absolue et propose de mettre en place une

---

[1] V. art. « Politiques » dans A. Jouanna et al., *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Robert Laffont, Bouquins, Paris, 1998, pp. 1210-1213.

[2] Ceux qui l'ont *traité* de Politique sont Possevin et Ribadenyera, que nous avons évoqués dans la deuxième partie.

[3] M.-M. Fragonard, « Donner toute priorité à la paix du Royaume : un argument des Politiques ? », dans *Variations sur la Grâce et l'impuissance de la parole*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011, vol. I, p. 121.

[4] Parmi les traités monarchomaques les plus connus, on peut citer le texte anonyme *Le Réveil-matin des François et de leurs voisins,* paru en 1574 ; l'ouvrage de Théodore de Bèze, *Du droit des magistrats sur leurs subjets,* publié en 1574 aussi ; les *Vindicae contra Tyrannos*, texte anonyme parfois attribué à Philippe Duplessis-Mornay, publié en 1579.

monarchie mixte, dont la souveraineté serait répartie entre le roi, la noblesse et les États généraux.

La Noue préfère rester fidèle à la monarchie telle qu'elle existe en son temps, et l'idée d'États généraux ayant le pouvoir de démettre le roi de ses fonctions ne semble pas le séduire. Amener des changements, des améliorations dans l'éducation ou dans l'organisation militaire est envisageable, mais La Noue semble réticent à ce que des modifications interviennent dans le régime politique, qui reste, idéalement, la monarchie, telle que les Français l'ont connue depuis plus de « onze cent ans ».

Il ne participe pas à ces débats théoriques alors qu'il est bien entendu déçu par le roi, après sa mission à La Rochelle et après les tragiques événements de la Saint-Barthélemy. Cette déception se traduit plutôt par son association au camp des Malcontents[1] qui prennent les armes en 1574, et dont les chefs sont François d'Alençon, frère de Charles IX, Henri de Montmorency-Damville, Henri de Condé et Henri de Navarre. François de La Noue se met à la tête des Malcontents du Poitou qui se sont nommés les « Publicains »[2], soit les défenseurs du « bien public », et organise ainsi les opérations militaires dans l'ouest du royaume, notamment la prise d'armes du mardi gras, à l'occasion de laquelle les huguenots ont occupé plusieurs places. Cette union des catholiques et des protestants a dû réjouir La Noue, et si leurs actions sont couronnées de succès par l'édit de Beaulieu (mai 1576), qui accorde une liberté de culte aux protestants —qui n'a jamais été aussi grande—, leur victoire est éphémère : les concessions de l'édit de Beaulieu sont violemment rejettées par les catholiques intransigeants qui empêcheront l'application de l'édit, ceci menant à la sixième guerre civile.

La Noue préfère donc que le poids de l'autorité royale reste entier, alors qu'il sait qu'un monarque peut commettre des erreurs comme celle, ô combien grave pour lui, de pactiser avec le Turc hérétique. Malgré sa fidélité au roi, il consacrera tout un discours (le vingt-et-unième) à dénoncer cette mauvaise décision prise par François I[er] et ses successeurs. Dans certains cas, il recommande aussi la désobéissance : au dixième discours, La Noue réfute l'idée reçue « Qu'encor que le Prince commande choses injustes à son sujet, il les doit executer ». Certes, le peuple, doit se résigner et supporter l'injustice, Dieu se servant « de ce fleau pour dompter les imperfections de ceux qu'il veut corriger », cependant, lorsque ceux

---

[1] « Le terme "malcontent" désigne couramment, dans les relations de fidélité et de clientèle, l'état d'esprit du fidèle ou du client qui s'estime mal récompensé de ses services par son maître. Il proclame alors haut et fort son "malcontentement", soit pour amener son patron à revenir à de meilleurs sentiments, soit pour justifier qu'il en cherche un autre ». V. A. Jouanna et *al.*, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Robert Laffont, Bouquins, Paris, 1998, art. « Malcontents ».

[2] Appelés ainsi en souvenir de la ligue du Bien public, une révolte de nobles, menée contre l'accroissement des pouvoirs du roi de France Louis XI.

qui « sont en sujettion » reçoivent des « commandemens manifestement iniques », ceux-là ne doivent pas y obéir, et se borner à accepter les ordres qui respectent « les loix divines & naturelles ».

Dans ce siècle traversé de réformes, qui sont littéraires, scientifiques, philosophiques, théologiques, etc., La Noue ne souhaite pas voir la monarchie ébranlée ; si celle-ci doit connaître une nouveauté, elle est celle d'approuver la coexistence de deux religions, et cela parce que, selon lui, les protestants auraient tout intérêt à ce que les Français soient tous réunis autour d'un roi fort.

La voix de La Noue, inscrite dans l'Histoire de la France, n'est pas la seule à s'être levée pour proposer un soutien à son pays. En tant que membre de la noblesse et citoyen de la nation France, le capitaine breton s'engage à œuvrer pour elle. Poussé par le patriotisme, il s'intéresse de près à l'état de son pays, avec le sentiment qu'il peut contribuer à son redressement. Chacun doit y concourir, parce que c'est un devoir patriotique[1] :

> C'est une œuvre profitable de monstrer le feu estre en la maison à ceux qui ne l'apperçoyvent, & aux autres qui le voyent & craignent, de les picquer pour l'aller esteindre […] ; bref, preparer tous, afin d'aider au maistre pour la salvation d'icelle, & pour la conservation de la famille (p. 3).

À la métaphore de la maison en feu que représente la France, répondent d'autres images qui suivent la même logique et qui appellent à la solidarité en temps difficile : chaque personne peut participer au secours de l'organisme dans lequel il vit, en accomplissant le travail, à son poste. La Noue emploie souvent la métaphore du navire qui chavire « quand [les] tempestes inopinees surviennent » (p. 548), pour figurer ce que subit la France. Dans cette situation, seule l'union peut permettre de faire face au danger. Dans la préface de *La République* de Bodin, nous trouvons une métaphore similaire :

> Mais depuis que l'orage impetueux a tourmenté le vaisseau de nostre Republique avec telle violence, […] il faut bien que les passagers y prestent la main, qui aux voiles, qui aux cordages, qui à l'ancre, et ceux à qui la force manquera, qu'ils donnent quelque bon avertissement,ou qu'ils presentent leurs vœux et prieres à celuy qui peut commander aux vents, et appaiser la tempeste, puisque tous ensemble courent un mesme danger […][2].

---

[1] La Noue exprime son dévouement premier et total à la France dans sa *Déclaration :* « Nous devons amour, obeïssance, subjection, & fidelité à nostre Roy, qui toutesfois peut mourir : mais nous devons tout à nostre patrie, qui ne meurt point ». V. F. de La Noue, *Declaration de Monsieur de la Noue, sur sa prise des armes pour la juste deffense des ville de Sedan, & Jametz, frontiere du Royaume de France, & soubs la protection de sa Majesté*, A Sedan, 1588, p. 18.

[2] J. Bodin, *Les six livres de la République*, Arthème Fayard, 1986, t. 1, p. 9.

Ainsi, alors que des poètes s'unissent et prennent l'initiative de montrer que la langue française peut rivaliser de virtuosité avec le latin et le grec, jusqu'à s'imposer à eux, d'autres écrivent, dans cette langue nationale, tout simplement pour soutenir leur pays. C'est dans cette langue, qui est « le symbole même de la profonde unité de la France »[1] que La Noue veut « monstrer », « picquer », « admonester » et « preparer » les citoyens. Il considère sérieusement son devoir en se posant en éclaireur ; il veut éviter à son pays d'autres chutes :

> Car tout ainsi qu'on met des marques apparentes en certains endroits des grands fleuves, où il y a des rochers sous l'eau, à fin que les navigants les evitent, aussi apres avoir marqué les lieux où ces dangereux escueils se rencontrent, j'ay bien voulu faire une petite description de leur forme (p. 502).

Son recours à l'écriture a aussi pour but d'inciter les autres nobles à imiter son entreprise, en réfléchissant aux maux dont souffre leur nation : « Il doit suffire pour cette heure d'avoir veu ces petites pieces descousuës que j'ay mises icy pour resveiller beaucoup de gentils esprits […] à fin qu'ils disent mieux que moy, & qu'ils corrigent ce que j'ay dit […] » (p. 259). Non seulement il appelle ces « esprits » à l'acte d'écrire, mais il leur demande de le surpasser. S'il attend dans un premier temps une réaction à son écrit, dont « les propos ne tendent qu'à aiguiser leur appetit […] », il cherche ensuite à les amener à l'action : « Je veux […] inciter par là noz grands à imiter ce qui apporte tant de fruit à autruy […] » (p. 304). Réagir et agir, voilà ce que La Noue veut susciter chez les hommes de sa classe ; s'ils restent inertes l'état de la France ne fera qu'empirer, car il s'ajoutera aux dommages que cause la guerre civile, soit le malheur de tomber sous la servitude des étrangers, soit celui de voir la France se morceler.

Une France sans roi deviendrait vite une France démembrée et les huguenots en souffriraient plus que quiconque. Le roi ne peut que souhaiter rétablir la concorde dans le pays, et il doit pour cela, prôner la tolérance. La Noue incite plusieurs monarques à négocier pour que la liberté de conscience et l'exercice du culte réformé soient accordés. Nous savons que ses essais de conciliation ne lui ont apporté que des embarras, notamment lorsqu'il tenta de faire aboutir le siège, à La Rochelle, par la diplomatie ; c'est ainsi qu'il s'attira la méfiance des deux côtés, jusqu'à être soupçonné de traîtrise. La confiance étant ruinée, il se retira. Devant tant de brouillerie, La Noue appelle au bons sens de ses compatriotes et leur demande de ne pas « […] s'estimer comme Turcs les uns les autres. Car puis que chacun confesse qu'il adore un mesme Dieu, advouë pour Sauveur un mesme Jesus Christ, & que les Escriture &

[1] M. Yardeni, *op. cit.,* p. 50.

fondemens sont semblables, il doit y avoir telle fraternité & charité entre eux […] » (p. 4). La Noue se déclare lui-même catholique dans le sens large, afin de se dire, comme le formule Hauser, « […] moins huguenot encore que chrétien » :

> […] je veux vivre & mourir en ceste foy renommee & excellente de l'Eglise Rommaine, membre de la Catholique, telle que S. Paul, qui en a esté le premier Evesque, l'a instituee, ainsi qu'il appert par ses registres sacrés[1].

La Noue fait disparaître la différence de la religion et unit tous les Français dans leurs croyances fondamentales, ce qui doit logiquement les conduire à « quelque reconciliation ». Guillaume Postel partage cette idée dans la mesure où il pense que « c'est au Christianisme de la réaliser [l'unité doctrinale] en se faisant lui-même plus large, plus accessible aux diverses catégories d'esprit. Il suffit aux hommes de s'entendre sur les vérités essentielles »[2]. La Noue va plus loin en choisissant de faire passer les considérations d'ordre national avant les questions religieuses. En proposant de tolérer les deux croyances, il sait qu'il s'expose à

> L'objection qu'on fait ordinairement sur ce poinct, c'est, qu'il est impossible que deux Religions puissent consister en un mesme Estat, & si on demande à ceux-là pour quelles raisons, ils diront que c'est pour la contrariété qui est entre icelles : ce qui engendre des contentions perpetuelles. Mais je leur respondray si le vice & la vertu, les bons, & les mauvais, ne sont pas aussi entr'eux contraires, & toutesfois il ne faut pas pour y remedier mettre un Royaume en armes (p. 35).

La Noue va alors démontrer que vivre avec différents cultes dans un même pays est possible en donnant l'exemple de l'Empire romain : celui-ci comprenait « […] les payens, les juifs & les arrians, que les vrais chrestiens estoient contraints de laisser vivres selon leurs disciplines & consciences […] » (p. 35). Si les chrétiens ont pu être compréhensifs à l'égard de ceux qu'ils considèrent maintenant comme des hérétiques, chaque Français chrétien peut très bien tenir « […] le François, non seulement pour son compatriote, ains pour son frere, & qu'il soit desplaisant de son mal & desireux de son bien » (p. 358). Il consacre ainsi tout son troisième discours à traiter « De la legerté dont plusieurs usent à haïr, condamner & detester leurs prochain, à cause du different de la Religion ». Selon l'historien Davila, La Noue aurait dit à Henri de Navarre « Qu'il ne creut pas d'estre jamais Roy de France, s'il ne se rendoit Catholique […] »[3], lui conseillant ainsi de se convertir au catholicisme ; cela est possible, mais sa lettre écrite « sur le changement de religion » ne le confirme pas[4].

---

[1] F. de La Noue, *Declaration de Monsieur de la Noue, sur sa prise des armes pour la juste deffense des ville de Sedan, & Jametz, frontiere du Royaume de France, & soubs la protection de sa Majesté*, A Sedan, 1588, p. 19.
[2] M. Yardeni, *op. cit.*, p. 423.
[3] H. C. Davila, *Histoire des guerres civiles de France*, Par Pierre Rocolet, A Paris, t. II, p. 54.
[4] V. la lettre reproduite dans la section « Annexes de l'introduction ».

Comme tant d'autres soldats, La Noue a tué des hommes de ses propres mains ; il a vu tant de douleur et de souffrance qu'il ne les accepte plus, ne veut plus avoir à les endurer et doit pour cela, les faire cesser. Il rappelle le sage avis du roi François I[er], donné aux Suisses : « quand [ils] s'entrefirent guerre pour la Religion, [François premier] leur conseilla d'appaiser tels differens par conferences & voyes de douceur » (p. 36). Ainsi, il cherche tout au long de sa carrière de guerrier des moyens qui pourraient éviter des actions de guerres[1]. L'action de La Noue s'est toujours située dans la sphère publique ; celui-ci a donc très tôt compris l'importance des apparences. Dans la guerre, l'art et l'astuce sont des moyens utilisés pour atteindre la victoire, il faut alors apprendre à se méfier et être prudent. La ruse n'est pas condamnée, puisqu'elle est une action non violente, et qui permet de faire progresser les événements ; nous le voyons par exemple à l'éloge qui est fait de d'Andelot, pour avoir manœuvré une fausse retraite, ou à l'admiration portée à ceux qui la pratiquent, même s'il sont ses propres ennemis. Il applaudit les catholiques, car « Ils userent de deux gentilles ruses, tant pour les arrester que pour les surprendre, car en guerre telles finesses sont approuvees, au moins on les pratique » (p. 622). De même, il loue l'Italie et l'Espagne qui se servent de la ruse, en les qualifiant de « nations ingenieuses » : « il me semble que l'art & l'astuce y est autant necessaire que l'impetuosité : ce que l'experience conferme assez souvent » (p. 977). En guerre, il faut adopter des moyens utiles, pratiques, tout en restant honnête : la ruse en est un, qui n'est pas considéré par les hommes de guerres comme déloyal. Mener un combat sur un autre terrain que celui de la violence, c'est ce que La Noue conseille, dans une lettre écrite le 10 mai 1579, aux Etats de Flandre : « Si vous pouvez chasser vos ennemis avecq l'or plustost que avecq le fer, vous serez heureulz; car on doit toujours tenter la voye raisonnable, premier que de venir à celle de la guerre »[2].

La Noue est un homme bon, selon le témoignage même de Montaigne, qui sait que les Français doivent passer outre les événements difficiles afin de créer un futur meilleur. Il faut s'armer de patience et d'indulgence car, sans ces éléments, la rancune et le désir de vengeance seront toujours présents dans les coeurs. La Noue refuse, par exemple, de condamner les Italiens, alors que pour beaucoup de protestants, ces « disciples » de Machiavel sont la cause des malheurs en France. Face aux accusations portées contre Catherine de Médicis, d'avoir

[1] Citons Montaigne, qui reconnaît en La Noue de grandes qualités, malgré l'impitoyable milieu dans lequel il a passé sa vie : il loue sa « […] constante bonté, douceur, de meurs et facilité conscientieuse de monsieur de la Nouë, en une telle injustice de parts armées, vraie eschole de trahison, d'inhumanité et de brigandage, où tousjours il s'est nourry, grand homme de guerre et tres-experimenté. V. Montaigne, *Les Essais II*, chap. XVII, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, p. 661.

[2] F. de La Noue, *Correspondance précédée de la vie de ce grand capitaine*, Slatkine Reprints, Genève, 1971, p. 12.

introduit la corruption en France, il garde son bon sens et son ouverture d'esprit et rappelle une évidence : « comme entre les François il s'en trouve de bons & de mauvais, qu'aussi parmi eux [les Italiens] il y en a d'uns & d'autres. On peut affermer quand ils s'addonnent à bien, qu'ils sont excellens. Lors aussi s'ils veulent mal-faire, ils sont terribles. Davantage, sauroit-on imaginer une plus grande confusion & injustice, que pour vouloir chastier dix coulpables, l'on abandonne en proye à la fureur publique mille innocens ? » (p. 85). La Noue admet qu'ils sont nombreux, mais s'ils ont amené dans le royaume de « mauvaises mœurs & inventions », beaucoup d'entre eux ont rendu de grands services à la France, comme « ceste magnanime race des Strosses » (p. 86). Nous ne pouvons qu'admirer La Noue, qui sait rendre justice à ses ennemis mêmes.

CHAPITRE V

LA NOUE PENSEUR MILITAIRE

Les *Discours* : une réflexion sur la paix et la guerre

Dès leur plus jeune âge, les jeunes gentilshommes sont formés au maniement des armes et aux exercices d'équitation. Très tôt, ils acquièrent un esprit militaire qui se développe au fur et à mesure des expériences traversées. La génération de La Noue (et même la précédente) est allée dans le Piémont et le Milanais, à la recherche de la gloire et des honneurs ; Monluc est de ceux qui y sont allés combattre, très jeunes : « Et bien tost après, il me print envie d'aller en Italie, sur le bruit qui couroit des beaux faits d'armes qu'on y faisoit ordinairement. […] je passay les monts et m'en allay à Milan estant lors aagé de dix-sept ans »[1]. Les guerres d'Italie étaient l'événement à ne pas manquer, le lieu où les jeunes hommes pouvaient accomplir de beaux faits d'armes. La jeunesse recherche l'éclat et l'honneur coûte que coûte[2], et La Noue reconnaît qu'elle agit souvent de manière irréfléchie et impulsive quand elle répond à l'appel des armes :

> Du corps de la Noblesse, il s'en trouve aussi qui mettent la plume au vent pour aller cercher les mesmes avantures, lesquels sont meus de diverses raisons : & entre iceux la jeunesse est fort excusable, qui poussee d'une ardeur d'aprendre, & d'acquerir reputation, va où les occasions s'offrent (pp. 185-186).

Les gentilshommes vont au combat sans penser qu'ils se rendent à un événement funeste, c'est au contraire pour eux une joie d'aller combattre ; La Noue parle souvent de « feste » : ainsi, si le Connétable « jugea qu'il ne falloit laisser passer ceste feste sans danser » (p. 619), Monsieur d'Andelot fut « tres-marri de n'avoir esté à la feste » (p. 621). Puisqu'ils grandissent dans un environnement martial, où leur jeu favori est celui de faire la guerre, les jeunes gentilshommes ne pensent, une fois assez âgé pour le faire, qu'à partir s'essayer à la vraie guerre, pour acquérir expérience et réputation. Cette conduite est d'ailleurs issue de la tradition médiévale que les romans de chevalerie, en vogue du temps de Henri II, perpétuent.

---

[1] Monluc, *Commentaires*, éd. P. Courteault, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1968, p. 30.

[2] Quand Henri II, en 1552, décide la guerre contre Charles Quint qui occupe les Trois Évêchés, c'est un emploi qu'il offre à la jeune noblesse : « Et quand ce voyage ne seroit entrepris que pour resveiller l'ardante jeunesse qui est à ma suite, de plusieurs princes et seigneurs qui sont pour le present inutiles, encores ne trouverai je la despence mal employée […] ». V. Vieilleville, *Mémoires de la vie de François de Scepeaux, sire de Vieilleville et comte de Durestal*, dans *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France,* par Michaud et Poujalat, Paris, 1838, T. IX, p. 538.

La Noue garde aussi de la période des guerres d'Italie un souvenir nostalgique et idéalisé, peut-être aussi parce que c'est un souvenir de jeunesse :

> Il me souvient qu'au commencement du regne du Roy Henri second, quand il revenoit quelques Capitaines & soldats en France, qui avoyent esté deux ans en garnison es villes de Piedmont, on les prisoit beaucoup, les voyant si civils si courtois, nullement injurieux, & si bien parlans de l'exercice des armes. Et cela faisoit que tous les jeunes gens y couroyent, pour percevoir pareille instruction (p. 265).

Peut-être qu'à cette époque le comportement des soldats était plus humain et respectable, mais il s'agissait néanmoins de guerres ; il suffit de les voir avec le regard italien pour en mesurer les désastres[1].

On constate alors que l'activité guerrière et tout ce qu'elle implique en étant menée de manière régulière, est profondément ancrée dans l'esprit d'un gentilhomme comme La Noue, qui est représentatif de ses compatriotes :

> Les armes ont tousjours esté parmi la nation Françoise en singuliere recommandation, & la commune opinion est, qu'elles lui ont acquis ceste grande gloire à quoy elle est montee, qui s'est acreue ou amoindrie selon la varieté des temps. Mesmes la Noblesse, qui est sortie en abondance de ceste innumerable formiliere de peuple, n'a (ce semble) prisé aucun renom, tant que celui qui estoit provenu de l'espee (p. 178).

« C'est sans doute Brantôme qui a le mieux définit l'idéal dont se nourrissait au XVIe siècle tout gentilhomme désireux d'accroître sa réputation : '[…] ce que demande fort la noblesse, a-t-il écrit, [c'est] d'aller à la guerre, et puis en tirer un bon visage et une bonne recompense de son roy' », explique A. Jouanna[2]. Si les nobles ont choisi la carrière des armes d'abord par plaisir, combattre générant une satisfaction, il le font ensuite à l'époque des guerres de religion pour défendre une cause. Toute sa vie, La Noue eut pour activité la guerre et pourtant, il reste lucide sur la nature et les conséquences du métier des armes.

Ainsi, il s'attaque à la fâcheuse tendance de penser « Que le principal but où le gentilhomme doit viser est de se rendre vaillant » (disc. X). Selon lui, le gentilhomme veut absolument effectuer un exploit guerrier soit en créant l'occasion par le duel, soit en allant à sa rencontre, dans les pays où des guerres ont lieu. Il l'explique par:

> […] l'universelle disposition de la noblesse, qui de toute ancienneté a merveilleusement celebré les armes, comme les dignes instrumens qui

---

[1] V. Guichardin, *Histoire des guerres d'Italie, Tome troisième, 1522-1534,* A Londres, Chez Paul et Isaac Vaillant, 1738, Liv. XVII, p. 221, qui relate les cruautés et conséquences négatives sur le peuple.
[2] A. Jouanna, « La noblesse française et les valeurs guerrières au XVIe siècle » dans *L'homme de guerre au XVIe siècle,* Paris, 1980, p. 205.

> l’eslevent aux grands honneurs. Mais peu à peu elle a tant excedé, qu’en fin, sous la vertu de vaillance, elle a asservy & confondu les autres, comme si une espece les comprenoit toutes en general (p. 197).

Montaigne regrette aussi qu’ « […] il n’est aucune des vertus qui s’espende si aysement que la vaillance militaire »[1] et La Noue rappelle qu'elle n’est pas la seule vertu à acquérir, car, si elle n’est pas accompagnée des autres, elle devient dangereuse :

> […] si elle est destituee de justice, elle est nuisible aux bons. Si la temperance ne la modere, elle se tournera en fureur ; & n’estant guidee avec prudence elle agira mal à propos. En quoy on void qu’il y a une liaison entr’elles, & une aide mutuelle qu’elles s’entrefont, qui ne se pourroit alterer qu’au prejudice de chacun en particulier (p. 199).

Ce qui est préoccupant est aussi le fait qu'une fois commencée, la guerre ne prend plus fin : « Ceux qui pensent, que quand la France a demeuré deux ou trois ans en paix, la guerre n'y doyve plus revenir, s'abusent fort. Car s'ils regardent à ce qui s'est passé depuis l'an mil quatre cens nonante & quatre, ils verront qu'elle n'a gueres demeuré en repos depuis » (p.190). La Noue, dont la tendance moralisante s’affirme dans les discours, ne cesse aussi d'énumérer tous les vices moraux que la guerre engendre. Il dénonce ces hommes qui « font estat de ne pouvoir vivre sinon és lieux où la guerre est attachee, & s’y vouent tellement qu’ils font d’une telle profession (qui doit estre comme extraordinaire) une vocation perpetuelle » (p. 179). Tout le neuvième discours leur est consacré ; l’analyse aboutissant à une réflexion sur la possible mise en place d’« une regle politique » qui viserait à entretenir des guerres étrangères « pour les tenir occupez, de crainte que le repos estant, il ne viennent à tourner les armes les uns contre les autres » (p.191). La Noue refuse cet excès de violence qui prétend servir à acquérir l’honneur, jugeant que le but premier de la prise des armes est de « repousser les injures à quoy la malice humaine s’estoit desbordee » (p. 178). Vouloir faire la guerre à tout prix et de manière continue est, pour lui, le signe d’un « esprit de travers ou agité » (p. 181). La manière de vivre des combattants les éloignent des pratiques ordinaires et correctes de leur groupe social, en *s'enveloppant* d'imperfections : ils ne s'intéressent à leur patrie que si elle est en guerre, dénigrent leurs parents et préfèrent engendrer des bâtards plutôt que « d'eriger une famille, à fin de laisser des enfans à son pais » (p. 181).

Les déchirements entre Français provoqués par les guerres ne mènent, selon La Noue, qu’à une amplification de la haine : « les voyes violentes destruisent au lieu de restaurer »

[1] Montaigne, *Les Essais II*, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, p. 382

(p. 84). Elles entraînent l'athéisme et l'impiété, abattent la religion alors que celle-ci devrait unifier les Français. En homme de guerre, La Noue a vu tant de souffrances, qui ont atteint un tel degré qu'il n'est pas possible de les supporter plus longtemps ; il déplore la *fureur* des « gens de guerre qui sont desbordez, que toute humanité estant perie en eux, ils ne font pas moins de ravage dans leur propre pays, que si c'estoit en celuy des ennemis, où toutes choses sont en proye » (p. 13). L'évocation de ces cruautés ne peut que susciter la pitié pour « le pauvre peuple qui dit tout haut, qu'il n'est pas seulement tondu, mais qu'il est escorché par mille surcharges […] de maniere que les deniers qu'on luy arrache sont trempez dans ses larmes, & accompagnez de douloureuses plaintes » (p. 12). Il figure le malheur du peuple en accumulant, dans une longue phrase, des propositions qui rendent compte de son pitoyable état. Cette population civile qui souffre inspire aussi beaucoup de pitié à Michel de Castelnau, gentilhomme soldat comme La Noue, qui ne cesse de penser, tout au long du déroulement des guerres civiles, aux conséquences qu'elles ont sur « le pauvre peuple »[1]. Les *Discours* rappellent sans cesse aux Français qu'ils se font la guerre entre eux, comme pour les étonner de leurs agissements, et leur faire prendre véritablement conscience qu'ils combattent des hommes qui sont parfois leurs frères :

> Nous devons aussi considerer qu'encores qu'il y ait plus de vingt & quatre ans que nous nous entrebattons […] la necessité nous contraint de reconverser, non seulement avec nos amis, mais aussi avec nos amis, mais aussi avec ceux qui ont esté nos plus rudes ennemis. […] & puis que nous avons à vivre & à mourir, non avec les Italiens & Espagnols, mais en la propre terre qui nous a engendrez, efforçons-nous donc que ce soit pacifiquement […] (p. 60).

La Noue veut éveiller le sentiment patriotique en montrant que la relation naturelle qui existe entre deux hommes d'une même nation est paisible et bienveillante ; il veut faire ressentir aux Français leur appartenance à la même terre pour susciter un attachement, et leur faire voir l'absurdité de la guerre civile. Il ne manque pas de rechercher et réfuter tous les prétextes avancés pour batailler. La guerre menée ne peut être « pour la gloire de Dieu », ni « pour le service des rois », ni « pour la religion » et ni « pour l'Evangile », puisqu'il est dit : « Bienheureux sont les pacifiques, car ils seront appellez enfans de Dieu » (p. 348). Elle ne peut être pour la patrie non plus, « Donques, ne cerchez plus d'excuses pour alonger vos maux » (p. 348).

---

[1] V. notamment le chap. XI, dans *Mémoires,* dans *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France,* par M. Petitot, Paris, 1838, t. IX, pp. 415-423.

Pour La Noue, la guerre doit être occasionnelle car l'état naturel de l'homme est la paix : « l'homme doit principalement tendre à la paix & tranquillité, à fin de mener une vie plus juste » (p. 181). Même s'il est un homme de guerre, la paix reste pour lui le premier but à atteindre. Quand il loue le Prince de Condé, il le qualifie d'« excellent chef de guerre, neantmoins amateur de paix » (p. 670) : la première qualité que doit avoir le bon guerrier est celle d'aimer la paix et d'œuvrer pour elle. Si La Noue est *amateur de paix*, son amour pour sa terre est grand aussi, et cette affection se traduit par le souhait constant de rentrer chez lui, sur ses terres. On ressent dans certains passages du vingt-sixième discours sa lassitude de la guerre et « la vehemence du desir de voir sa maison » (p. 636) : « la pais estoit arrestee. Ce qui convertit le desir de combatre en un desir de revoir sa maison » (p. 604). *Les Discours* se terminent par un chapitre sur la paix qui appelle à un apaisement véritable, le meilleur état pour la France et, donc, le souhait le plus cher. Les derniers mots ressemblent à une prière pour la France ; La Noue s'adresse à Dieu pour que celle-ci devienne « un exemplaire de vertu » (p. 710).

La paix souhaitée est cependant une vraie paix et non pas une période où les protestants sont les seuls à baisser les armes, parce qu'ils obéissent à un édit de pacification qui a été conclu. La pacification a une si grande importance qu'elle ne doit pas être décidée sans consultation et réflexion car il ne faut pas croire que « toutes paix [sont] bonnes, & toutes guerres [sont] mauvaises » (p. 709). La Noue n'accepte pas qu'on le trompe avec une « meschante petite paix, qui […] fut beaucoup pire pour ceux de la religion, qu'on assassinoit en leurs maisons, & ne n'osoyent encores defendre » (p. 639). Ainsi, il consacre une partie du deuxième discours à la « fausse concorde », comme il traite des « paix masquées » dans son dernier discours. Si la paix tant désirée est conclue, pour qu'elle soit effective, les soldats de basse condition, ou « Plebeyens » comme il est précisé, doivent rentrer chez eux et retourner à leurs occupations[1]. Cela semble normal et acceptable pour La Noue, mais pas pour d'autres qui, après avoir pratiqué la guerre et été « Caporaux & Sergens », ne daignent plus reprendre leur métier premier pensant être « mocquez », s'ils étaient vus à « s'occuper à quelque mestier & y besongner de leurs mains » (p. 184). La réinsertion des soldats, pour qui la guerre est

[1] On lit dans une lettre que Coligny a écrite à Charles IX peu avant la Saint-Barthélemy son regret de voir les soldats vaquer aux affaires déshonnêtes plutôt qu'à leur ancien métier : « Les Italiens, les Allemands & les Suisses retournent chez eux, quand la paix est faite : le François hait sa maison, le repos & tous les arts, ou va chercher la guerre dans les païs éloignés ; ou s'il n'a aucune occasion de continuer ce métier, il s'occupe ordinairement à voler & à piller les passans ». Cette lettre est retranscrite dans De Thou, *Histoire universelle de Jacque-Auguste de Thou,* A Londres, 1734, t. VI, p. 343

devenue un mode de vie, n'est donc pas simple[1]. Pour rester dans la voie militaire une fois la paix établie, La Noue leur propose de se « mettre aux bandes entretenuës », c'est-à-dire dans les troupes qui sont conservées en temps de paix. Un peu moqueur, il propose aussi à ces « exaltés », de se ranger dans un coffre en temps de paix, et de n'en sortir qu'une fois la guerre déclarée[2]. Le point de vue de La Noue concernant le retour des soldats à leur précedent métier n'est pas partagé par Brantôme qui préfère les voir aller combattre là ils trouvent la guerre :

> M. de La Noue en l'un de ses discours, il approuve et veut que le soldat, après la guerre et venant la paix, se retire en son premier art et mestier, ce qu'à plusieurs gallans hommes ay veu désaprouver, et s'estonner de M. de La Noue, qui a esté si bon manieur d'armes, ayt eu ceste opinion, les voulant en cela abbaisser par trop, qu'il faille que les mains qui les ont maniées si noblement et si nettement, s'aillent souiller et vilanner par un labourage et vil et sale mestier mécanique. Et croy fermement qu'il fasche beaucoup à un brave soldat, ainsi que j'en ay eu l'expériance de plusieurs, quand il est là réduict, et luy est un grand crèvecoeur ; et lui sçay un très-bon gré quand il ne faict point tel eschange, et ayme mieux quicter sa patrie et aller chercher son advanture en terre loingtaine et guerre estrangère, ainsi que font ordinairement la pluspart de nos braves soldats […][3].

Guerres légitimes et guerres illégitimes

Les conflits ont selon La Noue trop duré ; il rappelle maintes fois depuis combien d'années les Français combattent les uns contre les autres[4], comme si ceux-là l'avaient oublié : cet état de guerre devenu ordinaire, ils l'estiment « comme un mal necessaire » et l'on peut craindre qu'ils ne se demandent plus s'il va un jour prendre fin, confondant « ce qui est inhumain & inique avecques l'equité & l'humanité, & f[ont] d'un accident extraordinaire une coustume ordinaire » (p. 342). La guerre a tant duré qu'elle a altéré la perception des réalités, et la notion même d'ennemi qui se trouve « dénaturée », selon le terme utilisé par A.

---

[1] L'ambassadeur vénitien Giovanni Michiel l'a constaté durant le règne de Henri III : « […] la guerre civile a appris le métier des armes aux paysans, qui jadis étaient désarmés et poltrons, et ne s'occupaient que de leurs champs ou de quelque art méchanique ; mais à présent ils sont armés, exercés et aguerris comme de bons vétérans, tous arquebusiers fort adroits […]. Ces gens, qui n'ont point d'autre ressource pour gagner leur vie, qui depuis l'enfance sont dressés aux armes, qui ne peuvent plus s'accommoder de la paix, se révolteront peut-être, ou tout au moins se mettront à piller le pays et à s'emparer de tout ce qui leur tombera sous la main ». V. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI[e] siècle*, recueillis et traduits par N. M. Tommaseo, Imprimerie royale, Paris, 1836, t. II, p. 233-235. M. de Castelnau déplore aussi le grand désordre engendré par ceux qui ne reviennent pas à leur premier emploi : « Et pour le regard du trafic, qui estoit fort grand en ce Royaume, il y estoit aussi délaisse et les arts mechaniques ; car les marchands et artisans quittoient leur boutique et leur mestier pour prendre la cuirasse […] ». V. M. de Castelnau, *Mémoires,* dans *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France,* par Michaud et Poujalat, Paris, 1838, t. IX, p. 491.
[2] V. disc. X, p. 202.
[3] Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1869, t. V, pp. 381-382.
[4] V. disc. I, p. 33 ; disc. II, p. 60 ; disc. IV, p. 91 ; disc. IX, p. 192 ; disc. XIII, p. 262.

Jouanna[1]. La Noue ne peut tolérer que la noblesse pense pourvoir se faire un honneur en combattant autre chose qu'un « ennemi » ; il redéfinit le terme et par là même détermine les guerres qu'il est légitime de mener.

Depuis le règne de Charles VIII jusqu'à la mort de Henri II, les Français sont toujours allés en guerre contre des étrangers ; la paix de Cateau-Cambrésis a mis fin aux combats qui procuraient la gloire aux gentilshommes, et ceux-là, une fois divisés en catholiques et protestants, ont pris les armes pour défendre leur foi. Cependant, contrairement à l'idée que se faisaient la plupart des gentilshommes durant les guerres civiles, La Noue ne pense pas que pour mettre fin aux guerres intestines, il faille nécessairement rediriger les conflits vers l'extérieur de la France. Michel de Castelnau constate avec un sentiment d'impuissance, que le peuple français aime trop la guerre pour pouvoir rester en concorde ; après cette paix, il ne reste aux Français comme « […] ennemis qu'eux-mesmes, […] aussi qu'un peuple belliqueux comme le François puisse longuement estre en paix, n'ayant plus d'occasion d'exercer d'exercer ses armes ailleurs (ce qui est infallible en matiere d'Estat, que les guerres et occupations estrangeres empeschent les interieures et civiles) […] »[2]. Pour La Noue, il faut tout de même une bonne raison pour engager une guerre : dans le neuvième discours, le moraliste combat l'idée « qu'un grand Estat, plein d'hommes belliqueux, doit tousjours avoir avoir quelque guerre estrangere, pour les tenir occupez, de crainte que le repos y estant, ils ne vienent à tourner leurs armes les uns contre les autres » (p. 191). Cette *règle* ne doit pas être « appliqu[ée] en tout temps à un Estat, sans bien considerer sa disposition », sinon ce serait « le mesprendre » (p. 192). Pour savoir quand une guerre est juste, il suffit de se fier au bon sens et de se fonder sur la foi :

> ceux qui aiment pieté & vertu, tant d'une part que d'autre (à mon avis) cerchent d'appuyer leurs actions sur justice, tant pour se satisfaire en interieur, qu'exterieur. Et sans ce bon fondement les guerres ne se doyvent entreprendre, pource qu'autrement on demeure coulpable devant Dieu, lequel ne veut pas que les hommes usent de ces remedes violens, que par grande necessité, ni les conduisent selon leurs affections desordonnees (p. 243).

---

[1] Elle explique que « cet ennemi qu'ils [les gentilshommes] ne peuvent trouver en guerre, ils le trouvent chez leurs voisins, voire chez leurs anciens amis ». V. A. Jouanna, *L'Idée de race en France au XVIe siècle et au début du XVIIe siècle*, Paris, 1976, p. 733.

[2] V. M. de Castelnau, *Mémoires,* dans *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France,* par Michaud et Poujalat, Paris, 1838, t. IX, p. 414. V. aussi p. 479 où il nous rapporte le regret du duc de Guise « […] qu'il avoit d'avoir vu tant de braves François, princes, seigneurs et gentils-hommes, obstinez, aux despens de leur sang et de leurs vies, les uns contre les autres, qui eussent esté suffisans pour faire quelque belle conqueste sur les ennemis estrangers ».

La politique étrangère qui est fondée sur la conquête des territoires procède « de l'ambition des Princes & des Republiques » (p. 352) ; La Noue estime que la responsabilité des maux qui en découlent est celle des princes, « ce qui doit admonester les Princes de n'embrasser que celles qui sont necessaire, & celles où il n'y a point de necessité de les rejetter du tout » (p. 353).

Dans le discours XX, qui s'attache à montrer « Qu'un Roy de France est assez grand, sans convoiter ni pourchasser autre grandeur que celle qui est dedans son Royaume », il en vient à dire que, vu l'état misérable de la France, ce sont plutôt les pays frontaliers qui vont venir assaillir la France, et qu'il faut donc penser à se renforcer. Réagir et agir, voilà ce que La Noue veut susciter chez les hommes de sa classe ; s'ils restent inertes, l'état de la France ne fera qu'empirer, car, aux dommages que cause la guerre civile, il s'ajoutera ceux d'une probable agression étrangère. En effet, La Noue fait envisager aux Français une situation encore plus pénible que celle dans laquelle ils vivent : être assujettis dans leur propre pays à des envahisseurs étrangers. Il compare la France, affaiblie par les conflits, à d'anciens États qui se sont « perdus quand les dissensions civiles les ont tellement abattus qu'ils n'ont peu se garentir des estrangers » (pp. 22-23), et accentue la menace en énumérant longuement les éventuels agresseurs qui « viendront ravir la liberté, la vie & la terre » (p. 23) :

> La nation Espagnolle, qui veut qu'on ploye sous son sceptre & qui mesprise les François, n'est-elle pas assez puissante pour nous y assujettir ? Les Allemans, qui nous desdaignent, seroyent-ils restifs de venir à une telle proye ? Les Italiens, qui nous contemplent, de quelle promptitude empoigneroyent-ils ce qui leur est commode ? Les Anglois, se ressouvenans de leurs anciennes pertes, s'en pourroyent alors [24] revancher : mesmes les Escossois & Suysses, qui nous desplorent, paravanture nous arracheroyent chacun quelque plume. Finalement les Flamens, qui nous aimoyent, & lesquels on a contraints de nous haïr, de quelle allegresse nous sauteroyent-ils à dos? (pp. 23-24).

La France est nue et vulnérable ; La Noue n'a évidemment pas été le seul à le déplorer. Étienne Pasquier rappelle le danger à ses compatriotes dans son *Exhortation aux Princes* : « Pensez que l'estranger est tous les jours aux escoutes, & n'espie que l'heure & le poincts qu'il voye les François bandez : & s'armer les uns contre les autres […] »[1]. Comme lui, La Noue sait que les autres nations attendent la ruine de la France ; c'est pour cette raison qu'il insiste sur l'existence réelle du péril que court le royaume : une catastrophe arrive très vite car « quand Dieu a determiné de foudroyer sur les pechez des hommes, il fait encor remuer plus facilement ceux, dont il lui plaist se servir, pour estre ministre de ses

[1] V. E. Pasquier, *Exhortation aux princes et seigneurs du conseil privé du roy. Pour obvier aux seditions qui occultement semblent nous menacer pour le fait de la Religion*, 1561, p. 46.

vengeances » (p. 24). Après avoir montré que l'attaque de la France est très probable, il explique qu'il faut s'y attendre à tout moment, d'où la nécessité de se préparer. Ainsi, dans le onzième discours et du treizième au dix-neuvième, il traite des armées française et espagnole, allant de la réforme des institutions à l'art de la guerre. Les « Quatre paradoxes militaires » du dix-huitième discours discutent de la tactique, avant de passer à la politique extérieure dans les discours XX, XXI, XXII où il donne les règles de conduite des souverains chrétiens et déploie le projet d'une guerre fondée.

La Noue projette une croisade contre les Turcs en Europe, qu'il expose dans le discours XXII « Que les Princes Chrestiens estans bien unis ensemble peuvent en quatre ans chasser les Turcs de l'Europe ». La guerre qu'il propose est une guerre juste : « nul acte ne peut estre plus juste que de pourchasser en ceste partie d'Europe subjuguee le redressement de l'ordre politique, qui comprend en soy toutes especes de justice, tant publiques que particulieres » (p. 386) et indispensable :

> […] pour preserver les ames de tant de milliers de personnes de l'infection mortelle de la doctrine de Mahumet & garantir les corps de la plus horrible servitude qui fut onques. Davantage pour la conservation des Loix, de l'honnesteté, de la vertu, des sciences & disciplines, que la rage de ces Barbares pretend ensevelir, pour establir au lieu d'icelles l'impieté, les vices, l'ignorance, & les brigandages (pp. 386-387).

Son projet réunirait tous les gentilshommes de la chrétienté dans leur désir de reconquête militaire et religieuse. Cette entreprise est proposée à maintes reprises par des réformés qui se considèrent plus patriotes que les catholiques ; en effet, ces derniers parlent de mener la *croisade* dans le royaume, contre les huguenots qu'ils jugent comme hérétiques. La Noue veut rectifier cette visée en nommant les vrais infidèles : ce sont « ces prophanes mahumetistes, qui reverent un Dieu imaginaire, lequel (suivant le dire de l'Escriture) est plustost un diable, & qui souillent l'honnesteté & saccagent le monde » (p. 456). Les Français « ne doyvent pas s'estimer comme Turcs les uns les autres. Car puis que chacun confesse qu'il adore un mesme Dieu, avouë pour sauveur un mesme Jesus Christ, & que les Escritures & fondemens sont semblables, il doit y avoir telle fraternité & charité entr'eux, que cessans toutes haines cruautez & guerres on viene à quelque reconciliation » (p. 4). Ce sont donc les *vrais* Turcs qu'il faut « contestez avec noz espees ». Monluc pense au contraire que la croisade n'est pas le meilleur moyen d'apaiser les conflits internes :

> Ainsi, Sire, je dis et soustiens qu'il ne faut pas que c'est un mauvais conseil de penser faire la paix, si par mesme moyen vous ne songez à commencer une

> guerre estrangère. Il ne faut pas renouveller les guerres de la Terre-Saincte, car nous ne sommes pas si devotieux que les bonnes gens du passé. Il vaudroit mieux s'exercer comme fait le roy d'Espagne aux nouveaux mondes […]. Que si vous voulez guerroyez vos voisins, renouvellez la querelle du duché de Milan, qui vous appartient de droitte ligne […][1].

Mais La Noue est certain du succès que les chrétiens remporteraient contre le Turc ; ainsi, pour commencer son propos, il rappelle longuement les croisades victorieuses que menèrent de grands hommes, tel « le memorable voyage de Godefroy de Bouillon » (p. 408), pour encourager et inciter à l'imitation des ancêtres. C'est en effet dans le discours XXII que La Noue s'efforce de « monster par plusieurs beaux exemples que ceste entreprise contre les Turcs nous doit estre tres-recommandable » (p. 398). Il ne souhaite pas organiser une guerre sainte simplement pour répondre au besoin des chevaliers qui veulent réaliser leur idéal, mais parce que la menace turque est réelle. L'Empire ottoman connaît son apogée sous le règne de Soliman le Magnifique (1520-1566), maître du bassin oriental de la Méditerranée ; il s'étend jusqu'en Europe centrale, et La Noue en est conscient : « Je diray seulement qu'en la seule Europe ils possedent plus de paï̈s que la France, l'Espagne & l'Italie ne sont grandes […] » (p. 405). La Noue retrace l'histoire des Turcs et leur avancée en Europe, et rappelle toutes les batailles qui ont eu lieu sur les plaines hongroises. Il tente de susciter une solidarité devant le danger. La bataille de Lépante a démontré qu'une victoire sur les Turcs est possible, à condition que tous les chrétiens soient réunis pour leur faire face, « car le feu s'avance peu à peu, & a desja consumé les faux-bourgs de la Chrestienté, à sçavoir la Hongrie, & toute ceste grand lisiere de la mer Adriatique, qu'on nomme vulgairement Esclavonnie. De maniere que du costé de la mer nous avons ces Barbares pres de nos portes » (p. 383). Et pourtant, les Ottomans peuvent être vus comme d'utiles alliés en cas de besoin, aide à laquelle La Noue ne voudrait jamais recourir. Ainsi, il consacre le discours XXI « Que les alliances faites par les Princes Chrestiens avec les Mahumetistes, ennemis capitaux du nom de Christ, leur ont tousjours esté malheureuses, & qu'on ne se doit point allier estroittement avec eux » à exhorter les Princes chrétiens à ne pas « s'allier & avoir une estroite communication avec de tels barbares, qui sont comme marquez & destinez pour estre les flagellateurs des chrestiens » (p. 377). Il cherche à détourner les Princes du « secours turquesque » en leur montrant que l'alliance n'aboutira qu'à leur perte ; c'est pour cela qu'il utilise pour désigner les Turcs des qualificatifs qui évoquent tous la ruine ; ces « destructeurs & fleaux du monde » veulent précisément « endommager la Chrestienté », si aucun secours n'est à espérer, l'alliance n'est

[1] Monluc, *op. cit.*, p. 669.

pas à envisager. L'autre argument est qu'un chrétien ne peut se mettre d'accord avec les « heretiques », car ce sont ceux-là mêmes qu'il doit combattre. La Noue insiste sur cette question car il y fut confronté lors de la sixième guerre civile, lorsque « […] quelques chefs protestants ouvrirent l'avis d'appeler à leur secours les Turcs, et de les recevoir à Aigues-Mortes. La Noue s'y opposa, et il n'eut pas de peine à faire rejeter un projet désespéré et peu français […] »[1]. La Noue rejette toute alliance avec eux, et souhaite ardemment que le roi de France mette fin au traité qui existe entre les Turcs et les Français depuis François Ier. Rompre les accords de la France avec l'ennemi serait la première étape à accomplir ; les ambassadeurs et princes pourraient ensuite se réunir à Auspourg afin de « decider toutes matieres ». La Noue considère ensuite l'aspect financier de la croisade, désigne les chefs de guerres : le Pape et l'empereur seraient les deux grands chefs de la croisade, mais leur rôle serait plutôt symbolique et ils n'auraient pas le commandement à proprement parler ; La Noue choisit aussi le roi de Navarre et le duc de Lorraine comme meneurs des troupes françaises. En s'appuyant sur d'anciennes manœuvres réalisées contre l'ennemi turc, il élabore une stratégie. Il prépare l'armée de terre et de mer, calcule l'importance de chaque corps et définit la durée des campagnes. Il organise son plan de reconquête sur quatre années, pourtant Gaspard de Saulx, qui a aussi proposé un tel projet, pense, quant à lui, que quatre années sont excessives et que «[…] si l'empyre de Constantinople n'est subjugué dans dix huict mois, il ne le sera jamais »[2]. Les moyens prévus et l'organisation ont été définis si précisément que le projet ne semble attendre que sa mise en pratique[3]. La Noue est conscient qu'il n'a que « bravement discouru sur le papier » (p. 455) et qu' « il y a entre nous des disputes sur le fait de la religion » (p. 456). Néanmoins cela reste possible car « les catholiques et evangeliques ne laissent d'estre freres, entez sur un mesme tronc, qui est Jesus Christ » (p. 456) ; la présence d'une telle affirmation est surprenante par son évidence. Elle est justement efficace parce qu'elle heurte et rappelle ce qui unit tous les chrétiens. De ce rassemblement résulterait une force, « tres-puissante », comptant « tant de princes, seigneurs, gentils-hommes, capitaines, & segnalez soldats, qui se trouveroient esdites expeditions » (p.420) et La Noue ne peut imaginer de quelle manière ils pourraient être battus. Le militaire semble avoir tout apprêté pour assurer la

---

[1] *Musée des protestants célèbres*, Doin, Paris, 1824. V. aussi la notice sur la vie de La Noue p. 585 dans *Mémoires du sieur François de La Noue*. In *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, J.-F. Michaud et G. Poujalat éd., Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, vol. IX.
[2] Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, *Mémoires*, dans Michaud et Poujalat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1838, t. VIII, p. 94. Voir son projet qui s'étend de 91 à 96.
[3] Nous nous demandons d'ailleurs s'il a eu recours à une carte ; il est vrai que La Noue a pu lire dans la *Chronique et histoire universelle* de Carion de nombreuses informations, mais pour ainsi déterminer le trajet des troupes à travers le continent et les îles de la Méditerranée, il se peut qu'il se soit aidé d'une carte.

victoire, d’autant plus que « […] que les deux discours sur les Turcs furent écrits à la fin de 1584, au moment où il proposait à Philippe II d’aller servir en Hongrie contre les infidèles »[1]. On voit, à l'application de La Noue dans la démonstration en faveur de sa réalisation, que le dessein lui tient à cœur, d'une part pour lui-même mais aussi pour réunir les chrétiens de France et ceux de toute l'Europe dans un même combat qui chasserait les Infidèles de l'Europe.

Si La Noue ne souhaite pas que les guerres aient lieu entre Français, ni entre pays chrétiens, il recommande pourtant au roi de réformer et entretenir l'armée française, afin qu'elle protège le pays en cas d'agression étrangère. Il propose alors dans sept discours des réformes militaires qui amélioreraient considérablement la vie des hommes de guerre et qui les rendraient plus efficaces.

Un plan de renouvellement militaire

La Noue a pris les armes très jeune, au temps de Henri II, et après près de quarante années de carrière, il a pu voir l'évolution des armées, des armes et des manières de se battre. Certes ses discours militaires s'adressent à ses semblables, c'est à dire à des guerriers nobles, « ceux du corps desquels [il] [est], à savoir des Nobles & des gens de guerre » (p. 105), mais il est conscient que sa profession accueille aussi de plus en plus de roturiers qui peuvent se montrer capables de servir dans l'armée, comme en témoigne Brantôme :

> Et ce que j'admire autant en ces fantassins, c'est que vous verrez de jeunes gens sortir des villages, de la labeur, des boutiques, des escoles, des pallais, des postes, des forges, des escuries […] ; ilz n'ont pas plus tost demeurez parmy ceste infanterie quelques temps, que vous les voyez aussitost faictz, aguerrys, façonnez, que, de rien qu'ils estoient, viennent à estres capitaines et esgaux aux gentilzhommes, ayans leur honneur en recommandation autant que les plus nobles […][2].

Avant l'introduction des roturiers dans les armées, les guerriers, nobles, étaient équipés et formés. Mais à présent que même les paysans peuvent accéder au statut de soldat, la mise en place d'autorités inspectrices est requise, car ceux-là vivent comme ils l'entendent et font preuve de grande indiscipline, certainement à cause de « la vaine gloire, dont ils s'enflent après avoir manié les armes » (p. 184). Aussi, l'emploi des mercenaires a grandement

---

[1] H. Hauser, *François de La Noue (1531-1591)*, Paris, Librairie Hachette, 1892, p. 176.
[2] Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1869, t. V, pp. 367-368.

contribué à la dégradation des armées : « Les forces de la France anciennement estoyent fondees sur les propres sujets, desquels nos anciens Rois ont esté loyaument servis. Mais depuis six vingts ans on a commencé à y mesler des estrangers » (p. 223). La Noue souhaite les remplacer par une armée nationale ; le rôle des gens de guerre étant d'une importance trop grande pour être confié à des étrangers qui combattent pour une paye et non pour la France :

> les gentils-hommes portent à leur costé les espees ceintes, premierement pour la defense du païs, secondement pour les employer sous l'authorité des loix à garentir les foibles & innocens de l'opression des hommes orgueilleux, & pour conserver leurs propres personnes de tous outrages (p. 202).

Pour notre auteur, un constat est évident : la France est devenue militairement très faible. Qu'il s'agisse de la gendarmerie ou de l'infanterie, des réformes leur doivent être appliquées. Comme il semble difficile à La Noue de modifier instantanément ces deux institutions, « (qui sont les meilleures forces de l'Estat) on doit faire, en ceste necessité, comme renaistre d'autres forces [...] » : l'arrière-ban. Il consacre le onzième discours à expliquer l'importance de remettre sur pied le système féodal du ban et de l'arrière-ban : quand le roi le demande, les vassaux et arrière-vassaux doivent être réunis afin de constituer son armée. Cet ordre royal est une sorte de service militaire traditionnel dont la durée était, du temps de François Ier, de quarante jours si le service avait lieu hors de la France, et de trois mois s'il se passait dans le royaume. Mais ceux qui le constituent sont trop peu nombreux, la cause en est que « la pluspart de ceux qui doyvent le service, tant Nobles, qu'ignobles, s'en acquitent avec l'argent » (p. 232), et incompétents, étant « de gros valets, ayans un pied de barbe, qui en un jour mangent demi mouton, lesquels marchent pour leurs maistres » (p. 231) et très mal équipés : « on y trouvera des lanciers, des pistoliers, harquebusiers à cheval, & autres armez de cuirasses. On y void encor des arbalestiers à pied, & des hacquebutiers à roüet, & autres armez de cotte de maille avec une javeline rouïllee » (p. 231). Il faut alors dans un premier temps placer à la tête de tous les arriere-bans un général, qui serait un prince ou un maréchal, afin de relever le prestige de l'institution ; les nobles alors « s'y rengeroyent de bon coeur, voyant des Princes ou autres grands estre leurs guides & conducteurs » (p. 234). Puis, il faudrait mettre un chef à la tête de chaque province, qui exigerait des gentilshommes en état de combattre et rejetterait « ceux qui en sont incapables ». L'armement et l'équipement des cavaliers devrait être comme il suit :

> Voici comment je voudrois qu'ils fussent accommodez, à sçavoir de corcelets noirs assez legers, car le pesans accablent, avec les cuissots, demi brassals & la bourguignote, puis une bonne & longue pistole, avec le cartouche plein de charges, & ne porteroyent nulles casaques, pource que le vray Reitre ne doit faire paroistre que fer & feu (p. 237).

La Noue explique précisément dans le quinzième discours la manière dont la gendarmerie doit être disposée : celle-ci ne doit plus se ranger en haye, soit alignée en un seul rang (c'est ainsi que les chevaliers se plaçaient traditionnellement pour être confrontés également au danger), mais en formations serrées, et combattre selon la méthode des reîtres allemands dite de la « caracole » : muni de pistolets, le premier rang tire et se retire à l'arrière de l'escadron pour recharger, laissant ainsi le rang découvert tirer à son tour sur l'ennemi ; chaque rang effectuait ainsi la même manœuvre.

L'arrière-ban redressé pourra ainsi fournir à la gendarmerie un nombre avantageux de combattants choisis pour leurs facultés. L'organisation de l'infanterie a aussi besoin d'être révisée et La Noue propose de mettre sur pied quatre régiments d'infanterie permanents. Le rôle de l'infanterie est devenu plus important avec l'évolution des actions de guerre[1], qui « consistent à surprendre, assaillir, & defendre places : à quoy l'arquebuserie & les picques sont non seulement utiles, ains necessaires » (p. 261). Une bonne discipline y serait établie, si bien qu'avec le temps, les régiments « seroyent des boutiques d'où se tireroyent les Capitaines d'Infanterie. Car en trois ou quatre ans d'exercice, voire en temps de paix, un homme d'esprit se rendroit digne de commander » (p. 266). Le militaire breton souhaite mettre en place des troupes disciplinées, afin qu'elles ne soient plus telles « des boutiques de tous vices, qui laissent de plus horribles traces par où elles passent, que les sauterelles ne font où elles séjournent » (p. 349). Si l'infanterie est crainte du peuple, elle est méprisée par les gentilshommes qui n'aiment pas y servir : La Noue remarque justement que les nobles espagnols s'y engagent, la rendant ordonnée et estimable.

> Pour ceste occasion seroit-il necessaire que gentils-hommes segnalez eussent la charge des compagnies : lesquelles choisiroyent aussi pour leurs Lieutenans & Enseignes autres gentils-hommes leurs voisins qui en seroyent capables, (comme esdites provinces il s'en trouve assez) & apres par leur credit ils feroyent plus facilement entrer en la danse pour soldats ceux qui porteroyent le mesme titre de Noblesse qu'eux (p. 274).

La Noue prend en effet modèle sur les Espagnols[2] pour élaborer ses réformes : il consacre le XVIe discours à montrer qu'il faut répartir les soldats en chambrées comme le fait l'infanterie espagnole, car cela favorise le respect, l'amour et la foi. En outre, dans le discours XVII, il

---

[1] Telle la guerre de siège, qui requérait de très grands effectifs.

[2] V. l'article d'Arlette Jouanna « Le mythe d'un renouveau militaire d'après le modèle espagnol chez Brantôme et La Noue », dans *L'imaginaire du changement en France au XVIe siècle*, textes recueillis et présentés par C. G. Dubois, Bordeaux, Presses universitaires, 1984-1986, pp. 251-276.

exprime le souhait de voir recompensés, par ce qu'il appelle un avantage, les soldats qui auraient accompli quelque prouesse. Cet avantage, supplément à leur paie, stimulerait leur courage. Il donne aussi des conseils de tactique : pour que l'infanterie puisse faire face à la cavalerie, elle doit se ranger en carré de piquiers que des arquebusiers protègeraient, et il présente même un schéma au lecteur afin que son conseil soit bien assimilé.

La Noue est un soldat réaliste qui favorise l'efficacité face aux nouvelles contraintes de la guerre. Il préfère constituer des troupes aux effectifs plus réduits mais mieux entraînés. Ses propositions de changements peuvent être rejetées pour leur caractère innovant, et La Noue en est conscient ; mais ce refus n'est pas celui de l'innovation elle-même, il l'attribue au caractère des Français : « Et quand nous la voulons pratiquer comme une nouveauté, elle nous fasche incontinent comme estant trop grave. Et la cause est, nostre impatience, qui ne nous peut laisser un quart d'heure en un estat ». Dans ses discours militaires, outre les sujets sur l'art de la guerre, on trouve les réfutations de plusieurs idées reçues, notamment dans le discours XVIII, intitulé « Quatre paradoxes militaires », et de nombreuses remarques et anecdotes qui enrichissent le texte du témoignage de La Noue ; celles-ci portent sur des pratiques de tous genres qui lui paraîssent soit aberrantes, soit efficaces ou qui sont simplement des observations. Il se moque par exemple de l'armure des cavaliers qui se chargent « d'enclumes » et dont la tête ressemble à « un pot de fer ». Ils se munissent d'épaisses armures pour se protéger des nouvelles armes à feu, mais ils se trouveront à un jeune âge « estropié des espaules » et incapables de les porter plus de deux heures durant. On peut aussi rapporter un constat sur la lance, qui est une des armes des plus répandues, et qui pourtant « ne tue personne, & y a du miracle quand quelqu'un l'est de la lance » (p. 312). Même si La Noue considère les armes à feu comme « diaboliques, inventez en quelque meschante boutique pour dépeupler les Royaumes & Republiques de vivans » (p. 308), il ajoute à la suite qu'elles sont devenues indispensables et les préconise pour les gendarmes.

La réflexion de La Noue est celle d'un soldat expérimenté, qui constate que le métier des armes n'est plus une vocation héréditaire, mais un emploi que quiconque peut désormais choisir. S'il souhaite que la vaillance militaire, qualité native de la noblesse, lui reste rattachée, il sait aussi qu'il faut réorganiser la société militaire qui se professionnalise.

CHAPITRE VI

Le XXVIe discours : les « Memoires » de La Noue

La Noue historien des guerres civiles : conception et écriture de l'histoire

Avant de commencer cette réflexion sur le vingt-sixième discours, nous voudrions le replacer dans son contexte à proprement parler, c'est-à-dire comme étant simplement un discours parmi les autres qui constituent l'œuvre de La Noue pour ensuite mieux en faire ressortir toute la différence. Au premier abord, nous constatons qu'il se distingue des autres discours par sa longueur : sur les 710 pages de l'ouvrage[1], il en compte 166, constituant ainsi près de 23 % de l'ensemble. Puis, à sa lecture, nous constatons que son contenu n'est pas dans la lignée des précédents, traitant de différentes matières (ex.: éducation, spiritualité) ou exposant des problèmes auxquels La Noue tente d'apporter des solutions (ex.: appauvrissement de la noblesse, abus des duels).

Son titre détaille la teneur du discours : « Observations sur plusieurs choses advenues aux trois premiers Troubles, avecques la vraye declaration de la pluspart d'icelles ». La définition que nous donne Furetière de l'observation est « […] l'action par laquelle on remarque, on observe, on fait des expériences »[2] ; définition qui est en adéquation avec le contenu de ce discours, où La Noue relate quelques anecdotes ou épisodes choisis qui ont eu lieu durant les trois premières guerres civiles, que l'on désignait à l'époque par « troubles ». La Noue ne raconte pas l'histoire des guerres à la manière de Michel de Castelnau ou de Monluc, et ne prétend pas fournir une version complète de l'histoire, et le rappelle : « Et pource que le fait a esté descrit par les historiens, je n'en feray point davantage de mention » (p. 545).

Il commence ce discours avec l'évocation de l'« accident de Wassy » qui a lieu le 1er mars 1562 et le finit en parlant de l'Édit de Saint-Germain, qui met fin à la troisième guerre, le 8 août 1570. Ses « Observations » sont structurées en trois périodes : « Premiers Troubles », « Seconds troubles », « Troisiémes troubles » et le contenu de chacune est divisé en parties que nous appellerons des chapitres. Ces chapitres sont titrés mais non numérotés ; ils suivent néanmoins la chronologie de l'histoire, ce qui justifie leur place. Chaque chapitre traite généralement d'un seul fait mais il peut aussi en compiler plusieurs, que La Noue veut souligner, par exemple : « De trois choses que j'ai remarquees qui arriverent avant que les

---

[1] Pagination de l'édition de 1587.

[2] A. Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. II, « Observation ».

armees se missent en campagne : dont l'une fut plaisante, l'autre artificieuse, & la tierce lamentable », « De six choses remarquables avenues à la bataille de Dreux », « Que trois choses que le Prince de Condé attenta rendirent le commencement de son entreprise fort superbe […] ».

Après avoir traité des sujets aussi variés que la politique, l'économie, ou encore l'éducation, La Noue aborde l'histoire, celle qu'il a vécue, et dont il tire des enseignements. En tant que chef de guerre et chef tout court, La Noue recommande la lecture de l'histoire qui est « […] la lumiere des temps & les registres des choses passees […] » (p. 2). Il montre, dans son XXVIe discours, qu'il est possible d'apprendre, en tirant des leçons de l'histoire. Le thème de son utilité morale est très ancien ; en effet, « considérée par beaucoup comme un "miroir" reflétant une condition humaine éternelle »[1], l'histoire peut permettre à l'homme d'y déceler les facteurs explicatifs des événements, pour ensuite prévoir son action dans des situations similaires. La Noue croit cela possible car, comme bien de ses contemporains, il pense le temps comme un mouvement cyclique. Ainsi, puisqu'elle met en état de prévoir, l'histoire confère une force que La Noue encourage à utiliser, tout au long de ses *Discours*. Par exemple, pour inciter les Français à se mobiliser pour contrer une attaque étrangère, La Noue expose l'attitude des Romains comme modèle à suivre ; ceux-là préparent l'armée et la soutiennent en prélevant des impôts raisonnables sur le peuple, pour le bien du peuple. « Le mesme esgard devons nous avoir pour le nostre, & ne laisser point perir les aides qui tendent à ceste fin […] » (p. 241), conclut La Noue. L'histoire est une grande alliée pour l'écrivain breton qui peut s'en servir pour appuyer ses dires. Au XXe discours, aussitôt après le titre « Qu'un roy de France est assez grand, sans convoiter ny pourchasser autre grandeur que celle qui est dedans son Royaume », il fait intervenir non seulement l'histoire, mais toutes les histoires, pour défendre ses premiers mots, compromettants car ils touchent directement à la personne du roi : « Tous ceux qui font profession de lire & bien examiner les histoires confessent d'une voix que la pluspart des calamitez & miseres, […] sont procedees de l'ambition des princes […] » (p. 352). La Noue ne laisse pas vraiment au lecteur le choix de discuter cette affirmation, à moins que ce dernier accepte d'être seul, confronté à une majorité qui l'approuve.

Si La Noue se sert de l'histoire pour se guider, il offre à son tour le concentré d'intérêt

---

[1] A. Jouanna et *al.*, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Robert Laffont, 1998, art. « Histoire et historiens », p. 975.

que présente l'histoire de son temps. S'il parle d'un événement, comme le massacre de Wassy, c'est pour « […] noter, non tant la tristesse qu'il apporta à ceux de la Religion, comme l'instruction qu'ils en prindrent, & le fruict qui en revint » (p. 545). Avant de réfléchir sur un fait, il prend le soin de s'informer de tous les détails quand cela lui est possible ; ainsi, il nous fait savoir, au XXVI[e] discours, qu'à plusieurs reprises, il alla jusqu'à demander à l'ennemi pourquoi il manœuvra de cette manière et pas de cette autre : « Je me suis enquis à quelques suffisans Capitaines qui estoyent en l'armee contraire, ce qu'ils pensoyent qui eust deu succeder, si ceux de la Religion fussent arrivez à temps » (p. 547)[1]. Certes on peut considérer son dernier discours comme un témoignage sur son temps, mais plus encore comme une lecture de l'histoire. On remarque que La Noue a commenté l'histoire qu'il a vécue, comme il a commenté l'histoire des guerres d'Italie de Guichardin. Ses annotations sont d'ailleurs intitulées : « *Observations politiques, militaires et morales du Sieur de La Noue* »[2]. Lire l'histoire pour prendre connaissance du passé ou pour y puiser un savoir faire politique : la lecture implique chez La Noue l'exercice du jugement. De l'observation et de l'analyse des événements, il tire l'origine des effets : « Pour quelles raisons l'armee de M. le Prince de Condé se dissipa apres la prise de Boigency : & comme il tourna ceste necessité en utilité : & du dessein de celle du Roy de Navarre », « Des causes de la prise des armes aux seconds troubles : & comme les desseins, sur quoy ceux de la Religion s'estoyent appuyez se trouverent vains », « Des causes de la troisiéme paix : la comparaison d'icelle avec les precedentes : & si elles ont esté necessaires ».

Ses observations sont aussi une nouvelle version que le militaire veut apporter. La Noue sait que l'histoire est la matière des Historiens ; ceux-là qui pratiquent l'un des plus grands genres littéraires qui soit à cette époque : il doit alors d'une certaine manière les affronter, puisqu'il manipule leur discipline. Plaisante par ses ornements mais sacrifiant ainsi la vérité à la beauté, l'histoire éloquente écrite par les Historiens, parfois trafiquée afin de flatter les monarques provoque la méfiance de La Noue : il compare l'histoire à « une très riche boutique où ceux qui affectent les beaux ornements doivent avoir recours » (p. 554). De ce fait, il ne reste à celui qui a une prédilection pour les belles choses qu'à puiser dans les ouvrages qui les offrent ; au contraire lui ne propose qu' « […] une petite balle de mercier, en

---

[1] Voir aussi pp. 602 et 651.

[2] *Histoire des guerres d'Italie, composée par M. François Guichardin et traduite par Hiérosme Chomedey. Nouvelle édition, à laquelle ont esté adjoustées les Observations politiques, militaires et morales du Sieur de La Noue*, Par les heritiers d'Eustache Vignon, 1593, 2 vol.

laquelle les marchandises sont de basse valeur […] »(p. 554). Il dévalorise ses propos par rapport à ceux de l'Histoire, mais ce n'est que pour mieux dresser en fin de phrase leur caractère authentique : « […] neantmoins je me suis trompé moy-mesme, ou elles ne sont point falsifiees » (p. 554). Ainsi, « […] c'est par une différenciation stylistique que s'opposeraient *Mémoires* et *Histoires* »[1] : lorsque Jean Sleidan en 1545 préface sa traduction latine des *Mémoires* de Commynes, il ne manque pas d'insister sur le fait qu'il faut que tout cède à la loi de vérité en histoire. René du Bellay suit aussi cette idée quand il explique pourquoi il a appelé *Mémoires* l'œuvre de Martin et Guillaume du Bellay : il estime que « […] le titre d'Histoire emportast quelques ornemens d'éloquence, plus grands qu'il n'y pensoit y estre employez […] »[2]. Ces idées acquièrent encore plus d'autorité quand Bodin les théorise dans sa *Méthode de l'Histoire* en 1566 où il défend l'« historia nuda, simplex, recta et omnibus detractis ornamentis ». Nous voyons que la métaphore de la boutique est révélatrice : la boutique symbolisant l'Histoire est composée par un ensemble d'écrits éloquents qui apparaissent comme autant d'objets de décoration ; La Noue contribue à la meubler utilement en y déposant un humble paquet, contenant des récits de « bonne foi ».

Animé de sa volonté de faire entendre une autre version que celle de l'Histoire officielle, La Noue va légitimer cette responsabilité en s'affirmant témoin : « les choses passees […] que j'ai veues » (p. 554). Et l'histoire « […] s'organise autour d'un "j'ai vu", et ce j'ai vu du point de vue de l'énonciation accrédite un "j'ai dit" »[3]. En effet le « j'ai vu » authentifie le témoignage puisqu'il prend la valeur de garant de la véracité des faits racontés. En tant qu'acteur et spectateur des événements, personne ne peut mieux que lui les rapporter. Cet argument d'autorité est souvent exploité et nous pouvons le relever par exemple dans la préface au lecteur des *Mémoires* de Michel de Castelnau écrite par son fils Jean de Castelnau : « Il sied mieux à un gentilhomme nourry dans les affaires de traiter de la guerre, des desseins des Princes, et affaires d'Estat, qu'a ceux qui n'ont esté eslevés qu'a l'ombre des escoles et qui font plus souvent profession de bien dire que de dire vray »[4]. De même, si Montaigne s'est occupé à « mettre en rolle » ses pensées, il s'est intéressé à ceux qui « mettent par mémoire », c'est-à-dire par écrit, « soit un exposé, une relation, soit des instructions »[5] ; il traite en effet dans le livre II des *Essais* « Des livres » dont les livres d'Histoire et juge que :

---

[1] C.-G. Dubois, *La conception de l'histoire en France au XVI*e *siècle*, A.G. Nizet, Paris, 1977, p. 170.
[2] Guillaume et Martin du Bellay, *Mémoires*, dans Michaud et Poujalat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1838, t. V, p. 99.
[3] V. F. Hartog, *Le miroir d'Hérodote*, Gallimard, Paris, 1980, p. 277.
[4] *Les Mémoires de Messire Michel de Castelnau*, cité par M. Fumaroli, *op. cit.*, p. 227.
[5] A. J. Greimas et Keane, *Dictionnaire du moyen français, La Renaissance*, Larousse, Paris, 1984.

« Les seules bonnes histoires sont celles qui ont esté escrites par ceux mesmes qui commandoient aux affaires, ou qui estoient participans à les conduire, ou au moins, qui ont eu la fortune d'en conduire d'autres de mesme sorte »[1]. En effet, c'est sa qualité de témoin mais aussi l'indépendance de son jugement qui rendent le mémorialiste plus fidèle que tout autre à la loi de vérité.

La place de La Noue dans le vingt-sixième discours

Les mémoires ne sont pas un espace de solitude : en effet, on rencontre dans son dernier discours de nombreux personnages, des situations très diverses, de la conversation. Il est donc un lieu où l'auteur choisit le degré d'implication selon son dessein. Nous ne pensons pas qu'il est question ici du scrupule à parler de soi, et si La Noue apparaît très discret dans son œuvre, parfois détaché, voire effacé de l'énonciation, c'est vraisemblablement parce qu'il est plus favorable à l'unité qu'à l'individualité. Effectivement, la part réservée à ses actions personnelles est très faible par rapport aux considérations historiques, morales et militaires qui dominent le texte. Son œuvre est construite de façon qu'on voie en La Noue un homme qui a une large expérience et pourtant il n'y a aucune représentation autobiographique. Le pronom personnel « je » que l'on rencontre tout au long du XXVI[e] discours lui sert, d'une part, à exprimer son jugement, sa pensée ; nous relevons par exemple : « Ce dernier avis le gaigna & fut suyvi : & pour dire ce qu'il m'en semble je trouve qu'il estoit le meilleur » (p. 579), « Je confesse qu'il eust fait ce qu'il eust peu, mais il est certain que si M. de Guise lui eust voulu nuire, sa reputation & sa creance estoit ja lors si grande que nul ne l'en eust peu empescher » (p. 597). D'autre part, La Noue se sert du « je » pour articuler sa pensée : « Je veux raconter un accident » (p. 570), « Je remarquay alors quatre ou cinq choses notables » (p. 572), « Je diray une chose qui arriva, pendant que nous estions en ces termes » (p. 588), « Je ne reciteray point les petis combats & entreprises, qui là se firent, pource qu'aux histoires ils se verront » (p. 617). Enfin, La Noue intervient dans son texte d'une manière plus explicite, pour exprimer sa position de témoin ; il affirme ce qu'il a vu, personne ne peut mieux que lui raconter et fournir des détails ; son témoignage ne peut être refusé par le lecteur : « […] les larmes leur sortoyent des yeux. Je me trouvay là, du costé de ceux de la Religion, & puis dire que j'avois de l'autrepart une douzaine d'amis que je tenais chers comme mes propres freres et qui me portaient une affection semblable » (p. 557), « […] je puis affermer avec verité n'en avoir

---

[1] Montaigne, *Les Essais*, Livre II, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, chap. X, p. 418.

jamais veu en gens de guerre de plus grande [une ardeur de courage] » (p. 567), « Je leur ay pourtant ouï affermer que si la troupe de Picardie fust arrivee […] » (p. 614), « Mais j'estime que telle excuse estoit plus subtile que veritable, veu qu'il n'y avait ni haye ni buisson qui donnast empeschement » (p. 569). « Je me recorde qu'estans prisonnier, ainsi qu'on me menoit vers le Roy Charles à Tours […] » (p. 692). En outre, le discours personnel lui permet de placer ses commentaires, sa réflexion sur l'événement qu'il rapporte : « Je pense quand à moi qui estoye là alors, & qui ay bien remarqué le dedans & le dehors & comme les affaires alloient, que l'execution de cecy n'estoit pas impossible » (p. 565). On constate l'insistance à noter sa présence à ce moment précis, en la soulignant par le déictique « là ». Étant le seul capable d'éclairer le lecteur sur son texte et de lui en expliquer l'organisation, La Noue devient essentiel à la compréhension du récit et indéniablement lié à lui.

Il ne parle presque pas de lui-même. Les rares fois où il le fait, c'est avec une grande distance ; son énonciation se rapproche à un moment des *Commentaires* de César qu'il a lus, puisqu'il les cite à plusieurs endroits. En effet, il parle de lui-même à la troisième personne, et c'est la seule fois dans les *Discours* où il se nomme : « […] se presenterent devant lui [le capitaine Coignee] deux cens harquebusiers que le seigneur de la Nouë envoyoit vers l'alarme, pour le secours des autres […] » (p. 641). Si, pour contribuer à sa gloire, César répète son nom presque à chaque page, La Noue préfère mettre en valeur sa personne par la puissance et l'aide qu'il apporte grâce aux deux cents arquebusiers sous ses ordres. Son nom se trouve exclusivement rattaché à l'action qu'il mène : La Noue à la tête de deux centaines d'hommes armés, allant à la rescousse de Condé.

Cette attitude montre qu'il n'a rien de plus à prouver, il n'arrange pas ses actions, ne les montre pas dans une perspective qui va en déformer la vision ; si Monluc ou un autre a pris la plume pour présenter ses actions sous forme de texte, ou plutôt pour les reproduire d'une manière à les montrer comme il le souhaite, La Noue préfère généralement les passer sous silence ; il n'a pas à les modifier, puisqu'il ne regrette rien, et qu'il n'a rien à se reprocher. Certes, il veut écrire pour changer l'idée que les autres ont de lui, afin qu'elle soit favorable, mais sans les tromper. Son oeuvre, il l'a déjà accomplie sur les champs de bataille, la gloire est déjà acquise. Il montre alors sa loyauté et sa confiance en lui et en ses actes, car l'honneur, c'est affirmer ce qu'on est avec constance et courage, montrer que l'on est fidèle à soi-même. Aussi, si La Noue reniait ses actes passés, son engagement serait invalidé ; il n'y a rien à changer car tout est bien ainsi, il faut se plier à la volonté de Dieu. Le temps et

l’histoire feront leur travail, « Car la vertu en toutes les parties de l’aage, ou d’une action, se fait, aucunement paroistre » (p. 663).

Le vingt-sixième discours : des Mémoires?

Les guerres de religion (1559-1598) ont constitué un climat propice à la multiplication des Mémoires : les bouleversements de la vie sociale ont poussé des hommes de quelque importance, tels les hommes de cour, les hommes de guerre, les diplomates, à mettre en valeur le rôle qu’ils ont joué, à se défendre contre des accusations, également à tenter de comprendre ce qui s’est produit. L’œuvre de Commynes[1] écrite de 1489 à 1498 reçoit la première, en 1552, dans une édition posthume, le titre de *Mémoires*. Reconsidérée à cette époque, elle va servir de modèle aux futurs mémorialistes : le catholique Blaise de Monluc (1500-1577) emprunte à Jules César le titre de *Commentaires* pour intituler en 1592 ses mémoires, rédigés entre 1570 et 1571. Ils ont l’allure d’un long rapport de bataille mais ils s’organisent en plaidoyer, pour répondre à l’accusation d’avoir été d’une cruauté gratuite pendant les guerres ; du côté réformé, il y a par exemple Agrippa d’Aubigné (1552-1630), poète mais aussi capitaine qui compose un ouvrage, *Sa vie à ses enfants*, proche de l’autobiographie et destiné, comme l’indique le titre, à l’usage de ses enfants, où il justifie et expose sa foi. Nous constatons ainsi que chaque ouvrage est particulier à son auteur, néanmoins au-delà de ces spécificités, tous appartiennent au nouveau genre qui émerge à la Renaissance, celui des Mémoires, adaptable à chaque individu. Effectivement, son absence de spécificité admet des libertés dont La Noue ne se prive pas d'user : comme la composition de son ouvrage dépend de l’histoire et de ses événements, il a la possibilité de traiter ce qu’il veut, de rapporter les faits qui lui importent.

Le vingt-sixième discours de La Noue a été isolé des autres discours et édité quatre fois, avec pour nouveau titre « Mémoires de La Noue », principalement dans les collections des Mémoires créées à partir du XVIIe siècle. Marie-Madeleine Fragonard déplore à raison « L'habitude désastreuse de lire les mémorialistes dans les éditions du XIXe siècle [qui] interdit à peu près de parler de leur réception réelle (et peut-être même de leurs textes, passons) […] »[2] ; cette pratique a aussi occulté, en ce qui concerne l'écrit de La Noue, la

---

[1] Philippe de Commynes (1445-1509) : conseiller de Louis XI puis disgracié. Ses Mémoires, se présentent comme la biographie de ce roi mais sont organisés comme un plaidoyer en faveur de son auteur.
[2] V. *La mémoire des guerres de religion. La concurrence des genres historiques (XVIe-XVIIIe siècles)*, études réunies par Jacques Berchtold et Marie-Madeleine Fragonard, Droz, Genève, 2007, p. 29.

majeure partie de l'ouvrage qui est ainsi tombée dans l'oubli durant plus de deux siècles, et plus grave encore, a longtemps cantonné l'écrivain qu'est La Noue au rôle de mémorialiste.

Certes ce rôle ne lui a pas été attribué à tort, car le dernier discours, texte que La Noue a composé pour montrer qu'il est possible de tirer d'utiles enseignements des choses vécues, peut être considéré comme des mémoires. Néanmoins, il ne s'agit pas de mémoires où l'auteur plaide une cause. La Noue a peut-être voulu, au cas où il mourrait dans sa tour, laisser l'image d'un homme honnête qui a souhaité la paix et la prospérité pour la France, mais il n'utilise pas le discours historique pour inscrire un discours personnel. Il semble que les mémoires de La Noue n'obéissent pas à l'esthétique et à la poétique de l'écriture mémorialiste traditionnelle, telle que nous la propose Nadine Kuperty-Tsur[1]. Nous suggérons la lecture d'un passage du début du premier chapitre, que nous commenterons par la suite :

> Les Mémoires partagent tout d'abord une même situation d'énonciation. Quel que soit le statut du mémorialiste, le récit de ses actes est motivé par le sentiment d'une injustice touchant sa personne et qu'il se doit de réparer. L'entreprise mémorialiste se fonde sur une cause à plaider, sur une image à défendre. L'écriture mémorialiste, de fait, se constitue en une argumentation serrée où il s'agit de défendre les actes d'une carrière officielle qui participent de façon intrinsèque à l'image personnelle de leur protagoniste. Suivant les traditions de la rhétorique classique, le mémorialiste évoquera rapidement les attaques, les diffamations dont il a été l'objet, de telle sorte que la noirceur des chefs d'accusation soulignera l'intégrité de son comportement. Ces accusations se présentent comme une série de discours rapportés, contre lesquels le mémorialiste s'insurge et à partir desquels il organise son apologie. Dans ce simulacre de procès, le mémorialiste prend en charge à la fois l'accusation et la défense ; quant au lecteur, il est institué en juge après Dieu. Cette situation définit le contrat de lecture des Mémoires[2].

Cette situation d'énonciation commune aux mémoires, peut être aussi celle de La Noue, car celui-ci juge en effet injuste sa longue et difficile incarcération, mais La Noue ne suit pas le schéma du « projet de défense personnel », habituellement répandu dans les mémoires, préférant consacrer son temps à offrir aux Français un savoir pratique qui leur sera profitable, qu'à parler de lui-même, sujet de moindre utilité. Comme nous l'avons évoqué dans la deuxième partie de l'introduction, La Noue pense qu'il a de fortes chances de rester emprisonné à vie, c'est pourquoi son écrit ressemble à un testament dans lequel il souhaite faire part des leçons qu'il tire des expériences de sa vie. Ainsi, durant sa captivité, il préfère ne pas dépenser inutilement son énergie à justifier le passé, mais au contraire concentrer ses

---

[1] N. Kuperty-Tsur, *Se dire à la renaissance. Les mémoires au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 1997, chap. I «Esthétique et poétique de l'écriture mémorialiste », pp. 18-43.
[2] *Ibid.*, p. 19.

forces sur ce qui est à venir, pour créer une œuvre salutaire à tous, et éventuellement à lui aussi. La Noue parle de l'avenir, et pourtant, les mémorialistes sont spécialisés dans l'écriture des souvenirs qu'ils savent manipuler pour arriver à leurs fins. La Noue est donc un singulier mémorialiste, puisqu'il n'utilise pas sa mémoire pour reconstruire le passé, mais pour fonder le futur. C'est ainsi que dans sa prison, il profite du temps pour préparer la suite : « Quand on donne à un grand chef de guerre du temps pour enfanter ce que son entendement a conceu, non seulement il reconsolide les vielles blessures, ains il redonne force aux membres qui avoyent languy » (p.698). Il s'en remet à Dieu, ne connaissant pas le sens du dessein divin, mais convaincu qu'il recevra un jour tout l'honneur qu'il mérite : « La valeur desmonstree a une force attractive qui arrache des bouches & des mains mesmes de l'ignorant, de l'avare & de l'ingrat des loüanges & des couronnes » (p. 302). Transmettre avant de disparaître, c'est le seul travail possible qui lui reste à faire : il donne des conseils à ses semblables dont il se sent responsable, comme un père envers ses enfants. Ces « […] Mémoires sont clairement désignés comme guide (militaire, moral ou politique) et déterminent souvent les devoirs incombant aux enfants de la lignée »[1] ; Nadine Kuperty-Tsur résume parfaitement ici la fonction des mémoires de La Noue.

Nous savons que la littérature est une attente. Les lecteurs entrent dans les *Discours politiques et militaires* : lire des textes sous forme de discours, portant sur les sujets annoncés par le titre correspond à leur horizon d'attente. La Noue décide de ne pas décevoir cette attente pendant XXV discours, et de produire une surprise à la fin. Les lecteurs rencontrent en toute fin, un dernier discours qui n'est pas du même genre que les précédents mais qui leur est pourtant étroitement attaché, étant le « Vingtsixiesme discours ». Le lecteur est peut-être surpris mais il l'admet facilement puisque ces « Observations » se présentent comme l'essence d'une chronique historique, un ensemble de faits utiles qui viennent confirmer ou illustrer les idées exposées dans les discours précédents. Le lecteur comprend que ce discours, différent, a la fonction de montrer que la conduite de La Noue sur le terrain est conforme à celle qu'il demande de suivre dans ses discours théoriques. Il peut montrer sa propre personne agissant conformément à ce qu'il a fait admettre au lecteur, précédemment. Ce dernier discours est constitué de souvenirs : le moraliste et théoricien de la guerre devient dès lors aux yeux du lecteur un mémorialiste pendant ce discours. Il va toutefois se rendre compte que les deux ne font qu'un : la personnalité de La Noue se précise ici chez le lecteur, où tous les

[1] *Ibid.,* p. 84.

fragments de l'auteur se regroupent pour n'en faire qu'un, solide. Le ton du mémorialiste, celui du guerrier et du moraliste se rejoignent et s'unissent. Cette suite d'identités impose la même chose au lecteur : La Noue est le personnage principal de l'œuvre.

CHAPITRE VII

LES *DISCOURS* : ESSAI DE DÉFINITION

Le « discours » est-il un genre ?

Définir le genre des *Discours* nous permettra de mieux percevoir la construction de l'argumentation et les procédés rhétoriques, qui rendent le texte efficace et persuasif. Tout au long de cette introduction, nous avons évoqué les différents sujets abordés par La Noue. S'il revient sur la mode des vertugadins, il examine la question de l'alchimie et aussi la manière de ranger les bataillons. Cette diversité des sujets ne permet pas une classification de l'œuvre par son thème. La structure semble quant à elle plus simple : le texte est divisé en vingt-six parties, toutes sous-titrées *discours*, auquel est ajouté un adjectif numéral : « Premier discours », « Deuxième discours », etc. Quant à leur titre principal, il nous informe plus précisément du sujet traité. Par ailleurs, quand La Noue parle de son texte ou qu'il renvoie à de précédents passages, il utilise le terme « discours », par exemple : « Avant que finir ce discours-ci » (p. 61), « Et mettray encor un mal en evidence, qui n'est que trop notoire, ayant touché les autres en d'autres discours » (p. 346)[1]. Ce terme de discours, que le titre de l'ouvrage lui-même contient, mérite qu'on s'y attarde. Le dictionnaire de Huguet définit le « discours » dans une première acception par « Course, parcours ». En effet, ce mot vient du latin *discursus,* qui est l'action de parcourir dans tous les sens ; le texte de La Noue peut recevoir cette définition puisque son ambition intellectuelle est fondée sur la recherche d'un savoir : il s'agit de trouver quelles résolutions et mesures sont à prendre afin de redresser la France.

Plus loin, nous trouvons la définition : « Exposé, traité, récit ». C'est celle-ci qu'il faut retenir pour comprendre le terme de « discours » contenu dans le titre *Discours politiques et militaires*. Effectivement, l'ouvrage de La Noue peut prendre le sens général d'exposé puisque celui-ci « […] implique l'idée d'un développement de plus ou moins vaste étendue pouvant porter sur des sujets de toute espèce […] »[2]. Cette définition est proche de celle que donne Jean Nicot : « Est quand ou de parole ou par escrit on traite esparsement de quelque matiere »[1]. En effet, traiter des domaines aussi larges que le politique et le militaire amène aussi à aborder encore d'autres sujets comme les causes de la colère de Dieu ou les mœurs des soldats. Antoine

[1] V. aussi pp. 204, 224, 276, 364, 542.
[2] *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVIe siècle, La Pochothèque*, 2001, art. « discours ».

Furetière[2] prend en compte toutes ces significations et considère même le texte de La Noue comme le type même du discours : « Se dit aussi des pièces d'Eloquence, ou des Traitez par écrit […] Les Discours Politiques & moraux du Sr. De la Nouë ont été fort estimez ». Revenons à Huguet et voyons une dernière acception qui nous intéresse : elle désigne le discours par « Raisonnement, réflexion ». Elle nous permet de rappeler qu'un discours est créé dans le but de convaincre un public, de l'instruire ou de lui plaire ; l'auteur invite les lecteurs à l'accompagner dans sa réflexion et tente de faire partager son point de vue.

De nombreux ouvrages écrits à l'époque ont un titre qui commencent par « discours », tels le *Discours du voyage de Constantinople* de Bertrand de La Boderie, « […] récit épistolaire et versifié, que l'auteur adresse à sa fiancée »[3], le *Discours merveilleux de la vie, actions et deportements de Catherine de Médicis, Royne-mère*, dont l'auteur n'est pas connu, texte polémique qui offre un portrait très défavorable de la reine mère. On peut citer enfin le texte qui est probablement le plus connu de cette catégorie : les *Discours des misères de ce temps* de Ronsard, auxquels Y. Bellenger a consacré une étude qui traite du « genre » du discours en vers. Nous en rapportons un extrait pertinent pour la question que nous traitons :

> Mais, alors qu'un *discorso* italien est toujours un écrit d'histoire, de morale ou de réflexion sur la poétique, le mot français employé dans un titre se rapporte à "des sujets de toute espèce, mais sans que nécessairement la forme ait un tour oratoire"[4].

Le discours, qu'aucun genre ne définit spécifiquement, semble ainsi être une forme ouverte que chaque auteur particularise par le ou les sujets choisis, le ton et l'intention.

Les *Discours* : des leçons

Les *Discours politiques et militaires* se présentent comme un guide, que Napoléon en personne désigna par « bible du soldat » : les titres des chapitres tendent à résumer l'idée directrice du texte, permettant ainsi au lecteur de repérer rapidement ce qui l'intéresse. Montaigne utilise pour désigner ses essais deux types de titres : le titre fourre-tout et le titre sentence. La

---

[1] Jean Nicot, *Thresor de la langue francoise*, 1606.
[2] Antoine Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. I.
[3] V. Bertrand de la Boderie, *Le discours du voyage de Constantinople*, éd. critique par C. Barataud et D. Trudeau, Honoré Champion, Paris, 2003, p. 8.
[4] Y. Bellenger, « A propos des Discours de Ronsard : y a-t-il un genre du discours en vers? », dans *La Notion de genre à la Renaissance.* Centre d'études franco-italien ; sous la direction de Guy Demerson. Genève : Slatkine, 1984, p. 196.

Noue utilise surtout ce dernier, qui « […] se caractérise par l'accent mis sur l'illocutoire. Il affirme quelque chose et cette affirmation tend à s'ériger en dogme moral »[1], par exemple : « Que les petites choses croissent par concorde, & par la discorde les grandes se ruinent ». Le lecteur trouve le titre convaincant et garde cette impression lorsqu'il passe à la lecture du chapitre. Celui-ci illustre la sentence, et le lecteur qui est d'accord avec l'idée principale ne peut que difficilement contester les paragraphes qui vont suivre.

En outre, La Noue présente également ses *Discours* comme un registre d'exemples et de situations, qui permet au lecteur de savoir comment se conduire selon les cas. Comme les *Discours* se rattachent aussi au genre de la littérature militaire, la clarté est exigée, puisque l'enjeu du texte réside dans la cohérence de son message ; elle consiste dans la simplicité et dans la précision de l'énoncé. La clarté du rapport provient aussi des précisions : nous avons vu leur abondance, en ce qui concerne le déroulement du projet de croisade de La Noue, sur les lieux, le temps, les personnes et les moyens de déplacement. Pour justifier l'énonciation très technique d'un épisode de guerre des troisièmes troubles, le mémorialiste avance qu'il a « […] bien voulu reciter ce petit fait assez au long, à fin que ceux qui veulent s'instruire aux armes en tirent ce fruict […] » (p. 650). Son expérience, le résultat de sa dure vie, sont présentés comme une mine à exploiter, une chance dont il faut se saisir : « […] ce petit labeur mien suppléra au defaut des paresseux, dans lequel ils trouveront les fleurs toutes cueillies, & de si bonne odeur, qu'elles empescheront que les puanteurs ne les offensent » (p. 493). Ainsi, les nobles devraient se réjouir, estime la Noue :

> Heureux celuy qui pour devenir sage
> Du mal d'autruy fait son apprentissage (p. 171).

Nous constatons que l'expérience, est une des préoccupations de La Noue, puisqu'il a pour but de fournir tout ce qui pourrait être utile à la noblesse pour améliorer l'état de son pays. Ainsi, même l'histoire est une source d'expérience : voilà pourquoi Bras-de-fer nous offre dans son dernier discours, qui porte sur les guerres qu'il a vécues, ses « observations » qui sont comme l'essence de l'expérience qu'il a tirée de ces huit années.

La Noue sait que chaque homme fera des erreurs, durant la période d'apprentissage qu'est la vie ; cependant toutes ne sont pas condamnables, n'étant pas voulues ou se produisant de façon

[1] L. Vaillancourt, « La rhétorique des titres chez Montaigne », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 1, 1997, pp. 3-17.

imprévisible. L'homme aura beau être prudent et attentif, un détail peut facilement lui échapper et ruiner son dessein ou sa stratégie : « […] les bonnes deliberations ne sont pas tousjours suyvies de bons succes » (p. 611). La Noue donne un exemple d'égarement très inattendu et pourtant possible : en plein jour, en un lieu où il n'y a « que belle campagne, & nuls passages estroits », tient à préciser La Noue, l'armée du Prince de Condé se perd, alors qu'elle avait prévu d'arriver quelques heures plus tard chez l'ennemi pour le surprendre. La Noue déplore cet échec, mais il lui sert d'exemple pour montrer « […] comment une entreprise qui en apparence estoit bien certaine fut toute rompue » (p. 568). À la sixième partie des « Seconds Troubles » du XXVIe discours, La Noue nous informe qu'il tient donc « pour reigle tres-utile, de voir et revoir deux fois, voire trois, une chose, avant que prendre resolution de s'y arrester » (p. 633). Ses derniers mots de conclusion sont : que même « les plus fins, & qui ouvrent bien les yeux » ne peuvent éviter de tomber dans la méprise. Il consacre une partie de ce discours au mauvais jugement que fit le Prince de Condé : celui-ci accepta d'obéir à la demande de la reine, qui était de se retirer du royaume avec ses troupes. Il lui fit cette promesse mais se rétracta après avoir consulté tous les chefs réunis. Tous décidèrent de rester dans leur pays pour défendre leur religion, et « […] M. le Prince se souvint de la promesse generale qu'il leur avoit faite de ne les abandonner » (p. 563). La Noue semble s'identifier à lui, ayant lui aussi évolué dans une même situation où chaque parti a attendu de lui une action favorable. Lui, comme Condé, s'est retrouvé devant l'autorité royale qui lui donna des instructions, contraire à son engagement politique ; il ne refusa pas tout de suite, ne sachant quelle attitude observer, et s'engendra ainsi un malentendu. C'est l'occasion pour lui de défendre les chefs de guerre, dont il fait partie, qui sont jugés et critiqués trop rapidement : « On ne doit pas estre soudain à juger les intentions de ces grands chefs, car ils ont des considerations que l'effect descouvre par apres estre autres que beaucoup n'eussent cuidé » (p. 594). La nécessité de réfléchir sur les événements est donc indispensable pour émettre une opinion. Puisqu'il se permet au dernier discours de narrer quelques épisodes, il en choisit un qui lui permet d'y appliquer ses principes : ce chapitre se trouve en deuxième position, ce qui témoigne de son souci de le mettre en évidence. Il s'intitule : « Assavoir si Monsieur le Prince de Condé fit un si grand erreur aux premiers troubles comme plusieurs ont dist, de ne s'estre point saisi de la Cour ou de Paris » ; La Noue se propose donc d'examiner le jugement que certains, portent sur l'acte de Condé. Il va montrer comment on peut changer d'avis « […] apres avoir bien

repensé & consideré ce qui advint […] », pour aboutir à « […] cognoissance de choses plus vraies […] ».

Ainsi, La Noue montre comment se conduire face à d'éventuelles erreurs. Il ne faut pas absolument les réprouver, puisqu'elles sont source de savoir ou constituent tout simplement l'expérience des hommes. Si perdre une bataille est regrettable, cet échec même n'est pas sans utilité, éliminant l'orgueil, un « mal interieur » qui est en nous. C'est pour cela « qu'il est profitable a un chef de guerre d'avoir receu une route »[1].

La dimension pamphlétaire des *Discours*

La Noue a pris la peine d'écrire ses *Discours*, si riches d'idées personnelles et de réflexions, dans le souci de transmettre un savoir utile. Mais notre capitaine breton est, avant de se poser en professeur, un homme de guerre rusé, conscient du pouvoir que détient la parole. Celui qui prend les armes le justifie par un « acte » (comme La Noue le fera lui-même[2]), pour convaincre de la légitimité de son entreprise :

> Il estoit tres-necessaire alors en ces alterations d'Estat, si nouvelles & extraordinaires, de lever les mauvaises impressions qui se pouvoyent prendre par ceux qui ignoroyent les intentions des entrepreneurs ; & s'il eut bien assailli, il eut aussi bien defendu. Dequoy chacun pourra juger, en lisant les actes, tant d'un party que d'autre, qui sont inserez és annales (p. 555).

Si le combat se fait par les armes, il peut aussi être mené avec les textes que les partis adversaires s'adressent. C'est ce que laisse entendre le long poème politico-religieux de Ronsard, le *Discours des misères de ce temps* : « […] Ainsi que l'ennemy par livres a seduit / Le peuple devoyé qui faussement le suit / Il faut en disputant par livres le confondre, / Par livres l'assaillir, par livres lui répondre […]»[3]. On ressent le besoin du recours au débat ; des lecteurs offensés jugent nécessaire de répondre à tel ou tel texte, et produisent alors ce qu'on appelle un pamphlet :

> […] œuvre écrite, imprimée, publiée et diffusée ; elle concerne un sujet d'actualité et elle colle même à l'actualité, ce qui peut contribuer à la rendre démodée en quelques jours ou en quelques mois. Généralement, le pamphlet vise à dénigrer, démystifier, voire démythifier, d'où son ton généralement passionné et agressif. […] Le second volet de la définition du pamphlet […] est qu['il] ne se contente

[1] Titre du troisième Paradoxe, disc. XVII.
[2] V. la *Declaration de Monsieur de la Noue, sur sa prise des armes pour la juste deffense des ville de Sedan, & Jametz, frontiere du Royaume de France, & soubs la protection de sa Majesté*, A Sedan, 1588 dans les documents en annexe en fin d'introduction.
[3] Ronsard, *Discours des misères de ce temps*, Droz, Genève, 1979, v. 19-22.

pas de critiquer, il propose des solutions, il se donne un but quel que soit son genre ou sa forme[1].

La Noue connaît bien cette littérature polémique et il en mesure les inconvénients comme les avantages : dès le début des guerres de religion, celle-ci

> […] consiste en accusations generales & privees, defenses, raisons & autres artifices pour persuader, avec lesquelles armes tant de grands chefs, par l'espace de deux mois, ne cesseront de s'entrecombattre : pareillement de conforter & animer leurs confederez & partisan (p. 555).

Où situer le projet de La Noue par rapport à ces écrits ? Les *Discours politiques et militaires* sont un texte en prose, divisé en plusieurs parties, qui prend la forme du discours. L'auteur s'adresse aux hommes de guerre comme lui et aussi, en général, au peuple chrétien qu'il veut ranimer pour qu'il relève la France ; La Noue se fait même porte-parole des Français : « Mais laissons là ceux qui sont stupides & corrompus, & escoutons la voix du peuple, qui ne resonne que Restauration » (p. 81). Les *Discours* semblent alors correspondre à cette définition que donne Carrier du pamphlet politique et religieux : celui-ci prend

> […] la forme du traité en prose, au besoin divisé en chapitres dont *La Gaule françoise* de François Hotman est le prototype. Il emprunte ensuite celle du discours, en prose comme le *Discours sur les moyens de bien gouverner… contre Nicolas Machiavel Florentin* de Gentillet ou en vers comme les *Discours* de Ronsard[2].

Les *Discours* sont dirigés contre ceux qui causent la ruine de la France ; on peut considérer ce texte comme un pamphlet dans le sens où il est dirigé contre ces personnes qu'il dénonce, qu'il s'agisse des libertins, des nobles qui dissipent inutilement leur fortune ou encore de ceux qui ne sont jamais assouvis de guerre. De ce fait, La Noue s'en prend non pas à des partis mais plutôt aux mœurs et aux doctrines : son combat, mené dans sa prison, acquiert donc une tenue et une grandeur. Il écrit ses *Discours* dans un autre contexte que celui dans lequel étaient produits les pamphlets du début des guerres. Deux décennies plus tard, les hommes sont las de celles-ci et pensent à chercher des solutions qui pourraient les faire cesser.

On peut s'étonner de cette dimension des *Discours* ; La Noue ayant été si longtemps considéré comme un mémorialiste et un moraliste, il est malaisé de le voir pamphlétaire. Si les *Discours* ont la forme du texte dans lequel le pamphlet peut s'établir, ils en ont aussi le ton car le

---

[1] Centre V. L. Saulnier, *Le pamphlet en France au XVIe siècle*, Paris, 1983, pp. 120-121.
[2] Centre V. L. Saulnier, *op. cit.*, p. 125.

pamphlet est principalement un ton, un type de parole qui peut s'immiscer dans n'importe quel genre et forme de texte. Nous retrouvons ses caractéristiques dans l'œuvre du soldat breton, mais celle-ci semble plutôt être habitée par le ton de l'indignation que par celui de la passion.

Néanmoins, la force polémique que contiennent les *Discours* est indéniable ; d'ailleurs, à plusieurs reprises, La Noue demande ouvertement une réponse à ses dires, par exemple :

> Il doit suffire pour ceste heure d'avoir veu ces petites pieces descousuës que j'ay mises icy pour resveiller beaucoup de gentils esprits qu'il y a en France, que je cognois, à fin qu'ils disent mieux que moy, & qu'ils corrigent ce que j'ay dit, & qu'ils remonstrent aussi aux grands que leur office est d'essayer par tous moyens de remettre la noblesse dans le chemin d'où elle est sortie (p. 259).

Nous voyons qu'il demande lui-même à ses contemporains de faire mieux que lui, d'engendrer des discussions pour que celles-ci aboutissent à des solutions. Il préfère passer outre les sujets sur lesquels on a tendance à s'attarder inutilement, ressassant les propos au lieu d'apporter de nouveaux éléments qui pourraient faire aboutir la réflexion. La Noue refuse de placer son œuvre dans la continuité des écrits qui forment selon lui « un torrent desbordé » ; il ne veut pas se laisser gagner par la « maligne passion » :

> Quand on entre en propos de ceci, incontinent plusieurs viennent en avant, & disent, He ! qui nous a troublez & divisez sinon les opinions de la Religions ? mais il s'en trouve aussi qui de l'autre costé repliquent, que la nature de la Religion n'est pas d'aporter tant de maux : plustost en doit-on imputer la cause à la malice des hommes, qui aiment mieux les tenebres que la lumiere, & à l'ignorance d'iceux, en ce qu'il semble que telles contrarietez se doyvent resoudre par le fer et par le feu, au lieu qu'elles se doyvent composer par voye de douceur.
>
> J'estime que l'experience nous doit avoir fait sages sur ceste difficulté, laquelle ne m'empechera de reprendre mon propos, & dire ce que la discorde engendre (pp. 53-54).

On peut donc dire des *Discours* qu'ils sont un pamphlet modéré, préfèrant la réflexion sérieuse aux injures, attaques agressives et propos violents tels qu'ils étaient produits au début du conflit. La Noue veut apporter une amélioration, engager une discussion et non la dispute ; en effet, « […] le pamphlet dépasse souvent le stade de la dénonciation et de la critique pour déboucher sur la proposition constructive, ou même l'incitation à l'action […] »[1]. À titre d'exemple, La Noue montre comment « restaurer [l]es vieilles ruines » que sont les arrière-bans (discours IX) ; il suggère au dix-septième discours de réviser la manière de rémunérer les

[1] Centre V. L. Saulnier, *op. cit*., p. 123.

soldats ; il propose que cette rémunération devienne régulière, « […] pour maintenir & accroistre la valeur [des] soldats […] » ; au discours précédent, il offre par écrit une réforme de l'organisation de l'armée sur le modèle espagnol, celui-ci étant plus avantageux. La Noue espère réellement que ses propositions seront suivies : « Que si quelques uns au moins pouvoient […] bien apercevoir les beaux fruicts qui reviennent de ces amitiez militaires, j'estimeroye ces miens imparfaits labeurs […] n'estre pas du tout inutiles » (p. 297). Nous voyons qu'il écrit avant tout pour rendre service à sa patrie ; il compose donc un texte agissant.

Le pamphlet est souvent défini comme étant un écrit bref, constitué de quelques feuillets, alors que le texte de La Noue est très long (de 711 à 1082 pages selon les éditions) ; N. Cazauran a démontré que le *Miroir des François,* texte aux sujets multiples et divers dont la longueur varie de 500 à 700 pages selon les éditions est un pamphlet. Elle conclut que la brièveté n'est pas une caractéristique essentielle. Contenant les sujets les plus divers, le pamphlet n'en perd pas son efficacité :

> […] elle semble même par là plus sympathique, plus bonhomme, parce que moins tendue vers un but unique, moins partisane, moins acharnée à convaincre. Et ce n'est pas une impression désagréable pour le lecteur, au milieu de tant de passion, que d'avoir le sentiment de se trouver tout à coup en présence d'un auteur ouvert à tous les problèmes, d'un homme sensible à tout ce qui pourrait et devrait être amélioré, jusque dans les réalités les plus ordinaires de la vie quotidienne, et assez imaginatif pour proposer des remèdes dans les domaines les plus divers[1].

Comme les pamphlets, les *Discours* ont pour but de convaincre et d'enrôler : chaque citoyen doit remplir son rôle de Français qui œuvre pour la France. Cependant, il ne s'agit plus de les convaincre de se ranger du côté de tel ou tel parti puisque cela implique l'antagonisme et donc des combats. Certains pamphlets ont une finalité « pédagogique et mobilisatrice »[2], de sorte que des discours très structurés sont nécessaires à une bonne compréhension. Or, les *Discours* divisent et organisent les problèmes en plusieurs parties afin d'en faire comprendre la véritable nature[3]. Ce type de texte, certes minoritaire dans ce que l'on reconnaît être des pamphlets, n'appartient donc pas moins à cette catégorie[4].

---

[1] Centre V. L. Saulnier , *op. cit*., pp. 123-124.
[2] *Ibid.,* p. 130.
[3] V. l'ouvrage de Huseman, *La personnalité littéraire de François de la Noue*, III, 5, f. Celui-ci analyse la structure de certains discours et en fait ressortir un plan précis et organisé.
[4] « […] les pamphlets qui proposent des mesures précises et concrètes pour remédier à un état de choses jugé préjudiciable ou scandaleux, les pièces qui soumettent à la réflexion du lecteur un ensemble de réformes, […] ne sont pas les plus nombreux : ils ne constituent même qu'une infime minorité, et s'il fallait retenir ce critère de définition,

Les propos de La Noue restent modérés : il ne veut pas créer de nouvelles disputes, mais seulement un dialogue. Il souhaite établir l'unité dans la France en même temps que dans les esprits ; si celle-ci ne se fait pas, la tolérance doit s'imposer, afin que la pensée d'autrui soit respectée. Ainsi la polémique peut aussi faire place à la discussion ou au débat.

Pour créer ce climat de délibération, La Noue procède comme Jean Calvin dans ses textes pamphlétaires. Même si le capitaine breton l'a certainement lu et relu, il ne s'est pas imprégné de son ton très polémique, mais a appris quelques procédés rhétoriques. Selon Olivier Millet[1] : « Si le pamphlétaire montre, fait voir, démasque, c'est parce qu'à ses yeux, la vérité est un point d'appui indiscutable, qui s'offre comme une évidence absolue. Dès lors, celui qui ne voit pas cette vérité ne peut être qu'un individu aveugle qui prétend voir, un imposteur mal intentionné ». Lecteur de Calvin, La Noue suit cette démarche, car lui aussi veut démasquer, dénoncer les tromperies, les impostures. Sa tâche est alors de montrer aux Français tout ce qu'ils doivent voir pour se décider à agir afin que leur pays sorte des guerres et redevienne l'exemple à suivre. Pour cela, il ne faut plus sous-estimer les maux qui assaillent la France :

> Il y en a aucuns, qui encor qu'ils cognoissent qu'elles [les dissipations] sont grandes, si les font-ils tousjours tres-petites quand ils viennent à les appliquer à leur patrie, tant pour la charité qu'ils ont envers elle, que pour ne vouloir estre annonciateurs de tant de maux (p. 22).

Puisque personne n'ose ouvrir les plaies, il s'en charge, « pour la grand'crainte que j'ay, que nous ne tombions és dangers qui nous menacent, je m'efforce de les monstrer de bonne heure ; pource qu'il est plus aisé de donner ordre aux maux qu'on a preveus qu'à ceux qui avienent inopinément » (p. 32). Ainsi, il continue au fil des discours : « Maintenant pour monstrer encore mieux les maux que les dissensions amenent […] », « Chacun void », « Poursuyvons à ceste heure de mettre en veuë quelques autres mauvaises drogues […] ». Comme Calvin, il considère que celui qui refuse de se rendre à l'évidence est un « esbloüi d'ignorance », ou « […] un aveugle et un sourd ».

« Calvin manifeste une prédilection particulière pour la démystification de l'imposture sur le plan du langage [...] » et La Noue aussi. Il remet surtout en cause le système de valeurs de la noblesse car ce système aggrave la situation : « L'ordre social est défini par un code de dénominations correctes, où tout désaccord, tout écart apparaît aussitôt comme un signe de

---

la plupart des publications liées aux guerres de religion, […] ne pourraient pas être appelées des pamphlets ». V. Centre V. L. Saulnier , *op. cit.*, p. 131.

déséquilibre »[2]. Le capitaine se doit de purifier les valeurs des nobles, incontestablement altérées, en rendant aux termes leur signification première. Nous avons vu plus haut (dans la troisième partie) qu'il va alors longuement traiter des préjugés qui dirigent la vie des nobles vers de mauvaises voies, c'est pourquoi nous n'y reviendront pas. Ce que souhaite Bras-de-fer c'est donc apprendre à ses lecteurs à se méfier des tromperies en général, et il attire leur attention sur le fait qu'elles se cachent aussi dans le langage. Les *Discours* abondent d'alertes, telles que « les rusez couvrent le mal d'un beau voile », et « […] j'ay trouvé sous ce beau voile plusieurs erreurs couverts […] ». La Noue dénonce les « beaux langages » qui « fard[ent] & desguis[ent] l'impieté », et déplore qu'« On s'y est par tout tellement abandonné, qu'on ne s'efforce plus de les [les vices] cacher, […] maintenant on tasche seulement de couvrir la turpitude d'icelles [des personnes] de beaux noms, ou de joyeuses responses […] » (p. 14), que « l'on est prompt à cercher de belles couvertures, pour cacher ses defauts ».

Aussi, son pamphlet commence-t-il souvent comme celui de Calvin, par exemple : « Et qui voudroit un peu ouvrir les yeux, verroit [...] » est proche de « Quiconque daignera seulement ouvrir les yeux […] » de Calvin. Le ton pamphlétaire peut être également introduit d'une autre manière : La Noue fait intervenir un personnage qui va énoncer la thèse adverse, ou alors il imagine ou suppose lui-même ce que les autres peuvent dire, pour ensuite commencer sa réfutation ; voilà comment il débute et donne à son quatrième discours un ton polémique : « Si d'avanture quelqu'un se trouvoit, qui voulust dire que la France n'est point au chemin de sa ruine, que luy devroit-on respondre ? ». Tous les discours voient leurs sujets débattus de cette manière : « Quelqu'un à ceste heure me pourra dire […]. Neantmoins je veux […] », « Je veux maintenir qu'on peut […]. Ceux qui voudront contredire à cecy […]. A cecy je respondray […] », « Quelqu'un pourra objecter […]. A cela peut on respondre […] ».

Ainsi, La Noue crée et ouvre lui-même des discussions dont il a soigneusement choisi et dirigé le sujet : il oppose aux difficultés posées par les ennemis de la paix ou de la vertu des répliques efficaces, contenant une réfutation de leur raisonnement. Incontestablement polémiques, les *Discours politiques et militaires* ont suscité des réactions, qu'il sagisse de réfutations ou d'approbations.

---

[1] Centre V. L. Saulnier , *op. cit.*, article « Calvin pamphlétaire », p. 13.
[2] G. Gusdorf, *La parole*, Puf, 1968, p. 24.

Le pamphlet : une rhétorique

Le texte de La Noue est tendu vers le peuple français qu'il veut mobiliser pour le faire adhérer à ses idées. Si La Noue veut convaincre, il ne lui suffit pas de présenter de bons arguments : il doit aussi, comme tous les orateurs, les rendre sensibles au cœur.

En plus de l'information qu'il transmet, La Noue donne une certaine image de lui-même, qu'il doit modeler afin d'agir sur ses lecteurs. Par conséquent, il compose un certain *ethos* propre à persuader et à gagner son public. La Noue doit être crédible, fiable, et imposer sa parole pour être efficace. C'est pourquoi, dès le départ, il prend le soin de rassurer les lecteurs sur ses intentions:

> C'est une œuvre profitable de monstrer le feu estre en la maison à ceux qui ne l'apperçoyvent, & aux autres, qui le voyent & le craignent, de les picquer, pour aller l'esteindre, & à quelques uns qui l'entretiennent paravanture sans beaucoup y penser, de les admonester qu'ils ne font pas bien : bref, preparer tous, à fin d'aider au Maistre pour la salvation d'icelle, & pour la conservation de la famille (p. 3).

Aussi, La Noue traite-t-il des sujets qui sont adaptés à son type social. Gentilhomme et homme de guerre, il aborde les sujets d'une manière réfléchie pour parvenir au redressement de l'état, comme les mauvaises moeurs des nobles, l'éducation des jeunes gentilshommes et l'usage des richesses de la France.

Par de bienveillants conseils et de savants et raisonnables arguments, il inspire confiance, et montre qu'il est solidaire de tous les chrétiens et sincère envers eux. Son projet de croisade contre les Turcs le montre bien ; de même, présenté d'une manière aussi réaliste et précise, son programme qui propose d'instituer « quelque discipline publique » a pour but de réformer la noblesse afin que celle-ci sauvegarde la France.

Il se met au service des autres et en partageant son expérience, il pousse le lecteur à le respecter autant pour cet acte bienveillant que pour son savoir. La Noue propose des exemples édifiants en s'appliquant à y apporter de la précision et de la clarté ; ainsi, après avoir rapporté un épisode de guerre très technique, il affirme qu'il a « […] bien voulu reciter ce petit fait assez au long, à fin que ceux qui veulent s'instruire aux armes en tirent ce fruict […] » (p. 650). En quelque sorte, il offre le concentré d'intérêt que présente l'histoire de son temps. S'il parle d'un événement, comme le massacre de Vassy, c'est pour « […] noter, non tant la tristesse qu'il apporta à ceux de la Religion, comme l'instruction qu'ils en prindrent, & le fruict qui en revint » (p. 545). La Noue s'identifie avec l'assemblée dont il défend l'intérêt et se présente comme le

seul à avoir le courage de dire ce que tous pensent. Il fait preuve de courage et de bienveillance, qualités qui lui donnent de la crédibilité auprès des lecteurs. Aussi, manifeste-t-il sa volonté de servir efficacement la France en inscrivant ses conseils sur un support qui leur assurera une existence durable : « Il eust paravanture esté plus convenable, d'attendre à reciter de paroles, ces choses qui sont si ordinaires, & (par maniere de dire) comme pueriles, de les escrire ». Cependant il le fait, « […] desirant qu'[elles] ne s'esvanouïsse[nt] pas avecques le son » (p. 295).

L'expérience de la vie, acquise par La Noue, lui révèle les changements qui ont cours à son époque, et l'éclaire sur les mesures à prendre pour améliorer la situation de la France. La finalité du pamphlet est pédagogique et la volonté de La Noue peut se qualifier pareillement : il voudrait que les hommes se servent de leur expérience ; il rassure les jeunes en leur disant qu'ils trouveront comme les plus vieux de quoi se diriger : « […] ceux qui ne parviennent que jusques au tiers ou au quart du cours commun de la vie, on ne laisse pas d'en tirer de bons exemples » (p. 662). Ainsi le propos de La Noue paraît valorisé car lui-même ayant déjà parcouru une bonne distance sur le chemin de sa vie, il indique que sa grande expérience, peut fournir de riches observations et d'importantes réflexions.

Il se montre alors capable de répondre aux interrogations de ceux qui vont le lire ; nous avons vu qu'il les prévoit et qu'il fournit des réponses. En adoptant le ton de la conversation, il s'adresse à diverses sortes de lecteurs, selon le sujet qu'il aborde : tantôt il parle à un libertin, tantôt aux catholiques, tantôt aux alchimistes. Il ne refuse pas le débat et le crée même en donnant la parole à ceux qui sont en désaccord avec lui. Aussi, le fait de leur donner la parole prouve aux lecteurs qu'il les prend en considération, stimulant par conséquent leur écoute et leur compréhension. En effet,

> L'importance accordée à l'auditoire entraîne tout naturellement l'insistance sur l'ensemble de valeurs, d'évidences, de croyances en-dehors desquelles tout dialogue avec lui s'avère impossible, c'est-à-dire sur une doxa commune. C'est par un travail sur la doxa que l'orateur tente de faire partager ses vues à son interlocuteur[1].

La confiance installée, La Noue peut imposer son autorité. On remarque dans les discours militaires que le ton est intransigeant ; en effet, l'efficacité de sa parole est liée à son autorité. Il

---

[1] Ruth Amosssy, *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Delachaux et Niestlé, Paris, 1999, p. 132.

se fait alors présent par un foisonnement du pronom personnel « je » et des possessifs « mon, ma ». À titre d'exemple, les « Quatre paradoxes militaires », d'une longueur de trente-cinq pages, contiennent une centaine de fois des pronoms ou des adjectifs possessifs utilisés pour le propre compte de l'auteur, alors qu'il n'y en a qu'une cinquantaine dans les chapitres VII et VIII réunis, qui comptent trente-deux pages. Toutefois, le nombre de pronoms personnels « nous » et « on », qui renvoient généralement à la noblesse, viennent équilibrer la différence. La Noue s'y inclut à certains moments, surtout lorsqu'il encourage sa classe ; dans le cas contraire, il se distingue nettement de la déplorable conduite des nobles en les désignant à l'aide des pronoms « ils, il, ceux, celuy », ou bien par l'expression « les autres ». En outre, La Noue utilise la première personne bien plus pour défendre ses positions que pour présenter le déroulement de son raisonnement, comme il le fait dans les chapitres où il traite de morale. Ainsi, il impose son point de vue : « je veux maintenir que », « je ne cuide pas que », « mon advis est », et réorganise les groupes qui forment l'armée : l'« […] infanterie, […] je voudrois la renger en cette maniere […]. Quant à la disposition des bataillons, je desirerois que les files ou rangs fussent de cinquante corcelets […]. Aux flancs, où gist la difficulté, je les voudrois accommoder en la maniere qui s'ensuit […]. Quant aux flancs que j'ay ainsi couverts comme on a veu, ils sont de pareille force que les testes, moyennant qu'ils sçachent bien garder leur ordre » (pp. 318-320). Il manifeste son savoir-faire et le consacre à la France afin d'obtenir quelque estime. Ainsi, il se donne le droit de commander dans un domaine qu'il maîtrise, retrouve une part du pouvoir qu'on lui a dénié et le revendique : « […] puis qu'on me bat de l'experience, que je me veux aussi defendre par elle-mesme […] » (p. 316). Nous pouvons conclure que La Noue préfère utiliser un discours qui tire son efficacité du fait qu'il est, aux yeux de son public, habilité à le produire.

Nous voyons que La Noue tient à apparaître comme l'auteur d'un estimable écrit, totalement réservé aux Français. Le savoir qu'offre son œuvre se présente comme un immense secours pour la France, car « […] le mal de quoy on a bonne cognoissance, est comme demy guery ». En quelque sorte, La Noue montre la France quasi sortie de sa peine grâce à lui.

La Noue acquiert aussi de l'autorité grâce aux maximes. Unanimement reconnues, elles sont répétées et partagées par tout le monde ; La Noue les utilise pour mettre, dans un premier temps, ses lecteurs en confiance, et ensuite pour qu'ils se retrouvent en accord avec lui. Elles semblent être nées de la sagesse des temps, le lecteur n'oserait les réfuter. En effet, pour démontrer ses qualités, comme l'honnêteté, il ne dira pas « je suis honnête » mais le montrera

dans sa manière de s'exprimer. Ainsi La Noue s'appuie sur de solides expressions générales, réconfortantes, qu'il introduit souvent par la locution « comme on dit », exposées sous forme d'adage, pour que le propos qui suit se trouve renforcé, reconnu et établi conformément à la pensée des autres. On en trouve un grand nombre, par exemple : « En cent ans banniere, en cent ans civiere » signifie « En être réduit à la misère après avoir connu une longue période d'opulence »[1]. La Noue l'utilise pour faire adhérer les lecteurs à son idée quant à la manière de réformer les arrière-bans ; suivre l'organisation qu'il propose pourra être fructueux car, le proverbe le montre, un changement d'état est toujours possible.

Ainsi, en suggérant à sa classe des propositions pour l'avenir, La Noue met en valeur son expérience, sa personne, et s'octroie par la même occasion le droit de la diriger. Révélant un savoir dont il est détenteur, il acquiert une autorité sur ses lecteurs.

Dans son derniers discours, François de La Noue présente ses « observations », comme des réflexions sur des épisodes choisis dans l'histoire qu'il a vécue, montrant ainsi, sans masque, sa singularité. Son témoignage est intéressant car il est plus proche de celui du mémorialiste que de l'historien : alors que ce dernier élimine les éléments personnels de l'histoire, le mémorialiste les transmet, et « c'est justement à eux qu'est attachée la puissance émotive ou esthétique de l'œuvre littéraire ». Le témoignage apparaît fiable car La Noue se représente d'une telle manière qu'on le voit tel un garant, responsable de l'énoncé.

Ainsi, le mémorialiste raconte l'histoire à partir de ses propres repères. Il nous rapporte ce qu'il a vu et entendu, et ce qu'il a ressenti. Il transmet une expérience vécue, et tente de la faire partager affectivement au lecteur, en recourant à des procédés qui assurent cet impact affectif. À plusieurs reprises, il nous fait part de ses émotions et cela contribue à emporter l'adhésion du lecteur. En effet, le *pathos* s'adresse à la sensibilité de l'auditoire, il est l'ensemble des émotions que La Noue doit susciter chez ses lecteurs pour les influencer. Généralement, quand la parole de La Noue est affective, elle n'exprime des émotions qu'indirectement, peut-être pour que l'auteur paraisse toujours calme, et incarne son rôle de sage sans faiblesses.

Très affligé par le fait que la guerre sépare et fait combattre les amis ou les membres d'une famille entre eux, La Noue tente de nous faire partager son sentiment, en le décrivant par des termes qui évoquent la douleur et la tristesse :

[1] V. C. Bérisé, *Ça se disait Autrefois. Dictionnaire des expressions et proverbes perdus*, Editions CPE, 2007, p. 36.

> Je me trouvay là du costé de ceux de la Religion, & puis dire que j'avois de l'autre part une douzaine d'amis, que je tenois chers comme mes propres freres, & qui me portoyent une affection semblable. Ce pendant la conscience & l'honneur obligeoyent un chacun de ne manquer ni à l'un ni à l'autre. Les amitiez particulieres estoyent encore vives alors […]. La Roine & le Prince de Condé, apres avoir conferé deux heures ensemble, ne se pouvans accorder, se retirerent : chacun bien marri que meilleur effect ne s'en estoit ensuyvi (pp. 557-558).

La Noue veut inspirer l'indignation ou la pitié : en effet, comme ils composent un réquisitoire contre la guerre et ses responsables, les *Discours* appartiennent aussi au genre judiciaire, dans lequel ce sont ces deux émotions qu'il convient de produire.

Par ailleurs, on peut dire des *Discours* qu'ils sont délibératifs puisqu'ils conseillent ou déconseillent sur de nombreuses questions concernant la cité ; ainsi, ils portent sur l'avenir, inspirant des décisions et des projets. L'émotion qui doit alors être suscitée dans ce cadre est la crainte et l'espoir ; ainsi, dans le second discours, après avoir parlé de la concorde, des moyens d'y parvenir et des bienfaits qu'elle produit, La Noue suscite l'espoir que les Français puissent la connaître à nouveau. Il fait vaciller le cœur de ses lecteurs entre la crainte de l'état de guerre qu'ils vivent et l'espoir d'en sortir : « Cepandant je ne perdoye point espérance que nous ne peussions un jour y parvenir. […] Pour ceste occasion ne doit-on pas desesperer […] » ; il aborde des sujets tels que la fausse concorde, la tyrannie forcée, soit des sujets inquiétants, avec un but précis : « La souvenance de toutes ces turpitudes & desordres, nous doit donner une grande compunction en nos cœurs, & nous esguillonner à embrasser la vertu […] » (p. 58). De cette manière il fait mieux ressortir son dernier souhait, que tous ses compatriotes doivent partager : « Puissions-nous, nous autres François, avoir celle-ci continuellement logee dans nos cœurs, pour aider à remettre nostre païs en son ancienne beauté » (p. 67).

Si le pamphlet est caractérisé par le ton passionné, La Noue sait user des passions et rester crédible : qu'il parle en homme d'expérience ou en homme du peuple, il construit un *ethos* capable de susciter l'estime et la confiance, grâce à l'autorité qu'il asseoit et à la bienveillance dont il fait preuve.

CONCLUSION

Ces différentes explorations du texte ont montré l'étendue d'une culture que La Noue a acquise par lui-même, considérant le savoir comme une arme qui lui permettrait de mieux combattre sur les champs de bataille, mais également dans les autres domaines. Son œuvre, qui nous livre ses considérations sociales, politiques, militaires et historiques témoigne de ses aspirations pour la France : s'il est réaliste et s'il mesure l'ampleur des dégâts causés par les guerres de religion, il n'en reste pas moins optimiste et certain qu'un futur meilleur est possible. C'est pour cela qu'il s'est battu sans relâche jusqu'à son dernier souffle, et qu'il a présenté, dans ses *Discours*, les outils qui auraient permis le redressement de sa patrie .

Le travail que nous avons réalisé a d'abord rendu compte de la vie de Bras-de-fer : son occupation principale a été de faire la guerre, dès son plus jeune âge, en Italie, en France, en Flandres, et nous constatons pourtant, à la lecture des *Discours,* rédigés aux alentours de ses 54 ans, que ce soldat a une grande culture et un esprit tolérant ; malgré sa vie pénible, on découvre à travers son écriture, un homme bienveillant, optimiste, plein de compassion pour tous les Français, alors qu'on aurait pu s'attendre à trouver un personnage aigri et endurci par des années de combats, d'emprisonnement et de solitude.

Son ouvrage, rédigé dans la tour du château de Limbourg a ensuite fait l'objet de notre réflexion : le contexte dans lequel il a été rédigé a défini son contenu. Pensant ne pas sortir vivant de son incarcération, La Noue a couché sur le papier un compte rendu de l'état de la France : il a relevé les causes de sa ruine, a défini les responsables et a proposé des solutions. Il a, par ailleurs, transmis le savoir qu'il a acquis grâce à sa propre expérience, tel un père prodiguant ses derniers conseils à ses enfants. Les nombreuses publications de ses *Discours*, témoignent de l'intérêt qui leur a été porté jusqu'en 1614.

Les sources des *Discours* mettent en lumière la culture de ce gentilhomme guerrier. Ce qui a vraisemblablement orienté son rapport au savoir est sa rencontre, lors de sa participation aux guerres d'Italie, avec ses collègues ultramontains nourris aux lettres : la complémentarité des lettres et des armes lui paraît dès lors évidente. Les ouvrages qui ont composé sa

bibliothèque comprennent principalement ceux qui livrent une sagesse pratique ; nous relevons, tout de même, un attrait particulier pour les livres d'Histoire. De cette étude, se dégage aussi l'intention moralisante des *Discours* ; mais au-delà de ces réflexions morales, il faut noter le courage de Bras-de-fer qui n'a pas craint d'accuser ses semblables et la cour, d'être les auteurs de tous les maux. Ainsi, La Noue veut avant tout faire son devoir en avertissant, même s'il faut montrer du doigt les plus hautes autorités. Notons qu'il a aussi manifesté cette attitude responsable lorsqu'il a décidé de prendre les armes contre ses bienfaiteurs, les Guises, quelles qu'en soient les conséquences, pour défendre les deux villes de Sedan et Jametz.

Les liens qu'entretenait La Noue avec la politique ont été questionnés ; les *Discours* révèlent surtout son désir de préserver la monarchie, telle qu'elle existe depuis des siècles. Nous avons rappelé son rôle parmi les Malcontents, et évoqué son appartenance au parti des Politiques, comme une piste intéressante qui pourrait être encore explorée.

La pensée militaire de La Noue méritait évidemment une analyse particulière. Un fait est indéniable : La Noue aime son métier, celui des armes, qu'il considère comme utile ou nécessaire, selon les circonstances, et non comme un passe-temps. Il sait à qui il convient et à quel moment il est légitime de le pratiquer. C'est pourquoi il veut réformer l'armée, afin qu'elle joue son véritable rôle : défendre le royaume au lieu de le piller et de le dévaster.

À travers ses « Observations », apparaissent alors sa conception et son écriture de l'histoire. Le genre historique auquel le dernier discours a été rattaché est celui des Mémoires ; toutefois, il faut plutôt l'envisager comme la somme des connaissances que La Noue a tirée de son expérience. Il présente une successions de faits plus qu'une narration continue de son propre engagement : l'histoire est perçue comme un enseignement.

Enfin, les *Discours* en tant qu'œuvre littéraire posent la question de leur genre. L'œuvre de La Noue déroute le lecteur par son aspect composite, mais il faut sans doute voir dans l'écriture de ce soldat, la réunion des idées qui lui importent, exprimées à la manière d'un chef de guerre.

La Noue a fait carrière dans les armes mais il est toujours resté très averti des affaires de son temps, il savait quelles décisions prendre et à quel moment : il avait aussi l'étoffe d'un chef d'état. Son histoire personnelle, sa modestie, son honnêteté et sa modération en font un personnage attachant et sympathique. C'est d'ailleurs ce sentiment qui prévaut chez ceux qui le connaissent de près ou de loin, et que nous avons rencontrés au gré de nos investigations. Au-delà de cette vive et chaleureuse impression que nous inspire La Noue, les *Discours*

méritent une place de choix dans la production littéraire du XVI[e] siècle : les historiens de la littérature et des idées ne peuvent qu’être attirés par ce texte qui fera certainement encore l'objet de nombreuses recherches .

ANNEXES

DE

L'INTRODUCTION

Ce texte[1], qui expose les conditions de la libération[2] de La Noue, montre de quelle manière les ennemis de Bras-de-fer cherchent à maîtriser ses mouvements une fois qu'il est libre. En signant ces conditions le 28 juin 1585, Bras-de-fer reste « lié, bien que libéré » comme le dit Alain Cuillère[3].

POINTS ET ARTICLES CONCERNANT LA DELIVRANCE DE FRANÇOIS DE LA NOUE

Points & articles ayans esté respectivement conditionnés, promis, jurés, & arrestez, entre Monseigneur le Prince de Parme & de Plaisance[4], Lieutenant, Gouverneur, & Capitaine general pour le Roy Catholique[5] és Pays-bas, pour & au nom de sa Majesté, d'une part : Et le Sieur de la Nouë sur sa délivrance, d'autre, ils ont esté rédigés en la forme & maniere qui s'ensuit. En premier lieu, le Sieur de la Nouë, pour parvenir à sa délivrance, a solemnellement promis & juré, promet & jure par cette, entre les mains de son Altesse, de jamais ne porter les armes, servir ou faire acte d'hostilité contre sa Majesté Catholique ou ses successeurs : sçavoir est, en Espagne, Italie, Bourgongne, esdits Pays-bas ou autres pays appartenans à sadite Majesté, sous quelque pretexte, ou pour quelque occasion que ce soit, ny mesme par commandement de Roy, Prince, ou autre, qui luy pourroit estre fait. Comme semblablement il a juré & promis doresnavant ne se trouver ésdits Pays-bas en quelque sorte & sous quelque couleur que ce puisse estre, si ce n'est avec prealable congé ou passeport de sadite Altesse, ou d'autre gouverneur general y commandant au nom de sadite Majesté Catholique. Pour seureté & corroboration de laquelle promesse sienne, il mettra incontinant aprés sa sortie desdits Pays-bas, son fils, qui lui reste[6], en ostage és mains de Monseigneur le Duc de Lorraine[7], pour y demeurer l'espace d'un an. Et outre s'est obligé en cas de contravention, de payer au proffit de sadite Majesté, la somme de cent mille escus d'or. Pour laquelle Monseigneur le Prince de Bearn se constituera répondant. Et à cet effect obligera les terres & biens qu'il possède ésdits

[1] Nous le tirons de la biographie de M. Amyrault, *La Vie de François, seigneur de la Nouë, dit bras-de-fer*, Leyde, 1617, pp. 295-298. Il a été publié par le suite plusieurs fois au XIX[e] siècle, comme par exemple dans la *Correspondance* de La Noue.

[2] V. aussi l'article de H. Hauser, « François de la Noue. Nouveaux documents sur sa captivité et sur sa délivrance », dans *BSHPF*, t. 45, 1896, pp. 133-152 et pp. 251-256 où l'on voit que les négociations de la libération commence dès mars 1584.

[3] V. son article très documenté « François de la Noue à Nancy (août-novembre 1585) », dans *BHR*, t. L, Droz, Genève, 1988, pp. 335-347, dans lequel il retrace la vie de La Noue, de sa sortie de prison jusqu'à son arrivée à Genève.

[4] Alexandre Farnèse (1545-1592) : capitaine et homme d'état au service de la couronne espagnole ; il est nommé par Philippe II gourverneur général des Pays-Bas en 1578.

[5] Philippe II.

[6] Son fils Théophile, encore jeune, était alors avec le roi de Navarre en Gascogne. Celui-ci sera remis aux mains du duc de Lorraine à Nancy, chez qui il restera un an. Une lettre datant du 14 octobre 1585, écrite par La Noue et adressée au roi de Navarre, demande l'envoi de son fils à Nancy. Elle est retranscrite par Amyrault (v. *La Vie de François, seigneur de la Nouë, dit bras-de-fer*, Leyde, 1617, pp. 299-300).

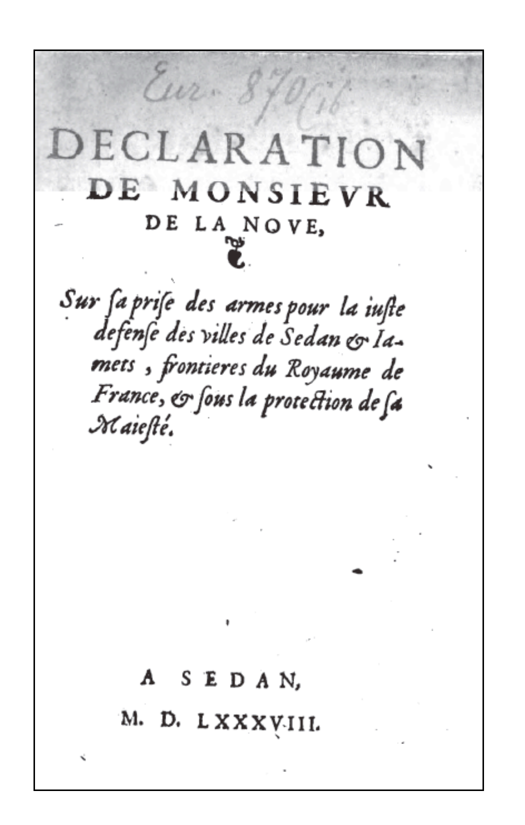
[7] Charles III, duc de Lorraine et de Bar (1543-1608).

Pays-bas, avant que proceder à l'élargissement dudit Sieur de la Nouë. Et comme ledit Sieur de la Nouë avoit aussi promis de bailler Monseigneur le Duc de Lorraine pour répondant de la mesme somme, suivant la promesse qu'il avoit dudit Seigneur, & qu'à cause des presentes alterations de la France, il semble qu'il en est un peu refroidy, il promet neanmoins quand il aura parlé à lui, de le faire condescendre à ce point, tant au moyen des pleiges[8] qu'il luy baillera en son propre pays, que pour l'esperance qu'il luy donnera qu'il ne portera les armes contre Monsieur de Guise[9] ; & dont il a supplié qu'il pleust à sadite Majesté se contenter pour cette heure de la responsion de Monseigneur le Prince de Bearn de cent mille escus : & davantage de la vie du Sieur de Telligny[10], que le dit Sieur de la Nouë oblige encore, jusques à ce qu'il ait mis ce que dessus à execution. Ce que acceptant sadite Altesse, icelle luy accorde à cet effect le temps & terme de quatre ou 5. mois au plus tard. Mais si d'avanture, comme les choses les plus seures sont incertaines, il advenoit que Monseigneur le Duc de Lorraine le refusast, ledit sieur de la Nouë promet de faire obliger un grand Prince d'Alemagne, pour ladite somme de cent mille escus d'or pour les payer audit sieur Duc au profit de sadite Majesté en cas de contravention à la promesse susdite. Et au defaut d'un Prince Alemand, il promet de faire obliger une caution en Suisse à Monseigneur le Duc de Savoye[11], pour la méme somme, qui tournera au profit de sadite Majesté Catholique, avenant que ledit Sieur de la Nouë contrevienne à sa parole. Promettant encore en outre ledit S. de la Nouë, de tant faire que lesdits Seigneurs Ducs de Lorraine & de Guise donneront leur parole par escrit, & sous leurs seings manuels, & scels accoutuméz, qu'il n'enfraindra ce qu'il a promis. Ce qu'il ne doute point d'obtenir quand il aura parlé à eux mesmes, & se mettra plûtost en gage entre leurs mains, jusques à ce qu'il aura accompli cet article. En advenant que ledit Sieur de la Nouë ne pust effectuer l'une de ces trois obligations d'argent dans le temps susdit, il promet sur son honneur & foy de gentil-homme de se venir rendre en ostage és mains de Monseigneur le Duc de Lorraine, pour y estre tant qu'il y aura donné une autre obligation valable, le tout sans aucune exception, en payant seulement ses depens. Et finalement outre l'accomplissement des choses susdites, ledit S. de la Nouë promet de faire effectuellement[12] eslargir & mettre en liberté Monseigneur le Conte d'Egmont[13] sans rançon, en payant seulement ses dépens[14]. Comme aussi respectivement ledit S. de la Nouë sera

[8] C'est-à-dire des garanties.
[9] Henri de Lorraine, troisième duc de Guise (1550-1588).
[10] Son fils Odet de La Noue, seigneur de Téligny.
[11] Charles-Emmanuel I[er], duc de Savoie (1562-1630).
[12] Effectivement.
[13] Philippe, comte d'Egmont (1558-1590) colonel d'un régiment espagnol.
[14] Dépenses, frais.

eslargi, & mis en liberté, & conduict la part que Monseigneur le Duc de Lorraine sera, ou bien és mains de Monsieur de Guise, accompagné seulement de deux ou trois gentilshommes, tels que sadite Altesse choisira, pour l'assister en chemin, moyennant la foy, parole & promesse que ledit S. de la Nouë a promis, qu'avant tout œuvre il ira trouver lesdits Seigneurs la part où ils seront, pour y accomplir ce que dessus a esté promis ; pour de là se retirer en sa maison, après avoir donné satisfaction ausdits Seigneurs Ducs de Lorraine & de Guise, & ce aussi sans rançon, en payant ses despens : Desquels points & articles ont esté faits & dressez trois divers escrits tous trois signés de la main de sadite Altesse, & dudit S. de la Nouë, pour estre les deux gardés par sadite Altesse au nom de sadite Majesté, & le troisiesme par le dit S. de la Nouë, en témoignage de quoy, & pour la verification de ce que dessus est dit. Fait à Beure[15], ce 28 juin 1585. signé Alexandre[16], &, la Noue.

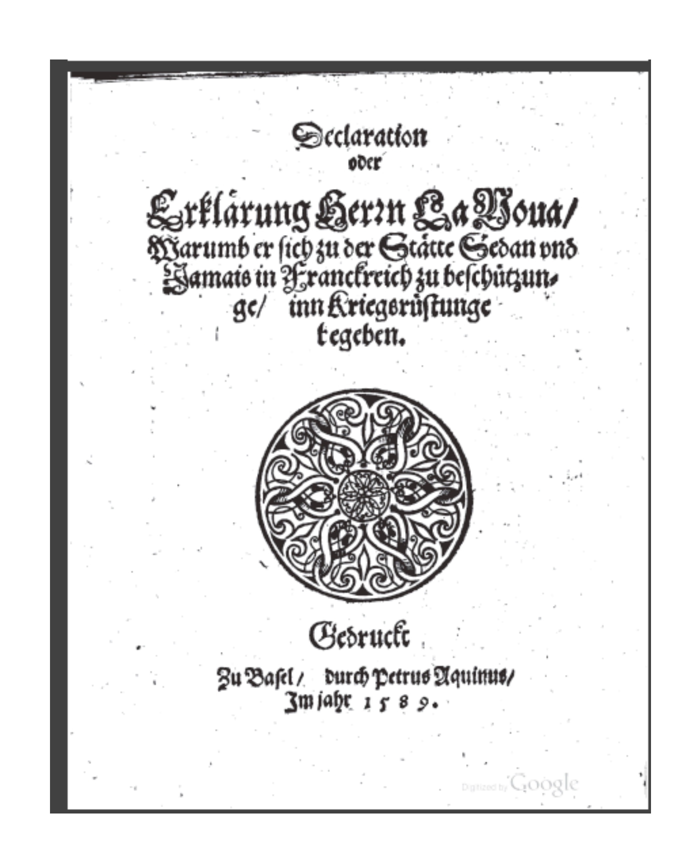
[15] Commune française se situant à 5 km de Besançon.
[16] Alexandre Farnèse, duc de Parme.


Eur. 870/16

DECLARATION
DE MONSIEVR
DE LA NOVE,

Sur sa prise des armes pour la iuste defense des villes de Sedan & Iamets, frontieres du Royaume de France, & sous la protection de sa Maiesté.

A SEDAN,
M. D. LXXXVIII.


Declaration
oder
Erklärung Herrn La Noua/
Warumb er sich zu der Stätte Sedan vnd
Jamais in Franckreich zu beschützunge/ inn Kriegsrüstunge
begeben.

Gedruckt
Zu Basel/ durch Petrus Aquinus/
Im jahr 1589.

Digitized by Google

La Noue rédige cette *Déclaration,* avec un ton assuré, afin d'expliquer les raisons qui l'ont poussé à combattre les princes Lorrains, princes qui ont soutenu, trois ans plus tôt, sa libération. En remerciement de la caution qu'ils lui avaient assurée, Bras-de-fer avait promis de ne plus les prendre les armes contre eux.

Quand La Noue se trouve à Genève, il se lie avec Robert de la Marck, duc de Bouillon, seigneur de Sedan. En plus de lui confier la tutelle de sa sœur Charlotte, ce dernier en fait aussi son exécuteur testamentaire. Aussitôt après la mort du duc, Charles de Lorraine attaque Sedan ; La Noue prend alors les armes, en septembre 1588, afin de protéger sa pupille et ses possessions. Comme l'explique J. J. Supple, permettre aux Lorrains d'annexer les terres souveraines à l'est de la France aurait été nuisible au royaume et aux protestants : d'une part, ces terres, qui sont situées sur la frontière du Royaume, sont indispensables à sa défense ; d'autre part, « L'annexion du duché de Bouillon aurait coupé […], les lignes de communication entre Henri de Navarre et les princes Allemands. Dans ces conditions, il aurait été beaucoup plus difficile, ou même impossible de faire passer une nouvelle armée en France. L'introduction de troupes espagnoles, par contre, en aurait été facilitée »[1]. On peut ainsi comprendre, que l'enjeu étant si grand, La Noue ait pu renier son engagement pour favoriser les intérêts de la France et de sa religion.

[1] V. J. J. Supple, « François de la Noue et la défense de Sedan », dans *BHR*, t. 49, Droz, Genève, 1987, pp. 329-330.

Cette *Déclaration* est imprimée en France en 1588 à Verdun, par Mathurin Marchand, et à Sedan, la même année ; elle paraît une nouvelle fois en 1589 et comporte la mention « Imprimée nouvellement ». Elle est aussi publiée dans *Le second recueil contenant l'histoire des choses plus memorables advenues sous la Ligue*, en 1590[2]. Elle est traduite en anglais et en Allemand un an après sa publication en France.

Brantôme[3] critiquera sévèrement La Noue et condamnera sa prise d'armes contre son bienfaiteur ; cette reprobation sera réitérée par Denys D'Aussy[4] au XIXe siècle.

DECLARATION DE MONSIEUR DE LA NOUE,

Sur sa prise des armes pour la juste defense des villes de Sedan & Jametz, frontieres du Royaume de France, & sous la protection de sa Majesté.

LE DEVOIR d'un Gentilhomme, faisant profession de vertu[5], gist en premier lieu à si bien preparer et diriger ses actions, qu'il en reçoyve contentement en soy-mesme : il doit apres les faire reluire & les justifier en sorte, que les bons soyent satisfaicts, & les mauvais n'ayent subject de les condamner. Et puisqu'ainsi est que l'honneur, qui est le prix des belles operations, procede de ceux, qui apres les avoir examinees & trouvees dignes, les approuvent, il faut que celuy, qui desire estre honnoré, soit soigneux qu'elles ne soient contaminees (s'il est possible) d'aucune tache, & mesmement les personnes, qui prattiquent és grandes & illustres compagnies y ont plus d'obligation. Et quand il n'y auroit que la seule apprehension des calomnies, qui sont si ordinaires en ce malheureux siecle, où nous voyons ce qui est modestement faict, estre blasmé, & l'excés loué, ne leur est-ce pas un assez vif esguillon pour les admonester de rendre un compte public des principaux comportements de leur vie ? Ce que j'ay deliberé de faire par le present escrit d'aucuns de la mienne, afin qu'on cognoisse au vray quelles causes m'ont meu, après un si long repos, & parmy les liens de quelques personnes particulieres, de prendre les armes pour la defense des villes de Sedan & Jamets, anciennes frontieres du Royaume, contre ceux qui les ont assaillies[6].

---

[2] Simon Goulard, *Mémoires de la Ligue*, *contenant les événemens les plus remarquables depuis 1576 jusqu'à la paix accordée entre le roi de France et le roi d'Espagne en 1598*, Amsterdam, 1753, t. II, p. 290 et sv.
[3] Il reprendra de nombreux passages de la *Déclaration* dans « M. de La Noue. A sçavoir à qui l'on est plus tenu, ou à sa patrie, à son roy ou à son bienfacteur » dans ses *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1873, t. VII, p. 204 et sv.
[4] D. d'Aussy, « Un Bayard calviniste. François de Lanoue et ses dernières campagnes », dans *Revue des questions historiques*, Paris, 1887, t. 41, pp. 397-440.
[5] La Noue parle de « professeurs de vertu » au dixième discours. La fonction du noble est celle d'appliquer une vertu qui comprend l'ensemble des qualités chevaleresques.
[6] Tout cela sera developpé par La Noue dans la suite de son texte.

BEAUCOUP de gents sçavent en quelle miserable captivité j'ay esté detenu l'espace de cinq ans et demy, par ceux qui ont acquis peu de louange d'une telle rigueur, qu'ils eussent paravanture long temps continuee aux miens, s'ils n'eussent esprouvé l'inconstance des choses humaines : mais Dieu liberateur soit benit de ceste adversité si amere, en laquelle j'ay cognu, ce que les plus douces prosperités m'avoient fait mescognoistre.

OR le temps de ma delivrance estant venu, on me tira hors de ma tenebreuse demeure, pour me conduire en lieu[7] où je receus la sentence de liberté, mais avecques des conditions non moins dures[8], qu'avoit esté ma prison[9]. Toutesfois je les acceptay avec joye, puis qu'elles mettoyent fin à ma longue tristesse. Je diray doncques[10] que la premiere cause de ce benefice tant desiré fut la bonté de Dieu, qui se souvint de mon affliction : la seconde, le prisonnier que je tenoy[11], [5] pour lequel je fus eschangé[12], qui estoit de beaucoup plus grand poids que moy[13] : & la tierce, l'obligation de cent mil escus faite par le Roy de Navarre sur ses biens de Flandre[14] pour la seureté de mes promesses, de ne porter point les armes contre le Roy d'Espagne en ses païs. Cela accompli je fus delivré, & tel m'en allay vers Nancy pour essayer de satisfaire à d'autres poincts qui sont couchés dans mes articles[15]. A sçavoir que

[7] Il doit s'agir de Beure, lieu de la signature des *Points et articles* par Alexandre Farnèse et La Noue.

[8] V. *supra* les *Points et articles concernant la délivrance de La Noue* dans les annexes. Pour les résumer : La Noue ne doit plus combattre le roi espagnol sur ses terres, donner son second fils Théophile en otage pendant un an, et fournir, comme caution de sa parole, cent mille écus d'or, dont le roi de Navarre et le duc de Lorraine se portent garants.

[9] Pris à Ingelmunster le 20 mai 1580, puis emprisonné à Limbourg, il ne recouvre la liberté qu'au début du mois d'août 1585, près d'un mois après la signature des *Points et articles*.

[10] La Noue minimise l'intervention des princes Lorrains auprès de Philippe II, chose que Brantôme ne manquera pas de rappeler, à plusieurs reprises : « […] il [La Noue] n'en sçeut jamais sortir [de sa prison] qu'au bout de cinq ans et demy, qu'il fut délivré par le moyen de messieurs de Guyse et Lorraine, où il y eut de très-grandes cérémonies, que, sans ces deux princes, mal aysément il fust sorty ». V. Brantôme, *op. cit.*, p. 212.

[11] C'est lui qui captura le comte d'Egmont à Ninove, le 20 mars 1580.

[12] Brantôme, qui discuta par la suite avec le duc de Lorraine, rapporte la réponse du duc quant aux raisons de la délivrance, alléguées par La Noue : « […] Or, sur toutes ces paroles, réplique M. de Lorraine : que, pour la première cause de la délivrance attribuée à Dieu, il passe cela fort aysément, d'autant que, sans la bonté divine, tous les effects humains sont très-inutiles et vains ; et quant à la seconde touchant l'eschange, c'est scachans tous, […] que, sans les entremises et prières de luy, l'eschange ne se fust jamais fait ; car le roy d'Espaigne ne le voulut, ny nostre roy ny nostre reyne, qui estoit fort proche du prisonnier, qui sollicitoit fort et ferme la délivrance de son parent, mais nullement l'eschange ». V. Brantôme, *op. cit.*, p. 220.

[13] L'analyse de J. J. Supple (« François de la Noue et la défense de Sedan », dans *BHR*, t. 49, Droz, Genève, 1987, p. 323), à laquelle nous adhérons, ne va pas dans le sens de La Noue : « Si le roi d'Espagne s'était vraiment inquiété du sort des captifs qui avaient été affectés à la rançon du Bras de Fer, on peut supposer, cependant, que La Noue aurait été libéré beaucoup plus tôt – avant la mort en captivité, par exemple, de Jean de Selles ».

[14] A. Cuillère a dénombré de nombreuses terres appartenant au roi de Navarre en Frandres : « Il y possédait surtout la principauté d'Enghien et une quantité de petits fiefs, répartis en Hainaut, Brabant et Cambrésis, qui lui venaient pour la plupart de son arrière-grand-mère paternelle, Marie de Luxembourg ». V. A. Cuillère, « François de la Noue à Nancy (août-novembre 1585) », dans *BHR*, t. L, Droz, Genève, 1988, pp. 335-347.

[15] La Noue doit se rendre auprès des princes Lorrains, Charles III de Lorraine et Henri de Lorraine, duc de Guise, afin d'obtenir de leur part un écrit qui garantisse sa bonne foi et une caution de cent mille écus, au cas où la valeur des biens de Flandre du roi de Navarre serait inférieure à la somme demandée.

Monseigneur le Duc de Lorraine, outre la precedente seureté, s'obligeroit encores au Roy d'Espagne pour moy de ladite somme de cent mil escus, & en son defaut un Prince d'Allemagne ou un canton de Suisse, & que je consignerois aussi mon second fils, pour estre un an en ostage en sa cour. Davantage, que ledit Seigneur Duc, & Monseigneur le Duc de Guyse promettroyent par un escrit à part, signé de leurs mains, que je ne porterois les armes contre le Roy d'Espagne. De tous lesquels liens les Espagnols me lierent, comme s'ils eussent eu occasion de craindre qu'un petit soldat comme moy ne vint tost ou tard à alterer le cours de leurs victoires[16]. Duquel pensement j'estoy tres-esloigné, & ne tendoit mon affection qu'à parvenir jusques à ma maison, pour m'y reposer, & rendre graces à Dieu de ce qu'il m'avoit tiré de l'ombre de mort, & du sepulchre.

ESTANT arrivé en Lorraine, je communiquay avec lesdicts Princes, pour sçavoir s'ils me vouloyent gratifier de ceste obligation : ce qu'ils [6] m'accorderent liberalement, moyennant que sa Majesté Chrestienne[17] le consentist, vers laquelle j'allay, & ne peus obtenir son consentement, sinon que je luy promisse que je ne porterois les armes sous son expres commandemant : ce que j'accorday. Aussi tost elle escrivit à Monsieur le Duc de Lorraine qu'il pouvoit respondre pour moy au Roy d'Espagne. Ce qu'il fit avec ses conditions, Que je luy obligerois cent mil escus sur tous mes biens, pour gaige de son obligation, à quoy je satisfis : Apres, que je luy promettroye de ne porter les armes contre luy ny son estat, ce que je luy promis aussy, en cas que cela ne contrevinst à ce que je devois d'obeïssance, de servitude, & de fidelité à la couronne de France, & au Roy mon souverain Seigneur. Le tout parachevé, je me departis desdits Princes, ayant esté benignement receuilli d'eux, & m'en allay à Geneve[18] où je choisi ma demeure, pendant la duree de ceste miserable guerre[19]. Au bout de deux mois mon fils, que je retiray d'aupres du Roy de Navarre[20], arriva vers moy, & l'envoyay en ostage à Nancy, où il a receu de la courtoisie tant qu'il y a demeuré.

VOILA succintement la pure verité de toutes mes promesses & obligations, & les causes de ma liberté representees selon leur ordre. Ce que j'ay faict, à fin que plusieurs qui sont trop prompts à juger des actions d'autruy, soit par passion, ignorance, ou mauvaise information, aillent plus retenus, & ne me con- [7] damnent sans m'avoir ouï, comme je sçay que quelques uns ont desja fait il y a plus de six mois : auquel temps avec toute leur vigilance, ils n'eussent peu reprendre en moy que quelques paroles, qui paravanture n'estoient

[16] La Noue accepte toutes les conditions, pensant peut-être qu'il ne reprendrait pas le combat. Il serait alors normal qu'il s'étonne de toutes ces contraintes qui lui sont imposées, alors qu'il pense se retirer.
[17] Le roi d'Espagne Philippe II.
[18] Il a dû s'y rendre en décembre 1585.
[19] La huitième guerre de religion.
[20] Théophile de La Noue se trouvait auprès d'Henri de Navarre en Gascogne.

reprehensibles. Et ces bons censeurs ce pendant ne s'avisoyent pas, qu'ils attentoyent eux mesmes par effect contre leur souverain Seigneur, & contre leur patrie.

SI J'EUSSE voulu manquer à ma parole, y estant poussé par mes interests particuliers, j'en avois un beau subject, quand l'armee estrangere[21] se leva, en laquelle voulant aller je n'y eusse pas eu peu d'autorité, veu que Monsieur de Bouillon[22], & mes meilleurs amis, qui s'employoyent à la conduite d'icelle, m'appeloyent, & m'eussent deferé plus que mon naturel ne convoite. Mais je m'excusay, & ne voulus outre passer les limites de mes promesses, parce que je ne le pouvois honnestement faire. Et plusieurs gentilshommes qui vivent encores, & qui estoyent à la preparation de ladite armee, sçavent que je m'avançay jusques à Strasbourg, sur les instantes prieres que m'en fit lors par lettres le Seigneur de Buy[23], qui me manda avoir parlé a messeigneurs les Duc de Lorraine & Casimir[24], mesmes à Monsieur de Segur[25], pour composer au passage d'icelle par la Lorraine, & que tous avoyent aggreable advenant qu'on traictast, que je fusse admis en ceste negociation, où les uns ny les autres ne vouloient estre cir- [8] convenus. Mais y estant arrivé, & ne trouvant lettres des Princes sus nommez, au contraire voyant des deux costez les courages s'eschauffer, les haines croistre, les armes en pied, & l'epee desgainee, je pensay que le temps de negocier estoit passé, & que tout accord s'en alloit subject à inobservation. C'est pourquoy je ne me voulus envelopper entre ces deux tempetes, de peur que ma reputation ne courust fortune : & escrivi à Monsieur le Baron d'Haussonville[26], qui estoit encores à Faltzbourg, ce qui m'avoit retenu.

QUELQUES temps apres la susdite armee s'estant ruïnee[27], plus par elle mesme, que par l'effort de ses contraires, ses reliques rebrousserent vers les Alpes, & Monsieur de Bouillon, qui en estoit le chef, las de tant de travaux, vint pour se reposer à Geneve, où une grosse fiebvre le saisit, dont il mourut dix jours après[28] : & estant encores en son bon sens, il se disposa à faire son testament, par lequel il ordonna, entre autres choses, que ses terres

---

[21] Il s'agit de l'armée de mercenaires (20000 hommes), commandée par le duc de Bouillon, que les princes protestants allemands envoyaient au roi de Navarre. La participation de La Noue à l'expédition a été sollicitée, mais il refusa. Le passage de l'armée par la Lorraine (qui lui permet de rejoindre les troupes française au centre de la France), en juillet 1587 est négocié. C'est cette négociation que La Noue évoque quelques lignes plus bas.
[22] Robert de la Marck, duc de Bouillon, seigneur de Sedan.
[23] Il semble être question ici de Gaspard II de Heu, seigneur de Buy, un gentilhomme réformé.
[24] Jean Casimir de Bavière (1543-1592) comte palatin. Il était chargé de mener l'expédition de l'armée allemande.
[25] Jacques de Ségur-Pardaillan (? - vers 1588), surintendant des finances de Henri de Navarre.
[26] Africain de Haussonville, baron de Haussonville et d'Orne, maréchal de Lorraine qui commandait le siège de Jamets.
[27] L'armée traverse la Lorraine en la pillant. Le sort des soldats est catastrophique : les épidémies réduisent leur nombre, et le duc de Guise leur inflige deux défaites : la première à Vimory le 26 octobre 1587 et la seconde à Auneau le 24 novembre. La défection (27 novembre) des Suisses affaibliera davantage l'armée du duc de Bouillon.
[28] Il meurt le 11 janvier 1588.

souveraines demeureroyent sous la protection & service de la couronne de France : & supplioit sa majesté de les maintenir sous telles conditions, comme par le passé elles avoient esté. Et apres avoir nommé Monseigneur de Montpensier tuteur & curateur[29] de Madamoiselle de Bouillon sa sœur, qu'il laissoit son heritiere universelle, il me chargea aussi de la tutelle pour les terres souveraines, avec le pouvoir d'y commander. Ce que j'acceptay pour [9] le desir que j'avois de m'employer en chose proffitables au Royaume. Et incontinent je m'acheminay en Allemagne, pour de là passer à Sedan ; mais estant adverty que Monsieur le Duc de Lorraine avoit mis le siege devant Jamets[30], je m'arrestay, & pour deux raisons : la premiere, que je ne voulois traverser seul parmi le danger de tant d'armes, pour me perdre mal à propos : l'autre, que voyant ledit sieur Duc avoir ouvert ceste guerre contre l'opinion de plusieurs & de moy mesmes, j'estimoye (veu ce que j'avoye promis) n'estre bien seant m'y aller precipiter : & avec le conseil de Messeigneurs les Ducs Casimir, & de Deuxponts[31], & autres nos amis, j'embrassay la voye de negociation, plutost que celle de la force. Estant donc de retour à Geneve, je me despechay vers sa Majesté[32] pour l'advertir de ma charge & deliberation, qui ne tendoit qu'au bien de son service, & pensoye qu'elle n'auroit mon entremise desaggreable, la suppliant tres humblement de prier Monseigneur le Duc de Lorraine de ne verser son courroux sur une pupille innocente, & s'abstenir d'attaquer Sedan & Jamets frontieres de son Royaume. Et m'escrivit qu'elle avoit envoyé le Sieur de Rieulx[33] pour faire lever le siege de Jamets, & que Monseigneur de Montpensier iroit en brief à Sedan pour y bien disposer les affaires, & qu'il luy sembloit n'estre de besoing que j'y allasse, puis que l'ordre s'y mettroit par ceste voye. Au reste, qu'elle louoit [10] mon intention, & asseuroit que j'estoye si affectionné à son service, & au bien de ma patrie, que je pourchasserois tousjours les choses qui regardoyent le bien d'icelle.

CESTE lettre receuë je temporisay, pour l'opinion que j'avoye, que la recommandation, priere, & pourvoyance d'un si grand Roy suffiroit pour remedier au mal qui s'alloit renforçant : mais ayant attendu quasi trois mois, & veu que les paroles de sa Majesté estoyent mesprisees, & que l'une des villes[34] s'estoit ja defendue d'un furieux assaut, que

[29] Il est aussi son oncle maternel.
[30] Les princes Lorrains désiraient se venger des ravages causés par l'armée des reitres sur leur terres quelques mois plus tôt. Ils envoyèrent 6000 soldats assiéger Jamets seulement quelques jours après la mort du duc de Bouillon.
[31] Il doit s'agir de Philippe des Deux-Ponts (1547-1614), fils aîné de Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts (1526-1569) qui a soutenu les protestants français durant les premières guerres.
[32] Le roi de Navarre.
[33] François de Turgie, sieur de Rieux, gouverneur de Narbonne.
[34] Jamets.

l'autre avoit escarté avec ses armes ceux qui desoloyent les campagnes[35], & que Monseigneur le Duc de Montpensier, n'avoit peu pour bonnes considerations s'advancer jusques sur les lieux : voyant aussi d'autre part plusieurs bons François, & autres de la Religion non seulement m'escrire, ains me dire, que veu la charge que j'avois prise, je recevroye du reproche, & m'accuseroit on d'avoir manqué à mon honneur & à la fidelité que je dois à mon souverain Seigneur, si je ne travaillois avec l'esprit et la main, à la conservation des villes oppressees, qui estoient sous la protection du Roy : & que je pouvois assez remarquer, que contre si puissans effects il ne falloit apporter des negociations, ains plustost d'autres effects : ce qu'à la verité je recognoissois pour vray, mais j'imaginoye que les procedures legitimes, & de raison, devoyent preceder celles qui estoyent violentes, mesme- [11] ment pour le regard de mon particulier.

AINSI je me preparay pour aller en Allemagne[36], où je discouru avec quelques Princes amis de ce Royaume, pour voir quel moyen il y auroit de garentir, ce qu'il sembloit que les François vouloyent perdre, & les estrangers occuper. Ils plaignoyent ce different intervenu pour peu d'occasion, & ne jugeoyent qu'il se peust autrement decider que par les armes, puis qu'à un Comté de Montbelliart, qui avoit receu une si grieve injure, on avoit denié la satisfaction. Or comme chacun, cognoist que le fer d'Allemagne ne se remue sans l'or estranger, & que l'un ne reluisant point, voire en abondance, l'autre demeure sans mouvement : cela me fit resoudre d'aller à Sedan[37] : ce que j'executay passant à travers la Lorraine & la France avec beaucoup de perils, & y estant arrivé j'entendy là au vray l'estat de Jamets, les defenseurs de laquelle place sont dignes de grande louange, qui avoit besoing d'estre favorisee : & avant que venir aux termes plus rudes, encores fus-je d'advis de tenter les plus doux, & fis proposer à Mons. de Haussonville une tresve & cessation d'actes d'hostilité pour quelques mois, tant pour avoir temps de negocier sur les ouvertures faictes par Madame d'Aremberghe[38], parente proche de Madamoiselle de Bouillon, que pour mieux disposer les esprits à cercher les voyes d'accord, plustost qu'à poursuyvre celles de haine : les conditions de laquelle [12] n'estoyent moins utiles pour les assaillans que pour les assaillis, ny moins honnorables. Mais eux, les ayans examinees, n'en ont faict compte, & n'y ont respondu, pour opinion paradventure qu'ils ont euë de gaigner beaucoup plus en demeurant sur leur advantage & esperance, que d'y consentir. Ce qui sera occasion de donner plus long cours aux maux que

---

[35] Le duc de Lorraine avait chargé 800 hommes de dévaster les campagnes.
[36] Il se trouve à Heidelberg en juin 1588.
[37] Il y arrive en septembre 1588 et y restera jusqu'en mars 1589.
[38] Marguerite de La Marck, comtesse d'Arenberg (1527-1599), veuve du prince de Ligne et cousine des La Marck. Elle vient à Sedan proposer un mariage qui n'aura jamais lieu : celui de Charlotte de La Marck et François de Vaudemont, l'un des fils du duc de Lorraine.

ceste petite guerre a engendrés & va tousjours engendrant : pour lesquels eviter, Monsieur de la Ferté[39], qui est venu souvent à Sedan pour negocier, sera tesmoing que je luy ay dis par deux fois, que Monseigneur le Duc de Lorraine ne tireroit pas grand fruit de ceste guerre, où il avoit peu de gain pour luy & incertain, & beaucoup de perte certaine. Que Jamets, qui resistoit encor, luy avoit desja cousté quatre fois plus qu'elle ne valoit, & qu'il devroit s'addoucir envers ceste Princesse orpheline, qui ne demandoit que paix, à laquelle on parviendroit en la cherchant : autrement son païs souffriroit, & en telle sorte qu'il voudroit estre à recommencer : que je ne luy en pourroye declarer les moyens, & luy devoit suffire que je parloye langage veritable, & plustost de serviteur de son merite que d'ennemi, & comme personne qui aimoit le repos, & qui ne desirois employer ses armes contre luy. Ce que j'ay voulu alleguer, à fin qu'on sçache que j'ay tenté toutes honnestes voyes pour ne venir aux armes tant pour le bien des deux partis, que mon [13] contentement.

CERTAINEMENT j'eusse bien desiré de n'estre contraint de tirer mon espee, qui depuis huict ans[40] est demeuree oisive, & mesmement contre un Prince auquel je me sens redevable, lequel à jugement s'est plustost embarqué en ces nouveaux partis par les impetueux & mal digerés conseils d'autruy, que par la disposition de soy-mesme. Mais je n'ay peu aller au contraire de ce que la raison veut, qui me commande, lors qu'il est question de deux obligations, de preferer la naturelle à l'acquise, pource que c'est chose plus honneste : & entre les acquises apres avoir jugé de la difference qu'il y a entre elles, m'arrester à la plus forte.

ENTRE toutes les nations les devoirs naturels ont esté tousjours & sont encores tresrecommandables, & le premier apres Dieu est celuy qui regarde la patrie, qui comprend en soy tous les autres, lequel nous lie si estroittement à elle, que c'est comme un sacrilege de faillir à s'en bien acquitter. Nul de tous ne peut s'esgaller à cestuy-cy : car mesmes les peres & les meres, qui ont donné la vie à leurs enfants, quand il s'agit du droit de la patrie sont contraints de les excuser, si plus qu'à eux ils les y voyent devotieux & affectionnés. Beaucoup plus le doyvent faire ceux qui tiennent les personnes obligees seulement par un bienfaict & une simple promesse : Car il faut que ce qui est plus grand soit preferé à ce qui est moindre. [14]

J'AY cy devant declaré ce que j'ay promis à Monseigneur le Duc de Lorraine, mais avec l'exception, qui toutesfois, ores qu'elle ne fust faicte, doit toujours avoir lieu : et crois que peu de gents voudroyent revoquer en doute (encores que soyons en une saison où tout se debat & desguise) que le devoir vers son prince n'aille devant ce qui est deu à un bienfaicteur,

---

[39] Nous n'avons pu identifier ce personnage.
[40] La Noue cesse le combat quand il est pris, en mai 1580, et cette déclaration est écrite en septembre 1588.

lequel pourra dire, Puis que j'ay esté cause de vostre liberté, pourquoy m'offensez vous avec vos armes que vous promettiez de ne porter contre moy? Vrayement je ne nieray pas que Monseigneur le Duc de Lorraine n'ayt aidé à me la rendre plus entiere & plus tranquille : mais je l'avois recouvree (ce que je ne dis par mescongnoissance de ce bien) par les trois moyens que j'ay representés, avant qu'il m'obligeast à luy, n'ayant aussi peu rien promettre au prejudice de la premiere obligation, à laquelle la nature, les lois, & les hommes vertueux veulent que je fasse tenir son degré.

JE scay bien qu'on m'objectera que la patrie, que je fais sonner si haut, ne doit entrer en consideration, veu qu'on n'attente contre elle : je le voudray de bon cœur : mais qu'est-ce dont qu'assaillir Sedan & Jamets, frontiere du Royaume, fideles à la couronne, & peuplees de François, si ce n'est attaquer la France mesme? Certes un Ambassadeur Rommain, qui retournoit de devers Annibal, dit tresbien & sagement devant le Senat, que les [15] Carthaginois, en battant les murs de Sagonte, ville confederee, battoyent les murs de Romme[41]. A aussi bon droit eust on peu dire lors qu'on cannonoit ceux de Jametz, que c'estoit tirer contre ceux de Paris. J'ay eu patience si long temps, que j'ay juste occasion de craindre qu'on m'eust taxé de perfidie & de lascheté (ayant vocation legitime à la defense desdites places) si j'eusse d'avantage differé à les garentir de ruïne. Le grand Roy François osa hazarder sa personne & ses forces pour n'avoir le deshonneur de perdre Landrecy, vilette qui n'estoit un Royaume, ains conquise au païs d'autruy[42]. Le mesme fit feu Monseigneur de Guise pour la defense de Mets[43] de nouveau entré en la protection de France. Eust-il donc falu que moy, qui ne suis que trespetit subject, me fusse retenu pour celles qui y sont comme incorporees, esquelles il n'y a maison où les fleurs de lys ne paroissent?

JE seray accusé d'estre ingrat envers mon bienfaicteur, à cause que je porte les armes contre luy. Mais c'est icy une defense que je ne puis abandonner sans estre convaincu de plus grande ingratitude envers mon païs & mon Roy.

VOUS avez rompu, dira-on, votre promesse que vous aviez sur un si digne bienfaict, si cordialement donnee. Si les choses estoyent en pareil estat que lors que je la fis, je me fusse restraint dans ses bornes : mais on les a chan- [16] gees en ne faisant ce que j'ay monstré qu'on devoit faire.

---

41 Sagonte était une colonie grecque alliée à Rome, détruite par Hannibal en 219 av. J-C. en engendrant la deuxième guerre punique. Voir *La troisiesme decade de Tite Live,* mise en François par Jehan Hamelin, Chez Jacques Dupuis, A Paris, 1580, pp. 3 v°-5.

42 François I[er] dispute Landrecies à Charles Quint quand il en hérite, en 1519, à la mort de Maximilien I[er] de Habsbourg.

43 En effet, le duc de Guise organisa la défense de Metz, en 1552, afin de la protéger des forces impériales espagnoles.

VENONS à la seconde obligation que le tuteur a de procurer le bien de sa pupille, & l'aider au besoing. Les Jurisconsultes l'estiment tant, qu'ils la mettent apres la paternelle & filiale, voire veulent que l'officier coure à la manutention du droit du pupille premier qu'à celuy de son Prince. Ce qu'aussi la raison requiert, estant l'un plus destitué d'appuy que l'autre : & ceste obligation acquise est d'autant plus grande, qu'elle est conjoincte avec la naturelle. De sorte qu'on ne me doit imputer à blasme, si je l'ay preferee à celle que j'ay à Monseigneur le Duc de Lorraine : veu mesmement que c'est pour defendre, & non pour assaillir, estant la defense bien plus juste que l'offense : veu aussi que ceste charge m'a esté deferee auparavant que mondit Sieur de la Lorraine assaillit Madamoiselle de Bouillon.

ET ce qui m'a fortifié en ceste resolution est qu'ayant examiné la cause de la guerre, je trouve que l'assaillant a eu peu de droit de la faire : car si c'estoit pour un different ancien, il falloit monstrer ses droits, & les disputer par la raison. Si elle a procedé de l'injure receuë par feu Monsieur de Bouillon, pourquoy ne s'en prend on aussi au Roy de Navarre, aux Allemans, aux Suisses & François, qui ont tous saccagé & bruslé dans le païs de Lorraine? Il n'est pas raisonnable que ce petit estat satisface au [17] dommage commun.

DEVOIT on pas plustost suyvre la voye dont on s'est servi pour les ruïnes faictes au Comté de Montbelliard, à sçavoir d'une amiable composition qu'on proposa pour la crainte des Allemans[44] ? Laquelle neantmoins on a tousjours deniee à ceste pupille, delaissee en apparence d'un chacun. Cependant Dieu veille pour les oppressés, & les secourt en temps opportun.

EN fin il ne faut point flatter, ains dire la verité. Ne semble-il pas que ce soit pour dissiper le Royaume que se font tant de mouvements ? dont les uns s'apperçoyvent, & les autres se masquent ? Qu'est-ce qu'ont faict les Parisiens ? Et qu'a on inventé contre Boulongne[45] il y a quelque temps ? Et sur le Marquisat de Salluces[46] depuis naguere ? n'est-ce pas courir à la proye ? si non que ce soit pour le service du Roy quand on le pille & qu'on l'outrage ? J'advouëray que sa prudence est grande, & encores plus la contrainte qu'on fait à sa

[44] Le comté de Montbéliard, situé entre la Bourgogne et les terres de l'Empire, subit les différents conflits du XVI[e] siècle. A partir de 1529, le comté adopte la Réforme et accueille les protestants des pays voisins. L'« amiable composition » dont parle La Noue est probablement le mariage d'Henriette d'Orbe, petite fille d'Étienne de Montfaucon, comte de Montbéliard, en 1407, avec Eberhardt de Wurtemberg. Elle lui apporte en dot le comté, liant ainsi son sort au Saint-Empire Germanique. Toutefois, le comté ne devient pas une vassalité wurtembergeoise ; il conserve tous ses droits, ses coutumes et sa langue.

[45] Boulogne est prise par Henri VIII en septembre 1544, puis est presque aussitôt assiégée par les troupes du futur Henri II, en octobre 1544. Français et Anglais signent la paix le 24 mars 1550 : les Anglais rendent Boulogne et reçoivent en contrepartie la somme de quatre cent mille écus d'or.

[46] Le marquisat de Saluces, français depuis 1529, est une enclave au cœur des États de Savoie. Sa situation lui permet de contrôler une partie des vallées alpines, faisant de lui une terre très convoitée. François I[er] puis Henri II le disputeront à Charles Quint, et est tantôt annexé à la France tantôt à l'Espagne, jusqu'à la fin des guerres d'Italie, où le duc de Savoie recouvre sa souveraineté sur Saluces.

volonté en le pressant de se resoudre à la guerre, de laquelle depend la ruïne de la France, luy qui a un esprit de douceur & de paix ? En ce cas que doit faire un homme de bien & courageux, amateur de sa patrie ? C'est d'imiter ces anciens François braves chefs & Capitaines, comme le Bastard d'Orléans[47], la Hire[48], & Poton[49], lesquels voyans le Roy Charles septieme desesperé de ses affaires, peu asseuré de la pluspart de ses subjects, & assailli par tres-puissans ennemis dans les entrailles de son [18] Royaume, qu'il laissoit lentement perir, n'y pouvant remedier, ne perdirent pourtant le cœur, ny l'espoir, ains avec une fervente affection s'esvertuerent en ce danger eminent, pour trouver moyen de l'exempter. Et quand pour l'apprehension du mal present, qui tient peut estre le Roy enveloppé, il feroit commandement à son subject de n'aider à son estat perissant, seroit-ce crime de s'en excuser ? Nous devons amour, obeïssance, subjection, & fidelité à notre Roy, qui toutesfois peut mourir : mais nous devons tout à nostre patrie, qui ne meurt point.

VRAYEMENT je me pourroye tenir quitte de la promesse que j'ay faicte à sa majesté de ne porter les armes en France sans son expres commandement[50] (encores que j'y veuille perseverer si on ne me traicte en ennemi) voyant les confusions horribles qui sont en l'estat : car tout y est corrompu, la force domine, les loix y sont sans vigueur, & desja par aucuns nos maisons sont partagees, & nos vies proscrites, qui n'ont droit ny sur l'un ny sur l'autre : mesmes l'autorité Royale de quelle façon est elle vilipendee du peuple despité, quand elle refuse de faire des boucheries des subjects du Royaume : Solon disoit qu'en une division le bon citoyen ne se devoit tenir quoy, ains prendre le meilleur parti pour l'obligation qu'il a d'aider à la Republique[51]. Mais la nostre n'est pas seulement divisee, ains renversee, non en peril, mais ja perdue : & au milieu de tant de desordes, sera-ce pruden- [19] ce de demeurer les bras croisés, les pouvant avec raison desployer ? attendra-il que les infortunees reliques des François restees de nos guerres ayent fleschi le genouil devant le vainqueur irrité ? ou

[47] Jean Dunois, comte de Longueville, dit le Bâtard d'Orléans (1402-1468) : il s'engaga auprès de Charles VII pour combattre les Anglais et il libère Montargis en 1427, puis Chartres en 1432 et participe à la reconquête de la normandie et de la Guyenne dans les années 1549-1451.

[48] Étienne de Vignoles (vers 1390-1443), dit La Hire : homme de guerre qui a combattu aux côtés de Jean Dunois et de Jeanne d'Arc.

[49] Jean Poton, seigneur de Xaintrailles (vers 1390-1461) : il combat aux côtés de La Hire et part à la conquête de la Normandie et de la Guyenne comme Jean Dunois.

[50] La Noue avoue ici ne pouvoir tenir la promesse faite aux princes Lorrains de ne jamais porter les armes sans l'accord d'Henri III.

[51] Il est considéré comme celui qui a établi la démocratie à Athènes, notamment par l'instauration de réformes constitutionnelles. La Noue se réfère certainement à Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, « Vie de Solon », t. I, p. 115 et sv.

devant l'estranger ? à fin qu'apres il aille recevoir d'eux ce que Sylla presenta à son hoste de Preneste[52] ? Cela ne se peut faire qu'une fois, il est indigne de le faire deux.

MAIS quand je considere l'advenir, en quel miserable estat serions nous si Dieu avoit appellé à soy nostre Roy (à qui je souhaitte longue vie conjointe avec un regne juste & pacifique) ne verroit-on pas resusciter les factions de Bourgongne & d'Orleans[53], qui ja se preparent, l'une pour assaillir, & l'autre pour defendre ? Ce qui se dit tout publiquement, & les aveugles mesmes voyent que la guerre qui s'est recommencee est plus pour l'estat que pour la Religion.

MAIS de quels maux serions nous alors exemptés, & de quels biens ne serions nous privés ?

La haine, le discord, le sac & les alarmes,
L'effroy, la cruauté, les combats & les armes
Seroyent nos passetemps.

ET pour eviter ces dangereux escueils, convertisson nous à Dieu, qui foudroye sur nos incorrigibles testes : gemisson pour nostre païs, & le secouron, & en ce naufrage general taschon pour nostre particulier de nous sauver avec les bras, & non avec les jambes, ainsi que disoit [20] ce Rommain, lequel abandonna le parti de Cesar son bienfaicteur, pour embrasser celuy de la chose publique[54].

OR je prie Dieu qu'en ceste assemblee generale des Estats on veuille & on puisse apporter quelque bon remede à nos insupportables maux, qui se peuvent du tout guarir par la cessation des armes, & rendre incurables par la continuation.

C'EST un heretique qui parle, diront quelque zelés, ne le croyez pas, plustost ayez-le en execration. Messieurs ne vous courroucez point sur ce mot, dont vous vous servez pour colorer la guerre que vous voulez perpetuer : certes je ne le suis pas, car je veux vivre et mourir en ceste foy renommee & excellente de l'Eglise Rommaine, membre de la Catholique, telle que S. Paul, qui en a esté le premier Evesque, l'a instituee, ainsi qu'il appert par ses

---

[52] La ville de Préneste tombe aux mains de Sylla en -82 ; celui-ci massacre les habitants : « […] il les feit assembler tous en un lieu, jusques au nombre de douze mille hommes, qu'il feit passer tous au fil de l'épée, exceptant seulement son hoste, auquel il dit qu'il faisoit grace de luy sauver la vie : mais l'hoste luy respondit magnanimement, qu'il ne seroit jamais tenu de sa vie à celuy qui auroit ainsi tué & meurtry tous ceux de son païs, & se jettant parmy ses citoiens, se feit voluntairement occire quand & eux ». Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. II, pp. 156-157.

[53] Ces deux factions, qui se forment sous le fragile règne de Charles VI, se disputaient le pouvoir. La faction bourguignone a pour chef Jean sans Peur, duc de Bourgogne ; elle s'oppose aux Armagnacs, qui désignent les partisans du duc d'Orléans.

[54] Ce « Romain » est le chef républicain Brutus qui exhorta ses troupes à fuir la tyrannie de César non par leurs jambes mais par leurs bras, d'après les *Apophthegmes* d'Erasme : « Prorsus, inquit, fugiendum, sed manibus non pedibus : significians, morte spontanea vitandam Caesarionorum tyrannidem » (V, M. Brutus, II).

registres sacrés. Mais vous diray-je qui est celuy qu'on doit tenir pour tel au temps où nous sommes ? C'est l'homme qui ne desire aucune paix ou concorde en l'estat, qui en souhaitte le changement, qui se fortifie des ennemis du Royaume, qui avance sa cheute pour en amasser des pieces, qui a l'equité & la sainctetе́ en la bouche, & l'injustice & hypocrisie dans le cœur. Au contraire le vray Catholique est celuy qui poursuit la paix & l'union, qui souffre patiemment la domination temporelle que Dieu a establie sur soy, qui a pour suspects les estrangers [21] qui procurent nostre ruïne, qui veut que l'estat se conserve, & qui monstre par ses œuvres qu'il aime l'ordre, la justice, & la pieté.

POUR conclusion j'aimeray ma patrie, laquelle m'a eslevé, je revereray mon souverain Seigneur, encores qu'il me poursuyve, je defendray ma liberté, mes biens, & ma vie, si on les veut ravir, j'aideray aux François à tort affligés quand je le pourray honnestement faire, j'assisteray ma pupille comme les loix me commandent, & m'opposeray aux estrangers, quelque obligation particuliere que je leur aye, qui voudront sans aucun droit s'emparer des villes du Royaume, car je suis bon François. C'est assez dit : le temps requiert qu'on face, moyennant que ce soit justement.

FIN

La *Déclaration* de La Noue a, nous l'avons vu, suscité de nombreuses réactions, dont celle-ci, publiée en 1589. L'auteur de ce *Discours sur la declaration faicte par le Sieur de la Noue*[1] n'est pas connu, mais il doit s'agir d'un coreligionnaire de Bras-de-fer. Il prend la défense de La Noue puis dégrade longuement Alexandre Farnèse, le prince de Parme, ainsi que le baron d'Haussonville.

DISCOURS SUR LA DECLARATION FAICTE PAR LE SIEUR DE LA *NOUE*

La qualité & condition differente des personnes qui entrent en la tragedie sur laquelle le Sieur de la *Noue* a esté contrainct de publier ceste defense, nous donne un beau subject pour recognoistre divers effects, qui nous apprendrons à conduire nostre vie plus sagement, & là rapporter principalement à l'honneur de Dieu (qui est le premier degré de pieté) & au salut du païs (qui est le second) & nous rendra advisez pour ne tomber és default que plusieurs font en l'un & en l'autre poinct.

Le grave, magnanime, & sentencieus parler du Sieur de la *Noue*, monstre, comme les marinier[2] ont tousjours l'œil sur l'estoille du nort, ou sur l'eguille qui la marque : aussi que l'obligation qu'on a aux hommes de quelque qualité qu'elle soit, ne nous doibt empescher, qu'en toutes nos actions nous ne jettions l'œil sur la saincte volunté de Dieu, & suivant icelle, toutes les fois que nostre vocation nous y appelle : que nous n'entrions alaigrement à la defense de la Justice, encores que pour icelle nous deussions souffrir persecution. Et puis que nos bienfaicts ne peuvent monter jusques à Dieu, il reste que nous les employons vers ce qui nous sont principallement recommandez par sa Majesté, & les plus aymez de sa bonté. L'Eglise est la premiere, pour laquelle il a livré ce qui luy estoit le plus cher, cest son Filz. Et combien que tous les membres d'icelle sont en sa garde, comme la prunelle de l'œil : toutesfois la Veusve et l'Orphelin tiennent le premier lieu, & le plus sacré degré entre ceulx qu'il lui plaist nous recommander. Puis-doncques que pour la juste defense de l'Eglise de Dieu, & d'un paouvre Orphelin, Le Sieur de la *Noue*, s'est voué, & consacré, non point legerement, mais aiant meurement examiné ceste affaire, & en apres, l'avoir entreprise courageusement, ne faisant (au pris de son debvoir) aulcune estime des dangers qui en peuvent advenir : Je ne diray point, c'est aquis une grande louange devant les hommes (car il ne l'a cerché point) mais a laissé un bel exemple à tous ceux auxquels Dieu a departi des

[1] *Discours sur la declaration faicte par le Sieur de la Noue*, A Paris, [1589], 12 p. Nous n'avons pas trouvé ce texte dans les bibliothèques françaises. Notre transcription a été faite à partir d'une copie microfilmée, empruntée auprès de la Bibliothèque et Archives du Canada, dont la cote est DC111.A2 A77 1589.
[2] Marins.

moyens pour aider en biens, en authorité, en sçavoir, en vaillantise, de secourrir la justice de Dieu pressée par les tyrans de rapporter tout ce qu'ils ont de puissance à celui auquel il fault qu'il en rendent compte, & par lequel (s'ils en abusent) seront jettez es tenebres exterieures, sans remission, où bien ils recevront sa gratieuse sentence, pour entrer en la joie du Seigneur. D'avantage, en ceste exemple Dieu monstre comment il tire en practique, ainsi que par force, la valeur qu'il a donnee aux hommes, quand pour des raisons de terre ils la veulent obscurcir & tenir ensevelie d'aultant (comme dict un Poëte) *Que la vertu cachee ne differe guerez de faineantise*[3].

Ceulx d'aultres part qui ont tiré violentement de ce Gentil-homme, & apres une prisont si cruelle des promesses si rudes & si mal-gratieuses, monstrent le naturel des tyrans lesquels se monstrent assez effroiable, selons, & terribles quand ils pensent avoir le tems propre à jouër le personnage cruel du lyon : Mais quand avecq un sens rassis, & jugement asseuré, on vient a les considerer de plus prest : on trouve qu'entre touts les animaux, le Tyran est là plus craintisve est pusillamme beste, & que cruauté & lascheté de courage, sont deux qualitez inseparables du tyran. Car comment peuvent ils aultrement interpreter ces cruelles promesses tirees par force de la bouche d'un simple Chevallier ? Pourtant ne pouvons nous assez hauloner [sic] le cœur Magnanime du noble et gentil Prince de *Galles*, lequel aiant eu rapport que le vaillant *Bertrant du Guesclein*, pour lors encores simple Gentil-homme *breton* (comme aussi est le Sieur de la *Noue*) disoit qu'il le craignoit, le mist incontinant en liberté sur sa foi, aiant accordé de sa rancon[4].

Le Prince de *Parme*[5], affecte le nom de victorieux, glorieus, invincible, & grand Capitaine, & aultres tiltres ambitieus & superbes, que les flateurs Italiens lui attribuent, & ne se contentant de tels tiltres, cerchent par trop sottement, & d'une ambition descouverte & effrontee, le nom de *grand Alexandre*, pourtant porte il en sa devise, *Sa Tyros,* devise du *Grand Alexandre*[6], & baptisant à la mode Romaine, cest à dire Papale, le galion qu'il a faict bastir en Anvers, non pas des ouvriers du païs, car ce ne sont que forfantes, mais par des

---

[3] Évocation de deux vers de Pierre Scévole de Sainte-Marthe : « La vertu cachee en la nuit, / De la paresse peu differe » ; v. *Second Volume des Euvres de Scevole De Sainctemarthe, Lodunoys, ... Contenant troys Liures de Poësie meslee de Vers François & Latins A Poictiers*, Par les Bouchetz, freres, 1573, p. 157.

[4] En 1364, Bertrand du Guesclin (1320-1380), connétable de France, combat les Anglais en Bretagne mais est battu à Auray et est fait prisonnier par le chef de l'armée anglaise John Chandos. Celui-ci le relâche dès lors que le Breton lui promet de lui payer la rançon de 100 000 livres.

[5] V. *infra* n. 4 dans les *Points et Articles*.

[6] Après avoir assiégé Tyr durant sept mois, Alexandre le Grand décide de lever le siège, pensant ne pas réussir à gagner la ville. La nuit suivante il rêve d'un satyre. Son conseiller interprète le Satyre par « Sa Tyr » : « Tyr sera à toi ». Il entra en effet dans la ville qui ne pouvait plus résister davantage. V. Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 2, pp. 434 v°-435 r°.

Messers venus d'Italie, dorez & velouttez : il ne se contenta de le faire appeler de son nom, qui est *Alexandre*, mais le nomma comme parrain de ce Bucephale le *Grand Alexandre* : veu qu'attendu les beaux effects, & le parrain & le filleul estoient de vrais Sandiekeuken[7]. Mais je demanderois volontiers à ce sot & superbe tout ensemble, si *Alexandre le Grand* s'est ainsi gouverné envers les ennemis, comme il a faict envers le Sieur de la *Noue*, & s'il ose avecq un cœur si bas affecter le nom de ce brave Prince ? Si *George Castriot*[8] vrayement grand Cappitaine & nommé *Scanderberch*, qui signifie *Alexandre le Grand* a esté tel envers les ennemis, ores qu'ils fussent Turcs ? Si l'*Arragonois Gonsalve*[9] qui a vraiement merité le tiltre de *Grand Cappitan*, a commis acte si indigne & d'un courages si ravalle[10] ? Et s'il croit que le vaillant *Don Jean d'Austriche*[11] duquel il se mocque, eust voulut s'abbaisser jusques à une telle villainie ? Tellement quand il n'auroit commise aultre lascheté que ceste-cy, il fait assez cognoistre à tout le monde, voir à ceulx qui soubs umbre de ces prosperitez fortuites s'y font pour un temps abusez, que jamais ne fust ny grand Cappitaine ny Cappitaine, au cœur desquels n'entre jamais si vil & si rabaissé conseil. Et n'est besoing ici de monstrer son ignorance au faict de la guerre en ses preparatifs d'Anvers, avecq des monstrueux vaisseaux qui ne pourroient pas seulement naviguer sur l'Ecau[12], & aultre petit appareil, pour traverser jusques en Angleterre, & passer avecq si miserable equippage par dessus le ventre des *Hollandois* & *Zelandois* ? Il ne seroit besoing de parler de sa sottise biennalle en son assemblee de *Pleyttes*[13], & son irresolu conseil de les changer de place en place, à l'*Escluse,* à *Nieuport, à Dunckercke*[14]*,* ny son peu de courage, de n'avoir osé avecq quarante mil hommes de combat apprestez deux ans entiers, venir aux mains avecq une petite trouppe de *Zeelandois & Holandois*, & devant ses yeulx veoir une si orgueilleuse armee, venue sur son conseil, estre battue et fouettee des *Anglois*, comme qui chastieroit des Esclaves, & veoir dis-je, perir tant de Noblesse devant ses yeux. Et pensez Messieurs qui lisez ceci, si *Alexandre le Grand*, *Julius Cesar*, & aultres grands Cappitaines eussent faict telles & si lourdes faultes. Il ne faudroit aussi mettre en compte sa bestise en ses entreprises de *Berghes* & *Ter Tolen*[15] *:* car ce

---

[7] Nous n'avons pas compris à qui se réfère l'auteur.
[8] Georges Castriot, surnommé Scanderbeg (1405-1468), grand timariote albanais qui résista pendant des décennies aux ottomans.
[9] Gonzalo Fernandez de Cordoba (1453-1515) est un militaire espagnol dont les succès lui valurent le surnom de « Grand Capitaine ».
[10] Bas.
[11] Juan d'Autriche (1545-1578) fils naturel de Charles Quint, gouverneur des Pays-Bas de 1576 à 1578 et commandant de la flotte européenne lors de la bataille de Lépante.
[12]Le fleuve l'Escaut.
[13] Sorte de bateau.
[14] Ecluse est un village situé dans le Brabant, Nieuport est une ville côtière belge proche de Dunkerque.
[15] Au lendemain de ces succès, Philippe II se détourne des Pays-Bas pour se consacrer à l'invasion de

seul acte lasche, monstre assez qu'il est indigne d'un tel nom, & que les succes quil a eus, ne procede d'aulcune vertu qui soit en lui, qui n'en a aultre que celle de ses predecesseurs, monstres de nature. Et de faict, si une fois cette fontaine d'or des *Indes,* luy venoit à tarir, lors on verroit à clair, qu'il est vraiement l'asne, qui faisoit peur aux aultres animaulx, quand il estoit vestu de la peau du Lyon : mais quand ils descouvrirent ses longues oreilles, il le traicterent selon ses merites : Et cest un tel homme qui promettoit tant de recompenses à ceulx qui estoient si fols de le croire, & qui s'apprestoient pour se faire courroner *Roy d'Angleterre,* par le Cardinal *Alain*[16]. Estant doncq tel comme ceste Declaration nous le descouvre, il nous apprend assez que nous ne le debvons craindre, non plus que son maistre ne sy debutoit fier, comme à celuy qui lui fera un jour s'il peult, un meschant tour, pour ses droicts pretendu en *Portugal*[17], suivant les consultations faites par son Pere & son Oncle le Cardinal *Farnese*, & comme desja il en donne assez de peuves par le mauvais traitement qu'il faict aux Espaignols, qui n'est pas encores un traict de Grand Cappitaine.

Quant aux mutins & seditieux, destinez à toutes maledictions, qui ont faicts ces dernieres esmotions en *France*, on peut en leur personnes remarquer comme en un vif tableau, la face de l'hypocrite qui prend le masque de la Religion pour couvrir la peste de son ambition. Et comme jamais un homme de bien, & qui a la crainte de Dieu au cœur, ne vouldroit faire servir le nom de Dieu à un si vil & si infame effect : aussi il appert que sont gens sans Dieu, & sans Religion, qui persecutent les enfans de Dieu, pour pavenir à estre Rois des enfans des hommes, soubs un fauls nom d'estre successeur de *Charles le Grand*[18], auquel ils n'appartiennent de rien : Et quand ils lui apprendroient, si est-ce quil n'y avoit rien, mais en estoit usurpateur sur la race des Meroveens[19], vrai Rois & legitimes, desquels sont descendus en droitte ligne masculine, les Rois qui regnent, & ceulx qui ont regné depuis six cent ans, comme aussi ceulx de *Bourbons*, seuls Princes restant apres le Roy, lequel aussi tient la prescription paisible de six siecles : Et neantmoins contre leur Roy, leur bienfaicteur, sans estre contrainct ny en la conscience, ny en l'honneur, ny en vie, ny en biens, ont osé faire guerre ouverte, faire soubslever les *Parisiens*, gents mutins & lesquels aux troubles de *France*, ont tousjours suivi le meschant parti, & le tout à raison de quelques traictez &

---

l'Angleterre. Alexandre Farnèse participe à la préparation du débarquement espagnol ; cette entreprise échoue à cause du désastre naval de l'Invincible Armada (1588). Tholen, une île des pays-Bas aux mains des espagnols, est un bastion défensif et Bergen op Zoom une ville côtière des Pays-Bas. Le siège qu'Alexandre Farnèse lui fera subir en 1588 sera un échec.

[16] William Allen (1532-1594), cardinal catholique anglais qui conseilla à Philippe II de lancer l'Invincible Armada contre l'Angleterre.

[17] Alexandre Farnèse était marié à la princesse portugaise Marie de Portugal (1538-1577).

[18] Charlemagne.

[19] Mérovingiens.

promesses secretes faictes au Pape de Rome, Tyran Catholicque & universel de la chrestienté, & à quelques Princes estrangers pour quelque argent qu'ils en ont tiré, ce qui ne peut tumber en ame que de trahistre[20].

Telles gens doncques ne sont à craindre, gens sans Dieu, sans honneur, & qui avecq tant de puissance, nont peu aultre chose executer que de faire mutiner une insensee populace. Et ne fault doubter de l'asistance de Dieu contre des hommes si pervers, & qu'ils lui font la guerre ouvertement se couvrants neantmoins meschament de son nom sacré.

Quand au Baron d'*Aussonville*[21] qui assiege *Jamets,* que peut on veoir en lui, sinon ce pourceau qui foulloit du groing & des pieds les sainctes perles[22] ? & se retournoit pour mordre ? car ce gros & gras pourceau ayant gousté le don celeste & en ayant faict profession, jusques à avoir accompaigné le vaillant Prince de Condé, *Louis*[23], & mesme jusques au siege de *Poictiers,* duquel lieu il se retira en Allemaigne, avecq le non jamais assez loué Prince d'*Orange*[24]*,* commencea premierement à fouller au pieds l'Evangile par mots de risee : Depuis voiant la sanglante journee de Saint Bartelemi, & les Seigneurs morts par lesquels il esperoit s'advancer en *France*, il s'assite au banc des mocqueurs, & conjoignist ses conseils avecq les comtempteurs, & finalement non plus comme un Appostat simple, mais comme un Appostat persecuteur, s'est mis à poursuivre ceuls quil cognoist en la conscience, estre plus gens de bien que luy, ce qui advertist un chacun de prendre garde à soy, affin que celui qui est debout, ne vienne à tumber, car Dieu juste juge punist en tels mocqueurs, un pecher par un autre, jusques à ce que telles gens se precipitent en la fosse obscure, habitation des Dragons & bestes saulvages, accompissement [sic] de toutes miseres : Le tout par un juste jugement de Dieu, qui ne laisse rien impuni.

SONNET.

QUel nouveau Temistocle, amy de sa Patrie
Dieu, quel autre Caton, est cecy que te voys
Rien ne peut le tenir que de bras & de voys
Au salut de sa France, il ne donne sa vie.

O genereux Guerrier ! Une si belle envie,
Qui reveille l'honneur, des genereux Gaulois,

[20] Traître.
[21] V. *supra*, n. 26, dans la *Declaration* de La Noue.
[22] *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, « L'evangile selon sainct Matthieu », chap. VII, 6.
[23] Louis de Bourbon, prince de Condé (1530-1569), frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre.
[24] William de Nassau, prince d'Orange (1533-1584).

Te fait coucher[25] *au rang noz meilleurs François,*
Pour y gasgner le pris d'une gloire infinie.
Ce n'est rien des effors, que l'on montre icy bas :
Ce n'est rien des Lauriers de dix mille combas :
Et rien l'honneur acquis hors de nostre Province.
Ceux-là qui dignement veulent vivre à jamais
Il faut ainsi que toy qu'ils rapportent leurs faits
Au service de Dieu, du Pais, & du Prince.

[25] Placer, inscrire.

La lettre qui va suivre, attribuée à La Noue, et destinée au roi Henri IV, semble avoir été écrite dans le but d'être publiée, puisque l'auteur s'adresse directement, à plusieurs reprises, à « Messieurs de la Ligue », contre lesquels il profère des paroles assez vigoureuses. Mais le contexte dans lequel La Noue aurait écrit cette lettre est différent de celui durant lequel il a écrit ses *Discours*. Il a dû la rédiger avant son départ en Bretagne en juin 1591. Il y défend le roi et sa conscience, et met en garde contre les dangers de l'impérialisme espagnol.

Henri Hauser la publia en 1888, dans la *Revue historique*[1] ; son authenticité peut-être contestée puisque cette lettre n'est ni autographe, ni datée, ni signée et le destinataire n'est pas mentionné[2]. Le nom de La Noue est en effet ajouté par une autre main. Nous retenons cependant quelques arguments qui soutiennent l'appartenance de cette lettre au chef de guerre huguenot, et que Hauser donne dans sa thèse[3] :

> Les allusions constantes aux guerres de Flandre, au prince d'Orange, au duc d'Alençon, feraient déjà penser que c'est La Noue qui l'a écrite, même si personne n'avait pris soin de nous en avertir. Les idées, ce sont celles que La Noue a toujours soutenues […]. L'amour de la paix, le sentiment national, monarchique et unitaire, celui de l'odentité essentielle des Églises, et l'espoir d'une réconciliation de tous les chrétiens, le désir de voir convoquer des États et un concile, la crainte que les guerres religieuses n'accroissent le nombre des impies […].

Ces arguments nous semblent pertinents ; nous avons aussi le sentiment que cette lettre est de la main de Bras-de-fer, pour toutes les raisons invoquées plus haut, même si le ton est plus emporté que dans les *Discours*. Nous avons toutefois vu, dans la *Déclaration*, que La Noue pouvait adopter tel ton.

LETTRE DE MONSIEUR DE LA NOUE (BRAS-DE-FER) SUR LE CHANGEMENT DE RELIGION.

Monsieur, vous m'avez desja escrit par deux fois que les ligueurs disent, lorsqu'ils parlent avec quelques-uns des nostres, que si le Roy se vouloit faire catholique, qu'ils luy obeiroyent et que la paix s'en ensuivroyt, qui est tant desirée et necessaire : lesquels propos si doux et agreables à ceux qui les escoutent, vont charmans leurs esprit, et soit en particulier avec leurs amis ou en public avec la multitude, ils les vont publians, dont s'ensuit entre eux ceste conclusion qu'il faut que le Roy prenne ce salutaire conseil, ou il monstrera ne se soucier

---

[1] C'est de là que nous la tirons : H. Hauser, « François de la Noue et la conversion du roi », dans *Revue historique*, Paris, 1888, t. 36, p. 311-323.

[2] H. Hauser dit avoir consulté cette lettre à la bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français. La bibliothécaire adjointe nous a en effet confirmé l'existence de cette lettre de 12 pages (dont la cote est MS 825), précisant qu'il s'agit d'une copie du XIX[e] siècle.

[3] H. Hauser, *François de La Noue (1531-1591)*, Paris, Librairie Hachette, 1892, pp. 250-251.

gueres de son estat qui se perd ny de ses subjects qui se vont entretuans ; et après s'engendrent des murmures, plus il leur semble que tel effect se neglige et differe.

C'est la le sommaire de vostre lettre à laquelle je respondray selon le loisir que j'ay, me trouvant aux lieux où je puis voir, pour estre peut-estre plus cru que vous qui estes esloigné. Oserois-je vous dire que vous vous laissez emporter à la trop legiere opinion des autres, dont la pluspart fait comme les moutons qui suivent les premiers de leur troupeau qui auront franchi quelque passage qu'auparavant ils aprehendoyent ? Ne prenez pas pour argent content tout ce que le rusé ligueur fera mine d'affirmer. Quand il dit quelque chose, son cœur pense autrement ; car, parmy ce siècle de dissimulation, vous mesme vous circonviendroit si vous n'estiez diligens de bien examiner ce que vous oyez. L'historien Guicciardin escrit du pape Alexandre VI, qui estoit Hespaignol, qu'il ne faisoit jamais ce qu'il disoit[4]. Ainsi en usent les ligueurs, ayans tousjours la religion et la sainteté en la bouche, et oncques actions de François ne furent si irreligieuses et desreglées que les leurs.

Si la religion qu'ils tiennent leur eust esté si recommandée et l'union des catholiques, au contraire la division odieuse, pourquoy susciterent ils une guerre mortelle contre le feu Roy qui estoit très catholique, lorsqu'il assailloit plus vivement les Huguenots et les meilleurs. Encores est qu'ils s'aidoyent du nom de la religion, comme faisoit Domitien de ceste grande machine à prendre villes, pour le renversement de son Estat[5]. Est-il donc croyable qu'ils recognoistront le Roy incontinent qu'il sera converty, ayant si miserablement et si perfidement traité son devancier, qui, depuis saint Loys, n'a eu son égal en devotieuse observation ? Nous en voyons plusieurs d'entre eux que la convoitise a tellement transporté, qu'ils s'aproprient les duchés, comtés, marquisats et baronnies, et peu s'en fault qu'ils n'en prennent desja les superbes titres à la confirmation de ces nouveaux Estats ; il sont si aspres qu'ils s'oublient eux-mesmes pour trop se souvenir de leur trop riche proye. Est-ce là un signe que l'Estat se restablisse pour la conversion du Roy ? Non, certes, ains une conjecture apparente qu'ils desirent qu'il meure, afin de jouir à descouvert et plus librement de ce qu'ils ne tiennent encores que par la guerre.

Si ceste grande conjuration et rebellion avoit commencée et estoit survenue seulement du règne du Roy qui est à present, par une crainte soudaine pour empescher les

[4] Guichardin, dans le livre I, de l'*Histoire des guerres d'Italie*, énumère les nombreux vices d'Alexandre VI, dont la fausseté et la fourberie, mais nous n'avons pas retrouvé cette expression. V. *Histoire des guerres d'Italie, composée par M. François Guichardin et traduite par Hiérosme Chomedey. Nouvelle édition, à laquelle ont esté adjoustées les Observations politiques, militaires et morales du Sieur de La Noue*, Par les heritiers d'Eustache Vignon, 1593, t. I.

[5] V. Suetone Tranquile, *De la Vie des XII. Cesars*, A Lion, Par Jan de Tournes, 1556, « Vie de Domician Empereur, Livre XII » p. 351 et sv.

maux que ceste passion represente devant les yeux, mesmement à ceux qui marchent en la foule des persuadés, paraventure qu'on s'arresteroyt davantage aux propositions qui se feroyent pour appaiser nos troubles. Mais si on observe ce qui est arrivé depuis l'entrée de l'an 1585 jusques à la mort du feu Roy dernier[6], on cognoistra que le premier motif de la guerre a esté l'ambition, le second la vengeance, et maintenant on voudrait que ce fust la religion, qui ne sert pourtant que de masque au ligueur et à l'Hespaignol.

Il y a prou de gens qui ne croiront pas facilement que le seul zele de la religion mene ceux qui en entraînent tant d'autres sous ceste belle couleur. Je demande à Messieurs de la ligue si, en ce qu'ils ont miné les lois fondamentales de la France, tué leur Roy, amené l'Hespaignol en icelle, non comme mercenaire ou auxiliaire, ains comme propriétaire, rendu le peuple et la noblesse ennemis, aboly le respect et l'obéissance et mesme toute l'armonie de l'Estat : si, en cela, il y a une seule goutte de religion ? Il faut pour à bon droit s'en authoriser de cest excellent titre estre religieux, et en effect plus qu'en apparence, car tost ou tard Dieu descouvre et chasse les hypocrites.

Il n'y a pas longtemps que dans leurs libelles, dignes de leurs écrivains, ils publioyent qu'estant relaps il ne devoit estre receu au giron de leur église, encore qu'à mains jointes et genoux fléchis il demandast d'y estre réintégré : d'autant que c'estoit un membre entièrement pourry qui meritoit d'en estre retranché. On sait aussi qu'entre leurs François espaignolisés il a esté plusieurs fois arresté qu'encores qu'il se fist catholique, qu'il ne faudrait obeir ne se fier en luy, veu que son intention ne l'avoit amené à ce point que pour les tromper, comme il a fait par le passé. C'est chose asseurée que depuis peu de temps ils ont cuidé traverser les affaires du Roy en Allemaigne, faisant entendre sous main et dextrement aux princes protestans qu'ils estoyent maladvisés de le favoriser en ceste guerre, pourautant [qu'] il avoit promis et juré de se faire catholique dans peu de temps, ne se servant quasi plus que de ceux qui l'estoyent et desdaignant les huguenots et la simplicité de la religion, et qu'après qu'ils l'auroyent élevé en grandeur, ils sentiroyent bientost leur erreur et les fruits de son inconstance. Autant en ont-ils voulu persuader aux républiques protestantes. Si ce satyre revenoit qui ne voulut plus converser avec l'homme, pour avoir veu sortir d'une mesme bouche deux effects si contraires comme eschaufer et refroidir, ne leur diroit-il pas : « Pourquoy voulez-vous qu'on adjouste foy en ce que vous proposez au Roy, veu que vos langages sont si variables et différents ? »

[6] Henri III.

Cest artifice icy à mon avis vient de ceux qui conduisent le populaire grossier de la ligue et toutefois malitieux, auquel ils font entendre qu'il ne doit recognoistre le Roy ni accorder paix, si premier il ne se fait de leur religion, pour ce qu'ils pensent que c'est la seule et principale cause qui acroche les esprits, et que, selon la raison, cela ayant à se faire, devrait aller après une generale reconciliation. Ils [en] sont ennemis parce qu'elle rabaisse leurs grandeurs et leur tollit[7] les biens qu'ils ont ravis. Leur but ne tend qu'à embrouiller les entendemens des vrays catholiques, et mettre la division entre eux et ceux de la religion reformée, sçachant bien que, par leur bonne concorde, leurs desseings contre l'estat, qu'ils veulent partager avec l'estranger, sont dissipés. Ils taschent aussi de faire perdre à Sa Majesté le crédit qu'elle a avec plusieurs princes qui l'assistent, lesquels seroyent tres mal edifiés d'elle, s'ils la voyoient proceder au fait de la religion avec précipitation et par cupidité de regne, et non par les voyes de tout temps acoustumées et pratiquées par les grands. Car, pour cognoistre, s'instruire et croire, il convient lire, ouyr, conferer et mediter et prier. Dieu donne l'accroissement, ce qui ne peut s'accomplir qu'avec le loisir de la paix, apliquant du tout son entendement à cest object spirituel.

Ils s'efforcent par mesme moyen donner une grande frayeur aux bons catholiques, leur mettant devant les yeux que, quand Sa Majesté sera au-dessus de ses affaires, qu'elle leur ostera l'exercice de leur religion. Mais ils devroyent bien l'avoir plus grande que, pour en avoir abusé, Dieu ne leur oste la semence d'icelle des cœurs en les endurcissant, comme l'histoire dit qu'il fit celuy de Pharaon[8]. Et certes les comportemens du Roy rendent un evident tesmoignage qu'il est bien loing de ceste pensée. Comment est-ce que luy, qui a combattu vint cinq ans[9] pour maintenir que les consciences doivent estre laissées libres pour rendre à Dieu les devoirs et hommages qui luy appartiennent, selon les sentimens qu'il leur a imprimés, voudroit gehenner[10] celles des autres qui luy sont assujetties ? Luy qui confie sa personne et sa vie aux catholiques qui le suyvent et aiment, comment voudroit-il irriter leur âme en les privant du bien sans lequel elle croit ne pouvoir vivre ? Luy qui est si soigneux de garder sa foy et ce qu'il promet, oseroit-il rompre ceste sienne promesse tant solennelle de conserver la religion catholique ? Qui pensera enfin qu'il fust si imprudent d'entreprendre une chose qu'il ne sçauroit faire et, pour vouloir oster à autruy sa liberté, se mettre au hasard de perdre la sienne ?

[7] Enlève.
[8] *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, « Exode », chap. X, 27, p. 27 v°: « Mais le Seigneur endurcit le coeur de Pharao, & ne les voulut point laisser aller ».
[9] Henri IV fait ses premières armes en 1567, à 13 ans.
[10] Contraindre.

Mais je ne puis oyr en patience les ligueurs, se voulans justifier, dire : Nous defendons nostre religion. Et qui est-ce qui la poursuit ? [mot illisible], car si on regarde les provinces et villes qui obeissent à Sa Majesté, on ne remarquera aucun, soit ligueur couvert ou catholique, pour ce regard y estre molesté. Si les ecclésiastiques consideroyent bien que les huguenots, qui estoyent leurs ennemis au passé, sont maintenant du tout adoucis envers eux, procurant leur repos et seureté, pour ce que la loy publique et le Roy le commandent, ils ne seroyent pas si promts d'exciter les peuples à rebellion et à perpetuer ceste guerre, actions prodigieuses à ceux qui n'ont plus d'ennemis.

Or je veux revenir à la conversion que l'on requiert du Roy, ce qu'estant concedé aux ligueurs, encore n'auront-ils pas obtenu ce qu'ils pretendent : car vouloir qu'il se face de leur religion, ce n'est pas se faire catholique, estant certain que les vrays catholiques tiennent les ligueurs comme samaritains qui meslerent avec la loy de l'Eternel les coustumes des gentils : ainsi ont corrompu leurs nouveaux prophètes le plus pur de la doctrine evangelique, et par leurs seditieuses persuasions les meurs de leurs brebis, la pluspart desquelles ils ont transformées en loups ravissans, et singulièrement des villes capitales des provinces.

Jesus-Christ a dit : « Rendez à César ce qui est à César (ce qui s'entendoit de Tybere, tyran détestable plustost que Roy) et à Dieu ce qui est à Dieu. » Au contraire, ces nouveaux docteurs disent : « Désobéissez aux Roys nos souverains seigneurs que nous avons condamnés et rejettés, et vous armez contre eux, soient catholiques ou hérétiques. » David ayant Saül en son pouvoir ja reprouvé de Dieu, et qui luy faisoit cruelle guerre, ne le voulut offenser, disant : « Je ne mettray point la main sur l'oinct du Seigneur, »[11] là où les autres commandent et sollicitent de tuer les Roys ; et, quand on l'a fait, ils atribuent sainteté à ses horribles assassins, et leur baillent la couronne du martyre : sur quoy il faut noter que le diable a aussy ses martyrs. L'Escriture sainte nous enseigne que ceux qui perseverent en la transgression de la loy divine n'ont aucune part au ciel, et que le seul moyen de la reconciliation des repentans gist au mérite du fils de Dieu. Qu'ont presché ceux cy ? C'est que quiconque aura tué pere et mere, violé ses plus proches parens et ravi injustement les biens de plusieurs familles, s'il se renge sous la sainte union et s'y monstre passionné, ses pechés luy sont remis et acquiert paradis. En l'Evangile nous aprenons que ceux qui nous ont offensés, nous leur devons pardonner non seulement sept fois, mais jusques à septante[12]. Les prophetes de la ligue sont fort eloignés de ceste mansuetude, car ils damnent solennellement, mesme les plus grands, quand il leur plaist, comme leurs escrits et peintures monstrent qu'ils ont voulu

[11] *La Bible*, éd. cit., « I. Samuel », chap. XXVI, 23.
[12] *La Bible*, éd. cit., « L'Evangile selon Sainct Matthieu », chap. XVIII, 21-22.

faire le feu Roy dernier mort. Quand Dieu parloit à Jonas pour la grâce qu'il avoit faite à Ninive, il alleguoit qu'il y avoit dedans six vint mil enfans[13] ; comme s'il eust voulu remarquer en ces petites créatures beaucoup d'innocence. Mais qu'ont presché ces cannibales ? « Mangez et devorez tous vos enfans, plustost que vous rendre ; c'est une chose agréable à Dieu. » Ainsi disoient les zélés et faux prophetes au siège de Hierusalem. Saint Pierre dit : « Rendez vous subjets à tout ordre humain, soit au Roy comme à celui qui est par dessus les autres (et ce Roy estoit Neron), soit aux gouverneurs comme à ceux qui sont envoyés de luy pour faire justice. »[14] Ces hypocrites, au contraire, ainsi que dit saint Jude[15], mesprisent le Seigneur et blasment les dignitez, à sçavoir les légitimes, pour au lieu establir leur authorité illegitime, et la tyrannie des seize brigands qui ont pillé et volé les richesses de la cité qu'ils ont asservie. La loy de Dieu nous commande de ne porter faux tesmoignages contre nos semblables. Ceux cy qu'ont ils fait dans la chaire de vérité ? sinon se rendre faux tesmoings contre icelle et contre Dieu, se servans de sa parole pure pour colorer l'impureté de leurs desseins, ne preschans que feu et sang, mensonges et blasphemes, justifians avec impudence l'inique et condamnant le juste.

Ce sont là parties des saintes maximes de leur nouvelle théologie que leurs plus chers predicateurs, corrompus par l'argent d'Espaigne, ont manifestées. Qui seroit-ce donc qui voudroit conseiller non pas à Sa Majesté, mais au moindre de ses bons subjects, d'embrasser la religion de la ligue, contaminée des impietés susdites ? Persuadera on au Roy de s'aller faire instruire au petit Feuillant[16], l'un des autheurs de la mort du feu Roy ? Il luy faudroit plustost dire ce qui est escrit au 23e chapitre de saint Mathieu : « Malheur sur vous, hypocrites, qui tornoyez la mer et la terre afin de faire un prosélyte. Et quand il l'est devenu, vous le rendez fils de la Géhenne au double plus que vous. »[17] Qui voudroit encore regarder ce que ces flambeaux de perdition ont falsifié en la religion catholique (à laquelle ils ont fait plus de dommage en deux ans que ceux qui s'y sont opposés n'ont fait en cinq ans), on en feroit plusieurs articles. Ce que j'ay dit leur pourra sembler fort estrange, car tant s'en faut qu'ils s'estiment souillés, qu'au contraire ils se reputent nets, et nous et les catholiques royaux pleins de souillures spirituelles. Au moins ils ont fait là venir leur langage, ne cessant jamais,

---

[13] *La Bible*, éd. cit., « Le Livre de Jonas », p. 358 et sv.
[14] *La Bible*, éd. cit., « Premiere epistre catholique de sainct Pierre Apostre », Chap. I, 13-14.
[15] *La Bible*, éd. cit., « Epistre de S. Jude », p. 115 r°-115 v°.
[16] Bernard de Mont-Gaillard, dit Petit-Feuillant, prêchait auprès de Catherine de Médicis et Henri II qui l'avaient accueilli. Il était un des prédicateurs de la Ligue ; durant le siège de Paris, il est un des plus grands opposants à Henri IV.
[17] *La Bible*, éd. cit., « L'Evangile selon Sainct Matthieu », XXIII, 15, p. 14.

comme [mot illisible] de moulins, de resonner ce mot d'heretiques ; et, ceste pronuntiation[18] estant faite, ils pensent avoir gagné leur cause. Justement on leur pourroit faire le reproche qu'allegue Plutarque : « Tout ulceré, il veut guarir les autres[19]. »

Miserables prescheurs, guarissez vous premierement vous mesme ; car, estans aveugles comme vous estes, vous nous feriez cheoir en une fosse, si nous estions si fols de vous suivre. Ces gros prelats d'Italie, que vous avez fait venir pour nous maudire comme Balaam[20], plustost que pour nous instruire, n'y en a il pas aucun d'eux plus dignes d'habiter en Sodome (tesmoing la lettre interceptée dont nous vous monstrerons l'original quand il sera temps[21]) que de manier les Escritures ? Et vos Jesuites, perturbateurs des estats du monde, nous convertiront ils ? Encore moins, ayans les ames trop cauterizées. Ne sçavez vous pas bien en conscience que, si on vouloit examiner vos faits et vos prédications à la reigle de l'Eglise ancienne, aux escrits des premiers docteurs et par les plus renommés conciles, que vous seriez excommuniés de l'Eglise catholique, et en lisant vous verriez vos condemnations.

Je desplore ceux que vous avez par vos seductions enchantés et rendus si pertinax[22] à la continuation de la guerre ; dequoy peu vous chaut[23], moyennant qu'ils nous perdent en se perdant. Vous, cependant, hommes sanguinaires, estans bien à vos aises, sans peril et sans peine, voyez jouer ceste piteuse tragedie, visans tousjours à ce but de jetter vostre pais sous le joug de l'Hespaignol, à qui pour un vil prix vous l'avez vendu.

Mais je vous loue, vous qui, parmi eux, avez coustumément[24] presché, comme vrays Jeremies, la repentance, la paix et la concorde. Vostre salaire est grand à la fin, et Dieu consommera ses decrets qu'il a rendus de vous, qu'il ne laissera tomber un cheveu de vostre teste sans son ordonnance. Il est plus seant aux vrays catholiques qui ont aymé le Roy et l'Estat et n'ont taché leur religion de ces nouvelles pollutions[25] (lesquelles ce tres excellent abbé saint Bernard[26], s'il vivoit, auroit en detestation et criroit à l'encontre[27]), et maintenant luy obéissent, de souhaiter qu'il adhere à celle qu'ils tiennent et de l'en suplier, moyennant aussi qu'ils viennent avec humilité et un fervent desir de son salut, comme ils confesseront

---

[18] Action de dire.
[19] Plutarque, *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, p. 53 v°.
[20] V. *La Bible*, éd. cit., « Nombres », chap XXII-XXIV.
[21] Nous n'avons pas idée de quelle lettre il s'agit.
[22] Obstinés.
[23] Peu vous importe.
[24] Habituellement.
[25] Souillures.
[26] Bernard de Fontaine, abbé de Clairvaux (vers 1090-1153), considéré aussi comme le maître spirituel de l'ordre cistercien.
[27] Contre.

qu'ils doivent faire, sans y apporter la violence, qui est une mauvaise ouvriere pour faire ployer les hommes qui ont beaucoup de magnanimité à ce à quoy mesme ils seroyent disposés.

C'est une dure gehenne[28] que d'estre forcé en la conscience, à ceux qui l'ont vive et non comme estoufée en eux. Et quelque Payen a bien sceu dire qu'on ne la devoit violenter. Les Romains, qui tenoyent en leur ville plus d'un million d'esclaves, ne les contraignirent oncques à quitter leurs dieux, qu'ils avoyent de leur jeunesse ignoramment cogneu. Quand il s'agit du changement de religion en particulier, nous voyons qu'on y tient deux sortes de procedures. La premiere est quand on regarde à une fin religieuse ; car, puis qu'il est question de l'honneur de Dieu et du salut de l'ame, il faut contenter la conscience. Et comme saint Paul dit que la foy vient de l'ouye et l'ouye de la predication de moitié[29] : aussi convient il sonder les escritures et escouter en privé et en public, pour satisfaire à ce qui est du devoir de l'homme, laissant au Saint-Esprit d'envoyer l'illumination requise. La seconde regarde les commodités temporelles : quand, pour garentir son bien ou sa vie, ou s'acquérir des grandeurs, on fait une profession extérieure que le cœur n'aprouve pas, qui est, en bon langage, estre hypocrite ; et ceste voye tortue est dangereuse à soy et à autruy.

La pluspart des catholiques seroient bien aises que le Roy usast de ceste dissimulation, pour ce (disent ils) qu'il se rendroyt amis ceux qui maintenant sont ses ennemis, et pensent que ceste raison d'Estat doit avoir grande force. Mais quelle assurance qu'ils le feroyent ? Il vaut beaucoup mieux qu'il conserve tant de princes qui luy portent une amitié certaine que, sous une incertitude d'ouverture captieuse, il aliene ce qui luy est du tout acquis. Et puis ne seroit ce pas un signe qu'il voudroit tromper les hommes, si contre sa conscience il useroit de tromperie avec Dieu ? Son comportement doit estre plus loué, de declarer apertement[30] ce qu'il a dans le cœur.

Autres desireroyent qu'il s'abstint pour quelque tems de faire prescher, ausquels je prie de considerer cest exemple. Feu Monsr le prince d'Orange, après la pacification de Gand[31], estant reuny avec la pluspart des catholiques des Pays-Bas, contre lesquels il avoit si longtemps combattu et qui avoyent la religion reformée très odieuse, fut conseillé, pour les moins effaroucher et les attirer à soy, de s'abstenir pour quelque temps de l'exercice public de

---

[28] Torture, supplice.
[29] V. *La Bible*, éd. cit. : « Epistre de S. Paul aux Romains », X, 17, p. 75 v° : « La foi donc est par oui, & l'ouir par la parole de Dieu »
[30] Ouvertement.
[31] La pacification de Gand est une alliance conclue le 8 novembre 1576, entre les Dix-Sept Provinces des Pays-Bas espagnols, dans le but de faire cesser les exactions des troupes espagnoles mutinées, ainsi que mettre un terme à la guerre civile entre les provinces restées loyales à la couronne d'Espagne et les provinces rebelles de Hollande et de Zélande.

sa religion, reservant de faire les prières en sa chambre, ce qu'il pratiquoit journellement. Mais au bout de trois ou quatre mois, sans attendre davantage, les catholiques ses ennemis disoyent que c'estoit un Atheiste qui ne se soucioit d'aucune religion. Les autres catholiques de son party, quand ils prenoyent un mal contentement, l'appeloyent libertin ; et le vulgaire des huguenots ne se pouvoit garder de dire que ceste sagesse mondaine periroit : et ainsi les uns et les autres alloyent faisans des jugemens sinistres. J'estois lors avec luy[32] et bon tesmoing de sa pieté. Et voyant que ce conseil aportoit un effect contraire, il reprit sa première profession.

On a bien veu des Roys qui, par contrainte et par priere, ont fait changer de religion à plusieurs de leurs subjects. Mais que des subjects l'audace aye fait faire leur Roy, les exemples en sont nulls [sic] ou très rares ; et il me souvient que la royne d'Escosse[33], estant retournée en son païs, trouva que la messe en avoit esté chassée par le consentement quasi universel de tous ; mais jamais on ne la pressa de suivre l'exercice qui estoit pratiqué, et quand elle demanda que celuy de la religion luy fust accordé, personne n'y contredit, sachant que c'estoit leur dame et souveraine, et tous luy rendirent l'obéissance deue. Et toutesfois il y en a encores parmy nous qui disent que si le Roy ne se fait catholique, qu'ils se retireront de son service. Je leur proposeray la fable du loup qui, s'aprochant de la cabane des bergers, les vit qu'ils escorchoyent un de leurs moutons pour le manger. Il leur dit : « Messieurs les bergers, si je faisois ce que vous faites, o que vous cririez haut à l'encontre de moy. »[34] Pourroit on pas aussi leur dire qu'ils feroyent un terrible bruit, si Sa Majesté parloit seulement de les contraindre en leur religion, combien qu'eux, n'estans que subjects, luy veulent faire incontinent changer la sienne en laquelle des le berceau il a esté élevé (comme si c'estoit chose aussi faisable que de changer d'habillement), sans qu'il se tempeste ; ains respond doucement qu'il ne desire rien plus que le temps luy permette de faire une notable conference pour essayer de donner satisfaction à un chacun et à luy mesme.

Il faudroit qu'ils attribuassent la coulpe de ce retardement à l'Hespaignol et aux ligueurs, contre lesquels il est nécessaire d'estre toujours paré ou succomber, et non au Roy qui, sans relasche, abandonne sa personne à tous dangers et travaux pour delivrer les siens de calamité, qui devroyent luy en savoir gré et l'excuser plustost que l'accuser. Et semble qu'en ceste saison troublée de guerres périlleuses, de miseres insupportables et de haines mortelles,

---

[32] La Noue était en France en 1576 ; il ne retourne aux Pays-Bas qu'en 1579 où le prince d'Orange le nomme maréchal de camp, il n'était donc pas avec lui à ce moment-là.

[33] Quand François II décède, le 5 décembre 1559, son épouse, Marie Stuart, qui est aussi reine d'Ecosse, rentre dans son pays. La Noue est de ceux qui la raccompagne dans son pays, le 15 août 1561.

[34] Plutarque, *op. cit.*, p. 155 v° : « Aesope recita une telle fable : Le loup aiant apperceu des bergers qui mangeoient un mouton dedans leur loge, s'approchant d'eulx, Quel bruit, dit-il, vous meneriez, si je faisois ce que vous faittes! ».

qu'il n'y auroit grand propos que sa Majesté s'allast rendre sedentaire en quelque lieu pour pourvoir au fait de ladite religion, lors que la maison publique brûle[35], pour l'extinction duquel feu il faut que, sans intermission aucune, passe et repasse dans les flammes. Autrefois, ay je oui discourir un vieux capitaine et reprendre le gros duc de Saxe qui s'arrestoit à faire prescher pendant que l'empereur Charles attaquoit son armée, qu'il deffit. Il devoit, disoit il, s'efforcer de la mettre en seureté, puis, à loisir, s'adonner aux offices divins. Le plus convenable temps pour y donner ordre, c'est quand les cœurs sont reconciliés, repurgés de malignes passions et les âmes plus dévotes et humiliées ; ce qui ne peut estre en ceste fureur de guerres, en laquelle la vengeance et l'extorsion president, la piété est comme esrenée[36]. Suffit il pas, pour ceste heure, de cesser les meschans edits arrachés[37] contre la volonté du feu Roy qui rendent les catholiques et nous tous criminels et coulpables et plusieurs gentilshommes en leurs âmes ? et avec cela faire assembler une douzaine des plus savans evesques et theologiens des deux costés, zelés envers Dieu, charitables envers les hommes, et aimans la paix, pour faire un petit essay de ce qu'on pourroit esperer de fruit d'une plus generale conference. Car puis que le mal est general, aussi convient il l'appaiser par un remede semblable. Chacun cognoist que la Religion a esté l'instrument dont le ligueur s'est servy faussement pour la mutation de l'Estat. Si donques nous voulons la manier, considérons qu'il y faut toucher avec mains et pensées saintes, sans y aporter la temerité ny l'ignorance, qui seroit cause de mettre de l'alteration parmy nous, inconvénient que nous devons craindre et où nos ennemis procurent de nous faire tomber, et principalement par l'aide de certains conseillers couverts qui, dans nos entrailles, en excitent plusieurs de diverses qualités à former un tiers party. La France n'est elle pas assez divisée, sans y adjouster un nouveau corps et un nouveau chef, lequel, estant sorty d'avec nous, s'appuyeroit des appuis de la ligue et travailleroit par art, et enfin par force, à ruiner le Roy et les siens, et tousjours sous l'ombre de la Religion catholique.

C'est une espece de sacrilege de la profaner en la faisant servir à nos passions ; mais, plustost, aidons nous justement de son authorité pour repousser les injustes foudres spirituelles que la timidité ou la malice du Pape a concedées à l'importunité hespaignolle pour les lancer sur nous. Je ne suis pas de ceux qui, se representans les disputes, animosités et injures, tant passées que presentes, survenues entre nous pour le fait de la religion et la difference des doctrines, estiment qu'il est impossible de pouvoir jamais trouver aucun

---

[35] On retrouve cette même image dans le discours I, p. 3.
[36] Avoir les reins, le dos brisés.
[37] Durant le règne d'Henri III, deux édits sont signés, celui de beaulieu en 1576 et celui de Poitiers en 1577.

reglement eclesiastique qui puisse contenter et reunir nos esprits ; et, desesperans de ce bien, cessent d'y penser et en faire recherche. Il est, à mon advis, beaucoup meilleur de tousjours bien esperer, en quoy faisant on s'aproche de corps et d'amitié de ceux desquels on demeuroit auparavant separé de l'un et de l'autre. Et ce qui plus nous y doit inciter est principalement sa Majesté, que Dieu a choisie et mise sur le throne Royal pour r'establir la pieté, la justice et l'ordre, y estant de povres ames que l'impiété et la vie brutale vont precipitant en perdition.

Du temps de Seneque, on voulut, à Rome, bailler[38] des marques aux esclaves pour les recognoistre des personnes libres[39]. Mais quand on vit qu'il y en avoit un si grand nombre, on craignit et cessa. Aussi, qui voudrait conter les Atheistes et Libertins que la guerre a formés, ils peupleroyent deux provinces, et trois ne contiendroyent pas ceux qui, par faute d'instruction, cheminent ignoramment hors de la voye : où s. Augustin dit que plus on court viste plus on se va esgarant[40]. Faudrait il pas estre despouillé de toute charité, si nous n'avions compassion de ce desordre, veu que nous avons pitié des corps mesmes que nous voyons, par un juste suplice, estre tormentés, ce qui n'est nullement comparable aux tourmens qui n'ont point de fin.

Nous ne sommes pas si diametralement contraires es choses spirituelles, car nous recognoissons tous un mesme Christ et portons la marque exterieure des chrestiens, qui est le Baptême, retenans tous les fondemens que les Apostres ont posés. Mais la perversité de l'homme, qui se veut elever par dessus la sagesse de Dieu, ayant edifié sur iceux ses inventions, c'est ce qui a deffiguré la beauté de l'Eglise catholique. Nous devons tous desirer de la voir reparée de ceste pureté intérieure et splendeur externe qui a relui au monde du temps de ces grands Evesques et personnages, la sainteté desquels il est malaisé en ce siècle si corrompu de pouvoir atteindre, et dont les escrits nous les rendent admirables. Or, pour parvenir à ceste saincte fin, il semble qu'il soit du tout besoing de commencer par la paix, laquelle est désirée de ceu qui sont lassés de tant de maux et de confusions, qui prevoyent la cheute de l'Estat et veulent rejetter le joug estranger pour vivre en repos et laisser leur postérité libre. Ce nombre est grand des tous costés : car si nous considerons les trois ordres dont tout le corps universel est composé, il se trouve vrai que quasi toute la Noblesse y tend, et ceste seule raison est pour le croire, que par la elle retourne en ses biens et sort de pauvreté. Le peuple des champs, estant fourragé et outragé continuellement, deteste la guerre, et par le

---

[38] Donner.

[39] Cette annecdote est tirée de Sénèque, *De la Clémence,* I, 24. Cependant, la version française de cet ouvrage n'apparaît qu'en 1595 ; La Noue l'a donc lu ailleurs.

[40] V. J. Calvin, *Institution de la Religion chrestienne*, Par Philibert Hamelin, 1554, p. 457 : « S. Augustin dit en quelque passage : […] Car d'autant qu'un homme court plus hastivement hors du chemin, d'autant plus se recule-il hors de son but […] ».

defaut du commerce les villes s'apauvrissent, qui ne demandent que le gain. La plus saine part du clergé, voyans tous les bénéfices estre la rémunération des guerriers, et ce qui leur reste, les pailles où le soldat s'engraisse, ce qui l'a fait emmaigrir, incline aussi à la paix.

Mais ceux qui en sont ennemis sont les pensionnaires[41] de l'Hespaignol, la pluspart des prescheurs de la Ligue qui ont mis le feu aux quatre coings de la France, et certains magistrats des villes qui voudroyent vivre en Republiques, pour la douceur du commandement qu'ils ont eprouvé. Ceux aussi qui s'enrichissent desmesurement par la guerre l'aprouvent, avec quelques uns à qui elle sert pour se grandir en ceste dissipation. Mais les pires ce sont ceux qui ne pardonnent pas à leur patrie, que la haine et la vengeance possedent tellement qu'ils ne peuvent s'assouvir de sang, de pillage et de cendres. Et tous ceux qui contrarient à laditte paix vont couvrans leur imperfection du manteau de religion. L'un des plus grands obstacles qu'ayons encores pour empescher vient des Hespaignols, qui laissent la Flandre comme en proye pour y mettre la France, et tout ce qu'ils font (disent-ils) ce n'est que religion et justice. Ainsi, avec ces belles conjectures et apparences, ayant fait la treve avec les Mahometistes, ils vont troublans et fourrageans les chrestiens, qui ne veulent adherer et ployer le col sous leur superbe domination. Quand Monsr le duc d'Alençon alla au païs bas[42], le feu Roy, luy et les François estoyent par eux dechifrés[43] comme gens plein d'injuste ambition et perfidie d'allez favorizer une rebellion contre le souverain seigneur et usurper son bien : ce que j'ay prou[44] de fois ouy. A ceste heure, que font ils ? je n'en diray rien, car cela est tout notoire. Et n'est ce pas piper[45] le monde, et des choses les plus sacrées s'en servir pour le ravissement des couronnes royales et la ruine des nations ? Mais Dieu maudira leurs pernicieux desseins. Ils monstrent un beau semblant à ceux de la Ligue, louant leur zele à la religion catholique et extirpation des heretiques, ainsi qu'ils parlent. Mais en secret parmy eux, quand ils sont un peu pignés, ils les detestent et les appellent traistres et rebelles, ainsi qu'ils faisoyent les malcontens de Flandres après mesmes qu'ils se furent reconciliés. Un François, tel qu'il soit, ne sauroit plaire à ces gens la qu'en mourant, car ils veulent sa vie et sa robe, pour ce qu'ils sont Hespaignols. Et comment les pourrions nous aimer ?

Mais aussi ne devons nous pas, nous et les ligueurs, nous entrehaïr mortellement pour ce qui est survenu entre nous, veu que nous sommes citoyens d'une mesme cité qui avons à vivre ensemble, et qu'enfin reviendrons à reconciliation. Travaillons donc plus tost

---

[41] Personnes que l'on paie.
[42] Les entreprises de François d'Anjou aux Pays-Bas débutent en 1578-1579. Les rebelles des Pays-Bas le firent comte de Flandres et de Brabant en échange de son soutien : il combattait en effet les forces espagnoles.
[43] Dénigrés.
[44] Beaucoup.
[45] Tromper.

que plus tard, et les gens de bien des deux costés, à avancer la paix, pour donner la vie en la France quasi morte, puis que c'est l'entrée de nostre felicité, voire nostre felicité mesme. Et qui est ce qui la desire plus que le Roy pour la crainte qu'il a que la France perisse, et qui la doit desirer plus que Monsr du Maine[46] et Monsr de Nemours[47], qui sont princes, qui se peuvent dire François, afin que la posterité ne les accuse d'avoir ouvert la porte à l'ambitieux estranger pour la perdre ? Si les grands embrassent ceste negotiation à bon escient, les moindres, à leur exemple, y mettront aussi la bonne main. Mais le moyen de bien commencer et finir c'est que nous recognoissions nos fautes devant Dieu, qui sommes coulpables, car il est impossible d'estre delivré de misère que la délivrance de peché ne precede. Il faut aussi effacer de nos memoires le souvenir des injures, aprendre à se confier, deputer gens d'honneur de part et d'autre pour traiter et nous accorder (ce qui s'est tant de fois prattiqué), faire retirer les estrangers, et nommement l'Hespaignol, nostre grand ennemy, qui s'efforcera tousjours de nous tenir divisés, assembler les Princes et officiers de la couronne, convoquer les Estats, puis, apres, requerir un concile général, et, au refus, en tenir un national, faire entendre au Roy le merite de la religion catholique, à luy incogneue, par des bons et sçavans Evesques et docteurs, n'ayans pour fin que la gloire de Dieu et le salut des ames ; luy representer quelle a esté l'Eglise primitive, luy faire considerer les opinions des saints peres qui ontre [sic] luy au monde comme pierres pretieuses, conferer amiablement et sans contention avec les autres theologiens qui se trouveront en ces publiques convocations ; et ne faut douter, si Dieu répand sa bénédiction sur la paix, qu'il ne benisse aussi la concorde de l'Eglise, et que sa Majesté ne donne contentement à ses subjects, le salut et le bien desquels elle a en recommandation autant que le sien propre.

Toutes les choses susdites sembleront à plusieurs de difficile execution. Je les estime impossible à ceux qui sont fermes la [sic] de vouloir se conserver ou acroistre à la ruine et aux despens de l'Estat ; mais à ceux qui le veulent sauver, elles sont faciles. Que nos contraires pensent et dient tout ce qu'ils voudront, si s'accommoderont ils tousjours mieux avec nous, qui sommes leurs compatriots, qu'avec ceste incompatible nation qui nous haït et veut absubjettir, laquelle ils ont appelée. O que les François seroyent heureux d'avoir le Roy d'Espaigne pour leur souverain, qui rempliroit la France d'inquisiteurs et de citadelles, et dont le plus favory ne le verroit qu'en trois ans une fois. Nostre noblesse trouverait le changement bien dur, et neantmoins c'est la le salutaire conseil que le clergé de la ligue nous donne à

[46] Il s'agit probablement de Charles de Lorraine, duc de Mayenne (1554-1611).
[47] Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours (1567-1595), un des chefs des ligueurs.

tous ; ou bien, comme aucuns y travaillent, bailler la couronne au duc de Savoye[48] (sans prejudice du droit imaginaire des Lorrains), qui, aux plus grandes aflictions de la France et du feu Roy son cousin germain, luy enleva le marquisat de Salusses[49] avec cinq cens pièces d'artillerye qu'il y trouva, essayant encore de faire le mesme de la Provence, de laquelle l'empereur Charles se retira confus, y estant entré avec trente mil hommes. Si le grand roy qui vivoit lors et ses braves princes et capitaines se levoyent maintenant de la poudre, que diroyent ils à vous autres, desnaturés François, qui vous voulez mettre en la servitude estrangere, ne vous souvenans pas que vostre nation, depuis onze cens ans[50], a tousjours esté libre et commandé aux autres. Le temps viendra que les enfans arracheront vos os aux sepulchres, comme indignes que la terre couvre ceux qui l'ont vendue et livrée, mesmement à ces foibles estrangers jadis vaincus par nos armées et si longtemps subjects de nos magnanimes Roys. Mais, comme dit le proverbe hespaignol (ainsi il faut parler aux Hespaignolisés) : « Quien corne la vaca del Rey, a cien anos la paga, » c'est à dire : « Qui mange la vache du Roy, dans cent ans il la paye. » J'espere qu'avant qu'il en soit trois, ils en auront payé une bonne partie, s'ils ne se recognoissent.

Entre nous avons assez de matiere de nous contenter, sans sortir des bornes de nostre France pour chercher de nouveaux maistres. « Pluralité de seigneurs n'est pas bonne, »[51] comme a dit un poète ancien, pour gouverner ceste belliqueuse nation qui ne se peut bien regir que par un monarque françois. Cornelius Tacitus escrit que nous devons honorer les choses passées, obeir aux presentes, desirer les bons princes et les souffrir tels qu'ils nous sont donnés[52]. Voulons nous les avoir bons ? Soyons tels, car, comme Dieu donne souvent des princes en son ire pour le chastiment des peuples depravés, aussi, s'amendans, il orne le throsne royal d'exemplaires de vertu qui la font reluyre au benefice de ceux qui vivent sous leur domination.

Je diray à Messieurs de la Ligue que la France a un roy, la clemence et la fortitude duquel ils n'ont que trop cognue, qui craint Dieu et aime ses subjects, singulierement les gens

---

[48] V. n. 11, p. 152.

[49] La Noue évoque ce même exemple dans sa *Déclaration :* v. p. 163, n. 46.

[50] Bras-de-fer donne ce même chiffre de 1100 dans le discours I, p. 28 pour parler du début de la monarchie française.

[51] L'origine du vers remonte à Homère (v. *L'Iliade*, liv. II, v. 204). Plutarque, y fait allusion sous cette forme : « Pluralités de Cesars n'est pas bonne ». V. Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 3, « Antonius », p. 269 v°.

[52] « Et certes la sentence de Cornelius Tacitus est singuliere, qui dit que les hommes ont à honorer les choses passees, & à obeir aux presentes, & qu'ils doyvent desirer les bons princes, & quelq qu'ils soyent les tolerer & comporter ». Nous retrouvons ce passage chez Machiavel, dans un ouvrage que La Noue a affirmé avoir lu : *Les discours de l'estat de paix et de guerre,* […] *Sur la premiere Decade de Tite Live,* A Rouen, Chez Robert Mallard, 1586, p. 430.

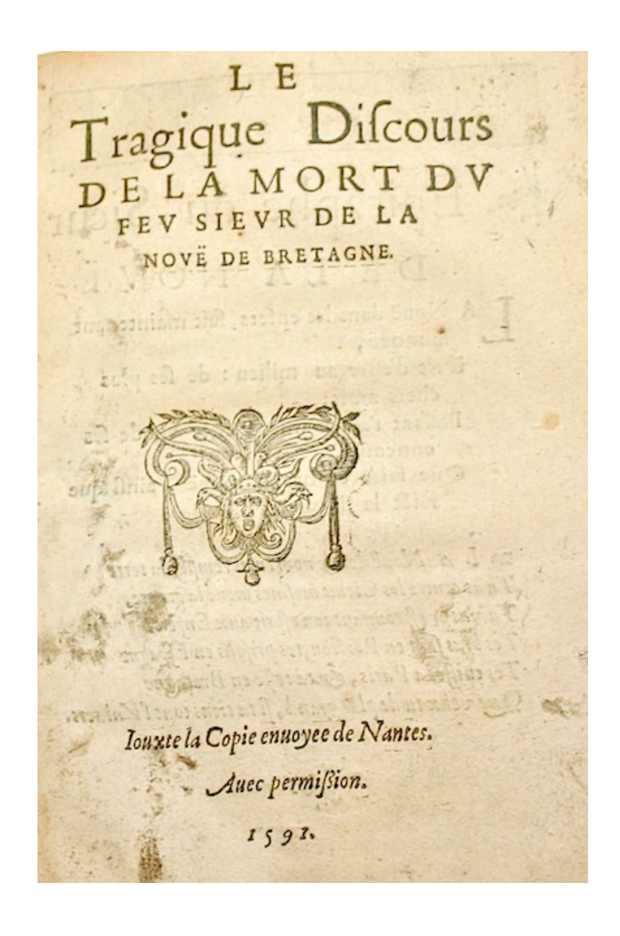
de bien et les malheureux, gardant sa parole, qui se monstre aussi favorable à ses ennemis captifs ou reconciliés qu'à ceux qui, de tousjours, le servent, et nul fiel n'est dedans son cœur. Ils avoueront tousjours, si la passion ne les emporte, qu'il vaut autant, pour le moins, qu'un Hespaignol, dont le meilleur faudrait qu'il fust refondu pour luy oster ses mœurs, qui nous semblent farouches, et lui imprimer la douceur des françoises. Si donc vous desirez la paix, qui nous est aussi nécessaire et utile qu'à vous, croyez que vous l'aurez asseurée et perpetuelle. Mais, si vous voulez la guerre, je vous promets que vous serez aussi bien battus que vous le fustes à Ivry[53], dequoy au moins vous vous devez souvenir, puisque vous n'en avez voulu devenir sages.

Monsieur, j'acheveray icy ma lettre, pour me recommander à vos bonnes graces, priant le Createur de vous tenir en sa sainte garde.

Vostre plus affectionné à vous faire service,

L. N.

[53] La bataille d'Ivry a eu lieu le 14 mars 1590 et oppose l'armée royale à l'armée ligueuse soutenue par des troupes espagnoles. Les Ligueurs repartirons largement défaits.



Si La Noue a été célébré par Etienne Le cauchois après sa mort dans *Le Tombeau du noble et vertueux seigneur, feu monsieur de La Noue qui deceda au grand regret des hommes, le 4e jour d'aoüt 1591* (Melun, 1595)[1] il a aussi été rabaissé et dénigré dans *Le Tragique Discours de la mort du feu sieur de La Nouë de Bretagne* (Jouxte la copie de Nantes, avec permission, [s.l.], 1591). Le seul exemplaire repertorié et conservé se situe à la bibliothèque de Bern en Suisse[2]. Il nous a alors semblé intéressant de le retranscrire ici, pour sa rareté. Nous avons annoté les noms des personnages cités, afin de rendre le texte plus clair.

Epitaphe du Sieur de La Nouë.

La Nouë dans les enfers, fait maintenant la mouë,
Il rit d'estre au milieu : de ses plus chers amis,
Passant j'ayme mieux estre un de ses ennemys,
Que faire en bas la mouë, ainsi que faict la Nouë.

☙ *La Nouë de ton nom tu as remply la terre*

[1] Un exemplaire se trouve à la BNF, avec pour cote : RES- YE- 4291.
[2] *Le Tragique Discours* est inséré dans un recueil factice, dont la cote est : ZB Bong VI 13 : 33.

Tu as contre les Cieuz mesmes mené la guerre,
Tu vas or esprouvant ton esprit aux Enfers,
Tes bras sont en Poistou[3]*, tes prisons en Espagne*
Tes cuisses à Paris[4]*, & ta teste en Bretagne*[5]
Que veux tu de plus grand, si tu tiens tout l'Univers.



A Monsieur de Bardin[6], l'un des capitaines du Chasteau de Nantes.

Quatrain.

La France qui dressa ce Discours qui tragique
De nos tragiques mauz allentist la vigueur,
Veut vous en faire part, sçachant qu'en vostre cœur
Vous honnorez les bons, detestez l'heretique.

A Monsieur de Mauleon[7], l'un des Capitaines du Chasteau de Nantes.

Quatrain.

Brave comme un Cesar, prudent comme un Homere,
Tu combats vaillemment, tu dis d'un ame sain,
Je prise par ces vers, louë par ce quatrain,
Ta guerriere valeur, ta sagesse ordinaire.

A Monsieur de S. Remy[8], l'un des Capitaines du Chasteau de Nantes.

Quatrain.

Je chante ta vertu, j'ayme ton amour belle,
Mes vers sont à ta gloire, & mon cœur est à toy.
Je diray tes beaux faicts, tu songeras en moy :
Brefie sera ton serf, toy mon amy fidelle.

Le tombeau lamentable du feu Sieur de la Nouë.

[3] La Noue perd un bras à Fontenay-le-Comte en 1570.
[4] Il est blessé à la jambe au faubourg Saint-Martin lors du siège de Paris en 1589.
[5] Bras-de-fer succombe à une balle reçue à la tête, au siège de Lamballe en Bretagne.
[6] Jacques Bardin seigneur du Verger ou du Vergier, capitaine de la ville et du château de Nantes.
[7] François de Mauléon, capitaine du château du château de Nantes.
[8] Michel de Saint-Rémy, capitaine du château de Nantes.

GRAND Dieu qui de la main aux meschans redoutable,
A rendu nostre sort heureux de miserable,
Deffaict, escartellé cest amas orgeuilleux
De titans, recourbez pour escheller tes Cieux,
Grand Dieu juste en tes faicts, dont la pieuse cure,
Est de nostre grand Duc la saincte nourriture,
Prodigue de ton sang pour lavez les pechez
Dont nos peres & nous languissons entachez
Bon Dieu, bon Dieu, bon Dieu, qui sur nos froides testes
Ne veux que pour un temps foudroyer tempestes
Qui retires ta verge, & qui prens le soucy
De toucher nos esprits, & nous prendre à mercy.
Pere de nos ayeux, qui d'une main divine,
Les as desesperez retirez de ruine,
Bon Dieu de qui cent fois en la nuict de nos jours,
Nous avons au besoing esprouvé le secours,
Guide de nostre Duc[9], dont la masle vaillance
Sert d'ayde à nostre Eglise, & de los à la France,
Bon Dieu nostre Sauveur, nous t'immollons ces vers,
Eschappez par ta main de la main des pervers,
Nous chantons ta bonté, d'un crayon perdurable
Gravons à nos nepeux ta grace secourable,
Nous souspirons tes faicts plains de larmes de pleurs
Adjurons ta bonté d'oublier nos erreurs,
Comme il t'a pleu ruiner l'ennemy de ta gloire,
Donne nous le pouvoir d'en raconter l'histoire,
Enfle de ta fureur saincte divinement
Ma muse, qui sans toy languist piteusement,
Bien qu'elle soit un peu tiree de son martire,
Par ce sang Luxembourg, l'honneur du sainct Empire,
Mais grand Dieu qui sans toy peut rien, fait rien, dit rien,
Qui osast se vanter du nom de quelque bien ?

[9] Il s'agit de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, qui était chef des ligueurs, opposé aux royalistes, durant les combats en Bretagne, en 1591.

Nous ne sommes sans toy, tant nostre ame est petite,
Capables de tirer aucun traicts de merite :
Mais Seigneur qui de rien as fait c'est Univers,
De ta saincte fureur, eschauffe donc mes vers.
D'escrire follement de ses amitiez folles,
Qui tromperent jadis mes plus jeunes carolles,
De despeindre les traicts d'une jeune beauté,
Ils n'ont Seigneur, ils n'ont ore la volonté
Ils veullent seullement en souspirant ta gloire,
Des faits de nostre Duc estaller la memoire,
Donne leur en la grace! ô grace je te sens
Devaller doucement au millieu de mes sens.
Je la voy, je la tiens, sus commançant à dire,
Ce que le sainct troupeau de comprendre desire.
Desja par mille effaicts de l'honneur estoffez,
Les dessains ennemis se trouvoyent estouffez.
Desja mille trophez espanduz par la France
Avoient de nostre Duc triomphé la vaillance,
L'ennemy tant de fois par les bras surmonté
Cherchoit desesperé un lieu de seureté,
Pour eviter la main au combat inhumaine
Du grand Emanuel, la gloire de l'Orraine[10].
Desja mille Citez forcees par la valleur,
D'avoir osé tenir souspiroient leur mal heur :
Mille ennemis deffaits, dont les poudreuses plaines,
La rendoient aux laboureurs, mille corps pour enseigner
Gresse & suc à son bled, qui jaunissoit fort gras,
Seul riche du butin des mal heureux combats.
Desja la palle peur avoit pally la face
De ces monstres de Dieu, jadis crevez d'audace
Qui se tenoient vaincuz, & craintifs à s'armer
S'alloit honteusement dans Rennes enfermer,
De mesme qu'au retour du fier colerre Achile,

[10] Voir *supra* n. 9.

Les Troyens effroyez se jettent dans leur ville :
Où comme un cerf chassé, haletant de frayeur
Cherche quelques buissons pour refaire sa peur,
Pour le sauver des traits que courant & s'en mire
Le chasseur eschauffé à coups perduz luy tire.
Ainsi fuyoit cela qui marche à grand pas
Pour de la sainte foy advancer le trespas,
Quand Henry de Bourbon[11] estourdy de leurs plaintes,
Desireux d'alleger leur cours de tant de crainte :
Comme a demy forcé, de ces criards esprits
De crainte, de frayeur, poltronement espris,
Leur despeche la Nouë ! ô saincte providence
A ce tigre ennemi, Dieu ravist la prudence?
Ainsi qu'en le voullut Holoferne ruiné,
Qui voulloit tous les Juifs ardant exterminer,
Ils le privent du sans, & d'une douce amorce,
Empestre ces esprits, encorcele sa fore :
Car tu devois penser ô vieillard ennemy
Que nostre Duc n'avoit, ny le bras endormy,
Ny faute de valleur, ses faits et la vaillance
T'en pouvoient approrter assez d'experience.
Mais qui peut resister bien que fin, cault, & vieu,
Prudent, sage advisé, au pouvoir du grand Dieu?
Pour estoffer le los d'Emanuel de Lorraine,
La Nouë devoit mourir en la basse Bretagne,
Failloit que ce beau fait, de Dieu mesme approuvé,
Fust prudemment de Dieu à ce Duc reservé.
Ainsi reserva-til au grand Judas la gloire,
D'avoir sur Antioque emporté la victoire.
Ainsi reserva til la fin des Allemans.
A nostre grand Guysard la gloire de nos ans,
Des fidelles des bons, adversaire du vice,
Dieu s'ayde à manier la divine Justice.

[11] Henri de Bourbon, prince de Dombes, menait les troupes royalistes.

Brave executeur de son vouloir divin,
De ses fiers ennemis leurs faicts avoir la fin,
La Nouë s'equippe donc, à son petit mal-sage,
Vient de mille lieux faire en Bretagne naufrage,
De mesme ayant passé mille & mille dangers,
Des faits & combattu les Troyens estrangers,
Au port de ses citez, par un sort lamentable,
Ajax Oileus se perdit miserable :
Ainsi lors quand nos jours, follets nous abusons,
Et que franc de la mort mutins nous nous pensons.
Dieu tranche avec eux le fillet de nos ans miserables,
Et nous rand le butin des tombeaux perissables.
Ainsi mourut Achil en sa prosperité,
Apres qu'il eut Hector bravement surmonté :
Ainsi mourut Sanson en sa force divine,
Sa mesme force fut cause de sa ruine.
La Nouë marche donc aveugle en son meschef,
Il arrestoit desja la mort de nostre Chef,
Il passa par le Mans, bien qu'il fust heretique,
Il est le-bien receu de l'Evesque Atheiste ?
O maudit Apostats, race de vipereaux,
Des ans de votre mere execrable bourreau,
Vous ruinez celle-la qui trop douce & propice,
Nourrist, avec vos corps, vos crimes, vostre vice.
Vous ruinez vostre Chef, le Lieutenant de Dieu,
Sans qui vous n'auriez point en l'Eglise de lieu,
Ainsi les viperaux, engence de viperes,
Effondrent en sortant le ventre de leur mere :
Ainsi la flamme ingratte ou le chaut ne perist,
Devore evidement le bois qui la nourrist.
Mais laissons ces meschans se grisler à leur ayse,
Sans leur porter envie en l'infernalle braise.
Reprenons nostre Nouë, & racontons comment
Il a aux cœurs des siens planté l'estonnement,

Du Mans (ville jadis entre toutes fidelles,
Aujourd'huy sous le joug de l'ennemy rebelle).
La Nouë vient à l'Aval, accompagné suyvit,
De L'Averdin[12] qui à tant de maistres servy :
Mais tousjours des meschans la desloyalle bande
La bande des meschans obstinement demande,
Si tost que l'ennemy eut joyeux entendu
Que la Nouë à l'Aval, en fin s'estoit rendu,
Qu'il en fut asseuré, & que la renommee
Sur son aisle d'Ardeur et desir empanee,
En eut porté le bruit il saute, il descrit lors,
De nostre camp deffaict le grand nombre des morts.
Il partage nos biens, & de notre conqueste
Il s'agite les sens, se tempeste la teste,
Il ne sçait où choisir un lieu capable assez
Où il loger tant de bien & butins amassez.
Il vient aux mains desja d'une fureur ardente,
Pour partager à coup la despoüille sanglante :
Tel tient nostre grand Duc desja pour prisonnier,
Gronde à l'autre qui veut c'est heur luy envier,
Lautre tient prisonnier! ô sotte tourbe vaine,
Se vaillant Bois-d'Auphin[13], l'honneur d'Anjou, du Maine,
Ce genereux Seigneur, seule espoir des Manceaux,
L'attente aux Angevins en leurs tristes travaux :
Mais! ô sot de penser qu'aysement on empoigne,
Celuy qui de valleur, fier ne cede à personne.
Pauvres sots, de cuyder, estourdir la valleur
De luy qui ne sçeut onc que c'estoit que la peur,
Il vous escervellera, mettra vos os en cendre,
Ennemi du grand Dieu, qui ne vallez qu'à pendre.
Voy-là comme ces gens, ainsi que les Romains,
Qui pensoient ja tenir, Cesar entre leurs mains :

[12] Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, connu sous le nom de maréchal de Lavardin.
[13] Urbain de Laval Bois-Dauphin : il défend la ville du Mans contre Henri IV qui l'assiégeait, en décembre 1589.

Partoigeoient nos butins, se battoient sur nos villes,
Et tailloient nos Citez, qui se pensoit servilles.
Ils ne nous laissoient rien qu'un baston pour ramer,
Qu'un batteau pour passer les ondes de la mer :
Mais vrayement comme on dict l'homme souvent propose,
Et Dieu de tous ces faicts divinement dispose.
Voilà donc l'ennemi, brave victorieux,
Le voila de plaisir transporté jusqu'au Cieux :
Le voila tres-content, enflé, crevé de gloire,
Et du tout asseuré d'une belle victoire,
Pour veoir venir la Nouë, ainsi lors du retour
Du grand Achil les Grecs vont braves à l'entour,
S'asseurent de gagner & sous ceste asseurance
Rendent cent mille effects de leur masle vaillance.
Les autres au rebours encor mal asseurez,
Tenans nostre party restoient tous esplorez,
La crainte les gelloit, ils perdoient la parolle,
Leur ame chancelloit, preste à faire la folle,
La peur rendoit leur front mouillez, blanc de sueur,
Et ceste sueur mouilloit leur premiere vigueur.
Ainsi furent craintifs les enfans de Judee,
Quand la bataille fut de Golliath demandee :
Un chacun s'enfuyoit, se cachoit de frayeur,
Lors que le seul David les delivra de peur,
Assommant ce Geant, en rapportant la teste
Au camp des Hebrieux joyeux de la conqueste.
Ainsi notre grand Duc, comme David a faict,
Teste à ce vieil Regnard, l'à pris, grippé, deffaict :
Ainsi donc, quelques uns s'estonnoient de la sorte
Que la frayeur horriblement transporte.
Quand le tonnerre roule autour des Cieux chargez
D'eau, d'esclair, & de feux confusement rangez,
Lors la terre de peur tremble toute moüillee
La mer, en saulte en hault, & bondist estonnee,

Les bestes de la peur touchee cruellement,
Cherchent pour se cacher quelque creux mouvement
Les oyseaux és buissons tremblottans se tapissent,
Les Cieux mesme d'effroy soudainement pallissent,
Les hommes courent lors en tremblant se cacher
Dans quelque antre moussu, ou au fond d'un rocher,
Tramblans, suans de peur, & leur ame craintive
Ne daigne s'asseurer pour chose qui arrive :
Mais ceste orage en fin passe soudainement,
Et par un mesme sort passe l'estonnement.
Lors un chacun revient en la forme premiere,
La crainte cesse lors, la peur s'en fuict arriere :
Ainsi maints au venir de la Nouë bras de fer,
Eusse deja voullu estre au fond de l'enfer
Pour s'asseuré de luy, mais leur crainte appaisee
Par la main du grand Dieu a subite passee.
La Nouë vient à Vitré, où comme vu petit Dieu
Il se voit caresser de la Dame du lieu,
Environner soudain d'un cercle d'atheistes,
Qui admiroient le chef des anciens heretiques.
Il est prisé par tout, il tonne, il tuë, il fend,
Comme vaincueur aux siens la frayeur il deffend :
Leur promet de forcer ces villes qui fidelles,
Ont braves resisté aux efforts des rebelles
Chacun sur luy s'asseure ô pauvres insensez
Des sermons des mortels vous estes abusez.
Ainsi Laomedon premier pere de Troye
Trompat les Dieux du Ciel mais il fut faict la proye
Pour venger son forfaict, de ses premiers Gregeois,
Qui rendirent la mer navigeable à leurs Loix.
Il vient à Rennes apres, ou les Rennois l'adorent,
Son nom de mille honneur, ils parent, ils honnorent,
L'appellent leur Sauveur, pensant certainement
Que les esprits du bas et du haut firmament

Doivent fremir sous luy, comme dessous l'orage,
Tremble et saute de peur, la nef qui faict naufrage.
Il leur promet à tous la vie & le butin,
Du Ligueur Catholique à son Prince mutin :
Il l'acable, il le tue & fremissant d'Audace,
Il veut troubler la terre & les Cieux de menasse.
En fin il vient au camp de son Prince qui lors,
N'avoit pour nous forcer les moyens assez fort,
Il est le bien'venu, on l'honnore, on l'estime,
De ne l'adorer point, on repute à grand crime,
Chacun mal-advisé, pensoit, mais folement,
Que son nom nous devoit ruiner d'estonnement,
Que nous aurions l'assaut, serions forcez nous rendre,
Ou sans venir aux mains, la fuitte honteuse prendre :
Mais ce fut un rocher qui le rat enfanta,
Et qui tant d'esperans sottement affronta.
Tous ces grands prometteurs en fin servent de fable,
Leur parolles & l'effect ne sont jamais semblables,
Il vault mieux dire que : est brave executer.
Ce qui peut de l'honneur & du bien apporter,
Pendant nostre grand Duc son ennemy deffie,
Le provocque au combat au peril de sa vie,
Faict monstre dans le camp de ces braves soldards,
Qui ont cent fois planté leur rouge estandards
Es Indes, en l'Affrique, & valleureux en guerre
Planter la Loy de Dieu jusqu'au bout de la terre,
Il ordonne son camp de justes composé
Et le rend au combat bravement disposé
L'a son frere qui suit la premiere vaillance
De ses braves ayeux, l'honneur de nostre France,
Ce presente, s'asseure au combat resollu,
Si le mesme combat l'adversaire eust voullu,

Ce Brave Bois-d'Auphin[14] la lumiere du Mayne,
Seconde bravement ces Princes de l'Orraine,
Tousjours prest de charger, de fendre, de tuer,
Et l'ennemy poltron, superbement crever,
Vaillant à son mal heur, ardent à la ruine,
Il luy plante la peur dans la froide poictrine,
Le harrasse souvant, luy faict sentir en fin
Combien peuvent les bras du vaillant Boys-d'Auphin.
En c'est heureux travail, en ceste loüable peine,
Il se voit secondé du Marquis de Goullaine[15],
Invaincu chevallier, et qui rend comme Mars,
Son nom craint redoubté, aux ennemys fuyards.
La ce fidelle fils de nostre sainct Eglise,
Ce brave sainct l'Aurens[16] : qu'un sainct penser attise
Au service de Dieu, qui brusle sainctement,
Au brasier de la foy, son plus riche ornement,
Paroist armé, muny, de sang et de courage,
Voulant de l'ennemy faire un rouge carnage,
Là paroist Gue-briant[17], qui l'enfonce souvent,
Qui luy donne l'allarme, & le va poursuyvant.
Là, ce monstre Toullot[18], donc la valleur fleuronne
Mille los, mille honneurs, que la France luy donne.
Brave comme un Hector, qui marque sa valleur,
Aux despens de son sang au Temple de l'honneur,
Là paroist Ruaudiere[19], & sa verut fidelle
Ardante à disputer nostre saincte querelle :
Là paroist ce trouppeau de fidelles armez,
Du sang de l'ennemy ardamment affamez,
Resollus de combattre & attendant la gloire
Qui fort heureusement d'une belle vistoire.

[14] V. n. 18.
[15] Gabriel de Goulaine, maréchal de camp du duc de Mercoeur.
[16] Jean d'Avaugour de Saint-Laurent, maréchal du camp de Mercoeur, gouverneur de Dinan.
[17] François Le Felle ou Les Felles, seigneur de Guébriant, combat avec le duc de Mercoeur.
[18] Nous savons seulement qu'il est avec les royalistes.
[19] Il s'agit peut-être de Jean Turgot, seigneur de la Ruaudière ; nous n'avons pas d'autre information sur lui.

Mais l'ennemy s'estonne, il se froidist de peur,
Il pert le jugement, l'asseurance, & le cœur,
Craignant nostre valleur, se deffiant de la sienne,
Il n'ose devaller dans la poudreuse plaine,
Se renferme en son fort, veut espargner sa peau,
Faict comme on voit souvent faire au jeune toreau
Qui n'osant le lyon en plain combat attendre,
S'enferme dans son fort, resouls de s'y deffendre,
Mais l'On ne laisse pas dedans se mesme fort,
D'attaquer l'ennemy, et luy d'arder la mort,
On rompt ces bastions et par mille bravades,
On fauce, on passe, on rompt, ces creuses barricades :
Craintif pour tout cela, asseuré dans son fort,
Pour venir au combat, de sa niche il ne sort.
Il semble leur Honneur qui s'acule en arriere,
Et ne daigne sortir de sa creuse taniere.
Nostre Prince voyant que pour estre assaillis
Ils ne laissoient d'avoir les courages faillis :
Les voyans resollus de ne sortir de cage,
Faict retirer son camp pour leur donner courage,
Pensant estre suivi & soudain retourné
La teste à l'ennemy, le rompre & l'estonner :
Mais la Nouë qui craignoit, la ruse la vaillance
De nostre brave Chef, ne quitte l'asseurance
De son fort y demeure, il n'en veut point sortir,
Moins encor au combat nostre valleur sentir,
Lors aux yeux ennemi nostre grand Prince emporte
Maints chasteau bien garnys et maintes places fortes,
Canonne, assiege, prend, & rase maints chasteaux,
Qui rendoit au public mille ennuits, mille maux,
L'ennemy le fuyant, au païs bas devalle,
Se vient camper devant le chasteau de l'Amballe,
Place de peu de pris, qui ne pouvoit tenir,
N'y long temps sans secours libre se maintenir :

Place de peu de pris, mais si bien deffendue,
Que maints comme la Nouë en ont l'Ame rendue.
La Nouë l'assiege en amont donc, la recognoistre, la bat,
Mais son canon servoit aux assiegez d'esbat,
Qui ne s'estonne point, & chauts à se deffendre,
Delibere crever plus tost que de se rendre :
Ils ne s'estonnent point, & comme demy Dieux
Ils veullent acquerir un trespas glorieux,
Dieu les assiste aussi, leur valleur il attise
Les voyans si contens à deffendre l'Eglise :
Il les rend au millieu de l'horreur des frayeurs
De la flamme et du feu, heureusement vaicueurs.
Ils ne redoutent rien, & leur est amiable.
Mourans pour un subject si sainctement louable :
Pendant de toutes parts le canon jette feu,
Brise leurs gabions, & leurs murs peu à peu,
Faict breche largement, mais si tost qu'elle est faicte,
La voila bravement par nos Heros refaicte.
L'Anglois[20] donne l'assault, mais il est repoussé,
Culbuté roi de mort dans le fond du fossé.
Les Huguenots François s'asseurans de mieux faire,
Recommencent l'assaut, où ils se font deffaire :
Ils y revont encor, & pour la tierce fois
Ont les renverse morts dans leurs sanglans harnois.
La meurt le Collonnel des Anglois atheiste,
Le ruzé Moumartin[21] le chef des heretiques,
Là maint autre deffaict, vomist l'ame & le sang,
Là maint s'enfuit blessé, dans le sein, dans le flanc,
Là maint crevé de rage, en ses larmes se noye,
Et se meurt de despit, comme la Hunaudaye[22],
Là maint pert le courage, & se reculle au loing,

[20] Le général anglais Norris.
[21] Jean du Mats, seigneur de Montmartin, gentilhomme protestant qui se battait aux côtés de La Noue et dont il prit soin jusqu'à la mort, dès lors qu'il fut blessé.
[22] René Tournemine, baron de la Hunaudaye, lieutenant général pour le roi en Bretagne.

Maint effroyé de coups, se musse en quelque coing.
Pendant la Nouë voullant achever le mistere,
Reparer ce mal-heur, couvrir ce vitupere,
Se resoult de tenter ce gué si perilleux,
Et rendre de vaincus les siens victorieux :
Monte au hault d'une eschelle, infortuné presage,
Voulut estre pendu comme son parantage,
Il recognoist la breche, & demy furieux,
Il tourne çà & là, & la teste & les yeux,
Un plom aislé le vient recognoistre au visage
De l'avoir recogneu, il porte tesmoignage.
Il luy perce le suc, ou logeoit la traison,
Dont mille faux advis fourmeilloient à foison.
Ce coup si bien tiré, coup digne de memoire,
Un des coups d'honneur, vray atteinct de gloire
Le r'enverse, l'estonne, il demeure esperdu
Ayant la teste en bas : en l'eschelle pendu,
Ainsi furent pendus dignes telles peines,
Ses peres destrousseurs de l'Or de la Bretagne,
Dignes de mesme los, leur fils les a suyvis,
Un semblable supplice à ses esprits ravi.
Ainsi pendit Aman, dont l'injuste malice,
Avoit aux pauvres juifs apresté ce supplice :
Ainsi furent pendus les Chefs des Hebrieux,
Qui rendirent le peuple heretique comme eux,
Ainsi seront pendus les ennemys rebelles
A l'Eglise de Dieu, à la foy des fidelles,
Ainsi seront pendus indignes d'aucuns los,
Ce qui de nostre païs empesche le repos :
Ainsi seront pendus, ou broyez sur la rouë
Ceux qui faussent leur foy comme avoit faict la Nouë
La Nouë qui desloyable avoit jadis promis,
De ne faire la guerre avec nos ennemys,

Qui tiré de prison par nos Ducs[23] pitoyables,
A depuis conseillé leurs trespas miserables,
Faict la guerre à ceux là qui payans la rançon,
Le mirent sur la foy hors d'obscures prisons.
Mais à l'on souvent veu heretique fidelle ?
C'est chose qui ne peut, qui n'est point naturelle?
Voy-là Nouë pendu, qui ne pouvoit perir
Par l'effort des grands ROYS, vint à la fin mourir,
Au pres de nostre Duc, qui s'advance, & qui chasse,
L'assiegeant ennemy, & delivre la place.
Face Dieu prosperer à jamais ses desseins
Que ceux de l'ennemy ils rendent tousjours vains,
Qu'il leur ost le cœur, la force, l'asseurance,
Et de nostre grand Duc, benisse la vaillance :
A fin qu'il face veoir au bourreaux de nos jours,
Que la foy du grand Dieu sera vive tousjours,
Qui rameine la paix, à sa chere province,
Lors nous vivrons heureux sous un si juste Prince.

FIN.

☙ L'A Nouë vostre espoir mal'heureux Huguenotz,
A perdu ceste fois & l'honneur et la teste :
Gardez vous ! quand le Ciel eslance sa tempeste,
Sur un bois il commence aux arbres les plus hauts.

[23] Le duc de Guise et le duc de Lorraine.

PORTRAITS DE FRANÇOIS DE LA NOUE

François de La Noue n'a jamais parlé de lui et ne s'est jamais décrit. Ses écrits, dans lesquels il reconnaît toujours le mérite de ses compatriotes, quel que soit leur camp, témoignent de son impartialité. Plusieurs personnages et écrivains contemporains de La Noue l'ont évoqué. Peut-être, que ce qu'ils en ont dit permettra au lecteur d'imaginer le vrai visage de ce grand chef de guerre.



Peinture à l'huile sur panneau.
Date : deuxième moitié du XVI[e] siècle
Localisation : musée du château de Blois

« C'estoit un grand homme de guerre, et encore plus un grand homme de bien ; on ne peut assez regretter qu'un petit chasteau ait fait perir un capitaine qui valoit mieux que toute une province »[1]. Henri IV

[1] Cité par W. Huseman, *La personnalité littéraire de François de La Noue*, Paris, A. G. Nizet, 1986, p. 17.



Date : vers 1573.
Aureur : inconnu.
Source : Agence photographique de la Réunion des musées nationaux.

« Sur la fin de cet an, le roi perdit la fleur de sa noblesse en M. de La Noue […] qui estoit un seigneur regrettable à jamais de tous les bons François, tant par sa vaillance singulière, bon conseil et sage conduite, que pour la grande probité et crainte de Dieu qu'on voyait reluire en luy : vertus rares aux capitaines de ce siècle »[2]. Pierre de L'Estoile

[2] L'Estoile*, Journal pour le règne de Henri IV*, 1592.



Gravure.
Date : 1599-1614
Auteur : Hillebrant Jacobsz von Wouw. I
Ce portrait est tiré d'un ouvrage intitulé *Het militaire leben,* situé au Nederlands Legermuseum, Delft.

« La France fut infiniment redevable à ce grand homme, qui, tandis que la plupart de nos Seigneurs et de nos Généraux, gâtés par les vices du siècle ou de la Cour, rendoient la nation mesprisable par le desordre de leur conduite, sçeut lui seul parmi nous et chez les étrangers, la gloire ancienne du nom François, par sa probité, sa valeur, sa prudence et sa sévérité à faire observer la discipline militaire, qualité qui dans lui n'étoient mêlées d'aucun vice, et qu'il possédoit dans le degré le plus éminent ; Ce grand homme, que son courage, son habileté consommée dans la guerre et sa prudence faisoient aller de pair avec les plus grands Capitaines de son siecle, l'emporta sur la pluspart d'entr'eux par l'innocence de ses moeurs, par sa moderation, par sa droiture et son équité »[3]. Jacques-Auguste De Thou

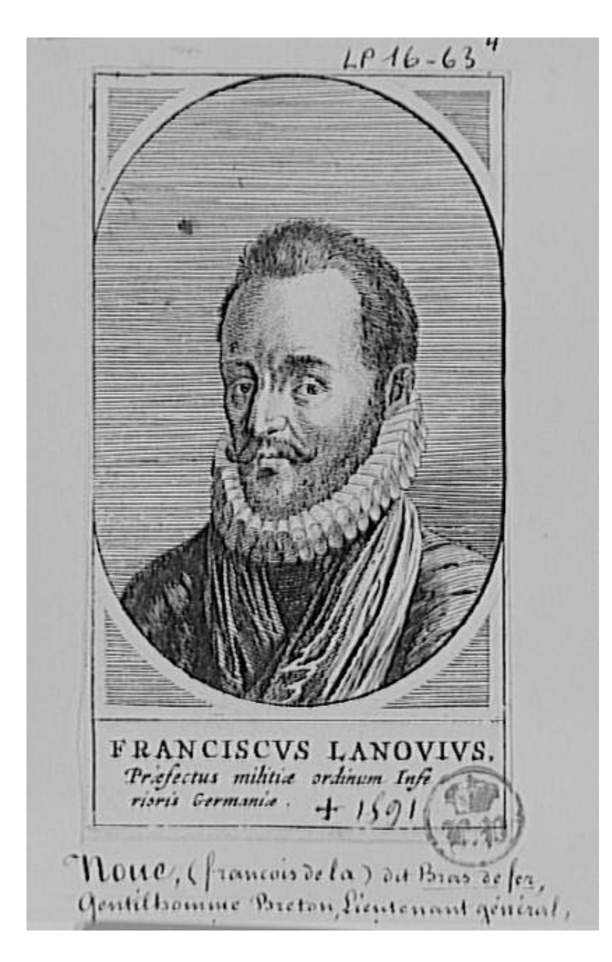
[3] De Thou, *Histoire universelle*, Londres, 1734, T. IV, p. 316.

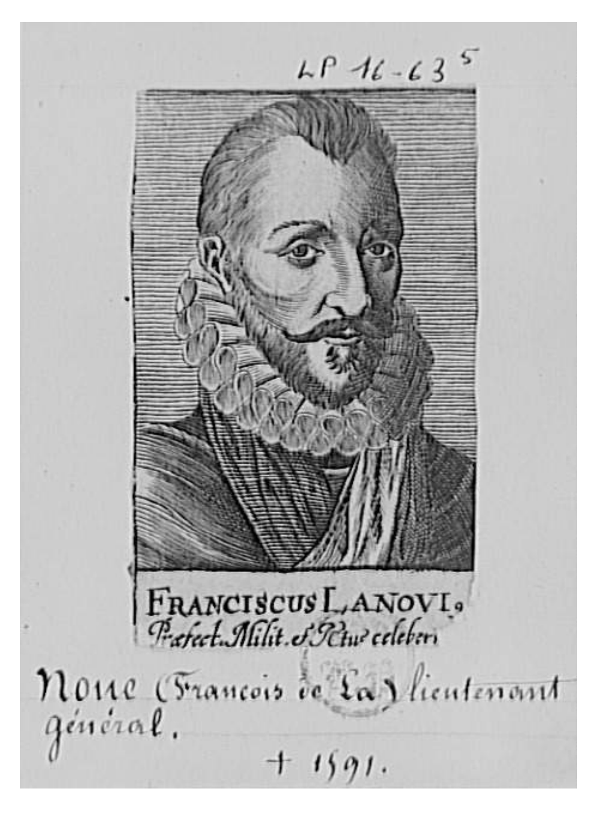


Peinture à l'huile sur panneau.
Date : 1633.
Auteur : inconnu.
Localisation : Schilderijencollectie Rijksmuseum, Pays-Bas.

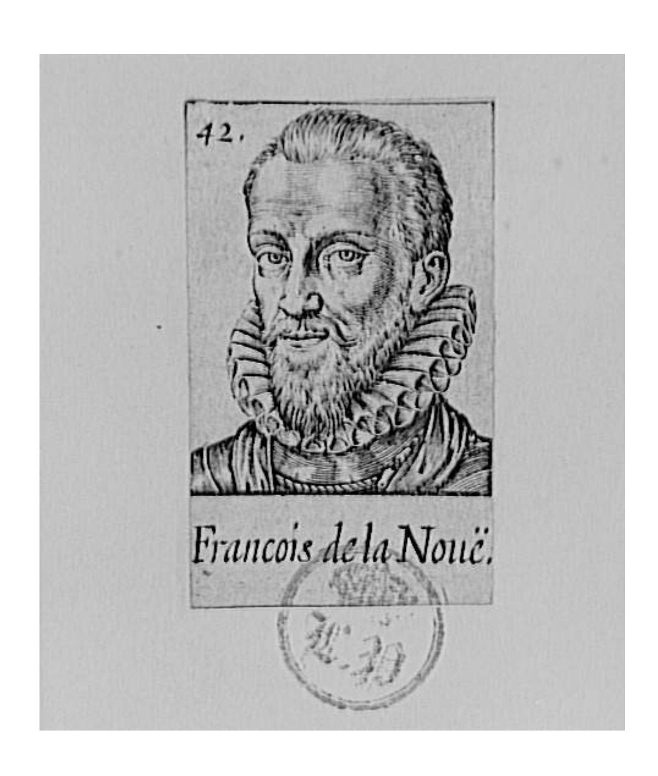
« Comme aussi la constante bonté, douceur, de meurs et facilité conscientieuse de monsieur de la Nouë, en une telle injustice de parts armées, vraie eschole de trahison, d'inhumanité et de brigandage, où tousjours il s'est nourry, grand homme de guerre et tres-experimenté »[4]. Michel de Montaigne

[4] Montaigne, *Les Essais* II, chap. XVII, éd. Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, p. 661.





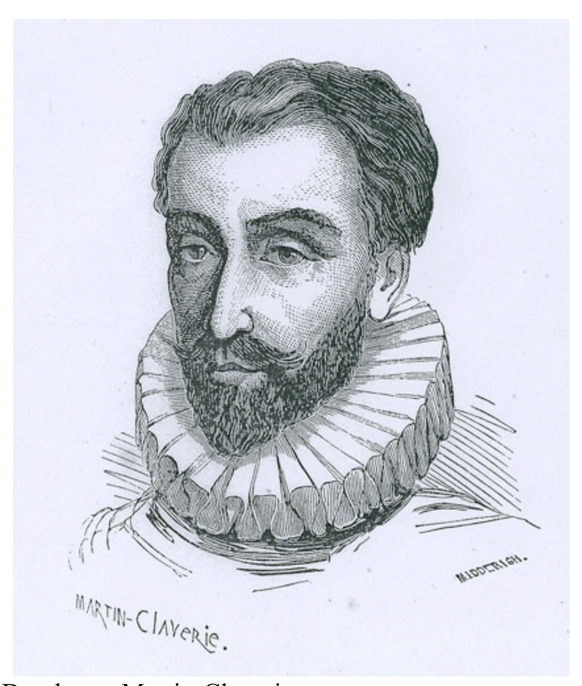
Ces trois estampes sont tirées du site www.photo.rmn.fr/ (Agence photographique de la Réunion des Musées Nationaux) et sont toutes les trois localisées au château de Versailles. La date de création et les auteurs ne sont pas mentionnés.



Suivrons d'autres portraits de La Noue au XIX[e] siècle, la religion réformée étant reconnue à la fin du XVIII[e] siècle, avec l'Édit de Tolérance (1787) : la communauté protestante sort de la clandestinité et peut enfin célébrer ses héros.



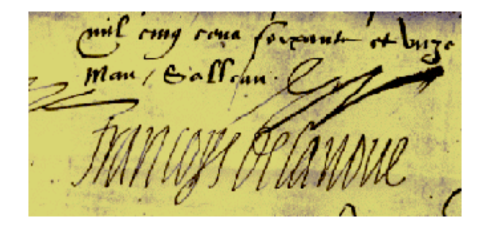
Gravure de Chevignard.
Source : Edourad Charton, *Le magasin pittoresque,* Paris, 1859.



Gravure de Druck von Martin-Claverie
Source : Ferdinand Rossignol, *Portraits et biographies. Les Protestants illustres,* 1863.



Ce dernier portrait est tiré d'un ouvrage anglais de Lady Catherine-Charlotte Jackson, *The First of the Bourbons I,* London, 1899.



Signature de François de La Noue

SECONDE PARTIE

Édition commentée des *Discours politiques et militaires* de François de La Noue

PRINCIPES D'ETABLISSEMENT DU TEXTE

Le présent texte est établi d'après l'exemplaire de l'édition de 1587 qui se trouve à la Bibliothèque Nationale de France sous la cote R-6332.

Les modifications suivantes ont été apportées de manière systématique, sans qu'il y ait d'indication dans le texte :

- transcription du ʃ selon l'usage moderne : « s ».
- dissimilation de i et j ; de u et v.
- résolution de toutes les abréviations.
- ajout d'une majuscule après un point quand elle manque.

La ponctuation et l'orthographe sont respectées au plus près, nous n'avons pas rétabli les cédilles ni les accents, nous n'avons pas ajouté d'apostrophe quand elle manque, comme dans *lon.*

On trouvera dans les notes les renseignements qui contribueront à rendre le texte plus clair. Les appels de note situés à l'extrémité droite de la ligne renvoient aux *marginalia* qui sont graphiées en italique. La pagination de l'original est placée entre crochets.

Un glossaire placé à la fin regroupe les termes dont le sens ou l'emploi ont changé depuis le XVIe siècle. Nous expliquons toutefois en note les expressions.

DISCOURS POLITIQUES ET Militaires du Seigneur de la Nouë.

NOUVELLEMENT RE-cueillis & mis en lumiere.



A BASLE,
De l'Imprimerie de François Forest.

M. D. LXXXVII.

AU ROY DE NAVARRE[1].

S*IRE*,

Il avient souvent que ce que nous pensions nous devoir estre fort dommageable, nous tourne à grande commodité : ce qu'ayant experimenté Chion[2] *(seigneur de qualité entre les Grecs de son temps) par une sienne lettre, qui se trouve encore aujourd'hui, il remercie les vents contraires qui l'avoyent retenu contre son gré à Constantinople d'où il vouloit partir pour s'en aller en Athenes, dautant que ce retardement lui avoit apporté ce bien que Xenophon estant arrivé là avec ses troupes à son retour de Perse, il avoit contracté amitié avec lui : confessant avoir plus profité en la compagnie de ce brave Chef d'armee, qu'il n'eust fait aux escholes des plus fameux Philosophes de toute la Grece. A l'exemple donc de ce grand personnage, je remercieray les miseres de ce temps de ce que m'ayant contraint de venir philosopher en pays estrange elles m'ont apporté cest heur d'avoir passé huit ou neuf mois en la compagnie de M. de la Nouë. Car outre ce qu'il a toutes les belles parties que Chion admiroit en Xenophon, tant pour la conoissance des bonnes lettres que pour le maniement & experience des armes : l'exemple de ses vertus & la douceur de sa conversation m'a tant aidé à devorer l'amertume des calamitez publiques & de mes incommodités particulieres, qu'il ne sera jour de ma vie que je ne rende graces à Dieu d'un si grand bien. Mais ce qui m'a rendu plus desireux de son amitié, c'est qu'autant que ses afflictions l'ont esloigné de la France*[3] *& de vostre Majesté, d'autant [* ij v°] semble il avoir augmenté l'affection qu'il a tousjours euë à vostre service & au bien de tout le Royaume. Car veillant & dormant il n'a autre chose en la pensee que les moyens de remedier aux maux qui vont destruisant nostre miserable patrie, & ses devis ordinaires n'ont autre subject que la recerche de ce qui peut aider à restablir l'Estat en sa premiere dignité. Chose aujourd'hui tant deploree qu'elle semble estre plustost à souhaitter qu'à esperer. Jouïssant donc de la douce privauté dont il lui a pleu m'honnorer, & me trouvant un jour en son cabinet, il m'avint*

[1] Cette épître, placée avant les *Discours* et différant d'eux typographiquement, doit être considérée comme une préface, d'autant plus qu'elle en remplit les principales fonctions : elle présente les intentions de l'auteur, légitime les *Discours* et leur sert de guide de lecture. Cependant l'auteur de cette épître n'est pas La Noue mais un ami à lui qu'il rencontre à Lausanne et qui se charge de l'édition de son ouvrage : il s'agit de Philippe Canaye, sieur Du Fresne ; celui-ci la dédie à leur protecteur commun, Henri de Navarre, qui deviendra roi de France en 1589.

[2] V. Xénophon, Les *Œuvres* (A Tuerdon, De l'Imprimerie de la Societé Helvetiale Caldoresque, 1619, p. 1217) où la lettre de Chion à Matris est présente : « Je remercie beaucoup de fois les Vents, de ce qu'ils m'ont arresté, voire contraint de sejourner à Byzance. Car encores que du commencement je fusse despité contre eux, ayant haste d'aller, neantmoins il m'a semblé depuis que besoin m'estoit de faire longue demeure à Bysance, à cause de Xenophon familier de Socrates ».

[3] La Noue se rend à Genève probablement en décembre 1585.

de mettre la main sur un monceau de papiers jettez pesle-mesle en un coin, comme chose qui n'estoit gardee que pour estre perdue : & ayant trouvé qu'ils meritoyent d'estre recueillis plus soigneusement, je me mis à les lire avec un extreme plaisir. Mais il ne me le voulut permettre, disant que ce n'estoient que brouilleries ausquelles il avoit employé les plus ennuyeuses heures de son loisir, durant sa longue & estroite prison : & qu'il n'y avoit rien qui meritast d'estre veu, dautant que le continuel exercice des armes, auquel il s'estoit employé, ne lui avoit jamais donné le moyen de s'amuser à bien coucher par escrit, & que ces discours-là principalement, n'ayant eu autre intention que de tromper le temps, il n'avoit pris nulle peine à les polir ni limer, & n'avoit mesme deliberé d'y remettre plus la main, de sorte que pour ce coup je n'en peus obtenir autre chose. Mais l'essay que j'en avois fait, m'en avoit tellement affriandé, que tout ce refus & ce mespris me confirmoit davantage en mon desir, & n'ay cessé jusques à ce que par divers moyens j'en ay tiré une piece puis une autre, si bien que j'en ay assemblé tout ce livre[1]*. Depuis ayant consideré de plus pres la valeur de mon butin, l'estimant trop precieux & de trop grand usage pour estre jetté au fond d'un coffre, j'ay fait ce que j'ay peu pour persuader l'autheur de le donner au public. En fin voyant qu'il en faisoit si peu de compte qu'il n'y avoit ordre d'avoir son consentement, je me suis hazardé de l'entreprendre sans son sçeu, tant pour la louange que j'espere lui en devoir revenir, que pour l'utilité que la France en pourra recevoir. Car ce livre est plein de tresbeaux advertissemens aux grands & [* iij] aux petis, à ce que tous s'affectionnent & employent toute leur force & industrie à redresser & assurer cest Estat lequel on ne peut dissimuler estre fort proche de sa ruïne. Il fait ouverture des moyens de parvenir à un bon & perdurable restablissement. Il traite de la Concorde, qui est le seul ciment qui peut rejoindre les membres de ce caduque & ancien edifice tout entr'ouvert. Il discourt amplement de la discipline Militaire & enseigne comme on doit user des armes & les bien employer. Il exhorte un chacun selon sa qualité à suyvre la piété & honnorer la Justice. Il monstre aux Princes & Seigneurs, & generalement à toute la Noblesse, le vray chemin pour monter à la vertu & recouvrer l'antique honneur François, evitant, ce qui la peut faire choir en honte & pauvreté. Bref, tout ce que les plus renommez Philosophes & historiens ont de plus rare & de plus beau pour la conduite & manutention d'un grand Estat, & pour l'instruction de ceux qui font profession d'honneur, se trouvera ici couché en si beau langage, avec une si plaisante diversité de matiere, & tellement accommodé à l'humeur de nostre nation, que j'espere avoir part aux bonnes graces de tous ceux qui liront ces Discours, pour avoir esté cause qu'ils n'ayent esté*

[1] On reconnaît dans ces termes un *topos* courant à cette époque, celui du livre dérobé à son auteur.

privez du fruict & du plaisir qu'ils en recevront : lequel ils estimeront encores davantage s'ils se mettent devant les yeux l'horreur du lieu où une chose si agreable a esté conçeuë & mise au monde. Car qui sera celui qui se representant la miserable captivité où estoit M. de la Nouë[1] *lors qu'il escrivoit ces memoires, sans esperance, ou au moins sans apparence d'en pouvoir jamais sortir, accablé de maladies en son corps & d'angoisses en son ame, & avec tout cela tres estroittement gardé, qui sera celui dis-je, qui le considerant en ce piteux estat, n'admire en lui une constance & grandeur de courage, laquelle eust esté rare mesmes aux siecles les plus vertueux, d'avoir peu au milieu de tant de souffrances & apprehensions des choses les plus terribles, voire quasi au profond de l'abysme de mort, se souvenir de profiter à sa patrie : &, en une si dure servitude, maintenir son ame en telle liberté, qu'à l'ouïr en ses discours il semble que sa prison n'ait eu puissance que sur ses passions, & sur tout ce [* iij v°] qui pouvoit troubler la tranquillité de son esprit : ou, comme Platon*[2] *dit que ceux qui sont es langueurs & agonie de la mort, commençans à despouiller le corps ont les functions de l'ame plus excellentes qu'en pleine santé, aussi les incommoditez de ceste prison ayant matté & abatu son corps, lui ayent aidé à purifier son entendement, le despouillant de toutes les sollicitudes de ceste vie, & le nourrir de belles & hautes meditations trop plus commodément qu'il n'eust fait en pleine liberté. Et ceci verifiera ce que j'ay dit au commencement, que ce que nous apprehendons & estimons estre un grand malheur, nous tourne quelque fois à plus de bien qu'une plus grande prosperité. Car autant que les afflictions nous ostent de l'aise de corps, autant elles adjoustent de force & de resolution à nostre ame, là où au contraire il n'y a courage si magnanime & vigoureux que la prosperité n'amollisse & ne rabaisse. Tesmoin Mecenas, lequel, à ce que dit Seneque*[3]*, eust esté un des premiers hommes du monde si le trop-aise ne l'eust chastré. car il use de ce mot pour monstrer combien la vertu est affoiblie par une trop grande felicité. Et de fait si l'apparence ou l'opinion vulgaire ne nous esblouissoit, nous verrions que ceux lesquels Dieu chastie en ce monde avec plus de rigueur sont bien souvent ceux qu'il instruit avec plus de douceur : & que les maux qu'il leur envoye à parler proprement ne sont point maux. Mais comme il y a plaisir à voir deux bons escrimeurs s'essayer l'un contre l'autre & employer tout leur art & adresse à se bien assaillir & mieux defendre : ainsi Dieu prend plaisir à faire combatre ceux qu'il a*

---

[1] Dans les prisons de roi d'Espagne Philippe II, à Limbourg, de 1580 à 1585.

[2] V. Platon, *Phèdre*, Flammarion, Paris, 1984, 246a - 249d.

[3] V. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, Paris, 1932, t. I, lettre XIX, p. 101 : « […] Mécène était un homme heureusement doué : il aurait donné de beaux modèles d'éloquence, s'il n'avait pas été énervé, je devrais dire châtré par la prospérité ». Cette anecdote est également présente chez Montaigne, *Essais I*, éd. P. Villey, PUF, 1999, chap. XXXIII, p. 218 : « […] jusques lors que ce passage de Seneca me tomba entre mains, auquel conseillant à Lucilius, […] de changer cette vie voluptueuse et pompeuse, et de se retirer de cette ambition du monde à quelque vie solitaire […] ».

ornez de plus de graces contre les plus rudes adversitez, & à exercer leur vertu par diverses espreuves, lesquelles plus elles sont violentes & plus elles font paroistre combien la force & l'effort de tout ce qu'on appelle mauvaise fortune est de peu d'effect contre un cœur genereux, armé de la crainte de Dieu. Et qui a plus pratiqué ceci que vous, SIRE, ou qui en pourroit donner de meilleures enseignes ? Mais pour ne m'estendre hors mes limites, je ne parle que de nostre autheur, l'exemple duquel sert de preuve suffisante de ce que dit Seneque, Que l'homme de [iiij] bien ne peut fuir les adversitez, mais il les peut bien vaincre & surmonter*[1]*. Et combien que quelques fois il semble mal-heureux aux yeux du vulgaire ignorant, si est-ce qu'au milieu de tous ses mal-heurs il jouït tousjours d'une parfaite felicité, laquelle lui a juré une amitié si loyale, que quoy qui lui advienne, elle est tousjours aupres de lui, elle est toujours dedans lui, & maintient son ame en une si belle assiete qu'en quelque condition qu'elle se trouve elle est tousjours semblable à soy-mesme, estant si haut eslevee par dessus tous les accidens des choses humaines qu'elle n'en peut recevoir aucune attainte. Mais pour revenir à ce que j'avois commencé de dire de l'utilité de ce livre, ceux principalement qui entreprendront d'escrire les histoires de nostre temps en tireront un singulier profit, & aprendront comme il faut pratiquer le precepte de Tacite*[2]*, lequel veut que ni la haine ni l'amitié n'ayent aucune puissance sur la plume de l'historien. Car ils verront que nostre autheur nonobstant sa longue prison, en plusieurs endroits fait honnorable mention des Espagnols*[3]*, & en ce qu'il touche de nos guerres civiles, il apporte tant de sincerité à representer naifvement la verité, qu'il remarque plustost les fautes du parti qu'il a suyvi que des autres : & prise ce qu'il trouve de louable en ceux contre lesquels il a porté les armes, de pareille affection que les merites de ceux avec lesquels il a combatu : de sorte que nostre siecle se doit reputer heureux, qu'au milieu de ses plus furieuses passions & partialitez il ait peu recouvrer ce modele d'observations sur l'histoire, du tout exemptes de ceste*

---

[1] Tonalité stoïcienne de la préface : v. L. Zanta, *La renaissance du stoïcisme au XVIe siècle*, Honoré Champion, 1914, p. 104 : « Puis cette théorie de l'épreuve se tansforme au souffle vivifiant de la foi d'un saint Augustin, tout en gardant cependant des accent stoïciens. Pourquoi Dieu soumet-il à l'épreuve d'afflictions temporelles les gens de bien ? "Afin que le Seigneur révèle à l'esprit de l'homme la forme de sa piété et qu'il se rende à lui-même témoignage s'il aime Dieu sans intérêt" ». V. aussi Sénèque, *Lettres à Lucilius*, Paris, 1932, t. III, la lettre XCVI intitulée « Supportons tout patiemment », p. 79.

[2] Selon Du Fresnes, les historiens trouveront des éléments pour écrire l'Histoire (notamment au dernier discours), ce qui sous-entend l'objectivité et la fiabilité des *Discours* de La Noue. Ainsi, le préfacier s'appuie sur une autorité en matière d'Histoire : Tacite, un historien latin du Ier siècle après J-C., qui met en avant sa neutralité : « […] Ma carrière a été commencée par Vespasien, poursuivie par Titus, avancée davantage encore par Domitien, je ne peux le nier, mais si l'on a promis d'être impartial, il faut parler de chacun sans amour et sans haine ». V. Tacite, *Œuvres complètes*, éd. P. Grimal, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1990, « Histoires », p. 109.

[3] En effet, alors qu'il est tenu prisonnier par Philippe II et qu'il eut pour ennemi l'armée espagnole, La Noue loue aux XVIe et XVIIe discours son organisation, qui est préférable à celle de l'armée française.

universelle contagion de haine et de faveur[1]*. Et faut esperer que cest exemple en resveillera plusieurs autres, lesquels voyant combien une voix moderee par raison est agreable au pris des crieries & invectives pleines d'aigreur (lesquelles, comme clochettes de Corybantes*[2]*, ne servent qu'à troubler le sens des plus rassis) ils s'efforceront d'engraver plustost en leurs escrits ce que Dieu leur aura donné pour l'instruction de la posterité, que la vehemence des desordonnees affections dont nostre aage ne reçoit que trop de blasme et de dommage. Je ne m'estendray davantage à particulariser les fruicts qu'on pourra recueillir de ce livre & en [* iiij v°] public & en privé, car ils se font assez voir d'eux-mesmes. Mais dautant qu'il se pourra faire que l'autheur, selon le peu d'estime qu'il fait de ses escrits, au lieu de se resjouïr de la loüange qu'il en recevra, se plaindra de moy de les avoir publiez de mon authorité, & mesmes d'y avoir mis son nom lequel il se contente d'avoir rendu si celebre par les armes, n'estimant peut-estre à honneur (suyvant l'ancien erreur de la Noblesse Françoise*[3]*) qu'on sçache combien il aime & honnore les lettres, ou haissant particulierement ce livre pour la souvenance de sa captivité : je prens la hardiesse, S*IRE*, de supplier tres-humblement vostre Majesté, de m'advouër & m'estre garent de ce que j'ay preferé l'utilité publique au desir particulier de M. de la Nouë, lequel encores qu'il soit tres-mauvais priseur de ses œuvres, est neantmoins tant vostre serviteur qu'il ne pourra trouver mauvais ce qu'il sçaura vous estre agreable : à fin aussi que la France recevant ce livre comme de vostre main, & joignant vostre authorité au merite de l'autheur, l'aime & le croye d'autant plus : s'asseurant que rien ne lui peut estre presenté de si bonne part qui ne soit du tout pour son bien, honneur & reputation. Vray est que les esprits trop violens ne trouveront peut estre ces Discours à leur appetit. Car tant s'en faut qu'ils favorisent leurs passions, qu'ils ne tendent à autre but qu'à les en despouiller. Mais tous ceux qui ont pitié de voir ce pauvre Estat decheu de son ancienne felicité, tous ceux qui gemissent de ce que la France, qui souloit estre la terreur de*

---

[1] Montaigne aussi applaudit l'objectivité de l'historien Guichardin ; Du Fresnes semble avoir repris les mêmes termes : « […] on peut apprendre la vérité des affaires de son temps : aussi en la pluspart en a t il esté acteur luy mesme, et en rang honorable. Il n'y a aucune apparence que par haine, faveur ou vanité, il ayt déguisé les choses […] », *Essais II*, *éd. cit.*, p. 418-19.

[2] Les Corybantes sont aussi connues sous le nom de Curètes ; ils sont les serviteurs mâles de Cybèle, déesse de Phrygie, personnification de la puissance de végétation. Les Corybantes célèbrent ses rites en dansant les armes à la main et faisant résonner des tambours et des cymbales. V. P. Grimal, *Dictionnaires de la mythologie grecque et romaine*, PUF, 1986.

[3] V. Gadoffre, *La révolution culturelle dans la France des Humanistes*, Droz, Genève, 1997, p. 121 et sv. : « […] Ce respect […] du savoir était rare en début de règne [de François I[er]]. Il deviendra beaucoup plus fréquent à la génération suivante et presque courant dans la seconde moitié du siècle, au point que Brantôme, dans ses *Vies des capitaines françois*, pourra dresser un inventaire des seigneurs qui étaient à la fois hommes de guerre valeureux et lettrés ». Déjà en 1537, Pierre Saliat, défenseur de la langue française déplore l'ignorance des nobles : dans sa préface aux textes d'Erasme relatifs à l'éducation des enfants qu'il traduit, il dénonce les hommes qui sont « [...] envieillis en leur rusticité, et qui ne veulent que leur enfants soient en rien plus heureux ni mieux instruits qu'ils n'ont été eux-même […] », cité par Claude Longeon, *Premiers combats pour la langue française*, Le livre de Poche, 1989, p. 78. Au reste, La Noue n'est pas de ceux-là : v. pp. 199-200.

tout le monde, est aujourd'hui la fable de tout le monde[1]*, tous ceux qui sont las de tremper leurs espees au sang de leurs freres, parens & amis, bref tous vrais François, bons serviteurs du Roy & de sa couronne, prendront un singulier plaisir de voir leurs bonnes intentions aidees des saincts et prudens avis qu'ils trouveront en ce livre. Car l'autheur ne s'est point amusé à forger une Idee de la perfection Utopienne*[2]*, comme quelques Philosophes anciens & modernes : mais il s'est estudié à s'accommoder tellement à nostre goust & disposition, & propose ses conseils avec une facilité & utilité si evidente, que si nous n'y profitons, soit pour le public ou pour nostre particulier, nous n'en devons accuser [**] que nostre endurcissement & nonchalance. Car celui seroit à mon jugement trop dégousté de toute bonne lecture qui ne reconnoistra en ces Discours un esprit libre de toute passion & partialité, entierement dedié à l'honneur de Dieu, au service de son Roy, & au repos de sa patrie. C'est ce qui m'a donné la hardiesse de vous les presenter, SIRE, estimant que tant pour la dignité de leur sujet, que pour les grandes obligations que vous avez sur l'autheur, ils vous apartienent à bon & juste titre. Et n'osant outrepasser la tres-estroite defense que me fait mon insuffisance de vous offrir rien du mien, je supplie tres-humblement V. M. de les recevoir pour reconnoissance du service que je vous ay voué. Et prie Dieu, SIRE, apres vous avoir garanti de tant de maux & de morts qui vous ont assiegé de toutes parts dès vostre premiere jeunesse, vous donner tres-longue & tres-heureuse vie, en bonne paix & tranquilité asseuree, à la gloire de son S. Nom, à l'honneur de V. M. & au contentement de tous bons François, vos fideles & affectionnez serviteurs. De Lausanne ce I. jour d'Avril 1587.*

Vostre tres-humble, tres-obeissant &
tres-affectionné serviteur,

DE FRESNES.

[1] Ronsard, comme un grand nombre de ses contemporains, exprime aussi cette idée : « Sceptre qui fut jadis le terreur des Barbares, / Des Turcs, des Mammelus, des Perses et Tartares, […] / Bref, partout l'univers tant craint et redouté, / France, de ton malheur tu es cause en partie / Je t'en ay par mille vers avertye, / Tu es marastre aux tiens et mere aux estrangers, / qui se mocquent de toy quand tu es aux dangers […] ». V. *Discours des Misères de ce temps*, Genève, DROZ, 1979, « Élégie à G. des Autels », vers 153-160.

[2] Thomas More crée le mot latin *Utopia,* « en aucun lieu », nom qu'il donne à une île imaginaire, jouissant d'un système social et politique idéal, dans un ouvrage paru en latin en 1516. Il est réemployé par Rabelais en 1532 au chapitre II du *Pantagruel*, sous une forme francisée. Ce terme évoque alors un pays imaginaire où un gouvernement idéal règne sur un peuple heureux.

INDICE DES ARGUMENS

CONTENUS SUR CHASQUE

Discours.

QUATRE PARADOXES

MILITAIRES.

Premier Paradoxe.

Second Paradoxe.

Troisiesme Paradoxe.

Quatriesme Paradoxe.

[1] Nous avons corrigé le numéro de la page : l'édition renvoie à la page 307.

OBSERVATIONS SUR PLUSIEURS CHOSES ADVENUES AUX trois premiers Troubles, avecques la vraye declaration de la pluspart d'icelles.

Premiers Troubles.

Seconds Troubles.

Troisiémes Troubles.

A Monsieur de la Nouë :

Quand je te voy au front d'une troupe guerriere
De conduite & de main signalant ta valeur,
Je croy que tout ton soin, & que tout ton labeur
Est voué aux esbats de Bellone[1] *la fiere.*

Quand je lis tes Discours, enseignans la maniere
De restablir la France en son antique honneur,
Je croy que tu n'as rien si avant dans le cœur
Que des plus sainctes Loix l'estude droituriere.

Qui eust creu qu'un Guerrier peust estre si savant,
Ou qu'un Escrivain peust estre si vaillant,
Accordant le Clairon avec la douce Lyre ?

Je le voy, je le croy, dont plein d'estonnement
Suis contraint m'escrier, Heureux es-tu vrayement !
Heureux qui peus autant bien faire que bien dire[2] *!*

DE FRESNES.

[1] Bellone : « […] Déesse romaine de la guerre. […] Elle passe parfois pour la femme du dieu Mars. On la représente aussi comme la conductrice de son char, sous des traits effrayants : elle tient à la main une torche ou un glaive, ou une lance ». V. P. Grimal, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, PUF, 1980.
[2] V. Joachim Du Bellay, *La deffence et illustration de la langue françoyse*, ed. Jean-Charles Monferran, Droz, Genève, 2001, Liv. I, chap. IV intitulé « Pourquoy la Langue Françoyse n'est si riche que la grecque, et latine » : « […] on le doit attribuer à l'ignorance de nos majeurs, qui ayans (comme dict quelqu'un, parlant des anciens Romains) en plus grande recommandations le bien faire, que le bien dire, et mieus aymans laisser à leur prospérité les exemples de vertu, que les preceptes : se sont privez de le gloyre de leurs bien faitz, et nous du fruit de l'immitation d'iceux », pp. 79-80.

[1]

D I S C O U R S P O L I T I -

Q U E S E T M I L I T A I R E S D U

S E I G N E U R D E L A N O U Ë.

*

P R E M I E R D I S C O U R S.

Que le Royaume de France s'en va peu à peu versant, & est le prochain de faire une lourde cheute, si Dieu par sa souveraine bonté ne le soustient : & qu'il y a encores quelques remedes pour le redresser, moyennant qu'on les vueille promptement embrasser.

CECI doit estre ferme & arresté en l'esprit de chacun, que Dieu est auteur des[1] gouvernemens Politiques, les ayant establis, à fin que par un bon ordre la societé humaine soit conservee & entretenuë en pieté & justice : & que c'est luy qui les maintient en splendeur, force & dignité, jusqu'à tant que les hommes ayans mesprisé les loix, & corrompu leurs mœurs, il vient à desployer son ire sur eux, dont s'ensuyvent les changemens & ruïnes des Monarchies & Republiques[2]. Ceux-là donc se trompent[3] grandement, qui cuident, sous l'ombre de quelque grandeur & puissance, qui aura acompagné un Estat, ou pour la considera- [2] tion de sa longue duree, que cela le doyve rendre comme perpetuel. Car cela ne suffit point, ni ne peut engendrer prescription contre la justice du Tout-puissant, qui plante les bornes aux Estats publics, lesquelles ils ne peuvent outrepasser, quand le temps de chastiment est venu : comme les histoires (qui sont la lumiere

---

[1] *Pour quelles raisons ce Discours est necessaire.*

[2] On retrouve cette intrusion de la providence divine dans la politique chez Calvin, au chap. XVI du liv. I de l'*Institution de la Religion chrestienne*, (Par Philibert Hamelin, 1554, p. 225) : « Mais la Foy passe plus haut. Car apres avoir entendu que Dieu est Createur du monde, elle le recognoist aussi pour Conservateur & Gouverneur perpetuel. Et ce, non point par je ne say quel mouvement universel, par lequel il conduise tant l'edifice total du monde, que toutes les parties : mais elle comprend sa providence singuliere, par laquelle il maintient, conserve, & vivifie toutes choses qu'il a creées, jusques aux plus petis oiseaux de l'air ». Cette vision d'un monde gouverné par la providence divine est répandue mais avec des nuances : « Puisqu'il n'y a rien de fortuit en ce monde, ainsi que tous les Theologiens, & les plus sages Philosophes ont resolu d'un commun advis : nous poserons en premier lieu ceste maxime pour fondement : Que les changemens, & ruines des Republiques, sont humaines, ou naturelles, ou divines : c'est à dire qu'elles adviennent ou par le seul conseil, & jugement de Dieu : ou par le moyen ordinaires & naturel, qui est une suite de causes enchainees, & dependantes l'une de l'autre, ainsi que Dieu les a ordonnees […] » (v. J. Bodin, *Les six livres de la republique de J. Bodin Angevin*, 1577, p. 630). V. aussi L. Leroy : « Proposant representer à mon pouvoir la Vicissitude de toutes choses en l'Univers, avec les causes des varietez principales apercües tant en sa partie superieure qu'inferieure, depuis le temps où a commencé la mémoire humaine jusques à present, je recognois treshumblement la providence divine estre par dessus, croyant certainement que Dieu tout puissant facteur et gouverneur de ce grand ouvrage excellent en beauté, […] et suyvant l'ordre qu'il a donné du commencement au Monde, en le créant, veult qu'il soit temperé par changements alternatifs, et maintenu par contraires, demourant son essence eternelle tousjours mesme & immuable », (v. L. Leroy, *De la vicissitude ou varieté des choses en l'univers*, A Paris, A l'Olivier de Pierre l'Huillier, 1579, p. 1).

[3] *I. C'est pour remedier à l'erreur de plusieurs qui ne considerent pas l'estat de France d'un tel œil qu'il appartient.*

des temps, & les registres des choses passees) en portent un assez suffisant tesmoignage. Mesmes plusieurs dignes personnages, qui vivent encores, & qui ont veu ceste derniere splendeur de la France[1], sous les Rois François premier & Henri second, se fascheront d'estre amenez à ce poinct de faire mauvais jugement d'icelle à cause de tant de desordres survenus, & de confesser que les fondemens sont esbranlez. Mais ils doyvent plustost gemir que disputer & repliquer contre tant d'apparences de ruïnes, visibles & sensibles. Car la pluspart des racines de ce grand arbre se voyent descouvertes & demi seches, beaucoup de branches sont mortes, les fueilles en petite quantité, les fruits devenus quasi sauvages. A laquelle indisposition tant la vieillesse que les mauvais accidens l'ont amené. Parquoy le meilleur seroit qu'ils avoüassent ce qui est, & travaillassent à ce qui se doit faire pour conserver en vigueur ce qui reste de bon. Je sçay bien que c'est un mal-plaisant discours à celui qui aime & honnore son pays & sa nation, d'en vouloir preannoncer les cheutes, ce qui ne se peut faire, sans aussi en descouvrir les turpitudes. Mais puis que tels perils estonnent desja tant de cœurs, & que les causes qui nous[2] y jettent s'aperçoyvent des yeux de tous, ne seroit-ce pas foiblesse d'esprit de se taire en ce grand besoin ? Il est certain qu'il y a grand nombre d'hommes, lesquels, par faute [3] de bonne conoissance, demeurent demi esperdus au milieu de tant de miseres. Et tout ainsi que les eaux vont coulant insensibles contre bas d'une riviere jusques à ce qu'elles soyent parvenuës dans l'Ocean, où elles s'ensevelissent : aussi eux roulans peu à peu dans les confusions presentes qui les emportent, estans destituez de droites aprehensions, vont suyvant les uns les autres, se precipiter en des abysmes de ruïnes. C'est une œuvre profitable de monstrer le feu estre en la maison à ceux qui ne l'apperçoyvent : & aux autres, qui le voyent & le craignent, de les picquer pour l'aller esteindre, & à quelques uns qui l'entretienent paraventure sans beaucoup y penser, de les admonnester qu'ils ne font pas bien : bref, preparer tous, à fin d'aider au Maistre pour la salvation d'icelle, & pour la conservation de la famille[3].

Il y a eu des Philosophes, qui ont escrit des causes, qui alterent & changent les Estats[4], & nommément Aristote en ses Politiques, qui a aussi fait mention des moyens de les

[1] *2. Pour respondre à ceux qui estiment que lon doit discourir avec plus de respect sur l'Estat du Royaume.*
[2] *3. La necessité du temps & la douceur pernicieuse de la pluspart requierent ce discours.*
[3] Ce passage atteste que La Noue a écrit les *Discours* avec l'intention de les publier, pour apporter son aide à la France. Aussi, nous pouvons rappeler que Hauser rapprochait ce passage d'une lettre de La Noue, pour montrer leur similitude et prouver que La Noue est l'authentique auteur des *Discours* : « Certes je ne suis pas de ceux qui haussent les épaulles et disent : Tout est perdu. Je dis qu'il fault mestre la main à l'œuvre et etaindre le feu qui nous va bruslant. Je ne considere pas ce qu'il embrasera d'huy à trois mois, mais je passe plus outre et mon œil regarde les cendres qui se feront dedans un an, si on n'aporte de l'eau lestement ». V. *B.S.H.P.F.*, t. 10, Paris, 1861, p. 42.
[4] *La philosophie humaine traite des causes du changement des Estats publics : mais non pas solidement & au vray comme la philosophie celeste.*

conserver[1] : & ont esté tellement diligens & curieux en ceste matiere, qu'ils en ont traité jusques aux plus petites causes, desquelles qui voudroit particulierement discourir, il faudroit abondance de langage. Mais pource que nous avons plus besoin de verité que de paroles, mon avis est de l'aller puiser en la vraye philosophie, où nous la trouverons mieux depeinte qu'en toutes les autres doctrines. Les saincts escrits font mention de trois pechez remarquables[2] entre tous autres, qui le plus souvent se rencontrent & joignent ensemble : à cause dequoy Dieu dissipe les Estats par punitions & ruïnes publiques : à savoir l'impieté, l'injustice & la dissolution. Ce qu'un tres-docte [4] personnage de ce temps à[3] bien noté, l'opinion duquel si[4] bien fondee j'aprouve & veux suyvre. L'impieté (dit-il) ruïne les consciences. L'injustice[5], publique & particuliere, renserve la police, & la commune societé du genre humain. La[6] dissolution trouble & gaste les familles en diverses sortes : de maniere que par le meslange de tous ces maux s'ensuyvent des confusions horribles[7]. Il faut que nous confessions (mais avec larmes & regrets) qu'elles regnent en ce pauvre Royaume en tant de sortes, que si nous ne sommes secourus par la bonté Divine, nous sommes en danger de faire un grand naufrage bien tost.

Ce ne seroit pas chose maintenant hors de propos de dire quelque mot des Religions[8] : mais mon intention n'est pas de le faire : ains seulement advertir les François de considerer que pour les diversitez d'icelles, ils ne doyvent pas s'estimer comme Turcs les uns les autres. Car puis que chacun confesse qu'il adore un mesme Dieu, advouë pour Sauveur un mesme Jesus Christ, & que les Escritures & fondemens sont semblables, il doit y avoir telle fraternité & charité entr'eux, que cessans toutes haines, cruautez & guerres, on viene à quelque reconciliation[9]. Ne se doit-on pas contenter de plus de deux cens mille hommes de guerres qui sont peris par la fureur de ces divisions ? Y eut-il onq de plus effroyables sacrifices, que ceux-la ? Je pense que ceux qui ont quelque impression de Religion en l'ame doyvent estre induits

[1] V. Aristote, *Les politiques d'Aristote,* trad. Loys Le Roy, Chez Ambroise Drouart, 1599, Livre V, Chap VIII, « De la conservation des Etats en general & en particulier », p. 342 et sv.
[2] *Trois causes de la ruïne des Estats publics.*
[3] Nous trouvons « a » dans d'autres édition, comme celle de 1591.
[4] *I. L'Impiété.*
[5] *2. L'Injustice.*
[6] *3. La Dissolution.*
[7] Ces idées sont probablement tirées de Calvin, mais aucun passage spécifique rassemblant ces trois maux n'a été retrouvé.
[8] *I. De l'Impieté qui regne en France.*
[9] Comme Calvin, La Noue pense que les fondements des deux doctrines sont les mêmes. Et puisqu'elles ne diffèrent que sur les points secondaires, il est possible de s'accorder : « Car tous les articles de la doctrine de Dieu ne sont point d'une mesme sorte. Il y en a aucuns dont la cognoissance est tellement necessaire, que nul n'en doit douter […]. Comme pour exemple : qu'il est un seul Dieu, que Jesus Christ est Dieu et Fils de Dieu : […] En cela ne monstre-il pas, que si les Chrestiens ont aucune dissention des matieres qui ne sont pas grandement necessaires, que cela ne doit point faire de troubles ne sedition entre eux ». V. J. Calvin, *op. cit.,* p. 255.

à s'adoucir, & ceux qui y ont la vengeance logee doyvent estre assouvis de tant de sang qui a esté respandu.

Je parleray seulement à ceste heure de trois vices execrables, qui sont comme[1] dependances de l'Impie- [5] té, & qui ont infecté la France. Le premier est l'Atheïsme : le second, les Juremens & blasphemes : & le dernier, un pernicieux usage de la Magie & de plusieurs autres especes de devinations & sorcelleries[2]. Toutes lesquelles choses deshonnorent & vilipendent le tressainct Nom de Dieu, & l'irritent merveilleusement. Quand à l'Atheïsme[3], ce n'est pas un vice nouveau, ains il a son origine de longue antiquité & au regne de David il avoit cours, comme il tesmoigne, disant[4],

Le fol malin en son cœur dit & croit
Que Dieu n'est point, & corrompt & renverse
Ses mœurs, sa vie : horribles faits exerce[5].

Cela donne effroy à y penser seulement, dequoy il se trouve des creatures humaines, qui osent desavouër leur Createur, & mesmement aujourd'hui que les belles clartez de l'Escriture reluisent. Mais il ne s'en faut pas trop esbahir, car elle nous enseigne qu'aux derniers temps il y aura foison de telles gens, lesquels encores qu'ils se facent assez conoistre, si sera-il bon de les voir depeints comme ils sont en la Sapience de Salomon, qui en parle ainsi. Les meschans[6] ont dit en eux-mesmes, le temps de nostre vie est bref, & avec ennuy, & n'est aucun qui soit conu estre retourné des morts. car nous sommes nais de rien, & apres ce, nous serons comme si nous nous n'eussions point esté. Car nostre corps sera cendre esteinte, & l'esprit sera espars comme le mol air, & nostre nom sera oublié avec le temps. Venez donc, & prenons jouïssance des biens qui y sont, & usons de la creature legerement, comme en jeunesse. Emplissons-nous de vin precieux, & de parfums, & que la fleur du temps ne nous passe point. Couronnons-nous de roses avant qu'elles soient flestries, qu'il n'y [6] ait aucune prairie, où nostre intemperance ne passe, & delaissons par tout les signes de liesse : car c'est nostre sort. Certainement entre toutes nos corruptions rien n'apparoit de plus prodigieux, que ceux qui parlent & vivent en ceste maniere : car celui qui a son ame contaminee de quelque heresie ou

[1] *De l'Atheïsme, premiere branche de l'impieté*

[2] Condamnation de la magie et de la sorcellerie : v. J. Bodin, *Démonomanie des sorciers*, Paris, Jacques du Puys, 1587 (Paris, Gutenberg reprints, 1979). V. Calvin, *Institution*, II, VIII, 22 et aussi les textes de l'Ecriture : Deutéronome, VIII, 12 ; XVIII, 9. Lévitique, XIX, 31 ; XX, 6. Actes, VIII, 9 ; XIX, 19.

[3] Pour Bodin aussi, l'athéisme a de graves conséquences : « […] et peu à peu du mespris de la Religion, est sortie une secte detestable d'Atheïstes, , qui n'ont rien que blasphemes en la bouche, et le mespris de toute loix divines et humaines : dont il s'ensuit une infinité de meurtres, parricides, empoisonnements, trahisons, parjures, incestes […] ». V. Bodin, *op. cit.,* p. 900.

[4] *Pseau. 14. & 53.*

[5] V. C. Marot et T. de Bèze, *Pseaumes octentetrois de David mis en rime Françoise*, Genève, 1551, p. 43.

[6] *Sap.ch. 2*

superstition, voire ceux qui suyvent les loix Payennes, encor cerchent-ils un salut, & fleschissent les genoux devant quelque Deïté qu'ils se sont forgee : au contraire ceux-ci la fuyent & mesprisent, tant leurs sens sont devenus brutaux. Ils ont besoin qu'on ait pitié d'eux : pource qu'entre ceux qui se perdent, ils sont les plus perdus.

Si on demande qui a produit une telle generation, on ne respondra pas mal, que ce[1] sont nos guerres pour la Religion, qui nous ont fait oublier la Religion[2]. Et ne faut point que les uns ni les autres disent, C'est le parti contraire qui engendre les Atheïstes : car de toutes parts ils se rencontrent. L'office des Rois est de les reprimer, & chasque societé s'en doit aussi purger, pource que peu de benediction s'espand es lieux, où herbes si venimeuses multiplient.

Quand au second vice, l'irreverence de Dieu l'engendre, & l'accoustumance le[3] forme : & avient que la pluspart de ceux qui s'en rendent coupables, deviennent si stupides, qu'ils cuident que ce n'est qu'une faute tres-legere. Nos bons Rois du passé, comme sainct Louys & d'autres, ont fait des ordonnances[4] pour le supprimer, combien que je cuide qu'alors il n'y eust que quelque gens desbauchez qui jurassent beaucoup. Depuis, ceste peste s'est introduite parmi la Noblesse, & specialement entre les gens de guerre[5], qui aux voyages passez d'Italie[6] en rapporterent, ce dit-on, les grands [7] blasphemes : mais depuis quarante ans, le desbordement est venu, qui va tousjours en augmentant, de sorte que les petis enfans

---

[1] *Origine de l'Atheïsme en France.*

[2] M. de Castelnau exprime ce même regret, dans des termes semblables : « Le pis estoit qu'en ceste guerre les armes que l'on avoit prises pour la défense de la religion anéantissoient toute religion ». V. Michel de Castelnau, *Mémoires*, dans Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, par M. Petitot, Paris, 1838, t. IX, p. 296.

[3] *Des juremens & blasphemes, seconde branche de l'Impieté.*

[4] V. Jourdan, Decrusy, Isembert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, 1822-1829. Sous Philippe-Auguste : en 1186 : « Ordonnance contre les blasphémateurs » (t. I p. 170) ; sous Philippe IV : en 1293 (t. II, p. 692), 1330 (t. IV, pp. 366-67), 1347 (t. IV, pp. 541-43) ; sous Charles VI : en 1397 (t. IV, pp. 777-79), 1437 (t. VIII, pp. 852-54) ; sous Louis XI : en 1478 (t. X, p. 805) ; sous Charles VIII : en 1487 (t. XI, p. 171) ; sous Louis XII : en 1510 (t. XI, p. 569) ; en 1560 Charles IX ordonne « aux juges d'appliquer aux blasphémateurs les Ordonnances de saint Louis » (t. XIV, p. 70) ; sous Charles IX : l'« Ordonnance sur la réforme de la justice » de 1566 contient un article contre les blasphémateurs (t. XIV, p. 212) ; enfin, en 1579 Henri III confirme les « anciennes ordonnances contre les blasphémateurs » (t. XIV, p. 390).

[5] En effet, on peut lire dans une de ses lettres combien il souhaite éliminer ce fléau : « […] afin que les soldatz ne laiant [le vin] ainsi accomodement, lon les puisse plus aisément manier et corriger dinfiniz blasfemes, querelles et vices qui sont parmy eux ». V. *Correspondance de François de la Noue*, par Kervyn de Volkaesbeke, Slatkine Reprints, Genève, 1971, p. 84. L'impiété des soudards est souvent dénoncée ; déjà en 1523, François 1er déplorait que ses armées soient fréquemment suivies par des « Gens vagabons, oiseux, perdus, meschans […] blasphemateurs et renieurs de Dieu […] », cité par F. Berriot, *Athéismes et athéistes au XVIe siècle en France*, Thèses, Cerf, 1976, t. 1, p. 209. De même, Calvin (*op. cit.*, p. 97) regrette ces agissements : « Certes le premier fondement de justice est l'honneur de Dieu, lequel renversé, toutes les autres parties sont dissipées, comme les pièces d'un edifice ruyné. Car, quel édifice sera-ce de ne nuyre point à nostre prochain par larrecins et rapines, si cependant par sacrilège nous ravissons à la majesté de Dieu sa gloire ? Item, de ne point maculer nostre corps par paillardise : si nous polluons le nom de Dieu par blasphèmes ? […] Ce seroit donc en vain, que nous pretendions justice sans religion, tout ainsi comme si quelqu'un vouloit faire une belle montre d'un corps sans teste ».

[6] V. introduction p. 106.

de sept ou huict ans sçavent desja abuser du Nom de Dieu. Les païsans aussi, qui sont les plus esloignez des Cours & des citez, où les corruptions sejournent, suyvant la route commune, despitent le ciel aussi bien que les soldats, lesquels entre tous emportent le prix de ceste iniquité. Somme de quelque costé qu'on se tourne, on n'oit retenir que reniemens de Dieu. Voilà comment le mauvais exemple, & l'incorrection ont donné perseverance à ce detestable vice. Les Histoires anciennes ne recitent point, qu'il y ait jamais eu siecle, où il fust si commun à beaucoup pres, que nous le voyons aujourd'hui. Et qui considerera le peuple Judaïque, il se trouvera peu souïllé d'icelui : car qui lors blasphemoit estoit lapidé. Les Payens juroyent rarement & avoyent les sermens en grande reverence. Les Sarrasins, qui embrasserent la Loy de Mahommet, n'osoyent faillir en ce poinct, craignans la punition divine : & encores maintenant les Turcs, qui leur ont succedé, s'abstienent de blaspheme. Certes tous ces peuples se leveront quelque jour contre les Chrestiens, & nommément contre les François : qui ayans eu plus de conoissance que ces pauvres aveugles, ont fait dix fois pis qu'eux. Si quelqu'un avoit esté convaincu de crime de lese Majesté, chacun crieroit qu'il est digne de punition : & celui qui aura renoncé & deschiré le nom de Dieu (qui est un crime de lese Majesté divine) on ne lui dira mot en terre ! toutesfois il est escrit, qu'un tel ne sera point[1] tenu pour innocent.

Un sage mondain pourra venir en avant, & dire, qu'encor que cest erreur soit[2] chastiable, si est-ce qu'il [8] n'est de ceux qui font perdre les Estats, & que si lon pouvoit trouver moyen de remedier aux necessitez de la France, qu'on donneroit puis apres bon reglement à ceste imperfection. A mon avis tels sages ressemblent à ceux qui ont beaucoup de livres, & pour en avoir veu les couvertures, & leu les titres, pensent estre doctes. Aussi eux ne s'estans jamais arresté qu'à la superficie des choses, ne considerent pas que les principales causes, qui amenent en un païs les miseres & les desordres, sont telles offenses, directement faites contre l'honneur de Dieu : comme au contraire, quand les Magistrats[3] tienent la main à ce que la grandeur de son Nom soit à tous venerable, on void alors florir les Estats, & avoir abondance de biens. S'ils se montrent negligens en cela, le fleau ne se despartira point de leur maison : & ne leur servira de rien de dire : Quand à moy je contiendray bien ma langue : car ils sont ordonnez non pour eux seulement, mais aussi pour l'institution & correction des

[1] *Exod. ch. 20.*
[2] *Response à ceux qui estiment que lon ne doit pas insister tant sur la punition des juremens & blasphemes.*
[3] Calvin, *op. cit.*, p. 754 : « […] Parquoy si les Princes et autres supérieurs cognoissent qu'il n'y a rien plus agreable à Dieu que leur obeissance : s'ils veulent plaire à Dieu en pieté, justice et integrité, qu'ils s'employent à la correction et punition des pervers. […] ». Nous pouvons noter que La Noue s'efforce, comme le théologien, de prouver aux Princes que la prédication de l'Évangile ne fera qu'affermir leur place à la tête du Royaume et consolider celui-ci.

autres. N'ont-ils jamais leu ce qui est escrit au troisieme livre de Moyse ? Quiconque aura maudit son Dieu portera la peine de son peché, & le blasphemateur du nom du Seigneur mourra de mort[1], toute la congregation du peuple le lapidera, soit qu'il soit citoyen, ou estranger. Ces paroles-ci sont de celui qui fait branler les fondemens de la terre, enfuïr la mer, & qui lance les espouvantables foudres sur les plus superbes citez. Qu'ils facent donc ce qui est en eux, & ce qu'ils peuvent, pour chasser ce mal, duquel ils se rendront coulpables en le supportant.

LE troisieme vice, dependant de l'Impieté, n'est pas si universel, ne si descouvert[2] que le precedent : mais il est envers Dieu aussi abominable : car les illicites voyes [9] de divination, & les arts Magiques, apres avoir aliené les hommes de lui, les jettent en une inevitable perdition. Il y a de deux sortes de pieges, dont le Diable se sert en ceci. Par les sorceleries, qui sont grossieres, il attire ordinairement les rudes & simples malicieux, qui[3] pour satisfaire à leurs cupiditez de vengeance, ou pour parvenir à autres fins, se laissent tellement seduire, qu'ils vienent à ce poinct de le reconoistre, s'allier à lui. Il se represente souvent à plusieurs sous diverses figures, comme les experiences, confessions, proces, & jugemens qu'on en a faits en servent de preuve, & ceux qui en voudront douter lisent le livre que Bodin[4] a composé contr'eux, & ils verront les horribles meschancetez & vilenies, que commettent tant contre Dieu, que contre les hommes, ces miserables creatures, qui, apres avoir renoncé leur Createur, se vont assujettir à celui qui, en se moquant d'eux, les traine en ruïne eternelle. Le mesme auteur recite[5], que du temps du Roy Charles neufieme, leur chef fut pris, qui confessa que le nombre des sorciers en la seule France passoit trente mille personnes. Cela est effroyable de voir une prostitution si volontaire à l'ennemi irreconciliable de Dieu & des hommes : mais quand la malice abonde il n'y a chose si pernicieuse, à quoy elle ne s'attache. Ceux qui sont plus spirituels & habiles, & qui ont encor en eux quelques semences de pieté, ont besoin d'autres artifices qui ayent belle apparence, pour les faire entrer peu à

---

[1] *Levitiq. Chap. 24*

[2] *De la Magie & devination de plusieurs sortes : troisieme branche de l'Impieté.*

[3] *Des sorciers.*

[4] Bodin, *De la démonomanie des sorciers*, Paris, Jacques du Puys, 1581.

[5] Bodin, *ibid.*, v. la préface : « Or l'impunité des Sorciers de ce temps-là fut cause, qu'ils preindrent un merveilleux accroissement en ce Royaume […] et depuis ont continué, en sorte que le Sorcier Trois-eschelles Manceau ayant eu sa grace, apres le jugement de mort contre luy donné, à la charge de deferer ses complices, dict qu'il y avoit plus de cent mil en ce Royaume […] ». Bodin en parle aussi au Liv. III, chap. V, p. 168 v° ; Liv. IV, chap. I, p. 186, 188 v°, et pp. 166-167 : « Cela fut verifié soubz le Roy Charles neufiesme lors que Trois-eschelles se voyant convaincu de plusieurs actes impossibles à la puissance humaine, & ne pouvant donner raison apparente de ce qu'il faisait, confessa que tout cela ce faisait à l'aide de Sathan : & supplia le Roy luy pardonner, & qu'il en defereroit une infinité. Le Roy luy donna grâce à la charge de révéler ses compagnons & complices. Ce qu'il fit : Et en nomma grand nombre par nom & surnom qu'il cognoissoit […] ».

peu[1] dans ces sentiers de perdition : car qui monstreroit du commencement le deshonneur qu'ils font à Dieu, paravanture que plusieurs s'en destourneroyent. Mais comme les subtilitez du Diable sont merveilleuses, il les attire par beaux semblans, [10] jusques à ce qu'ils se trouvent si fort enlacez qu'ils ne se peuvent deslier. La cause de leur malheur gist en leurs affections despravees, qui les poussent à cercher par voyes illegitimes & damnables l'accomplissement d'icelles. L'un voudroit sçavoir ce qui lui doit succeder en une siene grande entreprise : autres comme ils pourront eviter certains dangers. L'avare & l'ambitieux s'enquerront par quels moyens ils obtiendront leurs souhaits. Celui qui hait, & qui veut nuire, tout de mesme. L'un voudroit alonger sa vie, l'autre eviter la mort : cestui-ci savoir l'issuë d'une guerre : cestui-là, si un Estat se conservera, & autres choses infinies qui tombent en l'esprit humain. Somme, que la vanité de l'homme a fait de la vanité mesme des oracles pour satisfaire à sa curieuse perversité. En ceste maniere sont venues en avant tant d'especes de Magies, enchantemens & sorcelleries, qu'on peut dire qu'il n'y a rien au ciel, ni en la terre[2], voire dessous la terre, dequoy l'homme plongé en cest erreur ne se serve, pensant y trouver quelque instruction ou soulagement : mais il est ordinairement frustré de son attente, par ce qu'il n'y rencontre que mensonge & tromperie. Et que peut-il sortir autre chose des enseignemens du diable, veu qu'il est menteur & trompeur ? Or pour mieux conoistre comme[3] ces abus doyvent estre rejettez, il faut ouïr ce que Moïse en declare. Quand tu seras (dit-il)[4] entré en la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera, garde-toy d'ensuyvre les abominations de ces gens-là, & en toy ne sera trouvé qui face passer son fils ni sa fille par le feu, ou qui interrogue les devins, & qui observe les songes, & les chants des oiseaux, & qu'il n'y ait aucun sorcier, n'enchanteur, ni homme de- [11] mandant conseil aux esprits familliers, ni demandant la verité aux morts : car toutes ces choses sont abominations au Seigneur, & à cause de telles abominations le Seigneur les deschassera de devant ta face. Ce n'est pas ici une loy de Jurisconsulte, ains une defense expresse de Dieu tout-puissant : en laquelle on peut remarquer trois choses. La premiere, que ces impietez sont inventions de ceux qui ont[5] delaissé Dieu : la seconde, que sur tous crimes, il deteste ceux-là : & la tierce, qu'il les chastie grievement par punitions terribles. Qui voudra à ceste heure recercher où ces maudites vanitez se pratiquent, qu'il aille es Courts[6], où il en verra de toutes qualitez & sexes, qui ne sont pas

[1] *Des magiciens maistres & disciples : & pourquoy tant d'hommes s'abandonnent à ceste curiosité damnable.*
[2] *Infinies especes de Magie.*
[3] *Arrest de Dieu contre icelles.*
[4] *Deut. 18. chap.*
[5] *Trois choses à observer en cest arrest de Dieu.*
[6] La reine Catherine de Médicis était attirée par les sciences occultes ; elle contribua à propager en France ce goût pour la magie. Elle a été violemment attaquée pour les activités *diaboliques* de ses « devineurs, auquels elle

seulement affectionnez, ains enragez apres les devins, comme on a esté envers un[1] Nostradamus[2] & autres, desquels on recevoit les menteries pour veritez. Qu'il se promene apres par la France, & il conoistra que parmi la Noblesse, parmi les gens d'Eglise & de Justice, il y a des disciples couverts de ceste profession : dont une partie (à mon opinion) ne pensent pas faire le mal qu'ils font, & toutesfois les moindres fautes en tels cas sont reputees un tresgrand peché, tesmoin ce que l'Escriture saincte, pour aggraver l'enormité de quelque forfaict, dit, que c'est comme un peché de devins. Il est certain qu'un des plus aparens signes de la ruïne d'un Estat, cest quant telles ordures y pullulent, & qu'on les souffre. Et ceux qui sont souïllez de celle-ci, & des autres sus-mentionnees s'en doyvent nettoyer. Car il est bien malaisé d'estre bon citoyen de la France, quand pour cause si inique on se bannit volontairement de la saincte Cité de Dieu.

Maintenant il faut parler de l'Injustice[3], qui est une [12] opression publique &[4] particuliere des plus authorisez & puissans sur les pauvres & foibles, lesquels par orgueil, avarice, & inhumanité exercent sur eux toute violence, tromperie & cruauté. Ces excez se continuent il y a ja long temps sur le pauvre peuple[5], qui dit tout haut, qu'il n'est pas[6] seulement tondu, mais qu'il est escorché par mille surcharges & nouveautez au paravant inconuës, de maniere que les deniers qu'on lui arrache sont trempez dans ses larmes, & accompagnez de douloureuses plaintes. Neantmoins quelque conoissance qu'ayent les hommes que Dieu[7] est secourable en fin aux opressez, & qu'il chastie ceux qui les opriment, pour tout cela ils ne desistent, ains continuans leur mesme train vont chacun jour augmentant

---

adjoute fort grande foy », v. *Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de la Royne Catherine de Médicis*, Paris, 1575.

[1] *Où loge la Magie avec sa suite.*

[2] Michel de Nostre Dame (1503-1566), dit Nostradamus, médecin et astrologue. « La publication de ses prophétie (1555) le met en réputation. Henri II et Catherine de Médicis le mande en 1556 et il dresse à Blois l'horoscope des jeunes princes. […] un dénommé Jean de La Daguenière, qui est peut être Théodore de Bèze, l'appelle "Monstre d'Abus", "Triboulet à triple marotte", "vray fol à double rebras" […] ». V. *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI[e] siècle,* La Pochothèque, 2001, art. « Nostre Dame ».

[3] La Noue pose la justice comme un des fondements de la politique, comme chez Bodin, au chap. 7 du Liv. IV des *Six livres de la Republique*, *éd. cit.,* p. 751: « Nous avons parlé des causes qui donnent changements aux estats et Republiques : des mesmes causes qui donnent procedent les seditions et guerres civiles : le deny de justice, l'oppression du menu peuple, la distribution inegalle des peines et loyers, la richesse excessive d'un petit nombre, l'extreme pauvreté de plusieurs, l'oisiveté trop grande des subjects, l'impunité des forfaits : et peut estre que ce dernier poinct est de la plus grande consequence […] ».

[4] *II. De l'injustice, deuxieme cause de la ruine des Estats publics*.

[5] V. introduction p. 130.

[6] *Consideration d'icelle en general.*

[7] La Noue partage ce que dit Calvin de la justice de Dieu, au chap. I de *l'Institution*, *éd. cit.,* p. 9: « […] neanmoins il [Dieu] demonstre journellement aux bons sa justice, en les gouvernant : aux mauvais son jugement. Car les vengeances qu'il fait des pechez ne sont point cachées, ne incognues : comme il se demonstre, sans doute aucune, estre tuteur & protecteur de l'innocence, en faisant prosperer la vie des bons par sa benedictions […]. Et qu'il souffre les meschans & malfaiteurs pour quelque temps impuniz : au contraire endure que les bons & innocens soyent grevez de plusieurs adversitez, & mesmes oppressez par l'iniquité des mauvais : en cela la reigle perpetuelle de sa justice ne doit estre obscurcie ».

la misere d'autrui, jusques à ce qu'elle vient à tel degré, qu'eux-mesmes en ont horreur. Ainsi sommes-nous venus d'annee en annee en un si calamiteux estat, que s'il n'y est soudainement remedié, la France s'en ira demi deserte. Si nous regardons puis apres les gens de justice, qui[1] sont ordonnez pour la rendre à chacun, on en verra plusieurs s'aider de ceste saincte vertu, pour attirer la richesse de ceux qui par folie, ou necessité, se vont enveloper dans des retz tres-subtils de plaiderie, & ne sauroit-on exprimer la rapine qui se fait sous telle couverture. Il est grand bruit aussi qu'il y a des Gouverneurs de villes, & de Chasteaux, & paravanture de quelques Provinces, qui pour entretenir leurs pompes, & remplir leurs coffres, usent de droits[2] nouveaux au detriment du Roy & du peuple[3] : comme si le but des charges estoit de se faire paroistre en exterieur, ou se gorger de richesse, & non pour faire reluire en telles administrations les vertus qui sont en [13] eux, au soulagement de plusieurs & à l'honneur du maître. Mais s'il y a aucun comportement qui se puisse appeler fureur, c'est celui de[4] quelques gens de guerre qui sont si desbordez, que toute humanité estant perie en eux, il ne font pas moins de ravage dans leur propre pays, que si c'estoit en celui des ennemis, où toutes choses sont en proye : de sorte que les guerres estrangeres que la France a euës depuis quatre vingts ans ne l'ont tant ruïnee que les pilleries des soldats[5] depuis que les civiles sont commencees. On trouvera aussi des gentils-hommes qui imaginent, je croy, que les marques[6] de Noblesse soyent de se faire redouter, de battre, & prendre d'audace sur leurs sujets tout ce qui leur est commode, comme s'ils estoyent esclaves. Les grosses citez, que font elles sinon tirer tous les profits qu'elles peuvent, faire bruire leurs privileges, & jetter sur le pauvre peuple champestre toutes les charges & les miseres, lequel estant encor pincé par la subtile[7] main des financiers, c'est merveille dequoy il subsiste. Bref, si on regarde en general les actions des particuliers les uns envers les autres, on y trouvera abondance de fraudes & violences : comme si l'homme n'estoit en ce monde que pour nuire à son semblable. Ce que

[1] *En particulier, pour le regard de ceux qu'on appelle gens de justice.*
[2] *De quelques Capitaines & Gouverneurs.*
[3] Monluc denonce aussi ces agissements : « Et puis encor j'ai esté Lieutenant de roy à Sienne, et un' autre fois à Montalsin, où il y avoir bien de quoy faire son profit, comme d'autres, qui ont eu de pareilles charges l'ont faict, car il ne falloit sinon que j'eusse intelligence avec trois ou quatre marchans, lesquels eussent advoué que les bleds, que les soldats mangeoyent, avoyent esté achaptez par eux, et prins sur leur credit ; et Dieu sçait quel proffit on faict à ces magasins! Puis je pouvois faire des demandes par maniere d'emprunt, deputant quelques-uns qui en eussent prins la charge, et eussent apporté cent ou deux cents mille francs de debtes », v. Monluc, *Commentaires*, éd. P. Courteault, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1968, p. 827.
[4] *Des gens de guerre.*
[5] La Noue déplore très fréquemment le vol et la violence exercés sur le peuple dans sa correspondance : « […] les soldatz pour avoir moien den boire [du vin] rençonnent leur hoste et pillent le paisan […] », « […] les soldatz sescartent enssa et della faisant mille maux sur le peuple […] », « […] la faulte de payement rend le soldat en nécessité dopresser le peuple […] » ; v. *Correspondance*, Genève, 1971, p. 83, 88 et 110.
[6] *De quelques uns de la Noblesse.*
[7] *Des communautez des villes, & des financiers.*

dessus suffira pour faire conoistre que l'Injustice aproche de son comble : car on a ausssi peu de souci de fouler le pauvre, la vefve, & l'orphelin, comme on a peu d'aprehension des menaces qui sont escrites contre ceux qui les font. Toutesfois, il faut estimer que quand l'oppression est universelle & continue qu'alors Dieu haste ses jugemens qui destruisent, puis qu'on ne s'est voulu amender par ceux qui instruisent. Le Prophete le monstre bien quand il [14] dit, le Seigneur entrera en jugement avec les anciens de son peuple, & avec ses princes[1], car vous avez consumé la vigne, & la rapine du pauvre est en vos maisons. Pourquoy foulez-vous mon peuple, & froissez la face des pauvres ? dit le Seigneur des batailles. Cest arrest ici devroit estre suffisant pour servir de resveille-matin aux oppresseurs, s'ils estoyent aussi dociles que paravanture ils sont incorrigibles[2].

LE troisieme vice mentionné ci dessus est la dissolution, sous laquelle je compren[3] les paillardises, les pompes, l'orgueil, les gourmandises & yvrogneries, qui sont imperfections merveilleusement plaisantes à ceux qui sur tout prisent la prospérité mondaine. Et combien qu'au siecle où nous sommes, le naturel de beaucoup encline fort à volupté & à vanité, si[4] peut-on dire que les mauvais exemples qui ont aparu es lieux eminens, & les impunitez, ont grandement aidé à acroistre le mal, lequel prend plus fortes racines, quand il est commis & supporté par les grands. Or entre les vices sus alleguez, les paillardises tienent le premier lieu : car outre ce qu'elles abrutissent le corps, & souïllent l'ame, elles sont suyvies[5] ordinairement de maladies, prodigalitez, meurtres, & autres incommoditez, qui s'attirent les unes les autres. On s'y est quasi par tout tellement abandonné, qu'on ne s'efforce plus de les cacher, comme on faisoit par le passé, à cause que l'honnesteté retenoit les personnes en quelque honte : maintenant on tasche seulement de couvrir la turpitude d'icelles de beaux noms, ou de joyeuses responses, mesmes on passe encores outre en aucuns lieux remarquables : car on y estime ce vice un aiguillon necessaire, duquel quand quelqu'un est picqué, & qu'il sçait dex- [15] trement se guider, & ateindre à quelque digne prix qu'il a desiré, on l'exalte, on lui porte envie, & dit-on qu'il a l'ame gentile & active à la vertu. En ceste maniere met-on le noir au lieu du blanc, attribuant pureté à ce qui est ord & sale. La

---

[1] *Isaïe, 3. chap.*

[2] La Noue avertit les injustes de la punition qui les attend, de la même manière que Calvin ; comme lui, il fait appel à un passage du livre d'Isaïe, puis il le commente pareillement : « Ce qui doit bien toucher les cœurs des superieurs. Car par ce ils sont enseignez qu'ils sont comme Lieutenans de Dieu : auquel ils auront à rendre compte de leur charge. Et à bon droit les doit bien picquer cest advertissement. Car s'ils font quelque faulte, ils ne font pas seulement injure aux hommes, lesquels ils tourmentent injustement : mais aussi à Dieu, duquel ils polluent les sacrez Jugements ». V. Calvin, *op. cit.*, p. 751.

[3] *III. De la Dissolution.*

[4] *Ses sources & especes.*

[5] *Les paillardises.*

jeunesse, qui aisément mord en ces apasts, estant aidee par la coustume[1], & point reprimee par les loix, va de plus en plus irritant son appetit : & puis quand le mauvais ply est pris, l'aage de virilité & de vieillesse le conservent ; plustost que l'abolir. Ce vice est de la nature des chancres, qui peu à peu vont rongeant la chair : aussi quand il a commencé à saisir quelqu'un, il augmente tellement la saleté de ses affections, qu'il est tres-dificile apres de les repurger. Dieu pour semblables iniquitez a anciennement exterminé des peuples entiers de devant sa face, tant pour monstrer qu'il les a en abomination, que pour enseigner aux Magistrats de ne les laisser impunies. Quant aux pompes & superfluitez[2], l'origine en vient des courts, où la[3] vanité est telle, qu'il faut se transfigurer en plusieurs façons & diverses couleurs, si l'on veut estre prisé. Car les choses exterieures sont là si recommandables, que souvent on juge la personne par l'habit, & semble qu'on vueille dire qu'il n'y a de grandes perfections cachees sous riches paremens. Les Rois & les Princes n'ont pas si tost changé leur ancienne simplicité ordinaire, pour se revestir des dorures Italiennes, que leurs sujets ne les ayent incontinent imitez, & mesmes aucuns les ont voulu surmonter : & est descendu le mal si bas, que jusques aux simples citoyens des villes les pompes s'aperçoyvent. La Noblesse principalement s'y est apauvrie si fort, qu'elle ne peut plus s'entretenir pour le service de son Roy, comme elle a [16] fait par le passé. Les femmes de leur costé, ne se sont pas espargnees en toutes ces[4] superfluitez : car ayans estimé se rendre plus belles, plus loüees & honnorees, par les ornemens exterieurs, elles n'ont plus depuis esté si soigneuses de se rendre luisantes en ceux de vertu, qui surpassent de beaucoup les autres. A la queuë de ces vanitez-ci, marche[5] l'orgueil, lequel combien qu'il soit né avec l'homme, ne laisse pourtant de s'aiguiser & s'accroistre de la fumee d'icelles, ou bien selon l'opinion d'aucuns il les engendre. Quoy qu'il en soit, l'un s'accorde bien avecques l'autre : & de ceste desmesuree presomption de soy-mesmes, s'est ensuyvi le mespris d'autrui, puis les injures, querelles, & meurtres en abondance. Une autre branche de la Dissolution, sont les excez de table, & tenir grand[6] equipage : à quoy plusieurs se laissent tres-volontairement aller, pensans que pour vivre

---

[1] Montaigne partage cet avis : « Car c'est à la vérité une violente et traitresse maitresse d'escole que la coustume. […] Je trouve que nos plus grands vices prennent ply de nostre plus tendre enfance […]. Ce sont pourtant les vrayes semences et racines de la cruauté, de la tyrannie, de la trahison : elles se germent là, et s'eslevent apres gaillardemment, et proffitent à force entre les mains de la coustume », (Montaigne, *Essais* I, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, chap. XXIII, pp. 109-110).

[2] Montaigne aussi aborde ce sujet en traitant des lois adoptées pour remédier à ces dépenses excessives : « […] car dire ainsi, qu'il n'y aura que les Princes qui mangent du turbot et qui puissent porter du velours et de la tresse d'or, et l'interdire au peuple, qu'est–ce d'autre chose que mettre en crédit ces choses là, et faire croistre l'envie à chacun d'en user ? » (v. Montaigne, *Essais* I, *éd. citée*, chap. XLIII, p. 268).

[3] *Les pompes & superfluitez de grands & petis.*

[4] *Les pompes & superfluitez de la Court, du menu peuple, des gentilshommes, & des femmes.*

[5] *L'orgueil.*

[6] *Les excez de table, & le grand equipage.*

plaisamment, & en renom, il faut suyvre ceste voye pleine d'intemperance : toutes lesquelles mauvaises coustumes vienent à gaster & corrompre les familles en particulier, & cela estant meslé avec les erreurs publiques a rendu la maladie du corps universel plus incurable. Pensons-nous que Dieu vueille long temps supporter ces depravations, qui tant lui desplaisent ? Il n'est pas vray-semblable, plustost doit-on craindre que le jugement venant tard, il sera plus grief. Combien de Royaume ont esté fourragez, & donnez en proye aux nations estrangeres, quand ils sont venus au comble de vice ? Les histoires le demonstrent, & tant d'exemples devroyent espouvanter ceux, qui ayans pouvoir de reprimer le mal (au moins en partie) le laissent multiplier par tout.

VOILA sommairement quelques uns des maux plus [17] aparens, qui ont infecté[1], & vont infectant la France, representez suyvant l'ordre proposé, & qui sont assez suffisans pour faire juger à toutes personnes (sinon à celles qui sont corrompuës, ou stupides) qu'elle est en peril evident, veu que les fondemens de pieté & justice, qui la doyvent soustenir, sont ainsi pourris & esbranlez. Les pechez sus-mentionnez sont donc les vrayes causes, qui la preparent à prendre un grand saut. Mais nous ne manquons encores de signes & autres predictions, qui en nous menaçant, nous advertissent d'essayer de destourner le courroux de Dieu. Desja sont aparuës des Cometes horribles, & autres figures estranges en l'air, les tremblemens de terre, naissance des monstres, & voix efroyables se sont faits sentir, voir, & ouïr, lesquels prodiges nous doyvent espouvanter[2]. Et si les curieux desirent des curieuses & vaines observations pour les contenter, je leur en allegueray deux, que j'ay remarquees dans[3] les escrits de quelqu'un. La premiere, c'est que nous sommes dans le regne climacterique[4] des Rois de France, qui est le soixante & troisieme : ce qui denote quelque mutation se devoir faire. La seconde, que toutes les places qui sont au palais de Paris, pour y poser l'efigie de nos

[1] *Conclusion tiree des propos precedens.*
[2] Ronsard aussi évoque les avertissements du ciel : « […] Certainement le ciel marry de la ruyne / D'un sceptre si gaillard en a monstré le signe. / Depuis un an entier n'a cesser de pleurer : / On a veu la comette ardente demeurer / Droict sur nostre pays : & du ciel descendante / Tomber à sainct Germain une collonne ardente » (v. P. de Ronsard, *Elegie de P. de Ronsard Vandomois, sur les troubles. A G. des Autels Gentilhomme Charrolois*, Chez Gabriel Buon, A Paris, 1563, vers 188-194). V. aussi Peucer, *Les Devins, ou commentaires des principales sortes de devinations*. Traducteur Simon Goulart, Lyon, 1574, Liv. XII, chap. XII, p. 501 et sv : « Origine, matière, forme, cause efficiente & effets des Commettes : ce qu'il faut considérer : & diverses apparitions d'icelles ».
[3] *Deux observations propres aux curieux.*
[4] « Année dangereuse à passer, et où on est en danger de mort au dire des Astrologues », *Furetière, Dictionnaire universel*, Le Robert, Montréal, 1984, t. I, « Climacterique ». Présente chez Platon, cette notion est reprise par Marsile Ficin, et par Bodin aussi, dans le chap. II du livre IV des *Six livres de la République* (*éd. cit.,* p. 630 et sv.) intitulé « S'il y a moyen de sçavoir les changements et ruines des Republiques à l'advenir » où il rapporte que le nombre 63, qui est climactérique, est dangereux, voire fatal aux vieillards.

Rois, qu'aucuns pensent avoir esté comme fatalement ainsi construites, sont maintenant toutes remplies[1].

Je les laisseray philosopher sur ces vanitez, pour parler d'un autre presage plus[2] considerable, dont le prophete Daniel fait mention, c'est de la commune periode qu'aucuns estiment qu'il assigne à tous Estats, qui leur est comme une borne, que peu outrepassent, pour le moins void-on arriver au dedans de ce temps-là de merveilleux changemens, & se comprend en [18] l'espace de cinq cens ans, ce que l'experience a bien verifié en plusieurs, & specialement en celui du peuple ancien des Juifs, comme Gaspar Peucer[3] l'a diligemment[4] remarqué. Bodin aussi en sa Republique[5], a observé que le nombre de CCCCXCIIII, qu'il apelle parfait, & qu'il entend d'annees, est un terme que peu d'estats franchissent sans souffrir de dangeureuses alterations, suyvant en cela l'opinion de Platon. Maintenant si nous voulons apliquer ceci à nous, & conter depuis que ce Royaume commença à estre affermi & asseuré en la famille de Hue Capet, auteur de la seconde mutation (ce qui avint sous Henry premier, son petit fils, qui mourut l'an mil soixante) jusques à la mort de Henry second, pendant le regne duquel plusieurs grandes corruptions en mœurs & en la police se conçeurent, & apres s'enfanterent avec une fertilité incroyable, on trouvera qu'il y a cinq cens ans acomplis. Or les mutations qui se font des vertus excellentes aux vices les plus infames sont dangereuses : pource que d'autres s'en ensuyvent qui aportent des ruïnes sans remede. Ce n'est pas à dire pourtant que ce terme ne soit quelquesfois de beaucoup outrepassé (ce qui avient par la bonté de Dieu) ainsi qu'on le void en notredit Royaume, qui a perseveré en la forme Royale plus de onze cens ans[6]. Il l'abrege aussi bien souvent en son ire, à cause des enormes pechez des hommes. Et combien que la conoissance des temps leur soit un article secret, laquelle Dieu

---

[1] Dans la Grand' Salle haute du Palais de Justice se trouvait une suite des statues « représentant les rois debout tenant le sceptre et la main de Justice, debutait par Pharamond, Clodion, Mérovée […] ». V. R. Colas, *Du Palais du roi, au Palais de Justice. L'histoire du Palais de la Cité*, Vincent Pitts, Etats-Unis d'Amérique, 1999.

[2] *De la periode des Estats publics.*

[3] Gaspar Peucer (1525-1602) : médecin et mathématicien protestant allemand. Il est le disciple et le gendre de Mélanchthon, exegète et fondateur de la dogmatique protestante luthérienne. La Noue se réfère à l'ouvrage de Peucer intitulé *Les devins ou commentaires des principales sortes de devinations*, publié pour la première fois en latin à Wittenberg, en 1553, puis traduit par Simon Goulart (Anvers, Hendrik Connix, 1584). C'est de la page 34 de cette édition que La Noue tire ses propos : « […] d'ordinaire, les Royaumes & plus puissantes Republiques ont flori cinq cens ans […]. Quatre cens quatre vingts ans apres la sortie du peuple d'Israël hors d'Egypte, Salomon commença à bastir le premier temple, & durant c'est espace de temps l'estat fut gouverné par les juges. Ce mesme temple fut ruiné & rasé quatre cens vingt-deux ans apres sa fondation par Nabucadnezar Roy de Babylone […] ».

[4] *Au I. livre des devinat. ch. 7. liv. 4.6.2.*

[5] La Noue se trompe de nombre : « […] se trouve le nombre de CCCCXCVI. Ans. Ce mesme nombre parfait se void […] » (v. Bodin, *op. cit.,* liv. IV, chap. 2, pp. 656-657. Mais la manchette, dans cette édition, est erronée aussi, indiquant 494.

[6] Si l'on compte à partir du règne de Clovis (486-511). Selon La Noue, la première mutation prend fin avec le règne de Hugues Capet (987-996); la seconde commence avec Henri I (1031-1060) et finit avec Henri II (1547-1559).

s'est reservee à soy-mesmes : neantmoins quand nous venons à considerer tant de choses graves & legeres, concurentes à mesme fin, cela nous doit faire penser à ses jugemens. Mais beaucoup plus y devons-nous estre induits en ce que [19] nous voyons la prophetie de Moyse aller de jour en jour s'acomplissant sur nous : & nonobstant toutes nos experiences & souffrances, si ne pouvons-nous encor devenir sages. Voici ce qu'il dit : Si tu n'obeis à la[1] voix du Seigneur ton Dieu, en gardant & faisant ses commandemens, toutes ces maledictions-ci viendront sur toy. tu seras maudit en la cité & maudit au champ : le Seigneur t'envoyera[2] famine & disette, & la peste s'attachera en toy, jusques à ce qu'elle t'aura consumé de dessus la terre. Le ciel, qui est sur ta teste, sera d'airain, & la terre, qui est dessous toy, de fer : la vermine & la rouïlloure gastera tous les arbres, & les fruits de ta terre. L'estranger qui est au milieu de toy, montera au dessus de toy, & sera le plus haut, & tu descendras & sera plus bas : il te prestera à usure, & tu ne lui pourras prester. Le Seigneur te rendra abatu devant tes ennemis, & tu sortiras par une voye contr'eux, & tu t'enfuiras par sept. Une gent de loin s'eslevera sur toy, de laquelle tu n'entendras point la langue, une gent impudente de face, laquelle n'honnorera point l'ancien, & n'aura point merci de l'enfant : elle devorera le fruit de ton bestail, & les fruits de ta terre, & ne te laissera rien de residu du grain, du vin, de l'huile, ne des troupeaux de tes brebis, jusques à ce qu'elle t'aura destruit. Bref, tu serviras à ton ennemi, que le Seigneur t'envoyera, en faim, en soif, en nudité & indigence, lequel mettra un joug de fer sur ton col, jusques à ce qu'il t'ait exterminé[3]. Ce sont ici partie des menaces faites contre ceux qui s'obstinent à mal faire : dequoy nous sentons desja tellement les effets, qu'il ne reste plus que les dernieres playes pour nous achever d'acabler. Et puis que la parole Divine s'est monstree si veritable en ceste [20] dure flagellation, ayons crainte qu'elle ne le soit aussi en la destruction.

JE cuide qu'il y aura des courtisans, qui seront peu satisfaits de mes propos[4] : mesmes se moqueront de ce que je veux demesler les affaires d'Estats par des maximes de Theologie : & auroyent plus agreable que celles de Polybe, de Plutarque, & de Xenophon, fussent mises en avant, à fin qu'on jugeast par elles des accidens des Royaumes. J'eusse volontiers appuyé mon dire sur leurs opinions, qui sont tres-belles : mais pour n'estre point[5] abusé, il m'a semblé que la voye que je prenois estoit la meilleure : car encor que la sagesse

---

[1] *Sentences de Dieu touchant les periodes & revolutions des Estats publics & particuliers.*
[2] *Deuteron chap. 28.*
[3] V. *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, p. 88 r°-88 v°. Même si La Noue donne une version raccourcie des versets, il employe des termes très proche de ceux de cette édition. Nous donnons à titre d'exemple le dernier verset cité : « Tu serviras à ton ennemi que le Seigneur Dieu envoyera, en faim, en soif, en nudité, & en toute indigence, & mettra un joug de fer sur ton col, jusqu'à-ce que Il t'aura exterminé »
[4] *Objection contre la maxime recueillie de Moyse.*
[5] *Response.*

de l'homme (qui lui est toutesfois donnee d'enhaut), reluise aux livres profanes, si est-ce qu'elle est fort vaine, en comparaison de la Divine, qui apparoit és sainctes Escritures. Mais à fin que chacun demeure avecques plus de satisfaction, je diray succintement quelque chose du jugement qu'ont fait ces grands personnages, sur la matiere dequoy nous discourons. Ils ont[1] dit (nommément Aristote[2]) que ce qui apporte alteration, changement, ou ruïne, sur tout aux Monarchies, est, quand division survient entre les freres, ou entre les grands du Royaume, estans les Princes en bas aage, ou mesprisez : quand les Magistrats desrobent le public : quand les meschans & indignes sont eslevez aux charges, & les vertueux rejettez : quand les superieurs outragent les inferieurs par griesves injures : & que les tributs qu'ils mettent sur le peuple sont insuportables : quand les Princes par actions deshonnestes, s'exposent en mespris à leurs sujets : quand la justice est si lasche, & si depravee, que l'impunité des vices regne : quand on void en un membre de l'Estat un acroisse-[21] ment disproportionné : quand les dignitez & offices sont exposees en vente : quand la pauvreté est si universelle, que non seulement les particuliers sont pauvres, mais que le public l'est encor' davantage : quand la discipline militaire est abastardie : quand la concorde des citoyens manque, & que les mœurs sont du tout corrompuës ; quand les loix ont peu de vigueur, & que les mauvais Conseillers, ou ignorans, conseillent le Prince : & quand les estrangers ont plus de faveur & autorité que les naturels. Ce sont là partie des causes par eux notees, qui apportent diverses alterations aux Estats, & les font perir.

A ceste heure sera–il aisé de remarquer quelles des susdites causes se rencontrent au[3] nostre, & par la juger de son indisposition. Et comme il ne faut pas mespriser les jugemens des Philosophes, touchant ces changemens, encor doit-on plus adherer à ceux des Escritures, qui en vont cercher l'origine dans les pechez des hommes : car Dieu les ayant en detestation, retire sa faveur & protection des Royaumes, & alors naissent les confusions. Soit donc qu'on regarde aux premieres causes, ou à celles qui sont consequentes, tousjours y verra-on matiere & signes de ruïne. Et comment ne craindrions-nous la nostre, veu que les sentences divines & humaines la predisent ? Mais pource qu'il n'y a si grande maladie en laquelle il ne reste à un malade quelque espoir de salut, aussi ne devons-nous pas desesperer, ains diligemment cercher dans les remedes ordinaires & extraordinaires, divins & humains, ceux qui sont plus profitables pour nostre restauration. Et c'est dequoy nous parlerons à la fin, apres avoir

[1] *Maximes des Philosophes touchant les changemens des Estats publics.*
[2] V. Aristote, *Les Politiques d'Aristote, éd. cit.,* Livre V, Chap. III, « Declaration des causes des seditions », p. 290 et sv.
[3] *Application de ces maximes à la consideration de l'Estat de France.*

premierement monstré quelles sont les dissipations, qui [22] le plus souvent arrivent aux puissantes Monarchies.

Il y en a aucuns, qui encor qu'ils conoissent qu'elles sont grandes, si les font-ils[1] tousjours tres-petites, quand ils vienent à les apliquer à leur patrie, tant pour la charité qu'ils ont envers elle, que pour ne vouloir estre annonciateurs de tant de maux. En tels affaires, comme cestui-ci, il ne faut point flater soy-mesmes, ni autrui, ains dire franchement ce que les experiences passees demonstrent. Entre plusieurs desolation, qui surviennent à un Estat preparé à cheoir, les deux plus mauvaises sont, quand une puissante Nation, ou plusieurs, de diverses mœurs & langue, vient à l'usurper & reduire en servitude : alors ne faut-il point demander combien de miseres souffrent les subjuguez. L'autre desolation est, quand un Royaume se met soy-mesmes en beaucoup de pieces, les plus habiles & les plus forts en empoigant chacun leur part, qu'ils gouvernent en diverses formes, & pour se conserver, s'appuyent des estrangers : alors se fait aussi un grand renversement de toutes choses, & les calamitez y sont de longue duree.

DE ces deux discourray-je seulement, par ce que ce sont celles qui nous menacent[2], & qui sont les pires : & ne servira de rien de repliquer que la France ne peut tomber en ces inconveniens : car puis que tant de corruption si detestables, & tant de grandes & petites partialitez si partiales, y sont entrees, il faut estimer (si soudainement on y donne ordre) que c'est l'ouverture de la porte à nouveaux maistres. Si on observe bien les accidens qui sont survenus aux Estats[3], on en verra plusieurs s'estre perdus quand les dissensions civiles les ont tellement abatus qu'ils n'ont peu se ga- [23] rentir des estrangers. Le Royaume de Judee[4], grand & florissant sous David & Salomon, s'estant divisé sous Roboam, il s'en ensuyvit apres que les Rois de Judee & d'Israël, s'entrefirent guerre quasi continuelles, & s'afoiblirent si bien (mesmement de bonnes mœurs) que les Assyriens les trainerent en captivité. Quelques temps apres que l'Empire Romain se fust peu à peu divisé en soy-mesmes, ayant le siege esté transporté en Constantinople, & que les vices augmenterent, & la vertu des Princes defaillit, lors s'esleverent les nations septentrionnales, qui le deschirerent en plusieurs morceaux, &

---

[1] *Autre Objection de ceux qui estiment qu'il faut toucher fort doucement ou mesmes point du tout, aux playes d'un Estat, nommément de la patrie.*

[2] *Discours sur la premiere cause ou source de la desolation d'un Estat.*

[3] La Noue tire les exemples qui vont suivre de Johan Carion, *Chronique et histoire universelle,* Par Jean Berion, 1579, t. I. Cet ouvrage traite de l'histoire des E*mpires, Royaumes, Republiques* […] d*epuis le commencement du monde jusques à l'Empereur Charles cinquieme* (nous citons une partie du titre). Carion est professeur de mathématique à Francfort sur l'Oder. Il compose une chronique que son disciple Melanchthon augmente et publie en 1532 sous le nom de Carion. Une nouvelle édition latine est publiée en 1558. Après le décès de Melanchthon, Peucer, son gendre, allonge à nouveau la *Chronique* et publie la dernière version en 1572, que Simon Goulart traduit en 1579.

[4] *Confirmation prinse de la consideration des ruïnes de plusieurs puissantes monarchies.*

n'est possible de croire les maux que soufrirent ceux qui vivoyent lors. Le Royaume de Hongrie, qui a esté si beau & puissant autrefois, comme les Princes qui y devoyent succeder s'entrebatoyent à qui l'emporteroit, le Turc vint à la traverse, qui s'en fit seigneur de la plus grande partie. Et combien que les conquestes du Turc soyent des destructions extraordinaires, toutefois si devons-nous considerer en ces exemples les punitions de Dieu, & les causes qui les attirent, pour estre par là advertis que si nous ne les prevenons, il n'aura pas faute d'executeurs, qui nous viendrons ravir la liberté, la vie, & la terre. Et qui doute que plusieurs nations, nos voisines, n'espient une telle occasion ? La nation Espagnolle, qui veut qu'on[1] ploye sous son sceptre & qui mesprise les François, n'est-elle pas assez puissante pour nous y assujettir ? Les Allemans, qui nous desdaignent, seroyent-ils restifs de venir à une telle proye ? Les Italiens, qui nous contemplent, de quelle promptitude empoigneroyent-ils ce qui leur est commode ? Les Anglois, se ressouvenans de leurs anciennes pertes, s'en pourroyent alors [24] revancher : mesmes les Escossois & Suysses, qui nous deplorent, paraventure nous arracheroyent chacun quelque petite plume. Finalement les Flamens, qui nous aimoyent, & lesquels on a contrains de nous haïr, de quelle allegresse nous sauteroyent-ils à dos. Je cuide que cestui-là est bien stupide, qui n'en a crainte.

MAIS quelcun dira qu'il est bien facile de faire remuër plusieurs nations en[2] discours, & en papier : ce qu'on ne void pourtant advenir en effect que tres-rarement. Je respon que quand Dieu a determiné de foudroyer sur les pechez des hommes, qu'il fait encor remuër plus facilement ceux, dont il lui plaist se servir, pour estre ministre de ses vengeances[3]. Et si les histoires disent vray, de quelles vistesse les Gots, Huns, Alans, Francons, Bourguignons, & Vvandales se vindrent-ils jetter sur l'Italie, les Gaules, l'Espagne & l'Afrique ? Leur fureur & promptitude fut telle, qu'en peu de temps ils desolerent & subjuguerent toutes ces grandes provinces. Et le mesme firent les Sarrasins, deux cens ans apres, en la conqueste de l'Espagne. N'aurons-nous pas aussi experimenté en France, du temps de guerres des Anglois, que ceste seule nation (qui toutefois en possedoit lors par droit d'heredité bien un tiers) la reduisit à si miserables termes, qu'elle en cuida estre la maistresse. Craignons donc que ce qui est ja avenu à d'autres, ne nous avienne, puis que nos iniquitez sont si prestes à moissonner.

---

[1] *Deuxieme confirmation prinse de l'affection des peuples voisins.*

[2] *Response à une objection contre ce que dessus.*

[3] V. Calvin, *op. cit.*, p. 754 : « […] nous ne trouverons rien à reprendre en la vengeance publique, sinon que nous vueillons empescher la justice de Dieu de punir les malefices. […] Ils [les ministres de la justice] ne portent point le glaive sans cause, dit Sainct Paul, car ilz sont ministres de Dieu, pour servir à son ire, et prendre vengeance de ceux qui font mal ».

QUANT au desmembrement d'Estat, qui se fait par la propre nation (où souvent[1] aucuns estrangers sont aussi meslez) c'est une espece de ruïne non moins miserable que l'autre. L'Empire de Constantinople [25] l'esprouva quelque temps apres que Bauldouïn, Comte de Flandres, s'en fut fait Empereur : car Alexis Comnene (ainsi que recite Carion[2]) dressa lors l'Empire de Trebisonde. La Thessalie ayant secoüé le joug des successeurs de Michel l'Ange, se rendit aux Paleologues. L'Achaïe, l'Attique, le Peloponnese, l'Ætolie, la Carmanie, & l'Epire, eurent leurs gouverneurs à part, & les changerent souvent, selon les divers evenemens des guerres, & des seditions : specialement l'Attique, l'Achaïe, & le Peloponnese, furent par fois goubernees par les Grecs, puis par les Siciliens & Florentin : & d'autres fois par les Genevois & Venitiens, selon que le hazard de la guerre les favorisoit : mais la plus part d'entr'eux n'y firent pas long sejour. Les Bulgaires, Rasciens & Serviens, eurent leurs Despotes, qui par fois estoyent amis & confederez, puis incontinent ennemis des Empereurs de Constantinople, & par continuelles courses gasterent la Thrace & la Macedoine. Ces confusions meritent d'estre plustost appellees brigandages, que guerres : car le fondement estoit injuste, & les pratiques, dont les uns s'aidoyent contre les autres, estoit meschantes : d'autant que lon cerchoit tous moyens de mettre en pieces & desmembrer l'Empire : ce qui donna apres moyen à l'Empereur des Turcs de s'emparer de Constantinople, & de toutes les autres Provinces. Le mesme auteur dit ailleurs, Je raconteray aussi les calamitez qui accablerent quasi l'Italie, pour punition des pechez qui y regnoyent : qui fut durant les divisions mortelles des Papes & des Empereurs : & que les noms de Guelphe & Gibelin[3] estoyent marques de l'une et de l'autre faction[4]. Car tant de maux avindrent lors, & y eut tant de [26] sang espandu, villes destruites, & païs ruïnez, que quiconque lira les histoires qui en

---

[1] *Discours sur la Seconde cause de la desolation d'un Estat.*
[2] Carion, *Chronique et histoire universelle*, Par Jean Berion, 1579, t. II, pp. 75-76 : « Alexis Comnene ayant amassé tout l'argent qu'il peut, laissa l'Europe & dressa un nouvel Empire de Trebizonde […]. la Thessalie ayant secoué le joug des successeurs de Michel l'ange, se rendit aux Paleologues […]. L'aquaie, l'Attique, le Peloponnese, l'Aetolie, l'Arcanie, & l'Epire eurent leurs Despotes à part, & les changerent souvent souvent selon les divers evenement des guerres & des seditions, specialement en l'Attique, en l'Achaie & au Peloponnese, par fois gouvernez par les Grecs, puis par les Siciliens ou Italiens, quelquesfois par les Neapolitains, d'autrefois pars les Venitiens, ou Genevois, ou Pisans, ou Florentins selon que le hazard de la guerre les favorisoit. Mais la pluspart d'entre eux n'y firent pas long sejour. Les Bulgaires, Rasciens & Serviens, eurent leurs Despotes, qui par fois estoyent amis & confederez, puis incontinent ennemis des Empereurs de Constantinople, & par continuelles courses gasterent la Thrace & la Macedonie. Je ne say si ces confusions meritent nom d'empire, ou si je dois plustost appeller brigandages que guerres, ces conflicts de diverses nations hurtans les unes contre les autres. Certainement le fondement de la guerre estoit injuste, & les pratiques, dont les uns s'aidoient contre les autres, estoyent meschantes : dautant que Ion ne cerchoit pas les moyens de maintenir de l'empire, ains de le mettre en pieces ».
[3] Les Guelfes et Gibelins sont deux factions qui se sont opposées à partir du XII[e] siècle en Italie : les Welfen et les Waiblingen. Ces derniers étaient favorables à l'intervention de Frédéric II, empereur germanique (1212-1250), alors que les Guelfes étaient pour l'autonomie des cités.
[4] Carion, *ibid*, liv. V, pp. 130-132.

parlent, s'en esmerveillera. Plusieurs petis Tyrans s'esleverent lors dans la pluspart des villes, ne reconoissans personne, sinon que les uns estoyent appuyez du Pape, les autres de l'Empereur, & excerçoyent toutes sortes de cruauté, & sur ennemis, & sur amis, jusques à ce que l'Italie, plustost lassee que saoulee de tant de miseres, reprit apres un long temps une autre forme. Je veux aussi alleguer un exemple domestique, à savoir de la division de la[1] maison de Bourgongne, contre celle d'Orleans, qui fut si aspre, qu'elle attira la guerre des Anglois : ce qui reduisit la France à un si pauvre estat, que peu s'en falut qu'elle n'allast en ruïne : & sans la faveur extraordinaire de Dieu, elle eust esté desmembree en plusieurs lopins. Cependant, l'espace de quarante ou cinquante ans, elle fut comme en proye : chacun regardant à se conserver soy-mesmes, ou s'accroistre, ou à ruïner son ennemi, n'y ayant plus ni force publique, ni grandeur, ni justice, à qui les hommes peussent avoir recours. En somme, c'estoit un païs abandonné à qui en pouvoit prendre quelque portion. Toutes ces miseres nous advertissent que nous pourrions bien les experimenter. Car les estrangers pourroyent voir si beau jeu, qu'il se jetteroyent sur nous.

MAIS il est beaucoup plus vray-semblable que nostre Estat tomberoit en l'autre[2] desmembrement, dont je vien de parler. Et la raison est d'autant que le François estant fier de sa nature, & haïssant la servitude estrangere, il voudroit plustost s'assujettir à soy-mesmes, & ainsi se seroit de ce grand corps plusieurs pieces, pour la seureté desquelles les usurpateurs pren- [27] droyent des protecteurs voisins, qui plus commodément les pourroyent maintenir, & qui seroyent plus conformes aux opinions qu'ils auroyent embrassees. Quand je pense de pres à ceci, je trouve que nulle condition ne pourroit estre plus miserable, desordonnee, & confuse, qui seroit ceste-là : elle enseveliroit du tout la justice, les authoritez legitimes, le respect, la crainte, les bonnes mœurs, & la concorde. Au contraire, acroistroit l'audace, l'ambition, la desloyauté, les violences, l'impieté, les fraudes, & les seditions : & qui est-ce qui prendroit plaisir de vivre parmi telles tempestes, sinon quelque esprit barbare ? Or en ces alterations, j'imagine qu'un Prince se saisiroit d'une province, un seigneur s'empareroit de quelques villes. Aucunes citez capitales, formeroyent des Aristocraties de leurs Parlemens, de quelques nobles & principaux citoyens : & autres, se mettroyent en Republiques. Entre la Noblesse se feroit aussi d'autres sortes de gouvernemens Oligarchiques & Mornarchiques. L'un se feroit Prince en ses chasteaux, l'autre tyran en ceux d'autrui. Un quartier de païs se cantonneroit, l'autre se mettroit sous quelques chefs militaires, & ceux qui alors se trouveroyent en main les forts chasteaux de grosses villes, pensez s'ils voudroyent avoir part

[1] *Autre histoire, attouchant la France de plus pres, amplement descrites en nos Annales.*
[2] *Misere extreme de France, si elle vient une fois à se desmembrer soy-mesme.*

au gasteau. Toutes lesquelles diversitez de polices, d'humeurs, & de qualitez de personnes aporteroyent des guerres & dissensions mortelles, dont la fin ne se verroit que nous & nos enfans ne fussions consumez.

DE ces propos ci, quelqu'un pourroit concevoir, que je presuppose que la Royauté[1] seroit lors comme aneantie : pource que demourant en authorité, les confusions susdites ne pourroyent nullement arriver. [28] Certes je desirerois aussi peu qu'homme du monde, qu'elle fust seulement mesprisee : car puis que nous avons vescu plus d'onze cens ans[2] sous telle forme, nous la devons reverer, comme une puissance legitime ordonnee de Dieu, à laquelle quiconque ne porte volontaire obeïssance est coulpable devant lui. Et si nous devons encor croire qu'il n'y a aucune police plus propre pour gouverner le François que celle là. Mais pource que la matiere, dont je traite, me conduit des mauvaises causes aux mauvais effets qui s'en ensuyvent : cela m'a fait representer les choses qui peuvent avenir, à fin que nous imprimans crainte, nous-nous efforcions de faire en sorte qu'elles n'avienent pas. Cependant si nous perseverons encores quelque temps en nos imperfections & desordres, ne doutons nullement que Dieu ne retire son bon Ange de la France[3], & que lon ne voye la dignité Royale desobeïe, & peu aimee des sujets, & icelle despouïllee d'amour & d'humanité envers eux, qui seroit l'acomplissement des desolations prealleguees. Et pour ne cheoir en ces inconveniens, nous devons ardamment le prier de nous continuer long temps nostre Roy, & acroistre en lui la vraye Pieté, la justice, la prudence & la douceur, en nous donnant aussi autant d'affection en son endroit, que les Romains en portoyent aux bons Empereurs Trajan & Titus : car si le Royaume tomboit sous enfans, à present que les loix sont sans force, les Magistrats mesprisez, les mœurs corrompuës, & les haines & ambitions excessives, il seroit en grand danger.

Venons à ceste heure aux remedes, & voyons s'il y en a de suffisans, pour nous[4] garentir de ruïne. J'estime qu'ouy, moyennant que les sachions prendre à temps : [29] car en la tourmente où nous sommes, il ne faut pas hausser les espaules, & dire, tout est perdu : ains vigoureusement s'entr'aider. Mais à quels remedes aurons-nous recours ? sera-ce aux preceptes des philosophes, ou aux experiences faites au passé, des moyens qui ont servi à redresser ce Royaume esbranlé, ou au conseil politic des sages, qui à present y sont, qui

---

[1] *A savoir si la Royauté pourroit subsister, si les partialitez desmembroyent la France.*
[2] V. *supra* note 6 p. 258.
[3] « Les Écritures puis les Pères de l'Église avaient fait de saint Michel l'ange […] de la *Francia occidentalis* à partir du XIe siècle ». Les Français comptaient sur ce « gardien de la France » pour protéger la nation des catastrophes et pour veiller sur elle de sa naissance à la fin des temps. V. Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Gallimard, 1985, p. 277.
[4] *Derniere partie de ce discours, traitant des remedes.*

conoissent nos maladies ? car c'est ce que la prudence peut enseigner. Je diray sur ceste question, qu'on peut tirer profit de tout cela, mais qu'il est necessaire de commencer par plus haut. Et puis que nous voyons qu'à l'occasion de nos fautes, Dieu a rappelé sa faveur de[1] nous, il convient le rappaiser, à fin qu'il nous la renvoye, autrement tous les remedes humains ne nous sauroyent profiter : car où seroit le conseil, la force & la sagesse, qui pourroit changer ce qu'il auroit decreté contre nous ? Il y a es Escritures sainctes un remarquable exemple de[2] ses misericordes envers les Ninivites, qui estoyent Payens : car s'estant son ire embrasee contr'eux, & à fin de les effrayer, ayant fait prononcer par le prophete Jonas leur sentence de[3] ruïne, ils furent si vivement touchez, que leur Roy & tout le peuple, ayans jeusné, ploré, & prié & s'estans convertis d'iniquité à justice, il retira les punitions, qui desja branloyent sur leurs testes, & les reçeut à merci. Combien de fois le peuple Judaïque a-il senti ses admirables compassions, quand pour ses impietez & dissolutions ses fleaux frappoyent desja sur eux[4] : lors eux & leurs Rois se retournans à lui, par une vraye repentance, il avoit pitié d'eux, & changeoit leur estat lamentable en prosperité. Dont il s'ensuit, que le souverain & unique moyen d'eviter les maux, qui nous assaillent & menacent, est d'imiter ceux que j'ay nommez. Et c'est encores [30] une grande consolation, quand on sçait que son mal n'est incurable, & qu'il y a remede pour le guerir, laquelle se doit redoubler, quand on l'apperçoit facile. Icelui est en nous, & gist en conoissance, volonté, & execution, dont un chacun peut estre rendu capable par sainctes persuasions, & par l'exemple des grands. Et quand on verra le Roy le premier, les Princes, & ceux qui sont eslevez, tant es charges civiles qu'Ecclesiastiques, faire paroistre à bon escient, & sans hypocrisie, en general, & en particulier, que c'est à Dieu, auquel il faut avoir tout son recours, & avec cela monstrer par les effects une haine du vice, & une amour de vertu, embrasser l'union politique, & fuïr la discorde, indubitablement les inferieurs s'estudieront à faire de mesme.

MAIS quoy, diront les Catholiques, ne faisons-nous pas tout ce que nous pouvons[5] pour adoucir le courroux de Dieu, par solennelles processions, pelerinages, jeusnes, oraisons, & offrandes ? De mesme pourront dire ceux de la Religion, que par prieres, meditations, abstinences, chants de Pseaumes & Cantiques, ils taschent de l'appaiser. Certainement il faut[6] apporter devant Dieu autre chose que l'exterieur : car estant scrutateur des cœurs, il void la pureté ou l'impureté qui y est. Mais escoutons le prophete Esaïe, & il nous enseignera comme

[1] *Le premier & principal.*
[2] *Exemple.*
[3] *Jon. ch. 3*
[4] *Autre exemple.*
[5] *Objection sur le remede precedent.*
[6] *Response.*

nous-nous devons gouverner, en nous faisant la mesme admonition qu'il a autresfois faite au peuple d'Israel. Voici comme Dieu parle par sa bouche : Mon ame, dit-il, hait vos solennitez[1], vos festes, & sacrifices. Et quand vous estendrez vos mains, je destourneray mes yeux arriere de vous : & quand vous multiplierez l'oraison, je ne vous exauceray [31] point : car vos mains sont pleines de sang. Lavez-vous, soyez nets, ostez le mal de vos pensees, de devant mes yeux. Cessez de faire mal, aprenez à bien faire, cercher jugement, aidez celui qui est opressé, faites jugement pour l'orphelin, defendez la vesve, puis venez, dit le Seigneur. Quand vos pechez seroyent rouges comme l'escarlatte, si seront-ils blancs comme la neige. Par ceci il apert qu'il faut proceder sincerement envers Dieu, & se corriger de fait, pour obtenir ses benedictions : car de le vouloir payer de mines, c'est lui desplaire & l'irriter.

JE repeteray encor qu'il y en pourra avoir, qui diront que c'est mettre des paradoxes[2] en avant, que proposer reigles de Theologie pour la restauration des Estats. Ceux-là à mon avis, s'abusent : car comme justice, prudence, force, & temperance, sont les fortes colomnes, qui soustienent les Estats : aussi faut-il croire que Pieté, est la base & le fondement d'icelles[3] : de forte que si elles ne sont affermies par ceste tres-digne vertu, elles branlent : estant necessaire de commencer l'œuvre par un tel principe. Je pourrois à meilleure raison que ceux-la dire que ce n'est pas un Paradoxe, ains plustost un prodige, de ce que maintenant en la France il y a tant de personnes, qui mesprisent les choses qui excitent les hommes à integrité de vie, & à reverence envers Dieu. Pour le moins je suis asseuré qu'il y a un grand nombre de gens de bien, tant d'un costé que d'autre, lesquels desirent le restablissement de l'ordre, & la conservation de l'Estat, qui ne rejetteront mon opinion : laissant à ceux qui ont beaucoup plus de doctrine, d'art, & d'experience que je n'ay, de proposer choses plus excellentes, pour servir à un si [32] bon effect. Je contribuë seulement à ceste ouvrage ce que je puis, selon ma petite capacité : & pour la grand' crainte que j'ay, que nous ne tombions es dangers qui nous menacent, je m'efforce de les monstrer de bonne heure, pource qu'il est plus aisé de donner ordre aux maux qu'on a preveus, qu'à ceux qui avienent inopinément.

OR ayant discouru du premier & plus salutaire remede, je poursuivray de parler des[4] autres, qui aussi sont necessaires : dont les Philosophes ont fait mention. Aristote, qui a aussi bien jugé des polices qu'autre qui ait esté, dit en general, que si lon conoit par quels moyens

---

[1] *Esaie ch. I.*

[2] *Deuxieme consideration du premier remede sus mentionné, & response à ceux qui l'appelent paradoxe.*

[3] « Charles ix. faisoit bien à propos supporter sa couronne, comme marque de son authorité royalle à deux colomnes, dont l'une estoit la Piété, l'autre la Justice […] » : comme La Noue, Le Poulchre note que ces deux piliers sont les principaux pour un état. V. François le Poulchre, *Le Passe-temps*, Chez Jean le Blanc, A Paris, 1597, p. 22 v°.

[4] *Discours sur les autres remedes necessaires.*

les Estats sont corrompus & perdus, qu'on conoistra aussi ceux, par lesquels ils sont conservez : attendu que de causes contraires vienent effects contraires, & que la corruption est contraire à la conservation[1]. Les plus simples par ceci conoistront facilement en quelle maniere on peut mettre cette reigle en usage. comme pour exemple : Si la vendition des[2] offices de Judicature a esté occasion que la justice a esté venduë[3] & pervertie, il faut s'abstenir de les plus vendre, & en pourvoir gratuitement des gens de bien. Si les pompes, despenses superfluës, & dons immenses ont incité les Princes, pour y satisfaire, de mettre sur leurs sujets des tributs excessifs & insuportables, il convient moderer les affections, à fin que les concussions cessent. Et si l'impunité des vices les a fait multiplier & acroistre, on les doit chastier pour les faire diminuer. Il en va de mesme de plusieurs autre choses : neantmoins Aristote, pour mieux esclaircir ceste matiere, propose encor autres moyens. Comme, Que rien[4] ne se face contre les loix & coustumes, specialement [33] qu'on pourvoye au mal commençant, quelque petit qu'il soit. Que ceux qui sont establis en charge publique se conduisent modestement, tant envers ceux qui n'ont aucun maniement d'afaires, qu'envers ceux qui en ont, en ne faisant point d'injures aux uns, & en vivant doucement avec les autres. Que ceux qui ont soin du salut de l'Estat veillent tousjours & soyent sur leurs gardes, en proposant souvent craintes, pour rendre les citoyens plus prompts & ententifs à faire ce qui convient pour la seureté publique. Qu'on prenne garde qu'il n'aviene contentions & debats entre les grands, & soyent prevenus les autres, qui ne sont encor de la meslee, avant qu'ils y entrent. Qu'il soit pourveu pour les loix, que personne ne s'agrandisse outre mesure. Que les privez acommodent leur maniere de vivre à la forme de l'Estat, dont ils sont sujets. Il y a encor plusieurs autres regles qui aident à cest effect, qu'on pourra voir au cinquieme des

[1] « Consequement nous traicteront de la conservation de tous estats en general, & en particulier de chacun. Premierement il est certain, que si nous entendons par quels moyent les estats sont corrompus & perdus, nous entendrons aussi ceux par lesquels ils sont conservez [...] », Aristote, *op. cit.*, Livre V, chap. VIII, « De la conservation des estats en general & en particulier », p. 342.

[2] *Reformation de divers abus proposez comme en passant.*

[3] La vénalité des offices, ancienne pratique existante depuis le moyen-âge, s'est beaucoup développée sous les règnes de Louis XII et de François I[er], toujours afin de combler le déficit des finances publiques. François I[er] crée en 1522 la recette des parties casuelles, qui reçoit le produit de la vente des offices. A partir de 1515, le nombre d'offices vénalisés est multiplié par onze. J. Bodin critique pour sa part, au chap. IV du livre I, du danger et des inconvénients des offices perpétuels. V. *Les six livres de la republique de J. Bodin Angevin*, 1577, p. 670 et sv.

[4] La Noue reproduit presque à l'identique les commentaires de Le Roy sur *Les Politiques d'Aristote, éd. cit.*, p. 345 : « Que rien ne s'y face contre les loix & coustumes, specialement en pourvoyant au mal commençant, pour petit qu'il soit. [...] Que les contituez és magistrats se conduisent modestement, tant envers ceux qui n'ont aucun maniement des affaires, qu'envers ceux qui en ont : en ne faisant point d'injures aux uns, & en vivant populairement avec les autres. Que ceux qui ont soin du salut de l'estat, veillent toujours, & soient sur leurs gardes : en proposant souvent craintes, pour rendre les citoyens plus ententifs aux affaires. Que n'adviennent contentions & debats entre les grands : & soient prevenus les autres, qui ne sont encodes de la meslee, avant qu'ils y entrent. Qu'il soit pourveu par les loix, que personne ne s'avance outre mesure en honneurs [...]. Que les privez acommodent leur maniere de vivre à la forme de chacune Republique, dont ils sont subjects [...] ».

Politiques de ce Philosophe, es livres de Plutarque[1], & en d'autres bons autheurs. J'ay seulement entassé ici les premieres venuës.

MAIS quand nous n'aurions que nos loix, & nos vieilles observations, elles sont[2] assez sufisantes sans emprunter d'ailleurs, moyennant que les voulussions pratiquer, ce que ne faisant point tous remedes devienent inutiles. Ainsi donc le plus singulier precepte pour la restauration de cest Estat, est de le vouloir restaurer. Je dis ceci, pource que depuis vingt & cinq ans[3], on a veu tant d'artifices en ce fait, qu'on pense qu'on se jouë, quand mesmes on en parle à bon escient. Il faut changer telles procedures : car la necessité estant venuë (qui donne loy aux grands) elle fera faire par force, ce qu'on n'aura voulu faire de gré. Nul n'y a si grand [34] interest que sa Majesté : car estant les affaires de son Royaume bien redressees, elle sera tousjours mieux aimee de ses sujets, & mieux obeïe, plus puissante, plus riche, & plus contente : aussi est-ce elle qui peut davantage que les loix, que la force, & les autres hommes. Apres qu'elle aura fait election de ce qu'il faut dire & faire (ce qui lui peut administrer la[4] grace de Dieu, la singuliere prudence dont elle est ornee, & l'avis des plus sages) ce sera un tres bon precepte, qu'à la Cour & à Paris (qui sont les deux lumieres qui doyvent esclairer toute la France) l'ordre y soit premierement bien establi, à fin que tous se reiglent sur ces deux tres-riches patrons[5]. Quand la ville de Rome s'est maintenuë entiere, ses inferieurs ont flori en vertu : & quand elle s'est corrompuë, l'infection s'est espanduë par tout. Je ne veux par dire pour cela, que les desordres prenent leur source de ceux qui commandent, car il en naist en tresgrand nombre de ceux qui obeïssent : mais on presume que partie des principaux tirent leur origine des principales personnes, & demeures.

IL y a aussi un autre souverain precepte sans lequel tous les autres servent de peu[6] : c'est de trouver un expedient pour pourvoir aux diferens de la Religion, sans venir aux armes : car si la guerre civile n'est chassee, cest folie de parler de restauration, d'autant qu'elle fait plus de breche en six mois, aux païs, aux mœurs, aux loix, & aux hommes, qu'on n'en sauroit

---

[1] Plutarque, *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572 et *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 1-3

[2] *Les remedes pour restaurer la France sont aisez.*

[3] Si l'on considère que La Noue a écrit ce discours au début de sa captivité, vers 1580-1581, nous pouvons dire que la dégradation de l'état a débuté, selon lui, à la fin du règne d'Henri II.

[4] *La Cour, & la ville de Paris doyvent commencer.*

[5] Sur l'image du prince « miroir », v. Ronsard, *Œuvres complètes II*, éd. par J. Céard, D. Ménager et M. Simonin, Gallimard, La Pléiade, 1994, « Panégyrique de la renommée », vers 116-120, p. 10 : « Donques le peuple suit les traces de son maistre : / Il prend de ses façons, il imite et veut estre / Son disciple, et toujours pour l'exemple l'avoir, / Et se former en luy ainsi qu'en un miroir ». Cette idée se lit aussi dans l' « Institution pour l'adolescence du Roy tres-chrestien Charles IXe de ce nom », vers 110, p. 1009.

[6] *Troisieme remede, tres necessaire.*

reparer en six ans. Entre ses autres fruits, elle a aporté cestui-ci, d'avoir engendré un million d'Epicuriens & Libertins. Secondement elle a rendu la plus-part des François si sauvages, cruels, & farouches, que de brebis qu'ils estoyent ils se sont convertis en Tygres. Ces [35] deux argumens devroyent plus que sufire, pour persuader toute personne, qui a seulement quelque estincelle de bonne conscience & de charité, à désirer que par voyes douces & paisibles, la concorde soit ramenee entre nous. Car pendant que la discorde tient nos espees desgainees, nous ne faisons autre chose que establir un nouveau regne d'impieté, d'injustice, de cruauté & de brigandage, auquel plusieurs voleurs & meschans s'agrandissent, & se font riches des despouïlles des innocens, & se saoullent de leur sang. On pourroit dire avecques verité, que si les François estoyent mis en six parties, qu'on verroit les cinq, pour le moins, gemir & demander journellement à Dieu, qu'il lui plaise donner à la France un bon repos, & un bon restablissement politique attendant l'ecclesiastique, laquelle disposition, comme universelle, rend la dificulté de parvenir à ce poinct beaucoup moindre. L'objection qu'on[1] fait ordinairement sur ce poinct, c'est, qu'il est impossible que deux Religions puissent consister en un mesme Estat, & si on demande à ceux-là pour quelles raisons, ils diront que c'est pour la contrariété qui est entre icelles : ce qui engendre des contentions perpetuelles. Mais je leur demanderay ? si le vice & la vertu, les bons, & les mauvais, ne sont pas aussi entr'eux contraires, & toutesfois il ne faut pas pour y remedier mettre un Royaume en armes. Du temps des bons Empereurs Constantin & Theodose, & que ces grands Evesques sainct Augustin & sainct Ambroise reluisoyent au monde, voyoit-on pas en l'Empire Romain les Payens, les Juifs et les Arrians, que les Chrestiens estoyent contrains de laisser vivre selon leurs disciplines & consciences, sans que les guer- [36] res fussent enflammees, & les persecutions violentes dressees pour telles diversitez. Sommes-nous plus sages & puissans que ces Empereurs : & plus saincts & zelez que lesdits Evesques ? Je cuide qu'il faudroit un bon Orateur, pour le persuader : & s'ils nous ont surpassé de si loin en perfections, nous ne serons point blasmez si nous-nous gouvernons comme ils ont fait, tant es affaires de l'Estat que de l'Eglise. Et combien que sous les enfans de Constantin, il arriva quelques seditions & opressions à cause de la Religion, toutesfois il apert que les Arrians[2] en furent quasi tousjours les auteurs : car rarement il est avenu que la vraye Eglise ait usé de persecution. Ce qui verifie ceste tresbelle sentence de sainct Augustin qui dit, celui qui persecute est du diable, & celui

[1] *Response à l'objection commune touchant l'impossibilité de soustenir deux Religions en un Estat.*
[2] V. J. Carion, *op. cit.,* p. 379 et sv.

qui est persecuté est de Dieu[1]. On dit que le Roy François premier, quand les Suysses s'entrefirent guerre pour la Religion[2], leur conseilla d'appaiser tels differens par conferences & voyes de douceur : ce qu'ils ont tresbien pratiqué depuis, & s'en sont bien trouvez : car par ce moyen ils ont conservé entr'eux la concorde, & par la longue paix leur païs s'est merveilleusement enrichi, & si n'en sont pas devenus pires. Cest exemple devroit fermer la bouche à ceux qui maintienent que le fer & le feu doyvent decider les nostres, & que les voyes douces y sont infructueuses. J'estime que tels conseils ne peuvent proceder que d'une ame tres-hypocrite, ou tres-cruelle.

SOMME, je tiens pour certain, que si leurs Majestez, leur Conseil, les Princes, & la[3] Cour de Parlement de Paris, veulent sans feintise embrasser l'œuvre de la reconciliation & restauration generale, quelque contrariété qui s'y rencontre, petit à petit elle se parfera. [37] Seront-ils retenus par l'authorité des commandemens du Pape, qui par ses Nonces veut incessamment esmouvoir la France ?[4] Auront-ils crainte des fureurs d'aucuns du Clergé, qui crient à haute voix, qu'on tuë, qu'on destruise sans misericorde nos adversaires les Huguenots ? La grandeur de l'Empire Espagnol (qu'on a irrité mal à propos) les forcera-elle de mettre l'espee Françoise dans les entrailles de la France ? Les aprehensions & plaintes de ceux de la Religion, qui ne sont sans fondement, leur donneront-elles crainte qu'ils vienent à desister ? Les sourdes pratiques, qui se font pour remuër de grandes choses, les espouvanteront-elles ? Certes tout cela ne doit point empescher qu'ils n'establissent ceste souveraine loy, qui aporte salut à la France, qui est la loy de paix & de concorde. Seulement il est besoin que le Roy s'arme de la magnanimité de son grand pere[5] pour efrayer ceux qui osent proposer des desseins ruïneux à l'Estat, & pour donner cœur à ceux qui ont envie de bien dire & de bien faire. La Roine se doit aussi souvenir qu'elle peut mieux que personne ficher le clou à la rouë tournante de division, ce qui couronneroit sa vie de loüanges excellentes. Que les Princes sachent, qu'une grandeur domestique acquise par vertu, & selon les loix, est aussi asseuree & heureuse, qu'une esperee par guerre est incertaine & infortunee. Ce grand Senat, qui fait tant de compte du renom, doit croire qu'il perdra celui qu'il a aqcuis, s'il ne produit quelques excellens Senateurs, qui avec un cœur net & une bouche libre

---

[1] La Noue tire certainement cette citation de l'*Institution* de Calvin, mais nous n'avons pas été en mesure de retrouver le passage précis.

[2] Avec la deuxième paix nationale (1531), la Suisse évite l'enlisement dans la guerre car chaque camp s'engage à respecter les opinions religieuses de l'autre.

[3] *Que peuvent & doyvent le chef & principaux membres de l'Estat pour la restauration d'icelui.*

[4] Pendant les guerres de religion, se succedèrent auprès des rois de France, de 1561 à 1589, huit nonces, qui sont des ambassadeurs du Saint siège.

[5] François I[er].

soustienent puissamment (comme a fait nostre Caton de l'Hospital[1]) l'equité publique. Mais si au contraire eux se monstrent restifs & paresseux à se bien disposer, & à bien [38] ouvrer, ils sentiront les premiers par le mespris & desobeïssance des inferieurs (qu'ils auront souffert, par les guerres & corruptions, se transformer en Barbares) combien l'erreur est grand de ne trencher pas le chemin (quand on le peut faire) aux confusions, qui tendent à subversion. Un Roy acquiert beaucoup d'honneur, quand il acroist son Royaume : mais encores plus en acquiert-il, quand estant divisé & corrompu, il le rejoint, & le nettoye : car le premier se fait par la force, & l'autre par prudence. Tels beaux exploits leur sont reservez, comme dignes de leur grandeur, à fin qu'ils s'y employent. Ainsi fit Charles septieme, auquel ce ne fut moins de gloire, d'avoir par sagesse restabli le bon ordre, & les bonnes coustumes en son Royaume que l'avoir reconquis, moitié par force, moitié par fortune, sur les Anglois[2].

OR avant que la discorde fust chassee d'entre nous, la paix affermie, & une bonne[3] reformation commencee, si faudroit-il encor se donner garde (au moins ce me semble) de rentrer en aucune guerre estrangere, sans grande necessité, ou tres-belle & juste occasion, ains s'entretenir en repos avec ses voisins : car en autre temps que cestui-là, on ne peut replanter les bonnes mœurs & le bon ordre. Et j'estime qu'en six annees le Royaume se peut demi restablir, & en dix du tout. Les grands corps qui sont robustes, & bien fondez, & qui ont encor de bonnes parties saines, se relevent aussi miraculeusement qu'ils se sont renversez. Le principal est de bien commencer, estant le commencement la moitié de l'œuvre. Et ne faut douter que Dieu ne rende toutes choses favorables, quand il verra les volontez bien disposees[4] d'oster le mal, & de remettre le bien. [39] Le sentiment de nostre misere nous doit assez esmouvoir, comme aussi doit faire la mauvaise reputation, en quoy nous sommes, parmi tous les peuples de la Chrestienté, lesquels nous haïssent autant pour les vices qu'ils nous imputent, comme par le passé ils nous ont louëz pour nos vertus. Il n'est plus question maintenant de blasmer la legereté & insolence des François, ainsi qu'on faisoit jadis. On passe bien plus avant, n'y ayant rien de desordonné & dissolu qu'on ne leur attribuë, soit au

---

[1] Michel de l'Hospital (1505-1573) devient chancelier de France (1560) et participe aux édits de pacification où il prôna la tolérance et l'abandon de la violence. Brantôme aussi évoque Caton mais pour donner la supériorité au chancelier : « Pleust à Dieu que nous fût-il encor en vie, et ce grand M. le connestable, pour nous servir de tels censeurs comme nous en avons bien besoing, qui ont esté autres certes qu'un Caton, le censeur romain, qui trouvait à redire partout, qui censuroit et vouloit réformer tout, se fondant plus en une certaine opiniastreté et une morgue austère et dure reprehension, qu'en une modeste et gentille réformation et censure, de laquelle se sont aydez M. le connestable et M. le chancelier en leur temps […] », v. Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1866, t. III, p. 312.

[2] Charles VII, le « Victorieux », est appelé ainsi pour avoir libéré son royaume occupé par les Anglais, et réorganisé le pouvoir royal.

[3] *Moyen de conserver l'Estat, apres qu'il sera remis en pieds.*

[4] *Raisons qui doyvent esmouvoir à cela.*

gouvernement politique, ou aux mœurs. Ce grand Royaume, qui a esté par ci devant le refuge des oppressez, & une escole de science & d'honnesté, où les nations voisines envoyoyent leur jeunesse pour s'instruire, à ceste heure est par elles appelé spelonque de dissolution, & craignent de s'en aprocher. Ceux qui vont es païs estranges peuvent estre bons tesmoins (s'ils le veulent confesser) des vituperes qu'on jette sur nous : & qui pis est, souvent le vulgaire attribuë, tant aux bons qu'aux mauvais, pareilles imperfections. J'aurois honte d'escrire ce que j'en ay ouï dire, voire aux bien modestes, qui en parloyent plus par compassion que par reproche. Considerons combien d'autres Royaumes, pour beaucoup moins de desordres que les nostres, se sont perdus. Et puis que Dieu nous donne encor, par sa patience, temps pour nous relever, ne laissons perir l'occasion : empoignons-la vistement, de crainte que nostre ingratitude & negligence ne soit cause de nous faire oster les remedes que nous aurons mesprisez. Cependant, ne perdons courage : car je cuide qu'il n'y a Estat en la Chrestieneté, où il y ait encores de meilleure matiere que dans la nostre : mais elle est à present toute peslemeslee, [40] comme si on brouïlloit ensemble des diamans, rubis, fer, plomb, argent, marbre, bresil, perles, corail, tuiles & ardoises. Mais estant chacune chose remise en ordre, & apropriee à son usage, les matieres inferieures serviront à composer de tres-beaux & excellens ouvrages, & les superieures estans recueillies, & à iceux aposees, y reluiront, comme tres-riches ornemens. Dieu, qui a preservé nos ancestres de tant de ruïnes, & donné force & conseil à nos Rois aux grandes extremitez, vueille nous garantir des maux qui nous menacent, & acroisse aussi les vertus du nostre, lui faisant la grace qu'il puisse estre le restaurateur de son Royaume.

F I N.

[41]

Q U E   L E S   P E T I T E S   C H O S E S croissent par Concorde, & par la Discorde les grandes se ruinent.

DEUXIEME DISCOURS.

CESTE tres-belle sentence si commune entre plusieurs nations, & que[1] l'experience a tant de fois fait trouver veritable, a esté jadis alleguee par un Roy de Numidie, nommé Micipsa, lequel estant au lict de la mort, remonstra à ses enfans que le plus souverain moyen de se conserver entr'eux, & le Royaume qu'il leur laissoit, estoit par l'observation de ceste regle[2]. Il vescut beaucoup d'annees en repos & prosperité, & se gouverna tres-sagement, faisant voir à tous qu'il savoit bien user des choses qui servent à l'accroissement des Estats, & juger de celles qui les peuvent diminuer. Ce qui s'ensuyvit apres sa mort, aida bien à confirmer ce qu'il avoit dit durant sa vie : car ses enfans ayans oublié ou mesprisé ses enseignemens, ne demourerent gueres sans entrer en piques[3] les uns contre les autres : ce qui causa leur totale ruïne. Or en cest exemple-ci il sera bon de noter quelques paroles de la remonstrance [42] du Roy, qui precederent sa susdite sentence, ainsi que Saluste[4] le recite. Je vous laisse (dit-il à ses enfans) un Royaume bien ferme & asseuré si vous estes bons, mais bien foible, si vous estes mauvais. Car les petites choses croissent par concorde, & les grandes se ruïnent par discorde. Son intention estoit de monstrer que de la bonté, c'est à dire la vertu, procedoit la concorde, & d'icelle la prosperité : au contraire du vice s'engendroit la haine, & de la haine le discord, puis la ruïne.

CECI merite d'estre consideré : à fin de n'ignorer les causes qui produisent les[5] beaux effects, & celles qui engendrent les mauvais. Vrayement je ne me puis tenir d'admirer la conoissance qu'ont euë ces Payens de plusieurs belles regles, qui aident beaucoup à la vie humaine, qu'ils ont apres soigneusement mises en execution. En quoy ils ont fait paroistre la

---

[1] *Le dit notable du Payen Micipsa doit resveiller ceux qui sont ou doyvent estre mieux instruits.*

[2] Petit de Bertigny, lecteur de La Noue, affirme quand à lui dans son ouvrage *L'Anti-Hermaphrodite*, Paris, 1606, p. 23, que la sentence « Que les petites choses croissent, s'augmentent & se maintiennent par la concorde, & que les plus grandes, fortes et vigoureuses, se perdent par la discorde […] » est « la juste loy de Locre ».

[3] En piques : « En désaccord, en lutte ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1965, t. VI, « Picques ».

[4] La Noue a lu cette anecdote chez J. Carion, *Chronique et histoire universelle,* Par Jean Berion, 1579, t. I, p. 313 : « Il envoya à ses deux fils la harangue de Micipsa, contenue en l'histoire de Salluste, où ces mots (entre autres) sont : *La paix agrandit les petites choses : la discorde appetisse les grandes* »; et plus loin on lit, p. 349 : « […] suivant le dire de Salluste, *Que la concorde & union fait croistre les choses petites, & la discorde fait decroistre & aneantir les grandes* ».

[5] *Consideration de ceste sentence.*

prudence qui estoit en eux : mais il me semble que pour bien conoistre où gist la perfection des vertus, que nous ne devons tant nous arrester à eux, comme à la cercher en la sagesse de Dieu, de laquelle toutes les autres nations barbares & prophanes ont de temps en temps recueilli quelques petites pieces[1] : ce qui a aporté clarté à leur entendement, & a donné ornement à leurs œuvres. Là trouvera-on que la souveraine concorde est celle que nous devons avoir avecques Dieu : car celui qui ne se soucie de lui contrarier, mal-aisément se pourra-il bien accorder avec les hommes, en ce que la raison (qui est la guide qu'il doit avoir) commande. Mais pource que le discours de ce poinct apartient plustost aux Theologiens qu'à l'homme politique, je m'en tairay : encor que j'estime que la consideration des choses superieures profite beaucoup, pour mieux faire aperce- [43] voir les inferieures.

IL ne sera point (à mon avis) besoin de beaucoup de langage, pour declarer que c'est[2] que concorde, laquelle n'est pas comme les arts liberaux[3], & les sciences dont peu de gens ont conoissance : car elle est fort familiere, & n'y a aucun qui n'en puisse faire experience. On peut dire en peu de mots que c'est une loüable affection, qui noue lie & joint estroitement avec nos semblables, en tous devoirs necessaires & honnestes. Sans un tel consentement, il seroit difficile, que non seulement les grandes societez, mais aussi les petites, peussent longuement se maintenir, à cause des contrarietez comme naturelles qui se rencontrent es personnes dont elles sont composees, qui vienent à faire alteration, si par ceste saincte vertu elles ne sont reglees. Si nous jettons nostre regard sur les choses inanimees, nous verrons que la concordance des elemens en icelles les maintient en leur estre, & le discord les destruit. De la temperature des humeurs au corps humain s'en ensuit la santé, & de l'intemperie les maladies[4] : mesmes les animaux qui volent par l'air, qui marchent sur la terre, & qui nagent

---

[1] L'humanisme de la Renaissance s'est montré très indulgent à l'égard de la religion antique qui ne connaissait pas le vrai Dieu, mais qui avait pu recueillir quelques parcelles de la Vérité avant la Révélation chrétienne. On trouve, dans le *Banquet religieux* d'Érasme un passage qui exprime très bien cette attitude : « Il est vrai que les Sainte Lettres ont partout l'autorité la plus haute, mais il m'arrive quelquefois, de rencontrer des choses dites par les Anciens, ou écrites par les païens, même poètes, et qui ont un caractère si pur, si saint, si divin, que je ne puis croire qu'au moment où ils les écrivaient, leur intelligence n'était pas animée par quelque bon génie. Peut-être que l'esprit du Christ se répand-il plus largement que nous ne l'admettons ». V. Erasme, *Eloge de la folie. Adages. Colloques [...]*, Robert Lafont, coll. « Bouquins », Paris, 1992, p. 247.

[2] *Que c'est que concorde.*

[3] Les arts libéraux, tels qu'ils ont été définis à partir de Martianus Capella ou de Cassiodore, structurent l'enseignement autour du trivium qui est composé de la grammaire, la rhétorique et la dialectique, et du quadrivium qui contient l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie.

[4] Mise au point d'Hippocrate à Galien, la théorie des humeurs prédomine dans l'analyse de l'équilibre du corps humain : la santé (celle de l'esprit comme celle du corps) dépend du jeu équilibré des quatre humeurs du corps (le sang, le phlegme, la bile jaune et la bile noire) qui, en correspondance analogique avec les quatre éléments de l'Univers (le feu, l'air, la terre et l'eau) – eux-mêmes affectés d'une qualité propre : chaud, sec, froid et humide – déterminent, selon leur prédominance, les quatre tempéraments fondamentaux : le bilieux (chaud et sec), l'atrabilaire (froid et sec), le flegmatique (froid et humide) et le sanguin (chaud et humide). Pour l'humorisme, le déséquilibre qu'entraîne la prédominance trop marquée de l'une de ces humeurs ou l'influence exclusive d'un élément est la cause non seulement des maladies physiques, mais aussi des troubles psychiques.

dans les eaux, sans un instinct de concorde, que nature leur a imprimé, s'entre-destruiroyent[1]. D'autant plus donc l'homme est-il obligé, lui qui est participant de raison, d'en avoir l'usage tres-recommandé : sachant les grandes commoditez qu'elle aporte, mesmes aux creatures qui lui sont inferieures.

A V A N T que de traiter de la publique, je vueil parler un peu de la domestique : qui[2] est comme un aprentissage, & un degré, pour parvenir à l'autre : & y a grande presomption, que celui qui l'aura deuëment pratiquee aux [44] choses particulieres, se plaira de la pratiquer en celles qui sont generales : ce qui doit bien induire les peres de famille d'estre soigneux de la faire regner en leurs maisons, à fin que leurs enfans, qui sont les citoyens qu'ils laissent à leur Republique, soyent de bonne heure acoustumez de rejetter toutes vaines fantaisies qui disposent leurs esprits à la corrompre. Mais paravanture que le regard de leur propre utilité les solicitera encores davantage à la bien entretenir : car si ce ne sont quelques uns, qui ont (comme ont dit) l'ame de travers, les autres sentent assez le fruit qui en revient. Or comme ainsi soit que les familles soyent composees de differentes personnes, les unes pour commander, les autres, pour obeïr, si ne doit-il pourtant y avoir aucun respect, qui exempte les uns plus que les autres d'en user. Le maistre & la maistresse de la maison la doyvent avoir escrite dans leur cœur, & la faire paroistre par commandemens doux & moderez. Les enfans & serviteurs, chacun selon son degré, en obeïssant d'une franche & alaigre volonté, monstrent par là qu'ils sont touchez de la mesme affection. Les freres & sœurs ayans à vivre quelque temps ensemble ont besoin aussi de garder entr'eux une honneste equalité, deferant toutefois autant qu'il est requis, à celui qui est privilegié du droit d'aisnesse[3] : car par ceste concorde mutuelle les familles florissent. Et qui est la personne bien nee, qui ne se resjouïsse quand elle void reluire de si beaux exemples ? C'est pourquoy David disoit, au Pseaume CXXXIII[4].

O combien est plaisant & souhaitable
De voir ensemble en concorde amiable
Freres unis s'entretenir ! [45]

---

[1] Cette idée est également présente chez Erasme : « Si j'étais [la paix parle] haïe par les créatures privées de langage, j'attribuerais leur haine à leur ignorance, me disant qu'elle sont dépourvues de cette force de l'intelligence que seule est capable d'apprécier les avantages que je leur offre. Mais hélas ! […] La nature a enfanté un seul animal qui soit doué de raison […]. C'est le seul qui ait été engendré pour être sensible à la bienveillance et à la concorde, et cependant, je trouve plus vite un asile chez les bêtes sauvages […] que parmi les hommes. […] les animaux dépourvus de raison vivent chacun au sein de son espèce dans un état d'harmonie et de convivialité » (tiré de « *La complainte de la paix, dans* Erasme*, op. cit.*, p. 913).

[2] *De ses especes : & premierement de la domestique.*

[3] Dans le système féodal, seul le frère aîné hérite de l'ensemble du domaine; les autres doivent chercher leur fortune au service d'un autre seigneur, ou bien entrer dans les ordres religieux.

[4] C. Marot et T. de Bèze, *Pseaumes octentetrois de David mis en rime Françoise*, Genève, 1551, Psaume CXXXIII, pp. 274-275.

CECI se peut aussi adapter aux grandes societez, comme aux petites assemblees[1] domestiques : car ce qui convient à l'un convient pareillement à l'autre, pour la similitude qu'il y a entre le tout & ses parties[2]. Cependant l'ordre requiert qu'on commence à s'instruire par les choses moindres. Nous devons apprendre de là, puis que les gens de bien ont tant de contentement de voir l'union entretenuë, soit en une famille, ou en une cité, qu'à plus forte raison ceux qui la mettent en pratique, en doyvent recevoir au double : pource qu'il y a plus de plaisir en l'action qu'à la comtempler seulement, mesmement quand elle est approuvee de soy-mesmes, & qu'on la void louee par autrui.

APRES le plaisir suit le profit : car il avient ordinairement que les maisons[3] particulieres s'augmentent, où la concorde regne, estant l'augmentation la seconde fin où les peres de familles doyvent tendre : & la premiere, le bien vivre. Nul ne niera que l'industrie & la diligence ne soyent les deux plus necessaires instrumens, pour acquerir richesse. Si peut-on dire qu'ils seroyent infructueux en quelque compagnie que ce soit, si en elle y avoit discord. Ne plus ne moins qu'en une galere, le labeur des forçats seroit inutile, si la moitié voguoit vers prouë, & l'autre moitié vers pouppe : mais quand tous d'un mesme port, alors se parfait la navigation. Je n'iray point recercher des exemples en l'antiquité, pour la preuve de ceci[4], pource que nous en voyons aujourd'hui assez devant nos yeux, à savoir plusieurs maisons, tant nobles, citadins, que champestres, ruïnees par le discord, & plusieurs enrichies par [46] le bon accord des parens. Et sur ce propos, je ne me puis garder d'alleguer un memorable[5] exemple, dont Tite Live fait mention[6], lequel combien qu'il soit impratiquable en nostre siecle corrompu, si est-il beau à considerer. C'est d'un certain Romain, qui tenoit en sa propre maison seize de ses enfans, tous mariez avec leurs filles, & vescurent long temps ensemble en paix & amitié tres-grande, & accreurent les biens qu'ils avoyent. Qui sont des effects à la verité dignes d'avoir esté produits par des Chrestiens plustost que par des Payens.

QUAND je les considere, j'ay honte, voyant qu'à ceste heure un enfant ne sçauroit[7] estre huit jours marié, qu'il ne vueille incontinent faire estable à part, & sortir de la maison paternelle, pour aller bastir, comme il imagine, quelque nouvelle Monarchie ailleurs[8]. Ce qui

---

[1] *De la concorde civile.*

[2] On trouve chez Bodin la même idée : « La seconde partie de la definition de Republique que nous avons posee, touche la famille, qui est la vraye source et origine de toute Republique, & membre principal d'icelle ». V. Bodin, *Les six livres de la republique de J. Bodin Angevin*, 1577, liv. I, chap. 2, p. 11.

[3] *Du profit & plaisir qu'elle apporte.*

[4] *Exemple en general.*

[5] *Exemple en particulier.*

[6] L'origine de cette anecdote n'a pas été établie.

[7] *Defauts en la concorde requise de nous.*

[8] Au liv. I de la *République*, chap. 4 intitulé « De la puissance paternelle […] », Bodin déplore aussi cette tendance : « Or il est impossible que la Republique vaille rien, si les familles, qui sont les pilliers d'icelle, sont

est cause de telles separations, est qu'on ne sçait & qu'on ne veut vivre en concorde. J'ay autresfois ouy dire à quelqu'un avoir veu trois Gentils-hommes, qui apres la mort de leur pere, demourerent en une mesme maison, vivans en communauté de biens, qu'ils augmenterent de beaucoup : & ne se separerent, jusques à ce que leur enfans fussent mariez, & instruits en ceste belle doctrine d'union, par la longue pratique qu'ils en firent. Ce que j'ay bien voulu representer, non tant pour induire les autres à faire mieux, que pour les inciter par le regard des choses difficiles à se bien employer en celles qui sont faciles. J'estime qu'il en y aura bien peu, qui ne loüent ces belles façons de vivre : mais paraventure beaucoup se trouveront, qui auront en mespris les accroissemens des biens qui vienent si tardivement : à cause qu'à present on les void venir [47] avecques une si grande soudaineté. Quoy qu'ils disent, si ne doit-on pas regler les choses selon les convoitises & confusions presentes : plustost elles se doyvent conduire selon la raison, & à la similitude de l'ordre naturel, qui va par mesure & temps : car telles voyes sont plus justes & celles qui sont si precipitees, ordinairement quelque injustice les acompagne.

MAIS encores ne faut-il pas tant priser la richesse que le bon renom, qu'acquiert[1] celui qu'on void qui se porte en toute douceur & facilité avec ses semblables : car de la juge-lon que les esprits qui sont si bien disposez en choses petites, ne le sçauroyent estre mal es grandes. Aussi est-il à presumer que celui qui s'accordera bien avec son pere, ne sera discordant aux commandemens de son Roy, & que celui qui vivra paisiblement avec ses freres, n'aura point de dissension avec ses compagnons : & qui s'assujettira aux coustumes domestiques, portera obeissance aux loix publiques. N'a lon pas quelquesfois esté choisir dans de petites familles des personnages, lesquels on estimoit dignes de pacifier les differens d'un Estat, pource qu'on voyoit une si bonne concorde en leurs maisons ? Il y en assez d'exemples du passé, & maintenant encor void-on quelques petites experiences. Mais, (à mon avis) que c'est assez parlé des fruits qui revienent de la concorde domestique : car il y a peu de gens qui doutent qu'elle n'en produise de grands.

JE veux maintenant entrer en un champ, qui est plus spacieux : & discourir de la[2] publique, qui est si necessaire, pour aider à nostre pauvre France demi deschiree, qu'il semble que tous les vœux des gens de bien doyvent tendre à la rappeler. Et quand nous [48] aurons monstré comme d'autres Estats se sont acreus & redressez par elle, on sera beaucoup plus

---

mal fondees. D'avantage tous les proces, querelles, et differents, qui sont ordinaires entre les freres et sœurs, estoyent tous estaints et assopis tant que le pere vivoit : car les mariages ne luy ostoyent point la puissance : et encores qu'il eust emancipé ceux qui se marioyent, et sortoyent de sa maison pour tenir mesnage à part, ce qu'ils ne faisoyent pas aisément […] », v. *ibid*., p. 36.

[1] *Moyen de conserver la concorde.*

[2] *De la concorde publique.*

affectionné à la mettre en execution. Le Philosophe Platon a dit, que le plus grand mal qui[1] puisse arriver en une cité, c'est la sedition, qui n'est autre chose que le discord[2]. Il s'ensuit donc, puis que concorde lui est entierement contraire, que ce lui est un tres-grand bien quand elle en jouït. Aussi est-il impossible de se prevaloir des commoditez qu'on a, si premierement ce fondement n'est posé : mesmes on void que plus il y a de grandeur de richesse & valeur en un Estat, si ceste bonne temperature n'y est, ce n'est que la matiere de plus grande ruïne. Aucuns sages anciens conoissans cela ont quelquesfois envoyé à leurs amis qui gouvernoyent des Republiques, un trousseau de fleches liees ensembles, pour les admonnester que tout ainsi que ces petites pieces de bois si fragiles, estant jointes toutes en uns, composoyent un corps robuste & difficile à briser : aussi que si les volontez de leurs peuples estoyent bien consentantes, & unies entre elles, ce qui de foy estoit debile, se rendroit puissans, & fort. L'experience s'en est veuë entre les Grecs, qui ont soustenu, lors qu'ils ont esté d'un accord[3] ensemble, la puissance des Rois de Perse, qui estoit incomparable : car quelquesfois ils ont amené des armees navales en la Grece de mille vaisseaux, & autres de terre de plus de six cens mille hommes, lesquelles ont esté batuës par de petites armees de gens, qui s'entr'aimoyent comme freres, & qui estimoyent la servitude de leurs compatriottes comme la leur propre, tant ils avoyent bonne correspondance entr'eux : & tandis qu'elle continua, ils se maintindrent en reputation & felicité. Plutarque recite[4] [49] qu'auparavant Aratus c'estoit bien peu de chose des villes des Acheïens : car chacune faisoit ses affaires à part, ne se souciant[5] que d'elle-mesmes. Mais lui, les ayant jointes ensemble, & apres uni à elles plusieurs autres petites villes, en bonne concorde, elles firent un corps tres-puissant dans le Peloponnese, & repousserent plusieurs fois les tyrans, qui vouloyent usurper leur liberté, & se rendirent redoutables à leur voisins.

---

[1] *Sentence.*

[2] V. Aristote, *Les Politiques d'Aristote, esquelles est monstrée la science de gouverner le genre humain en toutes espèces d'estats publics*, trad. par Loys Le Roy, M. de Vascosan, 1568, p. 544 : « Ce qui a meu le divin Platon d'affermer au cinquiesme de sa republique, n'y avoir pire mal en la cité que celuy que la divise, & d'un en fait deux ». Une page plus loin nous lisons : « Platon au premier des Loix met deux genres de guerre, appellant l'un sedition, qui est le pire de tous ».

[3] *Exemple.*

[4] « Au reste Aratus se saisit aussi lors incontinent du temple de Juno & du port de Lecheum […] les Megariens se departans d'avec Antigonus, se joignirent incontinent à Aratus, & les Troezeniens avec les Epidauriens entrerent aussi tost en la ligue & societé des Achaeïens & à la premiere saillie qu'il feit, il alla courir le païs de l'Attique, & passa en l'isle de Salamine […] aiant opinion que les villes estoient d'elles mesmes chascune à par soy foibles, & se conservoient les unes les autres estant liées ensemble par la chaisne du bien public […] » ; tiré de Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 3, pp. 374 r°-374 v°. V. aussi Bodin, *op. cit.*, pp. 119-120 qui évoque ce fait pour illustrer la même idée que La Noue.

[5] *Autre exemple.*

MAIS si quelqu'un pensoit que les exemples tirez des Monarchies se peussent[1] mieux accommoder à nostre Estat, pour le contenter j'en allegueray aussi. Le premier, sera du Royaume des Lacedaemoniens : auquel Lycurgus[2] donna une excellente discipline, qu'il y establit. car elle recommandoit, entre autres choses la prouësse & la concorde, dequoy ils se monstrerent un long temps si bons observateurs, qu'il sembloit que leur Cité ne fust qu'une seule famille, tant leur union estoit bonne. Par ce moyen ils s'accreurent, & acquirent tel renom, que toute la Grece s'est souvent soumise à leur conduite & jugemens. Plusieurs autres pareils à cestui-ci se pourroyent adjouster, tant des Romains, que d'autres nations, que ceux qui lisent les histoires ne doyvent ignorer : & seroit une repetition superfluë de les entasser ici. On se souviendra seulement que tousjours tels Estats monarchiques se sont autant augmentez par la concorde, que par aucune autre vertu qu'ils ayent mis en usage. Et combien que les Romains, sous leurs premiers Roys, ayent esté quelquesfois discordans avec leurs plus proches voisins, si void-on pourtant qu'ils tomboyent apres en un tres-grand accord, comme ils le monstrerent envers les Sabins : car de deux peuples ils n'en firent qu'un, mais [50] beaucoup mieux ordonné, & plus puissant qu'ils n'estoyent auparavant.

DE ceste Antiquité descendons jusques à nostre temps, & à ce que nous voyons[3] devant nos yeux, pour estre mieux persuadez, & considerons l'estat des Suysses : car ce nous sera un beau miroir, où nous apercevons les loüanges de concorde, & ses fruits. Les histoires rendent tesmoignage que les trois petis Cantons, à sçavoir Schuitz, Uri, & Underuald, qui n'habitent qu'en villages, furent les autheurs de leur union, où depuis les autres entrerent : laquelle s'est depuis si bien continuee qu'aujourd'hui leur corps est comme invincible[4]. Je prise aussi la concorde qui est en la Germanie[5], qui ne s'est point alteree pour la diversité des[6] Religions, ni pour les Estats differens. Aussi est-elle florissante, autant qu'elle a oncques esté. Quelle excuse donc pouvons-nous mettre en avant, nous autres François, pour nostre descharge de ce qu'il y a si long temps que nous-nous entrebattons, veu que les autres nations

---

[1] *Troisieme exemple.*
[2] V. Plutarque, *op. cit.*, p. 64 v°.
[3] *Quatrieme exemple.*
[4] La Noue a peut-être lu ce fait chez Bodin : « […] les premiers qui se rebellerent, furent les habitans de Schvits, Uri, Undervald, et traiterent alliance […] et en l'an M.D.XXXII. il se fit alliance des quatre cantons, […] Suric entra en allance avec les quatre […] Zoug fut aussi receuë avec les cinq & l'annee suyvante Berne », v. Bodin, *op. cit.*, p. 114 r°.
[5] En 1517, lorsque Martin Luther placarde sur la porte de l'église de Wittenberg ses quatre-vingt quinze thèses condamnant la vente d'indulgences par l'Église catholique romaine, il marque le début de la Réforme protestante qui bouleverse l'évolution religieuse, culturelle et politique de l'Allemagne. Ainsi, naissent des divisions et une lutte entre catholiques et protestants mais la paix d'Augsbourg, signée en septembre 1555, met un terme au conflit, à la fois religieux et politique, qui opposait l'empereur Charles Quint et les princes protestants d'Allemagne.
[6] *Cinquieme.*

se conservent en bien-vueillance entre-elles ? Certes il est temps que nous prenions instruction tant de nos maux que de la felicité d'autrui, pour nous faire cercher le moyen de retourner en celle qui nous a delaissez. Il est tout trouvé, si nous le voulons pratiquer, c'est de nous remettre en concorde ensemble : & en ce faisant nous-nous releverons, & nous accroistrons.

Je sçay bien qu'il y en aura qui diront, que maintenir que la France s'est augmentee[1] par concorde, c'est discourir, & que ç'a esté par la prouësse des François. A quoy je respondray que je ne veux pas nier, que non seulement la force, mais aussi la justice & le bon ordre [51] n'ayent esté occasion de l'agrandir : cependant il faut aussi qu'on me confesse, que si ces puissantes colomnes n'eussent pour base, & n'eussent esté apuyees sur la concorde mutuelle des Rois, de la Noblesse, & du peuple, qu'elles auroyent ployé sous la pesanteur d'un si grand poids. Nos premiers ancestres ont bien fait paroistre le profit qu'on reçoit, quand on sçait bien user de ceste vertu : car c'estoyent plusieurs peuples divers, habitans es rivages[2] de la basse Germanie : lesquels n'ayans senti la servitude Romaine, & ne la voulans nullement esprouver, se recueillirent & ralierent ensemble, & se nommerent Francs[3]. Depuis ils se vindrent planter au long du Rhin, d'où par apres ils s'avancerent es Gaules, qu'ils subjuguerent. Ceci a esté escrit par un homme docte, en traitant de l'origine des François : laquelle opinion me semble plus vray-semblable, que celles que les autres escrivains recitent. Voilà comment la concorde a esté l'une des premieres causes, qui de plusieurs nations en a fait une seule : & si nous regardons de pres à ses accroissemens, nous verrons que la mesme cause y a pareillement beaucoup servi. Ce que je dis en general, pource que le recit particulier des effects qui s'en sont ensuyvis de temps en temps seroit chose trop longue à deduire, & peut estre ennuyeuse. Je reciteray seulement en passant la belle concorde qui estoit entre les François es regnes du bon Roy Louïs douzieme, de François le Grand, & de Henry le bien-aimé[4], qui ont duré plus de soixante ans, non tant pour en rafraischir la memoire à plusieurs[5] qui vivent encores, qui ont veu la plus grand'part de ce temps, comme pour l'instruction de ceux qui n'ont esté que spectateur des discordes dernieres, à fin de [52] leur faire plus ardamment desirer une bonne reunion des cœurs, qui sont si estrangement alienez. Il est tout notoire que ces trois Princes ont grandement aimé leur peuple, & singulierement Louïs, & les charges qu'ils lui ont fait porter, ils y ont esté comme contrains par la necessité des guerres :

[1] *Objection contre le conseil & avis precedent. Response.*
[2] *Confirmation par exemples des anciens François.*
[3] La Noue rapporte la thèse de François Hotman notamment développée dans les chapitres IV (« D'où furent extraits les François, qui s'estans faits maistres de la Gaule, luy donnèrent le nom de France ») et V (« Du nom des François, et des diverses courses qu'ils firent en Gaule et en quel temps ils y establirent leur royaume »). V. F. Hotman, *La Gaule Françoise*, A Cologne, 1574, Fayard, 1991.
[4] Louis XII régna de 1492 à 1515, François I[er] de 1515 à 1547 et Henri II de 1547 à 1559.
[5] *Autre exemple.*

combien qu'aucunes ayent esté entreprises assez legerement. Pareille ou plus grande amour ont-ils encores demonstré à leur Noblesse, tant par l'accez & privauté qu'ils lui ont donnee aupres de leurs personnes, que pour les dignes recompenses dequoy ils l'ont ornee. Aussi ne vid-on jamais plus reluire la vertu en elle qu'alors. Mais quelle obeïssance, quel honneur & affection, tant les Nobles que le peuple ont-ils aussi porté à leurs Rois ? On n'en eust sçeu souhaiter davantage : car il ne se pouvoyent lasser de publier leurs loüanges, de les voir, & de s'exposer à tous perils pour eux. Apres si nous voulons considerer comme les sujets entr'eux estoyent bien accordans, que ferons-nous sinon nous esmerveiller dequoy ils se sont depuis tant desaccordez ? Somme que toutes les parties de ce grand Royaume rendoyent ensemble une si plaisante harmonie que chacun se resjouïssoit d'y habiter : mesmes les Estrangers y acouroyent pour estre participans de sa felicité. Et encor que sous le regne du Roy Henry second beaucoup de choses commençassent à s'alterer, neantmoins la vertu avoit encor telle vigueur que pour le moins la forme exterieure sembloit belle.

EN ceste maniere ont vescu les François jusques à l'an M. CIↃ LX. Que la concorde[1] commença à se retirer d'avec eux. Apres le despart de laquelle, la vertu & la justice se sont aussi moins monstrees en public, ains sont [53] allees se promener par-ci & par-là, chez leurs particuliers amis, où elles s'asseureroyent d'estre bien recueillies. Ceci (à mon avis) doit suffire, pour faire conoistre que le peu s'augmente, & le beaucoup s'entretient par le moyen de la concorde. A ceste heure faisons comparaison de ce temps-la avecques celui que nous experimentons si souvent, & nous verrons la difference qu'il y a entr'eux : qui n'est pas moindre que celle d'un beau jour de Prin-temps plein de serenité, où lon ne void que fleurs & verdure, avecques celle d'un jour d'hyver, auquel les nuages & tempestes en obscurcissent la clarté, & où la terre estant despouïllee de ses ornemens n'apparoist que blancheastre, pour estre couverte de glaces, & de neiges. Mais tout ainsi que par l'ordre establi de Dieu en nature, apres une laide saison, une belle lui succede : aussi devons-nous esperer de voir un plus heureux siecle, apres cestui-ci, quand nous aurons appaisé son courroux par une saincte conversion. Quand on entre en propos de ceci, incontinent plusieurs vienent en avant, & disent, He ! qui nous a troublez & divisez sinon les opinions de la Religion ? mais il s'en trouve aussi qui de l'autre costé repliquent, que la nature de la Religion n'est pas d'aporter tant de maux : plustost en doit-on imputer la cause à la malice des hommes, qui aiment mieux les tenebres que la lumiere, & à l'ignorance d'iceux, en ce qu'il leur semble que telles

[1] *Commencement de la discorde de France.*

contrarietez se doyvent resoudre par le fer et par le feu, au lieu qu'elles se devroyent composer par voye de douceur.

J'ESTIME que l'experience nous doit avoir fait sages sur ceste difficulté[1], laquelle ne m'empeschera de [54] reprendre mon propos, & dire ce que la discorde engendre. Je n'iray point recercher des exemples de ceci aux Royaumes estranges, ni aux temps passé, ains en nostre propre païs, & de nostre aage : car qui a voulu voir l'image de tous maux, il a falu qu'il ait contemplé la France, qui a esté le theatre où ceste Tragedie s'est joüee, & les joüeurs en ont esté les François, lesquels ne se sont nullement espargnez pour s'entre-nuire : depuis qu'ils ont esté saisis de ceste maligne passion. Et tout ainsi que la fievre continuë affaiblit & abat les corps plus robustes, aussi la continuation de nos guerres a quasi abatu & privé le Royaume de la pluspart de sa grandeur, de sa richesse, & de son lustre. En quoy est apparuë la verité de l'autre partie de la sentence ja alleguee, que par la discorde les choses grandes sont amoindries & ruïnees. Or comme ainsi soit que la haine produise ordinairement le discord, comme le plus souvent l'amitié engendre le bon accord, toutesfois il est avenu que plusieurs n'y sont pas entrez, poussez de ceste cause : ains les uns par zele, & les autres par persuasions, & les autres par obligation à autrui. Aussi a lon veu des effects bien differens, les uns ayans esté plus doux que les autres, dont ceux qui les ont produits meritent loüange, pour[2] s'estre en ces calamitez universelles gouvernez avec moderation. Je n'oseroy reciter les horribles cruautez qui se sont commises par tout (combien que les uns les ayent bien plus senties que les autres) car elles font horreur, ou elles irritent, mesmement aucunes se sont faites qu'on peut nommer contre nature : comme quand ont a livré à l'occision ses plus proches parens, & ensanglanté ses mains dans le sang de ses propres amis. J'ay opinion que [55] si durant le regne du Roy François quelqu'un fust venu à predire ce qui depuis est avenu, qu'on l'eust assommé, comme un annonçeur de mensonges. Cependant nostre estourdissement a esté si grand qu'on n'a laissé d'exalter & magnifier les prodigieuses actions que la plus aveuglee fureur avoit perpetrees. Je fay supplication à Dieu que nous ne retombions jamais en cest abominable gouffre d'inhumanité.

THUCYDIDE, sage historien, descrit sommairement comme les Grecs se[3] gouvernerent en leurs discordes civiles[4] : ce que j'ay bien voulu inserer ci, à fin que nous

---

[1] *Fruits de la discorde.*
[2] *Divers effects selon les diverses passions des François agitez par la discorde.*
[3] *Image de la France en l'estat de l'ancienne Grece.*
[4] La Noue tire l'anecdote des commentaires de Le Roy, (*Les Politiques d'Aristote, éd. cit.,* pp. 546-547) : « Dont (comme dit Thucidyde livre troisiesme) advindrent plusieurs maulx, & adviendront tousjours, tant que les gens seront de telle nature, & inclination, & bien plusgrandz, moindres, ou d'autresorte, selon que les cas de mutation escherront. Des qu'on entendoit avoir esté faitte en un lieu quelque insolence : les autres prenoyent courage de

balancions les faits anciens avec les modernes, pour savoir auquel des deux temps la malice a esté plus pesante. Des qu'on entendoit (dit il) avoir esté fait en un lieu quelque insolence, les[1] autres prenoyent courage de faire encore pis, pour faire quelque chose de nouveau, ou pour monstrer qu'ils estoyent plus diligens que les autres, ou plus insolens & ardans à se venger : & tous les maux qu'ils faisoyent, ils les desguisoyent de loüable titres, appellans la temerité magnanimité : & la modestie pusillanimité : l'indignation precipitee virilité & hardiesse : la consultation & deliberation prudente tergiversation palliee. Par ainsi, celui qui se monstroit tousjours furieux estoit reputé loyal ami : & celui qui lui contredisoit, tenu suspect. Si quelqu'un de la faction contraire disoit quelque chose bonne & honneste, elle n'estoit point acceptee : mais s'ils la pouvoyent impugner de fait, ils aimoyent mieux se venger, que n'estre point outragez. S'ils faisoyent quelque apointement avec serment solennel, il duroit jusques à ce que l'une des parties se trouvast la plus forte, pour le corrompre & violer, & vaincre par malice. Il dit [56] encores plusieurs choses que j'ay laissees pour eviter prolixité. A ceste heure je demande si nous n'avons pas egalé les Grecs en semblables actions ? je cuide qu'on ne l'oseroit nier : mais de les avoir surmontez en cruauté, cela est tout manifeste. Les François qui sont restez de tant de ruïnes pourroyent à bon droit faire une telle exclamation qui fit le Roy Agesilaus pour la Grece[2] : O pauvre France, tant tu es malheureuse, d'avoir occis avec tes propres mains tant de bons hommes tiens, qui eussent esté suffisans pour desfaire un jour en bataille tous les plus superbes ennemis qui desirent ta ruïne ! Vrayement il faut que nous confessions, que la discorde ne nous a pas seulement aporté une maladie, ains plusieurs, voire tres-grandes.

---

faire encore pis, pour faire quelque chose de nouveau, ou pour monstrer qu'ilz estoyent plus diligens que les autres, ou plus insolens & ardans à eulx venger. Et tous les maulx qu'ilz faisoyent, ilz les appelloyent par noms nouveaux & inusitez : Car ils nommoyent la temerité magnanimité : tellement que les temeraires estoyent nommez deffenseurs vertueux de leurs amys: & la tardité & froideur ils nommoyent une honeste crainte: & la modestie pusillanimité couverte : l'indignation precipitée, virilité & hardiesse : la consultation & deliberation prudente, tergiversation palliée. Par ainsi celuy qui se monstroit tousjours furieux, estoit reputé loyal amy : et celuy qui luy contredisoit, tenu à suspect […]. Si quelqu'un de la faction contraire disoit quelque chose bonne & honneste, ne la vouloyent point accepter, comme telle, ne venant d'un noble cueur : mais s'ilz la pouvoyent deffendre de faict aimoyent mieux eulx venger, que n'estre point outragez. S'ils faisoyent quelque appointement avec serment solonnel, il duroit jusques à ce que l'une des parties se trouvast la plus forte ». Montaigne aussi a retenu ce passage : « […] Thucidides dict des guerres civiles de son temps ; qu'en faveur des vices publiques on les battisoit de mots nouveaux plus doux, pour leur excuse, abastardissant et amilossant leurs vrais titres ». Tiré des *Essais* I, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, chap. XXIII, p. 120.

[1] *Au 3. liv.*

[2] V. Plutarque, *op. cit.*, t. 3, p. 331 r°- 331 v° : « […] entendant [Agesilaus] qu'il y avoit eu une grosse bataille donnée pares de la ville de Corinthe, en laquelle estoient demourez sur le champ plusieurs grands & vaillans personnages du costé des ennemis, & bien peu de Spartiates, […] en souspira tresfort & du profond du cueur, en disant, O pauvre Grece, tant tu es malheureuse d'avoir occis avec tes propres mains tant de bons hommes tiens, qui eussent esté suffisans pour desfaire en un jour de battaille tous les Barbares ensemble ».

E T pource qu'aucuns se trouvent qui voudroyent bien, ce semble, en couvrir[1] quelques unes, & que nous contrefissions les sains, j'ay trouvé bon de leur mettre devant les yeux ce qu'un autheur de ce temps a escrit, traitant de nos miseres[2] : car ce qui sert de bonne[3] instruction doit estre leu & releu en plusieurs lieux. Voici ce qu'il dit. La discorde publique a engendré entre nous l'irreverence envers Dieu, la desobeïssance aux Magistrats, corruption de mœurs, changement de Loix, mespris de la justice, l'avilissement des lettres & sciences. Elle a causé vengeances horribles, mesconoissance de consanguinité & parentage, oubliance d'amitié, violences, pilleries, degasts de païs, saccagemens de villes, bruslemens d'edifices, confiscations, fuites, bannissemens, proscriptions, ruïnes cruelles, changemens de police, avec autres infinis excez & miseres insuportables, piteuses à voir, & tristes à raconter. J'estime que celui-la parle selon la verité, & [57] comme doyvent faire bons amis, à fin que nos playes, qui sont tres-dangereuses, & comme mortelles, nous ne les estimons pas de si facile cure, & laissions les remedes souverains, pour prendre les legers & frivoles. Je ne represente point tant d'injures pour réveiller l'ire de ceux qui les ont reçeuës, car mon intention est bien autre, qui tend plustost de les arracher de la memoire de tous : & le fay seulement, à fin que voyans nostre honte nous ayons honte. Et c'est comme si quelqu'un monstroit à un pere son enfant couché par terre, tout sanglant des coups qu'il lui auroit donnez estant en fureur, & lui diroit : Regardez à ceste heure en bon sens le bel ouvrage que vous avez fait en vostre colere : car vous-vous estes blessé vous-mesmes. ne seroit-ce pas le rendre confus, & lui contenir les mains pour l'avenir ?

M A I N T E N A N T pour monstrer encore mieux les maux que les dissensions[4] amenent, je pourrois alleguer les exemples de ce qui est arrivé en Italie durant les factions des Guelphes & Gibellins[5] : en Angleterre es guerres de la maison de l'Enclastre contre celle d'Yorck[6] : & en Allemagne, lors que les Papes la maintenoyent divisee contre les Empereurs[7].

---

[1] *Combien de maux la discorde a produit en France.*

[2] Bodin traite au début du chap. VII du liv. IV de la *République* des maux que causent les séditions ; cependant il s'agit ici de Loys Le Roy. La Noue reprend ses dires dans ses commentaires inclus dans *Les Politiques d'Aristote, éd. cit.*, pp. 543-544 : « […] irreverence envers Dieu, desobeissance aux magistratz, corruption de meurs, changements de loix, mespris de justice, abolition des lettres, vengeance horribles, mescognoissance de consanguinité & parentage, oubliance d'amitié, extorsions, violences, pilleries, degast de païs, saccagemens de villes, bruslemens d'edifices, confiscations, fuittes, bannissemens, proscriptions cruelles, meurtres inhumains, changemens & ruines de polices, avec autres infinis excez & miseres insupportables, piteuse à veoir, & triste à raconter ».

[3] *I. L'Impiété.*

[4] *Que doit apprendre à la France la consideration de ses guerres civiles.*

[5] V. *supra* note 3 p. 263.

[6] Les deux maisons royales de Lancastre et d'York s'affrontent en Angleterre durant la guerre des Deux-Roses, série de guerres civiles qui ont débuté en 1455. Les combats se terminent avec la mort de Richard III, dernier Plantagenêt : Henri VII devient alors roi.

[7] Il doit s'agir du conflit qui eut lieu au XIe siècle, entre le pape Grégoire VII et l'empereur allemand Henri IV qui

Mais tout cela ne nous sauroit tant instruire que la moindre guerre de six qu'avons desja experimentees : d'autant que ce qu'on void, qu'on sent, & à quoy on s'ocupe, s'imprime beaucoup mieux en l'entendement que ne fait un simple recit des choses passees. Cela me fera demeurer dans les bornes de nostre païs : veu mesme qu'il faudroit remonter jusques aux temps plus anciens, pour trouver de semblables monstres que deux qui se sont formez en nos divisions. Et si on veut savoir leur nom, l'un se nomme Massacre, & l'autre Picoree[1]. Le[2] premier, jamais [58] on ne l'a peu rassasier de sang, ni le second de richesses. Et combien que les Paix, qui se sont faites, les ayent aucunement bridez, toutesfois ils n'ont laissé d'attraper tousjours quelque chose en cachette. Je cuide que du temps des horribles proscriptions de Sylla[3], & des carnages de Marius[4], il y en avoit de pareils qui nasquirent à Rome, & ravagerent les Romains. Là où les nostres n'y ont esté que conçeus, & sont venus naistre en France, puis ont devoré les François. Ainsi est Rome la boutique fatale, où se sont forgez les glaives d'occision, qui ont jadis tant respandu de sang, & depuis s'y sont limez les conseils de destructions, tres-miserables pour ceux qui les ont ensuyvis.

La souvenance de toutes ces turpitudes & desordres, nous doit donner une grande[5] compunction en nos cœurs, & nous esguillonner à embrasser la vertu, qui nous a esté par ci devant si familiere. Et ne doute point que si nous voulons un petit nous y affectionner que nous la voyons en bref autant honnoree par tout, qu'elle a jamais esté : car encores que le François s'esgare, si revient-il apres à se remettre en son chemin : & le vray moyen d'y revenir, c'est de r'apeller nostre guide, qui se nomme concorde. Elle nous radressera en la droite voye, où nous trouverons Pieté & Justice[6], qui nous recevront alaigrement : mais donnons-nous bien garde de les abandonner, car nous-nous fourvoyerions derechef. Mais en la suyvant elle nous conduira tout droit & bien tost dans les belles & spacieuses campagnes d'abondance & de felicité, où nous serons dignement festoyez par honneur & contentement qui y font leur residence.

Ceci est bien aisé à dire, & mal-aisé à faire, dira [59] quelqu'un. Je respon que[7] l'effect en est difficile, mais c'est à ceux qui y mettent eux-mesmes les empeschemens, par

---

refusait que Rome nomme elle-même les évêques. Il se mit en guerre contre le pape et contre le Rodolphe de Souabe, élu par la princes allemands à sa place, cela engageant l'Allemagne dans une guerre civile de trois ans.

[1] V. *supra* note 5 p. 254. La Noue déplore la picorée au discours XXVI « De la bonne discipline qui fut observee parmi les bandes, tant de cheval que de pied, de M. le Prince de Condé, seulement l'espace de deux mois. Puis de la naissance de la Picoree », p. 571.

[2] *Monstres enfantez par la guerre civile.*

[3] Plutarque, op. cit., t. 2, « Sylla », p. 128 v° et sv.

[4] *Ibid.*, « Caius Marius », p. 69 et sv.

[5] *Exhortation necessaire, & profitable.*

[6] V. *supra* note 3 p. 267.

[7] *A sçavoir, s'il est malaisé de ramener la concorde en France.*

une repugnance comme volontaire qu’ils font aux conseils que la raison leur suggere : aimans mieux plaire aux apetits desreiglez, qui ne se paissent que de desordres, contentions & haines. Mais il nous faut souvenir que toutes ces choleres vehementes, & desseins de vengeances (vrayes nourrices de discorde) ne sont autre chose, ainsi que disent les Philosophes, que foiblesses de l’ame, laquelle se laissant guider par les sens s’esmeut à chasque accident qui survient : au lieu qu’elle devroit supporter constamment tout ce qu'honnestement elle peut & doit faire, à fin que par la conservation de l’ordre, & de la tranquilité, le cours naturel de la vie humaine se peust parachever avec plus de facilité. J’ay plusieurs fois observé que apres que nous avions remis les espees dans les fourreaux, & que nous venions à reconverser les uns avec les autres, & mesmement avec nos parens & amis qui estoyent de parti contraire, nous detestions ensemble le miserable temps qui avoit passé, auquel il eust peu avenir qu’un auroit tué celui duquel il tenoit la vie chere comme la siene propre, & souhaitions de n’avoir plus en nos jours de semblables calamitez. Apres hantans avecques les hommes moins conus, nous rencontrions de la douceur, & un desgoustement des fureurs passees. Une autre troisieme maniere d’hommes estoit-on contraint d’accoster quelquesfois, qui estoyent les plus violens d’un & d’autre parti. Encores en la plus grande partie d’iceux, il se trouvoit beaucoup plus de moderation qu’on ne s’estoit imaginé. Alors je dirois en moy-mesme, ne faut-il point qu’il y [60] ait quelque furie cachee dans les entrailles de la France qui nous embrouïlle tant ? veu que tant de preparations à union & concorde, que nous voyons, ne peuvent nous profiter, ni nous amener à la jouïssance de ce bien. Cependant je ne perdoye point esperance que nous ne peussions un jour y parvenir.

Tout ceci m’a fait, & me fait encores penser, que faute de s’entre-visiter, quand les[1] occasions le requierent, fait que nous-devenons sauvages les uns aux autres : car en absence nous ne nous remettons devant les yeux que les injures passees, à quoy s’adjoustent rapports, soupçons & calomnies : de maniere que quand quelqu’un seroit blanc comme neige, par telles teintures on le feroit devenir rouge comme escarlatte. Nous devons aussi considerer, qu’encores qu’il y ait plus de vingt & quatre ans que nous-nous entrebattons[2], si est-ce que nous revenons tousjours en nos maisons paternelles, & la necessité nous contraint de reconverser, non seulement avec nos amis, mais aussi avec ceux qui ont esté nos plus rudes ennemis. Pour ce regard faut-il nous resoudre à mansuetude : & puis que nous avons à vivre & à mourir , non avec les Italiens & Espagnols, mais en la propre terre qui nous a engendrez,

---

[1] *Le moyen de ramener la concorde & chasser la discorde.*

[2] Si La Noue considère que les troubles commencent en mars 1560 avec la conspiration d’Amboise, nous pouvons penser que La Noue écrit ce discours en 1584.

efforçons-nous donc que ce soit pacifiquement, plustost qu'en languissant en des tumultes pleins d'effroy.

Quelqu'un poura objecter que puis que la defiance est un des principaux nerfs de[1] sagesse, qu'en temps si dangereux on ne la doit pas mettre sous les pieds. Certes, je ne veux pas donner conseil de l'ensevelir, ains laisser chacun en sa liberté d'en user convenablement, selon que l'occasion le requiert : mais j'en- [61] tens aussi que ce soyent occasions fondees sur verisimilitudes aparentes, & non sur imaginations volages, jusques à ce que le temps ait repurgé les cœurs de rancune, & effacé de la memoire les haines inveterees. Car nous devons estimer qu'à la fin les hommes se lassent de se mal vouloir, & de se mal faire : pource que ces choses-là de leur nature sont ennuyeuses & mal plaisantes. Secondement qu'aucuns se convertissent, quand quelque petit rayon spirituel vient à les toucher, & leur faire conoistre qu'il est tres-difficile d'aimer Dieu, lequel on ne void point, si lon a en abomination ceux qui portent son image, lesquels on void. Pour ceste occasion ne doit-on pas desesperer des personnes, si en eux n'apparoissent des signes evidens de malice & cruauté endurcie, conjointe avec obstination, & de ceux-là peut-on dire qu'ils sont abandonnez des medecins, & en est la frequentation du tout infructueuse, voire perilleuse.

Avant que finir ce discours-ci, il faut aussi parler de la fausse concorde, &[2] paraventure qu'il ne nuira de rien de donner quelques petis advertissements sur ce poinct, à fin qu'on ne soit abusé, comme ceux qui ont pris un faux escu pour un bon, par faute de le peser & bien regarder : aussi devons-nous au siecle où nous sommes, si depravé, regarder de pres aux choses qui ont belle monstre : car souvent sous un tel manteau le mal se trouve caché. Quand donc nous verrons bon accord entre quelques uns, ou qu'on nous voudra semondre d'entrer en quelque societé, enquerons-nous diligemment, si la fin d'icelle où les uns & les autres tendent, est bonne ou mauvaise. car si elle est mauvaise, alors concluons que telle concorde est fausse, & par [62] consequent de bien peu de duree, & à fuir. Ceci s'eclaircira encores mieux par les exemples. Et le premier que j'ameneray sera des brigands[3] & voleurs de terre, & des pyrates de mer. On diroit quelquesfois qu'il y a telle fraternité entr'eux & une amitié si estroitte, qu'on n'en pourroit trouver de plus exquise. Mais quand on vient à regarder que ce sont gens, qui pour saouler leurs perverses cupiditez s'allient ensemble, & troublent la tranquillité publique par meurtres & pilleries, qui est cause qu'ils sont craints & haïs comme pestes mortelles, que juge l'on de leur union, sinon que c'est une

[1] *S'il faut ensevelir toute defiance.*
[2] *De la fausse concorde.*
[3] *Exemple.*

conjuration pernicieuse ? Les femmes de mauvaise vie, & abandonnees, qui se tienent encor[1] par permission en plusieurs citez, mesmement d'Italie & d'Espagne, ont entr'elles une si douce acointance, qu'il semble que ce soit une liaison de perpetuelle duree. Mais tant s'en faut que ce soit concorde, que c'est plustost un secret discord, cimenté de poison : aussi croy-je que quasi tous condamnent telles confederations, & ne voudroyent que le tres-beau nom de concorde s'allast souïller en telles societez. Toutesfois il y en a tousjours quelques uns, qui se laissent attraper à ces pipees. Voilà quant aux personnes qui ont embrassé des manieres de vivres infames, qui par les constitutions divines & humaines sont reprouvees.

IL y a une autre espece de concorde, furieuse, comme elle aparut en ces païsans[2] d'Allemagne, qui l'an M. CIC XXV. s'armerent pour saccager les Nobles & les riches[3]. Ils vivoyent les uns avec les autres comme freres, mesmes mouroyent courageusement ensemble : cependant leur but & leurs procedures estoyent detestables. En ce rang ici, j'ay bien voulu aussi mettre [63] la confederation des enragez Anabaptistes de Munstre, qui se sçeurent bien mettre ensemble jusques à neuf ou dix mille hommes[4]. J'adjousteray encores[5] les seditieuses associations de tout un peuple, ou de partie, qui pour couper la gorge à ceux qui leur desplaisent s'accordent, comme firent les Sicilliens contre les François[6], lesquels pour punir paraventure cinq cens coulpables, tuerent cinq mille innocens. Avec telles gens nous devons plustost avoir discord qu'accord : pource que leur union ne vise qu'à alterer les societez legitimes. Je me doute bien que si quelque beau Pere affectionné au convent, vient à lire ceci, qu'il dira tout incontinent, Il fust venu bien à poinct de mettre ici ces Lutheriens & Huguenots, qui ne s'accordent entr'eux que pour la ruïne de nos saincts ordres. Mais je lui repondray, Monsieur nostre Maistre, pource qu'il n'est pas raisonnable de mettre au rang des condamnez ceux qui n'ont pas esté convaincus, je m'en suis abstenu : mais si vous voulez avec quelques uns de vos confreres disputer avec eux, & par bons & valables argumens de

---

[1] *Autre exemple.*
[2] *De la concorde furieuse.*
[3] La guerre des Paysans allemands a eu lieu en 1524 et 1526 dans de larges parties de l'Allemagne. La tentative d'affranchissement de ces paysans, dont la situation économique et sociale était catastrophique, fut sévèrement réprimée.
[4] La ville de Munster est, en 1534, dans les mains des anabaptistes, donc beaucoup sont venus d'autres régions d'Allemagne et de Hollande. Ils voulaient y établir une théocratie fondée sur leur propre lecture de la Bible. Assiégée par les troupes du prince-évêque, celui-ci parviendra à reprendre la ville après un massacre en juin 1535.
[5] *Autre exemple.*
[6] Le lundi de Pâques 1282, une émeute éclate à Palerme, capitale de la Sicile. La population s'en prend aux Français installés dans la ville par le roi Charles Ier d'Anjou, le jeune frère de saint Louis. Le massacre de la garnison française débute au moment des Vêpres et les émeutes s'étirent sur deux jours, les 30 et 31 mars. Pendant cet événement, qui restera dans l'Histoire sous le nom de «Vêpres siciliennes», près de 8 000 Français périssent. Charles d'Anjou doit abandonner l'île qui passe sous la domination du roi Pierre III d'Aragon.

Theologie les rendre confus, apres vous serez obeï : toutesfois je vous conseille en ami, de ne le faire pas, de peur que le dire de Marot ne se trouvast veritable, à savoir,

Qu'on ne void point un bon Papiste
Dire jamais bien de Luther.
Car s'ils venoyent à disputer
L'un des deux seroit heretique[1]

CAR s'il avenoit que vous que vous perdissiez vostre cause, vous pourriez bien quitter la besace, on ne vous donneroit plus rien : mais le plus profitable pour vous & pour eux est, que vous viviez au moins en concorde [64] politique, & vous contentiez des maux que vous-vous estes entrefaits, considerans que la vie humaine est d'elle-mesme assez miserable, sans y adjouster nouvelles miseres.

PARLONS maintenant de ceux qui sont parvenus à un tel degré d'abus en leurs[2] vocations legitimes, qu'on peut dire d'eux que sous l'authorité des Loix & des Polices ils renversent l'equité & la justice. De telles assemblees se trouvent plusieurs especes, dont j'en noteray seulement quelques unes des principales pour abreger matiere. La premiere, c'est une tyrannie formee, en laquelle les actions publiques tendent à la fortifier au dommage de tous. En cela il faut imaginer deux manieres de personnes : à savoir les tyrannisans & les tyrannisez. Quant aux derniers, ils doyvent, puis que la force maistrise, ployer doucement le col, en attendant qu'il plaise à Dieu de susciter des moyens legitimes d'y remedier. Mais les premiers qui vivent en une si joyeuse & pompeuse union ensemble, je n'estime pas qu'il soit beau ni honnorable de s'aller jetter parmi eux, pour en estre participant aux conditions de saccager, meurtrir & outrager les innocens. Il vaudroit beaucoup mieux s'esloigner d'une si venimeuse concorde. Mais qui sont ceux qui ont vescu ainsi ? les histoires le disent, & en fournissent assez d'exemples, tant anciens que modernes. Je me contenteray d'en alleguer un de Caesar Borgia bastard du Pape Alexandre sixieme, qui a esgalé les tyrans du passé en excecrables meschancetez. Et c'est le beau patron que Machiavel propose[3], pour enseigner aux Princes comment ils doyvent regner. Cestui-ci remplit l'Italie de sang, & de vices, & ne trouva que trop de satellites & d'a- [65] dherans pour lui assister. Certainement un homme n'eust eu gueres de jugement, & encores moins de vertu, qui eust voulu aller vivre dans ceste

---

[1] V. Clément Marot, *Les Œuvres*, Chés Estienne Dolet, A lyon, 1542 : « L'epistre du Coq en lasne à Lyon Jamet de Sansay en Poictou », p. 146 : « Et qu'ainsi soit, ung bon Papiste/ Ne dit jamais bien de Luther,/ Car s'ilz venoient à disputer,/ L'ung des deux seroient Heretique ».

[2] *De la concorde tyrannique.*

[3] V. Machiavel, *Les discours de l'estat de paix et de guerre, […] Sur la premiere Decade de Tite Live […] Ensemble, un livre du mesme auteur intitulé le Prince,* A Rouen, Chez Robert Mallard, 1586, chap. VII du *Prince* : « Des nouvelles principautés, qui s'acquiert par fortune, & le secours d'autrui », p. 45 et sv.

concorde tyrannique. On pourroit mettre en ce rang ici une Democratie, du tout depravee, comme estoit l'Athenienne, lors que Phocion[1] fut condamné à mourir, pareillement une Oligarchie corrompuë, comme aussi fut celle d'Athenes, lors que les Lacedemoniens establirent les trente Gouverneurs[2], qui depuis se firent Tyrans, & occirent quasi les meilleurs citoyens.

EN second lieu, je mettray en avant les Senats & Tribunaux de justice, desquels la[3] pluspart des Senateurs sont entr'eux tres-bien acordans, pour commettre toute iniquité. Celui de Rome estoit semblable du temps de Neron : car toutes les plus detestables cruautez qu'il exerçoit (mesmes quand il fit tuer sa mere) tous universellement les approuvoyent, & les estimoyent œuvres salutaires pour la chose publique & de grande pieté. Mais n'eust-ce pas esté plustost impieté à quelqu'un de pourchasser d'estre de leur ordre, & s'aller profaner au milieu d'une si fausse concorde ?

EN apres, je diray quelque chose des gens de guerre d'un Estat : qui sont comme les[4] gardes d'icelui, quand, estant du tous sortis hors de discipline, ils se r'allient & conjoignent, & s'abandonnans à la proye & à la volerie sur le peuple, plus par malice que par necessité, vont ruïnant tout. On peut dire de ceste union, que plus grande elle est, plus elle est nuisible.

POUR le dernier exemple de fausse concorde, qui n'est moins pernicieuse que les[5] autres, je representeray celle qu'il y eut entre les Evesques, qui se trouverent en deux ou trois Conciles qui furent tenus sous les [66] enfans de Constantin le grand. Car iceux Evesques; estans quasi tous Arians ou infectez d'autre heresie, condamnerent d'un commun consentement le concile de Nicee[6] (qui est le plus memorable qui fut onques tenu) & ceux[7] qui tenoyent les plus saines opinions en la Religion. C'estoit une conspiration contre verité, que ce qui fut arresté en leur assemblee, & non pas une saincte union de volontez, combien qu'ils se couvrissent de ce beau titre.

DE toutes lesquelles choses ici deduites toutes personnes, & principalement celles[8] qui s'embarquent legerement à la bonne foy en tous partis, pourront prendre instruction pour ne se laisser circonvenir aux apparences exterieures, qui le plus souvent pippent les plus

---

[1] V. Plutarque, *op. cit.*, t. 3, « Phocion », p. 1 et sv.
[2] L'origine de l'anecdote provient d'Aristote, *op. cit.,* p. 711.
[3] *De la concorde injuste.*
[4] *De la concorde insolente.*
[5] *De la concorde heretique & schisimatique.*
[6] Le 20 mai 325, Constantin Ier réunit à Nicée plus de deux cent vingt évêques de toute la chrétienté. Le concile donne lieu à des affrontements entre Orientaux et Occidentaux : un prêtre d'Alexandrie, Arius, prêche une doctrine hétérodoxe, ce qui va l'opposer aux Romains. Mais ceux-ci formant la majorité au concile, emportent la victoire et Arius est exilé.
[7] *Exemple.*
[8] *Conclusion de ce discours.*

entendus, à fin qu'elles ne soyent contraintes de dire puis apres ceste parole, je ne le pensoye pas. Il faut aussi noter, encores que ceux mesmes qui s'unissent es manieres sus mentionnees ayent quelques fois opinion d'y perseverer long temps, que neantmoins ils se trompent : pource que les choses mauvaises sont de telle nature qu'elles se tournent aisément à s'entre-destruire lors qu'elles sont montees jusques à certain degré, ou quand elles sont oisives, sans estre agitees contre ce qui est bon. Mais la concorde qui dure, est celle qui est entre les gens[1] de bien, & qui procede des mouvemens d'une droite raison illuminee d'en-haut, qui nous rend affectionnez au bien les uns des autres : car estant alimentee d'une humeur radicale si parfaite, elle demeure tousjours vive & fraische, comme les arbres qui sont plantez au long des rivages des eaux courantes. Puissions-nous, nous autres François, avoir celle-ci continuellement logee dans nos cœurs, pour aider à remettre nostre païs en son ancienne beauté. [67]

F I N.

[1] *Pourquoy la vraye concorde dure.*

[67]

D E L A L E G E R E T E D O N T P L U - sieurs usent à hair, condamner, & detester leurs prochains, à cause du different de la Religion.

TROISIEME DISCOURS.

LES seules disputes entrevenuës en ceste matiere-ci en divers païs, depuis[1] quelques annees, estoyent assez suffisantes pour engendrer de grandes haines, voire parmi les plus proches. Mais quand on est venu à joindre aux contentions de paroles les voyes de fait, (dont sont procedees infinies injures) alors les passions se sont renforcees, & les cœurs de plusieurs personnes envenimez, de sorte qu'ils n'ont peu se rassasier de haïr en temps de paix ceux qui ne s'accordoyent à leurs opinions religieuses, ni en temps de guerres de se cruellement venger d'eux. En ce fait ici quand on vient à demander qu'elle est la cause qui a produit & va encores produisant ces vehemences, plusieurs le declarent assez, disant que c'est le zele[2] que chacun porte à sa religion, qui est occasion qu'ils se persuadent que les doctrines qui y sont contrariantes sont souïllees d'impieté, & pour cela les abhorrent-ils, & ceux [68] qui en font profession. Or pour ne broncher en ce chemin qui est si raboteux, il m'a semblé qu'il seroit bon d'esclaircir que signifie zele, & quels fruits doyvent sortir de ce bon arbre.

C'EST, à mon avis, une ardante affection de l'ame qui tend à l'honneur de Dieu[3], & au salut du prochain, dont s'ensuit aussi qu'elle s'irrite quand on le deshonnore. Moyse & S. Paul ont bien monstré la grandeur de celui qu'ils avoyent. Mesmement au bien du peuple[4] de Dieu, quand l'un disoit, Seigneur pardonne-leur ceste faute, sinon efface moy de ton livre[5] que tu as escrit. Et S. Paul qui souhaitoit estre separé de Christ, à fin que ses freres, selon la[6] chair, qui ne glorifioyent pas Dieu, fussent remis au chemin de salut. Par ces propos,

---

[1] *Zele pretendu pour couvrir les haines & querelles.*
[2] Avant La Noue, Montaigne a aussi tenu à préciser cette notion : « […] le zele tient de la divine raison et justice, se conduisant ordonnément et moderément ; mais qu'il se change en haine et envie, et produit, au lieu du froment et du raisin, , de l'ivraye et des orties, quand il est conduit par une passion humaine ». V. Montaigne, *Les Essais* I, éd. Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, pp. 321-322. Les pamphlétaires aussi dénoncent les agissement malhonnêtes, menés sous le couvert de la religion ; citons pour exemple Pierre de Belloy, qui écrit à la même époque que La Noue : « […] ce sont les mesmes qui sous pretexte de Ligue sainte, se sont rebellez depuis quinze mois, contre la Majesté [Henri III], & l'ont contrainct de r'allumer le feu de la guerre par tous les coings de son Royaume, sous leur feux zele de Religion : afin de s'authoriser, & avoir tousjours les armes en mains […] ». V. P. de Belloy, *Moyens d'abus, entreprises et nullitez di rescrit & bulle du Pape Sixte Ve. du nom,* Imprimé nouvellement, 1585, pp. 17-18.
[3] *Definition du zele.*
[4] *Exemples.*
[5] *Exod. ch. 31.*
[6] *Rom. ch. 9.*

qu'aucuns estiment excessifs, lon doit entendre que leur affection estoit tres-grande. Elie &[1] Phinees aussi nous servent d'exemples de l'indignation qu'on conçoit quand on void l'impieté & la meschanceté estre desbordee. Ce qui esmeut l'un de faire mettre à mort tous les prophetes de Baal, & l'autre d'occire Zambrj & la Madianite. Et telles ferveurs sont louëes es[2] Escritures, par ce qu'elles ont esté conduites avec la sapience de Dieu.

AU miserable siecle où nous vivons, fort peu se trouvent qui imitent Moyse & S.[3] Paul, & de l'exemple d'Elie & de Phinees[4] plusieurs s'en voudroyent servir pour couverture de leurs violentes passions : ne considerant paraventure pas, que ce sont actions particulieres, qui ont procedé de mouvemens interieurs ou de commandemens expres, qui ne doyvent estre tirees en consequence. Davantage le temps d'alors avoit des raisons speciales pour ces especes de jugemens, qui [69] ne pourroyent tousjours bien convenir au nostre. Mais la loy de charité[5] qui est perpetuelle, & le fondement des deux souhaits prealleguez, nous doit ramener à la mesme pratique, & alors pourrons-nous dire que nostre zele sera bon, quand estant appuyé sur ladite charité, il sera apres conduit par science, qui sont les deux marques principales pour le discerner d'avecques le faux. L'Apostre S. Paul nous enseigne de fuïr[6] celui qui est sans science, car quand il en est destitué il vise plustost à vengeance qu'à[7] charité, ainsi que lui-mesmes le fit paroistre, lors qu'il assistoit au supplice de S. Estienne[8].

A ceste heure nous sera-il aisé de conoistre les marques du faux zele, en nous[9] representant les vices contraires aux vertus susdites, qui est ignorance (avec laquelle souvent malice est entremeslee) & haine du prochain, & ceux qui ne sont diligens d'observer telles differences tombent en erreur. De ces affections-ci, que chacun appuye sur la pieté, s'engendrent les jugemens qu'on fait de ses prochains, la plus part desquels sont merveilleusement precipitez : car plusieurs se trouvent qui voyans quelqu'un ne consentir avec eux es poincts de la religion, ne lui imputent pas seulement qu'il chemine en erreur, ains tout incontinent le tienent comme un homme prophane & de meschante vie. Quand ceste

[1] *I. Rois. ch. 18.*
[2] *Nom. 25.*
[3] *Abus des exemples precedens & le moyen de le corriger.*
[4] À la prière d'Elie, le feu était descendu du ciel pour venger l'affront fait au Prophète : v. I Rois, XVIII, 36 et sqq, et Phinées a été réputé juste pour avoir mis à mort les sacrilèges : v. *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, « Nombres », XXV, 7 et sv.
[5] Dans l'*Institution de la Religion chrestienne* (Par Philibert Hamelin, 1554), Calvin traite longuement de la charité envers le prochain : « Car qui est-ce qui accomplira es offices que saint Paul requiert en charité, sinon qu'il ait renoncé à soy, afin de s'adonner du tout à ses prochains ? Charité, dit-il, est patiente, debonnaire ; elle n'est point facheuse, n'insolente […] », pp. 776-777.
[6] *Rom. 10.*
[7] *Act. 7.*
[8] Saint Étienne est le premier martyr de la chrétienté ; il est notamment accusé d'avoir blasphémé contre Moïse. Saul, qui deviendra saint Paul, assistait au supplice mais n'était pas parmi ceux qui torturaient.
[9] *Marque du faux zele.*

opinion est une fois logee en l'entendement, elle est mal-aisee d'arracher. Ce qui est occasion de rompre tant la dilection fraternelle, que la concorde publique. Pourtant se faut-il garder de[1] faire en soy-mesmes des conclusions si promptes à la condamnation de ceux qu'on ne daigne prendre le loisir de bien conoistre. S'il estoit question de savoir [70] si un cheval ou un chien sont bons, ou mauvais, on voudroit avoir du temps pour en faire l'experience avant qu'en juger, combien plus la mesme regle doit-elle estre pratiquee à l'endroit des hommes ? ou autrement il faudra qu'on les prise moins que les susdits animaux. Voici comme plusieurs se gouvernent maintenant, si on leur dit, cestui-là est de la Religion : c'est donc un meschant heretique : respondront-ils. Dites aussi à d'autres, un tel est Papiste : ils repliqueront, il ne vaut donc rien. Et pourquoy les reprouvez-vous ainsi ? A cause, disent-ils, qu'ils tienent une Religion contraire à la nostre. Vrayement ceste promptitude est trop prompte.

MAIS encor que ce jugement puisse estre faux, & puisse estre vray, on doit[2] cependant tenir une grande moderation[3] en l'un & en l'autre. Quand quelqu'un estans esblouï d'ignorance, vient à condamner la vraye doctrine & ceux qui la maintiennent, son zele ne le justifiera pas qu'on ne le doyve justement accuser d'estre profanateur de verité, & ne lui servira de rien de mettre en avant sa bonne intention, pource qu'elle ne peut changer la nature des choses. Mais n'y a-il pas ample matiere, non pas de rire, ains plustost de lamenter de celui qui estant aveugle spirituel ne pense pas l'estre, & estime ceux qui sont clair-voyans pleins d'aveuglement ? à bon droit lui pourroit-on dire, Medecin qui juges ton prochain estre malade, & au lieu de t'efforcer de le guerir, tu veux qu'on l'assomme, considere-toy un petit, & tu verras que c'est toy-mesmes qui as abondance de maladies & tres-dangeureuses : pense[4] donc trois fois premier que dire à autruy, Tu es un heretique. Et à la verité c'est un mot qui est aujour- [71] d'hui fort commun en la bouche de plusieurs, & s'en trouve que si on leur avoit osté l'usage de ceste parole, les patenostres de la ceinture, & la haine de leurs cœurs, ils seroyent aussi estonnez qu'un avaricieux qui a perdu sa bourse. Toutesfois ceux-ci ont encores moindre coulpe qu'aucuns qui errent sciemment, connoissans bien que ce qu'ils rejettent n'est pas rejettable. Je mettray à ces derniers devant les yeux ce que le prophete Isaie dit : Malediction sur vous qui dites le mal estre bien, & le bien estre mal, & mettez tenebres[5]

---

[1] *De l'iniquité des prejugez.*
[2] *De la moderation qu'il convient tenir es prejugez.*
[3] M. de Castelnau, gentilhomme guerrier et pacifiste comme La Noue, condamne aussi l'excès de rigueur et préférant une : « justice […] moderée par douceur et clemence, et non pas diffamée par cruauté ». V. *Mémoires,* dans *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France,* par Michaud et Poujalat, Paris, 1838, t. IX, p. 417.
[4] *De l'insolence de ceux qui appellent les autres, heretiques.*
[5] *Isaie, ch. 5.*

pour lumiere, & lumiere pour tenebres : à fin qu'une si dure sentence ayant effrayé leur conscience les retire d'iniquité à justice.

IL y en a aussi quelques autres qui estans bien instituez tombent neantmoins en telle[1] arrogance qu'à ceux qui cheminent encor par les sentiers des doctrines estranges, ils leur donnent des noms ignominieux & les ont en grand desdain : par où ils font paroistre qu'ils abusent de la charité, qui au lieu d'enfler & estre insolente, doit estre benigne ainsi que dit[2] sainct Paul. Ils devroyent plustost en avoir compassion, & en toute douceur les prendre par le bras, & leur haussant un peu le bandeau, qu'ils ont devant les yeux, leur monstrer les precipices, dans lesquels il se vont inconsiderément jetter & perdre. Car c'est une grande cruauté de voir les ames en peril evident, & aller maudire les corps. Une chose y a qui esmeut ceux-ci, à savoir la fausseté des doctrines, lesquelles à bon droit il faut condamner. Mais eux passans outre ceste consideration, vont arrester leurs haines sur les personnes qui en sont abruvees, & ne pensent pas qu'elles puissent estre illuminees & converties, ainsi que furent aucuns [72] de ceux qui consentirent à la mort de Jesus Christ, qui apres l'adorerent comme Dieu, combien qu'ils l'eussent fait crucifier comme heretique & seditieux. C'est raison que nous presumions de notre prochain qu'il se relevera, plustost qu'il perira, si des signes manifestes d'endurcissement n'aparoissoyent en lui.

JE n'entens pas pourtant qu'on le flatte en ses imperfections, ni que les jugemens particuliers qui se font en bonne conscience n'ayent lieu, car l'un & l'autre lui seroit dommageable, entant qu'on cacheroit le mal qui doit estre descouvert pour mieux estre gueri. Mais que celui qui juge le face en se conduisant selon les regles de charité. Car ceux qui condamnent les autres par orgueil, il avient apres que Dieu les condamne par justice.

AUCUNS de ces zelateurs inconsiderez ont encor une opinion tres-mauvaise[3]. C'est qu'ils se persuadent que ceux, dont ils ont reprouvé en eux-mesmes la religion, ne doyvent estre reputez leurs prochains, non plus que les Turcs, ou les Tartares : en quoy ils faillent lourdement. Et s'ils estoyent aussi diligens de lire les Escritures, que d'adherer à la promptitude de leur passion, ils changeroyent d'avis. Car ils verroyent que le mot de prochain s'estend indifferemment à tous hommes, pource que le genre humain est conjoint ensemble d'un lien sacré de communauté, à fin que par ceste alliance les hommes soyent incitez à s'entr'aimer. Il suffit donc, à ce que quelqu'un soit nostre prochain qu'il soit homme : d'autant que ce n'est pas à nous, d'effacer la nature commune. Et qui est celui, tant barbare

[1] *De l'insolence de quelques uns qui oublient le devoir de charité.*
[2] *I. Cor. ch. 13.*
[3] *Autre dangereux prejuge du zele sans science.*

puisse il estre, qui ne porte en son ame l'image de Dieu emprainte, bien qu'elle soit quasi [73] effacee ? Aussi pour ce regard doit-on, parmi tant de souïlleure, qu'on void en une si noble creature, & y considerer tousjours la marque excellente que Dieu y a apposee, à fin de n'avoir abominable ce que lui mesmes peut couronner de sa grace.

Anciennement les Pharisiens, ayans violé les loix naturelles, estimoyent que les[1] prochains estoyent les parens & amis, ou bien-faiteurs, restreignant à ce petit nombre, ce qui devoit estre communs à tous. Mais Jesus Christ corrigea leur fausse interpretation, par l'exemple du Samaritain[2], qui secourut un pauvre juif qu'il trouva blessé sur son chemin[3], auquel un prestre & un Levite avoyent denié toute misericorde : monstrant par là que chacun est obligé de bien faire aux plus inconus, & que nostre prochain est celui qui use envers nous d'humanité. Et faut noter qu'alors qu'il y avoit plus grande haine & contrariété entre les Juifs & les Samaritains, qu'il n'y a aujourd'hui entre les Chrestiens & les Turcs. Comment donc se pourront excuser ceux que les mots de Catholique & Evangelique animent tant les uns contre les autres, qu'ils s'entre-desavouënt pour prochains ? Encor y en a-il de si aspres qu'ils disent avoir bonne raison d'en faire ainsi, & si on leur demande pourquoy, ils respondent que celui qui s'est voüé à Satan est digne de toute rigueur, & indigne d'aucun bien. O homme orgueilleux, que saurois-tu pis dire d'un Cain, ou de quelque detestable Sorcier ? Ne sçais tu pas ce qui est escrit en l'Espistre de sainct Jude ? Que quand Michel l'Archange disputoit avec le Diable touchant le corps de Moyse, il n'osa jetter sentence de malediction, ains dit, le Seigneur te redarguë. Car encor qu'il aproprie ce passage à ceux qui [74] detractent malicieusement des superioritez : si se peut-il appliquer à toy-mesme qui desployes sur ton semblable des condamnations eternelles. Ton ire implacable pourquoy n'est-elle saoulee, quand tu te representes son ame estre destinee aux tormens eternels ? ce qui te devroit esmouvoir à avoir pitié de son corps, comme lon a d'un pauvre criminel qui doit estre rompu sur la rouë. Corrige ta cruauté, à fin que toy-mesmes ne sois point condamné.

On void par ceci, comme les erreurs de l'entendement donnent force aux haines des[4] cœurs. Jesus Christ nous donne bien une autre leçon, en ce memorable Sermon qu'il fit aux

---

[1] *Erreur, renouvelle de nostre temps.*

[2] On peut rapprocher le passage qui va suivre du chap. III « De la loy », de l'*Institution* de Calvin : « Outreplus, puisque sous le nom de Prochain, Iesus Christ en la parabole du Samaritain a monstré, que le plus estrange du monde est contenu : il ne nous faut restraindre le precepte de dilection à ceux qui ont quelque alliance ou affinité avec nous […]. Car la reigle d'humanité porte cela, que d'autant que nous sommes conjoints de plus prochains liens, ou de parentage, ou d'amitié […]. Mais je dy cepandant qu'il nous faut embrasser en affection de charité tous hommes generalement, sans en excepter un, sans faire différence entre le Grec & le Barbare […] car il faut les considerer en Dieu, non pas en eux-mesmes […] ». V. Calvin, *op. cit.*, pp. 139-140

[3] *Luc. 10.*

[4] *Correction de l'erreur precedente.*

Juifs, quand il leur disoit, Vous avez ouï qu'il a esté dit, Tu aimeras ton prochain & haïras[1] ton ennemi. Mais moy je vous di, faites bien à ceux qui vous haïssent & priez pour ceux qui vous calomnient & persecutent : à fin que vous soyez enfans de vostre pere qui est es cieux. Car si vous aimez ceux qui vous aiment, quel salaire en aurez-vous ? les Peagers[2] ne font-ils pas le mesmes ? & si vous saluez seulement vos freres, que faites-vous davantage ? Les Payens ne font-ils pas aussi le semblable ? Soyez donc parfaits, comme vostre pere qui est es cieux est parfait. Il me semble que si ce propos estoit souvent leu de ceux qui ont en eux tant de dureté, que force leur seroit de se ramolir, voyant le Souverain maistre commander choses si sainctes, & avec si grande debonnaireté. Et puis, que lui mesmes disoit de la plus part de ceux qui le faisoyent crucifier, Pere pardonne leur, car ils ne savent qu'ils font : disont au[3] moins, en nous representant cest exemple, pour ceux qui ne nous font point de mal, & à qui nous ne voulons point de bien, Pere, [75] pardonne nous : car nous ne savons ce que nous faisons. Toutes ces haines particulieres, ausquelles plusieurs taschent de donner quelque fondement, pour en parler à la verité ne sont autre chose que judaïsmes, cest à dire renversemens de la loy de charité universelle, par fausses distinctions accordantes a la loy de nos appetis.

JE me doute bien qu'aucuns se pourront contrister, dequoy l'on tasche de le ramener[4] à une si grande mansuetude : estant paraventure semblables a un Abbé, qui ne prenoit autre plaisir qu'à tourmenter tout le monde en proces[5], auquel un Roy de France deffendit entierement cest exercice. Mais il lui respondit qu'il n'en avoit plus que quarante, lesquels il feroit cesser, puis que si expressément il le lui commandoit. Toutefois il le suplioit de lui en vouloir laisser une demi douzaine, pour son passe-temps & recreation[6]. Aussi voudroyent-ils qu'on leur laissast quelques uns pour descharger sur eux un petit de leur superabondante colere. En quoy ils s'abusent, car Dieu ne se contente pas de demi-obeissance, ains la veut

[1] *Math. ch. 5.*
[2] Les peagers étaient les percepteurs de bas étage, chargés principalement du recouvrement des droits à l'entrée des villes. Leurs fonctions correspondaient à peu près à celles des douaniers et des receveurs d'octroi ; c'était un terme de mépris synonyme de gens de mauvaise compagnie.
[3] *Luc. 23.*
[4] *Response à ceux qui ne voulent estre retenus par la regle de charité Chretienne.*
[5] L'Hospital est aussi de ceux qui dénonce ces procédés : « Je representerai les vrays, légitimes et infaillibles moyens, non seulement d'abréger, mais de retrancher la plus grande partie des procez, bannir à perpétuité l'injustice au peuple […]. Cette promesse semble tenir du paradoxe, voire de l'impossible, mesmement aux plus speculateurs, qui considèrent que la chicannerie a pris sa profonde racine en ce royaulme ; […] qu'il y a plus de cent cinquante ans que l'on commence à s'en plaindre, comme aussi de la multitude et longueur des procès. Pour à quoy remesdier, Charles septiesme feit de belles et bonnes ordonnances, […] lesquelles, pour en parler franchement, à la vérité, ont augmenté le mal au lieu de le diminuer ou de l'extirper […] ». V. « Traité de la Réformation de la Justice », in *Œuvres complètes*, t. IV, Slatkine Reprints, Genève, 1968, pp. 12-13.
[6] L'anecdote est célèbre. On la trouve chez B. Des Périers, *Nouvelles Récréations et joyeux devis*, nouvelle 34 (p. 157 de l'éd. K. Kasprzyk) et chez Rabelais, *Tiers Livre*, ch. V, qui précise qu'il s'agit de Louis XII et de l'évêque de Chartres.

toute entiere, & entierement cordiale. Ils repliqueront que ce que j'ay allegué sont conseils Evangeliques & non preceptes obligatoires, qui est un autre eschapatoire ramassee en l'eschole des sophistes, lequel est de nulle valeur. Or il ne s'ensuit pas de ceci, qu'il faille ensevelir toute haine : mais on la doit bien guider qu'elle ne s'attache point aux choses defenduës. Ceux qui abondent en ceste passion, trouveront assez de champs spacieux, pour la promener, voire pour la lasser. Ils la pourront en premier lieu desployer contre les diables, qui sont de toutes creatures les pires, & ne faudra [76] point qu'ils ayent crainte d'estre excessifs en cela. Car on ne peut trop detester ce qui est contraire à Dieu. En apres tant & tant de pechez qui pulullent par le monde, comme l'herbe par les prez, doyvent estre aussi haïs : par ce que ce sont les aiguillons de la mort. Les doctrines pleines d'impieté marchent en ce mesme rang : d'autant que par icelles Dieu est mesconu & deshonnoré. Les meschans aussi, considerez en general, doyvent estre en quelque horreur : comme ceux qui alterent & souïllent les societez publiques : gardant toutesfois envers eux en particulier la regle de charité dont j'ay fait mention. Mais si quelcun ayant de la haïne à revendre vouloit avoir quelque sujet plus familier & ordinaire pour s'occuper, je lui dirois mon ami, ouvre les cabinets de ton ame & de ton cœur : paravanture qu'en y cerchant bien, tu y trouveras assez de matiere pour t'exercer : comme de l'ambition, de l'intemperance, de l'orgueil, des cruautez, injustices, ingratitudes, mensonges, tromperies, & autres vices, qui te feront esbahir de toy-mesmes. Arreste-toy là car le moyen de dompter ces monstres que tu feints d'ignorer, & qui te diffament, c'est en les haïssant. Et saches qu'alors ta haine sera fructueuse & douce, au lieu qu'elle t'apporte perturbation & dommage, quand tu la verses sur tes prochains.

OR tout ainsi que les bien instruits, haïssans leurs imperfections, ne laissent pas de[1] s'aimer : aussi convient-il qu'envers nos semblables nous en facions de mesme, ne retirant point du tout nostre dilection de leurs personnes, encores que leurs erreurs & meschancetez soyent condamnees de nous : d'autant que souvent elles se changent par grace, & des voyes d'impu- [77] reté, revienent en celles qui sont pures. Ceste charité, dequoy je parle ne contrevient point à la justice civile, & n'abolit l'indignation que nous devons avoir contre les contempteurs de Dieu : car si elle contrarioit à la pieté & à l'ordre public, elle ne seroit humaine, ains inhumaine. Et y a bonne proportion entre elle & la divine : d'autant que l'une dit, Tu aimeras Dieu de tout ton cœur : & l'autre, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme.

[1] *Comment nous devons aimer nos prochains.*

QUANT à la conversation dont aucuns font tant de scrupule, alleguans pour[1] excuse, Cestui-ci est heretique, ou celui-la est idolatre : il me semble qu'ils la dénient trop legerement à ceux qui ont une ame immortelle comme eux, & la marque speciale de Dieu, du peuple de Dieu, qui est le Baptesme. Que s'ils les estiment souïllez & eux nets, n'est-ce pas un office d'humanité de les visiter pour tascher de les nettoyer ? Ils respondront qu'ils craignent que les ordures spirituelles ne les infectent. Mais si on examine l'affaire de plus pres, on trouvera que la cause ne gist pas là, ains en une haine violente qui les empesche de voir de bon œil ceux qu'ils estiment profanes, laquelle ils voudroyent cacher sous le manteau de la conscience. Je cuide bien qu'il y a qui faillent en ceci par ignorance, d'autant que quelques faux Docteurs leur auront persuadé qu'il faut ainsi faire. Mais d'autres aussi font les scrupuleux par une vraye chatemitterie à fin de sembler plus saincte, & toutefois en les observant, on conoit qu'ils sont, comme dit Plutarque,

Lions chez eux & renards au dehors[2].

Qui est à dire, hypocrites en exterieur, & interieurement pleins d'orgueil & de vengeance. [78]

LA meilleure regle que nous puissions tenir en ce fait, est d'imiter nostre Seigneur[3] Jesus Christ, qui ne faisoit point de difficulté de hanter toutes sortes de personnes en suyvant le train de sa vocation, encores que les Pharisiens l'en blasmassent, disans à ses disciples, Pourquoy mange vostre maistre avec les Peagers & pecheurs ? Adonc Jesus les ayans ouïs, leur dit, Ceux qui sont saints n'ont point besoin de medecin, mais ceux qui sont malades[4]. Par son exemple il nous a voulu enseigner, d'avoir pitié de ceux qu'on voit en la possession de peché & de l'erreur, & peut-on en quelque maniere leur aider par instruction, apres l'avoir reçeuë. Il y en a qui disent qu'il n'a point conversé avec les heretiques. Mais il faut demander à ces nouveaux docteurs, quels estoyent les Samaritains & Saduciens ? Car il a enseigné les uns & souvent disputé des Escritures avec les autres. On verra que les premiers adoroyent les dieux estranges, & les seconds nioyent l'immortalité des ames. Davantage les peregrinations des Apostres qu'ont-ce esté sinon des communications continuelles avec les Gentils, pour les retirer de leur esgarement ? Donques ne devrons-nous pas estre si criminels, veu que ceux, dont nous-nous glorifions d'estre tres-petits imitateurs, ont usé de si grande douceur envers

[1] *De la conservation avec nos prochains.*
[2] Le proverbe se trouve bien chez Plutarque, et dans ces termes mêmes ; v. Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 2, « La comparaison de Sylla avec Lysander », p. 161 r°.
[3] *Regle à suyvre en ce fait.*
[4] *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, « Matthieu », IX, 10-13.

tous. On pourra encor repliquer que S. Paul dit, escrivant à Tite, chap. 3. Qu'il faut fuïr[1] l'homme heretique apres la premiere & seconde admonition. A quoy je respondray premierement, qu'il entend que celui-là le soit par effect, & non par imputation. Secondement, qu'il soit bien conu, &, par legitimes & Ecclesiastiques procedures, convaincu tres-clairement & suffisamment d'estre tel. En troi- [79] sieme lieu, qu'on le voye si obstiné que, pour remonstrances privees & publiques, il ne se vueille corriger, ains tasche à rompre l'unité de l'Eglise, en faisant desvoyer les autres. Alors est-il expedient de pratiquer ce qu'il recommande, car il n'y a nul fruit, ains plustost danger evident de frequenter un tel homme. Mais tous ceux qui errent, ne sont pas marquez de ceste marque. Or puis que nous voyons maintenant le monde ainsi disposé, que non seulement dans les villes & villages, mais aussi es familles, on trouve des personnes ayans des opinions differentes, quant à la maniere de servir à Dieu, ne nous en estonnons ni scandalisons point : car des la naissance de l'Eglise Chrestienne telles diversitez ont aparu, qui se sont continuees tantost couvertement, tantost ouvertement, & dureront jusqu'à la fin du monde.

EN telles occurrences la meilleure regle qu'on puisse tenir, à fin de ne faire naufrage[2] de son ame, c'est de recercher la voye qui meine à salut, qui ne se trouve qu'en la verité, & icelle verité aux Escritures sainctes. En apres ceux qui se sentent ornez & revestus de si saincte conoissance doyvent employer ce beau don de Dieu, au benefice de leurs prochains, sans tirer de là argument de les mespriser & desdaigner, à fin qu'ils ayent leur part à ceste benediction de Jesus Christ, qui dit, Bien-heureux sont les misericordieux : car misericorde[3] leur sera faite. Et quand à ceux qui ont des zeles inconsiderez, qui souvent les esmeuvent à des jugemens & condamnations iniques, qu'ils se souviennent de ce que dit S. Paul, Que tout[4] ce qui n'est de foy, est peché : c'est à dire, qu'une œuvre quelque belle aparence qu'elle puisse avoir, si elle n'est faite en droite [80] conscience, & fondee en la parole de Dieu, n'est pas bonne. Un Theologien[5] eust fait un livre sur ceste matiere, mais je me contente d'en avoir seulement dit un mot, tant pour essayer de moderer en quelque façon nos aigreurs, qui nous separent trop, que pour rechauffer aussi nostre charité : à fin que cela nous serve au moins à nous reunir en une bonne concorde politique.

FIN.

[1] *Exposition du passage de l'Apostre, touchant la conversation avec l'heretique.*
[2] *Regles à suyvre.*
[3] *Matt. ch. 5.*
[4] *Rom. 14.*
[5] Jean Calvin.

[81]

QUELLES VOYES ET PROCE-
dures sont plus propres pour en user au redres-
sement de l'Estat.

QUATRIEME DISCOURS.

SI d'avanture quelqu'un se trouvoit, qui voulust dire que la France n'est point au[1] chemin de sa ruïne, que lui devroit-on respondre ? Que cest un aveugle & un sourd. Car de quelque costé qu'on regarde, on ne void que confusions & miseres, & n'oit-on retentir que plaintes & lamentations. Et si quelqu'autre vouloit maintenir qu'il la faut laisser en l'estat où elle est, sans cercher les moyens de la relever, ne pourroit-on pas justement lui dire, que c'est un ennemi de vertu, de n'avoir horreur de si grand nombre de vices, & de maux, qui de toutes parts nous infectent & tourmentent ? Mais laissons-là ceux qui sont stupides & corrompus : & escoutons la voix du peuple, qui ne resonne que Restauration. Mesmes les autres choses animees & les insensibles, si elles pouvoyent exprimer leur desir, elles diroyent le semblable, se conformant à ce que dit S. Paul en l'Epistre aux Romains[2], [82] Que toutes creatures gemissent & travaillent, attendant d'estre delivrees de la servitude de corruption. Mais là il entend parler de la misere universelle & du renouvellement final, là où nostre France souspire maintenant apres le sien particulier.

GRANDS & petis confessent qu'elle est fort malade, & desirent qu'on la[3] guerisse : mais aux moyens d'y parvenir, il y a entr'eux du discord. Car les uns veulent qu'on ordonne de grandes saignees[4] : plusieurs trouvent meilleur qu'on lui baille des medecines douces & faciles : & autres aprouvent les remedes un peu vigoureux. Il faut en ceste contrarieté d'avis cercher celui qui nous est le plus propre, selon l'estat où nous sommes. Car c'est là que gist le bon jugement, quand on sçait eslire ce qui plus profite. Et me semble qu'il n'y a rien qui nous puisse mieux guider pour le trouver, que l'experience de ce qui s'est passé entre nous, conjointe avec une droite prudence[5], qui est la regle des actions politiques. Et sous la conduite de si seures guides, je commenceray d'entrer en la carriere.

---

[1] *Puis que toute la France crie apres sa restauration : ceux ne sont recevables qui s'y opposent.*
[2] *Rom. 8.*
[3] *Diversité d'avis touchant les remedes pour ceste restauration.*
[4] V. *supra* note 1 p. 102.
[5] La Noue donne une grande importance à cette qualité, qu'il loue aussi dans ses *Histoire des guerres d'Italie, composée par M. François Guichardin et traduite par Hiérosme Chomedey. Nouvelle édition, à laquelle ont esté*

Q U A N T aux premiers, qui sont si violens en leurs opinions, & ne proposent que[1] feu & sang : il ne semble pas que leur intention soit bonne. Car encores qu'ils feignent de desirer le bien general, si est ce qu'ils cerchent plustost leur satisfaction & commodité particuliere. Et voyant que la raison fait repugnance à leur nature impetueuse, ils s'appuyent sur la force, de laquelle ils ne s'aideroyent pas mieux, s'ils l'avoyent en main, que feroit un furieux d'une espee trenchante. Cest une chose estrange de voir les hommes au gouvernement des bestes brutes user de moderation & de patience, & au regime de leurs sembla- [83] bles, qui ont une ame raisonnable & sont persuasibles, ne se vouloir aider que de cruauté ! Quand pour la correction de ce qui est nuisible, on est quelquefois contraint de se montrer rigoureux : cela ne tourne à blasme, si les causes le requierent, & qu'on soit despouïllé d'appetit de se venger. Mais de conduire les instrumens de rigueur avecques passions malignes, c'est gaster & renverser tout. Nous l'avons bien experimenté en nostre pauvre patrie qui est tellement acablee des maux qu'elle a soufferts, par la rage de ses propres enfans, qu'elle ne bat plus que d'une aisle. Et qui est-ce qui en a esté cause, sinon les conseils violens ? Car d'iceux sont procedez les massacres, assassinats, les recommencemens des guerres, de populations, condamnations injustes, saccagemens & autres maux : desquels moyens aucuns disoyent qu'il se faloit aider pour sauver l'Estat de ruïne, & pour chasser les inconveniens qui y estoyent survenus. Mais en fin, on a trouvé que ces remedes ont esté beaucoup pires que la maladie[2], & plustost propres pour l'accroistre que pour la diminuer. On ne doit appeler cela remedes, ains cruelles vengeances & destructions qui ont ravi & emporté ce qu'il y avoit de plus excellent en ce Royaume, à savoir la fleur & l'abondance des hommes qui y estoyent. Ceux qui se delectent tant de la guerre, & qui la persuadent si volontiers, que peuvent-ils dire à present, qu'ils voyent que pour s'estre renouvellee par six fois[3], elle n'a aporté aucun fruit, sinon jetter la France en desolation ?

M A I S quoy, diront quelques passionnez Catholiques, comment pourrions-nous[4] exterminer ceux de la nouvelle opinion, si nous ne nous aidions des armes ? Vrayement, Messieurs, leur pourroit-on respondre, Il [84] faudroit premier que vous eussiez prouvé qu'il est juste, & que c'est l'utilité publique d'ensanglanter vos mains dans les entrailles de vos

---

adjoustées les Observations politiques, militaires et morales du Sieur de La Noue, Par les heritiers d'Eustache Vignon, 1593, t. I, p. 41 : « La prudence d'un homme vertueux sert plus que toutes les armes du monde ».

[1] *Refutation des avis conseillans la violence.*

[2] François Le Poulchre fait la même constatation lorsqu'il repense aux événements passés : « […] les remedes que l'on a voulu y apporter ont esté pires que le mal cent fois ». V. Le Poulchre, *Le Passe-temps*, Chez Jean le Blanc, A Paris, 1597, p. 21 v°.

[3] La Noue connut six des huit guerres avant d'être emprisonné : 1562-1563, 1567-1568, 1569-1570, 1572-1573, 1574-1576, 1576-1577.

[4] *Response à une replique faite par deux sortes d'hommes, contre la refutation precedente.*

compatriottes, avant que vous permettre une telle boucherie. Ne vaudroit-il mieux pas que par douceur vous les fissiez venir à concorde, & par bons exemples de vie vous-vous missiez en devoir de les convertir. Quelques Huguenots se pourroyent aussi trouver, lesquels offensez des choses passees diroyent, Il ne faut point de paix avec ces Papistes, qui nous ont fait tant de maux, que premier nos espees n'en ayent fait une cruelle vengeance. A ceux-la diray-je privément, pourquoy n'estes-vous lassez (veu que tant de gens le sont) de tant de souffrances & miseres, sans nous faire encor rentrer en d'autres nouvelles ? Faisons la guerre à nos imperfections plustost que l'entretenir dans nostre païs, & efforçons-nous d'amolir le cœur de ceux qui nous haïssent, par instruction, plaisirs & services : & apres Dieu nous donnera une paix asseuree. Voilà, ce me semble, qu'on devroit respondre à ces gens qui sont si aspres au sang. Quand la guerre se cerche d'une mauvaise volonté, c'est chose injuste. Mais quand pour repousser la cruauté & defendre son innocence on la soustient, on est excusable, d'autant que la necessité y contraint. Mais entre les fureurs des François, nulle ne s'est trouvee si espouvantable que les massacres. C'estoyent (disoyent aucuns) les derniers remedes pour remettre la France en union. Et ce pendant rien qui soit avenu ne l'a tant desunie : ce qui nous doit apprendre de n'y retourner plus, pource que les voyes violentes destruisent, au lieu de restaurer[1]. Et quand tout est dit, ceux-la ne meritent pas d'estre nommez reformateurs, [85] ains dissipateurs.

S'IL est question de corriger quelques abus, ils ne se contentent pas seulement de[2] les extirper, mais aussi veulent despouïller, chasser & assommer ceux qu'ils pretendent estre les abuseurs, sans distinction de personnes, ni de coulpes. Et si les Italiens (qui sont fort multipliez en France) vienent en jeu, ils les envelopent tous en mesme crime, & disent qu'ils les faut traiter en ceste façon. Ils devroyent premierement penser, que comme entre les François il s'en trouve de bons & de mauvais, qu'aussi parmi eux il y en a d'uns & d'autres. On peut affermer quand ils s'addonnent à bien, qu'ils sont excellens. Lors aussi qu'ils veulent mal-faire, ils sont terribles. Davantage, sçauroit-on imaginer une plus grande confusion & injustice, que pour vouloir chastier dix coulpables, l'on abandonne en proye à la fureur publique mille innocens ? Si quelques Italiens ont apporté en France de mauvaises mœurs & inventions[3], veillez sur eux, & si vous les trouvez en faute faites les punir : mais ne les imiter

[1] Pour Montaigne aussi, les tueries et autres maltraitances ne constituent pas un remède : « Mais est-il quelque mal en une police, qui vaille estre combattu par une drogue si mortelle? ». V. Montaigne, *Essais III*, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, chap. XII, p. 856.

[2] *Response à une autre objection, touchant les estrangers, Italiens specialement, de la ruïne desquels aucuns estiment que naistroit le repos de la France.*

[3] Les Italiens ont commencé à émigrer en France dès le XIVe siècle. Ils jouent un grand rôle économique dans les villes où ils s'installent (Paris, Lyon, Nantes, Rouen principalement), et font même carrière à la cour, qu'ils

pas, car vous auriez honte apres de les condamner. Aucuns les accusent d'estre autheurs des impositions & surcharges, qui ont quasi accablé le peuple. C'est un mal-heureux crime : & ceux qui sont si ingrats envers la France qui les nourrit, & où ils s'enrichissent, venans à estre occasion de la faire ronger & oprimer, sont indignes d'y habiter. Mais il les faut bien remarquer, & n'imputer pas à tous la faute de peu. Qu'est-il donc de faire ? C'est de ne les croire pas, ains se servir (pour le gouvernement de l'Estat) des Princes, Seigneurs, & personnages segnalez, qui ont tousjours acoustumé de conseiller nos Rois. Toutefois s'il y en avoit quelques uns parmi [86] eux qui meritassent, pour leur singuliere vertu & fidelité, de participer aux grands honneurs[1] (comme les histoires tesmoignent que plusieurs estrangers au passé y sont parvenus) qui est-ce qui leur voudroit dénier ? Et sur ceci je demande quels François ont été plus affectionnez à l'Estat qu'un Jean Jaques[2] & Theodore Trivulse[3], un Prince de Melphe[4], un Duc Horactio Farneze[5], & principalement ceste magnanime race des Strosses[6], dont le dernier (qui meriteroit de marcher au premier rang des meilleurs François) à volontairement sacrifié sa vie pour transporter les guerres civiles, qui commençoyent à remenacer la France ? Je desirerois que nous eussions demi douzaine de tels estrangers que cestui-la, voire dans nos plus secrets conseils. Ils ont dira quelqu'un (j'entens de ceux qui trafiquent) toutes les plus grosses fermes[7] du Royaume. Je ne m'en estonne pas, puis qu'on les leur baille. Si un François trouvoit ces commoditez-la en Italie, il y courroit à bride abatuë. Le remede à cela est de preferer à eux, ceux de nostre nation. Ce n'est pas encores tout : car

influencent religieusement et culturellement. Beaucoup d'entre eux se distinguent par leur réussite, comme le note La Noue quelques lignes plus bas. Toutefois, « Au niveau des pamphlétaires, tous les défauts sont en effet d'importation étrangère. Tout au long des guerres de religion, les divers peuples défilent devant nous dans toute leur monstruosité. Que se soient les Italiens, les Allemands, les Anglais ou les Espagnols – car les ennemis naturels et mortels changent selon les partis - il y a toujours une comparaison sous-entendue entre Français et le reste du monde ». V. M. Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion*, Nauwelaerts, Louvain, 1971, pp. 38-39.

[1] C'est-à-dire aux grandes charges de l'Etat.

[2] Jean-Jacques Trivulce (1448-1518) : membre d'une vieille famille milanaise, il entre au service du roi Charles VIII en 1495, pour devenir en 1500 maréchal de France.

[3] Théodore Trivulce (1456-1531) : cousin du précédent. Il quitte le service des Aragonais en 1495 pour se mettre à la disposition du roi de France. Maréchal de France en 1526, il fut gouverneur de Gênes, puis de Lyon.

[4] Jean Carracioli, prince de Melphes. Brantôme lui consacre une notice : v. *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1866, t. II, pp. 226-239.

[5] Petit fils du pape Paul II, Horace de Farnèse se marie à Diane, fille légitimée du roi Henri II, ce qui rapproche sa famille de la France.

[6] Les Strozzi appartiennent à une famille Florentine fortunée et influente qui s'apparente aux Médicis au XVI[e] siècle ; La Noue parle de Philippe Strozzi (1541-1582) contre lequel il fut lui-même échangé, après avoir été pris à la bataille de La Roche-l'Abeille.

[7] Les « fermes » étaient au nombre de cinq : la douane de Lyon, la traite domaniale, l'imposition sur la draperie, l'imposition foraine et le droit de cinq sous par muid de vin. Les fermiers de l'impôt avaient un rôle important pendant les guerres de religion : les dépenses de l'Etat augmentant, ils étaient les seuls à pouvoir lui avancer de grosses sommes. « Parmi les fermiers de l'impôt, on comptait des Français d'origine sociale très diverse […] et des étrangers, principalement des Italiens, mais aussi quelques Espagnols ». V. A. Jouanna et *alii, Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Robert Laffont, 1998, art. « Fermiers de l'impôt ».

ces gens-la, en cinq ou six ans se savent faire riches. Certes ils seroyent condamnables s'ils y parvenoyent au detriment public ou particulier. Mais si leur diligence, labeur, & industrie les y fait monter, vous ne les devez blasmer, ains plustost vous estimer mal habiles de ne savoir faire le semblable. Toutesfois, si nous voulons un peu prendre garde à quelques uns de nos François, nous verrons qu'ils ont moissonné aussi diligemment que les autres. Somme, puis que la plus part d'iceux sont incorporez parmi nous, ayans maisons, femmes & enfans, ne seroit-ce pas cruauté d'arracher indiscrettement un tel membre ? La France [87] a tousjours esté fort humaine à recueillir les estrangers : ce qu'elle doit (à mon avis) faire encor, mesmement ceux qu'on void qui se revestent des affections naturelles des originaires, & qui apportent bon exemple & bon fruit. Mais les autres, qui comme sangsuës la succent & puis s'enfuyent au loin, ou qui aportent des nouvelletez pernicieuses, on les doit accuser, & les ayant convaincus leur faire esprouver la severité des loix de la France. Car le chastiment de peu en corrigeroit beaucoup. Aux termes où est maintenant nostre estat, un Italien Francizé est bien autant à priser qu'un François Espagnolizé.

OR ce ne sont pas seulement les estrangers qu'ils voudroyent qu'on traittast[1] rudement : car ils s'adressent aussi aux propres François, quand leurs passions les poignent. Les uns disent que les Tribunaux de justice, sur lesquels une formiliere de Juges sont assis, ne sont maintenant que pieges & ratoires, la où avec l'appast des loix & des coustumes, les riches & les pauvres sont atrapez & saccagez : & qu'il en faut chasser une partie, & piller l'autre, pour se sauver & venger de leurs rapines, & remettre les jugemens selon la simplicité ancienne. Les autres se despitans contre les Moines, leur imputent que ce sont des exemplaires de dissolution, oisiveté & hypocrisie, qui apres avoir vescu du labeur d'autrui pippent les consciences, & qu'on doit mettre le feu aux quatre coins de leurs Couvents. Aucuns populaires se plaignans de l'arrogance des Nobles les voudroyent traitter à la façon de Suysse (encor que les Suysses n'ayent pas fait tout ce que ceux-la pensent) pour establir une Republique tranquille. Il y a aussi de la Noblesse laquelle estant indignee de [88] l'orgueil & malignité du peuple de quelques puissantes citez, & de leur promptitude à s'esmouvoir, desireroyent les corriger à coups d'espee, & par saccagemens. Je laisse à penser ce que d'autres peuvent dire de la plus part des gens de guerre, qui par où ils passent ravagent tout. Et de quelques Evesques & Abbez qui continuellement preschent & conseillent la guerre, mesmes de certains Jesuïtes qui par fines persuasions & promesses spirituelles en excitent

[1] *Response à une autre objection de ceux qui en veulent aux gens de justice aux Nobles, & aux Ecclesiastiques.*

aucuns à assassiner les grands[1] : ils ne les espargnent non plus que les autres. Et combien qu'on apperçoyve es sus-nommez des mal-versations & corruptions, si ne faut-il pas aller si viste en ceste besongne. Et croy que ce n'est point tant un vray desir de restauration qui meut ces passionnez à vouloir mal traitter ceux à qui ils s'atachent ainsi, qu'une haine violente, à quoy ils veulent satisfaire : imaginans qu'en la ruïne d'autrui ils trouveront quelque plaisir ou profit. Qui est-ce donc qui voudroit user de leurs conseils ? On les doit rejetter, veu que l'experience a monstré qu'ils servent plus à engendrer d'autres maux, qu'à en corriger un.

JE veux parler à ceste heure de certains personnages plus moderez que ceux-ci[2], lesquels n'ayans pas les affections mauvaises, ni faute de jugement, ont toutefois de la vehemence. Ce qui les fait maintenir que le rasoir & le cautere sont necessaires & propres en ceste cure. La raison qu'ils amenent est, que quand la pourriture a gasté un membre, il le faut coupper, pour garentir le corps d'infection. Disent que la pratique s'en est veuë en France par le passé, lors que les Lombards, les Juifs, & les Templiers[3] furent pour plusieurs & divers[4] crimes chassez, pillez, & la plus part exterminez. [89] Ils adjoustent encor l'exemple de ceux qui ont voulu reformer les Estats, comme Lycurgus & Cleomenes firent celui de Sparte, lesquels s'aiderent de la force pour ruïner ceux qui vouloyent empescher leurs desseins & entretenir les desordres en vigueur[5]. Je respondray à tous ces points, & diray premierement, que quand il est question du sang, ceux-la qui sont pres des Princes, ou qui ont charges, doyvent entrer en leurs consciences, à fin qu'elles ne souffrent qu'ils aillent souiller leurs mains dedans, qui doyvent estre pures en l'administration des conseils & de la justice, où il ne faut pas tailler à tors & à travers, comme si les societez civiles estoyent des troupeaux de bestes, & les citez des boucheries. Et quand à la raison alleguee de retrencher les membres pourris, cela ne se pratique par les Chirurgiens qu'apres qu'ils ont conu qu'il n'y a plus aucun moyen de les guerir[6]. Ce qui doit servir de bonne instruction à ceux qui gouvernent, pour

---

[1] Les Jésuites ont une grande influence sur l'élite et le roi, influence qu'ils exercent par l'éducation (qu'ils prodiguent gratuitement), la prédication et la confession. V. A. Jouanna, *La France du XVIe siècle. 1483-1598,* Quadrige / PUF, 1996, pp. 576-577.

[2] *Response à ceux qui pensent pouvoir fonder en raison les conseils de violence.*

[3] Philippe le Bel (1268-1314) persécuta les Lombards, les juifs et les templiers pour des raisons économiques ; La Noue a dû prendre connaissance du massacre des templiers dans Carion, *Chronique et histoire universelle,* Par Jean Berion, 1579, t. II, p. 126.

[4] *Du traitement fait jadis en France aux Lombards, Juifs, & Templiers.*

[5] Cléomène III, roi Sparte de 235 à 219, reconstitue l'unité du Péloponnèse par les armes et effectue de profondes réformes visant à rétablir les lois de Lycurgue. V. Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 1, « Lycurgue », pp. 68-69 ; et v. dans le t. 3 « Cleomenes », pp. 81 r°-81 v°.

[6] Michel de l'Hospital déconseille aussi cette mesure radicale : « Vrai est qu'il faut retrancher le membre pourri, mais c'est quand il n'y a plus espérance de guerison ; car tant qu'il y a tant soit peu de lumière d'amendement, le medecin serait meurtrier et bourreau, s'il le coupait ». V. « Le but de la guerre et de la paix », dans *Gouverner la haine*, Paleo, 2001, p. 154.

regarder encores de plus pres & bien consulter, voire gemir, avant que venir à ces incisions publiques, qu'on peut eviter d'autant plus aisément qu'il y a beaucoup plus de remedes en l'art politique qu'en celui de la chirurgie. Un ancien a dit qu'un Medecin estoit estimé dangereux, entre les mains duquel plusieurs patiens mouroyent : & un Magistrat encor pire, qui faisoit mourir beaucoup de ses citoyens : entendant par là qu'il ne faut venir (qu'à toute extrémité) à ces remedes violens. Et si aux trois aux exemples representez on en a usé, pour cela n'en doit-on pas faire regle : car celui qui considere tels faits legerement, & les applique sans jugement, se deçoit. On ne doit pas tousjours prendre pour argent contant (comme dit le proverbe) tout ce qui est escrit aux histoi- [90] res, pource que souvent les causes, qui ont produit des effects, sont ignorees ou falsifiees. Il y en a qui ont approuvé les executions susdites, disans que les crimes commis en estoyent dignes. Autres ont estimé que l'avarice de ceux qui vouloyent attraper de si grosses richesses, fit qu'on leur supposa ce qu'on voulut. Quoy qu'il en soit, si on eust procedé avecques plus de moderation, il eust esté plus honneste. Pour le regard de Lucurgus, il est vray qu'il s'aida de la force, pour plus aisément faire[1] recevoir ses loix. Toutesfois il n'usa d'aucune violence. Mais Cleomenes tua les Ephores, & en chassa plusieurs autres qui s'opposoyent à la reformation[2]. Si ce remede a servi en Lacedaemone, s'ensuit-il pourtant qu'il nous soit profitable ? Je ne sçay qui l'oseroit affermer, car comme un soulier ne convient pas à tous pieds, aussi un fait ne se peut aproprier à tous païs. Il faut bien conoistre tant la nature des choses que des personnes, avant que les leur accommoder, ou lon sera en danger de choir en erreur.

CHACUN void à quels termes la France est aujourd'hui reduite, & qu'elle est[3] encor si alteree, si aigrie & envenimee en elle-mesme à cause des guerres passees, qu'au moindre coup d'aiguillon qu'on lui donne, elle se remuë par tout, comme fait la mer, quand elle est batuë d'un seul petit vent. Ce seroit donc grande imprudence de lui appliquer choses violentes, parce qu'elles rameneroyent la guerre, qui est le mal qui la conduit à la mort. Une playe qui a engendré inflammation & enfleure en la partie où elle est, si vous l'irritez par medicamens chauds, il s'en ensuyvra putrefaction, puis mortification. Le mesme nous arrivera, si nous voulons adjouster du feu avec- [91] ques du feu. Le plus seur est d'user des choses temperees, & ceux qui ne le voudront croire, on les renvoyera à l'experience, pour apprendre d'icelle que puis que tant de cauteres & saignees dequoy on s'est aidé, depuis vingt

---

[1] *Du fait de Lucurgus & Cleomenes.*
[2] V. Plutarque, *ibid.*, t. 3, « Cleomenes », pp. 82 r°-85 r°.
[3] *Conclusion & avis contraire à ce premier, touchant la violence.*

& deux ans[1], n'ont en rien profité, qu'il faut necessairement se servir de moyens dissemblables.

JE desirerois que sa Majesté voulust establir une loy touchant ce fait, semblable à[2] celle qui estoit pratiquee à Locres[3], qui en regardoit un autre. C'est que quiconque vouloit proposer quelque chose nouvelle en ceste Republique, estoit contraint de comparoistre devant le peuple, ayant une corde au col. Et si apres sa proposition ouïe, elle estoit aprouvee, on lui ostoit la corde, & s'en retournoit libre : mais si son dire estoit reprouvé, alors l'estrangloit-on, pour admonnester chacun par ce rigoureux suplice, de n'estre pas hastif d'introduire des nouvelletez pernicieuses, qui apportent alteration & mutation en l'Estat. Aussi seroit-il expedient que sadite Majesté ordonnast que celui qui voudroit conseiller la guerre civile, se presentast en la mesme maniere devant elle, estant acompagnee des Princes de son conseil, & de trois cens personnages estimez gens de bien, prudens, & bons François, qui seroyent tirez du corpsde la Noblesse, du corps de la justice, & du corps des citez, à fin que selon qu'on trouveroit son propos estre utile ou ruïneux, il fust traitté : & paraventure que l'issuë seroit telle que par cest exemple plusieurs seroyent effrayez & retenus de persuader la guerre, par la continuation de laquelle la France accelere sa ruïne & se dispose à la servitude estrangere. On pourroit encores dire davantage pour affoiblir ceste opinion, mais ceci suffit [92] pour ceux qui ne veulent pas disputer.

VOYONS maintenant quel jugement on doit faire des deux autres opinons qui[4] semblent estre plus recevables. Plusieurs se persuadent que celle qui recommande les remedes du tout doux & faciles doit estre suyvie, comme nous estans fort convenables, & ce qui leur fait croire cela, est la consideration des grandes ruïnes qu'ont aporté les rigoureux : car de là ils vienent à conclurre qu'il faut s'aider des moyens contraires, pour parvenir à contraires effects. Secondement, ils comparent la France à un corps, qui par une longue maladie est tombé en telle debilité & foiblesse, qu'il ne se peut quasi soustenir : & disent que si à celui qui est en telle indisposition les regles de l'art defendent de donner des medecines fortes, de craintes qu'elles ne l'abbatent du tout, que par la mesme raison les regles politiques ne permettent qu'à un Estat languissant & demi consumé on applique des remedes vehemens. Ils adjoustent qu'on a veu, pendant que les petites paix ont duré, que beaucoup de choses commençoyent desja à se restaurer, ce qui enseigne que les procedures douces sont

[1] La Noue semble faire débuter la période des troubles dès la conspiration d'Amboise, soit en 1560. Il écrit donc ce discours en 1582.
[2] *Contre les conseillers des guerres civiles.*
[3] Anecdote lue dans Aristote, *Les politiques d'Aristote,* trad. Loys Le Roy, Chez Ambroise Drouart, 1599, p. 107.
[4] *Consideration du second avis contraire au precedent.*

merveilleusement propres pour aider à ramener la France au bon ordre qu'on desire. Vrayment il semble que ce chemin soit aussi facile que le premier estoit difficile. Et pour n'avoir suyvi cestui-ci nous sommes tombez en de grands maux, la souvenance desquels a rendu les hommes si apprehensifs que les seules paroles leur font peur. Si on parle de reformer ceux-ci ou ceux-là, ils imaginent incontinent qu'on veut commencer à les ruïner, pource que les injures passes ont ainsi accreu les defiances[1]. Voila pourquoy les regles, voyes & ordonnances les plus [93] moderees, sont les plus necessaires & propres à mettre du commencement en avant, à fin de faire conoistre à ceux qui ne sont que par trop farouches que pour restablir ce qui est en confusion on y veut proceder avec attrempance : & en cedant en quelque maniere à leurs imaginations & craintes, on les rendra apres plus prompts à obeïr à ce qui est ordonné. Il ne faut point se persuader qu'on trouve grande contradiction, quand lon apercevra que l'intention des reformateurs est bonne. Car beaucoup de choses sont changees au regard du passé, qu'il n'y avoit que quelques membres qui fussent offensez. Maintenant tout le corps se deult, & le patient, qui ne vouloit conoistre son mal, crie à haute voix apres le medecin.

IL est impossible, dira quelqu'un, qu'on puisse voir un consentement si grand à[2] recercher la reformation. Car ceux qui profitent par les desordres les voudroyent tousjours voir regner. A cela respondray-je, qu'on sçait qu'il y aura des contredisans. Mais quand de l'autre costé on verra une bonne disposition au plus grand nombre, & adjoignant à cela l'authorité & la loy, on ramenera le reste à raison. Le principal nerf en ceci est l'exemple & l'authorité du Roy, commandant avecques magnanimité : sans quoy rien ne se peut effectuer. Je representeray quelques desordres de nostre estat, pour voir s'il est aussi aisé d'y remedier[3], comme plusieurs l'estiment : & des petis & faciles je viendray aux grands & difficiles.

AU premier rang seront les superfluitez en habits[4] qui superabondent par tout, dont[5] depend la pauvreté particuliere : à quoy il semble qu'il y ait petite difi- [94] culté, neantmoins si n'y peut-on toucher qu'on ne face crier deux millions de personnes. Quel moyen y a-il

[1] Dans ses « Observations politiques, militaires et morales », La Noue regrette ce comportement qui favorise les désaccords : « celui qui est trop soupçonneux se fait tort car on presume que c'est signe de timidité », (v. *Histoire des guerres d'Italie, composée par M. François Guichardin et traduite par Hiérosme Chomedey. Nouvelle édition, à laquelle ont esté adjoustées les Observation politiques, militaires et morales du Sieur de La Noue*, Par les heritiers d'Eustache Vignon, 1593, t. 2, p. 103). L'Hospital voit aussi dans la défiance un grave inconvénient: « Le but de la guerre c'est la paix, laquelle s'acquiert ou par composition, ou par pleine victoire. La voie de composition semble etre mal sure par la defiance reciproque […] ». V. « Le but de la guerre et de la paix », dans L'Hospital, *op. cit,* p. 143.
[2] *Response à ceux qui estiment impossible la reformation de l'estat.*
[3] *Desordres à reformer.*
[4] V. *infra* note 2 p. 360.
[5] *1. Les superfluitez en habits.*

donques d'y pourvoir ? c'est de rire de toutes ces crieries, plaintes & coleres. Car à un fol si vous lui ostez sa marote, qu'il aime tant, il se tempestera encores davantage. Il est pourtant besoin de le faire, de peur qu'il n'en face mal aux autres. Mais, qui est encores pis, ces excez, dont nous parlons, font mal, principalement à ceux qui les commettent, encores qu'à l'abordee ils soyent aussi plaisans qu'à la fin desplaipalesans[1], quand le patrimoine est engagé. Qui voudroit particulariser toutes ces especes de folies (comme ceux qui ont inventé la confession auriculaire[2] ont divisé les pechez mortels & veniels en une infinité de racines & branches) il faudroit un volume entier. De tout temps il a esté mal-aisé de retrencher ce que les personnes ont estimé leur estre souveraines delices, & quelque historiens tesmoignent que les Romains mesmes y ont esté empeschez. Si est-ce qu'il y a grande difference entre eux & nous : car ils se desbordoyent lors que tout leur abondoit, & nous le faisons quand quasi tout nous defaut, & n'ay pas opinion que nous entrions en sedition pour ce poinct. Ceux qui tienent la Doüane de Lyon[3] diront, que le Roy perdra plus de trois cens mille escus de rente, si on ne laisse la liberté à tous les habits. Mais si on tourne le fueillet, on verra qu'il sort du Royaume plus de quatre millions de livres tous les ans, qui vont en Italie pour telles marchandises, lesquelles sont occasion de faire despendre au Roy, & à ses sujets, plus de douze millions en habillemens superflus, dequoy on se pourroit bien passer[4]. Du temps de Philippe le Conquerant[5], sous lequel la [95] France estoit florissante, & en grandeur, on n'avoit point l'usage des velours, ni gueres d'autres draps de soye : pour le moins peu en portoyent. Et cependant jamais les grands ne furent mieux obeïs, chacun selon son degré, qu'ils estoyent lors. Quand il n'y a que les riches ornemens qui font reverer & aimer, il y a peu de fermeté en cela, & faut qu'il y ait des obligations plus fortes pour nous renger à ces devoirs. Ce n'est pas à dire qu'on doyve regler les vestemens à la simplicité du temps ancien : car aucunes choses abondent maintenant, qui lors estoyent tres-rares. Il y a le tiers de la Noblesse au moins, qui voudroit bien qu'il y eust en cela un bon reglement : car elle en seroit plus acommodee d'argent, & moins endettee[6]. Et croy qu'elle desireroit plustost dépendre ce qu'elle consume en telles superfluitez à aller servir son Roy en un camp (où la despense seroit mieux

---

[1] La faute est amendée dans d'autres éditions, comme dans celle de 1591où nous trouvons « desplaisant ».
[2] La confession auriculaire se fait à l'oreille du prêtre. C'est en 1215, lors du IVe concile de Latran, qu'elle fut rendue obligatoire.
[3] Il s'agit de l'une des cinq grosses fermes ; v. *supra* note 7 p. 305.
[4]Nous n'avons pas trouvé de tel chiffre mentionné par Nicolas Froumenteau dans *Le secret des finances de France*, S. l., S. éd., 1581 ; sa source est demeurée introuvable.
[5] Philippe II Auguste, roi de France de 1180 à 1223.
[6] L'abondance même des lois somptuaires au XVIe siècle (sous François Ier, en 1543, en 1547, en 1549 ; sous Charles IX, en 1561, sous Henri III, en 1583) montre leur inefficacité. V. Madeleine Lazard, « Le corps vêtu : signification du costume à la Renaissance », dans *Le Corps à la Renaissance*, s. la dir. de J. Céard, M.-M. Fontaine, J.-C. Margolin, Paris, Aux Amateurs de livres, 1990, p. 85.

employee) que s'apauvrir en ces folies, & au lieu de tant de belles chausses & manteaux, recamez d'or & d'argent, acheter de bons chevaux, de bonnes armes, & autre equipage, pour estre dignement en ces honnorables necessitez-la. Il se trouveroit alors plus de douze cens gentils-hommes, qui auroyent moyen sans solde de l'accompagner, qui sont encores de bonnes reliques de la France ruïnee, & qui feroyent autant de miracles que celles de S. Mathurin de Larchant[1]. Et comme celles-ci guerissent les fols (ce dit-on) aussi les autres gueriroyent certains estourdis, qui cuident que nous autres François soyons à l'hospital. Qui est-ce donc qui feroit rumeur pour ces choses ? A l'avanture que ce seroyent les dames, qui sont merveilleusement affectionnees à ces beaux ornemens, & auroyent extreme deplaisir qu'on les leur retren- [96] chast. On leur en doit permettre beaucoup plus qu'aux hommes, pour contenter leur curiosité, & pource qu'elles aiment d'avoir quelque chose qui donne plus de lustre à leur beauté[2]. Aristote dit pourtant, que les femmes font la moitié de la Republique, & qu'il convient aussi par bonnes loix les regler[3] : mais elles ne le veulent pas croire, & disent qu'il est heretique.

IL y a encores plusieurs autres superfluitez, dequoy je ne feray point de mention[4], parce que j'en ay parlé ailleurs. J'ay seulement choisi ceste espece qui est aussi ruïneuse que commune, laquelle j'ay mis en veuë pour monstrer que puis qu'elle se peut corriger, que le mesme se feroit des autres, qui nous rendent pires & necessiteux. Et si on desire que je les nomme, je diray que ce sont les despenses excessives qu'on fait en festins somptueux, pour peu d'occasion : masques, jeux, train superflu, bastimens superbes, meubles precieux, & en plusieurs autres pompes & plaisirs, le tout ayant grand besoin d'estre moderé, d'autant que plusieurs y outrepassent leur devoir & pouvoir : & ne mentiroit-on point en disant qu'ils employeroyent plustost mille escus en telles vanitez, qu'en donner demi à un pauvre mourant de faim, ou dix à un ami, qui seroit en grande necessité. Et la cause de cela est le trop grand amour de soy-mesmes, & le peu de charité envers autrui.

MAINTENANT je parleray des choses où il semble qu'il soit necessaire de[5] toucher, si on veut redresser l'Estat, combien qu'il y ait peril à les remuer. Il y en a qui

---

[1] Mathurin naît à Larchant à la fin du II[e] siècle. Il est secrètement baptisé par l'évêque Polycarpe à l'âge de douze ans. Il convertit ses parents, devient prêtre à l'âge de vingt ans et commence dès lors à accomplir des miracles. Il avait un don particulier pour calmer les énergumènes et chasser les démons.

[2] V. Jean Liebault, *Trois livres de l'embellissement*, Paris, 1582, ch. II, p. 7 : « La beauté est plus requise, plus necessaire, plus souhaictée et desirée és femmes qu'és hommes ». Cité par E. Berriot-Salvadore, *Un corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Champion, 1993, p. 105.

[3] V. Aristote, *La politique*, *éd. cit*, p. 63 : « […] il est necessaire rapporter l'institution des femmes & enfans à la police […]. Or cela est tres requis, attendu que les femmes sont la moitié des hommes libres […] ».

[4] *2. Autres superfluitez nottamment en despenses excessives.*

[5] *Des principaux remedes pour ce regard.*

pensent, si en la pauvreté où il est, on ne fait des recerches de ceux qui se sont si desmesurément [97] enrichis pendant les confusions, qu'on privera le Roy d'un tresgrand profit qui proviendroit des restitutions que beaucoup seroyent contrains de faire, lesquels estans appliquees à bons usages, serviroyent à rebouscher de grandes bresches. Ceste proposition-ci est belle & fondee en equité, mais l'execution en est difficile, veu le grand nombre de personnes qui ont eu la conscience plus large que la manche d'un Cordelier, aucunes à trop recevoir, autres à s'accommoder, & plusieurs à prendre & ravir. Et ne faut[1] douter qu'il n'arrivast des inconveniens si on les vouloit presser de rendre conte de leurs administrations passees. Encores s'il n'y avoit que quelques Thresoriers de ce nombre, (lesquels à present doyvent fidelement verser en leurs charges, pour la souvenance du naufrage qu'ils cuiderent une fois faire) nous serions asseurez de ne tomber en guerre. Mais de s'attacher à des gens qui portent des espees, qui sçavent commander & frapper, & qui ont authorité, amis & intelligences, indubitablement on verroit de grandes alterations. Ne fut-ce pas une des causes qui esmeut Cæsar[2] à prendre les armes, pource qu'on le vouloit recercher, lui & ses partisans, des richesses qu'ils auroyent butinees es Gaules ? Quand les Gracches proposerent la Loy Agraria[3] pour la faire pratiquer, qui retrenchoit les possessions des riches, quelles sanglantes seditions s'en ensuyvirent ? Encores qu'une chose soit legitime, tousjours n'est-il pas expedient de la vouloir mettre en usage, à cause que l'indisposition des affaires & du temps ne le requiert pas. On dira que c'est une voye douce de redemander par les loix, ce qui a esté usurpé contre les loix. Cela est vray : mais si on regarde bien les consequences, on verra qu'elle sont si perilleuses, [98] que ce seroit faire un lourd erreur, pour vouloir recueillir de petis profits, aller cheoir en de grands dommages. Car puis que ceux qui ne veulent pas perdre les biens qu'ils ont acquis, ne s'abstiendront pas des voyes violentes pour les conserver : le plus asseuré est de fermer maintenant les yeux sur quelques maux incurables. La Loy d'oubliance[4] que nous avons tousjours mise la premiere en nos païs, & qui a esté pratiquee par les Atheniens & Romains, apres leurs guerres civiles, nous admonneste d'oublier aussi, en ce temps muable, beaucoup de choses.

---

[1] *I. Des recerches.*

[2] La Noue tient ce qu'il sait de César de *La guerre des gaules*, Paris, 1539 qu'il a lu, ainsi que de sa vie, rapportée par Plutarque (*Vies, éd. cit.,* t. 2, p. 471 et sv.).

[3] V. *ibid*., t. 3, « Tiberius et Gaius Gracci », p. 103 v° et sv.

[4] Après avoir chassé d'Athènes les Trente Tyrans, Thrasybule rétablit la démocratie et proclame l'amnistie. V. Carion, *op. cit,* t. II, pp. 135 et sv., « De Trasybulus et de la loy d'oubliance ». Rabelais évoque aussi cette « Loy » : « Pardonnant tout le passé, avecques oubliance sempiternelle de toutes offenses precedentes, comme estoit la amnestie des Atheniens ». V. Rabelais, *Les cinq livres*, La Pochothèque, 1999, « Le tiers livre », p. 561.

U N E mesme consideration y a-il pour le fait des Ecclesiastiques. Car comme[1] plusieurs se sont trouvez qui ont maintenu qu'il faloit prendre la moitié de leurs biens (desquels la plus part abusent) pour en acquitter le Roy, veu que le peuple est incapable pour sa pauvreté d'y satisfaire : ces grosses paroles leur ont fait peur, qui tendoyent à diminuer l'heritage temporel, de maniere que réveillant leurs esprits, ils ont plusieurs fois par incomparables artifices renversé ces ouvertures, ausquelles on commençoit à prendre quelque petis goust, remonstrans qu'ils ne pourroyent jamais avoir aucune inclination à aider sa Majesté, qu'au preallable elle ne mist l'Eglise Romaine en franchise des oppressions de ces Huguenots, lesquels estant tous exterminez, apres ils feroyent merveilles. Somme que par tels moyens ils ont si bien sçeu bailler le change (comme on dit en termes de venerie) qu'on les a laissé en repos pour poursuyvre les autres par guerre. Et quelquefois quand ils ont voulu prendre le frein aux dents, qu'ont-ils fait ? on l'a veu aux Estats tenus a [99] Blois, l'an mille cinq cens septante & sept[2]. Car ils jouërent si bien leur personnage qu'ils esmeurent une partie de la France contre l'autre, & eux cependent jugeoyent des coups : mesmes aucuns vindrent à dire que le clergé possedoit plus de quinze millions de francs de rente[3], par chacun an, & que si on les vouloit opprimer, qu'ils feroyent bien lascher prise à ceux qui les auroyent mordus. Ces exemples monstrent qu'il ne faut point user de force envers ceux qui ont moyen de s'oposer avecques la force. Mais je presume, puis qu'iceux sont François, qu'ils ne lairront jamais tomber leur Roy en necessité, qu'ils ne le secourent, mesmement quand ils verront que par douceur ils en seront requis. Et puis qu'aussi bien ils n'employent aux vrais usages destinez les richesses Ecclesiatiques, ils ne doyvent refuser d'en aider à celui duquel les predecesseurs ont souffert qu'elles soyent venues en leur possession.

C E S T E mesme procedure moderee doit (à mon avis) estre suyvie envers ceux de la[4] Religion, pource que tant de rigueurs dont on s'est servi contr'eux, pour les reduire, ce disoit-on, les à reduits à extremité de se defendre, de sorte qu'il n'est plus possible qu'un ouvrage, de conversion si sanglante, se puisse parfaire selon la premiere intention de ceux qui avoyent commencé à le bastir, donques le meilleur est de le laisser. Si on presume qu'ils errent, il les faut redresser par les paroles du Christ & de ses Apostres, & non par les persecutions & les feux, qui ont esté plusieurs annees allumez en France. Le feu est pour les Sodomites, & non

[1] *2. Des Ecclesiastiques.*
[2] Avec l'édit de pacification dit « de Beaulieu » (mai 1576), les réformés obtiennent de nouvelles mesures qui leur permettent une plus grande liberté de culte. Mais les États Généraux, réunis à Blois l'année suivante, se prononcent pour le retour à l'unité catholique, ne prenant donc pas en compte les nouvelles résolutions en faveur des réformés.
[3] Froumenteau (*op. cit*., p. 380) affirme que le revenu du clergé est de « dixhuit millions deux cent mille livres Tournois ».
[4] *3. De ceux de la Religion.*

pour ceux qui au milieu d'icelui reclament le Fils de Dieu. Nos Rois ayant esté persuadez par les gens d'Eglise, que c'estoit un sacrifice plaisant à Dieu que de [100] les extirper de leur Royaume, ils s'y sont efforcez pensant bien-faire, & ont consumé plus de temps, de finances, & d'hommes à cest effect, que Caesar ne fist à la conqueste des Gaules, de l'Espaigne & de l'Angleterre. Et puis que l'experience à tesmoigné que tout cela n'a rien avancé, ne doit-on pas cercher des voyes plus gracieuses & propres à conserver les hommes, plustost qu'à les destruire ? Sa Majesté feroit bien si elle disait au clergé, Messieurs, puis que le glaive materiel, en tant d'annees n'a peu effectuer votre conseil, travailler avecques le spirituel, qui est la doctrine & la predication, pour redresser la pieté, en y adjoustant la bonne vie. Il me semble que d'un costé & d'autre, on devroit tenir ce chemin pour s'entre-convertir, ainsi qu'ont fait par le passé tant d'excellens personnages. Comme Irenee, Polycarpe & Athanase[1], & autres bons Pasteurs qui ont conduit dans les voyes de salut une quantité innumerable de pauvres ames esclaves d'ignorance & de peché. Avecques l'espee on ostera bien la vie à quelcun, mais de lui oster les persuasions de l'entendement, cela ne se peut faire par un instrument materiel, ains par autres persuasions de verité. Observant ceste regle-ci, encores seroit-il requis pour voir quelque repos aparent en l'Eglise, que sa Majesté acordast un Concile national franc & libre (car le Pape n'en acordera jamais un general qu'il craint comme la foudre) qui fust composé de Theologiens honnorables, charitables, & amateurs de concorde, lesquels estans sainctement assemblez, pourroyent trouver quelques doux moyens, qui serviroyent de nous faire raprocher l'union Chrestienne que devons tous desirer, au lieu que nous-nous esloignons les uns [101] des autres par division. Nos maistres pourront respondre sur ceci, que la religion Catholique Romaine ne doit estre mise en doute, ni en dispute, ouy bien les opinions nouvelles, qui sont pleines d'erreur. Mais que si quelque heretique veut disputer, qu'il viene en la faculté de Theologie, & on parlera à lui des grosses dents[2]. Je repliqueray que Messieurs ont un trop grand avantage, estans en leurs gros boulevards, comme à Rome, en l'inquisition d'Espagne, & en Sorbonne. Car il n'y a si subtil Evangelique qui n'y perdist son Latin, & Aristote mesme avecques son Grec, s'il se trouvoit en la meslee, y seroit tres-empesché : car ils ont des argumens plus concluans que ceux de la

[1] Ces trois personnages sont considérés comme des docteurs de la primitive Eglise. Évêque d'Alexandrie de 328 à 373, Athanase est mêlé à toutes les péripéties de la crise arienne ; il a joué un grand rôle dans l'évolution du dogme trinitaire. Polycarpe (81-167) est un évêque de Smyrne qui subit le martyre à l'âge de quatre-vingt six ans. Disciple de ce dernier, Irénée (140-202) devint le second évêque de Lyon. On reconnaît en l'auteur qu'il est, le premier théologien du christianisme.

[2] « *Parler des grosses dents, avec les grosses dents*. Parler avec force, avec violence, avec menace », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1932, t. II, « Dent ».

premiere figure[1]. Quand donques ils tiennent quelcun qui repugne à leurs opinions, & les picque des aiguillons de l'Esciture, ils vous lui baillent incontinent un syllogisme à soudre, qui est de feu, d'eau, ou de corde, & c'est en propre personne qu'il faut respondre & en non figure, de sorte qu'un pauvre homme condamné, premier que d'estre convaincu, est contraint de ceder corporellement à la force de ces argumens, qui concluent necessairement à la mort. Mais le meilleur seroit de laisser toutes ces mauvaises coustumes passees, & suyvre les expediens que j'ay proposez, ou de plus propres, pour vivre en repos : de peur que Messieurs, en voulant contraindre les autres de recevoir leurs opinions celestes, ne vienent à perdre leurs possessions terrestres, ainsi qu'ils ont fait en une grand' partie de l'Europe. Et desja void-on qu'en France les plus riches membres de leur domaine sont es mains des guerriers Catholiques, lesquels ayans reçeus tels bien-faits pour loyers deus à leurs services, il s'ensuyvra (si les guerres civiles [102] continuent) que la necessité & la cupidité feront que plusieurs d'eux s'aproprieront des choses dont ils n'estoyent auparavant qu'usufructiers. Ce qui est autrefois avenu en ce Royaume, du temps de Charles le simple[2], j'ay bien voulu leur donner ce petit advertissement, pource que je m'asseure qu'ils seroyent marris que par audace, ou par artifice, on voulust mettre la main dans la marmite, & principalement les Huguenots qui n'ont pas (à ce qu'ils disent) le droit & l'autorité de l'imposition des mains.

QUANT à la justice, qui est un membre fort disproportionné, elle meriteroit d'estre[3] reformee avec quelque severité, n'estoit qu'on est en partie cause de quoy plusieurs qui l'administrent en abusent : par ce que pour se desdommager & recompenser, ils vendent en detail (comme aucuns ont dit) ce qu'on leur a vendu en gros[4]. Mais un singulier remede pour ceci, seroit de suprimer peu à peu, & sans injustice, la moitié de ce gros exercite, avec tant de superfluës formalitez, qui engendrent tant de longueurs. Car de là s'ensuyvroit que la moitié des procez & des mangeries s'en iroit à vau l'eau. Mais quel excez y a-il en l'ordre des finances, tant en la multiplicité d'oficiers, qu'aux gages à eux assignez, qui se montent à

---

[1] Dans une lettre, La Noue reprend les mêmes idées pour évoquer, avec ce même ton satirique, les mésententes : « […] On m'a encore fort pressé de conférer avecques des docteurs catholiques, ce que j'ay refusé. […] Estant au lieu où ils sont, ils ont des arguments qui concluent nécessairement, qu'Aristote mesmes ne pourroit souldre, car ils font assommer ou noyer ceux qui leur resistent en face ». Tiré d'un article de Hauser, dans *Revue historique*, t. LIII, Paris, 1893, p. 309.

[2] La Noue évoque le fait que Charles III, dit le simple, a concédé en 911, au chef normand Rollon, la province qu'il occupait, la Normandie. V. Carion, *op. cit.*, t. I, pp. 606-607.

[3] *4. De la justice.*

[4] A l'origine, l'office est une fonction confiée par le roi à l'un de ses serviteurs pour la gestion d'un domaine. Au début du XVI[e] siècle, sous Louis XII et François I[er], désireux de combler leur déficit financier, la vénalité des offices se généralise. C'est au bureau des parties casuelles, créé en 1522, que sera désormais versée la « finance » des nouveaux offices. Propriétaire de sa charge, l'officier, s'il ne cherche pas à la revendre, voudra la transmettre à l'un de ses héritiers.

douze cens mille escus par an[1], ce disent ceux qui le pensent bien savoir ? N'est-ce pas respandre les richesses, veu que moins de cent mille escus sufiroyent pour l'entretien d'un nombre moderé qui auroient ceste administration ? Le revenu du grand duc de Florence, ou de Saxe[2], ne se monte davantage. Ce qui me fait admirer nostre France, voyant les moindres pieces de ses ruïnes equipoler à de petis Royaumes. [302]

OR pour parvenir à la correction de tous ces desordres & de plusieurs autres qui[3] s'aperçoyvent d'autres vocations, il faudroit que sa Majesté fist assembler deuëment & sans brigue ses Estats generaux, par le moyen desquels elle prendroit de bons avis & de bonnes resolutions, & eux ne remporteroyent que le malgré de ceux qu'ils auroyent un peu estonnez, & elle le fruict. Car quoy qu'on vueille dire, en quelque façon qu'on prenne les François, ils aiment tousjours leur Roy. Il peut survenir une doute qui feroit blasmer l'usage des voyes moderees, s'il n'estoit vuidé & esclarci. C'est que beaucoup trouveroyent estrange que sous l'ombre de douceur, on laissast tant de vices impunis : esmeus d'une fausse crainte, qu'en touchant on altereroit plusieurs personnes au prejudice de l'Estat. Vrayement on les pourroit raisonnablement rejetter, si elles tendoyent à restreindre les jugemens politiques, sans lesquels les Estats ne se peuvent maintenir. Mais il faut considerer qu'il y a difference entre le cours de la justice ordinaire, (laquelle doit tousjours avoir, s'il est possible, son train egal) & les moyens & procedures qu'on a acoustumé de tenir es corrections des desordres survenus tant en la police qu'es mœurs universelles : car quelquefois en ces choses ici on est contraint de s'accommoder aux personnes, quand elles sont en trop grand nombre, ou trop eslevees : aux moyens, & à la puissance quand est petite. Et selon le temps quand un Estat est divisé, & cela fait qu'on relasche du tout la severité, en attendant l'occasion plus oportune pour en user. Mais quand la loy commande que les blasphemateurs meurtriers, adulteres & brigands soyent punis, il ne faut point regarder [302] à tant de circonstances : car il lui faut obeïr, pource que c'est Dieu qui parle, & à la verité ce seroit par là qu'il faudroit commencer à regler les estats difformez.

Reste à discourir de l'autre opinion qui mesle ensemble la douceur & la rigueur. Ceux[4] qui l'approuvent disent que les remedes pour appliquer à la France, doyvent estre ainsi composez, si on veut qu'ils profitent. Car tout ainsi que les violens, qui empirent la maladie, sont à rejetter : aussi les trop doux, n'ayans aucune force pour la diminuer, se trouvent infructueux. Ils considerent que les maux & desordres sont attachez au corps universel de la

---

[1] V. Froumenteau, *op. cit.*, p. 433.
[2] Auguste I[er], duc de Saxe, (1526-1586).
[3] *Moyen d'appliquer les remedes.*
[4] *Du troisieme avis meslant les deux precedens.*

France, ainsi que la rouïlle est attachee au fer. & comme pour l'oster & le rendre luisant, il ne faut pas seulement le laver & l'essuyer, ains verser de l'huile dessus la rouïlleure, pour la ronger & puis apres fourbir & nettoyer soigneusement le fer : pareillement les vices qui ont pris pieds ne s'en vont point (comme on dit) à la bonne foy. Il faut les pousser dehors, ainsi qu'un homme estranger qui seroit entré en une maison, d'où il ne voudroit sortir. Si nos maux, disent-ils, estoyent semblables à un criminel, lequel ayant reçeu sa sentence de condemnation, se laisse mener à la seule voix du ministre de justice où il veut, avec facilité les banniroit-on. Mais estans plustost semblables à un cheval rebours, lequel quand l'escuyer lui donne de l'esperon, tasche avec les pieds de derriere de lui frapper la jambe, & avec les dents de la lui mordre, pour ceste occasion les doit-on manier gaillardement, & leur donner tantost de la baguette, & tantost avecques la voix rude les tancer & menacer, qui veut en avoir raison : on doit aussi estimer que la plus part des vices sont orgueilleux, & quand ils co- [105] noissent que vous les craignez ils vous bravent, mais donnez leur la terreur des loix & de quelques supplices, ils s'espouvantent & se cachent. Davantage, ceux à qui les choses mauvaises desplaisent, quand voyent qu'avec trop de douceur & trop mollement on procede à les corriger, ils pensent qu'il y ait quelque secrette convivence avec icelles, & se scandalizent des Magistrats, pour lesquelles raisons ils concluent qu'une moderee severité doit estre adjoustee aux remedes, on n'en esperer pas grand fruit.

QUAND je viens à examiner de pres cest avis, je trouve qu'il est bien fondé, ce[1] qui se pourra mieux conoistre si on l'applique à quelques faits proposez, ainsi que les Chirurgiens font leurs onguens sur les playes, pour en tirer par les effects meilleure conoissance de leur vertu. Et si quelqu'un me vouloit acuser que je prens plaisir à blasonner diverses personnes, je lui respondray qu'estans question d'effacer les taches qui sont survenues en chacun ordre, il faut premier les monstrer : & n'ameneray pour exemple que ceux du corps desquels je suis, à savoir des Nobles & des gens de guerre. Mettons-nous donc devant les yeux les malversations qui se commettent par les derniers en temps de paix sur le peuple, lors qu'ils vont à leurs monstres[2] & en revienent, ou qu'ils changent de garnison. On verra qu'encores qu'ils soyent payez, si est-ce que quasi tous ne payent rien, & si faut encores les traiter à vingt sols pour table (comme on dit) & au partir du logis que l'oste face la courtoisie. Il semblera peut estre que ceste foule soit petite. Mais je pense qu'elle se monte plus de douze cens mille livres par ans. La maniere d'y remedier ne sera pas par remonstrances [106] verbales, ni par defenses publiques. Il faut avecques justice armee que

[1] *Confirmation d'icelui.*
[2] V. *infra* note 2 p. 411.

quelques uns soyent chastiez rudement, à fin que cela apporte terreur aux autres. Qui doute aussi qu'il n'y ait quelques Capitaines d'infanterie lesquels estant payez pour cent hommes n'en tienent pas trente en leurs compagnies, & encores se moquent-ils des autres qui n'entendent pas le tour du baston[1], & les appellent lourdauts. Ces rapines excessives, qui tournent au tres-grand desservice du Roy, ne se peuvent corriger que par chastimens exemplaires. Au moins s'ils desroboyent en gentils-hommes, encor cela seroit aucunement suportable, veu le temps qui court : mais de venir jusques à ce degré, c'est desrober en faquin. Les gens de guerre peuvent dire une chose : On se sert de nous, & d'argent point de nouvelles. En ce cas estant privez du benefice de la solde, ils doyevent estre exempts de la rigueur des loix, encores qu'ils vivent à discretion : mais quand sous l'ombre d'estre mal-payez ils se licentient à actions violentes & infames, ils sont sans excuse, n'ayans alors autre privilege, sinon de vivre modérement sur le peuple, ainsi que j'ay dit. Il y a aussi de la Noblesse, qui pour des querelles qu'elle prend sans propos, ou pour croquer la despouille d'un gras benefice, fait des ports d'armes : dont s'ensuit quelquefois beaucoup de meurtres, & n'y a Province au Royaume ou cela ne se voye. Si pour les en divertir vous leur envoyez un petit sergent à verge, jamais chiquanoux ne fut mieux frotté qu'il sera[2]. De leur envoyer aussi la lettre d'un Gouverneur, cela est froid : parce que les gouverneurs prient aujourd'hui au lieu de commander, ce que les divisions ont causé. Qu'est-il donc de faire pour abolir ces petites [107] guerres qui se font en paix, & qui rallument les haines & relevent les partialitez ? C'est d'attrapper cinq ou six de ces guerriers, à fin que cinq ou six cens deviennent sages. Somme, puis que par la continuation des dissensions civiles, l'audace, la malice, & la desobeissance sont si fort acreuës, on ne doit pas penser avecques les edicts & ordonnances les pouvoir reprimer, si la verge n'est aussi en la main de ceux à qui appartient de la porter, pour donner poids aux paroles. Et combien qu'en ceste reformation-ci considerant les choses en general, on y doyve proceder avecques beaucoup de moderation, à fin de ne rien esmouvoir ni troubler : si est-ce qu'en regardant en particulier plusieurs qualitez vicieuses, qui empeschent le restablissement de l'ordre, il semble que ce n'est point erreur que de mesler avecques la douceur quelque portion de severité[3].

---

[1] « Entendre le tour du baston » : le *tour du bâton* est à l'origine un tour de passe-passe dans lequel un bâton est caché dans un gobelet, (v. Chantreau et Rey, *Dictionnaire d'expressions et locutions*, Le Robert, 2003, p. 64) ; ne rien comprendre à ce tour signifie ainsi *ne pas être fin, habile*.

[2] Lecteur de Rabelais, La Noue pense au passage des Chicanoux daubés en la maison de Basché, lorsqu'il déplore les querelles des nobles. V. Rabelais, *op. cit*, le *Quart livre* de Pantagruel, chap. XII-XX.

[3] Michel de l'Hopital parvient à la même conclusion : « Le plus expédient donc sera tousjours de praticquer le précepte de sainct Grégoire, de mesler la doulceur avec la severité, et d'en faire une agréable composition […] », v. « De la Réformation de la Justice », dans *op.cit.,* t. IV, Slatkine Reprints, Genève, 1968, p. 88.

MAINTENANT pourra-on juger quel remede nous seroit plus profitable, ou[1] cestui-ci, ou celui qui est plus moderé. Quant à moy, je pense qu'en aucunes choses celui qui est meslé seroit necessaire, & en d'autres le doux : m'asseurant que la dificulté se trouvera tousjours moindre à faire ceste difference, qu'elle ne sera à mettre la main à l'œuvre. Nous y tardons trop, car nos maux sont parvenus à tel degré, qu'il ne faut plus consulter comment on les guerira, ains s'estonner pourquoy on ne commence à les guerir.

FIN.

[1] *Conclusion.*

[108]

D E L A B O N N E N O U R R I T U - re & institution qu'il est necessaire de donner aux jeunes gentils-hommes François.

CINQUIEME DISCOURS.

CEUX qui ont remarqué les choses singulieres de la France, ont confessé que l'une[1] des principales estoit ceste florissante & tres-grande Noblesse, adonnee à justice & prouësse, dont tousjours elle a esté decoree : en quoy ils ont eu bonne raison. Car si on considere les temps qui ont passé, on verra par les beaux effets, qui d'aage en aage se sont manifestez, que de ceste grosse souche il est sorti abondance de tres-excellens personnages, qui ont grandement servi & profité à leur patrie. Mais comme tout ce qui a estre est sujet à varieté & mutation[2], aussi est-il avenu que la pluspart de celle qui aujourd'hui a succedé aux biens des ancestres, n'a herité la mesme vertu : ains demi ensevelie en la corruption commune, s'est abastardie & esloignee des anciennes mœurs. Ce qui a beaucoup diminué de la loüange & bonne reputation qui souloit estre donnee, tant en general qu'en particulier, à [109] ceux qui portent ce beau titre. Or si on veut cercher les causes, qui ont engendré tant d'imperfections en ce corps universel, on trouvera que l'une des plus notables est le peu de soin qu'on a eu de bien faire instituer les jeunes enfans aux choses honnestes. J'estime aussi qu'aucuns ont commis erreur, en cuidant parvenir à une telle fin, dont s'en est ensuyvi que le principe n'ayant esté bon, ce qu'on y a ajousté a esté de mesme.

SI les peres alleguent pour leurs excuses, qu'ils se sont reglez en ceci selon la coutume, ils ne seront pas instituez : veu qu'en chose si necessaire il se faut conduire suyvant les instructions des sages, qui ont eu ce poinct en si grande recommandation, qu'à fin que la posterité en fust memorative, ils l'ont amplement traité en la pluspart des livres qu'ils nous ont laissez. Je sçay bien que tout naturellement chacun a une impression en soy, de conserver & exalter ce qu'il a procreé : mais quand ceste affection est aidee & guidee par la doctrine, elle parvient mieux à la fin. A ceste occasion il est bon d'entendre succinctement les opinions des anciens philosophes & legislateurs, à fin qu'estant le jugement confirmé, on soit apres plus disposé à faire ce qui convient.

[1] *Source de la difference qu'on void entre l'anciee Noblesse & celle de nostre temps.*
[2] V. *supra* p. 103 de l'introduction, sur la vision du changement chez La Noue.

T O U S les plus renommez, comme Lycurgus, Socrates, Platon, Aristote, Xenophon[1] & Plutarque[2], disent que la negligence à bien faire instituer les enfans rend les Republiques corrompuës, & que les vices, qui s'impriment en jeunesse, se peuvent difficilement corriger. Comme au contraire, quand la vertu y prend de bonne heure son siege, elle y fructifie abondamment apres. Ils blasment aussi, non seulement les peres qui par avarice, paresse ou ignorance, denient à leurs en- [110] fans la bonne education qu'ils leur doyvent : mais aussi font un mauvais jugement des Estats, où les reglemens & disciplines manquent, pour l'instruction de la jeunesse. Ils alleguent encores, que les meilleurs natures, si elles defaillent en bonne nourriture, devienent pernicieuses, & qu'il est impossible que les vieux soyent couronnez d'honneur, si en leur printemps ils n'ont pas apris à cheminer par les sentiers de vertu. Bref, tous estiment que comme les plantes & les arbres n'estans cultivez demeurent sauvages : qu'aussi les jeunes gens s'ils ne sont polis par bonnes coustumes, deviennent rudes & vicieux[3]. Voila en somme un petit eschantillon des instructions qu'ils ont laissees en general, tant aux peres qu'aux Magistrats : pour les exhorter & inciter à estre diligens à ce que la jeunesse soit nourrie & enseignee en toutes choses honnestes.

M A I S quel besoin est-il de cercher de grandes preuves & confirmations de ceci, veu que nul ne le revoque en doute ? Plustost faut-il declarer comme on doit proceder en ceste nourriture, pour la faire fructifier en belles actions de vertu. En cela conviendra-il encor de s'aider de la doctrine des mesmes philosophes, lesquels ont bien discouru de tout ce qui apartient à toutes les parties de la vie civile, que (les preceptes divins exceptez) on ne pourroit trouver de meilleure adresse. Je reciteray ici quelque propos de Plutarque, servans à ceste[4] matiere, Il n'y a rien (dit-il) qui tant serve à la vertu, & à rendre l'homme bien-heureux, que la bonne institution : car tous autres biens, au prix de celui-la, sont petits. La Noblesse est belle chose : mais c'est un bien de nos ancestres. Richesse est chose tresprecieuse : mais qui gist en la puissance [111] de fortune. La Gloire est venerable, mais incertaine & muable. Santé est precieuse, mais elle se change facilement. Et au contraire le savoir est la seule qualité divine, & immortelle en nous ? Car il y a en la nature de l'homme deux parties principales, l'entendement & la parole : dont l'entendement est comme le maistre qui commande, & la

[1] *Pourquoy les sages politiques ont si soigneusement recommandé la bonnes institutions des enfants.*
[2] Plutarque les cite aussi dans le premier chapitre de ses *Œuvres morales*, « Comment il fault nourrir les Enfans » (v. *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, p. 1 r° et sv.).
[3] L'éducation mène indéniablement à la vertu ; en tant que noble, La Noue suppose que les hommes de son rang possèdent des facultés qui leur permettent d'être plus aptes à la vertu que les autres, puisqu'ils bénéficient d'une continuité biologique dans la transmission de leur qualités. V. pp. 112-113 de l'introduction ainsi que p. 531 des *Discours* où La Noue évoque cette idée de race.
[4] *Au traitté Comment il faut nourrir les enfants.*

parole comme le serviteur qui obeït : mais cest entendement n'est point exposé à la fortune. Il ne se peut oster par calomnie, il ne se peut corrompre par maladie, ni gaster par vieillesse, pource que lui seul rajeunist en vieillissant. La guerre qui comme un torrent entraine & dissipe toutes choses ne sçauroit emporter le savoir. Et semble que Stiplon le Megarien fit une response digne de memoire, quand Demetrius, ayant pris la ville de Megare, lui demanda s'il avoit rien perdu du sien : non (dit-il) car la guerre ne sçauroit piller la vertu[1]. On peut aisément conoistre par ceci l'inestimable fruit qui procède de la bonne nourriture, laquelle encor qu'elle soit tres-necessaire, si faut-il que d'autres choses soyent concurrentes pour rendre un jeune homme bien accompli en vertu, ainsi que dit le mesme auteur. Or il en nomme trois qui doyvent s'accompagner, à sçavoir, la Nature, la Raison, & l'Usage. Par la nature il entend l'inclination : par la raison, la doctrine des preceptes : & par l'usage, il entend l'exercitation. Le commencement (dit-il) nous vient de nature : l'accroissement, des preceptes de la raison : & l'accomplissement, de l'usage & exercitation : & puis la cime de perfection, de tous les trois ensemble. S'il y a defectuosité en aucune de ces trois parties, il est force que la vertu soit en cela defectueuse, & diminuee : car la nature, sans la [112] doctrine & nourriture, est une chose aveugle : la doctrine sans nature est defectueuse : & l'usage sans les deux premieres, est chose imparfaite[2]. Ceste instruction doit estre bien notee, car ce sont comme les principaux poincts que les peres doyvent considerer, voulans façonner & disposer leurs enfans à vertu. Et combien qu'ils ne se puissent pas tousjours rencontrer ensemble si bien qu'on souhaitteroit, cela ne les doit pourtant descourager de passer outre, & tendre à s'aprocher du mieux, & à s'esloigner du pis.

IL y a des peres qui ont des enfans, qui se retrouvent de si lourde & pesante nature[3], qu'il leur semble que c'est comme peine perdue de leur faire enseigner ce qu'ils presument qu'ils ne pourront jamais apprendre. Mais ils commettent erreur en cela : car à ceux qui plus sont despourveus des facultez de nature, c'est à ceux-là ausquels il faut plus adjouster d'art &

---

[1] « […] il n'est rien qui tant serve à la vertu et à rendre l'homme bien-heureux, comme fait cela. Car tous autres biens aupres de celuy-là sont petits, et non dignes d'estre si soigneusement recerchez ny requis. La Noblesse est belle chose, mais c'est un bien de nos ancestres. Richesse est chose precieuse, mais qui gist en la puissance de Fortune, qui l'oste bien souvent à ceux qui la possedoient, et la donne à ceux qui point ne l'esperoient. […] Gloire est bien chose venerable, mais incertaine et muable. […] Santé, chose precieuse, mais se change facilement. […] Et au contraire, le sçavoir est la seule qualité divine et immortelle en nous. Car il y a en toute la nature de l'homme deux parties principales, l'entendement, et la parole: dont l'entendement est comme le maistre qui commande, et la parole comme le serviteur qui obeit: mais cest entendement n'est point esposé à la fortune: il ne se peut oster, à qui l'a, par calomnie: il ne se peut corrompre par maladie, ny gaster par vieillesse, pour ce qu'il n'y a que l'entendement seul qui rajeunisse en vieillissant […]. La guerre, qui comme un torrent entraine et dissipe toutes choses, ne sçauroit emporter le sçavoir. Et me semble que Stilpon le Megarien feit une response digne de memoire, quand Demetrius aiant pris et saccagé la ville de Megare luy demanda, s'il avoit rien perdu du sien : non, dit-il, car la guerre ne sçauroit piller la vertu ». V. Plutarque, *op. cit.*, p. 3 v°.
[2] Ici aussi, La Noue reprend Plutarque, *op. cit.,* p. 1 v°.
[3] *Des fautes qui se commettent par les peres.*

de labeur pour suppleer aux premiers defauts, & quelquefois avec le temps l'un s'amende par l'autre[1]. L'experience nous fait voir tous les jours que quand un Escuyer veut prendre peine, il dresse & accommode en un an, voire un gros cheval de charrette, en telle sorte qu'il le fera paroistre avecques quelque gaillardise, & le rend utile à servir en certaines choses. Doit-on moins esperer d'un jeune enfant ? lequel encor qu'il ait des imperfections naturelles (n'entendant de celles qui empeschent les principales actions de l'esprit, ou du corps) cependant avecques l'exercice continuel on le peut reduire en disposition d'apprendre assez de civilité, pour ne faire deshonneur à ses parens. Pour le regard de la doctrine & nourriture, je noteray ici un autre erreur qui se fait souvent, que Plutarque reprend. Il y a (dit-il) mainte-[113] nant des peres, qui par faute d'experience commettent leurs enfans à maistres, qui à[2] fausses enseignes font profession de ce qu'ils ne sont pas : & quelquefois ils conoissent l'insuffisance de tels maitres, & neantmoins se fient en eux, faisant tout ainsi comme si quelcun malade laissoit le Medecin savant pour en prendre un qui par son ignorance le feroit mourir. Encor y en a-il qui sont si avaricieux, que pour payer moins de salaire, ils choisissent des maistres de peu de valeur, cerchans ignorance à bon marché. Auquel propos Aristippus se mocqua un jour plaisamment d'un semblable pere, car comme le pere lui demandast combien il vouloit avoir pour lui instruire & enseigner son fils, Il lui respondit, Cent escus. Cent escus, dit le pere, ô Hercules, c'est beaucoup. Comment ! j'en pourrois acheter un bon esclave, de ces cens escus. Il est vray, respondit Aristippus, & en ce faisant tu auras deux esclaves, Ton fils le premier, & puis celui que tu auras achetté[3]. Certes un pere est bien despourveu d'entendement, d'estre tousjours en continuel travail pour amasser force biens, & en dénier une tres-petite portion, pour faire instruire ceux qui en doyvent heriter quelque jour. Et qu'advient-il de ceste chicheté ? C'est qu'apres sa mort, ils dependent prodigalement ce qu'il a assemblé par grands labeurs : ou devienent tres-avares, par faute d'avoir esté enseignez à bien user des richesses. Mais ceux-là sont à plaindre, qui ayans beaucoup d'enfans & de pauvreté tout ensemble ne peuvent satisfaire à la volonté qu'ils ont de les faire bien instituer, & sont contrains d'en envoyer aucuns deçà & delà, es mains d'autrui, où il y a du hazard de voir de tres-mauvais exemples. A cela doyvent-ils avoir [114] les yeux bien ouverts, à fin de ne se mesprendre. Il en sera parlé plus amplement ailleurs.

---

[1] V. *supra* pp. 113-114 de l'introduction.
[2] *Au mesme traitté.*
[3] Ce passage se lit chez Plutarque, *op. cit.,* p. 3 r°.

L E S jeunes gens font aussi un autre erreur, en ce qui concerne l'usage & l'exercice[1] des choses bonnes qu'on leur à commencé d'aprendre : car lors qu'ils les devroyent mettre en pratique pour engendrer en eux une bonne habitude, ils devienent nonchalans, ou en sont divertis par la vigueur des affections inclinantes au vice : qui s'efforcent de supprimer en eux les rudimens de doctrine & de vertu. Et c'est lors que les peres doyvent plus prendre garde qu'il n'y ait discontinuation à ce qui ne se peut former qu'en se continuant. Quand on a planté un arbre, on est tousjours soigneux d'y mettre la main, jusques à ce qu'il ait produit du fruit, & alors on se contente, voyant qu'il n'est pas sterile, & que le labeur n'est perdu. De mesme en doit-on faire envers les jeunes enfans : car pour estre asseuré qu'ils ont profité, il en faut voir des evidens tesmoignages, & apres, le souci n'est plus si grand. O que bien-heureux sont les enfans qui ont de si bons peres, que depuis le berceau, jusqu'à la fin de l'aage d'adolescence, ils ne cessent de s'employer : à fin que leurs esprits & leurs mains n'ayent moins de perfection, que leurs corps de croissance, force, & santé ! Car puis que la conduite de leur vie doit estre apres fondee en eux-mesmes, il est bien requis qu'ils procurent que le fondement soit bon. Voila en general & sommairement ce qu'on doit observer, suyvant le conseil de Plutarque, en l'instruction de la jeunesse.

A ceste heure il faut voir, comme les gentils-hommes en France se gouvernent en la[2] nourriture d'icelle, à fin de conoistre en quoy ils faillent, & en quoi ils [115] font bien, puis monstrer ce qu'on y peut adjouster, pour rendre, en une chose si necessaire, l'ordre meilleur qu'il n'est. Mais avant que de parler de ceux qui en cela declarent leur bonne affection envers leurs enfans : je diray un mot des autres, qui ne satisfont que bien peu, ou point à ce devoir. Certes ce sont gens qu'il faut envoyer à l'escole des animaux, à fin d'apprendre, à leur exemple, d'avoir plus de soin de ce qu'ils ont engendré : car quand ils verront qu'avec un amour si vehement ils conservent & nourrissent leurs petis, ils seront bien stupides s'ils ne s'en esmeuvent. Il y a plusieurs peres qui pensent que pour avoir engendré des enfans, & les avoir nourris, ce soyent là les principales obligations, pour lesquelles leurdits enfans leur sont tenus. On ne peut nier qu'elles ne soyent tres-grandes, mais on ne doit pas en obmettre une, qui n'est moins reconoissable, qui est l'institution à piété & vertu. Car l'homme seul est participant de ce bien, là ou les autres benefices sont communs avec ceux des animaux. Il est né pour une meilleure fin que pour vivre, c'est pour bien vivre : ce qu'il faut enseigner, puis qu'il a la raison pour le comprendre. Et c'est là, en quoi le vray amour paternel se manifeste,

[1] *Des fautes que les enfans commettent.*
[2] *Application de ce que dessus à la Noblesse Françoise, & premierement aux peres nonchalans, ignorans & avaricieux.*

& en quoy aussi l'obligation filiale s'accroit. Or plusieurs peres defaillent en ceci, par l'ignorance qui est en eux, se contentans seulement de tenir leurs enfans à la maison, & les vestir, & faire boire & manger tout leur saoul[1], comme s'il ne faloit regarder qu'au corps. Mais ce qui est cause de ceste nonchalance, c'est qu'eux-mesmes en leur jeunesse ont esté mal instituez. Autres y a, qui ont le coeur possedé d'une si extreme avarice, que tant s'en faut qu'ils voulussent despendre un escu, pour faire [116] endoctriner leurs enfans, qu'ils pensent mesme faire beaucoup pour eux de les nourrir : se monstrans par là indignes d'avoir lignee. En Lacedemone, il y avoit une loy, laquelle declaroit les enfans absouls d'aider à leurs peres en vieillesse, quand ils avoyent esté nonchalans de les faire instruire en jeunesse[2]. C'estoit pour les rendre plus prompts d'acomplir ce que nature mesme leur enseigne, estant certain que qui denie l'instruction & la correction à son enfant, le laisse en proye du vice, qui apres le traine en perdition. Il y a encore des peres, qui ont ceste folle opinion, qu'il ne revient gueres de fruit de faire estudier les enfans, & leur suffit quand ils savent un peu lire & escrire. L'un sera si grand chasseur, que rien ne lui plaira sinon les chiens & les bois. L'autre sera querelleux avec ses voisins, & rude à ses sujets, & n'aprouvera autre vie, que celle qui consiste à faire le braguard en la maison. Et un autre sera du tout adonné aux proces, lui semblant n'y avoit rien plus convenable que d'accroitre le sien, par les subtilitez & fraudes de la chiquanerie. Somme que chacun aimant sa profession voudra que les enfans l'ensuyvent, à fin de les rendre semblables à soy, comme s'ils avoyent honte qu'ils les devançassent en la conoissance de vertu. En ceste maniere les fausses apparences de plaisir, profit, & honneur, abusent les hommes, & les attachent & arrestent à icelui object, auquel la mauvaise accoustumance les à plus fait encliner.

MAINTENANT disons quelque chose de ceux qui ont une bonne volonté à[3] l'institution de leurs enfans, & s'y employent, & neantmoins ils n'obtienent tousjours la fin de leur desir. De ceux-la, y en a aucuns qui se trompent eux-mesmes : & les autres sont trom-[117] pez par l'abastardissement des coustumes. Quant aux premiers, il se contentent tresaisément de quelques belles desmonstrations exterieures, qu'ils verront en leurs enfans, sans profonder plus avant, & de là jugent qu'ils ont bien profité : ce que toutesfois ils n'ont pas fait, d'autant que l'interieur (où il faut plus regarder) n'est pas bien reglé. Les seconds,

---

[1] Tout mon (ton, son) saoul : « Qui a mangé autant, ou plus qu'il ne faut pour vivre ». V. Furetière, *Dictionnaire universel*, Le Robert, Montréal, 1984, t. III, « Saoul ».

[2] Ce fait est tiré de Plutarque, dans la Vie de Solon : « [...][Solon] feit une loy, Que le filz ne seroit point tenu de nourrir son pere en sa vieillesse, sinon qu'il luy eust fait apprendre un mestier, quand il ne lui aurait pas fait apprendre un métier ». V. *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 1, p. 130 r°.

[3] *Des peres bien affectionnez à l'institution de leurs enfans.*

imaginans qu'es Cours des Princes, & païs estranges, ou es guerres, reluisent continuellement des beaux exemples, vont jetter inconsiderément, en ces champs qu'ils estiment fertiles, la jeune semence : mais l'experience leur fait voir que souvent le rapport est petit, & que plusieurs grains demeurent gastez. Et pour esclaircir davantage le fait, il faut entendre que les gentils-hommes François, amateurs de vertu & d'honneur, quand les enfans sont en aage de pouvoir sortir de la maison, ordinairement les envoyent hors, pour aprendre ce qu'ils ne pourroyent faire y demourant. La coustume est de les donner pages aux Princes & Seigneurs[1], ou de les mettre parmi l'infanterie, ou de les envoyer en Italie, ou en Allemagne, ou bien les faire aller aux universitez : qui sont tous moyens propres pour les instruire en la civilité, aux armes, aux lettres, ou aux langues vulgaires, par lesquels on parvient à honneur, richesse & vertu. Et puis qu'il n'y a point d'autres voyes ordinaires que celles-la, on est contraint de les prendre : & mesmes on doit louer ceux qui, poussez d'un bon desir, y acheminent leurs enfans : mais comme la corruption des moeurs est grande par tout, si on n'y prend garde, on trouve quelquefois qu'en pensant raporter du miel on raporte du fiel.

PARLONS premier de ceux qui devienent pages. [118] On peut dire qu'allans en[2] des Cours diverses, ils voyent plusieurs belles choses, comme Triomphes, Festins, Combats : aprenent à s'habiller proprement, à parler selon la qualité des personnes, & à composer leurs gestes. Davantage voyent plusieurs exercices honnestes : mais ils ne retienent encores si bien cela, comme ils s'impriment d'autres mauvaises façons[3] qui abondent esdites Cours, à quoy leur aage est bien disposé : car ils s'y rendent dissolus en paroles, incontinens aux effects, jureurs de Dieu, & sur tout moqueurs & injurieux, & pour la fin, tres-experts à mentir, & à faire mille tromperies. Mais, dira-on, les maistres & escuyers y veillent. Certes c'est trop mollement. Et quand lesdits pages sont un peu rusez, pour couvrir leurs malices, & qu'ils ont quelque petite dexterité en autre chose, on ne s'apperçoit pas si tost d'un vice caché, jusques à ce qu'il ait pris fortes racines. Que s'il y a quelques Seigneurs, qui soyent plus vigilans aux corrections, ce sera beaucoup si de six il s'en trouve deux, tant on est venu à manquer du vray soin qu'on doit avoir de la jeunesse. Or tout le remede qu'on peut aporter en ceci, c'est que les peres ne se laissent point tant esblouïr à une vaine opinion de grandeur, qu'ils affectent plustost de mettre leurs enfans au service d'un Prince, où la regle ne sera bonne, qu'en la maison d'un seigneur ou d'un gentil-homme, qui sera soigneux qu'ils aprenent toute honnesteté. Secondement (s'ils ont moyen de ce faire) ils doyvent revoir leurs enfans

---

[1] La Noue a lui-même été page d'Henri II à l'époque où il était dauphin.
[2] *Des pages.*
[3] Dans son programme éducatif, N. Pasquier prévient aussi les jeune nobles des mauvaises « accoutumances ». V. N. Pasquier, *Le Gentilhomme*, éd. critique par Denise Carabin, Paris, Honoré Champion, 2003, pp. 169-172.

quelquefois, pour juger de la corruption, ou de l'amendement, & selon l'un ou l'un ou l'autre[1], les retirer, ou les continuer. En troisieme lieu, ne les laisser point plus de quatre ou cinq ans pages : & en estans dehors, les retenir quelque [119] temps aupres d'eux, pour leur faire oublier ce qu'ils auroyent apris de mauvais, & les confirmer aux choses vertueuses, avant que leur faire prendre une vocation pour s'y arrester.

QUANT à ceux qu'on envoye aux regimens d' Infanterie, ils sont en assez bon[2] nombre, & à quinze, seize & dixsept ans, ils y vont. Par le passé on les mettoit archers es compagnies d'ordonnance, estans un peu plus aagez : & alors n'y avoit que Noblesse esdites compagnies : & les Capitaines estoyent diligens d'y faire entretenir bon ordre. Comme aussi es bandes d'Infanterie de Piedmont, où les regles estoyent excellentes, grand nombre y alloit. Au contraire, à ceste heure que la discipline est renversee, mesmement entre les gens de pied, c'est une perilleuse institution pour les jeunes : car n'ayans le plus souvent pour maistres que gens desbauchez, les mauvais exemples avec le temps les entrainent à dissolution, & au lieu de se façonner, ils se desfaçonnent du tout. Et que sert-il d'aprendre à tirer une harquebouzade ? sçavoir que c'est de gardes, sentinelles, & escarmouches, & monstrer une brave contenance de soldat ? si de l'autre costé, en contrepoids, on s'abandonne à plusieurs vices. Ceux qui sont là le plus en regne, sont les blasphemes contre Dieu, les querelles contre les amis, les jeux jusques à la chemise, & les ordes amours des femmes impudiques, &, pour le comble du desordre, une effrenee licence à battre, piller & manger le peuple sans compassion. Voila les abus que la pluspart de nos gens de pied commettent, excepté paraventure quelques vieux Regimens, & vieilles garnisons, qui vivent avecques meilleure discipline. Le meilleur remede que les peres [120] puissent, tenir en ce mal necessaire, est, Qu'ils n'envoyent point leurs enfans seuls, se mettre en la premiere compagnie qu'ils voudront choisir mais qu'ils cerchent si aucuns de leurs voisins y voudront envoyer les leurs, & les faire renger trois ou quatre ensemble, comme compagnons jurez, avec defenses de ne s'entr'abandonner. Car estant ensemble, la honte les retiendra plus de mal-faire, & s'entre-secourront tousjours. En apres les peres, s'ils conoissent quelque Capitaine d'honneur, les lui doyvent adresser, à, fin qu'il ait soin de les reprendre s'ils faillent.

LES voyages aux païs estranges sont practiquez par quelques uns, pour une certaine[3] opinion qu'ils ont que les drogues d'autrui sont meilleures que celles de leur païs. Ils les

[1] On trouve dans d'autres éditions simplement « l'un ou l'autre », comme dans l'édition de 1591.
[2] *Des aprentifs aux armes.*
[3] *De ceux qui voyagent es païs estranges.*

aprouvent aussi pour l'aprentissage des langues vulgaires[1], qui servent pour la communication avec les estrangers. Ceux qui vont en Allemagne, où les coustumes & civilitez sont differentes des nostres, quand ils sont revenus, on les trouve grossiers : & pour les resubtiliser, les peres les renvoyent en autres lieux : de sorte qu'il y a en ceci double peine, & double temps & despense. Et advient souvent, qu'aucuns apres avoir esté instituez es grossieres façons d'Allemagne, & venans à trouver la liberté effrenee de celles de France, ils volent si inconsiderément, qu'ils s'esgarent. Et quant aux voyages d'Italie, plus y en a qui les font principalement pour s'instituer en beaucoup d'exercices honnestes, qui y abondent. Mais parmi ces roses on rencontre beaucoup d'espines, pource qu'y ayant mille apasts de volupté, comme semez dans les plus belles villes, la jeunesse, qui est desireuse de nouveauté, & ardante en ses affections, ne se peut retenir qu'elle [121] n'aille gouster, voire se saouler de ces douces poisons, & puis par la continuation s'en engendre de tres-sales habitudes. Par ceci se void que les nations, qui sont capables de grandes perfections, sont fort assaillies des imperfections corporelles, qui ont une mortelle guerre avecques la vertu. Ainsi donc la demeure en Italie est plus utile, si on s'adonne à bien, & plus pernicieuse, si on encline au mal, que celle d'Allemagne. Mais quel conseil, & quel remede pour ces inconveniens ? Le plus propre est que les jeunes enfans, qui n'ont encor les moeurs formees, soyent envoyez en Allemagne, où la simplicité est plus grande : & que ceux qui ont desja fait quelque fondement en eux de pieté, & d'amour d'honnesteté, aillent en Italie : encores que le proverbe die, Qu'onc bon cheval ni mauvais homme n'amenda pour aller à Rome[2]. Les peres observeront encores ceci, c'est de ne les y tenir point plus de deux ans, pour estre tousjours plus asseurez que les moeurs estranges, n'ayant pris forte racine, se pourront plus facilement arracher.

RESTE à parler des estudes aux fameuses universitez, où plusieurs gentils-hommes[3] envoyent leurs enfans pour s'instituer aux lettres : ce qu'ils font aussi, pource que la vie qu'on mene là, est aucunement mieux reglee qu'aux autres lieux mentionnez, où beaucoup de vanité s'aprend avec la civilité. Ils se persuadent (& non sans raison) que les sciences servent d'un grand ornement aux nobles, & les rendent plus dignes d'administrer toutes charges publiques : pour ceste occasion veulent-ils qu'en leur premier aage ils soyent abruvez d'un bonne liqueur. Si est-ce qu'entre beaucoup qui là employent partie de leur jeunesse, [122] peu en raportent grand fruit : pource que les peres les en retirent trop tost, qui est au temps qu'ils vienent auecques le jugement & le discours à mieux profonder & considerer la beauté des sciences.

[1] La Noue encourageait son fils Odet à apprendre la langue italienne : v. introduction, p. 117.

[2] « On dit aussi, Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome », Furetière, *Dictionnaire universel*, Le Robert, Montréal, 1984, t. I, « cheval ».

[3] *De ceux qui estudient es universitez.*

Mais, à mon avis, ce qui y convie aucuns peres, est, d'autant que les dignitez Ecclesiastiques ne se baillent plus pour le savoir : ains se donnent à ceux qui mieux courtisent les Cardinaux & Evesques, ou les favorits des Rois : & les offices de justice, au lieu d'estre conferez pour le merite, se vendent à celui qui a le plus d'argent[1]. Ce consideré, & eux voyans aussi que les plus beaux honneurs s'acquierent par l'espee, ils veulent que leurs enfans s'accoustument de bonne heure aux armes. Et paraventure ne sont-ils pas en cela sans excuse. Une chose les dégouste encor de les tenir long temps aux estudes. C'est que quand ils vienent à se representer les contenances, & façons simples, & mal agencees des escoliers, au prix des honnestetez, courtoisies & dexteritez de ces jeunes gentils-hommes, qui n'ont seulement esté que deux voyages à une Cour : il leur semble que leurs enfans n'y seront jamais assez tost, lesquels aussi de leur costé ne se font gueres presser pour desmordre le College : car l'inclination à la liberté, & à tant de belles fanfares, qu'ils guignent de loin, que le monde jette en veuë, ne leur fait venir que trop d'envie d'en sortir. Je ne veux point parler des longueurs qu'on tient aux Colleges, en l'instruction des enfans : car on sçait qu'en chacune chose il y a du mal entremeslé avecques le bien. Les peres en ceci ne peuvent mieux pourvoir, que d'aviser de quelle profession ils veulent que leurs enfans soyent, à fin d'accommoder les estudes à la vocation, estant certain que l'homme voüé [123] pour la guerre n'a que faire d'estudier si avant aux sciences, que ceux qui se veulent par elles agrandir ou enrichir. Puis apres, ils seront soigneux de mettre leurs enfans sous doctes maistres, & bien conditionnez, à fin qu'ils n'acquierent ignorance au lieu de sçavoir, & depravation, au lieu de temperance.

IL y a quelques gentils-hommes, lesquels voyans des desordres par tout, aiment[2] mieux retenir leurs enfans à leur maison, que les envoyer dehors, & n'espargnent l'argent en des maitres suffisans. Ceste regle est bonne à ceux qui sont fort riches[3], qui mesmes peuvent les mettre en compagnie d'autres de leur aage, avec lesquels ils aprenent mieux qu'estans seuls. Mais les pauvres ne peuvent faire le semblable, qui travaillent assez à vestir & nourrir les leurs, la necessité les contraignant souvent (comme j'ay dit) de les mettre pages où ils peuvent, tant pour les façonner, que pour descharge de despense. Il est notoire qu'il y a grand nombre de gentils-hommes de valeur, de sept ou huit cens livres de rente, qui auront quatre ou cinq enfans, desja grands, à l'entour du foyer. Qu'on me die ce qu'ils en peuvent faire, sinon prier leurs amis, qui ont des moyens plus qu'eux, de leur vouloir donner nourriture & instruction ? qui est une voye pour eux, la plus commode qu'ils sçauroyent choisir. De ceci

---

[1] V. *supra* note 4 p. 316.

[2] *De ceux qui font dresser leur enfans chez eux, & des autres qui sont contrains de les mettre hors la maison.*

[3] Cette éducation privée est celle que Montaigne conseille dans son chap. XXVI « De l'institution des enfans », (*Les Essais I,* édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, p. 145 et sv.).

s'en enfuit une grande obligation du pere & de l'enfant envers celui qui leur use de ceste courtoisie : & une amitié d'icelui envers eux, pour s'estre veu estimer digne d'enseigner la vertu aux autres. Les seigneurs qui sont en chacune Province de ce Royaume, doyvent à leurs pauvres voisins ceste liberale honnesteté : car s'ils sont vertueux, sçauroyent-ils mieux semer si bonnes semen- [124] ces qu'es terres voisines? Et telle se pourra rencontrer qui rendra fruit au decuple. On a veu tel page, qui apres a sauvé la vie à celui qui l'avoit nourri. Et combien qu'un gentil coeur ne se pourroit lasser de s'employer en telles choses, qui acquierent des obligations si estroittes : si est-ce qu'on doit regler sa volonté selon son pouvoir, pour ne tomber en des inconveniens que lon a veus quelquesfois es maisons de quelques Princes & Seigneurs, qui recevoyent tous les pages qu'on leur bailloit. Car le nombre estoit si superabondant, qu'on perdoit le soin, non seulement de les instruire, ains aussi de les vestir. Et en voyoit-on quelques uns, sans chausses, jouër ordinairement aux quilles avecques les laquais & garçons d'estable. Voila en somme les plus ordinaires manieres de proceder, qu'on a tousjours pratiquees pour l'instruction de la jeune Noblesse, où est declaré les erreurs qui s'y commettent, les biens & dommages qui en reviennent, & les remedes qu'on y peut aporter.

IL faut maintenant voir si on pourroit dresser quelque discipline publique pour les[1] dessusdits : où ils pourroyent estre instruits aux bonnes moeurs & exercices honnestes, avecques plus de commodité, moins de peril, & plus de fruit. Les anciens Legislateurs (qui ont donné loix à toutes sortes d'Estats) veulent que les enfans soyent instituez en lieux publiques, ayans aussi touché de tout ce qui est necessaire de leur enseigner pour les rendre vertueux & bons citoyens. Aristote, en ses Politiques, en traite au long, comme aussi fait Plutarque en ses Opuscules. Ils disent qu'estant l'homme composé de l'ame & du corps[2], qu'il faut instituer [125] & exercer l'un & l'autre. Car qui le neglige, fait tomber l'ame en ignorance, qui est mere de plusieurs vices : & par l'oisiveté, les maladies se font plus frequentes, & les corps devienent delicats. Entre les nations du passé, aucune n'a esté si curieuse de bien nourrir la jeunesse, que les Lacedemoniens[3] : & pendant qu'ils garderent leurs coustumes, infinis hommes vertueux se sont trouvez entr'eux, mesmes les femmes & les enfans produisoyent de beaux actes. Les Rois, qui aujourd'hui regnent, devroyent avoir la mesme affection, principalement envers leur Noblesse. Car, d'icelle sortent les Princes, les grands Chefs de guerre, les gouverneurs & hauts officiers, Ambassadeurs & Capitaines, desquels ils se servent pour la conservation de leurs couronnes. Et s'ils se veulent voir

[1] *De la discipline publique des jeunes gentils-hommes.*
[2] V. Aristote, *op. cit.,* p. 440 et Plutarque, *op. cit.,* p. 7 et p. 144.
[3] V. Aristote, *op. cit.,* p. 87, p. 95 et 435.

dignement servis de tous ceux-là, estant hommes, il faut premier qu'ils en ayent eu le soin, estant enfans. Car le Prince, qui est pere commun de ses sujets, doit procurer qu'ils soyent bons. De ceci je viens à conclurre, que pour voir un bon fruit de la nourriture de la Noblesse, la diligence des parens n'y suffit pas seulement, mais aussi est besoin que les reglemens publics y entrevienent : à fin que l'un meslé avec l'autre, s'en ensuyve une plus heureuse issuë. Autresfois pour cest effect, tant de beaux Colleges ont esté fondez par les Rois, à ce que tous leurs sujets indifferemment fussent enseignez aux lettres divines & humaines. On peut dire aussi, qu'anciennement les maisons des Princes estoyent des escholes où les jeunes gentils-hommes s'instruisoyent es civilitez & bonnes moeurs. Les ordonnances de la gendarmerie servoyent aussi en partie, pour les instituer aux actions militaires. A present, pource qu'en [126] ces lieux-là, ils n'y rencontrent une nourriture si exquise, comme aucuns la desireroyent. Pour cela seroit-il expedient de venir au remede que j'ay proposé : c'est qu'il pleust à sa Majesté establir en quelques endroits de son Royaume, certains lieux destinez pour telles instructions[1], lesquels, outre le fruit ordinaire, aporteroyent encor ceste commodité, que les peres ne seroyent plus contrains d'envoyer leurs enfans si loin, avecques grands frais, & incertains du succes. Car ils auroyent, comme à leurs portes, une excellente eschole de tous bons exercices. Il n'est annee, qu'il ne sorte de France trois ou quatre cens jeunes gentils-hommes, & la pluspart de bonne maison, qui vont es païs estranges, pour y voir & aprendre ce qui procede de gentillesse de coeur, & d'un desir vehement de savoir. Mais tout bien conté, il revient autant d'inconveniens, que de profit, de tels voyages : car ils emportent l'argent de France, & y raportent souvent de mauvaises coustumes. Davantage, il ne retourne pas la moitié de ceux qui y vont : la pluspart mourans de maladie, ou estans tuez. Il suffiroit (à mon avis) d'envoyer à l'aage de quinze ans les enfans aux lieux qui seroyent ordonnez : pource qu'alors ils commençent a estre plus propres aux exercices du corps, ausquels il convient de la force. Et au parauant qu'ils l'eussent attaint, les peres les feroyent instruire en leurs maisons, ou aux universitez. Ces lieux ici, dequoy j'entens parler, s'apelleroyent Academies : & en chacune ville capitale des provinces de ce Royaume j'en eusse assigné une, n'eust esté que nous ne sommes pas encores disposez à faire beaucoup de bien à la fois. Ce seroit assez pour le commencement, qu'en quatre endroits du Royaume [127] on en dressast en chacun une. Les

[1] De nombreux projets, visant à la création d'académies nobiliaires, sont proposés dans le dernier tiers du XVIe siècle. Nous pouvons citer *L'academie françoise en laquelle il est traitté de l'institution des mœurs* (Paris, 1577) de Pierre de La Primaudaye ; Pierre d'Origny, *Le hérault de la noblesse de France,* Reims, 1578 (notamment les pages 34-37), Samson de Juvigny, *Advis de l'establissement de quatre Academies en la France & des moyens propres pour l'executer*, Rouen, 1596, Jacques Bourgoing, *L'Academie du roy, pour l'instruction de la jeunesse*, s.l., s.d.. V. à ce sujet F. A. Yates, *The French Academies of the Sixteenth Century,* Warburg Institute, University of Londres, 1947.

plus propres seroyent, Paris, Lyon, Bordeaux, & Angers : d'autant que de toutes les autres Provinces on s'y rendroit commodément. Mais je trouverois aussi bon, de les establir en quatre maisons Royales, où les Rois vont peu ou point : à savoir à Fontainebleau, au Chasteau de Moulins, au Plessis de Tours, & au Chasteau de Congnac[1] : car les demeures sont tres-spacieuses, & dignes d'oeuvres royales. Là s'enseigneroyent plusieurs sortes d'exercices, tant pour le corps que pour l'esprit. Ceux du corps seroyent, apprendre à manier chevaux, courir la bague en pourpoint, & quelquefois armé, tirer des armes, voltiger[2], sauter, & si on y ajoustoit le nager[3] & le lucter, il ne seroit que meilleur : car tout cela rend la personne plus robuste & adextre[4]. Aucuns Catholiques y a, qui voudroyent qu'on monstrast aussi aux jeunes gentils-hommes à danser la gaillarde, entr'eux seulement (encor que la dance soit vaine) d'autant qu'elle leur aprend à se bien composer, & à avoir la grace plus asseuree en public. Quant aux exercices de l'Esprit, qui ne sont moins necessaires que les autres : ils seroyent tels. On feroit des lectures, en nostre langue, des meilleurs livres des Anciens, qui traitent des vertus morales, de la police, & de la guerre : & specialement se liroyent les histoires, tant anciennes que modernes. On enseigneroit aussi les Mathematiques, la Geographie, la Fortification, & quelques langues vulgaires : ce qui est fort utile à un gentil-homme (j'entens d'en savoir autant qu'il en peut mettre en usage). Et pource que la vie de l'homme est composee de travail & de repos, il convient, pendant qu'il est oisif qu'il ait quelques occupations honnestes, pour retenir & [128] contenter l'esprit : à fin qu'il ne se transporte à mauvaises pensees & deliberations. Cela a esmeu Aristote d'ordonner qu'on enseignast la Musique[5] aux jeunes gens : & pour cest effect & y auroit des maistres qui la monstreroyent : & par mesme moyen à jouër des instrumens, & autres aussi pour la peinture. J'ay opinion que huit ou dix suffiroyent pour toutes les choses[6] susdites, ausquels conviendroit donner bons gages, selon la qualité des personnes. Car chacun sçait qu'un qui monstreroit à manier chevaux meriteroit plus qu'un peintre. Or comme en toute compagnie il est necessaire qu'il y ait un ordre & mesmement en une maison où tant de

[1] Quelques décennies plus tard, Antoine de Pluvinel propose que quatre académies soient établies à Tours, Poitiers, Lyon, Bordeaux. V. Pluvinel, *L'Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval,* M. Nivelle, Paris 1625, pp. 196-202.

[2] V. sur la voltige à la Renaissance l'article de Guy Bonhomme, « Le cheval comme instrument du mouvement humain à la Renaissance », dans *Le corps à la Renaissance*, *Actes du XXXe colloque de Tours 1987*, sous la dir. Jean Céard, Marie-Madeleine Fragonard & Jean-Claude Margolin, Aux Amateurs de Livres, Paris 1990, pp. 337-350.

[3] La nage est préconisée par Rabelais, qui l'inclut dans le programme d'instruction de Gargantua (v. Rabelais, *Les cinq livres*, La Pochothèque, 1999, « Gargantua », chap XXI, p. 168. Montaigne rappelle (*Les Essais II*, *éd. cit.* chap. XXXIV, p. 742) que selon César, « […] la science de nager estoit tres-utile à la guerre […] ».

[4] V. les exercices proposés par Nicolas Pasquier et Gaspard Saulx de Tavannes à la p. 105 de l'introduction.

[5] V. Aristote, *op. cit.,* liv. VIII, chap III « Qu'il faut enseigner quatre choses aux enfans, la grammaire, la gymnastique, la musique, & la peinture », p. 436 et sv.

[6] *Des maistres et Recteurs.*

personnes conviendroyent, à fin que l'obeïssance & l'honnesteté fust mieux entretenuë : il faudroit choisir quatre gentils-hommes vertueux, qui seroyent superintendans desdites Academies, ausquels tant les maistres que les disciples porteroyent reverence, & qui auroyent esgard à la conduite de toutes choses. Il seroit baillé à chacun deux mille livres de traitement, à fin qu'ils fissent residence sur le lieu. Et ne seroyent que trois ou quatre ans en charge, lesquels expirez on feroit election d'autres. Si telle bride n'estoit donnee à tant de jeunesse là concurrente, elle ne se pourroit comporter en modestie, veu la licence qu'elle a commencé à prendre. Et pourroyent les dessus nommez, voyant quelque disciple vicieux, & comme incorrigible, lui interdire l'Academie, & le chasser de là. La despence pour l'entretien de[1] chacune[2] n'arriveroit à trois mille escus, & pour les quatre ce ne seroit que douze mille escus par an : qui est bien peu de cas pour le grand fruit qui en proviendroit.

QUELQUE bon mesnager du public dira, qu'il [129] vaudroit mieux regarder à[3] acquitter le Roy, que le jetter en nouvelle despense. Je respon que ceci est l'acquitter d'une de plus belles dettes à quoy il est obligé, qui est de rendre sa noblesse ornée de vertu. Et qui voudroit un peu ouvrir les yeux, verroit une infinité de despenses annuelles, qui sont bien plus mal employees. Mais à fin de ne charger point le Royaume, qui l'est desja assez, le meilleur moyen qu'il y auroit pour satisfaire à ceci, seroit, que des benefices qui vaqueroyent les premiers, qui sont sans charges d'ames, & qui tombent en la collation de sa Majesté, elle assignast le payement sur iceux : puis qui aussi bien ils se donnent à gens qui en employent le revenu à usages profanes, ou si sales, qu'il seroit honteux de le dire. Le clergé se plaint ordinairement que les Nobles lui ravissent plusieurs benefices : & lors ne le feroyent-ils pas, d'autant qu'estans bien instituez, & à leurs despens, ils ne voudroyent troubler l'ordre public. Car ceux qui s'emancipent à telles choses, le font par defaut de bonne nouriture[4]. Et quand les affaires de France seroyent reduites en meilleur estat, le Roy deschargeroit de ceste obligation les Ecclesiastiques.

LA difficulté est à ceste heure, où l'on trouveroit tant de Maistres. Car, si ce n'est à[5] Paris, les autres villes en sont quasi toutes despourveuës. Pour le commencement, peut estre en faudroit-il faire venir d'Italie, specialement ceux qui enseignent à estre bien à cheval, à

---

[1] *Des frais.*

[2] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.

[3] *Objection commune refutee.*

[4] N. Pasquier exprime aussi le caractère impératif et bénéfique de l'éducation des jeunes nobles : « Il n'y a chose où il doive avoir tant l'œil qu'en l'instruction de la jeunesse, de laquelle depend le bon ou mauvais gouvernement, la durée ou decadence d'un Royaume : car selon la bonne teinture qui s'applique en cette basse jeunesse, elle se soustient et entretient, si fausse, elle l'affoiblit de tout point ». V. Pasquier, *Le Gentilhomme*, éd. critique par Denise Carabin, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 299.

[5] *De l'execution & du fruict de ce conseil.*

jouër des armes, & à voltiger : combien que j'aye opinion que par les Provinces il y ait plusieurs pauvres gentils-hommes, qui seroyent suffisans à cest effect. Mais ces Academies n'auroyent esté trois ans en usage, qu'elles auroyent façonné plus de Maistres qu'il [130] n'en faudroit. Car le François est prompt à apprendre les arts & sciences, quand il void qu'on honnore & qu'on entretient ceux qui les sçavent. Et encores que les Maistres qui enseigneroyent eussent gages du public, ils ne laisseroyent pourtant de recevoir par permission quelques honnestes presens de leurs disciples, à fin qu'ils se rendissent plus diligens de les bien enseigner. Le superintendant pourroit aussi tenir des jeunes gentils-hommes en pension, selon sa commodité, qui seroit leur bien, & le profit des peres. Somme la discipline seroit telle que ceux qui auroyent commis actes deshonnestes, seroyent chastiez par reprehensions, peines & hontes, ainsi qu'il a esté dit, pour les redresser de leurs erreurs. De discourir particulierement de l'ordre qu'on tiendroit pour tous ces exercices, cela seroit superflu. On doit seulement penser, que horsmis 1es principales Festes, & le Dimanche, il n'y auroit point de jours exempts d'action corporelles. Il faut aussi considerer, que d'autant les escuyers ne pourroyent pas tenir chevaux pour enseigner à tous, qu'il faudroit que les jeunes gens qui là viendroyent (au moins les riches) en amenassent chacun un, ou dressé ou pour dresser : car en l'un ou en l'autre ils pourroyent tousjours s'exercer, & mesme se seroit une commodité aux peres, d'envoyer là façonner leurs chevaux, tant de service, que des courtaux. Je ne fais nul doute que quand un jeune gentil-homme auroit demouré quatre ou cinq ans en telle eschole, qu'il ne fust apres capable de comparoistre en telle Cour de Prince qu'on voudroit : car sçachant faire bien à propos tant d'exercices honnestes, & estant avec cela instruit en plusieurs choses qui ne se comprennent que par l'entendement, [131] qui est-ce qui n'admireroit, en l'aage de dix huit, ou dix neuf ans, de voir un tel avancement ? A present quand nous en voyons à la Cour, ou ailleurs, quelcun doüé de semblables perfections, nous le regardons de bon oeil, & lui souhaittons une bonne fortune. Que seroit-ce donc si on voyoit les Provinces abondantes de tels fruits? Quel contentement seroit-ce pour nostre Roy, de se voir environné, non d'une Noblesse de titre, ains d'une revestuë de vertu? Et quel honneur pour les peres, d'avoir erigé de si belles colomnes pour le soustenement & la gloire de leurs maisons? La jeunesse ayant ainsi esté instituée, il ne faudroit point craindre de l'envoyer apres partout où l'on voudroit, parce qu'elle seroit à l'espreuvë : & au lieu de se gaster, elle iroit choisissant ce qui est de meilleur ailleurs, pour y profiter. Il n'en faudroit que six tels en une compagnie de gensdarmes, pour la rendre disposee à tous exercices loüables : au lieu que le plus souvent, la plus part employent leur loisir en des passe-temps ridicules, ou dommageables. Les assemblees qui souvent se font aux Provinces pour decider querelles, ou

pour lever la gerbe[1], seroyent alors converties en douces & agreables contentions, tantost es villes, tantost es maisons des Seigneurs, entre les jeunes gentils-hommes, à courre bagues, combatre à la barriere, & à autres exercices pour obtenir les prix adjugez aux plus dextres, puis s'entre-défieroyent, & par ces communications, en choses si honnestes, s'engendreroit des conoissances & amitiez fructueuses. Je laisse à juger à ceux qui ont pratiqué les Cours & les guerres, combien tost les jeunes (dequoy je parle) se seroyent bons courtisans, & bons soldats. Car estans desja si bien enseignez, tant es [132] actions de l'esprit que du corps, une telle preparation les rendroit capables d'aprendre en deux ans, ce que les autres (qui outre les aides de nature ont bien peu d'erudition) ne peuvent comprendre en six. Finalement, ce bon ordre venant à estre divulgué par les païs estranges, plusieurs accourroyent vers nous, pour participer à l'Institution qui y seroit donnee : ce qui tourneroit à gloire à nostre patrie.

C'EST ici un petit moyen pour empescher en quelque maniere, que la corruption universelle (qui, comme un torrent desbordé, veut gaigner païs) n'aille infectant davantage nostre Noblesse. On en pourroit encor esperer ce bien, que par la continuation d'un tel reglement on verroit peu à peu les bonnes moeurs entre icelle se restaurer. Et les vieux, voyans une jeunesse si attrempée[2] & bien instruite, auroyent plus de crainte de faillir, & plus d'affection de sçavoir ce qui est digne d'eux. Il resteroit de persuader à sa Majesté, que sa volonté fust de faire dresser tels, ou meilleurs, establissemens. A quoy je m'asseure qu'elle ne seroit discordante, pour la singuliere affection qu'elle porte à sa Noblesse, laquelle ayant tousjours esté prompte de sacrifier sa vie pour son service, elle le feroit encores beaucoup plus, quand par nouveaux bien-faits ses obligations seroyent acreuës.

FIN.

[1] Lever la gerbe : lever la dîme, les impôts. V. *Dictionnaire de l'Académie Françoise,* Chez la Veuve de Jean Baptiste Coignard, A Paris, 1694, p. 641.

[2] Nous corrigeons le mot (« atteempée » dans notre édition), qui se trouve amendé dans les éditions suivantes.

[133]

QUE LA LECTURE DES LI-vres d'Amadis[1] n'est moins pernicieuse aux jeunes gens, que celle des livres de Machiavel aux vieux.

SIXIEME DISCOURS.

J'AY autresfois pris un singulier plaisir à lire les discours & le Prince de[2] Machiavel[3], pource que là il traite de hautes & belles matieres politiques & militaires, que beaucoup de gentils-hommes sont curieux d'entendre, comme choses qui convienent à leur profession : & faut que je confesse que tout le temps que je me suis contenté de passer legerement par dessus, j'ay esté esblouï du lustre de ses raisons. Mais depuis qu'avec un jugement plus meur je suis venu à les bien examiner, j'ay trouvé sous ce beau voile plusieurs erreurs couverts, qui font cheminer ceux qui les suyvent es voyes de deshonneur & dommage. Que s'il y a quelques uns qui mettent en doute ce que j'en dis, je les prie qu'ils lisent un livre intitulé l'anti-Machiavel, dont l'Autheur m'est inconu[4], & ils verront que je ne me suis point abusé.

J'ESTIME que je ne m'abuseray non plus en [134] affermant les livres d'Amadis[5] estre des instrumens fort propres pour la corruption des moeurs, ce que j'ay deliberé de monstrer en peu de langage, à fin que l'innocence de la jeunesse[6] craigne de s'aller enveloper

---

[1] Nicolas d'Herberay, sieur des Essarts, a traduit, adapté et développé le roman de chevalerie espagnol *Amadis de Gaule*, qui a un très grand succès à l'époque. Le premier livre paraît en 1540 et sept autres tomes seront publiés régulièrement jusqu'en 1548. Une partie de ces ouvrages contient l'histoire d'Amadis et d'Oriane et une autre celle de leurs descendants ; leurs intrigues tournent toujours autour de l'amour et de la guerre. Après la mort de Nicolas d'Herberay, d'autres auteurs, Claude Colet, Guillaume Aubert de Poitiers et Jacques Gohory, donneront une suite aux aventures et le roman atteindra XXII volumes en 1615.

[2] *Avis sur les ecrits de Machiavel.*

[3] La première édition du *Prince* date de 1553, celle des *Discours* de 1544. V. Machiavel, *Les discours de l'estat de paix et de guerre, […] Sur la premiere Decade de Tite Live […] Ensemble, un livre du mesme auteur intitulé le Prince,* A Rouen, Chez Robert Mallard, 1586.

[4] Il s'agit de l'ouvrage d'Innocent Gentillet, *Discours d'estat sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un Royaume […] contre Nicolas Machiavel*, appelé l'*Anti-Machiavel.* Il est publié pour la première fois en 1576, sans nom d'auteur ni lieu de publication, ce qui explique l'ignorance de La Noue quant à son auteur. V. I. Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner gouverner et maintenir en bonne paix un Royaume […]. Contre Nicolas Machiavel Florentin*, 1576.

[5] *Des livres d'Amadis.*

[6] En parlant des lectures de sa jeunesse, Montaigne dit qu'il a échappé, grâce à sa bonne éducation et contrairement aux autres enfants de son âge, à la lecture des romans de chevalerie et qu'il s'est adonné à celle des *Métamorphoses* d'Ovide, qui était « […] le plus aisé livre que je cogneusse, et le plus accommodé à la foiblesse de mon aage à cause de la matiere. Car des Lancelots du Lac, des Amadis, des Huons de Bordeaus, et tel fatras de livres à quoy l'enfance s'amuse, je n'en connoissois pas seulement le nom […] ». V. *Les Essais* I, éd. de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, p. 175. Monluc aussi désapprouve ceux qui se livrent à la lecture des romans de chevalerie de ce type : « […] celuy-là, deux heures du jour, s'enfermoit dans son cabinet, feignant faire quelque despesche d'importance, mais c'estoit pour lire *Rolland le furieux* en italien […] », v. Monluc, *Commentaires*, éd. P. Courteault, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1968, p. 346.

dans ces invisibles files, qui sont si subtilement tendus. De tout temps il y a eu des hommes, qui ont esté diligens d'escrire & mettre en lumiere des choses vaines. Ce qui plus les y a conviez est, qu'ils sçavoyent que leurs labeurs seroyent agreables à ceux de leurs siecles, dont la plus part à tousjours humé la vanité, comme le poisson fait l'eau. Les vieux Romans, dont nous voyons encor les fragmens par ci & par là, à sçavoir de Lancelot du Lac, de Perceforest, Tristan, Giron le courtois[1], & autres, font foy de cette vanité antique. On s'en est repeu l'espace de plus de cinq cens ans, jusques à ce que nostre langage estant devenu plus orné, & nos esprits plus fretillans, il a falu inventer quelque nouveauté pour les esgayer. Voila comment les livres d'Amadis sont venus en evidence parmi nous en ce dernier siecle. Mais pour en parler au vray, l'Espagne les a engendrez, & la France les a seulement[2] revestus de plus beaux habillemens. Sous le regne du Roy Henri second, ils ont eu leur principale vogue[3] : & croy que si quelqu'un les eust voulu alors blasmer, on lui est craché au visage, d'autant qu'ils servoyent de pedagogues, de jouët, & d'entretien à beaucoup de personnes : dont aucunes apres avoir apris à Amadiser de paroles, l'eau leur venoit à la bouche, tant elles desiroyent de taster seulement un petit morceau des friandises, qui y sont[4] si naïvement & naturellement representees. Et combien que plusieurs les ayent desdaignees, & rejettees, si est-ce qu'il n'en y a eu que trop, qui s'en [135] estans apastelez, ont continué de s'en repaistre. Et de cette nourriture, se sont engendrees des mauvaises humeurs, qui ont rendu des ames malades, qui ne pensoyent paraventure pas du commencement arriver ceste indisposition.

L E jugement que je feray de ces livres en general sera tel. C'est qu'il me semble (si[5] je ne me trompe) que ç'a esté un Magicien courtisan, habile & accort, qui les a composez, lequel pour mettre son art en estime, & rendre ceux qui s'en meslent honnorez & craints, à dextrement feint mille merveilles, qu'il a couvertes & envelopees de plusieurs choses plaisantes, desirees, & en usage, à fin que l'un coulant parmi l'autre, le tout fust mieux reçeu. Je sçay bien qu'il y en aura qui trouveront fort estrange mon opinion, parce qu'ils cuident

[1] Ces ouvrages sont des romans de chevalerie, très populaires : *Le roman de Lancelot* est la troisième partie du cycle de la Table ronde, écrite par Gautier Map, Chapelain du roi Henri II d'Angleterre. Le vaste roman de *Perceforest*, écrit vers 1340, rapporte comment celui-ci devient roi d'Angleterre. Quand au « Tristan » que La Noue cite, il doit s'agir du *Tritan du Leonais*, qui conte les amours du héros du même nom, un des chevaliers de la table ronde, pour Iseult d'Irlande, femme du roi Marc. *Giron le Courtois* est aussi un des romans de la Table ronde, composé vers le milieu du XIII[e] siècle. Tous ces romans sont très populaires au XVI[e] siècle.

[2] *Les origines.*

[3] « Jamais Livre ne fut embrassé avec tant de faveur que cettuy, l'espace de vingt ans ou environ […] » nous dit Pasquier en dans ses *Recherches.* V. E. Pasquier *Les recherches de la France*, éd. critique sous la dir. de M.M. Fragonard et F. Roudaut, Honoré Champion, Paris, 1996, Livre VII, chap. 5, p. 1410.

[4] *Leur fruit.*

[5] *L'autheur d'iceux.*

que l'intention de l'autheur desdits livres, n'a esté autre que de laisser à la posterité un pourtrait des exercices des Cours de son temps, & forger un aiguillon, pour picquer les jeunes gentils-hommes, & les inciter à la pratique de l'amour & des armes[1] : comme deux tres-beaux sujets qui les peuvent delecter, façonner, & faire monter aux honneurs. Mais ils jugent trop à la bonne foy, s'arrestant plustost à considerer la beauté de certaines choses exterieures, que la verité des interieures. Car encores que je leur accorde que les instructions & exemples de cette fabuleuse histoire, soyent aussi proposez pour enseigner à aimer & à combattre : toutesfois si veux-je dire que la pluspart de telles amours sont deshonnestes, & quasi tous les combats pleins de fausseté, & impratiquables : de sorte que c'est cheminer en erreur, que suyvre telles regles. [136]

OR tout ce que je pretens monstrer, s'apercevra beaucoup mieux par la deduction[2] des particularitez que j'y ay remarquees. Je commenceray par les personnes d'Alquif, d'Urgande[3], & d'autres semblables, enchanteurs & enchanteresses, qui sont apellez les sages : & les arts Magiques, ou diaboliques, dont ils usoyent, sont nommez une parfaite sapience. Je croy, que si l'autheur eust osé les apeller Prophetes, qu'il l'eust fait. Ils meritoyent pourtant bien ce nom, mais avec ceste queuë, à sçavoir de Satan. Quand ceste vieille, ou ce vieillard, venoyent es Cours des Princes, on les caressoit & honnoroit excessivement, & les admiroit-on encores plus, comme s'ils fussent de nouveau descendus du Ciel. Eux ne failloyent pas aussi de choisir des occasions propres pour y venir, comme quand il falloit departir deux Chevaliers, acharnez à s'entre-tuer pour donner passe-temps aux Dames, ou pour aporter quelques armes enchantees à un jeune Prince qui recevoit l'ordre de chevalerie, ou pour effrayer une Cour, par quelque terrible spectacle, & puis la rasseurer & esjouïr. Mais j'erre en voulant specifier leurs miracles. Car on doit imaginer qu'un Jupiter & une Minerve n'en ont anciennement tant fait que ceux-ci. Davantage, quand il estoit question de sçavoir les choses à venir, on alloit à eux, comme les Payens alloyent à l'oracle d'Apollo[4]. Il ne faut donc pas s'esbahir, si on en faisoit grand cas, puis qu'on les voyoit ainsi

---

[1] « Dès son apparition, le roman est devenu le bréviaire "où la cour de Henri II" apprend "à penser et à exprimer ses sentiments" ». V. Simonin, « La disgrâce d'Amadis », dans *L'encre et la lumière*, Genève, Droz, 2004, p. 189.

[2] *Preuve du poinct precedent : la consideration du premier fruit de ces livres, nommé poison d'impiété.*

[3] Alquif est un enchanteur, marié à Urgande « la Desconeue », une fée. Celle-ci se nomme ainsi car elle peut changer d'apparence à volonté et n'est reconnue que si elle se révèle. Dans le livre IV, elle aide Amadis à plusieurs reprises contre Mélie, décrite comme une magicienne malfaisante, ennemie de la foi chrétienne.

[4] Apollo est un dieu archer grec qui préside aux arts, précisément à la musique et à la poésie ; il est aussi un des seuls dieux capables de divination. La Noue a pu en prendre connaissance chez Plutarque qui parle à de nombreuses reprises du recours à Apollo dans ses *Oeuvres morales* (V. *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572). Montaigne aussi évoque le Temple d'Apollon à Delphes ; sa source est quant à lui Hérodote, VIII,

revestus d'une puissance supernaturelle. Ceste espece de Magiciens sont reputez estre des bons & secourables.

M A I S l'autheur en forge d'autres, comme un Arcalaus l'enchanteur[1], Melie, &[2] plusieurs autres, qui ne se [137] plaisoyent qu'à mal-faire. Et par là est-il aisé à conoistre, qu'il fait des arts Magiques une chose indifferente, les estimant licites ou illicites, selon qu'on s'en sert bien ou mal. Et semble qu'il en aprouve l'usage au regard des Chrestiens, & le reprouve aux Payens. Il veut que ceux-ci ayent puisé leur science des livres de Medee[3], qui a esté les siecles passez une tres-grande Necromancienne. Mais quant à son Urgande la desconuë, il dit qu'elle s'est instruite par les admirables preceptes du grand Apollidon qu'il feint avoir esté comme un autre Zoroastes[4]. En ceci il a mieux parlé qu'il ne pense. Car Apollidon est paravanture cest Apollyon dont S. Jean fait mention en son Apoçalypse[5], à sçavoir, le Diable, lequel on peut dire avoir esté le commun precepteur des uns & des autres : d'autant que ces arts pernicieux, & pleins de fraude & mensonge, ne peuvent procéder d'autre boutique que de la sienne. Parquoy il nous faut tenir fermes, & ne nous laisser pipper aux escrits & persuasions de ceux, qui apres avoir fardé & desguisé l'impieté, la veulent domestiquer avec nous, qui la devons chasser comme un horrible monstre. Quand les hommes oyent parler d'enchantemens & sortileges, la plus part, de prime face, s'en mocquent, ou les detestent. Mais s'ils se laissent trop aller à prendre plaisir d'en deviser, ou d'en voir quelques preuves, peu à peu ils s'accoustument à n'en avoir horreur. Ainsi que ceux qui ayans longtemps fuy des serpens, neantmoins par coustume de les voir & manier, vienent à la fin à les porter au col : combien que ce soit chose à quoy nature mesme fait quelque repugnance.

A U C U N S pourront dire que je fay d'une mous- [138] che un Elephant : & que s'il[6]

---

36 : v. *Les Essais I*, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, chap. XXII, p. 120.

[1] Archaleus plongea Amadis dans un sommeil profond et le fit passer pour mort (livres I, XIX, XXI).

[2] *But de l'autheur de ces livres d'Amadis.*

[3] Célèbre magicienne qui apparaît dans le cycle des Argonautes.

[4] Apollidon habite le palais situé sur l'Ile Ferme que Amadis parvient à conquérir (livre IV des *Amadis*). Zoroastre est selon le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle (chez Michel Bohm, Rotterdam, 1720) le « Roi des Bactriens [qui] fut vaincu par Ninus & a passé pour l'Inventeur de la magie ».

[5] V. *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, Apocalypse de Saint Jean, chap. IX, 11, p. 118 v° : « Et avoyent sur elles [les sauterelles] pour roy l'ange de l'abysme, qui a nom en Hevrieu Abaddon, & en grec Apollyon ». A. M. Gérard explique que « […] l'Apocalypse use de l'équivalent grec apollyôn où de bons auteurs voient une déformation de nom d'Apollon. Il ne faudrait alors retenir de la légende du dieu solaire des Grecs, généralement tenu pour aimable, que ses gestes funestes […]. Il est bien sûr plus raisonnable de lire en apollyôn "destruction" ou "destructeur" : le verbe grec apollonai signifie bien "détruire", "ruiner", "perdre". […] Abaddôn, l' "ange de l'Abîme", placé à la tête des forces mauvaises comparées à de monstrueuses "sauterelles" en raison de l'étonnant pouvoir dévastateur des invasions menées par ces insectes lors de leurs migrations massives ». V. M. A. Gérard, *Dictionnaire de la Bible*, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1989.

[6] *Pourquoy la lecture de tels livres est pernicieuse.*

y avoit si grand danger à lire ces folies-ci, que quasi chacun tient pour fables, tant de doctes personnages, qui vivent, devroyent aussi s'abstenir de lire les escrits de Jamblique, Porphyre, Pselle, & d'Apollonius Thyaneus[1], qui ont traité amplement de la Magie, & de la communication qu'on peut avoir avecques les Demons, & des sacrifices qu'ils demandent. A cela je respon, qu'il y a bien difference entre ceux, qui paravanture ne s'amusent jamais à autres livres qu'à ceux d'Amadis, ausquels le sucre qui y est respandu fait avaller les gros morceaux d'aloës, sans y penser : & les autres, qui estans fondez en doctrine, aage & experience, vont cerchans quelques roses, parmi des forests d'espines. Car les premiers ne conoissans pas les pieges, s'y prennent inopinément : & les seconds les apercevans de loin, les vont cercher pour les briser. Certes la jeunesse de nos Cours n'eust pas esté, depuis quarante ans, si prompte à repaistre sa curiosité de telles merveilles, si les escrits de vanité, dequoy nous parlons, ne l'y eussent preparee. Et c'est ce qui à fait que les Astrologues & enchanteurs, y ont esté si bien venus[2]. Plusieurs ne cuident pas qu'il y ait aucun inconvenient à voir & aprendre choses qui font rire & esmerveiller. Mais ils n'aperçoyvent pas que ce n'est que le commencement de la farce, & qu'à la queuë gist le venin. Il y a assez d'autres passe-temps, sans aller s'entremesler en ceux, où les habiles valets des Magiciens vienent faire leurs tours de passe-passe. Et ceux qui se familiarisent trop avecques eux ne faillent jamais d'estre payez, non pas en monnoye de Singe (comme dit le proverbe)[3] ains en une beaucoup pire, que ces petits diableteaux transfigurez (qui se vienent jouër [139] avec les simples) leur departent fort liberalement. Car en fin ils attrapent l'ame, l'infectant d'une folle croyance, qui l'a fait petit à petit s'esloigner de Dieu. Le Prophete Balaam, encores qu'il fust faux, disoit pourtant tres-bien, Que le peuple d'Israel estoit bien-heureux, d'autant qu'il n'y avoit en lui ni augure, ni devin, ni enchanteur[4]. Si nous voulons jouïr d'un mesme heur, il nous faut imiter ce peuple-la, tant en la rejection des personnes que des escrits, qui nous servent d'amorces pour nous aprivoiser aux misteres diaboliques. C'est assez parlé du premier & principal poison qui est caché dans les fruits qui sont es vergers d'Amadis.

---

[1] Dans un ouvrage que La Noue a probablement lu, la *Démonomanie des sorciers*, Paris, Jacques du Puys, 1581, Bodin évoque à de nombreuses reprises les philosophes Porphyre de Tyr, Jamblique, Micheal Psellos et Apollonios de Tyane ; par exemple p. 1 v° : « Et combien que Platon, Plutarque, Porphyre, Iamblique, Plotin tiennent qu'il y a de bons & mauvais Daemons […] », p. 51 v° : « C'est pourquoi Iamblique, Plotion, Porphyre & l'Empereur Julian l'Apostat, ont definy la Magie estre l'invocation des bons Daemon […] ».

[2] V. *supra* note 6 p. 252.

[3] « Payer en monnoye de singe » signifie payer « en gambades et bouffonneries » (V. *Le dictionnaire universel* d'Antoine Furetière, Le Robert, Paris, 1978, t. 3, « Singe »). Cette expression fait référence, selon Sainéan, aux « […] anciens bateleurs, qui, au lieu de payer le payage, faisaient gambader leurs singe devant le péager ». V. Lazare Sainéan, *La langue de Rabelais,* Paris, 1922, t. I, p. 389.

[4] L'histoire de Balaam se trouve dans dans *l'Ancien testament.* V. *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567*,* « Nombres », chap. XXII-XXIII, p. 68 v°-69 v°.

IL faut maintenant traiter du second, que j'apelle poison de volupté, dont plus de[1] gens tastent, & qui est beaucoup plus descouvert que l'autre : & tellement subtil & penetratif, que pour n'en estre offensé, on doit au paravant avoir usé de bons preservatifs. Il consiste (comme j'ay desja dit) en plusieurs especes d'amours deshonnestes, qui sont là si bien depeintes, que les jeunes en les considerant y sont deçeus, comme les oiseaux l'estoyent en regardant les fruits contrefaits que Zeuxis avoit pourtraits en ses tableaux[2]. Les traducteurs François, ne se sont pas seulement estudiez à bien agencer leurs traductions, mais ont aussi adjousté, comme je cuide (car le vieil langage Espagnol est trop simple) tous les plus beaux ornemens qu'ils ont peu emprunter de la Rhetorique, à fin que le nouveau eust plus d'efficace de persuader, ce que plusieurs ne se persuadent que trop volontiers. Et l'ayant rendu fluide & affetté, il ne faut point demander si son murmure est doux aux aureilles, où apres avoir passé, il va chatouiller les plus tendres affections du coeur, les- [140] quelles il esmeut, plus ou moins, selon que les personnes sont preparees. O la belle instruction pour les Damoiselles, quand elles voyent les jeunes Princesses eschauffees de flammes amoureuses[3], pour un chevalier qu'elles n'ont veu que deux heures, car encores que la honte & la modestie les deust retenir dans les bornes de pudicité, neantmoins l'autheur leur fait confesser, & de prime abordee, que les pointures violentes du dieu Cupidon (sur qui elles jettent toute la coulpe) les ont si fort attaintes, que ne pouvans sortir par la porte elles sont contraintes de se jetter par la fenestre, pour aller dans quelque delicieux jardin manger des abricots. Mais j'ay observé que la fortune leur est si favorable, que jamais pas une ne se blesse. On leur pourroit bien aproprier la chanson, qui dit,

Tant vous allez tost guillemette
Tant vous aller tost.[4]

Quant aux chevaliers ils sont encores plus prompts à l'esperon. Car aussi soudain que la premiere beauté a dardé dans leurs ames le moindres de ses moindre rayons, alors sont elles

---

[1] *Du second fruit, nommé poison de volupté.*

[2] La Noue se souvient peut-être d'une lecture de Pline, dont l'*Histoire naturelle* est traduite du latin par Loys Meigret et publiée en 1552 : « On dit aussi; que Zeuxis fit depuis un garçon, portant une graine de raisins : & voyant les oiseaux y venoyent becquer, vint contre son tableau bien fasché, blasmant son ouvrage mesme, d'une grande sincerité, confessant qu'il avoit mieux fait les raisins que le garçon :car si le garçon eust esté fait entierement selon le naturel, les oiseaux eussent craint de venir becquer les raisins ». V. Pline l'Ancien, *L'histoire du monde*, Par Antoine Tardif, A Lyon 1584, « Histoire naturelle », p. 643

[3] *Impudiques & sales amours.*

[4] Il doit s'agir d'une chanson populaire, dérivée du personnage de la Guillemette de *La farce de maître Pathelin,* pièce de théâtre composée vers 1460 (v. *La farce de maistre Pierre Pathelin, avec son testament a quatre personnages,* De l'Imprimerie Antoine-Urbain, A Paris, 1723). On trouve cependant beaucoup plus souvent la forme « Tant vous allez doux Guillemette / Tant vous allez doux », par exemple chez Noël du Fail, dans les *Contes et discours d'Eutrapel,* A Rennes, Pour Noël Glamet, 1587, « D'un apothicaire d'Angers », p. 299.

non seulement en continuelle ardeur, ains avec cela rosties & fricassees (ainsi que les bonnes vieilles de nos villages disent que les pauvres ames de purgatoire le sont) qui est occasion que jamais ils ne cessent de courir, jusques à tant qu'ils ayent trouvé quelques remedes pour les resfraischir. En ces difficultez ici, ces amoureux et amoureuses ne manquent point de subtiles Dariolettes[1], c'est à dire, de bonnes maquerelles. Et croy qu'Homere, aux personnages qu'il a introduits, pour representer divers offices, n'en a point fait mieux jouër[2] leur roolle, que celle-ci jouënt le leur : qui sçavent plus d'inventions qu'un renard de finesses, pour faire venir [141] les oiseaux, avec friandes pipees de volupté. Or apres qu'une telle comedie s'est jouee, alors l'autheur desploye son eloquence pour monstrer qu'en cela gist la felicité humaine : ce qui n'a pas petite force pour donner de mauvaises impressions à la jeunesse delicate, qui par l'assiduelle lecture de ces folies, les va cachetant dans son coeur. Je pense qu'au Monastere des Cordeliers de Paris, (qui est le plus fertile clapier de Moines qui soit d'ici a Rome)[3] il n'y en a aucun (tant contemplatif & mortifié qu'il s'estime estre) que s'il avoit autant leu les discours d'Amadis, que les vieux Miracles de la legende dorée[4], & les nouvelles fables du livre des Conformitez de sainct François[5], ne se sentist espoinçonné au vif de dangereuses tentations. A plus forte raison, les jeunes personnes, qui sont tracassans dans les delices du monde, s'en doyvent deporter.

ON pourra dire que la pluspart des amours, qui sont là demenees, tendent à[6] Mariage. Je l'accorde. Mais avant que venir aux nopces publiques, quasi tousjours se font de petites nopces secrettes, pour aprentissage, dont sortent des eclats. Ce qui impose des taches à l'honnesteté. Mais qui voudra regarder de l'autre part, les amourettes de don Florisel, de don Rogel[7], & plusieurs autres Chevaliers, qui estoyent plus aspres à ceste curee qu'un

[1] La vogue des *Amadis* fut telle que certains noms de personnage demeurèrent dans l'usage commun jusqu'au début du XVII[e] siècle ; l'officieuse Dariolette donna le sien aux entremetteuses.
[2] *Infame maquerellage d'un barbouilleur de papier.*
[3] Allusion injurieuse au monastère des cordeliers à Paris. Celui-ci prit feu et disparût en novembre 1580, mais La Noue ne le savait peut-être pas, ayant été capturé en mai.
[4] La *Légende dorée*, écrite par le dominicain Jacques de Voragine est une compilation d'histoires des vies et des martyres des saints et d'épisodes de la vie du Christ. Dès sa rédaction au XIII[e] siècle, l'ouvrage connaît une grande diffusion et un grand succès.
[5] La Noue nous renvoie au célèbre pamphlet de Conrad Badius, *L'Alcoran des Cordeliers. Tant en latin qu'en François. C'est à dire Recueil des plus notables bourdes & blasphemes de ceux qui ont osé comparer Sainct François à Jesus Christ: tiré du grand livre des Conformitez, jadis composé par frère Barthelemi de Pise, Cordelier en son vivant*, édité pour la première fois en 1542. Il fait la satire de l'ouvrage de Barthelemi de Pise, le *Livre des Conformités de St. François avec Jésus-Christ* écrit au XIV[e] siècle. Il contient plus généralement une attaque contre les catholiques par les protestants ; le livre est préfacé par Martin Luther qui est injurieux à l'égard des Catholiques.
[6] *Pollutions du S. Mariage.*
[7] Les exploits de Don Florisel de Niquee apparaissent dans les livres IX à XIV et ceux de Don Rogel dans les Livres XI à XIV.

Chiquanoux à gripper[1], il verra encores de belles leçons pour attiser l'incontinence, qui n'est que trop enflammee es poictrines des jeunes. L'autheur ne s'est contenté d'avoir enseigné à abuser des amours licites, & à pratiquer les illicites. Il en a aussi feint de fantastiques, qui[2] ne laisserent pas pourtant (ce dit l'histoire) de produire des effects, comme celles d'Amadis de Grece, & de la Royne Zahara[3]. Car [142] aucuns Magiciens voyans qu'ils s'entre-regardoyent de bon oeil, encores que cest Amadis fust marié : neantmoins esmeus de pitié de leur passion, & aussi pour oster la coulpe de l'adultere, ils les enchanterent tous deux ensemble en de beaux vergers delicieux, où s'oublians eux-mesmes, ils n'oublierent pas pourtant de forger deux beaux enfans, qui furent appelez Anaxartes & Alastraxeree, & quelque temps apres estans desenchantez chacun s'en alla où il voulut, sans se ressouvenir de ce qui estoit passé. Qu'est-ce autre chose cela sinon une couverte representation du paradis de Mahomet[4], dont c'est autheur vouloit donner quelque petit goust aux Chrestiens de son temps (lequel se sentoit paravanture du Mahumetisme, à cause qu'alors toute l'Espagne estoit remplie de Sarrazins) à fin qu'ils s'accoustumassent à repaistre leurs esprits & leurs corps de pensemens & d'actes du tout charnels. Je laisse à juger à ceux qui ont quelque integrité si la lecture de tels livres, remplis de tant d'ordes folies, n'est pas dangereuse tant aux jeunes qu'aux vieux : car on ne sçauroit si bien se nettoyer apres, qu'il ne demeure tousjours des taches en la blancheur des affections.

J'OUY dire une fois à un bon gentil-homme qu'ils avoyent une proprieté occulte à la[5] generation des cornes : & je me doute que lui-mesmes en avoit fait l'experience. Car il portoit deux petits cornichons cachez derriere l'oreille, qu'un autre du mestier lui avoit attachez pour remboursement de pareille somme, que peu de temps au paravant il avoit reçeuë de lui en pur & loyal prest. Voila pourquoy il estoit croyable, veu qu'il en parloit comme sçavant. Certes je serois d'avis qu'on bannist & releguast tous tels livres en Si- [143] cile[6], où les hommes sont quasi tousjours en sentinelle, pour l'extreme crainte qu'ils ont des

[1] La Noue compare les personnages de l'Amadis aux chicanous de Rabelais pour souligner leur avidité. V. *Le quart livre de Pantagruel*, chap. XII, XV.
[2] *Amours fantastiques.*
[3] Leur histoire et la naissance de leur enfant sont contées dans le livre VIII, IXXX et IX. VI.
[4] La Noue tire probablement ses idées du « paradis de Mahomet » du premier livre de Carion, *Chronique et histoire universelle,* Par Jean Berion, 1579, t. I, p. 493 : « Il promet aux observateurs de sa loi victoires & richesses en ce monde, & paradis apres ceste vie, c'est à sçavoir des délices & joies charnelles sans fin […] ». Un autre auteur de cette époque, Pierre Belon, décrit le paradis de Mahomet, dans *Les Observations de plusieurs singularisez & choses mémorables, trouvées en Grece, Asie, Judée, Egypte, Arabie, & autres pays estrades* […], En la boutique de Gilles Corozet, A Paris, 1554, Chap IX, « Brief récit du paradis feint, tel que Mahomet l'a promis aux Turcs, & des choses fantastiques qu'il racompte », pp. 177 v°-178 v°.
[5] *A quoy tels livres sont propres.*
[6] Allusion aux Vêpres siciliennes : à la fin du XIII[e] siècle, les Français étaient maîtres de Palerme : le frère de Louis IX, Charles d'Anjou, était devenu en 1263 souverain guelfe de Sicile. Mais les relations entre Charles

surprises de la nuict. Car on verroit si leur vigilance les garentiroit que ceste cause productive ne fructifiast entr'eux. Un procureur d'Amadis fera ceste objection, disant qu'il en y a aucuns, qui sans lire dedans ne laissent pas de faire comme les autres. Je croy bien qu'il s'en trouve de tels : mais je les blasme au double, de ce que leurs inclinations, sans estre aidees, courent si viste au mal.

P O U R S U Y V O N S à ceste heure de mettre en veuë quelques autres mauvaises[1] drogues, qui se trouvent en ceste boutique. Et à mon avis que ceste ici peut marcher en troisiéme lieu, qui est une miserable coustume, que l'autheur introduit, en attachant le plus haut poinct d'honneur des Chevaliers à s'entre-couper la gorge pour choses frivoles. Et de ces Tragedies-là, il en fait le souverain passe-temps des Rois, des Dames, des Cours & Citez. On void souvent en icelles le pere contre le fils, le frere contre le frere, l'oncle contre le neveu, dans un camp clos, où apres s'estre entre-charpentez deux heures, les uns & les autres tout ensanglantez tombent de foiblesse. Quelquesfois, il feint qu'ils ne s'entre-conoissent, quelquesfois aussi ils s'attaquent pour s'esprouver. Mais quelles lourdes & vilaines ignorances & espreuves sont-ce là, qui font tenter des parricides si horribles ? On peut respondre que ce sont les enseignemens du grand Apollyon, dont j'ay parlé, lequel estant meurtrier des le commencement ne se plait qu'à faire perpetrer meurtres. Anciennement les Romains prenoyent plaisir de faire combatre à outrance devant eux, mais c'estoyent criminels, qui avoyent merité plusieurs supplices. Au [144] contraire, ce ne sont ici que fils de Rois, Princes, & Seigneurs, qui contrefont les gladiateurs. Ce qui ne peut persuader autre chose à la jeunesse qui lit ces exemples, sinon qu'il faut tousjours se battre avecques quelqu'un pour estre prisé & redouté. Et paravanture que telles impressions ont fait multiplier les querelles en nostre France, depuis trente ans, en telle quantité qu'on les y void maintenant. On peut dire aussi, & à bon droit, que tels spectacles rendoyent les Cours impitoyables, & cruelles, par l'acoustumance à voir souvent espandre le sang humain. Et si aucunes y a qui desirent repaistre leurs yeux de sang, qu'elles imitent la coustume d'Angleterre, où lon met en jeu les bestes sauvages, à sçavoir Ours, & Taureaux, contre des Chiens[2], lesquels passe-temps sont sans comparaison plus licites.

---

d'Anjou et Pierre III d'Aragon (époux de la fille de Manfred, roi de Sicile) étaient tendues. Les Siciliens, irrités de la cruauté et des vexations qu'ils éprouvaient de la part des Capétiens de Sicile, se soulevèrent et en firent un massacre général, à l'heure des Vêpres du jour de Pâques en 1282.

[1] *Troisiéme fruict, nommé Poison de vengeance.*

[2] « Outre les jeux & les divertissemens communs à la plûpart des Nations d'Europe, comme la Paume, le Billard, […], &c. Les anglois en ont qui leur sont particuliers, ou du moins qu'ils aiment, & qu'ils pratiquent plus qu'on ne fait ailleurs. Voir jouxter des Coqs est un plaisir Royal en Angleterre. Leurs combats de Taureaux & de chiens, d'ours & de chiens ; & quelquesfois de Taureaux & d'Ours, ne sont pas des combats à outrance comme ceux des Coqs », v. F. M. Misson, *Mémoires et observations faites par un voyageur en*

VOICI encor une autre coustume des Chevaliers de ce temps-là. C'est que si[1] quelqu'un avoit fait promesse d'aller en une avanture, à quelqu'une de ces pelerines, qui marchoyent tousjours toutes seules avecques eux : quand leur souverain seigneur, leur pere & mere, leur eust commandé de puissance seigneuriale, ou paternelle, de desister pour les servir en autre chose necessaire : c'estoit une infamie perpetuelle à eux, que de le faire : ains il leur convenoit, par obligation de Chevalerie, suyvre leur Damoiselle, qui se trouvoit quelquesfois de tres-bonne compositon. Ce sont là de nouvelles loix qui, par forme de galanterie, tendent à effacer des entendemens des hommes, celles que nature y a si vivement engravees, & qu'elle leur a rendues si recommantables. Pour ce regard doyvent-elles estre ensevelies. [145]

JE sçay bien que je seray accusé de censurer trop severement, ou bien de calomnier[2] nostre Chroniqueur d'Amadis. Pour la justification duquel on dira qu'en plusieurs endroits de son livre, il exalte fort la pieté Chrestienne. A ceci je respondray, qu'il ne pouvoit s'excuser de toucher ce poinct. Mais par ce qu'il en dit, on peut juger qu'il n'en discourt que pour servir de couverture, & qu'il n'a gueres leu en la Bible. Car il nous propose une religion sauvage & farouche, qui n'habite qu'es deserts & hermitages, laquelle il eust deu representer plus civile & domestique. Mais comment traitteroit-il purement des choses divines, veu qu'il traite si impurement des humaines ?

POUR la fin je representeray encor un poinct, qui concerne l'exercice des armes[3], lequel il fait si dissemblable à l'usage commun, que c'est se mocquer d'icelles, & tromper la jeunesse, en lui baillant de tels preceptes. Car encores que les bien avisez tienent pour fausses tant de prouësses Chevaleresques, & forces gigantales, qui importunent les lisans : si est-ce que les mal avisez, parmi un si doux charme de paroles, ne se peuvent garder qu'ils ne retienent en leur memoire quelques traits, qui se trouvent plus conformes à leurs affections, pour puis apres en faire aux occasions des coups d'essay, pensans par là estre plus habiles que les autres. Il est vray que souvent par les moqueries, où ils tombent, ils sont retirez de ces erreurs. Mais on ne doit pas les laisser venir jusques à ces experiences, ains leur proposer de bonnes doctrines & leur cacher les fausses, pour les empescher de faillir. Quand un gentil-homme auroit toute sa vie leu les livres d'Amadis, il ne seroit bon soldat ne bon gendarme. Car pour estre [146] l'un & l'autre, il ne faut rien faire de ce qui est là dedans. Je ne specifieray point autrement ces grands coups, qui fendent un homme jusques à la

---

Angleterre, A La Haye, Chez Henri Van Bulderen, 1698, p. 252.

[1] *Quatrieme fruict, nommé Oubliance du vray devoir & abolition de tout bon ordre.*

[2] *Defense de la precedente censure.*

[3] *Dernier fruit, nommé Fables du tout impertinentes.*

ceinture, & coupent un brassal & un bras tout net : ces entrechoquemens & cheutes, où lon ne se fait point de mal, & puis qu'on ressaute incontinent à cheval, comme si on estoit devenu Leopard : ni ces combats continuez l'espace de deux heures, acompagnez de sots entreparlemens, ni ces vaillantises imaginaires, qui font qu'un homme en tuë deux cens. Car la chose monstre que ce n'est que pour faire peur aux femmes, & aux petis enfans : & qui voudra perdre le temps à lire au long ce qui en est, pourra conoistre si c'est à tort ou à droit, que je reprouve tous ces braves & magnifiques badinages. Or en ce que je dis ici, je ne compren pas les exercitations aux armes, qui sont les passe-temps de nostre Noblesse en temps de paix. Au contraire, je les recommande, d'autant qu'ils sont, outre le plaisir, honnestes & necessaires. Et qui se ressouviendra, comme au regne du bon Roy Henri second, par la frequence d'iceux, elle s'en rendoit plus experte & illustre, il taschera d'en redresser la pratique. Je pourroye encor alleguer autres vanitez dont ces livres sont farcis, si je ne craignois d'en trop gouster, voulant en dégouster autrui. Celles que j'ay retracees doyvent suffire, pour destourner les esprits de ceux qui ont quelque affection aux choses honnestes & vertueuses, de s'y occuper : car ils se souïllent en se pensant delecter, & s'acoquinans aux escrits de mensonge, ils desdaignent ceux où reluit la verité.

F I N.

[147]

QUE LA TROP PETITE CON-
sideration des biens que nous avons, & la trop aspre con-
voitise des biens que nous n'avons pas,
va multipliant nos
miseres.

SEPTIEME DISCOURS.

JE ne veux point estendre cest proposition à toutes sortes de personnes, comme je le[1] pourroy bien faire : pource que ma plume, estant lassee, ne peut courir en tant de lieux. Il me suffira de l'accommoder à ceux de ma profession, que je desireroye redresser, d'autant qu'ils errent en ceci plus que nuls autres. Et me semble qu'il n'en faudra point amener de grandes preuves : car les inquietudes de leurs esprits, qui poussent leurs corps deçà & delà, en haut & en bas, à gauche & à droite, en rendent assez de tesmoignage. Or j'estime que nostre Noblesse a peu d'occasion de se mal-contenter, veu que Dieu l'a logée dedans l'un des plus beaux jardins de l'univers[2] (plus temperé que les Isles fortunees[3], tant celebrees des Anciens) auquel nature desploye en abondance ses thre- [148] sors & delices. Que si elle n'a tant de richesse que celle d'Espagne, qui succe les mammelles dorees des deux Indes[4] : si elle n'a tant de privileges que celle de Polongne, qui eslit ses Princes, & domine seigneurialement sur ses vassaux[5] : si elle n'est tant ingenieuse que celle d'Italie, qui sçait beaucoup de gentilesse & de dexteritez[6] : pour cela, elle ne laisse d'avoir assez d'esprit, pour ce bien conduire : assez de force, pour se conserver : & assez de biens pour s'entretenir. Si on regarde l'infinité des belles maisons qu'elle possede, & si bien apropriees & pourveuës de tout ce qui fait besoin :

---

[1] *Combien la Noblesse Françoise à d'occasion de se contenter.*

[2] Loys Le Roy est de cet avis : « Il n'y a en tout le monde region mieux situee que la France, plus belle, & plus saine, commode, fertile, & abondante en toutes choses convenables à l'entretenement de la vie humaine ». V. *Exhortation aux François pour vivre en concorde et jouir du bien de la Paix*, Paris, 1570, p. 19 bis et sv.

[3] Plutarque les décrit dans la « Vie de Sertorius », *Les vies des hommes illustres* […], Paris, Michel Vascosan, 1565, p. 400 bis : « Ce sont deux isles pres l'une de l'autre […]. Il y pleut bien peu souvent une pluye doulce, […] laquelle attrempe tellement la terre qu'elle en est grasse et fertile […]. L'air y est doux & serein sans jamais offenser les corps, pource que les saisons de l'an y sont fort temperees […] ».

[4] Il s'agit des Indes occidentales et des Indes orientales, c'est-à-dire le Nouveau Monde et l'Asie, continents sur lesquels s'étendait l'empire espagnol.

[5] Dès le XV[e] siècle, en Pologne, le monarque voit ses pouvoirs se réduire ; dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, « la noblesse polonaise bénéficie de pouvoirs exceptionnels en Europe, singularisés encore par ses choix religieux. S'opposant au catholicisme du roi, elle a fait le choix de la Réforme […] ». Une « démocratie nobiliaire » s'était constituée et celle-ci avait la possibilité d'élire leur monarque. V. A. Jouanna et *alii, Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Robert Laffont, 1998, pp. 601-603.

[6] La culture de la noblesse italienne est un *topos* souvent utilisé par les auteurs du XVI[e] siècle. V. E. Picot, *Les Français italianisants au XVI[e] siècle*, t. I et II, Paris, Champion, 1906-1907.

plus, ses exercices honnorables aux armes & aux lettres : les utiles qui servent à rendre les corps plus adextres : les delectables, comme aux chasses, & à la Musique, & sa douce conversation : finalement mille beaux loyers de vertu, dont elle se void souvent couronnee, on sera contraint de dire qu'elle doit souvent lever les yeux au ciel, pour rendre graces à Dieu d'un si bon partage.

MAIS il avient que peu entrent en ces considerations generales, & encores moins aux[1] particulieres. Et à fin qu'on aperçoyve mieux comme la plus part se gouvernent ordinairement, je proposeray cest exemple, assavoir d'un gentil-homme de trois ou quatre mille livres de rente, desja bien avancé en l'aage de jeunesse, & façonné selon nos coustumes, qui ne s'aprenent que trop facilement. S'il est en sa maison, il ne trouvera rien qui lui agree, & n'aura jamais repos, qu'il n'ait mis la plume au vent[2], pour aller voir le monde, lequel desir je ne blasme pas, quand il est moderé : mais je blasme le goust qu'il a de ce qu'il devroit mieux gouster. S'il vient à donner dans une Cour, où [149] ayant tracassé quelque temps, & acquis un peu de nom, & de conoissance, cela lui semble chose legere, à cause de plusieurs autres aiguillons qui le poignent, & le font tousjours regarder en avant, & jamais en derriere. Venant apres à s'enfourner dans les armes : tousjours sa condition lui aparoist trop basse, & va visant apres l'incertain. S'il retourne s'amesnager chez soy, & qu'il ait donné forme à une famille complete, il ne prisera pas, comme il doit, sa femme, & ses enfans, ni le revenu de sa maison, estimant les premiers biens trop communs, & les seconds trop petis. Estant parvenu à l'aage de vieillesse, où l'on se doit reposer, pour la lassitude d'un si long voyage, & avecques cela se resjouïr pour se sentir proche du but, c'est lors que plus de solicitudes, de chagrins, & de craintes l'agitent : de maniere que peu de choses lui plaisent & beaucoup lui desplaisent, & va ainsi vivotant, jusques à ce qu'il s'aille cacher au sepulchre[3]. Voila en somme une petite image de la vie de plusieurs

---

[1] *Fautes commises sur cela.*

[2] *« Jeter, mettre la plume au vent*, s'est dit (XV-XVIe s.) pour « mettre au hasard » », *Dictionnaire d'expressions et locutions*, Alain Rey, Sophie Chantreau, Le Robert, 2003, p. 737. Le Roux de Lincy le répertorie dans son *Livre des proverbes français*, Paris, 1859, p. 192.

[3] Du Plessis-Mornay condamne comme La Noue la course après les biens matériels, qui sont de « Faux buts et faux biens » : « La pluspart des hommes de tout temps ont employé toute leur vie ou apres l'avarice, ou apres l'ambition, ou pour se charger de terre, ou pour s'enfler de vent […] ». V. *De la verité de la Religion chrestienne*, Paris, 1585, p. 313. Son contemporain Nicolas Pasquier parle de l'avarice en ces termes : « C'est un fleau capable de la ruine et subversion d'un Empire […], *Le Gentilhomme*, éd. critique par Denise Carabin, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 292. Nous devons ajouter que La Noue, qui a lu l'« Anti-Machiavel » d'Innocent Gentillet, a pu en être influencé dans la composition de ce discours : « Car comme dit Salluste, l'ambition, […] est souvent cause de grands maux, & cause la ruine de grandes citez & Republiques. Et de fait nous voyons par exemple vieux & modernes, que ceste detestable ambition a souvent poussé les hommes à s'armer et bander à la ruine & destruction de leur propre patrie, oublians vilainement le devoir qu'ils ont à la conservation d'icelle, par droit divin, naturel & humain pour jouir d'une perte de leur vies, & damnation de leur ames ». V. I. Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner […]. Contre Nicolas Machiavel Florentin*, 1578, p. 567.

personnes, qui pour ne sçavoir bien conoistre les commoditez qu'ils ont en icelle, jouïssent d'un tel benefice, d'une jouïssance froide & incommode. Certes si chacun mettoit souvent à la balance les biens, dont il peut faire estat, il les trouveroit aussi pesans, qu'il les estime legers. Mais quand on les jette (comme on dit) avec les pechez oubliez[1], ils ne profitent gueres.

LE Philosophe Platon disoit qu'il rendoit graces à Dieu de trois choses : dequoy il[2] l'avoit fait naistre Grec, & non barbare : Athenien, plustost que citoyen d'une autre ville : & l'avoit fait vivre du temps de Socrates[3]. Mais de combien d'autres rendoit-il encore graces, dequoy il n'a pas fait mention ? Et en rememo- [150] rant ainsi ses bien-faits, son ame en devenoit plus tranquille & satisfaite. De mesme devrions-nous faire, & souvent, pour chasser des nostres l'insatiabilité & l'ingratitude, qui nous rendent miserables sans mesure. Or comme ainsi soit, qu'il y en ait qui pensent s'en acquiter aucunement, toutefois s'ils y prenent garde, ils verront qu'il y a grande distance de ce qu'ils font, à ce qu'ils doyvent faire. Car ils n'imittent pas mesmes Platon, en notant ce qui est commun & general : ains s'adressent tousjours à quelques particularitez qui plus leur plaisent. Celui qui sera expert en l'art militaire, pensera seulement à ce seul benefice, par lequel il acquiert loüange. Le Jurisconsulte demourera aussi dans les bornes de sa science, par le moyen de laquelle ses coffres se remplissent. Et le marchand ne prisera rien en lui que sa dexterité & sa diligence, qui fait florir son trafic. Lesquelles considerations ne sont pas à reprendre. Mais tout ainsi qu'un banquet ne se fait pas avec du pain seul, si d'autres choses n'y sont conjointes : aussi pour se rendre plus satisfait de sa condition, il faut se proposer devant les yeux, tout ce que lon peut ramasser de grandes & petites benedictions, que Dieu nous eslargit. Et plus les trouverons-nous abonder, plus estimerons-nous nostre heur estre grand. Quand nous regardons dans nos papiers rentiers, nous y voyons en escrit de grosses rentes qu'on nous doit : il y en a aussi une tres-grande quantité de petites, d'un double, & d'un liard, lesquelles nous n'effaçons pas pour leur petitesse : parce qu'estans assemblees, elles donnent corps à nostre revenu. Non plus : devons-nous rayer de nostre memoire les moindres biens dont nous jouïssons : pour autant que le souvenir en rend nostre [151] vie plus douce & plaisante. Le moyen d'y bien engraver, tant les grands que les petis, est,

[1] « *Mettre qqch ou qqun au rang des pechez effacez, des pechez oubliez.* Le négliger, n'en pas tenir compte, l'oublier ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, 1961, t. V, « peché ».
[2] *Remedes à telles fautes.*
[3] Si c'est Plutarque (*Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 2, « Vie de Caius Marius », p. 104) que La Noue reprend, il ne le fait pas de manière exacte et introduit une variante : « […] quand il [Platon] approcha de son trepas : il loua & remercia le Dieu de sa fatale destinée, & sa bonne fortune, de ce que premierement il avoit esté homme raisonnable & non pas beste brute, & Grec et non pas Barbare, & oultre tout cela, de ce que sa naissance s'estoit rencontrée au temps de Socrates ».

de se desrober à soy-mesmes, & demi-heure le jour seulement mediter en iceux. Car nous trouverons tousjours tant de nouvelle matiere, que cela nous invitera de besongner alaigrement dans une telle abondance.

OR en l'observation de ce conseil ici, il y en aura, qui paraventure voudroyent se[1] comporter envers Dieu, comme ils font envers les hommes. Car ils se faschent d'esplucher les plaisirs qu'ils en ont reçeu, pource que cela les rend leurs debiteurs : aussi ils estimeroyent que venir à tels comptes envers lui (ce que j'apelle plustost petites & imparfaites recordations de ses benefices, qui nous sont aussi incomptables que les pierres d'une cité) c'est s'accabler d'obligations, & opprimer leur mal-entenduë liberté. En tel cas leurs imaginations sont fausses, & conoissent mal la nature de Dieu, estant certain que plus nous refueilletons le livre de la recepte de ses dons, que plus il nous donne alors : d'autant que nos petites preparations à reconoissance esmeuvent puissamment toutes ses liberalitez. Il semble que j'aye un peu outre-passé les bornes de mon premier propos : mais l'esgarement n'est pas mauvais, puis que de la terre nous avons monté jusques au ciel, qui est la vraye source d'où decoule sur nous une Iliade de biens, dont la plus grande partie est de nous ignoree, à cause de nostre stupidité.

JE remettray sur les rangs le gentil-homme dont j'ay desja parlé, qui court bien plus à[2] l'esgaree lequel je desire ramener à une droite voye. Et voici que je lui diray : Pourquoy allez vous ainsi rongeant vostre ame de mille soins, en tous les espaces de vos divers [152] aages, pour les fantasies que vous avez que vostre condition est defecteuse & imparfaite ? Ouvrez vos yeux, & quand vous l'aurez bien examinee, elles s'esvanouiront, & serez plus à repos. Quand vous-vous promenez au palais de Paris[3], & passez devant les boutiques des peintres, vous-vous arrestez bien deux heures à contempler quelque belle peinture, qui y sera desployee, ce qui vous induit souvent à louër l'ouvrage & l'ouvrier. Beaucoup plus devriez-vous faire le semblable, en ce beau pourtrait de vous-mesmes, revestu de tant d'ornemens, de crainte que l'ignorance ou la legereté ne vous face accuser le Souverain peintre, qui donne à chacune de ses oeuvres la perfection qui lui est propre & convenable. Et comme c'est lui, qui a formé les Rois & les Princes, que le vulgaire va adorant : aussi de la mesme main a-il moulé ceux que la pauvreté travaille : laquelle diversité si disproportionnee n'empesche pas que le vaisseau de

---

[1] *Refutation d'une mauvaise pensee, contraire au remede precedent.*

[2] *Continuation du recit des biens de la Noblesse Françoise, pour l'induire à en jouïr vrayment.*

[3] Les boutiques étaient en effet sur la même rive que le palais du Louvre : « Les peintres, […] s'étaient historiquement mieux implantés sur la rive droite. Ils avaient même donné leur nom à une ancienne porte de l'enceinte de Philippe Auguste, celle que franchissait la rue Saint-Denis. L'église du Sépulcre, qui accueillait la confrérie de Saint-Luc, était tout proche. ». V. Guy-Michel Leproux, *La peinture à Paris sous le règne de François Ier*, Presses de L'université de Paris-Sorbonne, Paris, 2001, p. 15.

terre ne soit aussi utile, pour son bas et mechanique usage, que celui d'or trespur, & bien elabouré, pour le sien haut & magnifique. Voyons en vostre endroit, s'il s'est monstré chiche & ingrat. Vrayement vous trouverez que non, & devez du tout esloigner ceste imposture de vostre pensee : car c'est celle que le serpent ancien inventa, pour circonvenir nostre premiere mere. Mais c'est vous mesmes, qui serez convaincu d'ingratitude, qui faites au contraire de l'avare, qui a tousjours le coeur & l'oeil dans ses cabinets. Là où vous n'ouvrez jamais celui qui vous est escheu, pour voir tant d'especes de biens, qui y sont contenus. Ce que faisant, vous conoistrez que n'estes pas pauvre, comme vous cuidez l'estre.

J'EN mettray aucuns devant vous, comme en [153] passant, ausquels j'estime que[1] vous pensez le moins. Et commençant par les spirituels, qui sont les principaux : je finiray par les moindres, qui sont plus perissables. Si je vous demandoye à cette heure, en conscience, combien de fois la semaine vous pensez à cest inestimable benefice de la conoissance de Dieu que vous avez (car puis que vous estes Chrestien, je n'en veux douter) vous me respondriez[2] paraventure que ce seroit beaucoup, si en un mois vous y songiez une fois à bon escient : & cependant ceste science (ou autrement ceste foy) vous enseigne & certifie que vous estes combourgeois des cieux, & que par Jesus Christ vous avez esté arraché des pattes du grand Pharao, qui est le diable, & de la servitude d'Egypte, qui est la figure de l'enfer. Comment donques vous souvenez-vous si peu d'un bien si excellent ? duquel David disoit, au Pseaume 119.

De tes edicts on m'orra deviser,
Et tascheray d'avoir la conoissance
De tes sentiers, où je veux droit viser.
En tes statuts prendray resjouissance,
Et veux si bien à ton dire aviser
Qu'à tout jamais j'en auray souvenance[3].

Car encor qu'il eust dans les thresors, qu'il avoit amassez, plus de cent millions d'or, si tenoit-il ceux de la doctrine de Dieu beaucoup plus precieux, & s'y delectoit davantage. Imitez-le donques, & ouvrez plus souvent le coffre de vostre entendement, & de vostre coeur, pour contempler une si belle richesse, qui suffit seule à vous rendre heureux. Je descendray aux[4] vertus Morales, de quelques unes desquelles vous n'estes pas (à mon opinion) despourveu. Et je

---

[1] *Denombrement de quelques uns de ces biens la.*
[2] *Les Spirituels & divins.*
[3] C. Marot, T. de Bèze, *Pseaumes octentetrois de David mis en rime Françoise*, Genève, 1551, p. 228.
[4] *Les vertus.*

pren le cas que vous [154] ayez de la fortitude (qui signifie prouësse) qui est fort recommandee à nostre Noblesse : aussi de la temperance, qui est familiere à ceux qui sont bons. Mais j'enten que la portion, que vous en aurez, soit gravee dans vostre coeur, plustost que peinte en vostre visage. Avec cela seulement pouvez-vous estre asseuré qu'on ne vous degradera point de vostre titre, combien que vous devez tousjours travailler pour en acquerir d'autres. Or vous n'apelleriez pas un marchant de draps de soye, pauvre, qui n'auroit dans ses bahus que du velours cramoisi, & du velours blanc : car ce seroit à tort. Pensez aussi que vous ne l'estes pas en mœurs : moyennant que vous faciez bien profiter ces deux vertus, qui vous serviront encor à la generation des autres. Et d'autant plus devez-vous priser ces biens-ici, que toutes les fureurs d'une fortune contraire ne les vous sauroyent ravir. Je diray un mot de vostre santé, qu'il me[1] semble que vous ne cherissez non plus, qu'on fait un dogue, qu'on hazarde contre toutes sortes de bestes sauvages : car souvent vous la jettez en proye des plus mortelles maladies, en quoy vous faites paroistre vostre petit jugement, de cercher de faire amas de choses vaines, veu que vous ne sçavez conserver celles qui sont necessaires. Souvenez-vous du proverbe qui dit, Il n'est richesse que de santé[2]. En apres representez-vous un Prince, gemissant dans son lit, qui offre tous ses thresors pour recouvrer ce que vous mesprisez. Et puis vous confesserez peut-estre que vous estes plus heureux que sage. Quant au revenu que vous avez, je voy bien qu'il[3] ne vous contente gueres, puis que continuellement vous lamentez vostre indigence. Toutefois si possedez vous douze cens escus de rente, & [155] avecques cela une belle maison, bien meublee, où vostre pere, avecques la moitié moins à vescu honnestement, & joyeusement. Vous me direz, ou penserez en vous-mesmes, que quand vous avez vos beaux habits, que vous estes bien un autre homme que vostre pere. Vrayement je l'accorde, & croy qu'il avoit de la prudence en la teste, en ce que de ses petis moyens il tenoit tousjours sa maison remplie. Au contraire, j'estime qu'en vostre entendement il y a pour le moins six onces de folie : veu qu'ayant beaucoup de commoditez, vostre maison ne se trouve jamais que vuide. Cependant ne pleurez pas, car il y a en ce Royaume quatre millions de personnes, qui n'ont pas la dizieme partie de vostre bien, qui pour cela n'en jettent pas une seule larme. Vous n'en avez que trop[4], si le sçavez dispenser. Que direz-vous maintenant de tant de bons parens, & amis vostres ? & de l'estime en quoy on vous tient, où vous avez conversé ? Mais que direz-vous de la liberté

---

[1] *La santé.*

[2] G. Meurier, *Recueil de sentences notables*, « Il n'est tresor que de sagesse et santé », « Il n'est richesse que de science & santé », Anvers, 1568, pp. 53 v°-54 r°.

[3] *Les richesses.*

[4] *Les parens & amis.*

dont vous jouïssez ? qui est un bien comparable à la vie, par le moyen de laquelle vous pouvez[1] vous delecter en la beauté des saisons, & encores plus en la conversation des hommes. Il faut que vous avoüez que la possession de ces seuls biens (encores qu'en possediez beaucoup plus que je n'ay voulu noter, pour ne sembler flateur, & pour n'ennuyer les lecteurs) est suffisante pour vous faire benir le donateur, vous contenter de vostre condition, & vous resjouïr avec autruy. Ausquels effects vous parviendrez, en meditant souvent en iceux. Et si vous dedaignez ce profitable conseil, & que retourniez aux negligences accoustumees, de ce qui vous est certain, pour quester des incertitudes, vous me contraindrez de vous apro- [156] prier la deploration de l'avare, & dire de vous, ô Homme miserable qui au milieu de tant de sortes de richesses, s'estime indigent, & pauvre ! J'ay assez dit : c'est à vous à penser.

MAIS je desire qu'on sçache que l'admonition que j'ay ici faite, n'est pas à fin qu'on[2] viene à enfler son orgueil naturel, apres s'etre consideré soy-mesmes, ce que plusieurs font aisément : ains c'est pour retirer les trop volontaires de la poursuite laborieuse des biens superflus, & de tant de molles plaintes : esquelles voyes, je ne nieray pas que je n'aye quelquefois cheminé comme les autres. Mais l'aage, la doctrine, & les sinistres experiences, m'ayant fait arrester à la meditation de pareilles choses, que celles que j'ay notees, & de plusieurs autres, j'ay apris de là, premierement que la liberalité de Dieu abonde en nous, mais nous en abusons par le mespris de ses dons : secondement que ce n'est pas encores avoir mal profité, quand enfin on se corrige par les erreurs de soy-mesmes.

Ce discours est imparfait.

[1] *La reputation & liberté.*
[2] *Usage de ce discours.*

[157]

QUE LA PAUVRETE DE LA Noblesse de France n'est point tant procedee des guerres, qui ont quasi esté continuelles, depuis trente & cinq ans[1], que des erreurs qu'elle a commis en la dispensation de ses biens.

HUITIEME DISCOURS.

IL ne faut point beaucoup de langage, pour faire conoistre combien les Gentils[2]-hommes François sont decheus de ceste ancienne richesse, dont leurs maisons estoyent ornees, sous les regnes de nos bons Rois Louys douzieme & François premier[3] : veu que c'est une chose que peu ignorent. Car si on les veut considerer tant en general qu'en particulier, on les verra estre despourveus, & avoir disette de plusieurs choses necessaires, excepté quelques maisons qui depuis peu de temps se sont eslevees, & autres, qui par bon mesnagement, ou biens-faits, ou par avarice, se sont maintenuës & enrichies. Et j'oserois affermer, que si tous ceux qui portent ce titre estoyent mis en dix parts, & qu'on fist une curieuse recerche, on trouveroit que les huit sont incommodez par alienations de quelque portion de leurs biens, engagemens, ou autres dettes, & que les deux autres parties restent seu-[158] lement accommodees, tant de suffisance que d'abondance : qui est une grande inégalité & disproportion. Je ne pense point faillir, declarant ce qui sembleroit meilleur estre teu : car aussi bien les estrangers, nos voisins, en pensent trois fois plus qu'il n'y en a, & disent que nous sommes si affectionnez a nostre Roy, que nous voulons selon nostre portee imiter ses liberalitez & despenses. Ce que je dis tend à ceste fin, que devenions plus entendus & prompts à reparer les demolitions domestiques, tant pour eviter la moquerie d'autrui, que pour chasser plusieurs sollicitudes de nos esprits, & bannir les necessitez qui nous pressent.

OR comme ainsi soit que tous s'accordent bien[4] en la confession de ceste pauvreté, si[1] est-ce qu'il y a du different, quand on vient à parler, comment elle est venuë. Car l'un dit

---

[1] Ce titre a dû être rédigé tardivement, en 1587, et non durant la captivité de La Noue. Si l'on soustrait 35 années à 1587, on obtient 1552. Il semble que La Noue (ou son éditeur Du Fresne, qui a peut-être donné le titre au discours) prend en compte dans son calcul les guerres menées contre Charles Quint sur le territoire français.
[2] *Ancien & nouveau estat de la Noblesse.*
[3] V. *infra* note 4 p. 357.
[4] J. Michiel, ambassadeur vénitien, rapporte après son ambassade de 1561 : « La dépense est également considérable : on pourrait dire, en un seul mot, qu'elle absorbe tout le revenu, ou à peu près. Les rois de France ne sont pas habitués aux épargnes, parce qu'ils savent bien que leur grandeur, leur puissance, leurs trésors, consistent dans la libéralité exercée envers leurs amis et leurs serviteurs. […] Les richesses des particuliers ne sont pas moins épuisées, notamment celles des nobles et des paysans. […] L'un des soucis les plus sérieux du

d'une sorte, & l'autre d'une autre : & la pluspart taschent d'accuser plustost la violence des longues guerres (qui comme monstres devorent tout) qu'eux-memes. Voila comment on est prompt à cercher des eschappatoires pour se justifier de sa coulpe, au lieu qu'on devroit examiner, avec un droit jugement, d'où tels desordres sont procedez. C'est chose fort commune, & qu'on fait volontiers, que s'excuser : pource qu'il semble que l'excuse efface aucunement les taches dont on voudroit noircir le bon renom. Mais pource que s'accuser aporte quelque honte, on ne le pratique que le plus tard qu'on peut, dont avient qu'on demeure plus longtemps en ignorance de ce qui devroit plustost estre conu. Le proverbe, qui dit, que le mal dequoy on a bonne conoissance, est comme demi gueri[2], se trouve bien souvent veritable. Cerchons donc la cause du nostre, & ce nous [159] sera apres une grande ouverture & perparation, pour trouver le remede. Ceux qui l'attribuent aux ravages, & despenses des[3] guerres, disent, qu'il y a encores aujourd'hui plusieurs personnes d'honneur, qui ont veu en quelle prosperité & abondance la Noblesse de France a vescu jusques au regne du Roy Henri second[4]. Car pendant que la paix avoit cours, on ne voyoit entre les seigneurs & gentils-hommes, que liberalitez, magnificences, visitations, & autres despenses honnestes, qui sont tesmoignages de richesse. Et si pour tout cela, on ne vendoit point sa terre, tant pour eviter le reproche, que pource aussi qu'il y avoit moderation en telles choses. Et avenant que la guerre fust declaree, on ne sçauroit croire le bel equipage que chacun menoit, comme cela apparut encor au voyage d'Alemagne[5]. Mais tout ainsi qu'il n'y a rien en ce monde, qui soit longtemps permanent, qu'aussi les guerres ayant recommencé, l'an mil cinq cens cinquante & deux,

gouvernement est de soulager le peuple, qui n'en peut plus, et de tirer le roi de son état de pauvreté et de misère ». V. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle*, recueillis et traduits par N. M. Tommaseo, Imprimerie royale, Paris, 1836, t. I, pp. 405-409.

1 *Origine de la pauvreté de la Noblesse.*

2 Ce proverbe très répandu n'a pas été retrouvé chez Meurier, ni chez Le Roux de Lincy.

3 *Raportee aux guerres.*

4 Les prix se sont considérablement élevés à partir du règne de Henri II. La hausse du prix des grains est spectaculaire, elle a lieu notamment de 1510 à 1519 et de nouveau de 1540 à 1549. Les autres marchandises voient aussi leur coût s'élever : « […] les produits métallurgiques augmentent de 60%, les draps de 50%, les toiles de 40%, le muid de plâtre ou le cent de tuiles de 80% ». V. F. Bayard et P. Guignet, *L'économie française aux XVIe-XVIIe siècles*, Ophrys, Paris, 1991, pp. 93-98. De nombreux traités et discours ont examiné au XVIe siècle cette hausse des prix. Il en est un parmi eux que La Noue a lu, il s'agit du *Discours de Jean Bodin sur le rehaussement des monnoyes […] & response aux Paradoxes du Monsieur de Malestroict,* Chez Jacques du Puys, Paris, 1578. Dans le fol. f 1- f 2, Bodin attribue la hausse des prix à cinq causes : « La principale & presque seule (que personne jusques icy n'a touchee) est l'abondance d'or & d'argent […]. La seconde occasion de charté vient en partie des monopoles. La troisiesme est la disette qui est causee de tant par la traitte que par le degast. La quatriesme est le plaisir des rois & des grands seigneurs, qui hausse le prix des choses qu'ils aiment. La cinquiesme est pour le pris des monnoyes, ravalé de son ancienne estimation ».

5 An 1552, avec le soutien des princes luthériens, ligués contre Charles Quint, Henri II organise son « voyage d'Allemagne », une expédition tournée contre le Saint-Empire romain germanique.

contre l'Empereur Charles, & le Roy Philippe[1], lesquelles ont duré sept annees, il lui a convenu faire de grandes despenses, tant pour son honneur, que pour l'amour qu'elle portoit à un si bon Prince qu'estoit le Roy Henri. En apres, les guerres civiles sont survenuës, universelles dans le Royaume, comparables à des torrens desbordez, qui ont tellement acreu la ruïne, que c'est tout ce que la Noblesse peut faire maintenant, que de s'entretenir, vivotant en sa maison, & en ceste maniere est venu son apauvrissement.

CE sont ici les raisons qu'ils alleguent, que je ne veux pas rejetter. Car je[2] confesseray tousjours que ces orages ont esté occasion d'une partie de nostre pauvreté : mais qu'elle soit toute procedee de telle [160] cause je ne l'advouë pas & monstreray ci apres qu'il y a eu d'autres aides qui ont eu davantage de force pour l'avancer. Par ainsi leur argument ne conclud qu'en partie. Examinons à ceste heure, quelle peut avoir esté la ruïne des premieres guerres. Or elle n'a pas esté grande : car alors la Noblesse, qui servoit, n'estoit mal payée ni destituee d'honnestes recompenses, provenantes de la liberalité du Roy. Bien est vray, que quelques particuliers, trop volontaires, se sont aucunement desemplumez, & la Noblesse des frontieres a aussi souffert quelques pertes. Mais le plus grand nombre estoit encores en tres-bon estat. Aux guerres civiles, il y a eu beaucoup plus de dommages, qui ne sont toutefois tombez sur tous. Et puis aux petites paix, qui sont survenuës, on a tousjours eu moyen de reparer les bresches. Joint que la France est si peuplee, & si fertile, que ce que la guerre a gasté en un an, se r'habille en deux. Puis donc que telles incommoditez ont esté acompagnees de quelques remedes, & qu'elles n'ont assailli que la moindre partie de la Noblesse, on ne doit faire ce mal si universel ne si grand. Or ce qui (à mon avis) est cause qu'on attribue à la guerre toute la coulpe, c'est premierement pource que de sa nature elle est nuisible. Secondement, que la violence, dont elle agit, est espouvantable & donne effroy. En troisieme lieu, qu'on est bien aise d'avoir une couverture pour cacher son mauvais mesnage, ou feindre artificiellement sa pauvreté, comme font les avares. Quand un homme a eu une grosse fievre continuë, apres en estre gueri, tousjours s'en ressouviendra-il longtemps, & redoutera une telle maladie : & toutesfois la corruption des humeurs, dont elle estoit provenuë, s'estoit [161] faite peu à peu, par intemperance de vie, à quoy il n'avoit pris garde. Le mesme faisons-nous aux choses qui conduisent à la pauvreté. Car aucunes y a que nous apercevons incontinent, & qui nous font crier : mais les autres qui nous sont plus communes & agreables, nous les laissons couler

[1] Dans la lutte contre l'hégémonie des Habsbourg, Henri II entreprend en 1552 la reconquête des Trois-Évêchés (Toul, Verdun et Metz), en accord avec les princes allemands. Le traité de Cateau-Cambrésis met fin au conflit en 1559, soit sept ans plus tard, comme le dit La Noue.

[2] *Ceste pauvreté a d'autres sources outre celles des guerres.*

aisément, comme insensibles, & ne les voulons point conoistre. Et oseray affermer, que si les ravages des guerres & des frais militaires, dont on se plaint tant, nous ont aporté quatre once de pauvreté, que nos folles & superflues despenses continuelles, dequoy on a peu de repentance, nous en ont acquis douze.

SUR ce propos il faut considerer que le gentil-homme François est excessif en ce à[1] quoy il s'affectionne, & n'y veut rien espargner. En apres, que la pluspart d'iceux ne despensent pas seulement en une chose, ains en quatre ou cinq, tant leurs esprits vont embrassans les diversitez, ce qui est occasion de tarir les plus vives sources de richesse. Or une des principales choses en quoy ils se desbordent, c'est en habillemens[2], n'y ayant regle ni mesure en iceux : & a la coustume tant gaigné, qu'on n'oseroit quasi comparoistre en bonne compagnie, qu'on ne soit doré comme un calice, plusieurs se persuadans qu'ils en seront davantage honnorez. Ceux qui ont amené ces inventions, sont les courtisans, qui en portent cependant une dure penitence, n'y ayant annee que telles despenses redoublées n'en envoyent une douzaine à la littiere[3], lesquels pour avoir eu le plaisir quelques jours de se voir tous couverts de soye & d'argent, ont apres le desplaisir plusieurs mois, de se voir sans maison, ou si harassez par les usuriers, qu'ils ne le seroyent pas [162] davantage en galere[4]. Outre la richesse des habits, deux choses y a qui accroissent beaucoup telles despenses : l'une qu'on en veut avoir diversité, l'autre que de deux ans en deux ans les façons changent, & les faut renouveller, & qui ne s'y accommode est mocqué. Somme, qu'il faut tousjours avoir la main à la bourse, ou la terre en gage. Apres les courtisans, marchent les gentils-hommes guerriers[5],

---

[1] *Despenses superflues & excessives en habits vraye source de ceste pauvreté.*

[2] Et c'est « La Cour [qui] donne l'exemple […] ; elle donne aux dépenses vestimentaires une part considérable dans les dépenses de l'aristocratie ; elle crée un vaste marché intérieur au bénéfice des tissus de luxe et de très grand luxe. Mode irrésistible ! Rien ne l'arrête : ni les ordonnances qui proscrivent ou réglementent l'usage des draps de soie ; d'or et d'argent (1472, 1543, 1547, 1549, 1563, 1573, 1601, 1606…) ». V. Braudel et Labrousse, *Histoire économique et sociale de la France*, PUF, Paris, 1993, t. I, pp. 249-251. Sur la mode vestimentaire, ses influences et ses conséquences, voir M. Lazare, « Le corps vêtu », dans *Le Corps à la Renaissance. Actes du XXX[e] colloque de Tours 1987*, sous la dir. J. Céard, M.-M. Fragonard & Jean-Claude Margolin, Aux Amateurs de Livres, Paris 1990, pp.77-94.

[3] Cette expression signifie : « Mettre sur la paille, ruiner ». V. Huguet, *op.cit.*, t. VI, « Littiere ».

[4] Nous pouvons lire dans les « Commentaires sur le royaume de France » de 1561 de l'ambassadeur vénitien Michel Suriano ce qui suit : « Les nobles, dont la plus part ne sont pas riches, venant à la cour, ou tout est cher, se ruinent par les frais excessifs des serviteurs, des chevaux, de l'habillement et de la nourriture. Au contraire, leur vie simple et privée dans les châteaux n'exige ni grands frais, ni livrées, ni riches habillements, ni chevaux de grands prix, ni banquets, ni les autres magnificences requises de ceux qui sont à la cour ». V. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI[e] siècle,* recueillis et traduits par M. N. Tommaseo, Imprimerie royale, Paris, 1836, t. 1, p. 489.

[5] Agrippa d'Aubigné s'en est moqué dans son roman satirique intitulé *Les avantures du baron de Faeneste*, où il fait dialoguer ce baron, un soldat vaniteux à l'accent gascon, avec un homme simple et bon. Dans le deuxième chapitre intitulé « Moyen de parestre, deffense des bottes, & des robes, pennaches, & perruques », Faeneste explique de quelle manière il faut paraître à la cour : selon lui, il faut avant tout « […] estre vien bestu à la mode de trois ou quatre Messieurs qui ont l'autourité : il faut un perput de quatre ou cinq tafetas l'un sur l'autres des

qui ne sont pas si excessifs qu'eux, toutefois ils prenent peine à les imiter. Et quant à ceux qui ne bougent du païs (si ce ne sont quelques gros mesnagers) ils suyvent aussi la coustume : tellement que chacun outre-passe de beaucoup sa portee. Mais tout cela n'est encores que la moitié des frais. Car les femmes veulent avoir leur part de tant de beaux ornemens : ce qui leur apartient encor mieux qu'aux hommes, qui ont plus de moyen de se parer de diverses vertus. Les unes se contentent de suffisance honneste : les autres ne se plaisent qu'en l'abondance : & quelques unes passent si avant les termes de raison[1], que leurs pauvres maris s'en gratent la teste, voyans la pauvreté venir en poste chez eux, sur les pierreries des Indes[2] & sur les toiles d'or d'Italie. Ceste coustume-ci print origine sous le Roy François premier, & s'est merveilleusement acreuë sous le Roy Henri second. Mais depuis la depravation a esté telle, qu'on a fait porter aux pages & aux laquais la toile d'argent. Nos ancestres estoyent, sans comparaison, plus moderez, mesmes nos Rois taschoyent alors de rendre venerable leur Majesté, plus par une douce gravité, justice, prudence, liberalité, & avecques une suite de personnages preux & doctes, que par somptuosité d'habits : ce qui convioit leurs sujets à pareille imita- [163] tion. Car

Les sujets et les Provinces
Suyvent les mœurs de leurs Princes[3].

---

chausses comme celles que bous bouyez, dans lesquelles tant frise qu'escarlatte, je bous puis assurer de huicts haulnes d'estoffe pour le mens ». Le baron développe encore sur quelques pages tout ce qui concerne l'habillement avant de passer aux manières de gesticuler, de parler, et autres détails pour « parestre ». V. A. d'Aubigné, *Les avantures du baron de Faeneste,* Au dezert, 1640, pp. 7-15.

[1] Alors que La Noue ne reproche pas plus les excès vestimentaires aux femmes qu'aux hommes, d'autres protestants et catholiques de son temps ont écrit nombre de sermons, discours et traités sur les excès vestimentaires des dames. « La femme est […] l'être le plus incriminé par tout type de littérature, religieuse comme satirique […] ». V. *Paraître et se vêtir au XVIe siècle*, études réunies et présentées par Marie Viallon, Publications de l'Université de Saint Etienne, 2006, p. 24-25. Voir aussi le *Bref et utile discours sur l'immodestie et superfluité d'habits,* Anthoine Gryphius, Lyon, 1577 de Jérôme de Chastillon, qui est consacré à la dénonciation de la démesure en matière d'habillement.

[2] Ce fait est plus amplement développé par Bodin : « […] soudain la noblesse & le peuple commença d'estudier en toutes sciences, & d'achepter pierres precieuses, quoy qu'elles coustassent : tellement que les Italiens ayant senti le vent de noz appetits, en ont plus falsifié en vingt ans, que l'Indie n'en produisit onques de naturelles […] ». (V. Bodin, *op.cit.*, fol. i 2.) L'ambassadeur vénitien Marino Giustiniano rapporte en 1535 cet excès : « Vient l'habillement du roi et de la reine, de leurs fils et de leurs filles ; puis les frais de la table. Ainsi le revenu est de deux million et demi, et les dépenses d'un million et trois cent quatre-vingt-dix mille écus. Supposons qu'il soit dépensé pour l'habillement et pour l'entretien ordinaire soixante et dix mille écus (ils en dépensent bien davantage, à ce qu'ils disent), voilà quatre cent mille écus par an que le roi met de côté ; d'autres prétendent que c'est seulement dix-huit mille tous les quatre mois, ce qui ferait soixante et douze mille par an », (*op. cit*., p. 103.)

[3] V. *supra* note 5 p. 269. Ici les deux vers font écho à Bodin : « […] non seulement les rois donnent loy aux subjects, ains aussi changent les mœurs & façons de vivre à leur plaisir, soit en vice, soit en vertu, soit es choses indifferentes ». Bodin raconte ensuite l'anecdote selon laquelle François Ier se rasa la tête pour guérir une blessure, et c'est alors que tout le peuple l'imita. V. Bodin, *ibid*., fol. h 8.

Et jusques à ce, que les grands vienent à retrencher ces superfluitez, on les verra tousjours continuer dommage de la Noblesse.

QUELQU'UN dira, n'est-il pas honneste que chacun aille vestu selon sa dignité ? Ouy certes, & pense que ce seroit chose incivile & indigne d'en user autrement[1]. Je blasme seulement les excez qu'on y commet, qui abreuvent nos esprits de vanité, & aportent en fin ruïne. Il ne faut pas pourtant imaginer que nos peres allassent mechaniquement vestus. Car quand ils se trouvoyent es compagnies, ou es jours de feste, ils portoyent des acoustremens, selon leur qualité : mais sans aucune superfluité, & avec cela les faisoyent durer long temps. A present, quand on voit quelcun à la Cour, avec l'habillement de l'an precedent, on lui dit, Nous le conoissons bien : il ne nous mordra pas. C'est un fruit suranné : & par telles mocqueries il est contraint de le quitter. Et peut-on dire que l'aage d'un vestement ordinaire entre les Courtisans, est de trois mois : & d'un extraordinaire, six : & entre l'autre Noblesse, d'un peu plus de temps. Car les nouveautez, qui surviennent apres, les font trouver ridicules. Et pour bien conoistre la varieté d'iceux, qu'on aille à la fripperie de Paris, où l'on en trouvera un tres-abondant magazin[2] : & qui sur ce modelle voudroit faire peindre des grotesques, rien ne se pourroit voir plus plaisant. Ceste inconstance en habits denote une grande legereté d'esprit, dont s'ensuit la purgation des bourses, & matiere de risee aux estrangers[3]. Car quand nous allons [164] en leur pais, & qu'ils aperçoyvent ces grandes fraises & verdugades des femmes[4], & les longs cheveux des hommes, & leurs espees, qu'ils portent derriere le dos, ils

---

[1] N. Pasquier prend aussi en considération la classification des dignités, « […] afin que celuy qui n'a en sa bassesse autre but que ses richesses, n'aille au pair avec celuy, qui pour ses merites est eslevé en une haute et supreme dignité […] », *op. cit.,* p. 301. Pour la majorité des nobles, il est important que chacun garde une tenue vestimentaire qui convient à son rang, afin que les codes ne soient pas brouillés et afin de permettre l'identification de son état social : « Il y a une hiérarchie des tissus comme il y a une hiérarchie sociale. L'une n'est que le reflet de l'autre. Dans les inventaires, le linge et l'habillement sont les signes matériels les plus sûrs de l'appartenance à tel ou tel groupe social ». V. Braudel et Labrousse, *op.cit.,* p. 248.

[2] La friperie se trouvait aux Halles. Celles-ci « […] étaient entourées d'une galerie couverte formant de grands hangars, connus sous le nom de « piliers des Halles » ou de rue de la Tonnellerie, où étaient installés les fripiers ». V. A. Fierro, *Histoire et dictionnaire de Paris,* Robert Laffont, Paris, 1996, p. 922.

[3] Même déploration chez Montaigne : « Mais je me plains de sa [nostre peuple] particuliere indiscretion, de se laisser fort piper et aveugler à l'authorité de l'usage present, qu'il soit capable de changer d'opinion et d'advis tous les mois, s'il plait à la coustume, et qu'il juge si diversement de soy mesmes ». *Essais* I, XLIX, p.296. La dénonciation de l'inconstance des Français dans leur apparences vestimentaires est un lieu commun employé tout au long du XVIe siècle, que l'on retrouve « […] aussi bien dans le discours des Français sur eux-mêmes que dans celui que tiennent sur ceux-ci les étrangers » note Isabelle Paresys, qui traite amplement du sujet dans son étude « Paraître et se vêtir au XVIe siècle : morales vestimentaires », dans *Paraître et se vêtir au XVIe siècle,* éd. citée, p. 11-36.

[4] La fraise est une « sorte de collet double et à godrons [plis arrondis sur une fraise] faisant son apparition au milieu du XVIe siècle et porté par les hommes comme par les femmes ». Elle s'est développée « […] suite à l'interdiction des décolletés [et] devient ensuite un ornement même des vêtements fermés » *ibid.,* p. 276. La vertugadin, ou vertugade est « une armature souple faite d'osier ou de bois flexible pour donner de l'ampleur aux robes de femmes. […] En France, la mode de la vertugade a atteint son apogée sous le règne d'Henri IV », *ibid.*, p. 293.

courent apres, comme les petis enfans de Paris font apres maistre Gonin[1]. Cela est fascheux de s'appauvrir par ces extravagantes folies, & puis encor estre mocqué.

ON repliquera, que la mocquerie (qui est l'ordinaire passe-temps du monde) se[2] preste & se rend mutuellement : & que nos jeunes gens, allans à Venise, & voyans la Noblesse avec un bonnet, en forme de crouste de pasté, sur la teste, & les larges ceintures dequoy elle est sanglee, rient à bouche ouverte. Je ne nie pas cela : mais je veux bien dire aussi, que quand aucuns d'eux vienent apres à considerer que la simplicité de leurs habits fait regorger leurs coffres de richesses, & qu'en leur Senat, prudence & gravité y reluisent, & que leurs statuts sont inviolablement observez : & au contraire, que nous, avec nos courtes chausses & longs pourpoints[3], avons fait sauter nos loix par la fenestre, pource qu'elles parloyent trop haut, & que nos coffres sont quasi tousjours aussi vuides d'or, que la teste d'un amoureux passionné est vuide de raison : ils concluent que c'est nous, qui devons plustost estre mocquez.

VENONS au second article de nos vaines despenses, qui procedent d'une affection[4] excessive que plusieurs ont de faire de magnifiques bastimens. Et combien que de tout temps on ait fait le mesmes, si est-ce que ç'a esté peu, au regard du nostre, où lon void la qualité des edifices & le nombre des edifians, surmonter de beaucoup ceux du passé, & specialement la Noblesse y a esté desbordee, plus pour gloire, que pour [165] necessité. Je pense qu'il n'y a gueres plus de soixante ans, que l'architecture a esté restablie en France, & au paravant on se logeoit assez grossierement[5]. Mais depuis que les beaux fruits de cest art eurent esté manifestez, plusieurs s'efforcerent de le mettre en pratique. Si quelques grands ou riches eussent seulement employé l'abondance de leurs escus en tels ouvrages, cela n'eust esté à

[1] « […] sous le règne de François Ier un illusionniste voit pour la première fois son nom passer à la postérité ; il s'agit de Gonin qui devait conquérir une célébrité telle que, pendant des générations, illusionnistes et prestidigitateurs se servirent de son nom comme d'un pseudonyme […] ». V. R. Caillois, *Jeux et sports*, Gallimard, « Encyclopédie de La Pléiade », Tours, 1967, p. 1032. Son nom resta « […] souvent aussi employé pour exprimer l'idée d'une très grande adresse ». V. Huguet, *op. cit.*, p. 335.

[2] *Contre ceux qui se rient de la Noblesse estrangere, laquelle n'ensuit pas leur legereté.*

[3] Rabelais remarque aussi ce changement : « Lors commencza le monde d'attacher les chausses au pourpoint, & non le pourpoint aux chausses ; car c'est chose contre nature […] ». F. Rabelais, *Les cinq livres*, La Pochothèque, 1999, *Gargantua,* chap. VII, « Comment on vêtit Gargantua », p. 45

[4] *Despenses en bastimens.*

[5] La Noue considère que la renaissance de l'architecture a lieu sous le règne de François Ier, dans les années 1520. Ce roi joua effectivement un grand rôle dans l'essor de la construction en faisant venir de nombreux artistes, d'Italie et du nord de l'Europe. En effet, la France n'a pas eu à attendre le retour des gentilshommes des campagnes d'Italie pour voir son architecture se renouveler et se développer. Philibert de l'Orme (1514-1570), l'un des architectes français les plus célèbres, a écrit *Nouvelles inventions pour bien bâtir et à petits frais*, Paris, 1561, ouvrage qui s'adresse à une noblesse aisée, très intéressée par l'acquisition de nouvelles constructions ; six ans plus tard, il publie *Premier tome de l'Architecture,* Paris 1567 qui est, tel celui de Vitruve dans l'Antiquité, un véritable traité.

reprendre : veu que c'estoyent ornemens pour les villes, & pour les champs. Mais à l'exemple d'eux les mediocrement riches, voire les pauvres, ont aussi voulu mettre la main à l'œuvre, & comme sans y penser se sont contrains de faire beaucoup plus qu'ils n'avoyent pensé : ce qui n'a pas esté sans repentance. Les gens de justice, & sur tout les thresoriers, ont aussi augmenté aux seigneurs l'ardeur de bastir[1]. Car ils disoyent, Comment ? Ceux-ci, qui ne sont si bien fondez que nous, font des bastimens de Princes, & nous dormirons-nous ? & à l'envi les uns des autres, multitude de belles maisons se sont faites, & souvent par la ruïne du revenu, qui s'en est allé es mains d'autrui, à cause de ceste vehemente passion qu'ils avoyent, de mettre des pierres les unes sur les autres. Combien y en a-il qui ont commencé de somptueux edifices, qu'ils ont laissé imparfaits ? Estans devenus sages à mi chemin de leur folie. En chacune Province on n'en void que trop d'exemples. Je cuide que quand aucuns se sont regardez si bien vestus & dorez, qu'ils ont dit, Ceste cage est trop petite pour un si bel oiseau, il lui en faut une plus magnifique. Sur ce discours, quelque flateur aura respondu, Monsieur, c'est une honte, que vostre voisin, qui n'est tel que vous, soit mieux logé. Mais courage : car qui entreprend hardiment, a desja [166] fait la moitié de l'œuvre, & moyens ne manquent un homme de bon esprit. Lui ayant senti se grater où il lui demangeoit, a incontinent forgé en imagination un dessein, qu'il a commencé avec plaisir, continué avec peine & despense, & achevé avec douleur. Souvent est avenu que tel a basti une maison digne d'un Seigneur de vingt & cinq mille livres de rente, laquelle son heritier n'ayant trouvee accompagnee que de sept ou huit cens, & ayant honte de loger sa pauvreté si magnifiquement, à venduë pour en achetter une autre, propre à son revenu. Et celui qui ne l'a voulu vendre a esté contraint de faire petit pain[2] (comme on dit) & repaistre ses amis, qui le venoyent visiter, de discours d'architecture. Quand frere Jean des Antomeures (lequel a esté un des plus braves Moynes[3] moynans de son temps) entroit en ces maisons & chasteaux si superbes, où il voyoit maigre cuisine, il souloit dire, Hé, que servent tant de belles tours, galleries, chambres, salles & cabinets : veu que les marmites sont si froides, & les caves si vuides ? Par la digne pantoufle du Pape (car c'estoit son serment accoustumé) j'aimerois mieux habiter sous petit toict, & ouïr de ma chambre l'harmonie des broches, sentir l'odeur du rost, & voir mon bufet reparé d'un trophee de flascons, pots, & gobelets, que demeurer en ces grans palais à faire de belles

[1] Trésoriers et gens de justice ont des offices au pouvoir anoblissant et La Noue ne semble pas l'approuver. La noblesse donnée par les offices au XVI[e] est coutumière ; elle ne sera officielle qu'en 1600, avec l'édit sur les tailles.
[2] « *Faire le petit pain*. Vivre avec parcimonie ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1961, t. V, « Pain ».
[3] *C'est celui dont le profane Rabelais a fait mention.*

promenades, & me curer les dents à jeun[1], à la Neapolitaine[2]. Je trouve l'opinion bonne de ceux qui conseillent que si on veut bastir, que ce soit à ceste condition qu'on ne vende point de son bien, ou peu. Et qui en use autrement, je le renvoye à la censure de frere Jean des Antomeures. Je scay bien qu'une des plus singulieres choses qu'on remarque en France, sont les beaux edi- [167] fices dont les campagnes sont parsemees, ce qui ne se void point ailleurs. Mais si on contoit aussi combien telles magnificences ont envoyé de gens au bissac[3], on diroit que la marchandise est bien chere.

LE troisieme article que je coucheray ici est une consequence de l'exces precedent[4]. Car quand un gentil-homme à basti une belle maison, ce n'est pas tout, il la faut garnir de meuble convenable[5] : autrement ce serait un corps sans ame. Et s'il a esté aspre pour la parachever, il ne l'est pas moins pour l'acommoder par dedans : & ordinairement la curiosité vainq la consideration du necessaire. Car il ne sera point à son aise, qu'il n'ait recouvré des tapisseries de Flandres[6], & des licts de Milan[7] : à quoy les amis l'inciteront encor, regardans plustost (sans y penser) à l'ornement de sa folie, qu'au fond de sa bourse, qui souvent est bien plate. Anciennement quand un gentil-homme, avec le bon mesnagement de sa femme, laissoit la fin de son aage sa maison bien meublee à ses enfans, c'estoit beaucoup fait. Maintenant nous allons si viste, qu'en deux ans, nous la voulons voir toute paree, & ceste impatience nuist beaucoup. Car on n'y observe le temps, ni la qualité, ni la quantité des choses. On regarde seulement comme son voisin fait, & à complaire à son desir, sans mesurer ses forces. Chacun se plait à voir un logis proprement & honnestement accommodé. Mais de conclurre de là, que

---

[1] « La Noue, ayant pris les tours et l'esprit de son maître Rabelais, n'hésitait pas à mêler les héros du *Gargantua* ou du *Pantagruel* à des fictions de son invention. […] Il n'y a rien dans l'œuvre de Rabelais qui ait quelque rapport avec cette satire des dépenses des grands seigneurs en superfluités de bâtiments. Mais c'est bien sur ce ton et presque dans ces termes que Frère Jean en eût fait la critique […] » V. J. Plattard, « François de La Noue, lecteur et imitateur de Rabelais », dans *Revue du Seizième Siècle*, t. 7, 1920, pp. 169-170.

[2] C'est à dire, « Sans avoir mangé grand-chose ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1961, t. V, « Neapolitaine ».

[3] « *Envoyer au bissac*. Réduire à la mendicité ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1925, t. I, « Bissac ».

[4] *Despenses en meubles.*

[5] Écho à Bodin : « Et de telles braveries [les dépenses en habillements] on vient aux meubles de maisons, aux licts de draps d'or […] & à fin que tout s'entresuive, il faut bastir ou se loger magnifiquement, & que les meubles soyent sortables à la maison, & la maniere de vivre convenable aux vestements […] ». V. Bodin, *op. cit.*, fol. i 8.

[6] La majeure partie des tapisseries est tissée aux Pays Bas, à Bruxelles, Arras, et Tournai. « Ce ne fut que sous le règne de François I[er] que la fabrication des tapis, qui jusqu'alors était du domaine de l'industrie privée, fut confiée par ce prince à quelques maîtres venus de Flandres et d'Italie, et prit un nouvel essor ». V. Art. *Tapis, Tapisserie*, dans V. E. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français,* Paris, 1854, p. 270.

[7] « La Renaissance mit plus de luxe encore dans la façon de tapisser les licts : chez les grands, les licts furent surmontés souvent de doubles ciels et de doubles courtines sur lesquelles l'art du brodeur figurait des sujets, des emblèmes […]. Les bois étaient de cèdre, de rose, d'ébène et d'ivoire, posés sur des tapis de soie avec une multitude de carreaux », *ibid.* p. 172.

les riches meubles y sont necessaires, il ne sensuit pas : pource que la propreté consiste en une bien ordonnee disposition de ce qu'on a, conjointe avec netteté. L'on void communément les maisons des simples bourgeois & marchans (mesmement es païs bas) si joliment agencees, & de peu, que les Nobles devroyent avoir [168] honte de tenir les leurs si salles. Et ce qui produit cela, c'est diligence & solicitude, qui coustent peu. Monsieur le Mareschal de S. André[1] a esté tres-excessif en precieux meubles : ce qui fut occasion que plusieurs Princes, Seigneurs, Gentils-hommes & autres voulurent l'imiter en ceste magnificence insuperable, à fin d'estre admirez comme lui : de laquelle folie des peres les enfans ont ploré. Et s'est encores redoublé ce pleur, quand la picoree[2], avecques ses longues griphes a arraché, voire des propres chasteaux des Princes, tant de riches entrailles.

J'AY reservé en ce quatrieme article-ci, de parler des superflues despenses de[3] bouche, & du trop grand train de la pluspart de la Noblesse : en quoy il n'y à moins de desreiglement qu'aux autres choses. Ceux qui ont les affections un peu dressees à l'honneur, aiment grosse suite, pensans, paravanture, que celui qui va à six chevaux doit avoir plus de reverences que celui qui ne va qu'à trois. Les autres aussi, qui se delectent de la conversation, ont un singulier soin que leurs tables soyent tousjours bien fournies. Or il n'y a rien à quoy on face moins de repugnance qu'au consentement[4] qu'on prend en soy-mesmes d'user de l'un & de l'autre : ce qui ne seroit trop reprehensible aux Nobles, s'ils ne sortoyent hors des bornes de leur puissance, mais il est si aisé d'y faillir, que de dix on n'en trouve pas deux qui se retienent. De ceux qui font estat de suyvre les Cours & les armes, peu y en a qui ne mangent leur revenu d'une annee, les uns en six, les autres en huit mois, à cause du grand equipage qu'ils menent, & autres despenses. Et combien qu'aucuns s'entretienent, ou s'enrichissent en tels lieux, ils sont pourtant [169] en petit nombre : car excepté ceux qui sont beneficiez du Roy & des Princes, & ceux qui es guerres s'aident des amples privileges d'icelles, tout le reste se sent incommodé, pour les frais continuels qu'il leur convient faire. Ce nonobstant peu se corrigent : au contraire, il semble qu'on cerche tousjours quelque nouvelle occasion de despendre. Qu'a servi à plus de trois cens gentils-hommes, qui encores vivent, d'importuner nos Rois de leur donner l'ordre de S. Michel[5], si non de les jetter en tresgrosses despenses,

---

[1] Jacques d'Albon aimait vivre fastueusement, ce qui le faisait apprécier par Henri II. V. L. Romier, *Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562)*, Paris, 1909.

[2] V. *supra* note 5 p. 254.

[3] *Despenses de bouche & de trop grand train.*

[4] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.

[5] Cet ordre de chevalerie a été fondé en 1469 par Louis XI. Il était destiné à trente-six gentilshommes de la cour, mais à partir de 1560, la limite des trente-six membres est abandonnée et l'ordre intègre de nombreux courtisans, ce qui le dévalorise fortement. Les chevaliers entraient alors dans la familiarité royale ; ce nouveau statut les

pour ne vilipender leur nouvelle dignité ? Toutefois il y en a eu plus de cent, qui apres avoir conu que la continuation les menoit au grand chemin de l'hospital, ont serré le colier dans leurs coffres, & moderant leur train ont repris leur ancienne maniere de vivre, dont ils se font bien trouvez. Qui voudroit apres conter les gentils-hommes de la chambre & de la bouche, les escuyers d'escuries, les Colonnels, & Capitaines, qui se sont aussi engendrez du temps de ces troubles, outre ce qui faisoit besoin, il faudroit estudier en Arithmetique. Or croyant bien qu'aucuns d'eux se sont faits sages à leurs despens, je n'en diray pas davantage. Je ne veux point nier que le pourchas des estats ne procede de quelque bonne source : c'est à sçavoir d'un desir qu'a la Noblesse d'estre en bonne estime & s'accroistre. Mais elle juge mal, de penser qu'une dignité rende la personne digne d'honneur, qui ne s'acquiert vrayement que par vertu. Quant à ceux qui ne bougent la plus part du temps de la maison, ils se sont aussi tellement laissé aller à la coustume, que celui dont le pere (qui estoit plus riche beaucoup) n'avoit que six serviteurs, en a plus de quinze. Mais de quoy serviroyent tant de beaux habille- [170] mens, & maison si ample & bien paree, si lon n'avoit grosse suite, pour se faire appeler Monsieur ? Ils pourront dire pour leur descharge que leurs peres n'avoyent pas, à la moitié pres, tant de revenu qu'ils ont : ce qui est vray. Mais aussi ce qui ne coustoit alors que cinq sols, en couste maintenant vingt. Ainsi c'est se tromper soy-mesmes, que de s'apuyer sur quelque petite augmentation de rente, & ne considerer pas les autres incommoditez. Un ancien a autrefois dit des Romains, ayant observé leur maniere de vivre, Qu'ils bastissoyent comme s'ils n'eussent jamais deu mourir, & se traitoyent en leurs banquets, quasi ordinaires, comme s'ils n'eussent deu vivre qu'un jour[1]. Je pense qu'il y en a encor aucuns entre nous, qui mettent cela en pratique : toutesfois si la guerre civile dure encor quelque temps, elle les guerira bien de ceste maladie. Encores pourrois-je marquer plusieurs autres despenses excessives que fait la plus part de la Noblesse, en ce qui lui aporte du plaisir. J'en bastirois un cinquieme article, de quoy je me deporteray : laissant à juger à ceux qui sçavent que cela vaut combien d'argent on y consume.

A ceste heure quelqu'un veut disputer, & contredire, n'estant satisfait de ce que j'ay[2] allegué, je suis d'avis qu'il en demande aux gens, comme font les jouëurs de paume[1] : & s'il

---

poussait bien entendu à accorder leurs dépenses au prestige qu'ils détenaient. V. L. Bély, *Dictionnaire de l'ancien régime*, PUF, Paris, 2005, art. « Ordre de chevalerie », pp. 939-940.

[1] Allusion probable à Plutarque : « Stratonicus anciennement se mocquoit des Rodiens, disant qu'ils bastissoient comme s'ils eussent esté immortels, & ruoient en cuysine comme s'ils eussent bien peu de temps à vivre […] », v. *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, f. 98.

[2] *L'experience prouve les discours precedens.*

s'enquiert aux gentils-hommes, qui vont par le monde, leur propre experience fera sortir de leurs bouches sentence favorable pour moy. Car bon nombre d'iceux vont les uns au pas, les autres au trot, & plusieurs en poste, droit aux precipices de pauvreté, pource que la coustume & leurs affections s'acordans ensemble, il n'est possible de les retenir. L'advertissement que fait un poëte ancien, est [171] tres-beau, qui dit,

Heureux celui qui pour devenir sage

Du mal d'autrui fait son aprentissage[2].

Toutesfois nous ne l'avons encores gueres mis en usage. & comment l'aurions-nous fait, que quoy que nous sentions le mal sur nos espaules, nous ne pouvons qu'à peine venir à correction ? C'est pour avoir honte, de ce que pour la moindre occasion qui survient de despendre, il faudra qu'un gentil-homme aille vendre ou engager sa terre, lequel alors se persuade qu'une petite dette est peu de cas. Ce que je lui accorderay : mais quand on continue à la refaire, (comme en dix annees cela avient beaucoup de fois) on trouve apres que ces petites parties rassemblees font un tres-grand tout. Jamais les mauvais mesnagers ne veulent entrer en ces calculs, pource qu'il leur fasche de voir devant leurs yeux un si gros monceau de folies. Au temps passé lon estimoit un gentil-homme estre disetteux, & ne meriter d'estre appellé riche, quand il n'avoit tousjours sa maison bien fournie des choses necessaires, & dans son cabinet, en reserve, quelque bonne somme d'argent, pour une necessité survenante, ou pour secourir un ami tombé en adversité, ou pour faire un voyage pressé, que l'honneur commande : car tels accidens ne souffrent delay. Et d'autant que la Noblesse d'alors estoit pourveuë des moyens susdits, elle satisfaisoit à son desir : & nous, pour estre imprudens & dissipateurs, defaillons ordinairement aux obligations deuës. Voila comment le mauvais mesnagement rend aux uns les richesses comme inutiles, & le bon les rend tres-utiles.

L E moyen, pour parvenir au bon usage d'icelles, [172] est de vaincre le monstre, qui[3] s'appelle opinion[1], logé dedans nous, & d'où ayant chassé arriere la prudence, (qui est la guide

---

[1] En effet, le jeu de paume était un jeu qui « nécessitait des « spectateurs » pour juger et compter les points […] », *Jeux des rois, roi des jeux. Le jeu de paume en France*, Edition de la Réunion des musées nationaux, Paris, 2001, p. 64.

[2] Tirés des *Sentences de Publius Syrus* (v; Paris, Panckoucke, 1835, p. 50 : « Ex vitio alterius sapiens emendat suum ») ces deux vers, très connus, sont devenus proverbiaux ; soit La Noue les connaissait, soit il les a lus dans l'avant-propos de Jacques Amyot des *Vies* de Plutarque (*Les vies des hommes illustres,* Michel Vascosan, Paris, 1565, p. 9 v°). Aussi on peut les lire par exemple dans l'*Histoire des singeries de la Ligue* par Jean de la Taille (contenu dans *Satyre Ménipée,* par Charles Labitte, Charpentier Libraire-Editeur, Paris, 1865, p. 378) et dans *Les œuvres poétiques* de Clovis de Hesteau de Nuysement, légèrement modifiés : « Et plus heureux encor qui pour devenir sage / En la perte d'autrui fait son apprentissage » (v. Clovis de Hesteau de Nuysement, *Les œuvres poétiques,* éd. crit. par Roland Guillot, Droz, Genève, 1994, p. 154).

[3] *Du vray & droit usage des richesses.*

de nos actions) il manie à son plaisir ceux qu'il a empietez. Il y a deux gros apuis qui aident à le maintenir, à sçavoir l'exemple des grands, & la coustume. Mais si nous estions bien repurgez de vanité, il n'auroit tant de pouvoir qu'il a. C'est trop d'inconsideration de vouloir, à l'appetit des autres, en les imitant, achepter incommodité & puis pauvreté. Plusieurs estiment qu'il n'y a rien plus infame à un gentil-homme que l'avarice[2] : ce que je leur confesse. Mais pour s'en vouloir esloigner, on ne doit pas aller s'enlacer dans les filez de prodigalité. Et combien que ce soit une imperfection beaucoup moindre que l'autre, c'est pourtant tousjours un mal ruïneux qu'il faut eviter, autrement ce seroit (comme on dit) tomber de fievre en chaud mal[3]. L'homme avare n'aime personne, veu qu'il se hait soy-mesmes, & se fait soufrir plusieurs miseres au milieu de son abondance. Mais l'homme superflu & excessif, en s'aimant trop, se va apauvrissant.

LE vray chemin est de se renger à mediocrité, qui n'apporte ni perplexité d'esprit, ni[4] repentance : entant qu'elle chasse la necessité des maisons & les remplit d'abondance. Ce seroit une belle chose que les hommes se laissassent tellement guider à la raison, qu'ils acquiesçassent aux veritables remonstrances qui leur sont faites, tant par les escrits des doctes, que par les conseils des amis. Et certes il est bien malaisé, que ceux lui lisent les beaux livres[5] des anciens, & mesmement de Plutarque (qui traitent du vray usage des richesses, de la frugalité, de ne prendre point à usure, & comment la liberalité se doit exercer) & considerant

[1] Selon Ronsard, Jupiter et « Dame présomption » donnèrent naissance à « […] l'Opinion, peste du genre humain ». Véritable monstre, « Elle fut si enflee, & si pleine d'erreur / Que mesme à ses parents elle faisait horreur / Elle avait le regard d'une orgueilleuse beste. / De vent & de fumée était plaine sa teste. / Son cueur estoit couvé de vaine affection, / Et sous un pauvre habit cachoit l'ambition », voir *Discours des misères de ce temps*, Chez Gabriel Buon, Paris 1563, p. 4 v°. De même que Ronsard, Jean de La Taille la figure tel un monstre engendré par des vices personnalisés : « Ha poison de l'Esprit, maudite Opinion / Tu es cause à présent de la Confusion / Et du cruel malheur qui trouble toute la France : / O Hydre à cent mil chefs, fille d'Outrecuidance, / Et de Trop-presumer, qui as Ligiereté / Pour Nourrice, pour Livre Opiniastreté, / Pour Maistre Trop-sçavoir, pour Escole Follie, / Pour fille Affection, pour sœur Sophisterie, / Noise & Debat pour suyte, & pour verge Raison […] », voir *Remonstrance pour le Roy, a tous ses subjects qui ont pris les armes,* Paris, 1562, ff. 4 v°. Guillaume Du Vair met l'accent sur ses fâcheux méfaits : « De tout cela se forme en nostre ame ceste inconsideree opinion que prenons des choses […]. Car aussi tost qu'elle est concüe, sans plus rien deferer au discours & à l'entendement, elle s'empare de nostre imagination, & comme dans une citadelle elle y tient fort contre la droicte raison. […] ainsi si elle veut nous faire fuïr quelque chose, elle nous la peint hideuse et espouvantable : si elle nous la veut faire aimer, elle lui farde le visage, lui fait les yeux et la bouche riante. Puis elle descend en nostre cœur, & remue nos effections […] & pour troubler nostre repos, sousleve en nous les passions, qui sont les vrais seditieux de nostre ame ». V. *De la constance et consolation és calamitez publiques*, Chez Robert Estienne, Paris, 1594, pp. 13 v°-14 v°.

[2] Pour le Le Poulchre, également : « L'avarice qui tient si fidelle compagnie et seure garnison dans les cœurs qu'elle a affamez de ses insatiables cupiditez, que en mourant, mesme ils veullent voir leurs thresors et les toucher. […] Voilà comment l'avarice, que l'on dict estre la racine de tous les maux, ne laisse jamais en repos les miserables cœurs qu'elle s'est asservis », v. *Le Passe-temps*, Chez Jean le Blanc, A Paris, 1595, p. 25 r°.

[3] C'est-à-dire : « Tomber d'un mal dans un pire ». V. Huguet, *ibid.*, t. IV, p. 100.

[4] *Trois remedes contre l'intemperance susmentionnee.*

[5] *Les remonstrances.*

apres les [173] exemples d'un Epaminondas, & d'un Fabricius, ne soyent conviez à fuïr toutes superfluitez[1]. Les propos des amis, en second lieu, doyvent avoir de la vigueur. Car quand on[2] imagine, cestui-ci m'admoneste pour mon bien, d'autant qu'il est mon parent, ou m'est tres-affectionné, c'est aussi un personnage qui sçait où gist la vraye regle de vivre, ayant jugement & experience, il faut avoir pris un mauvais ply, si telles instructions ne profitent. Mais la plus grand' part sont tellement disposez, que les paroles qui leur entrent par une aureille, leur sortent incontinent par l'autre, & recontinuent à suyvre la coustume. Je ne veux pas nier qu'il ne faille s'acommoder à ce qui est accoustumé en son païs, mesmement en choses ordinaires[3] : toutesfois ce doit estre avec ceste condition, qu'on evite ce qui est desordonné & corrompu. En fin le meilleur precepteur qu'on puisse avoir, c'est la necessité : car plus de gens sont par[4] elle rendus avisez, que par doctrine & raison. Or il y en a de deux sortes. L'une, qui a aporté des incommoditez : l'autre, qui menace de ruïne. La premiere, presse de se corriger : & la seconde, force. De sorte qu'on peut dire, jusques à ce que nostre propre experience nous ait persuadez, que peu nous servent les paroles des sages, ni les miseres des fols. Bien-heureux sont ceux qui se reglent de si bonne heure, qu'ils ne sont point contrains de faire une estroite diette de neuf ou dix annees, pour aucunement reparer les ruïnes que leurs excez ont causees.

DISONS quelque chose de ceux qui ont reputation de bien administrer ce qu'ils[5] possedent. Si nous y regardons de pres, nous verrons que beaucoup d'iceux ne font qu'aproprier leurs richesses à leur gloire [174] & à leurs plaisirs, ayant tres-peu de soin de la charité : ils font en eux-mesmes ce discours, Je ne suis point avare ni prodigue, & je dispense honnestement mes biens pour mon contentement, & pour l'accroissement de ma maison : qui est-ce donques qui me peut blasmer ? Ceux qui se gouvernent ainsi, meritent quelque loüange : mais de ne penser aussi en tout & partout qu'a soy, c'est une defectuosité, qui n'est pas petite. Plusieurs ont ces proverbes en la bouche, que charité commence par soy-mesmes,

---

[1] En effet, Plutarque rapporte qu'à la mort du général grec « […] les Thebains ensevelirent Epaminondas aux despens du public, pource qu'il mourut en si grande pauvreté […] ». V. *Les vies des hommes illustres,* Michel Vascosan, Paris, 1565, p. 129 r°. Et c'est dans la vie de Pyrrhus qu'on peut lire du général romain Caius Fabricius Luscinus : « […] ce personnage estoit celuy, duquel on faisoit plus de compte à Rome, comme d'un grand homme de bien, bon capitaine et vaillant homme de sa personne, mais qu'il estoit extremement pauvre […], *ibid*., p. 277 r°. Ces deux hommes sont réunis dans un passage des *Œuvres morales*, pour leur exemple de pauvreté et de désintéressement : « Es tu fasché de te voir pauvre ? & à qui des Thebains aimerois tu ressembler qu'à Epaminondas, & des Romains qu'à Fabricius ? » ; v. *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, p. 70 r°.

[2] *Les amis.*

[3] V. Montaigne qui partage cette idée : *Essais I*, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, chap. XXIII « De la coustume et de ne changer aisément une loy receüe ».

[4] *La necessité.*

[5] *De ce qui enclinent à l'extremité contraire à la precedente.*

& que pour vestir autrui il ne se faut pas despouïller. Ce sont erreurs qui esteignent toute beneficence. La Noblesse les doit fuïr, pource qu'ils alterent l'integrité des moeurs. Et comme elle est plus obligee que le vulgaire de l'exercer aux actions liberales, aussi les doit-elles faire resplendir (en mesurant son affection à son pouvoir) tant pour son contentement, que pour conserver sa bonne renommee. Mais si on veut bien examiner les regles Chrestiennes, ausquelles, sur toutes autres, il se faut assujetir, beaucoup se trouveroyent esloignez de ce qu'elles recommandent. Peu y en a toutesfois qui y pensent, & quand ils y ont pensé une fois la semaine, cela s'esvanouït, comme fait l'image, quand on a destourné la face du miroir : &, retournans à leur train accoustumé, conçoyvent quelque opinion, qu'user des richesses selon que les divins preceptes le commandent, c'est se priver de la meilleure partie de l'honneur, du profit & du plaisir qu'elles aportent. Mais elle est du tout fausse : car il n'y a point[1] d'instruction parfaite, qui enseigne le vray usage des biens, sinon celle qui nous y est depeinte. Celui qui se void riche, devroit souvent considerer d'où lui vient ceste abondan-[175] ce, & encores qu'ordinairement elle semble proceder des labeurs paternels, si faut-il qu'il confesse que la benediction de Dieu l'a produite, qui est autheur de richesse, ainsi que dit Salomon : Le riche & le pauvre se sont rencontrez, le Seigneur est le facteur de tous les deux. Moïse aussi[2], sur ce poinct, nous fait une tres-saincte admonition, tant en general qu'en particulier, disant, Ton coeur ne s'esleve & n'oublie le Seigneur ton Dieu, à fin que tu ne dies point en ton coeur[3], Ma puissance, & la force de ma main, m'a acquis ces biens[4] : mais que tu ayes memoire du Seigneur ton Dieu, que c'est lui qui t'a donné ceste puissance. Or quand nous avons ceste vive impression, que c'est lui qui donne les biens, nous concluons apres, que son vouloir est, qu'ils soyvent justement administrez : car aussi n'en sommes-nous que dispensateurs. Et autant de fois que nous les oyons pauvres crier à nos aureilles, c'est comme si Dieu nous sommoit de nostre devoir, qui est de secourir les indigens. Que si nous faisons les sourds, ce sont autant de condamnations contre nous. Ce riche l'esprouva bien qui estant plongé dans une mer de delices rejetta les gemissemens de Lazare. Par là peut-on conoistre comme les richesses enyvrent ceux qui se laissent posseder à icelles, en telle maniere qu'ils oublient ce qu'ils doyvent faire.

[1] *Regle certaine en l'usage des biens.*
[2] *Prov. cha. 22.*
[3] *Deut. ch. 8.*
[4] *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, « Deuteronome », chap. VIII, p. 80 r°.

PLUTARQUE dit que les Scythes, au milieu de leurs banquets, avoyent[1] accoustumé de faire sonner & retentir les cordes de leurs arcs, afin de r'appeller leurs esprits, qu'ils craignoyent d'amollir & perdre, parmi la diversité de tant de douceurs[2]. Aussi ceux qui sont ici bas environnez de tant de biens exterieurs, devroyent quelquefois faire resonner à leurs aureilles [176] ceste parole de Jesus Christ, disant, qu'il est plus aisé qu'un chable passe par le pertuis d'une aiguille, qu'un riche entre en Paradis[3] : à fin de les resveiller du profond sommeil d'oubliance de charité que les vapeurs des richesses causent. Je sçay bien qu'aucuns de ceux qui n'ont que les pompes mondaines devant les yeux se mocqueront de ceste avertissement-ici, & diront qu'il faut prescher la magnificence & la prouësse aux jeunes gentils-hommes, plustost que ces menus offices de pieté, plus convenables aux vieillards qui n'ont plus que quatre ans à vivre. Cela vaut autant à dire, Nous voulons en nostre jeunesse passer le temps en delices & vanitez, & sur la fin de nostre aage, nous aviserons à mieux nous conduire. Je ne leur feray autre response, sinon les avertir que pour bien finir, il faut bien commencer, & que la mort prend aussi tost celui qui n'a que vingt ans, que celui qui en a soixante. Les sages rejetteront ces mocqueries, en considerant que ce n'est point chose incompatible d'user de ses biens comme Chrestien, & comme vertueux ensemble. Car l'un s'accommode bien avec l'autre : mais le plus digne doit aller le premier, estans les preceptes Evangeliques à preferer à ceux qui sont tirez de la doctrine des philosophes. Les uns rabaissent nostre charité envers les plus pauvres, & les autres estendent nostre liberalité aux amis, & à ceux qui le meritent. En quoy il n'y a pas tant de difference, qu'il y a de similitude, en ce que chacune desdites actions sont biens-faits, qui doyvent proceder de cordiale affection.

CE sont ici de belles & profitables despenses, en quoy la Noblesse devroit plustost[4] employer partie de son abondance, qu'en plusieurs vanitez inutiles, car [177] elles ne seroyent sans remuneration, ainsi que Salomon le monstre, disant, Que celui preste à usure au Seigneur qui fait misericorde au pauvre, & qu'il lui rendra le pareil. Pour le regard des autres[5] liberalitez, je trouve belle la response d'Alexandre, quand on lui demanda où il cachoit ses thresors, je les donne (dit-il) en garde à mes amis, voulant signifier, que ce qui estoit distribué

---

[1] *Notable advertissement aux riches.*
[2] « […] car il ne seroit pas raisonnable qu'un Sythe en beuvant touchast souvent & feist sonner la chorde de son arc, en resveillant par cela son courage qui autrement, ainsi comme ils disent, s'en iroit laschant & amollissant par le vin […]. V. Plutarque, *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, éd. citée, p. 299 v°.
[3] *La saincte Bible*, éd. citée, Le livre des proverbes de Salomon, XIX, 17, p. 262 r°.
[4] *Despenses honorables & necessaires.*
[5] *Proverb. 19.*

aux gens de bien, n'estoit pas perdu, parce que le prix d'une parfaite amitié, ou loyale servitude qu'il acqueroit d'eux, estoit plus precieux qu'un peu d'or & d'argent qu'il leur departoit[1]. Mais il faut noter que la liberalité se doit exercer avec prudence, en mesurant ses forces ; & ne la prophanant pas à personnes indignes. Qui en voudra sçavoir le bon usage, lise Seneque au traité des biens-faits[2].

F I N.

[1] La Noue tire probablement cette anecdote de A. Guevara, *L'horloge des princes*, De l'Imprimerie de Guillaume le Noir, A Paris, 1555, p. 227 v° : « plutarques en ses Apophtegmes dit que le Roy Daire voulant brocarder le grand Alexandre, pour estre pauvre, luy envoya à demander où il tenoit ses tresors, pour mener sur luy les exercotes, auquel respondit Alexandre le grand, Dy au Roy Daire qu'il tient en ses coffres de metal ses tresors, & que je n'ay autres tresors, que les cœurs de mes amys […] ».

[2] V. *Les sept livres de Seneque, Traité des bienfaits,* trad. Sauveur Accaurat, Pour Guillaume Cavelat, 1561, et précisément le liv. I chap. XV.

[178]

Q U E C E S T E G R A N D E A F F E -
ction que les François ont d'aller cercher les guerres estrangeres, leur est maintenant plus nuisible que profitable.

NEUFIEME DISCOURS.

LES armes ont tousjours esté parmi la nation Françoise en singuliere[1] recommandation, & la commune opinion est, qu'elles lui ont acquis ceste grande gloire à quoy elle est montee, qui s'est acreuë ou amoindrie selon la varieté des temps. Mesmes la Noblesse, qui est sortie en abondance de ceste innumerable formiliere de peuple, n'a (ce semble) prisé aucun renom, tant que celui qui estoit provenu de l'espee[2] : ce qui toutesfois lui a cousté cher & aux nations voisines, à cause des grosses guerres qui s'en sont ensuyvies. La Romaine a surpassé toutes celles du monde en ardeur à cest exercice-ci[3], qu'elle a fort affecté, pour faire ployer sous le joug de sa desmesuree ambition ceux qui le vouloyent eviter, coustume tres-violente, qui depuis a tousjours eu un cours continuel. Aux premiers temps la force fut mise en usage, pour repousser les injures à quoy la malice humaine s'estoit desbordee. Mais aujourd'hui elle sert beaucoup plus à les fai- [179] re, qu'à en garentir : tant toutes choses vont peu à peu declinant à corruption. Neantmoins on n'y regarde pas de si pres, ains la pluspart cuident, que tout ainsi que les armes se rouïllent, si elles ne sont souvent nettoyees : qu'aussi il les faut ordinairement employer, à fin que les courages par la rouïllure de lascheté ne se gastent. Ce qui a bien esté pratiqué parmi nous depuis trente & cinq ans en ça[4]. Mais tant s'en faut qu'on se soit rassasié de guerre, qu'encor apres tant de ruïnes & de pertes, plusieurs (ne l'ayans plus en leur propre maison) la vont cercher en celle d'autrui, soit pres ou loin. Ceux qui sont entre les autres les plus prompts à se desbander, sont quelques soldats & nouveaux Capitaines, lesquels ayans es guerres civiles vescu licentieusement, & de proye, se faschans de revenir sous l'obeïssance des loix, qui repriment les insolences, & entendans que leur bonne mere nourrice est ailleurs, la veulent

---

[1] *Les armes ont eslevé les François.*

[2] Pour la majorité des nobles, la vaillance au combat est la plus éminente des vertus héréditaires. Ils considèrent alors que la profession qui leur est propre est celle des armes. Etienne Pasquier le souligne: « Tant est demeurée recommandée entre nous cette vieille impression des armes, sur laquelle nos premiers François establirent le fondement de leur Noblesse » (v. *Les recherches de la France*, éd. critique sous la dir. de M.M. Fragonard et F. Roudaut, Honoré Champion, Paris, 1996, t. I, p. 480). Montaigne fait le même constat dans le chapitre « Des recompenses d'honneur » des *Essais* : « La forme propre, et seule, et essencielle, de noblesse en France, c'est la vacation militaire », v. *Les essais*, éd. citée, livre II, p. 384. V. aussi sur ce sujet A. Jouanna, *Ordre social*, Hachette, 1977, chap. VIII, « Idée de race et idéal guerrier », p. 139 et sv.

[3] *Leur usage & abus.*

[4] V. *supra* note 1 p. 356.

encor aller tetter. Aucuns d'iceux sont aussi afriandez des soldes estrangeres : & autres, pour ne vouloir vivre comme artisans en leur païs, vont vivre ailleurs comme soldats. Ce sont les causes ordinaires, qui les font sortir en campagne, encor que quasi tous disent que c'est pour aller acquerir honneur. Et depuis les divisions survenuës, les regles ne sont plus si estroitement observees, qu'elles ont esté par le passé. Car qui veut sort, & ne s'en soucie-lon point : comme si c'estoyent mauvaises humeurs qui se purgeassent.

OR ces gens-la, qui font estat de ne pouvoir vivre sinon es lieux où la guerre est[1] attachee, & s'y vouënt tellement qu'ils font d'une telle profession (qui doit estre comme extraordinaire) une vocation perpetuelle, laquelle ils exaltent par dessus toutes autres, sont en [180] grand erreur : ignorans, ou voulans ignorer, que l'homme doit principalement tendre à la paix & tranquillité[2], à fin de mener une vie plus juste. Car lors qu'elle regne, toutes choses, tant publiques que particulieres, sont bien mieux ordonnees, que quand les confusions de la guerre ont comme renversé les moeurs & les loix. En ce que je dis ici, je n'entens pas condamner celles qui sont legitimes, ausquelles la necessité contraint d'entrer pour se defendre : car on ne souille pas ses mains en les y employant[3]. Ni ne veux aucunement mespriser les gens d'ordonnance[4] des Princes & des Republiques : par ce que ce sont les gardes du païs, qui sont la plus part du temps à repos. Mais ceux de qui je parle ne se veulent jamais reposer, & ne leur chaut qui ils servent, ni pour quelle cause, moyennant qu'ils trouvent de bonnes & grasses pastures. Il y a une petite rime en Espagnol, laquelle ils ont quelquefois en la bouche, & que j'ay tournee ainsi :

La guerre est ma patrie,
Mon harnois ma maison :
Et en toute saison

[1] *Erreur de ceux qui font du port des armes une vocation perpetuelle.*

[2] La paix est selon Erasme un état naturel : « La nature […] a doté les hommes d'un caractère tendre et doux qui les porte à la bienveillance envers leur prochain, et leur permet de jouir du charme de se faire aimer et du plaisir de se rendre utiles les uns aux autres […] », tiré de *Eloge de la Folie. Adages. Colloques. Réflexions sur l'art, l'éducation, la religion, la guerre, la philosophie. Correspondance*, Robert Lafont (Bouquins), Paris, 1992, *La complainte de la paix,* p. 915.

[3] Savoir si une guerre était juste ou injuste était une des grandes préoccupations de cette époque. Erasme s'est penché sur la question dans nombre de ses écrits (notamment les Adages n°3001, 1508 et 15264). Aussi, le Réformateur Martin Luther composa un traité intitulé *Les gens de guerre peuvent-ils être aussi en état de grâce ?* où il examine la conformité de la pratique de la guerre avec les principes de la foi chrétienne. On constate que chez La Noue, la guerre ne doit être faite que si elle est justifiée. La guerre civile est condamnable mais les guerres menées contre l'étranger sont quant à elles légitimes. Rabelais rappelle aussi par la voix de Grandgousier qu'il est nécessaire de faire la guerre contre celui qui menace ses sujets et ses terres : « Ma deliberation n'est point de provocquer, mays de apayser ; d'assaillir, mais de defendre […] », v. *Les cinq livres*, La Pochothèque, 1999, *Gargantua*, chap. XXVII, p. 151. Citons à nouveau Erasme pour qui la guerre, si elle doit être entreprise contre des chrétiens, doit être l'ultime recours : « […] il ne faut en aucune façon l'entreprendre à moins qu'elle ne soit inévitable, une fois épuisée la totalité des remèdes, et même si la cause en est la plus sérieuse et la plus juste ». Dans « Faut-il ou non faire la guerre au turcs », *ibid.,* p. 964.

[4] Les compagnies ou bandes d'ordonnances sont constituées de cent lances. Chaque lance est une petite cellule composée d'un homme d'arme assisté d'un archer et d'un page, tous à cheval.

Combatre, c'est ma vie

Que sçauroit pis dire un mauvais medecin & un mauvais juge, qui desirent que la cité soit tousjours pleine de maladies, de crimes & de proces, à fin d'avoir bonne curee ? Ceux-ci au semblable ne demandent qu'alterations d'Estats pour se gorger de la ruïne d'iceux. Au siecle où nous sommes, il est impossible de s'exempter de guerre, pource que l'ambition, l'avarice & la vengeance sont fertiles, autant qu'elles furent jamais, pour l'engendrer. Et quand elle vient, les gens de bien la prenent comme on feroit une medecine tres-ame- [181] re. Mais de se plaire en un usage si fascheux, c'est faire comme celui qui voudroit tousjours estre en tourmente sur la mer. Ne diroit-on pas qu'il auroit l'esprit de travers ou agité ? Davantage, ces guerriers perpetuels se despouïllent (en tant qu'en eux est) des affections qui sont les plus loüables en un bon citoyen, comme de celle envers leur patrie, en laquelle ils ne s'arrestent sinon quand elle est troublee. Aussi de celle qui est deuë aux parens, qu'aucuns desdaignent pour leur petitesse, apres s'estre enorgueillis par les armes. Et quant à la particuliere, que chacun doit avoir d'eriger une famille, à fin de laisser des enfans à son païs, ils n'y pensent point, desirant plustost d'avoir quelque bastard des bonnes commeres qui les suyvent[1], dont ils ne se soucient gueres apres. Ces imperfections-ci sont des dependances d'une telle election de vie, où la plus part de ceux qui l'ont embrassee s'envelopent, & en fin, apres un long labeur (s'ils parvienent jusques la) ils vont perir contre un escueil, ou en quelque coste, ainsi que font les vaisseaux des Pyrates.

IL y en a (dira-on) qui s'eslevent par là : ce qui est vray, mais ce n'est pas de[2] cinquante l'un. Et qui voudroit conter ceux qui font naufrage sous ceste esperance, le catalogue en seroit grand. Voici encor une autre objection qu'on fait, c'est que plusieurs s'estans nourris petis dans les armes, & ne sachans quasi d'où ils sont, ne peuvent faire sinon suyvre l'exercice à quoy ils se sont façonnez. Cela n'est pas condamnable, s'ils s'arrestoyent à quelque but legitime, apres avoir tiré du fruit de leurs peines, comme aucuns font. Mais de courir incessament deçà, & delà, ainsi que les corbeaux aux charongnes, qu'ils ont flairees : c'est, par [182] maniere de dire, se transformer en oiseaux de proye, où en beste ravissante. Le soldat François doit en guerre servir son Roy & sa patrie, & la paix venue, s'il n'a moyen, il doit tascher de se mettre aux bandes entretenuës[3], & n'y pouvant parvenir, il ne faut pas pourtant qu'il aille à la desesperade[4] se precipiter en des entreprises inconsiderees, comme si

[1] V. à ce sujet F. Verrier, *Les armes de Minerve. L'humanisme militaire dans l'Italie du XVIe siècle*, Presse de l'Université de Paris-Sorbonne, Le Poiré-sur-Vie, 1997, chap. I, « Bâtard, cadets, fils adoptifs », p. 49 et sv.

[2] *Responce à quelques objections.*

[3] C'est-à-dire dans les troupes qui sont conservées en temps de paix.

[4] Cette expression signifie « à la manière d'un désespéré ».

la France estoit incapable de le nourrir, ou lui de sçavoir trouver moyen de vivre en temps pacifique. On gemit, en pensant au nombre de gens qui se vont ainsi perdre. Car les pyrateries du Perou en engloutissent plus de cinq cens tous les ans[1], & les autres guerres estrangeres davantage, combien que les fondemens soyent dissemblables : de maniere qu'en cinq ou six annees voila huit ou neuf mille braves soldats qui s'esvanouïssent, lesquels eussent bien peu servir en un autre temps (s'ils eussent eu la patience d'attendre) pour le propre interest du public. J'ay ouy dire qu'à la bataille que perdit Sebastian, Roy de Portugal[2], il y avoit quelques harquebusiers François avec lui : & en l'armee des Maures, qui le desfirent, s'y en trouva aussi. N'est-ce pas une rage de guerre, de l'aller cercher si loin, & se mettre sous les infideles ? Je pense bien, que quand ceux-la se trouvent dans les perils non premeditez, qu'ils sont touchez de repentance de leur legereté : mais elle est lors trop tardive.

CEUX qui, pour le seul regard du profit, se remuent comme un oiseau fait au[3] branlement du leurre, ont plus d'excuse que ceux de qui j'ay parlé. Car quand quelques Capitaines s'en sont prevalus, & les soldats ont passé la necessité, ils revienent au logis. Mais souvent il avient que les uns & les autres sont [183] frustrez de leur attente, en tant que la solde se trouve si petite & si rare, qu'ils ne se peuvent entretenir. Et encores au lieu où elle a plus de cours, les soldats n'en tastent gueres. C'est pour quelques Colonels, & capitaines, qui friands d'une telle viande la devorent, & laissent les soldats en tel estat que les charbonniers & forgerons, qui sont noirs & pleins de sueur du travail, n'y ayant que les maistres, qui les mettent en besongne, qui recueillent le fruit. Ceste coustume est differente de celle de nos ancestres, qui assignoyent pour partage aux capitaines l'honneur, & aux soldats l'argent. Or de tous les avantages des soldes, nuls ne s'en accommodent si bien que font les Reitres[4]. Et à dire

[1] Dès la première moitié du XVI[e] siècle, les Français allaient trafiquer sur les côtes brésiliennes et les îles de l'océan atlantique. Par exemple, « […] les attaques françaises contre les villes de la « Grande Ile » d'Hispaniola se multiplient : Santo-Domoingo en 1522, Puerto-Plata en 1539 et 1550, Yaguana (plus tard Léogane) en 1543 ». Aussi, « […] des négociants bordelais avaient commencé à armer « pour les Isles du Pérou », c'est-à-dire les Antilles méridionales où leurs navires pratiquaient le commerce au bout de la pique à l'image des Hollandais [cela signifie qu'ils obligeaient les autorités locales à leur acheter leur cargaison]. V. « Flibustiers Basques et gascons de la Caraïbe » dans *Les tyrans de la mer,* textes réunis par S. Requemora et S. Linon-Chipon, Celat, Paris, 2002, p. 146 et p. 150.

[2] En 1578, le roi Sébastien de Portugal s'embarque pour le Maroc pour renverser le chérif du Maroc Abd al-Malik. Mais il n'en reviendra jamais, se faisant battre à la bataille de Alcazar-Quivir, le 3 août de cette même année.

[3] *De ceux qui pour argent courent aux guerres estrangeres.*

[4] Pendant les guerres, les armées catholique et protestante nécessitent une aide militaire étrangère : elles recrutent alors des mercenaires allemands dont les armes et les tactiques diffèrent de celles des français. Les reîtres sont des soldats à cheval, qui « avaient abandonné la lance au profit du pistolet […] ». Le reître ne montait jamais au combat sans garnir les fontes de sa selle d'une paire de pistolets ; certains en avaient trois ou quatre, voire plus, glissées à la ceinture ou dans leur botte. […] Chaque cavalier disposait en outre d'une grande et lourde épée – un estoc- ainsi que d'une dague. […] Leurs armures, noircies pour des raisons esthétiques, leurs valurent les surnoms de « cavaliers noirs » et de « cavaliers du diable ». Un appétit immodéré pour les pillages vient encore assombrir leur réputation ». V. T.F. Arnold, *Les guerres de la Renaissance*, Editions Autrement, Paris, 2002,

vray, nous ne sommes que des lourdauts au prix d'eux, encor qu'aucuns s'estiment plus habiles. Car ils sçavent l'Arithmetique si parfaitement que jamais ne s'abusent à conter. Ils se maintienent aussi en la possession de leurs droits acquis, à sçavoir des hautes capitulations[1], & de se faire tousjours payer sur les vieux roolles[2]. Et outre cela, pour vivre en campagne ils ont une adresse merveilleuse. Et l'avanturier François respondent-ils, s'endort-il en sentinelle ? ne met-il pas bien en oeuvre sa picoree ? Vrayement il faut confesser que celui qui est desbauché & corrompu s'en aide bravement, & l'entend encor mieux que la plus part des prestres de Limosin ne font leur *Dominus vobiscum*[3]. Aussi ne sçavent-ils lire ni escrire. Mais si n'aprochent-ils point des autres en l'intelligence de ceste pratique militaire.

DISONS à ceste heure quelque mot de ceux qui aiment mieux courir tousjours[4] dehors, que de retourner à leurs mestiers, ou servir. Il y en a plusieurs qui [184] pensent que telle deliberation procede de generosité. Ce que je n'accorderay pas, sinon à l'esgard de quelques uns. Car il n'est pas inconvenient qu'en un grand nombre de Plebeyens, qui ont exercé les arts mechaniques, se rencontrent quelques uns qui ayent le coeur noble, c'est à dire, disposé à vertu[5]. Mais je mettray à part ce petit nombre, pour parler des autres, desquels je diray qu'il est plus vray-semblable que la vaine gloire, dont ils s'enflent apres avoir manié les armes, & l'oisiveté & licence soldadesque, est la cause de la difficulté qu'ils font de retourner à leur premiere vie. Ils cuident estre exposez à mocquerie, quand on les void s'occuper à quelque mestier & y besongner de leurs mains, mesmement apres avoir esté Caporaux & Sergens, & ne s'avisent pas qu'en voulant fuïr ceste honte imaginaire, souvent ils se vont jetter par une contrainte volontaire dans des larcins, tromperies & afrontemens. La necessité (disent aucuns) contraint quelquefois le pauvre soldat d'emprunter pour vivre de ceux qui en ont trop. Ouï, selon les loix de violence. Mais aussi, selon les loix civiles, quand on les peut attrapper, on leur fait payer une chere amende. Il leur seroit plus profitable d'imiter un tres-grand

---

p. 98. La Noue réprouve le recours aux mercenaires étrangers : si ceux-là étaient renvoyés dans leur pays, les armées françaises pourraient recevoir dans leurs rangs des soldats français.

[1] C'est-à-dire des traités et conventions. Ce terme désignait à l'origine les accords de l'alliance conclue en 1536 par La Forest, ambassadeur de François I[er] et le vizir de Soliman. Le terme « capitulation » désigna par la suite les conventions qui fixaient les droits des sujets étrangers sur le territoire français.

[2] Un registre était tenu lors des montres : le roolle contenait le nom de chaque soldat. La Noue semble ici signifier que les reitres ne manquaient jamais de se faire payer, invoquant les roolles comment preuve de présence.

[3] L'ignorance des prêtres est souvent brocardée par les conteurs, comme Des Périers, et celle des Limousins est sans doute à rattacher à la réputation de cette région (v. Achille Leymarie, *Le Limousin historique*, 1837, p. 83).

[4] *De ceux qui ayans une fois porté les armes, ne veulent plus faire autre mestier.*

[5] Chacun naît propre à telle ou telle fonction, car certains sont « bien nés » et donc pourvus de bonnes dispositions alors que d'autres sont « mal nés » et par conséquent dépourvus de qualités. Cette idée que les êtres naissent avec des aptitudes inégales à la vertu est partagée par tous les nobles. On voit toutefois que La Noue admet ici la « noblesse » de certains roturiers. V. A. Jouanna, *L'idée de race en France au XVI[e] siècle et au début du XVII[e]*, Paris, 1975.

nombre d'autres soldats, lesquels apres avoir valeureusement manié les armes, ne desdaignent pas leurs vocations acoustumees. Et en ay conu en Gascongne (où ils ont le courage haut) qu'on voyoit es villes, en temps de paix, ouvrer en leurs boutiques, qui en guerre avoyent eu charge de commander es compagnies[1]. Et quasi par toutes les villes de France, le mesme se pratique : & principalement depuis que les guerres civiles sont commencees. Car à cause que durant icelles toutes les [185] villes ont esté en armes, & que pour se conserver tant de gens les ont empoignees, il faut que toute ceste multitude, avenant la paix, se remette à ses premiers mestiers, excepté quelque petit nombre. Au paravant il n'en alloit pas ainsi, car il y avoit peine d'y renfourner ceux qui les avoyent delaissez. Et mesmes aujourd'hui entre les Espagnols, qui se nourrissent dans les bandes, c'est infamie que de besongner es arts mechaniques. En quoy il y a de la raison : d'autant qu'eux voulans se façonner, s'entretenir & s'acroistre en infanterie, & estans quelquefois vingt, & vingt cinq ans, sans se soucier de retourner en leur païs, telle observance leur convient bien. J'advouëray aussi que parmi nous, celui qui a quelque temps fait profession des armes, se plait en icelles, & est en train de parvenir, ne fait que son devoir, s'il cerche place es compagnies entretenuës, ou quelque autre bonne fortune. Mais quand telles commoditez defaillent, il ne doit se reputer deshonnoré, si pour l'entretenement de lui & de sa famille (s'il en a une) il va travailler : comme aussi cela est aujourd'hui pratiqué en Alemagne, Suysse & Flandres[2]. Tous ces exemples, si communs, devroyent plustost induire ceux qui sont desvoyez, à les ensuyvre, qu'à faire ce qu'ils font. Que si aucuns pensent que la reprise de leurs mestiers delaissez les avillisse, qu'ils aillent servir les gentils-hommes. Ce qu'ils n'oseroyent (à mon avis) refuser, veu que des gentils-hommes pauvres se rengent bien à ceste condition. Et s'ils s'en desgoustent, il les faut laisser courir, & attendre que le temps y remedie.

---

[1] Brantôme désapprouve la reprise d'un métier civil et le juge avilissant. Voici ce qu'il répond à l'auteur des *Discours politiques et militaires* : « Monsieur de la Nouë, en l'un de ses Discours, il approuve & veut que le Soldat, apres la guerre & venant la paix, se retire en son premier Art et mestier, ce que à plusieurs gallans hommes ay veu desaprouver, & s'estonner de Monsr de la Nouë, qui a esté si bon manieur d'armes, ayt eu ceste opinion les voulant en cela abbaisser par trop, qu'il faille que les mains qui les ont maniées si noblement & si nettement s'aillent souiller & vilanner par un labourage & vil & salle mestier mécanique […] ». V. *Discours sur les colonels de l'infanterie de France*, éd. E. Vaucheret, Paris, Vrin et Cosmos, 1973, pp. 104-105. Michel de Castelnau quant à lui considère aussi qu'une fois la paix venue, nobles et roturiers doivent retourner à leur occupation première : « […] l'artisan qui avoit delaissé son mestier pour se faire brigand et voleur, retournoit à sa boutique, le marchand à son commerce, le laboureur à sa charrue, le magistrat en son siège […] » ainsi, le désordre qu'avait provoqué la guerre civile se dissiperait. V. Michaud et Poujalat, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France,* Paris, 1838, t. IX p. 491.

[2] Même constatation chez Mornay : « L'Italien, l'Allemend, le Suisse, la paix faicte, retroune à son mestier : le François desprise tous aultres mestiers, demeure soldat ; et par faulte de plus commode exercice, plusieurs aiment mieux, ou chercher la guerre au loin, ou la faire aux passans sur les chemins, que de se reposer chez euls », v. *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, Paris, Chez Treuttel et Würtz, 1824, t. II, « Discours au Roy Charles IX », p. 21.

DU corps de la Noblesse, il s'en trouve aussi qui mettent la plume au vent[1] pour aller[2] cercher les mesmes avantures, lesquels sont meus de diverses raisons : [186] & entre iceux la jeunesse est fort excusable, qui poussee d'une ardeur d'aprendre, & d'acquerir reputation, va où les occasions s'offrent. Elle n'ayant encor acquis le jugement pour sçavoir discerner quelles entreprises sont licites, ou non, si tost que le vent vient à donner dans les voiles de son desir, qui sont bien grandes, elle les desploye : & voila qui l'emporte aisément. C'est dommage de quoy tant se perdent en des lieux où, n'estans conus ni guidez, ils passent sous les miseres de la multitude. Ceux qui ont authorité sur eux devroyent estre soigneux de les bien conseiller. Il y en a d'autres que la pauvreté chasse hors du logis. Car estans Nobles, les exercices des arts mechaniques & les trafiques leur tourneroyent en vitupere : & faut qu'ils cerchent les liberaux & honnorables, entre lesquels les armes marchent. Toutesfois, encores que ceste profession leur soit bien convenable, si n'en doyvent-ils pas abuser, comme ceux de qui j'ay parlé. Car ils seroyent plus à reprendre : d'autant que le Noble a davantage d'obligation que l'ignoble à se porter vertueusement[3]. Qu'est-ce donc qu'il fera, si on le veut empescher de cercher sa fortune ? je respondray qu'en nostre France les pauvres gentils-hommes n'ont pas occasion de prendre des partis esgarez, ou comme desesperez, veu les moyens qu'ils ont de parvenir à honneur & richesse. Premierement la gendarmerie est en partie instituee pour l'entrenement[4] d'iceux, à fin que leur valeur ne perisse, ains soit conservee pour le benefice de l'Estat. Ils ont en apres les charges Ecclesiastiques, à quoy ils peuvent monter, & celles de judicature[5] qu'anciennement ils exerçoyent. Les commanderies de Malte[6] en accommodent aussi beaucoup. [187] Puis la suite des Seigneurs, avec lesquels non seulement ils se nourrissent pages, mais estans hommes s'y entretienent, est aussi un bon refuge pour eux. En fin les bandes d'infanterie en reçoyvent plusieurs. Parquoy les bien avisez doyvent plustost se ranger aux meilleurs de ces partis, qu'en pensant trop s'avancer dehors faire perte de leur vie. On dira que la mort n'en attrape pas tant que l'on crie : mais c'est se tromper. Car j'ay observé, que le nombre en est plus grand qu'on ne pense, & pour la compassion que j'en ay, je voudrois bien que par bonnes instructions, ou par autres remedes, le mal fust amoindri. Je n'entens pas

[1] V. *supra* note 2 p. 350.
[2] *Des gentilshommes François qui vont porter les armes en païs estrange.*
[3] La noblesse signifiait vertu ; ainsi, les nobles, par leur supériorité naturelle, devaient logiquement être portés vers la vertu, et leurs actes être conformes à ceux de leurs ancêtres. V. aussi *supra* note 5 p. 377.
[4] Nous trouvons dans d'autres éditions « entretenement » qui est effectivement plus adéquat.
[5] V. L. Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Quadrige PUF, Paris, 2005, « Offices », pp. 920-923.
[6] L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem reçoit le nom de l'île de Malte après son installation sur celle-ci en 1530. L'ordre était formé de huit « langues » (Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Castille, Allemagne et Angleterre) dirigées par un bailli. L'ordre était formé de nobles qui devaient employer leur force contre les ennemis de la sainte Foi. Ceux-là venaient de plusieurs nations, et notamment de la France : une grande partie des chevaliers étaient français, et ils iront jusqu'à composer les deux tiers de l'effectif au XVIII[e] siècle.

pourtant que les regles soyent si estroites qu'on ne sorte que par congé. Car en un grand Royaume populeux[1] comme cestui-ci, on n'y sçauroit mettre telle loy. Et quand il n'y auroit que quatre ou cinq cens volontaires, tant de la Noblesse que du tiers estat, qui de leur mouvement particulier allassent tous les ans es guerres, comme les oiseaux de leurre font à l'essor[2], cela seroit peu de chose, & n'en faudroit parler. Mais il y en va bien davantage, ainsi que j'ay dit. Plusieurs, gentils-hommes de qualité, qui ont de la creance, sont aussi assez prompts à marcher, & en se mouvant en font esbranler beaucoup d'autres. Avant que ce faire ils doyvent bien examiner les occasions, lesquelles n'estans[3] legitimes, & n'y ayant que leur seul profit ou honneur qui les pousse, ils monstrent se soucier peu de leurs amis, en leur donnant des conseils plus appuyez sur l'interest particulier que sur une publique equité. En ce cas faut-il estre prudent à eslire, plustost que volontaire à partir.

VOYONS maintenant quel fruit revient de ces voyages militaires à ceux de nostre[4] nation, quand ils [188] les entreprenant de gayeté de coeur, sans aucun bon fondement. J'estime qu'il est bien petit. En premier lieu, la plus part estans aujourd'hui, par la licence des guerres civiles, devenus merveilleusement desbordez, sortans dehors ne font autre chose, sinon aller mettre en veuë publique leurs imperfections, qu'ils devroyent plustost corriger, ou cacher. Les uns sont renieurs de Dieu, les autres pillards, querelleux, dissolus : & quelques uns prompts à changer de parti, & plusieurs peu obeïssans à leurs Capitaines, aucuns desquels aussi corrompent les loix & l'ordre, pour leur profit, ou par leur ignorance. Et quand on void que les effects ne correspondent pas au nom François, on s'en desgouste. D'autre part, les peuples qui souffrent leurs insolences (je parle des desbauchez & non des modestes : car il y a tousjours des gens de bien & de valeur, meslez parmi le grand nombre) viennent à avoir en haine la nation pour la malice d'aucuns, & l'estiment incompatible : & en leurs coeurs jettent contre elle des maledictons continuelles. S'il se trouve quelques Capitaines, gentils-hommes & soldats, qui par leurs bons comportemens, se rendent agreables à eux, cela n'a pas la force de supprimer la mal-vueillance generale. Voici encor un autre inconvenient. C'est, que s'il survient quelque malheur au fait de guerre, plus par la violence de la force ennemie, que par la presomption ou insuffisance des Capitaines, ou par la desobeïssance ou peu de valeur des

[1] La France est à cette époque là un des pays d'Europe le plus peuplé : au milieu du XVIe siècle, elle est évaluée à 18 millions de personnes. Témoin de cette importante densité de la population l'ambassadeur vénitien Michel Suriano : « La France est très peuplée ; elle a cent quarante villes avec évêchés, puis un nombre infini de châteaux et de villages. Tout lieu y est habité autant qu'il peut l'être ». V. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle*, Imprimerie royale, Paris, 1836, p. 483.
[2] Les oiseaux de leurre sont de faux oiseaux de cuir, montrés aux oiseaux de proie, tel le faucon, pour les appeler ou les attirer.
[3] Nous avons ajouté « n' » avant « estans », cet oubli étant signalé dans les errata.
[4] *Du fruit de ces voyages militaires.*

soldats : alors ne laissent-ils d'estre deschirez par les langues du peuple, qui ayant commencé à haïr, vient apres mespriser. Or il est certain, qu'en cest abastardissement de discipline, les pertes sont aussi communes que les bons succes, voire [189] plus. Ce qui doit faire croire à ceux qui prenent les charges, qu'il est bien mal-aisé de se garder de broncher en une quarriere si raboteuse. Quiconques soyent ceux qui font estat d'aller faire la guerre au païs d'autrui, qu'ils facent une bonne provision de vertu, car selon qu'ils en monstreront, ils seront prisez, & bien souvent un peu le sera beaucoup. Au contraire, si lon va y porter de nouveaux vices, & principalement de ceux qui offensent, on ne voudra de ceux-la ni pour valets, ni pour maistres : & ne leur sçachant aucun gré de leurs peines, on se mocquera d'eux, & qui est encor le pis, on les craindra autant que s'ils estoyent ennemis declarez.

CECI joint avec les miseres ci devant touchees, me fait croire, que jusques à ce que[1] les moeurs, & la discipline militaire, soyent en meilleur estat entre les François, ils acquerront peu de credit & de bien-vueillance envers les peuples voisins, qu'ils iront servir. Certes c'est un abus de penser, que la force seule face les grands effects : car si elle n'est acompagnee de justice foy & modestie, elle est imparfaite. Mais avec la demonstration des vertus on gaigne les coeurs, qui est une seure & glorieuse conqueste, dont les Romains nous ont laissé de beaux exemples. Je sçay bien que le gentil-homme & le soldat pourront mettre en avant à ceux qui les employent plusieurs choses qui sont fort considerables, à sçavoir qu'ils hazardent leur vie, reçoyvent blessures, despendent du leur, & portent beaucoup de peines pour leur service. Mais tout cela perdra son lustre, & ne sera mis en conte, si leurs depravations continuent. Car le peuple qui reçoit oppression des soldats, ne les excusera pas tant, pource qu'ils le [190] defendent, comme il les maudira pource qu'ils le devorent : ensevelissant le souvenir du bien dans le sentiment des maux. Mais quant à ceux qui s'acquitent de leur devoir le mieux qu'ils peuvent, tant en combatant, qu'en bien vivant, il les aime & les excuse.

ON dira qu'en ces guerres estrangeres, qu'on va cercher, lon y peut aprendre[2] beaucoup : ce que je confesse. Mais il faut aussi noter, que du siege de Mastrich[3], qui a esté des plus memorables de nostre temps, il n'en reschappa que dix soldats François, & de celui de Harlem[4], pas quatre : esquelles deux villes il y en avoit assez bon nombre, à ce que j'ay entendu. Je ne suis pas si ignorant, que je ne sçache bien que c'est le droit de la guerre de

---

[1] *Les armes, sur tout en païs estrange, doyvent estre accompagnees de vertu.*

[2] *Responce à quelques objections.*

[3] Maastricht est assiégée par les troupes espagnoles d'Alexandre Farnèse, le Prince de Parme. La garnison et la population de la ville résistèrent pendant quatre mois, dans l'espoir d'être secourues par les armées de Guillaume d'Orange, mais Maastricht fut tout de même prise le 29 juin 1579.

[4] En 1572, la ville de Haarlem, ville de l'ouest des Pays-Bas, est assiégée par une armée de trente mille soldats espagnols. Elle capitule après sept mois de résistance, mais est libérée quatre mois plus tard, par le Prince d'Orange, qui l'intègre aux Provinces-Unies.

devorer en son ordinaire pour le moins le quart de ceux qui la hantent : mais quand des cinq parties elle en attrape les quatre (ce que souvent elle fait) n'est-elle pas trop gourmande ? J'ay dit ceci, afin que ceux qui vont, comme matras desempennez[1], où il y a rumeur, se souvienent qu'avec facilité on part, & avec beaucoup de difficulté on retourne. Ceux qui pensent, que quand la France a demeuré deux ou trois ans en paix, la guerre n'y doyve plus revenir, s'abusent fort. Car s'ils regardent à ce qui s'est passé depuis l'an mil quatre cens nonante & quatre, ils verront qu'elle n'a gueres demeuré en repos depuis[2]. En somme, les bien avisez marcheront (s'ils m'en croyent) en ces desseins volontaires, avec le pied de plomb, & mesmement les Nobles, se souvenans, que d'aller imprudemment jetter leurs vies en des avantures plus perilleuses que necessaires (ce qu'ils ne doyvent faire que pour bonnes occasions) c'est un argument de la legereté Françoise, un engendrement de larmes aux parens, & affoiblisse- [191] ment des nerfs de l'Estat. Mais quand les entreprises sont apuyees sur justice, & que les legitimes commandemens des Rois, ou des Republiques, entrevienent, qui à cause des alliances envoyent gens à leurs alliez, ou pour autre occasion necessaire, secourent les oppressez : alors ne faut-il regarder ni aux perils, ni aux commoditez. Car en faisant ce qu'on doit, soit qu'on souffre ou qu'on perisse, tousjours la peine & la perte est bien employee.

JE veux à ceste heure discourir, sur une regle politique, qu'on a acoustumé d'alleguer[3] en semblables faits que ceux-ci, qui a esté & est encor aprouvee d'excellens personnages : pour voir en quelle façon elle nous pourra maintenant convenir. Elle est telle, à sçavoir, Qu'un grand Estat, plein d'hommes belliqueux, doit tousjours avoir quelque guerre estrangere, pour les tenir occupez, de crainte que le repos y estant, ils ne vienent à tourner leurs armes les uns contre les autres[4]. Ceux qui la maintienent, la fortifient de l'exemple de Scipion Nasica, qui

---

[1] C'est-à-dire « De gros traits d'arbalètes ».
[2] En 1494, le roi de France Charles VIII emmène son armée à la conquête du Royaume de Naples qu'il revendique, amorçant ainsi les guerres d'Italie qui ne prendront fin qu'en 1559.
[3] *Examen de la regle de certains politiques, qui tiennent qu'un grand Royaume doit avoir tousjours guerre contre quelque estrangers.*
[4] Cette idée est développée par plusieurs de ses contemporains. D'abord par Gentillet : « Sur tout, le Prince doit tascher d'apaiser les guerres qu'il a en son pays […]. Car quant aux guerres qu'il pourroit avoir en terre estrangere contre estrangers, icelles ne sont (peut estre) pas trop mauvaises, pour entretenir tousjours gens aguerris pour le besoin. Et principalement ce poinct est considerable, quand les sujets du Prince sont naturellement enclins à la guerre, comme est la nation Françoise : car il faut necessairement les employer en ce où leur naturel tend, ou autrement eux mesmes pourroyent s'esmouvoir guerre les uns aux autres » (*Discours sur les moyens de bien gouverner […]. Contre Nicolas Machiavel Florentin*, 1576, p. 267). Bodin consacre une partie du chapitre 5 du livre V des *Six livres de la Republique de J. Bodin Angevin* (s.l., 1577, p. 855) à soutenir que « […] le plus beau moyen de conserver un estat et de le garentir de rebellions, seditions et guerres civiles, et d'entretenir les subjects en bonne amitié, est d'avoir un ennemi auquel on puisse faire teste ». Ajoutons que Duplessis-Mornay avait fait une demande en 1572 au Roy Charles IX et dont La Noue a certainement eu écho, « Pour entreprendre la Guerre contre l'Espagnol es Pays-Bas » : « A ceci n'y a rien plus propre qu'un exercice pris à temps, qui consume les mauvaises humeurs qui la pourroient causer, et confirme ce qui entretient la santé ; c'est d'entreprendre une guerre dehors pour entretenir la paix dedans, et, comme tous bons politiques ont de tout

conseilla aux Romains de l'ensuyvre, concluant que Carthage ne devoit estre ruïnee, à fin qu'ils eu eussent tousjours un ennemi à craindre, & contre qui s'employer : parce que si ceste crainte & occupation estoit ostee, il y avoit danger (disoit-il) qu'ils ne s'entrefissent eux-mesmes la guerre en leur propre païs[1]. Ils adjoustent que l'experience a monstré que quand les guerres estrangeres ont esté assopies entre nous, les civiles ont commencé, qui nous ont quasi abatus. Davantage qu'estant nostre nation insolente en paix, impatiente de demeurer long temps en la maison, & pleine de Noblesse desireuse de gloire, que par necessité il faut l'exercer par le moyen des armes, à [192] fin que tant de fantaisies d'esprit se deschargent hors du Royaume & non dedans. Finalement que les mauvaises humeurs, qui sont restees de nos dissensions civiles (entendant par ces humeurs les hommes depravez) ont besoin d'estre purgees, & qu'il les faut laisser sortir d'elles-mesmes, quand on les y void disposees, ou bien les y contraindre par art, à fin qu'elles n'engendrent une nouvelle maladie. Ce qui s'est autrefois pratiqué apres les guerres des Anglois[2]. Certainement je n'oserois nier qu'on ne doyve beaucoup deferer aux bonnes observations antiques, dont on s'est bien trouvé quand on s'en est aidé à propos. Mais j'ose dire aussi, que de les appliquer en tout temps à un Estat, sans bien considerer sa disposition, que c'est ce mesprendre[3]. Et pour mieux conoistre comment lon doit aproprier ceci au nostre, voyons en quelle disposition il se trouve maintenant. A la verité c'est si mal, que lui baillant pour remede une loy si vigoureuse, c'est le debiliter encores davantage. Chacun sait qu'il y a plus de vingt & quatre ans[4] que les troubles sont commencez, qui ont esté, non des guerres, ains des boucheries des François. Et si lon veut croire un livre qui a esté imprimé, sous le nom de Fromenteau[5], lequel a mis en veuë les principales

---

temps fait mettre un ennemi en teste à un peuple aguerri, de peur qu'il ne le devienne à soi mesme », v. *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, Chez Treuttel et Würtz ,Paris, 1824, t. II, p. 21.

[1] Publius Cornelius Scipion surnommé Nasica, est né vers 220 avant J-C. Il s'opposait à Caton, qui préconisait la destruction de Carthage : « Et pourtant Scipion Nasica, comme quelques uns dissent et estimassent que les affaires des Romains estoient desormais en toute seureté, estant les Carthaginois qui leur souloient faire teste du tout ruinez, & les Acheiens subjuguez : mais au contraire, dit il, c'est à ceste heure que nous sommes en plus grand danger, aians tant fait que nous avons osté tout ceux que nous devions reverer, & tous ceux que nous pouvions craindre ». Plutarque, *Œuvres morales, Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, p. 110 r°.

[2] La Noue fait allusion à « la guerre de Cent Ans » qui a couvert une longue période allant de 1337 à 1453, entrecoupée de longues trêves, et qui opposait le royaume de France à celui d'Angleterre.

[3] La Noue est conscient de la valeur des exemples mais aussi de leur danger ; ainsi il ne les érige pas en principe, et conseille de les prendre avec prudence. De son côté Montaigne affirme que : « L'exemple est un mirouër vague, universel et à tous sens », *op. cit,* p. 1088.

[4] Si on suppose que La Noue considère la Conjuration d'Amboise (1560) comme le début des guerres, on peut dire qu'il écrit ce discours en 1584,

[5] Allusion à l'ouvrage intitulé *Le secret des finances*, s.l. 1581, écrit par un certain Froumenteau. Celui-ci est le pseudonyme d'un protestant qui pourrait être Nicolas Barnaud ou Jean de Frotté. Le premier livre compte « […] tous les deniers que leurs Majestez ont levez & despendus depuis trente & un ans, finis le dernier jour de Decembre 1580 ». Dans le second livre, il traite de « […] l'Estat de tous les deniers Archeveschez, Dioceses, Seneschauçees, Baillages […] » et dénombre les « […] Nobles, Roturiers, Soldats François & estrangers

desolations de nostre païs, qui est-ce qui ne s'esbahira de si espouvantables ruïnes ? Plus de[1] la moitié de la Noblesse est perie. Quant aux soldats, il les faut conter par legions, le peuple diminué universellement, les finances sont espuisees, les dettes acreuës, la discipline militaire renversee, la pieté languissante, les moeurs desbordees, la justice corrompue, les hommes divisez, & tout en vente. Ne sont-ce pas là de belles préparations pour bastir de nouveaux desseins ? [193] C'est comme si quelqu'un prenoit au lieu de pierres des mottes de terre, & au lieu de chaux de la bouë des chemins, & dans un pré marescageux vouloit edifier un chasteau. Ne pourroit-on pas à bonne raison dire à cestui-là qu'il reprist son entendement, pour considerer les defectuositez de la matiere, & qu'il eust patience jusques à ce qu'il eust meilleure provision ? Aussi en l'estat où nous sommes, vouloir attacher de gayeté de coeur quelque grosse guerre, premier que quatre ou cinq annees de temps nous ayent redonné une nouvelle jeunesse, n'est-ce pas comme rebailler une saignee à un qui a quasi tout perdu son sang[2] ? C'est aussi comme bastir sans regle, que de l'entreprendre sans discipline. L'inconvenient n'en est pas moindre quand on en est despourveu d'argent. Car on feroit plustost aller un vaisseau sans rames & sans voiles, que donner cours à une guerre sans moyen. Et qui est-ce qui seroit si mal-avisé de conseiller de la commencer, pour en recevoir une mal-heureuse issuë ? qui est une consequence necessaire des defauts prealleguez. Je m'asseure que Scipion Nasica, dont j'ay fait mention, n'entendit jamais qu'on deust volontairement l'entreprendre, pour en rapporter dommage & infamie, ne qu'elle fust profitable à un païs demi-aterré de miseres. Car il ne craignoit pas l'adversité des Romains, ains leur prosperité, qui ameine avecques soy l'orgueil & l'insolence. Et faut noter, que quatre ans apres que Publius Cornelius Scipio eust fait la paix avecques les Carthaginois, & vaincu Hannibal, le peuple Romain en devint si fier, se voyant couronné de tant de victoires & trophees, qu'il ne pouvoit quasi durer en sa peau[3]. Alors la discipline n'estoit en rien alteree. Le thresor public estoit [194] grandement acreu, tant des riches despouïlles de Carthage que d'Espagne, & les hommes ne manquoyent. Voila pourquoy le Senat jugea estre expedient d'attaquer Philippe de Macedoine : qui estoit une pratique tres-prudente de la regle susdite. Mais quelle conformité y a-il de nostre estat present à celui d'alors des Romains ? autant qu'entre un homme riche, sain & bien reglé, & un homme pauvre, malade & desordonné. Guerissons donc nos maladies, avant qu'imiter ce que ceux-là ont fait en leur vigueur.

---

massacrez & occis durant les troubles : le nombre de femmes & filles violees, des villages & maisons bruslees […] » de plusieurs Provinces.

[1] *Estranges miseres de nos guerres civiles.*

[2] V. *supra* note 1 p. 102.

[3] C'est-à-dire qu'il est « rempli d'orgueil, de passion ». V. A. Rey, S. Chantreau, *Dictionnaire d'expressions et locutions*, Le Robert, 2003, p. 694.

PLUSIEURS pensent que la France est fournie d'hommes, autant que jamais. En[1] quoy ils se trompent. Et ce qui (à mon avis) les deçoit, est que de ceux qui ils voyent tracasser par ci & par la, la plus part font grand piaffe en paroles, en habits & contenances. Car qu'un savetier ait suyvi les armes deux ans, il s'estimera digne de porter l'espee doree, (dont nos grands Peres eussent fait quelque dificulté qu'ils n'eussent acquis chevalerie) & en effect il la ceindra s'il la peut attraper à tort ou à droit : voire portera le bas de chausses de soye, que le bon Roy Henri second ne chaussa onques[2]. Ses propos seront à l'equipolent : car un homme est mort, si ce soudard courroucé l'a seulement regardé de travers. Cela esblouït ceux qui se payent trop soudain de mines & d'apparences, lesquels paraventure en lui apliquant le proverbe qui dit, Qu'un homme en vaut cent[3], imaginent que nostre France regorge de guerriers. Mon opinion en ceci est, qu'il s'y en trouve encores bon nombre, tant entre la Noblesse qu'entre les inferieurs, laquelle estant si bien conservee, & y adjoignant la jeunesse que le repos de six annees aura eslevé, alors pourra on dire, sans mensonge, qu'elle re- [195] gorgera d'hommes, lesquels il ne faudra gueres piquer, pour les faire mouvoir. Il ne faut pas moins de temps pour redresser nostre militie, & remplir nos coffres, & singulierement pour raprivoiser les vertus.

MAIS si une bonne occasion (dira quelcun) se presentoit, la laisseroit-on escouler ?[4] Cest à faire au maistre à en juger, & à l'aventure que la dame se trouveroit si belle, qu'on la regarderoit de bon oeil. Si est-il bien malaisé que nous soyons agreables à aucune, que n'ayons repris nos anciens ornemens. Quant à la purgation sus mentionnee, propre pour jetter hors la lie que les guerres civiles ont laissee, je me doute fort quelle seroit semblable à l'antimoine qui chasse bonnes & mauvaises humeurs tout ensemble[5], dequoy peut faire foy ce que nous avons fraischement experimenté à nostre grand dommage. Nostre debilité appete plustost choses restauratives que celles qui purgent avec violence. Car de penser que la France ne puisse estre bien pacifique que cinq ou six mille soldats mal conditionnez n'en soyent

[1] *Si la France est bien fournie de gens de guerre.*
[2] La Noue est ironique : il est bien connu qu'Henri II fut le premier à porter des bas en soie en France et il le fit à l'occasion du mariage de sa sœur en 1559.
[3] Ce proverbe n'a été retrouvé ni chez Le Roux de Lincy ni chez Meurier ; nous le rencontrons toutefois chez Monluc : « […] le proverbe de nos anciens est veritable, qui dit qu'un homme en vaut cent, et cent n'en vallent pas un […] » (v. Monluc, *Commentaires*, éd. P. Courteault, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1968, p. 58) et aussi chez Froissart : v. *Le premier volume de l'histoire et cronique de messire Jehan Froissart*, Par jean de Tournes, A Lyon, 1559, p. 354.
[4] *De la guerre hors du Royaume.*
[5] L'antimoine est un élément chimique dont l'utilisation comme médicament a donné lieu à une vive controverse ; La Noue semble partager la position de Jacques Grévin qui en condamne l'usage dans son *Discours […] sur l'antimoine* de 1566.

hors : ce n'est que guigner d'un oeil[1]. Qu'on les esbransle, & on verra qu'il faut aller plus loin, & que ces petites clochettes sonnent difficilement que premier les grosses cloches n'ayent sonné. Il faut estimer que la plus part des François, voire ceux qui suyvent les hazards, sont las de tant de maux soufferts, comme les Romains le furent apres les carnages de Sylla & de Marius, & que le repos ne leur est desagreable pour la conoissance qu'ils ont qu'il leur est necessaire. Et quand ils en auroyent quelque temps jouy, ils ne seroyent apres que trop prompts à s'employer où lon voudroit. Mais encor que maintenant ils eussent dix entreprises en main, il [196] n'est pas vray semblable qu'aucune puisse prosperer : jusques à ce que les imperfections, tant publiques que particulieres, qui vont ensevelissant nostre antique renom, soyent banies, le bon ordre restabli, & la vertu honnoree.

F I N.

---

[1] « Regarder du coin de l'œil, négligemment ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1950, t. IV, « Guigner ».

DE TROIS FAUSSES OPINIONS,
lesquelles font desvoyer plusieurs de la Noblesse.

La premiere.
Que le principal but où le gentil-homme doit viser est de se rendre vaillant.

La seconde.
Que le gentil-homme qui ne bouge de sa maison, n'allant point dehors cercher ses avantures, jouit de peu de contentement, & est de bas courage.

La troisieme.
Qu'encor que le Prince commande, choses injustes à son sujet, il les doit executer.

DIXIEME DISCOURS.

LES Medecins disent que les maladies qui sont envieillies sont de difficile[1] guerison. Ce que peuveut dire aussi à bon droit qu'eux les Politiques, des erreurs ausquels la longue acoustumance à fait prendre de fortes racines. Car ce qui est attaché à l'entendement a [197] encor (par maniere de parler) plus de ligatures que ce qui est attaché au corps[2] : estant besoin d'employer des annees toutes entieres pour l'arracher. Et tout ainsi que les premiers se servent de plusieurs simples pour temperer les alterations corporelles : aussi les seconds doyvent tirer des regles de sagesse leurs instructions, lesquelles sont profitables pour rendre plus nettes les moeurs de ceux qui en veulent user. Or on appelleroit un medecin outrecuidé, qui entreroit en la maison d'un patient, sans avoir esté mandé. Mais en la curation des maladies spirituelles & mauvaises coustumes, celui qui en void son païs affligé, & qui en a compassion, peut (à mon avis) librement discourir & escrire, moyennant que ce qu'il met en avant soit poisé à la balance de discretion, & ait en soy quelque proprieté effective envers le sujet, à quoy on le veut appliquer.

JE commenceray par la premiere opinion, laquelle n'a pas pris son origine de[3] mauvaise source, ains de l'universelle disposition de la Noblesse, qui de toute ancienneté a merveilleusement celebré les armes, comme les dignes instrumens qui l'eslevent aux grands honneurs[4]. Mais peu à peu elle a tant excedé, qu'en fin, sous la vertu de vaillance, elle a asservi & confondu les autres : comme si une espece les comprenoit toutes en general. Ceste

---

[1] *Preface genrale & convenable à tout le discours.*
[2] Montaigne parle de l'accoutumance en ces termes : « Car c'est à la verité une violente et traistresse maistresse d'escole, que la coustume. Elle establi en nous, peu à peu, à la desrobee, le pied de son authorité : mais par ce doux et humble commencement, l'ayant rassis et planté avec l'ayde du temps, elle nous descouvre tantost un furieux et tyrannique visage, contre lequel nous n'avons plus la liberté de hausser seulement les yeux ». V. *Les Essais I,* édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, chap. XXIII, p. 109.
[3] *Examen de la premiere opinion.*
[4] V. *supra* note 2 p. 373.

fausse opinion est parvenuë jusques à nostre temps, auquel on n'usa jamais de la susdite vertu si mal qu'on fait. Car on cerche plustost d'obtenir un peu de renom par elle seule, que d'en avoir beaucoup par plusieurs jointes ensemble. Je ne cuide point que ce soit abus de faire conte de ce qui le merite, non plus que de priser une belle perle qu'on auroit achetee : toutesfois si on estoit ravi en ceste [198] affection tellement qu'on vinst à desdaigner les autres pierres precieuses, ne seroit-ce pas signe d'un jugement perverti ? Le mesme est des vertus[1], la moindre desquelles est si necessaire, qu'on peut dire que le defaut apporte grande incommodité. Si l'homme se pouvoit passer d'une, comme il fait d'un habillement, paraventure que sa vie seroit moins laborieuse. Elle en seroit aussi moins belle & utile, estant despouïllee de ses plus beaux ornemens. Car comme un jardin & un pré, sont plus prisez, plus ils sont enrichis & parsemez de diversité de fruits & de fleurs : pareillement le doit estre celui qui a davantage de vertus, sans lesquelles sa vie est obscure. Si est-il bon que chacun considere sa vocation, à fin d'y aproprier celle qui lui est la plus convenable, & de laquelle l'usage lui doit estre plus familier : comme à l'homme politique la prudence, au Theologien l'humilité, au Jurisconsulte la justice, & au Soldat la hardiesse. Mais quant à l'homme Noble, à laquelle l'attacherons-nous ? & principalement celui duquel les ancestres ont honoré leurs siecles ?

MON avis n'est pas de l'arrester à une, ains de le rendre amoureux de plusieurs. Car[2] telles amours sont licites, & jamais ces belles vierges n'entrent en jalousie. Les peintres ont accoustumé de peindre les Muses toutes en une troupe, qui ne s'abandonnent point[3]. Avec aussi bonne raison pourroyent-ils faire le mesme de cette digne societé, en laquelle les associez se plaisent fort de demourer : d'où nous devons tirer enseignement, que puis que si volontairement elles se rengent ensemble, aussi nous leur devons tousjours tenir nostre porte ouverte, à fin que l'une y estant entree, elle attire les antres apres. Je sçay bien [199] que la fortitude (qu'on dit estre la prouësse ou vaillance) est une excellente vertu, propre tant aux grands qu'aux petis, & sans laquelle la vie des uns & des autres est molle & sans vigueur : mais si elle est destituee de justice, elle est nuisible aux bons. Si la temperance ne la modere,

---

[1] La Noue déplore le fait que les nobles se cantonnent à se distinguer par une seule qualité qui est la bravoure, alors qu'ils devraient aspirer à se doter d'une vertu qui comprend l'ensemble des qualités chevaleresques. Comme lui, Montaigne regrette qu'« […] il n'est aucune des vertus qui s'espende si aysement que la vaillance militaire », v. *Les Essais II*, éd. cit., p. 382.

[2] *Les gentils-hommes doyvent estre ornez de plusieurs vertus.*

[3] Sans doute La Noue a-t-il lu dans Plutarque (v. *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, p. 83 r°) que les Muses sont souvent regroupées : les « […] Muses, lesquelles ont ainsi esté appellees, pource qu'elles sont tousjours ensemble, à cause de l'amour et bienveuillance fraternelle qu'elles se portent l'une à l'autre […] », mais il est difficile de déterminer où La Noue a vu des peintures représentant les Muses.

elle se tournera en fureur : & n'estant guidee par prudence elle agira mal à propos. En quoy on void qu'il y a une liaison entr'elles, & une aide mutuelle qu'elles s'entrefont : qui ne se pourroit alterer qu'au prejudice de chacune en particulier. Les mariniers estiment qu'une seule anchre n'est pas suffisante pour tenir ferme & arrester un navire. Autant en pourroit-on dire des Nobles, qu'il faut plus d'une vertu pour donner fermeté à leur reputation. Ce qui est bien conu de ceux qui sont instituez en la doctrine morale dont le nombre est bien petit, à cause que l'erreur, dequoy nous traitons, a rendu trop partiale la plus grande multitude. Cela se void aucunement aux titres que plusieurs se baillent, s'appellans les bras, de la patrie, les gardiens des armes, & la terreur des ennemis : qui sont titres que je ne reprouve pas. Toutesfois il me semble que se dire, Professeurs de vertu, comprendroit encores plus, & les honnoreroit davantage.

C'EST chose certaine, que pour bien manier les armes, il convient avoir beaucoup[1] de hardiesse & de generosité. Aussi à ceux qui en on esté pourveus en est revenu beaucoup de loüange, & cela a fait que plusieurs ont tant admiré ceste profession. Mais en fin pour trop l'exalter, on est tombé en cest erreur, de faire peu de cas de l'exercice des autres vertus. Il est notoire, que du temps de nos grands peres, quand un gentil-homme s'adonnoit à l'estude de la langue Grec- [200] que & Latine, ses compagnons disoyent qu'il en faloit faire un Clerc, & que l'espee ne lui estoit convenable[2]. Mesme ce proverbe couroit, que l'homme de guerre ne devoit sçavoir sinon escrire son nom, comme si les sciences eussent esté empeschemens qui l'eussent rendu moins valeureux. Je cuide qu'ils avoyent opinion que quand quelqu'un se monstroit sans peur, adroit aux armes, & prompt à se ressentir, que cela suffisoit pour lui acquerir richesse & grandeur : & ordinairement l'un & l'autre se donnoit à ceux qu'on remarquoit estre tels. Je ne veux pas rejetter ces choses qui ont je ne sçay quel beau lustre. Si diray-je pourtant, que n'estans bien accompagnez (ainsi que j'ay dit par ci devant) d'autres bonnes qualitez, elles ne sont tant loüables, qu'on penseroit. Mais encor que quelqu'un n'abuseroit de ceste vertu de vaillance, si ne doit-il pas s'ensevelir dedans, veu que l'usage des autres lui est encor plus necessaire. S'il combat en un mois une fois, c'est tout. Et toutesfois, s'il veut, il peut faire reluire tous les jours plusieurs autres perfections, au benefice d'autrui & à sa loüange. Ce n'est pas peu, d'estre estimé soldat, mais c'est beaucoup plus quand la preud'hommie y est adjointe. Et en ceste sorte faut-il appuyer la profession particuliere sur la

[1] *Erreur de ceux qui estiment que la prouësse seule suffit à ceux qui font profession des armes.*

[2] L'homme d'arme doit se cultiver : La Noue désapprouve le préjugé qu'un homme de guerre instruit ne puisse être vaillant. Son contemporain Le Poulchre, estime comme lui, que la science est utile aux guerriers, il faudrait selon lui imiter « La plupart de tous les anciens Capitaines [qui] ont eu cognoissance des lettres premierement tous les Graecs », v. F. Le Poulchre, *Le Passe-temps*, Pour Jean le Blanc, A Paris, 1597, p. 35 r°.

vocation generale, qui est de bien vivre : à quoy tous sont obligez. Et quiconques oublie ceste regle universelle, pour s'arrester du tout aux observations qui en dependent, il semble qu'il est plustost mené du profit, ou de la grandeur, où lon parvient en chacun art, que d'une vraye affection à vertu.

HANNIBAL de Carthage a esté l'un des plus renommez Capitaines qui fut onc, cependant il estoit sans pieté, sans foy, cruel & trompeur : ce qui lui a fait [201] acquerir le renom de tres-meschant homme. Combien plus de loüange a mérité Scipion l'Africain, qui a esté tres-homme de bien, & bon chef de guerre tout ensemble ?[1] Cestui-ci ne se glorifioit pas tant en la vaillance, qu'il mesprisast ce qui le rendoit non seulement vray citoyen : mais aussi bon pere de famille. Car ce ne sont point choses incompatibles, que d'estre juste envers les amis, & redoutable envers les ennemis, d'autant que ce qui engendre l'un & l'autre, procede d'une mesme source. Je confesseray bien que la prouësse à l'homme de guerre est fort recommandable. Mais au gentil-homme bien né, son estude, exercice & plaisir, doit estre en toutes les vertus, & mesmement en celles qui sont preferables à l'autre : veu que la Noblesse est une participation à tous ces biens-là. Je croy que nul ne me contredira que la pieté, la verité, temperance & justice ne doyvent marcher devant la fortitude : encore que ceste-ci ne laisse d'aider aux autres. Car l'homme impie, menteur, dissolu, ou injuste, quelque belle couverture de prouësse[2] qu'on lui puisse bailler, si est-il fuy & haï, comme estant beaucoup plus nuisible à ses amis, qu'utile contre ses ennemis, encore qu'il se sache bien aider des armes. Pour ceste raison faut-il que les Nobles s'instituent, premierement aux choses qui leur sont plus necessaires, & puis descendre par degrez en celles qui le sont moins. Et en ce faisant ils sortiront hors de cest erreur qui les arreste à un simple prix, & leur en cache tant d'autres plus precieux qui ne leur apartienent pas moins.

IL ne seroit paravanture pas trop mal seant à un pauvre soldat, qui, n'ayant rien, s'est[3] acquis par les armes merite & moyen de vivre, de ne sortir hors des [202] limites de prouësse, & la haut louër, comme les artisans font leur art. Mais le gentil-homme à qui ceste voye & plusieurs autres sont encores ouvertes & pour s'exercer & pour s'agrandir, se rend comme prisonnier, voire coulpable de vouloir marcher seulement par une : veu qu'il a obligation de cheminer par toutes. Et à ce propos je me ressouviens d'une response qui fut faite à la Cour à

---

[1] V. la vie de Marcellus pour y lire les affrontements entre le romain Scipion et le carthaginois Hannibal. V. *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 1, p. 399 v° et sv.

[2] La Noue dénonce les soldats et capitaines qui ont dévoyé la vertu de vaillance pendant les guerres, par leurs actes de violences qu'ils faisaient passer pour des actes d'héroïsmes remarquables. De même, Montaigne a affirmé que « […] la vaillance, c'est la fermeté, non pas des bras et des jambes, mais du courage et de l'âme […] », *Essais I*, *éd. cit.,* chap. XXXI, p. 211.

[3] *Il sied bien à un gentil-homme de faire profession de plusieurs vertus.*

un qui ne parloit jamais que de guerre, encor qu'il fust paix : Quand elle retournera, lui dit-on, vous serez mis en besongne. Mais maintenant, que les qualitez douces & civiles vous defaillent, je vous conseille de vous enfermer dans un coffre, à fin de vous conserver sans rouilleure quand vostre temps sera venu : ou bien, apprenez d'estre plus propre pour cestui-ci[1].

L'ERREUR en ceci est aucunement suportable, pource qu'il n'est pas[2] incorrigible, & peut-on esperer que celui qui ne veut s'arrester qu'à faire une partie de son devoir, estant mieux enseigné pourra s'employer aux autres parties. Mais celui qui abuse de la seule vertu qu'il a choisie, est merveilleusement desvoyé. Et comme ainsi soit que les gentils-hommes portent à leur costé les espees ceintes, premierement pour la defense du païs, secondement pour les employer sous l'authorité des loix à garentir les foibles & innocens de l'opression des hommes orgueilleux, & pour conserver leurs propres personnes de tous outrages, tant s'en faut que la pratique s'en voye suyvant les susdites regles, qu'au contraire plusieurs, tant nobles qu'ignobles, s'en servent, pour faire plus de violence entre les amis, que contre les ennemis. Voila une belle hardiesse, qui ne sert qu'à se destruire soy-mesmes : & de vilains trophees qui sont bastis des despouilles des paï- [203] sans, & des armes & du sang des voisins & compagnons. Quelqu'un dira que la fortitude est bien autre chose, laquelle reluit principalement aux guerres. Je l'accorde : mais non en ceux-ci qui la monstrent imparfaite en tous lieux. Or elle consiste entre autres choses, à vaincre plustost qu'à fuir, & à[3] supporter franchement les labeurs. Quant au premier poinct, que void-on ? Les pertes estre ordinaires, & les victoires rares. Quant au second, il ne faut que deux jours de pluye, & vingt & quatre heures de disette, pour mettre en murmure[4] un Regimen. Ains peu à peu plusieurs se sont esloignez de cette belle vertu, encor qu'ils maintienent l'avoir embrassee. Et si les

---

[1] Cette réponse était très connue à l'époque, elle est tirée du *Courtisan* de Castiglione, qui rapporte une discussion qui aurait eu lieu entre le comte Luduvico et Emilia, la lieutenante de la Duchesse Elisabetta à la cour d'Urbino : « Quel est donc vostre mestier. Et il respondit/ avec ung visage rébarbatif. Mon mestier est de combattre/ je penseroye (dist incontinant la dame) que maintenant que vous nestes point a la guerre/ ny a termes de combattre. Que ce fust bonne chose que vous vous fissiez tresbien gresser/ & ensemble avecques vostre harnoyes vous estuyer en ugne avirmoyre jusques a ce que lon en eust affaire pour ne devenir point plus rouille que vous estes ». (V. *Les quatre livres du courtisan du conte Baltazar de Castillon*, s.d., Livre I, XXI). Aussi, on la retrouve dans le *Passe-Temps* de La Motte-Messemé : « J'ai veu que l'on disoit à la cour de ceux de qui tout le faict estoit feu & poudre, qu'il faudroit faire d'eux quand la paix seroit venue, comme d'un harnois que l'on pend au croc, ce pendant qu'elle dure ». (V. *Le passe-temps*, Pour Jean Le Blanc, A Paris, 1597, Livre II, p. 34). Chappuys reprend aussi cette répartie mais la tourne autrement pour la mettre dans la bouche du "Courtisan" qui conseille aux hommes de guerre de continuer à s'exercer aux armes en temps de paix « de manière qu'avenant la necessité de la guerre, contre l'estranger, ils ne fussent trouvez enrouillez avec leur harnois », V. Chappuys, *Le Misaule,* Chez Guillaume Linocier, 1585, f° 75.

[2] *Contre ceux qui abusent de leur force & vaillance.*

[3] *En quoy consiste la vaillance.*

[4] Etre en murmure : être en rébellion, se révolter. V. Greimas et Keane, *Dictionnaire du moyen français. La Renaissance*, Larousse, Paris, 1992*,* p.427.

Princes François, Seigneurs, Capitaines segnalez, & gentils-hommes, qui usent bien d'icelle, ne s'efforcent de la remettre en sa dignité premiere, & à en oster les abus, ils se trouveront tant aux cours, qu'aux guerres, souvent abusez. Et faudra que nostre nation, qui s'est tant faite renommer par vraye vaillance, se voye serve de celles qui lui ont autrefois obeï. Ceci doit suffire, pour monstrer que la Noblesse doit avoir pour but toutes les vertus, & non une seule : & que celle qui doit estre l'appui de leurs armes, ils ne la doyvent pervertir.

J'EUSSE fait une description de ceste vertu de fortitude (laquelle ne peut estre[1] trop bien conuë de ceux qui l'exercent) n'eust esté qu'Aristote en ses Ethiques en a amplement & discouru[2], où ceux qui aiment la lecture auront recours, mesmement pour bien entendre la difference entre la vraye & celles qui ne le sont qu'en aparence. J'en diray seulement ce petit mot en passant, c'est qu'il en met cinq especes de fausse. A sçavoir, celle qui est fondee sur l'espoir de recompense : [204] la seconde, sur la crainte de punition : la tierce, sur l'experience : la quatrieme sur l'ire : & la cinquieme, sur l'ignorance des perils. Mais la vraye est, quand quelqu'un au milieu des plus grands dangers & choses terribles, voire de la mort, se monstre ferme & sans peur : à quoy volontairement il s'expose pour une fin juste & honneste. Il y en a bien peu de ceux-ci : & toutesfois pour estre veritablement possesseur de fortitude, il lui faut ressembler.

LA seconde opinion fausse n'est pas du tout si nuisible que la premiere, si est-ce[3] qu'elle tourmente beaucoup de gens, sans propos, leur faisant cercher des felicitez plus aparentes que vrayes, & mal juger de la condition de plusieurs. Je ne trouve pas estrange, qu'on loüe la maniere de vivre qu'on aura esluë, parce qu'elle plait : mais de condamner legerement celle des autres, il y a un peu d'orgueil, & de l'inconsideration. Or l'occasion qu'aucuns prisent tant de sortir de la maison, vient de ce qu'ils cuident que la civilité s'aprend[4] mieux ailleurs, & que la reputtation & la richesse s'acquierent en hantant divers lieux & personnes. Je ne disputeroy gueres contre leur opinion, si elle ne contenoit que ceci, mesmes je conseilleray tousjours que les jeunes gens aillent (comme j'ay dit en un autre discours) où ce qui est honneste s'aprend. Pareillement ceux qui sont pauvres, & qui ont l'esprit gentil, estans capables de servir au public, ou en particulier, peuvent aussi poursuyvre leurs avantures par tout : & ceux qui les ont rencontrees, & qui sont obligez par quelque lien de servitude, d'office, ou d'art, à marcher pres ou loin, ne doyvent pas faillir de satisfaire à ces

---

[1] *De la vraye & fausse vaillance.*

[2] La Noue fait référence au livre III des *Ethiques* d'Aristote, où il est question des différents types de courage. V. *Ethiques en françois*, traduites par Nicolas Oresme, Paris, 1488, ff. lb-lbiii, chap. XVII et suivants : « De cinq autres manieres de fortitude non vraye. Et de la premiere des cinq ».

[3] *Examen de la seconde opinion.*

[4] *Source d'icelle.*

devoirs. Mais sans entrer plus avant en d'autres exceptions, je diray que j'entens ici excuser quel- [205] ques gentils-hommes, qui estans ja en possession de maison, de famille &[1] moyens, & qui avecques cela n'ignorent que c'est de vertu & science, sont neantmoins mesprisez (pource qu'ils se sont resolus de passer leur vie chez eux) par ceux qui font comme un estat ordinaire de se trouver sur les theatres politiques des Cours, des citez, des guerres, & des païs estranges. Je diray un mot en passant de ceux-ci. C'est, qu'il en y a qui tracassent en tous endroits, poussez par la seule curiosité : les autres y vont pour la fin qui esté dite, qui est pour se mieux instituer. Quant aux premiers, n'ayans autre but qu'un mol & vain plaisir exterieur, aussi ne raportent-ils que de la vanité, & un contentement qui n'a nulle fermeté, pource qu'il n'est fondé que sur du vent. Ils sçavent seulement un petit caqueter devant les simples, de ce qu'ils reçoyvent pour merveilles, d'autant qu'ils n'en ont conoissance : & puis c'est tout. Aussi les laisseray-je là, parce qu'en leurs voyages ils n'y portent autre affection sinon celle qu'on porteroit à voir jouër un basteleur. C'est autre cas des seconds : car ils aprenent de bonnes choses, & par fois s'agrandissent, de maniere que de leurs labeurs on void aparoistre de bons fruits. Mais tout ainsi que la vermolure s'engendre dans le bois, aussi il advient à plusieurs, que plus ils se font façonnez, plus leur arrogance croist : & de là sensuit un mespris de leurs semblables, qui ne les imitent pas. La jeunesse, qui n'a point encor fait experience des diversitez de vies, bronche aisément en ces jugemens temeraires, jusques à ce qu'elle soit redressee. Mais il y en a que l'aage ni la raison n'ont sçeu divertir de telles imaginations. En quoy ils monstrent avoir mal profité, de s'esloigner si fort [206] de la modestie. Et comme la vraye science n'enfle point, ains rend la personne plus humble, aussi la vertu la doit faire plus discrette.

VOICI ce qu'ils dénigrent en la vie champestre & ordinaire. C'est, disent-ils[2], qu'elle donne un tres-petit contentement, & arrache la vigueur du courage. Ils se persuadent encor, que ceux qui ne sont point esmeus par la presence des grands objects, ni incitez par l'emulation de leurs semblables, force est qu'ils croupissent en actions qui se peuvent apeller serviles. Et comme la plus part de ceux-ci ont esté nourris en ces superbes Cours, ils pensent que la grandeur & beauté de vertu n'aparoit sinon lors qu'elle est bien diapree, & avec grosse suite[3]. Et quand ils l'aperçoyvent desvestuë des ornemens exterieurs, & en simplicité, ils lui

[1] *De ceux qui ne peuvent demeurer en leurs maisons.*
[2] *Reproches des couvreurs contre la vie champestre & arrestee.*
[3] Comme beaucoup, aux environs de 1580, La Noue défend la vie rustique. Il y eut une multitude d'écrits qui ont fait son éloge, tels que Binet, *Les plaisirs de la vie rustique et solitair*e, 1583 ; Gauchet, *Le plaisir des champs*, 1583 ; Forget, *Les plaisirs et félicité de la vie rustique*, 1584 ; Nicolas Rapin, *Les plaisirs du gentilhomme champestre,* Pour Lucas Breyer, A Paris, 1581. Tandis que Dampmartin explique dans *Du Bonheur de la Cour et vraye félicité de l'homme,* A Envers, 1592, qu'on ne saurait trouver le bonheur à la cour, on lit dans l'ouvrage

donnent seulement une petite oeillade, comme on fait communément à l'ami en extreme pauvreté. Eux donc se representans ceux qui ne bougent de leurs maisons, estans comme cachez & sans lustre, voudroyent quasi inferer de là, que les bonnes qualitez leur defaillent, estimans que s'ils les avoyent, qu'elles les pousseroyent en veuë publique, ainsi que les voiles font un navire en pleine mer. Or en leurs propos ils font plusieurs fausses consequences. Car de dire, que la vertu est comme obscure, qui n'a que le simple lustre d'elle-mesme, & que celui qui en a suffisamment, s'il ne va crier par tout, j'ay de la vertu à revendre, c'est signe qu'il en a peu, & que le contentement depend d'estre conu & favorisé des grands & de la multitude : c'est estre esblouï de l'aparence des choses externes, lesquelles empeschent qu'on ne peut bien apercevoir la nature des interieures. Les Philosophes tienent que le vray heur [207] est quand on participe à vertu, & qu'elle se peut trouver en toutes sortes de personnes, & en tous lieux. Ce qui est si veritable, qu'on n'y peut contredire. Il faut donques diligemment regarder, devant que mespriser une façon de vie qui semble basse, s'il y en a point quelque portion qui y reluise. Et si ainsi est, qu'il y en ait, il ne la faut condamner à la volee.

EXAMINONS de plus pres ceste maniere de vivre champestre, pour mieux en[1] juger. Et paravanture qu'on verra qu'elle produit de tres-bons & beaux fruits tant pour soy-mesme que pour autrui. Premierement celui qui l'a choisie, peut en ces lieux un peu escartez plus devotement exercer les offices de religion, & avecques moins d'empeschement ceux de charité, que parmi ces grandes societez où les pompes & vanitez detienent en la plus part l'esprit asservi, & le retirent des meditations qui sont necessaires à tous. Quand la pieté (qui est le fondement de la vie) est bien entendue & pratiquee, il s'en ensuit beaucoup de contentement. En apres l'esprit trouve plus de tranquillité esdits lieux, qu'aux Cours & citez, où il est agité de fortes pertubations : comme d'ambition, amours violentes, vengeance, indignation, rapacité & envie. Car on ne rencontre pas communément en la vie des champs les objects qui excitent ces fureurs interieures. Quant à la delectation, elle y est grande aussi, n'y ayant rien qui engarde qu'aux choses plus petites on n'y trouve bon goust : desquelles tant s'en faut qu'on taste seulement lors qu'on est envelopé dans ceste grand tourbe civile, que mesmes on ne les aperçoit pas. Encores que David fust un grand Roy, si n'a-il pas laissé de prendre plaisir quelquesfois en ces petis ornemens champestres, [208] qui sont bien descrits au Psalme 65. où il est dit :

Adonc void-on pas les campagnes

---

d'Antonio Guevara, *Le mespris de la cour, avec la vie rustique,* A Paris, 1568, un détail des privilèges de celui qui mène une vie rustique au chapitre V.

[1] *Commoditez de la vie champestre.*

Mille troupeaux divers,

Et les entre-deux des montagnes

De grands blez tous couvers :

Et semble tout ce bien champestre

Resjouir de ses chants,

Au prix qu'on le void aparoistre,

Et montagnes & champs[1].

Venons à la commodité. Certes elle s'y trouve en deux manieres. Car en premier lieu, les superfluitez sont comme inconues en la vie susdite, qui sont les sepulchres où tant de riches maisons ont esté ensevelies. Secondement, l'ordre & fin Oeconomique y est bien observé & encor que la regle ordinaire soit l'usage de frugalité, neantmoins la liberalité ne laisse au milieu de cela d'y resplendir, & une suffisance honneste ne s'en depart jamais, laquelle est tousjours voisine d'abondance. Le contraire se void où la prodigalité regne. Car ceux qui la suyvent, experimentent souvent ce que font les navires en tourmente, qui sont par les vagues tantost eslevees aux nuës, & tantost abaissees jusques aux abysmes. Aussi eux, apres une despense magnifique qu'ils auront faite en huit jours, ils demouront demi an persecutez de toutes especes de disette. Quand à l'utilité que les autres reçoyvent par la presence & frequentation de celui de qui je parle, elle est aussi à considerer. Car à commencer par sa famille, on ne doit point douter (suyvant le proverbe qui dit, Tel maistre, tel valet) que s'il y a beaucoup de vertus en lui qu'il n'en departe à tous les siens, & principalement à sa femme, & à ses enfans, faisant voir l'image [209] d'un Royaume bien ordonné en une maison particuliere. Ses sujets apres venans à experimenter son affabileté & bien-vueillance, quel aise en reçoyvent-ils ? Et regardant plus outre au cours de sa vie, quel exemplaire leur est-ce pour se rendre meilleurs ? Finalement les voisins & parens d'un tel personnage peuvent noter entre leurs grandes utilitez ceste-ci, d'avoir une assez ordinaire conversation avecques lui, en laquelle ils savourent plusieurs beaux fruits de doctrine & d'amitié. Et qui voudra voir plus au long les loüanges de la vie champestre, lise les livres qui en sont faits expres[2]. Il me suffit d'en avoir dit un petit mot, tant pour n'en degouster ceux qui en usent bien, que pour monstrer aux autres qui la desdaignent, qu'elle n'est destituee de preud'hommie & de joye.

---

[1] Traduction par Théodore de Bèze : v. *Psaumes mis en vers français (1551-1562)*, éd. par P. Pidoux, Genève, Droz, 1984, p. 101

[2] V. *supra* note 3 p. 393.

VOYONS si elle amollit la hardiesse, comme aucuns lui imputent. J'estime que[1] non en ceux en qui l'amour de vertu n'est esteinte. Car en quelque lieu qu'ils soyent, tousjours ils se souvienent qu'un gentil-homme doit avoir le cœur viril. D'autre part, les exercices des chevaux, courre la bague[2], la chasse, & l'harquebuze, sont images[3] & instrumens de la guerre, qui resveillent les courages & les entretienent en vigueur. Mais la communication avec ses semblables y aide aussi grandement : parce que les propos des uns & des autres ne tendent qu'à mespriser les actions lasches & à exalter les genereuses : & de cela se fait un contrepoids contre ceste delicatesse, qui s'engendre peu à peu es personnes qui meinent une vie esloignee des dangers. Je scay bien que la Noblesse, qui reside bonne partie de l'annee es garnisons des frontieres, est (par le [210] continuel exercice des discours de guerre) plus incitee à l'amour de prouësse que ceux qui demeurent au logis. Mais tous n'y peuvent estre : & ceux qui en sont privez, ne laissent pas, en regardant la reputation des autres, de faire quelque petite provision interieurement de ce qui est cause de l'acquerir. Davantage il ne s'ensuit pas, pour ne sçavoir si bien l'art militaire que les autres, que pourtant lon soit despourveu de hardiesse. Car celui qui en a de bonnes semences en soy, avec peu d'acoustumance il la fait bien fructifier. Combien de braves Capitaines avons-nous veu du temps de nos peres, qui ne bougeoyent de leurs maisons la guerre achevee ? Apres quand il falloit y retourner ils n'estoyent inferieurs à nuls autres ? Je diray que tout ainsi que l'exercice militaire ne rend pas valeureux tous ceux qui le pratiquent, aussi la demeure de la maison n'acoüardit pas tellement ceux qui la suyvent, qu'une bonne partie ne soit tousjours en bonne disposition de bien faire quand l'honneur le commande. Quant aux autres qui s'ensevelissent par une perpetuelle demeure en leurs maisons, à ceste seule fin d'y croupir en mols plaisirs & paresse, ou pour avoir meilleur moyen d'y pratiquer la violence, ou l'avarice, je n'en diray autre chose, sinon que je voudroy qu'il y eust parmi la Noblesse des Censeurs establis, comme il y avoit en la Republique Romaine : à fin que par hontes publiques ils fussent corrigez de leurs fautes, tant secrettes que manifestes. Car c'est vergongne que le beau titre de Noblesse serve de couverture aux actes indignes. Il viendroit maintenant à propos d'examiner si la felicité de ceux qui courent la cercher ainsi par tout, & qui cuident en avoir plus que les autres, est si grande comme [211] ils la celebrent. Mais je ne m'y arresteray, pour discourir de la troisieme fausse opinion.

---

[1] *Si la vie champestre amollit la prouësse.*

[2] Courre la bague : « Jeu équestre où les chevaliers devaient enlever des bagues suspendues », V. Greimas, *op. cit.*, p. 52.

[3] « *Image* désigne ensuite (1550) la manifestation sensible de qqch. D'abstrait ou d'invisible […] ». V. *Dictionnaire historique de la langue française,* sous la dir. d'Alain Rey, Le Robert, Paris, 2006.

BEAUCOUP y a qui la reprouvent, d'autres aussi qui la mettent en pratique[1], estimans qu'elle n'est sans bon fondement, ou bien, pource qu'en la pratiquant ils profitent & s'accroissent. Mais en quelque façon qu'ils le vueillent prendre, si ne sont-ils pourtant excusables. Car il faut que nos opinions s'accordent à ce qui est juste, & nos commoditez s'acquierent sans injustice, ce qui doit d'estre sçeu de ceux mesmement qui font estat de surpasser le vulgaire en dignité & prudence : à fin qu'à leur exemple ils se conforment pour faire ce qui est du devoir de tous. Et tout ainsi qu'il est facile de la liberalité (qui nous monstre la maniere de donner bien à propos) de tomber en la prodigalité qui nous aprend à faire le contraire : aussi, si lon y prend garde de pres, de la vraye obeïssance nous glissons aisément en la fausse, laquelle en contr'eschange d'une chose deuë nous en fait faire une indeuë. Ceste question a esté traitee amplement par plusieurs doctes personnages[2], les avis desquels ne doyvent estre ignorez : à fin qu'on soit tousjours plus resolu en soy-mesmes de ce qui est de si grand poids. J'en diray seulement un petit mot selon ma capacité, ensuyvant leurs traces, & principalement les instructions tirees des paroles divines. Elles nous enseignent que les grands, qui dominent sur les peuples, sont establis de Dieu pour les regir & gouverner en pieté & justice. Lesquels il veut aussi qu'on ait en singulier honneur, & qu'on leur porte obeïssance. C'est pourquoy S. Paul dit, Toute personne soit sujette aux puissances[3] superieures : car il n'y a point de puissance, sinon de par [212] Dieu, & les puissances qui sont, sont ordonnees de Dieu. Ce seul passage suffit pour instruire les uns & les autres en leur devoir. Car les superieurs y sont admonnestez de se souvenir tellement de la dignité sacree dont ils sont revestus, qu'ils n'en abusent pas, & ne la profanent par cruauté, avarice & volupté. Et les inferieurs y sont aussi advertis de ployer le col sous telles authoritez, comme sous le joug de Dieu, non seulement avec patience, ains avec allegresse[4]. Car, comme dit S. Paul au mesme chapitre, ceux qui resistent à la puissance, resistent à l'ordonnance de Dieu. A quoy il adjouste apres, que le Prince a le glaive en main pour le bien des sujets, soit à leur defense ou correction. Lesquelles raisons doyvent faire trouver l'obeïssance douce : par ce qu'en la rendant, on complait à Dieu, & reçoit-on utilité. Si les Princes consideroyent bien les

[1] *Censure de la troisieme opinion.*
[2] Tels que : Calvin, dans son *Institution,* XX, (Par Philibert Hamelin, 1554), Etienne de La Boétie, *Discours sur la servitude volontaire*, s.l., s.d. [1549], Théodore de Bèze, *Du droit des magistrats sur leur sujets,* s.l., 1574, François Hotman, *La Francogallia*, Jacob Stoer, Genève, 1573 et Jean Bodin, *La République*, Jacques Du Puys, Paris, 1576 (liv. II, V).
[3] *Rom. Ch. 13.*
[4] Bodin a la même opinion : « Je ne puis user de meilleur exemple que du fils envers le pere : la loy de Dieu dit, que celui qui aura mesdit au pere ou à la mere, soit mis à mort. […] je dy donc que jamais le sujet n'est recevable de rien attenter contre son Prince souverain pour meschant et cruel tyran qu'il soit » (V. Bodin, *Les six livres de la republique de J. Bodin Angevin*, 1577, II, 5, p. 390)

beaux titres & belles prerogatives que Dieu leur donne, ils en deviendroyent meilleurs, & leurs commandemens en seroyent plus justes. Car par la bouche de son Prophete David, il[1] parle ainsi : J'ay dit, vous estes dieux, & tous fils du Souverain. Cela signifie, que comme en eux reluit l'image de Jesus Christ, qui a son empire au ciel & en la terre, qu'aussi le doyvent-ils imiter à bien faire, plustost que nuire & ruïner. Mais pource que la plus part negligent ou mesprisent ces tres-dignes enseignemens, ils vienent à degenerer, en sorte que de tous temps ç'a esté beaucoup d'heur à un estat, quand le quart de ceux qui ont esté assis sur le throsne Royal ont esté vertueux. Les passages que j'ay alleguez doyvent aussi retenir les peuples, non seulement de remuer choses injustes, mais aussi non necessaires, au mespris de ceux que Dieu a tant [213] exaltez : & quand un bon & doux Prince regne, si ses sujets l'irritent par desobeïssance, ils se rendent coulpables devant Dieu & devant les hommes. Quant à ceci, je croy que peu y contredisent.

MAIS la dispute est, à sçavoir si un ne faisant pas grand conte des Loix, ni de la[2] justice, commande ce qui est inique, si on lui doit obtemperer. A cela je diray, que si ceste iniquité consiste en surcharges sur les biens des sujets (ce que plusieurs souvent experimentent) & en accroissemens de labeurs imposez sur les personnes (comme fit Pharao sur le peuple Hebrieu[3]) en tel cas on ne peut mieux faire que s'humilier devant Dieu, & lui demander pardon & delivrance d'une si violente oppression. Car encor qu'elle procede de la malice & cruauté de celui qui en est auteur, si est-ce qu'on y doit aussi remarquer l'ordonnance de Dieu, qui se sert de ce fleau pour dompter les imperfections de ceux qu'il veut corriger. Comment (dira quelqu'un) quel honneur merite celui qui d'une juste principauté est décheu en tyrannie ? lequel au lieu de tondre les brebis, les escorche & devore ? Et puis qu'il pervertit si vilainement l'ordre public, n'est-il pas indigne que les hommes le reverent ? Dieu dit en sa parole, combien que ceste depravation lui desplaise grandement, (laquelle provient des fureurs & cupiditez humaines eschauffees par la malice des diables) neantmoins qu'elle n'abolit point la sujettion qu'on doit aux superioritez & aux Polices, esquelles les traces de son decret doyvent tousjours estre reconuës. Autrement S. Paul auroit dit en vain, & les puissances qui sont, sont ordonnees de Dieu. S. Pierre auroit aussi sans raison commandé d'honnorer les Rois. Et si on dit que ceci se [214] doit rapporter aux bons, je respondray qu'eux n'ignoroyent pas quels avoyent esté Tibere & Caligula, & quel estoit Neron, tous

---

[1] *Psalm. 32.*
[2] *Question principale examinee.*
[3] V. l' « Exode » dans *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, p. 23 et sv.

lesquels on pouvoit nommer Tyrans execrables[1] plustost que vrais Princes. Si donques parmi ces horribles confusions politiques, ils ont commandé qu'on regardast plus haut, & qu'on s'humiliast, cela doit admonnester les peuples, qui souffrent des violences par l'orgueil ou avarice des superieurs, de penser une & deux fois avant que regimber contre l'esguillon. Car il est certain que Dieu a ordonné les mauvais Princes aussi bien que les bons : comme dit le[2] Prophete Osee, Je te donneray un Roy en ma fureur, & l'osteray en mon indignation. Esaie[3] dit aussi, Je leur donneray des enfans pour Princes, & les effeminez domineront sur eux. Job[4] pareillement, Il fait regner l'homme hypocrite à cause des pechez du peuple. Si ces belles regles estoyent bien considerees, plusieurs ne seroyent si hastifs à se despiter contre la verge, comme ils font : & quand elle frappe, la premiere chose par où lon doit commencer, est de recourir à Dieu (comme desja il a esté dit) pour l'appaiser : puis descendre eu soy-mesme, & s'amender. En troisieme lieu, cercher des remedes legitimes pour se garentir du mal, & s'ils defaillent attendre en patience. Car quand on s'est bien acquité en ce qui doit preceder, il faut avoir bonne esperance du succes. Si moderation & prudence ont besoin d'estre gardees en aucun affaire, c'est en cestui-ci. Les preceptes des philosophes, & les coustumes antiques des Romains & des Grecs (qui ont esté les plus civiles & sages nations de toutes) concedoyent bien plus de ressentiment aux peuples oppressez que la religion Chrestienne ne fait. Car ils avoyent la tyrannie [215] en si grand' haine & horreur, qu'ils ne la pouvoyent souffrir. Et combien qu'elle ne laisse pas aujourd'hui d'estre tres-odieuse, toutesfois les Chrestiens doyvent avoir davantage de patience que les autres n'ont eu[5], dautant que celui qui la recommande si fort, promet quand & quand de pourvoir en temps opportun à leurs miseres : par où lon peut voir combien la doctrine Evangelique est vigoureuse & puissante, pour imprimer aux esprits des hommes la loy d'obeïssance & reverence envers les superioritez. Et si quelques Princes conoissoyent bien ceci, ils ne seroyent paravanture si prompts à suyvre[6] les conseils de plusieurs gens d'Eglise, qui leur font pour suyvre à toute outrance ceux qui en font profession. Ils sont justement chastiez (disent tels solliciteurs) car ce sont heretiques. Certainement, Messieurs, vostre dire n'est pas recevable. C'est la vieille chanson qui est hors

---

[1] La vie de ces trois empereurs, Tibère, Caligula et Néron est relatée dans Carion, *Chronique et histoire universelle,* Par Jean Berion, 1579, t. I, respectivement p. 272, 280 et 284.
[2] *Osee, ch. 13.*
[3] *Esaie, ch. 13.*
[4] *Job, ch. 34.*
[5] On voit ici que La Noue n'est pas de l'avis des monarchomaques qui soutenaient que le peuple n'a à obéir au prince que si celui-ci tient ses engagements quant au respect de la vie, des biens et de la liberté de ses sujets.
[6] *Contre la violence de certains Ecclesiastiques.*

d'usage, à present que les Escritures ont descouvert le pot aux roses[1], c'est à dire, vos abus, de la plus part desquels aucuns des vostres mesmes se mocquent, & n'y croyent pas. Ne les forcez donc point de les reverer, ou bien ils vous feront la responce des Apostres, Qu'il vaut mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes. Ils[2] meritent (repliquez-vous) qu'on les extermine avec les armes, puis qu'ils prenent les armes. Ceux qui sont à leur aise se courroucent aisément, & se soucient peu ou point de la misere des affligez. Avisez si vous n'estes pas tels. Si quelqu'un vous avoit seulement picquez, vous lui diriez des injures, & peut estre le frapperiez-vous. Et ne considerez pas que ceux de la Religion de France ont souffert doucement l'espace de quarante ans, & ceux de Flandres quarante & cinq[3], toutes sortes de gehennes [216] spirituelles & tourmens corporels, pour fausses imputations. Et puis vous ne voulez pas encores qu'ils cerchent quelques remedes pour s'exempter de si insupportables & cruelles miseres ?

MAIS quand j'y pense, je suis sorti hors de mon propos, pour parler des fureurs[4] dont on use contre les consciences. J'en diray tantost davantage : & maintenant je reprendray mes premieres erres, pour reconfirmer ce que j'ay dit que les charges corporelles doyvent estre suportees, encores qu'elles soyent grieves : car, ainsi que recite Samuel, les Rois seront[5] quelquesfois tres-prompts à les imposer sur leurs peuples, & encores qu'ils crient vers eux, dit-il, neantmoins Dieu ne les exaucera point. Ce qui les doit admonnester de souffrir tant qu'il lui plaira leur cacher sa main favorable. Tout ce que j'ay allegué pour exalter les grands & leur dignité, n'est pas pour les faire enfler, à fin que par une licence desmesuree ils outrepassent les bornes de justice. Car quand ils le veulent faire, Dieu les sçait chastier comme il fit Roboam & Saul, & adresser des remedes legitimes à ceux qui sont en oppression pour les en delivrer[6]. Et croy qu'il n'y a estat ou les loix d'icelui ne permettent aux dessusdits de repousser les oppresseurs, quand leurs violences sont trop grieves ou trop continuees.

Or en ces regnes corrompus beaucoup de gens y a qui ne se sont gueres presser de[7] commettre choses mauvaises, estimans que l'obeissance qui est deuë aux Princes couvre tout

---

[1] Cette expression est attestée depuis le XIII[e] siècle avec le verbe découvrir. « Selon toute probabilité, il s'agit d'une équivoque sur *découvrir* « soulever le couvercle » et « trouver (un secret) », appuyée sur le *pot* (nom du plus banal des récipients), et renforcée par *aux roses,* évoquant une préparation particulièrement rare […] ». Rey et Chantreau, *Dictionnaires d'expressions et locutions*, Le Robert, 2003, p. 757.
[2] *Act. 5.*
[3] Le début de la persécution des protestants en France date de l'affaire des Placards, en 1534 et celle-ci prend de plus grandes proportions avec la diffusion des idées de Calvin à partir de 1540. En Flandres, les premiers luthériens sont brûlés en 1523.
[4] *Du devoir.*
[5] *I. Samuel. c. 8.*
[6] L'histoire de Saül est relatée dans la *Bible*, *éd.cit.*, « Le premier livre de Samuel », chap. IX, et sv.
[7] *De ceux qui font ce qu'on leur commande.*

le defaut qui se pourroit trouver en leurs actions. Et mesmement aucuns, qui ont des charges publiques, pensent avoir double obligation de ne refuser rien de ce qui leur est commandé : pour [217] ce qu'ils sont non seulement sujets, ains officiers. Lesquelles presupositions sont occasion que le mal que peu ont conçeu, estant embrassé de plusieurs, a un cours plus long & plus grand. Ils maintienent que quand les grands commandent, on doit fermer les yeux, & obeïr : car encores que la chose fust injuste, que l'executeur est excusé, & le commandeur responsable. Mais ces bons valets-la ne sont pas encor trop mal habiles de se couvrir d'un sac mouïllé de bonne heure, & de laisser toute la coulpe à leurs maistres. Quelques autres y a aussi (en ce miserable siecle, où les meschancetez font leur derniere preuve) qui vont encor plus viste : disans que tout ce que le Prince veut, il lui est loisible. Ces seconds ici sont indignes de hanter les bons, ou d'estre leurs domestiques, pource que par leurs excessives flateries ils vont corrompant leurs ames[1]. Ils meriteroyent d'avoir de tels maistres que le Pape Alexandre sixieme, & Cæsar Borgia son bastard[2], lesquels en cruauté, dissolution & infidelité ont esgalé les anciens tyrans de Sicile, à fin qu'ils les traittassent ainsi qu'ils firent aucuns de leurs satellites. Car un ayant executé toutes sortes de cruautez en la Romagne, sous l'ombre de justice & par leur commandement, ils lui firent apres trencher la teste. Et quiconques avoit trop desrobé, ou qui avoit rencontré quelque belle femme, sous l'appui de leur faveur, estoit souvent contraint de leur en faire part. En quoy ils recevoyent ce qui leur estoit deu : car les ayans instruits ou confirmez en ceste fausse maxime de puissance desbordee plustost qu'absoluë, ils devoyent en esprouver le fruit : comme Phalaris fit sentir le mesme a Perillus[3], qui avoit inventé le taureau de cuyvre, pour lui complaire. Si on [218] consideroit bien que l'office des bons Rois est de faire & commander choses justes, delà on apprendroit que le

---

[1] Aristote aussi est d'avis que les flatteurs ruinent le pouvoir : « Parquoy le flatteur est en estime envers […] les tyrans, ceux qui conversent humblement avec eux, qui est œuvre de flatterie. Et pour cela tyrannie favorise les meschants, d'autant que les tyrans prennent plaisir d'estre flatez. Ce que ne feroit jamais l'homme de franc courage : ains les bons ayment, ou ne flattent point. Puis les meschants leur sont utiles aux meschancetez veu qu'un clou pousse l'autre, comme dit le proverbe ». V. *Les politiques d'Aristote,* Chez Ambroise Drouart, 1599, p. 368 I. Plutarque a bien entendu lui aussi souligné leur nuisance : « […] ceux qui flattent & qui complaisent en tous leurs propos, ce sont ceux qui portent dommage, non pas ceulx qui parlent avec malveuillance ». V. *Les Œuvres morales,* éd. cit, p. 216 D.

[2] La pape Alexandre VI et son fils César Borgia étaient connus pour leur cruauté. Ils entreprirent de reprendre la Romagne aux feudataires du Saint-Siège qui s'y étaient rendus indépendants ; pour y parvenir, ils firent périr de diverses manières la plupart des petits princes qui régnaient dans ce pays, et César Borgia se fit investir en 1501 du titre de duc de la Romagne. Pour établir l'ordre et l'obéïssance, il nomma au gouvernement un homme cruel, Remiro d'Orco. Une fois la paix revenue, Machiavel nous dit au chapitre VII du *Prince,* que César Borgia exposa en place publique son corps coupé en quartiers, alors que La Noue nous dit qu'il lui fit trancher la tête. Cette dernière version est sans doute tirée de l'*Anti-Machiavel* de Gentillet : v. *Discours sur les moyens de bien gouverner […]. Contre Nicolas Machiavel*, 1576, p. 327.

[3] « Phalaris Tyrans des Agrigentins homme cruel, avoit accoustumé de gehenner les passants : & Perillus qui de son mestier estoit fondeur de cuivre, lui feit une vache de bronze qu'il luy donna, à fin qu'il feist brusler les passants dedans le corps d'icelle. Le Tyran se monstra juste en cela seulement, car il le feit mettre dedans, & sembloit que la vache rendist un mugissement ». Plutarque, *Œuvres morales*, éd.cit., p. 491 v°.

devoir des bons sujets & serviteurs est de dresser leur obeïssance selon ceste vraye regle. Car Dieu qui donne loy à tous, veut qu'on face le bien & qu'on fuye le mal. Comment donc se pourra excuser quelqu'un en commettant des actes illicites, sous l'ombre qu'on les lui aura commandez, veu que Dieu les reprouve ? Les throsnes en sont souïllez, & l'executeur en est couvert d'infamie.

Je cuide que nul n'oseroit soustenir (si ce n'est l'esclave de quelque tyran) que si un[1] Prince commandoit à un sien sujet de tuer son pere, ou de lui prostituer sa femme, ou de blasphemer Dieu, qu'il ne lui deust denier obeïssance, & la raison est d'autant que les loix divines & naturelles (ausquelles tous sont assujettis) prohibent telles choses. Il s'ensuit donc que l'inferieur ne doit pas tousjours acomplir tout ce que son superieur lui ordonne. Mais comme ces injustices-ci & autres semblables, si apparemment mauvaises, ne sont gueres commandees, si ce n'est par quelques uns qui ont l'esprit & le cœur barbare, & que peu se trouvent qui n'ayent horreur de les commettre, à ceste occasion les rusez couvrent le mal d'un beau voile, comme lon fait le poison avec l'or, à fin qu'on ne differe point de passer outre : & c'est là où ceux qui ne veulent point contaminer leur preudhommie doyvent ouvrir les yeux, pour n'estre deçeus sous couleur de bonne foy. Il y en a d'autres qui commandent par une vehemente passion choses violentes, & les uns & les autres ne laissent de trouver hommes pour les executer. J'allegueray deux exemples à ce propos, l'un d'un meschant Empereur [219] & l'autre d'un bon, tous deux Chrestiens. Le premier est de l'Empereur Phocas[2], lequel fut celui qui ordonna que l'Evesque de Rome seroit nommé Chef de l'Eglise universelle, car auparavant il n'estoit que Metropolitain. Ce meschant meurtrier ici par son ambition, fit occire l'Empereur Maurice (duquel il estoit officier) avec sa femme & ses enfans, pour se mettre en sa place, sans que sa dignité sacree retinst ses mains. En ce fait, il y eut bon accord entre le maistre & les valets, qui valoyent aussi peu les uns que les autres, & nul d'iceux ne dit que ceste acte fust illegitime, ains tous y presterent obeissance volontaire. David ne voulut pas faire ainsi, car encor que Saul le poursuivi pour le tuer : si est-ce qu'estant lui mesmes tombé en sa puissance, il dit, Je n'estendray point mes mains sur mon Seigneur, car c'est l'oinct du Seigneur. Et qui est-ce qui eust peu commander à David de tuer son ami innocent[3], veu qu'il ne vouloit pas seulement offenser son ennemi coulpable ? Le second exemple est de Theodose, qui commanda par une cholere precipitee, que ceux de Thessalonique, qui avoyent commis de tres-grandes insolences, fussent tous taillez en pieces, & pour ceste effect y

[1] *Explication plus expresse du discours precedent.*
[2] L'anecdote est empruntée à Carion, *op. cit.*, pp. 484-487.
[3] *I. Samuel. chap. 24.*

envoya une legion, qui en tua sept mille, c'est à dire, qui occit beaucoup plus d'innocens que de coulpables. Dequoy le bon Empereur eut apres extreme douleur, & en fit une solennelle reconoïssance. Son indignation fut trop desreglee, mais la cruauté de ses ministres ne le fut pas moins, qui eussent bien peu moderer la punition, laquelle correction de commandement eust apres plus agreé à leur maistre, que despleu, & leur conscience en eust esté plus satisfaite[1].

JE ne veux pas inferer de là que le sujet doyve con- [220] troller le commandement[2] de son Seigneur. Mais quand il apparoit y avoir grande injustice en icelui, ne vaut-il pas mieux qu'il s'excuse acortement de l'acomplir, ou qu'il tasche d'adoucir le chastiement, plustost que s'aller souiller dans le sang, comme feroit un pourceau dans la fange. Le comportement de Pline second est à noter à ce propos, lequel par son humanité & prudence fit cesser une persecution qu'on lui avoit commandé de faire en sa province contre les Chrestiens, encores que lui fust Payen[3]. Par les susdits exemples ceux qui sont en sujettion doyvent estre advertis de ne prostituer pas leur obeïssance à des commandemens manifestement iniques. Car c'est la rendre adultere, lui faisant produire des actions bastardes, au lieu de legitimes.

JE suis encor contraint de representer deux remarquables exemples de deux Payens[4], l'un pour servir de regle aux grands, & l'autre aux moindres. Le premier est de l'Empereur Trajan, qui fut appelé le tres-bon Prince[5]. Une fois en baillant l'espee à celui qui estoit comme en pareille charge que seroit le Connestable, il lui dit, Tandis que je feray justice, employe ce glaive à la manutention de mon authorité, & si je devien tyran desgaine-le contre moy. Combien y a-il eu depuis de Chrestiens portans des couronnes royales, qui au lieu de parler ainsi ont fait tout au contraire ? entre lesquels aucuns se fussent paravanture amendez, si on leur eust souvent monstré ce beau patron. Le second, qui peut servir aux particuliers, est du grand Jurisconsulte Papinian[6], auquel l'Empereur Bassian son maistre commanda de dresser

---

[1] Cet épisode a été lu chez Carion aussi ; v. *ibid*., p. 393.
[2] *Comment l'inferieur doit considerer le commandement du superieur.*
[3] La Noue rapporte peut-être de mémoire ce fait, qu'il a pu lire dans A. Guevara, *Les epistres dorees*, Par Jehan Ruelle le jeune, A Paris, 1570, p. 161.
[4] *Que doit considerer l'un & l'autre.*
[5] On retrouve aussi cette image du roi parfait qui confesse ses limites dans *Le miroir des François* (s.l., 1581, p. 263) de Nicolas Barnaud. Cette référence se trouve aussi dans l'ouvrage de Théodore de Bèze, *Du droit des Magistrats*, éd. Robert M. Kingdon, Genève, Droz, 1970, p. 21.
[6] La Noue a pu lire cet épisode chez Carion, *ibid.,* pp. 316-317 : « Il [Bassian] fit mourir à Rome grand nombre de Senateurs & autres particuliers, entre autres le Jurisconsulte Papinian […] d'autant qu'il ne voulut pas excuser Bassian du meutre de Geta : car comme on lui eust commandé de ce faire, il en fit refus tout à plat, & dit qu'il n'estoit pas si aisé d'excuser un meurtre tant execrable que de l'executer », mais ses termes se rapprochent davantage de ceux de Gentillet, qui relate aussi cette anecdote : « Bassanius sachant que le Senat de Rome trouvoit fort estrange ce meurtre qu'il avoit fait de son propre frere, pria ce grand Jurisconsulte Papinian […] de

un escrit pour le justifier du meurtre de Geta son frere. Mais il en fit refus, disant [221] qu'il n'estoit pas si aisé d'excuser un parricide, que de le commettre. Et combien qu'il lui en cousta la vie, si a-il laissé à la posterité un tesmoignage de son coeur magnanime, d'aimer plustost mourir que d'approuver & defendre une execrable meschanceté.

LES flateurs qui sont ordinairement aupres des Rois (voir de ceux qui ont quelque[1] bonté) taschent de leur persuader que les hommes, qui se veulent tant dedier à vertu, contredisent ordinairement & repugnent à leurs volontez & authorité absoluë, & avecques leurs beaux langages, pour le commencement, ils les esblouïssent[2] : mais je cuide qu'à la fin aucuns vient à reconoistre qu'ils n'ont point de plus fideles serviteurs que ceux, lesquels estimans la dignité royale estre sacree, ne veulent souiller leurs ames ni leurs mains en servant chose si digne. Et quant aux autres qui sont si prompts de s'employer à toutes sortes d'injustices, je m'esbahis pourquoy plusieurs Princes ont en eux si grande confiance. Devroyent-ils pas considerer que puis que si legerement & souvent ils mesprisent Dieu, qu'estans remplis & gorgez ils viendront à ne faire pas grand conte de leurs maistres ?

Ce discours est imparfait.

---

vouloir aller faire ses excuses envers le Senat, & remonstrer par quelque belle harangue bien dressee, qu'il avoit bien fait d'avoir tué son frere, & qu'il avoit eu raisson & occasion de ce faire. Papinian, qui estoit homme de bien, luy fit response, qu'il n'estoit pas si aisé d'excuser un parricide, comme de le commettre ». V. Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner [...]*, 1576, p. 96.

[1] *Imposture des flateurs courtisans.*

[2] N. Pasquier recommande aussi au prince de se méfier des flatteurs : « [...] telles especes de personnes ne conseille jamais ce qui est utile et honorable : ains simplement les choses qui plaisent : ils parlent non à la vérité, ains à la volonté et à volupté : qui est en fin la perte du prince et de l'Estat ». V. *Le Gentilhomme*, éd. critique par Denise Carabin, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 292.

A SCAVOIR S'IL Y A MOYEN de redresser & regler les Arrierbans[1] de France, de telle sorte qu'on puisse en tirer quelque service.

ONZIEME DISCOURS.

LES Puissans Royaumes, qui ont accoustumé de frapper quelquefois rudement leur[2] voisins, doyvent avoir ce poinct pour bien recommandé, de ne laisser tellement abastardir les forces qui ont aidé à les faire redouter, qu'il n'en demeure quelque partie en vigueur. Car quand ils vienent à s'empirer ou s'aneantir, alors eux se ressouvenans du passé, plus audacieusement attentent contre ceux qui les ont batus, & souvent leur font autant de peur & de mal qu'auparavant ils en avoyent reçeu. Ceci s'est veu de tout temps. Ce qui doit resveiller les Princes, & ceux qui gouvernent esdites Monarchies : à fin qu'ils pourvoyent qu'au moins un des bras du corps ait tousjours quelque mouvement pour servir au besoin. Certes je ne sçay à quel autre Estat je pourrois mieux aproprier ceci qu'à nostre France, laquelle estant à son aise, a fait comme le cheval engraissé qui regimbe. Mais depuis, devenuë foible (comme on la void aujourd'hui) ne lui est-ce pas occasion suffisante d'avoir crainte de la vigilance & [223] promptitude de ceux, desquels toutesfois elle a encor bon moyen de se garantir, si elle veut faire ce qui convient pour sa seureté ?

NOS voisins ne dorment pas, & n'ont que trop de connoissance de nos desordes, &[3] cependant il semble que nous mettions cela à nonchaloir, laissans courir les annees sans appliquer aucun petis ni grands remedes. Et si nous ne nous resveillons, notre lascheté sera suyvie de repentance[4]. Il ne faut pas que nous pensions que ceste grosse & redoutee gendarmerie, qui estoit du temps du Roy François[5] (en laquelle consistoit la force principale

[1] L'arrière-ban est une prescription traditionnelle et militaire obligatoire des sujets. « A l'origine, le ban est l'ordre donné aux vassaux de se rendre en armes à la convocation du Roi pour constituer son ost. L'arrière-ban implique que les arrière-vassaux sont également concernés. Très rapidement, les deux termes sont liés ». V. l'article « Ban », dans *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, dir. Lucien Bély, PUF, Paris, 2005, pp. 123-124.

[2] *Consideration necessaire à la France.*

[3] *Raison de ceci.*

[4] Dans son ouvrage *Instruction sur le faict de la guerre*, Fourquevaux, homme de guerre et ambassadeur du roi de France en Espagne, est de l'avis de La Noue. En effet, il consacre les chapitres II (« Du nombre de gens qui pourroit estre levé en France, pour nous défendre contre nos voisins ») et III (« Comment c'est qu'il faudroit lever ces gens, & les enrôler : & des qualitez requises communément en un nouveau souldart ») à la question du ban et l'arrière-ban. Il est d'avis de nommer des Capitaines qui seraient assignés à tels ou tels Évêchés pour choisir « […] les plus idoines ayant quelque patrimoine. Et la cause pourquoy je demande qu'ilz ayent quelque bien, est à celle fin que l'on soit tousjours plus seur d'eux, que s'ilz n'avoient rien à perdre ». V. Fourquevaux, *Instruction sur le faict de la guerre*, De l'Imprimerie de Michel Vascosan, 1548, pp. 8-11.

[5] Le gendarme est un soldat de cavalerie, issu de l'aristocratie et entraîné à la lance depuis son plus jeune âge. La « cavalerie lourde, ou gendarmerie, s'est couverte de gloire sous François Ier et le produit du taillon, taxe

du Royaume) soit encor en estre. Elle est bien changee depuis : comme aussi les gens de pied[1] ne sont en la bonté qu'ils estoyent au regne du Roy Henri. Ce sont maintenant, par maniere de dire, comme vieux habits desrompus, & demi usez par la longueur & violence des guerres civiles, qu'il est besoin de racommoder de quelques pieces neuves. Et ne faut encor laisser avec tout cela de se prevaloir de toutes les autres forces qu'on pourra, à fin de cacher nostre nudité : c'est à dire, pour empescher qu'un estranger ne vienne jusques dedans nos entrailles nous fourrager, comme il a fait, & menace de faire. Les forces de la France anciennement estoyent fondees sur les propres sujets, desquels nos anciens Rois ont esté loyaument servis. Mais depuis six vingts ans on a commencé à y mesler des estrangers[2] : & tant qu'argent dure, on ne manque point d'en avoir : au contraire : s'il defaut, on peut estre asseuré d'estre sans valet. Le plus certain est, de bien mesnager ce qu'on a dans la patrie, pour en faire un apui. Et puis esperer du dehors ce qu'on en pourra tirer. Et d'autant qu'il est impossible (pour plusieurs [224] raisons de restaurer la gendarmerie & l'infanterie tout à coup, sinon peu à peu (qui sont les meilleures forces de l'Estat) on doit faire, en ceste necessité, comme renaistre d'autres forces : à sçavoir celles qui ont du tout esté mesprisees, lors que les autres estoyent en fleur. Car plus il y aura d'arc-boutans & d'estançons pour soustenit l'edifice qui panche, plus il sera ferme.

J'ENTENS par icelles les Arrierebans de France, à quoy on pourroit aussi[3] adjouster les Legionnaires[4] : mais mon intention n'est d'en traiter en ces discours, où je tends seulement de monstrer que ces vieilles reliques de Noblesse qu'on laisse trainer en la poudre, si elles estoyent un peu regencees par bon ordre, aporteroyent du fruict, & à l'avanture plus qu'on ne pense. Quand un gentil-homme à despendu la pluspart de son bien en somptuositez, & que la pauvreté le vient visiter : au lieu des belles robes de velours qu'il portoit, il va cercher du gros drap pour se resvetir : & s'y accoustume si bien, que l'opinion ostee, il se sert des derniers habits, ne plus ne moins que des premiers. De mesmes pouvons-nous faire de beaucoup de choses qui ne sont en prix : en les rendant par l'usage en estime, & profitables. Cela est fort bon, dira quelqu'un, de rendre utile ce qui est inutile, quand il se peut faire. Mais

---

additionnelle à la taille fut affecté en 1549 au relèvement de sa solde ». V. l'article « Gendarmerie d'ordonnance », dans Lucien Bély, *op.cit.*, p. 601.

[1] Les gens de pied sont des soldats d'infanterie, qui combattent à pied.

[2] En effet, selon Corvisier, « Dès la seconde moitié du XV[e] siècle, figurent quelques troupes de cavalerie légère : ce sont les genétaires, d'origine italienne ou espagnole, employés par Louis XI en Champagne et ailleurs ». V. Corvisier, *op. cit*. p. 248.

[3] *Du restablissement des Arrierebans.*

[4] François I[er] tenta en 1534 de créer une solide infanterie nationale composée de légions : « Sept légions furent instituées, de 6000 hommes chacune, dont le recrutement devait être régional […]. Il s'agissait en somme de mobiliser les régions qui pouvaient être éventuellement menacées, et dont les populations, précisément, se sentaient en danger […] ». V. Corvisier, *Histoire Militaire de la France t. 1*, PUF, Paris, 1992, p. 250.

quelle apparence y a-il d'en venir à bout es Arrierebans, de quoy on a tenu si peu de compte, depuis Charles septieme[1], qu'on les a comme rejettez des guerres pour leur abastardissement ? Je respon qu'encor qu'ils ayent esté fort mesprisez pour leur defectuosité : si est-ce qu'ils ne faut condamner une chose, jusques à ce qu'on ait esprouvé par tous moyens si on s'en peut servir ou non. Car j'estime qu'on n'a point mis les mains [225] à bon escient à ceste-ci, pource qu'il n'y a eu grande occasion de ce faire. Mais à present, qu'on doit mettre tout bois en œuvre[2] (comme fait celui qui rebastit sa maison que le feu avoit demi consumee) ce seroit negligence qui ne s'efforceroit de cercher dans nos vieilles ruïnes quelques bons materieux qui y sont encor, pour les aproprier à bons usages.

AVANT que le Roy Louys onzieme prist des estrangers à sa solde[3], les gens de[4] pied, dequoy on se servoit aux guerres, estoyent peu de cas : & les appelloit-on (ainsi que je pense) Francs-archers, ou Franctaupains[5]. Depuis on a veu comme par l'exercitation il se sont façonnez : de sorte que si on representoit un des anciens Franctaupins equippé comme ils estoyent alors, en presence de ces vieux & braves Regimens de nostre Infanterie modernes, qui est celui d'eux, s'il n'avoit la mort entre les dents[6], qui se peut garder de rire ? Et cependant les uns & les autres ont esté recueillis en mesme champ : la France les ayant tous produits. Maintenant si vous considerez aussi les Arrierebans, comme ordinairement ils sont, c'est pauvre chose. Mais reglez les, & en usez : vous les verrez apres venir en reputation. Il y a un vieil proverbe François qui dit, En cent ans banniere, en cent ans civiere[7] : qui a esté inventé pour signifier, chacune chose avoir son accroissement, & sa declinaison. Ainsi en est-il avenu des Arrierebans : car ayant esté par un plus long temps en grande vigueur & dignité ?[8] apres,

---

[1] Et pourtant, celui-ci entreprit en 1448 de réorganiser le service des nobles. Dans un document que Charles VII écrit, il rappelle « […] comment tous les nobles du royaume et tous ceux qui tiennent de lui en fief et en arrière-fief lui doivent, pour cette raison et à cause de leurs privilèges, un service de défense. Cependant, il y eut toute une époque où, lorsqu'il fut question de les convoquer, par ban et arrière-ban ou autrement, il en résulta de graves dommages pour eux et bien peu de profit pour le roi. D'où le recours à des étrangers ». V. *Ibid*. p. 204.

[2] Cette expression n'a pas été retrouvée dans les divers dictionnaires d'expressions. Une autre occurrence présente dans les mémoires de Michel de Castelnau nous permet de dire que le sens de cette expression est « mettre tout en œuvre » : « Ce qui leur bailla occasion de remuer toutes pierres, et mettre tout bois en œuvre pour en bastir une contraire ». V. *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, Joseph-François Michaud, Jean-Joseph François Poujoulat, Paris, 1838, t. 9, p. 511.

[3] V. note précédente.

[4] *Qu'on peut les remettre en usage.*

[5] Ce terme désignait les soldats d'une milice rurale oganisée au XVe siècle. Ceux-ci n'avaient pas une réputation de grande bravoure. V. Rabelais, *Les cinq livres*, La Pochothèque, 1999, le *Tiers Livre*, chap. 8.

[6] « Être très vieux ou très malade, n'en avoir plus pour très longtemps à vivre ». V. C. Bérisé, *Ça se disait Autrefois. Dictionnaire des expressions et proverbes perdus*, Editions CPE, 2007, p. 250.

[7] Qui signifie : « En être réduit à la misère après avoir connu une longue période d'opulence », V. C. Bérisé, *op. cit*., p. 36. Cette expression n'a été retrouvée ni dans le *Livre des proverbes* de Le Roux de Lincy, ni dans le *Recueil de sentences* de Meurier.

[8] Dans d'autres éditions des *Discours*, comme celle de 1591, on trouve à la place de ce point d'interogation une ponctuation plus appropriée : les deux points.

quand la gendarmerie a esté instituee & entretenue, on s'est servi d'elle, & a-on laissé les autres du tout en arriere, leur estant seulement le nom ancien demouré avecques un tres-petit effect. Je ne veux pas pourtant blasmer l'institution des hommes d'ar-[226] mes, qui a produit de si beaux fruits, & qui en peut encores produire. Plustost je l'approuve : mais je desire aussi voir un bon ordre parmi tous ceux qui manient les armes. La difference qu'il y a entre les uns & les autres, n'est pas aux hommes. Car la mesme Noblesse qui au temps passé servoit d'une façon, sert à ceste heure d'une autre. La diversité est en la militie qui a esté changee.

OR pour mieux entendre ces changemens, & conoistre les obligations du service, il[1] convient prendre un peu les choses de loin, & monter jusques à leur origine. Ceux qui ont escrit de l'estat des affaires de France, & specialement le Sieur du Haillan[2], disent que sous la premiere lignee de nos Rois, les fiefs furent instituez. Il entend par les fiefs certaine quantité de terre qu'ils donneront lors (aux uns plus, aux autres moins) aux gentils-hommes, & soldats renommez, qui les avoyent servis en leurs guerres, à la charge de redevance de foy & hommage : & de les venir servir certain temps de l'annee à leurs despens. Et à fin que ces Nobles & anoblis eussent moyen de se monter & entretenir, ils leur permirent de donner & debiter de leurs terres à des païsans à droits de rente & de censive[3]. Davantage, les Rois leur otroyerent haute justice, moyenne & basse[4], sur leurs hommes & vassaux, estant les appellations d'icelles justices reservees à leur juridiction souveraine. Ainsi le haut justicier avoit sous lui des bas & moyens justiciers, qu'il appeloit ses hommes de guerre, (car ils estoyent tenus de le suyvre lors, comme leur Seigneur de fief) & les autres s'appelaient roturiers. Ces terres ainsi donnees aux charges susdites, tel fief devoit faire un homme[5] d'armes, tel un archer, tel [227] un tiers, & un autre un quart : estans tenus de s'assembler au lieu ordonné, toutes les fois qu'il leur seroit commandé par les Ducs ou Comtes (qui n'estoyent alors que simples gouverneurs de provinces, & de villes) ou par les Baillifs & Seneschaux[6], qui depuis leur succederent. Ces assemblees s'appelloyent Ban, ou Heriban : qui

[1] *Leur origine.*
[2] Les lignes qui vont suivre sont inspirées de quelques pages de l'ouvrage *De l'estat et succez des affaires de France,* de Bernard de Girard, Seigneur du Haillan, historiographe du roi, qui y expose la « constitution, etymologie, & condition & origine » des fiefs. V. *De l'estat et succez des affaires de France,* Chez Pierre L'Huillier, & Jamet Mettayer, Paris, 1594, pp. 235-237.
[3] « Il existait tout un système de rentes foncières, […] par [lesquelles] le propriétaire cédait son domaine au preneur, qui lui payait une rente en échange. Il y avait aussi la rente constituée : le propriétaire recevait alors du preneur un capital, moyennant lequel il lui devait une rente attachée au domaine ». V. R. Doucet, *Les Institutions de la France au XVIe siècle*, Paris, 1948, p. 480.
[4] La justice seigneuriale était divisée : la haute justice appartenait aux seigneuries titrées (ducs, comtes, barons), la moyenne aux châtelains, la basse aux simples seigneurs. V. Doucet, *op.cit.* pp. 500-503.
[5] *Leur ordre.*
[6] « Les baillages et les sénéchaussées sont des circonscriptions judiciaires et administratives à la tête desquelles se trouve un bailli ou un sénéchal qui est un officier royal d'épée, de noblesse ancienne et gentilhomme de nom

selon aucuns signifie cri & arriere-cri. Lequel ordre semble avoir esté confirmé du temps de Charlemagne, sous la lignee duquel les fiefs & seigneuries (qui sous la precedente de nos premiers Rois, n'estoyent que benefices donnez à vie) furent par fauveurs continuez de pere en fils : & devindrent patrimoniaux & hereditaires. On peut par ceci conoistre, combien sont beaux les privileges concedez à la Noblesse. Mais aussi faut considerer que ces obligations sont bien estroittes. Car elle doit estre avec le bras armé, pour maintenir la justice dans le Royaume, & repousser les assauts & violences des estrangers hors du Royaume. Voila quelles ont esté les anciennes forces de la France, avec lesquelles nos Rois par l'espace de sept cens ans on fait choses memorables, jusques en l'an mille quatre cens cinquante & quatre, que la gendarmerie fut instituee[1].

ET qui voudra plus particulierement voir quel estoit l'ordre ancien, lise Froissart, qui[2] descrit la difference des Barons, banerets, hauts justiciers : item de ceux qui pouvoyent porter banniere (qui estoyent enseignes quarrees) & de ceux qui ne pouvoyent porter que Pennon. Plus les armes des Chevaliers, & leurs façons de combatre en gros & en petit, & les loyers & peines militaires[3]. Et je ne doute point qu'apres avoir veu cela, il ne juge que nous avions de braves ancestres. [228]

LE Sieur du Haillan monstre aussi en ses discours de la France, comme les fiefs se[4] sont alienez, ce qui seroit bon de sçavoir[5]. La premiere cause est venuë de la devotion de nos peres. Car estant journellement persuadez par les gens d'Eglise, que ceux qui donnoyent davantage pour l'ornement & l'enrichissement d'icelle, estoyent les plus hauts en Paradis : ceux qui pouvoyent, fondoyent Abayes, Priorez, & faisoyent bastir Chapelles : le tout accompaigné de tres-bonnes rentes, pensans par là bien s'aquitter. Apres vindrent les imaginations du Purgatoire[6], où, pour un peché mortel on leur disoit qu'il falloit estre sept ans bruslé par un tres-violent feu : mais qu'on s'en tireroit hors par abondances de Messes &

---

et d'arme. […] En fait, le bailli et le sénéchal avaient une fonction de représentation éminemment politique : homme du Roi dans sa circonscription, militaire de surcroît, il avait la charge de réunir le ban et l'arrière-ban, c'est à dire l'ensemble des possesseurs des fiefs ». V. l'article « Bailliages et sénéchaussées », in L. Bély, *op. cit*, p.122.

[1] Il semblerait qu'elle fut instituée plus tôt, lors du rassemblement en Lorraine des forces militaires de Charles VII : « Les quinze compagnies des ordonnances du Roi instituées en 1445 étaient de cent lances fournies, chaque **lance** comprenant, outre l'homme d'armes qui en était le chef, trois archers, un coutilier et un page ». V. l'article « Gendarmerie d'ordonnance » in Lucien Bély, *op. cit*., p. 601.

[2] *La difference des membres dont ils estoyent composez.*

[3] Il est en effet question de tous ces sujets tout au long de la *Chronique* de Froissart, mais aucun passage les traitant spécifiquement n'a été retrouvé.

[4] *De l'alienation des fiefs.*

[5] La Noue résume les pages qui rapportent les causes de la corruption des fiefs. V. Seigneur du Haillan, *op.cit.,* pp. 238-240.

[6] C'est à la fin du XIIe siècle que le terme *Purgatoire* apparaît et devient le troisième lieu de l'au-delà. V. J. Le Goff, *La Naissance du Purgatoire,* NRF/Gallimard, 1981.

prieres. Et alors, qui avoit cent sols de rente, en donnoit vingt pour faire chanter & prier, tant pour son ame, que pour celles de ses parens trespassez. Par ce moyen vint es mains des Ecclesiastiques la sixieme partie, & plus, des fiefs de la France. La seconde cause furent les voyages qui s'entreprirent pour la conqueste de la terre saincte, où celui qui avoit bon cœur ne vouloit manquer, veu que nos Rois y alloyent eux-mesmes. Et d'autant qu'ils estoyent longs de trois ou quatre ans : les Nobles vendoyent partie de leurs fiefs, pour avoir argent pour s'entretenir. Et faisoyent outre cela des Testamens par lesquels ils donnoyent (avenant qu'ils mourussent) une autre bonne partie d'iceux, pour faire prier Dieu pour eux. Et comme plusieurs moururent en ces perilleux & longs voyages, grand nombre de fiefs furent encor alienez à l'Eglise. La troisieme cause proceda des continuelles guerres des Anglois, à l'occasion beaucoup de gentils-hommes furent contraints de [229] vendre leur fiefs aux ignobles, qui eurent permission du Roy de les pouvoir acheter : car auparavant ils ne pouvoyent s'en aproprier. toutes lesquelles alienations comprises ensemble ont arraché le tiers de tous les fiefs du corps de la Noblesse, estans tombez comme en mains mortes : à sçavoir de ceux qui ne peuvent satisfaire de leurs personnes aux anciennes charges. Depuis ce temps-là les gens de justice, les financiers, & quelques marchants, ont esté si bons mesnagers, qu'ils ont encores escorné une bonne partie desdits fiefs. En sorte qu'on peut dire avec verité que les Nobles n'en possedent maintenant que la moitié. Les Rois cepandant ne laissoyent de se servir aucunement des Arrierebans, mais fort peu de gentils-hommes s'y trouvoyent, qui couroyent quasi tous où là solde, les honneurs, & recomprenses militaires estoyent departies : & n'y demouroit que gens de petite experience. Aussi ne les employoit-on qu'à garder les provinces esloignees des dangers de la guerre. Davantage plusieurs exemptions furent donnees à toutes maniere de gens, tant grands que petis, des devoirs à quoy les fiefs estoyent obligez, qui causa encor un grand affoiblissement, tant d'hommes que de deniers. Les Rois, François premier & Henri second, voyant ces inconveniens ausquels ils vouloyent remedier, firent de belles ordonnances[1], pour tascher de restituer lesdits Arrierebans en quelque ordre : mais il n'en est provenu grande utilité, pource qu'elles ont esté mal observees. Voila sommairement comme les choses ont succedé.

[1] V. Jourdan, Decrusy, Isembert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, 1822-1829. Sous François Ier, le 12 février 1534 : « Arrêt du conseil concernant la composition des compagnies es archers, leur armement et la revue annuelle des bans et arrière-bans » (t. XII, p. 384). Sous Henri II, le 9 février 1547 : « Ordonnance sur le service du ban et arrière-ban » (t. XIII, p.40) ; le 21 juin 1553 : « Lettres de règlement sur le service du ban et arrière-ban » (t. XIII, p. 332); le 25 février 1555 : « Déclaration sur le service du ban et arrière-ban » (t. XIII, p. 358).

QUELQU'UN à ceste heure me pourra dire, que je m'efforce en vain de donner[1] conseil pour redresser ce que l'experience de plusieurs annees à monstré estre [230] si languissant & abatu, qu'il est impossible de le relever. Cest argument certes a appparence. Neantmoins je veux encor examiner le tout de plus pres. Et puis si la raison veut que je me rende, j'acquiesceray. Serions-nous si lourdauts, ayant pratiqué si long temps avecques nos Florentins de France, qui par la subtilité de leur esprit ont sçeu tirer les quint'essences des matieres les plus inutiles, si nous n'avions retenu quelque precepte d'eux ? Il a esté dit qu'anciennement les Baillifs & Seneschaux avoyent la charge d'assembler & conduire les Arrierebans. Aujourd'hui c'est encore leur office. Et aux lieux où il n'y en a de robbe courte, on eslit des Capitaines, comme on fait en Bretaigne, pour recueillir les hommes, apres que les proclamations sont faites selon les mandemens du Roy. Mais pource qu'il n'y a pas grand honneur en telles charges, elles ne sont acceptees ordinairement que par gentils-hommes qui ne bougent du païs, & plus pour la commodité, que pour autre regard. Et combien qu'ils soyent honnestes & metables : si est-ce que la pluspart sont sans grande experience des armes, qui fait qu'ils ne prenent pas si pres garde à ceux qui vienent sous eux. Et pour faire plaisir à leurs voisins & amis, ils reçoyvent indifferemment ce qui se presente. Or il y a grande difference entre les troupes, quand elles comparoissent aux monstres[2], qui se font aux villes principales, ou quand elles marchent pour aller où il est commandé. Car aux monstres, on y void souvent des gentils-hommes en bon equipage, qui vont seulement pour exempter leur fief de saisie, & pour dire qu'ils sont apareillez à faire service. Mais quand lesdites troupes sont destinees pour aller hors du païs : [231] alors ne void-on en plus de la moitie d'icelles que de

---

[1] *Si c'est choses impossible de redresser les Arrierebans.*

[2] Les montres devaient avoir lieu plusieurs fois par an (en février, mai, août et novembre) et c'est sur ce système de montres que reposait l'organisation des compagnies. Elles avaient lieu « en présence des *commissaires ordinaires de guerre*, représentants des maréchaux, et des *contrôleurs ordinaires*, commis du contrôleur général. Tous les hommes de la compagnies devaient s'y présenter avec leurs montures : on vérifiait leur identité et, le cas échéant, l'état de leur armement; on examinait les motifs d'absence, on enregistrait les mutations, qui ne pouvaient se faire qu'à cette occasion, changement de compagnies, incorporation de nouveaux venus ». V. R. Doucet, *Les Institutions de la France au XVIe siècle*, Paris, 1948, p. 644. François de Rabutin, homme de guerre et mémorialiste, confirme le jugement de La Noue : « Combien à la vérité la pluspart de ces rieresbens (qu'on a appelé autrement les bandes des nobles) ne sont fournies ny complettes en la meilleure part de Gentilhommes […] ains le plus souvent sont roturiers anoblis de l'an & jour, ou de quelques vallets que les vieils Seigneurs, femmes veusves ou orphelins y envoyent ». V. François de Rabutin, *Mémoires*, in *Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*, t. XXXVIII, p. 266. Voici aussi le témoignage de l'ambassadeur vénitien Michel Suriano qui a observé le mauvais état de l'arrière-ban : « Celle-ci [la cavalerie] s'appelle l'arrière-ban et forme les compagnies des nobles, qui sont tenus de prêter leur service personnel avec un nombre déterminé de chevaux, selon la quantité de fiefs. Comme les nobles sont très-nombreux, cette troupe est considérable; mais elle n'est là que pour faire nombre, soit à cause de l'avidité et de la négligence des seigneurs auxquels il suffit de montrer la quantité voulue de chevaux bons ou mauvais; soit ensuite parce que les meilleurs des chevaux sont enrôlés ou soldés dans les compagnies ordinaires, et par conséquent ne sont pas compris dans l'arrière-ban ». V. *Commentaires sur le royaume de France, par Michel Suriano*, in N. M. Tommaseo*, Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle,* Paris, Imprimerie Royale, 1838, t. I, pp. 491-492.

gros valets, ayans un pied de barbe, qui en un jour mangent demi mouton, lesquels marchent pour leurs maistres. Et puis dites que le Roy n'est pas bien servi. De maniere qu'en une compagnie où il y devroit avoir soixante chevaux de service, il ne s'y en trouve pas dix passables. Et comment seroit-il possible qu'elles peussent faire quelque bon effect, veu la diversité des hommes, armez si indifferemment. Car on y trouvera des lanciers, des pistoliers, harquebusiers à cheval, simples, & autres armez de cuirasses. On y void encor des arbalestiers à pied, & des hacquebutiers à roüet[1], & autres armez de cotte de maille avec une javeline rouïllee. Les uns se disent gens d'armes, les autres archers : mais peu sont soldats. Il n'y a si expert Capitaine, qui ne fust bien empesché à renger, pour combatre, toute ceste generation. Et ceux mesmes qui leur commandent, peuvent juger qu'il est mal-aisé de tirer service aucun de troupes si ordonnees. Du temps du Roy Henri, Monsieur de la Jaille fut creé Colonnel[2], & en une expedition où il fut es frontieres de Picardie, le malheur lui vint si contraire, que ses gens s'enfuïrent (ainsi qu'on dit) sans combatre : laquelle desfaite rendit les Arrierebans si vilipendez, que par tout on s'en mocquoit. Depuis, le Sieur de Sanzay[3] a esté pourveu de l'estat : auquel appartiendroit de poursuyvre un tel restablissement. Cependant je ne laisseray de trasser grossierement ce project[4]-ici, qui tend à ceste fin : laissant à lui & à plus entendus que je ne suis, d'y adjouster les traits de perfection, & à me reprendre si j'ay erré en quelque chose.

A N C I E N N E M E N T les Arrierebans n'estoyent [232] tenus de servir le Roy que[5] six semaines, & seulement pour la defense du Royaume : & outre ledit temps on ne les pouvoit retenir qu'en les payant. Aussi alors les guerres estoyent courtes, & le terminoyent souvent par une bataille. Mais par les ordonnances faites depuis, il semble qu'on ait alongé le terme jusques à trois mois : tant pour aller où sont les afaires, que pour y sejourner : en quoy il y a quelque raison pour l'estenduë du Royaume. Je poursuyvray à parler des abus, & mesmement d'un qui se commet en la taxation de ce que doyvent contribuer les fiefs. En ce fait on void souvent qu'une terre qui vaudra deux mille livres de rente, ne payera que quarante livres pour l'Arriereban, & autres moins. Et ne sçay d'où peuvent provenir tels erreurs, sinon

[1] Il s'agit d'une arquebuse munie de la platine à rouet. Avec cette invention, « […] la cavalerie fit son entrée dans l'ère de la poudre. On pouvait charger et armer à l'avance, en attendant le moment opportun pour tirer; les étincelles produites par le frottement d'un morceau de pyrite contre une roue déclenchaient alors la mise à feu. A cours de la seconde moitié du XVI[e] siècle, le pistolet remplaça peu à peu la lance du gendarme ». V. T. F. Arnold, *Les guerres de la Renaissance*, Editions Autrement, Paris, 2002, p. 98. V. aussi M.-A. Michaux, *Glossaire des termes militaires du seizième siècle.* Complément du *Dictionnaire de la langue française du XVI[e] siècle* d'Edmond Huguet, Honoré Champion, Paris, 2008, « Hacquebute », pp. 219-220.
[2] René de la Jaille, sieur de Roche-Talbot, a participé à la campagne de Picardie.
[3] René de Sanzay était le gouverneur de la ville de Nantes.
[4] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.
[5] *Des fausses survenuës au fait dont est question.*

de ceux qui ont la charge des taxes, qui fraudent le public, pour des considerations particulieres. Aujourd'hui la pluspart de ceux qui doyvent le service, tant Nobles, qu'ignobles, s'en acquitent avec l'argent. Car celui qui devra faire deux ou trois hommes d'armes, composera à quelque petite somme : & ceux-là sont rares qui envoyent gens capables pour le service. Vray est que quand un petit fief ne doit qu'un tiers ou un quart d'un homme, il faut en tel cas recevoir argent. Ce qui ne se devroit faire des hauts fiefs. Tous ces deniers (à ce que j'entens) sont apres mis es mains du Thresorier des Arrierebans, lequel les employe selon que le chef superieur, ou les inferieurs l'ordonnent : & si on y fait des fraudes, je n'en sçay rien, m'en rapportant à ce qui en est. Nonobstant tant de defauts, si est-ce que quand ces troupes se levent (quelque meslange qu'il y ait) on y void encores de bons restes de ce vieil naufrage, qui fait juger, que si [233] on les vouloit r'acommoder & nettoyer, qu'on en tireroit de l'utilité. Je me suis autrefois enquis quel nombre d'hommes pourroit fournir chacune province l'une portant l'autre : on m'asseura que la Bretaigne, qui est des plus grandes, feroit aisément trois cens bons chevaux. Et considerant apres à part moy les autres selon leur amplitude, ou petitesse, je jugeois que toute la France pourroit mettre aux champs, voulant convertir cette espece d'hommes en cavallerie, environ deux mille cinq cents chevaux : qui n'est pas peu de force. Cest ancien ordre, est encores pratiqué à present en l'Empire du Turc. Car la pluspart de sa cavallerie est entretenuë des terres qu'on baille à chacun homme de cheval, sa vie durant : & cela s'apelle le Timar[1], qui est chose qui a quelque similitude avec nos fiefs, excepté le droit de justice. Et quand les Beglierbei (qui sont les gouverneurs des provinces) mandent les hommes, chacun vient au service : estant obligé de ce faire, sur peine d'estre privé du benefice qu'il a reçeu. Et sans la bonne observation de ceste regle, le Turc ne pourroit mettre en campagne si grand nombre de cavallerie qu'il fait : ni continuer les guerres si longtemps. Ainsi appert que les Barbares ont mieux gardé leur constitution d'Estat que nous. On lit dedans Froissart, qu'à une guerre qu'eut le Roy Charles sixieme contre les Flamens, qui estoyent favorisez du Roy d'Angleterre, il entra en leur païs, ayant eu son armee plus de vingt & deux mille lances[2] : nombre, qui rend tesmoignage de l'abondance de Noblesse, que lors il y avoit en France : & du bon ordre pour la rassembler, qui estoit par le Ban & Arriereban. Depuis que la gendarmerie a esté ordonee, je m'asseure qu'on [234] n'a point veu dix mille

[1] « Les saphis [il s'agit de l'aristocratie équestre] perpétuaient en outre l'une des institutions fondamentales de l'Empire Ottoman : le système du timar. Chaque cavalier tirait ses ressources de son timar, domaine personnel cédé à vie (contrairement au fief) par le sultan », v. Thomas F. Arnold, *Les guerres de la Renaissance*, Editions Autrement, Paris, 2002, p.120.

[2] Le passage où Froissart relate comment Charles VI a envahi la Frandres en 1382 n'a pas été retrouvé. Cependant, contrairement à ce que dit La Noue, Charles VI disposerait d'une armée de 20000 hommes, dont 3500 lances. V. Françoise Autrand, *Charles VI,* Fayard, 1986, p. 126.

lances ensemble, si ce ne fut au voyage de Valenciennes[1]. J'ay allegué cest exemple, pour destourner du blasme des choses anciennes ceux qui ignorent en quelle force & vigueur elles ont esté autresfois.

MAINTENANT il convient discourir du moyen de restaurer ces vieilles ruïnes[2], comme on fait les maisons qui, par succession de temps, sont quasi tombees à terre : lesquelles venans entre les mains d'un bon mesnager il en r'habille quelque petit coin, les rendant logeables. Autant en faut-il faire, s'il est possible, en ce fait ici. Cela seroit bien facile, si le maistre de la maison y avoit tant soit peu son affection tenduë. Car quand nos Rois veulent, & parlent : la disposition est grande à obeir. La premiere chose par où il faudroit (à mon avis) commencer, seroit de creer General de tous les Arrierebans de France, un Prince, ou un Mareschal de France. Et encores qu'il semble de prime face ridicule de commettre à si grands personnages charge estimees si indigne, tout cela n'est pourtant qu'opinion. Car je monstreray qu'elle est honnorable, estant remise sus. On doit penser que la reputation du Chef auroit beaucoup de pouvoir en ce fait. Car au lieu qu'à present plusieurs gentils-hommes desdaignent de marcher sous les Estandards des Nobles : alors ils s'y rengeroyent de bon coeur, voyant des Princes ou autres grands estre leurs guides & conducteurs. Et puis, eux soigneux de leur honneur, travailleroyent pour convier les meilleurs hommes d'entrer en la dance. Et ne faut douter que leurs sollicitations & leur exemple, ne gaignassent beaucoup : veu, l'humeur du François, qui est prompt d'embrasser les choses où il [235] void quelque aparence d'y recevoir loüange. Apres faudroit en chacun gouvernement, esquel plusieurs Bailliages sont compris, establir un Chef qui commanderoit aux hommes qui en sortiroyent. Et ayant ja dit que de la Bretagne on tireroit trois cens bons chevaux, qui equipolent à trois compagnies de gens-d'armes : & des petis gouvernemens cent pour le moins : peut-on appeller cela une petite charge ? Aussi voudrois-je que cestui-là fust tel, qu'on l'estimast la meriter. Il est certain qu'en chacune province il y en a de semblables qui ne sont pourveus, qui seroyent bien aises d'accepter telles charges, se voyans estre commandez par un grand : & si prendroyent plaisir, en leur quartier, de rendre les troupes belles. De là s'ensuyvroit que les simples Capitaines des Bailliages se feroyent meilleurs, sçachans que leurs gens marcheroyent aux armees : & ne seroyent tousjours destinees pour garder le logis. Si donc les Chefs estoyent tels, necessairement la Noblesse se rengeroit sous eux, comme il a esté dit. Et quant à

---

[1] En 1524, Valenciennes est prise par Charles Quint. Elle est, en 1562, le lieu d'une des premières résistances contre la persécution religieuse dans les Pays-Bas espagnols. En 1567, la ville rebelle est prise d'assaut par l'armée de Philippe II. Les protestants valenciennois tenteront de reprendre la ville en mai 1572; La Noue, ainsi que les forces de Charles IX –c'est ce fait qui est mentionné ici- les aideront à battre les troupes espagnoles du Duc d'Albe. V. Philippe Guignet, *Nouvelle histoire de Valenciennes,* Edition Privat, Toulouse, 2006, pp. 58-61.

[2] *Du moyen de restablir les Arrierebans.*

moy, je ne mets point en dispute quelle ne face son devoir estant bien menee. Il conviendroit aussi garder une estroite regle, pour ne recevoir ni admettre aux compagnies qui se forment aux Bailliages, que gens propres aux armes, rejettant ceux qui en sont incapables, qu'on y envoye. Car cest chose asseuree, qu'il demeure assez de pauvres gentils-hommes dans le païs, & autres braves soldats, qui ont peu de moyen : lesquels seroyent tres-aises de s'enroller. Et quand il arriveroit que celui qui doit un ou deux hommes d'armes, envoyeroit au service en sa place, pour sa commodité, quelque puissant valet, il ne seroit reçeu : ains mettroit-on au lieu aucuns des [236] susnommez. Car si je ne m'abuse, les ordonnances du Roy Henri le portent : mesmes elles n'exemptent pas les Seigneurs de fief du service personnel, sinon à cause de maladie ou de vieillesse. Que si on en voit quelques uns peu capables, & mal affectionnez à la guerre, on les devroit excuser de marcher : aussi bien ne serviroyent-ils que d'embarassement. Ce fut ce que Scipion fit quand il passa par la Sicile[1]. Car des armes de trois cens riches Siciliens, qui redoutoyent les travaux militaires, il en arma trois cens jeunes hommes Romains qui le servirent tres-bien en Afrique. Ce n'est pas le tout que les hommes qu'on reçoit soyent, ou ayent apparence d'estre bons : mais doyvent aussi avoir equipage passable, comme le cheval, les armes, & pistoles. Car je ne voudrois qu'il y eust esdites compagnies autres que pistoliers : tant pource que telles armes sont plus aisees à manier que la lance, que pour chasser la diversité de celles qu'on y apporte aujourd'hui, ce qui engendre confusion, On pourra dire qu'il seroit difficile de les reduire, à ceste forme, veu que plusieurs y a qui ne doyvent qu'un archer, qui equipole à un harquebusier à cheval, autres un homme de pied, & autres un tiers, ou un quart d'un homme d'armes. Le remede à cela seroit, de convertir ces obligations en argent, duquel on soudoyeroit & equiperoit-on ceux de qui j'ay parlé. Et ceux qui devroyent les hommes d'armes entiers les fourniroyent en nature. Mais il faut noter qu'outre la solde on doit aussi fournir l'equipage. Car on doit un homme equippé & soudoyé : & non pas une simple solde seulement. On peut encor faire ceste difficulté c'est qu'on ne pourroit trouver nombre suffisant de pauvres gentils-hom [237] mes ou soldats signalez pour venir servir au lieu des autres, pource que quand une guerre est ouverte, chacun prend parti

[1] Tite-Live relate ce fait dans *Histoire romaine. Livres XXVI à XXX. La seconde guerre punique II,* trad., introd. et notes par Annette Flobert, GF Flammarion, Paris, 1994, « Livres XXIX », pp. 321-323, mais La Noue a dû le lire chez Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 3, pp. 259-260 : « Apres s'estre longuement debattus, la Sicile fut ordonnée à Scipion, & luy fut permis par le Senat de passer avec toute son armée en Afrique […] On dit entre autres choses que Scipion choisit, d'entre diverses villes, trois cens jeunes hommes les plus nobles de ladite province, & leur commanda de comparoistre à certain jour avec armes & chevaux. Iceux s'estans trouvé au jour assigné, comme il leur avoir esté commandé, le Consul leur bailla chois, ou de le suivre à la guerre d'Afrique, ou bien de donner armes & chevaux à autant d'autres commes ils festoient. Mais comme tous demandaient relasche de la guerre, Scipion substitua en leur lieu trois cens jeunes hommes Romains, lesquels il avoit amenez avec soy sans armes hors d'Italie […] ».

incontinent. Ceux qui font ceste objection, n'ont pas bien regardé de pres à la multitude des hommes dont la France est remplie. Car il en demeure assez tousjours au logis. Ce que j'ay moy-mesmes assez de fois remarqué : de sorte qu'il ne faut point avoir ceste crainte. Et puis si cest ordre estoit dressé & qu'il fust donné au pistolier trente escus pour s'armer, & trente pour les gages de trois mois, on verroit assez d'hommes qui se viendroyent offrir, qui desja ont cheval, ou armes, ou tous les deux. Et mieux vaudroit en une troupe n'y avoir que vingt & cinq bons hommes, que cent equipez comme il a esté dit, qui ne servent ordinairement que d'effrayer les païsans & devorer leurs victuailles. Voici comment je voudrois qu'ils fussent accommodez, à sçavoir de corcelets noirs assez legers, car le pesans accablent, avec les cuissots, demi brassals & la bourguignote, puis une bonne & longue pistole, avec le cartouche plein de charges, & ne porteroyent nulles casaques, pource que le vray Reitre ne doit faire paroistre que fer & feu. Leur marcher seroit à la mode des Reitre, c'est à dire trois à trois, & combatroyent en esquadrons, & qui en use autrement s'abuse. En ceste façon faudroit-il que le Bailli ou Seneschal disposast ces gens pour les mener apres au Chef provincial. C'est ordre seroit aussi gardé que six vingts chevaux, ou cent au moins pourroyent lever enseigne, & former une compagnie. Et s'il ne s'en trouvoit en un Bailliage que vingt ou trente, il seroit besoin que trois ou quatre se joignissent ensemble : apres, on s'accorderoit pour le lieutenant & l'enseigne. [238]

LES choses susdites estans mises à effect, les Arriebans ne seroyent plus gens[1] inutiles : ains une cavallerie composee de beaucoup de Noblesse, & de bons Chefs qui ne manqueroyent à leur devoir. Es armees on ne s'en pourroit servir que de la moitié, de peur desgarnir les autres provinces : ce qui aprocheroit de douze cens chevaux. Et me semble qu'un Prince seroit fort desgousté, s'il desdaignoit de commander à cela, qui pourroit à un besoin combatre aux flancs d'un Roy en deux gros Esquadrons. Ce n'est pas encores le tout d'avoir proposé ce beau patron, & dressé des regles. Le fruit n'en seroit pas grand, si on ne pourvoyoit à deux poincts qui sont fort considerables. L'un est à faire une plus equitable evaluation de ce que doyvent contribuer les fiefs : l'autre à retrancher les exemptions non necessaires. Quant au premier, on y commet de grands abus. Car plusieurs s'espargnent, & chargent leurs voisins, ou en favorisent d'autres. Il me souvient d'avoir ouï parler d'un fief, ne valant au plus que quatre cens livres de rente, qui apartenoit à un vieil gentil-homme, qui en sa jeunesse avoit tres-bien servi en guerre, lequel fief fut taxé quatre vingts livres pour l'Arriereban. Et une belle terre qui

[1] *De l'usage des Arrierebans bien reglez : et du moyen de bien les maintenir.*

estoit là au pres, valant dixhuit cens livres de rente, qu'un petit advocat à quatre mains[1] avoit acquise, ne fut taxee qu'a trente cinq. Voila la belle esgalité qu'on tient le plus souvent en tels affaires. Et pour obvier à toutes fraudes, faudroit eslir en chacun Bailliage, six personnages des trois Estats, gens d'honneur & de bien (pource que les fiefs sont aujourd'hui repartis en iceux) qui assisteroyent quand on procederoit aux taxes, pour les faire approcher de la raison. Et croy que quand on [239] ne tireroit desdits fiefs que la dixieme partie, que le Roy ne seroit mal servi : et le particulier n'auroit nulle occasion de se plaindre. Il seroit bon aussi qu'on eust quelque esgard aux personnes. Car de charger autant celui qui sert en quelque maniere au public, ou qui a de la vertu, ou qui s'est usé en bien servant, comme un gros usurier fiefvé, à la porte duquel les pauvres meurent de faim ou un petit plaideur continuel qui tourmente tous ses voisins : il n'y auroit propos. Ce qui serviroit pour acoustumer les hommes, qui se veulent revestir des fiefs, de se desvestir aussi de leurs mauvaises mœurs, qui nuisent à autrui.

JE sçay bien que sur ceste recerche plusieurs crieront, & paraventure de cœur saint :[2] disans, Qu'est-ce qu'on veut alterer ? Il y a cent ans que mon fief ne paye que tant (qui sera peut-estre la trente ou la quarantieme partie) & on me demande davantage. telle violence ne se peut souffrir. Si ce complaignant est gentil-homme, ou il sera de ceux qui vont à la guerre, ou de ceux qui ne bougent de la maison. S'il est guerrier, c'est à tort qu'il se plaint, veu qu'il est exempt de payer allant au service. S'il ne va aux guerres, ou il sera vertueux, ou mal conditionné. S'il est sectateur de vertu, il considerera que s'il est deshonneste de desnier les obligations particulieres, qu'il l'est encores plus de desnier les publiques, & apres il est à presumer qu'il acquiescera à ce qui est de raison. Mais s'il est de ceux qui n'ont que le titre de Noblesse, laquelle il va souïllant par actions pleines de vitupere, je lui voudrois representer devant les yeux la coustume pratiquee par nos anciens Gaulois du temps de Cæsar[3], qui estoit telle. C'est qu'apres que les mandemens [240] estoyent faits pour faire assembler les Nobles,

---

[1] « *A quatre mains*. Qui cherche à prendre de tous côtés ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1961, t. V, « Main ».

[2] *Response à ceux qui ne veulent poinct de reformation.*

[3] La mention de César se réfère au livre VII de *La guerre des gaules*, Paris, 1539, pp. 168 r°-168 v° : « […] il y eut si grant union de toute la Gaule affin de recouvrer la franchise & liberte de recouvrer aussi la gloire de chevallerie […]. Apres doncques quilz eurent assemble huyt mille hommes darmes & deux cens quarante mille pietons ils firent leurs monstres au pays Dautun & sceurent quel nombre de gens ilz avoient & ordonnerent leurs chefz & leurs cappitaines, entre lesquelz ilz baillerent la charge generalle de larmee a Commius […] ». Aussi, dans son chapitre intitulé « De l'ancienneté des terres tenuës tant en Fief, qu'en Alleud : Escuyers, Gentils-hommes : Du ban et Arriere-ban », Etienne Pasquier formule la même idée : « Ainsi recite le mesme Cesar au 7. Livre, que par générale Diette des Gaulois fut conclud que les Heduens, avec leurs Clients, qui estoient les Secusians, Ambivares, et autres, feroient trente-cinq mille hommes de guerre. […] Voire que ny plus ny moins qu'à l'occasion des fiefs, furent introduits par nos ancestres les Bans et Arriere-bans, qui est une proclamation publique à tous vassaux de se trouver la part qui leur estoit assignée par le Roy, comme nous dirons cy-apres, aussi semble-il qu'anciennement en la Gaule y eust une telle forme de Ban ». V. Etienne Pasquier, *Les recherches sur la France*, Livre second, Chap. XVI, t.1, Honoré Champion, Paris, p. 467.

celui qui arrivoit apres le terme expiré, n'ayant esté retenu que par sa propre negligence, on le faisoit mourir devant l'armee, pour admonnester les autres d'estre plus diligens. Car par là il pourroit comprendre que si alors on chastioit si severement la paresse de ceux qui vouloyent s'employer : que l'ingratitude de ceux qui ne veulent rien faire, ni aider, meriteroit grande punition. Quand aux ignobles qui possedent fiefs : ceux qui ont jugement, et equité en eux, & qui sont douëz de science, voir constituez en office, ne devront point murmurer, quand on les sollicitera de bailler un petit prix, pour estre exempts du service personnel, dont ils sont inhabiles : ceux (qu'à mon avis) ils ne refuseront. Mais ceux qui bruslans de se faire appeler Seigneurs, autant comme d'avarice, ne font qu'accumuler fief sur fief, & ne servent au public, ni à la charité, & voudroyent trouver excuse de satisfaire à ces devoirs tres-antiques, dequoy je fay doute que les Rois mesmes puissent excuser : il faudroit les charger au double, comme un asne qui a l'eschine forte, pour leur aprendre à estre plus volontaires. Ne devroyent-ils pas penser que c'est à tort qu'ils jouïssent des prerogatives & honneur des fiefs, puis qu'ils sont incapables des actions militaires, qui doyvent accompaigner ceux qui les possedent ? Ceux qui ne cerchent que des eschapatoires diront encor, que le Roy prend le taillon[1] sur le peuple, pour la solde de la gendarmerie, que cela denote que les terres nobles doyvent estre du tout deschargees. Certes ils acommodent bien la reigle de justice, la faisant ployer à leur profit : & la roidisant à la ruïne d'autrui. J'estime que si on vouloit escorcher le [241] peuple, qu'ils y consentiroyent, moyennant qu'ils eussent un petit lopin de la peau. C'est de la pauvreté d'icelui, dequoy on doit avoir commiseration : & non pas d'eux que l'abondance ne peut rassasier.

RESTE à dire un mot des exemptions, qui sont trop communes en un fait, comme[2] cestui-ci, qui sert à la conservation du Royaume. Le dommage en retourne au Roy, qui en est tousjours plus mal servi. Mais comme c'est lui qui est occasion de cest amoindrissement, par les liberalitez qu'on le contraint de faire, sans qu'on lui remonstre les consequences : aussi est-ce à lui à s'enquerir de ce qui se doit justement ottroyer, & retrencher apres ce qui est non necessaire. Et faudroit que le Chef general prist soin d'en tirer de lui declaration, pour servir de reglement es privinces. J'estime que dans les ordonnances il est fait mention de ceux qui

---

[1] « Henri II, en 1549, introduisit une innovation de plus grande importance avec le *taillon* de la gendarmerie. Pour remédier aux excès commis par les gendarmes des compagnies d'ordonnances, qui exigeaient des prestations en nature auxquelles ils n'avaient pas droit, le gouvernement avait publié à différentes reprises des règlements très précis, mais toujours inefficaces. Henri II, après un nouvel essai de réglementation, par l'édit du 7 avril 1548, appliqua un système nouveau qui consistait à relever les soldes des gens de guerre. […] les gendarmes devaient recevoir 400 livres par an, ai lieu de 180, et les autres à l'avenant. En revanche, il leur était interdit de rien exiger des populations en dehors du logement et du prêt des "ustensiles" ». V. Doucet, *op. cit.,* p. 575.

[2] *Des exemptions.*

sont privilegiez. Or comme ces obligations ne sont pas modernes, ains anciennes, & deuës pour la manutention de la couronne, & defense de la nation Françoise, il faut bien y regarder, avant qu'en dispenser. Les Romains, qui ne souloyent gueres leurs sujets de tributs excessifs, si quelque perilleuse guerre leur venoit sur les bras, specialement contre les Gaulois, alors tout respect laissé leurs prestres mesmes, qu'ils estimoyent personnes sacrees, n'estoyent exemptez des charges communes, tant ils avoyent le salut du public en singuliere recommandation. Le mesme esgard devons-nous avoir pour le nostre, & ne laisser point perir les aides qui tendent à ceste fin : desquelles toutesfois il ne faut pas servir pour nous entretuer, ains plustost pour repousser les grands ennemis de cest Estat, qui n'espient que l'occasion de nous ruïner. C'est [242] pourquoy nous devons faire de nostre pauvreté & necessité vertu : afin de n'estre circonvenus. Car si nous-nous laissons battre, nos voisins diront que nous aurons le tort. Mais si nous-nous defendons bien (comme nous ferons ayant r'acommodé les forces du Royaume) lon craindra de nous venir attaquer.

F I N.

DE LA MULTIPLICA-tion des querelles particulieres, & des abus qui s'y commettent, qui ont grand besoin de reformation.

DOUZIEME DISCOURS.

LA vraye source & origine, d'où procedent tant de contentions & debats qui sont[1] maintenant plus frequens entre les François que jamais ne furent, c'est l'ire & l'orgueil, passions tres-vehementes, qui les transportent, jusques à leur faire rompre les liens de concorde & d'amitié, qui les tenoyent conjoints les uns avec les autres. Et encores que plusieurs s'efforcent de les refrener, pour tout cela elles ne laissent d'avoir grand' vigueur, à cause que la mauvaise coustume va accroissant leur feu au lieu de l'esteindre : en sorte qu'à grand' peine se peut-on exempter d'estre injurié. La Nobles- [243] se mesme, qui s'est tousjours monstree tresprompte à faire de beaux actes, est aujourd'hui la premiere qui maintient ceste depravation. C'est donc à elle que j'adresse mon propos, pour essayer de la divertir en quelque maniere de suyvre les erreurs qui la troublent & qui tendent à la consumer.

IL y a beaucoup de personnes, qui ont du jugement, qui cuident que tant de[2] questions & querelles qu'on void ordinairement avenir, sont maux necessaires qu'il est expedient de tolerer aucunement, pour en eviter d'autres qui seroyent beaucoup plus grands[3]. Car ils imaginent que ceste ardeur, qui est fort naturelle à nostre nation, a besoin de s'escouler & s'esvaporer en choses petites, autrement qu'elle pourroit estre occasion de la faire tomber en des dissensions civiles. Mesmes ils disent que les proces servent aussi à cest effect, par ce que ce sont occupations pendant lesquelles l'abondance de colere se descharge. Vrayment ceste opinion tient un peu du paradoxe, estant alleguee en une saison qui ne semble pas lui favoriser. Si on l'eust mise en avant es regnes de nos vieux Rois, encor y auroit-il plus

---

[1] *Source des querelles*.

[2] *Objection de ceux qui les estiment necessaires*.

[3] La majorité des nobles condamnent les excès dans la pratique du duel. Cependant, beaucoup pensent, au contraire de La Noue, qu'il faut l'autoriser car il serait un remède aux assassinats et guerres privées. C'est l'avis de Nicolas Pasquier : « Il y a certains maux qui doivent estre permis, pour éviter d'autres plus grands : de deux maux, il faut eslir le moindre […]. La porte ouverte aux combats, fait que d'un grand mal en naist un souverain bien : car nous apprendrons par expérience […] qu'en la mort d'un, se conservera la vie de mille et mille Gentilshommes », v. Nicolas Pasquier, *Le Gentilhomme,* Honoré Champion, Paris, 2003, pp. 217-218. Bodin partage l'avis de Pasquier : « Mais quand je dis que le combat est quelquesfois expedient, je n'enten pas que cela soit permis par edict, ains qu'il se doit ottroyer seulement en cas de de necessité, et par lettres expresses du souverain, apres avoir ouï les parties, et pour eviter les meurtres et seditions, qui en pourroyent reussir […] » (v. *Les six livres de la republique de J. Bodin Angevin*, 1577, liv. IV, chap. 7, p. 739). Brantôme et d'Aubigné formulent aussi la même pensée : v. *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille Seigneur de Brantôme, Discours sur les duels,* publié par Ludovic Lalanne, Paris, 1873, t. 6, p. 389 et A. d'Aubigné, *Les avantures du baron de Faeneste,* Au dezert, 1640, liv. 1, chap. 9.

d'apparence. Mais depuis que les guerres intestines sont survenuës si terribles, il y a plus de raison de croire qu'elles ont engendré ces desordres particuliers, que d'estimer qu'ils ayent tousjours esté de la façon que nous les voyons, ni qu'on les ait reputez comme preservatifs de plus grands maux. Je sçay bien que les peuples belliqueux sont avec difficulté contenus, & qu'il a esté necessaire de les entretenir en quelques exercices pour moderer aucunement l'ardeur de leurs courages. Mais qu'on ait souffert qu'ils se soyent entr'offensez & attaquez par armes, [244] sans les reprimer, il y en a bien peu d'exemples, sinon entre les peuples Barbares. C'est assujettir les Loix aux imperfections des hommes, qui sont plustost faites pour les corriger. En Italie, où il y a de grands politiques, lon a permis demourer en toutes les villes des courtisanes publiques, à fin que par telles libertez on evitast d'autres impudicitez plus enormes. Et cependant nul bien n'en est avenu, ains au contraire il semble que l'intemperance s'en soit davantage desbordee. Les vices qui sont abominables devant Dieu, comme la paillardise & le meurtre, ne se doyvent jamais permettre sous couleur d'eviter de plus grands inconveniens.

MAIS dira quelqu'un, les Duels ne sont-ils pas defendus en France ? Ouy ceux qui[1] se font avecques Loix & ceremonies publiques (qui sont pareillement interdits par le Pape[2] es lieux où sa Monarchie s'estend : qui est une bonne ordonnance) neantmoins pour cela nous ne sommes à repos. Car maintenant que tout respect est perdu, on assigne les combats sans authorité & se bat-on quand il en prend fantaisie, tant contre ceux que lon haït, que contre les propres amis : comme si tout estoit de bonne guerre. Et si on vouloit bien conter tous ceux qui se tuent en chacune annee par ces discordes privees, on trouveroit qu'il s'est donné des batailles, où il n'est point mort tant de Noblesse & de soldats[3]. Ceux qui ne considerent que le temps present, ou qui sont encores si jeunes qu'ils n'en ont point veu d'autre, pensent paraventure qu'on ait tousjours vescu ainsi en ce Royaume. En quoy ils sont fort abusez. Car il n'y a pas quarante ans que les querelles estoyent rares entre les gentils-hommes[4], & quand[5] quelqu'un estoit noté d'estre querelleux, on le fuyoit comme on [245] fait un cheval qui mord

---

[1] *Des Duels.*

[2] En 1563, lors du Concile de Trente, Pie IV condamne les duels et excommunie ceux qui ont pris part aux duels : v. Vingt-cinquieme session, Decret de reformation, Chap. XIX, « Excommunication contre tous ceux généralement qui se battent en Duel, qui le permettent, le conseillent, ou y sont presens […] », dans *Le saint concile de trente oecumenique et general, nouvellement traduit par M. l'Abbé Chanut*, Paris, 1686.

[3] La pratique du duel n'a pas été un réel facteur de l'augmentation de la mortalité des nobles, en témoigne le *Journal* de Pierre de L'Estoile tenu de 1574 à 1611 : « Jusqu'en 1583, il en [des duels] signale huit, dont six meurtriers. Puis long silence (interrompu une seule fois) jusqu'en 1598 » (tiré de l'ouvrage de F. Billacois, *Le duel dans la société française des XVIe-XVIIe siècles. Essai de psychologie historique,* Édition de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1986, p. 117).

[4] Au milieu du siècle, l'autorité du roi n'est plus unanimement respectée et le pays traverse une crise politique et religieuse, ce qui va donner libre cours à cette procédure.

[5] *Leur origine*.

ou qui rüe : & la cause estoit que les mœurs estoyent alors plus pures, & le vray poinct d'honneur mieux entendu qu'à ceste heure. Ainsi donc les maux qui par le passé estoyent petis se sont merveilleusement accreus sur la fin de ce siecle : de maniere que nous pouvons dire que ce sont plustost nos pechez, que ceux de nos peres.

Aucuns ont pensé que nos troubles les avoyent produits, ayant aboli l'antique[1] concorde, & aigri l'esprit des François. Ce que je confesse estre vray en partie : mais mon opinion est qu'il y a encores d'autres causes qui ont autant ou plus aidé à les produire. La premiere a esté une presomption que plusieurs ont eüe de leur force & dexterité, ce qui les a rendus prompts à faire injure. Car depuis que l'exercice d'escrime est venu en usage[2] (qui de soy est loüable) & que les jeunes gens principalement se sont veus estre en icelui bien instituez, ils ont pensé qu'ils pourroyent alors braver à leur plaisir, & acquerir reputation de vaillance, veu que l'experience monstroit que celui qui sçavoit l'art de bien manier l'espee, & qui n'estoit despourveu de courage, avoit quasi tousjours le dessus de celui qui en estoit ignorant. Et certes il ne faut point douter que l'expert n'ait beaucoup davantage sur l'inexpert. En ceste façon est-on venu à commencer un tres-lourd abus, faisant servir les perfections, qu'on avoit acquises, à outrager les autres, lesquelles ne devoyent estre employees qu'à la conservation de la vie, en cas de necessité. La seconde cause, a esté l'exemple de quelques Seigneurs & segnalez courtisans[3], qu'on a veu se battre dans la Cour, & au milieu des plus grandes villes. Ce qui a induit les autres gentils-hommes (qui sont dili- [246] gens d'imiter tant les bons que les mauvais exemples) d'oster tout respect & cercher de démesler leurs differens, ainsi qu'ils voyoyent faire aux autres. La troisieme, c'est l'impunité. Car quand on a conu que ces desbordements n'estoyent aucunement chastiez, on s'est donné trop de licence non seulement pour se batre ensemble : mais pour executer de tres-vilaines vengeances. La

[1] *Causes diverses des Duels*.

[2] « En 1538 paraît à Anvers la *Noble Science des Joueurs d'épée* d'André Pauerfeindt, le premier traité d'escrime en langue française. *La Noble Science* est en effet la traduction d'un texte originel en haut-allemand de 1516, le *Ritterlicher Kunst des Fechterey*, résultant lui même d'une compilation de techniques décrites dans des traités du siècle précédent. […] A partir du second quart de siècle, […] la rapière devient un lieu commun du portrait aristocratique. L'arme civile arborée ainsi constitue un marqueur identitaire » (v. Brioist, Drévillon, Serna, *Croiser le fer. Violence et culture de l'épée dans la France moderne*, Champ Vallon, Mayenne, 2002, pp. 39-44).

[3] Plusieurs duels ont été spectaculaires dont « le duel de Jarnac » qui, en 1547, opposait Jarnac (le beau-frère de la Duchesse d'Etampes, la maîtresse de François I[er]) et La Châtaigneraye, un familier du dauphin Henri ; leur combat eut lieu à Saint Germain sous les yeux d'une foule de nobles et de roturiers venus y assister. Après 1550, les duellistes qui, pour la pluspart ne se veulent pas discrets, choisissent expressément des lieux très fréquentés (villes, places publiques, rues, etc). Un autre duel remarquablement sanglant eut lieu le 27 avril 1578 sur la place royale. Il opposa trois mignons de Henri III, et trois fidèles du duc Henri de Guise. A l'issue du combat, on compte quatre mort dont les trois mignons du roi. Par sa grande violence, et parce que les participants touchent directement l'entourage du roi, le duel, bien qu'il se soit déroulé à l'aube et sans témoins, eut un très grand écho. V. aussi l'ouvrage d'Arnaud Sorbin, *Exhortation à la noblesse pour les dissuader et destourner es duels, & autres combats*, Paris, 1578, qui revient sur ce duel.

quatrieme à esté de ce qu'on a attaché l'honneur à couper bras & jambes, à estropier l'un, & à tuer l'autre. Ce que la Noblesse ayant remarqué (qui est convoiteuse de gloire) elle a recerché d'y parvenir par telles voyes.

De toutes ces causes conjointes ensemble, avecques la mauvaise disposition que les[1] longues guerres civiles ont egendree, s'est formé ce hideux animal qu'on nomme, Querelle, lequel s'estant jetté au milieu de la Noblesse, la va petit à petit devorant, sans qu'elle s'en aperçoyve. Quel acte fut celui de ces six gentils-hommes courtisans, qui s'assignerent lieu aux Tournelles, où ils s'acharnèrent si bien, que quatre demourerent sur la place, et les autres fort blessez[2] ? Tels y avoit entre eux, qui eussent peu avec le temps atteindre à de hautes dignitez, & neantmoins, poussez d'une souveraine folie, aimerent mieux perir en la plus belle fleur de leur aage : ce qui est deplorable. Plusieurs autres combats se sont faits tant à Paris qu'à la Cour qui en ont envoyé au tombeau, d'incomparable valeur. Cependant par les autres Provinces on ne s'est pas reposé, & les avons veuës alterees & ensanglantees aussi des contentions & meurtres des Nobles. En cest Estat sommes-nous aujourd'hui en France, auquel nos folies & la soufrance d'icelles nous ont mis. Et si la prudence & l'au- [247] thorité du Roy n'y remedie, tout empirera encor.

OR combien que je sois libre à blasmer la corruption de nostre temps, si ne veux-je[3] pas inferer qu'au passé on ait vescu sans querelles : car les hommes sont hommes, sujets à courroux & vengeance. Mais il est certain qu'elles avenoyent rarement, & ne s'esmouvoit-on que pour grieves injures : là où à ceste heure une parole de neant, ou dite en jeu, attirera un dementir[4] : une contenance un peu brusque sera reputee à injure : un faux rapport ou une fausse opinion fera appeller au combat, tant on est chatouïlleux & ponctilleux en la conversation ordinaire. Ce qui vient d'une fausse imagination qu'on a, que le vray honneur consiste à surmonter les autres avec la force, & à les faire trembler sous soy[5]. On peut bien

---

[1] *De quelles pieces ce monstre nommé Querelle est composé.*

[2] Henri II décéda en 1559 après sa participation à un tournoi, qui eut lieu à l'hôtel des Tournelles. Celui-ci sera démoli en 1565 par Catherine de Médicis. L'emplacement de l'hôtel des Tournelles (qui deviendra la place royale) fut en 1578, le théâtre de la rencontre entre les mignons de Henri III et les favoris du duc de Guise. V. aussi note 3 p. 422.

[3] *Des Duels anciens & modernes*.

[4] Dans son chapitre intitulé « Du démentir », Montaigne définit le démenti comme étant « […] l'extreme injure qu'on nous puisse faire de parolle, que nous reprocher le mensonge », v. *Les Essais*, éd. Pierre Villey, Quadrige/PUF, Paris, 1999, liv. II, chap. 18, p. 666. Le démenti, l'accusation de mensonge, rend le duel quasi inévitable, c'est pourquoi Nicolas Pasquier souhaiterait que les gentilshommes se servent d'expressions moins offensantes. V. N. Pasquier, *op. cit.,* pp. 205-207.

[5] V. Nicolas Pasquier, *op. cit.*, . 210 : « Il [le gentilhomme] pense que la voye ouverte pour acquerir quelque nom parmy le monde, consiste à bien ou à mal former une querelle sur toutes sortes d'occurrences […] et toutesfois l'on veoit clairement que tout cela n'est qu'une faulse imagination fondée sur l'opinion d'un faux honneur […] ». Marguerite de Navarre dénonce aussi le faux honneur dans la Nouvelle XXVI de l'Heptaméron, par la voix de Parlamente : « Mais vostre plaisir gist à deshonnorer les femmes, et vostre honneur à tuer les hommes en

cercher avantage & victoire sur ses compagnons, à jouër des armes, sauter, voltiger, courre la bague, & à autres exercices. Mais qu'il ne faille point estre prisé, si on ne les gourmande, si on n'assaut leurs vies, & si on n'espand leur sang, n'est-ce pas une opinion pernicieuse ? Cela a rendu les gens si imcompatibles, que hantans ensemble ils sont contrains de pratiquer souvent ce proverbe, que dit, Aujourd'hui ami, demain ennemi[1]. Entre les vergongnes, ains plustost infamies, celles-ci n'est des moindres, que un gentil-homme aille teindre son espee dans le sang de son ami, & pour occasion frivole[2], avec lequel il n'avoit fait auparavant qu'un lict, qu'une table, & qu'une bourse. Et qui voudroit sogneusement recercher, on en trouveroit plus de cent exemples depuis vingt ans. Les propres parens ne peuvent demeurer long temps ensemble, sans entrer en des debats, qui apres les amenent aux armes[3]. [248]

J'ESTIME que ces desordres se sont fort acreus par la licence de la Jeunesse[4], laquelle estant montee en credit[5], a mis la crainte des loix et les conseils des vieux derriere soy : & prenant le frein aux dents a introduit en ceci beaucoup d'abus, que l'acoustumance n'a desja que trop confermez. Mais il ne faut pas trouver estrange si le premier aage, qui est plus acompagné d'ardeur que de prudence, se desregle quelquesfois : plustost se doit-on esbahir que les sages & les Magistrats ayent tacitement consenti & laissé prendre cours aux choses qu'ils doyvent vivement reprimer. J'ay monstré la legerté dont on use à prendre querelle sans nul fondement, & de quelle fureur par apres on se va combattre teste à teste. Mais ce n'est pas encores tout le mal : car d'autres s'en ensuyvent qui ne sont moindres. L'un prend des satisfactions avec avantage : l'autre se venge cruellement. L'un fait tuer en trahison son ennemi d'un coup de pistole ou de harquebuze, & les autres font de grandes assemblees, comme si c'estoyent petites guerres : & souvent avient qu'une querelle en engendre quatre, & pour l'offense d'un, plus de vingt meurent. Telles actions sont indignes de gentils-hommes, & entre icelles les assassinats sont detestables. Mais quand je viens à penser à un autre abus, qui est maintenant en grand usage entre les plus galans, je me trouve esbahi, dequoy estant si pernicieux il a eu si longue duree. C'est que lors que quelqu'un prend fantaisie de s'aller battre,

---

guerres : qui sont deux poinct formellement contraires à la loy de Dieu », v. Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, Classiques Garnier, Paris, 2001, p. 221.

[1] Cette expression n'a pas été retrouvée dans les divers ouvrages de proverbes et expressions.

[2] V. Jean de la Taille, *Discours notable sur les duels,* 1607, qui fustige la minceur des motifs qui conduisent au combat.

[3] Brantôme parle d'un cas où il serait possible de voir un duel entre le père et son fils : « Ils disent pourtant que la loy de l'honneur commande tellement, que si un père accuse son fils de crime de lèze-majesté divine ou humaine, ou de quelqu'autre, dont il puisse estre déshonnoré, le fils ne pouvant monstrer son innocence autrement, il peut appeler justement le père en duel, d'autant que le père luy faict plus de tort et de mal de le déshonnorer, qu'il ne luy a faict de bien de le mettre au monde et luy donner la vie ». V. Brantôme, *op. cit.*, p. 374.

[4] *Accroissement des Duels de nostre temps*.

[5] V. G. Minois, *Histoire de la vieillesse. De l'Antiquité à la Renaisance,* Fayard, 1987, p. 348 et sv. où il est question du rejet de la vieillesse par le courtisan et l'humaniste.

il faut que celui qui le seconde (comme on parle) ou qui le tierce, se batte aussi à outrance contre les seconds & les tiers de la part contraire[1]. Mesmes, il y a presse à qui sera de ce nombre. Ceux-là (à la verité) se pourroyent à meilleur droit appeller Battus, [249] que les autres qui revestus de linge, & portans des fouëts en leurs mains, marchent en public, avec de tristes contenances, frapans doucement sur leur delicate peau[2]. Sçauroit-on imaginer une plus folle folie que celle-là, de voir un gentil-homme, sans nulle occasion de haine contre un sien compagnon de Cour, ains plustost ayans entr'eux quelque obligations d'amitié, neantmoins par une certaine obligation de galanterie, s'aller couper la gorge avecques lui, encores que ce fust son parent ? A mon avis cela est mal entendre quel est le vray office des seconds en different d'honneur. J'estime qu'ils representent les parains qui se choisissent es Duels : & doyvent assister à leurs amis, premierement pour estre garans de la foy donnee, & regarder qu'en une telle action il ne soit fait aucune supercherie, ni d'une part ni d'autre, dequoy ils sont responsables. En apres pour estre tesmoins de la valeur de ceux qu'ils conduisent. Davantage pour aider à les acorder ou departir sur le champ, comme quelquesfois cela advient apres qu'il y a eu du sang tiré. Or au lieu de faire tels offices, & servir à esteindre le feu, ceux-ci aident à l'enflammer davantage & souvent à la ruïne d'eux-mesmes, penitence tres-meritoire à un tel estourdissement. Aucuns veulent dire que les susdites coustumes sont venuës d'Italie[3]. Je m'en rapporte à ce qui en est. Cependant l'usage en est maintenant nostre, & si la justice n'est

---

[1] « Les seconds sont en principe deux individus qui accompagnent chacun l'un des *querellants* sur le pré. Il arrive qu'ils soient plus nombreux mais toujours en nombre égal de part et d'autre. On parle quelquefois de "tiers", "quarts"… mais le plus souvent on se contente de mettre au pluriel le mot *second.* Brantôme pense qu'elle [l'origine de la pratique des seconds] vient de Naples et pense que le premier duel de ce type en France fut celui des mignons de Henri III, le 27 avril 1578 […] » (v. Billacois, *op. cit.*, pp.107-108). Pour Nicolas Pasquier, les seconds ne devraient être présents qu'en tant que témoin ou pour aider en cas de blessure. Leur participation au combat dénigre, selon Pasquier, l'honneur et les capacités des duellistes et la conception qu'ils ont de l'amitié est jugée fausse et condamnée : « Je ne puis croire que celuy qui semond son ami pour luy servir de second, soit en effect amy : je diray qu'il s'ayme soy-mesme et non la personne qu'il fait profession d'aymer : […] il luy fait grand tort : car pour cela il croit, ou veult faire croire, que celuy qui se dispose au combat n'est suffisant pour y entrer, manque de cœur ou de force, s'il n'est aydé d'un second ». V. N. Pasquier, *op.cit.*, p. 211.

[2] Il s'agit ici d'une allusion aux Flagellants, confrérie de pénitents où s'était enrôlé Henri III. V. Pierre de L'Estoile, *Journal*, décembre 1574 : « En ce temps, le Roy, estant en Avignon, va à la procession des Battus, et se fait confrère de leur confrairie ».

[3] Les Français continuent pourtant une tradition du moyen-âge français : « Le Moyen Age finissant, l'époque de la guerre de Cent Ans et de la Maison de Bourgogne apparaît comme un âge d'or des duels judiciaires ou gages de bataille. Il s'agit d'une procédure régulière décidée par le monarque ou par une Cour Suprême […] ». Mais la Noue n'a pas tort puisque « Dans l'Italie de la Renaissance, des maîtres d'armes entreprennent d'exploiter les ressources offertes par l'imprimerie pour faire connaître « l'art nouveau » qu'ils entendent élaborer. […] en ce premier tiers du XVI[e] siècle l'escrime entre dans une période de transition où l'épée peut à la fois être arme de guerre et arme civile ». V. respectivement Billacois, *op. cit.,* p. 32 et Brioist, Drévillon, Serna, *op.cit.*, p.133. Aussi, concernant l'attribution de l'origine à l'Italie, citons Montaigne, qui observe que « Nous allons apprendre en Italie à escrimer […] » (v. Montaigne, *Les Essais II*, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, chap. XXVII, p. 696). Pareillement, Brantôme estime que les italiens sont à l'origine de cette pratique : « Voilà […] ce que que j'en ay ouy discourir, et appris de grands capitaines italiens qui sont estez les premiers fondateurs jadis de ces combats et de leurs poinctilles, et en ont très-bien sceu les théories et pratiques ». V. Brantôme, *op. cit.*, pp. 376-377.

restablie & l'authorité Royale plus respectee, nous deviendrons bandoliers. J'allegueray un exemple pour monstrer la mauvaise consequence des querelles. C'est qu'estant survenu different entre deux gentils-hommes de la Cour, quasi tous les Princes & Seigneurs qui y estoyent avecques leurs partisans se [250] banderent les uns contre les autres, ce qui contraignit le Roy d'y envoyer ses gardes pour les empescher de venir aux mains & les faire retirer[1]. Je laisse à penser, s'ils se fussent attaquez, la sanglante folie que ç'eust esté.

IL me semble que nous sommes entrez assez avant dans ce Labyrinthe de mal, qu'il[2] nous a cousté assez cher, & aporté trop de diffame, pour desirer d'en faire davantage d'experience. Et comme c'est la Noblesse qui plus l'a nourri & entretenu, aussi est-ce la premiere qui doit aider à le destruire & chasser, mesmement si elle veut r'acquerir sa bonne reputation dont elle estoit jouïssante sous le regne du grand Roy François. C'estoit lors une belle chose de voir la bonne concordance qui estoit entre les gentils-hommes. On disoit d'eux ce proverbe Espagnol, que j'ay ainsi tourné,

Ils sont doux comme cire avecques les amis :
Et durs comme l'acier contre les ennemis.

Mais pour ennemis on n'entendoit sinon ceux qui en guerre ouverte estoyent reputez[3] tels. Une grande modestie se trouvoit entr'eux, & voyoit-on des societez de plusieurs compagnons estre de longue duree, & des amis beaucoup se garder une entiere fidelité. S'il naissoit quelque different, tous couroyent pour l'amortir, comme à present on le laisse croistre pour avoir le plaisir de voir battre deux hommes. Et quand j'y pense, il ne faut plus parler de ce temps-là, de crainte de rougir de honte du nostre qui est si dissemblable. Ceux qui sont de naturel paisible, & qui ont de la discretion, le trouvent bien rude. Car encores qu'ils s'efforcent de fuïr toutes contentions, ils ne laissent pourtant quelquesfois de s'y embrouïller, à cause de l'arrogance des autres qui est si insuportable qu'elle vainc toute pa- [251] tience. Ainsi sont-ils contraints de suyvre la mauvaise coustume, pour ne se voir vilipendez, & souvent avient qu'ils se desvelopent de tels inconveniens avec autant d'honneur que les provocateurs. Celui qui a dit que proces & querelles estoyent deux tres-mauvaises bestes à tres-bien rencontré, pource qu'il ne s'en peut trouver de pires.

---

[1] Nous n'avons pas pu découvrir à quel fait La Noue fait allusion.
[2] *Du remede aux confusions des Duels.*
[3] La Noue regrette l'époque de François I[er] où l'ennemi était commun, il était celui de la nation. On voit ici la notion d'ennemi se trouve « dénaturée », selon le terme utilisé par A. Jouanna. Celle-ci explique que « cet ennemi qu'ils [les gentilshommes] ne peuvent trouver en guerre, ils le trouvent chez leurs voisins, voire chez leurs anciens amis » (tiré de *L'Idée de race en France au XVI[e] siècle et au début du XVII[e] siècle*, Paris, 1976, p. 733).

J'AY ouï conter d'un gentil-homme, lequel disoit que quatre horribles maux[1] l'avoyent fort tourmenté l'espace de dix années, dont Dieu l'avoit delivré. L'un estoit un proces qui lui importoit de la moitié de son bien, l'autre une maladie qu'on estimoit incurable, le tiers une tresmauvaise femme, & le dernier une querelle fondee en grosses injures. Mais il affermoit que la querelle lui avoit donné plus d'ennuis & d'inquietudes, laquelle l'agitoit continuellement, là où les autres maux lui donnoyent quelquefois treves. Cela n'est pas trop mal-aisé à croire. Car celui qui se persuade que, jusques à ce qu'il se soit satisfait, chacun se mocque de lui, & qu'on le mesprise, ne s'ose quasi trouver en nulle compagnie. Il est toujours en sollicitude, pour cercher les moyens d'avoir reparation du tort qu'il a reçeu. La haine qu'il porte à son ennemi lui espoinçonne incessamment le cœur, & le desir de se venger ne le laisse à repos, & quand il considere les evenemens douteux des combats, la crainte d'infamie le va encor plus travaillant. Finalement, s'il a quelque sentiment de divinité & religion, & qu'il se represente le peril evident de l'ame, le corps perissant en la poursuite d'une mortelle vengeance, ne sont-ce pas la des troubles comparables à ceux des furies dont les anciens on parlé ? Et, pour dire, la verité, c'est le vray supplice des que- [252] relleux, qui ne voulans laisser les autres en repos, la justice divine permet qu'ils soyent eux-mesmes en perpetuel trouble. Il y a beaucoup de maux qui nous arrivent, desquels nous avons tres-petite coulpe. Mais quant à cestui-ci nous-mesmes le forgeons, & nous le chargeons sur les espaules, au moins ceux qui ne veulent vivre sans different. Assez de gentils-hommes se trouvent, qui avoyent mille & deux mille escus de rente, qui ont tout despendu à ce miserable exercice. Et qui demandoit aux querelleux, Qui est-ce qui vous donne tant de peines, & qui vous fait hazarder en tant de perils & consumer en si grandes despenses ? C'est (diroyent-ils) pour l'occasion de nostre honneur. Vrayement voila un honneur qui apporte beaucoup de miseres : plustost devroit-il tirer avecques soy contentement & plaisir.

MAIS je me doute que si on vouloit regarder de pres à ceci, on trouveroit que la[2] cause du mal gist en nos erreurs & folies. Et comme les ambitieux, pour courir apres une gloire fantastique, laissent en arriere la vraye, ainsi que dit Plutarque[3] : aussi avons-nous formé un faux honneur, qui s'acquiert par certaine vaillance[4] (ce qui seroit encor loüable, si

[1] *Maux engendrez par les querelles.*
[2] *Sources des causes de tels maux.*
[3] Plutarque, *Vies*, Michel Vascosan, Paris, 1565, « Vie d'Agis & Cleomenes », p. 550 v° : « […] car tout ainsi, les ambitieux embrassans la gloire, comme une image de la vraye vertu, ne font jamais acte qui soit entierement pur et net […] ».
[4] Montaigne rappelle que la vraie vaillance est la vaillance morale : « L'estimation et le prix d'un homme consiste au cœur et en la volonté; c'est là où gist son vrai honneur; la vaillance, c'est la fermeté, non pas des jambes et des bras, mais du courage et de l'ame […] » (v. *Les Essais I*, éd. citée, chap. 31, p. 219)

c'estoit contre ennemis de guerre) laquelle ne consiste qu'en bravades, piaffes, injures de paroles, outrages de fait, coups d'espee & meurtres, le tout contre ceux qui au paravant estoyent nos voisins, compagnons & amis. C'est là une succincte description de ce magnifique honneur qu'on a tant aujourd'hui en la bouche.

SUR ce propos quelqu'un pourra dire, faut-il que je me laisse injurier & frapper[1], sans me ressentir ? Je respons que mon intention n'est pas de monstrer qu'il [253] faille le souffrir.[2] plustost, qu'il ne faut nullement commettre telles injures. Et qu'est-ce donc que vray honneur[3] ? C'est une belle loüange & reputation qui est donnee par les gens de bien à quelqu'un pour cause de sa vertu, laquelle il demonstre par plusieurs bons effects. Iceux consistent en l'usage de prudence, justice, proüesse, temperance, verité, courtoisie, & autres pareilles vertus. Dont s'ensuit[4] que le fondement de l'honneur gist en la possession de vertu, de laquelle il faut estre revestu premier qu'avoir la fruition d'icelui. Parquoy ceux-là se trompent qui pensent estre dignes de triompher de l'un, & ont encor si peu profité en la conoissance de l'autre. C'est vouloir avoir l'ombre sans le corps, & l'escorce sans le bois. Je suis asseuré que les biens avisez esliront plustost de s'accoistre par les voyes que j'ay recitees, que suyvre les abus de la coustume, desquels il se faut aider comme on fait d'un cautere, dont on use seulement en grande extremité, & non autrement. Car il peut arriver qu'un gentil-homme modeste seroit grievement outragé par l'insolence d'un autre, & de le souffrir il ne le voudroit faire. Ainsi y a-il quelque contrainte de s'accommoder aucunement aux coustumes, jusques à ce que le bon ordre soit remis, à fin de n'encourir reproche de vileté ou de lascheté. Anciennement on disoit qu'il falloit fuïr un assaut de cent lieuës & cercher une bataille de cent : à meilleure raison pourroit-on dire ceci des querelles où il y a beaucoup moins d'honneur à acquerir, qu'à un assaut. Si je me suis attaqué à un qui me soit inferieur en courage, & que j'aye le dessus, j'en acquiers peu de loüange. Si c'est à quelqu'un qui soit reputé brave & que je l'aye estropié, on plaindra son infortune, & accusera-on ma [254] valeur, comme nuisible à ceux de ma propre nation. Et si c'est à un qui ait esté mon ami, & que je l'aye tué, qui est celui qui ne juge tel acte inhumain ? Il sera donc besoin pour ma justification, qu'il soit notoire que les susnommez m'ayent forcé de venir à ces termes, laquelle circonstance se rencontre peu souvent. Il y a tousjours eu en France bon nombre de

---

[1] *Du vray honneur.*
[2] Nous trouvons au lieu du point une virgule dans l'édition de 1591.
[3] On compte dans ce discours vingt occurrences du terme *honneur*. Ici, La Noue va se livrer à la définition de ce terme. Il s'en dégage deux aspects : l'honneur est à peu près synonyme de *vertu*, il est un modèle de conduite, produit par un ensemble de qualités estimables. L'honneur désigne aussi la *réputation*, c'est-à-dire l'effet produit par la démonstration des qualités que l'on possède.
[4] Nous avons ajouté « Dont » en début de phrase, cet oubli étant signalé dans les errata.

gentils-hommes courageux, desquels on a veu aucuns (mesmes de nostre temps) faire de merveilleuse preuve de hardiesse en des questions particulieres. Mais les hommes entendus ne les ont à beaucoup pres tant louëz de cela que des autres prouësses par eux faites es rencontres, assauts & batailles. C'est aux guerres qu'on doit monstrer sa valeur & hazarder liberalement sa vie. Et ceux qui la vont precipitant aux querelles, font croire qu'ils ne l'estiment pas de grand prix.

JE pourrois encores noter quelques autres abus qui se commettent : mais ils sont si[1] vulgaires & conus que le recit d'iceux causeroit ennui. Il est plus utile de discourir des remedes les plus propres, pour les chasser ou amoindrir. Si on eust commencé d'en appliquer quelques uns de meilleure heure, ils eussent davantage servi : car plus on attend, plus s'enracine le mal. Toutesfois il est encores guerissable, moyennant qu'on le cure par les causes plustost que par les accidens. On a veu lors qu'il survenoit que quelque homme d'honneur estoit tué en querelle à la Cour, incontinent on faisoit des ordonnances & reglemens pour empescher qu'autres pareils inconveniens n'avinssent[2]. Ce qui s'observoit là pour un mois seulement : puis tout se mettoit en oubli. C'estoit (comme on dit) apres la mort le Medecin : & pour l'avenir le preservatif estoit trop [255] foible. Mais il faut se souvenir, puis que le mal est universel, qu'il est expedient que les remedes le soyent aussi, & que toutes les parties dolentes, tant prochaines qu'esloignees, se ressentent du benefice de la medecine. Par ci devant on a fait publier des livres traduits d'Italien en François[3], qui traitent des injures,

---

[1] *Des remedes aux maux susmentionnez.*

[2] En 1409, apparaissent des « Lettres qui defendent les duels » (V. Isembert, *Recueil général des anciennes lois françaises,* Paris, 1825, t.VII, p.199) puis il faut attendre mai 1579 l'« Ordonnance rendue sur les plaintes et doléances des états-généraux assemblés à Blois […], où l'article 197 concerne le duel : « Enjoignons à tous les habitants des villes, bourgs et villages, faire tout devoir de séparer ceux qu'ils verront s'entrebattre avec épées, dagues et bâtons offensifs […] » (t. XIV, p. 428). Plus tard, le 18 avr. 1581, le sujet est à nouveau abordé : « Lettre, en forme de jugement et déclaration, au sujet d'un démenti donné à un prince de sang », (t. XIV, p. 486). Il faudra attendre 1602 pour qu'un nouvel édit contre les duels soit publié. On aurait cru les ordonnances sur le duel plus nombreuses d'après ce que nous dit Brantôme : « Quant à notre roy Henri III, je sçai bien, et plusieurs gens de foy comme moy, combien de fois il en a faict d'ordonnances et de deffence de n'en venir plus là; car je l'ay veu à la cour le publier plus de cent fois […] » (Brantôme, *op. cit.*, t. 6, p. 385).

[3] De nombreux ouvrages italiens ont traité du duel, et plusieurs ont été traduits en français. Nous pouvons citer les textes les plus importants : Paris del Pozzo, *Libellus de re militari,* (Neapoli, s.d.), qui, même s'il est un guide pratique du duel (del Pozzo reprend ses règles fondées sur la coutume et fait la synthèse des anciennes lois italiennes dans le but de les fixer, tentant ainsi de règlementer le phénomène), il en déplore l'usage, qui ne doit être reservé qu'aux cas graves. Selon les spécialistes, il a vraisemblablement été écrit en 1472. Mentionnons aussi l'ouvrage d'André Alciat, *De singulari certamine seu duello tractatus*, Vincentius, 1543, traduit en français en 1550. Les théories de Paris del Pozzo y sont reprises et simplifiées ; l'influence de cet ouvrage fut néfaste : il participa au progrès de la pratique du duel. Suit l'ouvrage de Girolamo Muzio, *Il duello del Mutio Justinopolitano*, paru à Venise en 1550. Les idées de Muzio sont généralement similaires à celles de ses prédécesseurs mais celui-ci s'applique plus à chercher des solutions à cette violence et ses funestes conséquences. Il étudie les divers types d'injures et les possibilités de réconciliation. Cet ouvrage connaît une version française rééditée trois fois : *Le combat de Mutio Justinopolitain […] traduit nouvellement d'Italien en François par Antoine Capuis Dauphinois,* Lyon, 1561. Sur les ouvrages italiens traitant du duel, voir C.

satisfactions & Duels, & qui enseignent aux gentils-hommes de fuïr les querelles, & donnent les moyens, quand on les a, d'en sortir, sans perte d'honneur : entre lesquels le Mutio[1] merite d'estre leu. Cependant tout cela ayant esté mis en l'une des balances, l'autre où estoit la coustume depravee l'a emporté, comme une Portugaise[2] feroit un escu : en quoy se conoist qu'elle a beaucoup plus de force que les Loix escrites. C'est l'office du Roy d'entreprendre de tuer ce monstre, qui se va repaissant de sang. Et incontinent qu'il aura commencé de mettre à bon escient la main à la besongne, les Magistrats feront le semblable, & les inferieurs seront en fin contrains d'obtemperer. Or puis qu'il est question de reigles & decisions d'honneur, on ne les peut aller cercher ni recevoir d'autre lieu que de la Cour, parce que ce qui y est pratiqué est reçeu & approuvé en toutes les provinces. A ceste occasion doit-on jetter là les premiers fondemens de ceste reformation, laquelle ne peut estre pour le commencement que difformee, à cause que ce grand mal si enraciné est difficile d'arracher, qu'en descendant par moindres maux jusques à ce qu'on soit en disposition d'embrasser les bons preceptes, qui enseignent que tous ces Duels sont non seulement iniques ains aussi diaboliques, inventez pour la perdition des corps & des ames, lesquels nul Prince ne peut legitimement permettre. [256]

MAIS pour continuer mon propos des remedes presens, je diray qu'il seroit bon[3] que sa Majesté, les Princes, & les Seigneurs, blasmassent en leurs propos ordinaires, qu'ils tiennent en public, les querelleux, au lieu de leur aplaudir[4], apres qu'ils ont ensanglanté leurs armes, & monstrassent quand & quand qu'ils les abhorrent, comme gens qui n'ont autre plaisir que de s'exalter par la mort d'autrui. Qu'ils admonestassent chacun de vivre avecques modestie & discretion, menaçans de rigoureux chastiment ceux qui feroyent au contraire. En apres, s'il avenoit en ladite Cour que quelques uns fussent si temeraires de s'entr'assigner lieu ou s'entr'outrager, qu'on les punist sans espargner personne. Car deux ou trois exemples de justice en corrigeroyent plus de cinq cens. Ceci s'observe severement en la Cour du Roy d'Espagne[5]. Aux uns on ordonne prison en des chasteaux : on bannit les autres pour quelque

---

Chauchadis, *op. cit.*, chapitre 5 « Le modèle italien », p. 97 et sv. Nous pouvons penser que La Noue a lu *Le combat de Mutio*, le citant plus bas.

[1] V. note précédente.

[2] La portugaise est une « Sorte de monnaie d'or » (V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, 1965, t. VI, « Portugaise ».

[3] *Des remedes particuliers.*

[4] D'Aubigné blâme aussi les princes qui encouragent le combat : « Nos savants apprentifs du faux Machiavel / Ont parmi nous semé la peste du duel. Les grands, ensorcelés par subtiles querelles, / Ont rempli leurs esprits de haines mutuelles; […] / Le Prince en son repas par louanges et blâmes / Met la gloire aux duels, en allume les âmes […] » (v. A. d'Aubigné, *Les Tragiques,* Gallimard, 1995, « Misères », v. 1047 et sv.).

[5] En 1480, est édictée la pragmatique des Rois Catholiques à Tolède ; ce texte condamne le duel qui est défini tel un délit et souligne sa gravité non seulement parce que ses conséquences sont funestes mais aussi parce qu'il est la mise en place d'un pouvoir judiciaire parallèle. Les duellistes peuvent être condamnés à mort et de lourdes peines sont prévues pour tous ceux qui y participent de près ou de loin (conseillers, intermédiaires, spectateurs,

temps : on en condamne aussi quelques uns d'aller aux guerres de Barbarie contre les Maures : quelquesfois on les contraint de faire des satisfactions publiques. Et quand le fait est grief, la confiscation d'une partie des biens ou la mort y pendent. Et puis qu'en nostre France ceste humeur maligne est si fort attachee, il convient que la purgation soit un peu gaillarde, & ne viendra point de sedition par ceci. Il y en a qui ont ceste opinion que sa Majesté devroit laisser à la justice faire la correction & punition de ces querelleux & tueurs ordinaires, sans s'en entremesler. Ce que je ne reprouve pas, quant aux vilains assassinats qui se commettent & autres semblables cas. Mais puis que ceste matiere ici est de l'honneur & des armes, & qu'aux Cours & aux guerres les bonnes ou mauvaises institutions [257] s'y prenent, je serois d'avis que de là vinst l'ordre & le chastiment. Pour cest effect il seroit besoin que sa Majesté fit assembler les Mareschaux de France, & les plus vieux Capitaines, pour faire de bonnes ordonnances sur ce faict, pour regler plusieurs choses mal entenduës & mal pratiquees, & monstrer comme on se doit gouverner au poinct de l'honneur, & apres faire publier le tout par les Provinces, à fin que chacun fust averti de se contenir en son devoir. Et n'y a point de doute que les bons exemples & les punitions n'eussent beaucoup de force pour suprimer les erreurs & confusions presentes. Faudroit aussi estre soigneux que ceci fust bien observé à la Cour, à Paris, & aux lieux où il y a corps de gens de guerres : car de toutes parts du Royaume la jeunesse va là pour y apprendre, & quand les abus y regnent, retournans en leur païs, il les y sement, & par ce moyen le mal s'espand par tout : au contraire y voyant de bonnes coustumes, il les imitent & les proposent apres aux autres. Les gouverneurs devroyent aussi avoir charge expresse qu'incontinent que quelque querelle surviendroit en leurs gouvernemens, ils mandassent querir les parties pour essayer de les apointer, & si les personnes estoyent de si grande qualité, & le fait si difficile, leur enjoindre d'aller sans delay vers sa Majesté pour y pourvoir, laquelle a grand interest quand ses sujets vivent en discorde. Et s'il avenoit que quelques uns fissent de vilains outrages, les poursuyvre vivement & sans respect. Je croy que l'un ni l'autre parti ne seroit si aveuglé de suporter de meschans actes. On dira, le Roy n'a-il pas fait prou de fois ces commandemens-ici ? je le confesse, mais ils n'ont de rien profité, pource qu'ils n'ont esté gardez : & comment y eussent obeï ceux qui [258] estoyent au loin, quand ils voyoyent qu'à la Cour mesme ils estoyent mesprisez ? Car toutes sortes d'injures de parole & de fait, supercheries, vengeances & combats assignez, s'y faisoyent à la barbe de

---

ainsi que ceux qui le savaient et qui ne l'ont pas dénoncé aux autorités). V. C. Chauchadis, *La loi du duel. Le code du point d'honneur dans l'Espagne des XVIe-XVIIe siècles,* Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1997, pp. 205-207.

tous, sans grande reprehension. Si on veut que les bons reglemens servent, il faut que les Magistrats les gardent les premiers, & puis les facent garder aux autres.

JE dirois quelque chose des poincts qui doyent estre contenus en iceux, n'estoit qu'il[1] sembleroit que je voulusse entreprendre sur ceux qui doyvent estre commis pour le faire, dont la suffisance est telle, qu'il ne leur faut aucune instruction, apartenant à eux de la donner aux autres. Toutesfois pour satisfaire au desir des curieux (que je cuide qui en voudroyent voir quelques uns) j'en proposerai seulement sept ou huit qui me sont venus les premiers en la fantaisie à sçavoir que les injures legeres, qui se disent par soudaine cholere ou autrement, ne se repousseront avecques la dementie, d'autant que ceste parole est maintenant trop odieuse, ains avecques une negation plus douce, à laquelle on ne pourra[2] respondre avecques la dementie. Celui qui la donnera, sinon sur injure, laquelle, estant prouvee, rendroit infame ou digne de mort le gentil-homme qui l'a reçeuë, on la lui fera reparer. Celui qui fera outrage à quelqu'un par voye de fait sans occasion, on le contraindra de faire satisfaction. Ceux qui auront reçeu injure, n'assigneront lieu à leur ennemi & ne le feront appeller, sur peine de punition rigoureuse tant à eux qu'aux appellateurs[3] : mais iront devant le Roy, le gouverneurs, ou le Chef de guerre, demander permission de se satisfaire par les armes. Et si l'injuriant, à la troisieme sommation dudit superieur, ne [259] comparoit, il sera declaré par afiches publiques incapable de se trouver à la Cour, aux armees & aux villes capitales : & l'autre restitué en son honneur, tant pour son obeïssance, que pour son ressentiment & descharge du combat, encor que l'autheur s'offrist par voyes secrettes d'y venir. Les querelles que les gouverneurs & Chefs de guerre ne pourront accorder, ils n'auront pourtant le pouvoir de permettre la decision d'icelles par combat singulier, ains renvoyeront les contendans devers sa Majesté (avecques defenses de ne s'entr'offenser) auquel seul apartient de le conceder. Quiconques donnera ou fera donner des coups de baston à un gentil-homme, sera chastié par bannissement limité, ou autre griefve peine, apres avoir fait satisfaction, pource que c'est un outrage de valet. Si celui qui aura esté injurié use de supercherie pour le recouvrement de son honneur, le superieur lui fera faire amende de sa lascheté. Ceux qui dans les provinces feront à l'occasion de leurs querelles de grosses assemblees, on les poursuyuvra à force ouverte, d'autant que ce sont estincelles qui ne servent qu'à r'allumer la guerre. On pourroit adjouster plusieurs autres articles, lesquels estans disposez par ordre, auroyent quelque grace. Mais il sera assez tost de les manifester quand une bonne resolution sera prise de les faire bien observer. Il doit suffire

[1] *Reglement pour faire valoir les remedes.*
[2] Nous avons ajouté « ne » avant « pourra », cet oubli étant signalé dans les errata.
[3] L'appelateur est « Celui qui porte pour autrui une provocation en duel ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1925, t. I. « Appelateur ».

pour ceste heure d'avoir veu ces petites pieces descousuës que j'ay mises ici pour resveiller beaucoup de gentils esprits qu'il y a en France, que je conois, à fin qu'ils disent mieux que moy, & qu'ils corrigent ce que j'ay dit, qu'ils remonstrent aussi aux grands que leur office est d'essayer par tous moyens de remettre la Noblesse dans le chemin d'où elle est sortie. Car si elle [260] continuë de marcher ainsi à l'esgaree, tant en paroles qu'en faits, elle ira tousjours profanant la vertu & les armes en se consumant. Au contraire, si la bonne discipline la fait r'entrer dans la carriere de ses ancetres, avec facilité elle parviendra au bout d'icelle, où les couronnes du vray honneur se departent.

F I N.

Q U E   S A   M A J E S T E   D O I T entretenir pour le moins quatre Regimens d'Infanterie[1] en temps de paix : reduits tous à deux mille cinq cens hommes : tant pour conserver la discipline militaire, que pour estre asseuré d'avoir tousjours un gros corps de vieux soldats.

TREIZIEME DISCOVRS.

A BON droit est loüé le Roy Charles septiéme, d'avoir esté autheur d'un si[2] profitable establissement, que celui de la gendarmerie[3]. Il semble aussi que le grand Roy François ne soit digne de moindre loüange, en ce qu'imitant la discipline antique, il a sçeu former entre ses propres sujets un puissant corps de gens de pied[4], pour rendre la militie plus accomplie. Au paravant on en faisoit bien peu d'estat : comme j'ay dit ailleurs. Mais depuis que les bonnes regles ont esté posees, & que l'exercitation a suyvi, ils se sont façonnez, & sont deve- [261] nus plus obeïssans, & valeureux. Peu de temps auparavent les harquebuses estoyent venuës en usage[5]. Ce qui les a rendus[6] fort redoutables, & si necessaires, qu'on ne s'en peut passer. Puis donques que l'experience de plusieurs guerres

[1] Le terme de régiment apparaît sous François Ier, mais ce n'est que vers 1560 qu'il signifie « […] bande de gens de pieds groupés sous l'autorité d'un chef […]. En 1562, le fait est incontestable : Monluc lève un régiment, et, au mois d'août de cette même année, des commissions sont délivrées pour en organiser trois autres. On voit apparaître le régiment de Brissac, composé du groupe des vieilles bandes de Piémont. Les noms de régiments de Piémont, de Picardie, de Navarre et de Champagne apparaissent, dès ce moment. […] Tous furent supprimés à la fin de la guerre, comme s'il se fût agi de formation temporaires, mais le système était connu, et dès le commencement de la guerre suivante, en 1567, trois nouveaux régiments furent constitués, sous le commandement de mestres de camps. Cette organisation était désormais définitive, et les bandes permanentes devaient être groupées en régiments plus ou moins stables, mais suivant un modèle déterminé. Il semble qu'en 1569, il en existait déjà huit, avec un effectif de 15.000 hommes, et cette infanterie allait se développer, malgré les vicissitudes imposées par les guerres de religion ». V. R. Doucet, *Les Institutions de la France au XVIe siècle*, Paris, 1948, pp. 641-642.

[2] *Combien l'Infanterie est necessaire.*

[3] « La grande réforme réalisée au temps de Charles VII, en s'inspirant des enseignements retirés de la guerre de Cent ans, avait consisté dans la création d'une force permanente soldée par le roi, *les compagnies d'ordonnance,* complémentées par une infanterie sommairement organisée, celle des *francs-archers*. […] L'organisation des compagnies d'ordonnance, ou de la *gendarmerie*, avait été fixée dans ses grandes lignes par les textes législatifs de Charles VII ». V. *ibid.,* p. 620.

[4] François Ier a « […] le désir de renouer avec l'Antiquité, ce qui explique l'emploi du nom de "légion". D'autres éléments vont dans le même sens : comme chez les Romains, le légionnaire qui se distingue doit recevoir un anneau d'or ». V. A. Jouanna, *La France de la Renaissance*, Robert Laffont, Paris, 2001, p. 907. V. aussi *supra* note 4 p. 406.

[5] « En 1523, l'arquebuse était encore peu populaire dans les troupes françaises ; mais en 1525, après la bataille de Pavie, où les Espagnols avaient dû en partie leur succès à leurs arquebusiers dirigés en tirailleurs, la mère de François Ier, déclarée régente, donna des ordres pour que des compagnies d'arquebusiers fussent formées ». « Une ordonnance de 1537 fixait l'effectif des arquebusiers au quart du total. En 1548, cette proportion était du tiers ». V. respectivement Le Comte de Chesnel, *Dictionnaire des armées de terre et de mer. Encyclopédie militaire et maritime*, Paris, 1862-64, p. 80 et Doucet, *op.cit*., t. II, p. 635.

[6] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.

nous a enseigné qu'il est impossible de les bien mener, sans avoir bon nombre d'Infanterie, ne seroit-ce pas erreur de n'en vouloir faire un fondement ? veu qu'on a trouvé expedient d'en bastir un si vigoureux de Cavallerie. Car les mesmes raisons qui ont induit nos anciens Rois à ordonner l'un, doyvent presser ceux qui regnent, à establir l'autre. Anciennement les principales actions de guerre se désmesloyent en pleine campagne. A ceste heure elles consistent à surprendre, assaillir, & defendre places : à quoy l'harquebuserie & les picques sont non seulement utiles, ains necessaires[1]. Or si nous voulons regarder au nombre de gens de pied, qu'on entretient en France, en temps de paix : il semblera bien petit, au regard des gens de cheval d'ordonnance qui du temps du Roy Henri second passoyent six mille lances[2]. Car excepté les garnisons des citadelles & chasteaux, qui doyvent estre là attachees, le reste est peu de chose. Mais pour avoir une militie bien ordonnee, il faut qu'il y ait quelque proportion entre les parties & especes de gens de guerre qui la composent, comme il y a entre les membres d'un corps humain : pource que le trop ou le peu aportent difformité. Et encores que les gensd'armes surmontent les autres en dignité, il ne s'ensuit pas pourtant qu'ils les doyvent surpasser si fort en quantité. Le bras est plus honnorable que la jambe : elle ne laisse pour cela d'estre aussi massive & grosse qu'il est, & utile en son office comme il est au sien. C'est [262] pourquoy il m'a semblé que quatre Regimens d'Infanterie se doyvent, par raison, entretenir en temps de paix, reglez à six cens hommes chacun : pour bien correspondre avec les forces des ordonnances : encores qu'elles ne soyent maintenant que de quatre mille lances[3].

JE ne veux point m'amuser à monstrer combien il fait besoin à la France d'avoir[4] tousjours un bras armé. Car ceux qui ont du jugement, sçavent assez que les aigles d'Austriche viendroyent manger ses coqs[5], si l'ordre militaire y estoit aneanti. Mais il y en a

---

[1] A l'époque où La Noue combattait aux Pays-Bas, la guerre menée était une guerre de sièges (comme ailleurs en Europe) : « Entre 1529 et 1572, on avait construit quelque 43 kilomètres de défenses modernes aux Pays-Bas : furent édifiées 4 citadelles et 12 enceintes, et rénovées 18 autres enceintes […] ». Il fallait des mois, voire des années pour prendre une citadelle. Cette révolution militaire, dans laquelle s'insère la multiplication des sièges, est sans doute due aux progrès de l'artillerie qui a elle-même engendré une transformation dans l'architecture des forteresses.

[2] La lance est l'unité de base de la cavalerie lourde, qui comprend un homme d'armes, un ou deux archers et plusieurs valets. Le chiffre avancé par La Noue est excessif : selon Doucet, du temps du règne d'Henri II, « En 1551, on n'entretenait plus que 2.410 lances, et en 1559, après la paix du Cateau, les effectifs furent aussitôt ramenés de 3.520 à 2.400. […] l'effectif total des compagnies resta sans changements importants jusqu'à la fin du siècle, mais la gendarmerie avait perdu sa valeur et son prestige ». V. R. Doucet, *op. cit.*, t. II, p. 626.

[3] Encore une fois, La Noue semble exagérer les chiffres en affirmant que le nombre de gendarmes s'élève à 4000 (voir note précédente).

[4] *Pourquoy la France à besoin d'estre tousjours armee.*

[5] L'emblème de l'Autriche est l'aigle bicéphale, qui décuple sa force par la possession de deux têtes, alors que l'animal emblématique des Gaulois est le coq (il provient de la ressemblance entre *gallus* qui signifie « coq » et *Gallus* qui veut dire « gaulois »).

plusieurs qui pensent que les François sont maintenant si aguerris, qu'il ne faut que frapper du pied en terre, pour en faire sortir les legions armees, comme disoit Pompee[1]. C'est se tromper, & ne se doit-on fier là dessus : car la discipline et l'entretenement manquant, plus il y a d'hommes, plus il y a de desordre & de confusion[2]. Ceux qui se laissent abuser au bruit de plusieurs tabourins, à voir bransler une multitude d'enseignes en l'air, & à voir une campaigne couverte d'hommes, ne pensent pas pourtant l'estre : entant qu'ils cuident que chacun doyve faire autant de devoir qu'il fait de parade. Toutesfois à l'espreuve, on conoit souvent qu'une petite troupe d'ennemis determinez met tout cela à vau de route[3]. N'avons-nous point aussi assez senti depuis vingt ans[4] les ravages que fait une multitude desordonnee, sur les propres amis ? Toutes ces experiences nous doyvent persuader que peu de vieux soldats profitent plus que beaucoup d'inexperts.

JE sçay bien que personne ne contredira, qu'il ne faille tousjours entretenir bon[5] nombre de gend'armerie : mais d'Infanterie, aucuns estiment qu'on s'en [263] peut passer en temps de paix : à cause que le Royaume a besoin qu'on espargne en plusieurs choses, pour chasser la necessité. Je leur respondray, que si le Royaume est pauvre, il sera mesprisé, & si on le mesprise, plus machinera-on à l'encontre. Ce qui doit convier les grands, à le bien appuyer de conseil & de force. Je me garderay bien de croire que nostre pauvreté soit telle, que nous ne puissions entretenir quatre mille lances, & deux mille cinq cens hommes de pied ordinaires, sans conter les gardes des chasteaux. Nous pourrions faire plus : mais quand le peu suffit, le beaucoup devient superflu. Or ce qui me fait desirer que les corps des Regimens soyent tousjours en estre, c'est à fin que l'art militaire ne s'oublie, non en theorique, ains en pratique. Aussi pour conserver beaucoup d'hommes de commandement. J'ay reglé les compagnies à soixante soldats, qui est (à mon advis) à suffisance en temps de paix[6]. Car

---

[1] La Noue a lu cette anecdote chez Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot*, Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 2, pp. 492 v°-493 : « […] un jour en plain Senat Pompeius parlant haultainement, avoit dit que personne ne senquist ny ne se souciast de ses preparatifs pour la guerre, pource que toutes & quantes fois qu'il voudroit frapper du pied contre la terre, il empliroit d'armées toute l'Italie ».

[2] Nous pouvons lire dans les *Commentaires* de Monluc la mention d'un tel désordre, advenu lors de « l'escarmouche de Sant' Abbondio » : « Comme j'arrivais delà de la Tresse, où se faisoit l'escarmouche, je n'y trouvay aucun capitaine, et estoit comme une escarmouche faicte en desordre ; […] Et à mon arrivée je demanday les capitaines, et n'en trouvay un seul qui se dict capitaine, dont s'ensuivoit un grand desordre ». *Commentaires*, éd. crit. par Jean Courteault, Gallimard, Bibliothèque de la *Pléiade*, Paris, 1964, p. 257.

[3] A vau de route : « Confusion, désordre ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle,* Didier, Paris, 1965, t. VI, « Route ».

[4] Le début des guerres date de 1562. On peut supposer que La Noue rédige ce discours en 1582.

[5] *Que l'Infanterie lui est necessaire & comment elle doit estre dressee*.

[6] Ce nombre semble être modéré : « Au retour de la paix, le nombre de régiments tombe à 5 ou 8, chaque compagnies étant réduite à 50 hommes ». V. A. Jouanna et *Alii*, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Robert Laffont « Bouquins », 1998, Art. « Armées », p. 671.

quand l'occasion surviendroit de les augmenter : jettant en chacune son parfournissement d'hommes, en deux mois ils seroyent façonnez, pour bien servir, tant par la diligence des bons Chefs, que par la vertu des bonnes regles. Il n'en prend pas ainsi aux Regimens nouveaux, qu'on leve : car si le Colonnel est de petite experience, il fait mauvaise election de Capitaines, & ceux-ci de soldats. Puis se gouvernans les uns & les autres, plus selon leurs fantaisies, que selon les ordres militaires : il ne se faut esbahir si à tels mauvais commencemens succedent de mauvaises issuës. Le mesme peut aussi avenir en ceste militie. Car si le Colonnel, pour aimer la Cour, ne veut demourer aupres de ses compagnies, & les Capitaines soyent le plus du temps à leurs maisons, & que uns [264] & autres, pour estre bien parez, s'accommodent de la moitié des payes des soldats, tout sera aussi corrompu. En affaire si important, on doit estre tres-soigneux : & d'autant plus severe, qu'on void les abus estre fort multipliez.

LES quatre Regimens, dequoy je parle, demouroyent en garnisons es villes de[1] frontiere de Picardie, de Champaigne, & en celles de protection[2] : servans tant pour la garde de quelques places d'importance, comme Mets[3], & Calais, que pour estre des escholes, où les jeunes gentils-hommes, qui sortent de Page[4], & autre jeunesse, iroyent s'instituer aux armes. Mais la principale fin seroit pour avoir tousjours un Magazin de vieux soldats, appareillez pour le besoin. Car quand une guerre seroit ouverte, & que le Roy auroit commandé d'accroistre les compagnies jusques à leur vray nombre, qui seroit à deux cens testes chacunes : on verroit six ou sept semaines apres sortir en campagne deux mille corcelets[5], & six mille harquebusiers, desquels, joints avec partie des hommes d'armes, soustiendroyent un grand choc, en attendant que les autres forces fussent arrivees. Si jamais il fut necessaire de refaçonner les gens de pied, c'est à present, que les guerres civiles les ont tellement depravez,

---

[1] *Le reglement des compagnies d'Infanterie, & le bien qui en reviendroit.*

[2] De même, dans son *Instruction sur le fait de la guerre* publié en 1548, Fourquevaux, considérant la France menacée de tous les côtés, propose de protéger ses quatre frontières (la France étant vue comme un quadrilatère). V. Fourquevaux, *Instruction sur le fait de la guerre,* De l'Imprimerie de Michel de Vascosan, A Paris, 1548, chap. II, p. 8 v°.

[3] En 1552, Henri II obtient la souveraineté de trois évêchés : Metz, Toul et Verdun. Pour reprendre ces villes passées sous l'autorité du roi de France, Charles Quint organise le siège de Metz qui sera défendu victorieusement par le duc François de Guise. Le siège est levé en janvier 1553. Désormais rattachée au royaume de France, Metz devient une place forte, mais toujours menacée comme le souligne La Noue.

[4] C'est à dire ceux qui quittent la condition de page.

[5] Le corselet est la « Principale partie de l'ancienne cuirasse, celle qui couvrait la poitrine, les épaules, et constituait la principale arme défensive de la cavalerie. L'invention de la poudre à canon fit disparaître de cette cuirasse quelques accessoires, comme les tassettes, le hausse-col, etc., et s'est modifié de la sorte que le corselet existait sous François I[er], et formait l'une des pièces de l'habillement de l'infanterie. […] Sous Henri II, on nommait *corselets* les *piquiers* et les *hallebardiers.* Une légion se composait de *corselets* (piquiers et hallebardiers), d'arquebusiers *morionnés* et d'arquebusiers à *chapeaux* ». V. Le Comte de Chesnel, *op.cit.*, p. 356.

que la plus part ne sçavent & ne veulent quasi plus obeïr : n'aportans que frayeur par où ils passent, & dommage où ils sejournent[1]. Aujourd'hui quand un jeune homme va en un Regimen nouveau d'Infanterie, je presume qu'il y apprend quelque pratique des armes, voire de la guerre, & à devenir plus courageux : mais en la mesme eschole il est à craindre qu'il n'y acquiere aussi des imperfections, qui offusquent le bien qu'il avoit embrassé, dequoy j'ay [265] fait recit ailleurs[2]. Au contraire, ces quatre Regimens seroyent comme de grosses sources, d'où il ne decouleroit qu'une eau claire & nette : laquelle se respandant par tout le Royaume, viendroit à esclarcir celles qui sont troubles. Car la discipline estant posee & observee, ceux qui l'auroyent ensuyvie, se monstrans, en tous lieux, doux envers leurs semblables, obeïssans aux superieurs, humains envers le peuple, & braves contre les superbes, mais principalement contre les ennemis, chacun les admireroit beaucoup davantage, que pour les morgues du jourd'hui : & la renommee d'une si belle institution volant par tout, les gentils cœurs detesteroyent les depravations acoustumees, & seroyent desireux de s'y renger. Si je n'avois veu autrefois les mesmes effects succeder d'une pareille cause, je n'en parleroye si asseurément, comme je fay. Il me souvient qu'au commencement du regne du Roy Henri second, quand il revenoit quelques Capitaines & soldats en France, qui avoyent esté deux ans en garnison es villes de Piedmont, on les prisoit beaucoup, les voyant si civils si courtois, nullement injurieux, & si bien parlans de l'exercice des armes[3]. Et cela faisoit que tous les jeunes gens y couroyent, pour recevoir pareille instruction. Et mesmes j'ai veu Monsieur le Comte de Charni[4] (qui est l'un des plus honnestes & vertueux

[1] Brantôme déplore aussi le mauvais comportement des soldats et se demande ce que dirait M. de Guise, qui détestait tant « la pillerie et la désobeyssance », s'il voyait : « […] nos soldatz de maintenant, qui sont si desraiglez et qui font plus profession de brigandage que de guerre? Car dès-lors qu'ils s'enroolent ou marchent soubz un'enseigne, c'est à prendre qui pourra sur l'un, sur l'autre, autant ou plus que sur l'amy de son party que sur l'ennemy tenir les champs […] » . V. Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1869, t. V, p. 380.

[2] C'est au discours V que La Noue parle des effets néfastes de l'engagement des jeunes dans les régiments d'infanterie. V. p. 119 (de l'édition de 1587).

[3] La Noue idéalise la courtoisie entre ennemis durant les guerres d'Italie alors que Guichardin insiste sur la cruauté des guerres et sur leurs effets envers les populations civiles : « Les Milanois […] tomberent dans un si furieux désespoir, que plusieurs préférant la mort à tant d'autres maux, se précipiterent du haut des toits dans les rues, et que d'autres se penderent eux-mêmes, sans que ces horribles spectacles étonnassent seulement la barbarie des soldats. La campagne ravagée dans le même-tems par les confédérés n'étoit pas moins malheureuse. Les habitans avoient reçû avec beaucoup d'empressement cette Armée qu'ils attendoient depuis longtems ; mais la cruauté & et les extorsions du soldat, changerent bientôt cette bien veillance en une violente haine ; triste effet de la corruption générale, qui de nos jours s'est emparée de la milice ». V. Guichardin, *Histoire des guerres d'Italie, Tome troisième, 1522-1534,* A Londres, Chez Paul et Isaac Vaillant, 1738, Liv. XVII, p. 221. Nous n'utilisons pas l'édition annotée par La Noue de l'*Histoire des guerres d'Italie* car les observations de celui-ci s'arrêtent au livre X.

[4] Leonor Chabot, comte de Charni (1525-1597), fils de l'Amiral de Brion. Il devient en 1570 lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne et en 1572, il préserve les protestants d'un massacre.

Seigneurs de ce Royaume) porter le corcelet & entrer en garde, comme les simples soldats & ce en temps de paix.

A ceste heure quelque bon mesnager me pourra objecter, que ceste multiplicité de[1] compagnies & de Capitaines augmente beaucoup une despense, laquelle estant ordinaire devient griefve à la fin : & qu'il vau- [266] droit mieux n'en entretenir que dix complettes. Je respondray que mon but n'est pas de former un Regimen tout entier : car tousjours (les affaires survenans) ce ne seroit qu'un Regimen : mais je regarde de jetter les fondemens de plusieurs, lesquels estans bons, tout ce que lon bastiroit dessus prendroit la mesme bonté, c'est à dire valeur. Et s'en ensuyvroit aussi qu'on auroit trois fois plus d'hommes : qui est l'une des fins, où je tens. Car comme il a esté dit, ces quatre corps produiroyent huit mille soldats : qui tous se pourroyent appeller vieux estans incorporez en iceux. Davantage, ce seroyent des boutiques d'où se tireroyent les Capitaines d'Infanterie. Car en trois ou quatre ans d'exercice, voire en temps de paix, un homme d'esprit se rendroit digne de commander à force de parler souvent de l'art de guerre & de pratiquer les offices de ceux qui la manient, & pour en voir continuellement quelque image devant les yeux. Quant à la despense, je confesse qu'elle seroit d'environ quatre mille escus par mois, de plus. Mais on entretiendroit aussi cens ou six vingts hommes de commandement : dont plusieurs feroyent un jour des services, qui ne se sçauroyent payer. Quels braves Colonnels a lon veu depuis vingt & cinq ans, qui se sont eslevez parmi l'Infanterie[2] ? dont je nommeray seulement quelques uns, comme Charri[3], Gohas[4], Causseins[5], Sarlabous[6], Pilles[7], Mouvans[1], & le courageux Montbrun[2]. Il faut croire

---

[1] Response à ceux qui sous couleur de mesnage empeschent un bon reglement .

[2] L'infanterie est moins prestigieuse que la gendarmerie, qui est majoritairement composée de gentilshommes fortunés, puisqu'il faut être riche pour y servir (l'équipement de l'homme d'arme coûte environ 700 livres, il faut en plus fournir et entretenir un cheval). Puisqu'elle jouit d'un moindre prestige, La Noue va chercher à la revaloriser en citant les noms de valeureux personnages qui ont servi dans l'infanterie. V. A. Jouanna, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, *éd. cit.*, Art. « Armées », p.667.

[3] La Noue cite peut-être Laurent de Charry qui était maître de camp, mais il est plus probable qu'il s'agisse de Jacques Prévot, seigneur de Charry, qui servit dans l'armée du duc de Guise et que Monluc montre comme un exemple à suivre : « Admirez et suivez quant et quant le grand cœur de Charry, lequel, demy mort, vient encore au combat, et se presenta pour entrer le premier et passer une eschelle par un trou » (V. Monluc, *op. cit.*, p. 291).

[4] Jean de Biran, seigneur de Goas. Voici ce que Brantôme en dit : « […] feu M. de Gouas a esté un aussi brave et vaillant soldat et capitaine qui ayt esté de son temps, et fort advantureux; il ne fut jamais blessé, et vint mourir à La Rochelle d'une petite harquebuzade dans la jambe, qui n'estoit nullement dangereuse ». V. Brantôme, *op. cit.*, p. 326.

[5] Jean de Monlezun, seigneur de Caussens, dont Brantôme parle en ces termes : « M. de Cossains estoit vieux soldat et capitaine […]. Aux premières guerres civiles, il eut une compagnie de gens de pied, laquelle il conduisit et employa très-bien à la prise de Blois ». V. les quatre pages qu'il lui consacre dans ses *Œuvres complètes*, Paris, 1873, t. VI, pp. 68-71.

[6] Corbeyran de Cardaillac, seigneur de Sarlabous : deux frères portent ce nom. Il s'agit peut-être du cadet, car Brantôme le déclare plus digne d'admiration : « Ces deux frères Sarlabous ont eu l'estime d'avoir estez deux forts bons capitaines de gens de pied; mais l'on estimoit le plus jeune ». V. Brantôme, *op. cit.*, t. V p. 339.

[7] Armand de Clermont, baron de Piles : capitaine protestant périgourdin mort à la Saint-Barthélemy.

que ce bon ordre en feroit ressusciter de pareils. Ce n'est point faire le dommage du maistre, de lui conseiller de despendre une petite poignee d'argent pour en recueillir de si bons interests. Les Colonnels des Regimens estans bien choisis, & sans faveur : il faudroit [267] qu'ils fussent assujettis de demeurer quatre ou cinq mois l'annee avec iceux. Et que les Capitaines ne peussent avoir congé au plus que pour trois ou quatre. Car quand les officiers sont absens, la discipline se neglige & l'obeïssance se pert. Il conviendroit aussi que les assignations du payement fussent certaines : à fin que le soldat ne se corrompist, estant contrant d'aller cercher à vivre dehors. Et quinze mille escus par mois y suffiroyent : qui est une somme que nos Rois donnent souvent en un jour à un homme.

ET dautant que les soldats ne veulent plus aujourd'hui porter de corcelets : c'est[3] ordre aideroit à les mettre en usage & honneur. Ce qui n'est si mal-aisé à faire qu'on pense : mais il seroit besoin de commencer par les Capitaines, qui ont les premiers rejetté l'usage de la pique[4]. Il leur faudroit enjoindre de la reprendre, & le corselet de Milan[5]. Et s'ils vouloyent avoir un casquet[6], & un rondache à preuve[7], pour les assauts & escarmouches, ils les pourroyent avoir. Aux compagnies il y auroit le quart de corcelets (ce qui jamais ne manqueroit) & le reste d'harquebusiers. Et combien que ce ne soit pas la vraye proportion qui doit estre, (laquelle consiste en autant d'un que d'autre) si en faut-il au moins approcher. Et pour donner aux soldats meilleur goust desdits corcelets, ceux qu'on leur bailleroit seroyent tous gravez, & bien faits : à fin que la beauté les conviast de s'y affectionner. Et quand ils verroyent l'exemple de leurs Capitaines, & les hautes payes qui leur seroyent donnees, &

---

1 Paul de Richien, seigneur de Mouvans (mort en 1568) : chef huguenot en Provence.

2 Charles Du Puy-Montbrun (1530-1575) : chefs des huguenots du Dauphiné.

3 *De remettre le port des corcelets en usage*.

4 La pique est une des armes que peut porter le fantassin. C'est une « Arme formée d'une hampe garnie d'un fer plat et pointu » (v. Greimas, *Dictionnaire du moyen français,* Larousse, 1992, p. 479). La Noue regrette qu'elle soit délaissée, alors qu'elle est considérée comme « la reine de la bataille ». Mais « Fournir des piques était une chose; c'en était une autre d'enseigner à des garçons de ferme ou à des apprentis le maniement de cette arme longue et capricieuse, et de leur apprendre en outre à évoluer de manière synchrone et à croire en leur force collective en ignorant le sifflement des balles ». De plus, étant « Longue, lourde, sa maîtrise réclamait une grande force musculaire et une pratique assidue […] » d'où cette tendance à abandonner cette arme.

5 Philippe Strozzi, colonel général des bandes françaises, faisait venir de Milan des corselet *gravés*, selon la mode du temps de Henri II. Le colonel avait rendu l'utilisation du corselet commune dans ses troupes. Brantôme raconte (*Discours sur les colonels de l'infanterie de France*, Vrin, 1973, p. 165) que Strozzi « […] approuvoit fort les corcelletz gravez de Milan & ne trouvoit point que nos armuriers parvinssent à la perfection, […] mais apres, il cria tant qu'ilz y vindrent; & trouva un doreur à Paris qui les dora aussi bien ou mieux, d'or moulu, que dans Milan, ce fut une grande espargne pour les Soldatz ; car au commencement, il n'y avoit morrion ainsi gravé d'or qui ne coustast, dudict Negrot, quatorze escus ».

6 Le casquet est un casque. « […] Le casque des simple soldats, surtout dans l'infanterie, se composait d'une calotte en fer battu […] ». V. Le Comte de Chesnel, *op. cit.*, p. 244.

7 Le rondache est un bouclier et « à preuve » : signifie « à l'épreuve, éprouvé ». V. Huguet, *op. cit.,* t. VI, p. 179 et 627.

qu'on feroit ranger les Nobles à les porter, ils ne se feroyent gueres tirer l'aureille[1]. Aux jeunes gens l'harquebuse est propre pour les instruire. Et quand ils ont acquis [268] reputation & experience, il les faut convier de monter apres en l'autre degré, qu'on doit rendre autant ou plus honnorable que le premier. C'est (à mon avis) une pauvre excuse, quand on dit, les soldats ne veulent pas faire ceci ou cela : (combien qu'aux guerres civiles il la faut souvent recevoir pour bonne) mais en un temps de regler & reformer, il est necessaire de commander d'authorité, pour rendre les soldats plus prompts à se renger à ce qui est convenable. L'Infanterie Espagnole, encor qu'elle se soit employee aux guerres civiles de Flandres, si n'a elle jamais laissé les corcelets : & le tiers de leurs meilleurs hommes les portent. Elle a aussi tousjours bien continué l'observation de ses regles. On lui peut donner ceste loüange, qu'en la Chrestienté il n'y en a point de meilleure[2]. Et les François, dira quelqu'un, en quel rang les mettez-vous ? Je respons, qu'estans bien instituez, ils ne cedent à aucune nation. Et ne l'estant point, peu souvent font-ils choses memorables.

JE desireroye qu'ils voulussent pratiquer quelques coustumes que lesdits Espagnols[3] observent entr'eux[4], que je trouve tres-belle. L'une, c'est que quand quelque nouveau soldat arrive en leurs bandes, les vieux l'instruisent de son devoir : s'il fait des fautes, ils le reprenent : & lui aident, s'il est mal vestu, à fin qu'il ne soit en deshonneur à la nation[5]. Cestui-ci reçoit à courtoisie telles admonitions. Entre nous le contraire se fait. Car si un jeune homme, qui entre es compagnies, fait une sotise, il est mocqué quasi de tous : & s'il a de l'argent, il se trouvera incontinent pigeonné, soit au jeu, ou par autres inventions. En sorte que plusieurs se rebutent de ceste fascheuse abordee. Je ne veux celer [269] aussi une faute que font nosdits jeunes gens : c'est que si on les veut amiablement reprendre, ils se rebecquent, & prenent cela de mauvaise part, comme si leur aage n'estoit sujet à errer. En apres, entre les Espagnols on n'y verra pas en six mois une querelle : pour ce qu'ils

---

[1] Se faire tirer l'oreille : « Faire une chose de manière réticente, se faire prier ». V. A. Rey, *Dictionnaire d'expressions et Locutions*, Le Robert, Paris, 2003, p. 661.

[2] V. A. Corvisier (dir.), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires,* Paris, PUF, 1988, p. 459. Brantôme partage le même point de vue que Noue, avis qu'il développe longuement : « Ce sont esté eux qui ont depuis cent à six vingtz ans en sça ont conquis par leur valeur et vertu les Indes occidentales et orientales, qui sont tout un monde complet. Ce sont esté eux qui nous ont tant de fois combatuz, batuz et rebatuz, au royaume de Naples, et puis nous en ont chassez. Ce sont esté eux […]. V. Brantôme, *Œuvres complètes*, Paris, 1873, t. VII, p. 9 et sv.

[3] *Belles coustumes observees entre les soldats Espagnols*.

[4] François de La Noue consacre les discours XVI et XVII aux usages qu'observe l'armée espagnole.

[5] Brantôme note aussi l'esprit d'entraide qui règne parmi les soldats espagnols : « […] en un rien, par la bonne discipline militaire & par la belle creance & bon soubstient qu'ilz ont entre eux, s'aguerrissent & se mettent en rang de Soldatz vieux aussitost, ainsi que moy mesme en ay veu arriver à Naples tant pietres, chetifz, mal habillés, *con çapatos dy cuerda*, soulliers de corde, descendre ainsi des Galleres. Les vieux Soldatz les entreprenoient, les prenoient en mains, les mondanisoient, leurs prestoient de leurs habillements ; si bien qu'en peu de temps on ne les eust point recognus ». V. Brantôme, *Discours sur les colonels de l'infanterie de France*, *éd. cit.,* p.76. V. aussi ses *Œuvres complètes*, Paris, 1866, t. II, p. 184.

desestiment les querelleux, & se plaisent d'estre modestes. Si quelqu'une survient, ils s'employent diligemment à l'apointer : & neantmoins quand il faut qu'ils la desmeslent par armes, ils s'en acquittent honnorablement. Le soldat François est beaucoup plus bisarre : & ne peut quasi vivre sans se battre, ne monstrant que trop de valeur contre ses compagnons. Tiercement, s'il y a quelque soldat blessé entr'eux, s'il n'y avoit qu'un escu en une compagnie, il y en auroit la moitié. En quatrieme lieu, quand quelqu'un a fait un acte signalé, il est prisé & honnoré de ses compagnons : & peu souvent cachent-ils la vertu par envie. En apres, ils ont encor ceci de bon aux commandemens militaires : c'est qu'un simple sergeant se fera obeïr, sans contredit, aux plus braves soldats, & de plus grande qualité, tant ils sont ployables sous leurs officiers. Aussi quand ils sont parvenus en charge, ils gardent bien leur authorité. Finalement, en leurs corps de garde, ils ne souffrent point qu'on y face des insolences : ains ce sont comme des escholes, où lon parle ordinairement du devoir des soldats, & des Capitaines, de l'honneur, & autre choses concernant les armes. Je pourrois dire davantage : mais ceci suffit, par où ceux qui vont nouvellement aux bandes pourront conoistre, que ce ne sont pas ici coustumes de Moines (comme aucuns disent) ains de soldats excellens. Si les Capitaines des Regimens susdits vouloyent aussi prendre un peu de [270] peine, ils donneroyent pareille instruction aux leurs : & ne travailleroyent pas moins à les façonner, qu'un escuyer fait à dresser un cheval. Et ce nous seroit une honte, si nous n'avions plus de soin des hommes que des animaux.

L'HUMEUR de la jeunesse Françoise, dira-on, est comme incompatible avecques[1] patience & modestie. Vrayement, j'aimerois autant qu'on me dit que puis qu'elle a quelque inclination à la legerté & promptitude, qu'il la faut laisser courre. Je tien, que nulle nation n'est plus capable de vertu que la nostre, moyennant qu'on la lui enseigne, & qu'on la presse de s'y exerciter. C'est chose asseuree que quand les Colonnels & Capitaines viendroyent à priser & avancer les soldats, qu'ils verroyent disposez à suyvre ces[2] exercices, & ne faire compte de ceux qui n'aiment que la pance & la dance, que la pluspart imiteroyent le bien. Ordinairement on leur propose la richesse : ce que je ne reprouve pas, moyennant qu'on face tousjours passer l'honneur devant : pource que c'est une bride qui garde de broncher, & un aiguillon qui incite à valeur. J'oserois affermer que de quatre Regimens, ainsi reglez comme j'ay dit, on tireroit plus de service, que de dix ainsi que maintenant ils sont. Car premierement, on seroit certain d'avoir deux moyens bataillons de picques, qui manquent du tout en nostre Infanterie : qui est un merveilleux defaut.

[1] *Response à une objection de ceux qui ne veulent point de discipline militaire*.
[2] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.

J'AY souvenance que monsieur d'Acier[1] amena aux troisiemes troubles dixhuit mille harquebusiers de la Religion, bons & braves. Or je demande, si en traversant une campagne ils eussent rencontré sept ou huit cens lances, si elles ne les eussent pas mis en rou- [271] te ? Plus de gens croiront ouy, que non. Mais si entr'eux y eust eu cinq ou six mille corcelets, il eust falu une armee pour les rompre. Somme que l'harquebuserie sans picques, ce sont des bras & des jambes sans corps : ce qui est difforme. Secondement de ce petit nombre ainsi façonné, les soldats seroyent plus obeïssans, s'escarteroyent moins, patiroyent davantage, & combatroyent plus courageusement. Ce qui est aisé à juger sans autre verification. C'est ordre aussi, ayant esté pratiqué trois ou quatre ans, serviroit de beaucoup aux nouveaux Regimens, qui se leveroyent avenant une guerre. Car la pluspart des officiers, estans tirez d'une telle eschole, tascheroyent de faire observer la mesme discipline à ceux qui n'en auroyent ouï que la renommee : de maniere que peu à peu l'usance de la picoree[2] & autres mauvaises coustumes viendroyent à se supprimer. O la belle chose que ce seroit, de ne voir point le païsan s'effrayer des gens de guerre, qui sont aujourd'hui l'horreur des villages : & voir l'humanité tellement revenuë en eux, qu'ils se gouvernassent chez leurs hostes, comme ils font en leurs propres maisons ! Ce ne sont point ici des Idees de Platon (c'est à dire des choses imaginees)[3] car en Piedmont, plusieurs annees, les François ont pratiqué le mesme[4]. Il reviendroit de ceci honneur aux Capitaines, profit & contentement aux soldats entant qu'ils ne seroyent point fuïs, comme il a esté dit, ains seroyent recueillis amiablement, trouvans tousjours devant eux l'abondance : au lieu que souvent ils ne rencontrent que pauvreté & disette : & avecques cela, sa Majesté en seroit beaucoup mieux servie.

FIN

---

[1] Jacques de Crussol, seigneur d'Assier (1540-1584) : capitaine huguenot, il joua un grand rôle durant les trois premières guerres, puis il revint au catholicisme après la Saint-Barthélemy et combattit au côté du roi.

[2] V. *supra* note 5 p. 254.

[3] Le sens de l'expression des « idées de Platon » est probablement « idées improbables ou fantaisistes ». On retrouve toutefois cette utilisation chez d'autres auteurs, par exemple : « Certes, c'est une chose plus absurde & plus inepte à toutes personnes de bon & sain entendement, qu'on jamais esté les vaines Idées de Platon, & les sottes chymeres & fantaisies de je ne sçay quels songes-creux, & metagrabolizeurs, ou resveurs quintaulx ». René Benoist, *Une brieve et succincte refutation de la coene de Jean Calvin*, A Anvers, 1566, p. 16.

[4] V. *supra* note 3 p. 438.

DES LEGIONNAIRES

François.

QUATORZIEME DISCOURS.

LE nom de Legion a esté anciennement en grand honneur & reputation. Et peut-on[1] dire, sans mentir, que par ces superbes & valeureuses bandes tout le monde a esté dompté, & l'Empire Romain eslevé en la grandeur où il est parvenu. Il s'est servi de ces ordres & appellations antiques, jusques à ce que les Barbares le renverserent. Et alors plusieurs choses furent confonduës et ensevelies, mesmement en la militie. Depuis, par plusieurs siecles suyvans, les bandes des gens de guerre ont esté nommees par autres divers noms, comme elles sont encor. Mais le grand Roy François, desirant fortifier & asseurer son Royaume par tous moyens practiquables, s'avisa d'establir des Legions[2], pour avoir tousjours des gens prests, quand le besoin surviendroit, sans estre contraint d'aller mendier l'aide des estrangers. Monsieur de Langey dit[3] qu'en chacune province s'en devoit former une de six mille hommes, & toutes une fois l'an devoyent s'assembler separément, & recevoir une monstre[4]. Or comme ce grand Prince à l'imitation des anciens institua [273] ce bel ordre, qu'il accommoda selon que la disposition de son peuple & de ses affaires le pouvoyent porter : aussi il me semble qu'à son exemple nous devons tascher de redresser quelque petit corps de ces vieilles & grosses reliques, qui soit propre pour assaillir & defendre, tant en campagne, qu'ailleurs, & dont l'entretien en temps de paix soit de peu de coust : car de remettre sus de poinct en poinct l'ancienne institution, ce seroit s'abuser, veu que la France, affoiblie comme elle est, ne sçauroit soustenir un si pesant fardeau : ains faut seulement lui donner une charge selon sa force.

[1] *Intention du Roy François, establissant les Legionnaires : & combien le redressement d'iceux est necessaire.*
[2] V. *supra* note 4 p. 434.
[3] Martin du Bellay, seigneur de Langey (1495-1559). Il était capitaine et diplomate, mais aussi homme de lettres : il a écrit des mémoires, segmentés en 10 livres, qui couvrent les années 1513-1547 (les livres 5, 6 et 7 ont été composés par son frère Guillaume et englobent les années 1536-1540). C'est à cet ouvrage que La Noue fait référence : « Le Roy […] se voulut se fortifier de sa nation. Et, afin que soudain il eust les hommes à son premier mandement, ordonna avec ceux de son conseil de dresser, à l'exemple des Rommains, en chacune Province de son Royaume, une légion de six mille hommes de pied, dont il bailleroit la charge à six gentilhommes, lesquels auroient pour chaque mille hommes deux lieutenans, et soubs chacune enseigne cinq cens hommes ; et donna grands priviléges ausdits légionnaires, tant aux cappitaines que soldats, lesquels devoient une fois l'an, en temps de paix, faire une monstre générale ». V. Michaud, Poujoulat, *Nouvelle collection des Mémoires à pour servir à l'histoire de France*, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, Paris, 1838, t. 5, p. 284.
[4] V. *supra* note 2 p. 411.

QUAND sa Majesté ne voudroit entretenir que quatre Legions seulement, &[1] suyvant le pied ancien, je dis que ce seroit trop, tant pour la despense que pour la foule sur le peuple : car un mois de gages, pour ces vingt & quatre mille hommes, monteroit bien deux cens cinquante mille livres. En apres l'aller & le retour de sa maison, jusques au lieu de l'assemblee, endommageroit le peuple (à ceste heure que les debordemens des soldats sont grands) de plus de cent cinquante mille. Somme que ce seroit par an quatre cens mille livres que cousteroit ceste militie, laquelle ne rendroit les hommes gueres meilleurs, que quand on les leve ordinairement lors que la guerre survient. Toutesfois ce gros nombre de gens, quand on le fait resonner, esblouït de prime face. Mais on ne s'y doit arrester, plustost pratiquer le proverbe Espagnol, qui dit, *Poco y bueno* : qui est à dire peu & bon. Je desireroye donques que trois Legions fussent ordonnees, une en Picardie, une en Champagne, & l'autre en Bourgongne, de deux mille hommes chacune : lequel establis- [274] sement se feroit principalement à ces fins. La premiere pour inciter la Noblesse à se remettre dans l'Infanterie[2] : la seconde pour restablir les corcelets en icelle : & la tierce, pour aider à composer les corps des armees.

QUANT au premier poinct, l'experience nous a fait conoistre que ce qui a abastardi[3] nostre Infanterie, est, que les Nobles s'en sont retirez, & ont desdaigné, non seulement d'y porter l'harquebuse & la picque, ains souvent d'y prendre charge[4]. Ce qui a donné entree à plusieurs petis Capitaines de païs, qui n'ont eu nul esgard à l'honneur, sinon à s'enrichir au milieu des rapines universelles des guerres civiles. Et si aucuns vieux regimens ont gardé en quelque maniere l'ancienne discipline, si s'est-il fourré beaucoup de dissolution parmi. Aujourd'hui ce qui rend en partie l'Infanterie Espagnole en tel prix qu'elle est, c'est que la Noblesse s'y range fort volontiers, & plus qu'en la Cavalerie, & y vient faire son apprentissage de guerre, à fin de parvenir au degré de Capitaine, qui est autant estimé parmi eux, qu'entre nous un Colonnel[5] d'un Regimen. Pour ceste occasion seroit-il necessaire que gentils-hommes segnalez eussent la charge des compagnies : lesquelles choisiroyent aussi

---

[1] *Combien de Legions semblent necessaires pour le present, & à quelle fin, cest ordre tend.*
[2] V. *supra* note 2 p. 439.
[3] *S'il est besoin que quelques uns de la Noblesse se remettent dans l'infanterie.*
[4] Monluc déplore ce fait aussi : « Du temps que je commençay à porter les armes, le tiltre de Capitaines estoit tiltre d'honneur, et des gentils-hommes de bonne maison ne se desdaignoient de le porter. […] A présent le moindre picqueboeuf se faict appeler ainsi, s'il a eu quelque commandement. Vous direz, Sire, que nous qui sommes vos Lieutenans, faisons ces fautes ; mais pardonnez-nous s'il vous plaist : elles viennent premièrement de vous, qui avez commancé les donner à gens de peu, et après les gentils-hommes n'en veullent plus ». V. Monluc, *Commentaires*, éd. P. Courteault, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1968, p. 810.
[5] Le colonel est hiérarchiquement le plus haut placé ; au temps de Henri II, chaque légion (qui est composée de 15 compagnies de 400 hommes) est dirigée par 1 colonel, 15 capitaines, et 15 enseignes. V. G. Daniel, *Histoire de la milice françoise,* t. II, liv. XI « Histoire de l'Institution des Régiments François d'Infanterie », Amsterdam, 1724, p. 234 et sv.

pour leurs Lieutenans & Enseignes[1] autres gentils-hommes leurs voisins qui en seroyent capables, (comme esdites provinces il s'en trouve assez) & apres par leur credit ils feroyent plus facilement entrer en la danse[2] pour soldats ceux qui porteroyent le mesme titre de Noblesse qu'eux. Le Sieur de Langey tesmoigne que les Chefs & Capitaines des Legions de Normandie & de Picardie estoyent tous de fort bonne maison[3], & nomme les sieurs de Bacque-ville[4], de Cantelou[5], de Mailly[6], & [275] de Canny[7], & autres qui avoyent charge. Parquoy pour restituer en honneur celles que voulons dresser, il conviendroit que les Colonnels d'icelles fussent valeureux de leurs personnes, experimentez en la guerre, conus en la Cour, & riches de douze ou quinze mille livres de rente, à fin qu'ils fissent estimer la charge, pour l'estime qu'on feroit d'eux. Et combien que je couple ici la richesse avec la vertu, si est-ce que je ne la mets que comme servante, pour l'exercice de la liberalité, qui est necessaire parmi soldats. Es païs bas, on void encor que les principaux Seigneurs ne

---

[1] « Le nom d'enseigne […] a trois significations ; il signifie le Drapeau d'une compagnie ; il signifie la compagnie même ; […]. Enfin, on donne le nom d'Enseigne ou de Cornette à l'Officier qui porte le Drapeau ou l'Etendart d'une Compagnie d'Infanterie, ou de Cavalerie », v. ibid., p. 43. Celui-ci doit être "capable" selon La Noue, car l'enseigne doit préférer la mort à l'abandon de son drapeau.

[2] Entrer en la danse : « entrer dans le jeu, prendre part à une entreprise, à une affaire ». V. Greimas, *Dictionnaire du moyen français,* Larousse, 1992, p. 174.

[3] La Noue ne semble pas avoir l'ouvrage de Martin du Bellay avec lui lorsqu'il écrit son discours, ce qu'il rapporte étant approximatif et incomplet : « En le mois de may 1534, estant ledit seigneur [le roi François I[er]] adverty que les légions estoient prestes, voulut bien aller visiter les prochaines de luy. Et, pour cest effect, se trouva en sa ville de Rouen, capitale de Normandie, auquel lieu les monstres de la légion, d'icelle province furent faictes en sa présence ; dont estoient capitaines six gentishommes, sçavoir est : le seigneur de Bacquevile, le seigneur de La Salle, le seigneur de Sainct-Aubin l'hermite, le seigneur de Sainct-Aubin gobellet, le seigneur de Cantelou aux deux Amants, et le seigneur de Sannevelles. Ayant veu ladite légion de Normandie, de laquelle il se contenta fort, print le chemin d'Amiens pour là faire le semblable de la légion de Picardie ; […] de laquelle estoit capitaines le seigneur de Sercu ; Jean de Mailly, seigneur d'Auchy ; Jean de Brebançon, seigneur de Cany ; le seigneur de Saisserval ; le seigneur de Heilly, surnommé de Pisseleu ». V. Michaud, Poujoulat, *op. cit.,* p. 284.

[4] Bacqueville : Sutcliffe dit dans sa note qu'il s'agit de « Charles Martel, sieur de Bacqueville, gouverneur du Havre », mais nous n'avons pu le vérifier. V. F. de La Noue, *Discours politiques et militaires,* éd. F.E. Sutcliffe, DROZ, Genève, 1976, p. 316.

[5] N'ayant rien trouvé de concluant sur ce personnage, nous reprenons la note que Sutcliffe lui consacre : « Jacques d'Aunberville, ou d'Amberville, baron de Canteleu, ou Canteloup, bailli de Caen ». V. *id.*, p. 317.

[6] Antoine de Mailly seigneur d'Auchy était capitaine de la légion de picardie. Il est tué par une arquebuse au siège d'Hesdin en 1553.

[7] Une fois encore, nous citerons Sutcliffe : « Jean de Barbançon, sieur de Cany, chevalier de l'ordre. Mailly et Cany étaient capitaines dans la légion de Picardie. Il y avait six capitaines dans chaque légion ». V. *ibid.*

desdaignent de prendre des Regimens, comme les Comtes d'Egmont[1], de Arembergue[2], & de Barlaimont[3], le valeureux Marquis de Renty[4], & le brave Comte Charles de Mansfeld[5].

QUANT au second poinct, pour le restablissement des corcelets & picques, j'ay dit[6] en un autre traité[7] que l'Infanterie, qui en est despourveuë, est imparfaite : mais qu'il y a moyen d'y remedier. Le plus souvent (à mon avis) est d'y faire embarquer les hommes plustost de bonne volonté, que par contrainte : ce qui se fera, si la Noblesse, qui obeït, commence à monstrer le chemin aux autres : laquelle n'y manquera quand son Chef & les Capitaines, qui lui commandent, reprendront l'usage des mesmes armes qu'ils lui ordonneront porter. Outre cela, il conviendroit que l'ordre fut tel parmi lesdites Legions, que des hommes, dont elles seroyent composees, les trois parties fussent de picques, & la quarte, d'harquebusiers : & par ainsi il y auroit aux trois, quatre mille cinq cens corcelets, & quinze cens harquebusiers.

CECI me fera entrer au troisiéme poinct, & dire que ce nombre est suffisant pour[8] former trois batail- [276] lons, dont l'un pourroit faire teste à un Regimen d'Alemans : car encores qu'il n'y eust que douze cens corcelets en la legion, si crois-je qu'ils en oseroyent combattre deux mille, veu la qualité des gens qui y seroyent. Et ne doute point qu'en

[1] Lamoral, comte d'Egmont : il est peut être question du père (1522-1568) qui était capitaine général des Pays-Bas et conseiller d'État de Flandre et d'Artois sous Philippe II d'Espagne, mais il est plus probable qu'il s'agisse du fils Philippe (1558-1590), qui était colonel d'un régiment. C'est à la suite de son échange avec ce dernier que La Noue est libéré de ses cinq années de captivité. V. F. Strada, *Histoire de la guerre de Flandre*, Seconde partie, A Brusselle, Chez François Foppens, 1703, p. 425.

[2] Jean de Ligne, comte d'Aremberg (1525-1568) : il s'illustre à la bataille de Saint-Quentin, où il commande l'aile gauche de l'infanterie et contribue grandement à la victoire de son parti contre le connétable de Montmorency.

[3] Gilles de Berlaimont, baron de Hierges, gouverneur de Gueldre, est grand-maître de l'artillerie et chef d'une compagnie d'ordonnance en 1574. De Thou aussi souligne ses qualités : « Gille d'Hierges, Grand Maître de l'Artillerie, qui depuis la mort de son père, arrivée sur ces entrefaites, avoit pris le titre de comte de Barlaymont, […] C'étoit un homme d'un grand courage, qui dans ces guerres de Flandre s'étoit fort distingué par sa valeur ». Il meurt en 1579 d'un coup de arquebuse au siège de Maastricht. V. De Thou, *Histoire universelle de Jacque-Auguste De Thou, 1578-1582,* A Londres, 1734, t. 8, p. 119.

[4] Robert de Melun, marquis de Roubaix, dit marquis de Renty, a été l'élève de La Noue. Il passe ensuite au service du roi d'Espagne et il sera, nous dit Brantôme, celui qui capturera La Noue : « […] le marquis de Ranty […] apprenant ses principales leçons de M. de La Noue, se rendit en un rien si bon capitaine, qu'il est mort (ayant changé sa robe) l'un des bons, que le Roy d'Espaigne eust là-bas. […] Le dict marquis ne traicta mondict sieur de La Noue à sa prise comme il devoit, et comme le disciple le devoit à son maistre […] ». V. Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Ludovic Lalanne, Paris, 1873, t. VII, p. 211-212. Le marquis de Renty est accusé d'avoir mal traité La Noue mais celui-ci démentit ces accusations dans une lettre écrite après sa capture : « […] vous l'aurez entendu, je me suis perdu […]. Apres Monsieur le marquis [de Roubaix] a voulu m'avoir comme droict je luy appertiens et luy ay donné ma foy et m'a faict beaucoup de faveur et coutoisie dont je luy suis redevable […] ». V. François de La Noue, *Correspondance précédée de la vie de ce grand capitaine*, Slatkine Reprints, Genève, 1971, p. 192.

[5] Comte Charles de Mansfeld (1543-1595) : il était général d'artillerie et capitaine général de la mer des Flandres avec qui La Noue combattait ; il le cite dans sa correspondance. V. *id.*, p. 156, 161 et 172.

[6] *Du restablissement des corcelets & picques.*

[7] Au discours XIII.

[8] *De la composition des corps des armees.*

chacune ne se trouvast cent cinquante gentils-hommes, lesquels estans mis es trois premiers rangs, qui est-ce qui voudroit dire que leur effort ne fust tres-vigoureux ? J'ay telle opinion de la Noblesse Françoise, que je suis asseuré (estant conduite par un bon chef & entendu) qu'elle donnera dedans le feu. Donques ces trois Legions meriteroyent d'estre placees es pointes dextres & senestres des armees : pource que leur corps seroit assez gros & ferme pour y demourer. Ceux qui veulent se mesler de faire la guerre, mesmement en campagne, doyvent se desabuser, & penser que les armees sans bataillons de picques, ce sont des bras & des jambes sans corps, lequel est du tout necessaire pour appuyer lesdits menbres. Voyons à ceste heure si le petit principe & reglement, que je veux poser & instituer en temps de paix, peut rendre nos Legions en temps de guerre aussi bonnes que je les ay depeintes. Quant à moy, je pense qu'il ne s'en faudra gueres : ce que toutefois je laisse à juger à ceux qui ont meilleur jugement que je n'ay, apres qu'ils auront veu la fin de ce discours. Ils se souviendront que j'accommode le soulier à nostre pied[1] : c'est à dire, la despense à nostre pauvreté : car si nous pouvions faire davantage, je ne le desconseillerois. Mais en quelque estat que soyons tousjours avons-nous besoin de preparer des instrumens, pour servir à la conservation des fleurs de lis[2] : à fin que quelque Muguet[3], cupide de leurs bonnes odeurs, n'en vienne arracher quelcune de sa tige. [277]

APRES que sa Majesté auroit choisi les Colonnels des trois Legions, qui fussent[4] tels que je les ay descrits (car en ces redressemens ici il faut vertu & authorité) eux aussi feroyent une bonne election dans les païs (qui leur seroyent limitez) de neuf Capitaines, eux faisans le dixieme : pour commander aux compagnies. Ils employeroyent tout leur credit à fin d'y installer des gentils-hommes d'honneur, leurs amis ou voisins, qui en seroyent dignes. Et n'y a doute que plusieurs se voyans priez par des Colonnels qualifiez (lesquels les conoistroyent & aimeroyent) ne fussent incitez d'accepter les charges qu'ils eussent autrement desdaignees. Et paravanture que des gentilshommes de deux & trois mille livres de rente (mais braves & courageux, qui est le principal) sentans avoir un Chef, un compagnon & un ami tout ensemble pour leur guide, ne refuseroyët de marcher avecques lui. Si on veut sçavoir pourquoy je requiers de telles personnes, c'est à fin qu'à leur exemple, & par leur creance, ils facent que la Noblesse moindre & pauvre, se renge au mesme corps (ainsi que j'ay desja dit) estant tres-asseuré que quand on aura basti un bon fondement que

[1] Accommoder soulier à notre pied : « Ajuster les dépenses aux moyens ». V. Greimas, *op. cit.,* p. 599.
[2] La fleur de lys est symbole de la monarchie française et par extension, de la France.
[3] « Muguet » est employé ici avec le sens de quelqu'un qui convoite le bien d'autrui, le verbe mugueter signifiant « Regarder de près, avec convoitise, guetter ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle,* Didier, Paris, 1961, t. 5, « Mugueter ».
[4] *Moyen de bien reglez les Chefs & principaux membres des Legions.*

tout ce qu'on edifiera dessus, sera ferme. En apres lesdits Capitaines choisiroyent pour Lieutenans & enseignes autres gentils-hommes qui ne seroyent ignorans le mestier de l'Infanterie, & outre cela, cinq autres, chacun pour estre en places de soldats, ce qui leur seroit tres-facile à trouver. Voila tous ceux qui composeroyent le corps de la Legion en temps de paix : tous lesquels auroyent un entretenemet mediocre, à fin de les obliger à ceste vocation & les disposer à s'instruire aux regles d'une militie. Car c'est folie de penser que sans despendre [278] on assujettisse les hommes, & sans estudier en quelque art que ce soit (tant en la theorique qu'en la pratique) qu'on se puisse façonner. La solde du Capitaine seroit de cens livres par an, du Lieutenant trois cens, de l'Enseigne deux cens, & des cinq soldats, cent à chacun : qui se monteroit pour chaque compagnie, quinze cens livres. J'adjousteray encor pour l'accroissement des gages du Colonel, pour beaucoup de despenses qu'il lui faudroit faire, cinq cens livres : plus pour dix braves sergens que j'estime qui devroyent estre aussi entretenus, mille livres, & pour un sergent major, trois cens : de façon que le tout calculé, ce principe & fondement de la Legion ne reviendroit qu'à cinq mille[1] six cens escus par an, & les trois qu'à seize mille huit cens[2]. N'estans le tout que la solde de soixante hommes d'armes : & toutesfois ausdites trois Legions y auroit plus de douze vingts gentils-hommes obligez & qui feroyent serment. Or comme cest entretien ne leur seroit pas baillé, pour les engraisser en leurs maisons : (car ce seroit, comme on le dit, pain perdu[3]) aussi ne seroyent-ils contrains de tenir garnison, ni courir où lon les voudroit envoyer : mais ils tiendroit en ceci un moyen tel, qu'en recevant annuellement les instructions requises, ils se preparoyent peu à peu plus pour le service à venir, c'est à dire, quand la guerre surviendroit, que pour le service present. Tous les ans au jour qui seroit ordonné, le Colonnel, le Capitaine, & soldats, se trouveroyent en quelque gros bourg pres de la ville capitale de la province, ou autre la plus commode, pour là passer la monstre en armes, & y recevoir la paye sus-mentionnee. La moitié de celle des Capitaines seroit employee en l'achapt de beaux corcelets [279] & des picques, qui demoureroyent en garde aux villes susdites, encor que cela fust à eux en propres : de sorte qu'en quatre ans ils auroyent en chacune Legion pour dix mille livres d'armes, qui seroit desja un grand avancement pour l'accommoder. Les soldats aussi laisseroyent leurs corcelets & picques sur les lieux, à fin de n'avoir la peine de les transporter de leurs maisons, & n'estre embarassez : parce qu'il conviendroit qu'ils

[1] Nous avons ajouté « cinq » avant « mille », cet oubli étant signalé dans les errata.
[2] Dans les éditions de 1588 (de l'Imprimerie François Forest, A Basle) et 1596 (de l'Imprimerie de Jacob Stoer) il existe une variante : « cinq mille six cens escus par an, & des trois, qu'à seize mille huit cens ».
[3] « Pain perdu » : cette expression n'a été retrouvée ni dans les dictionnaires de langue ni dans ceux des expressions.

logeassent, allans, & retournans, par les hostelleries. Dont s'ensuyvroit que le peuple ne seroit nullement grevé : chose qui seroit juste en soy, honorable pour le Roy, & acquerroit bon renom aux gens de guerre. Et j'estime que chacun, estant de retour chez soy, auroit pour le moins la moitié de sa paye franche, sauf les Capitaines qui auroyent acheté des armes.

AUCUNS pourront dire, Vrayement vous la baillez belle[1], la reserve de ce peu de[2] solde ne suffiroit pas pour avoir une paire de chausses, ni pour faire seulement un jour bonne chere, & crier ripaille. A la verité, je confesse que des ripailleux trouveront ce soulier trop petit pour leur pied[3]. Mais des gentils-hommes, qui ont le cœur noble, tiendront un tel entretenement, venant de leur Roy, pour un benefice acceptable, lequel surpasseroit leur peine & leur service ordinaire. C'est selon les anciens ordres, qui se conforment à la raison, qu'il nous faut regler, & non selon les coustumes depravees des guerres civiles. J'ay conu en icelles un simple soldat (à sçavoir argoulet) n'ayant pas cinquante sols de rente, qui avoit si bien mesnagé son petit fait, qu'il avoit huit chevaux de son train, une charrette à trois chevaux, douze serviteurs, & six chiens, qui sont trente bouches en tout. Et en temps bien or- [280] donné, il n'estoit pas trop bon pour porter la harquebuse, & n'avoit qu'un goujat.

JE retourneray à mon propos, pour dire qu'aux lieux où les monstres se feroyent (où[4] chacun seroit logé par etiquettes[5] & payeroit selon la taxe qui seroit faite) on sejourneroit seulement huit ou dix jours : car il me semble que ce temps-là suffiroit pour conoistre les hommes, les instruire par discours & escrits des bons Capitaines aux regles militaires, les preparer pour l'avenir, les excerciter, & par vives remonstrances leur imprimer dans le cœur le beau pourtrait de l'honneur, à fin que quelque jour ils fissent choses dignes de leur renom, & acquissent cest loüange, d'avoir remis en prix ce qui estoit desprisé. Pareillement à ce qu'ils prissent amitié & confiance les uns avecques les autres : ce qui est necessaire en une troupe. Somme il faudroit que le Colonel desployast ses esprits[6], & se proposast d'employer ce peu de jours en bonnes instructions & non en vaines dissolutions : je cuide que cela auroit grande vertu. Cela achevé, chacun seroit licentié jusques à l'annee suyvante, & de mesmes feroit-on aux autres. La question est à ceste heure, si par ceste petite discipline, les desusdits se pourroyent rendre plus capables de leurs charges ? Certes je n'en doute nullement, que

[1] La bailler belle : « se jouer de quelqu'un, se moquer ». V. Greimas, *op. cit.,* p. 53.
[2] *Responce à une objection commune de ceux qui visent plus au profit qu'à l'honneur.*
[3] Avoir le soulier trop petit pour son pied : « être trop ambitieux par rapport à ses possibilités ». V. Greimas, *op. cit.,* p. 599.
[4] *Continuation du reglement des Chefs & principaux membres des Legions.*
[5] Les étiquettes sont les billets de logement, et « estre logé par etiquettes » signifie « être hébergé avec autorisation ». V. Greimas, *op. cit.*, p. 267.
[6] « "Desplier ses esprits", c'est-à-dire faire usage de toutes les ressources de son esprits ». V. La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois,* Niort, s.d., t. 5, p. 140.

tant ceux qui commandent, que ceux qui auroyent à obeïr, ne fussent mieux apris à l'un & l'autre : car chacun venant à ceste eschole Martiale aporteroit ce qu'il auroit recueilli de meilleur des gestes de nos ancetres, qui là, par continuelles conferences, & aussi par pratiques, seroyent mis en veuë & en memoire.

MAIS la difficulté est plus grande pour sçavoir, si lors qu'il faudroit donner aux[1] Legions leurs corps par- [281] fait, si ce qu'on y adjousteroit seroit en peu de temps façonné. A ceci je diray qu'il y a grande presomption que les sauvageaux qui seroyent entez sur cest arbre franc & bien cultivé, en prenant nourriture d'icelui, viendroyent avecques le temps à porter fruits semblables. Et tout ainsi que les bons pilotes & maistres de navire rendent bien tost les matelots duits à la navigation : aussi quand les Chefs militaires sont bien instituez, ils donnent apres une bonne institution à leurs soldats. On repliquera que nos Legions ne peuvent estre bonnes, si elles ne sont entretenuës. Je confesse qu'elles seroyent meilleurs, mais il faut considerer aussi qu'elles cousteroyent plus de neuf cens mille livres par an, qui est le revenu d'une grande province. Où selon le reglement que je fais, elles ne despendroyent en temps de paix que seize mille huit cens escus, qui n'est pour un Roy que quatre parties perduës à la paume[2], ou un malheur de deux heures au jeu de premiere[3]. Avenant donques que la guerre fust declaree, & que les Colonnels eussent charge de les parfournir d'hommes, ils recommanderoyent à leurs Capitaines d'y mettre le plus de Noblesse qu'ils pourroyent : & faut estimer que par leur credit ils y en feroyent beaucoup ranger, & autant que j'ay dit, à sçavoir cent cinquante en chacune Legion. Apres on choisiroit d'autres bons soldats, pour porter la picque, & le corcelet, & quand mesmes plusieurs ne seroyent que tels quels, pour le commencement, neantmoins ayant une si superbe teste, ils seroyent bien malotrus, s'ils ne suyvoyent de si bonnes guides. Quant aux harquebusiers, ils ne passeroyent jamais cinquante en chacune compagnies, & les trouveroit-on à milliers. Il seroit [282] aussi necessaire que sa Majesté fist delivrer pour chacune Legion cinq cens corcelets, dont elle avanceroit partie de l'argent aux marchans, & le reste à payer aux monstres. Ce qui est quelquefois pratiqué par le Roy d'Espaigne, lors qu'il leve des Regimens d'Alemans. Il fournit la pluspart des armes : car autrement les reins des Capitaines seroyent trop foibles, pour y satisfaire si à coup. Elles seroyent entretenuës pendant qu'une guerre dureroit, comme les bandes ordinaires, & au pied d'icelles, & porteroyent obeïssance au general de l'Infanterie. Et comme les Capitaines seroyent

---

[1] *Responce à une autre objection touchant le corps entier des Legions.*

[2] Au jeu de paume. V. *Jeux des rois, roi des jeux. Le jeu de paume en France*, Édition de la Réunion des musées nationaux, Paris, 2001.

[3] Premiere : « Prime, sorte de jeu de carte ». V. Huguet, *op. cit.*, « Premiere ».

personnes d'honneur, pourveus de moyens, & qui auroyent esté bien enseignez par leurs Colonnels de l'infamie qui revient des desordonnez larcins militaires : ils s'estudieroyent de tenir tousjours les compagnies mieux complettes qu'il leur seroit possible, sans excessivement rapiner, comme font aucuns : mesmes aux grandes necessitez, ils aideroyent la pauvreté de leurs soldats. Mais il faudroit aussi que la guerre achevee, on ne leur fist perdre leurs despenses. Si cest ordre pouvoit bien reüsçir, il seroit mal-aisé que nostre Roy peust estre prevenu d'aucun sien ennemi : car en six semaines les quatre Regimens entretenus, dont j'ay parlé ailleurs, & ces trois Legions, seroyent en campagne, ayans leurs corps tous fournis de quatorze mille braves soldats, dont se tireroit quatre beaux bataillons de picques, qui nous sont si necessaires. Et si partie de la gendarmerie & des chevaux legers se joignoit à cela, ce seroit une armee assez gaillarde de nostre seule nation, pour conserver nos frontieres[1], en attendant que les estrangers fussent levez. Je sçay bien que quelques uns pourront dire, que peu de soldats [283] de basse qualité voudront se renger en ces bandes, où lon requiert que tous les principaux officiers soyent du corps de la Noblesse. Pour remede à ceci, mon avis est, qu'il faudroit laisser des honneurs aux ignobles, quand par vertu ils s'en rendroyent dignes : comme l'estat de sergent Major[2], les Lieutenances des compagnies[3], & les places des Sergens simples[4]. En ce faisant ils auroyent occasion de se contenter. Mais le Lieutenant Colonnel[5] & les Capitaines & Enseignes, tousjours faudroit qu'ils fussent Nobles. Or sur la difficulté qu'on fait ordinairement (qui n'est pas petite) qui est d'assujettir les soldats communs à prendre la picque : je pense qu'elle se vuideroit facilement, quand ils verroyent (ainsi que j'ay dit) que les Chefs & la Noblesse s'aideroyent de mesmes armes : &, survenant occasion de combattre, se rangeroyent au corps du bataillon, sinon ceux qui seroyent ordonnez pour conduire l'harquebuserie. Davantage il faudroit suyvre l'ordre qui est parmi les Espagnols, qui donnent plus de paye aux corcelets qu'aux harquebusiers simples.

J'AY autrefois ouï parler aucuns conseillers des Princes, qui les voulans faire trop[6] bons mesnagers, trouvoyent mauvais qu'en temps de paix on entretinst beaucoup d'officiers militaires. Et paraventure qu'il y en auroit encores de ceux-là, qui diroyent estre plus

---

[1] V. note 2 p. 437.
[2] Le sergent-major est le premier sous-officier du régiment, sa fonction était de transmettre les plans de bataille aux sergents. V. T. F. Arnold, *Les guerres de la Renaissance*, Editions Autrement, Paris, 2002, p. 101.
[3] Les lieutenans des compagnies devaient motiver les troupes et superviser le maintien de l'ordre dans les rangs. V. *id*.
[4] Le sergent simple est un sous-officier, grade le plus bas de l'armée.
[5] Il faut lire « lieutenant-colonel ». Ce poste a été créé par le duc d'Epernon : « […] lorsque le Duc d'Epernon posseda la Charge de Colonnel Général, ce grand Officier avoir une Compagnie dans chaque Regiment d'Infanterie, qu'on appeloit *la Colonelle*, qui étoit toujours la premiére du Regiment. […] Le Capitaine qui commandoit la Colonelle portoit le titre de Lieutenant Colonel […] ». V. G. Daniel, *op. cit.*, p. 38.
[6] *Responce à une autre objection.*

expedient de soudoyer cent bons soldats, qui garderoyent une ville de frontiere, que se constituer en despense, pour cela que j'ay mis en avant. Je ne leur respondray autre chose, sinon que je m'en rapporte aux Mareschaux de Montmorancy[1] & de Biron[2], qui sont des vieux Capitaines de la France, qui entendent l'art de la guerre mieux que je ne fay, & s'ils me condam- [284] nent, je quitte la dispute : toutesfois je cuide que je ne perdroye pas ma cause, car j'ay appris d'eux-mesmes, que ce sont les bons Capitaines qui forment les bons soldats, dautant qu'ils sont conservateurs de l'ordre & de la discipline, que les autres negligent facilement, voire mesprisent, s'ils n'y sont assujettis. Mais ferez-vous bien, (repliquera-on) ce que vous proposez aux autres se devoir faire avec si petite difficulté ? Certes il me semble qu'il apartient proprement à ceux, qui maintenant ont le titre de Colonnels des Legionnaires (qui sont mieux instruits en ceste militie, que je ne suis) d'y travailler & d'en avoir l'honneur. Je croy aussi qu'il y a mille gentils-hommes en France, plus suffisans que moy, qui s'en pourroyent mieux acquitter. Toutesfois à fin qu'on ne pense que je vueille representer des choses impractiquables, & semblables à quelques Paradoxes[3], dont j'ay discouru (qui ne sont pas pourtant si estranges) je diray que si mon Roy m'avoit commandé d'entrer en une telle espreuve (encores que je ne convoite les charges, & aussi peu les grandes que les petites) je cuideroye au bout de deux ans composer un corps, avec lequel j'oseroye bien prester le colet[4] à un autre Regimen tel qu'il fust des nations qui ne nous aiment pas. Et suis asseuré que les Suysses, qui s'aident mieux de la picque que soldats du Monde[5], auroyent cher d'avoir une telle Legion à leurs costez. Voila quelle est mon opinion. Et si je m'abuse qu'on considere que je suis François, qui ay les oreilles si lassees d'ouïr vilipender ma nation, que je desireroye qu'elle fist ce que je sçay qu'elle pourroit faire si elle estoit aidee : à fin qu'on conust que l'industrie & la valeur ne sont pas peries au milieu d'elle.

F I N.

[1] Henri de Montmorency, comte de Damville (1534-1614) deuxième fils du connétable de Montmorency. V. A. Jouanna, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Robert Laffont « Bouquin », 1998, Art. Montmorency, p. 1122.

[2] Armand de Gontaut, baron de Biron (1524-1592) : il devient maréchal en 1577, sous Henri III. Brantôme reprend les dires de La Noue pour présenter ce maréchal : « Parlons maintenant de M. le Mareschal de Biron, lequel nous pouvons dire tous estre aujourd'huy le plus vieux et plus grand capitaine de la France. Nous le pouvons bien dire tel, puisque M. de la Noue l'a ainsy baptizé en son livre […] ». V. Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Lalanne, Paris, 1869, t. V, p. 123.

[3] Il doit s'agir du discours X où il traite « De trois fausses opinions, lesquelles font desvoyer plusieurs de la noblesse », le terme *paradoxe* signifiant « Contraire aux opinions reçues » (V. Greimas, *op. cit.,* p. 457).

[4] Prester le colet : « Lui prêter main forte, venir à son secours ». C. Bérisé, *Ça se disait Autrefois. Dictionnaire des expressions et proverbes perdus*, Editions CPE, 2007 p. 97.

[5] « […] à compter du dernier quart du XVIe siècle, l'infanterie suisse (la plus réputée de toute la Renaissance) utilisa elle aussi une lance d'une longueur extrême : la pique. […] Organisés en larges carrés incroyablement semblables aux phalanges grecques, lances pointées vers l'avant sur plusieurs rangs, les piquiers suisses opposaient à l'ennemi un extraordinaire rempart d'acier ». V. T. F. Arnold, *op. cit.*, p. 61.

[285]

QUE LA FORME ANCIEN-ne de renger la Cavallerie en haye, ou en file, est maintenant peu utile, & qu'il est necessaire qu'elle prenne l'usage des esquadrons[1].

QUINZIEME DISCOURS.

LES François, qui sont fort prompts à embrasser les choses nouvelles, & à quitter les[2] vieilles, n'ont pas tousjours tellement observé ceste regle, qu'ils ne soyent demourez fermes en aucunes façons anciennes, qu'ils ont estimé devoir estre continuees. Mais quand on est venu à les bien examiner, on a conu que comme en quelques unes ils ont monstré avoir laissé le pire, pour prendre le meilleur : aussi en d'autres ils ont fait paroistre avoir mesprisé ce qui estoit plus recevable, que ce à quoy ils demouroyent attachez. Il est aussi quelque fois advenu qu'en une mesme chose leur bon & mauvais jugement s'est descouvert. Car la pouvant rendre utile, belle, & facile tout ensemble, ils se sont contentez de la premiere qualité : & au lieu des deux autres, il y ont adjousté la laideur & la difficulté. L'exemple que[3] j'en allegueray, sera de la manière de s'armer de maintenant. Or comme ils ont eu bonne raison (à cause de la violence des harquebuses & pi- [286] stolles), de rendre les harnois plus massifs, & à meilleure espreuve[4], qu'auparavant : ils ont toutesfois si fort passé mesure, que la

---

[1] C'est après le règne d'Henri II que l'on commence à voir se former des escadrons. Auparavant, la cavalerie se déployait en haye : si elle était constituée de 300 hommes, elle se rangeait en trois rangs de 100 hommes chacun et marchait vers l'ennemi. Or La Noue préconise une autre organisation (la caracole), dont les reitres semblent avoir répandu l'usage, c'est à dire un déploiement sur plusieurs rangs, chaque rang étant composé d'une dizaine de soldats : le premier rang de l'escadron de cavalerie décharge sur les rangs de l'ennemi, puis retourne à l'arrière de la formation pour recharger. Ensuite les rangs suivant effectuent la même manœuvre. Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes juge aussi que la cavalerie organisée en haye est plus faible : « Les François avoient l'avantage en la gendarmerie composée de noblesse aguerrie, par ordonnance et entretenement, et neantmoins estoient inferieurs en ordre de combat et en armes, combattans en haye avec des lances contre les escadrons massifs de reistres pistoliers ». V. Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, *Mémoires*, dans Michaud et Poujalat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1838, t. VIII, p. 226. Tout au contraire, Le Poulchre favorise l'organisation en haye et est surpris de l'avis de La Noue : « Mais je trouve bien plus etrange qu'il [La Noue] voulu reduire la cavallerie Françoise à combattre en hots, luy ostans sa façon et dignité ancienne. Du temps qu'elle a combatu en hayes, mais hayes doublees, pres à pres, et mesmes faisans divers frons, elle a batu tout le monde ». V. F. Le Poulchre, *Le Passe-temps*, Pour Jean le Blanc, A Paris, 1597, p. 63 r°.

[2] *Inconstance du François.*

[3] *Exemple es armes.*

[4] A meilleure espreuve *: « à toute espreuve ».* V. "esprove", dans Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes* du *IX*e *au XV*ème *siècle (1881-1902)*, édition électronique publiée par Claude Blum, présentée par Jean Dufournet.

pluspart se sont chargez d'enclumes, au lieu de se couvrir d'armures[1]. En apres, toute la beauté de l'homme de cheval s'est convertie en difformité car son habillement de teste ressemble à un pot de fer. Au bras gauche, il porte un grand gantelet, qui le couvre jusqu'au coude : & au droit un petit mougnon qui cache seulement l'espaule : & ordinairement ne porte nulles tassettes : & au lieu de Casaque, un mandil, & sans lance. Nos gensd'armes & chevaux legers, du temps du Roy Henri second, estoyent bien plus beaux à voir, portans la salade, brassals, tassettes, la casaque, la lance, & la banderolle, & n'avoyent toutes leurs armes pesanteur qui les empechast de les porter vingt & quatre heures. Mais celles d'aujourd'hui sont si griefves, qu'un gentil-homme, à trente & cinq ans, est tout estropié des espaules, d'un tel fardeau. J'ay autrefois veu feu Monsieur d'Eguilli[2], & le chevalier de Puigreffier[3], honnorables vieillards, demourer l'espace d'un long jour, armez de toutes pieces, marchans à la teste de leurs compagnies : là où maintenant un Capitaine plus jeune ne voudra ou ne pourra demourer deux heures en tel estat.

MAIS c'est trop insisté sur ceci, ayant deliberé de traiter de l'ordre de la Cavalerie. Je[4] diray donc que la bonne façon, qu'on a observee jusques à ceste heure de la renger, doit estre laissee, pour prendre celle que la raison nous admonneste de suyvre, comme meilleure. A ceste proposition je sçay bien qu'aucuns contrediront, disans que l'ancienne coustume ne doit pas estre legerement changee, & que lors que la gendarmerie estoit [287] en sa fleur, elle combatoit en ceste sorte[5]. Davantage, que puis que feu Monsieur de Guise[6], & feu Monsieur le Connestable[7] (qui ont esté si excellens Chefs) n'y ont rien innové, c'est bien signe qu'elle doit estre laissee en usage. Je respondray, quant aux coustumes anciennes, qu'il faut regarder trois fois devant que les laisser. Car si les mutations des choses d'estat sont dangereuses (ainsi

---

[1] En effet, « […] c'est à la Renaissance que le façonnage des harnais atteignait son apogée […]. Dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle, les armes à feu devenant de plus en plus meurtrières (notamment après que les cavaliers eurent adopté le pistolet), les parties les plus vitales gagnèrent en épaisseur […] ». V. T. F. Arnold, *Les guerres de la Renaissance*, Editions Autrement, Paris, 2002, p. 90. Le seigneur de Tavannes nous livre un témoignage similaire à celui de La Noue, quant à la description des gendarmes : « Ceux qui ne veulent rien commettre à fortune ont renforcé leurs cuiraces, fabriqué des plastrons doublez de lames, leurs casques à l'espreuve du mousquet, se rendant incapables de servir dans les combats, estans combattus, enchaisnez et liez de la pesanteur de leurs armes : ils deviennent enclumes immobiles, chargeans tellement les chevaux, qu'aux moindres accidents ils succombent dessous […] ». V. *idem*, p. 143.

[2] François le Vavasseur, sieur d'Esguilly, fils de Geoffroy le Vavasseur et de Marie de Théligny. Il était connu pour avoir été un des plus grands capitaines sous François I[er].

[3] Tanneguy du Bouchet, seigneur du Puy-Greffier, dit Saint-Cyr, gentilhomme poitevin, tué à Montcontour en 1569. Il était considéré comme un des plus anciens et des plus courageux gendarmes de France.

[4] *De la façon de renger les gens de cheval.*

[5] V. G. Daniel, *Histoire de la milice françoise,* t. I, « Histoire de l'Institution des Régiments François d'Infanterie », Amsterdam, 1724, pp. 223-224.

[6] François de Lorraine, duc de Guise (1519 – 1563). V. A. Jouanna et *alii*, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Robert Laffont, Paris, 1998, p. 956 et sv.

[7] Anne de Montmorency (1493-1567), connétable de France depuis 1538. V. *id.*, pp. 1122-1123.

que dit Xenophon)[1] aussi muer les ordres militaires amene des inconveniens. Mais quand on a manifestement conu, par espreuve, l'utilité d'un nouvel ordre, & les defauts du viel, n'est-il pas alors necessaire de quitter l'un & prendre l'autre? Les Romains, qu'on peut dire avoir esté souverains maistres en l'art militaire, ont souvent fait le semblable. En apres, si la gendarmerie a prosperé au temps qu'elle se rengeoit en haye, il ne s'ensuit pas qu'a ceste heure elle le doyve faire, parce que plusieurs choses sont survenuës depuis, qui contraignent de changer de façons : comme on a fait en la fortification des places depuis que l'artillerie a esté inventee[2]. Froissart, qui traite au long, en son histoire, des guerres des François, celebre fort la Cavallerie d'alors[3], qui estoit plus de cinquante ans devant l'institution des ordonnances : & semble par ses discours qu'elle combatoit en file. Il la depeint bien armee, & montee sur coursiers puissans, & les lances fortes : de maniere qu'elle pouvoit donner un grand choq. Je cuide aussi que cest ordre fut choisi, pource que ladite gendarmerie estant toute composee de Noblesse, chacune vouloit combatre de front, & ne demourer des derniers rangs : à cause que nul ne s'estimoit moindre en valeur que son compagnon. Et est à presumer qu'en ce temps-là, les autres nations tenoyent [288] le mesme ordre. Depuis quand la gendarmerie fut creée, elle le suyvit, & l'a continué jusques à la moitié du regne du Roy Henri second, avecques beaucoup d'heureux succes : mais vers la fin, les pertes que nous fismes, nous aprindrent quelles estoyent provenuës en partie de la foiblesse de nostre ordre, & de la fermeté de celui de nos ennemis. Car alors les esquadrons de lances entrerent en reputation, qui ont esté ainsi disposez par l'Empereur Charles[4] (à ce que j'ay ouï dire) lesquels s'estans affrontez avecques nos files de gendarmerie les ont aisément renversees. Ce qu'ont fait aussi quelquefois les

---

[1] La Noue a certainement lu ce dire de Xénophon dans *Les politiques d'Aristote* (trad. Loys Le Roy, Chez Ambroise Drouart, 1599) mais nous n'avons pas pu retrouver le passage qui le mentionne. Cette idée du changement qui n'a pour conséquence qu'une aggravation de la situation est répandue à cette époque ; citons Jean Bodin pour exemple : « […] le changement est tousjours perilleux, mesmement en ce qui touche l'estat […] ». Bodin, *Les six livres de la republique de J. Bodin Angevin*, 1577, p. 664. V. aussi Montaigne, *Les Essais III*, éd. de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, p. 958.

[2] V. *supra* note 1 p. 435.

[3] Froissart ne cesse, en effet, d'évoquer les gens-d'armes de manière flatteuse. Voici deux exemples : « Les François (qui se tenoyent es garnisons Françoises, sur les marches de Touraine, d'Anjou, & de Poictou : là ou moult avoit grand' foison de bonnes Gens-d'armes) […] se tirerent devers cette maison moult ordonnement et trop bien appareillés, et en grand' voulonté pour assaillir » ; « Si y eut grand ost, & grand' foison de Gens-d'armes, & planté de tous biens : & avoyent les Seigneurs de France fait drecer engins devant la ville : qui moult fort travailloyent les compaignons de la forteresse ». V. J. Froissart, *Le premier volume de l'histoire et cronique de messire Jehan Froissart*, Par jean de Tournes, A Lyon, 1559, respectivement p. 373 et 451. Monluc aussi regrette l'ancienne cavalerie et observe que le combat en haye est désormais moins efficace : « Une chose voy-je, que nous perdons fort l'usage de noz lances, soit à faute de bons chevaux, dont il semble que la race se perde, ou pour n'y estre pas si propres que noz predecesseurs ; et voy bien que nous laissons pour prendre les pistoles des Allemans : ainsi avec ces armes peut-on mieux combattre en host qu'avec les lances, car si on ne combat en haye, les lanciers s'embarrassent plus et le combat en haye n'est pas si assuré qu'en host ». V. *Commentaires*, éd. P. Courteault, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1968, p. 814.

[4] Organisée en escadrons, l'infanterie espagnole était plus mobile et donc plus efficace. V. A. Corvisier, *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires,* PUF, Paris, 1988*,* p. 273.

esquadrons de Reitres. Il ne faut point beaucoup s'esbahir, pourquoy cela est ainsi advenu? car la raison naturelle le demonstre, qui veut que le fort emporte le foible , & que six ou sept rangs de cavallerie joints en renversent un seul.

AUCUNS font ceste objection, que quand une compagnie est estenduë, tous[1] combatent : & estant en esquadron, qu'il n'y a que la sixieme partie au plus, à sçavoir ce qui est au front. A cela je respons, que quand on ordonne une troupe, on ne doit pas regarder à ce que chacun donne à l'abordee un coup de lance : mais plustost à ce qu'elle puisse rompre tout ce qui ce presente devant elle. Ce qui se fait beaucoup plus gaillardement, quand elle est en esquadron. On pourra encores repliquer, que l'esquadron ne pourra au plus renverser que quinze ou seize chevaux de la troupe qui est en haye, ce qui est vray : mais ce sera à l'endroit où l'Enseigne est, & où les Capitaines & les meilleurs hommes se placent : & cela estant emporté, tout s'esbransle. Et encores que ce qui n'a esté choqué donnast aux flancs de l'esquadron, il y fait peu de mal, [289] pource qu'il ne peut forcer les hommes qui sont ainsi amassez & unis : lesquels de leur esbranlement heurtent de mesme ceux-ci que les premiers, & les rompent. Et quand ainsi seroit, qu'il y eust trois ou quatre troupes de cavalerie, les unes apres les autres, ordonnees en haye, un esquadron les renversera toutes, quasi aussi aisément qu'une boule feroit plusieurs rangs de quilles. Ainsi donc pour soustenir une force, il faut une autre force. Si on bailloit à un Capitaine mille corcelets, pour mettre en une bataille, & qu'il n'en fist que deux ou trois rangs, les goujats des soldats se mocqueroyent de lui : pource que la raison veut qu'un bataillon ait sa convenable espesseur. Quasi la mesme consideration doit-on avoir pour la cavalerie, m'estonnant dequoy on ne l'a euë plustost. Et si ces deux grands Chefs, que j'ay nommez, eussent encor vescu, paraventure qu'ils eussent pourveu. Ceux qui estoyent au voyage de Vallenciennes[2], sçavent qu'en l'armee du Roy il y avoit pres de dix mille lances Françoises : & quand elle se presenta devant le fort où les Imperiaux estoyent retrenchez, j'observay qu'un corps de trois cens hommes d'armes, rengé en file, tenoit pres de mille pas de longueur, & le reste de la cavalerie tenoit un païs infini : mais qui eust mis lesdits trois cens hommes d'armes en trois esquadrons, ils n'eussent pas occupé six vingts pas de longueur, & l'ordre en eust esté bien meilleur : car pour faire un grand effort, il faut que les hommes soyent bien serrez : & à fin aussi qu'ils se puissent mieux entr'aider & secourir, il ne doyvent estre si esloignez les uns des autres. Nostre gendarmerie a bien esprouvé, en ces guerres civiles, la force des esquadrons de Reitres : car encores qu'elle ait toujours donné cou- [290] rageusement dedans, si est-ce qu'elle les a peu

[1] *Responce à ceux qui veulent que la cavallerie soit estenduë en file.*
[2] V. *supra* note 1 p. 414.

fausser, d'autant qu'ils sont si espais, qu'il n'y a de moyen de passer à travers. A S. Quentin[1], & à Gravelines[2], elle connut encores mieux ce que peuvent les gros esquadrons de lances, desquels elle fut aisément renversee : qui sont espreuves assez suffisantes pour induire nos grands à corriger les imperfections de nos ordres. J'en allegueray encor un autre pour les y mieux disposer : c'est de la bataille de Moncontour[3], où la gendarmerie du Roy se rengeea par esquadrons de lances, aussi vid elle, venant à s'affronter avecques ceux de la Religion qui estoyent ordonnez en haye, & sans aucunes lances, qu'ils furent rompus avecques facilité.

JE veux encor examiner les choses de plus pres, & commenceray par l'esquadron[4], que je formeray d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, complette. Et qui en voudra faire sept rangs, le front sera pour le moins de quinze lances. Or il est vray-semblable que ceux qu'on met au premier, sont hommes choisis, & que ceux du second les secondent en valeur : & une compagnie est bien miserable, s'il n'y a au moins vingt & cinq bons hommes. Quant au reste, que je pressuppose n'estre de tel courage, il est rengé comme à couvert sous l'ombre de ces premiers : ce qui les fait suyvre plus asseurément venant aux charges, sçachans bien que la teste recevra tout le peril & le dommage, & que si elle rompt l'ennemi, qu'ils participeront au mesme honneur. Parquoy ce doit estre une lascheté insigne, quand une troupe ainsi disposee ne vient aux mains : veu que la valeur des premiers les doit faire donner dedans, & la seureté des derniers les doit faire suyvre & pousser. Mais quand une troupe est ordon- [291] nee en aisle, les bons, qui sont ordinairement le moindre nombre, encor qu'ils marchent gaillardement au combat, neantmoins les autres n'ont gueres d'envie de mordre (qui feignent saigner du nez, avoir une estriviere rompuë, ou leur cheval desferré) demeurent derriere : en sorte qu'en deux cent pas de chemin, on void esclaicir ceste longue file, & aparoissent de grandes bresches dedans. Ce qui donne un merveilleux courage aux ennemis. Et souvent de cent chevaux, il n'y en aura pas vingt & cinq qui enfoncent : lesquels venans apres à conoistre qu'ils ne sont nullement appuyez, apres avoir rompu leurs lances, & donné quelque coup d'espee, retournent, s'ils n'ont esté reversez à l'abordee. Ceci monstre la difference qu'il y a entre une façon de combatre & l'autre. Quand je viens à considerer de

---

[1] La bataille de Saint-Quentin eut lieu le 10 août 1557 et elle opposa les Espagnols aux Français, qui subirent une terrible défaite. V. A. Jouanna et *alii*, *op. cit.*, p. 693.

[2] La bataille de Gravelines (13 juillet 1558) : Lamoral, comte d'Egmont (1522-1568), à la tête de l'armée espagnole, défait l'armée française commandée par maréchal de Thermes. V. la *notice* de Brantôme à son sujet : *Œuvres complètes*, éd. Lalanne, Paris, 1866, t. II, pp. 151-164.

[3] La bataille de Montcontour (3 octobre 1569) opposa l'armée catholique du duc d'Anjou aux troupes huguenotes commandées par l'amiral Gaspard de Coligny. Le futur Henri III épargna la vie de La Noue mais 4000 Allemands et 1500 français protestants furent tués. V. A. Jouanna et *alii*, *op. cit.,* p. 695.

[4] *Preuve qu'il faut disposer la cavalerie par esquadrons.*

quelles gens sont composez les compagnies des autres nations, & ceux dont les nostres sont remplies, je m'esbahi pourquoy elles ne leur sont superieures en bonté. Car si nous regardons à la gendarmerie Bourguignonne, qui est en reputation, on trouvera peu de Noblesse en leurs compagnies. Aux troupes Italienes & Espagnoles, qui sont aujourd'hui des meilleures, il y en a encores moins : vray est qu'il s'y trouve de tresbons soldats. Mais en une de nos bandes d'ordonnance[1] de cinquante lances, où il doit avoir environ cent dix chevaux, on y trouvera, nonobstant la corruption survenuë, plus de soixante gentils-hommes lesquels, ayans l'honneur devant les yeux, doyvent mieux faire que les autres qui sont de moindre qualité : non que ceste regle soit tousjours vraye, ains le plus souvent. Or le moyen pour rendre nostre gendarmerie bien fournie de Noblesse, est de l'entrete- [292] nir comme au passé : & le moyen de la rendre insuperable, est de l'accoustumer de combatre en esquadron. Et quant à moy, j'estime que cent valets armez, montez & guidez, gardans cest ordre, rompront cent gentils-hommes tenans bataille en haye.

PLUSIEURS cuident qu'il est difficile de faire tenir un tel ordre entre nostre nation[2] : ce qui est bien vray, pour le regard de quelques grands seigneurs & gentils-hommes volontaires dautant que chacun veut estre des premiers à marcher & à combatre. Mais dans une compagnie d'ordonnance, le Chef se fait obeir d'amour ou de force. Et puis quand ceste façon auroit un peu esté pratiquee, tous s'y accommoderoyent. Une chose doit-on noter, c'est que jamais les hommes ne garderont bien leurs rangs quand il faudra combatre, si premierement au marcher ordinaire ils ne s'y sont acoustumez : car du petit on vient au grand, & qui s'acquite bien de l'un, est mieux preparé pour se bien acquiter de l'autre. Nous voyons que les[3] Reitres & leurs valets, qui ne sont pas plus spirituels que les gentils-hommes François, observent religieusement cest ordre. Et pour dire la verité, ceste façon de marcher est fort commode, que nous-mesmes loüons en eux. Et quand nous la voulons pratiquer comme une nouveauté, elle nous fasche incontinent comme estant trop grave. Et la cause est, nostre impatience, qui ne nous peut laisser un quart d'heure en un estat. Mais l'authorité des Chefs peut remedier, avecques le temps, à cela. On dira que trois cent lances, rangees en file, ont plus de monstre, que trois esquadrons de pareil nombre : ce qu'on ne peut nier. Toutesfois pour le combat (qui est le principal où il faut viser) elles n'ont pas [293] tant d'effect. Et c'est ce qu'il faudroit tousjours faire bien entendre aux gens de guerre. Car le Capitaine les doit par bonnes instructions faire demi soldats, & par les experiences les rendre acomplis. Voyons si

[1] La gendarmerie est composée de *compagnies* ou *bandes* d'ordonnance. V. *supra* aussi note 1 p. 409.
[2] *Moyen de mettre en pratique cest avis.*
[3] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.

l'ordre ancien ne se doit en nulle maniere pratiquer à present. Mon avis est, qu'on s'en peut servir en deux occasions. La premiere, quand on envoye vingt ou trente lances dehors : car estant la troupe si petite, il lui est meilleur de combatre en haye, où elle paroist davantage. Secondement, quand on veut charger de l'infanterie, il est bon de departir un esquadron en plusieurs petites troupes ordonnees en file, à fin d'attaquer par plusieurs costez. Hors cela, je voudrois que ladite cavalerie reprist tousjours l'ordre des esquadrons. Et si on considere combien la plaspart[1] des hommes sont aujourd'hui mal montez, & mal dextres à la lance, on aura honte de les mettre en un corps simple : qui est autant que se batre à credit. A ceste heure je laisse à juger à ceux qui ont experimenté la guerre, si la forme que je propose, que les Espagnols, Italiens, Alemans, & Bourguignons observent, n'est pas meilleure que l'ancienne. On pourroit encor faire ces questions, combien de rangs il faut qu'ait l'esquadron, puis de quel nombre il doit estre : apres, si deux esquadrons de chacun cent cinquante lances, n'en emportent pas un de trois cens? Quant aux rangs, je me voudrois regler selon la valeur des hommes : & estant grande, moins en voudrois-je faire : & estant petite, plus. Pour le regard du nombre convenable pour composer l'esquadron, il s'y faut en partie regler selon l'ordre des ennemis : car s'il en a de gros, il en faut aussi avoir quelques uns de mesme, & mon avis est, qu'un de trois cens [294] lances est suffisant, si ce n'estoit es guerres contre les Turcs. La troisieme question n'est pas plus difficile à vuider : car deux moyennes troupes s'entendans bien, & chargeans à propos, doyvent emporter, selon mon jugement, une plus grosse.

F I N.

[1] Nous trouvons « pluspart » dans l'édition de 1591.

DE L'USAGE DES CAMA-
rades, qui sont fort recommandees entre l'In-
fanterie Espagnole.

SEIZIEME DISCOURS.

MONSIEUR de Langey, au livre qu'il a escrit de la discipline militaire, parle[1] des Camarades[2], qu'il appelle en nostre langue Françoise Chambrees, & les fait de dix soldats, baillant à l'un d'iceux quelque preeminence sur les autres, & le nomme Chef de chambre. En ceci il imite les Romains qui avoyent en leurs cohortes des decuries & decurions, c'est à dire, dizaine & dizeniers. Ce qu'ils faisoyent (comme il me semble) pour trois raisons. La premiere, pour l'ordre lequel doit estre observé es choses moindres. La seconde, pour instruire leurs soldats par ces petis rudimens au commandemens. La troisieme, à fin que par ceste conversation continuelle & participation à mesme [295] feu, mesme table, & mesme lict, il s'engendrast entr'eux amour & foy. Or aujourd'hui entre les Espagnols, ces petites societez là ne se bastissent point pour les deux premieres raisons, ains tant seulement pour la tierce : de maniere que cela que ledit sieur de Langey ordonne estre fait principalement pour l'ordre, eux le pratiquent pour la seule commodité qui leur en revient. J'estime que ceste Infanterie ici, qui ordinairement se trouve à cent cinquante, & à deux cens lieuës de son païs, a esté rangee à ceste coustume, à cause des grandes necessitez, contre lesquelles il lui a falu combatre. Pour à quoy remedier aucunement, elle a trouvé cest expedient fort propre, comme de vray il est : car il est certain qu'il n'y a point de meilleur & plus asseuré secours, soin & confort, que d'un fidele ami & loyal compagnon.

IL eust paraventure esté plus convenable, d'attendre à reciter de paroles, ces choses[3] qui sont si ordinaires, & (par maniere de dire) comme pueriles, que de les escrire. Mais ce qui m'y a invité, est la conoissance que j'ay du grand besoin qu'ont nos gens de pied de les mettre en usage entr'eux : & pour leur en donner un peu de goust, j'en ay bien voulu faire ce petit pourtrait, desirant qu'il ne s'esvanouïsse pas avecques le son. Que si quelques uns au moins pouvoyent (en le contemplant) bien appercevoir les beaux fruicts qui reviennent de ces

[1] *Qu'est ce que Camarade, & pourquoy dressee.*
[2] C'est de l'ouvrage de Fourquevaux, *Instruction sur le fait de la guerre* (De l'Imprimerie de Michel Vascosan, 1548), dont il est question, texte longtemps faussement attribué à Guillaume du Bellay, seigneur de Langey. V. notamment le chap. IX, p. 28 et sv, qui traite de la manière dont était rangée l'armée romaine, et des bénéfices qui étaient tirés de cette organisation.
[3] *Pourquoy ce discours est mis par escrit.*

amitiez militaires, j'estimeroye ces miens imparfaits labeurs (qui ont esté les passe-temps cachez de mes longues miseres[1]) n'estre pas du tout inutiles.

PARMI l'Infanterie Espagnole, il y a (à ce que j'ay peu comprendre) deux sortes de[2] Camarades. La [296] premiere est de ceux que les officiers principaux des compagnies associent avec eux : lesquels ils défrayent, avecquec leurs serviteurs & chevaux, s'ils en ont, sans qu'il leur couste rien, leur paye leur demeurant franche : & ordinairement un Capitaine en aura cinq ou six, qu'il appelle ses Camarades, & l'Enseigne trois ou quatre. La pluspart de tels soldats sont gentils-hommes puis-nez, & aucuns de bonne maison, qui pour n'avoir que tres-peu en leurs partages (à cause que les coustumes d'Espagne sont telles) vont cercher dedans les armes les moyens de dignement s'entretenir & s'agrandir. Et comme ils conservent tousjours avecques lesdits Chefs, qui sont graves, modestes, & discrets, ils se façonnent si bien, & en peu de temps, qu'on les jugeroit dignes, non seulement de porter le corcelet ou l'harquebuse, ains de commander : & moy-mesmes ay fait le mesme jugement de quelques uns que j'ay veus. L'amour & le respect qu'ils portent à celui qui les entretient, est tres-grand : comme aussi de sa part il les tient chers, quasi autant que s'ils estoyent ses propres parens. Somme qu'un Capitaine est au logis tousjours honnorablement accompagné, & aux affaires suyvi & secouru par eux, qui seroyent reputez comme *Schelmes*[3], s'ils l'avoyent lors abandonné. Les sergeans, qui sont entr'eux en beaucoup plus grand prix que les nostres, tienent aussi des Camarades de quelque couple de braves soldats qu'ils choisissent, lesquels soldats leur donnent le tiers de leur payes, pour aide et leur entretenement. Et combien qu'il semble par là, qu'ils ne soyent que comme pensionnaires, toutesfois ils ne laissent de leur porter respect & amitié, autant qu'il se doit. [297]

LA seconde sorte de Camarades est celle qui se pratique parmi les soldats, chose qui[4] leur est si accoustumee, que celui qui demeure long temps sans se ranger à une telle association, est estimé semblable à un cheval hargneux, qui ne peut compatir avec les autres. Les moindres sont de deux, & les plus grandes de six. En toutes lesquelles on void de belles images de fraternité reluire. Ce qui est d'autant plus à priser, que cela arrive entre les gens de guerre, qui semblent devoir plus cercher la discorde, que la concorde. Ainsi donques au milieu de ceste amitié generale, que les soldats portent à leurs Capitaines & à leurs compagnons, se forme ceste particulière, dont je parle, qui est plus vive que l'autre : le commencement de

[1] Ici se trouve la première mention des conditions dans lesquelles se trouve La Noue lors de l'écriture des *Discours*.
[2] *Premiere sorte de Camarade entre les Espagnols.*
[3] Chelmes : mot allemand (*Schelm*) qui signifie « coquin, vaurien ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1932, t. II, « Chelmes ».
[4] *Seconde sorte de Camarades.*

laquelle procede de s'entreconoistre, son accroissement de la conservation ordinaire, & par mutuels biens-faits elle prend fermeté, & se conferme[1]. Et quand à moy je ne pense pas que ce soit une petite force en une compagnie, quand il y a une douzaine ou plus de societez d'amis, qui ont soin les uns des autres. Plutarque en discourant de la bande sacree des jeunes Tebains[2], qui autrement s'appelloit la bande des amis, la jugeoit valeureuse en partie pour ceste raison. Aussi moururent-ils tous les uns aupres des autres en la bataille qu'ils perdirent. En apres il revient une grande commodité de loger & vivre ensemble en despense commune : car quatre soldats pour peu s'entretiendront honnestement selon leur qualité. Là où un fringuant, qui voudra faire estable à part, despendra autant qu'eux, & ne sera encor si bien.

LES Espagnols s'accoustument en leurs Camarades de bailler à chacun sa semaine[3], pour ordonner & [298] tenir compte de la mise, & qui mesnage le mieux est estimé de meilleur esprit, à quoy ils s'estudient : car ils sont cupides d'acquerir loüanges es choses petites, comme es grandes. Peu souvent tombent-ils en disette, pource que tousjours quelqu'un d'eux, soit de bond ou de volee[4], attrape du moyen, dont il communique liberalement aux autres, & ne peuvent souffrir un d'eux mal vestu. ils jeusneroyent plustost, pour le revestir. Mais un des principaux fruicts de ces societez, est, quand quelqu'un est malade : car alors la charité des autres se monstre telle, qu'ils s'entre-secourent de toute leur puissance, comme s'ils estoyent freres. Je diray encor que ceste petite vie privee est quasi tousjours delectable, à cause de la conversation domestique, qui leur fournit de passe-temps à suffisance. Elle n'est aussi pas moins honneste, en ce qu'estans tousjours esclairez les uns des autres, chacun bride ses affections le mieux qu'il peut, pour ne commettre rien d'infame, de crainte de tomber en mespris, & puis estre debouté du rang de ceux qui prisent l'honneur. Et pour dïre vray, je trouve que la solitude est dommageable à plusieurs soldats qu'il y a, par ce qu'ils ressemblent aux singes, lequels quand personne ne les void, font tousjours quelque malice : aussi eux pensent à en faire. J'adjousteray encor que si quelqu'un, entre lesdits Espagnols, ignore ceci ou cela, il est instruit par les autres, avecques aussi bon zele, comme il reçoit non seulement les

---

[1] Voir *supra* note 5 p. 441.

[2] « Or quand à la bande sacree […] elle estoit de trois cent hommes choisis […]. Les autres veulent dire que c'estoit une compagnie de gens de pied composee d'hommes amoureux, & de ceux qu'ils aimoient […]. Car il falloit, ce disoit il, plus tost renger un amant aupres de celuy qu'il aime, pource que les hommes se soucient ordinairement bien peu de ceulx qui sont de leur nation ny de leur lignee en un danger : mais un battaillon qui seroit composé d'hommes amoureux les uns des autres, ne se pourroit jamais ny rompre ny forcer, à cause que les amants, pour l'affection vehemente qu'ils porteroient à leurs aimez, ne les abandonneroient jamais, & les aimez aians honte de faire chose aucune lasche ny deshonneste devant leurs amants, tiendroient, les uns pour l'amour des autres, jusqu'au bout ». C'est dans la vie de Pélopidas qu'il est question de la « bande sacrée », un corps d'élite qui formait le cœur de l'armée Thébaine. V. Plutarque, *Les vies des hommes illustres,* Michel Vascosan, Paris, 1565, p. 198 et sv.

[3] *Discipline et utilité de la seconde sorte de Camarades.*

[4] De bond ou de volée : « D'une façon ou d'une autre, tant bien que mal ». V. Huguet, *op. cit.,* « Bond ».

instructions, ains les reprehensions. C'est là sommairement le profit qu'ils recueillent de leurs Camarades.

OR voyons à ceste heure en quelle maniere nous-nous pourrions prevaloir d'une telle[1] coustume, pour [299] en tirer quelque utilité, puis que les autres y en trouvent beaucoup. Il me semble qu'en ce qui touche la premiere espece, que nos Capitaines ne s'y sçauroyent accomodez ainsi que les Capitaines Espagnols, dautant qu'il leur faudroit rompre une autre coustume, qui pour avoir desja pris grand'force seroit difficile à oster, c'est de tenir leur table appareillee selon leurs moyens, tantost aux uns tantost aux autres de leurs soldats, qui s'estimeroyent desdaignez d'eux, si par telles & autres semblables privautez ils n'estoyent entretenus. Car le soldat François a ceste persuasion que son Capitaine ne lui doit dénier ni les caresses, ni la table, puis qu'il respand son sang pour l'amour qu'il lui porte : & celui qui, pour espargner fait le retenu on l'estime un chiche-face. Mais pour se bien acquiter de ceci, il va de la despense, outre laquelle si nos Capitaines vouloyent encor defrayer trois ou quatre Camarades, ils n'y pourroyent satisfaire qu'en desrobant excessivement : ce qui leur tourneroit à honte. Les soldats Espagnols ne vont si librement manger chez les leurs, sinon en cas de necessité, ou qu'ils soyent conviez : ayans ceste discretion de considerer qu'ils ont assez de charges sur les bras, comme aussi ils ont. Et tel y a tient en sa maison plus de vingt bouches, & treize ou quatorze chevaux. Leur reconfort est, qu'ils ont (comme ils disent) un puissant Roy, qui ne souffrira jamais qu'ils demeurent pauvres. Ainsi void-on que aucunes choses sont propres aux uns, & non aux autres, pour certaines causes, qui font les diversitez. Je ne jugeray de mesme de la seconde espece, que j'ay fait de la premiere : car j'ay opinion que nos soldats la doyvent pratiquer, & qu'on les y doit vive- [300] ment persuader, tant pour les fins dont j'ay parlé, que pour tousjours les accoustumer de se rendre plus compatibles les uns avec les autres. En une de nos compagnies on trouvera ordinairement le tiers des soldats, qui la premiere semaine auront mangé leur paye. Mais quand ils ont des associez, ils s'entr'aprenent à vivre, & s'entr'instruisent à fuïr les querelles dont nos Regimens sont fort infectez, & quelquefois en un jour il s'y en engendre trois ou quatre. Au contraire les Espagnols ont cela de singulier, de les detester entr'eux. J'ay ouï affermer à des Capitaines de ce brave Tertio[2], auquel commande Pedro de Pas[3], qu'en dixhuit mois ils n'en ont veu arriver pas une en icelui.

[1] *Moyen de mettre ceste discipline en pratique entre les François.*
[2] Le tercio désigne le régiment de l'infanterie espagnole, constitué de 3000 hommes et divisé en 15 compagnies de 200 hommes chacune.
[3] Pedro de Paz : Lieutenant de l'infanterie espagnole à qui Brantôme consacre une partie de ses mémoires, disant de lui qu'il « […] fut tenu aussi des Espagnolz pour brave & fort-vaillant capitaine […] ». V. Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Lalanne, Paris, 1864, t. 1, « Grands capitaines estrangers », p. 151 et sv.

Ils ne s'en exempte pas pour avoir faute de courage[1], car ils en ont autant qu'il se peut dire, ains pource qu'ils ont de la modestie, & qu'ils sçavent que leurs espees se doyvent employer pour combatre leurs ennemis, & non pour s'entretuer eux-mesmes.

Ce discours est imparfait.

[1]Nous trouvons dans l'édition de 1587 « courrge » que nous avons corrigé ici, trouvant dans la plupart des autres éditions « courage ».

[301]

DES RECOMPENSES ORdinaires, qui se donnent aux soldats Espagnols, quand ils ont commis quelque acte segnalé : ce qui s'apelle entr'eux Avantages.

DIXSEPTIEME DISCOURS.

JE ne suis pas de l'opinion de quelques uns, qui pour vouloir paravanture flatter les[1] Princes, maintienent que les recompenses qui, se distribuent aux gens de guerre procedent de leur pure liberalité, & que de droit ils n'y ont aucune obligation. Et la raison qu'ils alleguent, c'est qu'ils les payent pour se bien employer, & que le surplus qu'ils obtiennent, c'est faveur. Vrayement ils font la balance trop inégale, que je desirerois ramener à quelque esgalité : ce qui se fera, en donnant pareil poids au merite des inferieurs qu'à la bonne volonté des superieurs. Mais si nous considerons les Loix militaires & les coustumes, nous trouverons qu'en telles actions il y a plus de deu que de grace. Et tiens pour bonne la regle qui veut que comme la solde precede le service, qu'aussi la recompense suyve le merite[2]. Certes s'il y a gens au monde qui travaillent & hazardent beaucoup en servant, ce sont les soldats. Pourtant ne doyvent-ils estre frustrez [302] des loyers que les moindres d'eux esperent, & que les grands ne leur sçauroyent dénier. Car la valeur demonstree à une force attractive qui arrache des bouches & des mains mesmes de l'ignorant, de l'avare & de l'ingrat, des loüanges & des couronnes.

OR ces avantages, dequoy j'entens parler, consistent en deniers, & sont petites[3] recompenses qui s'otroyent par le Roy Catholique, ou ses lieutenans generaux, à ceux qui ont fait quelque prouësse. Les moindres sont de deux escus & les plus grandes sont de huit. Et ce qui est encor à noter, est que si un soldat, qui a desja esté beneficié, refait encor actes extraordinaires, il reçoit nouveau bienfait. Je suis memoratif d'en avoir veu plusieurs qui à

[1] *A sçavoir si les Princes ne doyvent aucune recompense aux braves soldats.*

[2] Dans une lettre qu'il envoie aux Etas de Flandre en 1579, La Noue demande à ce qu'un vaillant soldat soit récompensé : « Messieurs, il y a ung soldat flament qui à la prise du temple a merveilleusement bien faict son devoyr et a eu en un sien rondache 17 harquebusades, il fault recompancer ceux qui font actes segnalés, ce qui n'avient pas trop souvent, vous priant d'avoir ledit soldat en recommandation ; car je lay veu bien fayre ». V. *François de La Noue. Correspondance précédée de la vie de ce grand capitaine*, Slatkine Reprints, Genève, 1971, p. 148. Gaspard de Saulx-Tavannes note aussi dans ses mémoires l'intérêt des récompenses : « A ces anciens la discipline, la punition de mort, la récompense des beaux actes, le peu de bagages, rendoient les soldats obeïssans et expeditifs ». V. Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, *Mémoires,* dans Michaud et Poujalat, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France,* Paris, t. VIII, p. 324.

[3] *En quoy consistent ces recompenses.*

diverses fois avoyent obtenu chacun en particulier, jusques à vingt & vingtcinq escus davantage outre leur solde ordinaire : qui est à mon avis un tres-beau moyen pour l'entretenement d'un soldat, & une honneste marque de sa valeur. Aucuns toutesfois logent ces loyers-ci sous le titre d'utilité, & non sous celui d'honneur. Mais s'ils regarderoyent à la cause qui a acquis, autant qu'à la qualité de la chose acquise, ils verroyent qu'ils sont aussi honnorables que profitables. Communément le general les assigne, pource qu'estans aujourd'hui sur les lieux il conoit ceux qui en sont dignes, plustost que le Roy qui en est esloigné. Et quand il a baillé son ordonnance à quelqu'un, apres qu'il aille où il voudra, moyennant qu'il serve dans les bandes d'Infanterie, qui sont reparties en divers lieux de cest Empire, tousjours sera-il payé : car telles dettes sont merveilleusement privilegiees.

JE n'ay point sçeu sçavoir quand ceste coustume [303] a eu commencement : mais je[1] presume que l'Empereur Charles en a esté l'autheur, lequel, se trouvant aux armees & aux exploits, a jugé qu'elle estoit necessaire pour maintenir & accroistre la valeur de ses soldats : & par les fruicts qui s'en sont veus, & se voyent encor, on peut affermer que son jugement a esté fondé en bonne raison. Estant vray ce qu'a dit quelqu'un, que quand on seme force honneurs on fait lever beaucoup de vertu. Car le soldat qui void son prix asseuré, comme devant les yeux, ne craint nullement de s'avanturer (l'occasion s'offrant) aux perils, pour monstrer qu'il a du courage, & qu'il est desireux de renom : dont s'ensuit aussi qu'il est plus affectionné à bien composer sa vie. J'ay ouï dire à cest honnorable vieillard Pedro de Pas[2], que dans son Tertio[3] ou Regimen, qui estoit de vingt & trois enseignes Espagnoles, il y avoit plus de douze cent escus d'avantages par chacun mois, qui estoit un bon tesmoignage qu'il estoit rempli d'hommes valeureux.

IL y a paravanture quelque Censeur qui fera sur ceci une exclamation & dira[4], Comment, n'est-ce pas une prodigalité excessive que bailler quatorze mille escus par an d'extraordinaire à un Regimen ? Entretiendroit-on pas de cela deux cens cinquante bons soldats ? Mon ami, qui t'arrestes tant au nombre, je t'accorde que tu auras des soldats : mais de bons je te les nie, car pour les rendre & avoir tels, il les faut traiter dignement. Je m'esbahi dequoy tu jettes si fort tes yeux espargnans sur les legitimes loyers des longs labeurs d'autrui, & les destournes de toy-mesmes. Car que fais-tu sinon vivre delicieusement, n'ayant autre peine qu'à remplir tes coffres des richesses publiques, [304] qui surmontent de beaucoup ce que tu estimes superflu & que tu voudrois encor attraper ? Tais-toy, je te prie, ou autrement je

---

[1] *Leur origine & utilité.*
[2] V. *supra* note 3 p. 464.
[3] V. *supra* note 2 p. 464.
[4] *Responce à ceux qui estiment l'argent estre mal employé en telles recompenses.*

conseilleray qu'on t'envoye reconoistre la premiere bresche qui se fera. Or si on pensoit que je voulusse seulement aller cerchant ce qui est bien ordonné entre les nations estranges, pour y adjouster la loüange deuë, sans passer plus outre, on se tromperoit. Je veux, apres avoir representé ce qui merite l'estre, inciter par là nos grands à imiter ce qui apporte tant de fruits à autrui, pour illustrer nostre Infanterie, laquelle estant bien policee & traittee, ne cede à aucune qui soit au monde.

QUAND je me ressouviens du peu d'ordre qu'il y a aux remunerations de nos[1] soldats François, j'ay honte dequoy tant de prudence qu'il y a eu parmi nous n'a peu apercevoir qu'il falloit faire davantage que nous n'avons fait. Je sçay bien que celui qui fait paroistre sa vaillance peut monter aux grades des compagnies. J'ay veu aussi aucunesfois que quand quelques uns avoyent commis de beaux actes, on leur donnoit dix & vingt escus pour une fois : ce qui estoit encores rare. Il faut establir quelque chose plus ferme & plus continuee, ou bien que nos remunerateurs soyent accusez d'ingratitude. Mais oserois-je dire celle qui se void souvent, quand il est question des pauvres estropiez ou envieillis aux armes, qui requierent qu'on ait compassion d'eux ? Si de cent les dix reçoyvent gratification, c'est tout : & encor quelle est elle ? Une place de Moine Laic dans une abbaïe : où, apres que le pauvre soldat est arrivé, il n'y aura pas demeuré quinze jours que la pluspart des Moines (qui se mocquent des labeurs, des perils, & des coups, & ne celebrent que l'oisiveté, [305] la soupe, & les gobelets) lui font tant de traverses qu'il est contraint de composer à cinquante ou soixante francs pour sa pension, & se retirer ailleurs[2]. Ces exemples vont descourageant nos gens de guerre & les induisent à prendre de mauvaises deliberations ce qui n'aviendroit si souvent, si lon establissoit dans nos bandes la coustume que j'ay proposee.

MAIS pource qu'aujoud'hui nostre France n'a point de flottes annuelles des deux[3] Indes, comme ce grand Empire[4] qui la va menaçant, il faudroit, ne pouvant faire autant, au moins faire quelque partie de ce qui convient : pour rendre plus braves & obeïssans ceux qui portent la picque & l'harquebuse pour la defendre. Et je demande, quand à un Regimen de dix enseignes on assigneroit seulement quatre mille escus pour les avantages par chacun an,

[1] *Du peu d'ordre observé entre les François pour le regard des recompenses.*

[2] En effet, « […] les anciens soldats, au moment où ils quittaient les armes, étaient abandonnés à leur sort. Parmi eux, ceux qui, mutilés, usés, ou simplement trop agés pour travailler, devaient s'en remettre à leurs familles ou à leurs communautés d'origine, avec lesquelles ils avaient rompus depuis longtemps, n'avaient souvent pas d'autre sort que la mendicité errante, ou le bantitisme. Rares étaient les solutions de secours […]. Le concordat de Bologne confirme en 1516 le droit pour le Roi de nommer les places d'oblats, mais ces hôtes rudes et grossiers incapables de se plier à la rigueur des règles monastiques, ne plaisaient guère aux abbés ». V. L. Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, PUF, Paris, 1996, art. « Invalides », p. 676.

[3] *Moyen d'establir ceste discipline.*

[4] L'empire espagnol.

lesquels on donneroit apres avoir esté acquis par actions segnalees & non autrement, qui seroit pour dix Regimens quarante mille escus : seroit-ce un si mauvais mesnage pendant une guerre ? J'estime que pour un petit Duc ce seroit trop. Mais pour un Roy de France lon reputeroit une telle despense petite, pour le bien qui en resulteroit, lequel se monstreroit en ce que le soldat en deviendroit meilleur combatant & mieux vivant, quand il verroit sa peine & sa diligence estre reconuë. On ne sçauroit croire la mauvaise opinion que les estrangers ont conçeuë de nos soldats François, les ayans veus es voyages de Flandres & aux guerres de France, si desordonnez en la campagne & quelquefois si mal combatre. Et combien que cela soit procedé en partie de leur avoir trop lasché la bride, & de les avoir trop mal payez : si peut-ont dire aussi que le peu de recompen- [306] se qu'ils ont esperé, & qu'on leur a donné, les a fait despiter, & cercher par toutes les voyes le profit, puis qu'on leur dénioit les loyers d'honneur. Devenons donques plus disposez à remedier à nos defauts, & à suyvre le bon ordre, ayant conu nostre negligence passee, & monstrons à ceux qui si liberalement exposent leur vie quand on leur commande, qu'on les a en recommendation : & alors nous conquerrons & garderons. Je dirois à ceste heure quelque mot des grandes remunerations & autres marques honnorables qui sont apparentes, qui apartienent à ces braves Capitanes & gentils chevaliers, lesquels executent les belles entreprises : mais je m'en deporteray, pource que je suis pressé de digerer les dures amertumes d'une aprehension assez bien fondee de prison perpetuelle.

F I N.

[307]

QUATRE PARADOXES

MILITAIRES.

DIXHUITIEME DISCOURS.

PREMIER PARADOXE.

QU'UN ESQUADRON DE Reitres[1] doit batre un esquadron de lances.

CEUX qui sont quelque peu versez aux lettres sçavent bien que Paradoxes sont[2] sentences ou propositions qui repugnent aux opinions communes, & par le passé il y a eu des Philosophes qui en ont proposé quelques unes qu'ils avoyent tirees de la doctrine des Stoïques[3], soit que ce fust pour monstrer qu'on pouvoit tirer fruit de ce qui sembloit infructueux, ou pour excercer leur esprit. Quoy qu'il en soit j'ay bien voulu à leur exemple (pour donner matiere de discourir à plusieurs gentils Capitaines) mettre en avant ceux-ci, estimant que quand ils auront esté bien examinez, qu'aucuns leur donneront paravanture autant de credit qu'à l'opinion vulgaire. Entre ceux qui font proffession des armes, on tient pour certain qu'une troupe de lances doit batre & desfaire une troupe de pistoliers : & semble que si quelqu'un en vouloit douter, on l'estimeroit soldat peu pratiqué. Les Espagnols & les Italiens en doutent encores moins que les François. Et combien que ce soyent gens qui sçavent avecques jugement aprouver ou reprouver ce qui leur est presenté, si cui- [308] de-je qu'ils s'appuyent sur quelque legere experience, plus que sur autre fondement de raison. Mais en ce fait, comme en plusieurs autres, elle manifeste souvent des effects, desquels quand on a bien consideré les causes, on trouve qu'ils devroyent arriver d'une autre maniere. Les Reitres devroyent plustost que nuls autres estre defenseurs de ceci, pource que leur reputation y consiste : & paravanture s'ils se fussent tousjours monstrez fermes & diligens à le faire avecques la main, qu'ils auroyent maintenant moins de difficulté de le defendre avecques la langue.

---

[1] V. *supra* note 1 p. 454.

[2] *Que c'est que Paradoxe : & pourquoy ces quatre sont ici mis en avant.*

[3] Le paradoxe, opinion contraire à l'opinion commune, est utilisé ici par La Noue pour des raisons pédagogiques et pour mettre en évidence l'absurdité de l'opinion usuelle. Voilà ce qu'on peut lire dans l'avertissement de l'ouvrage de Charles Estienne, dans sa traduction des *Paradossi* d'Ortensio Lando : « Tout ainsi, Lecteur, que les choses contraires raportees l'une à l'autre, donnent meilleures cognoissance de leur evidence & vertu : aussi la verité d'un propos se trouve beaucoup plus clere, quand les raisons contraires luy sont de bien pres approchees », v. Charles Estienne, *Paradoxes ou Sentences, debatues, & elegamment deduites contre la commune opinion*, A Lyon, Par Thibauld Dayan, 1555, p. 3. V. aussi *Le Paradoxe au temps de la Renaissance*, dir. M. T. Jones-Davies, Paris, J. Touzot, 1982.

CEPENDANT il leur faut donner l'honneur d'avoir mis les premiers en usage les[1] pistolles[2], que je pense estre tres-dangereuses quand on s'en sçait bien aider. C'est une lignee que les harquebuses ont enfantee, & (pour en dire ce qui en est) tous ces instrumens-la sont diaboliques, inventez en quelque meschante boutique pour dépeupler les Royaumes & Republiques de vivans, & remplir les sepulchres de morts. Neantmoins la malice humaine les a rendus si necessaires, qu'on ne s'en sçauroit passer. Or pour s'en prevaloir il convient avoir un soin merveilleux, ce que toutes nations n'ont à beaucoup pres (j'entens des pistolles) tel que les Alemans : qui est occasion que je les mettray sur les rangs comme ceuz qui emportent le prix en ceste espece de cavallerie qui porte telles armes. Je ne m'arresteray point à deschiffrer par le menu toutes celles du Reittre, car on ne les conoit que trop. C'est assez de dire que les defensives[3] sont pareilles à celles des lanciers en bonté, mais les offensives[4] les surpassent : parce que le gendarme ne se sert de sa lance que pour un coup, là ou le Reitre porte deux pistol- [309] les, dequoy il en peut tirer six ou sept, qui endommagent grandement quand il le fait à propos. Chacun porte aussi l'espee, dont les effects peuvent estre egaux. La pistole pouvant donc fausser les armes defensives & la lance non, il faut conclurre que le Reitre à l'avantage aux offensives, & esgalité aux defensives.

EN faveur du lancier, on peut aussi mettre en avant qu'il est mieux monté, & à la[5] tenuë plus ferme que l'autre : pareillement que la lance effraye de loin quand on la void bransler avecques sa longue banderolle. A ceci je respondray, que l'ordre massif & serré que tienent les Reitres, supplee à la foiblesse de leurs chevaux &[6] de leur tenuë. Quant à

---

[1] *Reitres adroits à manier la pistolle, & quel avantage ils semblent avoir par dessus les lanciers*.

[2] V. note 1 p. 412 du discours XI, discours dans lequel il explique l'avantage du pistolet sur la lance (p. 236). Les reitres ont abandonné vers 1540 la lance pour la pistole ou le pistolet, que l'on pouvait manier d'une seule main sur un cheval qui se déplace. Monluc remarque aussi ce phénomène : « Une chose voy-je, que nous perdons fort l'usage de noz lances, soit à faute de bons chevaux, dont il semble que la race se perde, ou pour n'y estre pas si peu propres que noz predecesseurs ; et voy bien que nous les laissons pour prendre les pistoles des Allemans […] » (v. Monluc, *Commentaires*, éd. P. Courteault, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1968, p. 814). Cette utilisation suscita un grand débat sur l'armement le mieux approprié à la cavalerie lourde et quant à la légitimité de l'arme à feu, qui a été utilisé dans plusieurs assassinats politiques, comme celui de Guillaume d'Orange et François de Guise. Nombreux sont ceux qui s'y opposent, tel Le Poulchre : « Je m'estonneroy d'un vaillant et honneste gentilhomme [La Noue] de ce temps d'avoir tant magnifié en ses *Discours* le pistolet, sans que je considere que c'estoit l'arme du party là où il a plus faict de Fortune, et acquis de reputation ». V. François Le Poulchre, *Le Passe-temps*, Pour Jean le Blanc, A Paris, 1597, p. 63 r°. Jean de La Taille rejoint Le Poulchre quand il déplore la mort de François de Clèves : « […] on doit tenir pour detestable/ Toute arme à feu, […] O maudite Pistolle, effroy du genre humain, […] » (v. *Saül le Furieux*, Par Frederic Morel Imprimeur du Roy, Paris, 1572, p. 58) alors que Montaigne, pour sa part, dédaigne cette arme : « Il est bien plus apparent de s'asseurer d'une espée que nous tenons au poing que du boulet qui eschappe de nostre pistole, en laquelle il y a plusieurs pieces, la poudre, la pierre, le rouët, desquelles la moindre qui viendra à faillir, vous fera faillir vostre fortune », v. *Essais I,* éd. Pierre Villey, Quadrige/Puf, Paris, 1999, p. 290.

[3] Les armes défensives : telles que le bouclier et le casque.

[4] Les armes offensives : ici, il s'agit de la lance pour le gendarme et de la pistole pour les reitres.

[5] *Quel avantage le lancier semble avoir par dessus le pistolier, specialement teste à teste.*

[6] Nous avons ajouté « & » : cet oubli est signalé dans les errata.

l'effroyement de la lance, il n'est pas de si grande efficace qu'est l'estonnement qu'apporte la pistolle, quand on la sent bruire de pres. Faisons combatre, dira quelqu'un, ces deux champions l'un contre l'autre, & celui, qui sera superieur, enseignera lequel des deux esquadrons le devra estre. Ceste objection a belle apparence, mais elle peut estre fausse. Car en ce fait-ici les raisons particulieres sont differentes des generales. C'est comme si on disoit, puis qu'un harquebusier en campaigne tuera un picquier armé de corcelet, il s'ensuit que les harquebusiers es journees desferont les bataillons de picques : ce qui advient tout au contraire, estant certain que le plus souvent lesdits bataillons donnent les victoires. Mais posons le cas que le lancier & le pistollier s'attaquent, tousjours l'issuë en sera douteuse, combien que j'estime que si le pistollier se garde de heurter teste pour teste contre le lancier, qu'il aura l'avantage sur icelui, à cause de là grande offense que font les armes qu'il porte. Si on replique, que parmi la Noblesse on [310] tient pour maxime qu'un bon gendarme doit batre aisément un Reitre, je respondray que parmi les Alemans ils en tienent une toute contraire. C'est qu'un brave Reitre doit tuer le gendarme qui le vient assaillir, & emmener son cheval : car il faut qu'ils grippent tousjours quelque chose. Voila comme des deux costez chacun veut garder son honneur, jusques aux combats privez.

TOUTESFOIS le principal est de monstrer quels doyvent estre les evenemens de[1] ceux qui se font en gros. Et pour en bien juger, lon doit considerer en premier lieu la valeur des hommes. Sur quoy les lanciers diront que leurs compagnies estans plus fournies de Noblesse que celles des autres, qu'aussi elles doyvent estre plus valeureuses. Mais il faut noter aussi que dans les cornettes de Reitres il y a de la Noblesse quelque peu, & quantité de soldats experimentez. Et quant aux Capitaines, pource qu'ils sont si souvent employez de divers Princes, ils doyvent estre entendus en l'art militaire. Et pour avoir plustost expedié, je presupose, qu'en courage, experience & nombre, les deux esquadrons soyent esgaux. Voyons lequel des deux garde mieux l'ordre. Car quand on l'observe comme il convient, allant à la charge, cela donne un grand fondement à la victoire. En ceci il faut dire que Alemans surpassent toutes les autres nations, par ce qu'il ne semble pas seulement qu'ils soyent serrez, ains qu'ils soyent collez les uns avec les autres : ce qui procede d'une ordinaire accoustumance qu'ils ont de se tenir tousjours en corps, ayant apris tant par conoissance naturelle, que par espreuve, que le fort emporte tousjours le foible. Et ce qui rend encores bon tesmoi- [311] gnage qu'ils ne faillent gueres en ceci, est que quand ils sont rompus, ils se retirent & fuyent sans se separer, estans tous joints ensemble. Les lanciers ne font pas ainsi, ains le plus

[1] *Qui des deux esquadrons doit avoir l'avantage.*

souvent, en attaquant, ils se mettent eux-mesmes en desordre : & l'occasion est, qu'il faut un peu de carriere pour bailler coup à la lance. Mais ils la prenent trop longue (au moins le François) car son ardeur fait que de deux cens pas il commence à gallopper, & de cent à courre à toute bride[1], qui est faire erreur, n'estant besoin de prendre tant d'espace. Puis donc que c'est une maxime que les esquadrons se rompent du violent choq qu'ils reçoyvent, faut-il pas inferer que ceux qui se maintienent plus serrez, & heurtent avec tout le corps joint, font un grand effort & effect ? Il est mal-aisé de le nier. Et qui est-ce qui pratique mieux ces reigles que les Reitres quand ils veulent bien combatre ?

PLUSIEURS n'approuveront ceci, & objecteront que lesdits Reitres ne se fussent[2] laissé battre tant de fois, s'il y eust tant de vertu en leur bon ordre ? A cela diray-je, que la coulpe n'est provenuë d'icelui, ains de quelques mauvaises coustumes qu'aucuns d'eux ont suyvies, venant au combat. La premiere est, qu'estans à vingt pas des ennemis ils leur tournent le flanc & deschargent sur eux leur salvë de pistolles : pource (disent-ils) que plus de gens peuvent tirer que s'ils heurtoyent par teste. Et si lesdits ennemis s'estonnent & tournent le dos, sans doute ils les accoustrent mal. Mais s'ils tienent ferme, ils vont refaire un grand circuit pour recharger ou reprendre nouvelles pistolles[3]. Or il est avenu souvent qu'on ne leur a pas seulement donné le loisir de retourner teste : car on a interprété leurs [312] tours & retours à une fuite, & les a-on suyvis si chaudement, qu'ils ont pris la carriere tout du long. Ceste mal-inventee façon est plus propre pour jouër aux barres[4] que pour combatre. Et m'esbahis que[5] ceux qui les ont conduits ne se sont souvenus que la pistolle ne fait quasi nul effect, si elle n'est tiree de trois pas, & que les troupes ne se rompent point si elles ne sont vivement enfoncees[6]. Une autre coustume qu'ils observent est, que lors que les premiers rangs de l'esquadron commencent à tirer, tout le reste descharge aussi & la pluspart en l'air. Paravanture imaginent-ils que ce grand bruit fera peur aux ennemis : ce qui serviroit s'ils ressembloyent à des moutons, ou à des corbeaux. Mais les François & Espagnols ne sont pas si aisez à estonner. L'inconvenient qui provient de ceci est tel : c'est que les derniers rangs qui doyvent tousjours pousser les premiers, se voyans avoir tiré en vain tienent bride au lieu de s'avancer, & entrent plustost en effroy que ceux qui sont à la teste & au peril. Il ne faut donc pas trouver estrange si ces mauvaises manieres de combatre ont engendré de mauvais succes.

---

[1] « Courir à *bride* abatuë, ou à *bride* avalée, ou à toute *bride*, pour dire, Courir viste […] », v. Furetière, *Le dictionnaire universel,* Le Robert, Paris, 1978, t. I, « Bride ».

[2] *Responce d'une objection, Que les Reitres se sont laissez batre plusieurs fois par les lanciers.*

[3] V. note 1 p. 454, où est expliquée l'organisation tactique des escadrons de reitres.

[4] Jouer aux barres : se chercher mutuellement. V. C. Bérisé, *Ça se disait Autrefois. Dictionnaire des expressions et proverbes perdus*, Editions CPE, 200, p. 82.

[5] *Fautes que commettent les Reitres*.

[6] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.

Mais si on veut regarder aux autres Reistres qui ont attaqué comme ils devoyent, on trouvera qu'ils ont fait du meurtre, & mis des lanciers à vau de route[1], ce qui a rendu leurs Chefs plus avisez, lesquels leur font tenir maintenant les bonnes voyes.

PARLONS de l'affrontement des deux esquardons. Sur cela je diray, encores que[2] celui de lances face sa charge valeureusement, qu'il n'en peut succeder grand effect : car à l'affronter, il ne tue personne, & y a du miracle quand quelqu'un l'est de la lance : mais il peut blesser des chevaux, & quant au choq il est sou- [313] vent peu vigoureux, là où les Reitres bien instruits ne deschargent point leurs pistolles qu'en heurtant : & tirant de pres les coups portent, qu'ils adressent tousjours aux cuisses ou aux visages. Le second rang tire aussi, de sorte que la teste de l'esquadron de gendarmes se trouve à ceste abord demi ruinee & estropiee. Et comme ainsi soit que le premier rand d'icelui puisse faire quelque mal avec la lance principalement aux chevaux, si est-ce que les autres rangs qui le suyvent ne peuvent faire le semblable, ains sont contrains (au moins le second & le troisieme) de la jetter pour s'aider de l'espee. Et sur ceci faut considerer deux choses, que l'experience a confirmees. L'une, que les Reitres ne sont point si dangeureux que quand on est meslé avecques eux : car c'est tout feu. L'autre, que s'estans deux esquadrons entr'afrontez, on a pas quasi deschargé la seconde pistolle, que l'un ou l'autre tourne. Car on ne se conteste plus, comme faisoyent les Romains contre les autres nations, qui demouroyent souvent deux heures en campagne, combatans teste à teste, sans que nuls tournassent visage. Pour toutes les raisons susdites je suis contraint d'advouër que l'esquadron de pistolier, voulant faire son devoir, rompra celui de lances.

ON peut encor repliquer que le gendarme porte aussi une pistole, dequoy il se sert[3], sa lance estant rompuë. Cela est beau à dire : mais la pratique s'en trouve fort froide, parce que la pluspart d'eux n'ayans pas mesme le soin de la charger, & s'en remettans à leurs valets, qui n'en sçavent pas mieux l'usage qu'eux, quand ce vient à combatre, la moitié faillent, ce que plusieurs ont esprouvé assez de fois : ou bien, pour estre mal chargees, n'endommagent point. Quiconque se veut bien [314] aider de telles armes, il en doit estre curieux, comme on est d'un cheval, à quoy il est bien mal-aisé d'assujettir les nations qui reputent ceste occupation basse & servile. Encores dira-on ceci, en faveur des gensdarmes, qu'ils peuvent en telle sorte attaquer l'esquadron de Reitres, qu'ils le renverseront : c'est qu'estans à quatre vingts pas d'icelui, ils facent sortir les trois derniers rangs de lances qui lui aillent gaillardement donner

---

[1] V. *supra* note 3 p. 436.
[2] *De l'effort des deux esquadrons venant à se charger.*
[3] *Consideration de quelques repliques en faveur de l'esquadron de lances.*

par le flanc : car par ce moyen ils l'entr'ouvriront, rompans son impetuosité, & lui aporteront frayeur, dont s'ensuyvra que l'esquadron lancier en aura meilleur marché. Je respondray que je loüe une telle observation, encores qu'elle soit peu usitee. Neantmoins c'est une chose qui est commune, tant aux uns qu'aux autres. Car si vous l'enseignez au Reitre, il vous payera en mesme monnoye, en vous jettant aussi partie de son gros, pour donner par les costez du vostre : & ainsi vostre invention lui servira de remede, & paravanture qu'il s'en prevaudra mieux que vous. Or tout ce que j'ay discouru n'est pas en intention de faire desdaigner les lances aux François : car je cuide que ce sont armes qui leur sont merveilleusement propres, estans disposez comme ils sont. Et jusques à ce qu'ils ayent apris à garder fermement l'ordre & à estre plus soigneux de leurs armes, ils ne feront les effects de la pistolle tels que les Reitres. Ceux qui estiment la pistolle si espouvantable & offensible, n'ont pas mauvaise opinion : à laquelle je ne contrediray pas, moyennant qu'elle soit maniee par mains valeureuses.

Fin du premier Paradoxe. [315]

[315]

SECOND PARADOXE.

QUE DEUX MILLE CINQ cens corcelets[1] & quinze cens harquebusiers se peuvent retirer trois lieuës Françoises en campagne rase devant deux mille lances.

ENTRE les actes militaires qu'on estiment segnalez, cestui-ci marche au premier[2] rang, comme l'un des plus difficiles. Aussi aporte-il un grand tesmoignage de la suffisance du Capitaine qui en vient à bout. Et[3] comme il y en a peu qui le voulussent entreprendre, de crainte d'y faillir : aussi paravanture s'en trouveroit-il peu qui aisement voulussent croire qu'il se peust faire, voyant que c'est une chose qui advient si rarement. Je ne reprouverois pas leur opinion, s'ils entendoyent qu'en l'indisposition où est maintenant nostre Infanterie il fust impossible de parvenir à un tel effect. Car estant sans usage de la picque & sans discipline, je ne cuide pas que dix mille harquebusiers, tirez d'elle, osassent se monstrer en plaine seulement devant six cens lances. Mais avec les quatre mille hommes dequoy j'entens parler (& non d'autre nation que de la nostre) restituez en bon ordre, obeïssance, & en leurs anciennes armes, je veux maintenir qu'on peut faire la retraite proposee.

CEUX qui voudront contredire à ceci (comme il s'en trouvera plusieurs) mettront un[4] argument en avant tiré de l'experience, disans que les historiens[5] ne representent aucuns semblables exemples, au moins ceux qui [316] ont escrit les guerres qui se sont faites depuis l'an 1494. jusques à present[6], lesquelles ont esté tresmemorables : & que c'estoit du temps des Romains qu'on voyoit de telles preuves. A ceci je respondray, puis qu'on me bat de l'experience, que je me veux aussi defendre par elle-mesme, & diray qu'elle ne fait pas plus contre moy que pour moy. Car si on regarde à ce qui s'est passé, on remarquera quelques evenemens, qui font foy que ce que j'ay mis en avant n'est pas impossible. J'alleguerai en[7] premier lieu ceste belle retraite que fit Don Alvaro de Sande en Afrique[8]. A ce que j'ay ouï

---

[1] V. *supra* note 5 p. 437.
[2] *Pourquoy ce Paradoxe est rebuté par la pluspart.*
[3] Nous avons ajouté « et » en début de phrase, cet oubli étant signalé dans les errata.
[4] *Preuve d'icelui par exemple notables tirez des histoires de nostre temps.*
[5] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.
[6] La Noue pense sûrement à Commynes et Guichardin ; à part Carion, nous ne savons quels ouvrages traitant de l'histoire plus récente il connaissait.
[7] *Premier exemple.*
[8] En 1559, le vice-roi de Naples et les chevaliers de Malte montent avec l'aval de Philippe II, une expédition contre Tripoli et l'île de Djerba. V. C. Monchicourt, *L'expédition espagnole sur l'île de Jerba*, Paris, 1913.

reciter il avoit avec lui quatre mille Espagnols, soldats de grande valeur, & pour arriver où il voulait aller il lui convenoit passer quatre ou cinq mille de plaine, à quoy il ne differa de s'avanturer, se confiant en ses gens. Mais il ne fut pas plustost acheminé que dixhuit ou vingt mille chevaux Maures lui furent aux espaules[1], qui desiroyent le prendre en ce mauvais parti. Lui ayant formé son bataillon & exhorté ses soldats tira sa route[2], en laquelle il fut assailli par cinq ou six fois de la pluspart de ceste cavallerie : mais il la soustint & repoussa si bravement que sans avoir perdu plus de quatre vingts hommes, il rendit le reste à sauveté, avec occision de sept ou huit cens Barbares. On dira qu'eux n'estans point armez n'enfonçoyent pas vivement comme fait la cavallerie Chrestienne, laquelle les surpasse de beaucoup en hardiesse. J'accorde que la nostre est plus valeureuse. Si est-ce que la leur n'assaillit pas mal, autrement ils n'eussent pas tant perdu[3]. Et par cest exploit il appert qu'une Infanterie resoluë & bien conduite peut passer par tout. Guichardin recite aussi en son histoire[4] une assez gentile[5] retraite de [317] deux mille Espagnols, apres que leur armes eut esté rompuë, à Ravenne par les François. Car estans ralliez en corps, encores qu'on les chargeast & suyvist avec la cavallerie, cela ne les empescha de se sauver, mesmes ils tuerent Gaston de Foix[6] victorieux qui les poursuyvoit.

EN ces retraites ici aparoit beaucoup de determination, mais peu d'art, qui toutefois[7] est grandement necessaire en tels affaires : à quoy j'adjousteray encor l'instruction des soldats. Et quand ces trois choses se trouvent conjointes en une troupe, je ne doute point qu'elle ne face de plus grandes merveilles que les precedentes. On dira que les François se sçavent à present mal aider de la picque[8], ce qui est vray : dequoy je ne m'esbahis pas. Car quand on la veut bailler à quelcun, & le corcelet, on ne regarde à autre chose, sinon s'il a de bonnes

---

[1] Etre aux épaules de quelqu'un : cette expression n'a pas été retrouvée dans les différents dictionnaires ; elle semble vouloir dire « être poursuivi ».

[2] L'expression « tirer chemin » signifie « cheminer » ; on peut supposer que « tirer la route » a la même signification.

[3] Nous rajoutons ici un point à la fin de cette phrase, qui est omis dans l'édition de 1587.

[4] Ce fait est relaté p. 385 et sv. dans *Histoire des guerres d'Italie, composée par M. François Guichardin et traduite par Hiérosme Chomedey. Nouvelle édition, à laquelle ont esté adjoustées les Observations politiques, militaires et morales du Sieur de La Noue*, Par les heritiers d'Eustache Vignon, 1593, vol 2.

[5] *Deuxieme exemple.*

[6] En 1511, le pape Jules II, qui souhaite chasser les Français d'Italie, forme la Sainte Ligue avec l'Espagne, la République de Venise, l'Angleterre et les cantons suisses contre la France. Au début de 1512, les armées coalisées reprennent Brescia et marchent sur Bologne. Mais les troupes françaises, commandées par Gaston de Foix (1489-1542), parviennent à faire lever le siège de Bologne, et obligent les troupes de la Sainte Ligue à évacuer Brescia. Puis, en avril 1512, a lieu la bataille de Ravenne, à laquelle participent de grands chevaliers comme Bayard et Gaston de Foix duc de Nemours. L'armée française remporte la victoire mais subit de lourdes pertes. Gaston de Foix est tué alors qu'il poursuivait les vaincus qui se retiraient.

[7] *Que telles retraites se peuvent faire quand l'art militaire & l'instruction des soldats est jointe à une hardie resolution.*

[8] V. *supra* note 4 p. 440.

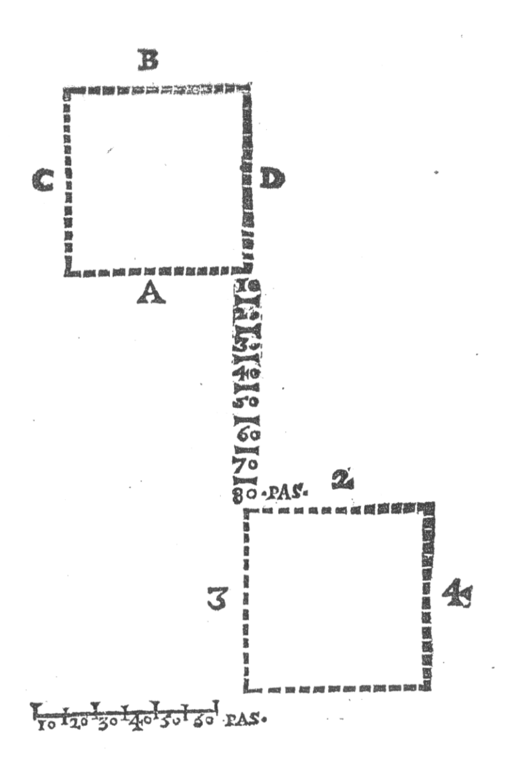
espaules, comme si c'estoit pour porter un coffre, ainsi qu'un mulet, & la noblesse en a du tout quitté l'usage. Voila pourquoy je desirerois que l'ordre militaire fust restabli, & qu'elle reprist la picque avec laquelle on combat de pres & à descouvert, & laissast à la jeunesse & aux pauvres soldats le maniement de l'arquebuse, pource qu'ordinairement avec icelle les combats se font de loin & à couvert, estant l'un beaucoup plus honnorable que l'autre. Quand les Capitaines anciens ont voulu essayer une entreprise difficile, ils n'ont pas desiré seulement d'avoir des soldats disciplinez, mais aussi ont estimé qu'ils devoyent estre aguerris, dautant que leur asseurance en est plus grande. Car de vouloir tenter ce qui est perilleux, avecques gens nouveaux, c'est estre mal-avisé. Je viendray à ceste heure à l'instruction, qui est (comme j'ay [318] desja dit) es faits qui sont extraordinaires merveilleusement requise : & cependant nous voyons maintenant que la pluspart des soldats la mesprisent, & les Capitaines ne s'en soucient pas. Or je presupose qu'un soldat soit vaillant, & qu'en quelque lieu qu'on le place, il fera son devoir. Mais je demande s'il ne le fera pas encores mieux, & s'il ne combatra pas plus asseurément, quand il aura esté auparavant persuadé par bonnes raisons, qu'un bataillon ne se peut forcer de la cavallerie par les testes : & pour resister par les flancs, qu'il les faut fortifier, comme je diray ci apres, que s'il estoit ignorant & en doute de ce qui peut arriver ? Je pense que personne le voudroit nier. Il est certain que ce qui est en partie cause de l'effroy, que souvent prenent plusieurs gens de guerre, est leur ignorance, en tant qu'il leur semble, quand ils voyent les ennemis en barbe[1], qui ils doyvent manger (comme on dit) les charrettes ferrees[2]. Je sçay bien que par la pratique on aprend à conoistre le vray & le faux, mais on y consume beaucoup de temps, si elle n'est aidee par les enseignemens familiers & ordinaires, que les Capitaines qui veulent avoir les bonnes compagnies sont diligens de donner à leurs soldats.

AYANT donques le nombre d'Infanterie dont j'ay fait mention aguerrie & instituee[3], je voudrois la renger en ceste maniere. A sçavoir en deux bataillons chacun de douze cens cinquante corcelets & sept cens cinquante harquebusiers. Et si on demande pourquoy plustost en deux qu'en un : je respondray que c'est à fin qu'ils s'entrefavorisent l'un l'autre, comme on le pourra apercevoir par la figure qui est ici adjointe, à fin de le mieux faire comprendre. [219]

[1] « *Avoir en barbe, rencontrer en barbe, trouver en barbe, voir en barbe*. Avoir, rencontrer, etc., en face de soi, avoir à lutter contre ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizème siècle,* Librairie ancienne Edourad Champion, 1925, t. I, « Barbe ».

[2] Manger, avaler des charrettes ferrées : « Être assez vorace pour tout avaler ». V. Huguet, *op.cit.*, t. II, « Charrette ».

[3] *Disposition de l'infanterie susmentionnee pour faire teste en campagne à la cavallerie.*



CAR ne marchans plus esloignez les uns des autres que de quatre vingts pas, & se[1] costoyans, il s'ensuit que la teste du bataillon marquee (A) difficilement peut etre chargee, d'autant que le costé du bataillon marqué (3) la flanque, comme aussi la dite teste fait le mesme effect en faveur dudit flanc, par la mesme raison l'une des testes du bataillon marquee (2) & le flanc de l'autre marqué (D) s'entresecourent aussi par l'harquebuserie, en sorte que le peril est grand à la cavallerie d'attaquer par tels endrois qui s'entreflanquent. Mais on dira qu'encor que les deux bataillons ne puissent estre assaillis chacun par deux costez, pourquoy on ne trouve aussi bon d'en faire seulement un seul, lequel on ne sçauroit attaquer par davantage d'en- [320] droits : car il semble que la resistance qu'il feroit, seroit plus gaillarde, dautant que la force qui est unie, est bien plus grande que celle qui est separee. Mon avis est qu'en ces faits ici, il n'est pas tant question de regarder à la grosseur ou petitesse des bataillons, qu'à la difficulté, & à l'empeschement qu'il y a lors qu'on se trouve attaqué par plusieurs costez. Car c'est grande avanture s'il n'arrive quelque desordre, quand un corps doit faire teste en quatre lieux : mais n'ayant à la faire que par deux, les hommes s'y disposent avecques beaucoup plus d'ordre et de facilité. Je me contenteray de ceste raison pour la verification de mon dire, encor que j'en puisse alleguer d'autres.

[1] *Declaration de la figure.*

Q U A N D à la disposition des bataillons je desirerois que les files ou rangs fussent[1] de cinquante corcelets, dont à la teste en y auroit sept qui feroyent trois cens cinquante, apres dix rangs d'harquebusiers, au milieu desquels seroit le rang des enseignes, puis pour la queuë six files de corselets, qui sont en tout six cens cinquante corselets, & cinq cens harquebusiers, mis en vingt & quatre rangs. Aux flancs, où gist la difficulté, je les voudrois accommoder en la maniere qui s'ensuit, (sans y placer aucun harquebusier, comme on a acoustumé) faisant six rangs de trois cens corselets, à cinquante hommes chacun, lesquels serviroyent pour faire teste de ces costez-la. Ils marcheroyent autrement que les autres ayans les ennemis prochains, à sçavoir serrez & portans leurs picques droites apuyees contre l'espaule, ce qui est assez en usage, là où ceux des testes du bataillon, quand affaire se presente, les portent trainantes en marchant, dont il advient qu'il y a beaucoup d'espace entre leurs rangs. Or ces six rangs [321] lors que la charge se presenteroit, ne feroyent autre chose apres estre arrestez sinon faire un demi tour, & se trouveroyent tous en leur ordre la face tournee vers l'ennemi, & ne tiendroyent (à mon avis) qu'environ soixante pas communs en longueur, qui seroit proprement ce que le bataillon, serré pour combatre, pourroit avoir de descouvert par les flancs. Par ainsi ils seroyent armez pour faire resistance à la cavallerie, laquelle ne se peut faire bonne qu'avec les picques : car l'harquebuserie sans couverture se renverse aisément[2]. Il resteroit encores deux cens cinquante harquebusiers pour placer au bataillon, entre lesquels seroyent contez les mosquetaires[3], lesquels je voudrois qu'ils fussent distribuez en quatre parties, en chascune soixante & un peu plus, pour se tenir comme desbandez devant les picques, & venant la charge, ils s'iroyent renger sous celles des premiers rangs des quatre costez du bataillon[4].

A U C U N S trouveront estrange que je fais les testes si foibles & seulement de six[5] rangs de corcelets, estimans que c'est trop peu pour soustenir l'impetuosité d'une cavallerie. A cela je diray que quand il y en auroit dix, qu'elles seroyent meilleures, mais je me suis accommodé selon la matiere, toutesfois je pense que tels fronts sont suffisans pour resister

[1] *De la disposition des bataillons.*

[2] En effet, les arquebusiers devaient être protégés par les piquiers en raison de leur très lente cadence de tir.

[3] « Le mousquet ne différait de l'arquebuse que par la forme de la crosse, qui était droite ou beaucoup moins recourbée ; son poids était à peu près le même ; aussi, dans le principe, ne pouvait-on s'en servir qu'à l'aide d'un chevalet ou fourche […] Après avoir beaucoup allégé cette arme, on en fit usage dans la cavalerie, et l'on forma des compagnies qui prirent le nom de *mousquetaires* », v. Comte de Chesnel, *Encyclopédie militaire et maritime : Dictionnaire des armées de terre et de mer*, Armand Le Chevalier, Paris, 1863-1864, t. 2, p. 879. Le mousquet aurait été introduit en France, selon Brantôme, par Philippe Strozzi, v. Brantôme, *Œuvres complètes,* publié par Ludovic Lalanne, Paris, 1873, t. VI, p. 80.

[4] « Bien conçu, renforcé aux angles par des pelotons de mousquetaires, l'escadron de piquiers a tout l'aspect d'un château [;] s'il est commandé par des experts résolus, sa puissance sera phénoménale », note Robert Barett dans son *Theory and Practice og Modern War,* cité dans T. F. Arnold, *Les guerres de la Renaissance*, Editions Autrement, Paris, 2002, p. 80.

[5] *Responce à une objection contre l'avis precedent.*

aux gens de cheval, qui est chose assez facile à faire, quand les hommes ont le courage & l'asseurance de tenir ferme, & ne s'est gueres veu de bataillons renversez de la cavallerie par la teste. Quant aux flancs que j'ay ainsi couverts comme on a veu, ils[1] sont de pareille force que les testes, moyennant qu'ils sçachent bien garder leur ordre.

VOICI la maniere qui me sembleroit devoir estre [322] tenuë pour combatre[2]. Premierement quand la cavallerie se tiendroit esloignee il conviendroit que les bataillons avançassent chemin, & la voyant preparee pour les venir charger, qu'ils s'arrestassent pour se mieux disposer en bon ordre, afin de soustenir le choc de pied ferme. Les premiers rangs de corcelets appuyeroyent bien fermement en terre le bout de derriere de leurs picques, afin qu'elles ne bougeassent encores qu'un cheval s'enferrast dedans, & les tiendroyent environ milieu, & sous ce qui outrepasseroit se rengeroyent les soixantes mosquetaires & harquebusiers ordonnez, ayans le genouil en terre pour tirer là de plus grande asseurance & estre aucunement conservez. Les autres files de corcelets se tiendroyent debout, jointes quasi avecques le premier rang, & feroyent le corps du bataillon. A ceste heure la cavalerie venant à la charge, je ne doute point qu'elle ne se trouvast grandement offensee des harquebusiers lesquels tirans seulement de vingt pas droit à la teste des chevaux estroppieroyent (à mon jugement) tout le premier rang de l'esquadron. Et si on dit qu'ils ne sont là gueres seurement, je respondray qu'on ne les peut pas mieux placer à la teste qu'en ceste maniere : car il faut qu'ils y soyent pour faire ce dommage à l'affront, & encores que quelques uns fussent percez de lançades, ou pistez de chevaux, ce seroit paravanture quatre ou cinq de chasque costé, qui est petit mal. C'est chose asseuree que quand un esquadron de chevaux void verser à sa teste, à l'abordee, neuf ou dix chevaux, que les autres qui suyvent pensent à leur conscience[3]. Or apres que ledit esquadron auroit enduré ceste rude salve, il lui conviandroit venir donner dans les picques du premier rang, ou il faudroit que son im- [323] petuosité fust moderee, d'autant que les premiers chevaux enferrez seroyent contrains d'arrester, & arresteroyent aussi les autres de derriere. Et quand bien cestes defense flechiroit un peu, tousjours trouveroit-il le corps du bataillon pour soustenir encores son choc, où gist la principale force. Et pour dire la verité il me semble comme impossible, quand les soldats ne s'estonneroyent point, de renverser une telle barriere : car il faut estimer, encores que les chevaux courent de grande roideur, que pourtant peu de chose les retient, le bruit & la fumee des harquebusades les

---

[1] Nous rajoutons ici le « s » qu'il manque à « il ».
[2] *Du moyen que les bataillons devroyent tenir pour se retirer ou pour combattre.*
[3] Penser à sa conscience : « penser aux fautes qu'on a commises » (V. « conscience », dans Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes* du *IXe au XVème siècle (1881-1902)*, édition électronique publiée par Claude Blum, présentée par Jean Dufournet). C'est-à-dire, ici, « se préparer à la mort ».

effraye, les blesseures les arrestent, les aprehensions des hommes leur font tenir bride, & les cris du bataillon ne sont aussi sans quelque effect, combien que le plus grand procede de la resistance des picques. Outre plus quelque rang des harquebusiers placez au milieu du bataillon pourroit aussi tirer par dessus les picquiers, lesquels se bandans pour combatre se feroyent plus petis, de sorte que partie du corps de l'homme de cheval seroit aperçeu.

PARAVANTURE que quelques uns se mocqueront, disans que toutes ces petites[1] observations sont plus propres pour estre pratiquees aux ballets ou masquarades qu'à la guerre, & que la vieille mode est tousjours la meilleure, sans s'empescher de tant de nouveautez impratiquables. Mais je ne seray pas de leur opinion, car ils me font souvenir de nos peres qui se mocquoyent de tant d'inventions dont on se sert pour la fortifications des places, & disoyent que c'estoyent inventions Italiques[2], & qu'un bon gros rempar suffisoit pour garentir les hommes de l'impetuosité d'un canon, sur lequel il se falloit defendre picque à picque. Et tou- [324] tefois l'experience nous a fait voir qu'alors les villes se prenoyent en huit jours, où à present on consume quasi une saison, tant il faut combatre de fois, avant qu'on ait gaigné un ravelin[3], puis le fossé, en apres le rempar, puis le retrenchement[4]. Car s'il se trouve dans une place un homme ingenieux & soldat (comme à Mastrich[5] le Capitaine Bastian[6]) il fait suer sang et eau[7] à ceux de dehors. Ce que je requiers que nostre bataillon face, ne me semble point si malaisé à pratiquer, veu que les soldats nouveaux à qui on aprend des limaçons font bien davantage de tours & retours, pour leur plaisir. pourquoy donc de vieux soldats ne travailleront-ils à s'instituer en ce qui leur peut aporter honneur et salvations ?

---

[1] *Responce à une autre objection fondee sur l'impossibilité.*

[2] « […] à partir de 1540, la transmission rapide du principe bastionné à travers l'Europe fut l'œuvre presque exclusive des Italiens, qui formèrent une véritable « école » d'ingénieurs spécialisés dans l'art d'attaquer et de construire des places fortes. La guerre ayant delaissé leur péninsule, ils offrirent leurs services aux souverains en mal de fortifications […]. Jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, cette première école d'ingénieurs conserva un monopole quasi absolu […] ». V. Faucherre, *Places fortes. Bastion du pouvoir*, R.E.M.P.A.R.T, Paris, 1991, p. 23.

[3] Le ravelin est un ouvrage de fortification défensif de forme triangulaire placé dans le fossé, ordinairement pour protéger les portes et qui fait partie des éléments des fortifications classiques qu'on appelle les dehors. Pour plus de détails, v. art. « demi-lune » dans Comte de Chesnel, *Encyclopédie militaire et maritime : Dictionnaire des armées de terre et de mer*, Armand Le Chevalier, Paris, 1865, t. 1, p. 410 et J. Ozanam, *Traité de fortification, contenant les méthodes anciennes et modernes pour la Construction et Defense des Places*, Chez Jean Jombert, Paris, 1644, p. 89 et sv.

[4] Le *retranchement* englobe tous les travaux qui sont destinés à fortifier une position ou à en augmenter la défense.

[5] V. *supra* note 3 p. 381.

[6] Il doit s'agir de Sébastien Tapin, un officier lorrain ingénieur en fortification, avec qui La Noue a guerroyé : le Prince d'Orange sentant que le Prince de Parme, général de l'armée royale espagnole allait faire le siège de Maastricht, « […] se hâta de la fortifier avec plus de soin & de travail, car il y envoya Sébastien Tapin, savant au métier de la Guerre, & hardi sur toutes choses & entreprenant. […] Il avait autrefois défendu la Rochelle avec La Nouë, c'est pourquoi le Prince d'Orange espérant de ces mêmes Chefs la même fortune pour Mastricht, avait envoyé devant Tapin […] ». V. F. Strada, *Histoire de la guerre des Païs-bas,* A Bruxelles, Chez Simon T'Serstevens, 1727, t. III, p. 89.

[7] Suer sang et eau : « se donner une extrême fatigue ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizème siècle,* Didier, 1967, t. VII, « Suer ».

ON peut faire encores deux objections. la premiere, Que les flancs du bataillon[1] seront tousjours beaucoup plus debiles que les testes, à cause que ceste couverture que je leur ay baillee, consistant en un ordre difficile, est facile à desordonner. Je confesse que pour assaillir, lesdits flancs se trouveroyent inferieurs, par ce que les bataillons marchent en avant & non pas de costé. Mais pour soustenir de pied ferme un effort, j'estime qu'en observant ce que j'ay dit par ci devant, qu'ils le soustiendront quasi aussi bien que les testes. Et à fin que la conduite fust meilleure, je voudrois qu'à chacun flanc y eust deux Capitaines avec la picque & des plus segnalez soldats. La seconde objection est, que les quatre coins du bataillon, encores qu'on se serre, demeurent aucunement ouverts, & de foible defense, comme d'environ sept ou huit pas d'espace, qui peut servir d'entree à la cavallerie. Certes ceste consideration n'est impertinente, & pour y remedier faudroit [325] bailler place en ces encogneures à sept ou huit des plus braves harquebusiers, qui ne tireroyent qu'au grand besoin, & ordonner aux soldats de la quatrieme, cinquieme, & sixieme file, prochains desdits lieux, d'y tourner leurs picques, pour soustenir s'ils voyoyent un effort s'y faire. Le plus grand danger pour tous lesdits gens de pied seroit aux deux premieres charges de la cavallerie, estant à presumer qu'elles seroyent gaillardes : mais les ayant soustenues, ils devroyent prendre bonne esperance ayans amorti la premiere fureur de leurs ennemis, & marcher tousjours en bon ordre par la campagne, jettant tousjours à quarante pas des bataillons quelques mosquetaires desbandez pour tenir la cavallerie plus esloignee, & la voyant venir à eux en gros se fermer. J'ay grande opinion qu'en se gouvernant en ceste maniere, une glorieuse retraite se pourroit faire.

ET pour mieux comprendre ceci, les Colonnels qui ont des Regimens, où il y a force[2] picques, devroyent quelquefois essayer en choses feintes, comme cest ordre convient avecques la raison, & à l'avanture qu'ils se trouveroyent plus satisfaits en eux-mesmes voyans une peinture & representation vive estre correspondante à ce qu'il qu'ils auroyent imaginé, suyvant ce recit. Quelqu'un repliquera que les gens de cheval pourroyent si mal à propos attaquer ceste Infanterie, qu'elle se sauveroit devant eux, mais que faisant leurs charges par petites troupes (à sçavoir au lieu d'un esquadron de trois cent chevaux, en faire trois, chacun de cent, qui donneroyent les uns apres les autres) que cela esbransleroit mesveilleusement le bataillon. Car l'harquebuserie ayant deschargé sur les premiers (qu'on [326] ne peut nier qu'ils ne fussent grandement endommagez) les deux autres esquadrons venans apres auroyent un grand avantage, estans exemptez d'une telle offense, & qu'il y a quelque aparence qu'ils

[1] *Responce à deux autres objections.*

[2] *Moyen d'essayer ce qu'il y peut avoir de fermeté en ce Paradoxe : & remedes aux difficultés proposees à l'encontre.*

l'esbransleroyent. A la verité ceste maniere d'attaquer est tres-bonne. Cepandant il y a remede : car quelques harquebusiers de ceux qui seroyent sous le premier rang de picques pourroyent avoir rechargé avant que la seconde troupe de cavallerie eust donné, puis des deux costez non assaillis, ou d'un, on feroit avancer les harquebusiers pour secourir le costé qui le seroit, & quelques uns de ceux qui seroyent dedans le milieu de bataillon pourroyent aussi tirer. Ce qu'estant dextrement executé, les corcelets viendroyent à recevoir continuelle faveur de leur harquebuserie : car sans cela leur defense seroit un peu froide. Pour conclusion je crains beaucoup plus qu'il ne se presente pas occasion de tenter une si brave retraite, ou qu'il ne se trouve Capitaine qui vueille estre le premier à l'esprouver, que je ne doute qu'elle ne se puisse executer.

F I N.

[327]

TROISIEME PARADOXE.

QU'IL EST PROFITABLE
à un Chef de guerre d'avoir receu une route.

PLUTARQUE en ses opuscules au traitté qu'il a intitulé, Qu'on peut tirer utilité de[1] ses ennemis[2], a aucunement verifié la proposition presente, où il monstre en general avecques un art & eloquence tres-grande ce que je pretens de monstrer en particulier, mais grossierement : à laquelle mienne opinion j'estime que plusieurs Capitaines[3] (estans paravanture esblouïs de l'aparence des choses qui de leur nature sont nuisibles) voudront contredire. Toutesfois quand j'auray descouvert les fruicts qui sont cachez dessous, s'ils ne sont en tout satisfaits, au moins le seront-ils (comme je pense) en la plus grand' partie. Et sans entrer plus avant en grands circuits de paroles je viendray à la matiere principale.

CEUX qui sont constituez en charge militaire y montent ordinairement par deux[4] voyes, l'une s'apelle Merite, & l'autre Faveur. Quelques uns de ceux qui ont marché par la premiere se voyans en authorité devienent superbes, & quelques autres qui ont passé par la seconde demeurent ignorans, qui sont des imperfections fascheuses, aussi faciles à conoistre en autrui, que difficiles à percevoir par ceux qui en sont possedez. Et tout ainsi qu'aux maladies qui s'engendrent es corps humains on aplique des remedes suyvant l'art de la medecine : pareillement celles-ci qui sont [328] spirituels en ont aussi besoin. Mais souvent l'art ni le conseil ne les aportent, ains l'accident, & ressemblent plus proprement à des maux & ruïnes qu'à des remedes. Or si aucuns s'esbahissent de quoy en ce qui est dommageable on y trouve du profit, qu'ils considerent le Scorpion qui porte en soy l'aiguillon & le venin qui font la playe mortelle, & le medicament qui lui donne la guerison. On peut dire aussi que les desastres militaires effectuent aucunesfois choses quasi semblables. Car en aportant un mal aparent, ils servent avec cela d'enseignement pour guerir celui qui est caché, qui a causé l'autre. Ce mal interieur, dequoy je veux parler, est l'orgueil, lequel ordinairement naist en ceux qui ont beaucoup de suffisance & de valeur, & rend l'ame aussi disproportionnee, que l'hydropisie[5] fait les corps, dont s'ensuit une estimation demesuree de soy-mesmes, & un

---

[1] *Fondement general de ce Paradoxe.*
[2] V. Plutarque, *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, « XIX. Comment on pourra recevoir utilité de ses ennemis » p. 109.
[3] Nous trouvons dans l'édition de 1587 « capiiaines », que nous avons remplacé ici par « capitaines ».
[4] *Fondement particulier.*
[5] « Enflure des membres du corps causée par une eau qui se coule entre cuir et chair, lors que le foye ne fait plus ses fonctions », v. Furetiere, *Le dictionnaires universel,* Le Robert, Paris, 1978, t. II, « Hydropisie ».

contemnement d'autrui, qui sont deux erreurs qui souvent font trebuscher en de manifestes ruïnes ceux qui les suyvent. Et comme tous doyvent fuïr de choir en ces grands inconveniens, aussi doyvent-ils prendre de bonne part les corrections inopinees, qui les rendent prudens pour n'y retomber.

LE premier exemple que j'allegueray de ceux que je presume qui ont fait leur profit[1], sera de Gonsalvo Fernandes Espagnol[2], & tres-renommé Capitaine, lequel ayant esté le principal instrument, sous Ferdinand d'Aragon[3], pour dompter & chasser les Maures hors de Granade, fut envoyé au Royaume de Naples, que ce Roy disputoit contre les François. Venant là avec une armee contre eux, il lui sembla paravanture que la gendarmerie Françoise se romproit [329] aussi facilement que les Genetaires Maures, & que la gloire qu'il avoit ja acquise les estonneroit. Mais il se trouva deçeu, par ce qu'elle renversa les troupes, & lui perdit la bataille que Monsieur d'Aubigni[4] gaigna. Depuis il monstra qu'il avoit tiré instruction d'un tel chastiment : car il se gouverna avecques tel art & telle discretion qu'il desfit les François en plusieurs rencontres, & les chassa du Royaume.

CE grans Julius Cæsar, qui a surpassé en science militaire tous les Capitaines, qui[5] jamais furent, apres avoir jetté Pompee hors d'Italie & l'avoir enclos dans Dyrrachium, en devint eslevé, & l'en mesprisa, en sorte qu'ayant entrepris un grand païs de tranchees, pour tousjours l'enserrer davantage, Pompee conoissant lors l'occasion, sortit & lui tua la fleur de son armee, & peu s'en falut qu'il n'obtinst victoire entiere[6]. Ceste ruse atteinte rendit Caesar si caut, prevoyant & diligent, qu'onques depuis il ne lui donna prise sur lui, ains, avec ses rudes accoustumees, l'amena au poinct qu'il demandoit & le surmonta.

CES deux exemples, l'un ancien & l'autre moderne, suffisent pour faire conoistre[7] que les plus grands personnages, qui ont accoustumé de moins s'enorgueillir, se laissent quelquefois aller à ceste imperfection : mais aussi ont-ils cela de bon qu'aisément ils se redressent, apres avoir reçeu de leurs adversaires quelque chastiment de leur nonchalance ou

---

[1] *Exemples des Chefs d'armees qui ont fait leur profit des routes par eux reçuës.*

[2] Gonzalo Fernández de Córdoba (1453-1515) est un militaire espagnol dont les succès lui valurent le surnom de « Grand Capitaine ». Il guerroya beaucoup pendant les guerres d'Italie, au service des rois catholiques. Il négocia secrètement avec Boabdil le gouverneur de Grenade, la reddition de la ville, mettant fin à toute domination musulmane.

[3] Ferdinand II d'Aragon (1452 - 1516), dit Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon et de Sicile (1479-1516), roi de Castille (1474-1504) et roi de Naples (1504-1516). C'est son petit-fils, Charles Quint qui lui succéda.

[4] Bernard Stuart d'Aubigny (1447?-1508) dit Béraud, seigneur d'Aubigny. Soldat français, il était commandant de la Garde Ecossaise, qui remporta la victoire sur Gonzalo Fernández de Córdoba durant la première guerre en Italie en 1495.

[5] *Autre exemple en Cæsar.*

[6] La bataille de Dyrrachium qui a lieu en 48 est relatée dans Plutarque, *Les vies des hommes illustres,* Michel Vascosan, Paris, 1565, « Vie de Caesar » p. 504 et sv.

[7] *Usages de ces exemples.*

temerité. Il ne faut donc pas que beaucoup de Capitaines, qui vivent aujourd'hui, ayent honte de confesser qu'en la prosperité on se peut desvoyer veu que ceux qui avoyent tant de modestie ne se sont sçeu contenir.

LA premiere cause de ce mal gist en nous-mes- [330] mes, & est une mauvaise[1] inclination, qui fortifiee par l'acoustumance tend à nous exalter outre mesure, & quand il s'en presente une telle occasion d'un quartier, elle la fait longue d'une aulne[2]. En toutes professions d'arts et sciences, ceci s'aperçoit, mais beaucoup en la science militaire, en laquelle les professeurs s'estiment dignes de choses grandes, pource qu'ils exercent les actions de fortitude & magnanimité. Souvent entre les bandes des Espagnols on orra un soldat nouveau, de trois escus de paye, dire (s'il sent qu'on le vueille mespriser) *Yo soy tan bueno como el Rei*. Qu'on juge à ceste heure que fera un Capitaine qui s'est trouvé en assauts & batailles ? Il dira incontinent, Je suis meilleur que le Pape. Voila comment la presomption militaire s'esleve mesmes hors des choses militaires.

UNE autre occasion y a qui aide à l'accoistre : ce sont les loüanges des amis, car ne[3] se pouvant garder de loüer ceux qu'ils aiment, & qui le meritent, en leur versant de ce doux breuvage en quantité, ils leur font boire tant qu'ils en devienent demi estourdis. En ce cas-ici, ceux qui sont trop libres d'atribuer errent sans y penser, & ceux qui sont trop curieux de recevoir errent en y pensant.

MAIS ce qui aide grandement à donner à l'orgueil sa vraye forme, ce sont les[4] flateurs[5], qui suyvent ceux qui sont en authorité, ainsi que l'ombre fait le corps. Car avecques leurs paroles deceptives & pleines de vent, ils enflent une ame ainsi qu'un ballon. Si quelque jeune Seigneur a fait un acte de prouësse, ils le compareront à un Gaston de Foix[6]. Si c'est un Capitaine plus experimenté ils lui diront qu'il a surpassé Bertrand du Glesquin[7]. Et si quelque

---

[1] *Premiere occasion de la presomption.*

[2] Aulne : mesure de longueur qui vaut environ 118 cm, fixée officiellement en 1540 par François I[er]. Le quartier est le quart de l'aulne.

[3] *Deuxieme occasion.*

[4] *Troisieme*.

[5] Comme La Noue, Montaigne estime que la flatterie est pernicieuse : « Il n'est chose qui empoisonne tant les Princes que la flatterie, ny rien par où les meschans gaignent plus aisément credit autour d'eux […] ». V. Montaigne, *Les Essais II*, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, p. 619. Se référer aussi à l'avis de Nicolas Pasquier qui pense que les flatteurs conduisent à la perte du prince : v. N. Pasquier, *Le gentilhomme,* Honoré Champion, Paris, 2003, p. 292.

[6] V. *supra* note 6 p. 477.

[7] Bertrand du Guesclin (1320-1380) : il bat en 1361 à Cocherel l'armée du roi de Navarre, puis il est chargé par Charles V de délivrer le royaume des Grandes compagnies, composées de mercenaires sans employeurs qui ravageaient les provinces. Pour en débarrasser la France, il les persuade d'aller combattre en Espagne, et se met à leur tête. Il revient en France couvert de gloire ; Charles V le fait connétable et le charge d'une nouvelle mission, celle d'expulser les anglais. Il réussit à les chasser de la Normandie, la Guyenne, la Saintonge et du Poitou. Sa bravoure et ses faits d'armes passèrent à la postérité.

autre meilleur succes leur arrive, ils l'esgalleront à Scipion ou à Marcel- [331] lus[1]. A celui qu'ils veulent amadouër, pour en tirer fruict, ils disent, qu'il doit pousser sa fortune, veu que les grands l'estiment, les soldats l'aiment, & le peuple l'admire. Ils adjoustent encor que parmi les ennemis sa renommee vole : & quand ils sçavent qu'il est en campagne, qu'ils craignent comme font les pasteurs de Barbarie, sentans un puissant lyon estre sorti des bois, & qu'eux se resjouïssent de le voir en si beau chemin d'acquerir de dignes trophees, & des moyens de recompenser ceux qui lui sont serviteurs.

PAR ceste douce harmonie de langage, cestui-ci, qui paravanture presumoit desja[2] assez de soy, vient à en presumer trop, & ne demande apres que guerre & bataille : mesmes les plus modestes, à qui les flatteries desplaisent, en les rejettant ne laissent pas d'en humer tousjours quelque petite portion, pour repaistre ce peu de vanité qu'il y a en eux. Il ne faut point s'enquerir des discours qu'on fait en soy-mesmes, de ce qu'on fera, & des grandeurs futures, ains estimer que souvent ce sont choses fort extravagantes. En ceste disposition rien ne semble impossible, & plus on a de hardiesse & d'experience plus l'audace croist : en sorte qu'on desdaigne ses amis, on mesprise ses ennemis, & veut-on tout entreprendre, sans recevoir conseil que de soy-mesmes. Ce sont-là les mauvaises humeurs que ceste colique venteuse de presomption & de flatterie engendrent en un Capitaine.

JE cuide à ceste heure que nul n'oseroit nier qu'il ne fust grand besoin à un tel de les[3] voir purgees. Mais plusieurs trouvent bien rudes & fascheux les remedes que j'ay alleguez. Quoy qu'ils disent, si sont-ils fort propres. Car quand les humeurs sont trop attachees, il [332] faut qu'ils soyent vigoureux pour les arracher. Ces remedes-ici sont d'une autre sorte que ceux dont on se sert aux maladies corporelles, qui ont une proprieté laquelle agist au benefice de la partie où lon les applique. Car estans considerez en leur nature, ce sont, comme il a esté dit, de vrayes ruïnes des corps : mais considerez accidentalement ils se peuvent appeller drogues qui guerissent les estourdissemens de l'ame. Les medecins qui donnent ces medecines, on les peut aussi, comparer à celui dont Plutarque fait mention[4], lequel voulant[5] occire son ennemi en lui traversant le corps avec son espee, il lui perça une apostume qu'il

---

[1] La vie de Marcellus était connue car relatée par Plutarque (*op. cit.,* p. 206 et sv.). Les exploits militaires de Scipion l'Africain se trouvent pp. 128-129 de ce même ouvrage.
[2] *Effects de l'orgueil attisé par nostre mauvais naturel & par les discours des amis & des flateurs.*
[3] *Remede contre tels effects.*
[4] « Car ainsi comme celuy qui avoit entrepris de tuer Prometheus le Thessalien, luy donna de l'espee si grand coup sur son apostume, qu'il la luy couppa en deux, et luy sauva par ce moien la vie, l'apostume estant crevee : aussi bien souvent une injure ditte par courroux, ou par malveuillance, est cause de guarir un mal incogneu, ou duquel on ne faisoit compte ». V. Plutarque, *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, « XIX. Comment on pourra recevoir utilité de ses ennemis », p. 110.
[5] *Au traité, Comment on pourra recevoir profit de ses ennemis.*

avoit dedans, & par ce moyen lui sauva la vie que bien tost il eust perdue par ce mal caché, si l'autre inopiné ne fust survenu, qui servit pourtant de salutaire remede.

DONQUES les Capitaines avisez, qui veulent profiter en la science des armes[1], quand quelque malheur leur sera arrivé, apres en avoir digeré les premiers amertumes, doyvent se servir du reste, comme de la vertu expulsive de quelque racine orientale, pour pousser hors de leur entendement les vapeurs superbes qui y estoyent montees : & d'autant plus que ceste operation se fait grande en quelqu'un, d'autant moins a-il afaire de medecine. Quant aux Capitaines qui sont pourveus d'ignorance, ils ne laissent aussi de s'eslever en presomption, à quoy aident (comme aux premiers) les bons valets qui les suyvent. Mais les autres estans mieux apuyez de vertu, leurs pertes se font d'une façon plus valeureuse : là où ces ignorans tombent en des infortunes acompagnees de vergongne. Or tant des uns que des autres j'estime la condition de ceux qui se corrigent estre heureuse en malheur : mais tres-mal-[333][2] heureuse est elle pour les autres, qui jamais ne veulent reconoistre en eux aucune coulpe, ains la rejettent sur autrui ou sur la fortune, & vont encor faisant des orgueilleux au milieu de leur misere. A la fin ils demeurent accablez de la pesanteur de quelque grand coup, sous lequel leur indiscretion les a portez : là où les premiers l'evitent, pour s'estre de bonne heure reconus[3], apres en avoir reçeu un petit. Dont est aisé à juger, que les adversitez, qui ramenent à prudence, sont meilleurs que les prosperitez qui en esloignent. J'alleguerois des exemples domestiques de plusieurs Capitaines des nostres, qui n'ont pas nié à leurs amis avoir tiré profit de ces corrections extraordinaires. Mais pource que j'estime que ceux qui hantent la guerre en peuvent avoir experimenté quelque chose, ou bien ouy parler à d'autres, je m'en deporteray. Seulement les admonnesteray-je de prendre plustost & de plus pres garde à leur fautes qu'à celles d'autrui : car c'est par ce moyen que lon aprend à ne faillir gueres.

FIN.

[1] *Exhortation aux Capitaines : avec description du bien qu'en recueillent les vertueux, tandis que les vicieux & ignorans s'empirent & se confondent eux-mesmes.*

[2] Nous avons corrigé ici une erreur de pagination : la page est numérotée 335 dans l'édition de 1587. Aussi, la page suivante est numérotée 336 (les numéros 334 et 335 sont omis).

[3] S'estre de bonne heure reconnu : « Reconnoistre : avec le pronom personnel signifie aussi, Faire reflexion sur soy, reprendre ses sens, pour songer à ce qu'on doit faire ». La Furetière, *Le dictionnaire universel,* Le Robert, Paris, 1978, t. III, « Reconnoistre ».

[336]

QUATRIEME PARADOXE

QUE LES EXPERIENCES modernes ont enseigné des manieres de fortifier les places[1], tres-utiles pour leur petit coust, & non moins defensables que celles tant superbes que les ingenieurs avoyent aupar-avant inventees.

ON doit donner ceste loüange aux Italiens qu'ils ont esté les premiers qui ont[2] trouvé plusieurs belles manieres de fortifier[3], lesquelles ils ont reduites en art, qui a depuis esté estimé honnorable. Mais il n'a pas esté moins profitable à ceux qui s'en sont meslez. Et paravanture que ce dernier poinct ici a esté en partie occasion qu'ils ont persuadé les Princes que tant & tant de choses convenoyent pour rendre un ouvrage en sa perfection, & digne d'eux. En quoy il n'ont pas esté mal-habiles : car par le moyen de la grande & longue despense l'eau est venue à leur moulin. Je n'ignore point qu'il ne soit bien seant aux grands Princes de faire les choses grandes, par ce qu'ils ont beaucoup de moyens, & que les petites ne les contentent pas. Si doyvent-ils aussi les poiser dans la balance de commodité, à fin que la cherté des unes n'empesche point de mettre la main aux autres. Or je[4] ne cerche point ici ce qui est bien seant à peu, ains plustost ce qui est commode & utile à tous : & principalement pour ceux qui estans foibles, ont besoin pour leur conservation de se fortifier, & estans pauvres sont contrains de despendre peu. Il me sem-[337] ble que c'est une œuvre fructueuse, que celles qui se fait tost, facilement, & à petit pris, & qui s'esgale en bonté à une autre, à l'acomplissement de laquelle on ne peut parvenir que par moyens tout contraires. Je n'entens point en ce que je veux traiter y comprendre les lieux forts par les aides de nature, ains seulement que l'art peut rendre tels.

LA premiere place que je mettray en monstre sera la citadelle d'Anvers, en laquelle[5] on peut dire qu'on n'a rien oublié de richesse, de diligence, d'invention, & d'abondance de matiere : de sorte qu'en toute la Chrestienté ne s'est point veu un plus beau chef-d'œuvre en

[1] Réaliser des travaux de fortifications était si couteux que seuls les grands états pouvaient y faire face. V. Parker, *La révolution militaire. La guerre et l'essor de l'Occident. 1500-1800*, NRF / Editions Gallimard, Mesnil-sur-l'Estrée, 1993, p. 40.
[2] *Fortifications de grand coust à qui servent.*
[3] V. *supra* note 2 p. 482.
[4] *Celles de petite despense à qui utiles.*
[5] *Forteresses qui ont beaucoup cousté.*

la fortification[1]. Mais si de l'autre costé on vient à considerer qu'elle a cousté à bastir quatorze cens mille florins, & que si elle eust esté assaillie, paravanture n'eust elle pas resisté davantage qu'Oudenarde[2] ou Mastrich, qui n'estoyent fortifiees, que de terre, on sera curieux d'examiner ces affaires plus exactement. Et specialement les petis potentats & les petites villes doyvent y regarder de pres : car s'ils vouloyent mesurer leur defense à l'aulne[3] des grands Princes, ils seroyent apauvris voire ruinez, avant qu'estre demi fortifiez. La Citadelle de Mets a cousté plus d'un million[4] de francs : & croy que celle de Turin aproche de trois cens mille escus. Ce que je ne dis pas pour faire trouver estrange que ces grands Princes ayent tant employé en de petis chasteaux : car ils font bien de plus inutiles despenses. Mais c'est pour faire voir que s'ils vouloyent selon cest ordre fortifier une telle ville que Malines[5] ou Orleans, qui sont de pareille grandeur, il faudroit qu'ils employassent cinq millions de florins : & pour en accommoder plusieurs leur con-[338] viendroit vendre le quart de leur estat, ou faire paix avecques leurs voisins pour cent ans, à fin d'y travailler à loisir.

ON me dira que cela est peu de cas, pour les Rois qui aux guerres civiles de Flandres[6] & de France ont despendu chacun plus de septante millions d'or. Je conclus au contraire par la mesme raison. Car apres avoir dissipé de si innumerables sommes, une petite doit estre trouvee grosse. Si on veut regarder par toute la France, je cuide qu'on n'y trouvera, hors mis quelques chasteaux, aucune ville qui soit à demi parfaite selon les regles des ingenieurs. Aucuns se gouvernent en ce fait comme certaines mariees, qui se persuadent qu'elles seront plus belles avec une robbe de toile d'or qu'avec une de tafetas : & font mesmes consentir à leurs maris que la moitié de leur dot se gaste en beaux ornemens pour leurs nopces. Mais puis apres elles portent une longue penitence de leur magnifique vanité. Il est bien plus utile & à l'un & à l'autre de conoistre ce qui est convenable, & ne point passer plus avant. Quant je regarde les villes qu'on a assiegees du temps du Roy François & de son fils Henri, & puis celles de nos guerres civiles, je suis contraint de confesser que ces dernieres se sont mieux defenduës, encores qu'elles ayent esté assaillies avecques plus d'art. Et ce pendant la plus part n'estoyent accommodees de ces fortifications superbes. Ce qui monstre que tant de grandes

[1] L'avis de Gaspard Saulx-Tavannes est similaire à celui de La Noue : « Il n'y a que deux places parfaictes au monde pour rocher le chasteau de Corfou ; pour plaine la citadelle d'Anvers […] ». V. ses *Mémoires*, dans Michaud et Poujalat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1838, t. VIII, p. 174.
[2] Audenarde (Oudenaarde en néerlandais) est située au sud de Gand.
[3] *Mesurer à l'aune de* signifie « juger, estimer d'après ». V. Rey et Chantreau, *Dictionnaire d'expressions et locutions*, Le Robert, 2003, p. 41.
[4] Nous avons supprimé un « l » à « million », qui en contient trois dans l'édition de 1587.
[5] Ville située en Belgique, dans la province d'Anvers.
[6] *Contre ceux qui trouvent bonnes telles grandes despenses.*

despences sont superfluës, puis qu'elles n'apportent point de meilleurs fruits que celles qui sont moindres.

LES ingenieurs diront, encores que lon ne se fortifie que de terre, sans y adjouster[1] leurs revestemens de pierre ou de brique (qui ne sont moins beaux que [337] necessaires) que tousjours on suit leurs preceptes. A cela je respon qu'on s'en peut aider en plusieurs choses, mais qu'on doit encor plus adherer aux nouvelles experiences qui ont enseigné de tres-bonnes manieres de s'accommoder & defendre. La premiere est celle dequoy j'ay desja parlé, qui est de se fortifier de terre, qui couste dix fois moins que de grosse massonnerie, & ne vaut pis. J'allegueray pour preuve la ville de Gand, qui en deux ans a esté parachevee de rempars, ravelins, fossez, & contrescarpes (encores qu'elle contiene aussi grand circuit que Paris, sans les faux-bourgs) n'ayant cousté le tout gueres plus de trois cens mille florins. Et si le Roy d'Espagne eust voulu faire ceste fortification suyvant les preceptes escrits, il y eust consumé plus de six millions, & vingt annees au moins. En plusieurs lieux on a veu des villes prises, premier qu'avoir esté seulement un quart fortifiees, suyvant ces grands projects. La seconde chose que l'experience a fait approuver à beaucoup de gens, c'est de destacher les bastions des courtines, mesmes les porter outre le fossé. Et encores qu'ils ne soyent pas defendus d'artillerie d'aucunes Casemates basses[2], ils ne laissent de l'estre tres-bien de l'harquebuserie des courtines, qui est une offension continuelle impossible d'oster, là où les flancs des bastions se peuvent emboucher ou briser, quand les espaules sont debiles. Et advenant qu'un ravelin, de ceux dont je parle, soit pris, la place n'est pour cela perdue, ains peut on encores tres-bien repousser l'ennemi : au contraire c'est une consequence necessaire à celles qui les ont joints aux rempars. La troisiéme est l'usage des retrenchemens[3], qui est un remede merveilleusement utile, peu pratiqué [338] par le passé, mais en nos guerres civiles on a apris d'en tres-bien user. S'il sont foibles & mal dressez, tousjours empeschent-ils d'estre forcez d'emblee, & font avoir une supportable composition. Et quand ils sont de bonne forme & grands, ou ils conservent, ou ils donnent un mois de temps, ou plus (qui est un souverain acquest aux assiegez que l'aller peu à peu gaignant) dans lequel il peut survenir des accidents favorables pour eux. J'adjousteray encor une dexterité que la pratique a enseignee à contester un fossé sans eau, encor qu'on ait gaigné la contrescarpe, & defendre pour quelque jours un rempar, estant l'ennemi logé au Parapet[4]. Car avecques plusieurs artifices on sçait aujourd'hui combatre l'un & l'autre, qui plus qui moins : ainsi qu'on l'a veu en plusieurs sieges es païs bas

[1] *Comment lon se peut aider des desseins de ingenieurs & eviter les despenses excessives.*
[2] La casemate est un abri voûté, souterrain ou à demi enterré, qui est à l'épreuve des tirs ennemis.
[3] V. *supra* note 4 p. 482.
[4] Le parapet est le petit mur dressé en haut d'une enceinte, qui est souvent percé de créneaux.

& en France. Et toutes ces inventions consistent autant en remuement de terre qu'en autre defense manuelle.

OR voici comme je voudrois que la place que je propose fust accommodee[1], presupposant que l'assiete soit plaine, comme sont les situations des villes de Flandres. C'est en premier lieu que le rempar ne fust que moyennement eslevé. car ceux qui le sont desmesurément, ainsi qu'en la pluspart des endroits de Bruxelles, Tournay, Orleans & la Rochelle, ce sont plustost montagnes que rempars. Et croy qu'en dedans ils ont plus de trente pieds de hauteur. Ils sont nuisibles en ceci, c'est qu'estans gaignez il n'y a plus moyen de se defendre, à cause qu'on ne se peut retrencher derriere, en façon qui vaille : estant le retrenchement trop dominé. Quant au fossé, je voudrois qu'il fust plein d'eau, si faire se pouvoit, pour eviter les sur-[339] prises : joint qu'il donne plus de peine à l'assaillant qu'un sec. Les contrescarpes[2] servent en quelque maniere, & en doit estre l'allee couverte assez large. Autre allee aussi me semble utile, laquelle seroit derriere & au dessous de la premiere, ayant six pieds de largeur, & autant de hauteur. Et c'est à fin que quand les contrescarpes sont forcees par impetuosité (comme fut celle de Vulpian en Piedmont, où tous les soldats furent noyez & tuez[3]) ceux qui la defendent se puissent sauver. Pour le regard des ravelins, il faut les placer à propos hors du fossé, & les faire de telle grandeur qu'on puisse dresser dedans un beau retrenchement. Car c'est tousjours quinze jours de besongne pour un ennemi, encores qu'il ait gaigné la pointe. Mais le fossé doit estre sec s'il est possible, pour y tenir les soldats au commencement du siege pour les sorties. J'estime qu'elles sont necessaires aux assiegez, pour augmenter la vigueur de leurs courages, & pour les grands dommages qu'en reçoyvent les ennemis. Ce sont entreprises assez seures à un Capitaine accort, & qui estonnent les assaillans lors qu'ils se voyent assaillis.

QUAND on veut attaquer une telle place, il faut par necessité que ce soit par un[4] ravelin[5], qui est un advertissement tres-asseuré qu'on battra apres la courtine par ce costé. Alors besongne-lon aux retrenchemens sans s'occuper ailleurs : & avecques du temps on fait une nouvelle ville, quand il y a beaucoup de peuple & un ingenieur entendu. Il me semble qu'un ravelin, où il y a soldats, doit tenir un mois pour le moins, fust-ce contre le Prince de

[1] *Avis sur les moyens de fortifier à peu de frais.*
[2] La contrescarpe est la paroi qui délimite le fossé autour de la fortification ; elle se situe vers l'extérieur alors que l'escarpe est la paroi du fossé du côté de la place.
[3] Monluc relate le siège de Volpiano dans ses *Commentaires*, éd. cit., pp. 359-364.
[4] *Moyen de defendre une place assiegee.*
[5] V. *supra* note 3 p. 482.

Parme[1], qui est le plus dextre assailleur de villes que je scache. Le rempar & le passage du fossé plein d'eau se peut combatre [340] autant. Et le retranchement, estant quasi esgal à la hauteur du rempar abatu, se peut defendre pareil temps, ou plus : entendant toutesfois qu'il soit basti à soixante ou quatre vingts pas de le courtine. Or je prens tout ceci au pis. Car il y a de si pauvres attaqueurs de places, qu'ils travailleroyent deux mois à forcer seulement un ravelin. Aucuns y a qui cuident qu'on leur peut aisément couper le chemin du fossé. Je pense quant à moy qu'il est difficile, & que la nuict ou le jour on y peut tousjours entrer. Or quand une place de frontiere arrestera autant de temps que j'ay dit une puissante armee, elle aura tres-bien fait son devoir (car il y a peu de ville imprenables) & le Prince, qui l'aura perdue, aura ce reconfort de ce qu'ayant peu cousté à accommoder, son ennemi aura consumé beaucoup de temps, d'hommes & de deniers en l'expugnation.

QUELQUE ingenieur pourra dire, que l'eau mine les fondemens d'un rempar, &[2] que de dix ans en dix ans ils versent ou s'escoulent : ce qui n'avient quand il sont revestus. Cela est vray où il y a eau courante : mais le rabillage couste peu, comme aussi font les appuis qui ne soustienent que terre. Mais je leur diray aussi qu'on fortifiera une ville moyenne toute de terre, pour ce que coustera le revestement d'un bastion fait de brique ou de pierre avec ses contremines[3]. J'approuve ceste maniere ici pour un autre regard. C'est que les Potentats & Republiques ont meilleur moyen de pourvoir aux fortifications interieures, qui doyvent acompagner les exterieures, lesquelles consistent en toutes especes de provisions necessaires qui manquent en plusieurs villes, si ce n'est en [341] tout au moins en partie. Et s'en est perdu par ces defauts presques autant que par faute de bastions. Ils peuvent aussi espargner de grosses sommes qui s'employent à ces grands ouvrages, pour aider à entretenir une suffisante armee, sans laquelle les plus fortes places se prenent : ainsi qu'il est aparu en Flandres. Il y en aura qui pourront encor repliquer plusieurs choses pour démolir nostre forteresse, qui est beaucoup plus utile aux foibles que belle aux grands Monarques. Cependant ceux qui suyvront ceste construction ne s'en trouveront point mal : ce que les experiences futures monstreront paravanture mieux que les passees n'ont fait.

F I N.

[1] Petit-fils du pape Paul III, Alexandre Farnèse (1545-1592) est un noble et homme de guerre italien au service de l'Espagne. En 1577, il se rend aux Pays-bas espagnols dont il deviendra le gouverneur et où il réussira à s'emparer de nombreuses villes alors aux mains de Guillaume d'Orange. V. aussi le discours IX p. 190 où La Noue revient sur le siège de Maastrich qui a été mené par Alexandre Farnèse.

[2] *Contre ceux qui estiment l'eau nuisible aux rempars de terre.*

[3] La mine est un « cheminement souterrain creusé par l'assiégeant pour parvenir sous la muraille et y ménager une chambre de mine, dont l'explosion provoquera la brèche ». La contremine est pareille à la mine mais elle est réalisée par l'assiégé dans le but de faire échouer les manœuvres de l'ennemi. V. Faucherre, *op. cit.,* p. 107.

QUE LA CONTINUATION des meschantes procedures des guerres maintenant fait estimer injuste une cause juste.

DIXNEUFIEME DISCOURS.

PHILIPPES de Commines recite en ses Memoires[1] que le Duc de Guienne, frere[2] du Roy Louys onzieme, s'estant joint avecques le Duc Charles de Bourgongne à la guerre du bien public, & ayant consideré les morts & blessez de la bataille de Montlehery, & plusieurs autres ravages sur le païs, que les soldats fai-[342] soyent, fut fort contristé, & dit au Duc Charles, qu'il eust beaucoup mieux valu n'avoir point commencé ceste guerre qui engendroit de si grands maux & ruïnes : sur quoy il lui respondit, qu'il ne se falloit esbahir de cela, & que de sa nature elle produisoit de semblables fruits. Mais apres qu'il se fut retiré à part avecques ses plus privez, il se mocqua de ce jeune Prince, qui aportoit pitié & compassion sur les theatres de Mars, où rigueur & vengeance ont leur souverain Empire. Aujourd'hui nous oyons encor quasi de pareilles responses que quelques uns font à tant & tant de gens qui vont maudissant nos tempestes civiles : car ils leur disent, c'est la guerre, & pensent que ceste parole ouïe ils doyvent hausser les espaules à l'Italienne[3], & se preparer à souffrir encores pis. Mais il me semble que telle raison est un peu suspecte : dautant qu'elle vient de ceux qui ne se plaisans & repaissans qu'à ravager autrui, voudroyent qu'on estimast la guerre comme un mal necessaire, à fin qu'on ne fust restif de lui donner la pasture qu'elle demande. Certes il ne faut pas du tout croire à ceux-ci, de peur de confondre ce qui est inhumain & inique avecques l'equité & l'humanité, & faire d'un accident extraordinaire une coustume ordinaire. On ne doit pas aussi se pourtraire en la fantaisie les imaginations de plusieurs autres, qui desireroyent voir une guerre exempte des proprietez qui lui sont, il y a long temps, comme essentielles, à sçavoir de rapacité, desordres, & cruauté : car au temps où

[1] La bataille de Montlhéry a lieu le 16 juillet 1465 entre Louis XI et la Ligue du Bien public. La ligue du Bien public est une révolte des nobles (duc de Bourgogne Philippe le Bon, duc Jean II de Bourbon, le duc François II de Bretagne), menés par Charles, comte de Charolais (qui deviendra Charles le Téméraire), contre l'accroissement des pouvoirs du roi de France Louis XI. En entrant en guerre contre le roi, la coalition projette d'installer à sa place un régent qui ne serait autre que le versatile Charles de France, duc de Guyenne et jeune frère de Louis XI. La bataille est indécise et les deux camps se déclarent vainqueurs. V. Commynes, *Les memoires de Messire Philippe de Commines*, A Lyon, Par Jan de Tournes, 1559, liv. I, chap. V, p. 14 où l'on peut lire les plaintes du duc de Guyenne, après la bataille de Montlhéry.

[2] *Le Duc de Bourgogne est l'image de ceux qui ne prenent plaisir qu'à troubles &* confusions.

[3] « Hausser les *espaules*, souffrir et se taire ». Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, « Espaule ».

nous sommes, que les vertus sont liees & les vices deschainez, on ne pourroit atteindre à ceste perfection.

QUE dirons-nous donc sur ceci ? Ce sera que pour bien mesurer les matieres[1] dequoy nous parlons, il faut [343] prendre les reigles antiques, non celles qui sont de fer, qui ne se peuvent ployer, ains celles de plomb qui sont quelque peu ployables, & les accommoder aux pierres bossües & difformes, dont nos guerres civiles sont composees (c'est-à-dire aux confusions) & ayant conu ce qui est aucunement supportable, & ce qui est rejectable, rappetasser le mieux que lon pourra ceste maison de servitude, en laquelle tant de personnes depuis vingt & cinq ans[2] ont souffert des gehennes : ou bien la raser de fonds en comble par une paix tres-asseuree, ce qui seroit bien le meilleur. Je ne veux point maintenant curieusement examiner ni balancer le droit & le tort de ceux qui remuent les armes : à fin de n'offenser personne. Je me contenteray de dire en general, que ceux qui aiment pieté & vertu, tant d'une part que d'autre (à mon avis) cerchent d'appuyer leurs actions sur justice, tant pour se satisfaire en interieur, qu'exterieur. Et sans ce bon fondement les guerres ne se doyvent entreprendre, pource qu'autrement on demeure coulpable devant Dieu, lequel ne veut pas que les hommes usent de ces remedes violens, que par grande necessité, ni les conduisent selon leurs affections desordonnees[3].

OR en ces debats & querelles publiques, tant civiles que autres, la malice humaine[4] esmeut furieusement, souvent il avient que l'un a tout le droit de son costé, l'autre tout le tort. Aucunefois il arrive que les deux parties sont poussees de pareille malignité. Quelquesfois aussi l'un a bon droit en effect, & semble en apparence l'avoir mauvais, & l'autre au contraire. On void pareillement l'un des partis en quelques poincts de la dispute estre bien fondé, & tres-mal au [344] reste : de toutes lesquelles differences mon intention n'est pas de traiter ici. Seulement j'advertiray les lecteurs de les observer en lisant les histoires, où les bigarreures de tant de desseins Martiaux sont depeintes au vif. Mais je poursuyvray de discourir sur ma premiere proposition des mauvais comportemens qui se voyent en nosdites guerres civiles & de leurs consequences. J'estime qu'on ne les sçauroit mieux comparer qu'à

---

[1] *Moyen qui semblent devoir estre tenu en la consideration de l'estat auquel se trouve le Royaume, pour le restablir.*

[2] V. *supra* note 4 p. 383.

[3] Nicolas Pasquier est plus sévère à l'encontre des « remueurs d'Estat », qui doivent être punis : « […] si pour la seureté de luy [le roi] et de son royaume il est contrainct d'entrer en la punition de quelque remueur d'Estat, ou autre mal vivant : qu'il imite le sage Medecin, lequel recognoissant clairement un membre estiomene et en gangrene, il le trenche pour empescher qu'il n'infecte les autres […] : ce Chef mort ne fait plus de guerre et laisse un chacun en poeur […] ». V. *Le Gentilhomme*, éd. critique par Denise Carabin, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 312.

[4] *Miseres des guerres, specialement des civiles.*

un torrent desbordé, qui par une impetuosité violente non seulement destruit toute la moisson d'une plaine, ains arrache encor les arbres, renverse les edifices, & entraine les ponts, par où il passe, sans que l'art & la diligence y puissent remedier. Quiconques se voudra promener par la France & par la Flandres, verra assez de vestiges sur les choses insensibles, de nos fureurs modernes, qui ne sont pourtant les plus grands dommages, ains ceux qui vont consumant les bons & vaillans hommes, & vont contaminant les mœurs des particuliers, & les ordres politiques. Vrayement il y a de quoy s'esmerveiller de la negligence qui est telle de toutes parts qu'on ne travaille point au moins à adoucir ces coustumes si terribles, qui scandalizent grandement ceux qui sont contemplateurs des miserables strategies qui se jouënt[1]. Mesmes plusieurs qui sont sur les theatres, & qui ont de l'integrité n'en sont pas moins scandalisez. Thucydides disoit qu'aux seditions on voyoit l'image de tous les maux[2]. Mais en nos guerres, on diroit que les maux en propre personne acourent en poste, à fin de les fletrir d'un eternel vitupere. Et mesmement les extraordinaires vienent s'y glorifier, qui se fussent cachez il y a cinquante ans, & n'eussent osé comparoistre. Il ne se passe annee qui ne [345] soit marquee de quelques trahisons, perfidies, assassinats, empoisonnemens, & violences barbares : & quelquesfois c'est effroyable monstre Massacre vient à la traverse[3] donner de grands coups de sa patte à ceux qui n'y pensent pas. O les estranges choses que ce sont là !

UN gentil-homme Espagnol m'a raconté que lors que le fort du Bac à Frezin fut pris[4] sur les François[5], il y eut un soldat Vvalon, qui s'estant trouvé dedans fut fait prisonnier, comme le superieur eust commandé qu'on tuast tout, le propre frere dudit soldat estoit au camp Espagnol s'avança, & monstrant une contenance cruelle dit, Il ne faut point que ce meschant traiste à son Roy meure d'autres mains que des miennes : & son ire ne fut point assouvie, qu'apres lui avoir plusieurs fois passé l'espee dans les entrailles, encor que pitoyablement il se prosternast devant lui. Quand le mort eust eu quatre fois plus de coulpe, si est-ce que le meurtrier devoit avoir horreur de souiller ses mains dans le sang fraternel. On lit qu'aux guerres civiles de Sylla un soldat Romain ayant tué en un combat son ennemi, en le despouïllant reconut que c'estoit son frere qui tenoit le parti contraire. Ce que voyant il fut

---

[1] Jean de La Taille utilise aussi cette métaphore, au début *De l'Art de la Tragedie* (éd. E. Forsyth, STFM, 1998, p. 2).

[2] « Ces confusions procedent aussi de l'imbécillité des hommes laquelle s'escoule aisément […] & qui tire apres soi les seditions, où l'on void une image acomplie de toute meschanceté ce dit Thucydide […] », v. Carion, *Chronique et histoire universelle,* Par Jean Berion, 1579, p. 727.

[3] A la traverse signifie « de temps en temps ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1967, t. VII, « Traverse ».

[4] *Exemples de ces miseres des guerres civiles.*

[5] Il s'agit peut-être du château de Fressin, en Artois, qui fut le théâtre des affrontements entre les armées françaises et impériales.

saisi de telle douleur, & eust si grand despit contre son ignorance infortunee, que lui-mesme se transperça de son espee & tomba sur le corps de l'autre[1]. Et combien que le siecle d'alors fust fort corrompu, toutesfois plusieurs louërent la furieuse pieté de ce pauvre Payen. Mais l'acte de nostre Chrestien moderne, que j'ay recité, si dissemblable de l'autre, & qui devroit estre mis en oubli, n'eut paravanture pas moins d'aprobateurs. Si le fait est veritable, il merite d'estre couplé avecques un autre semblable, voire [346] beaucoup pire, d'un Massacreur signalé de Paris, qui commença sa rage (comme aucuns l'ont escrit) par ses deux nieces, de l'aage de douze ans, qu'il tua, elles ayans embrassé ses deux genoux, & lui demandans misericorde[2]. J'ay honte de reciter ces parricides, lesquels pourtant on n'a pas eu honte de commettre.

MAIS puis que je suis entré en ceste quarriere, je la veux parfournir. Et mettray[3] encor un mal en evidence, qui n'est que trop notoire, ayant touché les autres en d'autres discours. C'est le vilain saccagement du pauvre peuple champestre[4], voire qui est ami & partisan : car encor qu'il travaille continuellement, tant pour se nourrir, que pour saouler ceux qu'à bon droit on peut nommer Harpyes militaires[5], pour tout cela, ils ne laissent de le manger tantost tout à coup, tantost peu à peu, avecques une audace & mespris indicible : sans que la consideration de ce qui sert à mesme parti, & que sa devotion y est attachee, les en puisse destourner. Les violences qui se font sur les peuples ennemis ne donnent esbahissement, & n'ont besoin d'excuse, encores que mesure y doit estre gardee. Mais celles-ci sont inexcusables, pource que c'est se destruire soy-mesmes, & qui plus est faire acquerir aux superieurs la haine publique, qui des champs se porte en la ville & es citez. Lesdits superieurs se doyvent souvenir que dans ceste numereuse troupe, les pauvres, les vefves, les orphelins (qui sont si chers à Dieu) y sont incorporez, lesquels en leurs angoisses n'ont autre recours qu'aux larmes & soupirs, qui parviennent en sa presence, où ils reçoyvent un tres-favorable acceuil. Et c'est un mauvais prejugé, quand ceux qui doyvent benir maudissent, & vont arracher l'ire du Tout-puissant [347] pour la lancer sur ceux qui en apparence les defendent, & en effect les devorent. Voila sommairement une partie des exercices de nos guerres civiles,

[1] La Noue a lu cette anecdote dans Carion, *op. cit.*, p. 238 : « Tandis que Cinna tenoit la ville assiegee, deux frères, l'un de l'armee de Cinna, l'autre de celle d'Octavius s'attacherent au combat ensemble, se mesconoissans : l'un tombe mort, & ainsi que l'autre victorieux le vouloir despouiller, il conut que c'estoit son frere, au moyen dequoi, apres que le bois fut allumé pour brusler le corps du mort, en se couchant dessus il se percea de part en part. Voilà les evenemens des guerres civiles ».

[2] Nous n'avons pas pu retrouver un témoignage similaire.

[3] *Autres miseres des guerres, notammement des civiles.*

[4] V. *supra* note 5 p. 254.

[5] Divinités malfaisantes et dévastatrices de la mythologie grecque. Elles sont citées dans Plutarque, *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, p. 132 v° et 299 r°.

qui de jour en jour vont encores s'empirant. Et qui est occasion que souvent les bien-entendus, qui pensent avoir la meilleure cause, en voyant tant de miserables façons de proceder qui instruisent à faire toutes sortes de maux, sans scrupules, entrent en des doutes, qui vont comme esbranslans la fermeté des fondemens qu'ils avoyent posez. Que si ceux-là vacillent par fois, pensez que doyvent faire les simples, qui ont accoustumé d'approuver ou reprouver les causes des guerres par les bons ou mauvais maniemens d'icelle.

QUAND il est question de paroles on n'oit resonner que Pour maintenir l'honneur[1] de Dieu, Pour le service du Roy, Pour la Religion Catholique, Pour l'Evangile, & Pour la patrie. Tous lesquels beaux titres obligent les ministres des armes, à faire que leurs œuvres ayent quelque correspondance avecques ce qu'ils disent. Mais quand on void apres la plus grande partie prendre du tout le contrepied, & jouër[2] (comme dit le proverbe de la paume) à bander & à racler[3], & plus sur les amis que sur les ennemis, c'est-à-dire saouler sa vengeance, son ambition, sa cupidité, & son avarice, de tout ce que la guerre fait indifferemment ployer sous soy : alors il ne faut pas penser que les personnes se taisent, puis que tant de choses souffrent.

SI un semblable païsan, que celui qui habitoit es rivages du Danube, lequel on dit[4] estre venu du temps de l'empereur Marc Aurele faire ses plaintes au Senat Romain, s'eslevoit aujourd'hui parmi nous, j'imagine [348] qu'il parleroit en ceste maniere[5]. O Chrestien, qui vous entre-devorez plus cruellement les uns les autres, que bestes eschauffees & irritez, & entre lesquels il semble que la pitié[6] soit morte, jusques à quand durera vostre rage ? pourquoi ne donnez-vous un peu de treves & de relasche aux miserables restes de vos vies ? à fin au moins qu'alliez en quelque repos au sepulchre. Quelles causes si violentes sont celles qui vous excitent ? si c'est pour la gloire de Dieu, considerez qu'il n'a point agreable sacrifices du sang humain : au contraire, il les deteste aimant misericorde & verité. Si c'est pour le service des Rois, vous devez penser qu'il sont mal servis, en vous entretuant, pource que c'est diminuer

[1] *Forfait estrange de la pluspart de ceux qui portent les armes en telles guerres.*
[2] Nous n'avons pas trouvé cette expression dans les dictionnaires de langues et d'expressions.
[3] « *A bander et à racler*. En faisant tous ses efforts, en employant tous les moyens », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1925, t. I, « Bander ».
[4] *Remonstrance aux François, bandez les uns contre les autres.*
[5] Cette anecdote est relatée dans Antonio Guevara, *L'horloge des princes*, De l'Imprimerie de Guillaume le Noir, A Paris, 1555, chap. III, p. 180 r° et sv., « D'un propos qu'eut un paysan des rivages du Danube avec les Senateurs de Rome, se complaignant des tyrannies que les Romains faisoient en sa terre ». L'histoire est bien connue à l'époque, elle est aussi racontée dans Pierre Boaistuau, *Histoires prodigieuses,* Pour Vincent Sertenas Libraire, A Paris, 1560, p. 163, « Complainte notable que feist un homme monstrueux au Senat de Rome, contre les tyrannies d'un Censeur qui escorchoit le pauvre peuple du rivage du Danube par exactions rigoureuses ». On la retrouve aussi dans Jean de Marconville, *Recueil memorable d'aucuns cas merveilleux advenuz de nos ans, et d'aucunes choses estranges & monstrueüses advenües es siecles passez,* Pour Jean Dallier, Paris, 1564.
[6] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.

& arracher les nerfs principaux de leur Royauté. Si c'est pour la Religion que vous-vous esmouvez, il semble que vous ignoriez sa nature. Et puis qu'elle n'est que toute charité, cela vous doit induire à douceur. Si c'est pour l'Evangile, escoutez ce qu'il dit, Bienheureux sont les pacifiques, car ils seront appellez enfans de Dieu[1]. Si c'est pour la patrie, mettez-vous devant les yeux que vos campagnes sont quasi desertes, vos villages demi bruslez, vos citez saccagees, vos richesses es mains des estrangers, & vostre gloire du tout perduë. Donques, ne cerchez plus d'excuses pour alonger vos maux. Abbregez les plustost, sans alleguer des necessitez, qui imposent d'autres necessitez. Il seroit aisé de le faire si on vouloit pratiquer ceste souveraine reigle d'Estat qui excelle les plus excellentes, & dit, Rendez à Caesar, ce qui est à Caesar, & à Dieu les choses qui sont à Dieu[2]. Mais quand je m'avise, comment[3] pourriez-vous, vous autres guerriers, accomplir cela, qui avez oublié l'art de rendre, & ne sçavez que l'art [349] de prendre ? Qui parlez quelques fois bien, & vivez tousjours tres-mal ? Que sont aujourd'hui vos troupes & vos armees, sinon des boutiques de tous vices, qui laissent de plus horribles traces par où elles passent, que les sauterelles ne font où elles sejournent ? Vos ennemis haïssent vostre cruauté, vos amis craignent vos saccagemens, & les peuples fuyent devant vous comme devant les inondations. Qui est-ce qui croira que vous maintenez une cause juste, si vos comportemens sont si injustes ? Et quand bien elle seroit telle, ne l'exposez-vous pas à toute calomnie & diffame ? En somme, aprenez à mieux vivre, ou ne trouvez estrange si on ne croit rien de ce que vous dites, & si on crie contre ce que vous faites.

CERTAINEMENT, voila un langage fort libre, que j'estime toutefois[4] s'aprocher pres de la verité, que sur icelui je ne donneray point de dementie, de peur que ceux qui ont souffert, ne vinssent tesmoigner au contraire, & ne le retorquassent sur moy-mesmes. J'oste de ce rang les gens d'honneur & de bien, dont il y a encor bon nombre de toutes parts. Or toute la coulpe de ces desordres ne doit pas estre jettee sur les petis, dont les necessitez remuent souvent la malice. Car il y a des grands qui en doyvent avoir leur part, lesquels ne se soucient de les moderer ni reprimer : & sur tous ceux-là sont des coulpables qui aiment plustost voir des torrens de miseres, que faillir à estre vengez ou ne dominer point. Si on demande aux gens de guerre, pourquoy ils font tant de ravages ? ils respondent qu'on les y contraint en ne les payant point : qui est une raison considerable. Si on remon-[350] stre aux Princes que tels comportemens sont de tres-mauvaise odeur, & qu'il les faut chasser avecques

---

[1] V. *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, « L'Evangile selon sainct Matthieu », chap. V, 9.
[2] V. *La Bible*, éd. cit., « L'Evangile selon sainct Matthieu », chap. XXII, 21.
[3] *Aux gens de guerre.*
[4] *A qui il faut imputer les maux susmentionnez.*

de l’or, ils disent que tout celui des Indes ne sçauroit suffire à tant de hautes payes, & aux subtils desrobemens : ce qui est à poiser. Cependant en ces excuses de part & d’autre, les maux continuent, qui vont rongeant les infortunees provinces qui les soustienent, lesquels il est impossible d’eviter, puisque les grands s’obstinent de rendre les guerres comme perpetuelles, ayans hyver & esté quasi tousjours aux champs de puissans excercites, dont s’ensuit à la fin que la pluspart des hommes deviennent bestes de proye, les païs se despeuplent, les richesses se consument, les grands se maudissent, & Dieu se courrouce.

SI on racontoit comme es guerres passees entre les François & les Espagnols, &[1] principalement en Piedmont, on voyoit souvent passer par un village, plein de danses & de banquets, une cornette de lances, & sans aucun effroy le peuple venoit aporter aux soldats toutes sortes de raffraischissemens[2]. Demie heure apres, une autre troupe ennemie y survenoit, qui y recevoit les mesmes courtoisies. Et peu apres s’entrerencontrans, elles se battoyent tres-bien, & le victorieux faisoit porter audit village les fort blessez, tant de part que d’autre, pour les faire penser, & logeoyent en mesme hostellerie, les vaincus sur leur foy, & les victorieux sous la garde des dessusdits, jusques à leur guerison, laquelle venue chacun alloit retrouver ses Capitaines. Telles & plusieurs autres façons de proceder acquirent aux deux nations tres-grand renom parmi ce peuple estranger, & plus d’amitié qu’on ne void à present entre les propres parens. Quand, di-je, on leur [351] raconteroit cela, ils l’estimeroyent comme une fable, pource que les coustumes presentes sont toutes diverses. Et toutesfois si en aucunes guerres les doux comportemens doyvent estre pratiquez, c’est aux civiles, où les concitoyens, apres s’estre attaquez en leurs maisons paternelles, revienent à s’entrehanter & à s’entr’aimer : ce qui n’advient pas aux estrangeres, car estans finies, il ne se presente quasi jamais occasion de s’entrevoir. On s’y devroit conduire comme aux querelles de parens, où eux entremeslent le plus souvent avec de la haine & la force, l’equité & l’honnesteté. En fin ceux qui observent mieux la police & les bonnes regles, & se monstrent plus humains, donnent à penser aux spectateurs qu’ils ont la meilleure cause, lesquels les favorisent de leurs vœux. Eux aussi par leur bonnes actions sont plus satisfaits & plus confirmez en eux-mesmes : ce qui sert à rendre la hardiesse plus vive. Au contraire ceux qui par leurs dissolutions rendent les guerres (desja en elles sont terribles) du tout detestables, quand ils auroyent le meilleur droit du monde, Dieu ne laissera de les chastier pour l’avoir poursuyvi par voyes si injustes.

FIN.

[1] *Estat des guerres passees condamnant celles d'aujourd'huy.*
[2] V. *supra* note 3 p. 438.

[352]

Q U ' U N   R O Y   D E   F R A N C E

est assez grand, sans convoiter ni pourchasser autre grandeur que celle qui est dedans son Royaume.

VINGTIEME DISCOURS.

TOUS ceux qui font profession de lire & bien examiner les histoires, confessent[1] d'une voix que la pluspart des calamitez & miseres, qui sont arrivees sur divers païs & peuples, sont procedees de l'ambition des Princes & des Republiques, qui ont suscité les guerres qui les ont amenees. Et qui en voudra faire quelque doute, lise seulement les vies de Philippe de Macedoine, d'Alexandre, de Pyrrhus, & de Demetrius, & les guerres des Romains contre les Carthaginois[2] : & il trouvera qu'il n'y a rien de plus veritable. Et comme ainsi soit que le temps aille peu à peu supprimant la force des choses les plus fortes, si n'a-il eu pouvoir d'amortir beaucoup les flammes d'une si vehemente passion, laquelle est passee de pere en fils, & ayant comblé de maux les siecles precedens est parvenue jusques au nostre. Je ne veux point faire mention de ce qui est avenu depuis cinquante ans, pource qu'il y a assez de gens encore vivans, qui le peuvent avoir bien consideré : mais des octantes, qui auparavant ont esté, Philippes de Commines & Guichardin[3] en rendent tel tesmoignage, qu'on peut dire que la cupidité de dominer a esté occasion d'infinis desordres, qui [353] ont desfiguré la beauté des gouvernemens politiques. Personne de sçauroit nier que nostre Estat n'ait dansé à la feste[4] comme les autres, & paravanture plus souvent : mais aussi a-il ploré bien tost apres, ainsi que beaucoup ont fait, n'ayant reçeu autre profit des guerres de Charles huitiéme[5], & de Loys douziéme[6] (qui n'estoyent pas pourtant sans fondemens de justice) sinon degast d'argent & consommation d'hommes. Ce qui doit admonester les Princes de

---

[1] *L'ambition des Princes & Republiques cause de grandes calamitez.*

[2] On trouve dans *Les Vies* (*Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564) de Plutarque les biographies d'Alexandre le Grand, de Pyrrus et de Demetrius. Plutarque ne consacre pas de *vie* à Philippe de Macédoine, mais celui-ci se trouve souvent cité, et il est largement question de sa vie dans la « Chronique des guerres de Macedone » contenue dans la *Chronique et histoire universelle,* Par Jean Berion, 1579, t. I, p. 217 et sv. Concernant l'histoire de la guerre entre Scipion et Hannibal, de nombreux éléments en sont rapportés par Plutarque, mais elle est aussi largement citée dans le *Discours sur la première décade de Tite-Live* de Machiavel (V. *Les discours de l'estat de paix et de guerre, [...] Sur la premiere Decade de Tite Live [...] Ensemble, un livre du mesme auteur intitulé le Prince,* A Rouen, Chez Robert Mallard, 1586).

[3] Les *Mémoires* de Commynes (*Les memoires de Messire Philippe de Commines*, A Lyon, Par Jan de Tournes, 1559) couvrent les années 1464-1498 et l'écrit de Guichardin comprend les années 1490-1534 (*Histoire des guerres d'Italie,* A Londres, Chez Paul et Isaac Vaillant, 1738, t. I-III).

[4] V. introduction p. 127.

[5] V. *supra* note 2 p. 382.

[6] Lorsque Louis d'Orléans succède à Charles VIII et devient Louis XII, il reprend, dès 1499, la politique de son prédécesseur et mène la deuxième, troisième et quatrième guerre d'Italie et en sort défait.

n'embrasser que celles qui sont necessaires[1], & celles où il n'y a point de necessité de les rejetter du tout.

JE sçay bien que le desir qu'ils ont de s'accroistre est merveilleusement vif en eux[2] : toutesfois encor se pourroit-il moderer quand ils vienent à se representer tous les maux & difficultez des guerres, n'estoit qu'ils se trouvent fortifiez & appuyez des conseils des jeunes, & de la coustume : ce qui non seulement l'entretient en vigueur, ains l'accroist encores beaucoup. C'est chose asseuree que plus un Prince est grand, plus il est picqué de ces aiguillons-ici, qui ne le laissent guerres à repos, jusques à ce qu'il ait alteré celui des autres : en quoy faisant il s'enveloppe lui-mesmes en beaucoup de sollicitudes & necessitez, dont il se pourroit bien passer. Ceux-là toutesfois sont bien-heureux qui au milieu de tant de remuemens desreglez, de fausses persuasions & coustumes iniques, se guident par prudence & sagesse : car ordinairement ils parfont leur chemin sans verser, & parvienent à des fins qui leur donnent du contentement. Nostre bon Roy Henri second ayant experimenté quelle estoit la vanité des convoitises, & des guerres, avoit deliberé de passer le reste de ses jours en tranquillité, & se contenter de la grandeur [354] qui luy estoit restee[3], laquelle n'estoit pas petite : mais il pleut à Dieu de l'appeler. Et combien que depuis toutes choses soyent bien fort empirees en ce Royaume, neantmoins j'estime que nostre Roy a assez d'occasion (en conservant & r'accommodant ce qui y est) de se reputer puissant, & heureux, sans aller cercher avecques le fer, le feu & le sang, des grandeurs forcees sur ses voisins.

EN proposant ceci, je fais entrer en camp les ambitieux, & dire, qu'enfermer les[4] cœurs de nos Rois dans les bornes accoustumees, c'est atiedir leurs courages, & les priver des trophees & conquestes, qui sont de beaux heritages à quoy leurs ancetres ont entendu qu'ils participassent : & qu'il est impossible, quand eux vienent à se mettre devant les yeux la domination de Charlemaigne (qui estoit en Italie, en Alemagne, en France, es païs bas, & en

[1] Bodin aussi parle de nécessité : « Mais quoy que le Prince soit puissant, neantmoins s'il est sage, & magnanime, il ne demandera jamais la guerre, ny la paix, si la necessité, qui n'est point sujette aux loix d'honneur, ne le force […] ». V. Bodin, *Les six livres de la republique de J. Bodin Angevin*, 1577, chap. V, p. 865.

[2] *Quelle consideration doit moderer les desirs des Princes.*

[3] Henri II conclut les traités de Cateau-Cambrésis en 1559 qui mirent fin aux conflits avec l'Angleterre et les rois d'Espagne. Du 12 mars au 2 avril le roi signa un traité avec la reine d'Angleterre, puis le 3 avril, il en signe un second avec le roi d'Espagne. Jean de La Taille reconnaît aussi qu'Henri II oeuvra pour la paix : « Las on n'avoit oncq veu un Accord si paisible / Entre les Chrestiens, ne si bien asseuré, / Que celuy que HENRY naguere avoit juré / Et seellé de son sang, ny Paix qui moins suspecte / Fut pour l'Aise public' […] ». V. Jean de La Taille de Bondaroy, *Remonstrance pour le Roy, à tous ses subjects qui ont pris les armes,* De l'Imprimerie de Frederic Morel, A Paris, 1562, p. 8.

[4] *Responce à l'objection des conseillers ambitieux.*

Espagne, jusques au fleuve Ebro, ainsi que disent tous les bons historiens)[1] qu'ils ne soyent saisis de honte de demourer croupissans chez eux sans rien faire. Certainement voila de hauts propos, qui sont (à mon avis) semblables aux furieux vents d'Aquilon[2], qui esmeuvent les grosses tempestes : aussi eux les soufflans souvent aux aureilles des Rois ils agitent leurs esprits, dont s'ensuyvent les tourmentes des guerres, qui font submerger tant de gens. S'ils consideroyent bien la disproportion qu'il y a de la vertu antique à la moderne, ils seroyent plus retenus : car comme dit Plutarque en ses Opuscules, c'est pareille imprudence & matiere de risee de vouloir aproprier les faits Heroïques de ceux du passé aux hommes presens, que de mettre en la teste & aux pieds des petits enfans de six ans les bonnets & les souliers de leurs grands pe-[355] res[3]. Mais on doit proposer les choses qui sont convenables au siecle où lon est, qui soyent toutesfois justes & honnestes. Nous autres François devons penser que le temps des grands accroissemens de la France n'est plus : & que maintenant nous sommes au temps de sa declination[4], auquel c'est beaucoup fait de la bien conserver : à quoy nous devons tascher, sans nous aller repaissant de la gloire & grandeur passee, puis que nous sommes destituez de la force, de l'occasion, & du bon heur qui y fit monter nos Ancetres.

IL y en a qui pensent qu'un Prince ne se peut appeller grand, ni puissant, sinon[5] quand il va adjoignant à son Estat nouvelles provinces, & qu'il se fait redouter & craindre à ses voisins, à cause de ses armes, qui lui donnent audace d'entreprendre & de menacer. Mais ils suyvent le jugement du vulgaire, lequel (comme a aussi dit Plutarque) admire les foudres & tonnerres, & tient peu de conte des doux Zephirs[6] : eux aussi n'estimans que ce qui procede de force, laissent en arriere ce qui procede de justice : combien que l'un soit à preferer à l'autre. Entre les empereurs & Rois, plusieurs y en a eu qui se sont voulu contenter de mettre peine de se rendre bons, & leurs peuples aussi, & de les bien regir, ont acquis une autre

---

[1] V. Carion, *op. cit.*, où la Noue a pu lire que Charlemagne a combattu en Allemagne p. 527, en Bavière p. 584, en Italie p. 577, en Espagne p. 582. Par contre, nous lisons dans la *Chronique* que « […] Charlemagne recouvra toute l'Espagne depuis les monts Pyrenees jusques au fleuve Betis » : il n'est pas question de l'Ebre comme le dit La Noue. V. plus généralement dans l'ouvrage de Carion, p. 570 et sv., « Charlemagne ».

[2] Dans la mythologie grecque, les vents étaient des divinités turbulentes, contenues dans les profondes cavernes des Iles Eoliennes. Parmi elles on trouvait les Vents du Nord (Aquilon, Dorée); du Sud (Auster), du matin et de l'Est (Eurus); du soir et de l'Ouest (Zéphir). L'aquilon et le zéphyr sont cités dans la Bible.

[3] « Nous nous rions bien quelquefois des petits enfants, quand nous voyons qu'ils taschent à chausser les souliers de leurs peres, ou qu'ils veulent mettre sur leurs testes leurs couronnes en se jouant […] », v. Plutarque, *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, p. 171.

[4] V. *supra* note 4 p. 257.

[5] *Responce à une autre onjection touchant la grandeur des Princes.*

[6] La Noue semble se référer à ce passage : « […] il y a de fols princes, qui se font mouler et peindre, rendans leur folie odieuse d'affecter ce à quoy ils ne peuvent atteindre : car Dieu hayt et punit ceux qui veulent imiter le tonnerre, la foudre, les rays du Soleil, et choses semblables : et au contraire, ceux qui sont zelateurs de sa vertu, et qui taschent à se conformer à sa clemence et bonté, il les aime et avance, et leur donne part de sa verité, de sa justice, clemence et legalité ». V. Plutarque, *ibid.*, p. 135 v°.

grandeur, qui n'est (à bien juger) pas moindre que la premiere, veu qu'elle profite tousjours : là où l'autre nuist ordinairement. Je n'enten pas pourtant qu'un Prince doyve mettre les armes sous les pieds[1], & les desdaigner : car ce seroit se donner en proye. Seulement qu'il s'en serve pour se garder d'estre endommagé : & non pour endommager autrui sans raison. [356]

JE commenceray donques à representer la grandeur de nostre Roy, par l'estendue de[2] son Royaume, qui est de plus de deux cens lieuës Françoises de longueur. Car depuis Mets[3] jusques à Bayonne, il y en a davantage : de Calais jusques à Narbonne quasi autant. Mais de Morlaye en Bretaigne jusques à Antibe en Provence, il y en a au moins deux cens cinquante, qui est sa plus grande longueur. Vray est que depuis la Rochelle jusques à Lyon, qui est un estrecissement, qui se fait par le milieu de la France, il n'y a que six vingts lieuës. Mais quoy qu'il en soit, si est-ce une tres-belle piece de terre, & bien habitee[4]. Quant à la fertilité elle est[5] que toutes choses necessaires à la vie humaine y regorgent en telle abondance, que seulement du bled, du vin, du sel, & du pastel qui se transporte es païs estrangers, il y entre en contr'eschange annuellement plus de douze millions de livres[6]. C'est là nostre Perou, ce sont là nos mines qui ne tarissent jamais : & paravanture que des Indes occidentales, qui sont si opulentes, il n'arrive tous les ans gueres plus de richesses en Espagne. Mais le principal à considerer est la multitude du peuple qui le remplit : car de quelque costé qu'on aille, les[7] gens y fourmillent, ainsi qu'ils faisoyent dans la Comté de Flandres, avant que ces derniers orages eussent raclé ses habitans, ses richesses, & ses superbes bourgs. Ceux qui demeurent aux champs, sont fort simples & obeïssans : ceux des villes, industrieux, & affables : & les hommes, qui se dedient aux sciences divines & humaines, sont tres-doctes. Quant à la[8] Noblesse elle est tres-valeureuse & courtoise : & n'y a estat en la Chrestienté où elle soit en si

---

[1] *Mettre les armes sous le pied* : « Laisser de côté, oublier ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1961, t. V, « Pied ».
[2] *Consideration de la grandeur du Roy de France.*
[3] *I. L'estendue du Royaume.*
[4] V. *supra* note 1 p. 380.
[5] *Sa fertilité.*
[6] « Car on void assez souvent les hourques du bas pays, & d'Angleterre, venir aux bornages chargees de sable & de pierres, n'ayans dequoy troquer pour avoir du sel, du vin, et du bled de France : qui sont trois especes abondantes en ce Royaume, & desquelles les sources sont inepuisables […] ». V. Bodin, *op. cit.,* chap. VI, p. 920. La Noue parle en *franc* et celui-ci valait à peu près 1 *livre* ; Froumenteau nous dit que le commerce du blé et du vin rapportait « […] la somme de dix millions de livres tournois durant le temps de cest estat [du règne d'Henri II à 1580] sans comprendre les bleds & vins du Roy qu'il a de long temps de la marine & autres lieux », v. Froumenteau, *Le secret des finances de Frances,* s.l., 1581, pp. 16-17. V. aussi le témoignage de l'ambassadeur vénitien Suriano sur les ressources de la France, dans *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle*, recueillis et traduits par N. M. Tommaseo, Imprimerie royale, Paris, 1836, t. I, p. 501.
[7] *Son peuple.*
[8] *Sa Noblesse.*

grand nombre. J'en diroy davantage, n'estoit que j'en ay assez parlé [357] ailleurs[1] : mais on peut affermer de l'universel, qu'il est fort adonné aux choses religieuses : tesmoignage que Caesar a rendu des anciens Gaulois[2]. En qui voudra douter je lui mettray en avant la devotion de nos peres, qui a engendré plus de cent Archeveschez & Eveschez : environ six cens cinquante Abbaïes de l'ordre de sainct Bernard & de sainct Benoist[3], ornees de tres-bonnes cuisines : & plus de mille cinq cens Prieurez. Car alors c'estoit la principale sainctеté que de donner au Clergé, & ne mentira-on point quand on dira qu'il possede aujourd'hui vingt millions de francs de rente. Qui est-ce donc qui peut appeller un païs ruïnez, duquel un des membres est si gros, gras & abondant ?

TAISEZ - vous, dira un censeur estranger, & ne travaillez plus à exalter & agrandir[4] un estat, où il n'y a pieté, justice, richesse, concorde, discipline militaire, ni ordre. Certes, voila parler des grosses dents[5], & en homme qui a les yeux clair-voyans aux miseres d'autrui. Mais prenez un peu de patience, que j'aye fait revision de ce vieil et grand vaisseau que les orages & tempestes ont jetté sur l'arene. Et quand je vous auray monstré que les principaux membres d'icelui, qui ont tant soustenu de heurts & d'agitations, ont encore quelque force & vigueur, & que le tout n'est difficile à r'habiller, peut-estre changerez-vous d'opinion, & confesserez que les reliques-mesmes en sont grandes. Je commenceray par la pieté, laquelle[6] (comme j'ay dit) nos peres avoyent (ce leur sembloit) fermement embrassee : dautant qu'ils n'espargnoyent leurs biens pour la demonstrer. Selon ceste raison, elle devroit maintenant estre plus vive, pource qu'on n'espargne pas sa vie pour la maintenir. Et combien que ces marques [358] soyent belles, si ne sont-ce pas les principales. La meilleure, & plus certaine en ce poinct, (où gist l'honneur & service que nous devons à Dieu) est de le lui rendre selon sa saincte volonté, qui nous est declaree es Escritures. Quant à l'autre partie de la pieté, qui regarde nostre prochain, nos contentions l'ont merveilleusement interessee. Si faut il en revenir là que le François tiene le François, non seulement pour son compatriote, ains pour

---

[1] Au discours IX, p. 187.

[2] « Or dans tout le pays Gaule, […] il y a deux façon destatz […] les ungs sont que on appelle Druides, les autres se appellent chevaliers. Les Druides sont deputez & comis au service divin & si celebrent les sacrifices publicques pour le salut & proffit de la chose publicque, & si se donnent garde des sacrifices particuliers, & ont la cognoissance de opiner & juger leur loy. Et plusieurs jeunes hommes viennent a eulx a grant multitude pour apprendre & les tiennent en grant honneur renommee ». V. César, *La guerre des gaules*, Paris, 1539, p. 137 v°.

[3] Bernard de Clairvaux, l'un des plus célèbres cistericiens était considéré aussi comme le maître spirituel de l'ordre cistercien. C'est de cet ordre que La Noue parle. Quant à l'ordre de Saint-Benoît, il est plus connu sous le nom d'ordre des bénédictins.

[4] *Responce à ceux qui descrient & blasonnent la France à cause de ses miseres.*

[5] « *Parler des grosses dents, avec les grosses dents*. Parler avec force, avec violence, avec menace », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1932, t. II, «Dent».

[6] *De la pieté.*

son frere : & qu'il soit desplaisant de son mal & desireux de son bien. J'estime qu'il y en a encores beaucoup parmi nos dissipations, qui pratiquent ceste regle : & si la paix regne quelque temps on verra qu'en la Chrestienté ne se trouvera de meilleurs Catholiques & Evangeliques qu'en France. Aucuns y a qui n'ont garde d'accorder ceci : car quand ils oyent deviser de la pieté des François, il se sousrient, & disent que les Huguenots ne la conoissent gueres, & des Papistes, qui la conoissent, la pluspart la resvestent d'hypocrisie. Je ne leur respondray autre chose, sinon qu'encores que nostre nation ne soit plus la mignonne du Pape, si est-ce que ce vieil arbre, qui des le temps de Charlemagne a respandu de si beaux rameaux par toute la Chrestienté, les estendra encor au benefice de plusieurs. Pour le regard de la[1] justice, il n'y a contree au monde, où elle soit mieux establie & entendue qu'en la nostre. Et quand les corruptions qui l'ont infectee seront repurgees, elle resplendira encores. Et où est-ce qu'il y a aujourd'hui de plus belles representations de ces antiques Senats & Cours judicielles qu'en nos Parlemens ? Le troisieme poinct concerne les Finances (qui sont sujettes à estre[2] pincees) dequoy lon nous estime demi despouïllez, & [359] mesmement le public. Mais c'est erreur de penser qu'elles puissent tarir au Royaume. Car outre les quatre sortes d'aimant dequoy j'ai parlé, il y en a encores d'autres especes moindres qui les attirent continuellement, & les font fluër en nos mers. Et si ce n'estoit que partie d'icelles refluënt apres à Rome, par une certaine cabale occulte, & en la Germanie par des attractions violentes, nous verrions souvent de plus grandes marees. Ce pendant la richesse publique a esté telle, que du temps du Roy Henri second il levoit sur son peuple, par voye ordinaire, quinze millions de francs tous les ans[3], dont quelque partie a depuis esté engagee pour les dettes : nonobstant lesquelles nostre Roy en tire autant aujourd'hui. Je demande à ceste heure si on doit appeler un Roy destruit qui jouït d'un tel revenu ? Le sainct Pere, qui vit avecques une si grande gloire & pompe, & qui commande magistralement à plusieurs Estats & Princes, ne possede que quinze cens mille escus de rente, que le bon mesnagement de ses modernes predecesseurs lui a acquis : car du patrimoine de sainct Pierre, il n'a herité que d'un filé pour pescher[4], & de sainct Paul, que d'une manteline[5]. Ceux donc qui disent que le Roy de France est à l'hospital,

---

[1] *De la justice.*

[2] *Des finances.*

[3] Le chiffre qu'avance La Noue semble correct : « L'impôt total comprenant taxes, décimes et impôts indirects se monte à […] à 13 540 000 livres sous Henri II (209 tonnes d'argent) », et « En 1599, la monarchie prélève 17.653.164 livres […] ». V. F. Bayard et P. Guignet, *L'économie française aux XVIe – XVIIe – XVIIIe siècles*, Orphys, Paris, 1991, respectivement p. 104 et 117.

[4] L'apôtre Pierre était un pêcheur, v. *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, « Le Nouveau testament », « L'Evangile selon saint Matthieu », chap. IV, 18.

[5] Il est mention des objets que Paul possède dans *ibid.,* « La seconde Epistre de sainct Paul Apostre à Timothee », chap. IV, 13.

sont mal informez : car encores qu'il doyve cinquante millions de francs, il en sera quitte dans dix ans, en gaignant les cœurs de ses sujets : car qui a leurs cœurs, a aussi leurs biens.

QUE dirons-nous de la concorde qui aide tant à l'accroissement des Estats ? c'est[1] qu'elle nous a cuidé eschapper, & s'en aller ailleurs : mais elle commence à présent à se bien repatrier, & à faire resonner quelques vieux accords : ce qui donne bon espoir qu'en [360] bref on entendra plus à plein son harmonie, moyennant qu'on n'adhere point aux conseils des estrangers, qui sous beaux pretextes voudroyent essayer de la rompre, & qui sçavent bien que la France ne peut s'assujettir à eux que premier elle ne soit divisee, à laquelle division ils la poussent en cachettes, à fin de la faire verser pour se jetter apres ses ruïnes. Je suis asseuré qu'elle trouveroit bien dur de ployer le col sous leur authorité, & seroit bon de leur dire de bonne heure, Messieurs, que l'eau ne vous viene point à la bouche d'un si friand morceau : car vous n'en tasterez point. Il est encores si chaud qu'il vous brusleroit : parquoy retirez-vous en vos quartiers.

QUANT à la discipline militaire, il faut confesser qu'elle est gisante au lict[2], tourmentee d'une griesve maladie, si bien qu'elle n'a peu depuis quelque temps comparoistre en public. La paix toutesfois lui pourra ramener peu à peu sa guerison : & si les medecins vouloyent besongner à bon escient, elle seroit bien tost debout. Nos censeurs ne parlent que trop de son absence d'avecques nous, disans de nostre Infanterie qu'elle escarmouche bravement de loin, & que nostre cavallerie a une furieuse boutee à l'affront, puis apres qu'elle s'accomode[3] : mesmes ils se vantent qu'avec trois mille lances ils iront brusler les moulins de Paris[4]. Je ne veux pas nier qu'il n'y ait beaucoup de mauvaise matiere parmi nous : si veux-je maintenir qu'il y en a aussi de tres-bonne. Mais ceux-là se trompent qui veulent juger de forces ordinaires & reglees d'un grand estat, par quelques forces extraordinaires & volontaires que son abondance a par occasion jettees hors.

---

[1] *De la concorde des François.*
[2] *De leur discipline militaire.*
[3] L'ambassadeur vénitien Suriano a noté cette même attitude : « Quant à la valeur guerrière, bien qu'il soit vrai, comme l'ont écrit d'eux les anciens, qu'au commencement ils sont plus que des hommes, et à la fin moins que des femmes, il n'en est pas moins certain aussi que dans toutes les affaires c'est le commencement qui importe le plus, et qui souvent fait tout : chaque perte au début entraîne des suites ruineuses ». *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI[e] siècle*, recueillis et traduits par N. M. Tommaseo, Imprimerie royale, Paris, 1836, t. I, p. 499
[4] La Noue évoque ici la menace de l'armée espagnole en 1557. L'armée de Philippe II remporte cette année-là la bataille de Saint-Quentin, ouvrant la voie vers la capitale. Mais au lieu de marcher immédiatement sur Paris désormais sans défense, Philippe II préfère poursuivre le siège de Saint-Quentin pendant encore deux semaines, ce qui donne le temps à Henri II de se reprendre et de dresser une nouvelle armée. Les Espagnols marchent sur Le Catelet et d'autres petites villes, mais ils préférèrent battre en retraite, voyant l'armée française, plus forte, arriver.

E T puisque ce propos me presse de desployer no- [361] stre marchandise, je diray[1] que du reste de tant & tant de combats, nous avons encores six braves Princes, tant du sang que d'autres, qui ont assez de fois commandé à des armees, ayans les uns fait de grosses desfaites, & defendu, & pris des villes de reputation. Nos Mareschaux de France marchent apres, qui ont esté souvent employez : entre lesquels on peut donner ceste louänge à Messieurs de Montmoranci[2] & de Biron[3], d'estre les deux plus experimentez Capitaines que nous ayons. Il se trouvera aussi une vingtaine de Capitaines de gensd'armes, qui ont veu les guerres du Roy Henri second, qui meritent de mener une Avantgarde[4]. Et combien y a-il de Seigneurs & Capitaines, qui n'ont veu que les civiles, ou partie, qui ont rendu plusieurs tesmoignages de leur hardiesse & bonne conduite ? En apres, parmi ceste grosse multitude de Capitaines d'Infanterie, je cuide qu'on en tireroit une demi-douzaine de bons & dignes Colonnels. De maniere qu'il apparoit par là que nous ne sommes pas destituez d'hommes de commandement, qui est la principale matiere de nostre militie. Je ne diray rien du demourant de la Noblesse, ni des soldats, car conduisez-les bien & ils monstreront assez de valeur, & nulle guerre ne pourroit espuiser ni l'un ni l'autre.

A I N S I donques si nostre Roy sentoit qu'un Prince voisin lui voulust venir[5] muguetter sa frontiere, j'estime qu'il pourroit aisément composer une armee de soixante compagnies de gensd'armes, vingt cornettes de chevaux legiers, & cinq compagnies d'harquebusiers à cheval, le tout faisant dix mille chevaux : à quoy on pourroit adjouster trois ou quatre mille Reitres, plus cent enseignes d'Infanterie Françoise, & quaran-[362] te de ses bons amis Suysses. Et ceci n'empescheroit que les autres frontieres ne demeurassent suffisamment pourveuës d'hommes, tant pour defendre les places que pour offendre en campagne. Quand ladite armee seroit aux champs, il y auroit difficulté d'aller brusler les moulins de Paris. Et paravanture que ceux qui ont ceste opinion, se trouveroyent alors si debonnaires que ils se contenteroyent de brusler celui du Catelet[6]. Un si puissant exercite, dira-on, meriteroit bien que le Roy y fust en personne. Aussi n'y manqueroit-il pas, si un autre Roy le venoit assaillir : car il n'est aprentif de guerre, & ne s'en trouvera aujourd'hui nul qui ait esté victorieux l'espee en la main en deux batailles, ainsi que lui, ne qui ait reçeu[7] dans le

[1] *De leurs principaux Chefs militaires.*
[2] V. *supra* note 1 p. 453.
[3] V. *supra* note 2 p. 453.
[4] « Terme de guerre. C'est la première ligne d'une armée rangée en bataille, la première division d'une armée, celle qui marche à la teste. Tout corps d'armée est composé d'*avant-garde*, d'arriere-garde, et de corps de bataille », v. Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, « Avant-garde ».
[5] *Quels moyens le Roy a de se maintenir contre un Prince voisin qui le voudroit assaillir.*
[6] V. *supra* note 4 p. 508.
[7] Nous trouvons la phrase ainsi formulée dans d'autres éditions.

fossé d'une ville assiegee une harquebusade : ce qui me fait croire qu'il ne souffriroit jamais que d'audace on lui voulust tailler sa robbe[1]. Puis donc qu'il peut mettre encores une telle force aux champs, un homme de jugement ne l'estimera pas prest de faire banqueroute (ainsi qu'aucuns pensent) ains plustost Prince tres-puissant.

RESTE à parler de l'ordre, en plusieurs autres choses, qui est bien des-ordonné[2] entre nous. Mais le vray moyen de le relever, c'est par la propre main du Roy : qui n'est moins capable de ce faire, que de bien manier l'espee. Il faut aussi qu'il soit aidé du temps & de la paix, sans quoy il est impossible d'y parvenir. Et ayant adjousté à l'un & à l'autre sa diligence & son bon exemple, l'ouvrage se parfera : de sorte que comme à present on dit la France ruïnee, on dira la France restauree. J'estendrois mon propos davantage, n'estoit que je je me suis avisé qu'on pourroit m'accuser que je veux bailler des bourdes aux estrangers, & des flatte- [363] ries aux François. Je desire plustost que les premiers conoissent, que comme les corps robustes par leurs propres excez s'abbatent, qu'aussi, par la vigueur cachee qui est en eux, il se redressent : dequoy nous avons assez d'exemples. Et telles considerations serviront à les rendre plus entendus de juger des affaires d'estat & d'autrui, & sous l'ombre de quelques maladies ne condamner un homme à la mort. Et quant aux seconds, je me resjouïray, les voyant affectionnez à se maintenir unis sous l'authorité de ceste Couronne : car de là s'ensuit sa grandeur & felicité, que nous devons d'autant plus desirer que nous avons autresfois gousté de ses douceurs. Que si Dieu nous vouloit faire la grace que peussions revoir encores le commencement de ce beau siecle, ce nous seroit un merveilleux contentement : & apres avoir luicté contre tant de maux, nous retrouver au milieu de nos biens domestiques, qui s'estoyent comme esvanouïs. Nous n'aurions que faire apres de resveiller nos cupiditez, ni d'aiguiser nos espees, pour nous en aller avec grands travaux cercher des biens ailleurs : car nous en aurions à suffisance en nostre propre maison. Pour la fin nous devons penser que la vraye grandeur ne consiste pas à acquerir beaucoup de païs : ains plustost à posseder beaucoup de vertu, qui est un pris que quand un Roy l'a desiré, poursuyvi, & obtenu, on le peut appeler Grand, & son Royaume aussi.

FIN.

[1] « *Tailler à qqn sa robe*. Restreindre son pouvoir ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1967, t. VII, « tailler ».

[2] *Du restablissement de l'ordre en France.*

[364]

QUE LES ALLIANCES FAItes par les Princes Chrestiens avec les Mahumetistes, ennemis capitaux du nom de Christ, leur ont tousjours esté malheureuse, & qu'on ne soit doit point allier estroitement avecques eux.

VINGTUNIEME DISCOURS.

CE grand Orateur Demosthenes, en l'une de ses harangues, dit, tout ainsi que les[1] maistres charpentiers voulans bastir un navire posent des fondemens qui sont forts & fermes, qu'aussi les Principes des actions publiques doyvent estre justes & honnestes[2]. Ceci ne sera paravanture allegué mal à propos au commencement de ce petit discours, pour mieux representer à ceux qui gouvernent les grands Estats les reigles necessaires ausquelles ils doyvent compasser leurs faits. Et comme ceux-là errent le plus souvent lesquels adherans trop à leurs opinions delaissent les legitimes voyes : aussi ceux qui empruntent des anciens les beaux exemples de justice & de prudence, & les ensuyvent, rarement avient qu'ils se fourvoyent. Cependant, quelque soin que l'homme puisse mettre pour se contenir dans les bornes d'icelle, si ne peut-il s'exempter de s'éloigner quelquefois de l'équité, à cause de l'imperfection de son jugement & de la force des passions[3]. Mais au moins faut-il qu'il se garde de cheoir en ces lourdes fautes [365] qui apportent de mauvaises consequences, comme plusieurs Princes ont fait, tant par le passé que depuis peu de temps, dont en est venu dommage irreparable à leurs Estats.

OR quand un Prince se void pressé de ses ennemis & son païs en necessité, il lui[4] semble & à ceux qui le conseillent, que pour le conserver il doit cercher tous moyens qui y peuvent servir. Et c'est (peut estre) ce qui en a rendu beaucoup trop libres à bastir des alliances avecques les Barbares[5]. Toutesfois le fruit qu'elles leur ont apporté a esté si petit, que peu se sont trouvez qui bien tost ne se soyent repentis de leur legereté.

---

[1] *Quels doyvent estre les fondements des actions publiques.*

[2] La Noue cite vraisemblablement de mémoire cette allégation tirée des *Discours politiques*, IIe Olynthienne de Démosthène : « Dans une maison, un navire, dans tout ce que construit la main de l'homme, c'est la base qui doit être forte ; de même pour nos actes ; et le principe, le fondement sur lequel ils doivent reposer, c'est la vérité et la justice ».

[3] « Il est certain que notre apprehension, notre jugement et les facultez de nostre ame en general souffrent selon les mouvemens et alterations du corps, lesquelles alterations sont continuelles. […] La joye et la gayeté ne nous font elles pas recevoir les subjets qui se presentent à nostre ame d'un tout autre visage que le chagrin et la melancholie? ». V. Montaigne, *Les Essais II*, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, p. 564.

[4] *Fondement des alliances avec les Turcs.*

[5] Sur les alliances et les relations diplomatiques avec les Turcs, v. Guy Le Thiec, dans *La France de la Renaissance, op. cit.,* « L'Empire ottoman », pp. 539-556.

MAIS avant que representer les exemples de ces miserables considerations, j'ay[1] pensé qu'il estoit necessaire de toucher quelque mot de l'origine de la nation Turcque, ses accroissemens & terribles comportemens. Jean Carion en sa petite Chronique du monde[2], fidelement recueillie des bons Historiens[3], dit que les Turcs sont issus des destroits du mont Caucase, & qu'ils se jetterent (comme aucuns recitent) de Septentrion en quelques petis coins de l'Asie, devant la venue de Jesus-Christ environ deux cens ans, où ils demeurerent comme inconus, jusques au temps de l'Empereur Heraclius qui regnoit l'an six cens douze. Alors, Orismada Roy des Perses, se sentans assailli par les Sarrazins, les appella à son secours contr'eux. Ils le vindrent secourir, & voyans qu'apres la mort de Orismada les Sarrazins s'estoyent emparez du Royaume, la beauté & fertilité du païs les allecha tellement qu'ils s'arresterent vers la mer Caspie, au quartier que jadis on appelloit Hyrcanie, & finalement traitterent avec le Caliphe de [366] Babylone, à telle condition qu'il leur laissa posseder & cultiver le païs où ils s'estoyent arrestez. De leur costé ils embrasserent aussi la Religion mahumetiste, & rendirent obeïssance au Caliphe par un long espace de temps. Depuis, les Sarrazins entrerent en dissenssion & guerre entr'eux, & le Soldan, qui ne se sentoit assez fort, appella les Turcs à son aide & chassa les Caliphes. Apres sa victoire les Turcs lui demanderent leur solde qu'il refusa de payer. Dont ils s'irriterent tellement qu'ils lui coururent sus, le desfirent & le chasserent du Royaume. Ainsi ils establirent leur Royaume en la petite & grande Armenie, & y adjousterent Capadoce, Galatie & Bithynie, que peu à peu ils conquesterent : ce qui avint mille cinquante ans depuis Jesus Christ. Quelque temps apres les Tartares osterent la domination aux Turcs, & les contraignirent de leur estre sujets, jusques à ce que l'an mille trois cens il se releverent & fortifierent, ruïnant l'Empire des Tartares[4]. Alors

[1] *De l'origine des Turcs: item de leurs accroissemens, comportemens & gouvernement, tant pour le regard des armes que des corps.*
[2] Carion, *op.cit.* t. I et II.
[3] V. *supra* note 3 p. 261.
[4] La Noue tire ce passage (environ du début du paragraphe jusque là) de la *Chronique* de Jean Carion : « […] il est certain que les Turcs sortirent des destroits du mont Caucase de Septentrion en Asie […] Aucuns donc estiment que lors que les Sarrazins entrerent au Royaume de Perse, Orimasda appella à son secours les Turcs qui estoient en Septentrion. […] Et voyans qu'apres la mort d'Orimasda les Sarasins s'estoient emparez du royaume, la beauté et fertilité du païs les allecha tellement qu'ils s'arresterent vers la mer Caspie au quartier […] que l'on appelloit jadis Hircanie ou Sogdiane : & finalement traiterent avec le Caliphe de Babylone avec telles conditions qu'il leur laissa posseder & cultiver le païs où ils s'estoient arrestez : de leur costé aussi ils embrasserent la religion de Mahumet, et rendirent obeïssance au Caliphe. […] Mais les dissentions qui survindrent entre le Caliphe & les Soldans, […] ayans troublé ce repos, la puissance des Sarazins commença à decliner, & leur ruine approcha. […] Mahumet Soldan de la province Perside, […] ne se sentoit pas assez fort pour faire teste au Caliphe, il arma les Turcs et demeura victorieux pars leurs moyens. Il leur avoit promi quelques soldes qu'il refusa de payer apres sa victoire : au moyen dequoi eux irritez d'un tel outrage lui coururent sus, le desfirent & chasserent du Royaume. […] [Les Turcs] se voyans seigneurs par le bon heur de leurs guerres de plusieurs provinces de la mer Euxin, en la petite & grande Armenie, Capadoce, Galatie & Bythinie, ils dresserent un royaume à part. […] ce qui avint mil cinquante un ans apres la naissance de Christ. […] Or derechef cent nonante deux ans apres ces choses, les Tartares attirez par les Armeniens osterent la domination aux Turcs […]

commença à regner sur eux la race des Ottomans, s'estans entre-ruïnees les autres familles anciennes par inimitiez & guerres domestiques. Sous ceste race est venu le grand accroissement des Turcs, tel qu'il se void aujourd'hui. Et en ceste maniere venant le nom & l'empire des Sarrazins à defaillir, ceste nation est demeuree maistresse de tout l'Orient. Carion dit que ceste famille estoit petite du commencement, mais qu'elle est parvenue en ceste grandeur desmeusuree avec une vistesse & prosperité incroyable, par je ne sçay quel destin, pource que Dieu a voulu que ceste cruelle nation dominast ainsi au long & au large, pour punir les pechez de tous les autres peuples. Au reste que ce qui donna occasion aux [367] Turcs d'envahir l'Europe, & les causes des grandes victoires qu'ils ont obtenues, sont procedees des dissenssions, meschancetez, trahisons, desloyautez, oisivetez, avarices, legeretez & desfiances de tous les Estats de la Chrestienté, depuis le plus grand jusques au plus petit. Que les revoltes des Chrestiens ont fortifié merveilleusement la puissance des Turcs. Car de fois à autre plusieurs, desbauchez par la licence des armes, en voyant l'estat florissant de ces Mahumetistes quitterent l'Eglise Chrestienne pour adherer à leur secte, pource que la licence est de soy-mesmes agreable aux hommes, & que les volontez enclinent aisément la part où lon void les choses prosperer[1]. Il ne sera point besoin de denombrer les Empires, Royaumes & Provinces qu'ils ont conquis en moins de deux ans. Car ceux qui ont hanté le monde, ou leu les histoires, confesseront qu'ils possedent beaucoup plus de païs que la Chrestienté n'est grande. Leur secte est toute pleine d'impietez & de blasphemes contre Dieu, contre Jesus Christ & sa doctrine : & leur gouvernement la plus horrible & cruelle tyrannie qui fut onques : estant dressee (ce qui semble) plustost pour renverser les Loix, la discipline & l'honnesteté, que pour les maintenir. Voila dons succintement ce qui se peut dire de l'Estat des Turcs, dont la conoissance peut beaucoup servir pour l'esclarcissement de ce qui sera traité ci apres.

---

jusques à ce que environ l'an de Christ mil trois cent ils se relevent & fortifierent en ruinant peu à peu l'Empire de Tartares ». V. Carion, *op. cit.,* t. I, pp. 646-649.

[1] La Noue recopie à quelques mots près le texte de Carion, en passant quelques lignes : « Ceste race des Ottomans estoit petite du commencement, mais elle est parvenue à une grandeur desmeusuree avec une vistesse & prosperité incroyable, par je ne sais quel destin & pource que Dieu a voulu que ceste cruelle nation dominast ainsi au long & au large, pour punir les peschez de tous les autres peuples […]. Au reste, ce qui donna occasion aux Turcs d'envahir l'Europe, & les causes des grandes victoires qu'ils ont obtenues sont procedees des dissenssions, meschancetez, trahisons, & desfiance de tous les estats de la Chrestienté, depuis le plus grand jusques au plus petit. Aussi les revoltes des Chrestiens ont fortifié merveilleusement la puissances des Turcs : car de fois à autre plusieurs, desbauchez par la licance des armes, en voyant l'estat florissant de ces Mahumetistes, quitterent l'Eglise Chrestienne pour adherer à la secte de ce faux prophete : tant pour que la licance est desoy mesme agreable aux hommes, & que les volontez enclinent volontiers la part où ils voyent les choses prosperer […] ». V. Carion, *op. cit.*, t. II, p. 160.

LE premier Prince Chrestien qui a porté penitence de ces illicites confederations fut[1] Gui de Lusignen, dernier Roy de Jerusalem. Car estant entré en querelle contre Raimond Comte de Tripoli, & ne se sentant assez fort pour se maintenir, fit alliance, & appella à son secours Saladin regnant sur les Sarrazins, lequel ayant [368] premier deffait Raimond chassa aussi puis apres Gui de Lusignen, ruïnant l'Estat des Chrestien en Syrie, & finalement il abolit le Royaume de Jerusalem[2]. Et combien que les Serrazins fussent autres peuples que les Turcs, si estoyent-ils semblables en la Loy Mahumetiste & en desloyauté. Environ six vingt ans apres, Jean Paleologue, Empereur de Constantinople, assailli par plusieurs Seigneurs de la[3] Grece, qui estoyent favorisez des Bulgaires, resolut de faire alliance avec Amurat premier, qui regnoit sur les Turcs, & lui demanda secours qui lui fut ottroyé. Cela donna occasion de passer en Europe, dont vint la ruïne de la Grece. Car apres que l'audace de ces Seigneurs eut esté reprimee, les Turcs demeurerent en garnison es villes Grecques, & peu de temps apres Amurat, attiré par la beauté du païs, passa avec soixante mille hommes en Europe, se saisit de Philippopoli, d'Adrianopoli & autres places, tandis que Palaeologue se lamentoit & reconoissoit trop tard sa faute d'avoir fait alliance avec un traistre ennemi, & de voir son païs en proye[4]. Ces sinistres commencemens devoyent servir d'avertissment aux Princes qui vindrent depuis, de n'estre pas hastifs de s'acointer d'une telle nation, suyvant le proverbe qui dit, Qu'heureux est celui qui devient sage par les erreurs d'autrui[5]. Mais les prochains successeurs ne laisserent de suyvre les mesmes traces, & de recevoir aussi le mesme payement des autres. Car Manuël Palaeologue ayant fait une estroitte confederation avec[6] Bajazet, ce tyran ne lui porta pas longue amitié, ains assiegea Constantinople, & ne la pouvant

[1] *Qui des Princes Chrestiens s'est le premier repenti de l'alliance avec les Mahummetistes.*

[2] Ici La Noue résume Carion : « Amaury deceda […] & laissa un fils fort jeune, nommé Baudouin, qui […] institua son succeseur au royaume son neveu Baudouin, fils de Guillaume Longuespee Marquis de Montferrat, & de Sybille sa sœur. Par son testament il luy ordonna pour tuteur Raimond Comte de Tripoli : toutesfois Gui de Lusignen à qui Sybille s'estoir mariee en secondes nopces, debouta Raimond, print la tutelle de l'enfant, & finalement apres la mort de cest enfant usurpa le royaume. A cause de cela, estant soupçonné d'avoir empoisonné l'enfant, Raimond luy fit la guerres. Pour se maintenir il demanda secours à Saladin, lequel (comme il avient quand les ennemis puissans & envieux vienent aider plus foibles qu'eux) desfit Raimond & Gui de Lusignen, ruina l'estat des Chrestiens en Palestine, Syrie & Mesopotamie, & finalement abolit le royaume de Jerusalem […] » (Carion, *op. cit.*, t. I, p. 800).

[3] *Jean Palaeologue a suyvi.*

[4] La Noue résume les pages 167-169 de Carion, *op. cit.*, t. II : « Les differents survenus entre Jean Paleologue & les Seigneurs de la Grece, dont s'ensuyvit une guerre civile, contraignirent Paleologue, qui n'estoit pas pour faire teste à ces Seigneurs qui avoyent la faveur & le secours des Bulgaires pour appuy, resolut de faire alliance avec le Turc, fust Soliman ou Amurath, & de lui demander secours suivant la teneur de l'alliance. Ceste association de guerre donna occasion aux Turcs de passer en Europe, dont vint la ruine de Grece […]. Peu de temps apres Soliman, ou Amurath, attiré par les advertissements des siens, qui haut-louoyent la fertilité & la plaisance de la Grece, […] passa en Europe avec soixante mille Turcs […] tandis que Paleologue se lamentoit & reconoissoit trop tard sa faute d'avoir fait alliance avec un traitre ennemi, & de voir son pays en proye ». V. aussi R. Mantran, *Histoire de l'empire ottoman,* Fayard, 1989, pp. 23-34.

[5] V. *supra* note 2 p. 367.

[6] *Manuel Palaeologue & ses successeurs ont fait le bout.*

prendre par force resolut de l'affamer. Ce qu'il eust fait sans la venue de Tamberlan[1]. Deux ou trois autres empereurs qu'il [369] y a eu depuis, ont aussi esté comme contraints par les fautes & mauvais exemples de leurs devanciers d'adherer à ces Barbares, jusques à tant qu'ils envahirent l'Empire de Constantinople, & celui de Trezibonde, que les Princes Grecs possedoyent. Par où lon void que ce qui du commencement s'estoit fait par imprudente volonté, à la fin se fit par une forcee necessité. Mais de quelque façon que ç'ait esté, si peut-on bien dire que l'injustice de tels actes a esté occasion d'amener de grands mal-heurs.

QUELQU'UN pourra objecter que, depuis trois cens ans en ça, il s'est basti des[2] alliances par des Princes foibles avec d'autres qui estoyent puissans, estans les uns & les autres Chrestiens : les premiers pensant par tels moyens se conserver, & toutesfois ont senti depuis qu'elles leur ont tourné à ruïne, d'autant que les derniers se sont servi de telles occasions pour les opprimer : & voudroit par là conclurre que c'est seulement l'imprudence qui est cause du mal-heur, quand on appelle à secours, qu'on s'avoisine, ou qu'on s'allie mal à propos d'un qui est puissant & desireux de s'accroistre, pource que peu de foy regne es ambitieux. A cela peut-on respondre que la verité est qu'en tels faits il y a faute de jugement & de consideration, & que les histoires tesmoignent (sans qu'on en rapporte ici les exemples) de plusieurs qui ont esprouvé le dommage de pareilles folies. Neantmoins il faut mettre difference & avoir autre esgard, quand il est question de s'allier avec les Princes sus nommez, ou avec ces tyrans, soit pour assaillir ses voisins Chrestiens, ou pour se defendre d'eux. Car quand un Prince poussé d'ambition & de desloyauté se sert des alliances pour tromper, l'infamie [370] lui en demeure : & quant à celui dont la simplicité a esté trop grande, & qui a esté circonvenu & endommagé, on le plaint plustost qu'on ne l'accuse. Mais celles que lon bastit avec ces destructeurs & fleaux du monde, chez lesquels la trahison, l'impieté, l'injustice & la cruauté sont tousjours logees, il y a tousjours du vice, si lon excede certaines bornes que la raison doit prescrire : n'estant nullement licite de se confederer avec eux, sinon pour ce qui importe peu & qui ne lie point les cœurs de forte amitié, ni les personnes de grandes obligation. Car quelle estroitte societé peut-on avoir avec ceux qui ne pensent continuellement qu'aux moyens de vous assujettir à une servitude impie & à vous ruïner ?

---

[1] V. Carion, *op. cit.*, t. II, p. 150-151 : « Apres que Manuel eust dejetté son frere […] il obtint l'Empire de Bajazet, a condition de payer un tribut annuel de trois million d'or […]. Pour tout cela le desloyal tyran ne porta pas long temps amitié & bon visage à Manuel […]. Parquoy Bajazet assiega Constantinople, & ne la pouvant avoir par force, resolut de l'affamer, ce qu'il eust fait sans l'inopiné ravage de Tamerlan Tartare de joindre leurs forces pour assaillir les Turcs […] ». V. aussi Mantran, *op. cit.*, pp. 51-56.

[2] *Responce à l'objection de ceux qui sous couleur des alliances mal maintenues entre quelques Princes Chrestiens aprouvent celles qu'on traite avec les infideles, moyennant qu'on soit prudent & avisé.*

TOUTESFOIS on ne pourroit pas inferer d'ici qu'on ne peust entrer en aucun[1] traité avec eux, pource qu'avec les plus enragez ennemis qu'on sçauroit imaginer le besoin induit souvent à y venir : comme pour obtenir paix ou trefves, composer des differens pour les Seigneureries, avoir reparation des injures, du droit des commerces, & seuretez des sujets trafiquans. En tels cas il est loisible de negocier & entrer en quelques traitez avecques ces tyrans. Or qui voudra faire comparaison de ces conventions-ici avecques les vrayes & legitimes alliances qui se font ordinairement entre Princes, pour s'entraider contre tous ceux qui à tort les voudroyent molester, on verra qu'il y a une merveilleuse difference : car celles-ci sont fondees en equité, tendant à conserveration & à maintenir une armee civile entr'eux, là où des autres conventions les Princes s'en servent par necessité pour brider un peu leur rage, & s'en resulte quelque seureté pour leurs sujets & pour leurs affaires. Les Vvalaques, les Moldaves, Trans- [371] silvains & Esclavons ont esté contrains de passer plus avant, s'estans assujettis aux Turcs[2] pour se garantir de leur fureur & cruauté, dautant qu'ils n'avoyent moyen de se defendre : & d'iceux doit-on avoir grande compassion. Il pourroit sembler à aucuns que ceste superbe nation feroit la difficile à entrer en alliance avec les Chrestiens. Mais c'est au contraire : car encor qu'elle soit Barbare, si use-elle en ceci de l'ancien artifice des Romains, qui sous couleur des alliances mirent le pied en la Grece & en la Gaule, lesquels païs ils assujettirent depuis. Aussi voudroit-elle faire le semblable si elle pouvoit : pour le moins hantant les Chrestiens elle descouvre leurs affaires, en considerant de pres leurs forces & moyens. Ce qui lui donne apres plus de desir d'entreprendre, & les nostres qui conversent parmi elle n'en rapportent autre fruit qu'un apprentissage de tres-mauvaises coustumes qui infectent de corruption les particuliers, & embrouïllent de preceptes tyranniques l'esprit de ceux qui gouvernent. J'allegueray encor d'autres exemples des plus notables, de ceux qui se[3] sont abusez & mal trouvez pour se vouloir trop appuyer sur les infidelitez Turquesques. L'une sera du dernier Roy de Hongrie, nommé Jean, qui fut esleu des Hongrois apres la mort de Louys tué en bataille contre les Turcs. Ce Roy, peu apres son election, fut chassé par Ferdinand, sous titre de quelque pretention au Royaume : ce qui le contraignit d'avoir recours & se jetter entre les bras de Sultan Soliman, qui fut pour lui une belle occasion. Car il ne demandoit autre chose que d'avoir acces par le moyen des Chrestiens es lieux où il desireroit establir sa grandeur. Ainsi l'ayant pour l'heure remis en sa dignité, & battu les gens de [372] Ferdinand, il ne garda gueres sa promesse. Car Jean estant mort il desposseda apres la Roine

[1] *Quel traité lon peut faire avec les Turcs : quelle difference il y a entre cela & les vrayes alliances : & le danger de s'allier estroittement avec les tyrans.*
[2] Ces faits sont relatés dans Carion, *op. cit.*, t. II, pp. 481-483.
[3] *Autres exemples plus frais du danger qu'il y a de s'allier & fier aux Turcs.*

sa vefve & son pupille, qui l'avoyent encore rappellé à leur aide contre Ferdinand qui les tenoit assiegez : & depuis est demeuree quasi toute la Hongrie es mains des Turcs[1]. En ce fait il semble que les grieves injures reçeuës par les dessusdits leur devoyent servir d'excuse de s'estre sousmis à Soliman : toutesfois ils ne sont pas excusables d'avoir esté cause pour leur particulier interest d'avancer la ruïne des Chrestiens de ce costé-là, peut estre trente ans avant qu'elle fust avenue, & devoyent premier avoir sommé les autres Princes de la Chrestienté de donner ordre à leur different, ou plustost venir à quelque composition avec Ferdinand. Mais comment ces alliances-ci n'aporteroyent-elles mal-heur à ceux qui en effect les ont[2] pratiquees, veu que les Princes, qui les ont seulement voulu contracter pour se venger ou resister à leurs ennemis, ont fait une mauvaise fin ? Alphonse Roy de Naples en est l'un, lequel redoutant la puissance de Charles huictieme Roy de France, envoya vers Bajazet ses ambassadeurs[3], à l'imitation du Pape Alexandre sixieme qui avoit fait auparavant le mesme, pour lui demander secours[4]. Ludovic Sforce aussi, pour embrouïller les Venitiens, recercha les Turcs, & en fit approcher quelque nombre de l'Italie[5] : mais nuls ne parvinrent où ils pretendoyent, ains furent prevenus par la ruïne de leurs Estats & de leurs personnes.

IL ne se faut point esbahir si telles deliberations furent suyvies de honte & de ruïne[6], & qui voudra bien regarder les causes d'icelles verra qu'un vehement desir de vengeance incita ces Princes à les reclamer. [373] N'est-ce pas autant comme si quelqu'un alloit dans les bois louër des brigands pour tuer dans sa propre maison son parent ou son ami, pour quelque dispute survenue ? Ou bien ouvrir la fenestre au loup & le faire entrer dans la bergerie pour devorer les brebis ? Ceux qui estoyent en la premiere guerre de Hongrie, quand Soliman y

---

[1] En avril 1526, Soliman bat l'armée de Louis II de Hongrie à Mohacs et le sultan, qui s'empare dès lors d'une grande partie de la Hongrie, offre le trône à Jean Zapolyai, vovoïde de Transylvanie. Deux mois plus tard, les Hongrois qui n'étaient pas favorables à ce successeur proclament roi le frère de Charles Quint, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, qui chasse alors Zapolyai. Voulant reconquérir son trône, celui-ci demande à Soliman de l'aider, ce qu'il fera : Zapolyai sera reproclamé roi en septembre. En 1541, à sa mort, la Hongrie passe sous l'autorité de l'empire ottoman. Une trêve pour cinq ans est signée avec Ferdinand d'Autriche. V. Mantran, *op. cit.* p. 146 et sv. Ces faits sont aussi rapportés par Carion, *op. cit.*, t. II, pp. 393- 394.
[2] *Autres exemples.*
[3] Guichardin relate cet épisode qui s'est produit en 1494, où Alphonse II envoye des ambassadeurs à Constantinople pour demander à Bajazet de l'aider à défendre son royaume contre l'invasion de Charles VIII. V. *Histoire des guerres d'Italie, composée par M. François Guichardin et traduite par Hiérosme Chomedey. Nouvelle édition, à laquelle ont esté adjoustées les Observations politiques, militaires et morales du Sieur de La Noue*, Par les heritiers d'Eustache Vignon, 1593, t. I, p. 25 v°.
[4] Commynes parle de cette demande d'Alexandre VI aux Turcs d'intervenir contre Charles VIII : v. Commynes, *Les memoires de Messire Philippe de Commines,* A Lyon, Par Jan de Tournes, 1559, p. 212.
[5] Il est nulle part fait mention que Ludovic Sforza appela les Turcs pour l'assister (Guichardin et Commynes n'en parlent pas non plus), mais Sforza a pourtant déclaré, voyant la terreur s'emparer d'Alphonse II à l'arrivée des Français à Rome : « Si j'étais dans la situation du roi Alphonse, non seulement j'appellerais les Turcs, mais aussi le Diable ! » (v. Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu (1470-1498)*, Librairie C. Klincksieck, Paris, 1975, p. 327).
[6] *Combien de mal-heurs ont esté esclos de l'alliance des Chrestiens avec les Turcs.*

vint en personne, afferment qu'il fut occis ou emmené en servitude plus de deux cent mille personnes de ce seul Royaume, en un voyage seulement[1] : lesquelles violences & autres innumerables ont esté les passe-temps de ces horribles monstres, qu'ils ont pris à nos despens depuis deux cens ans. Qui est celui qui lisant ou oyant reciter les inhumanitez, vilenies & tourmens que souffrirent les pauvres Chrestiens à la prise de Constantinople[2], ne demeure transi de douleur & de pitié ? En ce naufrage la grandeur, la Noblesse, la douceur, les plaintes & les larmes des vieux, des jeunes, des femmes & des enfans, ne peut onq adoucir leur cruauté, jusques à ce qu'ayans assouvi leurs cupiditez & vengeances par le sang, la richesse, & la beauté de la jeunesse de tout sexe, ils donnerent quelque petit relasche aux miserables personnes restees d'une telle fureur, qui eussent esté beaucoup plus heureuses d'avoir esté englouties avec les autres.

J'ADJOUSTEROIS encor quelques autres actes pour monstrer la ferocité de[3] ceste nation, dequoy il ne sera pas grand besoin, pource qu'on doit croire que ses procedures ont quasi tousjours esté semblables : comme si son but estoit de fouler aux pieds[4] le genre humain. Nos voisins ont trouvé & trouvent merveilleusement estrange dequoy tant de gens doctes, prudens, & dont la France a tousjours esté ornee, ayent [374] peu conseiller à nos Rois de s'allier avec eux, voire d'y perseverer si long temps, veu que telles alliances sont infortunees. Quelques personnages anciens m'en ont raconté l'occasion, disans que le Roy François premier se voyant ordinairement assailli de l'Empereur Charles, Prince tres-puissant, du Roy d'Angleterre & autres ennemis, qui mettoyent souvent son Estat en peril, fut conseillé, pour se conserver, de se confederer avec Sultan Soliman, à fin de leur mettre en barbe[5] un redoutable ennemi, quand ils le molesteroyent : & fut le traité acordé environ l'an mille cinq cens trente cinq[6], à cause duquel plusieurs fois on a fait venir des secours Turquesques qui ont

[1] V. *supra* note 2 p. 516.
[2] La prise de Constantinople (appelée Istanbul dès sa conquête) par Mehmed II, qui a lieu le 29 mai 1453, marque la fin de l'empire byzantin, et ouvre une nouvelle ère d'expansion pour l'empire ottoman. V. Mantran, *op. cit.*, pp. 84-87.
[3] *Origines & occasion de l'alliance des Rois de France avec les Turcs.*
[4] « Fouler aux pieds » : opprimer. V. Greimas, *Dictionnaire du moyen français. La Renaissance*, Larousse, Paris, 1984, « Fouler ».
[5] « *Bailler en barbe, mettre en barbe*, etc. Opposer [un adversaire, une autorité, un argument] », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1925, t. I, « Barbe ».
[6] Après la défaite de Pavie, François Ier est tenu prisonnier par Charles Quint. Recherchant une aide militaire, il demande à Soliman, en décembre 1525, de lutter avec lui contre les Habsbourgs ; mais une fois libéré, le roy revient sur son appel à l'aide. En 1535, après des années de diplomatie secrète avec Soliman, Jean de La Forest devient le premier ambassadeur nommé à Istanbul, ce qui officialise l'alliance franco-ottomane. Des « capitulations » sont négociées par les deux partis en 1536, donnant le droit aux Français de voyager et de commercer tout en étant placés sous la protection de leur ambassadeurs et leurs consuls établis dans plusieurs ville de l'empire (v. G. Le Thiec, *op.cit.,* p. 549). Jusqu'à sa mort en 1547, François Ier élaborera avec le sultan de

donné de grands empeschemens à ceux qui assailloyent la France, & que sans cela elle eust souffert davantage, par l'ambition de ceux qui ne devoyent mettre nos Rois en necessité de se servir de si espouvantables armees. Toutes ces accusations & justifications-ci m'ont incité de regarder dans quelques histoires pour voir quels ont esté les profits ou les dommages de leurs secours.

J'AY observé que trois ou quatre armees navales sont venues en la Chrestienté, à la[1] solicitation (comme elles disent) des François, sous la conduite de Barberousse[2], & autres admiraux : lesquelles ont aporté de l'espouvantement. Entre les exploits qu'elles ont faits, le plus memorable, à mon avis, ç'a esté la prinse de Boniface en Corse[3]. Mais j'ay aussi mis peine[4] de m'informer de plusieurs Capitaines vieux & autres bien entendus, tant Italiens qu'Espagnols, de ce que leurs nations avoyent senti & dit de ces tempestes Turquesques. Ils me racontoyent que les desolations de ces Barbares ont esté lamentables, ayans bruslé, saccagé, mesmes emme- [375] né un nombre merveilleux de pauvres Chrestiens pour estre en servitude perpetuelle, & pis est la plus grand'part avoyent esté forcez de renoncer la Loy Chrestienne pour embrasser la fausse doctrine de Mahumet, perdition certes qui estoit à deplorer de tant d'ames qui estoyent cheutes en si horribles precipices. Et qu'on ne sçauroit croire combien ces maux avoyent esmeu de gens, en tous païs, & fait parler & escrire au vitupere de la nation Françoise. Que devoyent donc faire (disoyent-ils) les parens & amis de ceux qui estoyent entrainez en ceste dure captivité ? l'un perdroit son pere & sa mere, l'autre sa femme & ses enfans, cestui-ci son frere, & cestui-la son cousin. Il est vray semblable que la juste douleur a arraché infinies plaintes, larmes & soupirs, qui paravanture ont frappé à la porte du ciel. Qu'il estoit aparu que ceste consideration avoit esté occasion d'amoindrir la gloire & la puissance d'un si florissant royaume que celui de France : car mesmes à la mort du Roy Henri second il estoit descheu d'une partie de la grandeur où il estoit quarante ans

nombreux plans d'attaques et il mènera avec lui de nombreuses actions dont les objectifs ne seront cependant jamais atteints.

[1] *Quels services les Turcs ont faits à la France.*

[2] Khayreddin Barberousse était le Grand Amiral de la flotte ottomane, qui fonda la puissance navale ottomane. En 1534 et en 1537, il effectue plusieurs raids le long de la côte italienne. En 1543, il vient à la demande de François Ier avec plus d'une centaine de galères, soutenir les français contre Charles Quint; il pille les côtes de la Calabre, prend Gaète (située dans le royaume de Naples) puis viendra dans le Golfe du Lion, assiéger Nice. Les troupes impériales arrivant, il se repliera sur Toulon où il passera l'hiver.

[3] En 1553, Bonifacio est assiégée puis pillée par Dragut (Turgut Reis), un corsaire d'origine grecque capturé par les Génois puis vendu à Barberousse en 1544. Soliman Ier le fit gouverneur militaire de Tripoli en 1553.

[4] « *Mettre peine*. Prendre la peine, s'efforcer ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1961, t. V, « Peine ».

auparavant[1]. Et combien qu'il y ait eu d'autres causes qui l'ont amené à ceste declinaison, toutesfois plusieurs estiment que ceste-ci n'a pas esté des moindres.

QUE si nous faisons comparaison (adjoustoyent-ils) de l'utilité de tous ces secours[2] Turquesques avec la seule diminution de la renommee des François envers toutes les nations de l'Europe, on sera contraint de confesser que la vergongne a de beaucoup surmonté le profit. Car qu'estoit-ce d'avoir conquis deux ou trois villes, au pris d'estre blasmez de tant de gens, pour actions qui sont universellement condamnees[3] ? Et sommes encores tesmoins, que lors que la paix fut faite entre les [376] deux Rois de France & d'Espagne, l'an 1559[4]. que le vulgaire d'Alemagne, d'Italie & d'Espagne, disoit, que l'une des causes principales pourquoy ces mauvaises avantures leurs estoyent advenues, estoit pour avoir, fait alliance avec les Turcs, & les avoir amenez & favorisez pour nuire aux Chrestiens. Je leur respondi qu'ils blasonnoyent trop rudement les choses qui se pouvoyent aucunement supporter, lesquels n'estoyent tellement illicites qu'aux necessitez survenantes on ne s'en peut prevaloir. Et que la coulpe entiere redondoit sur celui qui forçoit autrui de se servir (pour se conserver) de tels moyens. Ils repliquoyent qu'autre chose estoit de s'allier d'un Prince Chrestien, encor qu'il y eust quelque injustice & ambition en lui, ou de ces Barbares, qui sont les instrumens de l'ire de Dieu. Et que ceux qui vouloyent excuser ces erreurs monstrassent quelle prudence il y avoit de se fortifier d'un secours qui faisoit perdre la renommee à un Prince. En apres, si ce n'estoit pas aveuglement, quand on sçavoit que plusieurs avoyent fait naufrage en un endroit d'y vouloir encores passer ? En fin ils estimoyent que les gens de bon jugement & de bonne conscience ne contrediroyent gueres en un fait si manifeste, ains acquiesceroyent à la verité, qui vouloit qu'on condamnast non seulement ce qui estoit illicite, mais aussi qu'on s'en deportast sans y perseverer. Voila en sommaire les raisons qu'ils me proposoyent, que je n'ay pas trouvees impertinentes. Mais pour me satisfaire encores mieux, je voulus sonder quelques

---

[1] Soit en 1519, durant le règne de son père François I[er].

[2] *Combien ceste alliance a obscurci la gloire des François.*

[3] François I[er] est en effet le premier souverain chrétien à faire passer l'intérêt de son royaume avant celui de la chretienté. Quand l'alliance de la France et de l'empire ottoman devint claire, « Les alliés de la France se désolidarisaient d'elle, les uns après les autres. Tous étaient scandalisés, jusqu'au Vénitiens auprès desquels l'excellent diplomate Jean de Monluc […] n'était pas parvenu à "excuser et couvrir" la politique du roi de France. Quant au cardinal Jean du Bellay, envoyé avec la même mission à la diète de Spire, il avait été arrêté à la frontière d'Allemagne où on lui avait signifié que "ledit roi de France est autant lennemi de la Chretienté que le Turc lui-même"». V. E. Garnier, *L'Alliance impie. François I[er] et Soliman le Magnifique contre Charles Quint (1529-1547)*, Editions du félin, Paris, 2008, pp. 232-233.

[4] V. *supra* note 3 p. 503.

Theologiens qui me venoyent visiter, pour sçavoir si l'integrité Chrestienne estoit offensee par ces confederations[1].

SUR ceste question ils me disoyent que Daniel [377] en sa prophetie (en parlant des quatre Monarchies qui devoyent estre au monde & les representant sous la figure de quatre bestes) monstroit que sur le declain de la quatrieme qui est la Romaine, il s'esleveroit une petite corne (c'est à dire un Royaume) qui seroit plus puissant que les autres, & que ceste corne auroit des yeux & une bouche. Que les yeux signifioyent une Loy finement inventee, & la bouche les blasphemes contre Dieu[2] : & que ceste puissance feroit guerre aux Saincts & auroit de grandes victoires. Eux affermoyent cela convenir à la doctrine de Mahumet, que les Sarrazins avoyent premierement tenue & puis les Turcs. Que si on vouloit bien considerer le Royaume Turquesque, on verroit que c'estoit une terrible tyrannie, où les sujets estoyent estrangement esclaves. Leurs guerres destituees des vrais fondemens, & leur gouvernement politique n'avoit que le nom estant bien consideré[3] : l'Ecclesiastique nul, & au lieu d'icelui une mechante prophanation du Nom & service du vray Dieu : l'oeconomie renversee par la polygamie, & par autres desordres qui rompoyent les liens[4] de la societé humaine. Quant à leur perfidie & cruauté, les histoires & les experiences en rendoyent assez bon tesmoignage[5], pour faire croire avec les autres choses susdites que les paroles de ceste prophetie leur apartenoyent, estans par icelle figurez comme ils estoyent[6].

---

1 A la fin de ce paragraphe, il y a un ajout dans une des éditions de 1587, celle que nous avons nommée « 3 » (toutes les variantes qui suivront dans ce discours s'y réfèrent ; v. page 44 et 63 de l'introduction) : « A ceste heure faut-il voir combien l'integrité chrestienne est par icelle souillee & contaminee, en quoy gist la plus grande coulpe ».

2 V. Carion, *Chronique et histoire universelle,* Par Jean Berion, 1579, t. I, pp. 493-494 : « Souvenons nous bien de ces argumens, mais principalement aions devant les yeux l'advertissement de Daniel qui dit que ceste corne viendra sur le declin de la quatriesme monarchie, & sera plus puissante que les autres royaumes : qu'elle aura des yeux, une grande bouche, parlera gros contre le vrai Dieu, fera la guerre aux Saincts & aura des victoires ». V. aussi *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, « Le livre de Daniel le prophete », chap. VII, p. 347.

3 Variante : « Les plus doctes hommes de ce temps, qui employent toutes leurs etudes aux Escritures sainctes, se conformant à l'opinion de plusieurs anciens docteurs, disent que le Prophete Daniel parlant des quatre Monarchies, qui devoient estre au monde, les representans, sous la figure de quatre bestes, dit que sur le declin de la quatrieme monarchie qui est la Romaine, il s'eslevera une petite corne (c'est à dire un Royaume) qui sera plus puissant que les autres, & que ceste corne aura des yeux et une bouche. Ses yeux signifient une Loy finement inventee, & la bouche les blasphemes contre Dieu, & que ceste puissance fera guerre aux Saincts & aura de grandes victoires. Eux attribuent & afferment cela convenir à la doctrine de Mahumet, que les Sarrazins ont premierement tenue, & puis les Turcs : en quoi ils ont bonne raison. Car si on veut bien considerer le Royaume Turquesque, on verra que c'est une terrible tyrannie, où les sujets sont estrangement esclaves. Leurs guerres sont destituees des vrais fondemens, & leur gouvernement politique n'a que le nom estant bien consideré ».

4 Variante : « & par d'autres desordrent en rompent les liens ».

5 Variante : « en rendent assez de tesmoignage ».

6 Variante : « leur appartiennent : d'autant qu'ils sont par icelle figurez comme ils sont ».

OR presuposant ceci estre veritable, (disoyent-ils) nous demandons en quelle[1] maniere un Prince Chrestien[2] peut s'allier & avoir estroite communication avec tels Barbares, qui sont comme marquez & destinez pour estre les flagellateurs des Chrestiens ? Il nous semble qu'il est bien mal-aisé de s'en servir[3], qu'on [378] n'offense la pieté. Anciennement Dieu defendit expressément aux Juifs de faire alliance avec les Cananeens & Amorreens, peuples qu'il avoit en execration, à cause de leurs impietez & abominables vices. La comparaison ne sera impertinente, si nous mettons les Turcs au rang des uns & nous au rand des autres : dont s'ensuyvra que la mesme defense nous servira aussi de loy pour nous retenir, à fin que n'allions nous polluer en leurs abominations. Je leur dis apres que je m'esbahissois donc bien fort, comme tant de Cardinaux Evesques & docteurs pleins de doctrine, qu'il y avoit eu en France, avoyent trouvé bonne ceste alliance[4], ou bien n'avoyent fait instance pour la rompre. Ils respondirent que souvent les Princes faisoyent ceder la toge à l'espee, & les conseils Ecclesiastiques aux necessitez de l'Estat. Et là finirent nos propos qu'ayans depuis bien considerez, m'ont fait dire que ce seroit contre ces Barbares que le Pape devroit tourner ses fulminations, & les Potentas Chrestiens leur courroux & leurs armes plustost qu'entre eux-mesmes, ou contre leurs sujets, ausquels on impropere bien legerement le crime d'heresie, l'infidelité des Turcs leur doit estre plus execrable. Et contre iceux faudroit tirer l'espee, non pas pour les convertir (pource que l'Evangile ne se plante es entendemens des hommes qu'avec la predication accompagnee de la saincteté de vie)[5] mais pour reprimer leur cruauté & tyrannie : & telles guerres seroyent aussi necessaires que nos domestiques sont miserables[6].

OR il y en a plusieurs lesquels voyans la prosperité des Turcs avoir tant continué &[7] s'accroistre tousjours plustost que diminuer, sont comme esperdus en [379] eux-mesmes, & ne peuvent penser que leur domination nous doyve estre ainsi detestable, veu que l'ire de Dieu ne s'est point desployee sur icelle, ains plustost sa faveur. Je ne doute point que ceux qui

---

[1] *Si l'alliance avec les Turcs est illicite.*
[2] Variante : « Or presupposant donc cecy estre veritable, je demande en quelle matiere un Prince Chrestien ».
[3] Variante : « Il me semble qu'il est bien mal-aisé de s'en accointer ».
[4] La Noue devait notamment penser à Jean du Bellay, évêque de Bayonne et Paris, puis cardinal, qui avec son frère Guillaume Du Bellay, menaient pour François Ier la politique anti-impériale pendant que ce dernier se rapprochait des turcs.
[5] Dans l'édition 3, le passage qui commence de « Je leur dis apres que je m'esbahissois » et qui finit ici est supprimé et remplacé par : « Ce seroit contre ceux-ci que le pape devroit tourner ses fulminations & plusieurs Potentats Chrestiens leur courroux & leurs armes, & non contre leurs propres sujets, ausquels ils improperent à tort le crime d'heresie. Car ce sont les Turcs qui sont les vrais heretiques. On doit tirer l'espee contr'eux, non pas pour les convertir (pouce que l'Evangile ne se plante és entendemens des hommes qu'avec la predication & la bonne vie) ».
[6] Une phrase est ajoutée : « Et avenant qu'ils eussent fait des fautes (comme tous Princes y sont sujets) qu'au moins ils n'y perseverassent point ».
[7] *Responce à l'observation fondee sur la consideration de la prosperité des Turcs.*

sont mal instruits en la doctrine de la providence divine ne branslent quelquesfois, quand ils entrent en ces discours : mais il faut qu'il s'asseurent que ceste puissance n'a pas un cours perpetuel, & qu'elle est bornee comme a esté celle des Sarrazins qui a pris fin & leur nom aussi, & depuis plusieurs annees il n'en est aucunes nouvelles. Dieu seulement entretient ces verges-ci pour punir & corriger ceux qui portans ce magnifique titre de Chrestien le vont neantmoins dehonnorant par leurs iniquitez, & ne faut point que nous allions cercher ailleurs la cause de la grandeur Turquesque, sinon en nos propres pechez, la continuation desquels lui donne nourriture & vigueur, comme au contraire nostre amendement seroit occasion que Dieu la rabaisseroit. Je desirerois que ceux qui sont pres des Rois leur voulusssent mettre souvent devant les yeux que les Mornarchies legitimes (qui doyvent estre appuyees sur pieté & justice) ne se conservent point par moyens repugnans à ces vertus ici, à fin qu'ils fussent plus resolus en eux-mesmes, de ne cercher point utilité es choses desquelles l'honnesteté est du tout separee.

JE sçay bien qu'il y en pourra avoir qui diront que l'Estat de France est maintenant[1] si attenué & affoibli, qu'il ne seroit pas expedient qu'il se departist des alliances qui tienent encores ses ennemis en quelque crainte, & que ce seroit les induire à l'attaquer s'ils le voyoyent desappuyé de ceux dont la puissance leur est espouvantable. Car les Allemans viendroyent alors [380] demander les villes de l'Empire : puis le Roy d'Espagne, qui a plusieurs vieilles & nouvelles querelles, en mettroit quelqu'une en avant, & y a danger que si puissans ennemis ne le traitassent mal. Vrayement ceci est bien considerable. Mais les Allemans respondent que leur nation n'est pas fort eschauffee à embrouïller en une grosse guerre l'Empire[2], lequel ils ne desiroyent pas plus puissant qu'il est, de crainte qu'il ne jettast la patte[3] sur eux, comme fit l'Empereur Charles sur le Duc de Saxe & sur le Lantgrave[4]. Ils ne voudroyent pas aussi aider à la ruïne de la France, laquelle ils sçavent estre, pour le dedans de la Chrestienté, un bon contrepoids, & pour le dehors un tresferme escusson. Les Espagnols

---

[1] *Responce à ceux qui estiment qu'il n'est pas temps que les François quittent l'alliance qu'ils ont avec les Turcs.*

[2] Variante : « Vrayement cecy n'est point sans belle apparence, & est considerable. Mais on y peut respondre avec ces raisons-cy qui ne sont pas impertinentes : c'est que les Allemans ne sont pas fort eschauffez à embrouiller en une grosse guerre l'Empire ».

[3] Cette expression n'a pas été retrouvée dans les divers dictionnaires de langues et d'expressions. On peut toutefois lire dans le dictionnaire de Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. II : « Pate, se dit burlesquement de la main de l'homme. […] Si cet escroc met la *pate* sur quelqu'un de vos livres, c'est autant de perdu » ; on peut déduire que *jetter la patte* signifie *s'emparer, se saisir de*.

[4] Les princes Allemands formèrent la Ligue Smalkalde en 1531, union idéologique et militaire contre Charles Quint, dirigée par l'Electeur de Jean-Frédéric de Saxe et le landgrave Philippe de Hesse ; François I[er] s'allia à eux pour former une coalition anti-Habsbourg et leur versa 300 000 écus d'aide. En 1547, a lieu la bataille de Muehlberg entre les troupes de la ligue et celles de Charles Quint. Les princes allemands sont défaits, la ligue Smalkalde est dissoute, et Jean-Frédéric de Saxe est déchu de la dignité d'électeur et doit céder une grande partie de ses terres à son cousin Maurice de Saxe, allié de Charles Quint. V. Sallmann, *Charles Quint. L'Empire éphémère*, Editions Payot & Rivages, 2004, pp. 363-364.

disent aussi que la longue paix que leur Roy a entretenue avec la France, & ses occupations de Flandres[1], monstrent que son intention n'est pas de l'assaillir avec la force des armes. Car il lui suffit qu'elle va tousjours en decroissant par ses dissensions civiles : de sorte que ceste puissance qu'autresfois redoutee ne lui donne à present aucune crainte : & qu'on doit plustost croire que si les Princes voisins voyoyent les François, pour le bien universel, se departir de la confederation qu'ils ont avec les Turcs, ils leur sçauroyent un grand gré d'une œuvre si loüable qu'ils ont tant de fois desiree.

JE m'en raporte toutesfois à ce qui en est, & pour la fin je diray qu'anciennement[2] nos Rois ont fait paroistre qu'elle[3] affection ils avoyent pour l'extirpation & ruïne des ennemis de la Chrestienté[4]. Car eux-mesmes ont esté en personne avec la fleur de leurs sujets jusques en l'Asie & en l'Afrique, pour les combatre : à sçavoir les Rois Louys le jeune[5], Philippe Auguste[6], & sainct Louys[7]. Mesmes Godefroy de Bouillon[8] & [381] la pluspart des princes qui l'accompagnerent au voyage de Jerusalem estoyent François. Et long temps au paravant eux, quels fleaux avoyent esté des Sarrazins, Charles Martel[9] & Charlemaigne[10], qui obtindrent de tres-grosses victoires sur ceste effroyable nation, estans conducteurs de la puissance Françoise ? Dont je viens à conclurre, que quand une bonne occasion se presenteroit & qu'on voulust donner asseurance à nostre Roy de n'attenter sur son Estat, je

---

[1] Variante : « Et quant au Roy d'Espagne, les Espagnols disent que la longue paix qu'il a entretenue avec elle, & ses occupations de Flandres ».

[2] *Conclusion de ces Discours.*

[3] « qu'elle » est corrigée par quelle » dans toutes les éditions que nous avons pu consulter.

[4] Variante : « Je m'en rapporte toutesfois à ce qui en est, & pour la fin il me semble qu'on ne doit pas beaucoup disputer sur ce point. Car quand on cognoit une chose estre illegitime il la faut delaisser, quelque belle apparence de profit qu'il y ait en elle. Pour le regard de la crainte que nous devons avoir de nos voisins, mal-aisément nous pourroient-ils ruïner en quelque estat que soyons, moyennant que nous demourions unis en l'obeïssance de la couronne. Anciennement nos Rois ont fait paroistre quelle affection qu'ils avoient pour l'extirpartion & ruïne des ennemis de la Chrestienté ».

[5] Louis VII dit Louis le Jeune (1120-1180) participe à la deuxième croisade en 1145.

[6] Philippe II dit Philippe Auguste (1165-1223) part pour la troisième croisade en 1190.

[7] Louis IX (1214-1270), plus connu sous le nom de saint Louis après sa canonisation en 1297, a pris part à la septième et huitième croisade.

[8] Geoffroy de Bouillon (vers 1058-1100) est l'un des principaux chefs de la première croisade. Pour financer son départ, il vend le château de Bouillon à l'évêque de Liège et le château de Stenay à l'évêque de Verdun. Il part en 1096 et parvient à Jérusalem en 1099 où il est proclamé roi de la ville sainte, mais il préfèrera le titre de baron.

[9] Charles Martel (690-741) met un terme à la conquête musulmane dans le royaume Franc : en 732, il la repousse près de Poitiers, en 737 il reprend Avignon qui était occupée par les troupes arabo-musulmanes et remporte la bataille de la Berre dans l'Aude ; ses actions réduiront la présense musulmane à Narbonne, qu'il n'a pas pu regagner. V. Carion, *op. cit.*, t. I, p. 503 : « Reconoissons au reste les belles victoires que Dieu a donnees à Charles Martel Duc de Brabant, ayeul de l'Empereur Charlemagne, qui chassa de France les Sarasins ».

[10] Au printemps de l'année 778, Charlemagne (742 ou 748-814), intervient au Nord de l'Espagne, soumet la ville de Pampelune puis met le siège devant Saragosse, mais il se retire après un mois et demi de siège. Le 15 août, a lieu la défaite de son armée à la bataille de Roncevaux. V. *idem,* p. 570 et sv.

pense qu'on le trouveroit n'avoir degeneré du zele, de la prudence & de la valeur de ses ancestres[1].

F I N.

[1] Variante : « Dont je viens à conclurre, ce seroit degenerer du zele, de la valeur & prudence de nos ancestres, si nous voulions long temps persister en amitié avec ses Barbares. Car il ne faut pas seulement se desallier d'avec eux, mais aussi il faut haïr leur malice, & tascher par la force & toutes autres voyes honnorables de les renger à ce poinct qu'ils ne puissent endommager la Chrestienté ».

[382]

QUE LES PRINCES CHRE-stiens estans bien unis ensemble peuvent en quatre ans chasser les Turcs de l'Europe.

VINGTDEUXIEME DISCOURS.

IL seroit mieux seant à quelques excellens Capitaines, que j'estime qui vivent[1] encores aujourd'hui, comme le Seigneur Jean André Doria Italien[2], Lazare Schuende Allemand[3], & le Chevalier de Rommegas[4] François, qui se sont trouvez en plusieurs guerres contre les Turcs, de discourir des moyens pour reprimer leur puissance, qu'à moy qui n'ay jamais veu bransler leurs estendars par mer ni par terre, ni reconu leurs frontieres. Toutesfois pource qu'il n'est encores point aparu qu'ils ayent manifesté leurs belles conceptions touchant ce sujet-ci, (combien que je ne doute point qu'ils ne les ayent declarees à leurs amis) cela m'a incité, tant pour la satisfaction de moy-mesmes, que pour l'instruction de ceux qui paravanture n'ont pas pensé à une si haute entreprise[5], d'en dire quelque chose : de laquelle je parleray d'autant plus volontiers, que je l'estime estre tresjuste & necessaire pour le bien universel de toute la Chrestienté. Qu'on ne cuide pas cependant que je veuille jetter des propos à la volee[6], ap- [383] puyez sur mes simples imaginations : car il n'y auroit gueres de fermeté. Mais apres avoir leu & releu les histoires, qui traittent des guerres qui se sont faites contr'eux[7], & ayant avec cela observé ce qui est arrivé de nostre temps, j'ay pensé

---

[1] *Excuse & occasion de ce discours.*

[2] Gian-Andrea Doria (v. 1540-1606) amiral génois qui combattait les Turcs pour l'empereur espagnol et qui participa à la bataille de Lépante en 1571.

[3] Lazare de Schwendi (1522-1583) est un diplomate et chef de guerre au service de Charles Quint puis de l'empereur Maximilien II pour qui il a combattu les Turcs en Hongrie. Il prit d'assaut, avec ses hommes, la place forte de Tokay en 1565.

[4] Il s'agit de Mathurin d'Aux de Lescout, dit chevalier Romegas (v. 1525-1581) commandant la flotte de l'ordre de Malte qui combattit les Turcs sur les mers et qui participa à la bataille de Lépante. Brantôme dit de lui que « […] c'estoit le meilleur homme de mer qui fust là, sans faire tort aux autres, et qui avoit plus faict la guerre aux Turcz […] ». Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Lalanne, Paris, 1866, t. II, p. 112. Monluc aussi mentionne le chevalier Romegas pour louer son action à Malte : v. Monluc, *Commentaires*, éd. P. Courteault, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1968, p. 604 et p. 789.

[5] La Noue ne parlera de son projet, dans ce discours, qu'en ces termes et ne le qualifiera pas de « croisade ». « La rareté du mot croisade ne doit pas étonner, l'idée d'une expédition militaire destinée à libérer le Terre Sainte du joug musulman étant oubliée ou décriée à la fin du XVI[e] siècle ; d'autre part, La Noue a peut-être hésité à employer un terme étroitement mêlé à la papauté ; enfin la grande alliance imaginée entre princes chrétiens devait avoir un caractère plus politique que religieux ». V. P. Rousset, *Histoire d'une idéologie. La croisade*, L'Age d'Homme, Lausanne, 1983, p. 187. V. aussi l'ouvrage de Michael J. Heath dans lequel il examine ce discours : *Crusading common places : La Noue, Lucinge and rhetoric against the Turks*, Travaux d'Humanisme et Renaissance, n° CCIX, Genève, Droz, 1986.

[6] « *A la volée*. A la légère, sans réflexion ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1967, t. VII, « Volee ».

[7] V. *supra* note 2 p. 512.

qu'un tel fondement seroit suffisant pour soustenir ce qu'on voudroit bastir dessus. L'occasion se presenteroit à ceste heure de raconter le commencement & l'accroissement de ce tyrannique & impitoyable empire Turquesque. Mais pource qu'en un autre petit traitté[1] j'ay monstré ce qui en est, je n'useray de repetition.

CEUX qui en sont voisins ne sentent que trop qu'elle est sa pesanteur, & ceux qui[2] en sont esloignez ne doyvent ignorer que c'est un horrible fleau de la vengeance divine, lequel, ayant depuis plusieurs annees ruïné ce tres-florrissant Empire d'Orient, & enjambé bien avant dans celui d'Occident, menace encores le reste de le mettre sous son insupportable joug. C'est assez pour avoir crainte, quand on vient à considerer la grandeur de ce peril, qui est si prochain, & pour resveiller principalement ceux qui tienent les dignitez supremes, à fin qu'ils s'esvertuent de pourvoir à la conservation commune : car le feu s'avance peu à peu, & a desja consumé les faux-bourgs de la Chrestienté, à sçavoir la Hongrie, & toute ceste grand[3] lisiere de la mer Adriatique, qu'on nomme vulgairement Esclavonnie[4]. De maniere que du costé de la mer nous avons ces Barbares pres de nos portes, & du costé de la terre, nous les avons dedans nos portes. C'est chose certaine que sans la renommee victoire navale que gaigna sur eux Don Juan d'Austria[5], Prince tres-magnanime & valeureux, & sans la guerre de Vvalachie, où mouru- [384] rent cinquante mille Turcs[6], & ceste derniere qu'ils ont contre le Persien[7], laquelle leur a cousté tres-cher, qu'on auroit autrement senti leurs efforts. Et neantmoins avec toutes ces pertes l'Isle de Cypre leur est demeuree pour un glorieux trophee[8], ayans avec cela renversé de fond en comble la superbe forteresse de la Goullette en Aphrique[9]. En ceci lon void qu'ils ont perdu des hommes, dont pour un ils en peuvent recouvrer quatre : & nous avons perdu des païs qu'il est comme impossible de r'avoir jamais de leurs mains, usans des procedures accoustumees. Voila comment ils tirent fruict de leurs pertes, & les nostres nous acheminent à ruïne.

---

[1] Au discours précédent.
[2] *Briesve description de la domination des Turcs.*
[3] On trouve, dans d'autres éditions, une apostrophe après « grand ».
[4] V. *supra* note 2 p. 516 et note 1 p. 517.
[5] Juan d'Autriche (1545-1578) fils naturel de Charles Quint, gouverneur des Pays-Bas de 1576 à 1578 et commandant de la flotte européenne lors de la bataille de Lépante. Brantôme lui consacre une *notice*, v. Brantôme, *op. cit.*, pp. 108-140.
[6] En 1462, Vlad III Drakul dit l'« Empaleur », voïvode de Valachie s'accorde avec la Hongrie et lance une campagne contre les Turcs tuant un grand nombre d'hommes. V. R. Mantran, *Histoire de l'empire ottoman,* Fayard, 1989, p. 95.
[7] L'armée ottomane a guerroyé contre les Perses de 1576 à 1590. Carion parle des pertes subies par les Ottomans dans *Chronique et histoire universelle*, Par Jean Berion, 1579, t. II, pp. 407-408.
[8] Les Turcs prennent possession de l'île en 1571 grâce à de nombreuses troupes, une flotte de 360 voiles et une année de siège. V. R. Mantran, *op. cit.*, p. 156. V. Carion, *ibid.*, p. 468.
[9] En 1535, La Goulette qui est alors aux mains des Turcs, est conquise par l'armée de Charles Quint lors de la bataille de Tunis, mais les Turcs reprendront la ville en 1574. V. Carion, *ibid*., pp. 478-479.

IL semble maintenant à ceux qui ne les conoissent pas, qu'ils soyent endormis ou[1] empeschez pour long temps : mais au contraire ils prenent haleine[2] & se preparent, ne tendant leur dilation qu'au recouvrement de plus grande vigueur, à fin que les premiers assauts qu'ils feront sur nous soyent plus furieux. Tous ces tyrans de la famille des Otthomans, quand ils entrent en leur regne, l'un des premiers sermens solennels qu'ils font, en prenant leur injuste sceptre, est qu'ils seront ennemis irreconciliables du nom Chrestien, & que par guerres continuelles, & toutes especes de cruautez, ils tascheront d'en abolir la memoire : en quoi leurs effets ont tousjours bien correspondu. Ce qui nous doit faire croire qu'ils continueront leur mesme train. J'ay entendu de quelques uns qui les ont fort pratiquez, que si leurs Empereurs cessoyent quelque temps de courir sus aux Chrestiens, ils tomberoyent en tres-mauvaise opinion envers leurs prestres & leurs gens de guerre, qui se persuadent qu'il faut que l'espee Mahumetane [385] assujettisse tout le monde à leur Seigneur. Ces folies leur enflent & eslevent le cœur de telle sorte, qu'ils convoitent & embrassent, par leur ambition, autant que faisoit un Alexandre.

ON pourra dire que sous leur domination ils souffrent encore vivre les Chrestiens[3], ce qui est vray. Mais c'est tout ainsi que nous souffrons vivre en nos campagnes les bœufs & les moutons, pour l'utilité que nous en tirons. Aussi eux ne les tienent pas en autre estime que de bestes brutes, dequoy ils se servent, voire en tous les plus vils usages qu'ils veulent, sans qu'ils osent repliquer : & s'ils en eussent voulu depeupler leur terre, il y a long temps qu'elle fust toute deserte. Mais ils ne sont pas si mal-avisez de le faire. Cependant un homme de cœur prefereroit la mort aux maux & ignominies qu'ils leur font endurer. Ce nous doit estre ici un beau pourtrait, pour nous representer souvent davant les yeux, à fin que l'horreur de tant de cruautez acroisse[4] en nous la solicitude & la vigilance, craignans de tomber en la mesme condition : car quand nostre propre danger sera conjoint avecques la compassion que nous devons avoir de leur misere, cela aura plus de pouvoir de nous induire à cercher des remedes salutaires.

TOUT bien consideré, il n'y en a point de plus convenable que de joindre les[5] forces Chrestiennes ensemble, & aller assaillir celles qui nous vont destruisant : car si aucune guerre fut onc necessaire ceste-ci l'est. On ne la feroit point pour un desir de gloire, ni pour l'ambition, ni pour la vengeance de quelque legiere injure : ains pour preserver les ames de

[1] *De leur haine & conspiration contre la Chrestienté.*
[2] « Prendre haleine » équivaut à l'expression actuelle « reprendre haleine ».
[3] *Pourquoy ils souffrent les Chrestiens parmi eux.*
[4] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.
[5] *Moyen de reprimer l'insolence des Turcs : & pourquoy il est mis en avant.*

tant de milliers de personnes de l'infection mortelle de la doctrine de [386] Mahumet[1] & garantir les corps de la plus horrible servitude qui fut onques. Davantage pour la conservation des Loix, de l'honnesteté, de la vertu, des sciences & disciplines, que la rage de ces Barbares pretend ensevelir, pour establir au lieu d'icelles l'impieté, les vices, l'ignorance, & les brigandages. Ceci rend manifeste encores un autre poinct, digne d'estre observé en toutes actions humaines, qui est la justice, laquelle doit estre le fondement d'icelles. Mais elle y aparoit si clairement que nul n'y peut contredire. Et adjousteray encores ce mot que nul acte ne peut estre plus juste que de pourchasser en ceste partie d'Europe subjuguee le redressement de l'ordre politique, qui comprend en soy toutes especes de justice, tant publiques que particulieres. Si nous pouvions voir à l'œil, ou en image, deux sortes de violence (entre autres[2] innumerables) que commettent ces Barbares sur les pauvres Chrestiens, je cuide que nostre paresse seroit convertie en zele. La premiere, c'est un nombre de cinq ou six mille petis enfans[3] qu'ils arrachent tous les ans du sein de leurs meres plorantes, es provinces qu'ils ont assujetties, pour les mener en Constantinople, où ils les font instruire en leur secte & aux armes. La seconde, ce sont deux fois autant, pour le moins, de pauvres Chrestiens, qu'ils prenent par ci & par là chasque annee en leurs courses, & puis les revendent de façon que le pere s'en va d'un costé, l'enfant de l'autre, le mari en Orient, la femme en Occident, pour estre esclaves toute leur vie, sans espoir de se revoir jamais : separation qui se fait avec gemissemens incomparables. Je ne compren point ici les ravages des guerres, qui engloutissent quelquesfois en un seul voyage quarante ou cinquante mille [387] ames. C'est seulement l'ordinaire que je mets en monstre, la continuation duquel en dix ou douze annees, cause un grand extraordinaire, si on le veut bien noter.

---

[1] Mahomet est considéré à l'époque comme un « faux prophète », dont la venue est selon Postel annoncée par le diable qui « […] appella tous ces compagnons leurs disans que Muhamed estoit né, qui prescheroit par tout le monde de l'unité de Dieu & qui leur otteroit leur pouvoir : & par ainsi ils estoient délibérés de gaster le monde par hypocrisie & par leur luxure & volupté, ce que vraiment ont bien fait par le dit Muhamed & sa doctrine […] ». V. G. Postel, *Des histoires orientales,* De l'Imprimerie de Hiérosme Marnef & Guillaume Cavellat, Paris, 1575, p. 189. Aussi, dans son chapitre « De l'estat & du regne de Mahumet » Carion rapporte qu' : « En peu de temps l'on vid un grand & horrible changement au monde, apres que Mahumet eust semé les resveries, qui furent recueillies premierement des Arabes, lesquels n'ont jamais esté rangez sous l'obeissance des princes legitimes, ains ont vescu de brigandage en leur propre pays ou selon que la fantasie les menoit sont allez en guerre au service des princes, les uns d'un costé, les autres de l'autre. Mahumet voiant ce peuple amoureux de liberté & des armes, leur dressa par escrit une loy propre pour estendre leur liberté & leur estat ». Carion, *Chronique et histoire universelle,* Par Jean Berion, 1579, t. I, p. 489.

[2] *Horribles violences des Turcs.*

[3] Gaspard de Saulx-Tavannes invoque aussi cette raison dans son « Quatriesme Advis pour faire la guerre contre les Turcs », mais il donne un chiffre moins élevé : « […] la cruauté et barbarie d'iceux [les Turcs] se voit journellement en la ruyne de la chrestienté : deux mil enfans, annuellement arrachez du sein de leur pere et mere, sont forcez de recevoir les superstitions mahometanes […] ». V. Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, *Mémoires*, dans Michaud et Poujalat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1838, t. VIII, p. 38.

BEAUCOUP de gens y a qui confessent ceci estre veritable, mais puis apres ils[1] demeurent là arrestez, & ne passent point outre : pensans que le mal est si esloigné, qu'il ne parviendra point jusques à eux, & laissent à ceux qui en sont plus prochains les ressentimens que lon doit avoir d'icelui. C'est erreur n'est pas petit, lequel monstre qu'ils n'ont souci que de leur interest particulier (chose qui meut aujourd'hui la pluspart des hommes) y en ayant si peu qui pour la pitié d'autrui & le regard de la justice se formalisent, qu'il semble que l'humanité & l'equité soyent aneanties. En ce mesme erreur ont esté nos grands peres (j'entens ceux qui estoyent proches des païs maintenant exposez en proye) car pour avoir esté trop nonchalans à les favoriser, ils se sont perdus, & ont laissé leurs voisins en perpetuelle crainte de tomber en ce mesme estat. Et comme lon est prompt à cercher de belles couvertures, pour cacher ses defauts, il y en a qui, pour excuser leur paresse, veulent persuader que la puissance Turquesque est tellement bornee par les mers, montagnes, & par frontieres fortifiees, qu'elle ne se peut plus accroistre. Nous devons desirer que cela aviene, mais pour le plus seur imaginer le contraire, à fin de n'estre prevenus : & cuide que ceux qui liront les histoires n'adhereront pas à l'advis de telles gens. Car ils conoistront, comme en deux cens quatre vingts ans elle s'est estenduë par un costé depuis les portes Caspiennes jusques à Strigonia[2], ville aux confins de deça de la Hongrie, qui sont pres de quatre cens lieuës de chemin. Certes il faut de for- [388] tes barrieres pour arrester ceux que les montagnes d'Armenie, le destroit de l'Hellespont, & le grand fleuve du Danube n'ont peu empescher de passer. Encores n'est-ce pas si grand'chose que cela, au pris des Empires, Nations, Royaumes, & armees qu'ils ont ruïnees, en s'approchant de nous. C'est donques se flatter, d'avoir opinion qu'ils demeureront fermes en si beau chemin, & signe de peu de jugement d'estimer, sous l'ombre qu'on est encor aucunement esloigné d'eux, qu'on doit estre libre de crainte, & n'assister à ceux qui continuellement soustienent leur impetuosité.

JE sçay bien qu'il advient quelquesfois qu'une grande puissance demeure quelque[3] espace de temps, sans faire de grands progres (comme on a veu que depuis quarante ans eux ne se sont pas beaucoup avancez du costé de l'Allemagne) mais aussi au paravant en peu d'annees ils conquirent quasi toute la Hongrie, & rendirent tributaire la Transsylvanie[4]. Et apres y avoir bien pensé, je trouve qu'il leur faudroit si peu de bon succes pour mettre en terreur toute la Chrestienté, que desja j'apprehende un tel inconvenient. On sçait que desja par

---

[1] *Contre ceux qui se font acroire que la tyrannie Turquesque est si loin que elle ne parviendra jamais jusques à eux.*

[2] Esztergom ou Strigonie en français, cette ville fut la capitale de la Hongrie du Xe au XIIIe siècle. Elle est prise par les Turcs en 1543.

[3] *Combien la puissance des Turcs est aujourd'hui redoutable, & pourquoy.*

[4] V. *supra* note 1 p. 517.

deux fois la ville de Vienne en Austriche a esté assiegee par Sultan Solyman[1], laquelle fut favorisee par l'Empereur Charles cinquieme. Mais s'il advenoit aujourd'hui que ceste mesme entreprise se refaisant par les successeurs de Solyman elle fust emportee (car il ne faut pas dire que ce soit chose impossible, ni mesmes malaisee à ceux qui mettent deux cens mille chevaux en campagne, de forcer une ville) que s'en ensuyvroit-il apres sinon un fourragement & ruïne de toute la Germanie, & la guerre Turquesque transportee aux bords du Rhin ? Et du costé de l'Italie [389] n'auroyent-ils pas aussi un tresample passage par les Alpes pour l'aller ravager ? Et quelle armee s'oseroit presenter devant une si grande multitude, apres qu'elle auroit renversé nos frontieres. Il nous faut confesser que bien nous prend, dequoy Dieu veille pour nous, & nous sert de rempar : car sans cela il y a long temps que nous eussions senti ce que nous ne laisserons de sentir à l'avenir, si ne nous aidons des remedes que Dieu par sa bonté nous met en la main.

VOYONS maintenant à qui il appartient d'avoir soin du salut universel. Il est aisé[2] à juger que c'est aux Empereurs, Rois, Princes, & Republiques, ausquels Dieu a assujeti les peuples, pour leur rendre obeïssance. A ceste occasion les doyvent-ils gouverner par justice, & garentir d'oppression. Et tout ainsi que les Pasteurs, ont tousjours leurs yeux ouverts, pour garder que les loups ne surprenent leurs troupeaux : aussi doyvent-ils, par une diligence continuelle, empescher les horribles degasts que ceste cruelle Nation continue sur leur sujets. Si nous y regardons un peu de pres, nous verrons qu'il y a bien peu de païs qui en soyent exempts. Car les frontieres de Pologne, d'Alemagne, d'Italie, d'Espagne, & de France du costé de Provence & Languedoc, experimentent assez souvent, combien est griesve la servitude de ces Barbares. C'est là tout le corps de la Chrestienté. Le demourant sont isles, comme Angletterre, Escosse, Dannemarc & Suede, qui sont comme peninsules. Ce qui me fait d'autant plus esbahir qu'ayans de tels resveille-matins nous soyons si endormis. Or ce qui[3] fait en ceci que les Princes ne sont gueres affectionnez, c'est qu'ils se rendent du tout ententifs à leurs grandeurs particulieres : dont s'ensuit [390] l'oubliance de faire choses au benefice des Chrestiens. L'autre cause qui depend en partie de ceste premiere est la crainte & le soupçon qu'ils ont les uns des autres, ce qui engendre des maux privez lesquels font

---

[1] « Bravant la saison tardive et les pluies d'automne, l'armée ottomane, forte de 120000 hommes, arriva le 27 septembre [1529] sous les murs de Vienne, dont Ferdinand s'était prudemment retiré et que défendaient quelque 20000 soldats. L'ardeur des assiégés, les puissantes murailles de la ville, la perspective de conditions climatiques défavorables amenèrent le sultan à lever le camp le 16 octobre » (v. Mantrant, *op. cit.*, p. 149). En 1532, une nouvelle campagne devait conduire l'armée de Soliman jusqu'à Vienne mais, en réalité, sa progression fut arrêtée à Güns (v. G. Le Thiec, *La France de la Renaissance, op. cit.*, p. 547). V. Carion, *op. cit.*, t. II, p. 278 et pp. 396-397.

[2] *A qui il appartient de reprimer la tyrannie des Turcs.*

[3] *Qui empesche qu'on n'y pense point : & le moyen de mettre cest afaire en train.*

negliger les maux publiques. Ainsi void-on comme la cupidité & les haines domestiques retardent d'honnorables & profitables resolutions. Et tandis que leurs cœurs seront disposez en ceste maniere, il sera difficile d'entreprendre rien d'importance. Il est donc necessaire, pour y remedier, de cercher les moyens (non de les despouiller du tout de ces dommageables passions, car il les faudroit faire refondre) mais de les diminuer en eux, à fin que plus aisement ils puissent apres se revestir des affections qu'ils doyvent avoir aux choses generales.

LA meilleure voye, pour s'acheminer à cest effect, seroit, si ceux qui ont grande[1] authorité en la Chrestienté, avecques une vive persuasion & sollicitation diligente, monstrans à tous les dents & les griphes du Lyon estre proches & aiguisees, ils leur pouvoyent ouvrir les yeux & desboucher les aureilles : car ce seroit un beau commencement, pour venir à ce poinct principal de revenir les volontez. La premiere personne, requise pour persuader avec efficace[2], seroit le Pape : la dignité duquel est beaucoup reveree des Princes Catholiques, vers lesquels il envoyeroit solennellement. Et quand ils verroyent qu'il ne crieroit plus apres eux, comme il fait à present, disant, Coupez la gorge à vos sujets qui ne me veulent pas reconoistre, ains auroit changé de langage, il est certain que ces inductions auroyent beaucoup de vertu, comme elles eurent des autres Papes aux premiers voyages[3], entrepris pour le [391] recouvrement de la Terre saincte. La seconde personne necessaire, seroit l'Empereur : car encores que sa[4] puissance ne soit maintenant conforme au titre qu'il porte, si est-ce que la sacree dignité, dont il est revestu, doit estre en grande reverence à tous les Potentats Chrestiens, les remonstrances duquel auroyent aussi grand pouvoir envers toute la Germanie. La troisiéme personne aussi[5] fort propre, pour bien disposer les autres, seroit le Roy d'Espagne, à cause de sa grandeur & puissance, sur laquelle ses parolles estans appuyees, la crainte qu'on auroit qu'il devinst malvueillant, rendroit un chacun plus prompt à bien faire. Ceux-ci (à mon avis) estans bien conjoints ensemble devroyent jetter les fondemens d'un si magnifique dessein. Anciennement que le zele des hommes estoit dressé à beaucoup de choses justes, ou qui apparoissoyent telles, un particulier doüé d'eloquence & d'experience suffisoit pour les exciter, comme fit Pierre l'Hermite[6], qui avoit reconu les païs Orientaux, & y mena les premieres troupes. Mais à

---

[1] *Qui sont ceux qui doyvent commencer à mettre les autres en train.*
[2] *Le Pape.*
[3] C'est-à-dire aux premières croisades.
[4] *L'Empereur.*
[5] *Le Roy d'Espagne.*
[6] Pierre l'Ermite est un religieux français du XI[e] siècle, qui prêche la croisade après l'appel d'Urbain II au concile de Clermont en 1095. Il est si populaire auprès des foules qu' « On peut évaluer à environ 15.000 le nombre de pèlerins qui sortirent de France avec Pierre l'Ermite ». V. F. Chalandon, *Histoire de la première croisade jusqu'à*

present qu'on ne regarde qu'à soy, il convient conjoindre avec les paroles l'authorité & la crainte : imitant Themistocles, lequel estant allé vers quelques alliez des Atheniens, pour leur demander argent, leur dit qu'il leur aportoit deux dieux, pour les persuader, à sçavoir Amour & Force[1] : aussi qui veut acheminer cest affaire-ci, doit, en monstrant la necessité, parler (comme on dit) magistralement. Si quelqu'un vouloit douter que ces trois Princes se peussent lier ensemble en ce mesme desir & poursuite, s'abuseroit : car l'Estat des personnes, & des affaires les y convie plustost qu'il ne les en recule. Ce qui est assez aisé à voir. [392]

MAIS en ce que je diray à ceste heure gist plus de difficulté, cest de disposer les[2] autres Princes à se joindre avec eux, entre lesquels celui qui y seroit du tout necessaire, seroit le Roy Tres-chrestien[3] : car estant uni avec les autres, qui est-ce qui voudroit apres leur contredire ? veu que quasi tous les autres Potentats sont leurs confederez. Ou qui est-ce qui oseroit le faire contre la puissance qu'ils ont, qui ne se trouvast incontinent accablé ? En sorte que si ceste particuliere liaison estoit estreinte, je tien pour indubitable que la generale s'en ensuyvroit apres. Or on n'y peut lier le Roy Tres-chrestien, que premier on ne lui face consentir de rompre l'alliance qu'il a avecques le Turc[4]. Ce qui est, à mon avis, pas bien aisé à faire qu'avec de grandes raisons & asseurances : parce qu'à l'avanture il ne voudroit pas démolir les apuis exterieurs que ses pere & grand pere[5] d'heureuse memoire ont establis pour la seureté de l'Estat, & qui n'ont point esté esbranlez. Et puis ses conseillers craindroyent, en[6] matiere si grave, de faire mutation legerement. Voici donc ce qu'ils pourroyent alleguer sur ce fait-ici, dequoy j'ay desja touché quelque mot ailleurs, c'est que le grand Roy François ayant veu quelquesfois l'Espagne, l'Alemagne, les païs bas, l'Angleterre, & quelques parties de l'Italie, bandees pour opprimer son Estat, dont s'en estoit ensuyvie la perte de la duché de

---

l'élection de Godefroy de Bouillon, New York, 1972, p. 59 ; v. aussi Alphandéry et Dupront, *La Chrétienté et l'idée de Croisade,* Albin Michel, Paris 1995, pp. 69-72.

[1] V. Plutarque, *Les vies des hommes illustres,* Michel Vascosan, Paris, 1564, t. 1, p. 170 v°-171 r° : « [...] la proposition qu'il feit aux Andriens, desquelz il vouloit tirer de l'argent, & par la response qu'il en eut aussi comme Herodote l'escript : car il leur dit, qu'il leur apportoit deux puissans Dieux, Amour & Force : et eux luy respondirent, qu'ilz en avoient deux grands aussi qui les engardoyent de luy en donner, c est à sçavoir, Pauvreté & Impossibilité ».

[2] *Comment les autres Princes pourroyent estre induits à se joindre avec les trois susnommez.*

[3] « Le roi [de France] et son royaume sont dits « très chrétiens » : ce qualificatif, [...] est un lieu commun depuis au moins le XIIIe siècle [...]. A partir du XIVe siècle, les rois veulent être les seuls souverains de la chrétienté à être désignés par ce qualificatif, et les papes s'inclinent devant cette prétention [...] ». V. Jouanna, *La France du XVIe siècle. 1483-1598,* Quadrige / PUF, 1996, p. 39.

[4] Henri III était en bonne entente avec les Turcs, qui ont d'ailleurs soutenu sa candidature au trône de Pologne. V. G. Bordonove, *Les Valois. De François Ier à Henri III. 1515-1589*, Pygmalion, Paris, 2003, p. 816.

[5] V. *supra* note 6 p. 518 concernant François Ier. De son côté, Henri II, quand il se prépara à faire la guerre contre l'Angleterre en 1548, conclut un traité avantageux avec les Turcs.

[6] *Raisons pour l'alliance de France avec le Turc.*

Milan, & la denegation des droits de souveraineté de Flandres & d'Arthois[1], & voyant la guerre souvent dans les entrailles de son Royaume, craignant de plus dommageables ruïnes, fut forcé de recourir à des remedes extraordinaires, pour sa conservation, asçavoir de bastir une confederation avec Solyman Empereur des Turcs, pour nuire à ses enne- [393] mis : & qu'il semble que ceste crainte les ait souvent retenus d'executer de grands desseins sur la France. Que le Roy Henri son fils, ayant eu à soustenir les mesmes efforts, s'est pareillement servi de ceste faveur estrangere, dont il s'est bien trouvé. Que si alors que le Royaume estoit plus florissant & abondant en toutes choses, il a eu besoin d'une telle aide, à plus forte raison maintenant qu'il est divisé, affoibli & pauvre, elle lui est necessaire, à cause que les haines anciennes de ceux qui n'en demandent que le rabaissement, peuvent encor avoir vigueur & force. Pour ceste occasion ils craindroyent un perpetuel reproche, & un evident peril d'Estat, s'ils conseilloyent leur maistre de se priver d'un tel secours, la perte duquel donneroit hardiesse aux voisins de l'attaquer plus volontiers. Qu'ils n'ignorent point que la confederation avecques le Turc n'ait aparence d'injustice : toutesfois que le contre-poids de l'utilité qu'elle aporte est si grand, qu'es temps où lon est, pleins de soupçons & surprinses, elle se peut sans infamie tollerer : veu mesmes que le Roy Catholique, qui a tant d'esgard à la conscience, & à l'honneur, ne fait pas scrupule d'estre allié avecques le Roy de Perse[2], qui est Mahumetiste, aussi bien que l'autre. Et qui sçait (disent-ils) si le Roy Tres-Chrestien, ayant sous ombre du bien universel fait de son confederé son ennemi, seroit assailli apres, quelle asseurance auroit-il de l'amitié des Princes avec lesquels il a eu de si grands differens ? Donques, sans un manifeste tesmoignage de bonne reunion & de seureté pour son Royaume, qu'ils ne voudroyent lui persuader qu'il se departist de ses alliances anciennes. Davantage, que quand ainsi seroit que les Princes Chrestiens se seroyent unis, auroyent [394] assailli les Turcs, & obtenu de grands succes contr'eux, qu'il y a aparence que tout le fruict des victoires, tant par mer que par terre, tomberoit au profit de la maison d'Austriche, qui est desja montee à un si haut degré de grandeur, qu'elle fait peur à tous ses voisins, & leur maistre n'en rapporteroit autre chose que peine & despense : & que ce poinct est encores bien considerable.

CE sont les raisons principales, qui (à mon avis) seroyent mises en avant par les[3] ministres de nostre Roy, lesquelles il conviendroit vaincre par d'autres meilleures, avant que

[1] Après la défaite de Pavie, François Ier signe le 14 janvier 1526 le traité de Madrid qui l'engage à abandonner la Bourgogne et à renoncer à toute revendication sur les Flandres et l'Artois.
[2] Des émissaires sont effectivement envoyés par Charles Quint au shah Tahmasp Ier à deux reprises, en 1525 et en 1529, en vue de former une alliance.
[3] *Satisfaction aux raisons & allegations precedentes.*

le ranger à la ligue proposee. En ce fait ici, j'estime que si les Princes, ci devant nommez, vouloyent sincerement proceder, & joindre avec les paroles de bonnes demonstrations, qu'ils en pourroyent venir à bout : car outre l'equité du fait, le desir de beaucoup de gens de bien les acompagneroit, qui ne demandent que l'exaltation du nom Chrestien. Mais de negotier avec artifice (ainsi que souvent on fait) il n'en reusciroit autre fruict, sinon qu'on leur bailleroit d'autres artifices en contr'eschange. Or je veux croire que leur affection seroit tres-bonne, ce qu'estant, il ne resteroit qu'à respondre à ce qui a esté proposé, & vuider les difficultez mises en avant. Dequoy je ne diray rien, pource que ce seroit peu au regard de ce que tant de sages testes, qu'il y en Espagne & en Italie, pourroyent dire, & ne doute point aussi que les Princes n'accordassent de bonnes seuretez au Roy Tres-chrestien, pour le faire entrer en ceste confederation. Que s'il survenoit controverse, sur dire, la seureté n'est pas valable, & sur respondre, il ne s'en peut bailler d'autre : ce seroit un signe manifeste de mauvaise volonté [395] au bien commun, en celui qu'on conoistroit n'avoir voulu ceder à la raison. Avenant donques qu'un tel Roy que celui de France fust associé il seroit facile apres de faire entrer en l'union generale tous les autres Potentats, & mesmement le Roy qui maintenant regne en Poloigne[1]. Et s'il y avoit quelqu'un qui voulut faire le restif, voyant tout le corps universel s'esbransler, il meriteroit qu'on le pressast d'y entrer.

MAIS tout cela seroit encores vain, & de nul fruit, si par mesme moyen on ne[2] donnoit ordre d'assopir toutes guerres presentes, & prevoir pour celles qui seroyent pour naistre, tant entre les Princes l'un contre l'autre, que entr'eux & leurs sujets. Aujourd'hui il semble qu'il y ait peu de differens entr'eux, veu que Monseigneur le Duc d'Anjou est depuis peu de jours allé de vie à trespas (qui contestoit contre le Roy Catholique) ne lui estans resté de toutes ses peines que la seule ville de Cambray[3]. On dira qu'elle pourroit bien estre cause d'amener discorde entre les deux Rois d'Espagne & de France : ce que toutesfois je ne pense pas : car ils ne seroyent pas si mal-avisez, pour un si petit pris, de jetter leurs Royaumes en despense, calamité & ruïne. Et pour parler en homme Chrestien, on ne doit point desirer que

[1] Étienne Báthory succéda en 1575 à Henri de Valois, soutenu par le sultan turc Murad III, contre son compétiteur Maximilien d'Autriche.

[2] *Que l'union entre les Princes Chrestiens est requise avant que courir au Turc.*

[3] Le duc François d'Anjou, frère cadet d'Henri III, espère assouvir ses ambitions politiques aux Pays-Bas. A partir de 1577 et jusqu'à sa mort, en 1584, le duc d'Anjou tente de régner sur la Flandre, le Hainaut et le Brabant. Les rebelles des Pays-Bas lui donnent les titres de comte de Frandres et duc de Brabant pensant qu'une aide extérieure leur est indispensable pour s'affranchir de l'autorité espagnole. En 78-79, le duc d'Anjou mène des actions anti-espagnoles auxquelles Henri III est hostile, craignant qu'elles ne causent une guerre ouverte avec l'Espagne. En 1583 il tente de prendre Anvers, mais Alexandre Farnèse, duc de Parme et gouverneur des Pays-Bas espagnols l'en empêche et passe à l'offensive. Le duc d'Anjou ne tirera de ses entreprises que le contrôle de Cambrai. V. Jouanna et *alii*, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Robert Laffont, Paris, 1998, art. « François d'Anjou », pp. 933-934. Notons que La Noue a écrit ce discours après le 10 juin 1584, puisque la mort du duc d'Anjou y est mentionnée.

si puissans Monarques s'entr'attaquent. Car apres ils font entrer en danse[1] leurs alliez, & d'une guerre particuliere s'en fait une generale. Et qui doute que le Turc ne prinst occasion de là de faire de nonpareils efforts sur nous ? lesquels ne pouvans estre soustenus à cause de nos dissensions domestiques, de tres-grands dommages s'en ensuyvroyent. Quelqu'un adjoustera, que les petis Potentats sont bien aises que les grands s'entre-mangent. Ils auroyent tres-[396] bonne raison si les grands les vouloyent devorer. Mais quand on les void en volonté d'entreprendre ce qui profite à tous : aussi tous doyvent desirer leur bien, & les aider en cela. Le vray moyen pour oster la crainte aux uns, & la cupidité aux autres, c'est de s'employer conjointement en ces hautes entreprises.

QUANT aux guerres que les Princes ont contre leurs sujets, il faudroit aussi (s'il[2] estoit possible) les assopir : d'autant qu'elles sont suffisantes pour les divertir de tout autre dessein. Et à ce propos ici, je diray que les sujets se doyvent souvenir que leurs Princes souverains sont comme des images visibles de Dieu, lequel les a establis en terre, comme ses Lieutenans, pour les faire vivre en pieté, justice, & honnesteté, & les garantir d'oppression. Et pour ce regard faut-il qu'ils leur rendent honneur, fidelité, servitude & obeissance. Les Princes aussi leur doyvent porter telle bien-vueillance, qu'un pere à ses enfans, & ne les jetter jamais en telle necessité, qu'ils leur facent embrasser le desespoir. Par l'entretien de ceste belle concorde, les Estats devienent florissans : au contraire quand elle se rompt, ils avancent leur ruïne, ce qui s'est experimenté au grand dommage de la France, & s'experimente encores maintenant en Flandres à sa desolation. C'est chose deplorable de voir ceux qui adorent un mesme Christ s'entre-poursuyvre à feu & à sang, comme bestes sauvages, & laisser cependant ces horribles Mahumetistes triompher des païs, des vies, & despouilles des pauvres Chrestiens Orientaux. Si ceste alteration des païs bas estoit cessee, il semble que la Chrestienté seroit tranquille.

MAIS pour parvenir à ceste reconciliation, il n'est [397] pas bien aisé : toutesfois il[3] faudroit surmonter tous obstacles, pour sortir hors de ces longues miseres, qui rendent les assaillans & les assaillis miserables. Sa Majesté Catholique, qui est doüee (ce dit-on) de grande debonnaireté, & en fait journellement des preuves en plusieurs, fors qu'en moy[4], devroit regarder attentivement à ceci : car c'est tout à ses despens que ceste sanglante tragedie se jouë. Maintenant il n'est plus question de l'Estat, la querelle est simplement pour la

---

[1] V. *supra* note 2 p. 446.

[2] *Item l'union des Princes avec leurs sujets & la cessation de tous actes d'hostilité & de guerre civile en leurs païs.*

[3] *De la necessité de la paix es païs bas : & comment le Roy d'Espagne la peut & doit ottroyer.*

[4] Il faut comprendre « excepté pour moi »; La Noue rappelle ici qu'il est maintenu prisonnier par le roi d'Espagne.

Religion : duquel affaire, encor qu'on ne m'en demande conseil, & quoy qu'on ne m'en croye, si ne laisseray-je d'en dire un petit mot. Selon mon avis il y faut proceder doucement, ne juger par prejugez acommoder les loix à la nature du peuple, & n'adherer pas tant aux rapports de quelques uns, qu'aux justes doleances de plusieurs sujets : estant certain qu'il convient avoir de merveilleuses forces, pour forcer les consciences. En fin les choses passees ont demonstré que les Princes, qui par guerres ont voulu acompagner la vehemence des prestres, ont desfiguré leurs Estats, & diminué leur grandeur. Et quel Jesuite se pourroit trouver, tant habile fust-il, qui peut persuader à ceux qui ne sont pas Jesuites[1], que Dieu prend plaisir à tant de sang que les uns & les autres respandent ? Le peuple des païs bas est d'une nature franche, par douceur & humanité non feinte on remue les affections de son cœur : mais par coups & injures on l'estrange & on l'anime. Le plus seur conseil en ceci seroit d'accorder à ceux qui son[2] armez la permission qu'ils demandent d'obeïr à Dieu, à fin qu'ils rendissent l'obeïssance que requierent les hommes. Car il y a danger que si on ne le fait volontairement, le temps le fera faire par force : lequel peut aussi trop tost [398] produire des accidens favorables pour ceux qui perdent, qu'il a fait pour ceux qui gaignent. Le plus vif aiguillon pour poindre & inciter les Espagnols à la paix, est de les faire ressouvenir de l'imprudence des François, & dire, *Bella escapata.*

CESTE difficulté ici ne me gardera point de continuer mon discours, & monstrer[3] par plusieurs beaux exemples que ceste entreprise contre les Turcs nous doit estre tres-recommandable. Nos ancestres ont eu le courage assez grand d'aller assaillir leurs grands peres jusques en leurs propres citez & campagnes, lesquelles ils ont arrousees du sang de ces mescreans : ce qui nous doit asseurer que leurs enfans ne seront pas invincibles. Et pour bien voir au long tant de memorables victoires, faut lire l'histoire de Paul Æmile, qui traite de la conqueste de la terre saincte[4]. Lon s'esbahira du merveilleux zele dont chacun estoit touché alors, pour s'employer en ces lointaines expeditions, dont les perils n'effrayoyent point les jeunes, ni la longueur du chemin les vieux : ains on voyoit les uns & les autres vendre &

---

[1] Les jésuites étaient réputés pour leur maîtrise de la rhétorique. En effet, la pédagogie des jésuites visait à la formation de bons rhétoriciens, capable de soutenir une thèse et de convaincre.

[2] Dans l'édition de 1591, « son » est corrigé par « sont ».

[3] *Pour quelles raisons l'entreprise contre les Turcs doit estre en singuliere recommandation aux Princes Chrestiens*.

[4] Paolo Emilio est un historien né à Vérone et mort à Paris en 1529. Très bon latiniste, il vient en France et devient chanoine de Notre-Dame. Il bénéficie d'une pension qui lui est donnée par Charles VIII puis par Louis XII. Il écrit un ouvrage sur l'histoire de France qui connut plusieurs éditions et traductions, v. *Histoire des faicts, gestes et conquestes des roys, princes, seigneurs et peuple de France,* Paris, 1581. La Noue a pu prendre connaissance de cet ouvrage et de son contenu par les commentaires de Loys Le Roy, présents dans sa traduction des *Politiques* d'Aristote ; il se réfère à lui quand il parle par exemple de la période des croisades, v. *Les politiques d'Aristote,* trad. Loys Le Roy, Chez Ambroise Drouart, 1599, pp. 184 et 360.

engager partie de leurs biens, pour s'equiper & s'entretenir. Mesmes cest excellent Prince Godeffroy de Bouillon vendit sa Duché à l'Evesque du[1] Liege pour cest effect[2]. Ce fut le premier des Princes Occidentaux, qui triompha glorieusement tant des Sarrazins que des Turcs, en leur ostant le Royaume de Jerusalem, & les chassant au loin. Plusieurs autres voyages se sont faits depuis par des Empereurs, & des Rois, où il y a eu de bons & mauvais succes : dequoy je parleray en lieu opportun. Il suffira pour ceste heure de considerer en ces remuemens ici le zele de tant de grands personnages, le consentement des peuples, la magnani-[399] mité de la Noblesse, la liberalité de tous, finalement les hautes prouësses & conquestes de tant de guerriers : à fin que par la poincture de tant d'aiguillons nos affections, qui sont comme endormies, se resveillent, & se dressent vers le mesme but auquel nos ancestres ont tendu. Car ce seroit un grand signe de degeneration de la vertu antique, si lon ne s'esmouvoit pour ces effroyables ennemis que nous avons à nos portes : veu qu'eux les sont allez cercher à plus de six cens lieuës loin de la France. Et ce qui les nous doit encores faire redouter plus qu'eux ne les redoutoyent, est, que leur puissance est quatre fois plus grande qu'elle n'estoit alors. Ceci doit servir d'admonition aux Princes d'estre d'autant plus soigneux (ayans deliberé d'entrer en ceste entreprise) d'en jetter les fondemens si fermes qu'ils ne puissent estre esbranslez. Car si par nonchalance ou precipitation on y faisoit faute, il y auroit peine à la reparer, & en aviendroit ainsi qu'à ceux qui ont basti un beau pont, duquel les pilliers sont debiles : ils sont apres contraints de le rompre pour les fortifier.

J'AY fait mention par ci devant de deux fondemens : dont l'un consiste en la[3] justice de la guerre, & l'autre, en ce qu'elle est tres-necessaire : lesquels doyvent estre bien considerez, par ce que de là on conçoit meilleure esperance de la fin où lon pretend, quand on void que les principes sont bons. Reste à traiter des autres, dont le principal consiste en la volonté des Princes, & s'en ensuit l'union generale. C'est ce qui soustient toute la machine, & la fait mouvoir. Et puis que ce qui la peut empescher n'est pas insuperable (ainsi qu'avons veu) on doit croire qu'apres plusieurs negotiations, allees, & venues, les Princes viendroyent en [400] fin à une resolution. Cela fait, une assemblee notable seroit requise pour mieux deliberer de toutes choses, & jurer ce qui auroit esté arresté. Et comme l'Empereur seroit l'un des principaux entremetteurs, & avecques cela de plus grande dignité, il seroit bon qu'il assignast le lieu (moyennant que le Pape n'en eust jalousie) où les ambassadeurs des grands Princes se trouveroyent, & les moindres y pourroyent venir en personne, pource que

[1] Nous trouvons également « du » dans plusieurs autres éditions consultées.
[2] V. *supra* note 8 p. 524.
[3] *Ayant traité des fondemens de ceste guerre, il est parlé des moyens de l'acheminer : & premierement de l'assemblee generale pour la resolution entiere des affaires.*

l'Empereur mesme s'y trouveroit. A mon avis, la ville d'Auspourg seroit fort à propos pour tous, là où beaucoup d'autres bons Chefs de guerre s'y trouvans aussi, on pourroit mieux decider toutes matieres.

AYANT basti une telle confederation, il conviendroit encores passer outre, &[1] trouver des bons expediens pour la continuer au moins l'espace de quatre annees, à ce que nul ne s'en peust departir, sans encourir infamie & l'inimitié des autres Princes, ou bien qu'on n'entrast en icelle : car il aviendroit trop d'inconveniens si lon commençoit ceste guerre, & qu'on la laissast imparfaite. On auroit mis un tres-puissant ennemi en necessité de jouër à quitte ou à double[2] : & y estant acheminé, il tenteroit des desseins ausquels au paravant il n'auroit pensé. Vray est qu'il est difficile de ranger à obligation si estroite les Princes qui ne dependent que d'eux : toutesfois il y faudroit faire tout qui se peut, pource que l'experience ordinaire enseigne que quand trois ou quatre seulement sont liguez ensemble, encores ne peuvent-ils perseverer. Et quelquesfois avant que la premiere annee soit achevee, quelqu'un se separe, auquel jamais ne manquent raisons & excuses. [401]

APRES il seroit requis de regarder aux deniers, d'autant que les guerres[3] estrangeres ne se conduisent bien que quand ils abondent, & souvent le defaut les rend ruïneuses. En celles qui premierement se firent contre lesdits Mahumetistes, l'ardeur & l'affection estoit si grande, que la pluspart se soudoyoyent de leurs moyens propres. Depuis on s'aida des deniers, qui se levoyent es Royaumes & provinces, en vertu des croisades que les Papes y faisoyent publier. Ce moyen, soit qu'il vinst maintenant par les Papes, ou par l'authorité des Princes, & qu'on l'appellast Croisade ou Contribution, seroit pourtant necessaire pour aider aux Potentats à satisfaire aux despenses. Car quand ils auroyent tiré une somme extraordinaire de leurs peuples (non immoderee, ains moderee) & y adjoustant partie de leur revenu ordinaire, ce seroit assez pour entretenir de grandes armees. Mais pource qu'on void ordinairement qu'en nos petites guerres tousjours l'argent y manque, à mon avis il conviendroit, un an devant qu'entreprendre, faire un bon fonds de finances : car commençant avec moyens devant soy, on ne tomberoit que mal-aisément en necessité. On pourra dire que ce seroit donner temps aux ennemis de se preparer que les menacer de si loin : mais quand j'ay bien tout balancé, je trouve qu'il y auroit plus d'inconvenient à s'embarquer (comme on

[1] *Des expediens pour continuer la guerre quelques annees.*
[2] « (Jouer) à quitte ou double : « risquer le tout pour le tout » (XVe s., à quitte ou à double, au sens fig.) », v. Rey, *Dictionnaire d'expressions et locutions*, Le Robert, 2003, p. 785. « On dit, Jouër à *quitte*, ou à double, tant au propre, quand on double ce qu'on jouë ; qu'au figuré, pour dire, qu'il faut risquer, mettre le tout pour venir à bout de quelque affaire », v. Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. III, « Quitte ».
[3] *Des deniers pour l'entretenement de la guerre.*

dit) sans biscuit[1]. Et puis on doit sçavoir que leur gloire & superbeté est si grande, & mesprisent tant les Chrestiens, qu'ils penseroyent que ce seroit plustost une mine, pour les estonner, qu'un apprest pour les assaillir. Quant aux forces, nul ne contredira qu'elles ne[2] soyent aujourd'hui tres-puissantes en la Chrestienté. Car en tous païs il y abon-[402] dance d'hommes que les guerres domestiques ont grandement exercitez aux armes. L'art militaire est aussi mieux entendu qu'il n'estoit il y a cent cinquante & cent ans. A quoy la conoissance des histoires Grecques & Latines conjointes avecques nos experiences a beaucoup servi. On void pareillement que les courages ne sont pas diminuez. Ce qui ne s'esprouve que trop souvent à nostre grand dommage et regret. Ayans donc des soldats à suffisance, & bons, il faudroit voir quels Chefs & Capitaines se retrouvent : car ce sont ceux-là qui par leur sagesse & magnanimité servent de beaucoup pour obtenir les victoires. Sur ce poinct, nous sommes contrains de confesser que la Chrestienté n'en a pas maintenant, qui soyent doüez de si grande experience qu'aucuns qu'en nos jours nous avons veus : comme un Duc d'Alve[3], un Duc de Guise[4], le Connestable de France[5], l'Admiral de Chastillon[6], & André Doria[7] pour la mer. Neantmoins on ne peut dire aussi qu'elle en soit despourveuë : car encores que ceux qui sont restez soyent plus jeunes, si suyvent-ils les sentiers des autres : & ne leur faut que le sujet d'une belle guerre pour manifester encores plus leur vertu. Et souvent on void que l'heur acompagne les jeunes Chefs, ainsi qu'il est aparu au Seigneur Don Juan d'Austria, à Lepanto[8] : en Monsieur d'Anguien, à Serisolles[9] : au Duc de Savoye à sainct Quentin[10] : en Monsieur d'Aiguemont, à Gravelines[11] : & specialement au Prince de Parme, en Flandres[12]. Il faut estimer que nous sommes en un temps, auquel les grandes escholes sont ouvertes, où les

---

[1] « On dit proverbialement, que quelqu'un s'est *embarqué* sans biscuit, quand il s'est engagé imprudemment en quelque affaire sans avoir la force de la soustenir ». Furetière, *op. cit.,* t. I, « Embarquer ».
[2] *Des forces necessaires pour executer.*
[3] Don Fernando Alvarez de Toledo, 3e duc d'Albe (1505-1582) capitaine espagnol et gouverneur des Pays-Bas dès 1566. Il était chargé d'y réprimer la révolte et La Noue était justement venu soutenir les protestants opprimés par le duc d'Albe.
[4] V. *supra* note 6 p. 455.
[5] V. *supra* note 7 p. 455.
[6] Gaspard de Châtillon, amiral de Coligny (1519-1572) « […] joua un rôle très important dans les premières guerres de Religion. La conduite de la troisième guerre de religion, sauf les trois premiers mois, reposa sur lui, aussi bien sur le plan politique que militaire. La mort à Jarnac du prince de Condé avait fait de Coligny le chef incontesté des Huguenots ». V. Jouanna et *alii*, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Robert Laffont, Paris, 1998, art. « Châtillon », pp. 794-795.
[7] V. *supra* note 2 p. 526.
[8] V. *supra* note 5 p. 527. Ajoutons que Juan d'Autriche avait 24 ans lors de la bataille de Lépante.
[9] François de Bourbon-Condé, comte d'Enghien (1519- 1545) a 25 ans quand, en 1544, lors de la neuvième guerre d'Italie, il vainc à la bataille de Cérisoles les troupes de Charles Quint et se saisit de nombreuses forteresses.
[10] A 29 ans, le duc de Savoie Emmanuel Philibert, à la tête des forces espagnoles, assiége Saint-Quentin en 1557 ; la bataille est un désastre pour les Français.
[11] V. *supra* note 2 p. 458.
[12] V. *supra* note 1 p. 494.

Capitaines & les chefs se façonnent & se font bons. Contentons-nous de ceux qui sont vivans, & concevons une bonne esperance sous leur conduite. Je n'en feray [403] aucune nomination particuliere : car on conoit assez ceux qui en Espagne, France, Italie & Alemagne se sont fait renommer.

LA discipline vient à ceste heure en consideration, dequoy je diray ce mot : c'est[1] que si on ne mettoit un soin singulier à la faire inviolablement garder & observer, il ne faudroit attendre que mauvaise issuë de la guerre. Nous voyons comme les civiles l'ont toute corrompue, & s'en est l'infection respandue sur toutes Nations : mais sur les unes plus que sur les autres. Parquoy conviendroit au commencement establir les regles qui se peuvent pratiquer, y adjoustant aussi les peines & remunerations : car de porter en ceste guerre nos dissolutions acoustumees, nous serions bien tost la proye des Turcs. Quand Tite Live vient à discourir par quels moyens les Romains sont parvenus à si grandes conquestes, entre autres choses il dit que ç'a esté par la bonne observation de l'ordre & de la discipline[2]. Je ne requiers pourtant en ceci une telle perfection qu'il y a eu alors, ains qu'on accommodast la robe au corps[3], & les Loix à nostre vertu. Je ne doute point qu'il n'en y ait encores assez d'espandüe par ci, par là, entre les Nations Chrestiennes. Et si on venoit à en recueillir la plus grande partie en une armée, elle seroit suffisante pour produire de beaux fruicts.

VOILA les principaux preparatifs, à quoy de bonne heure les Princes devroyent[4] bien aviser. Car les autres (qui sont neantmoins necessaires) comme armes, vaisseaux, artillerie, & munitions, sont beaucoup plus aisez à recouvrer. Philippe de Macedoine, pere d'Alexandre le Grand, ayant resolu d'assaillir les Perses, prepara aussi un ou deux ans devant tout ce qui lui faisoit [404] besoin pour la guerre[5]. Mais il mourut, avant que la pouvoir commencer, & son fils la paracheva : & lui vint bien à poinct de trouver la matiere aprestee, & entre autres choses il prisoit grandement cinq ou six vieux Capitaines que son pere lui laissa. Un autre Philippe, pere de Perseus, ne fit pas moins de provisions, voulant faire la

---

[1] *De la discipline militaire.*

[2] « […] Car s'il n'y eut jamais Republique qui soit passee si avant que Rome, celà est advenu, par ce qu'il ne s'en trouvera point qui ait esté establie ni ordonnee pour parvenir à telles conquestes, comme elle. Car la vertu de ses armes luy a donné moyen d'acquerir cest empire […] », v. Machiavel, *Les discours de l'estat de paix et de guerre, […] Sur la premiere Decade de Tite Live […] Ensemble, un livre du mesme auteur intitulé le Prince,* A Rouen, Chez Robert Mallard, 1586, liv. II, chap. 1, « Laquelle fut plus cause de l'empire des Romains, ou Vertu, ou Fortune », pp. 256-257. Gaspard de Saulx-Tavannes considère aussi l'ordre comme une condition de la victoire : « L'obeissance et l'ordre, la prudence, la patience et la prevoyance bien conduicte, victoire est asseurée », v. Gaspard de Saulx-Tavannes, *op. cit.,* p. 44.

[3] On trouve chez Le Roux de Lincy, *Le livre des proverbes français*, Adolphe Delahays Libraire Éditeur, Paris, 1859, t. II, p. 502 « Aussi selon le corps on doit tailler la robe » et « Selon le corps, il faut tailler la robe (Loc. Prov.) Il faut savoir proportionner ses dépenses à ses besoins », chez C. Berisé, *Ça se disait Autrefois. Dictionnaire des expressions et proverbes perdus*, Editions CPE, 2007, p. 332.

[4] *Des autres preparatifs requis pour commencer.*

[5] V. Carion, *op. cit.,* t. I, p. 161 et sv.

guerre aux Romains, que son fils n'employa toutesfois gueres bien[1]. Or nous devons autant redouter la Nation Turquesque, qu'eux faisoyent les autres : car elle tient aujourd'hui le plus puissant Empire qui soit en la terre.

IL y en a plusieurs qui estans mal informez de leurs coustumes, pensent que ce[2] soyent seulement des Barbares, qui n'ont que la cruauté en eux, sans autres bonnes qualitez, en quoy ils s'abusent fort : car entre tous les gens de guerre du monde, nuls ne se monstrent plus sobres, plus obeïssans à leurs Capitaines, & plus diligens, qu'eux. Il y a quelques annees qu'ils n'usoyent encores gueres d'harquebuses : à ceste heure ils s'en aident comme nous, & commencent aussi à faire porter certaines legeres cuirasses & morions[3] à leurs gens de cheval, pour couvrir le devant du corps, & la teste, combien qu'ils n'ayent encores laissé l'usage de la targe[4] & de l'arc. Et c'est grand merveille, (veu que tant de soldats Chrestiens passent ordinairement vers eux, & qui renient la foy) dequoy ils n'ont plustost pris nos façons de faire, qui sont meilleures que les leurs. D'Infanterie avecques le corcelet, & la picque, ils n'en ont point : qui est, à mon avis, un avantage, pour nous, entant que ceste espece de gens de guerre est fort utile. Tout ceci nous doit presser de les prevenir, avant qu'ils se soyent conformez à nous es choses esquelles nous les surpas- [405] sons : & ne faut douter qu'avecques le temps ils n'imitent Pyrrhus & Hannibal, qui firent prendre à leurs soldats plusieurs façons Romaines[5], tant aux armes qu'en la discipline, ayans experimenté, en faisant la guerre contre ce peuple-là, qu'elles estoyent meilleures que celles dont ils usoyent. Je laisse à juger à tout Capitaine, si cela estoit (veu le grand nombre de gens qu'ils ont) comme il seroit possible de comparoistre devant eux, quand seulement ils armeroyent à nostre mode cinquante mille chevaux. Cela seroit suffisant pour combatre toute la cavallerie de la Chrestienté. Mais ils en mettent en leurs armees generales bien deux cens mille, qui est chose incroyable.

---

[1] V. *ibid*., pp. 219-220, ainsi que Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner [...]. Contre Nicolas Machiavel Florentin*, 1576, p. 284.

[2] *Contre ceux qui estiment les Turcs aisez à subjuguer.*

[3] Le morion : « Sorte de casque léger et sans visière qui servait particulièrement de coiffure aux arquebusiers et aux mousquetaires […] ». V. Comte de Chesnel, *Encyclopédie militaire et maritime: Dictionnaire des armées de terre et de mer*, Armand Le Chevalier, Paris, 1863-1864, t. 2, p. 873.

[4] La targe : « Bouclier dont on faisait usage au temps de la chevalerie. Il était d'assez grande dimension, était de diverses formes, soit en losange, soit en croissant, et était réservé aux gens de pieds ». V. Comte de Chesnel, *ibid.,* p. 1184.

[5] C'est chez Plutarque que La Noue a lu ce fait, concernant Pyrrhus : « [Pyrrus] aiant nouvelles que les Romains estoient bien pres de luy campez au delà de la riviere de Siris, il monta à cheval, & alla jusques sur le bord de la riviere pour veoir leur camp, & en aiant bien consideré la forme, l'assiette & l'ordonnance, la maniere d'asseoir leur guet, & toutes leurs façons de faire, il s'en esmerveilla fort, & addressant sa parole à l'un de ses familiers qui se trouva lors pres de luy : Ceste ordonnance, dit il, Megacles, encore qu'elle soit d'hommes Barbares, n'est point barbare pourtant […] » (*Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 2, p. 51 v°). En ce qui concerne Hannibal, il s'agit peut-être d'un souvenir de lecture de Polybe : v. *Les cinq premiers livres des histoires [...] traduitz en François par Loys Maigret Lyonnois*, 1542, liv. III, chap. LX, f. xlv r°.

J'AY ouï dire à un Gentil-homme François qui fut à Sighet, quand Sultan Solyman[1] la tenoit assiegee, qu'il en vid cent cinquante mille[2], ce qui lui donna un merveilleux esbahissement, voyant la terre toute couverte d'hommes & de chevaux, aussi espais comme les arbres sont en une spacieuse forest. En nos petites guerres, quand nous voyons dix ou douze mille chevaux, il nous semble que cela doyve combatre tout le monde. Que dirons-nous au pris en considerant ces numereuses troupes ? C'est de tout temps qu'ils sont allez ainsi, & mesmes les Sarrazins, ausquels ils ont succedé en la secte Mahumetiste, menoyent aussi de tres-grosses armees, toutesfois moins puissantes de cavallerie. Je ne m'amuseray point à descrire l'estendue de leur domination, pource que cela est assez conu. Je diray seulement qu'en la seule Europe ils possedent plus de païs que la France, l'Espagne & l'Italie ne sont grandes, qui est d'où ils tirent leurs meilleurs hommes de guerre, où aussi ils les tienent, partie en garnison, & partie sur [406] leurs terres conquises qu'ils leur departent, à la charge de se tenir en equipage, pour venir servir au mandement du grand Seigneur. De sorte desdites provinces d'Europe il mettra bien aux champs pres de cent mille chevaux : qui est un signe que ceste barbarie, que nous estimons en eux, n'est pas destituee de prudence & police[3]. Leur coustume n'est point de fortifier beaucoup de places, dautant que nul n'oseroit entreprendre d'aller assaillir aucune des principales qu'il n'eust incontinent une puissante armee sur les bras, qui lui feroit bien lascher prise. Si leurs forces de terre sont grandes, celles de mer ne le sont moins, lesquelles ils sont plus jaloux que jamais de bien entretenir, pour la souvenance qu'ils ont de ceste lourde perte qu'ils firent par le bon heur & la prouësse du Seigneur Don Juan d'Austria[4]. De s'apauvrir aux guerres, comme font les Princes Chrestiens, ils ne le font pas, parce que leur militie & maniere de soudoyer est aucunement differente. Et quant aux deniers leur Empereur tire de ses thresors de Constantinople en temps de guerre, il les remet en temps de paix. Somme, ce sont des ennemis tres-puissans : contre lesquels ayant à s'attacher, il ne faudroit (ainsi qu'on dit) rien oublier au logis[5] : ains faire comme ceux qui doyvent entrer en estacade, qui auparavant regardent d'accroistre leur vigueur & disposition,

---

[1] *Des grandes forces & moyens qu'ont les Turcs.*

[2] Soliman assiégea Szigetvar en août 1566 jusqu'à prendre la place, un mois plus tard. V. Mantrant, *op. cit.*, p. 155. Brantôme nous donne un nombre d'assiégeants moins élevé que celui de La Noue : « […] ce grand sultan Soliman vint, pour sa dernière main, en personne et avec de très grandes forces, luy [Maximilien II, fils de Ferdinand I] mettre le siège devant Sighet ; dont il ne s'en estonna pas, mais bravement se mit en campaigne pour luy livrer battaille, s'il fust venu à propos, ayant assemblé une fort belle et gaillarde armée, non pareille pourtant à celle de son ennemy , qui montoit à plus de cent mil hommes ». V. Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1864, t. I, p. 90. Carion raconte le déroulement de ce siège : v. *op. cit.*, t. II, pp. 450-455.

[3] L'éloge de la discipline chez les Turcs se trouve aussi chez Montaigne (*Les Essais III*, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, chap. XII « De la Phisionomie », p. 1042).

[4] V. *supra* note 5 p. 527.

[5] Cette expression n'a pas été retrouvée dans les divers dictionnaires d'expressions.

accommoder leurs armes defensives, & rendre bien trenchantes les offensives, à fin de vaincre, ou mourir bravement.

A ceste heure il convient toucher le principal poinct de ceste matiere, qui est de la[1] maniere d'assaillir ces terribles ennemis, par quels endroits, & avec quelles forces, pour en avoir, dans le temps qui a esté [407] noté, une heureuse issue. Et combien qu'en ceste assemblee dont j'ay par ci devant parlé, où plusieurs Princes & Chefs de guerre se trouveroyent, on disputeroit de ce poinct, pour en prendre de bonnes resolutions : toutesfois je ne laisseray d'en dire, le plus succinctement que je pourray, mon opinion (comme je l'ay proposé du commencement) laquelle je soumettray tousjours à la censure des plus entendus que moy, pour en corriger les imperfections. Le discours que je fais ici est plus pour eschauffer les affections[2] des personnes valeureuses à entreprendre, que pour donner conseil en la procedure de ceste haute entreprise, dont les evenemens seroyent imprevoyables, & où les meilleurs Capitaines (desquels ce me seroit honneur d'estre reputé petit disciple) ne seroyent pas trop suffisans pour y conseiller. Or pour mieux conoistre, comme on se devroit gouverner en ceste guerre, j'ay pensé estre bon de mettre en veuë quelques exemples de nos ancestres, qui à diverses fois ont combatu contre la mesme nation : à fin que ce qui a esté par eux prudemment executé nous puisse servir de reigle, en l'accommodant à nostre temps, & les erreurs par eux commis soyent par nous evitez.

JE n'iray point cercher les choses plus loin que du temps de Godeffroy de Bouillon[3] (combien qu'au paravant il y ait eu de grosses guerres des Empereurs de Constantinople[4] contre les Sarrazins[5]) auquel temps les Princes Chrestiens commencerent à se liguer pour les aller assaillir. La premiere armee qui se mit aux champs fut conduite par Pierre l'Hermite[6], qui donna jusques dans l'Asie mineure, & fit à l'abordee quelques beaux exploits. Mais le Soudan de Nicee desfit tous ses gens[7]. [408] Deux autres armees marcherent depuis, lesquelles en s'acheminant furent desfaites par les Hongrois, nation qui n'avoit encores que

[1] *De la maniere d'assaillir les Turcs : par quels endroits & avecques quelles forces.*
[2] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.
[3] V. *supra* note 8 p. 524.
[4] *Comment nos ancestres s'y sont comportez.*
[5] Il n'y en a pas eu tant que cela : en 673, Constantinople est assiégée par le Calife de Damas et ce n'est qu'à partir de la moitié du XIVe siècle, après le déploiement des Ottomans dans la région, que Constantinople est menacée, puis prise en 1453.
[6] V. *supra* note 6 p. 532.
[7] V. Carion, *op. cit.*, t. I, p. 793 : « Auparavant trois grandes armees s'estoyent acheminees en Orient : la premiere conduite par Pierre l'Hermite, laquelle avoit traversé la Hongrie, Bulgarie, la Thrace, passé l'Hellespont, & gaigné l'Asie, sans empeschement que des Bulgaires qui firent quelques courses & escarmouches. Le Sultan de Nicee nommé Soliman avoit desfait & taillé en pieces presque toute ceste armee. Les autres deux furent rompues par les Hongrois […]. Nonobstant ces pertes, Godefroy mit la quatrieme armee aux champs et la mena jusques à Constantinople ».

les premiers rudimens de la religion Chrestienne, & qui tenoit encor de l'ancienne ferocité des Huns : de sorte qu'il revint peu de fruict & grand dommage des premieres expeditions. La cause de ces desordres & inconveniens proceda (à mon avis) du peu d'authorité & inexperience des conducteurs, lesquels, poussez de bon zele, recueillirent toutes ces troupes, ramassees de diverses nations, où paravanture ils ne trouverent l'obeissance qui convient, & n'estans bien fondez en desseins, ni en provisions, ne peurent longuement subsister ni parmi les amis, ni contre les ennemis. Les histoires disent qu'il n'y avoit pas moins de cent mille combatans en la premiere. Et celles que les Hongrois desfirent (qui estoyent moindres) fut pource qu'en passant par leur païs les soldats se mirent à saccager, ce qui monstre qu'il y avoit bien peu de discipline entr'eux. Parquoy il ne faut pas faire estat d'une multitude si l'ordre n'y est, lequel y defaut quand les Chefs manquent de suffisance & d'authorité. Peu apres ceci s'entreprint le memorable voyage de Godefroy de Bouillon, environ l'an mille octante & six[1], sur la fin du regne de l'Empereur Henri quatriéme. Ce voyage fut mieux consulté & digeré que les precedens, & y eut de plus excellens Chefs qui s'y trouverent. Car outre lui (qui desja estoit renommé Capitaine) y allerent aussi ses deux freres Bauldouin & Eustace : puis Robert Comte de Flandres[2], Hugues frere de Philippe Roy de France[3], Robert Duc de Normandie fils du Roy d'Angleterre[4], & plusieurs autres Seigneurs, acompagnez de tres-grand nombre de Noblesse. Et si [409] on veut croire ceux qui en ont descrit les particularitez, on trouvera qu'il y avoit en l'armee plus de quarante mille chevaux, & cent cinquante mille hommes de pied[5], tous combatans : dont une bonne partie d'iceux (qui est grand merveille) alloyent à leurs despens.

ESTANS assemblez, ils s'avancerent en païs, &, pour le faire bref, ils[6] exploitterent si bien qu'en trois ans ils paracheverent toute leur conqueste, qui fut bonne partie de l'Asie Mineur, la Syrie & Mesopotamie. En ceste guerre il y eut plusieurs rencontres : mais les faits plus remarquables furent deux grosses batailles qu'il gaignerent, & deux sieges principaux, à sçavoir de Nicee & de Jerusalem[7], où ils demeurerent victorieux. Beaucoup de Chrestiens furent aussi une fois assiegez dedans Antioche, mais ils repousserent vivement les

---

[1] V. *supra* note 8 p. 524. V. aussi Carion, *op. cit.*, t. I, p. 792.
[2] Robert II de Flandre (1065-1111).
[3] Hugues de Vermandois (1057-1102) frère du roi de France Philippe I[er].
[4] Robert Courte-Heuse, duc de Normandie (1087-1106).
[5] Carion (*op. cit.,* t. I, p. 794) fait mention de 100000 hommes d'armes à cheval et 600000 hommes de pied. Mais, pour ces premières expéditions les chiffres varient beaucoup (v. René de Lucinge, *De la naissance, durée et chute des Estats*, éd. M. j. Heath, p. 233, n. 5).
[6] *En combien de temps nos encestres acheverent ceste guerre : & sçavoir si elle est plus mal-aisee aujourd'hui qu'alors.*
[7] Le siège de Nicée dura du 14 mai au 19 juin 1097 et celui de Jérusalem se maintint du 7 juin au 15 juillet 1099. La Noue a lu les détails des faits chez Carion, *op. cit.,* t. I, pp. 794-796.

Sarrazins & Turcs, avec grande occision d'iceux. En fin, les ayans chassez es provinces plus lointaines, ils establirent le Royaume de Jerusalem, où Godefroy de Bouillon regna, & apres lui ses successeurs[1]. Qui voudra à ceste heure considerer le temps qui fut employé en une si grande conqueste, le trouvera brief, pour avoir acquis dans icelui des païs de plus grande estendue que l'Alemagne & la Pologne. Quant à la contestation & defense elle fut grande : neantmoins deux batailles & deux assiegemens donnerent l'entiere victoire. Ce qui nous doit faire croire que les plus difficiles entreprises avec la valeur & le bon ordre se terminent. Je ne veux pas aussi taire les incommoditez qu'on receut en ces longs voyages : car pour la longueur du chemin, l'intemperature de l'air, & les travaux continuels, les maladies s'engendrerent parmi ces grosses troupes : à quoy aiderent beaucoup les exces de la bouche, trop acou- [410] stumez entre les Septentrionnaux. Ce qui fut occasion que grand nombre perit, voire des plus nobles, qui n'avoyent faute de moyens. Maintenant les Turcs ont pourveu à ce que nous n'ayons plus tant de peine à les aller cercher si loin, s'estans aprochez si pres de nous que tel les a à sa porte, les autres à cinquante lieuës de leur maison, & les plus esloignez à cent. Il ne nous faudroit non plus craindre les chaleurs de l'Asie, car les champs de batailles seroyent es païs qui sont aussi temperez que la France : & Constantinople mesme est en mesme climat que celui d'Avignon. Par ce moyen lon n'auroit à redouter que le fer des ennemis.

M A I S pour continuer nostre propos, on doit sçavoir qu'apres que la posterité de[2] Godefroy de Bouillon eust conservé la possession de la Terre saincte plus de quatre vingts ans, les dissensions civiles se mirent parmi eux, & aucuns ayans apellé les Sarrazins à leur aide[3], ils y vindrent si forts qu'ils chasserent les uns & les autres. Ce qui convia depuis plusieurs Princes Chrestiens de s'unir ensemble, pour recouvrer ce qui avoit esté perdu, & se fit jusques à six ou sept voyages notables, en l'espace de cent ou six vingts ans, où les Empereurs Frederic Barberousse[4], Frederic second, & Conrad Roy de Germanie[5] furent en personne, & quelques Rois de France aussi, dont toutesfois il revint peu de fruict. Au commencement les Chrestiens obtenoyent de belles victoires : mais en fin ils estoyent repoussez, & ne peurent chassez les Turcs ni les Sarrazins des païs qu'ils avoyent regaignez. Tous ces derniers mauvais succes procederent de plusieurs causes : comme des guerres

---

[1] Depuis le paragraphe précédent « Je n'iray point cercher les choses plus loin » jusque ici, La Noue s'inspire très largement de Carion, *ibid.*, pp. 792-795.
[2] *Qui fut cause que les anciens Chrestiens perdirent l'avantage qu'ils avoyent obtenu, & furent chassez de l'Orient.*
[3] V. *supra* note 2 p. 514.
[4] La Noue a lu cet épisode dans Carion, *op. cit.*, t. I, pp. 839-840.
[5] V. Carion, *ibid.*, p. 800.

particulieres que susciterent aucuns Princes qui estoyent demeurez es païs de ceux qui firent les voyages, du de- [411] faut de deniers & autres provisions, au peu de perseverance de ceux qui se liguerent, de la peste qui se mit es armees, & finalement des empeschemens que donnerent sous main les Empereurs de Grece aux Princes Occidentaux : estans (comme il semble) envieux de leur generosité, & jaloux qu'ils reconquissent les pays ostez par les Sarrazins audit Empire. Ce sont ici les difformitez des entreprises passees, desquelles il se faudroit bien donner garde, pour n'enlaidir la beauté des presentes : car nous aurions double coulpe, si ayans conu les erreurs precedens, nous y retombions.

Les autres Princes, qui sont venus depuis les susnommez, n'ont fait que se defendre[1], & ceder à l'impetuosité Turquesque, laquelle s'estant desbordee sous la maison des Otthomans, est tousjours allee en augmentant depuis l'an mil trois cens, à nostre grand dommage & ruïne. Cependant au milieu de nos discordes & foiblesses il n'a pas laissé de s'eslever quelques excellens personnages, qui, avecques de trespetits moyens, ont soustenu les merveilleux efforts de ces Barbares : & durant leurs vies ont servi de rempar à la Chrestienté. L'un a esté Jean Huniade, pere de Matthias Corvin, lequel fut esleu Roy de Hongrie[2] : & l'autre, Scanderbeg, Prince de l'Albanie[3], qui furent surnommez les fleaux des Turcs, à cause des occisions qu'ils en firent en plusieurs batailles qu'ils gaignerent. En quoy nous devons remarquer la grandeur & sagesse de Dieu, qui, avec les choses foibles & petites, sçait rabaisser l'orgueil des puissans. La guerre s'est aussi menee par la mer des long temps, & les Sarrazins y ont esté tellement forts, que souvent ils ont fait de grosses descentes es costes de la Chrestienté : mesmes ont pris pied [412] en plusieurs lieux, comme en Espagne, de laquelle ils ont possedé la plus grand'part environ sept cens quatre vingts ans, & en la Sicile ils y ont esté plus de deux cent ans. Mais la grande puissance des Turcs par mer n'est point si bien aparue qu'apres la perte de Constantinople[4] : car ils prirent occasion, ayans en main un lieu si commode, de penser aux conquestes maritimes, & s'y sont monstrez redoutables, ayans occupé plusieurs isles, & des païs en terre ferme, où ils sont descendus. Les Chrestiens leur ont tousjours resisté le mieux qu'ils ont peu : &, pour demeurer en meilleure seureté, ils se sont bornez de la mer Mediterranee & de l'Adriatique, leur abandonnans quasi tout ce qui est par delà.

[1] *Guerres des Princes venus apres Godefroy & autres contre les Turcs.*
[2] Jean Hunyadi (v. 1387-1456) voïvode de Transylvanie qui chercha à libérer les Balkans des Turcs. V. Carion, *op. cit.*, t. II, p. 250 et sv.
[3] Georges Castriot, surnommé Scanderbeg (1405-1468), grand timariote albanais qui résista pendant des décennies aux Ottomans. V. Carion, *ibid.*, pp. 278-279.
[4] V. *supra* note 2 p. 518.

OR il me semble que s'il y eut jamais temps propre pour les assaillir, que c'est à[1] present, pour plusieurs raisons. La premiere, pour l'inexperience du grand Seigneur[2], qui est (à ce qu'on dit) plus philosophe que soldat, ne se trouvant en ses armees, comme faisoyent ses ayeuls Selym & Solyman, qui ont conquis plusieurs Royaumes. Car quand la nation Turquesque a de tels conducteurs elle fait choses memorables. En apres, les pertes qu'ils ont souffertes en la guerre contre le Perse[3] les a affoiblis, & nous doyvent faire croire que ceste si grande prosperité, qui les a acompagnez si long temps, commence à decliner. Tiercement, la victoire acquise par le Seigneur Don Juan[4] nous a ostez d'un erreur, où nous estions, c'est que nous croyons qu'ils estoyent invincibles par mer : & nous a enseigné les avantages que nous avons, venans à combatre contr'eux : en quoy nous n'eussions esté confermez sans ceste experience. Tout cela doit estre mis en consideration, à fin de nous [413] faire plus volontiers embrasser ces occasions, quand elles se presentent : car il faut penser que les choses se changent avecques le temps, les hommes devenans plus experimentez, le bon heur retourne, & les inventions s'accroissent. Je sçay bien que nos pechez sont la principale cause pourquoy Dieu se sert d'eux, comme de fleaux, pour frapper sur nous : mais il ne faut point douter que de leur costé ils n'ayent aussi provoqué son courroux au quadruple. Et qui sçait si leur terme est point venu de recevoir le mesme qu'ils ont fait sentir aux autres ? En ses tres-justes jugemens, nous devons estre asseurez qu'envers les siens il entremesle tousjours avec son courroux son abondante misericorde. Et quand à eux qui sont les vaisseaux de sa fureur, tost ou tard ils esprouveront ses vengeances sans misericorde.

J'ALLEGUERAY à ce propos une sotte prophetie qu'ils ont en leur Alcoran[5], ou je l'ay leuë : non que j'estime qu'il y ait verité aucune en leurs faux oracles, appuyez sur[6] mensonges : mais pource que quelquesfois les iniques ont predit en n'y pensant, ce qui depuis est avenu. Il y a ainsi : Au dernier temps, il aviendra que les Musulmans (c'est à dire la nation

---

[1] *Pourquoy le temps d'aujourd'hui est propre pour assaillir les Turcs.*

[2] Amurath ou Murad III, qui régna de 1574 à 1595. « De la personnalité de Murad III, il y a peu de choses à en dire car ce Sultan est loin d'avoir l'envergure et l'aura de son grand-père Soliman Le Magnifique. Chaque fois que l'on aborde le règne de Murad III, l'on insiste plus particulièrement sur la faiblesse dont il fit preuve à maintes reprises, notamment en politique intérieure. On affirme volontiers qu'il était également très porté vers l'érotisme […]. On l'accuse également d'avoir eu des tendances mystiques exagérées […] ». V. J. Palerne, *D'Alexandrie à Istanbul : pérégrinations dans l'Empire Ottoman : 1581-1583* ; introd. et annot. d'Yvelise Bernard. Paris, Ed. L'Harmattan, 1991, p. 20

[3] V. *supra* note 7 p. 527.

[4] V. *supra* note 5 p. 527.

[5] Il existait une version latine du Coran, celle de Théodore Bibliander datant de 1543 (v. *Mondes humanistes et classiques,* « Le Coran en latin de Théodore Bibliander ». *Site de l'Université de Lyon 2 :* http://sites.univ-lyon2/lesmondeshumanistes), mais La Noue, ne lisant pas le latin, l'a plus probablement lu dans sa version italienne (*L'Alcorano di Macometto*, s.l., 1547), car il n'y a pas de version française avant celle de Du Ryer, au XVIIe siècle.

[6] *Prediction de l'Alcoran des Turcs.*

Turquesque) se desvoyeront des loix du grand Prophete Mahumet, s'abandonnans à toute iniquité : alors l'espee Chrestienne se levera, & les chassera de leur Empire. Ceux qui ont hanté parmi eux, disent que leurs sages se representent quelquefois telles parolles, & les redoutent : ce qu'ils doyvent faire, veu qu'ils ne furent onc si corrompus qu'ils sont aujourd'hui, & si dignes d'une griesve punition.

J'AY beaucoup demouré avant que parler du moyen d'assaillir ces puissans[1] adversaires : & c'est pource qu'il [414] m'a semblé que les choses precedentes serviront beaucoup pour mieux faire entendre ce que j'en diray. Et pour commencer, je mettray en veuë quelques conseils de nos peres, d'où nous pouvons tirer de bonnes instructions : lesquels ont esté souvent esmeus pour les mesmes causes à bastir de beaux desseins. L'historien Guichardin, qui a fort bien remarqué ce qui est avenu de son temps, & ce qui s'est negotié, recite qu'apres que Selim eut conquis l'Egypte, & obtenu d'autres victoires ailleurs, que toute la Chrestienté entra en grand effroy. J'allegueray ses propres paroles, car elles meritent d'etre[2] poisees. Le Pape, dit-il[3], avec toute la Cour de Rome, estonné de tel succes, & demonstrant (à fin de pourvoir à un si grand danger) qu'il vouloit premierement implorer le secours divin, fit faire par Rome de tres-devotes procession, esquelles il alla pieds nuds. Puis se tournant à penser & à traiter des secours humains, il escrivit des Briefs à tous les Princes Chrestiens, en les admonnestant du grand danger, les priant que, laissant là leurs discordes & dissenssions, ils voulussent promptement regarder à la defense de la Religion & du salut commun, lequel estoit continuellement exposé à de tres-grands dangers, si de courages & forces unies on ne transportoit la guerre en la Turquie, & si on n'assailloit l'ennemi en sa propre maison. Sur

[1] *Du moyen d'assaillir les Turcs.*
[2] *Au 13. Livre de son histoire.*
[3] « Léon X effrayé de tant de succès, ordonna des Prieres publiques & des Processions où il assista nus pies, pour montrer qu'il vouloit d abord avoir recours à Dieu contre le péril : ensuite il exhorta par ses Brefs tous les Princes Chrétiens à oublier leurs différends pour sauver la Religion menacée & à prévenir l'Ennemi commun en portant la Guerre au sein de ses Etats. Pour prendre de justes mesures on eut recours à des gens expérimentés dans la Guerre & à des personnes qui connoissoient le Pays, l'état des Provinces, les forces & les armes de cet Empire. Leur avis fut qu'il étoit nécessaire d'amasser de grandes sommes qui seroient fournies par les Princes & par tous les Chrétiens, sur lesquels on mettroit une imposition. Suivant leur projet, l'Empereur à la tête d'une Armée d'Allemans dont le nombre & la valeur répondissent à cette grande expédition ; & suivi de la Cavalerie de Pologne & de Hongrie, Nations belliqueuses & accoutumées depuis plus long-tems à faire la Guerre contre les Turcs, devoir se rendre par le Danube dans la Bosnie, qui est l'ancienne Mœsie pour passer ensuite dans la Thrace & s'approcher de Constantinople, Capitale de l'Empire Ottoman : A l'égard du Roy de France il étoit chargé d'embarquer à Brindes toutes ses forces, celles des Vénitiens & des autres Puissances d'Italie & l'Infanterie Suisse ; & de pénétrer par l'Albanie dans la Grèce, où il trouveroit tout disposé à la révolte, la plupart des Habitans étant Chrétiens, & brûlant de s'affranchir de la servitude : Enfin les Rois d Espagne, de Portugal & d'Angleterre réunissant leurs Flotes à Cartagene & dans les Ports Voisins, feroient voile vers le Détroit de Gallipoli, avec deux cens Vaisseaux chargés d'Infanterie Espagnole & d'autres Troupes ; & après s'être saisi des Dardanelles, dévoient s'avancer à la vue de Constantinople où cent Galéres de l'Eglise, parties du Port d Ancône, se joindroient à leurs Vaisseaux. II y avoit toute apparence que le Turcs ainsi attaqués de toutes parts ne pourroient échapper à la Victoire des Chrétiens secondés de l'assistance du Ciel ». V. Guichardin, *Histoire des guerres d'Italie, Tome second, 1508-1522,* A Londres, Chez Paul et Isaac Vaillant, 1738, Liv. XIII, pp. 495-496.

quoy, les avis bien considerez de plusieurs personnes entendues au fait de la guerre, & d'autres conoissans le païs, & la disposition, tant des Princes que des forces & armees du Turc, on resolut qu'il estoit necessaire de faire une tres-grande provision de deniers, moyennant la contribution volontaire des Princes, & un impost, qui se feroit generalement sur toute la [415] Chrestienté. Que l'Empereur, acompagné de la cavalerie des Hongrois & des Polonnois, nations belliqueuses & exercees en guerres continuelles contre les Turcs, & avecques une armee de gens de cheval & de pied Allemans, telle que conviendroit pour une si grande entreprise, navigeraoit par le Danube, en la Bosne (qu'on nommoit anciennement Mysie) pour aller de là en Thrace[1], & s'aprocher de Constantinople, siege de l'Empire des Othomans. Que le Roy de France, avec toutes les forces de son Royaume, des Venitiens, & autres Seigneurs d'Italie, acompagné des gens de pied Suysses, passeroit du port de Brunduse en Albanie (qui est un passage aisé & fort court) pour assaillir la Grece pleine d'habitans Chrestiens, & tant pour ce regard que pour la rude domination des Turcs, tres-diposez à se rebeller. Que les Rois d'Espagne, de Portugal, & d'Angleterre, assemblans leur armee de mer à Carthagene & es ports voisins, s'adresseroyent avec deux cens vaisseaux, pleins de gens de pied Espagnols, & d'autres soldats, au destroit de Gallipoli, pour assaillir Constantinople, apres qu'ils auroyent pris les Dardanes, autrement les chasteaux assis à l'emboucheure du destroit. Que le Pape tiendroit ce mesme chemin avec cent grosses galeres. Avec lesquels appareils la mer & la terre estant couverte, & assailli par tant d'endroits l'estat des Turcs, lesquels sont leur principal estat de se defendre en campagne : il sembleroit (s'y adjoignant principalement le secours divin) qu'on pourroit esperer d'une si saincte guerre une issue & fin tres-heureuse.

J'AY trouvé ceste deliberation (faite par les plus excellens Capitaines d'alors) si[2] bien fondee, que j'ay pensé que nous pourrions emprunter beaucoup d'i- [416] celle. Et si l'execution s'en fust ensuyvie, on eust encores mieux conu ce qui en estoit : mais la mort de Selym estant arrivee, la crainte des Princes se diminua, & par consequent le desir d'entreprendre, & ne passa on point outre que les paroles. Or comme il est survenu depuis de grands changemens, aussi faudroit-il s'acommoder selon que les choses sont disposees, & varier en quelque maniere de ce dessein ici : mais plus es particularitez qu'aux poincts principaux. Premierement, on doit tenir pour tout certain, que de vouloir attaquer les Turcs seulement par terre, ou seulement par mer, c'est un travail de peu d'utilité : car quand on les laisse libres d'un costé, ils nous offensent si fort qu'ils nous divertissent de l'autre, jettans le

[1] Thrace, région partagée entre la Grèce, la Bulgarie et la Turquie.
[2] *Dequoy peut servir le precedent discours de Guichardin, & ce qu'il y faudroit changer en ce temps.*

feu plus avant dans nos propres maisons que nous ne pouvons faire dans les leurs. Pour ceste occasion il est necessaire de mettre tout leur Estat d'Europe en combustion, portant de toutes parts la guerre en icelui. Il est impossible de le faire qu'on ne se rende tres-puissant, tant en mer qu'en terre. Ce que nos ancestres jugerent estre expedient. Aussi est-ce (comme dit Guichardin) le vray moyen d'abreger une guerre : car estant fort, vous amenez vos ennemis à raison bien tost, soit par victoire ou par composition. Au contraire, quand par foiblesse on la laisse trainer, elle devient ruïneuse. Quand Cæsar assaillit Pompee, qui s'estoit emparé de la Grece & de toutes les provinces de l'Orient, il se fit fort en mer & en terre[1] : en quoy son competiteur lui estoit encores superieur. Le semblable fit Auguste contre Marc Antoine[2], qui possedoit les mesmes païs que possede aujourd'hui le Turc : & les deux avoyent pres de mille vaisseaux, & plus de trente cinq Legions en terre. Et pource qu'il [417] est assez aisé à conoistre que pour bien assaillir ces païs la, il faut marier les deux forces ensemble, je n'en diray pas davantage. Quant au departement que fait Guichardin[3] des forces des Princes, il n'est pas mal à propos, ni le dessein d'assaillir par trois costez : mais il me semble qu'il nous seroit plus profitable de nous arrester à deux. Car je considere que toute l'entiere defense des païs du Turc consiste en deux grosses armees, l'une de terre l'autre de mer, lui n'ayant places fortifiees, comme nous avons : & que perdant l'un de ces appuis-la, c'est nous ouvrir une porte. Voila pourquoy je desireroye que fissions seulement deux corps tres-puissans, pour tenter avec iceux nos entreprinses. Davantage, si nous voulions jetter en l'Esclavonnie, ou en la Grece, un corps de dixhuit ou de vingt mille hommes, on ne se donneroit garde qu'eux viendroyent fondre dessus, avec cent ou six vingts mille, & n'ayans les retraites asseurees, ce corps se trouveroit accablé. J'adjousteray encores ceste raison, c'est que si l'intention de nos deux armees, terrestre & navale, est d'avoir pour but Constantinople, & en gaignant peu à peu y arriver, ne s'ensuit-il pas qu'en acomplissant ce dessein on vient à embrasser non seulement l'Esclavonnie, mais les autres païs de la Romanie, qui demeurent pour proye au vainqueur.

VOICI donc comme je voudrois departir les forces Chrestiennes. C'est que le Roy[4] d'Espagne, qui est le plus puissant Prince de la Chrestienté, armast le plus de galeres & galeasses[5] qu'il pourroit : & que le Pape, les Venitiens, & tous les autres Potentats d'Italie se

---

[1] La guerre civile entre César et Pompée est relatée par Plutarque, *Les vies des hommes illustres,* Michel Vascosan, Paris, 1565, p. 492 v° et sv.

[2] V. la *Vie* d'Antoine où il est question du conflit entre Marc-Antoine et Octave (futur empereur Auguste), dans Plutarque, *ibid*., p. 630 r° et sv.

[3] La Noue évoque les diverses armées contenues en Italie, dont Guichardin relate les conflits dans son *Histoire des guerres d'Italie* (*Nouvelle édition, à laquelle ont esté adjoustées les Observations politiques, militaires et morales du Sieur de La Noue*, Par les heritiers d'Eustache Vignon, 1593)

[4] *Comment les forces Chrestiennes pourroyent estre departies & à quel nombre elles devroyent monter.*

[5] Les galéasses sont de grosses galères vénitiennes à voile, armées de canons.

joignissent avecques lui, & tous ensemble composassent une grosse armee navale, pour attaquer [418] les ennemis par la mer. Je croy que voulans s'esvertuer, ils feroyent bien trois cens galeres, & douze galeasses. Je ne mets point en conte les autres vaisseaux ronds, pour porter vivres & chevaux : car cela est de la suite de l'armee. On peut demander si ce nombre suffit, pour s'opposer aux forces maritimes des Turcs ? J'estime qu'ouy : car lors que Don Juan gaigna la bataille contr'eux, il n'avoit que deux cens galeres[1]. Quand les armees de terre, ou de mer, passent une certaine mesure, le surplus sert de confusion. Les soldats, pour fournir lesdits vaisseaux, se tireroyent aisément d'Espagne & d'Italie, encores que le nombre qu'il faudroit arrivast à trente mille. Du costé de terre, l'Empereur prepareroit aussi une puissante armee, pour attaquer par la Hongrie, composee des forces de toute la Germanie, des païs bas, des Royaumes de Suede, de Danemarc, Boheme, & Hongrie : ausquelles s'adjoindroyent celles du Roy qui regne en Polongne. Et ne faut douter que jointes ensemble elles ne fissent trente & cinq mille chevaux, trente mille hommes de pied, & dix mille pionniers. L'autre partie des forces de terre seroyent celles du Roy Tres-chrestien, de la Roine d'Angleterre, du Roy d'Escosse, des Suisses & Grisons[2], qui sous un Chef iroyent aussi se joindre avecques l'Empereur, lesquelles feroyent (à mon avis) nombre de vingt mille hommes de pied, & de cinq mille chevaux. Voila les forces qui (à mon avis) seroyent suffisantes, pour parvenir à une victoire, esquelles n'y auroit pas moins de cent & vingt mille combatans. C'est un nombre qui aparoit grand, mais si on considere aussi toute la Chrestienté, on l'estimera petit : & croy qu'elle ne se devra tenir grevee de continuer pour quatre annees l'entretenement [419] de telles forces, pour en rapporter apres ce fruict, d'en jouïr de quarante en seureté & repos. Charles cinquieme, Empereur, avec ses seuls moyens, & d'une partie de l'Empire, mit devant Mets quatre vingts mille hommes[3] : & l'armee que Maximilian dernier dressa contre les Turcs, l'an mil cinq cens soixante & six, arrivoit à soixante mille[4]. En sorte qu'on ne feroit rien de nouveau sinon en la continuation.

---

[1] « La flotte combinée commandée par Don Juan d'Espagne, comporte 208 galères et 6 galéasses contre les 230 galères turques d'Ali Pacha. […] La victoire était due au génie de Don Juan, à la discipline chrétienne, à la puissance de feu des galéasses vénitiennes, à l'excellence de l'infanterie espagnole. La flotte turque perdit environ 200 galères et 30000 morts et blessés », v. Corvisier, *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires,* PUF, Paris, 1988, art. « Lépante ».

[2] Le canton des Grisons est le plus grand et le plus oriental des cantons de Suisse.

[3] Charles Quint met le siège devant Metz en 1552. Son armée compte « […] 60000 hommes, peut-être plus ». V. Bordonove, *op. cit.*, p. 346.

[4] Maximilien II (1527-1576) fils de Ferdinand I[er] de Habsbourg. Il est roi de Hongrie en 1563 et empereur du Saint Empire en 1564. Il affronta en 1566 les armées de Soliman, lors de sa treizième et dernière expédition en Hongrie. La Noue l'a lu dans Carion, *op. cit.*, t. II, p. 365.

L E Chef, pour commander à celle de Hongrie, seroit l'Empereur, qui ne sçauroit[1] s'employer en acte plus digne de sa grandeur, & seroit acompagné de ses oncles & freres, des Ducs de Saxe[2], Casimir[3], & autres Princes d'Alemagne, Comtes, & Colonnels, entre tous lesquels se trouveroit prouësse & bonne conduite tout ensemble. Pour le regard du corps des François, & de ce qui y seroit adjoint, il se trouveroit assez de Princes pour y commander. J'en nommeray seulement deux qui y seroyent propres, à sçavoir le Roy de Navarre[4], qui en desir de bien faire & grandeur de courage ne cede à aucun : & monsieur le Duc de Lorraine[5], les ancetres duquel ayans esté dompteurs de la nation Turquesque, il est à presumer que ce bon-heur antique acompagneroit encores sa valeur. Resteroit au Roy d'ordonner qui auroit ceste charge, ou bien s'il la voudroit donner aleternativement : & je suis certain que nul d'eux ne manqueroit de belle suite, tant de ceux d'une que d'autre Religion. Quant à l'armee de mer, elle auroit besoin aussi d'un grand Chef. Et dautant que plusieurs tiennent pour asseuré que monsieur le Duc de Savoye[6], (Prince de tres-grande esperance, & imitateur de la magnanimité de son pere) prendra l'alliance d'Espagne, il pourroit bien avenir que le Roy [420] Catholique le voudroit honnorer de ceste charge : car en icelle l'authotité seroit requise pour manier tant de Seigneurs & de Noblesse qu'il y auroit de ces deux nations, qui ne sont trop faciles à estre maniees. Toutesfois regardant l'experience qui doit estre en un Chef, nul ne me sembleroit plus capable que monsieur le Prince de Parme[7], auquel on peut donner ceste loüange qu'il est le premier Capitaine de la Chrestienté. Mais je cuide que le desir d'un chacun, de se trouver en ceste expedition, modereroit les jalousies des premiers & seconds lieux, & que telles difficultez se vuideroyent aisément.

Q U A N D je vien à considerer tant de princes, Seigneurs, Gentils-hommes[8], Capitaines, & segnalez soldats, qui se trouveroyent esdites expeditions, je ne puis penser comment il seroit possible que de telles forces peussent estre batues : car s'il y avoit quelque vertu, prudence, magnanimité, art & industrie en toute la Chrestienté, le plus exquis seroit la apporté par ceux qui, enflammez d'un desir de bien faire, contribueroyent liberalement, en une si illustre assemblee, tout le plus beau de leurs perfections. Et c'est ce qui a fait florir

[1] *Des Chefs qui commanderoyent en l'armee Chrestienne.*
[2] Il s'agit d'Auguste Ier de Saxe (1526-1586), électeur de Saxe de 1553 à 1554, puis de 1553 à 1586 et de son frère Maurice de Saxe (1521-1553), duc de Saxe de 1547 à sa mort.
[3] Jean Casimir du Palatinat (1543-1592) qui a soutenu les princes protestants durant la cinquième guerre de religion.
[4] Henri de Navarre (1553-1610), futur Henri IV roi de France.
[5] Charles III duc de Lorraine (1543-1608).
[6] Emmanuel-Philibert de Savoie (1528-1580), duc de Savoie de 1553 à 1580. Il servit Charles Quint puis son fils Philippe II.
[7] V. *supra* note 1 p. 494.
[8] *Des principaux membres de ceste armee.*

anciennement les armees Grecques & Romaines, quand se trouvans remplies de gens de valeur, l'un taschoit par conseil, l'autre par hardiesse, & l'autre par diligence, de devancer son compagnon. De mesme verroit-on parmi ceste Noblesse, non des envies contentieuses, ains des æmulations honnestes, à qui se segnaleroit le plus, tant à bien obeïr qu'à bien commander. Quand il y en a une armee nombre de telles gens, qui sçavent monstrer le chemin aux autres, & mordre sans desmordre, cela fait combatre tout le reste. Je pense qu'il n'y [421] en auroit gueres de semblables parmi les Turcs car la pluspart sont esclaves, qui combatent pour la crainte des punitions, & non pour amour de vraye gloire.

IL faudroit que les armees, tant de terre que de mer, fussent prestes à l'entree de[1] May, pour marcher où il seroit avisé. Mais la difficulté est, à sçavoir en quelle manière il conviendroit assaillir, pource qu'on y peut proceder en diverses façons. Il me semble que les Chrestiens devroyent mettre en tout leur dessein au commencement de la guerre de venir à la bataille contre ces Barbares : car puis que leur Empire n'est fondé sur la bien-vueillance des peuples, on verroit arriver des changemens estranges, si à l'abordee ils recevoyent quelque notable route. La question est à ceste heure, s'il seroit mal-aisé de les y attirer : pource que communément on imagine que quand un ennemi peut apercevoir le dessein de son adversaire il tasche de le mener à fins toutes contraires. Je confesse que cela se pratique souvent : mais avec de si grands & superbes ennemis que sont les Turcs, il faut estimer qu'il succederoit ainsi que contre un grand sanglier que les chiens ont eschauffé : car ce qu'il aperçoit premier, soit homme, soit levrier, incontinent il marche là d'une merveilleuse furie. On ne trouve point par escrit qu'ils ayent jamais fait les restifs de combattre, à fin de maintenir tousjours la reputation de leur nom, & celle de leurs armees. Quand ils entendent que les Chrestiens arment en gros, aussi font-ils de leur costé, & sont si diligens qu'avant que nous soyons à cinquante lieuës de leurs frontieres, ils ont desja saccagé la moitié de la nostre. Qui nous doit faire croire qu'ils couvriroyent bien tost le mommon[2], ainsi qu'on dit : & quant j'y ay bien [422] pensé, je trouve que ce seroit un grand avantage pour nous, dautant que l'ardeur & la fureur des nations septentrionnales est fort vigoureuse du commencement, & quand on les fait trop temporiser elle s'amoindrit[3].

---

[1] *En quel temps toutes les forces Chrestiennes devroyent commencer la guerre, & comment.*

[2] « *Couvrir le momon*. Accepter le défi, soutenir l'attaque », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1961, t. V, « Momon ».

[3] Selon une théorie des climats qui déterminent le tempérament. V. A. Paré, *Introduction à la chirurgie*, in *Œuvres*, éd. J.-F. Malgaigne, Paris, 1840, T. I, p. 52.

VOICI en quoy consisteroit l'armee de terre : à sçavoir en dixhuit mille Reitres[1], dix mille lances armees à la Françoise & à l'Italienne, deux mille harquebusiers à cheval, &[2] dix mille autres lances à la Hongroise & à la Polonnoise, qui serviroyent de chevaux legers : car il faudroit recevoir les forces selon les modes des nations. L'Infanterie seroit composee de vingt mille harquebusiers, & trente mille picques, tout lequel nombre de combatans monteroit à quarante mille chevaux, & cinquante mille hommes de pied. Plus l'artillerie de campagne seroit de vingt canons, & vingt coulevrinnes grandes, acompagnees des pionniers susdits, & de l'equipage des vivres, convenable pour un tel exercite. Quand on se represente ceci devant les yeux, on entre en allegresse : mais quand on vient à songer à la despense on s'estonne, car pour y satisfaire huit cens mille escus tous les mois n'y suffisent pas, ce qui va bien loin au bout de l'année. Et dautant qu'une si grande multitude d'hommes, & de chevaux, pourroit estre fort incommodé de victuailles & de fourrages, si elle s'esloignoit des grands fleuves, ou entroit avant en païs, pour ceste cause seroit-on contraint de suyvre le fleuve du Danube, & attacher là ses premiers desseins : en quoy faisant on abonderoit de toutes provisions necessaires qui s'ameneroyent par icelui. Faudroit aussi faire suyvre un pont de barques, acompagné de galeres armees, à fin d'avoir tousjours les deux costez dudit fleuve à sa devotion, tant pour le regard des four- [423] rages, que pour l'assiegement des places qui seroyent dessus.

JE cuide que l'une des premieres de celles qui sont es mains des Turcs est[3] Strigonia[4] : mais celle-là, ni les autres qu'ils possedent, ne sont (à ce que j'ai entendu) gueres fortes : pource que quand ils se doutent qu'on en veut assaillir quelqu'une ils jettent dedans huit ou dix mille soldats, & ne se soucient point d'autre fortification : ainsi est-il mal-aisé de leur prendre ce qu'ils ont entre mains, n'usant que des moyens ordinaires. Soit donc qu'eux fussent les premiers aux champs, ou non, je serois d'avis pour tousjours les obliger à combatre, qu'on fist mine, mais à bon escient, d'attaquer quelque place d'importance, à fin de les faire aprocher avec leur armee, & seroit mal-aisé qu'ils se peussent excuser de la bataille, estans venus si pres avec leur bagage, gens de pied, & artillerie. Mais quand ils ne viennent qu'avec trente ou quarante mille chevaux, pour favoriser ce qu'on a assiegé, on ne les peut vaincre, à cause de la legereté de leur cavallerie, qui ne laisse de beaucoup molester un camp.

---

[1] V. *supra* note 4 p. 376.
[2] *Troupes de l'armee qui marcheroit par terre.*
[3] *Ses premiers efforts.*
[4] V. *supra* note 2 p. 530.

JE trouverois aussi fort bon que dix ou douze jours devant que faire marcher armee[1], les Chefs la fissent mettre de deux jours l'un en bataille en diverses formes, pour en eslire une la plus convenable, pour s'en aider au besoin : car on void beaucoup mieux la verité des choses par les peintures vives, que par les projects qui sont figurez sur du papier : de sorte qu'un Chef en est tousjours plus resolu en ses conceptions, & les Capitaines inferieurs mieux preparez à la pratique. En ceci ordinairement nous errons en nos petites guerres, où lon ne regarde jamais comme lon doit ranger [424] son armee, sinon deux jours avant que combatre, & alors le Chef fait une belle ordonnance escrite, comme il veut qu'elle soit, laquelle il envoye aux conducteurs des Regimens, tant de Cavalerie que d'Infanterie. Mais souvent, pour avoir esté faite trop promptement, & sans bonne consultation precedente, telle disposition se trouve mal à propos[2].

Il est bien expedient qu'un Chef ait bien imprimé en sa mémoire l'ordre qu'il veut[3] suyvre, tant es païs larges qu'es païs estroits, à fin qu'il ne soit estonné, ou qu'il lui faille beaucoup consulter, lors que l'affaire survient. Et quand les gros fondemens sont bien establis, s'il arrive aucun accident, qui requiere qu'on change quelque chose en l'ordre, cela se fait apres fort facilement. On dira que c'est aviser les ennemis, comme on veut les combatre, & que cela leur fait ouverture de penser aux remedes. Je le confesse, si on n'observoit qu'une forme : mais quand on en met plusieurs en evidence, c'est mettre en doute à laquelle on se veut arrester, excepté les principaux Chefs, qui reservent la meilleure en leur memoire. Pour bien ordonner de ceste armee ici faudroit ouïr parler les Capitaines, qui ont guerroyé en Hongrie, qui sçavent par experience les manieres qui mieux conviennent. Et pource que je suis entré si avant sur ce point, je veux bien dire, pour satisfaire aux curieux, celle qui pourroit (ce me semble) aucunement servir contre ces Barbares. En ce fait, il faut considerer deux sortes de païs, l'un plein, & l'autre serré.

QUANT au plein, comme on dit qu'est la plus part de Hongrie, on s'y pourroit[4] ranger tellement que l'innumerable cavallerie ennemie (qui ne seroit par moindre de deux cens mille chevaux) ne la pourroit endom- [425] mager qu'avec grosse perte, & rompre que tres-difficilement. L'ordre seroit d'entremesler les gens de cheval entre les bataillons de gens de pied, comme fit feu Monsieur de Guise à la bataille de Dreux[5], pour la mesme

[1] *Ses exercices.*
[2] Mal à propos : « à contretemps ». Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. III, « Propos ».
[3] *La disposition d'icelle en guerre.*
[4] *Sa disposition en païs plein.*
[5] Brantôme rend compte de cette organisation, mais elle n'est pas, selon lui, dûe au duc François de Guise : « J'ay ouy dire de bon lieu, et nous le tenions aucuns, que ce fut luy [le maréchal Saint-André] qui ordonna l'ordre de la bataille de Dreux, qui fut en mode de croissant, mettant entre chasque bataillon de gens de pied un régiment de

consideration. Doncques voudrois-je faire un grand corps d'armee, composé de huit bataillons d'Infanterie, chacun de deux mille cinq cens picques, dont les files seroyent chacune de nonante hommes, & y auroit en l'espaisseur vingt & huit rangs, sans celui des enseignes, & aux flancs y adjousteroit-on mille harquebusiers. Ils seroyent tous disposez en un front esgal, & entre iceux des intervalles suffisans, pour y ranger deux mille chevaux, lesquels seroyent en quatre esquadrons de cinq cens chacun, & de quarante chevaux de front, & deux un peu plus avancez que les deux autres. Or ces sept intervalles leur serviroyent de place avantageuse & de retraittes asseurees pour se reordonner : car de passer entre lesdits bataillons, pour les suivre, il y feroit trop chaud[1] : de les venir aussi attaquer là où ils seroyent favorisez de tant d'harquebusiers, voire de picques, ce seroit (à mon avis) temerité. Et dautant que les flancs des bataillons ne sont communément armez que d'harquebuserie, qui est souvent une foible defense contre un gros host de chevaux, il me semble que les deux flancs des deux bataillons, qui seroyent posez aux ailes de l'armee, devroyent estre fortifiez de quelques instrumens, que deux cens pionniers pourroyent aisément porter, semblables à ceux que le Duc d'Alve inventa, & se servit, quand le Prince d'Orenge passa la Meuse[2], ou de meilleurs : & cela suffiroit pour un des flancs de chacun. Car pour ceux des autres, il n'en seroit besoin, à cause que la vertu de cest [426] ordre y supplee, & aussi que ce seroit trop d'embarrassement. A la pointe droite et à la gauche de l'armee, hors des bataillons, se rengeroyent six mille chevaux en chacune, & seroyent les esquadrons de mille, & en deux corps, l'un pour soustenir l'autre. Et si on me demande, pourquoy je les fais si gros, je respondray, que c'est pource que les Turcs font quelquesfois les leurs (principalement aux grands combats) de cinq & six mille lances, ainsi que j'ay entendu, lesquels engloutissent un petit de trois cens chevaux, comme un Lion feroit une souris : parquoy il faut du fort contre le fort. Je repartiroye apres cinq mille harquebusiers en dix troupes, & en mettrois les six comme enfans perdus à la teste des bataillons vers les ailes, & les autres quatre à la queuë. Je placerois aussi deux mille harquebusiers à cheval à la teste de la cavallerie des ailes, pour servir aux premieres

---

gendarmerie, estant pourtant en haye. Messieurs de Guyze et connestable trouvarent ceste forme belle et bonne, et la luy defférarent […] ». V. Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1869, t. V, pp. 36-37.

[1] C'est-à-dire : ce serait dangereux.

[2] Guillaume d'Orange, qui fuit le duc d'Albe, passe la Meuse dans la nuit du 5 au 6 octobre 1568, à la tête de 24000 reitres. Bernardino de Mendoza, diplomate et militaire espagnol, a relaté comment le duc d'Albe s'y est pris : « Le lendemain estant notre camp prest & en ordre pour marcher après l'ennemy […] le Duc commanda qu'on se meist en bataille & fut la forme telle. Toute l'Infanterie fut partie en quatre escadrons, le premier desquels estoit celui des Espagnols qui estoit le plus advancé vers l'ennemy, composé de tous les trois régiments, auquel outre les harquebouziers & mousquetaires dont les deux costez estoient garnis, estoient plantez certains engins & machines de bois que le Capitaine Bartholomeo Campi Ingénieur avoir composees », v. Bernardin de Mendoce, *Histoire mémorable des guerres de Flandres & Païs Bas depuis l'an 1567 jusques à l'an 1597*, Chez Robert Foüet, A Paris, 1611, p. 82 v° ; v. aussi p. 83 r° où se trouve le dessin d'un engin en bois.

escarmouches. Voila donc, en ce grand corps, vingt & huit mille chevaux, vingt mille corcelets, & treize mille harquebusiers rangez, lequel ne contiendroit en longueur (à mon avis) que quatre mille pas communs : en quoy il n'y a point de si grande disproportion : & la cause qui m'a fait l'estendre si fort, a esté à fin que la cavallerie ennemie se resolust moins à l'enveloper. Il y auroit aussi en la premiere file de ce grand front quasi dixneuf cens hommes, qui est suffisamment. L'autre partie des hommes, je la voudrois ordonner en ceste sorte : sçavoir est, faire deux corps petis, qui seroyent rangez huit cens pas derriere les deux ailes de l'armee : dautant que c'est par là que les premiers esbranslemens viennent. Je mettrois en chacun quatre mille cinq cens harquebusiers. Puis en l'intervalle & aux pointes [427] quatre mille chevaux en huit esquadrons, qui seroit pour les deux corps vingt & deux mille hommes : chacun desquels se remueroit s'il voyoit ployer aucunes des premieres troupes, & n'y a doute que cela ne fist tenir bride. En apres je voudrois encores poser entre ces deux troupes, & cinq cens pas plus derriere, trois mille chevaux, en trois esquadrons, où la personne de l'Empereur, ou de celui qui commanderoit en son abscence, se tiendroit, estant question de combatre. Et ceci seroit l'anchre sacree[1] (comme on dit) qui à l'extremité s'esbransleroit. Resteroyent à ceste heure mille corcelets, deux mille harquebusiers, & mille chevaux Reitres, ou Hongrois, qui seroyent mis pour la garde du camp, que les pionniers acommoderoyent de petites tranchees, pour la conservation des bagages : car s'il avenoit d'avanture[2] que par nonchalance on les laissast saccager par les ennemis, qui pourroyent jetter vingt ou trente mille chevaux pour ce faire, il faudroit rompre un camp apres, pour les incommoditez qu'on recevroit tant en general qu'en particulier. Ceste armee estant ainsi disposee, à mon avis pourroit, en campagne rase, se presenter devant la puissance des Turcs, lesquels estans despourveus de corcelets, & de picques, & d'esquadrons bien armez, il seroit mal-aisé qu'ils peussent renverser nos gros bataillons. Nous avons veu aussi comme nostre cavallerie est seurement acommodee dans ces intervalles : ce qui me fait croire qu'il faudroit un extraordinaire valeur aux ennemis, ou une grande lascheté aux nostres, pour perdre la bataille. Je n'ay point mis cest ordre-ici en veuë, cuidant qu'il soit le meilleur de tous : car autres se peuvent inventer paravanture plus à propos, c'est seulement pour convier [428] plusieurs Capitaines à la recerche de ce qui est utile.

[1] « *Jeter l'ancre sacree, l'ancre dernier*. Recourir à la dernière ressource », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1925, t. I, « ancre ».

[2] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.

VENANT donc l'armee Chrestienne devant la Turquesque, apres quelques[1] canonnades tirees, je presume qu'ils seroyent les premiers à venir assaillir, tant pource qu'ils sont superbes, que pource qu'en ces grosses guerres ils sont ordinairement quatre contre un, ce qui enfle le courage. Ils viendroyent avec soixante ou quatre vingt mille chevaux donner gaillardement à la cavallerie avancee qui seroit aux deux flancs, voire dans le milieu de la teste. A cest afrontement (à mon opinion) ils seroyent repoussez & bien batus, avecques perte de plus de quatre ou cinq mille chevaux. Mais comme leur cavallerie est legiere, ils retourneroyent soudainement derriere leur gros se reordonner. J'estime qu'apres, cela, ayant fait tirer deux volees de leur artillerie (dont ils ont grand nombre) avecques tout leur corps ils feroyent une vigoureuse charge : & ce qui donneroit dans les bataillons, ou dans les intervalles, seroit accoustré de toutes façons. Mais paravanture que la cavallerie des flancs seroit renversee : alors s'esbranleroyent les deux corps petis, ordonnez pour le soustenement, lesquels trouvans les poursuyvans en desordre (ce qui avient quasi tousjours) les enfonceroyent si bravement, comme feroyent aussi quelques esquadrons, qui sortiroyent des intervalles, qui leur donneroyent en flanc, qu'ils les mettroyent à vau de route[2]. Leur harquebuserie, qui se seroit ataquee avec la nostre, porteroit alors la peine de sa temerité. Mais aussi ne faudroit-il pas que les Chrestiens suyvissent imprudemment ces Barbares : car ils se sçavent tres-bien rallier, comme paravanture ils pourroyent faire à deux cannonades de là, & envelopper quatre ou cinq [429] mille chevaux des plus aspres à chasser, comme firent leurs peres le Duc Jean de Bourgongne, & la Noblesse Françoise, à la bataille qui fut donnee contre Amurath[3]. Parquoy il conviendroit que toute l'armee Chrestienne marchast, & faudroit jetter apres eux vingt mille chevaux, par esquadrons s'entresoustenans : sauf la cavallerie Hongroise & Polonnoise, qui pourroit aller plus desbandee en executant. Et quand on les auroit suyvis une lieuë, il semble que ce seroit assez fait. En somme, je cuide qu'en ceste journee memorable ils perdroyent la moitié de leur Infanterie, toute leur artillerie & bagage, & plus de vingt mille chevaux. Mais quand on n'auroit pour le commencement exploité que le quart de ceci, leur ayant toutesfois fait tourner les espaules, tousjours seroit-ce une grande reputation acquise, qui acroist es cœurs des soldats confiance de vaincre : car celui, qui en une guerre reçoit les premiers avantages, a bon espoir de l'issue.

---

[1] *Du combat par terre entre l'armee Chrestienne & la Turquesque.*

[2] V. *supra* note 3 p. 436.

[3] Jean sans Peur, futur duc de Bourgogne, conduit une expédition de chevaliers français (Philippe d'Artois, connétable de France, le comte d'Eu, le comte de Nevers, l'amiral Jean de Vienne, le maréchal Boucicault, le sire de Coucy, Philibert de Naillac), à la défense de la Hongrie contre les Turcs ; bien que soutenu par des troupes bavaroises et valaques, il est battu en 1396 sur les bords du Danube, près de Nicopolis par le sultan Bajazet Ier et non par Amurath comme le dit La Noue. V. aussi Carion, *op. cit.*, t. II, pp. 231-232 qui relate l'entreprise du duc de Bourgogne.

A ceste heure faut-il dire un mot des païs estroits. Il semble qu'en iceux l'armee[1] seroit plus asseuree qu'es larges, à cause de la quantité de son Infanterie : & si les ennemis se presentoyent, alors pourroit-on varier les ordres selon les lieux, gardant tousjours soigneusement les avantages des bois, des vallons & de l'artillerie. Sur tout, conviendroit se donner bien garde de ranger les corps en telle sorte, que le premier, estant repoussé vinst donner dedans le second : car ce fut la cause qui fit perdre la bataille au Roy Jean devant Poictiers[2], lequel avoit cinquante mille hommes, & les Anglois seulement dix mille. Or si l'heur avoit esté si favorable qu'on eust obtenu ce bon succes, je ne fais nul dou- [430] te qu'on ne peust apres (faisant marcher le reste de la grosse artillerie, qu'on auroit preparee à Vienne) emporter en moins de trois mois quatre ou cinq des meilleurs villes qui sont sur le Danube, comme Strigonia[3], Bude, Pest[4], & autres, qui sont mieux conues de ceux qui sont du païs. Vray est qu'il y auroit de grands empeschemens, & l'armee Turquesque, qui se seroit racommodee, ne manqueroit de favoriser ses places, où se verroyent de tres-beaux combats. Cependant nous demourerions avecques de bonnes arres de la premiere annee. Je laisse aussi à penser, comme toute la Chrestienté se resjouïroit, entendant ce commencement de victoire obtenue sur ceux qui depuis deux cens ans ne font autre chose que triompher de ses ruïnes. Les petis enfans mesmes chanteroyent les loüanges des hommes valeureux, par qui ces beaux actes auroyent esté commis.

VENONS à l'armée de mer, qui ne doit pas estre laissee oisive dans les ports[5], estant si puissante, & lui faisons faire voile, pour executer choses dignes d'elle. Le meilleur conseil qu'elle sçauroit prendre, seroit de se conformer à l'armee de terre, essayant d'amener les ennemis à journee[6]. A quoy il n'y auroit paravanture beaucoup à faire, pource qu'ils ne sont pas moins glorieux en mer qu'en terre. Et s'ils voyoyent qu'on tirast vers les costes de la Grece, ou vers l'Archipelago[7], lon les auroit incontinent sur les bras, sans qu'on fust contraint de feindre d'assieger place, pour les attirer. Et pource que la bataille de Lepanto les a rendus plus avisez, il faudroit aussi que les Chrestiens se pourveussent de bonne resolution, d'inventions, & autres moyens necessaires, pour parvenir à la victoire. Les choses qui excitent

---

[1] *De la disposition de l'armee en païs estroit.*

[2] En 1356, Jean le Bon affronte Edouard III qui lui inflige une sévère défaite près de Poitiers. La Noue a pu lire les détails de la bataille chez Froissart, *Le premier volume de l'histoire et cronique de messire Jehan Froissart*, Par jean de Tournes, A Lyon, 1559, « Comment le Roy Jehan fut prins à la bataille de Poictiers », p. 194 et sv.

[3] V. *supra* note 2 p. 530.

[4] Buda s'étendait sur une rive du Danube et Pest sur l'autre.

[5] *Des exploits de l'armee de mer.*

[6] « *Donner journee, livrer journee*. Livrer bataille », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1950, t. IV, « Journee ».

[7] « […] *archipelago* […] le mot désigne la mer Égée », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1925, t. I, « Archipel ».

à bien [431] combatre, outre la justice de la cause, & une forte necessité, c'est quand on se void en presence de personnes illustres, dautant qu'ils abhorrent la lascheté, & exaltent la prouësse. Secondement, ce sont les remonstrances que font les Chefs pour exhorter les soldats à se bien porter en journees solennelles. Tiercement, la confiance s'augmente quand on void une gaillarde disposition aux hommes, & un bel ordre en l'armee. Finalement l'espoir des remunerations est un bon aiguillon aussi. Et s'il y a quelques Chefs, propres à bien pourvoir à cela, se seroyent ceux de la nation Espagnolle & Italienne, lesquels estans acompagnez d'une eslite de gens valeureux. Il faut estimer que l'ordonnance, l'ardeur, & l'excitation ne manqueroit. De discourir des formes de ranger armees navales, je m'en deporteray, par ce que je ne suis expert es guerres de mer : toutesfois l'ordre que tint celle du seigneur Don Juan à Lepanto[1], m'a tousjours semblé à propos, & bien inventé.

QUELQU'UN estant un peu craintif, & trop prevoyant, pourra dire que c'est[2] mettre la Chrestienté en grand peril, que de hazarder tout à un coup toutes ses forces. A quoy je respondray que quand on entre en une quarriere volontairement, c'est pour y courre : aussi qui s'embarque en une guerre, comme assaillant, doit s'avanturer, autrement tant de preparatifs precedens auroyent esté vains, & tant de menaces pareillement. Le peril est bien plus grand, quand sans rien faire, peu à peu, on se laisse devorer. Un autre trop aspre, considerant ces belles forces, pourroit au contraire dire qu'il faudroit marcher tout droit à Constantinople, sans s'amuser ailleurs : mais comme ce langage est un indice de courage, aussi est-ce signe de peu d'expe- [432] rience (au moins selon mon avis) pource que les armees ne vont pas en poste. Davantage elles rencontrent ordinarement des barrieres qui les arrestent, qu'il faut premierement briser. C'est chose seure que les Turcs voyans les grands remuemens des Chrestiens, tant par mer que par terre, leur opposeroyent plus de trois cens mille combatans, contre lesquels il faudroit aller avecques pieds de plomb & mains de fer, & se donner garde d'errer, non moins par temerité que par nonchalance, mesmement es actions de grand poids.

OR je presupose que l'armee navale des Turcs : se presentast pour combatre la nostre. En ce fait-ici je ne seray pas moins prudens, courageux, & heureux nos soldats de mer, que j'ay fait nos soldats de terre : car je tien pour certain qu'ils emporteroyent la victoire. Mais prenons le cas que ces Barbares, ayans voulu seulement sonder les nostres, eussent combatu pres de leurs avantages, & apres avoir perdu vingt ou trente galeres, se fussent retirez à la faveur de quelques chasteaux ou villes : tousjours seroit-ce avoir gaigné la reputation, &

---

[1] V. *supra* note 3 p. 552.
[2] *Que les armees de terre & de mer ne devroyent delayer d'assaillir, & comment.*

acquis l'audace d'aller attaquer à leur barbe une de leurs places. Que si le desir croissoit alors à quelques uns de tirer vers Constantinople, on lui pourroit respondre, outre les autres raisons alleguees, qu'on en seroit trop esloigné, & que l'armee Turquesque seroit encor aussi puissante que la Chrestienne. Item, que quand les succes eussent esté plus en nostre faveur, que c'est trop presumer de penser d'un plein saut[1] emporter ceste superbe cité, n'ayant aucune armee de terre, qui en fust plus voisine que de deux cens lieuës : & que s'ils voyoyent qu'on voulust prendre ceste route qu'ils jetteroyent [433] incontinent dedans vingt mille soldats, & en mettroyent autant en campagne à cheval pour la favoriser : tous lesquels ils tireroyent de la Natolie[2]. Et sur ceci on doit noter que quand Mahumet second la prit, il la tenoit assiegee avec deux fortes armees l'une de mer, & l'autre de terre : les Chrestiens n'ayans lors en tout, pour la defendre, que quinze ou seize mille hommes[3]. Le meilleur conseil seroit d'employer le temps jusques à la fin de Septembre à se rendre maistres de la Moree, l'assaillant par la teste, à sçavoir par Coron & Modon[4], ou par les chasteaux qui gardent l'embouchеure du golphe de Lepanto, pour puis apres s'en aller fortifier, comme on verroit estre meilleur, en l'encouleure de ceste peninsule, où anciennement estoit bastie la renommee cité de Corinthe[5]. Ceste mesme entreprise fut faite par André Doria, l'an M.IC. XXXII lequel emporta par force Coron, Patras, & Lepanto[6], places qui se perdirent apres pour n'estre secourues. Ayant doncques laissé une tres-forte garnison d'Infanterie es lieux conquis, sept ou huit cens chevaux, & provision suffisante de victuailles avec trente galeres, les esclaves desquels pourroyent servir de pionniers, on licentieroit le reste de l'armee navale jusques au Prin-temps. Voila quels seroyent les effects de la premiere annee, Dieu par sa bonté les ayant favorisez.

MAINTENANT il faut discourir des effects de la seconde, en laquelle je cuide[7] qu'on trouveroit les Turcs moins superbes qu'en la precedente, mais beaucoup plus cauts & avisez : dautant que les experiences enseignent ce qu'on n'eust pas auparavant sçeu ni voulu conoistre. Au commencement de May, les armees seroyent prestes à marcher, & auroyent encor le mes- [434] me dessein de venir à la bataille, si les Turcs se presentoyent. Mais si eux

---

1 « *De plain saut.* Tout de suite », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1965, t. VI, « Saut ».
2 Natolie : Anatolie ; le terme signifie au XVIe siècle l'Asie mineure.
3 V. *supra* note 2 p. 518.
4 La Morée est la partie méridionale de la Grèce que l'on appelait anciennement le Péloponnèse ; Coron et Modon sont des villes du sud-ouest de la Morée qui ont longtemps appartenu aux Vénitiens avant d'être prises par les Turcs en 1500. Chez Carion, *op. cit.,* t. II, p. 288, on peut lire comment elles ont été prises.
5 Une des cités les plus importantes de la Grèce antique qui se situe au nord-est de la Morée.
6 En 1532, l'amiral génois Andrea Doria mena une expédition en Méditerranée orientale, et prit Patra, Coron et Lépante qui se trouvent sur les côtes de la Morée
7 *De la continuation de la guerre en la seconde annee : & des moyens qu'on y pourroit tenir, tant par terre que par mer.*

vouloyent jouër au plus seur, & ne tenter rien mal à propos, là faudroit-il que les beaux artifices des Chefs se monstrassent pour les contraindre de venir au combat hors de leurs avantages : ainsi que fit Hannibal, qui par ses ruses attira les Romains à trois batailles qu'il gaigna peu de temps apres son arrivee en Italie[1]. Le plus ordinaire moyen qu'on suit pour cest effect est d'assieger places qui importent : car si pour cela un ennemi ne s'esmeut, & ne hazarde, c'est signe qu'il a peu de courage & de forces. Je ne doute point qu'en celles dont ils se voudroyent servir pour nous faire teste, ils ne jettassent dedans huit ou dix mille soldats, bien aprovisionnez de toutes munitions, & tiendroyent leur armee à six lieuës pres logee fortement, pour les favoriser. Et, pour dire vray, tels exploits seroyent dificiles, mesmement si la ville estoit sur ce grand fleuve : mais il faudroit passer outre, & avecques l'abondance des pionniers qu'on auroit, & des instrumens pour faire travailler dix mille soldats, lever autant de tranchees ofensives & defensives, & bastir autant de forts qu'il en seroit besoin, pour commodément assaillir les assiegez, & se mettre seurement contre ceux de l'armee ennemie, & s'aidant aussi des ponts qu'on auroit. Et je tien pour certain qu'ayant planté devant telles places (qui sont mal fortifiees) cinquante canons, en quatre jours lon verroit des bresches à monter chevaux. Puis apres venant aux mains avecques eux, nous qui serions forts, & eux foibles, & avecques cela ayant tres-grand avantage, à cause de la qualité & bonté de nos armes, facilement on les tailleroit en pieces, sinon ceux que la clemence Chrestienne voudroit reserver. [435] Pendant ces actions ici, nostre cavallerie auroit besoin d'estre vigilante, en allant aux escortes des vivres & fourrages, car là se feroyent de belles entreprises, & les uns & les autres se pourroyent aussi dresser de grosses embuscades, où la suffisance des Capitaines se monstreroit, & la prouësse des jeunes es combats qui se feroyent. Et comme la premiere annee nous serions parvenus jusques à Bude, aussi j'estime qu'en ceste-ci nous pourrions conquerir jusques où le fleuve de Drave[2] vient à entrer dans le Danube. Cela parachevé, l'armee Imperiale se devroit placer en quelque beau lieu avantageux, pour faire espaule à la nouvelle conqueste, jusques à ce que les villes, dont on se voudroit servir pour la seureté des passages, fussent munies & mises en estat de defense : puis se retireroit aux garnisons ordonnees pour y laisser passer l'hyver. Quant à celle de la mer, la saison venue, elle s'avanceroit vers l'isle de Negrepont[3], pour en chasser les Turcs, & si d'avanture leur armee se presentoit pour les empescher, il faudroit la combatre : car en ceste expedition, combatre

[1] V. vie de « Fabius Maximus » dans Plutarque, *Les vies des hommes illustres,* Michel Vascosan, Paris, 1564, t. 1, p. 124 v° ainsi que p. 443 et sv dans le t. 2.

[2] La Drave, qui prend sa source en Italie, est un affluent du Danube ; elle s'y jette près de la frontière serbo-croate.

[3] L'île de Negrepont ou l'Eubée est la plus grande des îles de la mer Égée. Dominée par Venise, le sultan Mehmed II s'en empare le 12 juillet 1470.

seroit le mot du guet[1] : & ne comparoissant que de loin, parachever son effect. Mais faudroit observer ceste reigle, qu'en assaillant la terre on se tinst tousjours preparé, comme si on devoit estre assailli par mer. Et apres avoir en diligence fortifié & muni les plus beaux ports, d'hommes, de vivres & vaisseaux, l'armee pourroit encor nettoyer de Turcs quelques isles de l'Archipelago, & puis se retirer pour hyverner.

JE n'ay rien dit des peuples Grecs, qui souspirent il y a long temps apres leur[2] delivrance[3], dautant que je ne sçay pas quels services on en tireroit : pource qu'on dit qu'ils sont si abatus de courage par l'horrible ty- [436] rannie qui les moleste, & si despourveus d'armes & de science militaire, que je n'oseroye promettre qu'ils fissent si tost grand mouvement. Dedans toutes ces provinces, qui sont au deça de Constantinople, qui toutes ensemble sont aujourd'hui appellees la Romanie, il y a beaucoup plus de Chrestiens que de Turcs. Il se void en la pluspart des lieux que pour quatre familles Turcques il y en aura dix de Chrestiennes, & plus : mais elles sont si asservies & intimidees, qu'on leur donne des coups de baston sans qu'elles s'osent plaindre. Quelqu'un se mocquera dequoy je fais ici un préjugé des evenemens de la guerre, comme s'ils devoyent succeder en la maniere que je le figure : mais je ne suis pas si presomptueux de penser que ce qui est inconu aux hommes, ils le puissent prevoir. Je discours seulement de ce fait par raisons vray-semblables, apuyees sur quelques reigles & experiences, ainsi qu'on a acoustumé de faire es afaires humaines : & parle aussi des païs, villes, fleuves, & passages, non pour y avoir esté, ains pour avoir observé sur les Cartes leur situation : & qui plus est pour faire concevoir bonne esperance au vulgaire de ceste entreprise, sçachant bien qu'en ce qui concerne les combats, les conseils se prenent ordinairement sur le champ, & qu'aux Capitaines, qui s'y trouvent, s'y trouvent, il apartient proprement de deliberer de ces choses.

---

[1] « *Mot du guet*. Mot d'ordre », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1950, t. IV, « Guet ».

[2] *Des peuples Grecs asservis au Turc.*

[3] Les appels à l'aide commencent au milieu du XIVe siècle : « En 1348, […] Jean Cantacuzène envoie des émissaires en Avignon pour exhorter Clément VI à prendre la tête d'une expédition "pour secourir les Chrétiens et faire la guerre aux Turcs infidèles" […]. En 1422, depuis la cité de Constantinople assiégée par Murâd II, Jean VIII Paléologue écrit à Martin V […], il attend du Pape qu'il fasse les provisions nécessaires pour le soutenir dans la défense des territoires et surtout qu'il interdise aux puissances latines présentes en Orient, sous peine d'excommunication, de conclure la paix avec les Ottomans. […] Son successeur Constantin XI […] expédie des ambassades à Rome et à Venise, agitant le spectre d'une prise de Constantinople par les Turcs […]. Toutes ces missions officielles qui se succèdent auprès des souverains catholiques ne forment que le crêt d'une vague d'appels angoissés, de demande de soutien […] d'espérance déçues qui déferlent depuis les marges orientales de la Chrétienté ». V. Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVIe et XVIIe siècles*, PUF, 2004, pp. 21-24.

LA troisiéme annee estant venue, j'estime que la mesme gaillardise qui auroit[1] esmeu tant de braves guerriers de s'employer aux precedentes, auroit encores pareille force en eux. Et combien que le fer des ennemis, les labeurs passez, & les maladies en eussent emporté aucuns, si est-ce que plusieurs autres qui n'au- [437] royent bougé du logis, desireux de participer à la loüange commune iroyent remplir les places vuides : en sorte que les hommes ne manqueroyent point. Ainsi le temps de se mettre en campagne estant venu, l'armee de terre ayant passé le Drave, s'achemineroit vers le fleuve de Save[2], jusques où il n'y a pas plus de vingt lieuës Hongroises. Et n'ay pas opinion que les Barbares se presentassent en gros par le chemin, ains qu'ils mettroyent toute leur estude & feroyent tout leur effort, pour empescher le passage de la riviere, qui est un avantage duquel (comme bons Capitaines) ils se devroyent prevaloir. En tels termes pourroit-on voir, d'une part & d'autre, la pratique de toutes sortes de belles ruses & inventions. Mais pource que l'experience a tousjours fait conoistre qu'une armee puissante est mal-aisément bridee par un fleuve (car si elle ne le passe à la faveur d'un lieu avantageux & de l'artillerie, elle y parvient par finesse, en amusant d'une part, jettant ses ponts & faisant ses forts de l'autre) je n'en diray pas davantage, sinon que je me fay croire qu'elle en viendroit à bout en huit jours. Cela fait, le plus profitable exploit seroit d'aller assaillir Belgrade[3], ville renommee, qui est situee où le Save entre dans le Danube : & en nulle action passee (à mon avis) on n'auroit eu tant d'afaire qu'on auroit en ceste-ci. Car outre ce que ceste ville-la seroit tres-bien pourveue pour sa defense, il faudroit tousjours avoir l'œil vers l'armee Turquesque qui ne seroit loin de là, conserver un grand pont sur le Save, avoir autre passage pour le costé du Danube, faire forts, tranchees, aller seurement aux fourrages & escortes : de maniere que si on l'emportoit, ce seroit [438] un beau chef d'œuvre. Et pour en juger, ne peut-on pas hardiment dire que ceux qui auroyent acoustoumé de vaincre surmonteroyent toutes ces difficultez ? Ayant donc gaigné ceste place, il la faudroit racommoder promptement, & y laisser une forte garnison, dautant que là il conviendroit faire le principal magazin pour recueillir les provisions necessaires. En ces environs-là il y a trois gros fleuves, qui entrent dans le Danube, assez pres les uns des autres : à sçavoir le Drave[4], le Save[5], & le Tibise[6], qui sourd des parties de la Transsylvanie, lesquels ne sont moindres que le Rhin, ou la Meuse. Par ces quatre grands canaux viendroyent toutes commoditez

[1] *Des exploits & deportemens des deux armees chrestiennes, en la troisiéme annee.*
[2] La Save est un affluent du Danube, qui conflue à Belgrade.
[3] Comme ses prédecesseurs, Soliman le Magnifique assiégea Belgrade, mais il fut le seul à réussir à s'en emparer, le 28 août 1521.
[4] V. *supra* note 2 p. 563.
[5] V. *supra* note 2 p. 565.
[6] Le Timis (en latin *Tibiscus* ou *Tibisis*) est une rivière roumaine et serbe, affluente du Danube.

moyennant qu'on donnast bon ordre que les Turcs, qui seroyent restez en quelques places dans le cœur du païs, n'offençassent les bateaux. Et pource qu'on ne seroit encor qu'à mi-saison, le demourant se devroit parachever à les chasser de là, ce qui paravanture ne donneroit beaucoup de peine.

APRES avoir parlé des effects de l'armee de terre, il convient aussi faire mention[1] de l'armee de mer, qui se seroit mise à voile au commencement de May, prenant sa route vers l'Isle conquise de Negrepont[2] : et si la Turquesque estoit desireuse de combatre, il ne faudroit refuser le parti : mais si elle ne se vouloit avanturer, ains espier quelque bonne occasion, le meilleur dessein seroit d'aller surprendre & forcer la ville de Saloniki[3], qui anciennement se nommoit Thessallonique, laquelle est es frontieres de Macedoine, sur le bord de la mer, & n'estant pas forte, elle seroit soudain nostre. Il faudroit aviser tous les moyens possibles de la mettre en estat de defense, dautant qu'il y faudroit laisser une grosse garnison d'Infanterie & de cavallerie, pour [439] courre le païs. Et faut noter que tout ce qui se mettroit dans les places conquises, cela seroit super numeraire, & que les armees de mer & de terre auroyent leur nombre fourni, selon nostre project, à cause qu'elles seroyent tousjours preparees à la bataille. On eust bien peu entreprendre sur les costes de l'Esclavonnie[4], où les Turcs tiennent plusieurs villes : mais en se saisissant de celles-ci qui sont plus faciles à ocuper, c'est les prendre par le derriere, ce qui les fait autant penser à la fuite qu'à combatre. Ayant donques sejourné un mois & demi, ou deux, elle pourroit courir par toutes les autres Isles de l'Archipelago, tant pour saccager tous les Turcs qu'on y trouveroit, que pour asseurer les Chrestiens y habitans. Il pourroit avenir que les Turcs, craignans la premiere impetuosité Chrestienne, laisseroyent harasser nostre armee deux ou trois mois aux assiegemens des places, puis tout d'un coup estant ocupee à quelqu'une, ils viendroyent frais & gaillards l'attaquer, ainsi qu'ils firent aux Gerbes, où les forces Espagnoles furent rompues[5]. Les Espagnols aussi sur la fin du siege de Malte leur rendirent quelque change, & desfirent cinq ou six mille Turcs[6]. A cest inconvenient je croy que les chefs pourvoyeroyent si bien qu'on ne

---

[1] *Exploits de l'armee de mer.*
[2] V. *supra* note 1 p. 564.
[3] Thessalonique ou Salonique, ville grecque qui est située dans le golfe Thermaïque.
[4] La Slavonie (ancienne réserve d'esclaves de l'empire romain) est une vaste plaine agricole située en Croatie. Cette plaine est limitée au nord par la Drave, au sud par la Save et à l'est par le Danube.
[5] Piyâle Pacha et Turgut Reis reprirent aux Espagnols l'île de Djerba en 1560 après en avoir massacré des milliers. V. Carion, *op. cit.,* t. II, pp. 308-309.
[6] « En 1565, à la tête d'une flotte de 181 voiles, il [le grand-amiral Piyâle Pacha] débarqua à Malte plus de 25000 hommes, bientôt renforcés par les troupes de Turgut Re'îs, bey de Tripoli depuis qu'il avait arraché la place aux chevaliers en 1551. Le siège, historique, de Malte devait durer plus de trois mois, du 20 mai au 11 septembre. La pugnacité des défenseurs et l'arrivée d'une flotte napolitaine de secours décidèrent finalement les Ottomans à rembarquer », v. Mantran, *op. cit.,* p. 155.

seroit surpris : & avant que nostre armee se retirast pour hyverner, il seroit bon qu'elle laissast dans l'Isle de Candie[1] quarante galeres, pour se presenter à un besoin. Pendant l'hyver, du costé de la Hongrie, faudroit traiter avec les Vvalaques & Moldaves, qui sont sujets aux Turcs, & neantmoins grands ennemis, pour la souvenance qu'ils ont des maux fraischement reçeus, à fin de les faire armer contr'eux, & envoyer quelque eslite d'hommes soudoyez, pour se joindre aux forces Chrestiennes, ou [440] faire autres remuemens profitables. Quant aux Transsylvains[2], qui leur sont tributaires, on les feroit aussi aisément remuer, lequel renfort serviroit beaucoup, mesmement pour s'oposer aux Tartares, si les Turcs les faisoyent donner dans les païs des Chrestiens, pour faire diversion. Car pour cinquante mille ducats par mois, ils en font marcher cinquante mille à cheval, qui comme sauterelles font des degast innumerables. En un mesme temps conviendroit aussi pratiquer avec les Grecs, à fin qu'au renouveau ils se declarassent, lors qu'ils verroyent les armees de mer & de terre estre esbranslees, & se jettassent sur les Turcs, qui sont respandus & demourans dans toutes ces Provinces.

LES effects de la quatrieme annee, que nous avons mise pour but de ceste[3] glorieuse conqueste, seroyent encore plus memorables que les precedens. Pour ceste occasion faudroit-il que la bonne union des Princes continuast, à fin que les provisions necessaires ne vinssent à defaillir, & y a apparence qu'elle persevereroit, veu que la prosperité ayant tousjours acompagné les entreprises, chacun estant rempli de bonne esperance voudroit s'efforcer de parvenir à la fin tant desiree. Doncques avec plus grand courage, & les mesmes hommes des autres annees, l'armee de terre se mettroit aux champs, & de meilleure heure que les autres fois. Desja seroit arrivé à Belgrade abondance de minutions de l'Artillerie, & plus de deux mille chevaux de surcroist pour parfournir son equipage, & non moins de trois cens chariots pour les vivres : car au partir de là il faudroit abandonner les fleuves. Et en ceste sorte s'achemineroit-on, pour donner perfection à l'œuvre, vers la ville de Sofia, qui est au commen- [441] cement de la Bulgarie : pource que les Cartes monstrent que c'est le plus droit pour aller à Constantinople, n'en estant pas esloignee de cent lieuës Françoises[4]. Elle est en planure, & nullement fortifiee. Il y a apparence que les Turcs ne voudroyent faire là leur

[1] Candie était le nom d'origine de la ville d'Héraklion qui est située sur l'île de Crète. Pendant longtemps, le nom de Candie a aussi désigné l'île de Crète.
[2] Les principautés de Valachie, de Moldavie et de Transylvanie étaient autonomes, mais elles versaient un tribut aux Ottomans, ce qui leur donnait le statut de vassales de l'empire Ottoman.
[3] *Des exploits & effects des deux armees en la quatrieme & derniere annee de ceste guerre contre les Turcs.*
[4] Une lieue équivaut à 3,2 kilomètres ; selon La Noue il y aurait donc 320 km entre les deux villes, mais il y en a environ 500 km.

teste[1] : mais ayant fait sortir les habitans d'icelle, & consumé & transporté les vivres, l'auroyent laissée vuide de toutes choses, pour aller à Philippopoli faire la grosse masse de leur camp. Ceste ville, qui est outre les montagnes de Thrace[2], est renommee pour la bataille que Cassius & Brutus y perdirent[3] : & est assise en païs tres-fertile, sur bonne montagnette, au pied de laquelle passe une petite riviere peu gueyable. Or ce lieu seroit fort propre & bien choisi pour y faire grande resistance, & y hazarder la bataille, à cause que ce n'est si pres du siege de leur Empire, que la perdant ils peussent estre prevenus, estans en efroy, ne si loin qu'ils ne peussent y recueillir de bonnes reliques de leur armee, la fortune leur ayant esté contraire : & ay opinion que là ils combatroyent, voire que leur Empereur s'y trouveroit en personne. Et comme pourroit-il souffrir qu'on l'allast attaquer jusques dedans sa caverne, sans se defendre, comme font les bestes genereuses ? encore que ceste nation soit pleine d'injustice & de crauté, elle ne laisse pourtant d'estre furieuse & hardie, & avecques cela elle a sa reputation fort recommandee. Les Chrestiens auroyent aussi matiere d'accroistre leur espoir, en considerant qu'il n'y auroit plus ni grands fleuves, ni villes fortes jusques à Constantinople : ains qu'ils trouveroyent seulement une armee puissante qui leur feroit resistance, dequoy les hommes valeureux se resjouïssent : & n'y a rien qui les fasche, sinon quand ils sont [442] contraints de combatre contre la faim, la soif, les maladies, le grand chaud, ou le froid, dautant qu'il n'y a vertu qui ne soit accablee de telles incommoditez. J'estime que vers la mi-Juin l'armee Chrestienne pourroit arriver à Philippopoli[4] : auquel lieu si les Turcs s'estoyent retranchez & parquez en lieu avantageux il y auroit peine à les en tirer. Et pource qu'il ne leur est jamais avenu de le faire, mesmes quand leurs Empereurs y sont presens, je veux plustost presumer qu'ils suyvroyent leurs anciennes coustumes, qui est de venir audacieusement au combat : comme fit Bajazeth premier contre Tamburlan, encor qu'il eust un exercite tres-numereux[5]. Les forces des Turcs seroyent, à mon avis, de deux cens vingt mille hommes, & celles des Chrestiens de quatre vingts mille : car quelques uns auroyent esté laissez aux dernieres garnisons, pour les escortes. Et n'y a doute que les uns & les autres ne fussent bien affectionnez à vaincre, dautant que ceste bataille seroit comme un

[1] « *Faire teste*. Tenir tête, résister », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1965, t. VI, « Teste ».
[2] V. *supra* note 1 p. 550.
[3] V. la vie de « Marcus Brutus », dans Plutarque, *Les vies des hommes illustres,* Michel Vascosan, Paris, 1565, p. 693 v°.
[4] Philippopolis, actuellement Plovdiv, ville Bulgare située dans la Thrace, région partagée entre la Grèce, la Bulgarie et la Turquie.
[5] Alors que Tamerlan assiége Ankara (anciennement Angora), Bajazet I[er], ayant rassemblé toutes ses armées, vient le surprendre. Mais de nombreuses défections vont considérablement l'affaiblir et Tamerlan remportera une victoire totale sur le sultan, le 28 juillet 1402. V. Mantran, *op. cit.*, p. 56. Ce fait est aussi rapporté par Carion, *op. cit.,* t. II, p. 261.

arrest definitif de toute la guerre. Je ne parleray point de l'ordre : car si celui, dont j'ay fait mention par ci devant, n'estoit bon, lon en establiroit un autre plus propre, & remettroit-on l'evenement à Dieu, qui seroit (ainsi qu'on doit esperer) favorable à ceux qui l'adorent, contre ceux qui le deshonnorent.

QUANT je me represente ceste grosse guerre ici, & ces superbes armees, & que de[1] l'autre part je me mets devant les yeux nos petites de par deça, il me souvient de ce qu'Alexandre respondit à Antipater qu'il avoit laissé en Macedoine, lors qu'il alla à la conqueste d'Asie. Antipater lui escrivit que quelques ennemis s'estoyent eslevez contre lui, & que desja ils avoyent [443] dix ou douze mille hommes aux champs, & qu'il lui envoyast secours. Il me semble, lui manda Alexandre, qu'à ceste heure que je combats contre les puissantes armees de Darius, & que je vay conquerant ce grand Empire d'Asie, que toute vostre petite guerre de Macedoine n'est autre chose qu'une guerre de chats & de rats : parquoy resistez au mieux que pourrez[2]. On dira qu'en nos debats civils on y remarque quelquefois de beaux exploits militaires, encores qu'ils ayent esté au petit pied[3], comme les batailles de Dreux, sainct Denis, Montcontour, donnees en France, & les sieges de Rouan & de la Rochelle : & en Flandres sept ou huit grosses desfaites, & les sieges de Harlem, Maestrik, Tournay & Oudenarde[4]. Je le confesse : mais encores cela n'est-il point à comparer à la journee de Lepanto, que gaigna le seigneur Dom Juan[5]. Je croy aussi que le siege de Malte, où il fut tiré quatre vingts mille coups de canon, & donné quatre ou cinq assauts[6], & celui de Nicosie en Cypre[7], qui en soustint quinze (ainsi qu'aucuns l'ont escrit) doyvent estre preferables à ceux que j'ay alleguez. Les guerres contre les infideles sont celles que les braves Capitaines & soldats devroyent cercher de cent lieuës[8], & fuïr les civiles de cinquante, qui par leurs cours continuel vont devorant, & consumant, & avecques peu de memoire[9], la fleur des Royaumes & des Republiques.

[1] *Combien est importante la guerre contre les Turcs, à comparaison de toutes les autres guerres.*
[2] V. Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 1, p. 330 r°.
[3] « *Petit pied*. Faible mesure », Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1961, t. V, « Pied ».
[4] Ces trois batailles ont respectivement eu lieu en 1562, 1567, 1569. Le siège de Rouen a eu lieu en 1562 et celui de La Rochelle en 1573 ; ceux de Haarlem, Maastricht, Tournay et Oudenarde en 1572, 1579, 1581 et en 1582.
[5] V. *supra* note 3 p. 552.
[6] V. *supra* note 8 p. 566.
[7] V. *supra* note 8 p. 527.
[8] « On dit hyperboliquement, cent *lieuës*, pour marquer une fort grande distance », v. Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. II, « Lieuë »
[9] « Memoire, se dit aussi de la bonne ou mauvaise reputation qu'on laisse aprés soy », v. *idem*, « Mémoire ».

JE ne descriray point qu'elle seroit ceste grande bataille : car il faut croire qu'aux[1] autres combats precedens on n'auroit point veu une telle animosité, ni de si furieuses charges. Somme qu'apres avoir combatu trois grosses heures, je cuide qu'ils nous laisseroyent une victoire sanglante : mais ce seroyent d'honnorables [444] sepulchres que ceux qui se bastiroyent là, & non ceux qui s'acquierent par querelles particulieres, où en la plus grand'part les ames font naufrages. Ici le desir seroit juste, la cause juste : ce qu'estant adjoint avec une singuliere valeur, que plusieurs auroyent ici monstree, il en reviendroit une renommee perpetuelle qui couronneroit encor' la posterité des hommes illustres, qui y seroyent demourez. Estans donc les Turcs en route, & leur camp pillé, on seroit contraint de sejourner huit ou dix jours à Philippopoli[2] (qui ne feroit resistance apres ceste grand perte) pour se rafraischir, & faire racommoder les blessez, & de là faudroit hazarder plusieurs Grecs separément, pour aller jusques à Saloniki[3] les advertir du bon succes, & le mander à l'armee de mer, à fin qu'elle s'avançast vers Constantinople : car sans les deux forces conjointes il seroit dificile de l'assieger. La perte, que les Turcs auroyent faite en ceste bataille, ne pourroit estre encor si grande qu'il ne se sauvast encor cent trente mille hommes, desquels aucuns se pourroyent espandre par le païs, pour pourvoir à la conservation de leurs familles qu'ils auroyent laissees : & le gros tireroit vers Constantinople, avecques leur Empereur pour y faire leur derniere resistance, dautant qu'en la campagne ils n'oseroyent plus se presenter. Et pource que la ville n'est forte, on doit penser qu'en extreme diligence ils dresseroyent des fortifications de terre, & feroyent leurs esplanades[4], dressans cavalliers pour y accommoder grand' quantité d'artillerie. Tous les vivres des environs retireroyent-ils aussi en la ville, pour la defense de laquelle ils ne laisseroyent moins de quarante mille hommes. Et est à presumer que le grand Seigneur, avec ses thresors & [445] concubines, ensemble bon nombre de cavallerie, passeroit en la Natolie[5] (qui est l'Asie Mineure) pour y aprester un nouveau secours.

NOSTRE armee de terre, à mesure qu'ils feroyent les preparations susdites[6], s'avanceroit aussi peu à peu, laissant dans Philippopoli[7] garnison sufisante, pour tenir les

---

[1] *De la principale bataille contre les Turcs.*
[2] V. *supra* note 4 p. 568.
[3] V. *supra* note 5 p. 566.
[4] « Espace uni et découvert au devant d'une place fortifiée et qui comprend tout le terrain qu'on a aplani depuis le pied du glacis de la contre escarpe jusqu aux premières maisons des faubourgs », v. Comte de Chesnel, *Encyclopédie militaire et maritime : Dictionnaire des armées de terre et de mer*, Armand Le Chevalier, Paris, 1865, t. 1, p. 498.
[5] V. *supra* note 2 p. 562.
[6] *Suite de la victoire.*
[7] V. *supra* note 4 p. 568.

chemins. De là elle iroit à Adrianopoli[1], qui est une grande cité qui, à cause de sa foiblesse, ne s'opiniastreroit : en laquelle il faudroit aussi poser quelques garnisons, & y resserrer tous les vivres qu'on pourroit : dequoy on n'auroit faute, si en ce fait on estoit diligent. Cest ordre devroit aussi estre observé que les gens de guerre ne courussent sus, sinon à ceux de la nation Turquesque, & que tous les Chrestiens fussent exempts de pillage & de servitude. Alors de cinquante lieuës à la ronde, ils viendroyent aporter vivres. Aux grandes armees une bonne police & severe justice se doit establir : autrement, pour la multitude des meschans & gens desbauchez qui s'y rangent, tout tomberoit en confusion, si leur malice n'estoit bridee, & punie par tels moyens. Pendant le petit sejour qu'elle fera à Adrianopoli, de trois ou quatre jours, faisons avancer l'armee de mer, à quoy elle ne seroit restive, ayant sçeu le succes de celle de terre, & tireroit vers les chasteaux qui gardent le destroit de l'Hellespont[2] : & y a apparence que les Turcs, memoratifs de leurs pertes, & ne voulans rien hazarder temerairement, se serviroyent de l'avantage du lieu, se plaçans là pour y combatre, où ils seroyent flancquez de l'artillerie desdits chasteaux. Encores auroyent-ils ceste commodité qu'on ne le y pourroit attaquer, qu'avecques quatre vingts ou cent galeres de front. [446]

LE premier jour que nostre armee se presenteroit en bel ordre, pour voir la[3] contenance de l'armee ennemie, on lui tireroit force cannonades, & elle rendroit le mesme, puis se retireroit, considerant l'assiete forte où elle seroit placee. Le soir on consulteroit, & les sages Mariniers opineroyent qu'on ne tentast rien mal à propos. En fin les Capitaines resoudroyent de jetter gens en terre du costé de l'Europe, avec artillerie, pour batre & prendre l'un des chasteaux, pour desloger les Turcs de cest avantage, veu qu'il n'y auroit que quatre ou cinq cens chevaux, qui parussent de ce costé-là, & du costé d'Asie plus de deux mille. A l'aube du jour on sortiroit quatre mille corcelets, & six mille harquebusiers, & trente canons de galeres, tirez par les forçaires. En marchant, ceste cavallerie viendroit agacer les nostres, mais on lui donneroit tant de mousquetades, qu'elle s'escarteroit bien. La nuict suyvante on approcheroit de la forteresse, & ayant accommodé l'artillerie, le jour venu on battroit. Ce qui feroit proposer aux Turcs de jetter vingt mille hommes sur les bras des nostres, pour les tailler en pieces, ou donner avec cent cinquante galeres dedans nostre armee, pour faire le mesme, veu qu'elle seroit desfournie. Mais ce deuxieme conseil estant trouvé meilleur les Turcs le mettroyent à execution : ce que nostre armee apercevant, elle feroit la moitié du chemin avec les galeres equipees, qui pourroyent estre deux cens : & chacune armée estant en trois corps

[1] Aujourd'hui Edirne, ville qui se situe dans une région turque limitrophe de la Grèce et la Bulgarie.
[2] Le détroit des Dardanelles est le passage maritime reliant la mer Égée à la mer de Marmara.
[3] *Exploits de l'armee de mer.*

s’affronteroit audacieusement : mais apres avoir combatu plus d’une grosse heure, la victoire demeureroit nostre, & se sauveroit seulement le tiers des galeres ennemies. Au mesme temps se prendroit aussi le chasteau qu’on auroit [447] batu, ayant enduré un furieux assaut. En ceste maniere viendrions-nous à estre maitres de ce superbe pas, où Xerxes fit construire un admirable pont de vaisseaux, & les reschappez, qui pourroyent estre encor plus de cent galeres, iroyent porter à Constantinople la nouvelle de leur mesavanture. Les nostres ayans sejourné audit lieu cinq ou six jours, tant pour donner ordre aux blessez, que pour prendre l’autre chasteau, & mis, bonne garnison en tous deux, prendroyent la volte vers Constantinople, & y arriveroyent deux ou trois jours apres l’armee de terre. Et sçachans de chacun costé la venue des forces, attendues & victorieuses, il ne faudroit demander quelles resjouïssances.

MAIS si faut-il dire avecques verité que ce dernier acte seroit plus difficile que les[1] autres : car une bataille, bien qu’elle soit debatue, si n’est-ce que l’œuvre d’un jour, là où forcer une grande multitude d’hommes, couverts de remparts, & accommodez de toutes provisions, c’est un tesmoignage de grande experience des chefs, & hardiesse des soldats, quand en deux mois on y peut parvenir. L’armee de terre estant arrivee à deux lieuës de la ville, les meilleurs chefs, avec vingt mille chevaux & sept ou huit mille harquebusiers, iroyent reconoistre le logis à demi-lieuë pres, & bien considerer ce qui le pourroit rendre mal seur & incommode. Et ne faut douter que là ne s’attachast une grosse escarmouche, par ce que les Turcs, estans si puissans en la ville, voudroyent monstrer leur animosité & peu d’estonnement. Le lendemain on se viendroit loger là de fort bonne heure, & s’accommoderoit-on de quelques legeres tranchees, à la teste & la moitié des flancs. Et à fin que l’armee navale peust communiquer [448] avecques celle de terre, & y envoyer seurement provision, seroit besoin de faire de mille en mille pas de petis forts, acompagnez de tranchees, pour la seureté des passages, jusques à la mer, ausquels ouvrages, tant les pionniers, que la pluspart des soldats, besongneroyent sept ou huit jours. Ce qu’estant parachevé, on iroit reconoistre la ville de plus pres, où il ne faudroit moins demourer de quatre ou cinq jours : car j’ay ordinairement veu que des reconoissances hastives & precipitees s’en ensyuvent des erreurs tres-lourds. Maintenant il faut voir comme il seroit meilleur d’assaillir. Mon avis est que ce fust seulement par un endroit : car separant l’armee la garde des tranchees se trouveroit trop foible, & ne pourroit soustenir les sorties. J’estime qu’il conviendroit mettre dedans six mille corcelets, & autant d’harquebusiers au moins, & trois mille chevaux aux flancs, en lieu

[1] *Du siege, des assauts & de la prise de Constantinople.*

couvert, le tout estant appuyé du corps de l'armee, qui n'en seroit esloigné que de la portee du canon. La premiere tranchee se feroit à mille pas du camp, & en forme defensive, estant garnie de flancs à propos, & de deux ailes longues de cinq ou six cens pas, tirans vers le camp : & à fin qu'on ne fust si aisément environné par derriere par quelque soudaine sortie, on la feroit capable de dix mille hommes. La seconde s'aprocheroit à cinq cens pas pres de la ville, en forme ofensive : & de cent pas en cent pas un petit circuit de gabions[1], pour y retirer les enseignes avec une forte garde, où lon pourroit combatre un quart d'heure. A vingt pas plus outre on placeroit vingt & cinq canons en trois gabionnades[2] pour tirer aux defenses, qui seroyent defendus de jour par l'harquebuserie de la tranchee, & de nuict par quel- [449] que petite tranchee defensive des costez. Je laisse à penser combien ils auroyent desmonté de pieces en cinq ou six jours, posees sur leurs nouvelles fortifications faites à la haste. En ceste assiegement ici faudroit proceder avecques diligence & impetuosité : car quand on donne temps à un grand peuple, il bastit en un mois une autre ville, n'ayant à besongner qu'en cinq cens pas de long. Et quand on se seroit asseuré de l'artillerie de dedans, on commenceroit à dresser la grande batterie, aprochant les pieces à deux cens pas pres de la muraille, & les logeant avecques toute la seureté que faire se pourroit. Deux bresches se feroyent seulement, mais larges & raisonnables à quoy cinquante canons, favorisez de dix longues coulevrines, ayant ouvré l'espace de six jours, il y a apparence que les chevaux y pourroyent monter. Je ne parleray point des sorties, escarmouches, & autres especes de combats, qui ordinairement se feroyent, dautant qu'on les peut mieux imaginer en general, que les prevoir en particulier. Alors les vieux conseilleroyent, & les jeunes se hazarderoyent, & ceux de moyen aage regarderoyent à conserver : somme que chacun voudroit avoir part à bien faire. Du costé de la mer, autres entreprises se dresseroyent, tant en gros qu'en petit, pour s'entresurprendre : de sorte que ceste mortelle & sanglante tragedie se trouveroit embellie par la diversité de tant de nouveaux actes. Mais celui que je veux reciter maintenant seroit le principal : car estans les bresches tres-amples, il ne faudroit plus temporizer, ains se preparer pour l'assaut general. Il est à presumer que les Turcs auroyent remparé leurs murailles, & outre cela fait encor de grands retranchemens par derriere, en intention de [450] defendre l'un & l'autre jusques à la mort. Et quant aux fortifications de dehors, pour avoir eu peu de temps à les bastir, se trouvans imparfaites, elles pourroyent estre gaignees avec peu de perte. L'æmulation, pour

[1] « C'est un grand panier rond sans fond d'un clayonnage grossier, que l'on dresse sur le sol qu'on garnit de terre, de gravois, de branchage, etc., pour préserver le soldat contre le feu de l'ennemi […].On forme ainsi le parapet des sapes, des logements ou des tranchées […] », v. Comte de Chesnel, *Encyclopédie militaire et maritime : Dictionnaire des armées de terre et de mer*, Armand Le Chevalier, Paris, 1863-1864, t. 2, p. 582.
[2] « Retranchement fait avec des gabions », v. *id*.

avoir le premier rang d'assaillir, seroit grande parmi tant de nations, (car de l'armee de mer seroyent venus quatre mille Espagnols, & autant d'Italiens) & chacune nation voudroit maintenir sa gloire ancienne : à quoy on remedieroit par le sort. Or une chose qui nuist merveilleusement es assauts, est, d'assaillir avecques confusion & desordre : ce qui arrive aisément quand il faut rafraischir les hommes. Parquoy, à mon avis, il suffiroit de deux mille hommes, à chacune bresche, à la fois, lesquels estans rafraischis deux fois de pareil nombre, ne faudroit employer pour les trois assauts que douze mille hommes, sans comter deux mille Avanturiers, qui seroyent departis par lesdites troupes, lesquelles apres avoir combatu une heure chacune, en oyant le son des trompettes se retireroyent de la bresche, pour donner lieu aux autres, ou lon leur tireroit cannonades. A la defense de ceste premiere muraille, n'y auroit pas moins de huit mille Turcs, que tant la necessité que l'honneur devroyent bien faire combatre. Nos assaillans aussi, estans à la veuë de toute l'armee, ne voudroyent monstrer aucun signe de lascheté. Donques ayant tiré en furieuse baterie, depuis l'aube du jour jusques à midi, alors le signal de marcher seroit donné. Il ne faut point descrire la forme de cest assaut, ains imaginer que si aucun fust onc obstiné, & furieux, que cestui-ci le seroit. Et pour n'en mentir point, je doute qu'on les peust emporter, & encores qu'on le fist, tousjours les Turcs, qui resteroyent, [451] iroyent se jetter dans les fossez de leur retranchement, tout semé d'artillerie & d'harquebuserie, où lon ne les oseroit poursuyvre. Il est à croire, que pendant la plus grand chaleur des assauts, eux feroyent une saillie, de la ville, avec cinq ou six mille chevaux & quelques harquebusiers, pour troubler & faire un divertissement. Ce que nos Chefs ayans bien preveu, les remeneroyent batant jusques dans les fossez. Et s'il avenoit qu'eussions esté repoussez du premier assaut, on continueroit encores de tirer cinq ou six mille coups de canon, pour aplanir les bresches : & puis en donner un autre, auquel on se pourroit rendre maistres du rempar. Alors se faudroit-il loger-là, & dedans le fossé, & estre vigilant. En apres on besongneroit en toute diligence, jour & nuict, pour accommoder place dans ledit rempar pour trente canons. A quoy faudroit employer trois jours, à cause des combats & alarmes continuelles, qu'on auroit, estans si proches les uns des autres. L'artillerie estant logee, on tireroit quatre jours en batterie pour fracasser ces nouvelles fortifications, & selon qu'elles seroyent bien ou mal entendues on auroit plus ou moins de peine. J'estime que les Turcs, nous voyans si avancez, voudroyent paravanture tenter un parti d'hommes reduits au dernier desespoir, qui seroit d'essayer de surprendre nostre armee de mer, pource qu'ils auroyent bien encores six vingts galeres, & ayans choisi l'occasion d'une nuict sombre, ils sortiroyent en trois corps du port, & de plaine furie iroyent donner dans le milieu de nos vaisseaux, & venans ainsi inopinément cela les estonneroit & mettroit en quelque desordre :

toutesfois par la valeur des Capitaines & soldats la victoire seroit nostre : mais [452] avec grosse perte. Ce dernier remede leur ayant esté tres-dommageable, ils n'auroyent plus autre recours qu'à la simple defensive : & les Chrestiens, ayans le cœur engrossi pour ceste heureuse avanture, ne demanderoyent qu'à parachever par un dernier effort leur glorieuse entreprise. Ainsi donc, quand l'artillerie auroit fait la voye aussi pleine qu'elle auroit peu, toute l'armee de terre se mettroit en bataille, & seroyent ordonnez vingt mille hommes pour donner aux bresches : & six mille pour presenter & donner des escalades, tant pour amuser que pour estonner les ennemis. L'armee de mer aussi s'achemineroit pour attaquer par le port. Il ne faudroit point d'aiguillons, pour piquer les nostres : car estans incitez à bien combatre, pour destruire cest empire, qui a tant vilipendé le nom de Christ, & oppressé ses disciples, pour l'honneur & pour une si riche proye, chacun se transformeroit en un Hercules. Et si le signe estant donné, on verroit partir ces valeureuses troupes en bon ordre, & aller droit planter leurs enseignes sur les parapets des ennemis. Certes on n'auroit encores rien veu de si furieux ni de si sanglant, & l'ardeur des uns & le desespoir des autres produiroyent des actes pleins de merveilles. En fin, apres avoir combatu plus de deux grosses heures, les nostres ayans esté rafraichis une fois, se feroyent maistres du retranchement, s'estans les plus braves Turcs fait hacher en pieces sur le lieu, en combatant, & les plus coüards prendroyent la fuite, pour cercher les cachettes que la peur enseigne, & abandonneroyent une honnorable sepulture pour une infame. Du costé de la mer les nostres, apres avoir aussi combatu, entreroyent en la ville. Par ce moyen ceste tres-renommee [453] cité, apres avoir esté pres de cent quarante ans entre les mains de ces cruels Barbares, viendroit à estre restituee à ses antiques possesseurs. L'Empereur Mahumet la prit en cinquante quatre jours[1], & les Chrestiens n'auroyent employé gueres plus de deux mois à cest effect, combien qu'elle auroit esté defendue d'une bien plus grande puissance. Mais lui en sa victoire exerça toutes especes de cruautez, insolences & vilenies, dequoy il nous faudroit du tout esloigner : au contraire user de mansuetude & moderation envers le peuple, desirant plustost de le voir converti & dans les Temples loüer Jesus Christ, que de voir leurs corps sanglans estendus morts dans les rues. Toutesfois en la furie, il est à presumer que beaucoup seroyent occis. Les soldats ne seroyent restifs apres à se jetter sur la proye qui seroit abondante : aussi auroyent-ils bien merité quelque recompense de tant de labeur. Mais les hommes magnanimes ne s'amuseroyent pas à cela, & se contenteroyent de l'honneur, & de quelque cimeterre, ou autre chose pareille, pour reporter en

[1] V. *supra* note 2 p. 518.

leurs maisons, & les pendre à un cabinet, à fin que leurs enfans, voyans ces despouilles honnorables, conquises par leurs peres, en lieu si digne, se souvinssent d'imiter leur vertu.

L E S histoires racontent que Mahumet, trois jours apres l'expugnation, alla au[1] Temple de saincte Sophie[2], rendre graces solennelles à son faux dieu. A plus forte raison devroyent les Chrestiens alors chanter des sainctes loüanges au vray Dieu qu'ils adorent, & les faire retentir, non seulement dedans les Temples, ains par les rues & campagnes, pour avoir obtenu, par sa faveur, une si triomphante victoire, & desiree de si longue main. L'ordre ayant esté donné à ce qu'il n'arrivast [454] mutination entre les nations, pour le pillage, & apres leur avoir donné terme pour en ordonner, on renvoyeroit les gens de guerre loger en leurs quartiers, sinon ce qui seroit choisi pour la garde de la ville, & pourvoyeroit-on au peuplement d'icelle, & à la bonne police. Et dautant qu'il pourroit y avoir dans le fonds du païs plusieurs villes où nombre de Turcs se seroyent retirez, on envoyeroit deux armees, chacune de quinze mille hommes, avec artillerie, pour nettoyer le tout. Pareillement iroyent cent ou six vingts galeres, pour mettre sous l'obeïssance Chrestienne les places maritimes. On retiendroit les pionniers pour besongner aux fortifications de Constantinople, dans laquelle on logeroit cinq Regimens d'infanterie pour la garde, & deux mille lances, avec cinquante galeres dans le port. Et si on estoit ja entré dedans l'automne, auquel temps il fait mauvais aller sur la mer, & sur la terre, on repartiroit les armees en garnison es lieux les plus commodes de la Grece, & de la Thrace[3], & autres provinces. Et semble qu'il seroit necessaire que la Majesté Imperiale passast là son hyver, assistee du conseil des Princes confederez, à fin que leur dignité empeschast les desordres & insolences que les grandes prosperitez ameinent.

T O U T E S ces choses estans executees, il conviendroit regarder (suyvant ce qui a[4] esté dit au commencement) au partage des païs conquis, & selon que les Princes & Republiques auroyent despendu en la conqueste leur adjuger ce que justement ils auroyent merité. Davantage, faudroit reserver plusieurs places, pour les braves Chefs & Capitaines, qui se seroyent valeureusement portez, & auroyent fait choses segna- [455] lees. Mais il me semble qu'il vaut mieux attendre à departir le gasteau, quand nous l'aurons entre mains, qu'en discourir en vain à present. Seulement on doit penser, que si on s'acordoit bien en la conqueste, il n'y auroit discord au partage. Quelqu'un pourra dire, en se mocquant, que j'ay bravement discouru en papier, ce que je lui confesseray estre vray. Il ne niera pas aussi, si la

[1] *Deportemens apres la prise.*
[2] Saint Sophie est une basilique chrétienne du VIe siècle qui devient une mosquée après la prise de Constantinople par Mehmed II.
[3] V. *supra* note 1 p. 550.
[4] *Partage des païs conquis.*

troupe, que j'ay ici proposee, estoit en compagne, qu'elle ne bravast encores plus : & suis bien marri que nous n'y sommes desja, à fin que fissions avec l'espee par effect, ce que je ne fay ici que par ombre avec la plume. Mon but est seulement de piquer les Chrestiens à se resveiller & se ressentir. Que si en mes propos je me suis fourvoyé en quelques poincts, par faute de conoistre les lieux, les façons des nations, la qualité des Potentats, & ce qui seroit le plus convenable à cestui-ci qu'à cesstui-là, j'advouëray tousjours mon erreur, auquel ma bonne affection m'a fait tomber.

C'EST en somme ce qui me semble de l'issue de ceste tant juste & necessaire[1] entreprise. Et si les Princes Chrestiens eussent eu moins de dissensions entr'eux, & plus de compassion des miseres des peuples, qui reclament le nom de Jesus Christ, il y a long temps qu'eussions brisé la moitié des fleaux, qui maintenant nous frappent. En telle guerre on n'auroit la conscience agitee d'aucun remord, & n'y verroit-on les maux & confusions dont les nostres sont pleines : ains tout se conduiroit suyvant les reigles militaires, & les peines & loyers seroyent distribuez par raison. Et ne faut douter qu'un tel voyage ne fust aussi memorable que celui qu'entreprit Godefroy de Bouillon. Il ne tiendra qu'aux Rois & autres Potentats, qui ont souveraine [456] puissance sur leurs peuples, que la main ne soit mise à l'œuvre. Ce qui leur seroit beaucoup plus profitable & honnorable que s'amuser à quereller avecques leurs voisins : ou sous l'ombre de pieté souffrir tant de sang se respandre entre leurs sujets, & rendre leurs guerres domestiques & perpetuelles. Je sçay bien qu'il y a entre nous des disputes sur le fait de la Religion. Pour cela les Catholiques & Evangeliques ne laissent pas d'estre freres, entez sur un mesme tronc, qui est Jesus Christ. Mais ces prophanes Mahumetistes, qui reverent un Dieu imaginaire, lequel (suyvant le dire de l'Escriture) est plustost un diable, & qui souillent l'honnesteté & saccagent le monde, quelle conjonction & societé pouvons-nous avoir avec eux ? C'est contre tels ennemis, qui sont ravisseurs de nos biens, les bourreaux de nos corps, & empoisonneurs de nos ames, que nous devons contester, avecques nos espees. Mais entre ceux qui portent un mesme titre, les differens se doyvent terminer avec douceur & verité.

FIN.

[1] *Conclusion de ce discours.*

DE LA PIERRE PHI-
losophale[1].

VINGT TROISIEME DISCOURS.

APRES que la conoissance des bonnes lettres (qui par un singulier benefice de[2] Dieu s'est respandue en plusieurs lieux en ce dernier siecle) les arts & les sciences ont recouvré leur ancien lustre[3], beaucoup de personne ayans veu ceste clarté paroistre, qui avoit par si longues annees esté comme ensevelie, s'en sont aidez pour estre seurement guidez à la recerche des choses dificiles & cachees : & selon que chacun en a esté plus esclairé, plus a-il penetré avant dans la profondeur des admirables secrets qui sont semez par tout l'univers. Encores aujourd'hui, qui voudra jetter les yeux en quelque païs que ce soit, verra la mesme affection & diligence en plusieurs, telle que l'ont euë ceux qui les ont precedez, pour trouver la perfection des choses, que ceux-là en leur temps avoyent aussi recerchees. Mais tout ainsi que d'un grand nombre d'archers qui tirent, il y en a peu qui atteignent le blanc[4], aussi ne se rencontre-il gueres de personnes qui parviennent au but qu'ils avoyent conçeu en leur imagination : & de ce defaut en doit-on plustost accuser la foiblesse de l'esprit humain que les arts & sciences, desquelles qui sçait bien user, & les rapporter à leur vraye fin, ob- [458] tient une grande partie de ce qu'il desire.

OR entre ceux qui sont adonnez (mais trop curieusement à la poursuite des divers[5] objects, il n'y en a point qui ayent plus besoin d'estre admonnestez, que ceux qui font profession, par souffleries continuelles, de vouloir faire enfanter à leurs fourneaux de grands

[1] V. l'étude de I. R. Morrisson sur ce discours : « La Noue et l'alchimie », dans *BHR*, XLIV, 3, Genève, Droz, 1982, pp. 587-599. Pour avoir une idée précise de l'importance du phénomène culturel de l'alchimie dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, v. l'article de D. Kahn, « Alchimie et littérature à Paris en des temps de trouble : Le Discours d'Autheur incertain sur la pierre des philosophes (1590) », dans *Réforme, Humanisme, Renaissance*, vol. 41, 1995, pp. 75-122.

[2] *Fruit de la conoissance des lettres.*

[3] Le point de vue de La Noue est topique. Nous retrouvons l'expression ce cet enthousiasme pour les livres et les sciences qu'ils contiennent dans la Préface à la *Bibliothèque* d'Antoine du Verdier : « Or si les sciences sont les vrais biens & richesses de l'homme, les choses qui nous les conservent, & les nous rendent familieres, quand nous voulons nous en servir, peuvent à bon droit estre nommees thresors : ce sont les livres esquels repose gage tant precieux, qu'au monde n'y a rien qui le passe en valeur, ne qui en approche : moyenant si dignes instrumens un si grand bien se communique par tous temps & lieux, sans diminution de sa bonté & prix. De maniere que celuy qui a un docte livre, se peut dire posseder un grand thresor […] ». V. *La bibliotheque d'Antoine du Verdier*, Par Barthelemy Honorat, A Lyon, 1585, f. xiiij.

[4] C'est-à-dire, le « But à atteindre ». Voir Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1925, t. I, « Blanc ».

[5] *De ceux qui se travaillent trop curieusement apres la recerche de l'or par le moyen de l'Alchymie.*

thresors, qu'ils cuident que tant de longues espreuves produiront en evidence[1]. Car on doit avoir compassion de voir quelqu'un en erreur, aller faire perte de ses ans, & de sa peine, sans en rapporter fruict quelconque[2]. C'est ce qui m'a esmeu de leur faire ce petit advertissement, qu'ils prendront s'il leur plaît en bonne part, par lequel je pretens leur monstrer par raisons vulgaires, aisees à comprendre, & selon ma portee, qu'ils s'abusent aux moyens qu'ils[3] tienent pour parvenir à la fin où il tendent. Puis apres, je diray un mot de quelques doctes Philosophes Alchymistes, qui poursuyvent le mesme object, & de ce qu'on peut juger de leur fait si rare, & si inconu. Finalement, ayant confessé qu'il y a une vraye pierre philosophale (mais plus spirituelle que materielle) je declareray quelle elle est, & qu'estant soigneusement cerchee elle se peut trouver, & estant trouvee apporter richesse & contentement incomparable.

J'ESTIME qu'il y a aujourd'hui de trois manieres d'hommes, qui se meslent de[4] cercher l'or par les voyes de l'Alchymie. Les premiers, estans pauvres, sont incitez par la necessité qui les presse, à recourir à cest art, par lequel ils esperent trouver les remedes propres à leur indigence. Les seconds, sont gens qui ont de la doctrine, lesquels sont sollicitez par la curiosité de leur esprit, de fonder les plus belles œuvres [459] de Nature : mais ce qui plus les pousse est la friandise du profit. Les troisiemes, sont Seigneurs, ayans des moyens, dont les persuasions d'autrui ont tellement remué la cupidité (qui aspire tousjours à grandeur & richesse) que pour obtenir l'un & l'autre, ils se sont disposez à user de cest art. Or par l'examen des causes, qui esmeuvent les uns & les autres, on pourra juger lesquels ont meilleure intention. Cependant il y a grande presomption que tous visent & tirent à ce diable d'argent.

OR voici comme j'ay ouï quelques uns d'eux discourir. Ils disoyent qu'il y a eu au[5] passé de tres-doctes personnages, comme Mercure Trismegiste[1], Geber[2], & quelques Arabes,

[1] La Noue distingue deux types d'alchimistes : il y a, d'un côté, les « souffleurs » ou alchimistes empiriques qui n'ont pas de savoir théorique et qui se fient à l'expérimentation ; d'un autre, les alchimistes doctes qui étudient avant de pratiquer leur art.

[2] Selon Amyrault, La Noue aurait payé pour voir une expérience menée par un alchimiste : « Il trouva mesme que le gouverneur de Limbourg, & le Sieur de Monceaux […] ayans voulu faire quelques experiences touchant le grand œuvre des Alchimistes, & retiré dans leur forteresse quelcun de ces gens qui se vantent d'y sçavoir de grands secrets, la Noüe contribua cent escus pour avoir sa part de divertissement. Dequoy sa femme estant advertie, elle eut peur que l'ennui de la prison, & l'exemple, & la compagnie, ne l'emportassent à faire à ce mestier là quelque notable dépense […]. Mais il luy manda incontinent qu'elle ne se mist point en peine, & qu'il ne s'engageroit point si avant dans cette affaire […]. Qu'il n'avoit esté porté à cela que par une simple curiosité de voir quelques unes des opérations de ces gens […]. Que ses trésors estoient au ciel, & qu'il tenoit comme pour rien toutes les richesses de la terre, en comparaison de la connoissance de Dieu & des progrès que par sa grâce, il faisoit tous les jours en la piété », v. Amyrault, *La Vie de François, seigneur de la Nouë, dit bras-de-fer*, Leyde, 1617, pp. 282-283.

[3] *Sommaire de ce discours.*

[4] *Trois sortes d'hommes qui se meslent de l'Alchymie.*

[5] *Leurs discours & pretextes.*

qui ont employé leur aage en la consideration des choses naturelles & supernaturelles, lesquels ont en leurs livres laissé par escrit plusieurs belles instructions touchant la pierre philosophale, ou poudre de projection, qui est d'une vertu si admirable. Que combien qu'ils ayent parlé fort obscurement, si est-ce que ç'a esté de telle façon qu'ils ont esté entendus depuis par quelques esprits excellens, qui ont donné claire interpretation de leurs hautes conceptions, en mettant en pratique (ce qui s'est fait en divers siecles) ce que les premiers se contentoyent d'avoir conu par theorique : car l'un & l'autre estant conjoint ensemble, lon a fait voir par tres-belles preuves aux sens ce qui n'estoit anciennement compris que par l'intelligence : & ainsi se sont descouverts des secrets merveilleux. Vrayement ce propos à belle apparence, & est appuyé sur des authoritez de graves personnages. Ce que les soufleurs courans observent diligemment, pour mieux faire valoir la marchandise. Et [460] ne sçay si j'oserois alleguer si tost ce que me dit un jour d'eux un docte Alchymiste : c'est qu'ils estoyent les heretiques de leur secte. Je m'en rapporte à ce qui en est. Or si les considerations de l'antiquité ont comme petites flammesches peu allumer en leurs cœurs ce desir dont on les void bruslans, les receptes & quelques livrets modernes[3], traitans de la mesme matiere, qui ont esté mis en lumiere, l'ont acreu davantage, & encor plus l'experience : tellement qu'ils s'en trouve aucuns qui sont tous ravis, quand ils devisent de l'excellence de cest art.

---

[1] Nommé à tort Mercure Trismégiste, il s'agit d'Hermès Trismégiste, probablement égyptien, qui vécu au II[e] siècle. Il jouit d'une grande faveur au XVI[e] siècle et exerce une influence dans divers domaines. Son oeuvre comprend : « 1° un ensemble de traités, […] auquel on donna le sous-titre "de la Puissance et de la Sagesse de Dieu", 2° un traité intitulé *Asclépius,* dont le sous-titre est "de la Volonté Divine", enfin 3° des fragments de Stobée complètent ce *Corpus Hermeticum*, […] », v. *L'humanisme français au début de la Renaissance*, éd. A. Stegmann, V.-L. Saulnier, Paris, Éditions Vrin, 1974, p. 138 et sv. Après de nombreuses éditions latines puis italiennes au XV[e] siècle du *Pimandre* (premier livre du *Corpus Hermeticum*), paraît la version de Lefèvre d'Etaples (1505), puis celles de Du Préau (1549, Turnèbe (1554), enfin la traduction de François de Foix de Candale : v. *Le Pimandre de Mercure Trismegiste de la philosophie chrétienne, connaissance du verbe divin, & de l'excellence des oeuvres de Dieu* […], Par S. Millanges, A Bourdeaux, 1579.

[2] Jabir Ibn Hayyan (721-815) était connu sous le nom de Geber ; il est considéré comme le fondateur de l'alchimie arabe. Vers 1260, paraît un ouvrage, la *Summa perfectionnis magesterii* du pseudo-Geber (il semblerait qu'il soit du franciscain Paul de Tarente), un des plus célèbres traités de l'alchimie médiévale, qui est inspiré du du *Liber septuaginta* de Jabir. Ajoutons que, dans son traité *De la verité Chrestienne,* Duplessis Mornay observe que le *Pymandre* est source de sagesse et en rapporte des extraits ; voilà comment il le présente : « Mercure Trismegiste, qui est (si vraiment ces livres sont de luy, & pour le moins sont-ils bien anciens) la source de tous, enseigne par tout, que Dieu est un ». V. Duplessis-Mornay, *De la verité de la religion chrestienne*, A Paris, Chez Claude Micard, 1585, pp. 27-29.

[3] Tel que, par exemple, Roch Le Baillif, *Le Demosterion*, éd. H. Baudry, Honoré Champion, Paris, 2005, p. 19 : « N'est-il pas cogneu nostre eau spagirique estre remede certain à ce cruel tourment Apoplexie, nostre preparation caricaire remede infaillible à la suffocation de la matrice, nostre dissolution lunaire au mal caduc, et la solaire à la lepre, nostre or diaphoretic à la verolle, et ses ulceres : les fleurs sulfureuses à la Phtysie, l'extraction de la ratelle d'un bœuf au flux excessif des femmes, l'huile de cannelle admirable aïde à leurs enfantemens, et nostre eau de cristal remede present au calcul, et gravelle? ».

JE representeray la suite de leurs raisons, qui sont telles, à sçavoir, Que Dieu n'a[1] point orné l'homme d'intelligence en vain, & que ç'a esté à fin qu'il considerast la grandeur & beauté de ses divins ouvrages, & qu'il en tirast fruict autant qu'il lui estoit permis, pour lui en rendre apres toutes loüanges. Qu'il avoit manifesté par le passé infinies choses singulieres & admirables : mais qu'il s'estoit tousjours reservé de temps en temps quelques nouveaux secrets à discourir, à fin que telle varieté incitast davantage chacun à reconoistre que l'abondance de ses œuvres est inepuisable. Que depuis cent ans seulement les Indes Occidentales avoyent esté descouvertes[2] (au paravant inconues) où il semble que tous les thresors de la terre soyent enclos. Aussi qu'en ces derniers temps, l'art de transmuer les metaux imparfaits en parfaits, & de les multiplier en quantité, s'estoit comme ressuscité, lequel la barbarie & l'ignorance avoit tenu long temps enseveli. Pareillement avecques le feu lon avoit apris d'extraire les essences de plusieurs choses, dont se composoyent des medecines souveraines, tant pour conserver la san- [461] té, que pour guerir les maladies. Par le propos de ceux-ci, il appert que la pierre philosophale consiste en ceste transmutation & multiplication. Ce que tous les autres disciples de l'art, & les livrets qui en traitent, afferment aussi : chose qui apporte admiration, & donne sujet tres-ample de disputer.

MAIS premier il convient declarer quelques maximes qu'ils tienent. Ils disent[3] (suyvant l'opinion de quelques anciens philosophes) que la terre a dans ses entrailles enclose une certaine matiere commune à tous metaux, apte à recevoir les formes qui lui peuvent convenir, & qu'estant icelle matiere eschauffee d'une certaine chaleur, enfermee dans ladite terre, par une longue succession d'annees elle se purifie & liquefie : puis apres vient à se congeler & endurcir. Ainsi ayant perdu peu à peu en ceste generation lente ses qualitez imparfaites, en fin elle acquiert ceste perfection, où nature tend d'amener chacune chose. En ceste maniere afferment-ils, que les metaux s'engendrent, & puis d'imparfaits viennent à se rendre parfaits : dont l'or tient le premier degré, & l'argent le second. Ces fondemens ainsi posez, aucuns esprits speculatifs ont imaginé que avecques l'art il estoit possible d'imiter la nature. & premierement que la matiere requise & necessaire se pouvoit trouver. En apres qu'on pouvoit faire, voire en peu de temps, avecques une chaleur artificielle, ce qu'en plusieurs annees la terre faisoit par sa chaleur naturelle. Avecques ces belles persuasions,

---

[1] *Suite de leurs discours.*
[2] La Noue arrondit le nombre d'années, les premiers voyages vers les Amériques ayant eu lieu à partir de 1492.
[3] *Leurs maximes.*

plusieurs ont fait, tant par le passé que maintenant, des experiences infinies, pour trouver (comme on dit) la feve au gasteau[1].

CERTES on doit louër les personnes qui dedient [462] leurs labeurs pour recercher[2] ce qui sert d'aide à la vie humaine, & en quoy on void reluire des marques aparentes de la sagesse de Dieu : mais aussi est-il bien requis que ceux qui se sentent avoir l'esprit agile n'entreprenent pas d'entrer si avant dans les deserts de tant de secrets inconus, qu'ils n'ayent un droit jugement & la discretion pour guides, de crainte de s'esgarer & perdre, comme ont fait plusieurs, qui par un bouillant desir de trop sçavoir, estans portez sur les ailes de la temerité, & voulans s'eslever trop haut, sont retombez en bas, ainsi que fit Icarus[3]. L'experience a monstré qu'il y a eu des choses qui ont esté quasi aussi tost inventees que recerchees, comme l'Imprimerie, & l'invention de l'Artillerie[4] : & n'est point fait mention qu'on ait long temps travaillé pour les trouver. Il y en a eu aussi d'autres, qu'on n'a depuis deux mille ans sçeu bien entendre : comme la proportion du diamettre à sa circonference[5], la cause de la saleure & du reflus de la mer, & la raison de ce haut mouvement qui s'appelle de trepidation[6] : ce qui doit servir de reigle pour s'arrester aux choses possibles, & fuïr les impossibles[7]. Les souffleurs respondront que celle qu'ils cerchent ne l'est pas, combien que ce soit un supreme secret. Vrayment j'advouëray que c'est un grand sercret, veu que personne ne l'a encores peu descouvrir : mais je ne nieray que ce soit une des plus belles fins, de la philosophie, ainsi qu'ils se persuadent. Et pour mieux le conoistre, je la diviseray

---

[1] « *Trouver la feve du gasteau, la feves au gasteau. trouver la feve*. Faire une trouvaille, une affaire avantageuse », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1950, t. IV « feve ».

[2] *Examen de leur curiosité.*

[3] Le mythe d'Icare était connu et était largement exploité par les poètes, v. M. Eigeldinger, *Le mythe d'Icare dans la poésie française du XVI[e] siècle,* CAIEF, 25, 1973, pp. 261-280.

[4] La Noue reprend un lieu commun de l'époque qui oppose l'imprimerie à l'artillerie : le premier est d'inspiration divine alors que le second est suggéré par le diable. Rabelais s'en sert aussi dans la lettre que Gargantua écrit à son fils Pantagruel : « Maintenant que toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées […]. Les impressions tant élégantes et correctes en usance, qui ont été inventées de mon âge par inspiration divine, comme à contre-fil, l'artillerie par suggestion diabolique […] ». V. Rabelais, *Les cinq livres*, La pochothèque, 1994, « Pantagruel », chap. VIII, p. 347.

[5] La Noue parle du nombre Pi, que l'on définit comme étant le rapport entre la circonférence d'un cercle et son diamètre.

[6] Ce terme est utilisé au XVI[e] siècle, qui « […] en termes d'Astronomie, est un mouvement qu'on attribuë à des cieux nommez cristallins, qu'on s'est imaginé dans l'hypothese de Ptolomée estre au dessus de la region des Planetes, pour expliquer de certains mouvements presque insensibles qu'on a observez à l'axe du monde, que les Modernes expliquent plus aisément en parlant de l'inclination de l'axe de la terre » (v. Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. III, « Trépidation »).

[7] Palissy aussi pense que le secret de la transmutation doit resté caché : « Je n'entens parler sinon contre ceux qui veulent usurper pour vivre à leur aise un secret que Dieu a reservé à soi, aussi bien comme la puissance de faire végéter & croiser toutes plantes & toutes choses ». V. Palissy, *Discours admirables*, Chez Martin le Jeune, Paris, 1580, p. 116.

premierement en la morale & politique, puis en la supernaturelle : en apres en la naturelle qui regarde les choses elementaires.

LA premiere & seconde partie, qui considerent les mœurs & les polices, & les[1] mouvemens celestes, & [463] les substances separees de toute matiere, ont un beaucoup plus digne sujet que cestui-ci n'est : car les choses metalliques ne sont comparables à la beauté des cieux, ni à l'excellence des vertus. Ce qui est tout notoire : parquoy il convient que ceste partie de philosophie, qui regarde les choses naturelles, marche en troisieme lieu. Et toutesfois qui leur demanderoit, si le bien qu'ils poursuyvent n'est pas de ceux qui se doyvent mettre au rang des souverains, beaucoup diroyent qu'ouy. Et que signifie cela, sinon attacher la felicité de l'homme à la terre ? qui est chose du tout repugnante à sa dignité. Car l'or est creé pour lui servir, non pas pour tenir en servitude ses affections, comme il fait de tous ceux qui se le proposent pour le plus beau & profitable pris, où ils puissent atteindre. Par le passé la mesme convoitise qui se void aujourd'hui en a esmeu plusieurs à fouiller dans les cavernes obscures de la terre, & la fendre & transpercer, pour en tirer ce metal, comme encor on continue en aucunes regions : mais ces inventions nouvelles de l'engendrer par les fourneaux monstrent que l'ardeur de maintenant est plus desmesuree qu'elle ne fut onc, tant est engravee es entendemens des hommes ceste persuasion que celui qui possede de l'or en abondance est heureux.

C'EST pourtant une opinion fausse, & que l'experience a tresbien confirmé : car si[2] nous voulons regarder les Empires & les Republiques anciennes, nous verrons qu'aussi tost que l'or y est entré, à mesme heure y sont entrez les vices : & que lors qu'ils ne se servoyent que de monnoye d'airain, la vertu y resplendissoit. C'est l'or qui fit quasi renverser par guerres civiles l'empire Romain, & depuis ruïner par les disso- [464] lutions & superfluitez qu'il y engendra. Ceux des Assyriens & des Medes furent changez & abolis, quand Sardanapalus[3] & Darius[1], remplis d'or jusques à regorger, mesprisoyent ce qui estoit plus

---

[1] *Des parties de la philosophie, & sçavoir si l'Alchymie se rapporte à quelqu'une d'icelles.*
[2] *Que l'abondance & possession de l'or a plus fait de mal que de bien au monde.*
[3] Assurbanipal : roi d'Assyrie de 669 à 627 av. J.-C., connu des Grecs sous le nom de Sardanapalus. Assiégé par les Babyloniens et les Mèdes et incapable de se défendre, il aurait rassemblé dans son palais son entourage et toutes ses richesses et aurait mis le feu à l'ensemble du palais. La Noue a pu lire son histoire chez Budé, dans le *Summaire ou Epitome du livre de Asse*, Paris, 1529, Fol. LXXI - LXXII. Plutarque le compare avec Alexandre de nombreuses fois dans « De la fortune ou vertu d'Alexandre », v. *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, p. 308 r° et p. 313 v°. La Noue a pu lire aussi son histoire dans les commentaires de Loys Le Roy qui sont insérés dans la traduction des *Politiques* (v. *Les politiques d'Aristote,* trad. Loys Le Roy, Chez Ambroise Drouart, 1599, pp. 357-358).

recommandable. Mais la republique Lacedæmonienne, quand a-elle vescu plus heureusement, sinon lors que la monnoye estoit de fer ? & quand l'or y retourna en usage & estime, ce fut le commencement de sa cheute. Je ne sçay qui seroit celui qui voudroit plus priser un Caligula, qui despendit, en deux ans de paix, soixante sept millions[2], ou Fabricius, qui n'ayant or ni argent en sa petite maisonnette, estoit cependant, à cause de sa justice & prouësse, le gardien de la Republique Romaine[3] ? Qui est-ce qui jouissoit de plus de contentement, ou le philosophe Platon, discourant en l'Academie, ou Denis le tyran au milieu de ses thresors[4] ? C'estoit celui qui rendoit par doctrine les hommes bons, & non l'autre qui par ses richesses les corrompoit. Certes on a quasi tousjours veu que l'or a plus fait de miserables que d'heureux : dautant que la science de le bien acquerir & d'en bien user est donnee à peu. Je n'allegue point ces exemples pour rendre l'or contemptible : mais c'est seulement pour faire conoistre qu'à ceux qui sont destituez de prudence, il est nuisible, & qu'il a d'autres choses qui lui sont preferables. Car quand on aura veu qu'en la pluspart des siecles ç'a esté un instrument fatal, qui a si terriblement remué toutes les cupiditez des hommes, & que tant de maux en sont procedez, on se gardera mieux de s'assujettir à lui, veu qu'il est fait pour servir, & non pas pour regner.

MAIS je diray aussi en sa louange que c'est un metal excellent, doüé de belles[5] qualitez, & fort necessaire, [465] pour aider à ce que la commutation de toutes choses se face avecques plus grande facilité, servant de pris commun à ce qu'on veut eschanger, & d'ornement precieux à ceux qui sont es hautes dignitez. On le doit donc priser selon l'utilité

---

[1] Darius III (v. -380 - -330), roi des Perses qui a guerroyé contre Alexandre. On le trouve cité de nombreuses fois chez Plutarque ; v. notamment *Les vies des hommes illustres,* Michel Vascosan, Paris, 1565, p. 471 v° où il parle de ses richesses. La Noue a aussi pu lire son histoire chez Budé, *op. cit.,* fol. XXI.

[2] L'histoire était connue au XVI[e] siècle. Fourquevaux la mentionne dans le *Le secret des finances,* s.l. 1581, liv. II, pp. 10-11, ainsi que Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner [...]. Contre Nicolas Machiavel Florentin*, 1576, pp. 563-564. La Noue l'a certainement lue chez Budé, *op. cit.*, fol. XX : « Suetone recite que Tybere successeur Dauguste entache davarice violente & tyrannique, assembla en xxiii ans qu'il fut en lempire vingt & sept mille fois sesterces. Laquelle somme fut dedans lan dissipee par lincomparable, & a vray dire prodigieuse & execrable prodigalite de Caligula son successeur. Laquelle somme valloit autant que soixante & sept millions cinq cens mille dessus couronne ».

[3] Caius Fabrucius, consul et général romain qui remporta de nombreuses victoires qui lui apportèrent gloire et richesse, mais il préféra toujours se défaire des présents et butins pour vivre pauvrement. V. Plutarque, *op. cit.,* « Pyrrhus », p. 277 v°.

[4] Après la mort de Socrate, Platon décide de quitter Athènes pour voyager. Son parcours l'amène à Syracuse, où il entre dans la cour de Denys I[er] l'ancien. Il espère alors former le tyran pour en faire un « philosophe-roi », mais il échouera. L'anecdote est chez Plutarque : « […] ainsi que lon dit qu'en la ville de Syracuse quand Platon y arriva, et que Dionysius tout à coup fut espris d'un furieux amour de la philosophie, le chasteau du tyran fut plein de poulciere, pour la multitude d'estudians qui trassoient les figures de la Geometrie. Mais depuis que Platon se fut courroucé à luy, et qui Dionysius eut abandonné la philosophie, se remettant de rechef à faire grand chere, à l'amour, à follastrer, et se laisser aller à toute dissolution […] », v. *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, « Comment on pourra discerner le flateur d'avec l'amy », p. 42 r°.

[5] *De l'utilité & de l'usage de l'or : item des maux causez par l'abus d'icelui.*

qu'on en reçoit, sans lui attribuer davantage : mais quand la convoitise s'enflamme si fort qu'on vient à le magnifier excessivement, au lieu d'en bien user, ainsi qu'on doit, alors il se convertit en poison. Car il produit les meurtres, inimitiez, pompes, & impudicitez : & est occasion de guerres & pillages, & le plus souvent infecte les hommes d'une tres-vilaine avarice. C'est pourquoy Lycurgus le bannit de Lacedæmonienne[1], & par mesme moyen en chassa les delices, mortelles pestes des Republiques. On pourroit encores repliquer en sa faveur, que quand les anciens ont voulu loüer le premier temps, ils l'ont appellé le siecle[2] d'or : mais il faut entendre que c'estoit pour representer l'integrité des hommes d'alors, en la comparant à la pureté de l'or, comme les autres temps, qui ont suyvi, ils les ont figurez par l'argent & l'airain[3]. Car tout ainsi qu'il surpasse les autres metaux en perfection, aussi les premiers hommes ont esté plus excellens en bonté que leurs successeurs, qui sont tousjours allez degenerans. Toutesfois si on vouloit nommer le siecle où nous vivons, le siecle doré, on le pourroit faire avecques raison : parce que l'or est tellement cheri & adoré, qu'avec icelui toutes choses s'obtienent, & sans lui rien ne se fait. Qui a de l'or, on lui fait honneur, & qui n'en a est estimé un belistre : & les grands ne veulent pas seulement en estre revestus, ains que leurs maisons en reluisent. Mais si on vient à considerer les mœurs des hommes, on les verra si alte- [466] rees, qu'avec meilleure raison on les pourroit appeler mœurs de fer que d'or. Un bon Evesque ancien disoit que du temps que les vaisseaux de l'eglise estoyent de bois, les Evesques estoyent d'or : mais que quand les vaisseaux furent faits d'or, les Evesques devindrent de bois[4]. Ce qui rend tesmoignage de la mutation qu'il aporte en ceux qu'il possede, car en fin il maistrise son possesseur, & le plonge en orgueil & intemperance, s'il n'est bien retenu par le frein de la bonne doctrine.

---

[1] Lycurgue est un législateur de Sparte qui en écrit la constitution; l'une de ses mesures était de remplacer la monnaie d'or et d'argent par des lingots de fer pour mettre fin à la thésaurisation : « […] il descria toute sorte de monnaye d'or & d'argent, & ordonna que lon useroit de monnaye de fer seulement, de laquelle encore une grosse & pesante masse estoit de peu de pris : tellement que pour en loger la valeur de cent escus, il falloit en empescher tout un grand cellier en la maison, & falloit une paire de boeufs pour l'y trainner. Or estant par ce moyen l'or & l'argent banny du païs de Laconie, il estoit force que plusieurs crimes & malefices en sortissent aussi […] », v. Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 1, « Lycurgue », p. 71 r°.

[2] *Du siecle d'or.*

[3] Dans son « Hymne à la Justice » écrit en 1555, Ronsard évoque aussi le mythe de l'âge d'or, interrompu par l'ouverture de la boîte ou jarre qu'ouvrit Pandore, laissant s'échapper tous les maux : « DIEU transmist la JUSTICE en l'âge d'orça bas/ Quand le peuple encor' innocent ne vivoit pas/ Comme il fait en peché, & quand le Vice encore/ N'avoit franchy les bords de la boette à Pandore ». V. Ronsard, *Hymnes*, éd. Albert Py, Droz, Genève, 1978, p. 132, v. 49-52.

[4] Le dire de cet évêque était connu, il s'agit de Wynfrid de Wessex (vers 680-754), appelé Boniface de Mayence ou saint Boniface. Joachim du Chalard avait mis sa parole en vers : « Au temps passé en l'aage d'or, Crosse de boys, evesque d'or / En ce temps sont aultres les loix, / Crosse d'or, evesque de bois ». Cité dans Du verdier, *op. cit*., p. 772.

QUELQU'UN dira qu'on peut aussi abuser de plusieurs autres choses, comme de[1] la justice, des femmes, & du vin, qui sont encores plus necessaires à la vie humaine qu'il n'est, dont toutesfois l'usage ne doit estre interdit pour les abus qui y survienent. Je ne veux pas aussi conclurre qu'il le faille interdire, comme fit Lycurgus[2], ains monstrer que c'est un chemin fort glissant, où aisément on tombe, comme quand on marche sur la glace : aussi est l'or la vraye glace sur laquelle nos cœurs trebuschent, quand ils laissent la bride si longue à leur cupidité qu'elle ne se peut arrester. Beaucoup de gens ont opinion, que la richesse est comme nue & trop simple, si par quantité d'or elle n'est rendue de plus grande splendeur. Certes on ne peut nier qu'il ne lui donne beau lustre, mais aussi ceste apparence est cause de faire errer le jugement, en ce qu'il aprouve tellement les choses superflues, qu'il en mesprise les necessaires. Quelqu'un pourroit avoir sa maison remplie en abondance de tout ce qui est propre & convenable pour l'entretenement des siens, pour recueillir ses amis, & aider aux estrangers. Mais s'il n'a de precieux vases & meubles, & autres superfluitez, on estimera qu'il est pauvre : car la coustume a tant gaigné sur les hommes, que [467] la richesse est reputee par les choses dequoy on se pourroit bien passer, & non par celles de l'usage desquelles on ne[3] se peut priver. Quoy qu'on en juge, si est-ce que voici une grande incommodité qu'apporte l'or, c'est qu'il donne moyen à un homme de se ruïner soudainement : car si son esprit est malade des folies modernes, il aura consumé mille livres de rente en une[4] masquarade, en deux ou trois habillemens pour lui, ou en un festin, ou au jeu, ou en presens à sa maistresse, sans quasi qu'il y ait pensé. Avant que l'or fust en si grande abondance, & que l'usage des toiles d'or, d'argent, & draps de soye, estoit comme inconu, & les pierres precieuses tres-rares, mesmes un prodigue en plusieurs annees ne pouvoit quasi despendre son bien. Aujourd'hui il y a mille vanitez, qui esmeuvent les hommes vains à s'apauvrir en un jour. Rabelais dit que Panurge en ses voyages d'Italie aprint plus de soixante & dixhuit inventions pour recouvrer argent : mais apres qu'il eut quelque temps hanté les François & les Espagnols, il sçavoit plus de cent magnifiques manieres pour le despendre : qui fut occasion que tousjours il mangeoit son bled en herbe, laquelle bonne coustume est encores bien pratiquee entre nous[5]. Apres que les nations barbares eurent envahi tant l'empire Occidental

---

[1] *Combien l'abus de l'or est dangereux, & en quelle estime & usage est l'or maintenant.*
[2] V. *supra* note 1 p. 585.
[3] Nous avons ajouté ici « ne », cet oubli étant signalé dans les errata.
[4] *Des maux procedans de la vanité de ceux qui pensent estre riches, ayant beaucoup d'or.*
[5] La Noue semble nous faire part d'un souvenir de lecture peu précis du Pantagruel. « Rabelais ne nous dit point que Panurge ait séjourné en Italie, ni qu'il ait fréquenté les Espagnols, lorsqu'il nous décrit les "manières" qu'avait son héros pour trouver de l'argent "à son besoing" (*Pantagruel,* ch. XVI) ou pour dépenser les revenus

que l'Oriental, & saccagé toutes les richesses qui y estoyent, l'or & l'argent demeurerent par quelques siecles moins communs : mais apres que les Espagnols & Portugais eurent descouvert tant de nouvelles terres, alors, comme une pluye vehemente, ces richesses minerales & les pierreries vindrent à se descharger en toutes les provinces de la Chrestienté : de sorte qu'elles y abondent aujourd'hui. Qu'est-il reus- [468] çi de tout cela autre chose, sinon un embrasement de convoitises en general, & une extreme avarice en aucuns, & des prodigalitez desbordees en d'autres, avec des superfluitez en si grand nombre que la coustume a introduites, que mille Hercules auroyent bien à faire à tuer ces monstres. Somme que tout cest or & argent, pour dix hommes qu'ils ont enrichis, en ont apauvri dix mille. Quel propos y a-il donques de leur attribuer le pouvoir de les rendre heureux ? Quand Platon & Aristote traitent des biens & où ils doyvent tendre, il ne les vont pas cercher dans les entrailles de la terre, comme il sera declaré ci apres. Pour ceste occasion les souffleurs doyvent estre repris de vouloir persuader que la fin de leur art est de si grande excellence : car c'est mettre en erreur plusieurs autres, qui ne sont desja que trop enclins à cercher es choses materielles leur contentement.

LES pauvres sauvages du Perou, avant que nostre convoitise eust ravi leur or, en[1] avoyent en si grande quantité que tous les utensilles de leurs maisons en estoyent, & n'en faisoyent non plus d'estime que nous faisons du fer : car fust à l'amasser, le garder, & en user, ils n'en recevoyent ne peine ni passion. Mais depuis qu'on leur eut enseigné, & qu'ils virent paroistre tant d'imperfections qu'on commet[2] apres l'or, ils devindrent miserables comme nous, & ont fait (par maniere de dire) des Dieux de la mesme matiere qu'auparavant ils fouloyent aux pieds[3]. Au commencement qu'on trafiqua avec eux, ils donnoyent pour un cousteau, ou autre instrument à couper, le double, ou le triple pesant d'or, estimans l'utilité de ce metal, que nous reputons tres-vil, plus grande que de l'autre que [469] nous estimons si precieux. Et qui en voudra parler avecques la raison, faudra qu'il confesse que le fer est bien plus necessaire, pour la commodité de la vie humaine, que l'or, en le considerant comme instrument, sans lequel la pluspart des arts ne se peuvent exercer. Mais ce qui a si extremement fait admirer l'or (qui toutesfois n'est à mespriser, ainsi que j'ay dit) c'est l'orgueil, les superfluitez, les delices, & la curiosité des hommes.

---

de sa châtellenie de Salmigondin (*Tiers Livre*, ch. II) », v. Plattard, « François de La Noue, lecteur et imitateur de Rabelais », dans *Revue du Seizième Siècle*, t. 7, 1920, pp. 168-169.

[1] *L'or a amené la barbarie des Sauvages en l'Europe, & a rendu les Sauvages finalement vrais sauvages.*

[2] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.

[3] V. *supra* note 4 page 518.

OR maintenant il faut respondre à leurs argumens, par lesquels ils veulent prouver[1] que les moyens de parachever leur œuvre sont possibles & aisees. Ils disent qu'il y a une matiere metallique, apte & idoine à se transformer es metaux parfaits, qui est la vraye semence dont l'or est produit : laquelle, comme le principal fondement sur quoy il faut bastir, il est besoin de bien conoistre. Que par le passé elle a esté conue de peu : mais qu'à present elle n'est ignoree de quelques excellens disciples de cest art, & qu'il est vray-semblable que ce ne doit pas estre une chose si estrange & inconue, veu que la matiere & semence des plantes, herbes, & oiseaux, sont notoires, mesmes aux hommes vulgaires. Et encor que la pluspart de ces belles operations de nature soyent cachees en la profondité de la terre, que pourtant l'esprit de l'homme atteint bien jusques à tels secrets, veu qu'il esleve sur la hauteur des cieux. Je respondray à ceci que nul ne peut nier que la matiere qu'ils cerchent ne soit, pource que nous en voyons les effects : mais de dire qu'elle est conue, là est la difficulté. Car encores que plusieurs nous soyent notoires, comme celles qui ont esté alleguees, si est-ce qu'il ne s'ensuit pas de là que nous puissions comprendre l'autre, qui est si long temps demeuree cachee : si- [470] non par le discours de l'entendement, jusques à ce que l'experience nous ait fait voir quelle est ceste matiere à la verité. Il y a eu des Alchymistes vulgaires, qui en leurs livrets ont voulu declarer quelle est ladite matiere. L'un a asseuré que c'estoit le vif argent, ou le soulphre : l'autre, les œufs ou le sang : & aucuns ont nommé encor plusieurs autres especes, qui ont esté occasion de mille & mille espreuves, lesquelles en fin ont esté trouvees fausses. Aucuns d'entr'eux afferment qu'il faut que la vraye matiere ait en soy puissance vegetative, & quelque similitude avecques ceste substance, en quoy elle doit estre transformee. Il semble quant à la vegetation, qu'ils ne parlent pas sans quelque raison : car puis qu'il convient que nature agisse & œuvre en ce fait, la matiere doit avoir ceste proprieté, & n'estre pas comme un caillou, ou un morceau de bois. Quant à la similitude, il est bien vrai-semblable aussi que la matiere, qui doit produire l'or, a convenance avecques icelui : pource que ce seroit mocquerie de penser que d'un œuf s'engendrast un arbre, & d'un gland un oiseau. Ces deux proprietez sont fort necessaires à la matiere dont nous parlons : cependant pour discourir de celles qui lui convienent, elle n'est pas pour cela trouvee, non plus que le sage des Philosophes, encores qu'ils l'ayent par leurs discours qualifié & formé, n'est pas pour tant trouvé.

[1] *Response à ce que les Alchymistes alleguent touchant la matiere metallique.*

MAIS quand je leur accorderay qu'ils conoissent la vraye matiere (qui est toutesfois[1] un grand poinct) encores auront-ils à prouver par quels moyens artificiels, c'est à dire, par quelle chaleur & regime ils lui peuvent donner la forme qu'ils desirent : ce qui n'est pas bien aisé à faire. Car encores que l'art soit imitateur [471] de nature, & que mesmes en aucune chose il lui puisse aider, si est-ce que les vulgaires Alchymistres n'oseroyent affermer qu'il se peust esgaller à elle. Ils replicquent là dessus que l'experience monstre que la vertu de l'art estant deuëment apropriee avec la force de nature, elle lui aide tellement, que la production des especes s'en ensuit, ainsi que la nature estant seule les auroit produites : comme aux œufs (qui est la matiere dont les oiseaux sont procreez) on leur peut bailler une chaleur artificielle, & si bien temperee, ou dans un four ou par autres voyes, qu'on en verra sortir les propres oiseaux que nature eust engendrez. On void aussi aux salines que l'art avec l'eau de la mer, aidé de la chaleur naturelle du soleil, donne forme au sel. Que si aux choses animees, voire inanimees, il y a tant de pouvoir, pourquoi n'agira-il puissamment es substances metalliques ? Je respondray que cest mal arguer de faire de quelques exemples particuliers es choses conues une reigle generale en celles qui sont encor comme inconues : & ce qui peut convenir à une ne peut convenir à plusieurs. Il est aisé à voir qu'il y a de la difference en la maniere que tient nature à l'engendrement des metaux, & des autres especes qui ont esté notees. Car icelle nous ayant rendu si communes les semences des plantes, arbres, & oiseaux, elle nous monstre aussi la facilité de leur generation. Mais c'est autre cas des metaux : car si la matiere d'iceux a demeuré jusques à ceste heure comme cachee, il ne faut pas s'esbahir si leur procreation est ignoree. Or qui voudra considerer, comme un grain de bled produit un beau & gros espic, ne remarquera en cela que bien peu d'aide de l'art, sinon quelque travail ou labourage de la terre, & au [472] semer. Ce qui proprement ne doit point estre estimé principale cause de la generation. Car c'est nature seule, qui ayant reçeu la semence en la terre, comme dans une matrice, l'eschaufe, la corrompt, la fait germer, croistre, & prendre la forme qui lui est propre : aussi le mesme effect se rencontre en la generation des metaux, laquelle s'acomplit par la seule vertu & puissance de nature, sans que l'art y puisse gueres servir. Et qui tireroit la matiere d'iceux hors de sa matrice (où nature par moyens occultes besongne en elle) pour penser par le moyen de l'art parfaire lesdits metaux, il se tromperoit grandement : car alors elle perdroit toute sa vigueur, & deviendroit imbecille.

[1] *A sçavoir s'ils peuvent donner forme à la matiere par eux imaginee.*

L E S Alchymistes Empiriques devroyent bien avoir apris ceci par tant de fausses[1] espreuves qu'ils ont faites depuis si long temps. Neantmoins elles ne les ont pas divertis de se promettre encor davantage : car ils afferment que ceste poudre de projection estant parachevee, on peut, en mettant une petite quantité d'icelle avec une grosse masse des metaux imparfaits, la reduire toute en or. Ils y procedent par degrez, disans qu'une once de ceste poudre en peut convertir mille en or : celle qui est mieux purifiee peut multiplier jusques à dix mille onces, & celle qui est en sa perfection fait multiplication, comme ils parlent, d'un poids sur cent mille. Voila les beaux fruicts qu'ils ont fait porter aux arbres de leur jardin, dont le moindre vaudroit plus de neuf mille escus, & le plus grand environ neuf cens mille. Certes si tels effects estoyent aussi veritables, comme les discours en sont magnifiques, on verroit beaucoup de jardiniers s'adonner à cultiver une terre si fertile.

L A commune opinion des hommes tient ceci com- [473] me une chose prodigieuse[2], mesmes plusieurs doctes s'esbahissent dequoy il s'en trouve tant qui se laissent emporter à telles persuasions, ausquels quand on demande comment une si grande augmentation se peut faire, ils respondent qu'on ne le doit trouver si estrange, veu que tous les jours on void des choses se faire en la mesme façon. Car, disent-ils, une chandelle allumee peut communiquer sa lumiere à cent mille autres, sans se diminuer, aussi la vertu de ceste poudre est si grande qu'elle communique sa propre substance aux autres metaux qui ont l'aptitude à la recevoir. Ceste similitude, à mon avis, ne sert pas de forte preuve en ce fait : pource que transmuer une masse de plomb en une masse d'or, qui est conversion de substance, est chose differente à donner au feu quelque matiere pour le nourrir & entretenir. Elle s'aperçoit encores mieux en ce que le feu ayant consumé ladite matiere l'un & l'autre perit apres : là où par la transmutation alleguee un metal parfait en doit resulter qui ait un estre continuel. Il faudroit qu'ils amenassent de meilleures raisons, & exemples, pour verifier ceste multiplication. Et si ainsi estoit, il s'ensuyvroit que l'art surmonteroit nature, parce qu'il feroit en peu de jours ce qu'elle ne fait qu'en longues annees. Voila ce que j'ay bien voulu respondre aux plus communs argumens qu'ils font ordinairement en leurs discours & devis. On pourra juger par là le peu de fondement, qu'ils ont pour bastir un si haut ouvrage. Ceux qui voudront prendre le loisir de regarder dans leurs livrets, & qui auront doctrine suffisante, pourront disputer plus au long & plus gravement avecques eux, à fin que la verité estant descouverte, plusieurs en sentent le benefice en se tirant de leurs erreurs. [474]

---

[1] *Dequoy l'experience devroit servir aux Alchymistes.*
[2] *Examen de la multiplication de leur poudre.*

QUANT à moy, je croiray tousjours qu'ils errent, par les voyes qu'ils tienent[1], jusques à ce que l'experience ait manifesté ce dequoy on est maintenant en doute. Et c'est une raison que nous leur representons souvent, disant, puis qu'il n'appert nullement qu'aucun des anciens ait descouvert le secret par les fourneaux, pourquoy ils s'obstinent à le recercher. Ils respondent que par le passé plusieurs l'ont conu, comme Salomon[2], sous le regne duquel l'or estoit en telle quantité, que tout son palais en estoit orné, & l'argent estoit commun comme le fer, & que l'abondance n'eust peu estre telle, s'il n'eust mis en pratique ceste philosophie occulte, en laquelle, à cause de sa sapience, il estoit tres-expert. Adjoustent que le Roy Midas, qui convertissoit en or tout ce qu'il touchoit[3] (ainsi que lon recite) sçavoit aussi l'art : & que les poëtes anciens, parlans de la toison d'or[4], ont par là entendu la pierre philosophale, laquelle n'a aussi esté inconue lors que l'Empire Romain a esté en sa grandeur. Toutesfois que depuis cela a demeuré comme enseveli, comme beaucoup d'autres choses, jusques en ces derniers temps, où aucuns personnages, recerchans dans les poudres de l'antiquité, ont retrouvé de petis fragmens de ceste admirable richesse : & disent[5] que les uns en ont fait demonstration, comme le grand Cosme de Medicis[6], & un Roy Edouard d'Angleterre qui reçeut ce benefice par Raimond Lule Catelan[7] : & les autres l'ont cachee, comme Arnauld de

---

[1] *Si entre les anciens quelqu'un s'est trouvé qui ait descouvert ce secret.*

[2] V. Budé, *op. cit.,* fol LXVI v° : « […] du temps de Salomon il y avoir tant dargent en judee quon nen faisait nulle estime, car le navire de Salomon et du roy Hyran allait une foys en trois ans en Thrace, & amenait grant force or & argent, tellement […] qu'il y eust tant dor et dargent en jerusalem, comme de pierres, et quant la maison de plaisance que Salomon avoir en la forest de Liban toute la vesselle et ustensiles estoyent dor fin ».

[3] « Comme se dit és fables estre advenu à Midas, auquel pour son insatiable souhait, advint que tout ce qu'on luy presentoit pour manger, devenoit or », v. Aristote, *Les politiques d'Aristote,* trad. Loys Le Roy, Chez Ambroise Drouart, 1599, p. 50.

[4] C'est au poète grec Apollonios de Rhodes (295-215 av. J.-C) que l'on doit le poème épique sur l'expédition et le retour des Argonautes, les *Argonautiques.* « […] Jacques Gohory fait entrer l'alchimie dans le domaine de l'emblématique avec l'*Hystoria Jasonis* (1563), publiée à l'intention du très jeune Charles IX, où il soutient que la fable de la Toison d'or, qu'il lui présente sous forme de gravure et de quatrains, dissimule en réalité les secrets du grand oeuvre […]. L'exégèse alchimique de cette fable est déjà presque un lieu commun en 1563 […] ». Tiré de D. Kahn, *Alchimie et Paracelsisme en France à la fin de la Renaissance (1567-1625),* Droz, Genève, p. 129.

[5] La Noue en a peut-être entendu parler par ses amis ou par l'alchimiste qu'il aurait rencontré (v. *supra* note 2 p. 579).

[6] Côme de Médicis (1389-1464), banquier et homme d'État italien, fut le fondateur de la dynastie politique des Médicis, qui a dirigé Florence durant une partie de la Renaissance italienne. Il fonda l'Académie platonicienne à la tête de laquelle il nomma Marsile Ficin. Ce dernier s'intéressa à l'alchimie (il traduisit le *Corpus Hermeticum* de Trismégiste) mais on ne connaît pas vraiment les rapports de Côme avec l'alchimie.

[7] Raymond Lulle (vers 1233-1316) était philosophe, scientifique et penseur mystique majorquin. Plusieurs ouvrages alchimiques lui ont été attribués, mais il ne croyait nullement en la transmutation des métaux et il l'a exprimé clairement dans ses ouvrages : v. A. Llinarès, « *Propos de Lulle sur l'alchimie* », in Bulletin hispanique, LVIII, 1966, p. 86-94. Pour ce qui est de son voyage à Londres et de sa fabrication d'or pour le trésor royal, rien n'est certain et sa rencontre avec Edouard III aurait été impossible, puisque le monarque devint roi en 1327, soit onze ans après la mort de Lulle. Rabelais se moque de Lulle en faisant figurer dans la librairie de Saint-Victor un ouvrage imaginaire de Lulle intitulé « *de Bastifolagiis principum* » (soit *Des batifolages des Princes*) dont il est l'auteur. V. Rabelais, *op. cit.,* p. 339.

Ville neufve[1] & Theophraste Paracelse[2]. Bref, appuyez sur une semblable multitude d'exemples ils s'estiment imitateurs de ce qui a desja esté pratiqué, & non de choses imaginaires.

VRAYEMENT je ne m'esbahirois point de voir [475] les novices de l'art, peu[3] versez aux histoires, se repaistre quelquesfois de ces belles vanitez : mais quand les maistres mesmes veulent persuader aux autres que ces imaginations sont veritables, c'est apprester à rire[4] aux escoutans. Et pour leur respondre je diray premierement que l'exemple de Salomon est allegué en leur desfaveur : car ce fut David, qui lui amassa la pluspart de ses thresors, & n'est point escrit qu'il s'en soit jamais trouvé de si grands. L'Escriture saincte tesmoigne[5], qu'il lui laissa pour le bastiment du Temple cent mille talens d'or, & un million de talens d'argent : ce qui revient à six vingts millions d'escus, selon la suppution de Budee. Mais quasi toutes ces richesses estoyent provenues des ruïnes & despouilles des peuples Cananeens & Amorrheens, que David acheva d'exterminer selon l'ordonnance de Dieu. Et quant à Salomon, ce fut un Roy de parfaite sagesse, mais il ne s'en est point servi à l'effect qu'ils pretendent : mesmes on void par ce qui est escrit en la Bible[6], d'où on lui apportoit l'or & l'argent. Il est dit que ses navires alloyent avec ceux de Hiram Roy de Tyr en Ophir (qu'aucuns interpretent les Indes) en querir, & le poids de l'or qu'on lui apportoit estoit de six cens soixante & six talens d'or. Or le talent d'or des Hebrieux (ainsi que quelques uns ont dit) valoit sept mille escus, dont toute ceste somme se monteroit pres de cinq millions d'or, qui estoit une richesse merveilleuse alors. Aucuns d'eux y a qui estiment pourtant que l'or d'Ophir estoit celui qu'il tiroit des fourneaux[7], à laquelle impudente affirmation il ne faut nulle response. Mais je me veux servir de l'exemple de Salomon, pour monstrer que leur art est faux : car si lui qui a eu une sapience incompa- [476] rable, & a conu tout ce qui peut tomber en l'entendement humain, n'a point escrit avoir en soufflant trouvé ce secret, ains au contraire declaré aucuns moyens par lesquels richesse lui est venue, est-il pas à presumer que

---

[1] Arnaud de Villeneuve (env. 1238-1311) médecin catalan, astrologue et alchimiste. Ses œuvres ont été rassemblées et imprimées à Lyon dans un ouvrage intitulé *Opera omnia* en 1504.

[2] Theophrast von Hohenheim, dit Paracelse (1493-1541) : médecin suisse, alchimiste, astrologue dont l'intérêt allait « […] bien plus à la médecine qu'à l'alchimie : celle-ci n'était pour lui que la "servante" de la médecine […]. Selon lui, l'alchimie servait à préparer des remèdes, à ôter aux substances naturelles - et notamment aux substances minérales - leur toxicité et leurs fèces pour en extraire la partie la plus pure, celle qui soignerait […] », v. D. Kahn, *op. cit.*, pp. 16-17.

[3] *Examen des exemples que les Alchymistes alleguent de l'antiquité.*

[4] « *Apprester à rire*. Prêter à rire », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1925, « Apprester ».

[5] *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, « I. Chroniques », chap. XXII, 24.

[6] *La Bible*, éd. cit., « I. Rois », chap IX, 10-28.

[7] La Noue s'inspire de Budé pour écrire ces lignes (à partir de « car ce fut David ») : v. Budé, *op. cit.*, fol. LXVIII r° - LXX r°.

c'est un manifeste abus de s'arrester à leurs experience ? L'exemple de Midas[1] ne fait non plus de foy que l'autre. Car en sa personne, les anciens ont voulu representer un Prince du tout avare, qui par son vice se rend ses propres richesses nuisibles. Et quant à la toison d'or[2], les poëtes ont entendu par là les veines metalliques d'or & d'argent, que les Princes Grecs allerent cercher en Colchos en la nef d'Argos. Venons à ceste heure aux Romains. On ne peut nier que l'empire Romain n'ait regorgé de richesses, mais cela venoit d'avoir saccagé toute la terre, & non d'autre : dequoy sont tesmoins les historiens. D'alleguer le grand Cosme de Medicis, c'est se chatouiller pour se faire rire. Ce fut un personnage de famille tres-riche, & avec cela prudent, grand negotiateur & trafiqueur, lequel augmenta beaucoup son bien, & en fit apres des liberalitez & despenses magnifiques, comme fit un Lucullus à Rome[3], & un Cimon en Athenes[4]. Quant au Roy Edouard d'Angleterre, sous lequel tant de vieux nobles à la rose[5] furent forgez, les histoires ne disent point que ce fust de l'or philosophal de Raimond Lule[6]. Qui me fait plustost croire qu'il estoit mineral. Et quant à Theophraste Paracelse[7], & Arnaud de Villeneufve[8], on ne peut nier qu'ils n'ayent esté doctes en la philosophie, & qu'ils n'ayent descouvert de grands secrets : mais je m'asseure qu'on ne trouvera point en leurs livres, que la matiere de l'or artificiel soit semblable à celle dont les vulgaires Alchymistes besongnent, & que sa forme [477] se parface dans les fourneaux : & si on regarde à leurs vies, on y verra des marques de pauvreté, & non d'abondance, estant vray-semblable qu'ils ont plustost travaillé, pour cercher ce qui estoit necessaire pour la santé des hommes, que pour manifester ce qui n'eust servi qu'à accroistre leurs convoitises. Et quand bien eux & autres auroyent conu ceste transmutation, je cuide qu'ils l'auroyent celee tant pour leur seureté & tranquillité, que pour eviter les maux que tant d'or eust engendré, venant à tomber en mains cruelles ou ambitieuses.

---

[1] V. *supra* note 3 p. 591.
[2] V. *supra* note 4 p. 591.
[3] V. Budé, *op. cit.*, pp. XXXI v°-XXXIIII v°.
[4] V. Plutarque, *ibid.,* « Cimon », p. 165 v°, où les actes de générosité des deux hommes de guerre sont rapportés.
[5] Le noble à la rose « est une monnoye d'Angleterre ainsi appellée, à cause de l'excellence de l'or dont elle est faite, et à cause des roses blanches et rouges des Maisons de Lancastre et d'York. Cette monnoye a d'un costé la figure d'un navire, et de l'autre celle d'une rose. Elle a esté battuë du temps d'Edoüard III. en l'an 1344. On tient que ce fut Raimond Lulle qui fournist tout l'or des *nobles à la Rose* pour aller faire la guerre aux Turcs, au lieu dequoy le Roy Edoüard la fit à la France: d'où vient que quelques Auteurs Latins appellent cette monnoye, *nobile Raimondi*, lequel sçavoit l'art de la Pierre Philosophale […] ». V. Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. II, « Noble ».
[6] V. *supra* note 7 p. 591.
[7] V. *supra* note 2 p. 592.
[8] V. *supra* note 1 p. 592.

JE prieray ceux qui sont si ardans à le cercher par ces voyes tortues, de considerer[1] combien d'hommes riches depuis cent ans se sont ruïnez apres ces miserables experiences. Tant de naufrages ne devroyent-ils pas les avoir arrestez, & toutesfois ils n'ont laissé de courir apres leurs fantaisies, & sont si acharnez à ceste besongne, qu'il y auroit quatre fois plus de difficulté à les en tirer qu'un prestre de village de la taverne : de maniere qu'on diroit que cest art a une faculté cachee de charmer ceux qui l'exercent. Il y a apparence que ceux qui avecques une si grande presse vont tracassant apres ces moyens extraordinaires, sont plus incitez d'affections desordonnees, que par mouvemens reiglez de l'esprit. Aussi void-on communément que, pour penitence de leurs erreurs, tous leurs labeurs s'en vont en fumee. Mais ce n'est pas encores le tout : car aucuns, se trouvans en telle extremité, vienent à faire la fausse monnoye : autres courent par ci & par là, pour tromper & affronter ceux qui sont trop legers à croire aux belles ouvertures qu'ils font, taschans de les attraper aux mesmes pieges où eux-mesmes ont esté [478] pris. Il semble que ce soit un chastiment de Dieu, envoyé à ceux qui mesprisans tant d'exercices honnestes, & tant de vocations legitimes, se vont fourrer dans les Labirynthes, desquels on ne peut eschapper qu'en se perdant. On pourra dire que tous ceux qui s'adonnent à ceste science ne se destruisent, ni mesmes s'endommagent : car on void des Princes & Seigneurs, qui n'ont pas vendu un escu de leur bien à ceste occasion, ains veulent seulement aprendre (comme en se jouant) si la chose qu'ils imaginent est faisable. J'advouë que ceux-là sont sages, au pris des autres, toutesfois le nombre s'en trouvera bien petit : & des autres qui desployent en ceste navigation toutes leurs cupiditez, le nombre est tres-grand. Certes qui pourroit sçavoir les beaux discours que plusieurs font en eux-mesmes, de ce qu'ils feroyent, ayans obtenu ce qu'ils poursuyvent, on verroit monts & merveilles. L'un se feroit Roy, l'autre Duc, l'un feroit la guerre pour s'agrandir, l'autre bastiroit des villes & chasteaux, & la pluspart vivroyent en delices & superfluitez. Bref quelles sont les affections, tels seroyent les effects. Mais je ne cuide pas qu'aucun secret puisse jamais estre revelé à ceux qui ont de mauvaises intentions.

OR quand on ne se serviroit de cest art que pour conoistre plusieurs vertus &[2] proprietez de nature, ce seroit louänge à ceux qui s'y employeroyent : mais il y en a fort peu qui se contienent dans ces bornes, & cependant ceux-la seuls en recueillent le vray fruict qui s'en aident pour cercher des remedes à plusieurs inconveniens & maladies. Car (comme desja il a esté dit) par le feu on en a trouvé de singuliers. Les dames & damoiselles peuvent

[1] *Des malheurs où les Alchymistes se precipitent.*
[2] *De l'usage de la vraye alchymie.*

s'occuper, estans en leurs mesna- [479] ges, à la distillation des eaux & essences tirees de toutes sortes d'herbes, racines, & fleurs, pour s'en servir apres tant pour l'usage domestique, que pour donner à leurs pauvres sujets, qui en auroyent besoin. Ne seroit-ce pas aussi un honneste excercice aux Seigneurs & gentils-hommes (qui ont tant d'heures perdues chez eux) de se recreer quelquesfois en telles extractions, & non seulement en celle des herbes, mais des mineraux, & autres substances, dequoy on peut tirer huile & esprit, dont deux ou trois gouttes profitent plus qu'une grosse masse des drogues des Apothicaires. Combien d'autres beaux secrets peut-on conoistre par l'usage du feu, que les grands Princes mesmes ne doyvent desdaigner de sçavoir ? Il y a des livres imprimez[1], qui monstrent qu'on peut faire des choses qui donnent admiration, qui delectent, & qui apportent utilité. Doncques qui voudra ainsi user de cest art, ne sera point sujet à s'en repentir, comme sont tous ceux qui le veulent faire servir à produire l'or par manieres estranges, qui est autant qui si on vouloit à son appetit faire descendre la manne du ciel[2].

M A I S quand ainsi seroit que quelqu'un se fust trouvé qui eust converti toutes les[3] pierres de sa maison en or, qu'auroit-il fait ? Certes il auroit paravanture basti un somptueux sepulchre pour enterrer ses vertus, ou un theatre superbe pour faire une publique monstre de ses vices. Et c'est ce qui arrive souvent à ceux qui sont revestus d'excessive richesse. Sont-ce là les enseignemens que les Philosophes ont voulu laisser à la posterité ? Il n'y a nulle apparence : veu qu'eux mesmes ayans estimé l'esprit de l'homme avoir son origine du ciel, ils ne lui auroyent pas baillé un object à [480] contempler & pour s'arrester, qui fust indigne d'icelui : & ne se trouve point en leurs escrits qu'ils ayent logé avec les biens absolus & parfaits ce bien terrestre, apres lequel plusieurs vont courant & mourant. Si nous voulons croire ce qu'Aristote a dit traitant de la felicité, on verra qu'il la constitue es biens de l'esprit premierement : puis en ceux du corps : en apres en ceux de fortune[4], sous lesquels les richesses sont comprises. Socrates & Platon vont aussi eslevans les hommes à la vertu, & aux

[1] Tel que le livre de Conrad Gesner, traduit par Barthélemy Aneau : *Tresor de Evonyme Philiatre des Remedes secrets. Livre Physic, Medical, Alchymic, et Dispensatif de toutes substantiales liqueurs, et appareil de vins de diverses saveurs, necessaire à toutes gens. Principallement à Medecins, Chirurgiens, et Apothicaires,* Lyon, Balthazar Arnoullet, 1555. Ou bien encore, les divers recueils de « Secrets » traduits de l'italien, comme : *Recueil de plusieurs secretz tres utiles tant pour l'ornement que la santé du corps humain, tirez des plus excellens auteurs, tant grecs que latins, auquel avons adjousté un traité des destillations, contenant plusieurs receptes d'eaues Imperiales, d'Ange, Naffe et autres sembables : nouvellement traduict d'italien en françois par S.E.S.X.*, Paris, Vincent Sertenas, 1561.

[2] La manne est la nourriture miraculeuse envoyée aux Hébreux durant leur traversée du désert (v. Exode, XVI, 15 ; Deutéronome, VIII, 3 ; Nombres XI, 7-8).

[3] *De la vanité de ceux qui n'aspirent qu'à avoir des monceaux d'or & d'argent.*

[4] V. Aristote (*op. cit.*, p. 397 et sv) qui au livre VII traite du choix à faire entre les biens extérieurs et les biens de l'âme pour décider de son mode de vie : « Certes quant à la division ja proposee, on ne pourroit nier, qu'estans les bien divisez en trois, és exterieurs, és corporels, & ceux de l'ame, tous ne doivent estre és heureux ».

choses spirituelles, & les retirent de la terre. Ce qui devroit induire ces pauvres abusez à suyvre les traces de ceux qu'ils estiment leurs grands peres, qui pour avoir observé les preceptes de bonne doctrine ne se sont point fourvoyez.

QUOY qu'on sçache dire, il y en a de si aheurtez en leurs opinions, qu'on ne leur[1] sçauroit dissuader, que la conversion des metaux ne soit possible. Vrayement pour leur faire plaisir je le croiray, mais ce sera de la façon que me dit une fois un disciple de l'art à Paris, que le grand Alchymiste y procedoit par ses fourneaux souterrains. Ce pauvre aprentif estoit un que je conoissois, qui avoit soufflé en trois ans une belle maison acompagnee de mille ou douze cens livres de rente, ne lui estant resté que la peau & les os, mesme le feu avoit tiré non seulement la quint'essence, ains quasi toute l'essence des habits qu'il avoit sur lui. Je lui dis apres l'avoir consideré : & bien, mon petit maistre, vous estes maintenant en bon estat pour aprendre à voler, car vous n'avez plus aucune chose qui vous charge, & qui empesche vostre legereté. Il faut avoir pitié (me respondit-il) de ceux qui ont fait naufrage sans y penser. Certes aussi ai-je, puis que je vous voy estre peni- [481] tent, & l'aide de ma bourse ne vous sera desniee, pour vous renfourner en quelque legitime vocation. Mais dites moy sans feintise, quelle clarté & certitude y a-il en vos preceptes ? Nos petits livrets, dit-il, sont pleins d'obscurité & d'ænigmes, nos labeurs tres-longs, & nos despenses continues ne produisent en fin que des avortons & des phantosmes. N'avez-vous donc, lui repliquay-je, aucun exemple antique ou moderne, d'aucun qui ait trouvé le secret ? Je n'en sçache qu'un dit-il, qui y soit parvenu. Je vous prie me dire qui il est. C'est, repliqua-il, cestui-là. Mais qui ? Je n'ay garde de le conoistre si vous ne me le nommez autrement. C'est cestui-là. Comment ? vous-voulez vous mocquer de moy ? Il faut donc, adjousta-il, que je le vous declaire. C'est le sainct Pere, qui a fait conoistre à tous nos souffleurs que ce ne sont que des lanterniers, lesquels en plusieurs annees ne font autre cas que multiplier leur tout en rien : & lui tous les ans, seulement en France, transmue & multiplie quarante livres de plomb qu'il y envoye (qui peuvent valoir deux escus) en quarante mille livres d'or (qui valent six cent mille escus) puis en fait une attraction jusques à Rome. Vrayement, lui dis-je, je vous donneray dix escus davantage, dequoy vous m'avez si bien esclarci vostre cœur : mais je vous conseille de ne tenir pas ce langage en ceste ville, car vous seriez incontinent (par Messieurs de Sorbonne[2])

[1] *Qui est celui qui transmue vrayement les metaux.*

[2] La Noue vise les docteurs de la faculté de théologie, que l'on a appelée à tort Sorbonne. La faculté vérifiait l'orthodoxie des écrits touchant à la religion, dénonçait les déviations et les hérésies. V. Jouanna et *alii*, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Robert Laffont, Paris, 1998, art. « Sorbonne ».

declaré heretique à dixsept carats & demi[1]. Là dessus nous-nous departimes, lui estant bien aise d'avoir trouvé un peu de moyen pour se rengraisser : car il estoit maigre comme un harenc soret[2]. Quant à moy, je me mis à considerer la proprieté occulte de ceste caballe authentique, & apres avoir bien ruminé dessus, je trouvay que mon [482] petit souffleur avoit mieux rencontré en ce qu'il m'avoit dit qu'en ce qu'il avoit fait. Mais pource qu'il faisoit trop chaud[3] alors pour reciter ce conte, je le cachay en un coin de ma memoire.

OR apres avoir discouru de la fausseté qui est en cest art vulcaniste, quand il veut[4] s'estendre à forger de l'or, je veux dire un mot de quelques Alchymistes ou plustost Philosophes, lesquels estans consommez en la philosophie conjoignent en leurs operations la puissance de nature avec l'aide necessaire de l'art : & representeray un propos que me tint une fois un d'eux, sur le sujet à quoy il avoit travaillé, dont je me suis ressouvenu. Il me disoit que toute l'estude & tout le labeur de l'homme en ceste recerche estoit vain si Dieu ne lui manifestoit ce qui estoit comme inconu : & que pour atteindre à la perfection de cest œuvre, il convenoit en premier lieu estre homme de bien. Secondement, estre souvent en prieres demandant à Dieu clarté pour voir dans ces tenebres. Tiercement, avoir la conoissance de l'art par les bons livres. Finalement, ayant trouvé le secret, le tenir secret, & ne mal user de ceste richesse, ains l'employer pour aider aux indigens, ou à operations tres-justes. Je lui respondis, que je trouvois un peu estrange dequoy il semble qu'il vouloit faire violence à nature, & assujettir l'ordre de Dieu aux volontez humaines : & qu'il n'y avoit pas aparence qu'il y voulust obtemperer, par ce que chacun laisseroit les arts & les sciences, pour oisivement s'enrichir de ce qui est superflu & le moins necessaire à la vie. Il me repliqua qu'en ceste science operative on n'y remarqueroit aucunement nature estre forcee, ains agissante avec facilité, ordre, & vigueur : ce qui rendoit d'autant plus ad-[483] mirable la puissance & la sagesse de Dieu, & qu'icelui sçachant bien que ceste conoissance ne pouvoit loger en une ame enfangee en la terre, ains contemplative, peu aussi en estoyent faits participans, la pluspart desquels, se contentans d'avoir frappé au but, faisoyent scrupule de divulguer ce que par meditation eslevees, plus que pratique, ils avoyent compris, mesmes d'user des fruicts acquis, sinon pour causes tres-necessaires. A celui (disoit-il) qui voudra sçavoir l'art, il lui convient

[1] C'est-à-dire « à un assez haut degré » ; le degré de pureté parfaite étant de vingt-quatre carats. V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1932, t. II, « Carat ».
[2] « Maigre, sec comme un hareng (saur) "très maigre" (1611; maigre comme un hareng soret, 1587) », v. Rey, *Dictionnaire d'expressions et locutions*, Le Robert, 2003, p. 492.
[3] L'expression semble signifier : qu'il était trop risqué.
[4] *De quelques Alchymistes qui estiment pouvoir parvenir à leur pretente, par apparence de pieté.*

observer ce que dit l'Escriture, Cerchez premierement le Royaume de Dieu, & toutes choses vous seront adjoustees. Il doit aussi bien noter ce qui est escrit au Pseaume XXV [1].

Dieu fait son secret paroistre

A ceux qui l'ont en honneur.

Je lui repliquay, que ces passages s'entendoyent des choses spirituelles, & non des metalliques. Il me respondit qu'il estoit vray : & que c'estoit leur propre interpretation : mais qu'on ne laissoit pas d'en vouloir quelquesfois des effects en ce qui estoit materiel, quand la premiere benediction avoit precedé : ce qui estoit aparu en Salomon, lequel ayant demandé sapience à Dieu, elle lui fut ottroyee, & avec cela abondance de richesses. Vous croyez donc, lui dis-je, que la transmutation des metaux est possible, & qu'il y a eu des personnes qui y sont parvenues. L'un & l'autre est veritable me respondit-il, car j'en ay veu de tres-certaines preuves, & y en a encor de vivans, qui (à mon jugement) ont entiere conoissance de l'art : & pour vous en donner quelque goust, je vous prie de lire les bons livres, où vous apercevrez, non seulement des rayons, mais des lumières, qui vous feront conoistre tant les erreurs de la [484] soufflerie, que des verisimilitudes de la philosophie metallique[2]. Apres ce propos, je demourai coy, pource qu'ayant petite experience de ceste doctrine je ne vouloy respondre avecques des impertinences, & estant demi esblouï de tant de beaux langages : je jugeay estre le meilleur d'attendre de voir par effect la verité de ce que tant il affermoit, avant que donner sentence d'aprobation, ou de reprobation, ce que j'attens encores. Et ne suis pas si farouche que je ne pense que Dieu peut aussi tost eslargir ceste liberalité à un homme de bien (encores que ce soit par voye extraordinaire) pour en user legitimement, qu'il a peu donner à l'effeminé Sardanapalus[3] quarante millions d'or, & à ce monstre Caligula[4] soixante & sept, par voye ordinaire, qu'ils ont employez en toutes ordures.

VOILA ce que j'ay voulu dire touchant la pierre philosophale materielle[5]. Maintenant je discourray de celle que j'estime estre la vraye, pour la conoissance de laquelle à nul autheur ne pourroit-on avoir recours, qui mieux l'enseignast que Salomon, qui (à mon avis) doit estre creu, pour avoir esté orné d'une parfaite sagesse, ayant l'esprit de verité guidé

---

[1] V. Marot et Bèze, *Pseaumes octentetrois de David mis en rime Françoise*, Genève, 1551, p. 81

[2] Montaigne relate une situation qu'il a vécue et qui est similaire à celle de La Noue : « Un personnage de dignité, me voulant approuver par authorité cette queste de la pierre philosophale où il est tout plongé, m'allegua dernierement cinq ou six passages de la Bible, sur lesquels il disoit s'estre premierement fondé pour la descharge de sa conscience (car il est de profession ecclesiastique) ; et, à la verité, l'invention n'en estoit pas seulement plaisante, mais encore bien proprement accommodée à la deffence de cette belle science », v. Montaigne, *Les Essais II*, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, chap XII, pp. 585-586.

[3] V. Budé, *op. cit.*, p. LXXIIv° où ce chiffre est mentionné.

[4] V. *supra* note 2 p. 584.

[5] *De la vraye pierre philosophale enseignee par Salomon.*

ses conceptions & sa langue en plusieurs choses. Pour ceste occasion faut-il adherer à ses divines sentences. Je pense aussi que tous Alchymistes adjousteront plus de foy à ses tesmoignages, dautant qu'il est souvent representé par eux, comme celui qui a veu & gousté les mysteres que tant ils reverent. En quelques uns des livres qu'il a escrits, il enseigne encor que l'homme se soit asservi ici bas à beaucoup de miseres par sa desobeissance, que toutesfois Dieu, qui est tres-bon, ne la point voulu laisser tellement enveloppé de maux, qu'il n'ait aussi preparé [485] & mis devant lui des biens innumerables, à fin qu'en les lui demandant, il les cerchast, & en les cerchant il en obtinst la jouïssance, pour en rapporter tel contentement qui se peut recevoir en ceste vie, & lui en rendre graces. Il en met de deux especes. Et au livre de l'Ecclesiaste, il parle de ceux qui sont terriens & corruptibles[1], affermant combien qu'ils ayent beau lustre, neantmoins tous ceux qui s'y arrestent y trouvent plus de vanité beaucoup que de vray plaisir. J'ay (dit-il) basti des maisons pour moy, & ay planté des vignes. J'ay fait des jardins : j'ay des serviteurs & servantes, & ay eu grande famille, & de grands troupeaux. J'ay assemblé pour moy or & argent, & les chevances des Rois & des provinces. J'ay ordonné pour moy des chantres, & les delices des enfans des hommes, & ay surmonté en richesse tous ceux qui ont esté devant moy en Jerusalem. Et n'ay point dénié à mon cœur qu'il ne se resjouïst es choses que j'avoye preparees : & quand je me tournay à toutes les œuvres que mes mains avoyent faites, & aux labeurs esquels en vain j'avoy sué, j'ay veu en toutes choses vanité & affliction d'esprit, & que rien n'estoit permanent sous le soleil. Voici une belle instruction pour tous ceux qui attachent leur felicité à ce qui est fragile & caduque, pour les admonnester d'en prendre seulement un moderé usage, & aller ficher les anchres de leur contentement aux biens qui sont solides, & que les mutations de fortune (comme on dit) ne peuvent emporter.

TELS sont ceux de la seconde espece, qui sont proprement descrits au livre des[2] Proverbes, & meritent d'estre appellez biens : car ils sont spirituels, incorruptibles, pleins de fermeté, & donnent une joye accom- [486] plie. Or qui voudra suyvre les preceptes de ce grand Roy, ne s'esgarera point, comme on fait en imitant les reigles de nos Alchymistes vulgaires : moyennant que les disciples qui veulent aprendre ayent en eux docilité & humilité, qui est la premiere preparation à l'entree de ceste estude. Car celui qui avec une presomption mondaine, & enflé de quelque vaine science, voudra assujettir à ses sens ceste matiere, qui est si digne & si pure, tant s'en faut qu'il en rapporte quelque fruict, que mesmes il ne pourrra

[1] *Eccle 3.*
[2] *Que les vrais biens sont incorruptibles & spirituels & le moyen de les acquerir.*

appercevoir la beauté qui est en elle. Il parle en ceste maniere. Bien heureux est l'homme qui trouve sapience, elle est plus precieuse que toutes les richesses, & toutes les choses que lon[1] desire ne peuvent lui estre comparees[2]. C'est ici la declaration de ce secret que tant de gens ne cerchent point, qu'aucuns cerchent obliquement, & peu directement. Celui qui le peut conoistre, & le sçait aproprier à soy, doit s'asseurer d'avoir trouvé la vraye pierre philosophale, c'est à dire une abondance de toutes sortes de biens, lesquels n'enrichissent & ne delectent pas moins l'ame que le corps.

JE me doute bien que si quelque souffleur (despité d'avoir veu aller ses preuves en[3] fumee) vient à lire ceci, qu'il fera une exclamation, & dira, O que nous sommes bien tombez de fievre en chaud mal[4], veu qu'on nous propose ici un paradoxe aussi grand qu'on dit qu'est le nostre ! Quelle raison y a-il, veu que nous sommes de terre, que nous habitons sur la terre, & vivons de choses terrestres, de nous vouloir repaistre de substances incorporelles & invisibles ? Chassons premier cest effroyable monstre de pauvreté, qui continuellement nous tourmente, & puis nous adviserons au re- [487] ste. Je ne respondray pour ceste heure autre chose à cestui-là sinon qu'il face r'habiller ses fourneaux rompus[5], chasse son courroux, & reprene son bon sens qu'il avoit paravanture oublié en quelque alambic, puis je lui feray conoistre que les tesmoignages divins, dont je me sers en ceste preuve, sont aussi vrais que ses imaginations transsubstantielles sont fausses. Escoutons donc Salomon parler, qui represente la sapience, discourant ainsi. Le Seigneur m'a possedee des le commencement, devant qu'il fist quelque chose. Je suis ordonnee des l'eternité, devant que la terre fust faite[6], avant que les abysmes, les montagnes & les fleuves fussent, j'estoy desja conçeuë & enfantee. Quand il preparoit les cieux j'estois presente : quand il environnoit la mer de son bord, & qu'il posoit les fondemens de la terre, j'estois avec lui, composant toutes choses : & mes delices sont d'estre avec les fils des hommes[7]. Qui-est-ce qui ne void ici que la sapience a son origine du ciel, voire du plus supreme qui est par dessus ceux que nous apercevons ? combien qu'à proprement parler elle soit sans origine : car puis que elle doit estre entendu le Fils de

---

[1] *Prov. ch. 3.*
[2] V. *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, « Les Proverbes de Salomon », Chap. III, p. 257 r° : « Bienheureux est l'homme qui trouve la sapience […]. Elle est plus précieuse que toutes richesses: & toutes les choses desirables ne sont point à comparer à elle ».
[3] *Response à ceux qui ne regardent que la terre.*
[4] « *De fievre en chaud mal*. De mal en pis », v. Huguet, « Chaud ».
[5] La Noue aurait-il lu la nouvelle de Des Périers où les diables, libérés par l'appât du gain, mettent tout à la renverse et rompent les alembics ? V. *Nouvelles Récréations et joyeux devis*, éd. K. Kasprzyk, STFM, 2008, n. 13 « Du roy Salomon qui fit la pierre philosophale : et pourquoy les Alquemistes ne viennent au dessus de leurs intentions », pp. 65-72.
[6] *Prov. ch. 8.*
[7] V. *La Bible*, éd. cit., « Les Proverbes de Salomon », chap. VIII, p. 259 r°.

Dieu, qui est la sagesse eternelle du Pere, il ne nous y faut imaginer commencement ni fin. C'est ceste parole par laquelle toutes choses ont esté faites, & qui illumine les hommes, dont[1] sainct Jean fait mention. Les plus doctes Philosophes contemplatifs, comme les Platoniciens, qui ont esté esclairez de quelques petis rayons d'icelle, ont conu (sans toutesfois vrayement conoistre) & tesmoigné en leurs escrits que ceste sapience[2], par qui ce grand univers avoit esté creé & façonné, & qui estoit par un si bel ordre gouverné, estoit residente de toute eternité en l'essence [488] divine. Somme, c'est Dieu, qui par le moyen de sa sagesse, s'est voulu manifester aux hommes en plusieurs façons, mais admirablement en l'œuvre de la restauration, quand il a converti les imperfections mortelles, par eux acquise, en perfection, qu'il leur a liberalement imputees & donnees. Et nonobstant qu'ils eussent perdu la juste possession de la terre, il n'a laissé de leur ottroyer celle du ciel. Pour ceste occasion Salomon dit, Que la sapience est l'arbre de vie[3] à ceux qui la prendront, & qui la tiendra il sera bien-heureux[4]. Certes en cela reluit son excellence, qu'elle excelle abondamment toutes choses.

MAIS dautant que la pluspart des hommes sont si peu eslevez à ce qui est spirituel[5], pource qu'estans enveloppez de la terre leurs sens les tienent rabaissez en ce qui est corporel, monstrons leur ceste sapience comme visible par ses effects, & les fruits, à fin qu'ils la puissent mieux comprendre. Salomon mesme fera cest office, qui a escrit un livre entier à la louange d'icelle. J'ay aimé (dit-il) la Sapience, & l'ay cerchee des ma jeunesse : c'est elle qui[6] m'a enseigné la discipline de Dieu, & celle qui eslit les œuvres d'icelui. Je l'ay preferee aux Royaumes, & aux sieges, & ay estimé que les richesses ne sont rien à comparaison d'icelle, & n'ay point comparé la pierre precieuse à elle : car tout or à comparaison d'icelle est comme petit gravier, & l'argent sera estimé comme bouë au regard d'icelle. Je l'ay aimee par dessus santé & beauté, & ay proposé de l'avoir pour lumiere, pource que sa lueur ne peut estre esteinte, & tous biens me sont venus ensemble avec elle, & honnesteté innumerable par les mains d'icelle. Elle enseigne sobrieté, prudence, justice, & force, qui sont les [489] choses les plus profitables aux hommes en la vie. Et si aucun desire multitude de science, elle sçait les choses passees, & juge des choses à venir : elle sçait les finesses des paroles, & les solutions

---

[1] *Jean. ch. 1.*
[2] Le néoplatonisme réapparaît à la Renaissance, notamment avec Marsile Ficin qui voyait de grandes affinités entre le platonisme et le christianisme. Cela a amené les hommes de l'époque à penser que les philosophes antiques avaient bénéficié d'une parcelle de lumière divine. V. Jouanna, *La France de la Renaissance*, Robert Laffont, Paris, 2001, art. « Néoplatonisme », pp. 969-971.
[3] *Prov. ch. 3.*
[4] V. *La Bible*, éd. cit., « Les Proverbes de Salomon », chap. III, p. 257 r°.
[5] *Excellence de la sapience celeste.*
[6] *Sap. ch. 8.*

des argumens, & les mutations des mœurs, les divisions des temps, le cours de l'an, & la disposition des estoilles, les natures des animaux, la force des vents, & les pensees des hommes, les differences des plantes, & les vertus des racines : & ay apris toutes les choses secrettes & non preveuës. Car Sapience ouvriere de toutes choses m'a enseigné : pour l'amour d'elle je seray admirable en la presence des puissans, & les faces des Princes s'esmerveilleront de moy. Quand j'entreray en ma maison, je reposeray avec elle, car sa conservation n'a point d'amertume, & ennui n'est point en sa compagnie, mais liesse & joye. Davantage par icelle j'auray immortalité, & laisseray memoire eternelle à ceux qui sont à venir apres moy[1]. Si j'eusse peu representer en sept ou huit versets ce qui est ici monstré par l'extrait d'une bonne partie de deux chapitres, je l'eusse fait : mais on ne se doit point (ce me semble) lasser de lire choses si hautes, & si veritables, qui n'est toutesfois qu'une petite parcelle de ce que Salomon en recite. Les Alchymistes disent qu'une once de poudre de projection peut convertir en or mille onces d'autre metal : que pense-lon que fera au pris un grain de ceste poudre celeste ? Entre l'or & le metal encor y a-il quelque affinité & ressemblance : mais entre le vice & la vertu, l'ignorance & le sçavoir, il y a une contrariété toute apparente. Cependant c'est où la Sapience besongne, car elle transforme les mauvaises habitudes en bonnes, suyvant ce qui a esté dit, qu'elle enseigne les vertus principales, lesquelles Ciceron ex- [490] alte merveilleusement en ses offices[2]. Mais qui est l'homme si grossier & despourveu d'entendement, qui voulust comparer une tres-grosse masse d'or à la moindre partie de temperance ou de justice ? Le philosophe Platon disoit que si des yeux corporels on pouvoit apercevoir la beauté de vertu, qu'on seroit ravi de parfaite amour envers elle[3]. Mais ce qui nous empesche de la voir, c'est le bandeau de volupté & d'ignorance, qui nous tient comme aveuglez. Je trouve beau aussi le jugement que fit Solon quand il prefera l'heur d'un pauvre citoyen, nommé Tellus, orné de sagesse & de vertu, à celui du Roy Crœsus, qui regorgeoit de puissance & richesse[4]. Ici se faut-il retenir n'estant point besoin d'user d'amplification au dire de Salomon, veu qu'il n'exprime que trop les biens qui vienent

---

[1] A partir de « J'ay aimé (dit-il) la Sapience » jusque là, La Noue entremêle des passages du chap. VII et du chap. VIII de « La Sapience de Salomon »; v. *La Bible*, éd. cit., p. 32 v°-33 r°.

[2] V. Ciréron, *Les oeuvres*, A Paris, 1550, *Les offices*, liv. I, chap. V, p. 16 et sv.

[3] La Noue ne semble pas citer une source mais plutôt résumer la conception de la beauté de Platon, divulguée par Marsile Ficin.

[4] Crésus, dernier roi de Lydie qui était très connu pour ses richesses et sa manière de vivre opulente, reçut Solon, et tenta d'éblouir l'homme d'état par ses biens ; il lui demanda ensuite s'il avait vu homme plus heureux que lui. Solon lui répondit « […] qu'ouy & que c'estoit un bourgeois d'Athenes nommé Tellus, lequel avoit esté homme de bien, & avoit laissé des enfans bien estimez, & des biens suffisamment, & que finalement avoit eu l'heur de mourir fort glorieusement en combatant pour la defense de son païs ». La Noue a lu l'anecdote chez Plutarque, *op. cit.*, « Solon », p. 134 v°.

de la Sapience : & puis qu'elle apporte conoissance des choses Divines, des actions humaines, & des effects de nature, & outre cela confere honneur, richesse, vertu, louange, santé, joye & renommee, que peut-on dire davantage ?

OR Dieu ne restraint pas tels benefices seulement aux grands : car les plus petis[1] mesmes y participent, les uns plus, & les autres moins, selon qu'il lui plait de les douër de ceste souveraine cause, estant certain que le sçavoir des arts mechaniques, l'industrie des marchans, & l'experience des laboureurs, ne sont autre chose que des petis effects d'icelle, lesquels aparoissent aussi en l'ordre du gouvernement des moindres familles, & en la temperature des mœurs des plus pauvres. Mais qui peut mieux faire monstre de la splendeur de ceste lumiere que les propres discours des Alchymistes ? Car tantost ils vont dans la profondeur de la terre, puis considerent les operations de nature : & quelques- [491] fois s'eslevent jusques aux substances incorporees, en voulant magnifier leur art : qui est-ce qui leur a ouvert les yeux, pour conoistre choses si dificiles, sinon la Sapience qui luit d'une façon excellente en leurs entendemens ? Cependant au lieu de se laisser guider par icelle, ils la traitent comme esclave, la voulant continuellement asservir à besongnes terrestres, comme lon faisoit anciennement les criminels à fouiller dans les minieres. C'est la recompenser, mal & mal conoistre sa nature, qui tend plustost en haut qu'en bas. Ceux-là pareillement font erreur, qui estiment un homme mal-heureux, quand ils le voyent aucunement destitué des biens qu'on appelle de fortune. Et toutesfois le pauvre qui souffre la pauvreté patiemment, l'est sans comparaison moins que le riche qui brusle de cupidité. Il n'y a en somme aucune condition qui puisse rendre miserable celui qui a quelque portion de ceste Sapience, qui peut estre nommee une droite crainte de Dieu, ou la vraye possession de vertu. C'est donques à lui, à qui il faut avoir recours : lequel en distribue autant qu'il est expedient à ceux qui par priere, humilité, & perseverance lui en demandent quelque rayon, lequel suffit pour augmenter leur contentement. J'estime que ce bien-là est beaucoup plus precieux que sçavoir multiplier quelque quantité d'or & d'argent : ce que les avares & ravisseurs, par art inique sçavent aussi bien faire. Doncques il est meilleur s'arrester à cercher & poursuyvre la vraye pierre philosophale de Sapience, qui instruit, console, enrichit, contente, & sauve ceux qui l'ont trouvee, que tracasser apres la fausse des soufleurs, en la recerche de laquelle on s'attriste, on s'apauvrit, & on s'empire, sans qu'on la puisse jamais rencontrer.

FIN.

[1] *De la liberale communication que Dieu fait de cest excellent thresor à tous hommes : & de l'usage & abus d'icelui.*

[492]

CONTRE CEUX QUI PEN-
sent que la Pieté prive l'homme de
tous plaisirs.

VINGTQUATRIEME DISCOURS.

LE nombre n'est pas petit aujourd'hui de ceux qui sont abreuvez de ceste fausse[1] opinion, & qui la publient accortement es lieux où ils frequentent. Ce sont (à mon avis) certaines gens, qu'on ne peut mieux appeler qu'Epicuriens & Libertins[2], lesquels, establissans leur souverain bien en la volupté, ne taschent qu'à vilipender la vie Chrestienne, lui imposant qu'elle n'apporte avecques soy que tristesse continuelle, à fin de rendre mal affectionnez à la suyvre ceux qui leur veulent prester l'aureille. Leurs argumens sont merveilleusement plausibles à ceux en qui la sensualité est vigoureuse qui est cause que beaucoup de simples, voire quelques uns bien entendus, se laissent aisément aller à favoriser aucunement la susdite opinion : & ainsi avec leurs malicieux langages ils en destournent beaucoup de cheminer selon que le devoir du nom qu'ils portent le requiert.

IL y a un vieil proverbe, qui dit, Que les mauvais propos corrompent les bonnes[3] mœurs[4], qui se trouve ordinairement veritable : toutesfois si quelqu'un en vouloit douter, & en desiroit voir une plus evidente preuve, il ne faudroit que l'envoyer à l'escole de ces [493] docteurs, & on verroit qu'il en reviendroit beaucoup pire qu'il n'y seroit allé. Car tout ainsi que les gouttes d'encre, jettees dedans l'eau claire, si elles sont continuees, vienent non seulement à la troubler, ains à la noircir : aussi quand les ames tendres escoutent telles instructions elles s'impriment une mauvaise disposition, & apres en font une habitude. Or au temps où nous sommes, qui est si fertile à produire le mal, il est mal-aisé, hantant parmi les hommes, qu'on n'oye souvent resonner pareils langages. Pour ceste occasion, il faut estre garni de bons preservatifs, comme lors que la peste regne, pour repousser le mauvais air. Ils sont aisez à recouvrer, & si ne coustent gueres : car la philosophie Chrestienne & humaine les donne pour neant à ceux qui veulent prendre seulement autant de peine de les tirer, comme ils

[1] *Astuce des Epicuriens.*
[2] Une des significations que Huguet donne à « libertin » est « Homme qui s'affranchit de toute religion ». C'est dans ce sens que La Noue utilise ce mot, désignant plus largement les athées. Lucien Febvre (dans *Le problème de l'incroyance au XVIe siècle. La religion de Rabelais*, Albin Michel, Paris, 1968, p. 330) notera que le terme « *Libertin* paraît tard dans le siècle et *libertinisme* seulement chez La Noue et Charron ».
[3] *Combien ils sont dangereux : & du moyen de s'en donner garde.*
[4] *La Bible,* De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, « Premiere Epistre de Sainct Paul Apostre aux Corinthiens », chap. XV, 33, p. 83 : « Ne soyez point seduit. Mauvais propos corrompent les bonnes mœurs ».

feroyent en un beau pré les fleurs qu'ils auroyent pour agreables. Mais parce que tous ne veulent prendre le loisir, ce petit labeur mien suppléra au defaut des paresseux : dans lequel ils trouveront les fleurs toutes cueillies, & de si bonne odeur qu'elles empescheront que les puanteurs ne les offensent.

JE pense qu'il ne sera point besoin de donner quelque marque particuliere pour[1] reconoistre ceux de qui nous parlons : car aux paroles on les conoit, ainsi qu'on fait l'arbre par le fruict : ni aussi de noter les lieux où ils se retrouvent. On sera seulement averti qu'encor qu'ils soyent semez par tout, toutesfois les trois principaux champs où ils fructifient le plus, c'est aux Cours, aux Armees, & aux Villes[2]. Du temps que la vertu y estoit beaucoup reveree, le nombre en estoit petit : mais à ceste heure qu'elle y a peu de credit, ils y abondent. Dequoy il ne se faut esbahir : car comme les espines [494] croissent parmi les roses, & l'yvroye avecques le bled, aussi les vices se vont fourrer là où les vertus reluisent ou doyvent reluire, pour tascher de les offusquer. En ces trois sortes d'hommes qui demeurent es lieux susdits, on pourra bien trouver quelque difference en leurs discours & manieres de proceder : cependant tous ne laissent de viser à un même blanc[3], comme si un archer, un arbalestier & un harquebusier tiroyent ensemble à une mesme butte, les instrumens seroyent differens, mais l'intention seroit semblable.

CEUX des Cours sont merveilleusement delicats en paroles, & en plaisantes[4] rencontres, faisans couler si doucement leurs raisons, & avec telle facilité, qu'on se trouve surpris avant qu'y avoir pensé. Leurs contenances & courtoisies ne sont pas moins agreables, choses qui aident à la persuasion. Et ainsi avec ces belles apparences, ils couvrent ce qu'il y a d'imparfait en leurs opinions, non pas qu'ils les tienent pour imparfaites : car ils les suyvent, & les veulent faire embrasser aux autres. La vie qu'on meine ordinairement aux Cours qui ont degeneré de la vertu est en partie cause d'accroistre la corruption de ceux-ci : car quand ils voyent que les delices sont là en si grande recommandation, ils s'enflamment davantage pour en avoir la jouissance, &, par une longue coustume à les desirer & se plonger en icelles, ils ne celebrent autre chose, & rapportent toutes leurs actions à ceste fin-là. En ceste sorte, peu à peu, de disciples ils devienent maistres, en un art qui traine en perdition ceux qui l'exercent. Je n'enten pas mettre en ce rang les vertueux Courtisans, que j'estime leur estre aussi dissemblables que l'or & l'argent sont du plomb. Mais je desire seulement les admon- [495]

---

[1] *Comment on les pourra conoistre.*

[2] Ce constat est fréquent, v. F. Berriot, *Athéismes et athéistes au XVIe siècle en France*, Thèses CERF, 1976, « Des couches sociales échappant à la morale et à la fois », p. 207 (soudards impies) ; p. 218 (Courtisans machiavellistes).

[3] V. *supra* note 4 p. 578.

[4] *Des Epicuriens de Cour.*

nester que la pureté qu'ils peuvent avoir ne soit souillee par les saletez d'autrui. On ne doit pas pourtant estimer que la volupté soit un mal exterieur qui s'attache à nous, quand nous en approchons : car nous en avons les semences dans nous-mesmes, qui aisément germent & fructifient selon qu'elles sont eschauffees par les objets qui se presentent aux sens, si d'avanture avec la force de la raison elles ne sont retenues. Quand un jeune homme va es lieux sus-mentionnez, pour y aprendre quelque chose, ceux qui l'y envoyent ou conseillent d'y aller, devroyent auparavant l'advertir qu'il y trouvera peu de bons & beaucoup de mauvais, & que les premiers l'induiront à ce qui est honneste froidement, & les autres l'aiguillonneront aux choses deshonnestes continuellement : à fin que de bonne heure il preveust les dangers, & se preparast pour y resister. Car ces docteurs subtils ne demandent pas mieux, que de rencontrer de tel gibier, estans asseurez que c'est une proye acquise s'ils sont escoutez. Or comme ainsi soit qu'ils haissent la vraye vertu, si est-ce qu'ils ne laissent de la louër quelquesfois, à fin de n'esfaroucher personne : mais par leurs faits ils monstrent bien qu'ils ne s'en soucient gueres, ne regardans sinon qu'à se donner du bon temps.

LES propos qu'ils tienent ordinairement à ceux qu'ils veulent atirer à leur opinion[1], sont, Que la vie de l'homme estant brieve, & acompagnee de plusieurs accidens fascheux, on ne se donne garde qu'on est parvenu à la fin d'icelle, avant qu'on sçache comme on se doit conduire pour y trouver quelque contentement. Car les uns suyvans l'erreur commun, les autres l'ignorance, se vont envelopans dans plusieurs miseres qu'ils [496] pourroyent bien eviter, laissans derriere eux abondance de plaisirs qu'ils n'aperçoyvent quasi point : sans lesquels la vie de l'homme se rend d'un tres-grief poids à celui qui la possede, & que c'est contre l'intention de nature qui par ses mouvemens secrets fait que toutes choses animees se plaisent en leur estre, & recerchent ce qui les delecte. Et dautant qu'entre toutes, l'homme est de la plus grande excellence, aussi a-il plus de privileges, dont l'un des premiers gist à se recreer en la beauté & varieté de ce qui est espandu par l'univers. Qu'il a un esprit capable d'apprendre & comprendre : mais qu'il avient que tous ne sont pas esgalement fortunez, pour rencontrer les bonnes escholes. Qu'elles se trouvent es cours des Princes & es villes, qui sont les sieges principaux de la conversation, & où les esprits plus polis veulent habiter : mais qu'encor les cours emportent là pris, car là non seulement les bonnes instructions se reçoyvent, ains toutes sortes d'objects, qui peuvent plaire, y resident. Que l'homme champestre, qui ne bouge de sa maison, passe sa vie à chasser une beste, & à manger les

[1] *Leurs propos à ceux qu'ils veulent seduire.*

choux de son jardin, ne sçachant trouver de plus grand plaisir[1] : là où ceux qui sont au milieu de tant d'abondance voyent continuellement choses belles, n'oyent que melodies, sentent des bonnes odeurs, & s'il y a quelques douces saveurs au monde, là se retrouvent-elles. Mais que ce qui sert d'exercice à l'esprit, & ce qui le contente, y abonde encores plus, comme les compagnies agreables, les belles amitiez, les courtoisies, honneurs, faveurs, richesses, presens, charges, dignitez, louanges, triomphes & magnificences. Somme, de quelque costé qu'on se tourne, tout rit & resjouït, qui est-ce que nous devons cercher en ce- [497] ste vie pour ensevelir les amertumes qui survienent en icelle par tant d'accidens inopinez, & qui en use autrement, il lui en prend comme à l'avare, lequel ayant (par maniere de dire) la felicité en ses coffres, n'en sçait ni n'en peut jouïr : ains va accroissant de jour en jour ses sollicitudes, & miseres, tant il a l'entendement renversé. Que c'est une grande folie de vouloir mettre à la vie (comme plusieurs font) des bornes si estroites, pour la tenir enserree, comme on feroit un prisonnier : car c'est la rendre semblable à une mort, ce qui est contre sa nature, & que la devotion & la superstition la mettent en tel estat. Car on void quelques Huguenots qui font conscience de rire[2]. De l'autre costé les Chartreux[3] n'osent parler, & les Religieuses ne font que pleurer. Que si on n'acquiert place es chambres & salles magnifiques de Paradis sinon par ces moyens, ils veulent bien leur laisser jouïr de telles preeminences : & quant à eux, ils se contentent d'avoir place en un petit coin de la basse cour. Que ceux-là sont trop speculatifs, qui pour regarder les choses à venir, se mettent aux ceps[4] en ce monde, & rejettent tant de biens presens, qui ne sont creez que pour en user. Voila sommairement les petis sermons que ces bons courtisans sont en bons termes & bien fardez aux novices qu'ils veulent attraire : & ne faut douter qu'ils ne soyent tirez d'une doctrine Epicurienne, qui est en ce dernier temps agreable à beaucoup de gens. Toutes ces paroles, & plusieurs autres, dites avec grace & dexterité, dans le milieu de ces theatres de plaisir, aux ames qui sont simples & qui cheminent encor par les sentiers de l'innocence de la jeunesse, ont une merveilleuse force pour les

[1] V. le discours X, « De trois fausses opinions, lesquelles font desvover plusieurs de la Noblesse » et précisément la deuxième partie intitulée « Que le gentil-homme qui ne bouge de sa maison, n'allant point dehors cercher ses avantures, jouit de peu de contentement, & de courage » où La Noue développe ce sujet.

[2] « *Faire conscience*. Avoir un scrupule », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1932, t. II, « Conscience ». Voir la charge de Ronsard contre l'austérité ostentatoire des « Docteurs de ces sectes nouvelles » : « Il ne faut pas avoir beaucoup d'experience/ Pour estre exactement docte en vostre science […] Il faut tant seulement avecques hardiesse/ Detester le Papat, parler contre la messe/ Estre sobre en propos, barbe longue, et le front/ De ride labouré, l'œil farouche et profond,/ Le maintien renfrongné, le visage tout palle… » (*Œuvres complètes*, éd. Laumonier, T. XI, Paris, STFM, 1990, *Remonstrance au peuple de France,* p. 73-74, v. 191-200).

[3] L'ordre des Chartreux est un ordre religieux fondé en 1084 par saint Bruno. Les chartreux mènent une vie spirituelle dont les règles essentielles sont la solitude et le silence.

[4] « Bloc de bois où l'on serrait les pieds des accusés, des prisonniers; chaînes, fers ». La Noue l'emploie au figuré. V. Huguet, *ibid.,* « Cep ».

reculer de toutes bonnes apprehensions. Il est certain que la plus- [498] part en sont esbranslees & infectees. Pour ceste occasion est-il necessaire, en la saison où nous sommes, de remplir les vaisseaux de l'ame de bonnes liqueurs, à fin que celles qui sont empoisonnees, & qui fluent continuellement en plusieurs endroits, n'y puissent entrer. Je respondrois à ceste heure à la proposition du faux courtisan, n'estoit qu'il faut laisser parler ses compagnons, le jargon desquels n'est gueres different du sien, & tend à une mesme fin : puis on leur respondra à tous ensemble.

METTONS donc sur le theatre ceux qui habitent aux villes. Je ne parle pas d'une[1] certaine sorte, qui s'appellent les enfans sans souci[2] : (car ce sont gens, qui ne passent point le gigot de mouton, le flascon de vin, & le jeu de quilles) mais les autres dont je veux faire mention ne manquent de doctrine, d'eloquence, & de civilité : & seroyent dignes de continuelle conversation, si leur esprit n'estoit contaminé de ceste vaine philosophie, qui attache la felicité aux choses sensibles & corporelles. Ils sont un peu differens du courtisan qui a parlé, car lui ne rejette pas les labeurs, & se plait en diversité d'actions, estant aucunement eslevé aux choses hautes : où ceux-ci aiment la vie oisive, qu'ils appellent tranquille, taschans d'eviter tout ce qui peut apporter douleur, qui est un des principaux buts de la doctrine Epicurienne : & le precepte sorti de la mesme eschole, qui dit, Cache ta vie[3], est soigneusement observé par eux. Or comme aucuns d'eux sont doctes, facilement attirent-ils à eux, par la subtilité de leurs argumens, plusieurs disciples. Toutesfois le plus fort qu'ils ayent, est la pratique de la delicieuse vie qu'ils meinent. Et quand quelcun a commencé de taster des morceaux friands qu'elle administre, c'est grande ad- [499] vanture s'il ne poursuit de s'en saouler, & pour l'y induire davantage ils lui tienent les propos qui s'ensyuvent. Que de tout temps la pluspart des hommes ont esté envelopez d'ignorance, qui est l'une des principales maladies de l'ame : dont s'est ensuyvi que souvent ils ont pris le faux pour le vray. Mesmement en l'election de la vie, qui leur estoit la meilleure, ils y ont grandement erré : mais que ceux ausquels les enseignemens de la philosophie ont ouvert les yeux de l'entendement, ont aperçeu ce qui estoit le plus convenable de choisir. Qu'ils ont apris par

---

[1] *Des Epicuriens & Libertins qui demeurent es villes.*

[2] Les Enfants sans souci formaient une confrérie qui jouaient des soties, des farces et des moralités, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Il se peut que le sens ait dérivé à la fin du siècle pour désigner une catégorie de personnes qui ne songent qu'au plaisir, car nous trouvons chez Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. II, « Enfant » : « […] *Bons enfants*, par antiphrase, se dit des goinfres et des desbauchez, qui s'appellent autrement *enfants sans soucy*, qui ne cherchent qu'à se divertir ». V. F. Berriot, *op. cit.*, p. 201-205.

[3] V. Plutarque, *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, chap. XLII « Si ce mot commun est bien dit, Cache ta vie », p. 291 v° : « C'estoit un precepte fort commun et fort estimé entre les Epicuriens, mis en avant par Neocles le frere d'Epicurus, ainsi que dit Suidas, par lequel il conseilloient à qui vouloit estre heureux, de ne s'entremettre d'affaire quelconque publique ».

iceux qu'entre les choses temporelles (qui sont sujettes à plusieurs heurtemens de fortune) les plus seures sont les mediocres. Et qu'ainsi ne soit, on void que les plus hautes tours & les plus hauts arbres sont ordinairement battus des foudres : que les basses prairies aussi sont souvent inondees des grands fleuves : mais que les lieux moyennement eslevez sont preservez de tels inconveniens. Ainsi en arrive-il en la vie humaine : car ceux qui courent apres les grandeurs d'icelle sont agitez de mille passions, & souvent de ruïnes inopinees. Le vulgaire d'autre costé est exposé à beaucoup d'oppression & d'injures. Mais ceux qui tienent le milieu, sans le faire envier des uns ni mespriser des autres, se conservent mieux, & avec cela jouissent d'un doux repos corporel & spirituel, qui consiste en l'usage des choses delectables. Qu'encores qu'ils habitent es grande villes, où lon void un vehement flux & reflux de la folie du monde, cependant il n'agite point ce coin de mer escarté, où ils font leur navigation, où la bonace est quasi tousjours, & que de là ils contemplent les mouvemens de tous, & se rient des [500] vaines esperances & desirs desreiglez des uns, & plaignent aussi la simplicité circonvenue des autres, laissans cepandant couler le temps, lequel, cheminant selon sa hastive lentitude accoustumee, va fauchant tout ce qui a pris naissance : & que le meilleur conseil qu'on sçauroit prendre, est de se posseder soy-mesme, sans s'asservir trop à plusieurs choses qui nous arrachent, sans propos, ce peu de liberté que nous avons, qui nous doit estre si chere. Que ce n'est pas en vain que lon a tant recommandé ce beau mot, qui dit, Rien trop[1], lequel retranche les exces des actions humaines, & non seulement ceux qui sont mauvais, mais aussi ceux qui sous titre de bonté tendent à des transformations contre nature, comme sont celles que plusieurs se veulent persuader, lesquels considerans tres-mal la fragilité & impuissance des hommes, imaginent qu'ils peuvent ici bas vivre comme Anges, & pour y parvenir les veulent astreindre à des reigles & observations impossibles, combien qu'ils ayent des corps elementaires, sujets aux alterations qui suyvent la matiere : mais que se pensans trop avancer, ils reculent, comme fait le marteau, quand on en donne un coup trop violent sur une enclume. Car que sont-ce autres choses (disent-ils) tant de superstitieuses coustumes, tant d'austeritez, de devotions, & de craintes proposees, sinon ravissemens de la joye & recreation, à quoy les affections de l'homme tendent ? adjoustans qu'en le voulant rendre parfait on le rend comme

[1] Nous n'avons pas retrouvé cette expression dans les dictionnaires de langue et d'expression, mais nous la rencontrons souvent chez Plutarque, par exemple dans *ibid.,* p. 252 r° : « Il y a deux des preceptes qui sont escripts au temple d'Apollo en Delphes, tres-necessaires à la vie humaine : l'un est, Cognoy toy mesme : l'autre, Rien trop : car de ces deux preceptes dependent tous les autres […] ». Quant à la modération, Montaigne insiste aussi sur son importance : « Je vous conseille, en vos opinions et en vos discours, autant qu'en vos mœurs et en toute autre chose, la moderation et l'attrempence, et la fuite de la nouvelleté et de l'estrangeté. Toutes les voyes extravagantes me faschent ». V. Montaigne, *Les Essais II*, éd. de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, chap. XII, p. 558.

insensible, à la façon des Stoïques[1], qui est destruire sa figure. Parquoy, que le meilleur chemin est de suyvre les preceptes qui s'accordent à nature, laquelle doit estre regie sans violence, & laissee libre, & que qui en use autrement se va enseve- [501] lissant avant qu'il soit mort, qui est une punition qu'ont bien meritee ceux qui ont sçeu si mal user des beaux privileges de la vie. Ce sont ici les premiers propos qu'ils sement, & apres qu'on s'est plus domestiqué avec eux, ils descouvrent davantage les secrets qu'ils n'osent pas si tost mettre en evidence. Car (comme dit Plutarque, parlant de tels Epicuriens) ils craignent le peuple, & pour ceste cause ils embrassent par beau semblant la religion qu'il approuve, à fin qu'ils soyent soufferts, combien qu'en cachettes ils s'en mocquent[2].

MAINTENANT faut-il ouïr ceux qui sont nourris aux guerres : car c'est leur[3] rang de parler. Mais je veux bien dire premier, que je n'entens condamner les legitimes professions à quoy les hommes s'adonnent, ains seulement les corruptions qui survienent. Les grands labeurs que soustienent ces guerriers ici, & les perils où ils s'exposent, leur font ardamment desirer tous plaisirs, comme une tres-douce medecine de leurs peines, & fuir les choses tristes, n'estans que trop atristez des images de la mort qu'ils voyent si souvent. Et quand ils ont attrappé quelque riche butin, il ne faut point demander s'ils s'estudient à faire bonne chere : car les jours & les nuicts leur sont trop courtes. Ordinairement ils ont ce proverbe en la bouche, que l'Escriture saincte attribue aux hommes profanes, qui dit, Mangeons, beuvons, & prenons toute resjouïssance : car, peut estre, demain nous mourrons[4] : qui est une tacite approbation du perissement de l'ame avecques le corps, lequel ils veulent à plein rassasier de biens terrestres, pource qu'ils ignorent les celestes. Quand quelque jeune gentil-homme va pour se façonner aux armes, ils lui façonnent l'ame de terrible façon, s'il adhere trop [502] à eux. Leur langage n'est pas si fardé que celui des precedens : ains est[5] entrecoupé, & plein de gaudisserie. Ils disent que le soldat doit viser à la proye & à la joye, & fuir toute melancholie laquelle ils renvoyent aux avaricieux, & aux hermites, disans que l'avarice & la devotion ne se peuvent accommoder avecques les gens de guerre : dautant que l'une les fait hair, & l'autre les rend craintifs : & qu'ils ne doyvent point se repaistre de

---

[1] La Noue a pu se faire une idée de la philosophie stoïque dans le chap LXVI intitulé « Que les Stoïques disent des choses plus estranges que les Poëtes », dans Plutarque, *ibid.,* pp. 560-561.

[2] « Et comment ne seroit la chose mauvaise, Cache ta vie, que lon ne sçache point que tu ayes vescu ? comme s'il disoit, garde que lon ne sçache que tu ayes fouillé et saccagé les sepulchres des trespassez : […] va te cacher avec la maladie incurable et mortelle des vices, couvre tes envies, tes superstitions, comme un poulx hasté et elevé, craignant de te bailler et monstrer à ceux qui auroient le moyen de t'admonester, corriger et guarir […] », v. Plutarque, *ibid.,* p. 291 v°.

[3] *Des Epicuriens & Libertins nourris es guerres.*

[4] V. *La Bible*, éd. citée,« Isaïe », Chap XXII, 13, p. 278 v° : « Et voici joie & liesse en tuant boeufs, esgorgeant les moutons, mangeant la chair, & buvant le vin, *disant*, Mangeons & buvons : car demain nous mourrons ».

[5] *Leurs propos.*

choses molles, pource que cela ne fait qu'atiedir leurs courages. Bref que ceux qui veulent amener sur les theatres, où Mars jouë ses sanglantes tragedies, les jusne, les breviaires & contemplations, s'exposent en risee, veu que là on ne poursuit que trophees, recompenses & loüanges, qui s'acquierent par voyes toutes differentes. Voila les petis rudimens de leur eschole, par où lon peut conoistre comme les uns & les autres s'accordent fort bien à rejetter toute pieté, qui est le plus digne & precieux ornement que nostre ame puisse avoir.

JE sçay bien que tels mauvais propos meriteroyent d'estre ensevelis, & que la[1] bouche des hommes ne les devroit prononcer, ni le papier souffrir : mais d'autres encores pires sont maintenant si vulgaires, qu'on ne doit point faire de scrupule de les manifester, moyennant que ce soit pour advertir les autres de s'en donner garde, & leur dire comment. Car tout ainsi qu'on met des marques apparentes en certains endroits des grands fleuves, où il y a des rochers sous l'eau, à fin que les navigeans les evitent : aussi apres avoir marqué les lieux où ces dangereux esceuils se rencontrent, j'ay bien voulu faire une petite description de leur forme. Il y en a plusieurs, qui ignorans ces dangers donnent [503] tout à travers, & ceux-là sont à plaindre, comme sont à blasmer ceux qui les apperçoyvent, & nonobstant il semble qu'ils se plaisent d'y aller faire naufrage, lequel ils estiment doux du commencement, mais la fin en est bien rude. Le meilleur moyen pour passer seurement sans dommage, c'est de porter avec soy le quadran, qui est la prudence, & la carte, qui sont les beaux preceptes qui descouvrent le vrai & le faux : car apres que le voile est osté, qui tenoit couverte ceste fausse vie, & que sa laideur apparoit, un homme est de nature quasi brutale qui incontinent ne s'en esloigne, de peur de se souiller en une si orde fange. Nous avons veu par ci devant quel est le beau lustre de ce voile qui resplendit es paroles fardees & emmiellees de ces docteurs, & principalement en celles qu'ils font couler si doux du commencement, car on penseroit qu'ils nous veulent mener au ciel : mais quand ils vienent à tomber sur leurs conclusions, alors tournent-ils bride tout court, prenans le chemin non pas de quelques plaisans lieux de la terre, ains des plus tenebreuses cavernes qui soyent en icelle. Cependant cest entremeslement qu'ils font du beau avec le laid, & du bon avec le mauvais, esblouït les yeux des simples, & offusque leur jugement, en telle sorte qu'ils ne peuvent du premier coup apercevoir leur intention : aussi la veulent-ils couvrir, parce qu'ils ne pourroyent attraper les oiseaux, s'ils ne feignoyent de si douces pipees.

OR à fin de n'estre circonvenus, il est bon de monstrer la fallace de leurs argumens[2] envelopez, en les reduisant en une forme plus bresve & plus claire.

---

[1] *Pourquoy les propos des Epicuriens sont ici representez : & le moyen de n'en estre infecté.*
[2] *Disposition plus brieve des discours de ces diverses sortes de Libertins.*

Celui du courtisan est tel.

¶ *Les instructions des Cours & les exemples des plus gentils* [504] *esprits enseignent l'homme à syuvre les choses qui sont plaisantes & qui donnent contentement, comme un bien tres-desirable en ceste vie : & au contraire à fuir celles qui sont fascheuses & tristes, & qui la rendent miserable.*

Or est-il ainsi que les devotions, & les reigles religieuses si estroites, le plongent en mille amertumes, le rendent melancholique, & l'empeschent de parvenir à une telle fin.

Il s'ensuit donc qu'il les doit mettre en arriere, pour suyvre ce qui lui apporte plus de resjouissance.

Le second argument tiré des propos de l'Epicurien est tel.

¶ *La meilleure reigle de la vie sont les mouvemens naturels de l'ame, aidez quelque peu des preceptes de la Philosophie.*

Or les superstitions qui transportent l'homme à des perfections imaginees, estranges à la raison humaine, le destournent de ceste voye.

Doncques doit-on plustost suyvre ce qui est selon nature & qui se rend conforme à icelle.

Voici maintenant celui du soldat.

¶ *Les choses qui amollissent les ames, & les courages des gens de guerre, & les privent de l'alaigresse ordinaire qu'ils doyvent avoir, ne conviennent nullement à leur profession.*

Or est-il que les reigles de Religion, qui recommandent l'humilité, l'oubliance des injures, & une meditation craintive de la mort, causent tous ces effects.

Dont il s'ensuit qu'elles leur sont disconvenables.

PAR ceste abbreviation de langage, on comprend mieux, à mon avis, l'intention de[1] ceux qui ont parlé, entant qu'on la void nue & despouillee de ce qui la tenoit masquee. Et croy que personne n'oseroit nier que tous ces argumens-là sont fondez en impieté & [505] intemperance : car aussi le but de telles gens ne tend qu'à lascher la bride aux affections corporelles, pour se veautrer à cœur saoul[2] (comme on dit) dans la volupté, & rejetter les loix & admonitions qui les veulent contenir dans les bornes de vertu. Or si on regarde de pres leurs argumens, on verra que toutes leurs conclusions sont fausses, & la pluspart des propositions aussi : ce qu'on ne doit trouver estrange, dautant qu'en l'approbation de la meschanceté, on ne

---

[1] *Examen des argumens ou sophismes precedens.*

[2] C'est à dire « Se vautrer, se rouler ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1967, t. VII, « Vautrer ».

peut proceder que par fausseté & mensonge. La principale chose qu'ils mettent en avant, pour esblouïr les yeux d'un chacun, est que toutes creatures animees appetent ce qui les resjouït, & fuyent ce qui les attriste. J'accorde avec eux que ceci est vray, & que nature enseigne aussi aux raisonnables une telle leçon : toutesfois c'est avec ceste condition, que chacun en use ainsi qu'il lui est convenable. Aux bestes cest appetit est reiglé par les instincts qu'elle leur a donné, selon lesquels elles se gouvernent, & ordinairement on void qu'elles n'alterent gueres cest ordre. Mais l'homme a la raison, pour guider la sienne[1] : à quoy l'obeissance qu'il porte est tres-petite. Et quand bien elle seroit plus grande qu'elle n'est, tousjours ne pourroit-il eviter qu'il ne bronchast & trebuschast en ce qui est vicieux, veu que la raison propre ayant quasi esté aveuglee par le peché origïnel a besoin elle mesme de conduite, tant s'en faut qu'elle soit entierement capable de conduire les affections. Mais où seroit-il possible de trouver un homme qui les eust si bien reiglees, qui ne se resjouist que de ce qui est bon ? Il le faudroit aller cercher en un autre monde : car en cestui-ci le mal, la vanité, & les delices, plaisent plus sans comparaison que le bien : de sorte que ce desir universel (qui est reglé aux ani- [506] maux, selon leur estre) est grandement imparfait en ce qui ont l'usage de raison, jusques à ce qu'il soit en quelque maniere restauré par l'illumination divine.

C'EST-là le beau fondement qu'ils prenent, qui est plustost mauvais que bon[2]. Toutesfois ils ne laissent pas de bastir un grand edifice dessus : car ils disent que le delectable doit estre un souverain bien à l'homme, puis que ses desirs plus vigoureux sont si vivement tendus à une telle fin. Là dessus, si je leur demande, Quel est le delectable de l'intemperant ? ils ne l'oseroyent confesser : car ils auroyent honte de dire que c'est l'impudicité & la gourmandise. En quoy on void reluire leur belle philosophie, qui fait le souverain bien de l'homme semblable à celui d'un bouc ou d'un pourceau. Il ne leur servira de rien de repliquer qu'ils se donnent bien garde de tomber en ces vilains exces : car l'experience ne monstre que trop que quand l'homme attache son bien aux plaisirs corporels, il est extremement excessif en l'usage d'iceux. Et c'est là où gist le vice, quand on sort des termes de mediocrité, soit à desirer, ou à jouïr : mais ce qui de soy est mauvais, jamais nous ne le devons desirer ni poursuyvre. La doctrine des philosophes enseigne qu'il y a de trois sortes de biens, les delectables, les utiles, & les honnestes. Et comme les utiles sont à preferer aux delectables,

---

[1] Dampmartin (dans *Du Bonheur de la Cour et vraye félicité de l'homme,* A Envers, 1592, p. 7 v° et p.11 r°) aborde le sujet dans les mêmes termes : « Dieu a donné à toutes ses creatures une premiere inclination, qui les semond de se conserver en leur estre, puis un autre mouvement qui les pousse à desirer de bien estre […]. Mais les derniers qui font profession en toutes occasion de moderer leurs volontez par la raison, & de s'acquerir un repos au milieu de tant de troubles qui nous environnent ; ont à bon droict emporté le pris sur tous, & par excellence ont esté les vrais Rois & Monarques du Monde, pour ce qu'eux seuls se sont trouvez posseder en effect la certitude du vray bien ».

[2] *Refutation du sophisme des Libertins touchant le Plaisir.*

aussi les honnestes sont preferables à tous les deux, les surpassans de beaucoup en excellence, & ceux-ci proprement apartienent à l'homme, qui est entre toutes les creatures seul capable de vertu. Quand donc il veut mettre le plaisir en premier degré & laisser la vertu derriere, qui est le vray bien honneste, alors il fait un erreur tres-lourd, & se met au rang des bestes brutes [507] qui ne regardent qu'à satisfaire à leurs appetis. Je ne veux point oublier de dire que le plaisir suit aussi les biens utiles, mais celui qui acompagne les honnestes est sans comparaison plus parfait, & n'y a nulle fausseté cachee, comme aux autres, qui le plus souvent apportent douleur & satieté : là où ceux qui consistent en la jouissance de vertu sont purs & nets, sans alteration, & qui donnent tousjours contentement. Ceci monstre que nos Libertins ont mal parlé quand ils ont dit que les plaisirs sont desirables entre toutes choses, entendans des inferieurs : car ils devoyent adjouster les honnestes pour rendre leur proposition plus recevable.

PARLONS à ceste heure de l'autre partie d'icelle, qui recommande si fort de fuir[1] ce qui apporte fascherie & douleur : car ils estiment qu'en cela consiste la plus grande partie de leur felicité. Nous pouvons dire là dessus que le principe de telle affection n'est pas mauvais, veu qu'il ne tend qu'à eviter ce qui altere la temperature du corps, & donne incommodité à l'esprit, pource qu'il semble que ce soit là un troublement de l'ordre de nature : mais eux ont d'autres considerations. Car comme ils rapportent quasi tout au corps, ils cuident que ce soit un tres-grand mal, quand il souffre, & de là s'en ensuit un autre qu'ils n'estiment pas moindre, qui est un empeschement de jouïr des voluptez : lesquelles fausses opinions leur donnent un double tourment. Je ne veux pas nier que celui qui fait profession de prudence, ne doyve fuir, si faire se peut, les douleurs. Neantmoins quand elles lui adviendront, il ne fera pas l'accident plus grand qu'il est, ains taschera, avec la vigueur de l'esprit, de le rendre encores plus petit. Ceux-ci au contraire pour une once de mal en [508] imaginent dix, tant ils se sont forgez une felicité delicate. Ils se monstrent aussi avoir bien peu de jugement en ce qu'ils veulent tant fuir les douleurs & fascheries, veu qu'ils se vont veautrer dans les voluptez, qui les entrainent apres elles à douzaines. C'est tout ainsi que si quelqu'un vouloit eviter de se mouiller, & s'alloit jetter dedans l'eau jusqu'à la gorge, ne diroit-on pas qu'il auroit perdu l'entendement ? Sur ceci Erasme a dit bien à propos, que lors que les voluptez vienent, elles nous flatent, & quand elles s'en vont elles nous laissent pleins de tristesse, & de douleur[2].

[1] *Seconde partie de la refutation, touchant la douleur condamnee par les Libertins.*
[2] La Noue a pu se remémorer une ancienne lecture, celle du dialogue entre Hédon et Spudée sur l'épicurisme, où Erasme dégage les conséquences néfastes des voluptés : « Mesure maintenant la distance qui sépare de la volupté

LES Libertins des villes, sans comparaison plus que les autres, craignent ces[1] incommoditez-ici : pource qu'ayans choisi la vie la plus molle ils sont devenus eux-mesmes par telle acoustumance si tendres, que la cire qui se fond au Soleil ne l'est pas davantage : qui est un grand signe de pusillanimité à eux, de redouter si fort ce que tant de viles & basses personnes supportent avec facilité. Mesmes des enfans & femmelettes se voyent quelquesfois mespriser de telle sorte la douleur qui les poinct, qu'une seule voix plaintive ne sortira de leur bouche : qui sont de tresbeaux fruicts de la constance. Mais qui doit mieux conoistre ceci qu'eux, qui s'estiment en bonté d'entendement & en science surpasser les autres ? Pour ceste occasion devroyent-ils avoir des opinions plus saines & plus vrayes que le vulgaire en la conduite de leur vie. Ils pensent avoir jetté un grand fondement, en ce qu'ils ont dit qu'il faut[2] suyvre les mouvemens de nature, à laquelle toutesfois ils adjoignent l'aide des preceptes, en quoy ils font paroistre qu'ils la tienent imparfaite, mais il vaudroit mieux qu'ils confessassent franchement sa grande foiblesse [509] & imbecillité, qu'en voulant l'eslever trop haut l'exposer à une lourde cheute. Ils n'experimentent eux-mesmes que trop souvent combien elle est plus encline au mal qu'au bien. Toutesfois encores qu'elle fust beaucoup plus pure & entiere qu'elle n'est, ils la rendroyent corrompue du tout par la mauvaise nourriture qu'ils lui donnent. Et quelle sorte de philosophie est-ce que la leur, de vouloir redresser les choses tortues par ce qui est encores plus tortu ? C'est l'occasion pourquoy, à mon avis, ils aiment tant cacher leur vie, à fin qu'on n'apperçoyvent leurs mœurs si disproportionnees. Je veux reciter l'admonition que Plutarque fait à telles gens : car elle suffit. Il est deshonneste, dit-il[3], de vivre en sorte que personne ne sçache comme tu as vescu : car si tu as de la vertu, tu la dois faire paroistre. Si tu as des vices, tu les dois faire penser. A qui profitera donc ce precepte, Cache ta vie ? sera-ce aux ignorans ? aux meschans ? ou aux fols ? nullement. C'est autant comme si tu leur disois, Cache ta fievre, & ta phrenesie, garde que le medecin ne le sçache. Va te jetter en quelque lieu tenebreux, où personne ne voye ni toy, ni tes passions aussi : va te cacher avec la maladie incurable & mortelle des vices : couvre tes envies, tes paillardises &

---

ceux qui, couramment, semblent ne rechercher que les voluptés. D'abord leur âme impure est viciée par la fermentation des désirs si bien qu'elle rend amères les douceurs qui lui viennent […]. Et par ailleurs le véritable plaisir est celui qu'éprouve une âme saine. Celle qui est en colère ne savoure que la vengeance. Mais ce plaisir se change en souffrance dès que l'âme guérit de cette maladie ». V. Erasme, *Eloge de la Folie. Adages. Colloques. Réflexions sur l'art, l'éducation, la religion, la guerre, la philosophie. Correspondance*, Robert Lafont (Bouquins), Paris, 1992, « L'épicurien », p. 378. Duplessis-Mornay écrit aussi, traitant de la volupté (dans *De la verité de la religoin chrestienne*, A Paris, Chez Claude Micard, 1585, p. 317) : « Or qui nous corrompt & empire plus, corps & âme que la volupté? […] Qu'y a-il au contraire, qui plustost finisse en soy, qui plustost mette à fin, qui moins nous contente, & qui plustost nous lasse, veu, comme dit le Poëte, que le plaisir & le regret en viennent ensemble ? ».

[1] *Pusillanimité des Libertins qui sont es villes.*

[2] *Response à leur sophisme touchant les mouvemens de nature : & si c'est bien de cacher sa vie.*

[3] *Au traité, si ce mot commun est bien dit, Cache ta vie.*

dissolutions, comme un poulx hasté & eslevé, craignant de te bailler & monstrer à ceux qui auroyent moyen de t'admonnester, corriger, & guerir[1]. Voyons aussi l'utilité qu'apporte aux gens de bien de se cacher, & ne se faire point conoistre. C'est autant (dit le mesme Plutarque) comme qui diroit à Epaminondas, Ne pren point charge d'armee : ou à Lycurgus, t'amuse point à faire des loix : ou à Thrasybulus, Ne tue point les tyrans : & à Pythagoras, N'enseigne point : & à So- [510] crates, Ne discour point[2]. On peut facilement comprendre de ceci que ceux qui veulent persuader les autres de vivre en ces petites cachettes n'ont nulle envie qu'on amende ses imperfections, ni qu'on serve au public, ains qu'on cerche de se rassasier de tous plaisirs. Or quant à celui qui est ainsi disposé, & qu'on void estre incorrigible, on lui peut bien dire ce que le mesme philosophe disoit au frere d'Epicurus : Va te cacher avec ta putain Hedia, & avecques tes bouffons, puis que mesprisant toute honnesteté, tu veux colloquer tout ton bien es chatouillemens de la chair[3]. Ces fins-là certainement ont besoin d'estre ensevelies de l'obscurité de la nuict, à fin que le mauvais exemple n'incite les autres à une si sale imitation.

LE Libertin Courtisan est different de ceux-ci, en ce qu'il desire vivre en plus de[4] lumiere, & qu'on le conoisse : toutesfois est si accort, qu'il n'oublie aucun artifice pour couvrir ce qu'il sçait bien que plusieurs reprouvent. Mais il lui en prend comme à une femme qui veut cacher sa nudité en jettant sur elle un voile de crespe blanc, clair & delié. On ne laisse pas de voir le jour à travers : aussi apperçoit-on aisément la bourbe qui est au fond de l'eau. C'est grand dommage dequoy tant de gentillesses & dexteritez qu'il a, il ne les rend servantes à vertu, comme il fait à volupté. Mais il est mal-aisé, quand on s'est laissé charmer à ceste enchanteresse, de la pouvoir abandonner, tant elle a de crochets pour retenir ceux qui la suyvent. Nous avons veu par ci devant comme il a allegué l'exemple des cours & des meilleurs esprits, feignant que celles-ci & ceux-la tendent à ce but. Mais je lui nie cela : car

---

[1] « Ne cache point ta vie, encore que tu ayes mal vescu, ains fay toy cognoistre, amende toy, repens toy : si tu as de la vertu, ne sois point inutile : si tu as des vices, ne demeure point sans te faire penser : ou plus tost, fais une distinction et division. A qui est-ce que tu donnes ce precepte-là ? si c'est à un ignorant, ou à un meschant, ou à un fol, c'est autant comme si tu disois, cache ta fiebvre, cache ta frenesie, garde que le medecin ne le sçache, va te jetter en quelque lieu tenebreux où personne ne te voye, ny toy ny tes passions aussi : va te cacher avec la maladie incurable et mortelle des vices, couvre tes envies, tes superstitions, comme un poulx hasté et elevé, craignant de te bailler et monstrer à ceux qui auroient le moyen de t'admonester, corriger et guarir ». V. Plutarque, *op. cit.,* p. 291 v°.

[2] « Et si c'est aux gens de bien que tu conseilles de se cacher, et de ne se faire point cognoistre, c'est autant comme si tu disois à Epaminondas, Ne prens point charge d'armee : ou à Lycurgus, ne t'amuse point à faire des loix : et à Thrasybulus, ne tue point les tyrans : et à Pythagoras, n'enseigne point : et à Socrates, ne discour point […] ». V. Plutarque, *id*., p. 292 r°.

[3] « Ouy bien certes, si je veux passer ma vie avec une putain Hedia, avoir ordinairement avec moy une Leontion, mespriser toute honnesteté, colloquer tout mon bien és chatouillements de la chair : ces fins-là certainement ont besoing d'estre cachees de tenebres, et obscurcies de la nuict : c'est à cela qu'il faut conseiller l'oubliance, et le non estre cogneu ». V. *id.,* p. 292 r°.

[4] *Response aux erreurs du Libertin Courtisans.*

encor que les choses plaisantes soyent là recerchees, si n'est-ce [511] pas comme principale, ains comme inferieure à icelle, & ainsi qu'un doux rafraischissement de nostre vie trop souvent eschauffee de l'ardeur de tant d'ennuis. Car j'estime que peu se trouvent (si ce ne sont de ses semblables) qui vueillent preferer le plaisir d'une melodieuse musique aux beaux accords de plusieurs louables amitiez qui sont là pratiquees, ni se saouler en un grand festin plustost que sauver son intime ami d'un grand peril. Certes il leur chaut bien peu de donner contentement à l'ame, & moyennant que le corps en reçoyve ils sont satisfaits, mesmement ils la rendent serve (comme dit Plutarque) en contraignant la partie contemplative d'icelle à ne penser à autre chose qu'au corps, qui est la tirer contre bas avec les cupiditez sensuelles, ne plus ne moins que les filez des pescheurs sont tirez au fond de l'eau par les petis morceaux de plomb qui y sont attachez[1]. Et d'autant qu'il a elegamment discouru contre plusieurs autres opinions Epicuriennes en ses opuscules[2], j'y renvoyeray les lecteurs pour se satisfaire davantage.

A ceste heure nous faut-il dire quelque petit mot de nostre Epicurien guerrier, lequel[3], comme la nature de la guerre est de desordonner toutes choses, aussi voudroit-il mettre une telle confusion aux plus profitables sentimens qui restent dans son ame, qu'ils ne le pressassent point, & le laissassent suyvre ses furieux appetis, qui se sont si mal acoustumez en ces escholes corrompues, que rien ne lui peut plaire que l'assouvissement d'iceux. Il fait une belle parade, de vouloir comme fouler aux pieds[4] tout ce qu'il estime servir à induire à crainte & à delicatesse : & cependant il ne s'avise pas que la pluspart de ses passe-temps sont de pa- [512] reille nature. Car quand il a un peu pati, quel est son soulas, sinon de se veautrer dans les salles de Bacchus, & dans les cabinets de Venus, jusques à ce que la douleur, l'impuissance, ou la pauvreté, l'arrachent de leans ? Voila un beau moyen pour maintenir vigoureuse la vertu de Fortitude, que de la nourrir des voluptez deshonnestes ! Je veux faire un argument tout contraire au sien & conclurre (pour temperer la rudesse de la vie militaire) que l'usage de ce qui la peut adoucir & amolir est souvent necessaire : mais avec quelles drogues se fera cela ? avec la pieté, l'humanité, & la temperance, qui n'affoiblissent nullement les courages : là où la viande qui nourrit son ame la rend stupide & sauvage tout ensemble.

---

[1] « […] tendans toute la partie contemplative de l'ame à ne penser à autre chose qu'au corps, et la tirant à fond contrebas avec les cupiditez sensuelles et charnelles, ne plus ne moins que les filets des pescheurs avec de petits rouleaux de plomb […] », v. Plutarque, *idem*, chap. XLI « Que l'on ne sçauroit vivre joyeusement selon la doctrine d'Epicurus », p. 284 r°.
[2] V. la référence de la note précédente.
[3] *Refutation des erreurs du guerrier Libertin.*
[4] V. *supra* note 4 p. 518.

N O S Libertins susdits, qui ne discordent gueres en particulier, s'accordent tres bien[1] entr'eux en general à mespriser & rejetter la sainte profession de la vie Chrestienne, se persuadans qu'elle chasse la joye des cœurs, & qu'elle entretient l'homme tout le long de sa vie avec une contenance aussi morne que celle que une espousee contrefait seulement pour un jour. Et pource qu'ils ne sçauroyent la blasonner en public, ils s'en revenchent, en detractant d'elle en secret entre ceux qui sont de leur confrairie. Ceste monstruosité de ces derniers siecles devroit estre trouvee bien estrange : mais quand je vien à considerer que la vieillesse Judaïque a engendré les Saduceens, qui nioyent la resurrection des corps & l'immortalité des ames[2], je ne m'estonne plus si fort de l'imperfection de la nostre. Car si nous sommes le peuple de Dieu, aussi l'estoyent les Juifs alors : neantmoins on void que les uns & les autres se sont desvoyez merveilleusement. Du temps de Plutarque, il y avoit foison de telles gens : mais c'estoyent [513] pauvres Payens aveuglez d'ignorance, & picquez de cupiditez, ausquels il parle si pertinemment sur ce poinct ici, qu'il m'a semblé que cela seul suffisoit, pour resveiller & corriger ceux qui vivent maintenant. Les Epicuriens (dit-il) se mocquent des[3] sacrifices & ceremonies dont on use envers les dieux, & disent que ceux qui y assistent ne le font pas pour plaisir qu'ils y prenent, ains pour crainte qu'ils ont d'iceux[4] : ce qui est notoirement faux. Car la verité est qu'il n'y a esbatement qui plus recree les gens de bien, que ceux qu'ils prenent aux temples, ni temps plus joyeux que les festes, & ne font ni ne voyent chose qui plus les esgaye que quand ils chantent ou assistent aux sacrifices qui se font aux dieux : car leur ame n'est point alors triste ni melancholique, comme si elle avoit affaire à quelque tyran, ains là où plus qu'elle estime que Dieu soit, c'est là où plus elle dechasse arriere de soy toutes craintes & tous soucis, & se donne à toute resjouissance. Il adjouste apres. Or, comme disoit Diogenes, tout est aux dieux & toutes choses sont communes entre amis, & les bons sont amis des dieux : aussi est-il impossible que ceux qui sont devots & amis des dieux ne soyent quand & quand bienheureux, ne qu'un homme qui est vertueux, comme temperant & juste, ne soit aussi devot & religieux[5]. N'est-ce pas là trop bien parlé pour un

[1] *A sçavoir si la profession Chrestienne chasse la joye des cœurs.*

[2] V. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Desoer, Paris, 1820, t. XIII, art. « Saduccéens », p. 16.

[3] *Au traité, Que lon ne sçauroit vivre joyeusement selon la doctrine d'Epicure.*

[4] « […] car il n'y a esbattements qui plus nous recreent que ceulx que nous prenons és temples, ny temps plus joyeux que les festes, & ne faisons ny ne voyons chose quelconque qui plus nous esgaye, que ce que nous faisons en ballant et chantant aux temples des Dieux, ou en assistant aux sacrifices et ceremonies du service des Dieux: car nostre ame n'est point alors triste, morne, ny melancholique, comme si elle avoit affaire à quelques tyrans, ou à quelques cruels bourreaux, ains là où plus elle estime et se persuade que Dieu soit, c'est là où plus elle dechasse arriere de soy tous ennuis, toutes craintes et tous soucis, & se donne à toute resjouïssance […] », v. Plutarque, *op. cit.,* p. 287 v°.

[5] « Or comme disoit Diogenes, Tout est aux Dieux, & toutes choses sont communes entre amis, & les bons sont amis des Dieux : ainsi est-il impossible, que ceux qui sont devots & amis des Dieux, ne soient quant & quant

Payen, qui jamais n'avoit eu que fausses instructions ? de conclurre que celui qui a en soy une vive impression de religion ne peut estre sans felicité & sans joye. Que nos Libertins modernes, qui font les aveugles au milieu de la lumiere divine, reçoyvent au moins l'enseignement de ce Philosophe (eux qui prisent tant les escrits prophanes) qui a veu plus clair es tenebres passees, qu'eux ne [514] veulent faire en la clarté presente. J'estime que si quelqu'un vouloit lire tout du long cest excellent traité qu'il a fait[1], duquel j'ay couppé ces petites pieces, il supprimeroit grande partie de ces fausses opinions, en les voyant si suffisamment confondues comme elles y sont, ce qui m'excusera d'en faire ici aucune redite, renvoyant les lecteurs à l'original. Il ne faut, à mon avis, point d'autre docteurs que les philosophes, pour refuter telles gens, qui falsifient & fouillent ainsi les plus belles maximes de la vie humaine : car de s'aider des reigles divines contr'eux ce seroit trop les honnorer. Toutesfois puis qu'ils osent bien, en leurs cachettes, en faire leurs risees, il conviendra fort bien de descouvrir avec icelles la turpitude de leurs desreiglemens, & retorquer sur eux la mocquerie.

ILS pensent avoir gaigné une grand avantage sur les autres hommes, quand ils[2] disent qu'ils ne sont point espouvantez, comme eux, des imaginations fantastiques des tourmens des enfers, & que ce sont fictions controuvees pour contenir ceux qui se desbordent à vivre contre nature. Mais je leur voudrois demander (encores que leur proposition fausse fust veritable) à quelles gens ils pensent que convienent mieux ces frayeurs proposees qu'à eux, qui vivent autant contre la nature des hommes, que conformément à celle des bestes. Certes eux-mesmes se couppent la gorge de leur propre cousteau : cependant quelque belle mine qu'ils facent de ne s'effrayer de rien, si void-on qu'il n'y a gens qui redoutent plus les punitions temporelles & la mort, qu'ils font. Et d'où leur vient cela sinon d'un sentiment naturel qu'ils ont imprimé en leur conscience, qui leur represente sous les chastimens & maux tem- [515] porels les peines eternelles, preparees pour ceux qui se reculent & se revoltent de Dieu ? Et c'est ce que Salomon dit, Que les meschans fuyent sans qu'on les pourchasse, & que la mort leur est espouvantable[3]. Les Philosophes ont-ils pas dit aussi que la plus grieve & certaine punition de la meschanceté est le remords continuel de celui qui l'a perpetree, qui ne le laisse à repos ? les choses susdites (que ceux-là mesmes de qui nous parlons experimentent) sont comme demonstrations & approbations sensibles des jugements de Dieu apres ceste vie.

bien-heureux, ny que un homme qui est vertueux, comme temperant et juste, ne soit aussi devot et religieux », v. *id.,* pp. 288 r°-288 v°.

[1] V. *supra* note 2 p. 617.

[2] *Refutation de ce que les Libertins alleguent contre la frayeur des enfers.*

[3] V. *Bible*, éd. citée, « Proverbes de Salomon », chap. XXVIII, 1, p. 264 v°.

Aucuns taschent, le plus qu'ils peuvent, d'estouffer ces sentimens en eux (car cela est ordinairement leur rabat-joye) mais il est impossible.

ILS s'abusent bien fort de penser que les gens de bien soyent tant espouvantez de la[1] recordation de l'enfer : car encor qu'ils en ayent horreur, ils s'asseurent en ceci, Qu'ils n'y a aucune condamnation à ceux qui sont en Jesus Christ, qui ne cheminent point selon la chair, c'est à dire, qui ne vivent pas comme les Epicuriens. Outreplus ils sçavent que l'enfer & toutes ses puissances ont esté menees captives en triomphe à la resurrection du Redempteur, & qu'elles ne peuvent engloutir ceux qui participent au benefice de ceste victoire. Dont n'ont-ils point de peur pour eux, ains compassion des autres, qu'ils voyent prendre le chemin de ce gouffre qu'ils ne peuvent voir. Considerons un peu, quand quelque adversité arrive aux Epicuriens & Libertins (dequoy ils ne sont pas exempts) comment ils la portent & de quelles consolations ils usent. On peut dire qu'ils la reçoyvent aussi à contre-cœur que les enfans font les verges : car puis qu'ils font de la privation de douleur un bien si souhaitable il s'ensuit que la pre- [516] sence d'icelle leur est un mal fort odieux. Si ne laissent ils de se reconforter les uns les autres, disans, si elle est violente, qu'en bref ils en seront delivrez : & qu'estans aneantis ils ne sentiront plus rien. Et si la douleur n'est pas grande, ils cercheront de rejetter la coulpe de leurs maux sur les hommes, puis sur les elemens, comme si toutes creatures devoyent contribuer pour la conservation de leur felicité corporelle. Toutes ces consolations-ici sont merveilleusement differentes de celles des vrais Catholiques, qui sont instruits en la[2] verité : car lors qu'ils tombent en tribulation pour cela leur ame n'est point troublee, sçachans certainement que c'est Dieu qui les visite d'une façon paternelle pour leur bien & amendement : ne voulant point qu'ils perissent, s'asseurans qu'apres qu'ils se seront humiliez, & qu'ils auront invoqué sa tres-favorable bonté ils trouveront tel remede qu'il leur sera convenable. Et quand bien la grandeur du peril ou la vehemence du mal viendroit à les emporter, ils ne se contristent point outre mesure de quitter une vie caduque & transitoire pour une parfaitement accomplie de tous biens eternels. Aux choses prosperes ils ne se gouvernent pas mieux qu'aux adverses, les mesurant selon le plaisir qu'elles apportent au corps, comme ils ont aussi mesuré les autres à l'aulne de la douleur corporelle. Mais les philosophes Stoïques, desquels ils se mocquent, sont assez suffisans pour les redarguer : car ils disent qu'à parler proprement le vice seul se doit appeler mal, dautant qu'il transfigure l'homme en mauvais dæmon, ou en beste : ce que la douleur ne fait pas, ains bien souvent le rend

[1] *Consolation aux gens de bien contre l'apprehension des enfers : & combien les afflictions gehennent les Libertins.*
[2] *Consolation des vrais Catholiques en leurs afflictions & prosperitez.*

meilleur : & que le vray bien qui donne contentement parfait est celui de l'ame, qui consiste es belles actions [517] de vertu, & es hautes recerches de la verité.

OR parce que cela est assez notoire je n'y insisteray pas davantage, ains reprendray[1] le propos laissé, pretendant de monstrer les abus que commettent les Libertins en l'usage des choses qu'ils poursuyvent, & qui les delectent. Posons le cas qu'il soit escheu à quelqu'un une bonne succession, ou qu'il ait reçeu de grands biensfaits. La premiere chose qu'il devroit faire alors, s'il estoit tel qu'il doit estre, seroit d'en rendre graces à Dieu, à celui qui est autheur de tous biens. Secondement, se resjouïr d'estre desassiegé de la pauvreté, & d'avoir plus de moyen qu'au paravant d'exercer les actions de vertu, comme la charité & la liberalité. Tiercement, user de ceste richesse convenablement & honnestement, tant au benefice d'autrui, que pour sa propre utilité & recreation. Là dessus que fait-il ? c'est de rapporter tout à soy-mesmes, laissant la reconoissance envers Dieu (duquel il ne se soucie gueres) & les autres offices en arriere : puis il dit tant à soy qu'à ses coadiuteurs, Or ça, preparons-nous à toutes sortes de delices, puis que le moyen nous est venu d'en pouvoir jouir, & chassons la melancholie : car les plaisirs reçeus ne se perdent jamais, & tousjours en est la souvenance joyeuse.

LE plaisir du vray Chrestien est bien autre : car incontinent qu'il a reçeu quelque[2] bien il s'esleve vers Dieu, & reconoit qu'il a esté exaucé de lui, voire qu'il l'a prevenu par sa liberale bonté : & que combien qu'il meritast d'estre chastié pour ses ingratitudes, qu'il ne laisse neantmoins d'estre favorisé de ce qui lui fait besoin pour passer ceste vie, & en meditant ces choses en son ame il vient à se resjouir, & à chanter comme David, au pseau.23. [518]

Mon Dieu me paist sous sa puissance haute,
C'est mon berger : de rien je n'auray faute.
En tect bien seur, joignant les beaux herbages,
Coucher me fait, me meine aux clairs rivages :
Traite ma vie en douceur tres-humaine,
Et pour son Nom par droits sentiers me meine[3].

Nous en verrons plusieurs en une cour, quand ils ont reçeu quelque beau present de leur Prince, ne cesser de le magnifier, disans : O que nous avons un bon maistre qui nous guerdonne de si belles recompenses ! Ne le devons-nous pas aimer ardamment, & servir avec

[1] *Abus commis par les Libertins en l'usage des choses que ils poursuyvent, & où ils fondent leur felicité.*
[2] *Le plaisir du Chrestien.*
[3] V. Marot et Bèze, *Pseaumes octentetrois de David mis en rime Françoise*, Genève, 1551, pp. 75-76.

toute fidelité ? Si donc on se plait tant aux reconoissances humaines, que doit-on faire aux divines ? Il ne faut douter que les bien-instruits ne s'y delectent beaucoup plus : car ils sçavent qu'un Prince aime aujourd'hui & demain hait : mais que Dieu ne hait jamais ceux qu'il a enroollez pour siens au livre de vie, & davantage qu'il a une amour tres-parfaite. Un autre plaisir qui suit cestui-ci, est, quand lon use de ce qu'on a obtenu selon les reigles de vertu. Car si je suis en Magistrature, & que j'aye sauvé de la violence des iniques plusieurs innocens : ou si je suis favorisé, & que j'aye dit la verité à mon Prince : ou ayant eu richesse, que j'aye substanté ceux-là que pauvreté alloit jetter au cercueil : ne me sera-ce matiere de plus grande resjouissance, que si je me fusse servi de telles commoditez pour nuire à mes ennemis, ou pour manger de plus friands morceaux, ou pour me faire, estant tout diapré, regarder en public, comme on fait un bœuf couronné qu'on pourmeine par les rues d'une ville ? J'en laisse à juger à ceux qui ont du jugement. Le Chrestien trouve encor occasion de se resjouir, quand par les biens externes, son esprit & [519] son corps sont delivrez de quelques ennuis & souffrances que la privation desdits biens apporte : mais c'est d'une joye moderee, qui a continuation, & est semblable à quelque doux coulant fleuve, là où celle des Libertins ressemble plustost aux desbordemens d'un torrent.

J'OSEROIS affermer que mesmes les plaisirs corporels pour lesquels ils se[1] tempestent, ne leur sont point si delectables, qu'à ceux qu'ils pensent estre enveloppez de tristesse. Je mettray premier en jeu ceux qu'ils reçoyvent du goust & de l'attouchement, qui sont les deux sens qu'ils taschent le plus à rassasier, combien que nature les ait plus esloignez du siege de l'entendement que les autres, comme plus contraires à icelui. En ceste carriere j'apperçois desja quelques uns, non seulement courans, mais mourans apres une Laïs, ou une Flora. Or en telles poursuites & jouïssances malaisément me persuaderont-ils que leurs plaisirs surmontent leurs fascheries : car on peut dire que s'il y a quelque Purgatoire au monde, il se retrouve là. L'un dit qu'il brusle, l'autre qu'il gele : l'un se veut pendre, l'autre bannir : de maniere qu'ils achetent cherement une telle marchandise. Telles amours, dira quelqu'un, ne donnent pas de si violentes poinctures : mais je di que si. Car les flammes impudiques sont bruslantes, là où les pudiques eschauffent seulement. Mais apres qu'ils sont parvenus à la jouïssance, que s'ensuit-il ? deux effects bien contraires, selon la diversité des humeurs. Car on en verra, qui ne semble pas qu'ils aiment des femmes, ains qu'ils adorent des deesses, & se soumettans à si lasche servitude ils se vont chacun jour avilissans à choses indignes. Ne voila pas un grand plaisir qui rend l'ame insensee, & [520] puis stupide ? Autres

[1] *Que les plaisirs corporels dont jouissent les Chrestiens sont plus delectables & solides que ceux esquels se plongent les Libertins.*

au contraire, apres s'estre repus de la viande, la desdaignent : non[1] pour n'en retaster, mais pour en redesirer de diverse. En quoy ils font assez paroistre la vanité & brieveté des delices corporelles. Ce n'est pas ici encor la fin de la Tragedie, de laquelle on peut dire que en la Catastrophe gist le malheur : car la pluspart de ceux qui ont mieux joué leur personnage, se voyent remunerez selon leurs œuvres, à sçavoir de debilitations de membres, gouttes, veroles, douleurs d'estomach, &, qui plus est, leur vie s'en abrege, & le cœur & l'entendement s'en affoiblissent. Ce sont-là les fruicts de ce beau jardin de volupté, que Messieurs celebrent tant, où du commencement on cueille quelques roses, & apres s'y estre un peu esgayé, sans y penser on va s'enfourner dans un labyrinthe d'espines picquantes, dont la sortie est perilleuse, & le tourment perdurable. Apparions maintenant à ceux-ci les personnes qui desirent les plaisirs honnestes pour mieux voir la difference qu'il y a entr'eux. Quand donc en leur jeunesse les brandons des belles amitiez leur ont un peu eschauffé l'ame, ils recerchent les objects agreables, ayans pour estoille du pole l'honnesteté & pour quadran les reliques de leur raison. Guidez en ceste maniere, ils evitent les naufrages, & souvent font une tranquille navigation. Je veux dire que ceux poursuyvent legitimement choses legitimes, ont un plaisir non plein de grands eslancemens, ains assaisonné de douceur, rempli de fermeté, & qui ne laisse ni remords, ni repentance, comme ceux des autres. On peut aussi appeler ces amitiez, les pepinieres qui produisent les belles & grosses familles, desquelles la fin est ordinairement couronnee de contentement. La maniere comme se gouvernent [521] ceux qui sont espris des fureurs de Bacchus n'est pas meilleure que celle des disciples de Venus. Car aucuns y a qu'on ne diroit pas estre nais pour vivre, ains qu'ils vivent pour boire & pour manger : autres aussi se trouvent qui ne sont pas si plongez es gourmandises, ains aux friandises & delicatesses. Les premiers sont tellement disposez qu'il semble que leur ventre soit une marmite, & leur estomach un tonneau : car ils sont tousjours clouez & attachez à la table, où ils vont remplissans l'un & l'autre, jusques à ce que la charge soit si pesante qu'elle fait verser son homme, ou l'emporter à quatre. Mais si quelqu'un pensoit qu'ils reputassent cela à honte, il se tromperoit fort, parce qu'ils tienent à gloire apres avoir longuement contesté en un combat si doux d'estre portez en triomphe en un lict, où en moins de douze heures ils reprenent nouvelles forces. Et puis ils sçavent bien que ces deux grands capitaines, Blanc & Clairet[2], sont invincibles, & qu'il faut que les plus braves leur cedent, comme un Pigmee seroit à Hercules. Ils sont de l'opinion de ce bon gros Abbé de jadis, auquel ses amis remonstroyent que tel exercice lui abbregeroit ses jours : mais il leur respondit, Mes enfans ne soyez point en

[1] Nous donnons la forme corrigée la phrase, signalée dans les errata.
[2] Le vin blanc et le vin rouge léger.

peine pour moy. Car comme l'honneur d'un bon chevalier gist à mourir en une bataille, aussi l'honneur d'un vray Abbé est de crever à la table. Je ne reciteray point les plaisirs qu'ils prenent en ces continuels & reiterez repas, pource que cela n'est que trop notoire, mesmement à ceux qui ont voyagé en quelques endroits des païs Septentrionnaux, où ces exercices sont encor plus communs qu'es nostres. Mais il seroit bien seant à ceux qui ont de la pieté, & qui la pratiquent, d'en laisser l'usage aux Liber- [522] tins, de qui nous parlons. Les seconds ne sont pas si desbordez que ceux-ci, ains se traitent avec beaucoup plus de civilité & delicatesse, & au lieu d'engloutir ce qu'ils boyvent & mangent, ils le veulent gouster & savourer, pour en recevoir plus long plaisir tant qu'ils soyent saoulez. Ils sont aucunement soigneux de cacher les turpitudes de l'yvrongnerie, mais tres-diligens à cercher les manieres pour diversifier toutes viandes, à fin que ceste varieté leur appetit trouve plus de delectation. Si un excellent cuisinier se rencontre, il est plus prisé parmi eux que n'estoyent Platon & Aristote en l'Academie d'Athenes. Toutes leurs meditations gisent à inventer friandises & à se ressouvenir des bonnes cheres qu'ils ont faites, & ainsi visans à mesme but que les premiers, ils se vont souiller en un bourbier semblable. Mais ils le font avec plus de dexterité, sçachans mieux jouïr des plaisirs corporels que les autres, & couvrir leur laideur. Quant aux remunerations Bacchanales, les uns & les autres y participent, & est difficile d'avoir continué ce train ici quelque temps, qu'on ne sente desja les avant-coureurs des maladies, & puis elles viennent apres, & aussi malignes que celles qu'avons alleguees. Ainsi void-on l'acquest qu'il y a de servir un maistre si liberal de toutes especes de douleurs envers ceux qui veulent plustost adherer à leur ventre[1] qu'à leur entendement. Le plaisir de ceux qui usent bien des dons de Dieu, qu'il nous ottroye pour nostre nourriture, est bien autre : car les prenans avec temperance, l'ame n'en est troublee en l'usage, & demourant libre en la conduite de la sensualité, tantost elle lui lasche un peu la bride, tantost elle la lui retient, ne plus ne moins qu'on fait à un jeune cheval, qu'on meine pourmener [523] en une campagne. En ce faisant il advient que l'ame mesme se resjouït avecques le corps, en la jouïssance des biens desquels lui seul a la fruition, quand elle void qu'il demeure rangé dans les bornes quelle lui a prescriptes. Mais quel plus beau & gracieux convive y a-il, que celui auquel on rassasie aussi bien l'un comme l'autre ? comme il se pratique entre ceux qui sont ornez de pieté & de vertu. Ils ne desdaignent point pourtant les viandes exquises, ni les vins delicieux, ains les prisent comme

[1] Loys Le Roy, dans son *Exhortation aux François pour vivre en concorde, et jouir du bien de la Paix*, De l'Imprimerie de Frederic Morel, A Paris, 1570, p. 31 r°, déplore aussi ces excès de chère : « Au reste si vous enquerrez quels ont esté voz ancestres, […] ils ont si longuement duré & prosperé […]. Ils n'estoient pas si curieux en bons vins, en la quantité & aprest des viandes, que lon est en ce temps. Ils ignoroient tant de faulces & desguisements pour irriter les appetis, tant de patisseries & superfluitez d'espiceries : ils ignoroient la maniere de servir avec tant de plats, & en couvrir les tables […] ».

plusieurs autres choses necessaires, & quand ils en sont privez, n'ayans ce qui est commun au vulgaire, ils ne tempestent & ne languissent point, sçachans que peu de chose suffit à Nature. Mais une des principales considerations qu'ils ont, c'est de faire servir ces moyens-ici pour jouïr de la conversation de leurs semblables, & pour estreindre tousjours les amitiez davantage, & ouir plusieurs bons & joyeux propos qui instruisent & delectent : car, comme dit Plutarque, l'œuvre proprement de Bacchus n'est pas l'yvresse, ni boire le vin, ni gouster les viandes[1] delicieuses, mais bien la resjouissance, l'affection, la familiarité qu'il nous engendre des uns avec les autres[2]. Car à plusieurs qui au paravant ne s'entreconoissoyent quasi pas, ayans amolli & humecté (par maniere de dire) la dureté de leurs cœurs es banquets, ne plus ne moins que le fer s'amollit dans le feu, il leur a donné un commencement de commixtion & incorporation des uns avec les autres. J'estime que ceux qui se gouvernent ainsi ont beaucoup plus de plaisir que les Libertins, voire que ceux qui n'en peuvent gueres avoir sinon quand ils sont conviez à quelque magnifique festin, où ils oyent un retentissement de haubois dans une salle, & bruire un murmu- [524] re de la tourbe qui la remplit, & qu'ils voyent aussi tout reluire de riches paremens, avec diversité de danses & masquarades. Certes cela esblouït & endort plustost les sens qu'il ne resjouït l'ame, mesmement de ceux qui l'ont bien disposee. Toutesfois plusieurs ne laissent de se repaistre de telle pasture.

OR en l'usage des autres biens temporels, on peut dire que l'homme professeur de[3] la vie Chrestienne s'esgaye comme aux precedens : car puis qu'il en est reconoissant envers Dieu, autheur d'iceux, il lui en donne une joyeuse fruition. Et comment ne se resjouiroit-il pas des biens, veu que les maux mesmes ne l'espouvantent beaucoup ? ainsi qu'il est escrit au Pseau. CXII.

Il ne craint mauvaise nouvelle,
Car son cœur jamais ne chancelle,
Ayant au Seigneur sa fiance[4].

Et quand ils lui sont advenus, il les reçoit pour corrections tres-douces, & s'estudie de les rendre utiles. Il sera mal-aisé de persuader ceci aux gens ausquels nous avons à faire, jusques à ce qu'ils en ayent reçeu quelque goust par experience. Aussi nos propos ne tendent qu'à leur aiguiser l'appetit, pour en vouloir gouster : car si ces petites delices (qui perissent quasi aussi tost qu'elles sont nees) leur ont sçeu enchanter les sens, quels effects feront en leurs ames tant

---

1 *Plutarque au banquet des sept Sages.*
2 « […] l'oeuvre […] de Bacchus l'yvresse ny le boire vin, mais bien la resjouïssance, l'affection, l'amitié et la familiarité, qu'ils nous engendrent des uns envers les autres ». V. Plutarque, *op. cit.,* « Le bancquet des sept Sages », p. 156
3 *Du contentement des Chrestiens en l'usage des autres biens temporels.*
4 V. *La Bible*, éd. citée, Psaume CXII, 7, p. 249 v°.

de diverses douceurs que la pieté & la temperance produisent, sinon la modifier & esclarcir des souilleures & erreurs qui en tenoyent sa splendeur demi offusquee ? Qu'ils laissent donc ceste vie qui n'a que trop d'affinité avec la brutale, pour embrasser celle qu'ils rejettent par faute de la bien conoistre : car desja ils peuvent avoir veu par ce qui a esté dit, qu'il y a autant de difference de l'une [525] à l'autre, qu'entre une poignee de fange & une poignée de tres-belle perles. Et quant au poinct dequoy ils font le plus de doute, qui est, laquelle des deux est plus plaisante, il est assez verifié que c'est la Chrestienne. S'ils disent que dedans les voyes par où elle chemine on trouve souvent des espines qui picquent, & des petites pierres qui font broncher : je leur respondray que c'est peu de chose que cela, dautant que les remedes se trouvent sur le lieu. Mais par leurs chemins, tant couverts que descouverts, qu'ils considerent combien d'aspics il y a cachez, qui mordent : & combien de profondes fosses se trouvent où les cheutes sont tres-dangeureuses, voire mortelles. Et ce qui est encor le plus horrible, c'est ce qu'on rencontre à la fin, à sçavoir une tres-sale & orde renommee, dont souvent on s'entend blasonner en sa vie : & apres une precipitation es gouffres eternels, où il n'y a nulle redemption. Au contraire ceux qui ont suyvi la pieté & vertu, estans en bonne odeur[1] à leurs semblables, sont asseurez apres avoir parachevé leur voyage terrien d'estre dignement recueillis es habitations celestes.

F I N.

[1] C'est-à-dire : « en bonne réputation ». V. Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. II, « Odeur ».

[526]

Q U E T O U T E P E R S O N N E ,
selon sa capacité & vocation, peut user de
la contemplation.

VINGTCINQUIEME DISCOURS.

ANCIENNEMENT, plusieurs ont eu ceste opinion, que le contempler estoit[1] seulement propre aux Philosophes, dont le nombre ne pouvait estre alors que tres petit. Et eux aussi ont merveilleusement loué une telle action de l'esprit, voire la vie y estoit du tout destinee. Aujourd'hui aucuns attribuent le mesme à ceux qui s'estant retirez du monde vivent dedans les Monasteres & Hermitages, s'estans ainsi escartez pour mieux vaquer à cest exercice spirituel : lesquels surpassent de beaucoup les autres en quantité. Et ce qui les induit en partie d'ainsi juger, c'est qu'ils imaginent que le vulgaire ne sçait quasi que c'est de la contemplation. Aussi qu'ils en voyent plusieurs, qui ont de l'entendement, la desdaigner : comme si c'estoit quelque mystere mal plaisant, ou fort difficile. Davantage, ils oyent continuellement les Moines (qui se vantent de l'avoir embrassee) dire qu'à eux seuls elle appartient. Qui a esté occasion qu'ils ont conjoint, comme inseparablement, une telle action aux vies qui semblent du tout desliees des sollicitudes terriennes. Ceste matiere, qui est si belle & si haute, meriteroit bien qu'on [527] eust commencé à en discourir plus gravement : mais je ne l'ay voulu faire, (& paraventure aussi que je ne l'eusse peu) ayant mieux aimé qu'es livres des doctes, où elle est si parfaitement examinee, les autres aillent s'y instruire comme j'ay fait. Mon intention est d'en parler bassement, selon ma portee : pour aider à ceux qui ne volent pas plus haut que moy. Et c'est ce qui m'a fait representer premierement les opinions communes : à fin de monter apres, avec plus de facilité, à celles qui sont plus vrayes. Or tout ainsi qu'on peut nommer spoliateur celui qui s'atribue une chose en propre, laquelle doit estre commune : aussi est-ce une maniere d'usurpation, quand par un jugement trop libre plusieurs sont rendus indignes des biens ausquels ils peuvent avoir part, pour les adjuger à un petit nombre de Moines, sous l'ombre qu'ils disent qu'ils apartienent à eux seuls. Il ne faut faire ni l'un ni l'autre : mais plustost s'efforcer de rendre les personnes capables de posseder quelque portion de ce benefice spirituel.

L'EXPERIENCE monstre que les dons qu'on appelle de nature, sont distribuez[2] avecques une merveilleuse difference[1] : voire aussi grande qu'entre les metaux. Cependant

[1] *Contre ceux qui ont privé la pluspart des hommes du benefice de la vie contemplative.*
[2] *Que tous sont capables de contemplation.*

quand par bonne doctrine on est enseigné de se prevaloir de ce qu'on a en soy, il s'en tire de l'utilité propre à la condition d'un chacun. Car, à parler par similitudes, ceux qui ont l'esprit comme d'or, ou d'argent, le peuvent bien plus haut eslever que ceux qui ne l'ont que de cuyvre, ou de fer : si est-ce que quand les plus viles matieres sont repolies, elles ne laissent de donner quelque lustre. On confessera qu'entre les hommes, le moins estimé, & le plus abject, est le populaire champestre. Et toutesfois à la plus- [528] part d'iceux on fait peu à peu comprendre (quand on veut s'y estudier) qu'il y a une divinité eternelle qui a creé le monde, qu'ils ont des ames immortelles, & qu'apres ceste vie il y en aura une autre bien-heureuse pour ceux qui auront creu en Christ le fils de Dieu. Eux apres venans à penser & repenser à telles choses, qu'est-ce cela, sinon entrer dans les sentiers des plus hautes contemplations ? Nul ne s'en doit donc tenir du tout indigne : car c'est se rendre comme beste brute, d'estimer n'y avoir aucune participation.

MAIS que doit-on dire de ceux qui sont doüez de bon entendement (comme les[2] Nobles, & plusieurs autres) dont le plus grand nombre, au lieu de hausser quelques fois l'esprit le rabaissent tousjours, & le captivent en la fange de la terre : plustost que de le faire pourmener libre dedans le ciel, pour y apercevoir les diverses beautez qui y sont, qui resjouissent l'ame, prisonniere en ce corps mortel ? Vrayement on doit lamenter pour eux, dequoy ils ignorent ce beau privilege : ou ne l'ignorans, de ce qu'ils n'en font comte. Mesmes il s'en trouve qui disent que la contemplation est une haute folie, & le masque de l'oisiveté monachale : & se mocquent d'icelle, comme ils ont accoustumé de plusieurs bonnes choses qu'ils rejettent, ainsi qu'un homme dégousté fait les bonnes viandes. On ne leur doit souhaiter autre punition, que celle qu'ils se donnent eux-mesmes, en se privant de la jouissance d'un bien qu'ils ne veulent conoistre, lequel toutesfois ils mesprisent comme un mal ja conu. Par ce que j'ay dit, on apercevra que l'usage de la contemplation n'est pas attaché à la vie, qui y semble estre du tout dediee. Car il y a plusieurs moines qui gourmandent, & plusieurs artisans [529] qui contemplent, & sans ce benefice ici, duquel peu s'efforcent de jouïr, les miseres humaines, & les sollicitudes continuelles, nous raviroyent la plus grand'part de l'heur que nous poursuyvons. Ceci servira pour un commencement de response aux opinions prealleguees :

---

[1] Les hommes du XVI[e] siècle pensaient naître avec des inégalités naturelles, qui ne pouvaient être changées. Ainsi les nobles supposaient que leurs facultés étaient innées et qu'il y avait une continuité biologique dans la transmission de leurs qualités. V. à ce sujet Arlette Jouanna, *L'idée de race en France au XVI[e] siècle et au début du XVII[e]*, Paris, 1975. Montaigne évoque l'inégalité naturelle qu'il y a entre les hommes en ces termes : « Plutarque dit en quelque lieu qu'il ne trouve point si grande distance de beste à beste, comme il trouve d'homme à homme. […] j'encherirois volontiers sur Plutarque ; et dirois qu'il y a plus de distance de tel homme à tel homme qu'il n'y a de tel homme à telle beste […] ». V. Montaigne, *Les Essais* I, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, chap. XLII, « De l'inequalité qui est entre nous », p. 258.

[2] *Misere de plusieurs qui quittent leur part de ce privilege, & le blasment.*

car il me semble qu'il profitera davantage de declarer quelle est ceste puissance contemplative, & ses vrais objects : à fin qu'on puisse mieux conoistre comme on s'en doit aider, & le besoin qu'on en a.

L'AME raisonnable (pour parler familierement) a en elle deux parties[1] : l'une qui[2] s'exerce aux choses de ce bas monde, lesquelles, estans comme innumerables, peuvent arriver en plusieurs diverses façons, à cause de la mutabilité de la matière, & de la varieté des appetis, affections & operations des hommes. Et ceux qui se comportent bien en ces choses, sont apellez prudens & gens de bon esprit. Mais l'autre partie (qui est celle dequoy j'entens parler) va plus haut recercher ce que l'œil corporel ne peut apercevoir. Car elle comprend les substances[3], encor qu'elles soyent despouillees de toute matiere : puis, s'esgayant en la meditation de qui ce avient tousjours necessairement, va s'arrester sur ce qui est divin & eternel. Ceux-la sont nommez personnages doctes, & de grande science : pource que par icelle (comme par une seure guide) ceste tres-noble partie de leur ame, qui est doüee de plus parfaite intelligence, est conduite aux lieux où elle peut aucunement comprendre les choses, avec lesquelles elle a convenance & similitude. Car ce qui est sprituel se plait avec ce qui est spirituel. En ceci gist l'excellence des creatures participantes de raison, par-dessus toutes les autres mortelles & terrestres, de pouvoir de loin impar- [530] faitement apercevoir ce qui est immortel & celeste. Ce qui devroit bien solliciter de ne laisser pas comme estouffer en elles ceste puissance naturelle, qui leur est donnee pour la bien employer. Quant à ses objects, celui qui est le souverain, c'est Dieu, outre lequel on ne peut regarder, dautant qu'il est la fin de toutes fins, & la cause de toutes causes, & qu'en icelui toute plenitude de perfection reside. Mais il y en a plusieurs autres inferieurs, comme la nature Angelique, les mouvemens celestes, & ce qui est immuable en l'ordre de nature. En quoy il y a bien ample subject pour exercer icelle faculté, qui se rend d'autant plus parfaite, que l'usage en est continuel.

---

[1] Calvin (*Institution de la Religion chrestienne*, Par Philibert Hamelin, 1554, p. 36) définit en d'autres termes la division de l'âme : « C'est qu'il y a deux parties en nostre ame : intelligence, et volunté. L'intelligence, est pour discerner entre toutes choses qui nous sont proposées, et juger ce qui nous doibt estre approuvé ou condemné. L'office de la volunté est, d'eslire et suyvre ce que l'entendement aura jugé estre bon : au contraire, rejecter et fuyr ce qu'il aura reprouvé ».

[2] *De la puissance contemplative & de ses vrais objects.*

[3] Duplessis-Mornay, dans *De la verité de la religion chrestienne*, A Paris, Chez Claude Micard, 1585, p. 221, emploie aussi ce terme de « substance », mais au singulier : « […] il ne faut point longtemps disputer, si l'ame est une substance ou une qualité : car pui que les qualitez ne substituent qu'en autruy, la vie qui fait subsister autruy, ne peut être qualité. Et puis que l'ame fait que l'homme est homme, qui ne seroit autrement qu'une charogne, l'ame sans doubte est une substance formelle, & une forme substantielle, si nous ne voulons dire, que l'homme & ce corps mort ne different que d'accident […] ».

E T pour voir comment ceci se peut mettre en pratique, il faut considerer de quelles[1] personnes est composé tout le corps politique. Je le mettray en trois ordres. Au premier seront les grands & la Noblesse : au second tous ceux qui s'employent aux lettres divines & humaines : & au tiers, tout le reste du peuple, tant des villes que des champs. Quant aux premiers, il semble qu'ils naissent avecques des inclinations plus vives & ployables que les[2] autres : dautant que leurs peres estans parvenus à grandeur & honneur, par les voyes de vertu, tant intellectuelle que morale, il est à presumer qu'ils leur ont laissé des petites semences d'icelles (en tant que nature les peut former) aptes à la renouveller en eux, quand la nourriture n'y repugne[3]. Pour confirmation dequoy, on void souvent quelques enfans de Princes, seigneurs, ou gentils-hommes, lesquels en l'aage de six ou sept ans monstrent desja de petis miracles de l'ame. Elle les produit plustost, où elle trouve les organes (dont elle se sert) mieux disposez : ainsi qu'on [531] void avenir à une lanterne : car plus sa vitre est claire, plus sa lumière interieure s'apperçoit : & si elle est sombre, peu de clarté se demonstre. Ayans doncques ceux-ci de si bons principes, il ne leur faut qu'une bonne instruction, pour les amener à la conoissance de la dignite de l'homme, qui consiste à eslever son entendement vers l'autheur de ses biens. A quoy leur condition noble les doit aussi exhorter. Et comme ainsi soit, qu'en la vie active qu'ils meinent ils le tienent ordinairement occupé en plusieurs choses honnestes & utiles, si doyvent-ils passer plus avant, & monter apres aux spirituelles : car celui qui est despouillé de telles apprehensions rend sa condition tres-mauvaise.

S I aucuns disent, N'assistons-nous pas aux ceremonies religieuses ? l'excuse sera[4] froide, dautant que la plus excellente partie de la Religion gist en l'interieur. Ce que l'Escriture nous enseigne, quand elle nous dit que Dieu est esprit, & veut estre adoré en esprit & verité. Et comment seroit-il possible de gouster les mysteres divins, si ceste puissance speculative ne se bandoit ainsi qu'un arc à la recerche de si hautes veritez, plus necessaires pour la nourriture de l'ame, que le pain n'est pour celle du corps ? Toutesfois peu se trouvent de ce rang qui y soyent fort eschauffez, dont advient que plusieurs ignorent ce qu'ils devroyent principalement sçavoir : & sont savans en ce qu'ils devroyent plustost ignorer. J'allegueray pour preuve de

---

[1] *Des personnes qui y peuvent vaquer.*
[2] *La Noblesse.*
[3] Pour la plupart des humanistes, une « bonne nature » ne suffit pas à façonner un homme, la « nourriture », soit l'éducation, est aussi nécessaire (v. introduction pp. 104-106) . Citons par exemple Nicolas Pasquier qui est de cet avis : « […] tout ainsi qu'une bonne terre grasse et fertile, qui n'est ni cultivée ny ensemencée produit quantité d'herbes mauvaises, de mesme est-il de luy, quand il croupit laschement en un repos voluptueux, engendre beaucoup de maux : son ame oisive […] recueille toutes les imperfections des vices, qu'elle laisse toutes ensemble couler en soy, aux attraits desquels elle sabastardit, qui est enfin l'aneantissement et corruption de la bonté de sa nature ». V. N. Pasquier, *Le Gentilhomme*, éd. critique par Denise Carabin, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 197.
[4] *Response à une objection commune touchant la contemplation.*

ceci seulement un exemple d'un gentil-homme mien voisin, lequel devisant en compagnie d'un poinct de la Religion, disoit, Ces huguenots font les grands docteurs : mais ils ne sçavent[1] rien. Quand vous entrez en dispute avec eux, d'abordee ils vous nient le Purgatoire : [532] mais sur le champ, niez leur la Trinité : & vous ne vistes jamais gens plus estonnez. J'estime qu'il disoit cela ne pensant pas mal dire : cependant c'estoit chose deplorable, de voir cestui-là, qui eust deu enseigner les autres, avoir besoin d'aller à l'eschole pour s'instruire aux premiers preceptes de la pieté, & estre en ce qui concernoit la civilité tres-suffisamment instruit. Les exercices corporels, qui tendent à honnesteté, sont bien convenables aux nobles : mais ils declinent vers la terre, s'ils ne sont soustenus par ceux de l'ame, qui, devote, s'esloigne par intervalles de cest element. Le quatrieme commandement de la Loy nous admonneste de ceci, auquel Dieu declare qu'il veut qu'au septieme jour on se repose[2], c'est à dire, qu'on oublie les sollicitudes mondaines, pour appliquer du tout son entendement à mediter en ses ouvrages admirables, tant de la creation & conservation, que de la redemption. Par où lon void que le contempler est un devoir commun, auquel on peut dire que sont plus obligez ceux qui ont plus receu de toutes especes de biens.

IL faut maintenant parler de ceux du second ordre, qui sortent des deux autres corps[3] de la Noblesse & du peuple. On peut dire que beaucoup d'iceux sont poussez de bonne volonté à aprendre les sciences, tant pour un desir de sçavoir, que de profiter à autrui. Mais il y en a aussi voire la plus grand'part, que le gain & la necessité excitent. Et entre ceux-ci s'en trouve aucuns, qui ordinairement ne contemplent que dans leurs coffres. Ce que les premiers ne font pas, à cause qu'ils visent à fins meilleurs. Et principalement le vray office du Philosophe est d'aiguiser son esprit à la recerche de beautez de l'univers. A quoy le contentement est [533] d'autant plus grand, que le vol de l'esprit est plus haut. Quant à la science divine, de laquelle ceux qui tienent les charges Ecclesiastiques font une particuliere profession, elle requiert une ame desliee des ceps & liens mondains, dautant qu'en si haut subject elle doit desployer toute son agilité. Et c'est proprement à eux, plus qu'à nuls autres, que la contemplation apartient. Non que j'entende, pour demeurer tousjours là occupez, comme un quadran à regarder le Soleil : car en vain seroyent-ils en office, s'ils ne s'en acquitoyent au benefice de ceux qui doyvent recevoir d'eux l'usure des talens spirituels que Dieu leur a communiquez, c'est à dire saine doctrine. Voila comment la vie contemplative ne doit point estre desjointe, ni pour tousjours, ni pour long temps de l'active. Ce que mesme les

[1] *Affirmation du christianisme, celle d'un Dieu unique en trois personnes : Pere, Fils et Saint-Esprit.*
[2] « Le quattriesme Commandement. Qu'il te souvienne de sanctifier le jour du repos. Tu besogneras six jours, et feras toutes tes oeuvres. Le septième est le repos du Seigneur ton Dieu ». V. Calvin, *op. cit.,* p. 119.
[3] *De la contemplation bien seante aux gens d'estude, de Justice, & d'Eglise.*

meilleurs Philosophes ont bien conu. Et ce grand Theologien, S. Augustin, a approuvé du tout ceste bien ordonnee composition de l'une et de l'autre[1]. Car encores que les actions spirituelles soyent plus dignes que les corporelles, toutesfois on ne les doit pas separer.

JE sçay bien que les Moines, & specialement les Mendians & Chartreux (car ceux de[2] S. Benoist & de S. Bernard sont encores meilleurs compagnons) contrediront à ceci, disans que la continuelle contemplation qu'ils ont esleuë, non interrompue de soucis mondains, rend l'ame plus parfaite, & le corps aussi. Vrayement c'est une belle chose de tascher d'atteindre à quelque petite perfection, selon que la foiblesse humaine le peut porter. Mais puis que S. Paul (qui est parvenu à si grande saincteté) avec ses hautes & profondes speculations n'a point laissé d'estre en action perpetuelle pour l'edification de l'Eglise, cela me contraint de dire qu'il vaut [534] mieux s'arrester à son exemple, qu'à celui des autres. Et à fin d'esclarcir encore mieux ce fait, je representeray la vie des anciens Moines, qui vivoyent quatre cens ans apres Jesus Christ, selon qu'un personnage tres-docte l'a recueillie des escrits de S. Augustin[3]. Mesprisans (dit-il) les delices & plaïsirs mondains, ils meinent ensemble une vie tres-saincte & tres-chaste, vivans en oraisons & lecture, & en conferences, sans enfleure d'orgueil, sans rebellion ni noise, & sans envie. Nul ne possede rien de propre, & nul n'est en charge à ses prochains. Ils travaillent de leurs mains au labeur qui peut entretenir leurs corps, sans empescher leur esprit qu'il ne soit attentif à Dieu. Puis mettent leurs ouvrages entre les mains

---

[1] V. *infra* note 3 p. 632.

[2] *Response à l'objection de ceux qui estiment que la vie contemplative est toute à eux.*

[3] La Noue reprend Calvin, *op. cit.,* chap IV, « Des Voeuz, où il est traité de la Moynerie », pp. 158-159 : « Or sainct Augustin nous descrit, quasi en une peinture, la forme de la moynerie ancienne […]. Contemnant dit-il les delices & plaisirs mondains, ils menent ensemble une vie tressaincte & treschaste, vivans en oraisons, en lecture & en conference, sans enfleure d'orgueil, sans rebellion ne noise, sans envie, nul ne possede rien de propre, & nul n'est en charge à ses prochains, ils travaillent de leurs mains, au labeur qui peut entretenir leurs corps sans empescher leur esprit, qu'il ne soit ententif à Dieu. Puis mettent leur ouvrages entre les mains de ceux qu'ils appellent Doyen : & iceux ayans retiré argent de cela, en rendent conte à celuy qui est nommé Pere entr'eux. Or les Peres sont personnages, non seulement saincts quant à la vie, mais excellens en la doctrine de Dieu, & ayans preéminence en vertu, aussi bien qu'en puissance, ils gouvernent leurs fils sans aucun orgeuil : & comme ils ont authorité à leur commander, aussi leurs fils sont fort volontaires à leur obeir. Or sur le vespre chacun sort de sa celle, & s'assemblent tous en un, estans encore à jeun, à fin d'ouyr leur Pere […]. Apres il prennent refection corporelle, entant qu'il est requis, pour la sante : & chacun estreint sa concupiscence, à fin de n'user sinon sobrement, mesme des viandes qui leur sont mises au devant, lesquelles ne sont point en grande quantité, ne gueres friandes. […] Le surplus qui leur demeure outre leur nourriture, (car il en demeure beaucoup, tant pource qu'ils travaillent diligemment, que à cause de leur sobrieté) ils le distribuent plus diligemment aux povres qu'ils ne sont soigneux à le gagner. Car il ne leur chaut d'avoir abondance, mais toute leur sollicitude est de ne rien reserver de ce qui abonde. […] En telle vigueur de vie, dit-il, nul n'est contreint à porter un fardeau plus pesant qu'il ne peut, ou qu'il refuse de porter : & celuy qui est plus debile que les autres n'est point pour tant condamné d'eux : il savent bien tous, combien la charité est recommandée : ils savent bien que toutes viandes sont nettes à ceux qui sont nets. Pour tant, toute leur industrie est, non pas de rejetter aucunes viandes comme pollues, mais à domter leur concupiscence & s'entretenir en bonne dilection […]. Quant à l'exercice du corps, ils savent bien qu'il profite pour un petit de temps, seulement. La charité est principalement gardée, à icelle on accomode les vivres, les paroles, les accoustremens, & les contenances : chacun conspire là en une charité, & a on en horreur de la violer, autant que Dieu : si quelcun resiste à icelle, il est jetté hors : si quelcun contrevient à icelle, on ne l'endure pas un seul jour ».

de ceux qui s'appellent Doyens, & iceux ayans retiré argent de cela en rendent conte à celui qui est nommé Pere entre'eux. Or les Peres sont personnages non seulement saincts quant à leur vie, mais excellens en la doctrine de Dieu : & ayans preeminence en vertu, aussi bien qu'en puissance, ils gouvernent leurs fils, sans aucun orgueil : & comme ils ont authorité de leur commander, aussi leurs fils sont fort volontaires à leur obeir. Or sur le vespre, chacun sort de sa celle & s'assemblent tous en un, estans encores à jeun, à fin d'ouir leur pere : & apres prenent leur refection corporelle, entant qu'il est requis pour la santé : & chacun restreint sa concupiscence, à fin de n'user, sinon sobrement, mesmes des viandes qui leur sont mises au devant, lesquelles ne sont point en grande quantité, ne gueres friandes. Le surplus qui leur demeure outre leur nourriture, (car il leur en demeure beaucoup, tant pource qu'ils travaillent diligemment, qu'à cause de leur sobrieté) ils le distribuent aux pauvre qui ne sont [535] soigneux de le gaigner. Car il ne leur chaut d'avoir abondance : mais toute leur solicitude est de ne rien reserver de ce qui leur abonde. En telle rigueur de vie (dit-il) nul n'est contraint à porter un fardeau plus pesant qu'il ne peut, ou qu'il refuse porter. Et celui qui est plus debile que les autres, n'est point pourtant condamné d'eux : sçachans bien tous, combien la charité est recommandable. Ils sçavent bien aussi que toutes viandes sont nettes à ceux qui sont nets. Pourtant toute leur industrie est, non pas de rejetter aucunes viandes, comme pollues : mais de dompter leur concupiscence, & s'entretenir en bonne dilection. Quant à l'exercice du corps, ils sçavent bien qu'il profite pour un peu de temps seulement. La charité est pricipalement gardee : à icelle on accommode les vivres, les paroles, les accoustremens, & les contenances. Chacun conspire là en une charité, & a lon horreur de la violer. Si quelqu'un resiste à icelle, il est jetté hors : & si quelqu'un contrevient à icelle , on ne l'endure pas un seul jour.

JUSQUES ici sont les paroles de S. Augustin, qui fait là un beau pourtrait de[1] l'ancienne Moinerie, laquelle servoit alors aux moines d'une preparation à un estat plus excellent. Car leurs Colleges, ou assemblees, estoyent comme une pepiniere, pour fournir l'Eglise de bons ministres : & de là ont esté appellez Gregoire Nazianzene, Basile & Chrysostome[2], pour estre Evesques : & plusieurs autres notables personnages aussi. Parquoy il appert que leur vie n'estoit pas plus contemplative qu'active. Car encor que la pluspart vescussent en lieux escartez, à fin d'estre moins divertis en leurs estudes & en leur discipline morale : neantmoins, un de leurs principaux buts estoit de se rendre [536] idoine pour servir

---

[1] *Dequoy servoyent les moineries anciennes.*

[2] Ces trois chrétiens d'Orient sont rangés parmi les docteurs de l'Église catholique. Leur influence dans le développement de la théologie chrétienne a été considérable. Grégoire de Nazianze (330-390) était évêque de Constantinople ; Basile de Césarée (330-379) était évêque de Césarée et Jean Chrysostome (vers 354-407) était archevêque de Constantinople.

au corps dont ils n'estoyent que tres-petis membres. Et estans reçeus aux charges Ecclesiastiques, il leur estoit loisible de se marier : car le mariage n'estoit pas defendu. Et combien que ceste ancienne maniere de vivre Monastique ait eu un beau lustre, quand ceste simplicité de reigles & de cœurs regnoit : si peut-on dire (& avecques verité) qu'elle est plustost fondee sur les inventions des hommes[1], que sur exemples tirez des Escritures. Mais peu à peu toutes ces choses se sont alterees & corrompues : comme il est aisé de conoistre, en[2] comparant le temps passé à celui-ci. Car si on observe bien, qu'elle a esté l'estude d'une grande partie des Moines, depuis soixante ans, ç'a esté de crier qu'on pende & qu'on brusle. & qui ? ceux qui les admonnestoyent fraternellement de ne croupir plus en tant de corruptions survenues & qui n'aprouvoyent pas leurs sainctetez nouvelles. Ainsi leurs principales contemplations se sont tournees en feu & en sang. Ce qui a encor aujourd'hui grand cours : mais plus de volonté, que d'effect. Rabelais, qui a en ses escrits fait mention de quelques braves Moines de son temps, nous les depeint beaucoup plus moderez & sociables : car tant s'en faut qu'ils calomniassent ou mal fissent, qu'au contraire ils ne demandoyent qu'à rire & faire bonne chere avecques tous. Entre autres il parle de frere Bernard Lardon, residant en la bonne ville de Amiens, qui estoit tel, qu'en trente six Moineries on n'en eust pas trouvé un semblable. Il disoit que ses contemplations superieures estoyent aux rostisseries authentiques de ladite ville, & ses inferieures dedans les plus profondes cases de Laon en Laonnois & les mieux garnies de bon vin[3]. Au demeurant, ce bon [537] frere estoit tousjours joyeux & brusque comme un petit asne debasté, & docte autant que son breviaire se pouvoit estendre.

C'EST ici le fruict que les derniers siecles ont aporté, d'avoir changé l'integrité de[4] jadis en des impuretez modernes. Les premiers Moines dont j'ay parlé, estans remplis de charité, faisoyent bien à tous. La pluspart de ceux qui leur ont succedé quelques siecles apres, plus affectionnez au ventre qu'à l'Escriture saincte, ayans peu de souci d'autrui, ne regardoyent qu'à eux-mesmes. Mais beaucoup de nos modernes, s'abandonnans trop à la haine & à la vengeance, font mal à plusieurs. Je ne veux pas dire pourtant, que parmi ceste multitude qui fourmille par le monde, il n'y en ait bon nombre, qui gemissans sous le fardeau de tant de traditions, desirent de voir redressees les observations antiques, estans douez de grande moderation : & moy-mesmes en ay conu aucuns en ma prison qui estoyent fort

[1] V. Calvin, *op. cit.,* pp. 293-295.
[2] *Des Moines modernes, & de leurs contemplations.*
[3] La Noue évoque le personnage du frère Bernard Lardon, que l'on trouve dans le *Pantagruel* et dans le *Quart livre* (V. Rabelais, *Les cinq livres*, La Pochothèque, 1999, p. 362). J. Plattard commente ainsi ce passage : « Il y a là des souvenirs de l'épisode de Bernard Lardon (*Quart Livre*, ch. IX) auxquels La Noue entremêle certains détails empruntés au portrait de Frère Jean des Entommeures. V. « François de La Noue, lecteur et imitateur de Rabelais », dans *Revue du Seizième Siècle*, t. 7, 1920, p. 169.
[4] *Conference des vieux & nouveaux Moines.*

humains[1]. Je prie Dieu pour eux, qu'il les vueille fortifier, en sorte qu'ils puissent chanter de bouche, & pratiquer en effect ce beau Pseaume 122. de David, qui dit,

Incontinent que j'eus ouî,
Sus, allons le lieu visiter
Où le Seigneur veut habiter :
O que mon cœur s'est resjoui !
Or en tes porches entreront
Nos pieds, & sejour y feront,
Jerusalem la bien dressee :
Jerusalem qui t'entretiens
Unie avecques tous les tiens,
Comme cité bien policee[2]. [538]

Or laissans ces abus en arriere, il faut confesser que ceux qui se dedient aux choses divines eslisent une chose excellente, ainsi que dit S. Paul : moyennant qu'ils s'en acquitent bien. Et ceux-là pourront croire que leurs contemplations sont fructueuses & vrayes, quand ils sentiront leurs ames plus devotes envers Dieu, & leurs cœurs plus secourables envers leurs prochains. Mais quant à celles-la qui ne se plaisent qu'es solitudes des deserts : peu y en a qui ne soyent falsifiees d'hypocrisie.

JE retourneray à dire encor quelque mot des sciences humaines, dequoy j'ay trop peu[3] parlé. Certes ceux qui s'y adonnent ont aussi une spatieuse campagne, pour y pourmener leurs esprits : non toutesfois si digne que l'autre. Car la divine est la maistresse, & celle-ci les petites chambrieres, les professeurs desquelles ont grandement honnoré la contemplation, qu'ils ont affermé estre la mere de sagesse. En quoy ils n'ont pas erré, pource qu'il est difficile de penetrer dans les choses hautes & profondes, que par assiduelles meditations. Les Platoniques ont beaucoup magnifié ceste faculté contemplative de l'ame : les operations de laquelle ils ont estimé estre tres-dignes, pour le regard d'elles-mesmes, dautant qu'elles procedoyent d'une cause parfaite, qui alloit embrassant des objects tres parfaits, dont le plus haut estoit Dieu. Et Platon, parlant du souverain bien, a dit, qu'il consistoit en une similitude & conjonction de l'ame avec icelui[4] : à quoy elle parvenoit aucunement, lors que se ravissant

---

[1] Nous n'avons pas trouvé d'évocation concernant une telle compagnie dans ses lettres écrites durant son emprisonnement.
[2] Clément Marot et Theodore de Bèze, *Pseaumes octentetrois de David mis en rime Françoise*, Genève, 1551, pp. 253-254.
[3] *De la contemplation de ceux qui estudient aux sciences humaines.*
[4] V. Calvin, *op. cit.*, p. 7 : « Ce qui n'a mesmes esté incongneu des Philosophes, car autre chose n'a entendu dire Plato, quand par plusieurs fois il a enseigné le souverain bien de l'ame est la similitude de Dieu : quand estant

hors des choses corporelles elle s'arrestoit à la consideration des supremes beautez, qui la rendoyent apres toute ravie en une si grande fœlicité. Mais ceste matiere ici nous est Theologique, plustost que Philosophi- [539] que : qui me gardera d'en dire davantage, sinon pour louër ces pauvres gens, qui avoyent un si grand zele à cercher un bien qu'ils ne pouvoyent trouver par les voyes de nature : & accuser nostre stupidité, de ce que l'ayant devant nos yeux spirituels nous ne le daignons quasi regarder. Maintenant l'estude de Philosophie tend à choses plus basses. Et me plait la division qu'aucuns en ont faite : à sçavoir en la rationnelle, qui enseigne à bien parler & argumenter : en la morale qui enseigne à bien vivre, sous laquelle la politique est comprise : & en la naturelle, qui nous donne conoissance de la nature, & de tout ce qui a estre. En toutes lesquelles doctrines, ceux qui veulent y profiter ont besoin de frequentes meditations, pour mieux appercevoir les perfections d'icelles. Car à quoy que ce soit, quand l'esprit n'y passe que legerement, ce n'est toucher que l'escorce : mais quand il s'y arreste, il va penetrant à travers l'espesseur du bois, & jusques à la moëlle. Celui qui considerera le parler, qui est seulement propre à l'homme, pensera qu'il n' y a rien qui soit si commun & familier : mais s'il monte jusques à la parole interieure, qui est la conception de l'entendement, auquel receptacle mille images parfaites & imparfaites, fausses & vrayes resident, passent & repassent, qui se manifestent apres par la parole sensible, il admirera un si haut ouvrage de Dieu. En en ceste maniere devons nous des choses corporelles monter aux incorporelles : & des plus hautes retourner apres aux basses. Car qu'est-ce autre choses que la composition de l'homme, sinon le celeste, & le terrestre, qui par un artifice tres excellent & inimitable sont conioints ensemble ? Dequoy on peut tirer ceste instruction, que la vie con- [540] templative & l'active convienent tres-bien l'une avecques l'autre : & les vouloir du tout separer, c'est comme vouloir faire force[1] à nature.

QUELQU'UN dira, encores que le Philosophe doive contempler, que pourtant il ne[2] semble pas que le Prince, le Capitaine, le Juge & le Medecin ayent grand besoin de s'y travailler : pource qu'on ne requiert d'eux seulement que de bons effects. Je respondray qu'iceux effects procedent des bonnes consultations, & les consultations de la prudence, à laquelle on parvient premierement par experience : puis par meditation. Quand celui qui possede la dignité royale repensera souvent en luy-mesmes, que Misericorde & verité gardent

parvenue à la vraye contemplation d'iceluy, est en luy du tout transformée ». V. aussi Duplessis-Mornay, qui tient les mêmes propos dans *De la verité de la religion chrestienne*, A Paris, Chez Claude Micard, 1585, p. 325-326.

[1] « *Faire force*. Faire violence ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1950, t. IV, « Force ».

[2] *A sçavoir si la contemplation convient aux Princes, aux gens de guerre, de justice, & à ceux qui ont soin de la Santé du corps.*

le Roy, & que son throsne est soustenu par clemence (ainsi que dit Salomon) ne sera-il pas[1] plus diligent à son devoir, que celui qui cuide estre assis dessus comme une image diapree sur un autel, à fin qu'on l'admire & magnifie ? Ceux aussi qui ont l'administration de Justice, & la cure de la santé, au lieu de mettre tout leur esprit à remplir leurs bourses, seroyent-ils pas mieux de l'occuper quelquesfois la semaine, les Juges à mediter ceste belle & tres-belle[2] sentence du Roy Josaphat, qui disoit, parlant à ceux de son temps, Regardez que vous ferez : car vous n'excercez point le jugement d'homme : mais du Seigneur, & tout ce que vous jugerez redondera sur vous[3] ? Et les Medecins, ce qui est escrit en l'Ecclesiastique, que le Souverain a donné la science aux hommes, pour estre honnoré en ses merveilles[4] ? Car en considerant souvent telles admonitions, ils deviendront plus officieux envers les hommes, & plus reconoissans envers Dieu[5], duquel ils sont petis instrumens pour faire resplendir ici bas les [541] vertus qu'il leur donne liberalement, lesquelles encor vendent-ils cherement. Mais l'ambition qui est proprement nommee un tourment honnorable, & l'avarice, qui est une gehenne honteuse, distrait & les uns, & les autres, de si hautes pensees : dont s'ensuit confusion en l'ordre Politique.

QUANT au troisiéme ordre, qu'on appelle le tiers Estat, je le divise en deux parties[6], dont la moins digne est du peuple champestre, qui semble se conduire autant par les affections que par la raison, & est si grossier, qu'encores qu'il soit enseigné, on diroit, ou qu'il mesprise, ou qu'il ignore les exercices superieurs de l'ame, & qu'il ne lui convient non plus que Magnificat à Matines[7]. Mais la charité nous doit faire juger que Dieu ne fait rien en vain, & que leur ayant donné une mesme forme substantielle qu'aux plus eminens, il ne leur a pas interdict l'usage, en quelque maniere, de ce qui les peut rendre participans des biens qui sont offerts à tous, lesquels consistent à le conoistre. Et si nous regardons ce qui est dit en l'Escriture, nous verrons qu'il se revele aux petis, & se cache aux sages entendus. Ce qui nous

---

[1] *Prov. ch. 20.*
[2] *2. Chr. ch. 14.*
[3] Contrairement à ce qu'indique la manchette, le passage provient du chap. XIX, 6. V. *La Bible*, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567, p. 198.
[4] V. *Bible,* éd. citée*,* livre de l'Ecclesiastique, chap XXXVIII, 6, p. 51 v° : « Ainsi donc il a donné la science aux hommes, pour estre glorifié en ses merveilles ».
[5] « L'invention des ars, la maniere de les enseigner, ordre de doctrine, la congnoissance singuliere et excellente d'icelle, pource que ce sont choses qui adviennent à peu de gens, ne nous sont point pour argumens certains, quelle ingeniosité ont les hommes de nature : toutesfois qu'elles sont communes aux bons & aux mauvais, nous les pouvons reputer entre les graces naturelles. […] Or est-il ainsi, que nous ne devons rien estimer excellent ne louable, que nous ne recongnoissions venir de Dieu. Car autrement ce seroit une trop grande ingratitude en nous, laquelle n'a point esté aux Poetes Payens, qui ont confessé la Philosophie, les Loix, la medecine, et autres doctrines, estre dons de Dieu », Calvin, *op. cit.*, p. 46.
[6] *De la contemplation convenable au peuple, tant des champs que des villes.*
[7] « *Chanter magnificat à matines*. […] L'expression s'applique par comparaison à celui qui fait ou dit quelque chose mal à propos ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1961, t. V, « Magnificat ».

doit rendre modestes au jugement de ceste matiere, puis que la foy, qui est une supreme contemplation, n'est pas desniee à ceux qui sont les plus rustiques. En quoy on apperçoit les merveilles de Dieu, de ce qu'il rend plusieurs d'iceux doctes à salut, en une science qui semble du tout indocte. Le peuple des villes est plus capable d'institution : & outre les choses devotieuses il ne laisse aussi d'appliquer son esprit aux arts, dont par fois resulte une telle perfection d'ouvrages, que plusieurs sont contraints de confesser, que la main lourde ne les eust onc parachevez, si la [542] promptitude de l'entendement ne l'eust guidee. Et comme ainsi soit que l'ame se rabaisse es matieres que nous touchons (qui sont beaucoup moins dignes que ce qui est immateriel) ce n'est pourtant sans l'avoir premier tenue longuement arrestee à la consideration des formes, dont on la veut revestir, & aux moyens pour parvenir à une telle fin, mesme pour inventer les instrumens à ce necessaires.

EN somme, par la deduction que j'ay faite, on peut conoistre en premier lieu, qu'à[1] toutes personnes convient de contempler, qui plus, qui moins, aux choses divines. Secondement, qu'on la peut aussi aucunement acommoder aux choses inferieures. Tiercement, qu'il ne faut point se desmembrer de la societé civile, & faire un estable & vie à part pour mieux y vaquer : car en toutes vocations legitimes, tant privees, que publiques, qui a le loisir & la volonté, en a aussi l'usage. Mais avant que finir ce discours, il m'a semblé bon de faire une petite admonition à ceux qui se soucient si peu de vilipender & asservir ces nobles parties de leur ame, non à des ouvrages de peu d'estime, ains à des vices enormes : & leur mettre devant les yeux ce que dit David. Quand l'homme estoit en honneur il ne l'a point[2] entendu : il a esté comparé aux bestes sans entendement, & a esté fait semblable à icelles. Car quand ils desdaignent de jouïr des beaux privileges spirituels qui leur sont ottroyez, aimans mieux ensevelir ceste lumiere dedans les voluptez corporelles, comme on feroit un diamant precieux dans la fange, alors ils se transforment (par maniere de dire) en bestes, qui est une juste punition deue à leur ingratitude & stupidité. J'advertiray [543] aussi aucuns qu'il y a, qui sont du tout contraires à ceux-ci, à cause de l'agilité de leurs entendemens, de ne s'eslever pas d'un vol trop hautain, outre les bornes defendues : mais se souvenir de ce que Dieu dit à Adam, touchant l'arbre de science de bien & de mal, Tu n'en mangeras point : car des le jour[3] que tu mangeras d'icelui, tu mourras de mort. Ce qui leur doit aprendre de se contenter de la sagesse telle qu'il l'a voulu donner à l'homme, tant aux choses divines qu'humaines (qui est, à la bien prendre, tres-admirable) de peur qu'en mesprisant la personne d'un excellent

[1] *Conclusion conjointe à un notable advertissement fait à ceux qui ne s'adonnent qu'à vices & souillures.*
[2] *Psalm. 49.*
[3] *Gen. ch. 2.*

Apostre S. Pierre, on ne se transforme en celle d'un Simon Magicien[1] : ou en dédaignant un Aristote, on ne deviene un fanatique Stoïcien.

C'EST assez dit de la contemplation, à moy, qui n'ay point esté à l'eschole des Moines. Et qui en voudra sçavoir davantage, y aille si bon lui semble.

FIN.

[1] Simon (Ier siècle) était un célèbre magicien de Samarie qui s'est converti au christianisme. Il proposa à Pierre de l'argent pour pouvoir lui aussi imposer l'Esprit saint. V. *Bible,* éd. citée, « Actes des Apôtres », chap. VII, 9-24, pp. 59 v°-60.

[544]

OBSERVATIONS SUR PLUSIEURS CHOSES ADVENUES AUX trois premiers troubles avecques la vraye declaration de la pluspart d'icelles.

VINGTSIXIEME DISCOURS.
Premiers Troubles.

QUE CEUX DE LA RELIgion eussent esté prevenus au commencement de la premiere guerre civile, sans l'accident de Vassy.

APRES que l'Edict de Janvier[1] eut esté resolu & acordé en la presence du Roy, par[2] l'advis d'une tres-notable compagnie des plus sages Politiques de ce Royaume, pour donner quelque remede à tant de divers et universels mouvemens, & les reigler sous les lois publiques, la France ne fut pas pourtant du tout rimise[3] en tranquillité : tant à cause de l'ardeur qui estoit en ceux de la Religion pour s'establir & confermer en la liberté qu'ils avoyent obtenue, que pour la crainte generale des Catholiques, qui ne pouvoyent souffrir une telle nouveauté. Une partie des Princes & Seigneurs tenans ce parti, estans grandement indignez de voir tels accroissemens, firent ligue secrette ensemble[4], en intention de les reprimer. Et comme aucuns d'eux s'acheminoyent pour se venir joindre en corps à Paris, [545] survint le desordre de Vassy[5], où beaucoup de personnes qui estoyent au presche furent occises. Et pource que le fait a esté descrit par les historiens, je n'en feray point davantage de mention. Mon intention est seulement de noter, non tant la tristesse qu'il apporta à ceux de la Religion, comme l'instruction qu'ils en prindrent, & le fruict qui en revint. Monsieur le Prince de Condé[6] estoit à Paris pour l'establissement de l'exercice public, suyvant l'edict du Roy, quand il entendit ceste nouvelle : ce qui le fit entrer en consultation avecques les plus sages

[1] L'édit dit « de Janvier » est signé par le roi le 17 janvier 1562 à Saint-Germain. Il permet aux protestants d'exercer le culte à l'extérieur des villes fortifiées ainsi que de tenir des assemblées dans les maisons privées à l'intérieur de ces mêmes villes.
[2] *Commencement des premiers troubles.*
[3] Nous trouvons « remise » dans l'édition de 1591.
[4] Allusion au triumvirat formé en 1561 par le duc François de Guise, le connétable Anne de Montmorency et le maréchal Jacques d'Albon de Saint André.
[5] Le massacre de Wassy a eu lieu le 1er mars 1562 : ce jour-là, le duc François de Guise est à Wassy, ville qui fait partie de ses terres ; il s'aperçoit en passant près d'une « grange » située vraisemblablement dans l'enceinte de la ville, qu'il s'y tient une célébration du culte réformé. Voulant constater cette contravention à l'édit de janvier, le duc de Guise et son escorte s'en approchent et l'altercation dégénère en massacre. Elle fait une cinquantaine de morts, et plus de 150 blessés chez les protestants. L'événement est considéré comme le point de départ des guerres civiles.
[6] Une notice biographique, située à la fin de ce discours (pp. 642-643) est consacrée aux personnes mentionnées à plusieurs reprises dans les « Observations ».

Seigneurs et gentils-hommes qui lors l'accompagnoyent, lesquels jugerent que ce petit orage estoit un presage certain d'un plus grand, & qu'il convenoit penser plus loin qu'aux choses presentes. Incontinent il donna avis à quelques grands de la Cour de ce qui estoit advenu, qui en prindrent l'alarme, & lui conseillerent qu'il cerchast des preservatifs & remedes pour lui & pour l'Estat. Il advertit aussi toutes les Eglises de France d'estre sur leurs gardes : la pluspart desquelles imaginans desja avoir quelque repos asseuré estoyent plus ententives à faire bastir des temples qu'à penser aux provisions militaires pour se défendre. La Noblesse de la Religion des Provinces fut par ce bruit merveilleusement resveillee & prompte à se pourvoir d'armes et de chevaux, attendant quel pli prendroyent les affaires de la Cour & les mouvements de Paris.

BIEN tost apres arriverent en ladite ville Messieurs de Guise, Connestable, &[1] Mareschal de S. André, puis le Roy de Navarre, qu'ils avoyent attiré à leur ligue, lesquels contraignirent M. le Prince de Condé de se retirer en la ville de de[2] Meaux, avecques une [546] bonne suite de Noblesse. Estant là il envoya en diligence vers Messieurs l'Admiral & d'Andelot, & leur manda que faute de courage ne l'avoit contraint d'abandonner Paris, ains faute de force, & qu'ils marchassent en diligence vers lui : car Cæsar n'avoit pas seulement passé le Rubicon, mais desja avoit saisi Rome[3], & les estendards commençoyent à bransler par les campagnes. Ce qu'ils firent incontinent, avecques tous leurs amis & equipage, sans toutesfois descouvrir les armes que ceux de la ligue avoyent ja descouvertes. Là falut-il y sejourner cinq ou six jours, tant pour deliberer de ce que lon feroit, que pour la Cene, qui se celebroit le jour de Pasques. M. l'Admiral, qui n'estoit pas novice es affaires d'estat, prevoyant que le jeu s'alloit eschauffer, remonstra qu'il convenoit se renforcer d'hommes diligemment, ou se preparer à la fuite : & encores craignoit-il qu'on eust beaucoup tardé. Mais comme lon estoit en tels termes, gentils-hommes arrivoyent inopinément de tous costez, sans avoir esté mandez : de maniere qu'en quatre jours il s'en trouva là plus de cinq cens[4]. Ce renfort les fit résoudre de desloger, & à deux fins, l'une pour essayer de gaigner la Cour, & s'installer aupres

[1] *Retraite de M. le Prince hors de Paris.*
[2] La répétition se trouve dans l'édition de 1587.
[3] V. « Vie de César » où l'histoire est racontée, in Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, pp. 483-484.
[4] Au départ, l'armée protestante se forme de manière spontanée : « Chaque "ami" de Condé amène ainsi ses propres "amis" ; 73 d'entre eux signent le traité d'Association publié le 11 avril [1562], dont 60 peuvent être identifiés. Un tiers vient de Picardie (gouvernement de Condé) et du Valois et de la Brie, où le prince possède ses principaux domaines. Les autres arrivent de l'Ouest et du Sud-Ouest, de l'Ile-de-France et de Normandie ». V. A. Jouanna, *La France du XVIe siècle. 1483-1598,* Quadrige / PUF, 1996, p. 407.

du Roy & de la Roine[1], & ne le pouvant faire se saisir d'Orleans, pour là dresser une grosse teste, si on venoit aux armes. Ayans doncques recueilli en six jours, ce qu'ils n'esperoyent pas avoir en un mois, ils s'acheminerent vers sainct Cloud, où la troupe se renforça de trois cens bons chevaux : & là ils eurent advertissement que M. de Guise & ses associez s'estoyent emparez de la Cour : laquelle diligence, bien à propos pour eux, rompit le premier dessein de M. le Prince de Condé, qui y vouloit faire le mesme, & s'au- [547] thoriser de la faveur du Roy, pour la conservation de lui, & de ceux de la Religion. De sainct Cloud ils marcherent vers Chartres & Angervile[2], & par le chemin rencontrerent cinq ou six troupes de Noblesse. Ce qui apporta de l'esbahissement, quand on consideroit le soudain rengrossissement de nostre corps, qui n'estoit moindre de mille gentils-hommes, qui faisoyent bien quinze cens chevaux de combat, plus armez de courage que de corcelets[3]. Apres on tira vers Orleans qui fut pris de la façon que les historiens l'ont descrit. Il faut entendre que si M. le Prince de Condé se fust trouvé alors avec peu de forces qu'il eust esté accablé ou assiegé. Mais quand on vid qu'il estoit puissant pour tenir la campagne en sujettion, & qu'il parloit un langage aussi brave à ses adversaires que doux au Roy, on ne le pressa pas beaucoup : & par ce moyen il eut temps de se prevaloir de plusieurs choses. Voila le profit qui lui revint de s'estre trouvé fort au commencement.

AUCUNS ont pensé qu'on avoit premedité ceci de long temps, ou qu'il estoit[4] avenu par la diligence des Chefs : mais je puis affermer que non, pour avoir esté present, & curieux d'en recercher les causes. Il est certain que la pluspart de la Noblesse ayant entendu l'execution de Vassy, poussee d'une bonne volonté, & partie de crainte, se delibera de venir pres Paris : imaginant, comme à l'avanture, que ses protecteurs pourroyent avoir besoin d'elle. Et en ceste maniere partoyent des Provinces ceux qui estoyent plus renommez, avec dix, vingt, ou trente de leurs amis, portans armes couvertes, & logeans par les hostelleries, ou par les champs en bien payant, jusques à ce qu'ils rencontrerent le corps & l'occasion tout ensemble. Plusieurs [548] d'entr'eux m'ont asseuré que rien ne les fit mouvoir que cela : &

[1] La reine Catherine de Médicis se sentait menacée par la présence trop prononcée de François de Guise. Gaspard Saulx-Tavannes, qui mena pourtant la guerre pour le roi contre les réformés l'exprime sans réserve : « Sa Majesté a depuis plusieurs fois dit que ce qu'elle en faisoit lors estoit, non pour conserver son auctorité seulement, mais pour abbaisser le pouvoir de MM. de Guise, qui abusoient par belles paroles le roy de Navarre et M. le connestable, la conservation de l'estat de la couronne, à laquelle elle les soupçonnoit d'aspirer, pour leur trop grande puissance, valeur et quantité d'amis ». V. *Mémoires* de Gaspard de Saulx-Tavannes, dans *Chroniques et mémoires sur l'histoire de France,* J. A. C. Buchon, A. Desrez, Paris, 1835, p. 268.

[2] Angerville, à 45 km de Chartres.

[3] V. *supra* note 5 p. 437.

[4] *Occasion de l'assemblee de ses troupes.*

mesmes j'ay ouï confesser plusieurs fois à Messieurs les Princes & Admiral, que sans ce benefice ils eussent esté en hazard de prendre un mauvais parti.

PAR ceci il appert combien de fruict on tire quelquesfois des choses[1] dommageables, lesquelles de prime face apparoissans ruineuses font neantmoins conoistre apres l'evenement qu'elles ont apporté bonne instruction. On peut encor apprendre d'ici, voire les plus grands Chefs, de ne trop attribuer à leur prudence en la conduite des affaires, tant publiques que particulieres. Car encores qu'elle soit un instrument tres necessaire, si est-ce que quelquesfois elle est comme voilee, ne pouvant parmi plusieurs voyes & procedures conoistre celle qui est la meilleure, pour se soustenir quand ces tempestes inopinees survienent. Et cela arrive à fin qu'elle s'humilie, & aille cercher hors de elle-mesme la cause des bons succes. Sylla, auquel nul de ce siecle ne s'oseroit comparer en science militaire, publioit lui-mesmes que par le benefice de la fortune il s'estoit garanti & eslevé[2]. Et toutesfois on verra aujourd'hui des gens qui diront que la fortune des anciens Payens (qui estoit vaine) & l'ordre que Dieu tient en la conduite des choses inferieures (qui est certain) sont des couvertures qu'on prend, pour cacher son ignorance, & que c'est l'homme qui en se guidant mal ou bien attire son mal-heur ou son bon-heur : combien que plusieurs experiences y contrarient. On doit repurger son entendement de telles opinions, & se persuader, encores que l'homme pense & delibere, que c'est à Dieu de donner accomplissement à l'œuvre qu'il entreprend. [549]

ooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

ASSAVOIR SI MONSIEUR le Prince de Condé fit un si grand erreur aux premiers Troubles, comme plusieurs on dit, de ne s'estre point saisi de la Cour, ou de Paris[3].

JE ne veux point nier que beaucoup d'habiles hommes n'ayent eu ceste opinion, &[4] paravanture l'ont encor, laquelle j'ay aussi tenue quelque temps. Mais apres avoir bien repensé & consideré ce qui avint lors que ceste tragedie se commença, & ce qui est

---

1 *Consideration notable sur les discours precedens.*

2 « Mais Sylla, au contraire, n'enduroit pas seulement en patience le dire de ceux qui le preschoit heureux, & singulierement favorizé de la fortune, ains augmentant ceste opinion, & s'en glorifiant comme d'une grace speciale des Dieux, attribuoit toute la gloire de ses faicts à la fortune […] ». V. Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 2, p. 132 v°.

3 L'importance de prendre Paris ou de l'avoir dans son camp est grande, comme le souligne Saulx-Tavannes (*op. cit.,* p. 272) : « La prise du roy ou de Paris est la moitié de la victoire en guerre civile […] ».

4 *Intention de M. le Prince à ces commencement.*

survenu depuis, j'ay esté ramené à la conoissance de choses plus vrayes qui aparoistront par la suite de mon propos. Monsieur le Prince de Condé, ayant veu comme son frere le Roy de Navare[1] s'estoit laissé peu à peu glisser en une vie delicieuse, & abuser par les vaines et riches promesses & honneurs apparens de ceux qui se mocquoyent de lui, si bien qu'il estoit venu à ce poinct de changer de parti, dont s'estoit ensuyvi un merveilleux refroidissement de plusieurs qui ouvertement & couvertement sembloyent le favoriser, & davantage d'audace aux liguez de s'y opposer : jugea qu'il ne falloit pas s'appuyer sur un fondement ruiné, & qu'il estoit expedient d'en jetter d'autres ailleurs. Et dautant que la Cour & Paris sont les deux grands Luminaires de la France, l'un representant le Soleil, & l'autre la Lune (sujets toutesfois à s'eclipser) il estima qu'estant peu esclairé de l'un, la clairté de l'autre devoit estre recerchee. Et à ceste fin tascha-il de planter dans Paris la predication de l'Evangile : à fin qu'icelle venant à eschauffer tant de semences cachees, & comme ensevelies dans ceste innumerable multitude de peu- [550] ple, elles vinssent à produire abondance de fruits. ce qui apparut bien tost apres. Car aux assemblees qui se faisoyent, il se trouva telle fois jusques à trente mille personnes. Tels beaux commencemens invitoyent ceux de la Religion de cercher les moyens de s'y establir, à quoy toutesfois ils furent un peu negligens. Mais quand les effects de la ligue se manifesterent, alors aperceurent-ils clairement qu'il convenoit faire ce qui, pour avoir trop tardé, n'estoit plus faisable : cependant ils ne laisserent de s'y employer avecques trespetite esperance.

SUR ce fait ici je viens maintenant à dire, apres l'avoir examiné, qu'il n'estoit pas[2] facile du commencement, & tres-difficile à la fin, de bien executer ce dessein en telle façon qu'il eust profité. Je parleray premier de Paris, & monstreray les empeschemens qui s'y fussent trouvez. Chacun sçait que là est le siege de la Justice, qui a une merveilleuse authorité. Et comme la faveur d'icelle eust beaucoup servi à ceux de la Religion, aussi la desfaveur leur apportoit grande nuisance. Cependant tout ce Senat & sa suite se monstra tousjours ennemi capital d'iceux, excepté tres-peu. Le Clergé, qui en ceste Cité est tres-puissant & reveré, enrageoit de voir en public choses qui le touchoyent si au vif, & sous main brassoit mille pratiques à l'encontre. Le corps de la maison de ville, craignant les alterations, qu'il estimoit provenir de la diversité de religion, s'efforçoit aussi de la bannir ou reculer. A ceste mesme fin tendoit aussi la pluspart de l'université, & quasi tout le bas & menu peuple, avec les partisans & serviteurs des Princes & Seigneurs Catholiques. Et en ce que dessus je ne compren point

[1] Antoine de Bourbon ; v. sa notice à la fin du discours.
[2] *Pourquoy il lui fut mal-aisé & finalement impossible de se saisir de Paris.*

ceux qui d'ailleurs pou- [551] voyent survenir en la dite ville, sinon ceux qui y estoyent alors. Quant à la force nerveuse & asseuree dequoy ceux de la Religion faisoyent estat, elle consistoit en trois cens gentils-hommes & autant de soldats experimentez aux armes. Plus en quatre cens escholiers, & quelques Bourgeois volontaires, sans experience. Et qu'estoit-ce que cela contre un peuple comme infini, sinon une petite mousche contre un grand Elephant? Je cuide que si les novices des convents, & les chambrieres des prestres seulement, se fussent presentez à l'impourveuë avec des bastons de cotterets[1] es mains, que cela leur eust fait tenir bride. Neantmoins avecques leur foiblesse ils firent bonne mine, jusques à ce que la force descouverte des Princes & Seigneurs liguez les contraignit de quitter la partie. Et quand bien on fust venu aux armes dans la ville (comme il estoit difficile qu'en brief on n'y eust esté contraint, veu les menees secrettes qui se tramoyent) ceux de la Religion eussent-ils combatu trois jours, ainsi que firent ceux de Thoulouse?[2] Certes non pas trois heures comme je pense : & n'y avoit moyen de les maintenir, que la presence du Roy favorisant son edict. Aucuns ont voulu dire que M. le Prince de Condé fit le mesme erreur de Pompee, quand il abandonna Paris[3]. Mais si on regarde bien, on verra que celui de Pompee fut sans comparaison plus grand. Car à Rome tout estoit quasi à sa devotion, où le Prince n'avoit à Paris qu'une poignee de gens[4]. Avant qu'approprier les exemples anciens aux faits modernes, on doit premier juger de la similitude que il y a entr'eux. Toutes les difficultez susdites me font croire que c'estoit un haut & genereux dessein, que de voir establir à Paris l'exercice de la Religion : mais de [552] lui donner fermeté sans le moyen susdit, il estoit comme impossible. Et mesmes ce qui s'est passé depuis l'a bien confermé.

A ceste heure voyons la disposition de la Cour. Il est notoire qu'au temps du Colloque[5] de Poissi la doctrine Evangelique y fut proposee en liberté[6] : ce qui causa que plusieurs, tant

---

[1] « *Baston de cotteret*. Morceau de bois court, cotret ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1932, t. II, « Cousteret ».

[2] Les protestants de Toulouse prennent les armes dans la nuit du 11 au 12 mai et s'emparent de l'hôtel de ville et d'une partie de la ville. Étant trop faibles, ils voient leur soulèvement échouer ; ils capitulent mais les catholiques en massacreront un grand nombre que d'Aubigné estime à 3700 ; v. A. d'Aubigné, *Histoire universelle,* Droz, Genève, 1982, t. II, liv. III, chap. IV, pp. 34-35. V. aussi Michel de Castelnau, *Mémoires,* in *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France,* par M. Petitot, Paris, 1838, t. IX, p. 188.

[3] La Noue fait allusion à l'épisode (lu dans Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. II, pp. 492-493) où Pompée, surpris par la traversée du Rubicon par César, décide de quitter Rome, lui permettant ainsi de regagner la ville facilement.

[4] Le prince de Condé préfère quitter Paris le 23 mars, étant trop faible face aux troupes royales.

[5] *Pourquoy il lui fut impossible de se rendre le plus fort pres du Roy & de la Cour.*

[6] Le Colloque de Poissy a lieu le 9 septembre 1561. Il réunit des théologiens catholiques et calvinistes, dont Théodore de Bèze. Cette tentative pour garder les chrétiens réunis dans l'Église catholique se terminera sur un échec.

grands que petis, prindrent goust à icelle. Mais tout ainsi qu'un feu de paille fait grand'flamme, & puis s'esteint incontinent, dautant que la matiere defaut : aussi apres que ce qu'ils avoyent reçeu comme une nouveauté se fut un peu envieilli en leur cœur, les affections s'amortirent, & la pluspart retourna à l'ancienne caballe de la Cour[1], qui est bien plus propre pour faire rire & piaffer, & pour s'enrichir. Mesmes il y eut des huguenots qui se deffroquerent, pour resuyvre ceste trace. Il faut estimer que la Cour en general est la vraye image du Prince[2] : car tel qu'il est, telle aussi est sa suite. S'il est sage, elle le sera : & s'il aime à folastrer, elle l'imitera aussi. Et si un chef de famille, par l'usage, fait que ses enfans & serviteurs forment leurs mœurs au patron des siennes, qu'est-ce doncques que fera en sa maison un Roy, en la main duquel est l'exaltation & la ruïne? Voila pourquoy les courtisans, voyans que le Roy, Messieurs ses freres, & la Roine leur mere, estoyent plus enclinez à la religion Catholique, & le Roy de Navarre s'estoit revolté, taschoyent aussi de se conformer à eux : ce qui tournoit à la desfaveur du Prince de Condé, et de ceux qu'il maintenoit. Outreplus, quand bien il fust-là arrivé premier que les autres, peu de sejour y eust-il fait sans se rendre odieux. Car proposez à une Cour la reformation, ostez lui ses plaisirs, & l'embrouillez en afaires, elle [553] vous hait à mort. En fin ayant beaucoup d'ennemis en icelle, & encores plus dehors, il eut esté mal asseuré. Ce qui me fait croire que le fondement de la Cour n'estoit pas plus certain que celui de Paris.

M A I S un autre dessein fut tenté par lui (qui ne fut non plus executé) auquel y avoit, ce me semble, plus d'apparence : c'estoit d'induire la Roine d'aller à Orleans, & y mener le Roy. Et quelques historiens disent que cela lui fut proposé lors qu'elle craignoit les mouvemens de la ligue, & qu'elle y presta l'oreille[3]. Neantmoins tout cela s'en alla en fumee : mais si les effects s'en fussent ensuyvis, je cuide que les armes se fussent remises au fourreau. Car estant la Cour en un lieu où elle ne pouvoit estre surprise, à cause des forces qu'on y eust fait venir, & où elle ne pouvoit estre forcee, pource que nul n'eust osé alors entreprendre de faire tirer les canons contre les murailles qui environnoyent le Roy : on eust là parlé & negotié à cheval, jusques à ce que les affaires eussent esté aucunement restablies selon les edicts de pacification. Mais de penser que ce remede eust amorti les guerres, je m'en donneray bien garde. Il suffit s'il les eust dilayees pour quelque peu de temps.

---

[1] Nombreux sont les gentilhommes qui, voyant que le roi ne montre pas de signes de vouloir embrasser la Réforme, préfèrent revenir à leur foi première.
[2] V. *supre* note 5 p. 269.
[3] V. *supra* note 1 p. 642.

DE TROIS CHOSES QUE J'AY remarquees qui arriverent avant que les armees se missent en campagne. Dont l'une fut plaisante, l'autre artificieuse, & la tierce lamentable.

CEUX qui descrivent les grosses histoires, ayans à representer tant de faits, qui[1] sont en plus grand nombre que ne sont les fueilles en un chesne toufu, ne peuvent pas tousjours le faire, [554] en notant toutes les particularitez qui les accompagnent. Car s'ils s'y vouloyent assujettir, pour un volume qu'ils mettent en lumiere, ils seroyent contrains d'en mettre quatre. Mais ils se contentent seulement de divulguer ce qui est plus memorable. Et comme en lisant les choses passees, si j'en rencontre quelqu'une soit petite ou grande, sur laquelle on pourroit dire quelque mot pour la faire mieux gouster, & en tirer un peu de fruict, je me delecte de le faire, mesmement en celles que j'ay veuës. Ce qui pourra paravanture aucunement servir à l'intelligence de l'histoire, qui est la tres-riche boutique, où ceux qui affectent les beaux ornemens doyvent avoir recours : n'estant ce que je mets ici en monstre qu'une petite balle de mercier[2], en laquelle les marchandises sont de basse valeur : neantmoins je me suis trompé moy-mesme, ou elles ne sont point falsifiees.

LE premier poinct dequoy je parleray, sera de la maniere qu'arriva M. le Prince de[3] Condé & sa suite à Orleans. Il avoit envoyé le jour precedent M. d'Andelot, pour se saisir de la ville, où estant arrivé, comme inconu, il apperçeut qu'il y auroit de l'empeschement : ce qui le fit envoyer vers ledit Seigneur, lui mandant qu'il s'avançast diligemment pour le soustenir, & qu'il y avoit apparence de venir aux armes. Or tous ne voulans perdre un si bon morceau qu'estoit celui-là, demandoyent non seulement à trotter, mais à courir : & ce qui fut dit fut aussi tost fait. Car à six lieuës de là l'esbranslement commença, ayant monsieur le Prince alors tant en maistres qu'en valets environ deux mille chevaux : & s'estant lui-mesme mis à la teste, & prins le grand galop, tout ce corps fit le [555] semblable, jusques à ce qu'on fut à la porte. Innumerables gens se trouvoyent par les chemins, tant estrangers qu'autres, qui alloyent à Paris, qui voyans le mystere de ceste course, sans que nul leur demandast aucune chose, la

---

[1] *Qu'il est impossible que les historiens marquent toutes les particularitez.*

[2] La balle de mercier semble signifier comme le dit La Noue à la suite, une marchandise de peu de valeur : « On appelle aussi des marchandises de *balle*, celles qui viennent de loin dans des *balles*, qui sont d'ordinaire fabriquées avec peu de soin par de méchants ouvriers, ou de méchante matiere, à la difference de celles qu'on commande aux ouvriers choisis, et qu'on voit faire devant soy. En ce sens on le dit figurément de toutes les choses qu'on méprise, ou qui ne valent rien. Ce sont des nouvelles, des contes de *balle* ». V. Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. I, « Balle ».

[3] *Comment la ville d'Orleans fut saisie par M. le Prince.*

pluspart jugeoit du commencement que c'estoyent tous les fols de France, qui s'estoyent assemblez, ou que ce fust quelque gageure : car il n'estoit encores nouvelle de guerre. Mais apres y avoir davantage pensé, & consideré le nombre, & la Noblesse qui là estoit, ils entrerent en admiration, mais en telle sorte qu'ils ne se pouvoyent garder de rire d'un mouvement si impetueux qui n'abatoit pas les arbres, comme les vents de Languedoc, mais qui plustost s'abatoit soy-mesmes. Car par le chemin on voyoit ordinairement valets portez par terre, chevaux esboitez & recreus, malles renversees : ce qui causoit mesmes à ceux qui couroyent des risees continuelles[1]. Mais ceux qui furent mis ce jour là hors de la ville plorerent Catholiquement, pour avoir esté despossedez de l'estape des plus delicieux vins de la France[2].

QUANT au second poinct, la matiere en est plus grave, dautant qu'elle consiste en[3] accusations generales & privees, defenses, raisons, & autres artifices pour persuader, avec lesquelles armes de grands Chefs[4], par l'espace de deux mois, ne cesserent de s'entrecombattre : pareillement de conforter & animer leurs confederez & partisans. Il estoit tres-necessaire alors en ces alterations d'estat, si nouvelles & extraordinaires, de lever les mauvaises impressions qui se pouvoyent prendre par ceux qui ignoroyent les intentions des entrepreneurs : & s'il y eut bien assailli, il y eut aussi bien defendu. Dequoy chacun pourra juger, en lisant les actes, [556] tant d'un parti que d'autre, qui sont inserez es annales. Il y en a qui estiment quand ils ont bonne cause que d'elle mesme elle se manifestera à un chacun : ce qui les rend negligens à publier ce qui en est. En quoy ils faillent. Car encor que les choses justes & veritables avecques le temps monstrent tousjours leur lumiere : toutesfois en plusieurs occurrences il est necessaire de l'anticiper, & que tost on conoisse ce qui ne laisseroit d'estre conu plus tard, mais il n'en arriveroit tant de fruict. Et tout ainsi que les mauvaises herbes suffoquent les bonnes, si on ne les arrache, aussi qui ne rembarre les calomnies, qu'ordinairement les adversaires objectent à lencontre de ce qui est bon, sans doute il se verroit souvent supprimé. Outreplus on acquiert bien davantage de support, apres avoir au vray declaré en quelque affaire que ce soit, qu'on y marche de pied droit, & qu'on y besongne de main equitable. Somme, en ce siecle ici les hommes sont si paresseux aux

[1] C'est de cette surprenante manière que le prince de Condé s'empara d'Orléans le 2 avril 1562.
[2] Les vins d'Orléans et de Beaugency étaient des plus réputés à l'époque.
[3] *Des escrits publiez pour la prinse des armes es premiers troubles.*
[4] Condé justifiera sa prise d'arme le 8 avril, par une *Déclaration*, qui sera suivie le même jour d'une *Protestation* devant Catherine de Médicis et le roi. Un « Traité d'Association » sera signé le 11 avril par des gentilhommes réformés et une *Réponse* sera faite le 19 mai 1562, à la requête des triumvirs, sans compter les lettres et autres pamphlets produits par les deux camps durant cette période.

devoirs publics, que si on ne les excite de parole sur parole ils demeurent immobiles. Ceux desquels la cause n'est guerre bonne plus de besoin ont-ils d'artificieux langage pour pallier ce qui estant descouvert la rendroit desfavorisée. Je cuide aussi qu'ils n'ont pas la langue engourdie. Par où lon peut voir que l'eloquence est comme un cousteau à deux tranchans : mais, quoy qu'on die, si est-il bien difficile de desguiser le faux & d'obscurcir le vray.

LE troisième poinct est de l'abouchement qui fut fait aupres de Toury en Beausse[1], par la Roine, le Roy de Navarre, & le Prince de Condé[2], pour aviser aux moyens d'appaiser les differens survenus. Plusieurs pensoyent que la presence & communication des grands [557] auroit plus d'efficace, que les ambassades si souvent envoyez de part & d'autre. Et encor qu'il y ait quelquesfois du peril aux entreveues, nonobstant elle ne laissa d'estre accordee, veu les instances qu'en faisoit la Roine, avecques les limitations qui s'ensuyvent. Que de chacun costé on ne pourroit amener que cent gentils-hommes avec armes & lances. Que nulles troupes n'approcheroyent plus pres du lieu ordonné que de deux lieuës : &, Que trente chevaux legers de part & d'autre, six heures devant que s'aboucher descouvriroyent la campagne laquelle est en cest endroit raze comme la mer. A l'heure dite, la Roine se trouva à cheval en la place assignée, avecques le Roy de Navarre, où M. le Prince & M. l'Admiral, aussi à cheval, la furent trouver, & là traiterent des choses publiques par ensemble. Cependant les deux troupes, qui estoyent composees d'une eslite d'hommes, & la pluspart Seigneurs, firent alte à huit cens pas les uns des autres. Le Mareschal d'Anville[3] commandoit à l'une, & le Conte de la Rochefoucaut à l'autre. Or apres qu'elles se furent contemplees demi heure, chacun desireux de voir, l'un son frere, l'autre son oncle, son cousin, son ami, ou ses anciens compagnons[4], demandoit licence aux Superieurs : ce qu'on obtenoit avec peine, pource qu'il avoit esté defendu qu'on ne s'acostast, de crainte de venir aux injures, & apres aux mains. Mais tant s'en faut que querelles s'en ensuyvissent, qu'aucontraire ce ne furent que salutations & embrassades de ceux qui ne se pouvoyent garder de monstrer signes d'amitié à ceux que la parenté ou l'honnesteté avoit auparavant liez ensemble : nonobstant les marques contraires que chacun portoit. Car la troupe qui acompagnoit le Roy [558] de Navarre estoit de casaques

[1] *Du pourparler entre la Roine & M. le Prince.*
[2] Catherine de Médicis rencontre le prince de Condé à Thoury, un village de Beauce. Cette entrevue a lieu le 6 juin 1562, en présence d'Antoine de Bourbon. Cette ultime tentative de réconciliation entre les deux frères échoue.
[3] V. à Montmorency (Henri de) dans les notices biographiques.
[4] Citons ici Jean de La Taille, dont les vers font écho à La Noue : « Hé quel erreur encor, ou plutost quelle horreur, / De voire gens contre gens s'allumer en fureur, / Le sang contre le sang, Enfans contre le Pere, / Femme contre l'Espoux, Frere contre le Frere, / Amy contre l'Amy, Cousins contre Cousins, / Seigneurs contre Seigneurs, Voisins contre Voisins? ». V. Jean de La Taille, *Remonstrance pour le Roy, à tous ses subjects qui ont pris les armes*, A Paris, De l'Imprimerie de Frederic Morel, 1562, p. 3 v°.

de velours cramoisi, & banderolles rouges : & celle du Prince de Condé de casaques et banderolles blanches. Les Catholiques, qui imaginoyent que ceux de la Religion fussent perdus, les exhortoyent de penser à eux, & ne s'obstiner pas à donner entree à ceste miserable guerre : en laquelle il faudroit que les propres parens s'entretuassent. Eux respondoyent l'avoir en detestation : mais qu'ils estoyent asseurez, s'ils n'avoient recours à la defense, qu'on les traitteroit de la mesme façon de plusieurs autres de la Religion, qui avoyent esté cruellement occis en plusieurs endroits de la France. Bref chacun s'incitoit à paix, & à persuader les grands d'y entendre. Aucuns, qui un peu à l'escart consideroyent ces choses plus profondement, deploroyent le discord public, source des maux futurs. Et quand ils venoyent encores à repenser en eux-mesmes que toutes les caresses qu'on s'entre-faisoit seroyent converties en meurtres sanglans, si les Superieurs donnoyent un petit signe de combattre, & que les visieres estans abatues, & la prompte fureur ayant bandé les yeux, le frere quasi ne pardonneroit à son frere, les larmes leur sortoyent des yeux. Je me trouvay là du costé de ceux de la Religion, & puis dire que j'avois de l'autre part une douzaine d'amis, que je tenois chers comme mes propres freres, & qui me portoyent une affection semblable. Ce pendant la conscience & l'honneur obligeoyent un chacun de ne manquer ni à l'un ni à l'autre. Les amitiez particulieres estoyent encor vives alors : mais depuis que les grands maux vindrent à avoir cours, & les conversations à se discontinuer, elles s'allerent amortissant en plusieurs. La Roine & le Prince de Condé, apres [559] avoir conferé deux heures ensemble, ne se pouvans accorder, se retirerent : chacun bien marri que meilleur effect ne s'en estoit ensuyvi[1].

D E   L A   P R O M E S S E   Q U E

[1] Durant cette rencontre qui a lieu début juin, Condé lui demande d'écarter les triumvirs, demande qu'il réitère dans une lettre qu'il adresse à la reine quelques jours plus tard, le 11 juin, la prévenant que ceux-là : « […] tiendront la Majesté de nostre Roy & la vostre enveloppées de leurs Forces, comme ils font ; voire en telle captivité que vos volontez ne dépendent que de la leur […] & aussi que ne recevant aujourd'huy conseil que d'eux, & eux prenans sous vostre authorité telles résolutions qu'il leur plaist, ils voudroient juger contre nous, ce dont méritoirement ils sont taxables : parquoy, Madame, je vous supplieray très-humblement ne trouver mauvais si je continue en mes premiéres délibérations, qui sont de n'endurer (puisque nous avons prins les armes contre leurs violences) que maintenant ils soient nos Juges : car il ne fut jamais veu en tous Conseils du monde, quand il a esté question de décider des différents où quelques Conseillers ayent eu intérest, qu'ils ne se soyent tout soudain retirez ; & maintenant qu'il est question non d'une Cause privée, mais en général de la gloire de Dieu, de la restitution de vos libertez, de la conservation de vostre authorité, & du repos public, (dequoy ils sont les perturbateurs & nous les deffenseurs) il me semble qu'il n'est pas raisonnable qu'ils se trouvent où telles choses seront mises en avant ; & qu'il leur sera trop mieux seant qu'ils s'en absentent, (ainsi que tant de fois je l'ay requis) autrement, Madame, je ne puis penser qu'il y ayt autre expédient pour faire condescendre les uns & les autres à une équitable condition que la voye des armes [...] ». V. *Memoires de Condé*, Chez Rollin, A Paris, 1743, t. III, pp. 481-482.

fit Monsieur le Prince de Condé à la Roine, un peu legere-
ment, de sortir hors du Royaume de France : & de ce qui
empescha qu'elle ne fut accomplie.

APRES que de toutes parts bon nombre de gens de guerre des ordonnances[1] furent arrivez à Paris, & partie de la vieille Infanterie, le Roy de Navarre, Messieurs de Guise & Connestable qui mesprisoyent les forces de ceux de la Religion, comme tumultuaires, s'estimerent assez puissans pour leur faire peur, & en corps d'armee s'acheminerent vers Chasteaudun[2]. Ce qu'entendant M. le Prince, il demanda avis aux Chefs de guerre, qui l'acompagnoyent, de ce qu'on devoit faire. Tous unanimement dirent, puis qu'on avoit monstré jusques alors une si brave contenance de paroles & de fait, & apres sur le principe de la guerre qu'on se laissast enclorre & assieger dedans une ville, ce seroit un acte qui porteroit quelque tesmoignage de lascheté, & qui desfavoriseroit grandement les affaires de ceux de la Religion, tant envers les nations estrangeres, qu'envers ceux de la France qui tenoyent le mesme parti. Veu mesmement que les forces qu'on avoit desja ramassees approchoyent de six mille soldats à pied, & deux mille chevaux : & que, par le rapport des espies, les ennemis n'avoyent encores que quatre mille hommes de pied & trois mille lances : lesquels combien qu'ils fussent mieux equip- [560] pez d'armes, cependant les autres ne leur estoyent inferieurs en courage. Doncques, que rien ne devoit empescher qu'on ne se mist promptement aux champs, &, si l'occasion s'offroit, combattre les ennemis : car on n'en auroit jamais meilleur marché, dautant que le temps alloit accroissant leurs forces.

CELA arresté, on s'alla camper à une lieuë & demie d'Orleans[3], où nouveaux[4] ambassadeurs vindrent de la part de la Roine, pour commencer les parlemens. Car tant d'un costé que d'autre on redoutoit merveilleusement les desolations universelles qui surviendroyent la guerre s'attachant une fois. Aux deux premiers qui se firent, on disputa assez, sans en tirer grande resolution : sinon qu'il fut arresté que les Princes & Seigneurs catholiques liguez se retireroyent en leurs maisons : & puis le Prince de Condé obeiroit à ce qui lui seroit commandé de la part du Roy, pour le bien du Royaume. Tost apres ils s'acheminerent jusques à Chasteaudun seulement & ne passerent outre, & presumoyent ceux de la Religion que ce fust une feinte. Aucuns ont voulu dire que ausdits Parlemens le Prince de Condé s'exposoit trop au peril. Mais il y fut tousjours plus fort que les autres, & les siens

---

[1] *Approches des deux armees contraires.*
[2] Cette marche fut faite à la fin de mai, quelques jours avant les conférences de Toury
[3] La Noue parle plus loin (p. 572) d'un camp près d'Orléans aussi, nommé Vaussoudun. Il s'agit peut-être du même.
[4] *Negotiations de paix.*

tres-vigilans pour n'estre trompez. Neant-moins ils ne se peurent exempter de l'estre en un poinct, & trop à la bonne foy, en ce qu'ils consignerent la ville de Boisgency (qui pourtant ne valoit rien) au Roy de Navarre pour la seureté venant parlementer, laquelle ne leur fut restituée. Ce qui les anima merveilleusement, & conurent qu'il faloit negotier de là en avant la bride en la main. Or comme il venoit chacun jour quelqu'un vers M. le Prince de Condé de la part de la Roine, pour le disposer à la [561] paix, dequoy elle se monstroit aussi tres desireuse, avint que l'Evesque de Valence[1] y fut aussi employé, lequel estoit un personnage excellent en doctrine & eloquence, quand il vouloit faire paroistre l'une & l'autre. Il l'amadoua si bien de beau langage, qu'il lui redoubla le desir d'entrer en un bon accord : & finalement lui dit, dautant que lui estoit calomnié de plusieurs, comme autheur de ceste guerre, qu'il devoit faire reluire sa justification par toutes belles offres & beaux effects, à fin qu'à lui, ni à la cause qu'il maintenoit, on n'imputast la coulpe des miseres futures. Et que s'il offroit à la Roine, au premier pour parler, (plustost que de voir ce Royaume exposé au feu & au sang) de sortir hors d'icelui avecques ses amis, qu'elle ne sçauroit que respondre, ni moins encor ses ennemis, qui avoyent promis de se retirer en leurs maisons, & que de ceste ouverture il se pourroit ensuyvre quelque bonne resolution, qui feroit cesser les armes : lesquelles posees, toutes choses apres se pourroyent restablir avec facilité. Ayant parlé il se retira, laissant audit Prince (qui se faschoit d'estre contraint d'entrer en guerre contre sa propre nation) quelque impression de suyvre ce conseil. Il le communiqua à quelques uns qui aimoyent la pacification, qui ne le reprouvoyent.

DEUX jours apres il fut accordé qu'il iroit trouver la Roine à une lieuë & demie de[2] là, pour essayer encores si on pourroit effectuer quelque chose : ce qui fut fait. Et apres plusieurs longs propos, en fin M. le Prince lui fit l'offre ci devant recitee (qui estoit de sortir hors du Royaume) pour lui rendre tesmoignage du zele qu'il avoit à le voir tranquille. Mais sa derniere parole ne fut pas si tost achevee qu'elle le prit inconti- [562] nent au mot : lui disant que c'estoit le vray moyen pour remedier aux maux qu'on craignoit, dont toute la France lui en seroit redevable : & que la majorité du Roy estant venue, il remettroit toutes choses en bon estat, tellement que chacun auroit occasion de s'en contenter. Et combien que ce Prince ne fust pas aisé à estonner, ni sans replique, si fut-il estonné à ce coup, ne pensant pas qu'on le deust

---

[1] Jean de Monluc (v. 1508-1579) est le frère de Blaise Monluc, maréchal de France. Homme d'église (évêque de Valence) et d'état. Diplomate au service de François I[er], il participa par la suite au colloque de Poissy et aux négiociations de paix qui eurent lieu après la première guerre civile. En 1572, il est chargé d'une mission importante : préparer l'élection en Pologne du duc d'Anjou. Il fut un temps attiré par le calvinisme, d'où, peut-être, son soutien à la tolérance et la paix.

[2] *De l'offre que M. le Prince fit à la Roine.*

prendre au pied levé, comme lon dit. Et dautant qu'il commençoit à se faire tard, elle lui dit qu'elle renvoyeroit le lendemain vers lui, pour sçavoir les conditions qu'il demanderoit. Elle se departit avec bonne esperance, & le Prince se retira en son camp, riant (mais entre les dents[1]) avec les principaux de sa Noblesse, qui avoyent entendu les discours. Les uns se grattoyent la teste, qui ne leur demangeoit pas : les autres la bransloyent. Cestui-ci estoit pensif, & les jeunes gens se mocquoyent les uns des autres, s'attribuans chacun un mestier à quoy ils seroyent contrains de vaquer, pour avoir moyen de vivre en païs estrange. On arresta au soir que le lendemain on assembleroit les chefs, pour prendre avis sur ce fait si important.

LE matin venu on entre au conseil, où M. l'Admiral dit, pource que le fait touchoit à[2] tous qu'il lui sembloit qu'on le devoit communiquer à tous. Ce qu'on fit. Et envoya-lon les Colonnels & Capitaines pour tirer les avis tant de la Noblesse que de l'Infanterie. Mais incontinent tous respondirent que la terre de France les avoit engendrez, & qu'elle leur serviroit de sepulture : & tant qu'ils auroyent une goutte de sang qu'ils ne l'espargneroyent pour la defense de leur religion. Au reste, que M. le Prince se souvint de la promesse generale qu'il leur avoit faite de ne les abandonner. Ce- [563] ci estant rapporté au Conseil hasta la conclusion de ceux qui y deliberoyent, qui voyans la disposition publique furent encor plus fortifiez en leurs opinions, qui se conformerent à icelle. Mesmes il n'y en eut que trois ou quatre, qui parlerent, veu que le fait estoit si clair. Et me ressouvient encor aucunement de quelques particularitez qui furent dites. Monsieur l'Admiral remonstra à M. le Prince, encor qu'il pensast que la Roine en l'acceptation de son offre n'y procedoit point de mauvaise intention, ains que le desir qu'elle avoit de tirer l'Estat de misere la faisoit recercher tous expediens, toutesfois qu'il estimoit que ceux qui avoyent les armes en la main la circonvenoyent pour le circonvenir : qu'il ne devoit ni ne pouvoit effectuer ce qu'on lui avoit proposé, & qu'il avoit promis de faire : car il s'estoit lié auparavant par plus estroites obligations : & que s'il s'absentoit il perdroit entierement sa reputation, & condamneroit la cause qu'il avoit embrassee, laquelle, outre sa justice, estant auctorisee par edict du Roy, devoit estre maintenue, & n'y faloit espargner la vie. Monsieur d'Andelot parla ainsi : Monsieur, l'armee des ennemis n'est qu'à cinq petites lieues d'ici. Si elle void peur, desmembrement, ou autre alteration entre nous, elle nous menera jusques dedans la mer Oceane à coups de lance, & à coups d'espee. Si vous nous abandonnez maintenant, on dira que c'est par crainte, laquelle (comme je sçay) ne logea jamais dans vostre cœur. Nous

[1] « […] entre ses *dents*, pour dire, tout bas et sans vouloir être entendu ». V. A. Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. I, « Dent ».
[2] *Conseil & avis sur cest offre.*

sommes vos serviteurs, & vous nostre Chef : ne nous separons donc point, veu que nous combatons pour la Religion, & pour nos vies. Tant de parlemens qui se sont faits ne sont que piperies, veu les effects qui apparoissent ailleurs. Le meilleur remede pour [564] estre bien tost d'accord, est, qu'il vous plaise nous mener à demi lieuë de ceux qui desirent que nous sortions hors du Royaume : & paravanture qu'une heure apres on en verra sortir quelque bonne resolution, car nous ne serons jamais bons amis que nous n'ayons un peu escrimé ensemble. Le sieur de Boucard[1] s'avança apres, qui estoit un des plus braves gentils-hommes de ce Royaume, & qui avoit du feu & du plomb en la teste. Monsieur, dit-il, qui laisse la partie la perd, & qui la remet : laquelle reigle est encores plus vraye au faict que nous manions qu'au jeu de la paume. J'ay desja cinquante ans sur la teste, qui est pour avoir acquis un peu de prudence : voila pourquoy il me fascheroit fort de me voir en païs estrange me proumener avec un cure-dent en la bouche, & que cependant quelque petit affetté mien voisin fist le maistre dans ma maison, & s'engraissast du revenu. Qui voudra s'en aller s'en aille. Quant à moy, je mourray en ma patrie, pour la defense des autels & des foyers. Parquoy, Monsieur, je vous supplie & conseille de n'abandonner tant de gens de bien qui vous ont esleu, & de faire vos excuses à la Roine, & nous employer bien tost, cependant que nous avons envie de mordre. Il y eut apres cela peu de langage, sinon une aprobation de tous. Mais M. le Prince prit la parole, & pour la justification de son offre dit qu'il l'avoit faite, voyant qu'on le vouloit tacitement taxer d'estre cause de la guerre, & que si son absence pouvoit apporter la paix, qu'il l'estimeroit bien-heuse : car il n'avoit point son particulier en recommandation. Toutesfois qu'il appercevoit bien, voyant les forces ennemies si prochaines, & la resolution qu'ils avoyent prise, que son humilité seroit prise & reputee [565] d'eux à lascheté, & qu'elle n'apporteroit aucun repos ains plustost ruine à la cause qu'il maintenoit. Et qu'il estoit deliberé de suyvre leur conseil, & de vivre & mourir avecques eux. Cela dit, chacun se toucha en la main pour confirmation. Au sortir du conseil, Theodore de Beze & quelques uns de ses compagnons lui firent une tres-sage & belle remontrance, pour le conforter en sa resolution, lui alleguans les inconveniens qui s'ensuyvroyent de se separer : & le supplierent de ne laisser point l'œuvre encommencee à laquelle Dieu donneroit perfection, puis qu'il y alloit de son honneur. Au mesme temps arriva au camp de la part de la Roine Monsieur de Fresne, Robertet[2], Secrettaire des commandemens, pour remporter les conditions que ledit sieur Prince demanderoit pour son issuë. Auquel il respondit que l'affaire estoit de poids, & qu'il n'estoit encores resolu,

[1] François de Boucard (1507-1569), grand-maître de l'artillerie dans l'armée protestante. Il mourut à Saintes en 1569.

[2] Florimond Robertet, seigneur de Fresne (1531-1567) est secrétaire d'état à partir de 1558.

dautant que plusieurs murmuroyent, & la conclusion prise, on la feroit sçavoir à la Roine, ou lui-mesmes la lui porteroit. Robertet[1] connut au langage de quelques particuliers, qu'il y avoit du changement : & s'en retourna retrouver la Roine, pour l'advertir qu'il faloit autre chose que du papier pour le mettre dehors : laquelle se retira apres.

DE ce fait ici les Princes & les grands doyvent tirer instruction de ne s'obliger de[2] promesse en affaires qui sont de poids, sans avoir premier bien consulté avec les sages. Car encor qu'on soit poussé de bonne intention, cela n'empesche pas qu'on ne choppe en quelque maniere, en ce que la soudaineté fait negliger plusieurs circonstances qui se doyvent considerer. Et quand bien un observeroit tout ce qui est requis, si est ce que plusieurs le peuvent encores mieux faire. La dignité de [566] la cause qui s'agit est aussi quelquesfois telle, & la quantité des associez si grande, qu'il faut mesmes que les superieurs deferent à l'un & à l'autre. Ils doyvent aussi imaginer que ceux à qui on promet, bien que ce soyent choses desraisonnables, ne laissent de se tenir offensez, & de se plaindre, s'ils voyent qu'on manque à l'accomplissement d'icelles.

PAR QUELLE ACTION LA guerre commença à s'ouvrir manifestement entre les deux armees.

PENDANT que les pourparlez, dont il a esté fait mention, se continuoyent, il y eut quasi[3] tousjours des suspensions d'armes d'une part & d'autre, qui causa qu'on n'entreprint rien es environs de Paris & d'Orleans. Mais ayant le Prince de Condé & les siens conu que les paroles estoyent trop foibles pour remedier aux alterations presentes, il determina d'y adjouster les effects. Parquoy incontinent apres que la resolution fut prise sur l'offre faite à la Roine, il retira à part sept ou huit des principaux Capitaines pour aviser aux moyens plus propres pour venir aux mains avec les ennemis : car les trefves estoyent fallies le jour precedent. Tous opinerent qu'il les falloit prevenir par diligence, veu que deux choses favorisoyent grandement : l'une, que Messieurs de Guise, Connestable, & Mareschal S. André estoyent alors absens de l'armee, & n'y avoit que le Roy de Navarre qui y fust : l'autre, que les compagnies des gens-d'armes logeoyent fort escartees du corps d'icelle. Que de marcher le jour vers eux, leurs chevaux legers ou leurs fourrageurs leur [567] donneroyent advertissement : mais faire une grande diligence la nuict, & arriver à la diane,

---

[1] V. note précédente.
[2] *Observation sur ce fait.*
[3] *Resolution de M. le Prince de charger ses ennemis.*

indubitablement on les surprendroit. Et combien qu'ordinairement on ne vist gueres donner de camisades aux armees, d'autant plus faciles à executer estoyent-elles pource qu'on s'en gardoit moins. Et quant au chemin, qu'il estoit tres-facile, n'y ayant que campagne raze jusques à eux.

UNE heure apres le camp partit, & arriva à la Ferté[1] de bonne heure, où les Chefs[2] dirent aux Capitaines leur intention, à fin qu'ils fissent vestir leurs soldats de chemises, & les disposassent à se bien porter en ceste magnanime entreprise. Sur les huit heures du soir les troupes estoyent ja aux champs, lesquelles apres avoir fait les prieres publiques (selon la coustume d'alors de ceux de la Religion) se mirent à marcher avec une ardeur de courage, que je puis affermer avec verité n'en avoir jamais veu en gens de guerre de plus grande. Avant le deslogement se commit un acte tres-vilain d'un forcement de fille par un gentil-homme[3], dont la qualité & la brieveté du temps empescherent de faire le chastiment. Ce qui fit que[4] beaucoup de gens de bien prindrent de là un mauvais presage de l'entreprise. L'ordre qui fut donné pour combatre estoit tel : car on presumoit surprendre les ennemis dans le logis. Premierement Monsieur l'Admiral marchoit à la teste avec huit cens lances, & devoit renverser toute la cavallerie qu'il rencontreroit en armes. Apres suyvoyent douze cens harquebusiers en quatre troupes, ayans charge d'attacher les corps de garde de l'infanterie ennemie, puis donner dans leur quartier. Apres marchoyent huit cens harquebusiers pour se saisir de l'artillerie, [568] suivis de deux gros bataillons de picques. Puis Monsieur le Prince de Condé venoit avec plus de mille chevaux en quatre esquadrons avec le reste de l'harquebuserie. Il faut entendre que partant à l'heure qu'on fit, par raison on devoit arriver au logis des ennemis à trois heures du matin. Car il n'y avoit que belle campagne, & nuls passages estroits, & en une heure & demie les gens de pied pouvoyent faire une lieuë. Mais apres en avoir marché deux, les guides reconurent qu'ils s'estoyent escartez du chemin, & en pensant se redresser, ils se fourvoyerent davantage, demeurans comme esperdus, sans sçavoir où ils estoyent, au grand desplaisir des Chefs. Somme, qu'ayans cheminé jusques à une grand'heure du jour, on trouva qu'on estoit encor à une lieuë du camp des ennemis, duquel les batteurs d'estrade[5] ayans apperçeu la teste de l'armee du Prince, retournerent en toute diligence y donner une chaude alarme. On prit conseil de ce qu'il convenoit faire. Mais en ces entrefaites, on entendit les canonnades redoublees qui se tiroyent dudit camp, pour signal à

---

[1] La Ferté-Alais, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Paris.
[2] *Efforts pour l'execution de ceste resolution*.
[3] Il s'agit de Gabriel de Boulainvilliers, seigneur de Courtenay, il sera executé en juillet 1569 pour d'autres crimes.
[4] *Notez.*
[5] Le batteur d'estrade est l'éclaireur d'une troupe.

leur cavallerie de s'y venir joindre. Ce qui fit rompre le dessein de passer outre, veu qu'on estoit descouvert, & qu'il y avoit encores loin à marcher : mais s'il n'y eust eu que demi lieuë, on avoit deliberé de passer outre, & combatre. Voila comment une entreprise, qui en apparence estoit bien certaine fut toute rompue.

JE me suis enquis à quelques suffisans Capitaines qui estoyent en l'armee contraire[1], ce qu'ils pensoyent qui eust deu succeder, si ceux de la Religion fussent arrivez à temps. Ils m'ont confessé qu'ils eussent combatu : cependant qu'ils estoyent prevenus, estans separez de leurs Chefs plus affectionnez, & de la pluspart de leur [569] cavallerie. Monsieur le Mareschal d'Anville estoit loge à la teste de l'armee Catholique, avecques la cavallerie legere, qui est un tres-vigilant & entendu Chef de Guerre, lequel m'a dit aussi avoir esté en armes & en cervelle bonne partie de la nuict : neantmoins si tout le gros eust donné à temps, que leur armee estoit en hazard. Dequoy il ne faut faire aucune doute. Car encor que les evenemens militaires soyent fort incertains, si est-ce que le desavantage d'estre surpris monstroit une apparente perte de celui qui se laissoit surprendre. Toute la coulpe fut jettee sur les guides, lesquels pour s'excuser disoyent que M. d'Andelot, ayant des le partir du logis mis son infanterie en bataillons, cela l'avoit rendue plus tardive à marcher. Mais j'estime que telle excuse estoit plus subtile que veritable, veu qu'il n'y avoit ni haye ni buisson qui donnast empeschement. Toutesfois elle auroit eu poids si le païs eust esté plus serré. Les deux armees demeurerent en ordre, combien qu'elles fussent un peu esloignees l'une de l'autre, jusques à deux heures apres midi. Apres Monsieur le Prince de Condé s'alla loger à Lorges[2], distant d'une petite lieuë d'eux. Et le Roy de Navarre manda en toute diligence à Messieurs de Guise & Connestable, qui estoyent à Chasteaudun[3], ce qui estoit survenu. Lesquels le vindrent trouver incontinent. Or eux craingans d'estre assaillis de nuict, à cause que l'armee du Prince de Condé estoit forte de gens de pied, & que leur logis estoit mal propre pour cavallerie, ils firent mettre à la teste de leur place de bataille, sur l'avenue, cinq ou six gros monceaux de fagots avec force paille dessous, pour y faire mettre le feu, si on les alloit attaquer, à fin qu'à la clarté de ceste lumiere lon peust tirer trois ou quatre [570] volees d'artillerie : ce qui eust grandement endommagé les assaillans. Aucuns y a qui desdaignent telles inventions. Neantmoins elles peuvent servir quelquesfois. Le lendemain, ils se mirent encor en bataille sans se voir, & n'y eut que les chevaux legers qui escarmoucherent. Mais les Chefs des deux costez voyans qu'il estoit bien mal-aisé de s'entre-surprendre, & leurs logis estre fort

---

[1] *Quel succes ceste entreprise pouvoit avoir : & ce qui avint le lendemain.*
[2] Lorges se situe à 44 km à l'ouest d'Orléans.
[3] Châteaudun est au nord de Lorges, à 34 km de cette ville.

incommodes, attirez aussi par une espece de necessité de prendre quelques villes, qui leur servoyent grandement pour la continuation de la guerre, comme Blois & Boisgency, chacun envoya son bagage & artillerie vers icelles des le matin : & apres le midi les armees s'y acheminerent, se separans en ceste sorte sans combat ni perte.

JE veux raconter un accident, qui survint deux heures apres ce depart, que s'il fust[1] avenu lors qu'elles estoyent plus voisines, paravanture que le Prince de Condé eust esté en danger d'estre desfait. Ce fut une pluye & un orage, qui dura pres d'une heure, si horrible que je sçay qu'en quatre mille harquebusiers, qu'il y avoit, dix n'eussent peu tirer : & si la pluspart se retirerent pour cercher le couvert, qui estoit une occasion à souhait, qui presentoit la victoire aux Catholiques, tant pource que le vent & la pluye donnoyent si vivement au visage de leurs contraires, que les plus mordans d'eux estoyent bien empeschez de resister à ceste fureur du temps. C'est ici au vray ce qui se passa du costé de ceux de la Religion, en ceste expedition. Mais les particularitez qui survindrent en l'armee du Roy de Navarre, il apartient proprement à ceux qui estoyent en icelle, & les peuvent avoir sçeuës, de les descrire. [571]

ꝏꝏ

DE LA BONNE DISCIPLI- *ne qui fut observee parmi les bandes, tant de cheval que de pied, de Monsieur le Prince de Condé, seulement l'espace de deux mois. Puis de la naissance de la Picoree.*

ALORS que ceste guerre commença, les Chefs & Capitaines se resouvenoyent[2] encores du bel ordre militaire, qui avoit esté practiqué en celles qui s'estoyent faites sous le Roy François, & Henri son fils, & plusieurs soldats en estoyent aussi memoratifs : pour laquelle occasion il semble que ceux qui prindrent les armes se contenoyent aucunement en leur devoir. Mais ce qui eut plus de force à cest effect furent les continuelles remonstrances es predications, où ils estoyent admonnestez de ne les employer à l'oppression du pauvre peuple : & puis le zele de religion, dont la plus grand'part estoyent menez, avoit alors beaucoup de vigueur. De maniere que sans aucune contrainte chacun se bridoit volontairement pour ne commettre point ce que souventesfois l'horreur des supplices ne peut empescher : & principalement la Noblesse se monstra, à ce commencement, tres-digne du nom qu'elle portoit : car marchant par la campagne (où la licence de vivre est sans comparaison plus grande que dans les villes) elle ne pilloit point ni ne battoit ses hostes, & se

---

[1] *Accident favorable aux ennemis de M. le Prince.*
[2] *Causes de ceste bonne discipline.*

contentoit de fort peu. Et les Chefs, & la pluspart d'icelle, qui de leurs maisons avoyent apporté quelques moyens, payoyent honnestement. On ne voyoit point fuir personne des villages, ni n'oyoit-on ne cris ne plaintes. Somme, c'estoit un desordre tres-bien ordonné. Quand il se commettoit un crime en quelque troupe, on bannissoit celui qui l'avoit commis, [572] ou on le livroit es mains de la Justice, & les propres compagnons n'osoyent pas mesmes ouvrir la bouche pour excuser le criminel, tant on avoit en detestation les meschancetez, & estoit-on amateur de vertu. Au camp de Vaussoudun pres Orleans, où le Prince de Condé sejourna pres de quinze jours, l'Infanterie fit voir qu'elle estoit touchee du mesme sentiment. Elle estoit logee en campagne, & le nombre des enseignes ne passoit trentesix.

JE remarquay alors quatre ou cinq choses notables. La premiere est, qu'entre ceste[1] grande troupe on n'eust pas entendu un blaspheme du nom de Dieu. Car lors que quelqu'un, plus encor par coustume que par malice, s'y abandonnoit, on se courrouçoit asprement contre lui : ce qui en reprimoit beaucoup. La seconde, on n'eust pas trouvé une paire de dez ni un jeu de cartes en tous les quartiers : qui sont des sources de tant de querelles & de larcins. Tiercement, les femmes en estoyent bannies, lesquelles ordinairement ne hantent en tels lieux sinon pour servir à la dissolution. En quatrieme lieu, nul ne s'escartoit des enseignes, pour aller fourrager : ains tous estoyent satisfaits des vivres qui leur estoyent distribuez, ou du peu de solde qu'ils avoyent reçeu. Finalement, au soir & au matin, à l'assiete & levement des gardes, les prieres publiques se faisoyent, & le chant des Psalmes retentissoit en l'air. Esquelles actions on remarquoit de la pieté en ceux qui n'ont pas accoustumé d'en avoir beaucoup es guerres. Et combien que la justice fust alors severement executee, si est-ce que peu en sentirent la rigueur, pource que peu de desbordemens parurent. Certainement plusieurs s'esbahissoyent de voir une si belle disposition : & mesme- [573][2] ment une fois feu mon frere le Sieur de Teligni[3], & moy, en discourant avec M. l'Admiral, la prisions beaucoup. Sur cela il nous dit, C'est voirement une belle chose, moyennant qu'elle dure : mais je crains que ces gens-ici ne jettent toute leur bonté à la fois, & que d'ici à deux mois il ne leur sera demeuré que la malice. J'ay commandé à l'infanterie long temps[4], & la conois : elle accomplit souvent le proverbe qui dit, De jeune Hermite, vieux Diable[5] : si celle-ci y faut, nous ferons la croix à

---

[1] *Particularitez notables d'icelle.*
[2] Nous avons corrigé la pagination : l'édition de 1587 donnait « 573 ».
[3] Charles de Téligny (? – 1572), gendre de l'Amiral de Coligny, sera tué à la Saint-Bartélemy. La Noue parle de lui en tant que « frère » car il était l'époux de sa sœur, Marguerite de Téligny.
[4] L'amiral de Coligny est en 1552 colonel général de l'infanterie. Le commandement passe ensuite à son frère d'Andelot, qui est tué en 1569 : c'est La Noue qui est alors désigné à ce poste.
[5] V. Le roux de Lincy, *Le livre des proverbes français*, Adolphe Delahays Libraire Éditeur, Paris, 1859, t. I, p. 11 et 30.

la cheminee. Nous-nous mismes à rire, sans y prendre garde davantage, jusques à ce que l'experience nous fit conoistre qu'il avoit esté prophete en ceci.

LE premier desordre qui arriva, fut à la prise de Boisgency[1], qui fut emportee des[2] Provençaux, par deux trous qu'ils firent à la muraille, à la sappe : là où ils exercerent plus de cruauté & de pillerie sur ceux de la Religion habitans d'icelle, qui n'avoyent peu sortir, que contre les soldats Catholiques qui la defendoyent : mesmement il y eut des forcements de femmes. C'est exemple servit de planche aux Gascons, qui monstrerent quelque temps apres qu'ils ne vouloyent pas estre surmontez à jouër des mains. Mais le Regimen de M. d'Yvoy[3], qui estoit tout de François, s'escrima encor mieux que les deux autres : comme s'il y eust eu prix proposé à celui qui pis feroit. Ainsi perdit nostre Infanterie son pucellage, & de ceste conjonction illegitime s'ensuivit la procreation de Madamoiselle la Picoree, qui depuis est si bien acreuë en dignité qu'on l'appelle maintenant Madame[4]. Et si la guerre civile continue encor, je ne doute point qu'elle ne deviene Princesse. Ceste perverse coustume s'alla incontinent jetter au milieu de la Noblesse : une partie de laquelle [574] ayant gousté des premieres friandises qu'elle administre, ne voulut plus se repaistre d'autre viande. Et en ceste maniere le mal de particulier devint general, & alla tousjours de plus en plus infectant le corps universel. J'ay souventesfois veu adjouster des remedes pour penser corriger la maliginité de[5] ceste humeur. Mais combien qu'ils profitassent aucunement, si n'avoyent-ils la force de la forcer. Entre autres, M. l'Admiral ne s'y est point espargné, qui estoit un fort propre medecin pour guerir ceste maladie. Car il estoit impiteux, & ne falloit point par excuses frivoles penser eschapper estant coulpable : car elles n'estoyent point vallables devant lui. Au voyage qu'il fit en Normandie, il fut averti qu'un Capitaine d'Argoulets avoit saccagé un village, où il envoya incontinent, & ne peut-on attraper que le Chef & quatre ou cinq soldats qui reçeurent leur condemnation incontinent, & les fit attacher bottez & esperonnez, & la casaque sur le dos, avec le drapeau pour enseigne. Et puis pour enrichir le trophee il leur fit mettre aux pieds les despouilles conquises, comme robbes de femme, linceux, nappes, entremeslez de poulles & jambons : ce qui servit d'advertissement & d'escrit en grosse lettre à tous ceux qui se mesloyent de mesme mestier de ne se gouverner comme ceux-la. On ne vid jamais gens plus

---

[1] Les réformés prennent Beaugency en 1562.
[2] *Commencement des desordres.*
[3] Jean de Hangest, seigneur d'Yvoy. En 1569, à la mort de son frère, il devient seigneur de Genlis. Il défendit courageusement, en 1562, la ville de Bourges de l'armée catholique qui l'assaillait. Faisant campagne en Flandres (aux côtés de La Noue), il est fait prisonnier par les Espagnols qui le tuèrent par la suite, en 1572, sur l'ordre du duc d'Albe.
[4] V. *supra* note 5 p. 254
[5] *Remedes qui y furent apliquez.*

sages qu'on fut apres, tant qu'un mois dura. Mais on retourna depuis à l'exercice des bonnes coustumes, que sans severité on ne sçauroit faire oublier. Je diray aussi en faveur des bandes Catholiques qu'elles estoyent aussi à ce commencement bien policees, & peu mal-faisantes au peuple : entre lesquelles la Noblesse reluisoit. Mais de dire combien de temps elles persevererent, je ne [575] sçay pas bonnement : toutesfois j'ay entendu qu'elles mirent tout incontinent les voiles au vent, & prindrent la mesme route des autres. Encores que quelquesfois nos desordres nous aprestent à rire, si est-ce qu'il y a bien plus d'occasion d'en plorer, voyant un si grand nombre de ceux qui manient les armes meriter par leurs mauvais comportemens de porter plustost le nom de brigands que de soldats.

POUR QUELLES RAISONS l'armee de Monsieur le Prince de Condé se dissipa apres la prise de Boisgency. Et comme il tourna ceste necessité en utilité, & du dessein de celle du Roy de Navarre.

LES principaux Capitaines du parti de ceux de la Religion, qui avoyent[1] conoissance des afaires du monde, prevoyoyent bien que leur armee ne demeureroit pas long temps en corps, pource qu'une partie des fondemens necessaires defailloit, & craignoyent ceste dissipation, comme on craint qu'un grand chesne, qui est esbranslé des vents, ne face sa cheute sur quelque muraille pour la briser, ou accabler sous soy quantité d'autres petis arbrisseaux portans fruict. Pour ceste occasion avoyent-ils tousjours conseillé qu'on tentast le combat, lors qu'on estoit en vigueur, à quoy on faillit. Or apres la prise de Boisgency, qu'on vid que l'armee contraire s'estoit placee à Blois, qui est situee sur le beau fleuve de Loire, & que la guerre s'en alloit tirer à la longue, l'ardeur premiere commença à s'atiedir. Aussi vindrent lors à faillir les moyens pour soudoyer les gens de guerre, lesquels avoyent desja consumé tous ceux qu'on avoit peu ra- [576] masser, tant à Orleans qu'autres endroits. Ceste necessité ouvrit la porte à plusieurs mescontentemens, la pluspart desquels avoyent des fondemens fort legers : combien que le principal mouvement procedast de l'impatience naturelle de la nation Françoise, laquelle ne voyant promptement les effects de ce qu'elle a imaginé se desgouste & murmure. Je ne veux point celer qu'aucuns mesmes des principaux de la Noblesse, trop amateurs de leurs biens, ou ayans des esperances un peu ambitieuses, ou pour estre trop delicats, voulans cacher ces defauts, mirent en doute la justice de la guerre. Ce qu'ayant esté conu, on les pria de se retirer, de peur que leurs propos

---

[1] *Mescontentemens en l'armee de M. le Prince.*

n'alterassent la volonté des autres[1]. Et quant au gros de la Noblesse, qu'on ne pouvoit entretenir ni placer es garnisons voisines, & qui pouvoyent servir ailleurs, on avisa de les employer en leurs Provinces, où les affaires balançoyent entre ceux de la Religion & les Catholiques, & principalement en Poictou, Xaintonge, & Angoulmois. Là envoya-on le Conte de la Rochefoucaut, à Lion le sieur de Soubize[2], & à Bourges le sieur d'Yvoy[3] avec son regimen. Et dautant que c'estoit une chose notoire que les Allemans, Suysses & Espagnols entroyent ja en France pour le secours des Catholiques, M. d'Andelot fut aussi envoyé en Allemaigne, & le sieur de Briquemaut[4] en Angleterre, pour tirer de là ce qu'on pourroit de faveur & d'aide. Par ce moyen la ville de Orleans demeura asseuree & deschargee de ce qui l'eust trop grevee : & les negociations estrangeres furent bien establies, & remedia on à la conservation des Provinces, desquelles on recevoit faveur. Ainsi furent desmeslees les difficultez qui survindrent lors du costé du [577] Prince. De façon que l'esperance du succes de la guerre n'en diminua pas beaucoup. Dequoy je ne m'estonne pas. Car puis qu'es affaires extremes les hommes prudens & magnanimes trouvent des remedes, pourquoy desespereroit-on en celles qui ne sont encor parvenues à ce degré-là ? Cependant, en matiere de guerre faute d'argent est un inconvenient qui n'est pas petit. Cestui-là n'est pas moindre d'avoir à manier gens volontaires : car c'est un fardeau sur soy tres-mal-aisé à porter, & par lequel on est aucunesfois accablé, & nul ne le sçait qui ne l'a esprouvé.

LE Roy de Navarre, & les Chefs joints avec lui, considerans qu'il ne faloit perdre le[5] temps qui doit estre cher à ceux qui ont les forces en la main, rengrossirent leur camp, tant de François que d'estrangers : & supplierent la Roine de faire venir le Roy en l'armee, à fin que les Huguenots qui disoyent que c'estoit celle du Roy de Navarre, ou de M. de Guise, fussent contrains de l'appeler celle du Roy. Aussi pour authoriser la guerre davantage, qui se faisoit sous son nom, ce que elle fit. Et se trouverent à Chartres, où fut prise resolution d'aller attaquer Bourges, avant qu'on l'eust fortifiee. Car une si puissante cité, qui n'est qu'à vingt

[1] Ce qui sema le doute dans l'esprit de ces gentilhomme est, nous dit A. Jouanna, le traité de Hampton Court, signé par le prince de Condé avec Élisabeth la reine d'Angleterre, le 20 septembre 1562, « […] par lequel celle-ci octroie aux huguenots 100 000 couronnes et six mille hommes ; mais Condé doit lui livrer le Havre, en gage d'un échange futur avec Calais […] ». V. *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, par Jouanna A., Boucher J., Biloghi D., Le Thiec G., Robert Laffont, Bouquins, Paris, 1998, p. 115.

[2] Jean Parthenay-L'Archevesque, baron de Soubise (1512-1566) : compagnon d'enfance de Henri II, il se convertit au calvinisme après le massacre de Wassy et s'engage dans la lutte au côté du prince de Condé. Il prend le commandement de Lyon en juillet 1562 et défend la ville des troupes catholiques du duc Jacques de Nemours. Il gardera la ville jusqu'à l'édit d'Amboise.

[3] V. *supra* note 3 p. 660.

[4] François de Beauvais, seigneur de Briquemault (1502-1572) : maréchal général de camp de l'armée huguenote ; il réussit à obtenir de la reine Elisabeth d'Angleterre une aide financière et militaire. Il meurt supplicié deux mois après la Saint-Barthélémy.

[5] *De la prise de Bourges, & du conseil tenu pour assieger Orleans.*

lieuës d'Orleans, accommodoit trop (comme ils disoyent) les afaires du Prince de Condé. Ils s'y acheminerent, & l'ayant attaquee, elle ne fit tant de resistance qu'on esperoit, dont elle tomba entre leurs mains. Apres, estans enflez & joyeux de ceste soudaine victoire, qui estoit (disoyent-ils) un bras coupé à ceux de la Religion, ils entrerent en deliberation de ce qu'ils devoyent faire : car plusieurs pressoyent fort d'aller attaquer Orleans. Et voici qu'elles estoyent leurs raisons. Que les deux Chefs [578] qui faisoyent mouvoir tout le corps contraire, à sçavoir le Prince de Condé & l'Admiral, estoyent dedans, & que les prenant, il seroit apres facile de le rendre immobile. Que les estrangers qui ouvroyent les yeux, & fretilloyent pour entrer en France, oyans seulement dire qu'elle seroit assiegee, perdroyent la volonté d'y venir. Qu'ils avoyent assez de gens pour commencer le siege. Car mettans deux mille hommes bien fortifiez dedans le portereau, pour brider la ville de ce costé-là, il leur restoit encores dix mille hommes de pied, & trois mille chevaux, qui suffisoyent, attendant les autres forces, qu'on faisoit acheminer. Finalement que la ville n'estoit forte, d'autant qu'il n'y avoit nuls flancs qui valussent ni bon fossé, ni aucune contr'escarpe : seulement y avoit un rempar, dans lequel avec trente canons en six jours on pourroit faire deux cens pas de bresche. Mais si vous donnez temps, disoyent-ils, à ces Huguenots de parachever leurs fortifications, où ja ils travaillent, il nous sera impossible de l'emporter. Qu'on se souvinst que ladite ville n'estoit pas seulement une petite espine dedans le pied de la France, ains plustost une tres-grosse sagette, qui lui perçoit les entrailles, & l'empeschoit de respirer.

LES autres qui estoyent d'opinion contraire repliquoyent en ceste sorte, que par les[1] intelligences qu'ils avoyent à Orleans ils sçavoyent de certain que les deux Regimens Gascons & Prouvençaux estoyent demourez dedans, qui passoyent trois mille soldats. Plus cinq ou six cens autres soldats qui s'y estoyent retirez de ceux qui estoyent dans Bourges. Et outre cela il y avoit quatre cens gentils-hommes, puis les gens de la ville qui portoyent les armes, qui n'estoyent pas moins de trois mille. Tout [579] lequel nombre faisoit plus de sept mille hommes, sans y comprendre encor, disoyent-ils, ceux qui se viendroyent jetter dedans, s'ils oyoyent quelque bruit qu'on la vinst assieger. Qu'une ville n'estoit pas prenable où il avoit tel nombre de gens & grosse provision de vivres. Donques qu'il n'y avoit nul propos, avec douze mille soldats, de s'aller planter devant, veu le grand nombre des camps separez qu'il convenoit avoir pour la bien fermer. Davantage, que ce seroit s'embarquer sans biscuit[2] d'entreprendre tel ouvrage, sans estre acompagné de deux cens milliers de poudre, douze mille balles, &

---

[1] *Raisons de ceux qui ne furent pas d'avis qu'on assiegeast si tost Orleans : ains d'aller à Roüan.*

[2] V. *supra* note 1 p. 540.

deux mille pionniers, & que toute la puissance du Roy ne pourroit ramasser cela d'un mois. Mais qu'il y avoit d'autre besongne ailleurs plus facile à tailler, à quoy il estoit besoin de pourvoir : qui estoit d'oster la ville de Rouan aux ennemis, pendant qu'elle estoit encor foible, en laquelle les Anglois attirez par eux pourroyent faire une grosse masse d'armee, pour se jetter apres où ils voudroyent, & qu'il faloit promptement aller couper cest autre bras. Et quant aux forces que pouvoit amener le sieur d'Andelot, qu'envoyant à l'encontre d'eux quinze cens chevaux, & quatre mille harquebusiers, qui seroyent favorisez des païs, villes, & rivieres, ils suffiroyent pour les repousser, ou tailler en pieces. Et avenant qu'on en fust venu à bout, alors ce seroit le vray temps d'aller, & sans crainte d'estre molestez, planter un memorable siege devant Orleans, pour l'avoir promptement par vive force, ou plus tard par la mine & la sappe, ou à la longue en faisant des forts à l'entour. Ce dernier avis le gaigna & fut suyvi : & pour dire ce qu'il m'en semble je trouve qu'il estoit le meilleur. Car dans la ville y avoit pour la defense plus de [580] cinq mille estrangers, sans les habitans, & abondance de munitions, & les ravelins[1] commencez, & les fortifications des isles estoyent quasi parfaites. Vray est que M. le Connestable, qui estoit un grand Capitaine, disoit qu'il ne vouloit que des pommes cuites pour les abatre : mais quand on l'eut amené là pour les voir, il confessa qu'il avoit esté mal informé[2]. Souventesfois nos chefs devisoyent entr'eux du siege. Mais M. l'Admiral s'en mocquoit, disant que d'une ville, qui peut jetter trois mille soldats en une sortie, lon ne s'en peut accoster pres qu'avec peril, ni moins en approcher l'artillerie. Et que l'exemple de Mets & de Padoue, où deux grands Empereurs reçeurent honte[3], pour avoir attaqué des corps trop puissans, estoit un beau miroir pour ceux qui veulent assaillir places qui sont bien pourveuës.

Q U E S A N S L E S E C O U R S estranger qu'amena Monsieur d'Andelot, les affaires de ceux de la Religion estoyent en tres-mauvais estat, & les courages de plusieurs fort abatus, tant pour la prise de Bourges & Rouan, que pour la desfaite de Monsieur de Duras[4].

[1] V. *supra* note 3 p. 482.
[2] Il est fait prisonnier à la bataille de Dreux en décembre 1562, et il vit effectivement les fortifications quand il fut conduit à la ville.
[3] Charles Quint assiège Metz pendant environ deux mois, à la fin de l'année 1552. Il se voit obligé de le lever, le 2 janvier 1553, ses troupes souffrant du froid, de la faim et de la maladie. L'autre empereur dont parle La Noue est le grand-père du premier, Maximilien d'Autriche, qui assiège Padoue en 1509 et qui est, lui aussi forcé, de se retirer.
[4] V. à Durfort dans les notices biographiques.

IL desplaisoit merveilleusement au Prince de Condé, entendant d'heure à autre le[1] progres de l'armee devant Rouan[2], dequoy il n'avoit moyen de secourir une cité si principale, & dont il voyoit une perdition apparente. Ce qu'il estimoit lui devoir diminuer de sa reputation. Et tout son recours estoit de mander souvent à M. d'Andelot qu'il diligentast son retour, & gardast de se laisser surprendre aux forces qui l'attendoyent. Mais comme toutes nego- [581] tiations en Allemagne sont longues[3], beaucoup de temps s'escoula, qui donna moyen à ses adversaires de s'avantager sur lui, mesmement par la prise de ladite ville : laquelle fut assaillie courageusement, & defendue avec grande obstination. Ces grands Chefs de guerre, qui avoyent par le passé pris des villes si fortes, comme Danvilliers[4], Marienbourg[5], Calais[6], & Thionville[7], jugeoyent qu'une si mauvaise place, si fort dominee, & sans aucune fortification qui valust, au premier bruit de canon s'estonneroit. Mais par la resistance que fit le fort de saincte Catherine[8], qui defendoit la montagne, ils conurent qu'il y auroit de l'affaire à chasser les pigeons de ce colombier. Il y avoit dedans avec le Conte de Montgommery sept ou huit cens soldats des vieilles bandes, & deux enseignes Angloises, commandees par le Seigneur Kilgré[9], qui firent tous merveilleux devoir, combien que l'artillerie qui battoit en courtine les endommageast fort. Car le jour du grand assaut ceux de dedans perdirent par icelle plus de quatre cens soldats, qui est un tres-grand nombre. Il fut donné encor un autre faux assaut sans ordre. Mais au troisieme, elle fut emportee. J'ay entendu que M. de Guise commanda à ceux qui avoyent la teste, s'ils forçoyent le rempar, qu'apres ils ne courussent pas desbandez par ci & par là, comme le butin d'une si riche ville y attiroit chacun : mais qu'ils marchassent par plusieurs corps de deux & de trois cens hommes droit à la place : & que s'ils la trouvoyent abandonnee, alors le soldat pouvoit cercher son avanture. Car il craignoit que gens qui avoyent si courageusement combatu fissent là encor quelque dernier effort : ce qui toutesfois n'advint pas. Neantmoins si fut-ce une sage

[1] *De la prise de Rouan.*
[2] Antoine de Bourbon vient assiéger Rouen avec une armée de 30 000 hommes, en octobre 1562. Il trouve la mort en novembre, lors de ce siège, qui prend fin le 26 octobre, lorsque la ville est attaquée puis pillée pendant trois jours.
[3] En plus du soutien obtenu par les Anglais avec le traité de Hampton Court, D'Andelot était allé chercher une aide allemande.
[4] Damvillers, en Lorraine, prise en 1552.
[5] Mariembourg, à 60 km de Namur en Belgique, prise en 1554.
[6] En 1558.
[7] En 1558.
[8] Le fort Sainte-Catherine domine la ville, étant situé sur le Mont Rouen. Il sera assiégé par Henri IV en 1591 et complètement détruit en 1597.
[9] Il s'agit de Henry Killigrew (1525-1603), diplomate et homme de guerre au service de la reine Elisabeth d'Angleterre. V. Amos C. Miller, *Sir Henry Killigrew*, *Elizabethan soldier and diplomat,* Leicester University Press, Leicester, 1963.

prevoyance. Car on a veu en d'autres [582] villes que les assaillans ayans penetré jusques à la place, avoyent esté repoussez par delà le rempar, avecques un grand meurtre de ceux qui s'estoyent escartez pour piller. On dit aussi que le sac ne dura que trois jours, ordre qu'on doit tenir aux villes qu'on veut conserver, à sçavoir une jour entier pour butiner, un autre pour emporter, & l'autre pour composer. Mais en ces affaires-là, les superieurs abregent ou alongent le terme, selon qu'ils veulent, & qu'ils conoissent qu'ils se pourront faire obeir. Laquelle obeissance se monstre bien plustost es petites places pauvres, qu'es grandes villes opulentes. Ce fut là l'un des principaux actes de nos premieres tragœdies, d'autant plus remarquable qu'un Roy fut tué[1], quatre mille hommes, tant d'une part que d'autre, morts ou blessez : & la seconde ville de la France en richesse toute saccagee. La nouvelle en fut bien triste au Prince de Condé, mesmement pour son frere. Il lui despleut beaucoup aussi de ce qu'on fit pendre trois personnages excellens en armes, en Loix, & en Theologie : à sçavoir Decroze, Mandreville, & Marlorat. Aussi ceux de la Religion estans irritez d'une telle ignominie, tascherent de s'en revancher sur d'autres prisonniers, qui avoyent esté pris, dont l'un estoit conseiller de la Cour de Parlement de Paris, & l'autre Abbé[2]. Les Catholiques disoyent que le Roy pouvoit faire pendre ses sujets rebelles. Les Huguenots respondoyent que les haines d'autrui estoyent couvertes de son nom, & qu'ils feroyent de tel pain souppe, comme dit le proverbe. On doit cependant avoir desplaisir voire honte d'user de si rigoureuses revanches. Mais plus honteux est-il beaucoup pour vouloir rassasier son courroux donner commencement à une nouvelle [583] cruauté. Ce ne seroyent pas guerres civiles que les nostres, si elles ne produisoyent de tels fruicts.

PEU de temps apres Monsieur le Prince de Condé entendit la route d'une petite[3] armée de Gascons que le sieur de Duras lui amenoit, où il n'y avoit pas mois de cinq mille hommes, qui fut desfaite par le sieur de Monluc[4]. ce qui redoubla encores son ennui. Mais il ne perdoit pas ni le courage, ni la contenance es adversitez. Le malheur avint au sieur de Duras, pour deux raisons principales, à ce que j'ay ouï dire. L'une que pour vouloir trainer

[1] Antoine de Bourbon est blessé lors du siège par une arquebusade le 15 octobre, et il meurt le 17 novembre. « Les réformés voient dans cet accident un châtiment de Dieu frappant celui qui les a trahis ; ils ironisent sur les circonstances ridicules de sa mort (il a été touché par derrière, semble-t-il, alors qu'il urinait contre un mur) ». V. A. Jouanna et *alii*, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Robert Laffont, Paris, 1998, p. 118.
[2] Il s'agit de Jean-Baptiste Sapin, conseiller clerc au parlement de Paris et Jean de Troyes, abbé de Gastines. « Lui & l'abbé de Gatines furent pendus en représailles du president d'Esmandreville, & du ministre Marlorat, que le parti catholique avoit fait pendre à Rouen ». V. L. Moréri, *Le grand dictionnaire historique,* Chez les libraires assiciés, A paris, 1759, t. IX, p. 151.
[3] *De la route des troupes du sieur de Duras.*
[4] Le 9 octobre 1562. V. Monluc, *Commentaires*, éd. P. Courteault, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1968, pp. 562-568.

deux canons quand & ses troupes il marcha pesamment. L'autre, que pour la commodité de ceste artillerie, il s'amusa à battre par le chemin quelques chasteaux, où il y avoit grand butin. Ce qui donna temps à ses ennemis de le ratteindre : lesquels estans puissans en cavallerie, & lui foible, le renverserent incontinent. Ceux qui ont à mener un secours, se doyvent delivrer de gros bagage, & rendre leur expedition couronnee avecques la diligence.

EN ces entrefaites, j'ay souvenance, oyant deviser de ces choses, que M. l'Admiral[1] dit à M. le Prince de Condé qu'un mal-heur estoit tousjours suyvi d'un autre, mais qu'il faloit attendre la troisiéme avanture, entendant du passage de son frere, & qu'elle les releveroit ou abatroit du tout. Aussi eux s'atendoyent, si mal lui fust avenu, d'avoir le siege, & en tel cas ils avoyent pris une resolution fort secrette, que l'un d'eux s'en iroit en Allemagne, pour s'efforcer d'y relever encore quelque secours : & aviserent que M. le Prince de Condé, pour la grandeur de sa maison, auroit beaucoup plus d'efficace pour persuader les Princes protestans de la Germanie, de lui assister en une cause où eux- [584] mesmes avoyent quelque participation. La difficulté estoit du moyen de l'y conduire seurement. Mais aucuns gentils-hommes se trouverent qui monstrerent evidemment, qu'allant de maison en maison de ceux qui favorisoyent son parti, & marchant la nuict & reposant le jour, il estoit facile de passer, ayant vingt chevaux & non plus. Mais il ne fut besoin de tenter ce hazard, pource qu'à dix ou douze jours de là ils eurent nouvelles que M. d'Andelot, ayant passé les principales difficultez de son voyage, estoit à trente lieuës d'Orleans. Elle fut secondee d'une autre : à sçavoir que le Conte de la Rochefoucaut, suyvi de trois cens gentils-hommes, & des reliques de l'armee du sieur de Duras, seroit bien tost joint à lui. Le Prince de Condé dit alors, Nos ennemis nous ont donné deux mauvais eschecs, ayans pris nos rocs[2] (entendant Rouan & Bourges) j'espere qu'à ce coup nous aurons leurs chevaliers, s'ils sortent en campagne. Il ne faut point demander si chacun sautoit & rioit à Orleans : car c'est la coustume des gens de guerre de se resjouir plus ils ont de moyen de faire du ravage & du mal à ceux qui leur en font, tant l'ire est puissante en leur endroit. Et comment n'auroyent-ils quelquesfois les affections tachettees de sang, veu que plusieurs gens d'Eglise les ont si rouges de la teinture de vengeance, au cœur desquels ne devroit resider que charité. [585]

DU DESSEIN QUE PRIT
Monsieur le Prince de Condé voyant ses forces estrangeres approcher, & comme il s'alla presenter devant Paris où

---

[1] *Desseins de M. le Prince de Condé, non executez à cause du secours amené par le sieur d'Andelot.*

[2] Les *rocs* sont les pièces du jeu d'échecs que l'on appelle *tours*.

ayant sejourné onze jours, sans faire nul effect, il s'achemina vers la Normandie.

POURCE que les bons conseils sont les sources d'où derivent les belles executions[1], & les accroissemens des forces sont les instrumens qui servent pour y parvenir : cela fit que Messieurs le Prince & Admiral sentans les leurs estre proches, penserent en eux-mesmes à eslire quelque bon dessein. En fin, avecques leurs plus confidens, ils delibererent de marcher diligemment vers Paris, non en intention de la forcer (car ils se doutoyent bien que les ennemis jetteroyent incontinent leur armee dedans) ains pour faire crier les Parisiens qu'ils estimoyent les soufflets de la guerre & la cuisine dont elle se nourrissoit : car eux voyans leurs maisons champestres fourragees & bruslees, & dans leur propre ville logez tant de milliers de soldats insolens, ou ils prefferoyent le Roy & la Roine d'entendre à la paix, ou diroyent tant d'injures à ceux qui seroyent renclos dans leurs murailles qu'ils les forceroyent de sortir en campagne, où ils auroyent moyen de les combatre & regaigner l'avantage qu'ils avoyent perdu à la camisade de Talsy[2]. Que cependant ils envoyeroyent en Normandie, pour preparer les cent cinquante mille escus qu'on avoit empruntez de quelques marchands d'Angleterre (ce disoit-on) & sur bons gages : dautant que c'estoit toute l'esperance de soudoyer l'armee estrangere. Joint aussi que la necessité contraignoit de la faire vivre hors de son païs, [586] & sur celui de son ennemi, où le soldat trouve tousjours quelque chose à butiner. Deux ou trois jours apres, le Prince de Condé partit d'Orleans, avec toutes ses forces Françoises, & huit pieces d'artillerie, tant grosses que petites, & alla rencontrer ses Reitres à Pluviers[3], où il y avoit garnison ennemie qui fut forcee bientost. Les ayant gracieusement recueillis, on leur donna un mois de gages, qu'on avoit amassé par ci & par là, dequoy il falut qu'ils se contentassent : car c'est un mal necessaire aux armees huguenotes d'estre tousjours sans argent. On les pria apres de ne temporiser, à fin de gaigner la ville d'Estampes. A quoy ceste diligence servit, pource que ja les Catholiques s'y vouloyent accommoder, encor que ce soit la pire ville du monde : mais en France on combat tout. Ceste prise estant sçeuë à Paris il y eut bien du remuement de mesnage des faux bourgs en la ville, & qui se fust avancé sur cest estonnement, on les eust forcez, ce disoyent beaucoup de gens, lesquels crioyent qu'on les allast attaquer. Au contraire, les plus braves Chefs respondirent que quand bien on forceroit les faux-bourgs, on ne gaigneroit pour cela la ville,

---

[1] *Acheminement de l'armee de M. le Prince vers Paris.*

[2] Talcy se trouve a environ 50 km au sud-ouest d'Orléans. Le 26 juin 1562, des négociations, qui ont par ailleurs échoué, ont lieu entre Catherine de Médicis et le camp des réformés représenté par le prince de Condé et l'amiral de Coligny.

[3] Il s'agit de la commune Piégut-Pluviers qui est située à 45 km d'Angoulême et à environ 65 km de Limoges.

qui estoit pleine de gens de guerre : & qu'il y auroit danger qu'en les pillant nostre Infanterie, qui estoit en petit nombre, ne fut en ce desordre taillee en pieces : & qu'il estoit plus profitable d'aller prendre Corbeil[1], qui estoit tres-foible, pour brider la riviere de ce costé-là. Les plus grands inclinerent à ceste opinion. Mais comme les Catholiques virent qu'on prenoit ceste route, ils y envoyerent toute la nuict le maistre de camp Causseins[2], avec son vieil Regimen, & apres le Mareschal de S. André[3] : qui firent bien conoistre aux Huguenots que la meilleure defense des places sont les bons hommes [587] en nombre suffisant. Car ce n'estoyent que grosses escarmouches tous les jours. Ce qu'ayans bien consideré Messieurs le Prince & Admiral, dirent, N'avanturons point nos deux Canons & deux Coulevrines devant une si mauvaise beste qui mord si fort, car elles seroyent en danger de s'aller pourmener à Paris. Alors il me souvient que quelqu'un dit à M. l'Admiral, que c'estoit une grande vergongne de n'oser attaquer une telle bicoque. Auquel il respondit, qu'il aimoit mieux que les siens se mocquassent de lui sans raison, que ses ennemis avec raison.

ON descampa apres pour s'acheminer vers Paris : & le jour qu'on arriva devant, on[4] voulut taster les ennemis, pour sonder ce qu'ils avoyent dans le ventre, & pour essayer aussi de les attirer. Ils mirent hors de leurs tranchees douze cens harquebusiers, & cinq ou six cens lances, & là s'attaqua une tres-grosse escarmouche. En fin M. le Prince commanda de faire une charge generale, ce qui fut fait, où les Catholiques furent menez partie au trot, partie au galop, jusques dedans leurs tranchees, & non sans effroy : lequel passa aussi jusques parmi le peuple Parisien. Le sieur Strosse[5] alors, avec cinq cens harquebusiers choisis, demoura engagé, assez loin dans les murailles, qui servoyent d'enclos à un moulin à vent, où il fit une si brave contenance qu'encores qu'il fust outrepassé, & assailli des nostres, neantmoins on ne le peut forcer. La retraite faite, on s'alla camper aux trois villages fort prochains les uns des autres : assavoir Gentilly, Arcueil, & Montrouge[6]. L'espace de sept ou huit jours ce ne furent que parlemens. Mais en fin on conut que ce n'estoyent qu'amusemens : car les Chefs Catholiques ayans desja obtenu de si [588] grands avantages tendoyent plustost à la victoire qu'à la paix. Je diray une chose qui arriva, pendant que nous estions en ces termes, par où on conoistra encor mieux le naturel de nostre nation. C'est que le jour que la trefve duroit, on eust veu dans la campagne entre les corps de garde sept ou huit cens gentils-hommes de costé &

[1] Corbeil-Essonnes, à 40 km au sud de Paris.
[2] Cosseins, maître de camp de la garde de Charles IX. Il sera tué à La Rochelle en 1573.
[3] V. à Albon dans les notices biographiques.
[4] *Acheminement de l'armee vers Paris : & ce qu'elle fit les premiers jours.*
[5] V. à Strozzi (Philippe) dans les notices biographiques.
[6] Ces trois villes sont en effet proches les unes des autres et se trouvent à la périphérie sud de Paris.

d'autre deviser ensemble, aucuns s'entre-saluer, autres s'entr'embrasser : de telle façon que les Reitres du Prince de Condé, qui ignoroyent nos coustumes, entroyent en soupçon d'estre trompez & trahis par ceux qui s'entre-faisoyent tant de belles demonstrations, & s'en plaignirent aux Superieurs. Depuis ayans veu, les trefves rompues, que ceux mesmes qui plus s'entre-caressoyent estoyent les plus aspres à s'entre-donner des coups de lances & de pistolle, qui rapportoyent quelquesfois de ceste tragedie de grieves blesseures, ils s'asseurerent un peu, & disoyent entr'eux, Quels fols sont ce-ci, qui s'entr'aiment aujourd'hui & s'entre-tuent demain ? Certes il est mal-aisé de voir ses parens & amis, & ne s'esmouvoir point. Mais quand on avoit remis les armes sur le dos, & ouy le sifflement des harquebusades, toutes courtoisies estoyent rompues. Encor les Catholiques se mocquoyent de nous, disans, Messieurs les Huguenots, ne prenez pas Paris pour Corbeil. Ces parlemens d'entre la Noblesse devindrent à la fin fort suspects aux Chefs Catholiques, comme ceux de la paix (qui n'estoyent qu'apparences) le furent encore plus aux Chefs de la Religion, lesquels se faschans d'avoir si peu effectué au sejour qu'ils avoyent fait devant Paris, delibererent de donner une camisade aux faux-bourgs, pour tailler en pieces la pluspart de l'armee ennemie, qui estoit là logee, & toute dispersee à la gar- [589] de des tranchees, qui avoyent bien deux lieuës de longueur.

EN ceste maniere, le despit & la honte leur fit prendre une resolution pour attenter[1] une chose difficile, qu'auparavant par un meur jugement (lors qu'elle eust esté plus facile) il avoyent estimé n'y avoir nul profit de l'entreprendre. Et souvent j'ay veu arriver le semblable à plusieurs bons hommes de guerre. Quand donques la nuict fut venue, l'ordre estant ja donné, chacun s'arma, & puis marcha-on par les chemins un peu escartez vers le costé du faux-bourg S. Germain[2], où lon avoit avis que les retranchemens estoyent petis, & la garde foible. ce qui estoit vray. Monsieur de Guise eut quelque avis de ceste entreprise, & qu'à minuict on devoit donner. Pour ceste occasion fit-il tenir des le soir sa cavallerie & infanterie en armes tout le long de la tranchee, selon le quartier assigné à un chacun. Mais quand les quatre heures du matin furent sonnees, & que les Catholiques virent qu'il n'y avoit nulle rumeur du costé de nostre camp, quasi tous dirent que c'estoit un faux advertissement, & que les Huguenots n'avoyent pas le courage de les venir attaquer, & qu'il n'y avoit nul propos (veu que le froid estoit si extreme) de les faire geler tous, l'espace d'une longue nuict, à l'appetit d'un soupçon, peut estre, mal fondé. Bref les uns apres les autres se retirerent chacun à son logis, & ne demeura que la garde ordinaire. Ceux de la Religion cependant en faisant leur grand circuit,

[1] *Entreprise d'une camisarde sur les faux bourgs de Paris : & la retraite de l'armee de M. le Prince.*
[2] Saint-Germain-en-Laye.

pour n'estre descouverts, se perdirent, & ne peurent arriver que le jour ne fust desja tout clair pres du lieu par où ils devoyent assaillir, & se voyans descouverts & l'alarme grande, ils se retirerent. Mais s'ils fussent arrivez trois quarts d'heure plustost, il y a apparence [590] qu'ils eussent en cest endroit forcé la tranchee. En ceste entreprise, on void comme l'impatience des uns cuida estre cause de leur faire recevoir une grand'honte, & le peu de prevoyance des autres à la conduite de leurs gens de guerre leur fit faillir l'occasion qu'ils avoyent embrassee, & estre en mocquerie à leurs ennemis. J'ay entendu que M. de Guise & M. le Connestable craignoyent plus que le faux-bourg fust forcé pour la vergongne que pour le dommage, & qu'ils affermoyent que ce seroit une ruïne de ceux de la Religion, s'ils y entroyent. Car estans escartez dedans au pillage, ils faisoyent estat de jetter par diverses portes & autres endroits quatre ou cinq mille harquebusiers & deux mille corcelets sur eux, lesquels, les surprenans, en eussent tué une bonne partie, & mis l'autre en fuite. Nous fusmes si mal-avisez que de vouloir trois jours apres retenter le mesme dessein, & croy que nous eussions esté bien batus. Mais au changement de nos gardes, avint qu'un de nos principaux Capitaines[1] se retira vers les Catholiques : ce qui rompit l'execution. Le premier jour on lui fit de tres-grandes caresses. Le second, on se mocquoit de lui. Le troisieme, il se repentit d'avoir abandonné ses amis. Monsieur le Prince de Condé, craignant qu'il ne donnast avis des defauts de son armee, deslogea le lendemain, qui fut un conseil qui lui profita, pource que M. de Guise avoit resolu (d'autant que les Espagnols & Gascons estoyent arrivez) d'attaquer son camp avec toutes ses forces à la diane, s'il eust encores sejourné un jour. Et veu la façon, dont il vouloit proceder, qu'on m'a racontee, je cuide qu'il nous eust mis en mauvais termes, à cause que nous estions logez trop escartez, pour estre si prochains [591] d'eux : qui est une mauvaise coustume que la guerre civile a engendree. Ainsi donc M. le Prince, estant deslogé, dressa sa teste vers la Normandie pour l'effect ci devant dit, & deux jours apres, le camp du Roy se mit à le suivre le costoyant tousjours, jusques à ce qu'es plaines de Dreux les deux armees se rencontrerent.

ꝏꝏ

DE SIX CHOSES REMAR-
quables avenues à la bataille de Dreux[2].

---

[1] Louis de Lannoy, seigneurs de Morvilliers et François de Hangest, seigneur de Genlis, préfèrent rejoindre les troupes catholiques « […] parce qu'ils désapprouvent, le premier l'appel aux Anglais, le second une rupture à ses yeux injustifiée des négociations avec le roi ». V. A. Jouanna et *alii*, *op. cit.,* p. 116.

[2] Cette bataille, qui a lieu le 19 décembre 1562, est considérée comme la première véritable bataille des guerres de Religion. L'armée du prince de Condé, composée de 13000 hommes, sera défaite par celle du connétable de Montmorency, grande de 20000 hommes.

ENTRE toutes les batailles qui se sont donnees en France pendant les guerres[1] civiles, il n'y en a aucune plus memorable que la bataille de Dreux, tant pour les Chefs experimentez qui s'y trouverent, que pour l'obstination qu'il y eut au combat.

Toutesfois, pour en parler à la vérité, ce fut un accident digne de lamentation, à cause du sang que verserent dans le sein de leur mere plus de cinq cens gentils-hommes François, tant d'une part que d'autre : & pour la perte qui se fit de Princes, Seigneurs, & suffisans Capitaines. Mais puisque les choses sont advenues, il n'est pas defendu d'en tirer instruction : combien que la meilleure seroit de ne retourner jamais à une telle folie, qui couste si cher. Or plusieurs choses y arriverent que paravanture tous n'ont pas bien notees : & c'est ce qui m'a donné envie de les representer, à fin que ceux qui passent trop legerement par dessus les hauts faits d'armes, sans considerer ce qui peut profiter, soyent plus diligens de le faire : car cela est aprendre à estre Capitaine.

LA premiere chose qui arriva, encor qu'elle ne soit de fort grand poids si la peut-on[2] noter, comme non [592] ordinaire. C'est qu'encor que les deux armees fussent plus de deux grosses heures à une cannonade l'une de l'autre, tant pour se ranger que pour se contempler, si est-ce qu'il ne s'attaqua aucune escarmouche petite ni grande sinon le gros combat. Et toutesfois à plusieurs autres batailles, qui se sont donnees, elles ont tousjours precedé, comme à celles de Cerisolles, Sienne, & Gravelines[3]. Ce n'est pas pourtant à dire qu'il faille commencer les batailles par telle action : mais le plus souvent on y est induit par la qualité des lieux, ou quand on se sent fort d'harquebuserie, ou pour taster les ennemis, ou pour autre consideration. Chacun alors se tenoit ferme, repensant en soy-mesme que les hommes qu'il voyoit venir vers soy, n'estoyent Espagnols, Anglois, ni Italiens, ains François, voire des plus braves : entre lesquels y en avoit qui estoyent ses propres compagnons, parens & amis, & que dans une heure il faudroit se tuer les uns les autres. Ce qui donnoit quelque horreur du fait. Neantmoins, sans diminuer de courage, on fut en ceste maniere retenu, jusques à ce que les armees s'esbranslerent pour s'entre-heurter.

LA seconde chose tres-remarquable, fut la generosité des Suysses[4], qu'on peut dire[5] qu'ils firent une digne preuve de leur hardiesse. Car ayant esté le gros corps de bataille où ils

[1] *Memorable bataille.*
[2] *I. La contenance des deux armees.*
[3] Les batailles de Cerisolles, Sienne et Gravelines ont eu lieu respectivement le 11 avril 1544, en août 1552, le 13 juillet 1558, et ont opposé les troupes françaises à celles de Charles Quint.
[4] Les troupes du connétable de Montmorency étaient soutenues par 6000 soldats suisses. V. le témoignage de M. de Castelnau qui fait la même remarque sur les Suisses : *Mémoires,* dans *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France,* par Michaud et Poujalat, Paris, 1838, t. IX, p. 477.
[5] *2. Generosité des Suysses.*

estoyent renversé à la premiere charge, & leur bataillon mesmes fort endommagé par l'esquadron de M. le Prince de Condé, pour cela ils ne laisserent de demeurer fermes en la place où ils avoyent esté rangez, bien qu'ils fussent seuls, abandonnez de leur cavallerie. Et assez loin de l'avantgarde, trois ou quatre cens harquebusiers Huguenots les attaquerent, les voyans si à propos, & en tuerent beaucoup, mais ils ne [593] les firent desplacer. Puis un bataillon de Lansquenets les alla attaquer, qu'ils renverserent tout aussi tost, & le menerent batant plus de deux cens pas. On leur fit apres une recharge de deux cornettes de Reitres, qu'ils soustindrent bravement : puis une autre de Reitres & François ensemble, qui les fit retirer, & avec peu de desordre, vers leurs gens, qui avoyent esté spectateurs de leur valeur. Et combien que leur Colonnel & quasi tous leurs Capitaines demeurassent morts sur la place, si rapporterent ils une grande gloire d'une telle resistance.

LE troisieme acte fut la longue patience de M. de Guise, par le moyen de laquelle il[1] parvint à la victoire. Car apres que le corps de la bataille que M. le Connestable conduisoit eut esté mis à vau de route[2], fors les Suysses, lui ayant esté pris en combatant, ledit sieur demeura ferme, attendant si on iroit l'attaquer : car les gens de pied[3] de M. le Prince de Condé n'avoyent point encore combatu, aupres desquels partie de sa cavallerie se venoit tousjours rallier, outre celle qui faisoit encor alte. Mais comme ceste avantgarde faisoit bonne mine, ceux de la Religion ne l'osoyent aller mordre. Cependant les uns s'amusoyent à charger les Suysses (comme il a esté dit) les autres à poursuyvre les fuyards, & beaucoup à piller le bagage, lesquelles actions durerent plus d'une heure & demie. Plusieurs du parti mesmes de M. de Guise le voyant si long temps se tenir coy, pendant qu'on executoit ceux qui avoyent esté rompus, ne sçavoyent que penser de lui, comme s'il eust perdu le jugement : & croy qu'aucuns l'accusoyent ja de timidité, ainsi que Fabius Maximus le fut des Romains[4], quasi en pareil fait : mesmement entre ceux qui lui [594] estoyent contraires, il y en avoit qui desja crioyent que la victoire estoit acquise pour eux. Mais il me souvient que j'ouïs feu M. l'admiral qui respondit, Nous-nous trompons, car bien tost nous verrons ceste grosse nuee fondre sur nous. Ce qui avint quelque peu apres, dont s'ensuivit le changement de fortune. Par là ledit sieur de Guise fit bien conoistre qu'il attendoit le poinct de l'occasion : car il eut patience de voir desordonner par les petites actions que j'ay recitees le gros des forces de M. le Prince, qui l'eussent mis en peine, si du commencement toutes rejointes elles le fussent allé

---

[1] *3. La patience de M. de Guise, occasion de sa victoire.*

[2] V. *supra* note 3, p. 436.

[3] Nous avons ajouté « de pied », cet oubli étant signalé dans les errata.

[4] V. Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. I, p. 235 v°.

attaquer. Mais apres qu'il vit qu'elles estoyent fort esparses, il s'esbransla avec si belle audace & contenance, qu'il trouva peu de resistance. On ne doit pas estre soudain à juger les intentions de ces grands Chefs : car ils ont des considerations que l'effect descouvre par apres estre autres que beaucoup n'eussent cuidé.

LA quatrieme chose digne d'estre notee est la longue duree du combat : pource qu'on[1] void ordinairement es batailles qu'en une heure tout est gaigné ou perdu. Et celle de Montcontour[2] dura encores moins. Mais ceste-ci commença environ une heure apres midi, & l'issue fut apres cinq heures. Il ne faut pas pour tant imaginer que pendant ledit temps on fust tousjours combatant, car il y eut plusieurs intervalles : & puis on se rattaquoit par petites charges, & tantost par grosses, qui emportoyent les meilleurs hommes, ce qui continua jusques à la noire nuict. Certes il y eut une merveilleuse animosité des deux costez, dont le nombre des morts en rend suffisant tesmoignage, qui passoit sept mille hommes, à ce que beaucoup disent : la pluspart desquels furent tuez au combat, plustost qu'à la [595] fuite. Or ce qui me sembla avoir esté principalement cause de ceste longueur, fut que l'armee du Roy estoit forte d'Infanterie, & celle de M. le Prince de Condé puissante de cavallerie. Car les uns ne pouvoyent forcer les gros bataillons, ni les autres chasser loin les chevaux. Si on veut bien regarder à toutes les batailles, qui se sont donnees depuis celle des Suysses[3], en laquelle on combatit encores le lendemain, nulle ne se pourra aparier à ceste-ci, mesmes la journee de S. Laurent s'acheva en moins de demie heure[4].

LE cinquieme accident, fut la prise des deux Chefs des armees, chose qui avient[5] rarement, parce qu'ordinairement ils ne combatent qu'au dernier & à l'extremité. Et souvent une bataille est quasi gaignee avant qu'ils soyent venus à ce poinct. Mais ceux-ci n'attendirent pas si tard : car à l'abordee chacun voulut monstrer aux siens l'exemple de ne s'espargner. Monsieur le Connestable fut pris le premier & fort blessé, ayant tousjours reçeu blesseures en sept batailles où il s'est trouvé, qui fait foy de la hardiesse qui estoit en lui : & M. le Prince fut pris sur la fin, & blessé aussi. D'ici peut naistre une question, à sçavoir si un Chef se doit tant avanturer[6] : à quoy on peut respondre, qu'on n'appelle pas se hazarder, quand le corps de

---

[1] *4. La longue duree du combat.*
[2] La bataille de Montcontour, qui a duré moins d'une heure, a eu lieu le 3 octobre 1569.
[3] La Noue parle de la bataille de Marignan, qui opposa François Ier aux Suisses qui défendaient le Milanais et commenca le 13 septembre 1515 et reprit le 14 pour se terminer en fin de matinée, avec la retraite des Suisses.
[4] Les Espagnols gagnent la bataille de Saint-Quentin (10 août 1557) le jour de la fête de saint Laurent, c'est pourquoi ils donnèrent ce nom à cette bataille.
[5] *5. La prise des deux Chefs d'armees.*
[6] V. Montaigne, *Les Essais I*, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988 , chap. XLVII, p. 283, où il est question de l'importance de la sauvegarde du chef de l'armée.

l'armee où il est s'esbransle pour combatre, & qu'il ne sort de son rang. Et puis ceux-ci ayans de bons seconds cela leur faisoit moins craindre le danger de leurs personnes : car l'un avoit M. de Guise, & l'autre M. l'Admiral, qui se trouverent aussi bien avant en la meslee.

LA sixieme, fut la maniere comment les deux armees se desattaquerent. Ce qui[1] arrive souvent d'une autre façon qu'il n'avint lors. On void, quand une ba- [596] taille se donne, que l'issue est communément telle que le vaincu est mis en fuite, & est avec cela chassé deux ou trois lieuës, & quelquesfois davantage. Ici on peut dire qu'il n'y eut nulle chasse, ains que la retraite de ceux de la Religion fut faite au pas, & avec ordre, ayans deux corps de Reitres, & un de cavallerie Françoise, le tout d'environ douze cens chevaux. Mais M. de Guise, qui estoit foible de chevaux, ne voulant esloigner ses bataillons d'infanterie, ayant marché cinq ou six cens pas apres se contenta, & les uns & les autres estans lassez & plusieurs blessez, la nuict survint qui en fit la separation. Il logea sur le champ de bataille, & M. l'Admiral alla loger en un village, à une grosse lieuë de là, où le reste de son infanterie & son bagage s'estoit retiré. Aucuns ont eu ceste opinion qu'il n'y avoit eu perte de bataille alors, parce que les perdans n'avoyent esté mis à vau de route[2]. Mais c'est se tromper : car celui qui gaigne le champ du combat, qui prend l'artillerie, & les enseignes d'infanterie, a assez de marques de la victoire. Toutesfois on peut bien dire qu'elle n'est pas pleniere, comme quand la fuite s'ensuit. Si on replique qu'on a veu assez de fois deux armees se retirer l'une devant l'autre en bel ordre, comme à la Roche-labelle[3], & le vendredi de devant la bataille de Montcontour[4] : cela est vray, mais elles n'avoyent pas combatu en gros comme ici : seulement s'estoyent fait des grosses escarmouches, chacune gardant son avantage du lieu où elle estoit. Il y a encor aujourd'hui beaucoup de gentils-hommes & Capitaines vivans, qui peuvent se ressouvenir de ce qui s'y passa, & faire encor sur ce fait d'autres observations.

FINALEMENT, j'ay bien encor voulu represen- [597] ter une autre chose qui sera[5] supernumeraire, pource qu'aussi elle arriva apres la bataille. C'est la courtoisie & honnesteté dont usa M. de Guise victorieux envers M. le Prince de Condé prisonnier. Ce que la pluspart des hommes, tant d'un costé que d'autre, n'estimoit nullement qu'il eust voulu faire. Car on sçait comme aux guerres civiles les Chefs de part sont odieux, & quelles imputations on leur met sus : en sorte que quand ils tombent au pouvoir de leurs ennemis, souvent apres

---

[1] *6. La retraite des deux armees.*
[2] V. *supra* note 3, p. 436.
[3] La bataille de La Roche-l'Abeille a lieu le 25 juin 1569.
[4] V. *supra* note 2, p. 674.
[5] *Du traitement fait par M. de Guise à M. le Prince.*

plusieurs vergongnes qu'on leur fait souffrir leur vie est en danger de se perdre. Neantmoins tout le contraire arriva. Car estant amené vers lui, il lui parla avec reverence, & grande douceur de propos, où il ne pouvoit pretendre qu'on le voulust picquer ni blasmer. Et pendant qu'il sejourna dans le camp, il mangea souvent avec ledit Prince : & d'autant que ceste journee de la bataille il y avoit peu de licts arrivez, parce que le bagage fut demi saccagé & escarté, il lui offrit son lict, ce que M. le Prince ne voulut accepter que pour le regard de la moitié. Et ainsi ces deux grands Princes, qui estoyent comme ennemis capitaux, se voyoyent en un mesme lict, l'un triomphant, & l'autre captif, prenans leur repos ensemble. On pourra dire que M. lemareschal d'Anville, le tenant entre ses mains (car ce fut à lui qu'il se rendit) n'eust permis qu'on lui eust fait tort, veu que son pere estoit prisonnier. Je confesse qu'il eust fait ce qu'il eust peu, mais il est certain que si M. de Guise lui eust voulu nuire, sa reputation & sa creance estoit ja lors si grande que nul ne l'en eust peu empescher. Il m'a semblé que si beaux actes ne devoyent estre ensevelis en oubliance, à fin que ceux qui font profession des armes s'estudient de les imiter, & s'esloi- [598] gnent des cruautez & choses indignes, où tant se laissent aller en ces guerres civiles, pour ne sçavoir ou ne vouloir donner un frein à leurs haines[1]. A l'ennemi qui resiste faut se monstrer superbe, & apres qu'il est vaincu il est honneste d'user d'humanité. Quelqu'un pourra encor venir à la traverse[2], disant, qu'il pouvoit bien user de ceste courtoisie, veu ce qu'auparavant il avoit procuré à Orleans contre ledit sieur Prince[3]. Je respondray à cestui-là, que mon intention est ici de louër les beaux actes de vertu, quand je les rencontre en mon chemin, & ne parler des autres, qui ne vienent pas à propos : & quand je la verray reluire en quelque personne que ce soit, là je l'honnoreray.

DU SIEGE MIS PAR MON-sieur de Guise devant Orleans[4], & du voyage que fit Mon-sieur l'Admiral en Normandie.

L'ESPERANCE fut grande que M. de Guise conçeut de mener bien tost à fin[1] ceste guerre voyant la belle victoire qu'il avoit obtenue[2], bien qu'elle lui eust cousté

---

[1] Des historiens ont émis l'hypothèse que ces « courtoisies » étaient calculées, et qu'elles avaient pour but de détacher le prince de sang des réformés. La Noue voit plutôt dans ce comportement les valeurs de l'honneur nobiliaire.
[2] V. *supra* note 3, p. 497.
[3] La Noue semble faire allusion à l'arrestation de Condé à l'automne 1560 : alors qu'il est venu à Orléans où les États généraux doivent se tenir, les Guise le font arrêter pour trahison et conspiration, mais c'est François II qui mène son procès, dont l'issue est vraisemblablement la condamnation à mort. Cependant, le roi, souffrant d'un abcès à l'oreille, meurt le 5 décembre, et le prince de Condé s'en trouve sauvé.
[4] Reprendre Orléans, nous dit Arlette Jouanna, a « […] une haute valeur symbolique, puisque c'est par sa conquête qu'on a commencé les hostilités ». V. A Jouanna, *La France du XVIe siècle. 1483-1598,* Quadrige / PUF, 1996, p. 404.

cher : le Chef du parti contraire pris, & lui demouré seul sans compagnon, avecques tout le commandement. Il ne fut pas paresseux de la faire publier par tout, & se voyant contraint de raffraischir son armee, il y donna bon ordre. Ce pendant, ses pensemens estoyent tournez à preparer toutes sortes d'instrumens & provisions, pour assaillir la ville d'Orleans, & disoit, que le terrier estant pris, où les renards se retiroyent, apres on les courroit à force par toute la France. Monsieur l'Admiral aussi n'avoit pas moins besoin de repos pour ses gens, qui se faschans [599] d'avoir esté batus prenoyent souvent des occasions de murmurer. Il passa la riviere de Loire, tant pour les faire reposer, que les racommoder, aux despens de plusieurs petites villes ennemies, mal gardees, & d'un bon quartier de pays, où la bride fut un peu laschee au soldat, pour se refaire de ses pertes. Cela leur redonna courage & esperance, voyans leur liberté acreue. A quoy il s'estoit laissé aller, partie par conseil, partie par necessité, pour eviter une mutination, mesmement des Reitres, qui sous main[3] estoyent sollicitez de la part des Catholiques de se retirer, avec grandes promesses. Il craignoit aussi la retraite de quelques soldats François, qui aux adversitez sont assez prompts de retourner leur robbe[4].

APRES il se vint planter à Jargeau[5], ville sur la riviere de Loire, où il y a un pont[6], pour avoir ce passage libre : & là resolut de s'acheminer en Normandie, pour recueillir l'argent d'Angleterre qui ja y estoit : dautant que les Reitres le menaçoyent de le faire prendre prisonnier. Leurs chariots furent mis dans Orleans (afin que la diligence fust plus grande) où M. d'Andelot son frere demoura pour y commander. Monsieur de Guise appercevant ce deslogement se vint camper devant la ville, & son premier dessein fut de vouloir gaigner le faux-bourg, qui est au bout du pont, qui s'appelle le Portereau, pour empescher les issues de ceste part. Il avoit esté retranché par le sieur de Feuquieres[7], en intention d'y loger à seureté les Allemans & François à pied, reschappez de la bataille de Dreux, jusques à ce qu'ils fussent pressez : & se pouvoit garder quatre ou cinq jours contre les combats de main, moyennant qu'on n'y amenast l'artillerie. Il arriva cependant [600] un tel accident quand il fut attaqué, que

---

[1] *Fondemens de l'esperance de M. de Guise.*
[2] La bataille de Dreux, dont La Noue parle plus haut.
[3] « *Par sous-main*. Sous main, secrètement ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1961, t. V, « Main ».
[4] Cette expression n'est présente ni dans le dictionnaire d'Edmont Huguet, ni dans celui de Furetière. Elle est manifestement équivalente à l'expression actuelle « retourner sa veste ».
[5] Jargeau est à une vingtaine de km à l'est d'Orléans.
[6] *Resolution de M. l'Admiral, l'assiegement d'Orleans, & les notables particularitez d'icelui.*
[7] Jean de Pas, seigneur de Feuquières (1530-1569) : maréchal de camp dans l'armée protestante, il mourut au siège de La Charité. Sa femme, devenue veuve, Charlotte Arbaleste, se remaria avec Philippe Duplessis-Mornay en 1575.

la ville en cuida estre prise (tant les evenemens de la guerre sont pleins de merveille) & principalement par la lascheté des Lansquenets. L'opinion de M. de Guise n'estoit pas de le forcer ce jour-là, ains plustost faire reconoistre[1] quelle contenance tiendroyent ceux qui estoyent dedans. Neantmoins, comme Chef avisé, il alla garni de fil & d'esguille[2], (comme on dit) non seulement pour estre preparé pour l'occasion : mais pour former l'occasion, & puis s'en prevaloir. Parquoy il donna à M. de Sipierre[3], excellent Capitaine, douze cens harquebusiers François, deux legeres coulevrines, & six cornettes de chevaux, & lui marcha apres avec autre petite troupe. A l'abordee, qui fut du costé des Gascons, ils les trouverent hors à l'escarmouche, & leur tranchees & barriquades bien garnies. Mais cependant qu'on s'entretenoit-là, quelques soldats escartez rapporterent que vers le quartier des Lansquenets, on n'y faisoit pas trop bonne mine. Ce qui fut cause qu'on envoya quatre ou cinq cens harquebusiers suyvis de quelque cavallerie, pour sonder ce costé là. Et au mesme temps M. de Sipierre[4] fit retirer l'artillerie dans les barriquades des François. Les Lansquenets à ce bruit & mouvement s'estonnerent, &, abandonnans leurs gardes, se mirent en fuite. A l'instant entrerent les soldats Catholiques dans le faux-bourg. Puis ils allerent donner par le derriere des François, qui combatoyent bravement à leurs defenses, & par ce moyen tout s'en alla à vau de route[5]. On ne sçauroit imaginer un plus grand desordre qu'il y eut là. Car le pont estant embarassé du bagage qu'on faisoit retirer dans la ville, les fuyans ne se pouvoyent sauver. Mesmes on ne pouvoit [601] fermer la Porte des Tourelles, ni hausser le pont levis. Cela fut cause que la pluspart se jetterent dans la riviere à nage. Et en ceste façon, par le fer, le feu, & l'eau, plus de huit cens hommes perirent. Mais l'effroy qui fut porté dans la ville, fut encor plus grand que le dommage, & se disoit tout haut, que les Isles qu'on avoit fortifiees estoyent ja gaignees, mesme qu'on combatoit à la porte principale : ce qui estonna les plus asseurez. Alors M. d'Andelot (qui estoit un Chevalier sans peur) voyant tant de confusion & d'effroy, dit, Que la Noblesse me suyve, car il faut rechasser les ennemis, ou mourir. Ils ne peuvent venir à nous que par une voye, & non plus que dix homme de front. Avec cent des nostres, nous en combatrons mille des leurs. Courage, & allons. Comme il s'acheminoit, il voyoit la crainte, la fuite & le desordre, il oyoit mille voix lamentables, & quasi autant d'avis qu'on lui

[1] Nous donnons la forme corrigée du mot, signalée dans les errata.
[2] « *Fourni, garni de fil et d'aiguille*. Pourvu de tout ce qui est nécessaire ». V. E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1950, t. IV, « Aiguille ».
[3] Philibert de Marcilly, seigneur de Cipières était le gouverneur de Charles IX avant qu'il ne soit roi ; il devient gouverneur de l'Orléanais et du Berri vers 1562 et meurt à Liège en 1565.
[4] V. note précédente.
[5] V. *supra* note 3, p. 436.

donnoit. Lui cependant, sans aucunement s'estonner, passa tous les ponts, & parvint jusques aux Tourelles, bien aise dequoi il n'avoit trouvé les ennemis plus avancez. Mais aussi estoit-il temps qu'il y arrivast. Car desja ils estoyent pres du pont levis, pour donner en gros, lequel neantmoins fut haussé, & la porte ferree, avecques peu de perte. Or il faut noter que depuis l'entiere prise du faux-bourg, jusques à l'arrivee de M. d'Andelot audit lieu, il se passa plus d'une grosse demie heure que ceste porte demoura tousjours ouverte, sans qu'il y eust aucun qui y fist teste. Cependant les Catholiques n'enfoncerent point, soit qu'ils s'amusassent à piller ou à tuer, ou que ils se trouvassent là trop peu, ou qu'il n'y eust Capitaine d'importance pour guider & commander. Mais c'est chose asseuree, que si à l'abordee ils eussent en [602] gros dressé leur teste vers la ville, qu'ils l'eussent emportee, tant l'effroy estoit grand, et les remedes petis. Pour le moins, se fussent-ils faits maistres des isles, qui estoit avoir la ville quinze jours apres. Je me suis enquis à de bons Capitaines Catholiques, pourquoy ils ne s'avisoyent plustost de nostre estonnement ? Ils m'ont dit qu'eux-mesmes estoyent estonnez de se voir si soudain victorieux de tant de gens. Mais qu'ils pensoyent que ce qui les avoit retenus estoit un bruit, qui couroit parmi eux, qu'on avoit quitté les Tourelles expres, les ayant rempli de poudre pour les faire sauter, lors que beaucoup de gens les auroyent outrepassees. Ainsi perdirent les Catholiques une belle occasion, & ceux de la Religion eschaperent un grand peril. Ces faits extraodinaires doyvent resveiller la prevoyance de ceux qui defendent, & inciter à diligence ceux qui assaillent, à fin que les premiers n'attendent pas à faire demain ce qui se doit faire aujourd'hui, & que les autres se souvienent d'acompagner les troupes, qui affrontent, de Capitaines qui sçachent promptement conoistre & prendre le parti quand il s'offre. Une tres-grande esperance prindrent d'un si bon succes, non seulement M. de Guise, mais aussi tous ceux de son armee, qui passoit en nombre vingt mille hommes. Au contraire plusieurs de ceux de dedans furent esbranslez d'une si dure atteinte, & eussent bien desiré que M. l'Admiral fust revolé vers eux. Mais peu à peu M. d'Andelot remedia à la foiblesse de telles apprehensions par paroles puissantes & persuasives.

BEAUCOUP de temps se passa apres qu'on employa à attaquer les Tourelles (qui[1] furent surprises par la negligence d'aucuns de ceux de dedans) & à tirer aux [603] defenses des isles. Monsieur de Guise avoit deliberé de les battre deux jours avecques vingt canons, puis y donner un furieux assaut. Et comme elles n'estoyent gueres fortes : à mon avis qu'il les eust emportees. Mais en ces entrefaites survint un accident inopiné, non moins estrange &

[1] *La blesseure & mort de M. de Guise, dont s'ensuyvit la pacification des premiers troubles : & ce que fit M. l'Admiral en Normandie.*

plus rare que le premier, qui troubla toute la feste : qui fut la blessure dudit sieur de Guise par un gentil-homme nommé Poltrot, & sa mort peu de jours apres[1]. Cela rabatit toute la gaillardise & l'espoir des gens de guerre de l'armee, se voyans privez d'un si grand Chef. En sorte que la Roine, lassee de tant de miseres & de morts signalees, embrassa la negotiacion de la paix. Et ne fit-on depuis que parlementer d'un costé & d'autre, jusques à ce qu'elle fut concluë, estans monsieur de la Prince de Condé & M. le Connestable, les principaux instrumens qui la traiterent. Parlons maintenant de l'expedition de monsieur l'Admiral, lequel craignant qu'Orleans ne fust forcé se proposa pour but la diligence. Aussi en six jours fit-il plus de cinquante lieuës avecques son armee de cavallerie. Elle estoit de deux mille Reitres, cinq cens chevaux François, & mille harquebusiers à cheval. Et pour porter le bagage n'y avoit aucune charrette sinon douze cens chevaux. En cest equipage, nous faisions telle diligence que souvent nous prevenions la renommee de nous-mesmes en plusieurs lieux où nous arrivions. Estant ledit sieur Admiral parvenu à Caen, il l'attaqua par le moyen de l'artillerie, & de deux mille Anglois qui le furent envoyez du Havre de grace par Messieurs le Conte de Vvarvich[2] & Beauvais la Nocle[3], qui estoyent dedans. Ayant furieusement batu le chasteau il se rendit par composition, où M. le Marquis d'El- [604] beuf estoit, à qui on ne fit que toute courtoisie. Nos Reitres reçeurent aussi argent qu'ils trouverent beaucoup meilleur que les Citres de Normandie. Et comme nous-nous preparions pour retourner secourir Orleans, M. le Prince de Condé escrivit que la paix estoit arrestee[4]. Ce qui convertit le desir de combatre en un desir de revoir sa maison. Ainsi prit fin ceste premiere guerre civile, apres avoir duré un an entier. Terme, qui sembloit plus long que brief à l'impatience naturelle de nostre nation, laquelle en aucuns endroits se desborda en des cruautez, plus propres à des Barbares qu'à des François. Ceux de la Religion en souffroyent tousjours la plus grande partie. Et c'est ce qui fit trouver à beaucoup de gens de bien ceste paix meilleure : dautant qu'elle mettoit fin à toutes ces inhumanitez.

ooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

SECONDS TROUBLES.

[1] Le 18 février 1563, Jean Poltrot de Méré (v. 1537-1563) gentilhomme huguenot, a tiré un coup de feu sur le duc de Guise, depuis un taillis derrière lequel il s'était caché. Le duc meurt quelques jours plus tard, le 24 février. Il semblerait qu'il ait agi de sa propre initiative et que les réformés n'aient pas contribué à cet acte.

[2] Ambrose Dudley, comte de Warwick (? – 1580) prend le commandement du Havre quand la ville est cédée par Condé à la reine Elisabeth contre une aide financière.

[3] Jean de La Fin, seigneur de Beauvoir-La Nocle (?-1599) protestant, ambassadeur en Angleterre.

[4] L'édit d'Amboise, qui réaffirme la liberté de conscience, est signé le 19 mars 1563. Les points qui le constituent sont vagues et son application se révèle très difficile.

D E S   C A U S E S   D E   L A   P R I S E
des armes aux seconds Troubles : & comme les desseins,
sur quoy ceux de la Religion s'estoyent appuyez, se trouverent vains.

PLUSIEURS escrits[1] ont esté publiez pour justifier le levement des armes de l'an[2] M.D.LXVII. & autres au contraire pour le condamner : dont les historiens, qui traitent des choses passees, ont amplement discouru. A quoy dovyent avoir recours ceux qui veulent exactement des actions publiques. Je me contenteray d'en dire succinctement quelques unes sur ce poinct, qui sont autant vrayes que celles qui ont esté manifestees, les ayant aprises de ceux qui d'un costé [605] ont aidé à conduire les affaires. L'Edict de pacification[3] fait devant Orleans avoit donné quasi à l'universel de la France beaucoup de contentement, tant en apparence qu'en effect : en ce que toutes miseres cessantes chacun vivoit en repos, seureté du corps & liberté de l'esprit. Toutesfois les haines & envies aux uns, & les desfiances aux autres, ne furent pas du tout amorties, ains demeurerent cachees, sans se monstrer. Mais comme le temps a accoustumé de meurir toutes choses, aussi ces semences ici & beaucoup d'autres encores pires vindrent à produire des fruicts, qui nous remirent en nos premieres discordes. Les principaux de la Religion, qui ouvroyent les yeux pour la conservation tant d'eux que d'autrui, ayans fait un gros ramas de ce qui s'estoit fait contr'eux, & de ce qui se brassoit encore, disoyent qu'indubitablement on les vouloit miner peu à peu, & puis tout à un coup leur donner le coup de la mort. Des causes qu'ils alleguoyent, les unes estoyent manifestes, & les autres secrettes. Quant aux premieres, elles consistoyent es desmantellemens d'aucunes villes & constructions de citadelles es lieux où ils avoyent l'exercice public. Plus es massacres, qui en plusieurs endroits se commettoyent, & en assassinats de gentils-hommes signalez[4], dequoy on n'avoit peu obtenir aucune justice. Aux menaces ordinaires qu'en bref ils ne leveroyent pas la teste si haut. Et singulierement en la venue des Suysses (combien que le Duc d'Albe fust desja passé en Flandres) lesquels n'avoyent esté levez que pour la crainte simulee de son passage[5]. Quand aux secrettes, ils

---

[1] V. Les écrits en question sont : *Mémoires des occasions de la guerre appelée le Bien-Public, rapportez à l'estat de la guerre présente,* s.l., 1567 et *Les Requestes, protestations, remonstrances et advertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où lon peut aisément cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres présentes,* Orléans, Eloi Gibier, 1567.
[2] *Causes de la prise des armes aux deuxiemes troubles.*
[3] V. *supra* note 4 p. 680. La Noue rend bien compte, plus bas, du climat de suspicion dans lequels vivaient les réformés qui craignaient une révocation de l'édit.
[4] Les catholiques, qui n'acceptent pas la tolérance imposée par les « hérétiques », se réunissent à nouveau en ligues, un peu partout en France. Durant cette paix, plusieurs incidents ont lieu entre des militants enflammés d'une part et d'autre. V. A. Jouanna, *La France du XVIe siècle, éd.cit.,* pp. 438-439.
[5] Lorsque les Pays-Bas se révoltent en août 1566 contre Philippe II, celui-ci décide de la réprimer sévèrement en demandant au duc d'Albe de s'y rendre avec une puissante armée. Les Suisses (au nombre de 6000) que La Noue

mettoyent en avant aucunes lettres interceptes, venantes de Rome & d'Espagne, où les desseins qu'on vouloit executer se des- [606] couvrirent fort à plain[1]. La resolution prise à Bayonne[2] avecques le Duc d'Albe d'exterminer les Huguenots de France, & les Gueux de Flandres[3], dequoy on avoit esté averti par ceux de qui on ne se doutoit pas. Toutes ces choses & plusieurs autres dont je me tais, resveilloyent fort ceux qui n'avoyent pas envie qu'on les prist endormis. Et me recorde que les Chefs de la Religion firent en peu de temps trois assemblees, tant à Valeri[4] qu'à Chastillon[5], où se trouverent dix ou douze des plus signalez gentils-hommes, pour deliberer sur les occurrences presentes, & cercher des expediens legitimes & honnestes, pour s'asseurer entre tant de frayeurs, sans venir aux derniers remedes. Aux deux premieres les opinions furent diverses. Neantmoins, plus par le conseil de M. l'Admiral que de nul autre, chacun fut prié d'avoir encores patience, & qu'en affaires si graves, comme celles-ci, qui amenoyent beaucoup de maux, on devoit plustost s'y laisser entrainer par la necessité, qu'y courir par la promptitude de la volonté, & qu'en bref on verroit plus clair. Mais à la troisiéme qui s'y fit avant qu'un mois fust escoulé les cerveaux s'eschaufferent davantage, tant pour les considerations passees, que pour nouveaux avis qu'on eut, & nommément pour un que Messieurs le Prince & Admiral affermerent venir d'un personnage de la Cour, tres-affectionné[6] à ceux de la Religion, lequel asseuroit qu'il s'estoit là tenu un conseil secret, où deliberation avoit esté faite de se saisir d'eux, puis faire mourir l'un, & garder l'autre prisonnier. Mettre au mesme temps deux mille Suysses à Paris, deux mille à Orleans, & le reste l'envoyer à Poictiers. Puis casser l'Edict de pacification, & en refaire un autre du tout contraire : & qu'on [607] n'en doutast point. Or cela ne fut pas malaisé à croire, veu qu'on voyoit desja les Suysses s'acheminer vers Paris, qu'on avoit tant de fois promis de renvoyer. Et y eut quelques uns qui estoyent là, plus sensitifs & impatiens que les autres, qui tindrent ce langage. Comment ? veut-on attendre qu'on nous vienne lier les pieds & les mains, & qu'on nous traine sur les eschaffaux de Paris, pour assouvir par nos

---

mentionne, sont ceux que Catherine de Médicis fait lever pour protéger la frontière est de la France. La reine les garde à son service, même après le passage du duc d'Albe (celui-ci venait du Milanais), ce qui fait penser aux protestants qu'elle va les utiliser contre eux. V. Castelnau, *op. cit.*, liv. VI, chap. II, p. 513.

[1] « *A plein*. Complètement, entièrement, pleinement ». V. E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1961, t. V, « Plein ».

[2] Durant l'été 1565, une rencontre, connue sous le nom d'entrevue de Bayonne, a lieu entre Catherine de Médicis et l'envoyé de Philippe II, le duc D'Albe. Les réformés y verront la manigance d'une alliance franco-espagnole contre eux.

[3] Les gueux était le nom donné aux réformés des Pays-Bas.

[4] Il s'agit du château du prince de Condé situé à Valéry, en Bourgogne, à plus d'une centaine de kilomètres de Paris et d'Orléans.

[5] Au château de Coligny, à Châtillon-sur-Loing.

[6] Nous n'avons pas trouvé de qui il s'agit.

morts honteuses la cruauté d'autrui ? Quels avis faut-il plus attendre ? Voyons-nous pas desja l'ennemi estranger, qui marche armé vers nous, & nous menace de vengeance, tant pour les offenses qu'ils reçeurent de nous à Dreux, que pour les injures que nous avons faites aux Catholiques en nous defendant ? Avons-nous mis en oubli que plus de trois mille personnes de nostre Religion sont peries par morts violentes depuis la Paix, pour lesquelles toutes nos plaintes n'ont jamais peu obtenir autre raison que des responses frivoles ou des dilations trompeuses ? Si c'estoit le vouloir de nostre Roy que nous fussions ainsi outragez & vilipendez, paravanture le supporterions-nous plus doucement. Mais puis que nous sçavons que cela se fait par ceux qui se couvrans de son nom, & qui nous veulent oster l'acces envers lui, & sa bien-vueillance, à fin qu'estans destituez de tout support & aide, nous demeurions leurs esclaves ou leur proye : supporterons-nous telles insolences ? Nos Peres ont eu patience plus de quarante ans qu'on leur a fait esprouver toutes sortes de supplices pour la confession du Nom de Jesus Christ[1], laquelle cause nous maintenons aussi. Et à ceste heure que non seulement les familles & bourgades, mais aussi les villes toutes entieres, sous l'authorité & benefice de deux Edits Royaux[2] ont fait une [608] declaration de foy si notoire, nous serions indignes de porter ces deux beaux titres de Chrestien & de Gentil-homme, que nous estimons estre l'honneur de nos ornemens, si par nostre negligence ou lascheté, en nous perdant, nous laissions perir une si grande multitude de gens. Parquoy nous vous supplions, Messieurs, qui avez embrassé la defense commune, de prendre promptement une bonne resolution, car l'affaire ne requiert plus qu'on temporise. Les autres qui estoyent en ce conseil, furent esmeus, non tant pour la vehemence des paroles que pour la verité d'icelles. Mais comme il y en a tousjours qui sont fort consideratifs, ceux-là repliquerent qu'ils appercevoyent bien le danger apparent, neantmoins que la salvation leur estoit cachee. Car si nous voulons, disoyent-ils, avoir refuge aux plaintes & doleances, il est tout clair qu'elles servent plus à irriter ceux à qui on les fait, que de remedes. Si aussi nous levons les armes, de combien de vituperes, calomnies & maledictions serons-nous couverts par ceux qui nous imputans la coulpe des miseres qui s'ensuyvront, ne pouvans descharger leur colere sur nous, la deschargeront sur nos pauvres familles demourees esparses en divers lieux. Mais puis que de

[1] Martin Luther est à l'origine du déclenchement de la Réforme, avec ses nouvelles propositions théologiques de 1521. En Allemagne, de nombreuses églises adoptent la Confession d'Augsbourg (1530) et l'adhésion à la Réforme se fait aussi rapidement en Europe du nord. La Réforme est adoptée à Genève en 1536, conduite par Guillaume Farel : une partie de la noblesse française adhèrera à ce mouvement et plusieurs églises suivront le modèle genevois. La Noue écrit ses *Discours* durant les années 80-85, il y avait donc bien plus d'une quarantaine d'années que le protestantisme était né en France.

[2] L'édit dit « de juillet » en 1561 et celui « de janvier » signé en 1562.

plusieurs maux on doit tousjours choisir les moindres, il semble qu'il y ait encor moins de mal d'endurer les premieres violences de nos ennemis, que les commencer sur eux, & nous rendre coulpables d'une aggression publique & generale. Monsieur d'Andelot prit la parole apres, & dit[1], Vostre opinion, Messieurs, qui venez de parler, est fondee sur quelque prudence & equité apparente. Mais les principales drogues medicinales (propres pour purger l'humeur peccante qui [609] abonde aujourd'hui au corps universel de la France) lui defaillent, qui est la fortitude & la magnanimité. Je vous demande, si vous attendez que soyons bannis es païs estranges, liez dans les prisons, fugitifs par les forests, courus à force du peuple, mesprisez des gens de guerre, & condamnez par l'authorité des grands (comme nous n'en sommes pas loin) que nous aura servi nostre patience & humilité passee ? que nous profitera alors nostre innocence ? à qui nous plaindrons-nous ? Mais qui est-ce qui nous voudra seulement ouïr ? Il est temps de nous des-abuser, & de recourir à la defense, qui n'est pas moins juste que necessaire, & ne nous soucier point si on dit que nous avons esté autheurs de la guerre : car ce sont ceux-là qui par tant de manieres ont rompu les conventions & pactions publiques, & qui ont jetté jusques dans nos entrailles six mille soldats estrangers[2], qui par effect nous l'ont desja declaree. Que si nous leur donnons encor cest avantage de frapper les premiers coups nostre mal sera sans remede.

PEU de discours y eut-il apres, sinon une approbation de tous d'embrasser la force[3], pour se garentir d'une ruïne prochaine. Mais s'il y eut des difficultez à se resoudre sur ceci, il n'y en eut pas moins, pour sçavoir comme on devoit proceder en ceste nouvelle entreprise. Aucuns vouloyent que les Chefs & principaux de la Religion se saisissent doucement d'Orleans, ville confederee, & apres envoyassent remonstrer à leurs Majestez, que sentans aprocher les Suysses ils s'estoyent là retirez, avecques leurs amis, pour leur seureté, & qu'en les licentiant chacun retourneroit à sa maison. A ceux-là fut respondu qu'ils avoyent oublié qu'à Or- [610] leans y avoit un grand portail fortifié, gardé par suffisante garnison de Catholiques, par lequel ils pourroyent tousjours faire entrer gens en la ville, & que le temps n'estoit plus de plaider, ni se defendre avec les paroles & le papier[4], ains avecques le fer. Autres trouveroyent bon de prendre par toutes les Provinces, tant de villes qu'on pourroit, puis se mettre sur la defensive : lequel avis ne fut non plus reçeu, pource dit-on, qu'aux

---

[1] Agrippa d'Aubigné rapporte la harangue de François d'Andelot : v. *Histoire universelle,* Droz, Genève, 1982, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 240.
[2] V. *supra* note 5 p. 681.
[3] *Resolution de prendre les armes : & des difficultez sur le commencement.*
[4] De nombreux libelles qui justifient la prise d'armes de Condé font leur apparition dès 1567 : v. A. Jouanna, *La France du XVI*[e] *siècle. 1483-1598,* Quadrige / PUF, 1996, p. 453.

premiers troubles, de cent que ceux de la Religion tenoyent, au bout de huit mois il ne leur en demoura pas douze entre les mains : dautant qu'ils n'avoyent armees suffisantes pour les secourir. En fin on conclud de prendre les armes : & à ce commencement de guerre observer quatre choses. La premiere, de s'emparer de peu de villes, mais d'importance. La seconde, de composer une armee gaillarde. La tierce de tailler en piece les Suysses, par la faveur desquels les Catholiques seroyent tousjours maistres de la campagne. La quatrieme d'essayer de chasser M. le Cardinal de Lorraine de la Cour[1], que plusieurs imaginoyent solliciter continuellement le Roy à ruiner tous ceux de la Religion. De grandes difficultez furent encor proposees sur les deux derniers poincts. Car on dit que le Cardinal & les Suysses marchoyent tousjours avec le Roy, & que attaquant les uns, & voulant intimider l'autre, on diroit que l'entreprise auroit esté faite contre la Majesté Royale, & non contre autrui. Toutesfois elles furent vuidees par ceste replique. C'est que l'evenement descouvriroit quelles seroyent leurs intentions, comme elles rendirent tesmoignage de celles du Roy Charles Septiéme, estant encores Daulphin, qu'il n'avoit levé les armes, ni contre son pere, ni contre le Royaume[2]. [611] Davantage, qu'on sçavoit bien que les François en corps n'avoyent jamais attenté contre la personne de leur Prince. Finalement, si ce premier succes estoit favorable, qu'il pourroit retrancher le cours d'une longue & ruïneuse guerre, entant qu'on auroit le moyen de faire entendre au Roy la verité des affaires qu'on lui desguisoit. Dont se pourroit ensuyvre la reconfirmation des Edits, mesmement quand ceux qui vouloyent prevenir se sentiroyent prevenus. Voila quelle fut la resolution que prindrent lors tous ces personnages, qui se trouverent ensemble. Lesquels combien qu'ils fussent douez de grande experience, sçavoir, valeur, & prudence, si est-ce que ce qu'ils avoyent si diligemment examiné, & tant bien projetté, se trouva, quand on vint aux effects, merveilleusement esloigné de leur attente : & d'autres choses, à quoy ils n'avoyent quasi point pensé, pour les tenir trop seures ou difficiles, se tournerent en leur benefice : dont bien leur point. Par ceci se peut cognoistre, que les bonnes deliberations ne sont pas tousjours suyvies de bons succes. Ce que j'ay dit n'est pas pour taxer ceux de qui j'ay parlé, la vertu desquels j'ay tousjours grandement admiree, ni pour

[1] V. sa notice biographique. Ajoutons à cela que le cardinal influença grandement la politique royale. Haï des protestants qui ont écrit de nombreux pamphlets contre lui, il est considéré comme étant le féroce *Tigre de la France* qui forma la Ligue et qui organisa le massacre de la Saint-Bartélemy.

[2] Dans la guerre civile qui oppose Armagnacs et Bourguignons en 1418, le futur Charles VII est rangé aux côtés des Armagnacs, alors que les Bourguignons sont alliés avec les Anglais. Le père du dauphin Charles signe le traité de Troyes en 1420 qui attribue la couronne de France au roi Henri V d'Angleterre à condition que ce dernier épouse une des filles de Charles VI. Déshérité par son père et déclaré bâtard par sa mère, le dauphin Charles se repliera au sud de la Loire sans se retourner contre eux. Il prend le titre de roi de France en 1422 à la mort de son père, mais ne sera reconnu roi qu'après son sacre en 1429.

faire negliger la prudence & la diligence aux affaires : ains seulement pour advertir que l'accomplissement de nos œuvres ne gist pas tant en l'humaine proposition, qu'en la Divine disposition[1].

VOYONS quel fut le succes de l'entreprise. Quant au premier poinct, qui[2] concernoit les villes, on delibera d'en surprendre seulement trois, à sçavoir Lyon Thoulouze & Troyes, pour l'utilité qu'elles eussent apporté, pour divers respects. Mais les desseins que firent sur icelles ceux qui prirent la charge de s'en [612] saisir reuscirent vains. Pour le regard d'estre forts en campagne, ceux de la Religion le furent au commencement plus que les Catholiques : mais un mois & demi apres la prise des armes, ils se trouverent plus puissans qu'eux : tellement qu'ils les contraignirent d'aller à refuge aux estrangers qu'ils avoyent appellez pour les venir secourir. L'execution des Suysses succeda aussi tres-mal, pource que le dessein fut descouvert, & que les forces qui y devoyent estre manquerent. Et n'y eut que le quatrieme poinct, de moindre importance que les autres, qui s'effectua : qui estoit de separer M. le Cardinal de Lorraine de la Cour. Il ne laissa pourtant d'y avoir autant d'authorité & de credit qu'auparavant. Mais voici un inconvenient qui ne fut pas petit, où tomberent ceux de la Religion. C'est qu'ils exciterent l'indignation & haine du Roy contr'eux, pource qu'à leur occasion il fut contraint de se retirer à Paris avec frayeur & vistesse, si bien que depuis il leur garda tousjours une arriere-pensee[3]. Ceste entree de guerre eust esté peu heureuse pour eux, si d'autres effects n'eussent recompensé les premiers defauts. Lesquels cependant avindrent plus par les mouvemens de quelques gentils-hommes particuliers, & disposition d'aucuns habitans de villes, que par grandes deliberations precedentes. Dont s'ensuyvit qu'on s'empara de plusieurs tant bonnes que mauvaises. Et des plus prochaines furent Orleans, Auxerre & Soissons. Bien est vray qu'on fut secrettement averti de se remuer à mesme jour. Mais on ne fit point grand estat, sinon sur les choses que j'ay recitees. [613]

QUE TROIS CHOSES QUE le Prince de Condé attenta rendirent le commencement de son entreprise fort superbe : dont les Catholiques furent d'abordee estonnez.

---

[1] V. chap. IV de l'introduction « La Noue et la politique » p. 118.

[2] *Du succes des entreprises de M. le Prince & des siens.*

[3] La tentative d'enlever le roi au Cardinal est la *surprise de Meaux :* la cour est à Monceaux quand elle apprend que l'armée réformée s'approche ; le roi et ses proches vont se réfugier à Meaux le 26 septembre 1567 et le 28, protégés par les Suisses venus à leur demande, ils se rendent à Paris. Les troupes du prince de Condé étant inférieures numériquement, seules de petites escarmouches ont lieu. La cour est non seulement effrayée par cette action, mais aussi humiliée.

QUAND les hommes sont picquez de la necessité leurs courages se redoublent, &[1] leurs apprehensions precedentes n'estans plus si vives, ils craignent moins de se hazarder à choses difficiles & perilleuses. Ce qui avint à ceux de la Religion alors.

Car appercevans le glaive ja desgaigné les menacer, ils resolurent de se sauver plustost avec les bras qu'avec les jambes, & fermans les yeux à beaucoup de respects, estimerent qu'il convenoit magnanimement commencer. Leur premier & principal acte, fut l'universelle prise des armes par toute la France en un mesme jour. Ce qui apporta esbahissement mesmes à plusieurs de leur parti, qui ne sçavoyent l'affaire, & beaucoup de frayeur aux Catholiques, qui se fussent paravanture portez avec plus de rigueur qu'eux, s'ils eussent commencé les premiers la feste. Cependant ils reçeurent un grand desplaisir de voir tant de villes saisies, ce qu'ils dissimulerent : & aucuns d'eux dirent, Les freres nous ont pris sans verd[2] à ce coup, mais nous aurons quelque jour nostre revanche. En quoy ils se monstrerent gens de parole : car avant qu'un an fust passé ils leur firent conoistre qu'ils avoyent dit vray. Quelques uns avoyent opinion que tant d'advertissemens qui se donnerent aux Provinces descouvriroyent l'entreprise. Toutesfois cela arriva en peu d'endroits combien que ce fussent les importans. Beaucoup moins à ceste heure pourroit-on proceder de mesme : à cau-[614] se de l'indiscretion des hommes qui est telle qu'ils ne peuvent rien celer. Au temps ancien on remarque des exemples semblables en quelque maniere à cestui-ci (excepté que les uns furent pour offendre, & l'autre pour se defendre) comme quand Mithridates fit en un pareil jour tuer dans tous ses païs plus de quarante mille Romains[3]. Aussi quand soixante villes de Grece furent saisies & saccagees en un jour que le Consul Romain avoit assigné à ses legions, sans que les unes ni les autres en pressentissent rien qu'au temps de l'execution. Tels faits n'arrivent pas souvent : parce que ceux qui ont une fois esté pris à la pippee[4], & qui sont reschappez, devienent apres si vigilans & soupçonneux, que le seul branslement des fueilles les resveille, & l'ombre les fait tressaillir.

---

[1] *La premiere fut l'universelle prise des armes en un mesme jour.*

[2] « On dit qu'un homme […] qu'il a été pris sans *vert*, pour dire, à l'impourveu, par allusion du jeu qu'on jouë au mois de May, dont la condition est qu'il faut avoir toûjours du *vert* sur soy ». V. A. Furetière, *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. III, « Vert ».

[3] Mithridates IV de Pontus déclare la guerre à Rome en 88 avant J-C et ordonne le massacre des Romains qui se trouvent dans l'Asie Mineure. Chez Plutarque, le nombre des victimes est cent cinquante mille (v. Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. II, p. 150 r°). Nous n'avons pas retrouvé la source de La Noue.

[4] « *Prendre à la pipee*. […] Prise faite par ruse ». V. E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1961, t. V, « Pipee ».

LE second acte renommé, fut d'oser assaillir six mille Suysses, & les faire retirer[1] avecques moins de cinq cens chevaux[2]. Vray est que selon le dessein qui avoit esté fait, il y en devoit avoir davantage, nommément quelque nombre de harquebusiers à cheval : toutesfois on manqua, non d'estre en campagne, mais de se trouver à poinct nommé au Rendez-vous : & à cause du peu de forces, les Chefs de la Religion se retindrent, & n'oserent s'avanturer à une charge generale dans ce gros corps, qui sembloit une forest. Et outre cela, les chevaux estoyent demi recreus de la grande courvee qu'ils avoyent faite. Je leur ay pourtant ouï affermer que si la troupe de Picardie fust arrivee (qui estoit de cent cinquante chevaux) ils eussent essayé le combat faisant mettre pied à terre à leurs harquebusiers, & chargeant avecques les esquadrons par trois costez. Mais quand ils eussent ainsi fait tousjours l'e- [615] venement estoit fort douteux. Tout se passa en escarmouches, où il y en eut de morts & de blessez de part & d'autre. J'ay entendu que ce gros bataillon fit une contenance digne des Suysses : car, sans jamais s'estonner, ils demeurerent fermes pour un temps, puis apres se retirerent serrez, tournans tousjours la teste, comme a accoustumé de faire un furieux sanglier que les abbayeurs poursuyvent, jusques à ce qu'on les abandonna, voyant qu'il n'y avoit apparence de les forcer.

LE troisiéme acte, fut l'occupation de la ville S. Denis[3], où le Prince de Condé s'alla[4] placer avec toutes ses forces, & en deux villages prochains qu'il fit retrancher, pour assieger Paris de ce costé-là. Tous ces effects venans à estre considerez voire des meilleurs Chefs Catholiques, ils en estoyent esbahis, & cuidoyent que ledit Prince attendist encor promptement de grandes forces, & eust de bonnes intelligences, & dans Paris & dans la Cour : car autrement (disoyent-ils) n'eust-il osé, estant si foible, venir si audacieusement se loger si pres de nous. Et l'Admiral (qui est tres-avisé & bon guerrier) n'auroit jamais conseillé cela, sans autres fondemens cachez. C'est ce qui les fit temporiser jusques à ce qu'ils eussent ramassé leurs forces. Plusieurs autres trouvoyent merveilleusement dur (veu que desja ils en avoyent de bonnes, qui approchoyent de dix mille hommes) qu'on souffrist ceste petite poignee de gens les braver chacun jour par continuelles escarmouches, jusques dedans leurs portes : & que c'estoit grand' vergongne de voir une formy assieger un Elephant. Mais j'estime que les considerations des autres estoyent plus sages, lesquels maintenoyent que

[1] *La seconde, fut la hardiesse d'assaillir six mille Suysses.*
[2] C'est sous la protection de ces Suisses, que les réformés veulent attaquer, que le roi et ses conseillers regagnent Paris, le 28 septembre 1567. V. *supra* note 5 p. 681.
[3] Condé et ses coreligionnaires se saisissent de Saint-Denis et d'autres villes aux alentours de Paris afin d'empêcher le ravitaillement de Paris.
[4] *Le troisiéme fut l'occupation de la ville de S. Denis.*

c'estoit une imprudence toute notoire de vouloir par [616] un combat, qui est incertain (contre des fols, disoyent-ils, qui n'ont maintenant pour conseil que le desespoir, & pour richesses, que leurs armes & chevaux) hazarder tout le corps de l'Estat, qui est comme enclos dans les murailles de Paris : & qu'ayant chose si sacree entre mains que la personne du Roy, il convenoit faire toutes choses seurement : & qu'en brief ils verroyent sortir de cest avis d'honnorables fruicts. En ceste maniere y eut-il entre la sagesse des uns & la temerité des autres, comme un discordant accord par quelques jours, jusques à ce que le gros jeu se joua, qui fut si rude que les Huguenots furent contrains de quitter leur giste. Sur cest exemple-ici, si quelqu'un vouloit bastir de grands & avantureux desseins, il feroit paravanture un erreur irremediable. Car les choses qu'on veut comparer ne se ressemblent pas tousjours en toutes leurs parties : & puis ces accidens sont tels, que c'est beaucoup quand un siecle en produit deux ou trois.

DE CE QUI AVINT AU deslogement de S. Denis, qui est plus digne d'estre remarqué.

ENCORES qu'un grand Chef de guerre ne puisse atteindre aux fins qu'il s'est[1] proposees, si est-ce que aucunesfois il advient qu'en ses procedures il demonstre tant de valeur qu'on ne laisse de lui donner de la louange, comme plusieurs firent à M. le Prince de Condé, pour les beaux exploits qui apparurent pendant qu'il sejourna à S. Denis. Une de ses intentions estoit de mettre les Parisiens en telle necessité de vivres, & les molester tant par autres voyes, [617] qu'eux & ceux qui y estoyent retirez seroyent contrains d'entendre à une Paix[2]. Et c'est ce qui fit faire les entreprises du Pont Charenton[3], S. Cloud, & Poissi, pour brider la riviere, lesquelles toutesfois ne servirent de gueres, & cuiderent causer la ruine de ceux de la Religion. Quelqu'un se pourra esmerveiller, comme de si excellens Capitaines embrassoyent un tel dessein, lesquels ne devoyent pas ignorer combien de grandes armees avoyent par le passé perdu leur peine, en le pensant effectuer, ainsi que fit celle du Duc Charles de Bourgongne[4], & cuide aussi qu'ils en estoyent memoratifs aucunement. Mais

---

[1] *Premiere intention de M. le Prince, de contraindre ses parties d'entendre à accord.*
[2] Les parisiens se voient effectivement menacés de famine, les protestants ayant pris de nombreux villages autour de Paris. V. Jouanna, *op. cit.*, p. 170.
[3] Charenton-le-Pont.
[4] Charles le Téméraire (1433-1477), duc de Bourgogne de 1467 à 1477. Il veut réunir toutes ses possessions et en faire un état puissant : il se dote alors d'une grande armée et passe dix années à guerroyer pour conquérir des territoires. Mais ses ambitions, trop grandes, irritent le roi de France Louis XI, l'empereur Frédéric III, les

se voyans portez sur les lieux l'occasion les convioit de tenter ce que la commune voix crioit qu'on fist. Davantage, s'ils fussent demeurez sans rien entreprendre, il leur sembloit qu'ils diminueroyent beaucoup de leur reputation : & puis, ils voyoyent leurs gens si bien disposez, que les choses difficiles leur apparoissoyent faisables.

LA seconde intention qu'avoit le Prince de Condé, estoit d'attirer l'armee enclose[1] dans Paris à la bataille, ayant grand espoir que s'ils la gaignoyent la guerre prendroit fin : laquelle intention ne reuscit non plus que l'autre. Quant à la tierce, il faisoit estat, qu'encor' qu'on lui fist abandonner S. Denis, les villes qu'il esperoit qui seroyent saisies, tant sur la riviere de Marne, que sur celle de Seine, lui serviroyent de faveur & d'espaule, pour y placer toutes ses forces, attendant la venue des Allemans, qu'il avoit mandez pour le secourir. Mais pource qu'on n'en peut surprendre que deux, à sçavoir Lagny & Montereau, ce dessein s'en alla aussi en fumee, comme les autres. Ceux de M. le Connestable furent mieux effectuez. Son premier but [618] estoit, apres s'estre renforcé de contraindre les Huguenots à[2] combatre, & estimoit les devoir desfaire, pour les avantages qu'il avoit sur eux : à quoy il aprocha de bien pres. Il faisoit aussi estat de les desloger d'où ils estoyent, & les esloigner des Parisiens, qui ne prenoyent pas plaisir d'avoir de tels mesnagers en leurs censes, qui estoyent fort diligens à les rendre vuides. Mais il ne peut jouir de ce benefice, à cause de sa mort[3]. Et pour n'en mentir point, s'il eust esté vivant, & en santé, il les eust bien fait haster le pas d'autre sorte, qu'ils ne firent. Certes les uns & les autres se gouvernerent en grands Capitaines. Mais ayans differentes fins, comme de conserver & d'assaillir, aussi leurs actions furent en quelques parties differentes. Il estoit bien-seant aux Huguenots d'estre souvent à cheval, d'entreprendre tantost à propos, & quelquesfois audacieusement, & prescher tousjours le combatre. Mais les Catholiques faisoyent bien aussi de ne sortir en gros qu'aux occasions apparentes : de ne rien hazarder, & se preparer pour un coup. Je ne reciteray point les petis combats & entreprises, qui là se firent, pource qu'aux histoires ils se verront.

JE diray seulement quelque mot de la bataille S. Denis[4], qui fut à la verité[5] memorable, en ce que si peu d'hommes oserent se presenter devant une armee si puissante

---

Cantons suisses. Il est finalement tué en 1477 et son armée est écrasée : Louis XI met la main sur la Bourgogne, la Picardie et l'Artois.

[1] *Deuxiéme & troisiéme intention.*

[2] *Desseins de M. le Connestable.*

[3] V. note suivante.

[4] La bataille de Saint-Denis a lieu le 10 novembre 1567. Les soldats réformés tenaient la ville mais étaient six fois moins nombreux que les catholiques qui sortirent vainqueurs de la bataille, avec cependant une perte remarquable : celle du connétable de Montmorency âgé de 74 ans, le 12 novembre.

[5] *De la bataille de S. Denis.*

qu'estoit celle qui sortit de Paris & la soustenir. Car elle n'avoit pas moins de quinze ou seize mille hommes de pied, & plus de deux mille lances : là où en celle du Prince de Condé, ainsi separee comme lors elle se trouva, toute sa cavallerie n'arrivoit à mille chevaux, & quasi autant d'harquebusiers. L'occasion de ce grand combat vint d'un erreur que les Hu- [619] guenots firent, dont monsieur le Connestable se sçeut dextrement prevaloir. L'erreur fut, en ce que monsieur d'Andelot, qui estoit actif, alla pour surprendre Poissi, & tira de l'armee cinq cens chevaux, & huit cens harquebusiers, qui n'estoyent pas des pires. J'ay ouï dire que quand on proposa ceste entreprise au conseil, aucuns remonstroyent qu'il ne la falloit faire : car grandes forces estoyent arrivees à Paris : & puis on avoit observé qu'aux escarmouches dernieres les gentils-hommes Catholiques n'avoyent fait que crier, Huguenots, attendez encore trois ou quatre jours, & nous verrons si vous estes si mauvais qu'en faites la mine. Et que c'estoyent advertissemens de bataille par ceux qui estoyent exhortez par leurs Chefs de s'y preparer, & qu'on ne devoit negliger cela. Mais comme on est quelquesfois rempli de trop de confiance, on ne laissa de passer outre. Monsieur le Connestable, estant adverti de ceci par ses espies, jugea qu'il ne faloit laisser passer ceste feste sans danser. Et comme c'estoit un vieux routier de guerre, il ne se contenta pas d'estre asseuré par les aureilles, il voulut l'estre aussi pas les yeux. Parquoy il fit sortir le jour-mesme sept ou huit cens lances, favorisees es retraites d'un nombre d'harquebusiers, pour se presenter en ordonnance à la veuë des logis de ceux de la Religion, pour sçavoir leurs forces à la verité, & de ce corps se desbanderent deux cens lances, qui leur allerent donner une tres-chaude alarme. Eux ne faillirent de la prendre & pensans qu'on les venoit attaquer à bon esciant, tous sortirent avec leurs Chefs en bonne deliberation[1]. Mais les Catholiques ayans reconu ce qu'ils vouloyent, se retirerent : & les Capitaines en al- [620] lerent faire le rapport à M. le Connestable, l'asseurant que toute leur force de pied & de cheval ne passoit deux mille hommes : mais (comme on dit) prompte à l'esperon. C'est respondit-il, le temps de les atrapper, & qu'un chacun se prepare à la bataille qui se donnera demain. A l'aube du jour, il fit sortir toute son armee aux champs, sa deliberation estant s'ils ne vouloyent venir au combat, de leur faire quitter à coups de canon Aubervilliers & S. Ouyn[2], où M. l'Admiral & le sieur de Genlis estoyent logez, esperant apres gaigner les bateaux de passage, pour trancher chemin à M. d'Andelot. Et à ce que j'ay entendu, ledit sieur Connestable estimoit qu'ils ne se hazarderoyent pas de combatre, n'ayans toutes leurs forces entieres : & qu'ils se retireroyent tous dans la ville de S. Denis. Ce qui

[1] « *En bonne, en ferme deliberation*. Avec une bonne, une ferme intention ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1946, t. III, « Deliberation ».
[2] Saint-Ouen.

arriva autrement. Car il n'y eut pas moins d'ardeur de venir aux mains d'un costé que[1] d'autre, nonobstant la grande inegalité. Les Catholiques avoyent quatre avantages sur leurs ennemis : à sçavoir l'artillerie, le nombre d'hommes, les bataillons de picques, & la place haute & relevee. Tout cela n'empescha point que ceux de la Religion ne les allassent assaillir, lesquels se rangerent en trois corps de cavallerie, mais tous simples, c'est à dire en haye, qui est un ordre tres-mauvais, encores que nostre gendarmerie l'ait long temps pratiqué[2]. Mais l'experience nous a enseignez de venir à l'usage des esquadrons. Le combat s'ensuyvit apres, qui fut fort furieux, & dura pres de trois quarts d'heure : & ceux qui y ont ensanglanté leur espee, soit d'un costé ou d'autre, se peuvent vanter de n'avoir pas faute de courage, l'ayant esprouvé en un lieu si perilleux. M. l'Admiral m'a quelquesfois dit que l'harquebuserie à pied, [621] qu'il avoit rangee à ses flancs, lui servit grandement. Car tirant de cinquante pas, elle fit beaucoup d'offense en la cavallerie des Catholiques, qu'il chargea. Voila où nos discords nous ont conduits de nous baigner dans le sang les uns des autres. L'issue fut telle que ceux de la Religion furent chassez de dessus la place, & suyvis plus d'un demi quart de lieuë : & paravanture que pis leur fut arrivé, sans la nuict, laquelle les favorisa à leur retraite, qui ne fut sans quelque desordre. Il y eut aussi de l'autre costé des gens qui se retirerent non moins diligemment que de bonne heure, & specialement l'Infanterie Parisienne. En somme, les Catholiques eurent l'honneur de la bataille, en ce que le champ & la possession des morts leur demoura. Monsieur le Prince de Condé avoit ja mandé à M. d'Andelot, de retourner en diligence. Il lui redepescha encore pour le haster, craignant que le lendemain on ne le vinst r'attaquer. Mais à minuict il retourna, tres-marri de n'avoir esté à la feste. Et apres que chacun se fut reposé, les Chefs dirent qu'il estoit necessaire de rabatre un peu de la gloire que leurs ennemis pensoyent avoir acquise, en leur monstrant qu'on n'avoit pas perdu le cœur, ni l'esperance : & mettans leur petite armee aux champs, bien deliberee, ils s'allerent presenter devant les fauxbourgs de Paris, bruslans un village & des moulins à vent à la veuë de la ville, pour les acertener que tous les Huguenots n'estoyent pas morts, & qu'il y avoit encor de l'exercice preparé. Mais personne ne sortit, à cause (comme il est bien à presumer) de la perte de M. le Connestable. Ceste demonstration que firent les Huguenots conserva leur reputation. Toutesfois voyans que le sejourner là estoit leur ruine, ils [622] descamperent le lendemain, & s'acheminerent vers Montereau, où ils manderent le reste de leurs forces, qui estoyent tant à Estampes qu'à Orleans, les venir trouver. Ce qui rengrossit fort leur armee.

---

[1] *Avantage des adversaires de M. le Prince.*
[2] V. *supra* note 1 p. 454.

D U V O Y A G E Q U I S E F I T

vers la Lorraine par les deux armees à

diverses fins.

TOUTES les forces Françoises qu'attendoit M. le Prince de Condé ne furent pas[1] plustost jointes à lui, que l'armee contraire ne se mist à sa queuë, qui s'alloit de jour en jour renforçant, en laquelle Monseigneur le Duc d'Anjou, qui est aujourd'hui Roy[2], commandoit. Aucuns miens amis Catholiques m'ont asseuré, que son intention estoit de combatre, s'il en rencontroit une belle occasion. Car les vieux Capitaines qui le conseilloyent, prevoyans bien que si ceux de la Religion joignoyent leurs Reitres[3] (qui ja bransloyent) c'estoit pour faire durer la guerre long temps, ou rendre une bataille incertaine, estoyent par ceste consideration vivement piquez. Mais quand ils regardoyent apres l'importance de la personne de leur Chef, qui reposoit sous leurs armes, & le desespoir de leurs contraires, cela les retenoit un peu. Ils userent de deux gentiles ruses, tant pour les arrester que pour les surprendre : car en guerre telles finesses sont approuvees, au moins on les pratique. La premiere fut la negotiation de la Paix, où les plus signalez personnages de ceux de la Religion (comme le Cardinal de Chastillon) furent employez : ce qui attiedissoit tousjours leur premiere ardeur de combatre. L'autre fu- [623] rent deux suspensions d'armes, faites pour deux ou trois jours chacune : à fin de mieux conferer (disoit-on) des poincts mis en avant. L'une fut pres de Montereau, & l'autre pres de Chaalons[4] : mais la derniere leur cuida estre tres-dommageable : d'autant que le Prince de Condé s'arresta en un tres-mauvais logis fort escarté, pendant que l'armee des Catholiques s'approchoit. Et sans l'entreprise que fit le Conte de Brissac[5] sur quelques cornettes d'harquebusiers à cheval, qu'il desfit, ledit Prince eust sejourné encores deux jours où il estoit, où sans doute il eust esté combatu, & paravanture surpris par ses contraires, qui estoyent alors tres-puissans, à cause de quinze cens lances Bourguignonnes[6], qui s'estoyent jointes à eux, que conduisoit le Conte d'Arembergue[7], l'un des plus renommez Capitaines des païs bas. Mais quand il vid une telle execution s'estre

---

[1] *Moyens suyvis pour desfaire M. le Prince & son armee.*
[2] Henri III. V. sa notice.
[3] Effectivement, 6500 reîtres et 3000 lansquenets arrivent en renfort à l'armée de Condé au début de l'année 1568.
[4] Montereau-Fault-Yonne et Châlons-en-Champagne.
[5] V. à Cossé (Timoléon de) dans les notices biographiques.
[6] Ces lances proviennent en fait des Flandres ou de ce qu'on appelait les Pays-Bas bourguignons, composés des provinces des Pays-Bas, acquises par les ducs de Bourgogne, entre le XIVe et XVIe siècle.
[7] Jean de Ligne, comte d'Arenberg (1525-1568), homme de guerre et diplomate issu d'une des plus anciennes familles nobles belges, qui est au service de Philippe II. Quand Charles IX demande en 1567 du secours au duc d'Albe et à la duchesse de Parme, ils lui envoient le comte d'Arenberg avec quinze cents chevaux.

faite pendant la suspension, il pensa qu'il n'estoit pas seur de croire en paroles. Parquoi en trois jours il chemina plus de vingt grandes lieuës, par pluyes & si mauvais passages, que c'est merveille comme le bagage & l'artillerie peurent suivre : & ne se perdit rien de l'un ni de l'autre, tant l'ordre fut bon, & la diligence grande. L'armee de Monseigneur[1], voyant cest esloignement, desista de la poursuite. Et aucuns se glorifioyent de ce qu'on avoit chassé les Huguenots hors du Royaume. Autres plus clair-voyans, s'apperçevans bien qu'on ne les pouvoit plus empescher de joindre leurs forces Allemandes, furent d'avis de les laisser courre, & aviser aux moyens de les garder de rentrer. Mais il y en eut aussi, & non petite quantité, qui jetterent un grand blasme sur aucuns Conseillers de Monseigneur, dequoy on les avoit laissé eschapper sans les combatre, & [624] disoyent que l'Admiral s'entendoit secrettement avec eux. Ce qui estoit une imagination du tout fausse, & dequoy lui-mesme se rioit : m'ayant dit plusieurs fois n'en avoir nulle, mais qu'il tascheroit cependant à les entretenir en ce soupçon.

JE veux raconter quelques mouvemens & legeretez de ceux de la Religion, pendant[2] le petit sejour qu'ils firent en Lorraine : aussi la liberalité volontaire qu'ils monstrerent au milieu de tant de pauvreté qui les environnoit : action que j'estime impratiquable au temps où nous sommes. Plusieurs s'estoyent persuadez (& le bruit en couroit aussi) qu'on n'auroit pas mis le pied dans la Lorraine, que les coqs des Reitres ne s'entendissent chanter : mais apres y avoir sejourné quatre & cinq jours, on n'en sçauroit non plus de nouvelles, que lors qu'on estoit devant Paris. Ce qui engendra du murmure parmi aucuns mesmes de la Noblesse, qui donnoyent des attaques assez rudes à leurs chefs en leurs devis ordinaires, tant l'impatience est grande parmi nostre nation. Eux l'ayans entendu, s'efforçoyent d'y remedier. Et comme les hommes dificilement s'esloignent de leurs inclinations, aussi les dissuasions dont userent ces Chefs furent differentes. Car le Prince de Condé, qui estoit d'une nature joyeuse, se mocquoit si à propos de ces gens si choleres & apprehensifs, qu'il faisoit rire ceux-mesmes qui excedoyent le plus en l'un & en l'autre. De l'autre costé monsieur l'Admiral avec ses paroles graves leur faisoit tant de honte, qu'en fin ils furent contrains de se radoucir & rapaiser. Je lui demanday lors si l'armee de Monseigneur nous suyvoit, quel conseil il prendroit ? Nous acheminer, dit-il, vers Bacchara[3], où les Reitres doyvent avoir fait leur [625] assemblee, & qu'il ne faloit combatre sans eux, & que l'ardeur premiere ne fust un peu reschauffee. Mais s'ils ne s'y fussent trouvez, repliquera quelqu'un, qu'eussent fait les Huguenots ? Je pense qu'ils eussent soufflé en leurs doigts, car il faisoit grand'froid. Or toute

---

[1] Le duc d'Anjou, futur Henri III.
[2] *Deportemens de l'armee de M. le Prince en Lorraine.*
[3] Baccarat, à 60 km de Nancy.

ceste fascherie fut bien tost converti en resjouïssance, quand ils entendirent au vray que le Duc Cazimir[1] (Prince doué de vertus Chrestiennes, & auquel ceux de la Religion sont fort obligez) marchoit & qu'il estoit prochain. Ce n'estoyent que chansons & gambades, & ceux qui avoyent le plus crié sautoyent le plus haut. Ces comportemens verifierent tres-bien le dire de Tite-Live : Que les Gaulois sont prompts à entrer en cholere, & par consequent prompts à se resjouïr[2]. Lesquelles passions excedent aisément, si, à l'imitation des sages, on ne les modere par l'usage de la raison.

MONSIEUR le Prince de Condé ayant sçeu par ses negociateurs d'Alemagne que[3] les Reitres s'attendoyent de toucher pour le moins cent mille escus estans joints avec lui, il fut bien en plus grand'peine qu'il n'avoit esté au paravant pour les mouvemens des siens, d'autant qu'il n'en avoit pas deux mille. Là convint-il faire de necessité vertu, & tant lui que monsieur l'Admiral, qui avoyent une merveilleuse creance entre ceux de la Religion, desployerent tout leur art, credit & eloquence, pour persuader un chacun de departir des moyens qu'il avoit pour ceste contribution si necessaire : dont dependoit le contentement de ceux qu'on avoit si devotieusement attendus. Eux-mesmes monstrerent exemple les premiers, donnans leur propre vaisselle d'argent[4]. Les ministres en leurs predications exhorterent à cest effect, & les plus affectionnez [626] Capitaines y prepararent aussi leurs gens. Car en un affaire si extraordinaire, il estoit besoin de s'aider de toutes sortes d'instrumens. On vid une disposition tres-grande en plusieurs de la Noblesse de s'en acquitter loyaument. Mais quand il fut question de presser les disciples de la Picoree, qui ont ceste proprieté de sçavoir vaillamment prendre, & laschement donner, là fut l'effort du combat : toutesfois moitié par amour, moitié par crainte, ils s'en acquiterent beaucoup mieux qu'on ne cuidoit. Et ceste liberalité fut si generale, que jusques aux goujats des soldats chacun bailla : de maniere qu'à la fin on reputoit à deshonneur d'avoir peu contribué. Il y en eut de ceux-ci, qui firent honte à des gentils-hommes, en offrant plus volontairement de l'or, qu'eux n'avoyent fait de l'argent. Somme, que le tout ramassé, on trouva, tant en ce qui estoit monnoyé qu'en vaisselle &

---

[1] Jean Casimir de Bavière (1543-1592), comte palatin, amène à deux reprises (durant la deuxième et la cinquième guerres) des renforts aux protestants.

[2] Parmi les ouvrages que La Noue aurait lus, ce que nous avons trouvé de plus proche à ce dire de Tite-Live se trouve dans dans les *Discours sur la première décade de Tite-Live* de Machiavel, au chap. XXXVI où il parle de la nature furieuse des Français, développant l'affirmation de « […] Tite-Live [qui] a dit plusieurs fois que les François à l'entrée du combat sont trop plus qu'hommes, & sur la fin moins que femmes ». V. N. Machiavel, *Discours de l'estat de Paix & de Guerre […]. Ensemble un traité du mesme Auteur, intitulé le Prince*, De l'Imprimerie de Charles Chappellain, A paris, 1614, p. 274 v°.

[3] *Notable histoire.*

[4] La Noue est l'un des premiers à se dépouiller de sa richesse personnelle, qu'il s'agisse d'objets de valeur ou de ses terres, pour aider à compléter la somme. V. M. Amyrault, *La Vie de François, seigneur de la Nouë, dit bras-de-fer*, Leyde, 1617, p. 18.

chaines d'or, plus de quatre vingts mille livres. Qui vindrent si à poinct, que sans cela difficilement eut-on appaisé les Reitres. Je sçay bien qu'il y en eut beaucoup qui furent aiguillonnez à donner, y estans pressez par l'exemple, la honte, & les persuasions : toutesfois c'est chose certaine que bonne partie y furent poussez de zele & d'affection, qui se monstra en ce qu'ils offrirent plus qu'on ne leur avoit demandé. N'est-ce pas là un acte digne d'esbahissement de voir une armee point payee, & despourveuë de moyens, qui estoit comme un prodige de se desaisir des petites commoditez qu'elle avoit, pour subvenir à ses necessitez, ne les espargner pour en accommoder d'autres, qui paravanture ne leur en sçavoyent gueres de gré ? Il seroit impossible maintenant de faire le semblable, parce que les choses genereuses sont quasi hors d'usage. [627]

DU RETOUR DES DEUX armees vers Orleans & Paris, & la maniere que tenoit le Prince de Condé, pour faire vivre, marcher, & loger la sienne.

IL ne falut point de longue consultation, apres que les Reitres furent joints, pour sçavoir[1] ce qu'il convenoit faire. Car la voix universelle estoit qu'on allast porter la guerre aupres de Paris. Ce qu'aucuns paravanture desiroyent, pour l'envie de revoir leurs maisons : mais la pluspart sçavoyent bien qu'il n'y avoit point de meilleur chemin que celui-là, pour ravoir la paix. Les Chefs aussi n'ignoroyent pas que, pour continuer la guerre, les armees ne se pouvoyent passer d'artillerie, poudres, argent, & autres commoditez, qui se tirent des marchans & artisans, & que s'ils ne s'approchoyent d'Orleans (qui estoit leur mere nourrice[2]) ils en seroyent privez. Ce qui les fit aisément consentir au desir commun. Ainsi avec ceste bonne volonté ceux de la Religion rebrousserent chemin, ayans opinion que l'armee ennemie les costoyeroit, tant pour les empescher de bransquetter plusieurs petites villes foibles, que pour espier une occasion d'attraper quelqu'une de leurs troupes. Alors la France regorgeoit de toutes sortes de vivres : ce neantmoins tousjours faloit-il grand art & diligence pour nourrir une armee de plus de vingt mille hommes, point payee, qui n'estoit favorisee du païs comme l'autre, & qui n'avoit qu'un tres-petit equipage pour les munitions. Monsieur l'Admiral[3] estoit sur toutes choses, soigneux d'avoir de tres-habiles Commissaires

---

[1] *Expedient pour avoir la paix.*
[2] Orléans devient le quartier général des réformés dès sa prise en 1562.
[3] L'amiral de Coligny mit en effet au point une organisation efficace et intelligente : « Il avait donc rassemblé un assez grand nombre de chevaux de bât, réparti les uns entre les compagnies pour le transport des bagages, affecté les autres au service des subsistances ; la défense de dépasser un certain chiffre de bêtes de somme était rigoureusement observée ; des distributions régulières de vivres avaient lieu à certains jours dans une proportion

& de leur faire avoir[1] voicture selon la necessité Huguenotte, & souloit dire, quand il estoit question de dresser corps [628] d'armee, Commençons à former ce monstre par le ventre. Or pource que nostre coustume estoit, que la cavallerie logeoit escartee dans les bons villages, lesdits Commissaires, outre les chariots qu'ils avoyent avec eux, tenoyent encor en chacune cornette un boulangier & deux chevaux de charge, qui n'estoyent plustost arrivez au quartier, qu'ils se mettoyent à faire du pain, & apres l'envoyoyent au corps de l'infanterie. Et quand ces petites commoditez estoyent toutes rassemblees, qui sortoyent de quarante cornettes que pouvions avoir alors, cela se montoit beaucoup : & de là aussi souvent s'envoyoyent chairs & vins, estans les gentils-hommes si affectionnez qu'ils n'espargnoyent au sejour leurs charrois, pour conduire ce qu'il convenoit. Les petites villettes prises, on les reservoit pour les munitionnaires, & menaçoit-on les autres où il n'y avoit point de garnison, de brusler une lieuë à la ronde d'elles, si elles n'envoyoyent quelques munitions. De maniere que nostre infanterie, qui logeoit serree, estoit ordinairement accommodee. Je ne mets point ici en conte les butins, qui se faisoyent tant par les gens de pied que de cheval sur ceux de contraire parti, & ne faut point douter que ce grand animal devoratif, passant parmi tant de Provinces, n'y trouvast tousjours de la pasture, & souvent la robbe du pauvre peuple y estoit meslee, & quelquesfois des amis, tant la necessité & cupidité de prendre incitoit ceux qui ne manquoyent jamais d'excuses pour coulourer leurs proyes. De ces fruicts-ici plusieurs s'entretenoyent, en ce qu'il faut que le soldat achette outre la nourriture : comme pour l'habillement & les armes, qui sont choses necessaires. [629]

MAINTENANT je parleray du logement de l'armee, laquelle on estoit contraint[2] d'espandre en divers lieux, pour deux raisons principales. L'une pour la commodité du vivre : l'autre à fin qu'elle fust à couvert, pour la garantir de l'injure de l'hyver, & sans ce soulagement, elle n'eust peu consister. Je sçay bien que c'est une mauvaise façon de loger, & qu'aux guerres Imperiales & Royales on n'eust eu garde de commettre ces erreurs, pource qu'on eust esté incontinent surpris. Mais es civiles les deux partis contraires ont esté contrains, & ont accoustumé d'en user ainsi : au moins en nostre France. L'infanterie on la

---

déterminée, et l'approvisionnement était complété toutes les fois qu'on le pouvait. Un ordre régulier avait aussi été fixé pour les logements : l'infanterie était toujours au centre, divisée par grosses masses ; la cavalerie était cantonnée dans les villages à l'entour ; chaque soir ces cantonnements étaient barricadés, retranchés ; des détachements d'arquebusiers y étaient mêlés à la cavalerie ; enfin un lieu de rendez vous était assigné en cas d'alerte. En route, l'armée était toujours précédée au loin par une avant-garde de douze cents cavaliers, dont la moitié portait l'arquebuse ». V. Henri d'Orléans d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, Michel Lévy Frères, Paris, t. I, p. 325.

[1] *Soin de Monsieur l'Admiral pour l'entretenement de l'armee.*

[2] *Du logement de l'armee.*

logeoit en deux corps, à sçavoir en celui de la bataille, & de l'avantgarde : & les gens de cheval, aux villages plus prochains. Quand il survenoit alarme à bon escient ladite cavallerie s'alloit rendre où les deux Chefs estoyent. Et si un logis escarté estoit attaqué, on l'alloit secourir incontinent. Parmi les Cornettes y avoit bon nombre d'harquebusiers à cheval, & quand on estoit arrivé au quartier, on fortifioit tres-bien les avenues, & s'accommodoit-on souvent dans les temples & chasteaux : à fin de pouvoir tenir deux heures, attendant le secours. J'ay quelquesfois veu l'un des Chefs marcher avec cinq ou six mille hommes, & rechasser les ennemis, qui avoyent assailli un logis. Mais quelque vigilance qu'il y ait euë de toutes parts, si s'est-il fait beaucoup de surprises, quoi qu'on battist les chemins le jour & la nuict. Les meilleurs avis que souvent on avoit estoyent par les picoreurs : lesquels s'espandans par tout, comme mousches, rencontroyent ordinairement les ennemis, & quelqu'un en venoit dire des nouvelles : car ces gens-là courent comme lievres quand il faut fuir : mais [630] quand ils vont croquer quelque proye ils volent. La teste qui se faisoit vers les ennemis qu'avoyent les chevaux legers, estoit de cinq ou six cens bons chevaux, & autant d'harquebusiers à cheval avec peu de bagage, sinon chevaux de charge, & c'estoit pour faire estre lesdits ennemis en cervelle, les garder d'entreprendre, & tenir l'armee advertie.

QUANT à la maniere de marcher, on donnoit le Rendez-vous à toutes les troupes à[1] une telle heure, au lieu le plus commode, pour la distribution des logis : & de là on s'acheminoit es quartiers : & allant ainsi par divers chemins, la diligence estoit grande, quand on vouloit la faire. Un mal y avoit-il marchant escartez en ceste sorte : c'est que souvent se donnoyent de fausses alarmes. Si est-ce qu'on ne remarque point qu'il soit avenu de notable surprinse au Prince de Condé. Je ne serois pas d'avis qu'on bastit des reigles sur ces exemples ici que la necessité a produits, sinon qu'il y eust la mesme raison, qui regnoit lors. On s'en peut servir, en les accommodant aux temps, aux lieux, & aux personnes. Le plus certain est, de redresser nos coustumes par les anciennes reigles militaires, où il y a plus de perfection qu'en ce que nous prattiquons. Ce n'est pas à dire pourtant que ces magnanimes Chefs eussent deu faire autrement, qu'ils ne firent : car à tout ce qui se devoit & pouvoit alors, ils n'y ont manqué. Aussi la pluspart des grandes & signalees actions se sont esvanouïes depuis leur mort. [631]

DES NOUVELLES FORCES de diverses Provinces qui se trouverent à Orleans : ce qui convia Monsieur le Prince de Condé d'entreprendre le

[1] *Comment l'armee marchoit.*

voyage de Chartres.

AUX premieres guerres civiles, la plus part de ceux de la Religion tenoyent pour[1] maxime (& nommément leurs Chefs) qu'il estoit tres-difficile de faire la guerre avec reputation, & la paix avec dignité, si lon n'avoit tousjours une armee en campagne. Et pour ceste occasion, ils exhortoyent leurs partisans d'aider à en composer une qui fut gaillarde, d'autant que tout le corps en sentoit le benefice. Et c'est ce qui rendoit tant de gens prompts à s'y venir ranger. Mais quand pour cest effect on a abandonné les bonnes places, qu'on tenoit aux Provinces, on s'en est mal trouvé : parce qu'apres on demeuroit sans retraites. Quand aussi on a voulu en garder trop, on a manqué à l'autre poinct. Ce qui nous doit enseigner à eviter les extremitez. La guerre n'a pourtant laissé de se faire esdites Provinces, tant aux premiers troubles qu'en ceux-ci. Et qui voudra bien considerer les mouvemens du Baron des Adrets[2], & les autres beaux exploits de plusieurs Capitaines, tant Catholiques qu'Huguenots, lesquels sont notez aux Histoires, il verra des choses miserables avoir esté valeureusement & prudemment executees. Mais pource que je me suis voulu assujettir de ne parler que de ce que j'ay veu, ou entendu de bon lieu, j'ay diferé de me donner la carriere par païs inconus, craignant de broncher. Estant donques M. le Prince de Condé informé que forces de Gascongne & Daulphiné lui estoyent ar- [632] rivees à Orleans[3], qui approchoyent de six mille hommes, il voulut les employer, & leur manda qu'elles se tinssent prestes, & qu'on preparast aussi poudres & balles, & trois ou quatre chetives pieces d'artillerie qui restoyent. Car encor que les Catholiques estiment les Huguenots estre gens à feu, si sont-ils tousjours mal pourveus de tels instrumens : aussi n'ont-ils point, comme eux, de S. Antoine, lequel ils disent presider sur cest element[4]. Son intention estoit, avant que donner à conoistre son dessein à ses ennemis d'avoir environné la ville qu'il pretendoit d'assieger, & nulle ne lui sembla plus commode pour ses afaires que Chartres[5] : laquelle ayant prise, il vouloit faire fortifier, pour tenir tousjours une espine au pied des Parisiens, & à sa faveur conserver en quelque maniere son pais qu'il avoit derriere. Il envoya pour cest effect[6] de plus de vingt lieuës loin trois mille chevaux, pour la fermer. Laquelle diligence ne profita

---

[1] *Difficultez où se sont trouvez reduits ceux de la Religion durant les guerres civiles.*

[2] François de Beaumont, baron des Adrets (1513-1587) était lieutenant du prince de Condé durant la première guerre de religion. Il passa au camp catholique et combattit pour le roi à partir de la seconde guerre : c'est pourquoi La Noue parle de « mouvemens » en ce qui le concerne.

[3] Orléans est prise par La Noue le 28 septembre 1567 et redevient alors le quartier général des réformés.

[4] Le feu de saint Antoine, appelée aussi Mal des Ardens, est une maladie de la peau. La légende attribue à saint Antoine les manifestations de cette maladie ; ce saint est depuis le moyen-âge invoqué pour tout ce qui concerne le feu et l'enfer.

[5] Après avoir pris Tours et Blois, les réformés assiègent Chartres au début de l'année 1568.

[6] *Commencement du siege de Chartres.*

pas de beaucoup : pource qu'un Regimen d'Infanterie qui estoit logé à quatre lieuës de là ne laissa d'y entrer, qui fut la salvation de la ville. Le seigneur de Linieres y commandoit, qui avoit en tout vingt & deux compagnies. Et nul ne s'espargna à user de tous les remedes de fortification, dequoy lon se sert aux mauvaises places, qui sont prevenues. Les assaillans regarderent aussi de leur part aux endroits, qui leur sembloyent les plus attaquables. Et de tous costez y en avoit de si mauvais, qu'on ne pouvoit quasi discerner le pire. Et ayant reconu une montagne, qui dominoit par le flanc d'une courtine, sans entrer en autre consideration, ils choisirent cest endroit-là, qui d'arrivee promettoit beaucoup, cependant les remedes s'y pouvoyent aisément trouver. Car n'ayant M. le [633] Prince que cinq pieces de batterie[1], & quatre legeres coulevrines[2], que pouvoit faire cela contre tant de gens de defense & de travail, qui là estoyent ? Aussi en deux jours & deux nuicts ils bastirent des traverses & des retranchemens tels qu'on n'osa les enfoncer. Le François est si soudain, qu'il veut incontinent avoir descouvert ce qui ne se peut trouver qu'apres avoir long temps cerché. Et par ceste promptitude, j'ay tant veu faire d'erreurs aux reconoissances des places, que je tiens pour reigle tres-utile, de voir & revoir deux fois, voire trois, une chose, avant que prendre resolution de s'y arrester. On conut, apres que la bresche fut faite, que c'estoit perdre des hommes à credit, que d'attaquer par là. Et comme on estoit apres, pour preparer une nouvelle batterie par un plus foible endroit, la paix fut conclue[3], ce qui renversa toutes actions militaires. Le proverbe qui dit qu'il n'est muraille que de bons hommes[4] est bien veritable : car il faut qu'une place soit bien mauvaise s'ils ne trouvent moyen de s'y accommoder. En tels lieux ne se doit-on pas obstiner à long siege : mais pour arrester une armee trois semaines ou un mois, cela se peut entreprendre, pendant que une autre se prepare pour favoriser les assiegez.

AU sejour que nous fismes devant ceste place, M. l'Admiral fit une belle[5] contr'entreprise, qui se démesla en la maniere que je diray. L'armee contraire estoit au dela de la riviere de Seine, qui n'osoit aprocher en corps de celle du Prince, & ne sçay les causes pourquoy. Elle ne voulut pourtant perdre l'occasion de porter quelque faveur à ceux de

[1] La batterie est l'ensemble des pièces d'artillerie.
[2] Les couleuvrines sont généralement plus petites que les canons et sont indispensables lors des opérations de siège.
[3] La paix signée à Longjumeau, le 27 mars 1568, rétablit l'édit d'Amboise. Elle ne dura que cinq mois.
[4] « Faire chasteaux princes sont diligens, / Ou forteresse et ville fort fermée, / Pour résister contre une grosse armée ; / Mais si n'est il muraille que de gens ». V. A. Le Roux de Lincy, *Le livre des proverbes français*, Adolphe Delahays Libraire Éditeur, Paris, 1859, t. II, p. 71.
[5] *Contr'entreprise de M. l'Admiral durant le siege de Chartres.*

dedans. Et pour cest effect fut envoyé M. de la Vallette[1], qui estoit un Capitaine renommé, avec dixhuit cornettes de cavallerie, [634] pour tascher de surprendre quelqu'une de nos troupes au logis, endommager nos fourrageurs, rompre nos vivres, & nous tenir souvent en alarmes. Il s'approcha à quatre lieuës pres du camp, logeant assez serré : d'où il commençoit à nous molester grandement. Dequoy M. l'Admiral estant adverti, il prit la charge d'y pourvoir. Et comme il avoit acoustumé d'aller en gros, de peur, disoit-il, de faillir le gibier : aussi prit-il trois mille cinq cens chevaux, & partit de si bonne heure qu'à soleil levé il se trouva dans le milieu des quartiers de ceste cavallerie : qui, nonobstant les bonnes gardes qu'elle tenoit en campagne, ne se peut garantir que plusieurs ne fussent envelopez, & y eut quatre drapeaux pris, mais peu de gens tuez. Monsieur de la Valette qui estoit logé dans Oudan[2], rallia quatre ou cinq cens chevaux : & estant suyvi de plus de milles des nostres, il se retira neantmoins avec une belle façon, tournant souvent teste : aussi avoit-il art & experience. On void par ceci, qu'il ne fait pas seur sejourner gueres (si on n'est en lieu fort) devant une grosse puissance de cavallerie. Car sans qu'on y pense, on se trouve surpris, comme d'un orage, qui arrive à l'impourveuë : & quasi aussi tost que vos sentinelles, Vedetes, ou batteurs destrade[3], elle vous est sur les bras. Car elle marche en asseurance : ne craignant rien, & dit tousjours aux premiers, Attaque, Charge, & sui tout ce que tu trouveras. En tels affaires, les plus fins, & qui ouvrent bien les yeux, ne laissent quelquefois d'y estre attrappez. [635]

DE LA SECONDE PAIX, QUI fut faite à Lonjumeau.

EN tous les Troubles de la France, on a tousjous veu ceci avenir, c'est qu'en faisant[4] la guerre, on n'a pas laissé de traiter de la paix, tant chacun a voulu demonstrer avoir agreable chose si salutaire : aussi s'en est-il fait beaucoup, entre lesquelles ceste-ci a esté la pire pour ceux de la Religion. La negotiation s'en remmancha, estant ja le Prince de Condé devant Chartres : & fut envoyé le Cardinal de Chastillon de sa part avec autres gentils-hommes, pour s'assembler avec les deputez du Roy à Lonjumeau, où ils besongnerent, si bien que tous les articles furent accordez, les uns envoyans à Paris, les autres à Chartres, pour vuider les difficultez qui survenoyent. Or comme une bonne paix estoit fort desiree, & n'estoit aussi pas moins necessaire, cependant il y en eut peu qui s'amusassent

---

[1] Jean de Nogaret, seigneur de La Valette (1527-1575), lieutenant général en Guyenne, maître de camp de la cavalerie légère, il participa aux batailles de Dreux, Jarnac et Montcontour.
[2] Commune située dans la région de la Bourgogne, entre Auxerre et Bourges, à 150 km d'Orléans.
[3] « *Battre l'estrade*. […] Explorer la route ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Didier, 1946, t. III, « Estrade ».
[4] *Seconde paix cause de plus grands maux que la guerre mesme.*

à bien considerer quelle pouvoit estre ceste-ci : ainsi, comme si le nom eust apporté avec soy le vray effect, la pluspart de ceux de la Religion demeuroyent là attachez qu'il la faloit embrasser. Et pour parler rondement, c'est ce qui força Messieurs le Prince & Admiral à y condescendre, voyans une si grande disposition (& mesmement en la Noblesse) de l'accepter. Ce fut un tourbillon qui les emporta, à quoy ils ne peurent resister. Vray est que M. le Prince y avoit quelque inclination : mais M. l'Admiral se douta tousjours de l'inobservation d'icelle, pource qu'il apercevoit à peu pres qu'on vouloit prendre une revanche sur les Huguenots, de l'injure reçeuë à la journee de Meaux. Mesmes des lors aucuns Catholiques (qui [636] estoyent de ceux qui ne peuvent rien celer) disoyent tout haut qu'ils s'en vengeroyent bien tost. Et un de nos negociateurs de paix manda avoir ouï plusieurs fois tels langages, & apperçeu une grande indignation cachee es poictrines d'aucuns de ceux avec lesquels ils conferoyent, & qu'on y prist garde : pource que cela denotoit quelque sinistre evenement. Davantage, il y en eut de la Cour propre, tant hommes que femmes, qui quelquesfois desrobent des paroles du cabinet, qui manderent à leurs parens & amis, qu'indubitablement ils seroyent trompez s'ils ne besongnoyent seurement : qui estoit bien pour resveiller ceux qui se vouloyent endormir sur ce doux oreiller de paix. Mais quelque avis que lon eust, on ne peut retenir le torrent qui ja estoit desbordé. On se pourra esmerveiller dequoy ces grands Chefs, qui avoyent tant de credit sur leurs partisans, n'ayent sçeu leur persuader ce qui leur estoit utile. Mais si on considere bien quelles gens ce sont que les volontaires, & la vehemence du desir de voir sa maison, lon verra que quand l'anchre de le necessité apparente est rompue, le navire poussé de vents si violens ne se peut arrester.

DESJA avant le levement du siege de Chartres il s'en estoit allé des Cornettes[1] entieres & plusieurs particuliers (sans demander congé aux Superieurs) vers les quartiers de Xaintonge & Poictou. Et ceste humeur passa parmi l'infanterie, mesmement en celle qui estoit des païs esloignez. Et plusieurs disoyent, puis que le Roy offroit l'Edict de pacification derniere, qu'on ne le pouvoit refuser. Autres de la Noblesse, qu'ils vouloyent aller prendre des retraites en leurs provinces, pour la conservation de leurs familles, qui estoyent [637] souvent meurtries par la cruauté de leurs ennemis : les gens de pied se plaignoyent aussi de n'estre payez, & qu'ordinairement ils manquoyent de vivres. Ainsi donc les Chefs de la Religion ne peurent adherer aux advertissemens qu'ils eurent, & rejetter ceste paix, pource qu'ils fussent demourez trop foibles. Sur ceci ils discouroyent quelquesfois en ceste matiere, Que le gros de leurs forces Françoises les abandonnant, ils seroyent contrains de se mettre sur la defensive :

[1] *Une partie de ceux de la Religion cause de leur mal.*

mais que cela les desfavoriseroit grandement, veu qu'on estoit en la saison en laquelle les armees se mettent en campagne. Que de separer les Reitres, pour les distribuer dans les villes, ils ne le vouloyent faire, pource que c'estoit se devorer soy-mesmes : de les placer aussi en camp fortifié, le remede n'estoit que pour peu de temps. Somme qu'il faloit esprouver le hazard de la paix. Alors on eust bien desiré d'avoir des villes pour seureté d'icelle : mais quand on demandoit d'autres seuretez que les Edicts, les sermens, & les promesses, on estoit renvoyé bien loin, comme si on eust vilipendé & mesprisé l'authorité Royale : qui fut occasion qu'on reçeut ce qui estoit accoustumé d'estre offert. Ainsi ceux de la Religion licencierent leurs estrangers, se retirerent en leurs maisons, puis poserent les armes chacun en particulier : ayans opinion (au moins le vulgaire) que les Catholiques feroyent le semblable. Ils se contenterent seulement de le promettre : mais en effect ils n'en firent du tout rien, & demourans tousjours armez garderent les villes, & les passages des rivieres, si bien qu'à deux mois de là les Huguenots se trouverent comme à leur discretion. Aucuns mesmes de ceux qui avoyent insisté pour la paix furent contraints [638] de dire, Nous avons fait la folie, ne trouvons donc estrange si nous la beuvons. Toutesfois il y a apparence que le breuvage sera bien amer.

TROISIEMES TROUBLES.

DE LA DILIGENTE RETRAI-te de ceux de la Religion aux troisiémes Troubles : & de la belle resolution de Monsieur de Martigues[1] quand il vint à Saumur.

LES affaires humaines sont sujetes à beaucoup de mutations : &, pour en representer[2] l'inconstance, les Ethniques ont figuré une rouë tournante[3], où tantost une chose est en haut, & tantost en bas : aussi qui voudra bien noter la dissimilitude du principe de ceste guerre d'avec la precedente il y appercevra le mesme. Car en la passee, les Huguenots previndrent, & assaillirent superbement, & en ceste-ci ils furent prevenus & se retirerent par une necessité honteuse, abandonnans les Provinces & villes qui auparavant avoyent servi pour leur conservation. Quand ils virent qu'on avoit mis dix compagnies d'Infanterie dans Orleans,

---

[1] V. à Luxembourg (Sébastien de).
[2] *Resolution notable de ces guerres : & de la retraite de M. le Prince.*
[3] La roue de la fortune est un topos à la Renaissance, qui est en l'occurrence amplement développé par Montaigne. A titre d'exemple une longue page sur la fortune, au chap. XXIV du livre I des *Essais,* édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988, p. 127

ils conurent bien que leurs affaires alloyent mal : mais ce qui les esmeut de desloger des Provinces voisines de Paris, fut que M. le Prince cuida estre enveloppé en sa maison par des compagnies de gens d'armes, & de gens de pied, qui tout doucement s'en approchoyent. Lui ayant averti M. l'Admiral, & ses plus proches voisins, tous ensemble avec leurs familles se retirerent à la Rochelle, passans à gué la riviere de Loyre en un lieu inaccoustu- [639] mé. Il donna aussi advertissement à ceux de la Religion les plus esloignez, de prendre les armes, & se sauver le mieux qu'ils pourroyent vers lui, cerchans de passer la mesme riviere à gué ou par batteaux. Les Catholiques en se mocquant disoyent qu'il avoit tort de prendre l'alarme si chaude, & qu'on n'avoit fait aucune entreprise sur lui. Il respondoit, qu'il aimoit beaucoup mieux leur avoir laissé les nids que s'ils eussent attrapé les oiseaux : & que s'il se fust bien ressouvenu de la promesse qu'ils avoyent faite de prendre leur revanche de Meaux, & de faire courir les freres à leur tour, qu'il fust parti de meilleure heure, à fin de n'aller que le pas. Ce sont ici les propos communs que je recite : car les causes graves, de part & d'autre, sont escrites es histoires. Je sçay bien qu'une guerre est miserable, & quelle apporte avec soy beaucoup de maux : mais ceste meschante petite paix, qui ne dura que six mois, fut beaucoup pire pour ceux de la Religion, qu'on assassinoit en leurs maisons[1], & ne s'osoyent encores defendre. Cela & autres choses les animerent & disposerent de cercher seureté en se ralliant ensemble.

MONSIEUR d'Andelot estant en Bretaigne reçeut avis de ramasser tout ce qu'il[2] pourroit, & s'acheminer en Poictou. Il manda qu'on le vint trouver vers l'Anjou, ce qu'on fit : & quand tout fut joint, la troupe n'estoit moindre de mille bons chevaux, & de deux mille harquebusiers, avec laquelle il dressa la teste vers la riviere de Loire[3], pour y cercher un passage commode. Mais le propre jour qu'il arriva au long d'icelle, une inopinee avanture succeda, dont les Catholiques se desmeslerent avec grand honneur. Il s'estoit logé fort escarté à cause qu'il n'avoit grande alar- [640] me d'ennemis, ayant donné charge aux Chefs des troupes, estans arrivez en leurs quartiers, de sonder s'il y avoit point quelque endroit gueable. Mais deux heures apres s'estre logez, M. de Martigues, qui vouloit aller à Saumur, trouver le Duc de Montpensier[4], fut averti que force Huguenots (sans nommer qui) s'estoyent venus

[1] En 1568, des ligues et confréries catholiques se forment, alors qu'elles sont défendues par la paix de Longjumeau. Ces ligues commettent à cette époque de nombreux assassinats de protestants.
[2] *La belle resolution de monsieur de Martigue pour se rendre à Saumur.*
[3] La troisième guerre a lieu principalement dans le sud-ouest : les catholiques cherchent à isoler et couper les protestants de leurs renforts allemands ; ainsi, le contrôle de la Loire était très important.
[4] V. à Bourbon (François de).

loger sur son chemin. Lui qui avoit passé une petite riviere par barques, qui s'appelle Sorgue[1], jugea qu'il n'y avoit plus d'ordre de se retirer, & qu'il convenoit se faire passage avec le fer, quoy qu'on rencontrast. Il n'avoit aucun bagage, l'ayant envoyé de l'autre part de la Loire, estant sa troupe de trois cens lances, & cinq cens braves harquebusiers. Et dautant qu'il estoit contraint de marcher tousjours par une levee de terre, qui borde la riviere, où lon ne peut aller que dix hommes de front, ou six chevaux, il mit à sa teste cent harquebusiers Gascons de sa garde avec deux cens autres, & sa cavallerie au milieu, puis le reste de l'infanterie derriere, & cinquante lances pour coureurs. Cela fait, il leur dit, Mes compagnons les Huguenots sont sur nostre chemin. Il nous faut leur passer sur le ventre, ou estre perdus : car nous ne pouvons nous retirer. Que donc chacun se prepare de bien combatre avec les bras, & marcher gaillardement avec les jambes, pour gaigner Saumur : il n'y a que huit petites lieuës, & ne pouvons trouver seureté que n'y soyons arrivez. Tous lui promirent de ne manquer à leur devoir : & en ceste resolution s'acheminerent. Les deux premieres troupes qu'il rencontra, furent deux compagnies de cavallerie, qui se logeoyent, qu'il escarta aisément : & en combatant fut tué le Capitaine Bois-verd[2]. Là sçeut-il que M. d'Andelot estoit prochain : ce qui lui fit [641] haster le pas, à fin de le prevenir : mais quelque diligence qu'il fist, si le trouva-il à cheval avec peu de gens, ayant eu l'alarme par quelques fuyards. Il se fit une brave charge, où le Lieutenant de M. de Martigues fut tué, & M. d'Andelot contraint lui laisser le passage libre. Il ne permit à ses soldats de saccager le bagage, qui estoit dans les ruës, ains les fit tirer outre. A une lieuë de là il rencontra la compagnie des gens de cheval du Capitaine Coignee[3], qui marchoit, & la fit retourner bien viste, avec bonnes harquebusades : puis à un quart de lieuë du village des Rosiers, se presenterent devant lui deux cens harquebusiers que le seigneur de la Nouë envoyoit vers l'alarme, pour le secours des autres : mais comme l'infanterie de M. de Martigues estoit de soldats vieux, & l'autre de nouveaux, ceux-ci furent mis en route, & falut abandonner le village, & lui laisser le passage. En fin, à deux lieuës de Saumur il trouva encor une compagnie d'infanterie, accommodee dans un temple, laquelle il força, & prit le drapeau, & arriva à nuict fermante à seureté lui & ses gens, fort travaillez de marcher & de combatre, ayant fait perte de vingt hommes, & en ayant tué quatre fois autant, mais mis en effroy pres de mille. J'ay bien voulu raconter cest exploit, pource qu'il m'a semblé plein d'une brave determination : toutesfois on ne se doit estonner si les troupes de M.

---

[1] Il doit s'agir de Sorges, qui est un lieu-dit de la commune de Ponts-de-Cé dans le Maine-et-Loire, près d'Angers.
[2] D'Aubigné le désigne comme maître de camp. Il raconte la manière dont il trouve la mort dans *Histoire universelle,* Droz, Genève, t. III, liv. V, chap XV, p. 111.
[3] Joachim Le Vasseur, seigneur de Coignée, capitaine protestant qui sera tué à la Saint-Barthélemy.

d'Andelot ne l'enfoncerent, car elles furent surprises estans toutes escartees : mesmement la cavallerie estoit en un lieu trop estroit pour bien combatre, & quand elles se furent reconuës & rassemblees, les ennemis estoyent desja à sauveté. Ainsi void-on combien il sert d'estre en corps, cheminer en ordre, & avoir pris une bonne determination : & c'est ce qui [642] ordinairement fait vaincre les petites troupes, en ce qu'elles veulent suppleer à leur foiblesse par valeur.

Pour ceste escorne M. d'Andelot ne perdit esperance de passer la riviere : & ayant fait[1] resserrer ses gens en deux corps, il la fit taster par tout. En fin fut trouvé un gué, comme miraculeusement, où il n'y avoit memoire d'homme que jamais aucun eust là passé : & le lendemain, joyeux au possible, & tous les siens, d'avoir rencontré ce qu'ils n'esperoyent, il passa de l'autre part. Lors que nous estions en ces incertitudes, je lui dis qu'il estoit besoin d'aviser à ce que nous ferions, si le passage nous estoit fermé. Il me respondit, Que pouvons-nous faire sinon prendre un parti extreme, pour mourir comme soldats, ou nous sauver comme soldats ? Mon avis est, dit-il, de nous joindre tous, & nous retirer à sept ou huit lieuës d'ici vers le païs large, & faire donner des advertissemens à Messieurs de Montpensier & de Martigues, que nous-nous en allons comme fuyans, & tous dissipez, chacun taschant à eschapper le peril : ce qu'ils croiront fort aisément. Cependant animons & preparons nos gens à vaincre : & s'ils s'approchent de nous (comme il n'y a doute qu'ils n'y vienent incontinent, plus pour butiner que pour combatre) alors donnons valeureusement sur eux, car nous les romprons, & apres n'y aura-il troupe qui d'un mois nous ose affronter, & nous sera aisé de gaigner l'Alemagne, ou le haut des rivieres. Il m'a semblé que le prompt & brave conseil de ce gentil chevalier ne devoit non plus estre celé que la belle determination du Seigneur de Martigues, deux personnages certes dignes de grandes charges militaires. Le dernier acquit beaucoup d'honneur en son passage, & le premier plus [643] de profit au sien, ayant mis lui & toute sa troupe à seureté, laquelle au bout de huit jours se joignit à M. le Prince de Condé : ce qui le renforça beaucoup. Ceste entree de guerre si mal commencee de ceux de la Religion, par des retraites precipitees, estoit un presage qu'ils s'aideroyent de ces remedes en la continuation d'icelle, ce qui advint aussi : combien qu'il leur fust peu avenu aux precedentes, & si on veut sçavoir les causes, je les diray. Ce fut pour le mespris de la discipline, & pour la multiplication des vices, qui amenerent les desordres, & engendrerent audace en plusieurs (non en tous) lesquels sous l'ombre de la necessité prenoyent trop de licence.

QUE LE TEMPS QU'ON DON-

---

[1] *Comment M. d'Andelot passa la riviere : & quelle estoit sa resolution.*

na à Monsieur le Prince de Condé, apres s'estre retiré à la Rochelle, sans lui jetter aucune armee sur les bras, lui servit de moyen de se prevaloir d'une grande Province, sans le soustien de laquelle il n'eust peu continuer la guerre.

TOUT le refuge qu'eurent ceux de la Religion pour se sauver en ces dernieres[1] tempestes, fut de se retirer à la Rochelle[2], qui ja leur estoit devotieuse, ayant embrassé l'Evangile, & rejetté la doctrine du Pape. La ville est assez grande & bien situee sur le bord de la mer, en un païs abondant en vivres, & pleine d'assez riches marchans, & bons artisans : ce qui profita beaucoup pour la conservation de plusieurs familles, & pour en tirer les commoditez qui estoyent necessaires, tant pour les gens de guerre qu'aux armees de mer & de terre. Or apres l'arrivee de M. d'Andelot, les Chefs aviserent qu'il ne faloit pas per- [644] dre temps. Et ayant fait sortir de l'artillerie de la Rochelle, ils attaquerent les villes[3] de Poictou & Xaintonge[4], qui alors estoyent foibles & assez mal pourveuës de garnisons, se faisans maistres de celles qu'ils peurent, comme de Niort, Fontenay, S. Maixant, Saintes, S. Jean, Ponts & Coignac[5]. Depuis, Blaye & Angoulesme furent prises, estant les unes gaignees aisément, & les autres avec batterie & assaut. Somme qu'en moins de deux mois, de pauvres vagabonds qu'ils estoyent, ils se trouverent es mains des moyens suffisans pour la continuation d'une longue guerre. En toutes ces places on y logea environ trente compagnies d'Infanterie, & sept où huit cornettes de cavallerie : qui fut une grande descharge pour la campagne, & se dressa un bel ordre politique & militaire, tant pour les François que pour la conduite de l'armee. Je considere en ceci comme la necessité estant suivie de l'occasion, les Huguenots se sçeurent prevaloir de toutes deux. Estans pressez de la premiere, ils desployerent toutes les inventions de leur esprit & les forces de leur corps pour n'en estre accablez. Apres survenant la seconde, ils se trouverent bien disposez de l'embrasser. J'ay quelquesfois ouï M. l'Admiral aproprier le beau dire de Themistocles, à la condition des affaires d'alors, à sçavoir, Nous estions perdus si nous n'eussions esté perdus[6]. Par cela il

[1] *Combien la ville de La Rochelle aida à M. le Prince & aux siens, qui se rendirent maistres d'un grand païs.*

[2] Après Orléans, le quartier général des réformés devient La Rochelle. Son port leur permet d'être en relation avec les « gueux de mer », combattants (originaires des Pays-Bas, ils se sont sont réfugiés en Angleterre) qui soutiennent la révolte contre la répression de Philippe II.

[3] À l'automne 1568.

[4] La Saintonge est située au nord de l'estuaire de la Gironde. La prise de cette province ainsi que celle du Poitou garantissent la sécurité de La Rochelle.

[5] Saint-Maixent, Saint-Jean-d'Angély, Pons et Cognac.

[6] « […] il [Themistocles] se tourna dévers ses enfants & leur dit, Mes enfants nous estimons perdus, si nous n'eussions este perdus ». V. Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec*

entendoit que sans nostre fuite, nous n'eussions pas acquis ceste bonne ressource, voire beaucoup meilleure que celle-là que nous avions auparavant. Je ne sçay pourquoy les Catholiques ne conurent plustost que ceux qu'ils avoyent chassez d'aupres d'eux s'establissoyent au loin, à fin d'y envoyer des remedes plus promptement : car il n'y a doute que cela eust empes- [645] ché la moitié de leurs conquestes. J'ay opinion que l'aise qu'on eut à Paris de voir les Provinces & villes estre abandonnees, qui auparavant leur avoyent fait si forte guerre, enfla le cœur à plusieurs, qui desdaignerent apres les effects des Huguenots, estimans que la Rochelle seule pouvoit resister, où dans trois mois on les renfermeroit. Ce sont là les projets qu'on fait apres un accident favorable.

LA Roine de Navarre[1] sentant les remuemens venir fut diligente de se retirer vers[2] ces quartiers-là[3], amenant avec elle ses enfans, & d'assez bonnes forces : ce qui servit tant pour authoriser la cause que pour fortifier l'armee. Elle craignoit que demourant en son païs, on la contraignist, tant par les mouvemens de ses sujets, que par autres forces, de laisser aller son fils[4] à la Cour[5], où indubitablement on l'eust fait changer (au moins exterieurement) de Religion. Parquoy elle ne fit difficulté d'abandonner ses païs en proye, pour conserver les consciences pures. Exemple tres-rare en ce siecle-ci, auquel la richesse & la grandeur sont en si grande recommandation, qu'elles sont à plusieurs un Dieu domestique, auquel ils s'asservissent. Or ce qui donna un merveilleux accroissement à l'armee de ceux de la Religion, furent les troupes que M. d'Acier[6] tira de Daulphiné, Provence & Languedoc. Auparavant M. le Prince avoit escrit, tant à lui qu'aux plus signalez desdites Provinces, de mander de bonnes forces à son secours pour faire teste à l'armee Royale[7], qui lui venoit sur les bras : à fin que tant de Princes & excellens Chefs ne reçeussent ce dasavantage, que de se voir assiegez dans des villes. A quoy tant s'en faut qu'ils manquassent, qu'il semble qu'ils despeuplerent les lieux [646] d'où ils partirent, tant ils amenerent d'hommes : car il n'en y avoit pas moins de dixhuit mille, portans armes, qui sous la conduite du seigneur d'Acier s'acheminerent. Mais comme d'un costé ce fut tout le soustenement de l'armee, aussi de

---

l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot, Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. I, p. 176 v°.

[1] Jeanne d'Albret (1528-1572) est l'épouse d'Antoine de Bourbon et mère de Henri de Navarre, qui devient Henri IV. V. A. d'Aubigné, *Histoire universelle,* Droz, Genève, 1985, t. III, p. 14.

[2] *Arrivee de la Roine de Navarre & de ses enfans en l'armee : item des troupes de Daulphiné.*

[3] À La Rochelle, où la reine de Navarre demeurera près de trois ans.

[4] Le prince Henri de Navarre, futur Henri IV.

[5] V. Jeanne d'Albret, *Mémoires et poésies*, publiés par le Baron de Ruble, Paris, 1893, p. 90 où elle fait part des craintes qu'elle a pour son fils et p. 95 où on lit le risque que constituent les Guises pour lui.

[6] V. à Crussol (Jacques de).

[7] Le nombre de soldats qui la constituaient s'est élevé jusqu'à 29 500 en juin 1569.

l'autre ce fut la perte de plusiers places, dont les Catholiques s'emparerent apres leur departement. Et souvent j'ay ouï aucuns des Colonnels se repentir d'estre sortis en si grand nombre, comme s'ils eussent voulu aller cercher quelque nouvelle habitation. Quand la moitié seulement fust venue ce n'eust esté que trop.

Ils ne peurent pourtant joindre M. le Prince de Condé, qu'un grand inconvenient ne[1] leur avint : car deux Regimens des leurs furent desfaits par M. de Montpensier. La cause fut, à ce que j'ay entendu, par ce que les sieurs de Mouvans[2] & de Pierre Gourde[3], se sentans incommodez de loger si serré comme ils avoyent fait jusques-là, voulurent s'escarter, estimans qu'ayans deux mille harquebusiers, il ne suffisoit qu'à une armee de les desfaire. C'estoit un brave soldat que ledit de Mouvans, autant qu'il y en eut en toute la France : mais sa grande valeur & experience lui fit entreprendre ce qui lui tourna à ruïne. Qui est ce qui quelquesfois fait perir des Capitaines & des troupes. Il ne laissa de tres-bien combatre, & lui & son compagnon moururent sur le champ, avec mille de leurs soldats. Les Catholiques m'ont raconté un trait qu'ils firent lors, que j'ay trouvé beau. C'est que sentans M. d'Acier logé à deux petites lieuës de là, avec seize mille hommes, ils craignirent qu'il ne vinst au secours. Parquoy au mesme temps qu'ils donnerent au quartier dudit Mouvans, avec le gros de leur infanterie, ils envoyerent à celui [647] du seigneur d'Acier huit ou neuf cens lances, & force harquebusiers à cheval, faisans de grandes fanfares de trompettes, & crians Bataille. C'estoit à fin de lui faire penser, que c'estoit à lui qu'on en vouloit. En ceste sorte l'amuserent-ils pendant que leur entreprise s'executa, de laquelle ils rapporterent dixsept drapeaux. Ceste perte despleut beaucoup à M. le Prince & aux siens : mais l'arrivee de tant d'autres Regimens[4] effaça ce regret bien tost. Car l'homme de guerre (lors mesmement qu'il est en action contre ses ennemis) s'efforce de jetter hors de sa memoire toutes choses tristes : à fin qu'elles n'aillent affoiblissant ceste premiere fureur qui est en lui, qui souvent le rend redoutable.

DES PREMIERS PROGRES des deux armees, lors qu'estans en leur fleur elles cerchoyent avec pareil desir de s'entre-combatre.

[1] *La desfaite des Colonnels Mouvans et Pierregourde.*
[2] V. à Richiend (Paul de).
[3] François de Barjac, seigneur de Pierre-Gourde, chef des protestants en Vivarais, mort à Mensignac en 1568, comme le seigneur de Mouvans.
[4] Une armée de mercenaires allemands, dirigés par le prince d'Orange arrive à l'automne 1568 ; elle combattra avec les réformés jusqu'au début de l'année 1569 où, faute de rémunération, elle cessera le service. Une autre armée, composée de 14 000 mercenaires aussi, sera envoyée par la reine Elisabeth d'Angleterre au printemps 1569.

APRES la desfaite de Mouvans l'armee Catholique se retira à Chastelleraud[1], craignant que celle des Huguenots, qui s'estoit faite si puissante, ne la vinst affronter[2] en mauvais lieu. Monseigneur le Duc d'Anjou se trouva là, qui amena encores d'autres forces bien deliberees, ayans pour Chef un tel Prince à qui elles portoyent beaucoup d'amour & d'obeissance. Et croy que de long temps on n'a point veu tant de François en deux armees. Le Prince de Condé, ses places fournies, avoit en la sienne plus de dixhuit mille harquebusiers, & trois mille bons chevaux. J'estime qu'en celle de Monseigneur n'y avoit moins de dix mille soldats, & quatre mille lances, sans conter les Suysses. De maniere [648] que des deux parts se fussent trouvez trente cinq mille François, tous accoustumez à manier les armes, & possible aussi hardis soldats qu'il y en eust en la Chrestienté. L'armee des Huguenots se voyant forte voulut tascher de venir aux mains, & s'approcha à deux lieuës pres de Chastelleraud. Mais ayant le Prince de Condé eu avis, que l'autre camp estoit placé en lieu avantageux, quasi environné d'un petit marescage, à quoy on avoit adjousté un leger retranchement en quelques endroits, il ne voulut rien attenter temerairement, & cercha les voyes pour attirer ses ennemis à combatre. Ce qui le convioit à cela estoit l'ardeur qu'il voyoit en ses soldats. Secondement, le grand nombre qu'il en avoit. car il se doutoit bien que les armees, ausquelles la paye defaut, ne se peuvent tenir grosses que bien peu de temps. Aussi que la rigueur de l'hyver l'auroit bien tost diminuee. En l'armee Catholique paraventure qu'aucune de ces considerations avoyent quelque poids. Mais il y eut bonne uniformité en ceci que les deux Chefs estoyent touchez d'un pareil desir de venir aux mains : & eurent un pareil dessein d'aller vivre chacun sur le païs de son ennemi, pour conserver le sien des ravages extremes que font les armees.

AINSI toutes les deux descamperent, & prirent la route de Lusignan, pres d'où il y[3] a un petit quartier de païs bon en perfection, où chacune estoit intentionnee de se venir loger. Et combien qu'elles fussent assez proches, si est-ce que l'une ne sçavoit nouvelles de l'autre, ce qu'il ne faut trouver trop estrange, pource qu'on le void avenir quelquesfois. Ayant doncques, de toutes les deux parts, esté donné le Rendez-vous en un gros bourg, nommé Pamprou[4], plein de victuailles, [649] les Mareschaux des deux camps s'y trouverent quasi en mesme temps avec leurs troupes, d'où ils se chasserent & rechasserent par deux ou trois fois, tant chacun desiroit attraper cest os pour le ronger, qui fut à la parfin quitté. Mais dautant que

---

[1] Châtellerault, presque à mi-chemin entre Tours et Poitiers.
[2] *De la puissance des deux armees, qui n'eurent moyen de venir aux mains, encores qu'elles le desirassent.*
[3] *Belle occasion perdue par l'armee de M. le Duc d'Anjou de desfaire M. l'Admiral & d'Andelot.*
[4] Pamproux, entre Niort et Poitiers.

les uns & les autres sçavoyent bien qu'ils seroyent soustenus, nul ne prit la fuite : ains se retirerent à un quart de lieuë de là, où ils se mirent en bataille. Apres arriverent pour le soustien des uns Messieurs l'Admiral & d'Andelot, avec seulement cinq cornettes de cavallerie : & du costé des Catholiques se presenterent sept ou huit cens lances. Il n'est plus question, dit alors M. l'Admiral, de loger, ains de combatre : & tout soudain avertit M. le Prince lequel estoit à plus d'une grosse lieuë de là, qu'il s'avançast, & que cependant il feroit bonne mine. Il commanda qu'on se mist en ordre sur un petit haut, pour oster aux ennemis la veuë d'un vallon, à fin qu'ils ne le reconussent, & c'estoit pour leur faire penser que nous avions grosse cavallerie & infanterie cachee dedans. Estans doncques rangez à une canonnade les uns des autres, il dit à un Capitaine d'harquebusiers à cheval qu'il s'avançast cinq cens pas, & qu'il se tinst pres d'une haye ce qu'il fit. Mais comme ces gens-là, encor qu'ils sçachent tirer & courre, ne sont pas pourtant soldats entendus, ils n'y eurent pas esté six patenostres que la moitié s'esbransla pour aller escarmoucher : & apres leur cornette marcha pour les soustenir. Les ennemis voyans cela, jugerent qu'on vouloit aller à eux : ce qui les fit serrer, & avec trois ou quatre grosses troupes de lances, commencerent à s'avancer. Certes, je vi alors ces deux Chefs bien faschez de n'avoir prevenu l'indiscretion de ce fol, & encores plus pour ne sça- [650] voir quelle resolution prendre, voyans leurs ennemis beaucoup plus forts qu'eux : mais quand ce vint à conclurre, chacun conclud autrement que son naturel & sa coustume ne portoit. Monsieur d'Andelot, qui ne trouvoit jamais rien trop chaud, dit qu'il se faloit retirer au pas : & que les ennemis, estans plus forts, nous feroyent recevoir une escorne, & qu'on ne devoit regarder à la honte : dautant que celui qui evite le peril, avec le profit qu'il en reçoit jouït aussi de l'honneur. Monsieur l'Admiral, qui estoit homme de grande consideration, s'opiniastra à vouloir demourer, disant estre necessaire, avec la bonne contenance, de cacher sa foiblesse : & envoya incontinent querir & rapeller ces harquebusiers, ce qui fit arrester les ennemis.

OR combien que ce conseil profita, si est-ce que celui de M. d'Andelot estoit plus[1] seur, & à preferer, au moins à mon opinion. Ayant bien voulu reciter ce petit fait assez au long, à fin que ceux qui veulent s'instruire aux armes en tirent ce fruict, c'est que quand il est question d'acte qui importe on doit oster ces Argollets de la teste, & au lieu y mettre un tres-avisé Capitaine, acompagné de bonnes lances : car celui qui a ceste place est la guide du reste, sur son avis tout le reste se meut, & faisant autrement on erre : comme on feroit si en marchant par païs inconu, on mettoit devant une guide ignorant le chemin. On peut remarquer

[1] *Avis sur l'accident susmentionné.*

aussi, qu'encores qu'il n'y ait nulle jalousie entre des Capitaines, toutesfois, voire en un fait bien clair, on void arriver de la contrarieté en leurs opinions. Et ce qui me fait plus esbahir de celle-ci, est que chacun contrarioit à sa disposition naturelle & coustume de proceder. Car l'un estant actif, comme un Marcellus, [651] delibera tressagement : & l'autre lent & consideratif, comme un Fabius[1], opina hazardeusement. De dire la cause de cela, je ne sçaurois, sinon qu'aux prompts mouvemens on ne garde pas tousjours l'ordre accoustumé en ses actions. On void aussi comme l'audace sert quelquesfois : mais comme on dit, ces coups sont bons à faire une fois, & n'y retourner pas souvent, pour le hazard qu'il y a. Je demanday depuis à M. de Martigues, qui commandoit en ceste troupe de lances, s'ils sçavoyent que Messieurs l'Admiral & d'Andelot fussent en ces cinq cornettes ? Il me dit que non, & que s'il l'eust sçeu qu'il eust cousté la vie à tous, ou ils les auroyent eus vifs ou mors : & qu'ils cuidoyent que c'estoyent les troupes des mareschaux de camp, qu'ils eussent chargees, sans un doute qu'ils eurent que elles estoyent soustenues par une grosse harquebuserie, qui leur sembloit qui paroissoit en un village derriere, encores que ce ne fussent que valets, & qu'ils attendoyent leurs gens de pied.

MAIS au bout d'une heure, les uns & les autres penserent bien qu'il y auroit un[2] plus gros jeu : car on apperçeut de tous costez marcher les enseignes d'infanterie, & les esquadrons de cavallerie, & estoit sur le tard quand tout fut arrivé, & n'y eut autre chose qu'une grosse escarmouche, que la nuict fit cesser. Là n'y avoit il que l'avantgarde Catholique : & ses Chefs, voyans la partie mal-faite d'elle contre le camp Huguenot, s'aiderent d'une gentile ruse, pour nous faire croire que tout leur gros y estoit. car les tambours de leurs regimens François, ils les firent sonner à la Suysse : ce qui nous confirma que tout leur corps estoit-là, & ne parloit-on que de bataille pour le lendemain. Ils defendi- [652] rent aussi que nul des leurs ne se desbandast, & qu'on n'attaquast rien qu'en se defendant, de peur qu'on ne prist quelque prisonnier qui eust descouvert la verité : & si nous eussions sçeu ceci, on les eust assaillis des le soir mesme. Ils firent batre les gardes, & faire de grands feux : mais apres qu'ils eurent repeu, ils deslogerent avec peu de bruit, & se retirerent les uns à Jasnueil[3], où Monseigneur estoit logé avecques la bataille[4], & les autres au bourg de

[1] Plutarque, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 1, la vie de « Fabius » p. 235 et sv. et celle de « Marcellus » p. 339 et sv.

[2] *Occasion perdue par l'armee de M. le Prince de desfaire l'advantgarde de l'armee contraire.*

[3] Jasneuil et Sanxay sont proches de Pamproux, entre Poitiers et Niort.

[4] Ici, le terme est utilisé avec un sens particulier : « Bataille. Armée, corps de troupe ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1925, t. I, « Bataille ».

Sanssay[1], qui n'en est qu'à une lieuë. Le Prince de Condé fut adverti à trois heures apres minuict de leur deslogement, & à cinq il se mit à leur queuë, avecques toute son armee, se doutant bien que la leur n'estoit venuë là. Voila comment en un mesme jour deux belles occasions se perdirent : la premiere, par les Catholiques : la seconde, par ceux de la Religion. Toutesfois si ne doit-on donner gueres de coulpe ni aux uns ni aux autres : car elles furent mal-aisees à reconoistre sur le champ, & en deux ou trois heures elles se passerent. Vray est qu'un petit avis les eut à plain descouvertes : mais cela est un benefice de l'heur, qui ne depend de la suffisance des Capitaines.

CE que j'ay recité de la journee precedentee, est encores peu de cas au pris de ce qui[2] survint le lendemain à Jasnueil, & semble que celui qui dispose de tout se voulut mocquer pour quelques jours de tant d'excellens Chefs, qui estoyent là : dautant que plusieurs choses qui se firent alors, & qui arriverent, fut plus par hazard, & inopinément quasi, que par conseil. La deliberation des Huguenots estoit, de suyvre les ennemis jusques dedans le corps de leur armee, & au lieu où ils la trouveroyent la combatre. Parquoy M. l'Admiral se mit sur leurs brisees qui estoyent assez apparentes, [653] & Monsieur le Prince marchoit apres. Et comme il y avoit deux routes, l'une qui alloit au bourg de Sanssay, & l'autre à Jasnueil, M. le Prince se fourvoya, & prit ceste-ci : dequoy fut occasion une bruine, qui s'esleva avant le poinct du jour. La teste que M. l'Admiral avoit mise devant lui, qui estoit forte, donna sur les huit heures du matin au bourg de Sanssay, où cinq ou six cens chevaux estoyent logez, qui furent contrains de se retirer plus viste que le pas, & y perdirent tout leur bagage, & si les suyvit-on fort loin. Cepandant M. le Prince, continuant le chemin qu'il avoit pris, ayant marché plus de deux lieuës, se trouva au front de l'armee de Monseigneur, ne sçachans aucune nouvelle de son avant-garde. Lui, se voyant engagé, pensa qu'il faloit faire bonne mine : & pource que le païs[3] estoit fort, il fit mettre ses harquebusiers devant, qui passoyent douze mille, & fit attacher une escarmouché, & manda à M. l'Admiral, ne sçachant où il estoit, qu'il avoit esté contraint de monstrer semblant qu'il vouloit combatre, se trouvant si prochain de l'armee de Monseigneur, & qu'il rebroussast vers lui en toute diligence. Avant que le messagier fut à mi-chemin, M. l'Admiral entendit tirer les canonnades, ce qui le fit douter de ce qui estoit avenu, & s'achemina vers le bruit, avec ce qu'il peut ramasser : mais quand il arriva sur le lieu le

[1] Sanxay.
[2] *De le journee de Jasnueil.*
[3] Nous retenons chez Furetière deux significations pour « fort », qui peuvent s'appliquer à l'emploi que nous trouvons ici : « Fort, se dit aussi de ce qui est difficile, qui donne de la peine à cultiver, à traverser, à prendre » puis : « Fort, se dit aussi de ce qui est touffu et espais ». V. *Le dictionnaire universel*, Le Robert, Paris, 1978, t. II, « Fort ».

soleil s'en alloit ja couché, qui garda qu'on ne peut avoir temps pour deliberer, reconoistre, ni entreprendre rien en gros. Tout se passa en grosses escarmouches, qui furent les plus belles qu'on ait veu il y a long temps, qui mirent l'armee de Monseigneur en quelque espouvantement, à cause qu'elle estoit placee en un lieu merveilleusement incommode, & toutesfois elle ne laissa [654] de tenir tousjours bonne constance. L'une ni l'autre ne se voyoyent point, estans cachees dans les hayes & petis vallons, & n'y avoit que l'harquebuserie desbandee qui s'apperçeut. Je remarquay bien que la nostre estoit pleine de courage, autant qu'il se peut, mais la conduite ne fut pareille : car elle tiroit comme en salve, & se tenoit trop serree ensemble, & tout un Regimen attaquoit à la fois : au contraire celle de Monseigneur estoit esparse, tirant assez lentement, & alloit par petites troupes : de maniere que deux cens harquebuziers arrestoyent un Regimen Huguenot. Ils ne sçeurent pourtant empescher qu'aucuns des nostres ne donnassent jusques dedans les premieres tentes, laquelle ardeur leur cousta cher : car M. de la Vallette leur fit deux charges fort à propos, avec trois cens lances, & en tua bien cent cinquante. On demandera à ceste heure, si toute l'armee du Prince fust arrivee jointe avecques lui, ce qui se fust ensuyvi. J'ay opinion que l'autre eust esté fort esbranslee : car sa place de bataille estoit si estroite, qu'elle ne suffisoit pas à la ranger en ordre, venant au combat. Nous lui eussions jetté par les flancs (qui estoit tout païs[1] fort) deux mille harquebusiers, favorisez de mille chevaux. Puis avec tout le reste de l'infanterie, & plus de quinze cens chevaux, Monsieur le Prince eust donné par la teste, ce qui estoit difficile à soustenir. Les Capitaines Catholiques qui y estoyent, & qui en voudront parler sainement, ne contrediront gueres à ceci : car onc ne furent si embarrassez qu'ils furent lors, comme je l'ay apris des plus grands, qui ne me l'ont celé. La nuict estant survenue Monsieur le Prince de Condé s'alla loger à Sanssay[2], qui n'est qu'à une lieuë & demie de là. [655]

JE ne veux taire une chose pour rire qui arriva alors[3]. C'est que pendant qu'on fit[4] alte, tout le bagage de nostre infanterie se vint arrester au long d'un bois, assez pres de la queuë de nos gens de guerre, & là s'accommoderent, pensans qu'on y deust camper, y faisans plus de quatre mille feux, & n'apperçeurent l'armee se retirer, à cause de la nuict : de maniere

[1] Même remarque que plus haut.
[2] Sanxay.
[3] L'anecdocte qui va suivre est reprise avec les termes de La Noue par Jean de Serres, *Histoire des choses mémorables avenues en France, depuis l'an DXLVII jusques au commencement de l'an MDXCVII*, 1599, p. 349 et par Simon Goulard, *Thresor d'histoires admirables et memorables de nostre temps*, Pour Samuel Crespin, Geneve, 1620, p. 412.
[4] *Plaisant accident qui mit plusieurs en peine.*

que plusieurs maistres furent ce jour-là mal coupez. Aucuns Catholiques, qui estoyent en garde, m'ont conté que voyans tant de feux, & oyans tant de cris, ils tenoyent pour certain que c'estoit nostre armee, & s'attendoyent d'avoir le lendemain bataille. ce qui les rendit plus diligens à fortifier leurs avenues. Le feu Capitaine Garies[1] m'a aussi dit qu'il s'ofroit d'aller reconoistre ce que c'estoit : mais on ne voulut rien hazarder contre ces braves soldats qui là estoyent. Sur la minuict M. le Prince reçeut avis comme tout le bagage estoit engagé, & le tenoit comme perdu : neantmoins il ne laissa d'y envoyer quatre ou cinq cornettes pour le retirer, & commanda qu'une heure apres mille chevaux & deux mille harquebusiers s'y acheminassent pour le favoriser, si on sortoit apres. Les premiers qui y arriverent trouverent messieurs les valets & goujats campez en mout belle ordonnance, se chaufans, chantans, & faisans bonne chere : & eust-on juger de loin que là y avoit plus de dix mille hommes, & eux n'avoyent non plus d'apprehension que s'ils eussent esté dans une ville forte. Ils se prindrent à rire de la stupidité de toute ceste forfanterie, laquelle ordinairement est coüarde comme un lievre, mesmes, où la seureté est : & là non seulement au milieu d'un tres grand peril, ains de la mort, elle ne faisoit bruire que cris d'allegresse, à [656] cause qu'ils avoyent tres-bien soupé des vivres de leurs maistres. Il furent à la teste de ce beau camp, où les plus vaillans goujats avoyent posé leurs gardes & sentinelles, & de tant loin qu'ils aperçevoyent quelqu'un, encor qu'il dist cent fois Amis, ils tiroyent de bonnes harquebusades apres lui, & puis crioyent comme des enragez. A la fin ils se reconurent, & ayant sçeu où ils estoyent leur asseurance se convertit en peur, & deslogerent tous sans trompette. Apres que d'une part & d'autre on eust sejourné un jour, le Prince de Condé s'achemina à Mirebeau[2], qu'il prit, & Monseigneur alla à Poictiers : & chacun se logea un peu au large, pour reposer les troupes, qui estoyent harassees.

HUIT ou dix jours s'estans passez, M. l'Admiral fit une entreprise pour tailler en[3] pieces le Regimen du Comte de Brissac, qui estoit assez fortement logé au village d'Aussences[4], prochain d'une lieuë de Poictiers. Or pensoit-il que toute l'avant-garde de Monseigneur fust encor logee à ce faux-bourg de la ville, qui estoit de nostre costé : mais plus de la moitié estoit passee dela l'eau le jour precedent, & seulement les Suysses & quelque cavallerie y estoyent demeurez. Nous menasmes bien six mille harquebusiers, & quinze cens chevaux, qui arriverent à la diane au village, lequel ils forcerent apres quelque resistance. Cependant le Regimen, qui y estoit, se retira, avec perte de cinquante hommes, & non plus,

[1] Nous ne sommes pas parvenu à identifier ce personnage.
[2] Mirebeau est à moins d'une trentaine de km au nord-ouest de Poitiers.
[3] *Succes de l'entreprise de M. l'Admiral sur le regimen du Conte de Brissac.*
[4] Migné-Auxances, à six km au nord-ouest de Poitiers.

par un vallon droit à leur camp, & quelques chevaux desbandez des nostres se mirent à le suyvre : mais le jour estant grand, on aperçeut sur un haut vers ledit Poictiers nombre de cavallerie qui se rangeoit en ordre, & ouït-on les tambours sonner, mesme on vid paroistre un bataillon de pic- [657] ques. Les Chefs dirent alors, C'est l'armee, & si nostre gros passe le ruisseau, pour desfaire ce Regimen qui se va esloignant, elle nous viendra sur les bras, & y a danger que soyons nous-mesmes desfaits. Parquoy ils resolurent de se retirer. Quasi tous les meilleurs Capitaines opinerent de mesme : & pour dire vray, il sembloit en apparence qu'il y eust raison de ce faire. Neantmoins qui eust passé outre, non seulement on eust rompu ce Regimen, mais aussi toute ceste demie avant-garde, qui en effect estoit foible. Aucuns Capitaines Catholiques, qui là estoyent, ayans ouï l'alarme, & voyans qu'il n'y avoit plus là logé que dix enseignes de Suysses, & environ trois cens lances, firent mettre sur ce haut maistres & valets, armez & desarmez, de tous ceux qu'ils peurent ramasser, tant de la ville que dehors. Cela faisoit une tres-belle monstre, par laquelle nous fusmes circonvenus : & quelques uns m'ont asseuré, qui si nous eussions marché droit à eux, qu'ils eussent pris parti : mais par cest artifice ils eviterent le peril, & acquirent louange : verifians ce viel proverbe François, Qu'engin vaut mieux que force[1].

QUE LES DEUX ARMEES, en s'entre-voulans vaincre, ne peurent pas seulement se combatre, & comme la rigueur du temps les separa, ruinant quasi l'une & l'autre armee en cinq jours.

GUICHARDIN en quelque endroit de son histoire dit, que rarement il avient[2] qu'un mesme conseil plaise en mesme temps à deux exercites[3]. Mais ces deux ici persevererent tousjours en une mesme resolution de combatre. Quand ils se fu- [658] rent un peu reposez, Monseigneur se mit aux champs & en passant reprit la ville de Mirebeau. Puis voulant s'approcher plus pres du Prince de Condé, qui s'estoit allé loger es environs des villes de Monstreuil-Bellay & Touars[4] pour la commodité des vivres, il avisa qu'il lui convenoit surprendre ou forcer la ville de Loudun[5], qui estoit sur son chemin, où il y avoit un

[1] « Mieux vaut engin que force ». V. Le Roux de Lincy, *Le livre des proverbes français*, Adolphe Delahays Libraire Éditeur, Paris, 1859, t. II, p. 262.
[2] *Resolution pareille de deux armees contraires : sans effect toutesfois.*
[3] V. *Histoire des guerres d'Italie, composée par M. François Guichardin et traduite par Hiérosme Chomedey. Nouvelle édition, à laquelle ont esté adjoustées les Observations politiques, militaires et morales du Sieur de La Noue*, Par les heritiers d'Eustache Vignon, 1593, p. 33 v° : « [...] il advint ce qui avient bien rarement, qu'un mesme conseil plaise à deux armées ennemies ».
[4] Montreuil-Bellay et Thouars sont respectivement à environ 50 et 40 km à l'ouest de Mirebeau.
[5] Situé à 25 km à l'est de Montreuil-Bellay et de Thouars.

Regimen Huguenot. Là vouloit-il placer son armee, & puis selon les occurrences se gourverner, & en l'occupant il ostoit à ses ennemis un petit quartier de païs tres-abondant, & qui pouvoit nourrir son armee un mois. Messieurs les Princes de Navarre & de Condé, ayans apperçeu son dessein, resolurent (pour ne recevoir ceste vergongne de voir à leur barbe tailler en pieces un de leurs Regimens, ou pour ne monstrer signe de crainte & de foiblesse, en quittant une ville, qui se pouvoit defendre) de marcher jour & nuict, vers Loudun, où estans arrivez logerent toute leur infanterie dans les faux-bourgs, & cinq ou six cens chevaux dans la ville, & le demourant es villages prochains. Le soir precedent, Monseigneur s'estoit venu camper à une petite lieuë Françoise de là, & avoit quelque opinion que ses ennemis ne s'opiniatreroyent à hazarder leur armee, pour la conservation d'une si mauvaise place. mais il la perdit bien tost : car le jour suyvant il vid apres soleil levé toute l'armee des Princes, qui se mettoit en bataille, au long des faux-bourgs. Il commanda aussi que la siene s'y mit, & l'artillerie de part & d'autre, estant placee, commença à tirer dans les esquadrons, où quelquesfois elle faisoit du dommage. Là voyoit-on plus de quarante mille hommes, & la pluspart tous François, en ordonnance, & assez prochains [659] les uns des autres, avec les courages aussi que la contenance estoit brave, & plusieurs n'attendoyent que le signe du combat.

IL faut entendre qu'entre les deux armees n'y avoit que campagne rase, & sans[1] avantage : ce qui pourroit faire trouver estrange, pourquoy on ne s'attaqua. Mais de l'autre costé on doit sçavoir que vingt ans au paravant, on n'avoit senti un si dur hyver que celui qu'il faisoit lors, & non seulement la gelee estoit forte, ains continuellement tomboit un verglas si terrible que quasi les gens de pied ne pouvoyent marcher sans tomber, & beaucoup moins les chevaux : de sorte qu'un petit fossé relevé seulement de trois ou quatre pieds ne se pouvoit passer à cheval, tant il estoit glissant : & comme il y en avoit plusieurs entre les deux armees faits pour la separation des heritages, c'estoyent comme autant de tranchees : & celle qui eust voulu aller assaillir se fust entierement desordonnee. Pour ceste cause chacune se tenoit ferme, pour voir celle qui voudroit entreprendre ce hazard, ou plustost ceste folie. Nulle ne voulut tenter le gué, seulement y eut quelque legere escarmouche, & une heure avant la nuict, on se retira en ses quartiers. Le lendemain l'une & l'autre se mirent encor en bataille tirant l'artillerie, comme au jour precedent : & aucuns, qui vouloyent aller aux escarmouches, se rompoyent ou desnouoyent les bras ou les jambes : & y en eut plus d'offensez par cest inconvenient que d'harquebusades. Le troisiéme jour la contenance fut pareille, sans qu'on

[1] *La grande rigueur du froid empesche les deux armees d'executer ce qu'elles pretendoyent.*

sçeust trouver les moyens de venir aux mains, qu'on ne cheust en un tres-grand desavantage. Mais le quatrieme, Monseigneur, qui avoit la pluspart de ses gens logez à descouvert, se [660] retira à une lieuë de la, non pour rafraischir ses gens (comme on parle ordinairement) ains pour les reschauffer à couvert contre l'injure du temps : car ils ne pouvoyent plus supporter le froid, la vehemence duquel en fit mourir plusieurs, tant d'une part que d'autre. C'est un abus evident, quand on veut comme s'obstiner à surmonter la rigueur du temps. Car puis que les choses plus dures en sont brisees, beaucoup plustost faut-il que l'homme, qui est si sensible, y cede. Aussi ce qui s'ensuyyvit de ceci fit bien conoistre qu'on ne doit, sans une grande necessité, faire souffrir les soldats outre leurs forces. Car les maladies se mirent peu de jours apres entre iceux, tant de violentes que langoureuses, qu'en un mois je suis bien asseuré qu'il en mourut plus de trois mille de nostre costé, sans ceux qui se retirerent, & ay ouï dire qu'en l'autre armee autant, ou plus, prindrent le mesme chemin. L'ardeur que tous avoyent de combatre, & la presence de leurs Chefs, les faisoit endurer jusques à l'extremité. Mais pour n'en mentir point, ceux de Monseigneur endurerent encores davantage, pour n'avoir tant de couvert, ni tant de vivres que nous. Quelques cornettes de cavallerie des deux camps estoyent logees à demi lieuë, & à trois quarts les uns des autres : mais estans au soir retournees à leur logis, tous estoyent si transis, qu'ils ne se soucioyent de molester leur ennemi, ni mesmes lui donner une seule alarme, comme s'il y eust trefves entr'eux.

LE jour d'apres le deslogement de l'armee de Monseigneur, il se presenta une belle[1] occasion, qui fut bien preveuë par M. l'Admiral, & assez chaudement executee : laquelle toutesfois ne succeda. Il se douta que les [661] Catholiques, qui avoyent es jours precedens, logé demi à la haye, voudroyent, estans un petit esloignez, s'escarter es bons villages : ce qu'ils firent, & ne demoura au corps de l'armee que la personne de Monseigneur, l'artillerie, les Suysses, trois ou quatre cens chevaux, & environ douze cens harquebusiers François. Le reste estoit à une ou à deux lieuës de là. Or sur les neuf heures du matin, que la cavallerie des Princes fut arrivee, ils firent sortir douze ou quatorze mille harquebusiers, & quatre pieces[2] legeres, en deliberation de donner droit au corps de l'armee ennemie, qui n'estoit qu'à une petite lieuë & demie de là. Ils sçavoyent bien qu'il y avoit un ruisseau & certains passages dessus, qu'ils n'estimoyent par fort mal-aisez, suyvant le rapport des guides. Et ayant la nuict precedente fait reconoistre & taster les gardes qui là estoyent, les trouverent forçables. Ainsi ils s'acheminerent faisans leur teste gaillarde : & quand on arriva à ce passage qui n'estoit

[1] *Entreprise de M. l'Admiral : sans effect tel qu'il pretendoit.*
[2] D'artillerie.

qu’à un quart de lieuë de leur camp, on le trouva defendu de quelque infanterie, qui ne se doutoit pas de cela. Elle fut vivement attaquee : mais on ne la peut forcer, & là s’arresta-on à escarmoucher. Leur camp ayant pris l’alarme treschaude commença à tirer canonnades sur les canonnades, pour r’appeler leurs gens escartez, & est certain qu’il y eut là de l’estonnement beaucoup à ce commencement. Apres, leurs Chefs pourveurent au renforcement de la garde de ce passage : toutesfois un grand quart d’heure apres, Monsieur l’Admiral au mesme temps fit donner à un autre passage, qui fut aussi bien defendu : mais qui les eust peu gaigner, il y a apparence que leur armee estoit prevenuë. Car avant que mille hommes de renfort leur [662] fussent arrivez, nous leur eussions mis en teste, d’abordee, quinze cens chevaux, & six mille harquebusiers, qui les eussent bien esbranslez. Au bout de deux heures qu’ils se furent rengrossis, ils amenerent des pieces sur un haut, & apres plusieurs coups, tirez de part & d’autre, le froid fit retirer chacun.

DES deux costez, tant la Noblesse que les soldats murmuroyent fort contre les[1] Chefs, dequoy, sans aucun fruict, on les jettoit en proye de la froidure & des glaces, se plaignans aussi d’estre assaillis par la faim, & que si on ne les accommodoit en lieux asseurez & munis, ils iroyent eux-mesmes s’y placer, ne pouvans plus resister à tant d’extremitez. Il n’y eut en ceci contradiction aucune : car l’intention des Chefs s’accordoit bien à leur desir. Les Catholiques s’allerent loger delà la riviere de Loire, es environs de Saumur. Les Huguenots retournerent à Monstreuil-Bellay & à Touars. Par ce dernier faict, je viens à considerer, que souvent se rencontrerent de belles occasions, quand les armees logent escartees. Ce qui doit disposer ceux qui les conduisent à une grande vigilance, de crainte d’experimenter une heure infortunee. Au moins devroyent-ils travailler de pouvoir dire comme Alexandre, J’ay dormi seurement : car Antipater à veillé pour moy[2]. Il y en a qui pensent que les lecteurs reçoyvent peu d’instruction quand on leur represente des choses qui n’ont pas esté achevees, qu’eux appellent œuvres imparfaites : mais je ne suis pas de leur avis. Car quand quelque fait est descrit à la verité, & avec ses circonstances, encor qu’il ne soit parvenu qu’à mi chemin, si peut-on tousjours en tirer du fruit. Tout ainsi que de ceux qui ne parvienent que jusques au tiers ou au quart [663] du cours commun de la vie, on ne laisse pas d’en tirer de bons exemples. Car la vertu en toutes les parties de l’aage, ou d’une action, se

---

[1] *Retraite des deux armees à cause de l'extreme rigueur du froid.*

[2] « Estant en son camp, il dormit un matin plus haute heure qu'il n'avoit accoustumé, et s'estant à la fin esveillé et levé, il dit, Je pouvois bien dormir seurement, puis que Antipater veilloit ». V. Plutarque, *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l’imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572, p.192 r°.

fait aucunement paroistre. Et c'est ce qui me fera encores mettre ici une audacieuse entreprise, laquelle n'ayant eu aucun effect, est digne pourtant d'estre sçeuë.

Le Conte de Brissac[1] la mania & voulut l'attenter, pendant le sejour que firent les[2] deux armees. Il estoit hardi & avisé au possible pour son aage : mais le desir de gloire, qui estoit excessif en lui, le ravissoit à choses hautes & difficiles. Messieurs l'Admiral & d'Andelot[3] estoyent logez dedans la ville de Monstreuil-Bellay, avec leurs cornettes, qui estoyent grosses. En un petit faux-bourg tout proche y avoit deux compagnies d'Infanterie, pour faire quelques simples gardes, tant devant leurs logis qu'aux portes. Les gentils-hommes faisoyent seulement des rondes toutes les heures à l'entour de la muraille, & sembloit que cela devoit suffire. Car y ayant à l'avenue de Saumur six ou sept regimens d'Infanterie dans un grand faux-bourg, qui estoit outre la riviere, la ville demouroit couverte de ceste part : de l'autre il y avoit de grands marescages à une lieuë aux environs, qui ne se pouvoyent passer qu'en certains endroits : & neuf ou dix cornettes de cavallerie logees par les villages au deça, qui battoyent les chemins & de jour & de nuict. Ce qui la rendoit asseuree : de sorte qu'il y avoit peu d'apparence qu'elle peust tomber en aucun danger. Or comme en ces guerres civiles on a tousjours de bons avertissemens, parce que les ennemis couverts sont ordinairement cachez dans les entrailles des partis, ledit Comte eut avis premierement de la petite garde qu'on faisoit à [664] ladite ville. Secondement qu'on y pouvoit arriver sans donner dedans le fort des gardes de nostre cavallerie, en faisant deux lieuës davantage que par le droit chemin. Mais il ne se voulut arrester à cela, & pour estre certifié de tout, il pria un Capitaine François, & un Italien, d'aller de nuict, reconoistre ce qui en estoit. L'un d'eux m'a asseuré qu'ils vindrent jusques au pied de la muraille, & avecques une longue picque, & une chorde, ayant une agraffe de fer, ils y monterent (car elle estoit assez basse) puis furent jusques au logis de Monsieur l'Admiral environ les neuf heures du soir. Cela fait s'en retournerent, sans jamais estre descouverts. Lui entendant ceste facilité fut fort resjouï, & bastit son dessein là dessus, qui estoit tel. Il vouloit avec mille harquebusiers choisis & bien dispos, & cinq cens chevaux, partir à telle heure qu'il peust arriver à Monstreuil-Bellay à trois heures apres minuict : à fin d'avoir deux heures de nuict, pour le moins, pour favoriser sa retraite s'il failloit son entreprise : mais avenant qu'il l'executast, il devoit faire de grands feux es tours du chasteau pour advertir l'armee Catholique qui estoit à Saumur, à fin de marcher en toute diligence pour

---

[1] V. à Cossé dans les notices bibliographiques.

[2] *Hardie entreprise de M. le Comte de Brissac : & ce qui en avint.*

[3] C'est la dernière fois que La Noue mentionne François de Châtillon, seigneur d'Andelot : il meurt après la bataille de Jarnac, à Saintes, d'une forte fièvre. C'est La Noue qui reprendra le commandement de l'infanterie de l'armée réformée. V. supra note 3 p. 659.

le secourir, s'asseurant qu'on ne le forceroit pas sans le battre d'artillerie, & n'y a doute qu'en six heures elle n'eust esté là. En ce faisant, il prenoit deux tres-signalez Chefs au milieu de leur seureté, & cent gentils-hommes de nom. Davantage il mettoit à vau de route[1] ceste avantgarde, qui estoit là logee, qui n'eust attendu la venue des Catholiques de renfort, tant leur estonnement eust esté grand, & s'en fussent paravanture ensuyvis d'autres inconveniens. Je pense, quant à moy qui estoye là alors, & qui ay bien remarqué le de- [665] dans & le dehors & comme les affaires alloyent, que l'execution de ceci n'estoit pas impossible. Mais comme il est besoin que Dieu veille pour ceux qui dorment, & pour la conservation des citez, aussi quand le Comte[2] alla pour parachever son entreprise, il lui survint un desastre inopiné, qui renversa son dessein. Car estant parti pour cest effect, avec une douzaine d'eschelles, & ses gens bien deliberez, estans ja à deux bonnes lieuës de la ville, il rencontra par cas d'avanture deux cens chevaux Huguenots qui alloyent courir, lesquels, voyans ceste grosse cavallerie & infanterie aux champs, se retirerent soudain, donnans l'alarme tant à la ville[3] qu'aux autres quartiers des gens de cheval, & ainsi fut contraint le Comte de se retirer. Depuis M. l'Admiral fit jetter des gardes plus grosses de nuict aux passages, & rebattre les champs plus souvent : combien qu'il ne descouvrit rien de l'entreprise, ni moy-mesmes n'en sçeu rien qu'apres la paix faite. Certes je prise beaucoup ce haut exploit que ce jeune homme genereux entreprenoit, auquel il y avoit de l'honneur à l'oser seulement entreprendre. Cependant je ne trouve estrange que monsieur l'Admiral ne se douta jamais qu'une telle chose se peust faire : car il eut, par maniere de dire, falu le prevoir par divination. Il est bon toutesfois, quand on est pres d'une grosse force, & de Capitaines determinez, de redoubler son soin, & penser que le desir d'honneur leur administre des ailes. [666]

DE LA MORT DE MONsieur le Prince de Condé à Bassac[4].

LES Huguenots ayans beaucoup souffert es jours precedens, trouverent le sejour fort[5] doux dans le païs de Poictou, où ils s'estoyent retirez : quand on vint rapporter que l'armee de Monseigneur estoit aux champs & s'acheminoit vers les costez

---

[1] V. *supra* note 3 p. 436.
[2] V. *supra* note 3 p. 719.
[3] Montreuil-Bellay. V. Jean de Serres, *op. cit.,* p. 255.
[4] Village situé entre Jarnac et Châteauneuf. Même si la bataille a lieu près de Bassac, elle est nommée « Bataille de Jarnac ».
[5] *Ce qui avint avant la journee de Bassac.*

d'Angoulesme[1]. Il lui estoit venu deux mille Reitres de renfort : & croy que son but estoit, pour achever bien tost la guerre, de forcer ses ennemis à combatre, ou les contraindre de se renfermer dans les villes. En l'un il avoit l'avantage, & en l'autre il diminuoit leur reputation. Messieurs le Prince de Condé & Admiral sur cest avis firent resserrer leurs gens, & delibererent de se tenir au long de la riviere de Charente, pour voir leur contenance, sans rien hazarder. Aussi pour favoriser leurs places, pour lesquelles fournir d'hommes ils afoiblirent leur armee. Il ne se fit rien de memorable jusques à ce que les Catholiques arriverent à Chasteauneuf[2], qui est sur la riviere susdite, où d'abordee ils prindrent le chasteau, qui estoit es mains d'un mauvais gardien. Et dautant que le pont avoit esté rompu en deux endroits, Monsieur l'Admiral voulut lui-mesmes, pour mieux reconoistre leur mine & le passage, venir jusques là avec sept ou huit cens chevaux, & autant d'harquebusiers : la riviere entredeux toutesfois, où il s'atacha une escarmouche, avec quelques gens qu'ils avoyent fait passer, ou par barque, ou sur quelque planchage soudainement mis, laquelle ne dura pas beaucoup. Cepandant il fut aisé de juger qu'ils vouloyent s'efforcer de passer là. [667]

MONSIEUR l'Admiral desirant conserver sa reputation, tant qu'il se pouvoit, &[3] faire paroistre à ses ennemis qu'il ne vouloit leur quitter la terre, que pied à pied, proposa de leur empescher le passage encor pour le lendemain. Et sur le lieu mesmes ordonna que deux regimens d'infanterie logeroyent à un quart de lieuë du pont, & huit cens chevaux quelque peu derriere, dont le tiers seroit en garde assez pres du passage, tant pour avertir, que pour faire quelque legere contestation. Cela fait il se retira à Bassac, distant d'une lieuë avec le reste de l'avangarde : & M. le Prince s'approcha à Jarnac, qui est une lieuë plus outre. Mais ce qu'il commanda ne fut pas fait. Car tant la cavallerie que l'infanterie ayant reconu qu'aux lieux designez y avoit peu de maisons & nuls vivres ni fourrages, ayant oublié du tout la coustume de camper, & d'estre sans commodité au logis, alla prendre quartier ailleurs. Ainsi la pluspart de ceste troupe s'esloigna pour loger, & ne demeura sur le lieu que peu de gens, qui s'accommoderent à demi lieuë du passage. De ceci s'ensuyvit que la garde fut tres-foible, laquelle ne peust s'approcher assez pres pour ouïr ni donner alarme d'heure en heure aux gardes ennemies, ainsi qu'il avoit esté avisé, pour faire croire que toute nostre avantgarde estoit là logee. Les Catholiques qui avoyent resolu de se saisir de ce passage, quand bien tout nostre camp l'eust voulu empescher, firent, par la diligence de M. de Biron[4], non seulement

1 L'épisode raconté ici a lieu début mars 1569 ; la bataille, elle, aura lieu le 13 mars 1569.
2 Châteauneuf-sur-Charente, entre Cognac et Angoulême.
3 *Passage mal gardé & trop peu de diligence à se joindre, cause de la desfaite qui s'ensuyvit tost apres.*
4 Armand de Gontaut, baron de Biron (1524-1592).

refaire le vieux pont, mais aussi en dresserent un nouveau des barques, qui se portent aux armees royales, & avant la minuict le tout fut parachevé : puis commencerent à passer sans grand bruit, cavallerie & infanterie[1]. Ceux de la Religion, qui estoyent [668] en garde avec cinquante chevaux à un petit quart de lieuë du passage, n'apperçeurent quasi point qu'ils passoyent sinon sur l'aube du jour[2], & incontinent en advertirent M. l'Admiral : lequel ayant sçeu comme la pluspart de ses gens avoit logé fort escartez, mesme du costé que venoyent les ennemis, leur manda qu'ils passoyent, & qu'ils s'acheminassent diligemment vers lui, à fin de se retirer tous ensemble, & qu'il feroit alte cependant à Bassac. Il commanda aussi à l'heure mesme, que tout le bagage & l'infanterie se retirast : ce qui fut fait. Et si alors, voire une heure apres, toutes ses troupes eussent esté rassemblees, tres-facilement il se fust retiré mesme au petit pas. Mais ceste longueur de temps qui se passa (qui ne fut moins de trois heures) à les attendre, fut la principale occasion de nostre desastre. Il ne vouloit laisser perdre telles troupes, où il y avoit huit ou neuf cornettes de cavallerie, & quelques enseignes de gens de pied, dont les Chefs estoyent le Comte de Montgommery, Monsieur d'Acier, & le Colonnel Puviaut[3].

EN fin quand ils furent rejoints à lui (sauf M. d'Acier, qui prit la route[4] d'Angoulesme) les ennemis, qui estoyent tousjours passez à la file, estoyent si engrossis, si prochains de nous, & l'escarmouche si chaudement attachee, qu'on conut bien qu'il convenoit combatre. C'est ce qui fit retourner M. le Prince de Condé, qui ja estoit à demi grosse lieuë de là se retirant[5] : car ayant entendu qu'on seroit contraint de mener les mains, lui, qui avoit un cœur de Lion, voulut estre de la partie. Quand donc nous commençasmes à abandonner un petit ruisseau, pour nous retirer (qu'on ne pouvoit passer qu'en deux ou trois lieux) alors les [669] Catholiques firent avancer la fleur de leur cavallerie conduite par Messieurs de Guise, de Martigues, & le Comte de Brissac, & renverserent quatre cornettes Huguenottes, qui faisoyent la retraite, où je fus pris prisonnier[6] : puis donnerent à M. d'Andelot dans un village, qui les soustint assez bien. Eux l'ayans outrepassé aperçeurent deux gros bataillons de cavallerie, où M. le Prince & M. l'Admiral estoyent, lesquels se voyans engagez, se preparerent pour aller à la charge. Monsieur l'Admiral fit la premiere, & M. le Prince la

[1] C'est Gaspard de Saulx-Tavannes qui trouva le gué et qui rendit possible la traversée du fleuve.
[2] Le 13 mars, l'armée royale entière est de l'autre côté de la rive.
[3] Christophe Claveau, seigneur de Puyviaut, chef huguenot en Poitou. Il mourra en août 1572.
[4] *Journee de Bassac : prinse & cause de la mort de M. le Prince de Condé.*
[5] Sur la mort du prince de Condé, v. la version de d'Aubigné, *op. cit*., p. 396.
[6] La Noue est fait prisonnier durant cette bataille ; il retrouve sa liberté par son échange avec le sieur de Sessac, lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc de Guise, qui avait été pris en février 1569.

seconde, qui fut encor plus rude que l'autre : & du commencement fit tourner les espaules à ce qui se presenta devant lui, & certes il fut là bien combatu de part & d'autre. Mais dautant que toute l'armee Catholique s'avançoit tousjours, les Huguenots furent contrains de prendre la fuite, ayans perdu sur le champ environ cent gentils-hommes, & principalement la personne de M. le Prince, lequel estant porté par terre, ne peut estre secouru des siens, & s'estant rendu à M. d'Argences[1], survint un gentil-homme Gascon nommé Montesquiou[2], qui lui donna une pistolletade dans la teste, dont il mourut. Sa mort apporta un merveilleux regret à ceux de la Religion, & beaucoup de resjouissance à plusieurs de ses contraires[3], lesquels estimoyent devoir bien tost dissiper le corps duquel ils avoyent tranché un si digne Chef[4]. Si est-ce que parmi le blasme qu'aucuns d'eux lui donnoyent, autres ne laissoyent de louër sa valeur.

AUSSI lui peut-on donner cest loüange qu'en hardiesse aucun de son siecle ne la[5] surmonté, ni en courtoisie. Il parloit fort disertement, plus de nature que d'art, estoit liberal & tres-affable à toutes person- [670] nes, & avec cela excellent Chef de guerre, neantmoins amateur de paix. Il se portoit encores mieux en adversité qu'en prosperité. Mais ce qui le rendoit plus recommandable c'estoit sa fermeté en la Religion. Il vaut mieux que je me taise de peur d'en dire trop peu : ayant aussi bien voulu dire quelque chose, craignant d'estre estimé ingrat à la memoire d'un si magnanime Prince. Tant de dignes personnages Catholiques & Huguenots, que nos tempestes civiles ont emportez, doyvent estre regrettez : car ils honnoroyent nostre France, & eussent aidé à l'accroistre, si la discorde n'eust excité la valeur des uns pour destruire la valeur des autres. Apres ce coup l'estonnement fut grand au possible en l'armee Hugunotte, & bien lui servit le païs envelopé d'eaux, où elle se retira : car cela retint les Catholiques, & lui donna temps de se reordonner. Ils imaginerent, ayans acquis une telle victoire, que nos villes s'estonneroyent, qui n'estoyent pas gueres fortes. Mais

---

[1] Cibard Tison, sieur d'Argences.

[2] Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou.

[3] Jean de Serres, qui reproduit le texte de La Noue dans son *Histoire des choses memorables*, ajoute ici : « […] nommément au Roy, à la Royne, au Duc d'Anjou, à toute la maison de Guise, & particulierement au Cardinal de Lorraine, qui le lendemain des nouvelles apportees au Roy lors estans à Mets, touchant ceste journee […] venant saluer le Roy, à la coutume des Courtisans, luy dit en riant, Sire vous estes maintenant, à mon advis, en meilleure disposition que n'estiez il y a quelques jours : car on vous a tiré beaucoup de mauvais sang […] ». V. Jean de Serres, *op. cit.*, p. 360.

[4] La Noue n'insiste pas sur le fait que le prince de Condé est tué d'une manière lâche et contraire au code de l'honneur. Il passe aussi sur la suite du traitement du corps du prince qui est promené sur un âne et qui est moqué par l'armée catholique. Brantôme le raconte dans ses *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1868, t. IV, p. 347 : […] son corps fut chargé sur une vieille asnesse qui se trouva là à propos, plus par desrision que pour autre subject ; et fut porté ainsi, bras et jambes pendantes, à Jarnac, en une salle basse, soubz celle de Monsieur, et sa chambre, où ledict prince le jour d'avant avoit logé. […]. Ledict prince demeura assez en espactacle à tous ceux du camp qui le voulurent allez voir […] ».

[5] *Loüange de M. le Prince de Condé : & ce qui survint apres sa mort.*

l'Admiral avoit jetté dans la pluspart de son Infanterie, pour rompre ceste premiere impetuosité : de façon que quand ils s'avancerent pour attaquer Coignac[1], ils conurent bien que tels chats ne se prenoyent pas (comme lon dit) sans mittaines[2]. Car il y avoit dedans quatre Regimens d'infanterie, & comme ils eurent envoyé trois ou quatre cens harquebusiers du costé du parc, pour reconoistre cest endroit, ceux de dedans en firent sortir mille ou douze cens, qui les rechasserent si viste qu'ils n'y retournerent plus : car aussi il n'y avoit en leur armee que quatre canons & quatre coulevrines. Monseigneur se contentant de sa victoire, & voyant qu'il ne pouvoit gueres exploiter, se retira, pour rafraischir ses gens, ayant triomphé [671] en sa plus tendre jeunesse de tres-excellens Chefs : aussi fut-il bien conseillé & assisté d'autres dignes Capitaines qui l'acompagnerent. De ce fait-ici on peut recueillir, que quand il est question d'une chose importante & hazardeuse, on ne la doit point entreprendre à demi : car, ou il la faut laisser, ou s'y employer avec tout son sens, & avec toute sa force. En apres, il faut noter que quand les armees logent escartees, elles tombent en des inconveniens que la suffisance des meilleurs Chefs ne peuvent destourner.

DU MEMORABLE PASSA-ge du Duc de Deux-ponts[3], depuis les bords du Rhin jusques en Aquitaine.

PLUSIEURS qui verront ici escrit, comme pour merveille, qu'une armee[4] estrangere, ennemie, ait penetré bien avant dans le Royaume de France, ne le trouveront peut-estre si estrange : pource que se mettant devant les yeux autres exemples semblables (& mesmement celui de l'Empereur Charles, quant il vint assaillir sainct Disier[5]) ils penseront que telles expeditions ne sont pas si extraordinaires qu'on les voudroit faire croire. Toutesfois s'ils veulent bien considerer la longueur du chemin que ceste-ci fit, & les grands & continuels empeschemens qu'elle eut, je me doute bien qu'ils changeront d'opinion. Je confesseray pourtant que les guerres civiles ont beaucoup facilité l'entree aux nations voisines, qui n'eussent osé l'entreprendre sans l'appui d'une des deux parties. Mais quand la faveur se trouve petite d'un costé, & la resistance grande de l'autre : alors [672]

---

[1] Cognac.

[2] Chez Le roux de Lincy, *op. cit.* t. II, p. 188, nous ne trouvons que cette version : « Cela ne se prend pas sans mitaines ».

[3] Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts (1526-1569). Celui-ci est venu d'Allemagne jusqu'au centre de la France rejoindre les armées de Coligny, apportant avec lui de grands renfort : près de 13 000 soldats.

[4] *Conference de l'entreprise de l'Empereur Charles V. & du Duc de Deux-ponts.*

[5] Le siège de Saint-Dizier a lieu durant l'été 1544 : les troupes de Charles Quint envahissent la Champagne après leur défaite à Cérisoles dans le Piémont. L'empereur veut ouvrir un second front au nord afin de détourner François I[er] de la reconquête du Milanais. Après 43 jours de siège et de tirs incessants, la ville est prise.

admire-on davantage les actes de ceux qui se sont ainsi avanturez. Je respondray en un mot sur ce qui a esté allegué de l'Empereur Charles, & diray de sa personne, que c'estoit le plus grand Capitaine de la Chrestienté. En apres que son camp estoit de cinquante mille hommes. Finalement, qu'au temps qu'il assailloit, le Roy d'Angleterre avoit ja pris Boulongne[1]. Ce qui contraignit le Roy François à lui laisser le passage plus libre, pource qu'il ne vouloit rien hazarder temerairement. Autre chose est-ce du fait du Duc de Deux-ponts[2] : car encores que ce fust un genereux Prince, si n'atteignoit-il point à la suffisance militaire de l'autre. Et ce lui fut une grande aide & soulagement d'avoir avec lui le Prince d'Orenge[3], le Comte Ludovic[4], & le Comte Vvolrad de Mansfeld[5] : & outre cela de tresbraves Capitaines François, avec deux mille hommes tant à pied qu'à cheval de la mesme nation, qui se joignirent à lui. Le nombre de ses Allemans, estoit de cinq mille Lansquenets & de six mille Reitres. Et avec ceste petite armee se mit-il en chemin, en intention d'aller joindre celle des Princes.

LE Roy ayant entendu, comme il se preparoit pour aller à leur secours, ordonna[6] incontinent une petite armee pour lui faire teste, conduite par M. d'Aumale[7] : & doutant de sa foiblesse, y en fit encores joindre une autre, à qui commandoit M. de Nemours[8]. Ces deux corps assemblez estoyent superieurs de beaucoup en infanterie au Duc de Deux-ponts[9], & en cavallerie inferieurs. Ils aviserent de n'attendre pas qu'il entrast dans le Royaume pour le molester : ains s'avancerent jusques aux confins de l'Allemagne, & vers Saverne[10] desfirent le Regimen d'un nommé la Coche[11], composé [673] de pieces ramassees, qui se vouloit joindre à lui. Si est-ce qu'il ne laissa d'entrer en France par la Bourgongne, là où ils le vindrent accoster : & jusques à ce qu'il fust parvenu sur le fleuve de Loire (où il n'y a pas gueres moins de quatre vingts lieuës) jamais ne l'abandonnerent, estans ordinairement à ses flancs, ou à sa queuë : & plusieurs fois les deux armees s'entrevirent, & s'attaquerent par grosses

---

[1] Ce n'est pas exact, car Boulogne à été prise par Henri VIII le 18 septembre 1544, alors que Saint-Dizier est aux mains des impériaux le 17 août.
[2] V. *supra* note 1 p. 725.
[3] William de Nassau, prince d'Orange (1533-1584).
[4] Ludovic de Nassau (1538-1574) comte de Nassau, jeune frère de William de Nassau.
[5] Wolrad, le comte de Mansfield a pris le commandement des troupes après la mort du duc des Deux-Ponts.
[6] *Empeschemens donnez à l'armee du Duc de Deux-ponts pour la garder de se joindre à celle des Princes.*
[7] V. à Lorraine, (Claude de).
[8] Jacques de Savoie, duc de Nemours (1531-1585) marié à la veuve de François de Guise. Il est celui qui est chargé de ramener Charles IX à Paris alors que les protestants tentent de l'enlever en août 1567. Cette même année il est chargé, avec le duc d'Aumale, d'empêcher les troupes de renfort (amenées par le duc des Deux-Ponts) de rejoindre l'armée protestante. Il échouera et rentrera sur ses terres se consacrer aux lettres et aux arts.
[9] V. *supra* note 1 p. 725.
[10] Saverne est à une quarantaine de km au nord-ouest de Strasbourg.
[11] Pierre de Theys, seigneur d'Hercules, dit La Coche, avait rejoint le duc des Deux-Ponts avec une troupe de mercenaires.

escarmouches. J'ay souvent ouï dire à M. le Prince d'Orange qu'il s'esbahissoit comme en un si long & difficile chemin, les Catholiques n'avoyent sçeu choisir une occasion favorable pour eux, & que quelquesfois on leur en avoit offert de belles, à cause de l'embarrassement du grand bagage. Je ne veux omettre aussi qu'outre les belles forces de l'armee du Roy, elle avoit d'autres avantages, qui ne sont pas petis : comme la faveur des villes, du païs, & des rivieres, & encor'un autre poinct, qui est à noter, c'est qu'elle sçavoit le dessein de son ennemi, qui consistoit à avancer chemin, & à gaigner par force, ou par surprise, un passage sur Loire. Et combien que les Duc de Nemours[1] & d'Aumale fussent de tres-braves Chefs de guerre, si est-ce que nonobstant leurs ruses & efforts ceste armee parvint jusques audit fleuve. Aucuns Catholiques disoyent que le discord qui survint entr'eux leur fit faillir de belles entreprises, qu'ils eussent peu executer s'ils fussent demourez en bonne union. Je ne sçay ce qui en est. Mais si leur dire est veritable, il ne se faut esbahir s'ils ne battirent point, plustost dequoy ils ne furent battus. Toutesfois j'ay apris que leurs ennemis eurent peu de conoissance de leurs picques. Ceste grand'barriere de Loire devoit estre encor une seconde & tres-grande difficulté, pour arrester [674] tout court ceste armee Allemande, dautant qu'elle ne se gueoit point si bas, & que toutes les villes situees dessus lui estoyent ennemies : mais le passage d'icelle lui estoit si necessaire que cela redoubla la diligence, la temerité, & les inventions des Huguenots François, si bien qu'ils allerent attaquer la ville de la Charité[2], où il y a un beau pont, & la trouvant assez mal pourveuë d'hommes, la presserent tellement, & l'estonnerent par tant de mines & menaces, qu'avant qu'on lui eust envoyé du secours, ils l'eurent emportee : ce qui leur fut une joye incomparable. Car sans cela ils estoyent en tres-mauvais termes, & eussent esté contrains d'aller cercher la source de la riviere, qui estoit un alongement de plus de soixante lieuës : & qui pis est, prenant ce chemin-là, ils s'embarrassoyent en un païs montagneux & boscageux, où la cavallerie eust peu profité.

J'AY ouï quelquesfois Monsieur l'Admiral discourir de ce fait ici entre ses plus[3] privez : mais il estimoit ce passage des estrangers comme impossible. Car (disoit-il) nous ne les pouvons aider, à cause que l'armee de Monseigneur nous est au devant : & quant à eux, qui en ont une autre sur les bras, & un si difficile fleuve en chemin à passer, il est à craindre qu'ils ne desmesleront ceste fusee sans honte & dommage. Et quand mesme ils l'auroyent passé, tousjours les deux armees jointes ensemble les auront plustost desfaits, que nous ne serons à vingt lieuës d'eux pour les secourir : mais quand il entendit le succes de la Charité, &

[1] V. *supra* note 6 p. 626.
[2] La-Charité-sur-Loire, entre Bourges et Auxerre.
[3] *De la conjonction de l'armee Alemande avec celle des Princes.*

qu'eux estoyent deliberez de tenter tous perils pour se joindre il reprit esperance, & dit, Voila un bon presage, rendons-le acompli par diligence & resolution. Et c'est [675] ce qui fit acheminer Messieurs les Princes de Navarre & de Condé le fils[1], qui avoyent esté aprouvez & reçeus Chefs de ceux de la Religion, vers les marches du Limosin, pour s'approcher de l'armee de Monseigneur, & la tenir en cervelle[2]. Et pour n'en mentir point, chacun jour on estoit comme en fievre, attendant l'heure qu'on vinst rapporter que deux si grosses puissances auroyent accablé nos Reitres : mais il en avint autrement. Car ils sçeurent prendre l'occasion si à propos, & avec telle promptitude, qu'ils les outrepasserent : estans guidez par les troupes Françoises, où Monsieur de Mouy[3] se porta valeureusement, & tirerent vers le lieu où M. l'Admiral leur avoit mandé qu'il se viendroit rendre avec dix mille harquebusiers, & deux mille cinq cens chevaux. En ceste maniere se fit la conjonction des deux armees, avec abondance d'allegresse. Je ne veux point taxer les braves Chefs & Capitaines qui estoyent en l'armee Catholique, pour les avoir laissé passer : car je ne sçay les causes qui les en divertirent. Je ne louëray point aussi desmesurément ceux qui passerent, ains j'estimeray que ce fut un heur singulier pour eux, qui se monstre quelquesfois es actions militaires. Ce qui doit aprendre aux Capitaines qui font la guerre, de ne perdre pas l'espoir, encores qu'ils se trouvent en des difficultez grandes. Car il ne faut qu'un accident favorable pour les desmesler, lequel suit ceux qui s'esvertuent, & fuit ceux qui s'apparessent. Les deux armees qui estoyent alors tres-puissantes (car en celle du Roy y avoit plus de trente mille hommes, & en celle des Princes, bien vingt & cinq mille) furent contraintes de s'esloigner, pour trouver commodité de vivres, pource que le païs de Limosin est infertile, [676] mais elles se rapprocherent vers sainct Yriés la Perche[4].

MONSIEUR l'Admiral voyant que la sterilité du païs contraignoit de loger[5] escarté, & que, pour estre montueux & plein de bois, les places d'armees estoyent souvent fort incommodes, delibera de prevenir, plustost que d'estre prevenu. Parquoi il conseilla les Princes d'aller surprendre l'armee Catholique, qui estoit non trop loin de là : en un lieu appellé la Rochelabelle[6]. Ils partirent avant le poinct du jour, en determination de donner la bataille, & arriverent si à propos, qu'ils furent à un quart de lieuë de la teste du camp ennemi

---

[1] Les jeunes princes Henri de Navarre et Henri de Bourbon, prince de Condé (1552-1588) participent à cette troisième guerre.
[2] En cervelle : « Dans l'inquiétude, dans l'incertitude, dans l'embarras ». V. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1932, t. II, « Cervelle ».
[3] V. à Vaudray (Louis de).
[4] Saint-Yrieix-la-Perche, à 40 km au sud de Limoges.
[5] *De ce qui avint entre les deux armees à La Rochelabelle.*
[6] Les réformés battront l'armée catholique le 25 juin 1569 à La Roche-l'Abeille

devant qu'on prinst l'alarme d'eux. Ils estoyent logez toutesfois fortement, & estant Monsieur de Strosse acouru au bruit avec cinq cens harquebusiers, pour en renforcer trois cens des siens, qui estoyent en garde à la principale avenue, il trouva desja l'escarmouche vivement attachee. On peut dire qu'il se porta valeureusement : car il soustint quatre mille harquebusiers Huguenots l'espace d'une heure, lequel temps servit beaucoup à l'armee Catholique, pour se mettre en bon ordre. Monsieur l'Admiral s'estonnant dequoy on ne pouvoit forcer le pas, envoya le capitaine Brueil[1] jusques là, qui estoit tres-avisé. Il conut incontinent que nostre harquebuserie vouloit emporter l'autre par furie & multitude, sans user d'aucun art. Pour abreger l'affaire, il parla aux capitaines, & ayant disposé des troupes, pour attaquer par flanc, & fait esbransler quatre cornettes de chevaux pour donner estonnement, il fit commencer une vive charge, en laquelle les nostres ayans rompu quelques pallissades, qui couvroyent les ennemis, ils les desordonnerent en telle sorte que peu apres ils se mirent à vau de route[2], [677] laissans plusieurs de leurs morts avecques vingt & deux officiers, & leur Colonnel prisonnier, lequel fit ce jour-là un bon service à Monseigneur : car sans sa resistance les Huguenots fussent parvenus à l'artillerie sans empeschement. Mais comme toute la journee il plut, & que l'armee Catholique s'estoit placee avantageusement, il ne peurent plus faire grand effect, & se retirerent s'estans monstrez trop rigoureux à l'execution qu'ils firent, où ils ne prindrent à merci que tres-peu de prisonniers. Les Catholiques en furent beaucoup irritez[3] & s'en revancherent en temps & lieu. C'est chose loüable de bien combatre, mais on merite aussi loüange d'estre humain & courtois envers ceux à qui la premiere fureur des armes a pardonné, & es mains desquels on peut quelquesfois tomber, lors qu'il n'y a point de cause de faire au contraire. Quant aux escarmouches, il me semble que l'art & l'astuce y est autant necessaire que l'impetuosité : ce que l'experience conferme assez souvent. Car si le païs est un peu couvert, on se peut prevaloir de beaucoup d'avantages : ce que des Espagnols & Italiens sçavent bien pratiquer, estans nations ingenieuses : mais tousjours il profite beaucoup d'ordonner ses gens par petites troupes, assaillir par flanc à l'impourveuë, bien placer la troupe qui soustient : & en fin venir determinément à coups d'espee.

DU SIEGE DE POICTIERS[4].

---

[1] Nous n'avons pas trouvé d'informations sur ce « Brueil ». D'Aubigné parle d'un certain « Brillac », présent à La Roche l'Abeille, peut-être s'agit-il du même personnage. V. d'Aubigné, *Histoire universelle, éd. cit.*, t. III, p. 80.
[2] V. *supra* note 3 p. 436.
[3] Cinq cents de leurs soldats sont tués. Les réformés vengent leur défaite et leurs hommes tombés à Jarnac.
[4] La ville est assiégée par Coligny de juillet à septembre 1569. Il s'en retirera, défait.

BEAUCOUP d'entreprises se tentent à la guerre qu'on n'avoit nullement premeditees[1], & d'autres aussi qu'on avoit de longue main projectees se delaissent : ce qui avient par les changemens [678] que le temps apporte. Et tout ainsi que c'est signe de vaillance de bien executer, aussi est-ce signe de prudence de bien deliberer : lesquelles deux parties sont necessaires aux Chefs de guerre. Il n'y en a pourtant nuls si parfaits en cest art qui quelquesfois ne se desvoyent & ne bronchent, mesmement es guerres civiles. Ce qui excusera davantage l'erreur que lon dit que les Huguenots firent d'assaillir Poictiers. Les choses passerent en telle sorte. Apres le depart de la Rochelabelle, les deux armees n'avoyent pas moins de besoin & d'envie l'une que l'autre de s'aller rafraischir en un bon païs, plus gras que le Limosin : à laquelle disposition universelle les Chefs furent contraints d'obtemperer (car aux guerres civiles quelquesfois la charrue meine les bœufs) ce qui causa qu'elles se reculerent, tirans vers les quartiers moins mangez. Messieurs les Prince & Admiral, ayans veu que le Comte de Lude[2] estoit venu pendant leur absence assaillir Nyort (qui avoit esté secourue par la diligence du sieur de Teligny[3] qui y mena des forces) & se faschans qu'on leur vinst molester la Province, d'où ils tiroyent toutes leurs commoditez, qui estoit autant que tarir leur vache à laict, delibererent de la nettoyer, & de prendre S. Maixant, Lusignen, & Mirebeau, qu'ils esperoyent emporter en peu de jours (sans faire alors aucune mention de Poictiers) à fin que ladite Province leur peust rendre soixante mille livres tous les mois, les garnisons payees, sans les profits de la mer, qui montoyent aussi beaucoup, & c'estoit pour contenter les estrangers qui crioyent incessamment à l'argent. Cela executé, leur but estoit d'aller investir la ville de Saumur, qui est sur la riviere de Loire, laquelle ne vaut rien, & [679] la faire accommoder, pour avoir tousjours là un asseuré passage, puis porter la guerre le reste de l'Esté & Automne vers la ville de Paris, qu'ils pensoyent n'estre jamais inclinee à la paix qu'elle ne sentist le fleau à ses portes. Estans donques de retour dans leur païs, il leur sembla que Lusignen, qui n'estoit qu'un chasteau, feroit moins de resistance que sainct Maixant, ou il y avoit un vieil regimen, commandé par Onoux[4] : & puis le desir d'avoir six canons, que le Comte de Lude[5] avoit laissez audit Chasteau, les convia encores davantage de l'attaquer : ce qu'ayant fait, en peu de jours ils

[1] *Desseins de l'armee des Princes avant qu'assieger Poictiers : & la prise de Lusignen.*
[2] Guy de Daillon, comte du Lude (?-1585) était lieutenant général en Poitou depuis 1557 et maître de camp du régiment du comte de Brissac. Il est célèbre par sa défense de Poitiers assiégée par Coligny pendant six semaines, en 1569.
[3] V. *supra* note 3 p. 659.
[4] Antoine de Saint-Jean, seigneur d'Aunoux ou d'Onoux, maître de camp dans l'armée catholique, il est tué au siège de Poitier le 23 août 1569. V. Brantôme, *op. cit.*, t. VI, p. 58.
[5] V. *supra* note 1 p. 730.

l'emporterent. La ville de Poictiers cependant oyant tonner l'artillerie si pres d'elle se munissoit de gens. Mesmes Messieurs de Guise & du Maine[1] s'y vindrent jetter avec cinq ou six cens chevaux, plus (ce disoit-on) pour travailler l'armee Huguenotte, que pour penser y devoir estre assiegez.

EN ce mesme temps avint que la ville de Chastelleraud fut surprinse par ceux de la[2] Religion : ce qui leur haussa le cœur, & fut en partie cause de faire incliner beaucoup de gens à l'assiegement de Poictiers, pource qu'elle couvroit du plus dangereux costé ceux qui l'eussent assiegee. On s'assembla par deux fois pour en resoudre, & y en eut quelques uns qui ne trouvoyent pas bon qu'on l'attaquast, mesmes M. l'Admiral, ains qu'on suyvist son premier dessein : remonstrans qu'elle estoit trop fournie d'hommes de qualité, & qu'ordinairement ces grandes citez sont les sepultures des armees, & qu'il faloit retourner à S. Maixant, que lon auroit forcé dans huit jours. Mais les principaux Seigneurs & Gentils-hommes de Poictou insisterent fort & ferme, tant es conseils qu'ailleurs, qu'on ne per- [680] dist une si belle occasion : & que la ville ne valoit du tout rien. Que plus de gens y auroit dedans, que ce seroit plus de proye : qu'on ne manqueroit d'artillerie, & que la prenant c'estoit acquerir entierement toute ceste riche Province, & priver de retraite la Noblesse Catholique, qui par courses continuelles troubloit ce que nous possedions. A ceste opinion condescendirent les principaux du conseil, qui (peut estre) n'avoyent pas assez consideré que chacun n'est pas seulement affectionné ains passionné à rendre libre son païs. Et fut adjousté aussi que ce seroit une belle prise de M. de Guise & son frere[3], qui estoyent deux grands Princes, & les plus prompts à nous venir picquer. Somme qu'en ceste deliberation les fruicts qui prevenoyent d'une telle conqueste furent tres-bien representez : mais des inconveniens où nous tombions en y faillant, il en fut fait peu de mention, comme aussi on touche legerement ceste chorde, quand on ne veut pas estre diverti d'un dessein. Apres on envoya en diligence à la Rochelle, pour avoir balles & poudres : & partit-on pour serrer Poictiers. Ce siege est amplement descrit par les historiens, qui me gardera d'en faire un nouveau recit[4].

SEULEMENT ay-je voulu noter quelques particularitez, qui ne seront paravanture[5] superflues. La premiere gist en la situation, où lon void une chose qui desaccommode

[1] V. à Lorraine (Charles de).
[2] *Occasions du siege de Poictiers.*
[3] Charles de Lorraine, duc de Mayenne.
[4] Nous pouvons citer par exemple Jean de Serres, *Mémoires de la troisième guerre civile et des derniers troubles de France*, 1570, p. 156 et sv., et l'*Ample discours de ce qui s'est faict et passé au siege de Poictiers : escrit durant iceluy, par homme qui estoit dedans, Et depuis envoyé à un sien amy de la ville d'Angers*, Chez Nicolas Chesneau, A Paris, 1569.
[5] *Particularitez remarquables en ce siege de Poictiers.*

merveilleusement la ville, & l'autre qui l'acommode. Ce qui apporte l'incommodité, sont les montagnes qui l'environnent en plusieurs endroits, & sont si prochaines, qu'on ne sçauroit quasi où se mettre à couvert, qu'on ne soit veu & offensé & par teste & par courtine, non seulement de l'artillerie, mais aussi des harquebusades : car en tels lieux il n'y a [681] pas plus de quatre cens pas de distance. Ce qui apporte commodité, sont autres montagnes qui sont par dedans, qui servent de grandes plates formes, & les rivieres qui environnent les murailles : de maniere que lon a tousjours ce grand fossé à passer, qui est un embarrassement tres-fascheux, & sans cela j'aimeroy mieux estre avec quatre mille hommes dehors pour assaillir qu'avec quatre mille dedans pour defendre. Somme, c'est une tres-meschante place & digne d'honnorer un defendeur. Ce qui ruïna les Huguenots fut leur petit attirail d'artillerie, de munitions, & de pionniers : car quand ils avoyent attaché par un lieu, ils ne pouvoyent poursuyvre vivement la batterie ni les autres ouvrages, & donnans temps aux Catholiques de deux ou trois jours, ils avoyent preparé de tres-bons remedes : & puis apres il faloit recommencer autre part batteries nouvelles, où le mesme avenoit. Il me semble qu'il appartient au prince de Parme d'attaquer les places, & aux Huguenots de les defendre : car ils s'en acquittent quelquesfois tres-valeureusement. Je ne sçay si je seray creu en disant une maniere d'assaillir & defendre, qui avoit esté proposee par les assiegeans & assiegez, quand on battit du costé du pré l'Abesse. Les Huguenots avoyent gaigné la bresche de la muraille, & les Catholiques avoyent un retranchement tres-petit à trois cens pas de là, & derriere eux un grand espace vuide de mille pas de long, & cinq cens pas de large, le tout estant commandé de la montagne. Nos Chefs vouloyent, ayans fait quitter ceste tranchee ausdits Catholiques, par quatre cens gentils-hommes & huit cens harquebusiers, qui eussent aisément forcé la garde ordinaire, faire marcher apres deux cens chevaux [682] conduits par M. de Mouy, pour se rendre maistres de ceste campagnette, par laquelle il faloit passer avant qu'arriver aux maisons : puis le gros eut suyvi, que M. de Briquemaud[1], nostre Mareschal de camp, menoit. Ce conseil fut pris pour un avis qu'ils eurent que M. de Guise avoit ordonné deux cens lances, pour s'y placer & combatre : & desja aux allarmes precedentes avoit-on veu quelques lanciers s'y venir presenter. Mais ceste camisade ne s'executa, à cause que le jour nous surprit, & fusmes descouverts. Et en quelque façon que l'affaire eust succedé, n'eust-ce pas esté une merveille à voir à un assaut de la cavallerie combatre de part & d'autre, entremeslee parmi les gens de pied ? Il arriva aussi là une chose au contraire de ce qui avient ordinairement aux

[1] Il ne s'agit pas du même Briquemault qui apparaît p. 576 (page de l'édition de 1587) : il est question ici de son fils, Jean de Bauvais de Briquemault.

villes non forcees : c'est que ceux de dedans perdirent plus de gens que ceux de dehors. Toutesfois ce qui se perdit fut avec grand'loüange dautant que tout à descouvert on voyoit les hommes se presenter asseurez aux traicts de canonnades & harquebusades.

EN fin l'armee de Monseigneur fit beaucoup d'honneur aux Huguenots, quand elle[1] vint assaillir Chastelleraud : car ce leur fut une legitime occasion de lever le siege, qu'aussi bien eussent-ils levé, pour ce qu'ils ne sçavoyent plus de quel bois faire flesches, & croy que ceux de dedans n'estoyent pas moins empeschez. Sur l'assiegement de ceste ville, je diray que les meilleurs Chefs se laissent aisément aller à hauts desseins, dautant qu'ayans le cœur grand ils regardent aux objets de mesme nature : toutesfois le plus seur est de croire le proverbe qui dit, Qui trop embrasse mal estraint[2]. M. de Guise & son frere[3] acquirent grand renom d'avoir [683] gardé une si mauvaise place, estans encore si jeunes[4] comme ils estoyent. Et aucuns ne prisoyent moins cest acte que celui de Mets. Autres aussi imputoyent à M. l'Admiral de s'estre là arresté, pour attraper ces deux Princes, qu'on presumoit qui lui estoyent ennemis particuliers : mais il m'a dit plusieurs fois que si la ville se fust prise, que tant s'en faut qu'il eust permis qu'on leur eust fait desplaisir, qu'au contraire il les eust fait traiter honnorablement selon leur dignité ainsi qu'il avoit fait leur oncle M. le Marquis d'Elbeuf[5], lors qu'il tomba entre ses mains, à la prise du chasteau de Caen[6]. Il me souvient qu'à la capitulation il m'envoya dans ledit chasteau pour l'asseurer (dautant que je le conoissoye) qu'on ne lui feroit aucun desplaisir : ce qui fut observé. Monseigneur voyant nostre armee, pleine de despit, se lever pour s'en aller vers lui, se retira apres avoir tenté en vain un assaut à Chastelleraud, où les Italiens du Pape (qui ne firent pas mal leur devoir) furent reçeus selon l'affection que les Huguenots portent à leur maistre. Nous le suyvismes pensans le contraindre à venir aux mains : mais il bailla tousjours une riviere en teste pour appaiser nostre cholere. Quand un acte qui tend à diversion se faut en l'accessoire, & s'execute au principal, on ne se doit plaindre : car le grand fruict de l'un recompense assez le petit dommage de l'autre. On doit aussi noter qu'il faut repenser trois & quatre fois devant qu'entreprendre le siege d'une grande ville. [684]

---

[1] *Pour quelles occasions le siege fut levé de devant Poictiers.*
[2] « Qui trop embrasse peu estraind ». V. Le Roux de Lincy, *op. cit.,* t. II, p. 312.
[3] Charles de Lorraine, v. sa notice.
[4] Henri de Guise avait 19 ans et son frère Charles 15 ans en 1569.
[5] René de Lorraine, marquis d'Elbeuf (1535-1566). Il alla combattre en Piémont aux côtés du duc d'Aumale son frère et il défendit, en 1552, la ville de Metz que Charles Quint voulait reconquérir. Durant les guerres de religion, il se bat dans le camp des catholiques.
[6] En 1563. V. De Thou, *Histoire de monsieur de Thou des choses arrivées de son temps,* Chez Augustin Courbe, A Paris, 1659, t. II, pp. 584-585.

DE LA BATAILLE DE Montcontour[1].

AUCUNS ont voulu dire que ceste bataille fut une consequence du siege de[2] Poictiers, dautant que l'armee de ceux de la Religion s'affoiblit fort devant : ce qui avint plus par maladies & retraite de gentils-hommes & soldats, que par morts violentes. De vray ceci fut une des premieres causes de nostre malheur, mais il y en eut bien d'autres : comme nostre retardement & sejour au bourg de Faye la Vineuse[3], pendant que l'armee de Monseigneur se renforçoit à Chinon[4]. Nous y fusmes contrains : parce que tous les chevaux de l'artillerie qu'avions, furent envoyez pour remener à Lusignan partie de celle qui avoit servi à battre Poictiers, qui estoit demouree en un chasteau, & retournerent si à poinct, que s'ils eussent encor demouré un jour nous eussions esté contrains d'abandonner la nostre, dautant que l'armee de Monseigneur s'approcha à Loudun, qui n'estoit qu'à trois lieuës de nous. Et pource que nous estions en lieu mangé, & de mauvaise assiette, Monsieur l'Admiral avisa de s'aller loger à Montcontour, où le logis estoit avantageux, & la commodité de vivre bonne : & croy que tant lui que beaucoup d'autres furent deçeus, en ce que nul ne cuidoit que ceux ausquels on avoit fait faire une longue retraite, & de nuict, de devant Chastelleraud, fussent si tost prests à nous cercher. Ainsi donc par un vendredi il deslogea, faisant aller son bagage par un costé, & lui marcha avec l'armee par l'autre.

OR aupres d'un village, nomme Sainct Cler[5], sans [685] qu'on sçeut que peu de[6] nouvelles les uns des autres, la teste de l'armee Catholique, où estoit M. de Biron, vint rencontrer quasi par flanc la nostre qui marchoit. Lui voyant l'occasion fit une charge avec mille lances à M. de Mouy, qui faisoit la retraite avec trois cens chevaux, & deux cens harquebusiers à pied, & le renversa, le mettant à vau de route[7], & là perdismes la pluspart de ceste harquebuserie, & environ quarante ou cinquante chevaux. Cela venant tout à coup & soudain, avec le son de quatre canonnades qui furent tirees, il s'en engendra un tel estonnement parmi les nostres, que sans dire qui a gaigné ne perdu, chacun se retiroit demi d'effroy, à ce seul bruit qui s'entendit derriere. J'affermeray une chose, (non que je le dise à nostre vitupere, ains pour monstrer qu'estre prevenu cause de grands desordres, & que les

[1] Elle a lieu le 3 octobre 1569.
[2] *Diverses causes de la desfaite de l'armee des Princes à Moncontour.*
[3] Faye-la-Vineuse, entre Loudun et Châtellerault.
[4] A 23 km au nord-est de Loudun.
[5] Saint-Clair.
[6] *Charges & escarmouches pres de S. Cler.*
[7] V. *supra* note 3, p. 436.

accidens de la guerre sont estranges) c'est que sans un passage, qui de bon heur se trouva, qui retint les Catholiques, où ne pouvoyent passer plus de vingt chevaux de front, toute nostre armee estoit comme en route par ceste premiere rencontre. M. l'Admiral voyant ceci se monstra aux siens & rallia les troupes : de sorte qu'à ce passage se firent deux ou trois grosses charges & recharges de quinze cens ou deux mille chevaux à la fois : & celui qui passoit estoit bien vistement rechassé par l'autre : & là le Comte Ludovic & le Comte Vvolrad de Mansfeld se porterent bien. Les deux armees se mirent en bataille l'une deça, l'autre delà, à une bonne portee de mosquet seulement, où la nostre estoit aucunement à couvert, & n'en ay jamais veu estre si pres, & s'y arrester sans combatre en gros. De passer le passage, personne ne l'osoit plus entreprendre, pour le peril qu'il [686] y avoit, dautant que plusieurs esquadrons eussent accablé celui qui s'y fust avanturé. Mais comme les Catholiques avoyent leur artillerie là, & la nostre estoit desja à Montcontour, ils s'en aiderent, & nous tuerent plus de cent hommes dans nos esquadrons, qui ne laisserent pourtant de faire bonne contenance, & sans la nuict, qui survint, nous eussions plus souffert, & à sa faveur chacun se retira. Celle de sainct Denis[1], & ceste-ci, nous vindrent bien à poinct. Le lendemain au matin, Monseigneur voulut faire reconoistre le logis de Montcontour, & taster les Huguenots : mais il les trouva aux faux-bourgs tres-bien fortifiez, n'y ayant autre avenue que celle-là, & s'attacha une escarmouche à pied & à cheval.

IL avint lors que deux gentils-hommes, du costé des Catholiques, estans escartez[2], vindrent à parler à aucuns de la Religion, y ayant quelques fossez entredeux. Messieurs (leurs dirent-ils) nous portons marques d'ennemis, mais nous ne vous haissons nullement, ni vostre parti. Advertissez Monsieur l'Admiral qu'il se donne bien garde de combatre : car nostre armee est merveilleusement puissante, pour les renforts qui y sont survenus, & est avecques cela bien deliberee : mais qu'il temporise un mois seulement. Car toute la Noblesse à juré & dit à Monseigneur qu'elle ne demourera davantage, & qu'il les employe dans ce temps-là, & qu'ils feront leur devoir. Qu'il se souviene qu'il est perilleux de heurter contre la fureur Françoise, laquelle pourtant s'escoulera soudain : & s'ils n'ont promptement victoire, ils seront contrains de venir à la paix, pour plusieurs raisons, & la vous donneront avantageuse. Dites lui, que nous sçavons ceci de bon [687] lieu, & desirions grandement l'en avertir. Apres ils se retirerent. Les autres allerent incontinent vers Monsieur l'Admiral, lui en faire le rapport : ce qu'il gousta. Ils le conterent aussi à d'autres des principaux, & aucuns y en eut qui

[1] Bataille de Saint-Denis (10 novembre 1567).
[2] *Advertissement notable donné avant la bataille, non suyvi.*

ne rejetterent cela, & desiroyent qu'on y obtemperast : mais la pluspart estimerent que c'estoit un artifice pour estonner, & dirent encor que c'est avis eust apparence d'estre bon, que pourtant il venoit de personnes suspectes, qui avoyent accoustumé d'user de fraudes & de tromperies, & qu'il n'en faloit faire estat. Voila une autre cause de nostre meschef, d'avoir trop negligé ce qui devoit estre bien noté.

ON s'assembla pour sçavoir ce qu'il convenoit faire : & aucuns proposerent d'aller[1] gaigner Ervaux[2], & mettre la riviere qui y passe entre les ennemis & nous, & partir des les neuf heures du soir, & acheminer toute la nuict, pour y parvenir seurement, dautant qu'estions proches d'eux. Autres y eut qui repliquerent que ces retraites nocturnes impriment peur à ceux qui les font, & amoindrissent la reputation, donnant audace aux ennemis, & qu'il faloit partir seulement à l'aube du jour : & cest avis fut suyvi. Monsieur l'Admiral estoit alors en grand'peine, craignant que les Reitres ne se mutinassent par faute de payement, & que trois ou quatre Regimens des siens, des païs esloignez, ne l'abandonnassent, qui ja lui avoyent demandé congé. Il sçavoit aussi que plusieurs gentils-hommes des païs que possedions s'estoyent retirez en leurs maisons : & pour contenir l'armee en devoir & la renforcer, il avoit supplié Messieurs les Princes (qui estoyent à Partenay[3]) d'y venir. Ce qu'ils firent, & amenerent quand & eux environ cent cinquante bons che- [688] vaux. Le jour suyvant, nous fismes à cheval au poinct du jour, pour aller droit à Evraux, ayans tous chemises blanches, pour nous mieux reconoistre, s'il faloit combatre. Alors nos Lansquenets dirent qu'ils ne vouloyent marcher, si on ne leur bailloit argent. Un quart d'heure, apres cinq cornettes de Reitres en dirent autant, & avant que le tumulte fust appaisé, il se passa plus d'une heure & demie, dont s'ensuyvit que nous ne peusmes gaigner un lieu avantageux, qui avoit esté reconu pres dudit Evraux, où nous eussions vendu plus cher nostre peau. Et ceste-ci ne fut pas des moindres causes qui aiderent à nous perdre. Or apres avoir fait un quart de lieuë, nous apperçeusmes l'armee ennemie qui venoit vers nous, & tout le loisir qu'on eut, fut de ranger en ordre, & se mettre en un petit fond à couvert des canonnades.

VOICI encor un grand inconvenient qui nous arriva. C'est que lors que Monsieur[4] l'Admiral vid bransler l'avantgarde Catholique droit à lui, qui estoit si puissante (car il y avoit dixneuf cornettes de Reitres en deux esquadrons (il manda au Comte Ludovic (qui commandoit à nostre bataille) qu'il le renforçast de trois cornettes, ce qu'il fit : mais lui

[1] *Conseils & difficultez en l'armee des Princes, dont s'ensuyvit le moyen à l'armee adversaire de les assaillir.*
[2] Il doit s'agir d'Airvault, à 23 km au sud de Thouars.
[3] Parthenay, à 25 km au sud d'Airvault.
[4] *Bataille donnee & gaignee par l'armee de Monseigneur.*

mesmes les amena & au mesme temps se commença le combat, où il demoura obligé. De ceci s'ensuyvit que ledit corps fut sans conducteur, ne sçachans comme se gouverner, & estime-lon que s'il y eut esté, qu'il eust bien fait un plus grand effort, veu qu'estant sans chef & sans ordre, il cuida bien esbransler celui de Monseigneur. Le combat dura un peu plus de demi heure, & fut toute l'armee Huguenotte mise à vau de route[1], s'estans Messieurs les Princes encor jeunes[2] retirez quelque peu au [689] paravant. Quasi toute nostre infanterie fut taillee en pieces. L'artillerie & les enseignes prises, & le Comte Ludovic suyvi environ une lieuë, lequel fit une tres-belle retraite avec trois mille chevaux en un corps, & n'y estoit M. l'Admiral, pource qu'il avoit esté blessé au commencement. Le meurtre fut grand, pource que les Catholiques estoyent fort animez, pour les cruautez (disoyent-ils) de la Rochelabelle[3], & principalement pour la mort de Saincte Colombe, & autres tuez en Bearn. Et à plusieurs de nos prisonniers en fit alors passer le pas, pour en prendre satisfaction. Je cuiday aussi suyvre le mesme chemin à la chaude[4], sans l'humanité de Monseigneur, qui fut instrument de la benediction de Dieu pour la conservation de ma vie[5] : ce qui m'a semblé que je ne devois celer. Pour conclusion, on peut voir par ce grand exploit, que l'armee Royale que nous fismes retirer si viste de devant Chastelleraud, & toute la nuict, ne laissa pas, trois semaines apres, de nous vaincre, pource que nous faisions quasi difficulté de nous retirer de jour : & pour nous arrester à maintenir la reputation en apparence nous la perdismes en effect. Qui est un poinct à quoi les jeunes & les vieux soldats doyvent quelquesfois penser.

QUE LE SIEGE DE SAINCT Jean d'Angely fut la ressource de ceux de la Religion.

COMME l'assiegement de Poictiers fut le commencement du mal-heur des[6] Huguenots : aussi fut celui de sainct Jean[7] l'arrest de la bonne fortune des Catholiques. Et s'ils ne se fussent amu- [690] sez là, & eussent poursuyvi les reliques de l'armee rompue, elles eussent esté du tout aneanties, veu l'estonnement qui se mit parmi, & les difficultez qui se presenterent. Messieurs les Princes & Admiral se retirerent avec ce

[1] V. *supra* note 3 p. 436.
[2] V. *supra* note 3 p. 727.
[3] Ici encore, le climat de vengeance règne : les reîtres sont sytématiquement égorgés au couteau ; il en est de même pour les Français qui se rendent.
[4] « *A la chaude*. En pleine excitation, sur le moment même, sur-le-champ, immédiatement », v. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, 1932, t. II, « Chaud ».
[5] Pris à la bataille de Moncontour, il doit la vie au duc d'Anjou qui le relâche.
[6] *Faute commise par l'armee de Monseigneur apres sa victoire.*
[7] Saint-Jean-d'Angély se trouve à 35 km au nord de Cognac.

qu'ils peurent recueillir, outre le riviere de Charente, & donnerent cependant ordre à la haste, pour conserver les villes de Poictou, qui estoyent les premieres à la batterie. Mais d'abordee cinq furent abandonnees : à sçavoir Parthenay, Nyort, Fontenay[1], Sainct Maixant, & Chastelleraud, & la sixieme ayant veu le canon se rendit, qui fut Lusignan. Cela enfla tellement d'esperance les victorieux, qu'ils pensoyent despouiller en bref temps toutes ces Provinces, sans y laisser que la ville capitale, qu'ils estimoyent estre la Rochelle. Parquoy ils marcherent tousjours en avant, pensans que les autres villes, à l'exemple de celles-ci, viendroyent à obeissance. Ils s'adresserent à sainct Jean d'Angeli, qui n'estoit gueres plus forte que Nyort, & l'ayant sommee elle ne se voulut rendre, pource que le seigneur de Pilles[2] qui y estoit entré, avec partie de son regimen, desiroit de combatre.

J'AY entendu par quelques uns qu'alors les principaux Capitaines[3] qui estoyent[4] avecques Monseigneur furent assemblez pour sçavoir ce qu'ils devoyent faire. Aucuns disoyent, puis que toute l'infanterie des Princes avoit esté taillee en pieces, & qu'eux n'avoyent plus que gens de cheval, & la pluspart Reitres, qui estoyent fort mal contens, & demi enragez d'avoir perdu leur bagage, que leur avis estoit de les poursuyvre chaudement, & qu'il en aviendroit l'un de ces deux effects, ou qu'on les desferoit, ou qu'on les contraindroit de capituler pour leur retraite en Alemagne. Ce [691] qu'on obtiendroit facilement en leur accordant deux mois de gages. Nous conoissons aussi (disoyent-ils) l'Admiral, qui est un des plus rusez Capitaines de la terre, & qui se sçait le mieux desmesler d'une adversité si on lui donne le loisir. Il racommodera les forces qu'il a, & y en adjoindra encores d'autres de la Gascongne & du Languedoc, tellement qu'au printemps nous le reverrons paroistre avec une nouvelle armee, avec laquelle il ravagera nos Provinces, voire viendra molester & brusler jusques aux portes de Paris. Davantage les Princes de Navarre & de Condé[5] estans au milieu de ceste troupe vaincue : leur presence peu à peu les r'animera, & resveilleront encor beaucoup de courages abatus en d'autres lieux, si avec la diligence on ne leur oste le moyen de se prevaloir du temps. Ils concluoyent que Monseigneur avec les deux tiers de l'armee les devoit suyvre : ce que faisant il n'y avoit doute qu'en bref on ne forçast les Chefs de se renfermer pour refuge en quelque mauvaise place, qui seroit l'achevement de la guerre. Autres apres opinerent en ceste sorte : disans que l'un des principaux fruicts de la victoire

---

[1] A 6 km au sud-ouest de Thouars. C'est au siège de Fontenay-le-Comte que La Noue sera blessé : il perdra son bras.
[2] Armand de Clermont, seigneur de Piles. Vaillant chef protestant qui sera tué à la Saint-Barthélemy.
[3] Il s'agit de Gaspard Saulx-Tavannes.
[4] *Remarquable consultation entre les principaux Capitaines d'icelle armee : & quelle fut leur resolution.*
[5] V. *supra* note 3 p. 727.

obtenue, ils le moissonnoyent à present par la conqueste des villes, en ayant ja gagné six en dix jours. Que c'estoit là où il faloit s'attacher & essayer d'avoir les autres, veu le grand estonnement qui estoit en icelles, & que les Huguenots ne se contiendroyent jamais tant qu'ils auroyent des retraites, & que les privant ils perdroyent la volonté de se remuer. Qu'il ne restoit plus que quelques villes de Xaintonge[1] & Angoulmois[2] en ce quartier là, qui ne pouvoyent resister plus de deux mois aux efforts de l'armee victorieuse, & au bon heur de Monseigneur : & qu'apres, la Rochelle, se voyant [692] desnuee de couverture, trembleroit. Quant aux restes de l'armee desfaite, où les Princes & l'Admiral s'estoyent jettez à sauveté, tout cela s'en alloit fuyant & se dissiperoit de soy-mesmes : & que pour en haster l'execution, on pourroit envoyer apres deux mille chevaux, & deux mille harquebusiers, & faire eslever toutes les forces des provinces où ils s'arresteroyent, & cependant mander querir promptement artillerie & munitions pour parachever leur dessein, lequel estant bien executé seroit une playe mortelle aux Huguenots qui ne battoyent plus que d'une aisle. De ces deux opinions, ceste-ci qui estoit la moins bonne (comme l'experience le monstra depuis) fut suyvie.

JE me recorde qu'estant prisonnier[3], ainsi qu'on me menoit vers le Roy Charles à[4] Tours, en passant par Loudun, feu M. le Cardinal de Lorraine, qui y estoit, me fit dire qu'il desiroit parler à moy. L'estant allé trouver il m'usa de fort honnestes langages : puis venant à discourir des affaires militaires (comme c'estoit un Prince qui ne les ignoroit) il me dit que la cause de la perte de l'Admiral, & de ceux de son parti, avoit esté le siege de Poictiers, & qu'il avoit ouï dire à son frere qu'on ne se devoit attaquer à une grande place bien fournie, quand lon poursuyvoit un plus grand bien. Ce que nous faisions alors, d'autant que l'armee du Roy estoit sans vigueur & demi dissipee, & que nous eussions peu aller jusques à Paris sans trouver resistance. Mais que nous lui avions donné temps de se refaire, & nous prendre quand nous estions demi desfaits. Je lui respondis, Monseigneur je croy que nostre erreur vous admonnestera de n'en faire un pareil. Nous-nous en donnerons bien garde, repliqua-il. Certes ni l'un ni [693] l'autre ne pensoit à ce qui survint depuis, & quand les effects en apparurent, je conu bien que nostre exemple leur avoit bien peu profité, & qu'ils n'avoyent laissé de broncher à la mesme pierre.

---

[1] V. *supra* note 4 p. 707.
[2] L'Angoumois est province qui correspond actuellement au département de la Charente.
[3] La Noue est capturé à Moncontour mais le duc d'Anjou lui rendra sa liberté, comme il le fera aussi pour le seigneur d'Acier et plusieurs centaines de Français.
[4] *Devis entre M. le Cardinal de Lorraine & le sieur de La Nouë sur le fait precedent.*

OR eux pensans espouvanter Sainct Jean, firent d'abordee une batterie avec sept ou[1] huit pieces : à quoy ils employerent toutes leurs munitions, sans faire bresche qui valust, & cependant qu'ils en attendoyent d'autres, les assiegez se renforçoyent de courage & de rempars. Ainsi battant piece à piece deux mois s'escoulerent, & apres avoir perdu beaucoup d'hommes, mesmement par la rigueur de l'hyver, en fin la ville se rendit par composition, qu'ils estimoyent devoir emporter en huit jours. La resistance qu'elle fit releva les affaires de ceux de la Religion : ce qui acquit grande renommee au Seigneur de Pilles[2], pour le remarquable service qu'il leur fit. Monsieur l'Admiral m'a autrefois dit, qui si on eust vivement poursuyvi Messieurs les Princes, & lui, quand ils s'acheminerent en Gascongne avec le reste de leur armee, qu'ils estoyent en danger de se perdre, veu mesmes qu'en passant par le païs de Perigort, & d'autres endroits difficiles, les païsans & les petites garnisons leur avoyent fait beaucoup de dommage, pource qu'ils n'avoyent que cavallerie, non moins harassee qu'estonnee. Mais que le temps qu'ils eurent de se rafraischir, fortifier d'infanterie, & de butiner dans le bon païs où ils allerent, restaura les courages & l'espoir de tous. Voila comment Sainct Jean aida à reparer en quelque sorte les ruïnes que Poictiers & Montcontour avoyent faites. Et assez ordinairement void-on avenir que ceux qu'on pense qui doyvent verser par terre rencontrent quelque ap- [694] puy inopiné, qui leur aide à se redresser : ce qui sert pour moderer la fierté du vainqueur, & enseigner aux vaincus, qu'il y a quelque remede, voire aux choses desesperees, lequel ne se trouvant en la vertu humaine se trouve en la bonté divine.

ꝏꝏ

QUE LA VILLE DE LA ROchelle ne servit pas moins à ceux de la Religion, qu'avoit fait Orleans aux troubles passez.

LES villes qui sont comme les apuis, non seulement des armees, mais aussi des[3] guerres, doyvent estre puissantes & abondantes, à fin que, comme de grosses sources, dont decoulent de gros ruisseaux, elles puissent fournir les commoditez necessaires (& à elles possibles) à ceux qui ne les peuvent avoir d'ailleurs. Ceci à fait dire à quelques Catholiques qu'ils n'estimeroyent pas les Huguenots trop lourdauts, dautant qu'ils avoyent tousjours esté soigneux & diligens de s'aproprier de tres-bonnes retraites. Nous leur avions

[1] *Succes du siege de S. Jean d'Angeli.*
[2] V. *supra* note 1 p. 738.
[3] *Combien les villes sont necessaires aux armees & guerres.*

osté, disoyent ils, Orleans[1], pource que nous ne voulions pas que de si pres ils vinssent muguetter nostre bonne ville de Paris : mais les galans n'ont pas laissé d'attrapper la ville de la Rochelle, qui ne leur servira pas moins. Ceste-ci n'est pas si grande ne si plaisante que[2] l'autre[3] : elle a pourtant d'autres choses, qui recompensent bien ces defauts, dont la principale est sa situation maritime, qui est une voye & une porte qui ne se peut fermer qu'avec une despense incomparable, & par où toutes provisions lui vienent en abondance. A deux lieuës dans la mer y a des Isles fertiles, qui branslent sous sa faveur. Le peuple de la ville est [695] autant belliqueux que trafiqueur : les Magistrats prudens, & tous bien affectionnez à la Religion reformee. Quant à la fortification on a conu par espreuve quelle elle est, qui me gardera d'en parler davantage : je confesseray bien qu'Orleans, quand on est fort en campagne, est un lieu plus propre pour assaillir, mais estant question de se defendre, la Rochelle est beaucoup plus utile. Il y en a qui disent que le peuple qui y habite est rude quoy qu'il en soit, si peut-on affermer qu'il est loyal : & le mesme se dit du Namurois[4], qu'il est rude & loyal. Quand les desfauts qui se retrouvent en une cité, ou en un personnage sont beaucoup moindres que les bonnes qualitez, on doit passer cela legerement.

LE secours que Messieurs les Princes reçeurent de elle en ceste troisiéme guerre a[5] fait conoistre que c'est une bonne boutique & bien fournie. Ce que je n'allegue pas pour donner matiere aux grandes villes de se glorifier, ains plustost pour les inciter à louër Dieu de leur avoir eslargi abondance de commoditez. Car quiconque s'esleve est rabaissé tost ou tard. Entre celles qui s'en tirerent ceste-ci est à remarquer, c'est qu'elle equipa & arma quantité de vaisseaux, qui firent plusieurs riches prises, dont il revint de grands deniers à la cause generale : car encor'qu'on ne prist alors que le dixieme pour le droit d'Admirauté, on ne laissa d'en tirer de profit plus de trois cens mille livres. Depuis, aux guerres qui se recommencerent l'an CIↃ IↃ LXXIIII[6], la necessité contraignit de prendre le cinquiéme : & pensoit-on que cela rebuteroit les gens de mer d'aller cercher avec tant de hazards leur avantures : toutesfois cest exercice leur estoit si friand qu'ils ne desisterent pour l'excessiveté de ce tribut, encores que sou- [696] vent il advint qu'aux proyes, que leurs griffes avoyent atrapees, les ongles de la picoree terrestre donnassent de terribles pinçades. Par ceci peut-on voir combien de richesses[7]

---

[1] Ayant perdu Orléans, les réformés firent de La Rochelle leur quartier général.
[2] *Commodité de la Rochelle.*
[3] V. P. Rambeaud, « L'Amiral à La Rochelle, l'union du ciel et de la terre », dans M. Acerra et G. Martinière, *Coligny, les protestants et la mer*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1997, pp. 131-143.
[4] Namur se situe à une soixantaine de km au sud-est de Bruxelles.
[5] *Quel aide la Rochelle a fait aux Princes & aux affaires de la guerre.*
[6] 1574. La cinquième guerre civile débute cette année-là.
[7] *Commoditez des guerres qui se font par mer : & des abus qui s'y commettent.*

vienent en un païs par la guerre de la mer. Or si celle de terre est juste, aussi doit estre celle-ci. Toutesfois, quand on vient à examiner plusieurs actions particulieres d'icelle, on trouve qu'ils s'y commet des abus merveilleux (au moins parmi nous) car la pluspart de ces avanturiers mettent peu de diference entre les amis & ennemis : & plusieurs fois s'est veu l'ennemi pauvre recevoir misericorde, & l'ami riche estre desvalisé & jetté dedans les ondes, eux presumans par le vice de cruauté cacher celui d'avarice. Mais le ciel, qui a des yeux & une bouche, ne laisse pas apres avoir veu ces inhumanitez secrettes d'en faire des manifestations publiques, & davantage d'en precipiter justement aucuns dans les propres abysmes où ils avoyent enseveli injustement le trafiqueur innocent. Ceci soit dit sans faire injure à ceux qui legitimement s'employent en leur vocation : c'est à ceux qui ont une affection de desordonnee de piller le monde à qui mon propos s'adresse. J'ay entendu par les Espagnols qui estoyent à la desfaite de M. de Strosse[1], que la moitié de son armee estoit composee de coureurs ou pilleurs de mer, lesquels l'abandonnerent au besoin, le laissant perir à leur veuë, avec la plus part des braves hommes qui le suyvirent au combat : & s'esbahissoyent que de quarante navires qui l'acompagnoyent, n'y en avoit que six ou sept qui eussent combatu. Mais comme ils prisoyent beaucoup la valeur de ceux-ci, aussi blasmoyent-ils de mesme la lascheté des autres : encor qu'elle leur fust profitable. Ceci nous monstre que les affections de bu- [697] tiner & les affections de combatre produisent de differens effects. Quant à moy, je regretteray tousjours ce magnanime Capitaine, qui estoit mon tres-bon ami : lequel vivant & mourant a honnoré nostre France.

QU'EN NEUF MOIS L'AR-mee de Messieurs les Princes fit pres de trois cens lieuës tour-noyant quasi le Royaume de France : & de ce qui lui succe-da en ce voyage[2].

[1] En 1581, Catherine de Médicis le charge de soutenir Antoine I[er] de Portugal qui veut garder le trône du Portugal et qui a pour rival Philippe II. Ainsi, Strozzi part avec une flotte composée d'un grand nombre de corsaires, se battre contre les Espagnols. Mais il sera tué à la bataille des Açores en 1582. Brantôme dit aussi qu'il n'a pas été soutenu par ses hommes : « En son combat naval il fut très-mal assisté. Lorsqu'il vist venir l'armée que conduisoit le marquis de Sainct-Croix, il eut telle envie d'aller à luy, plustost que le marquis à luy, […] et, sans autrement temporiser, vint cramponner l'admiral, et combatirent main à main longuement. Mais, estant blessé d'une grande mousquetade à la cyusse, et assez près du genouil, ses gens s'en effroyarent, et se mirent à ne rendre plus de combat : si bien que l'Espaignol entra dedans fort aisément, et s'estant saisy de luy, le menarent au marquis de Sainct-Croix, qu'on dict que, l'ayant vu en si piteux etast, dist […] qu'on le paracheva : ce qu'on fit, en luy donnant deux coups de dague, et le jettant dans la mer ». V. Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1873, t. VI, p. 88. Ajoutons que si La Noue mentionne la mort de Strozzi, c'est qu'il écrit ce discours après 1582.

[2] Les armées réformées reprennent des forces durant l'hiver 1569 dans le sud-ouest de la France ; puis elles empruntent un trajet qui les fait passer par Toulouse, par le Midi, la vallée du Rhône, jusqu'à arriver à La Charité.

IL estoit force que Messieurs les Princes & Admiral apres leur route s'esloignassent de[1] l'armee victorieuse, tant pour leur seureté que pour autres raisons, qui ont esté touchees, comme en passant, qui fut un conseil qui leur profita à cause de l'imprudence des Catholiques, lesquels laissans rouler, sans nul empeschement, ceste petite pelote de neige, en peu de temps elle se fit grosse comme une maison. Car l'authorité de Messieurs les Princes attiroit & esmouvoit beaucoup de gens : la prevoyance & les inventions de M. l'Admiral faisoyent executer choses utiles : & le corps des Reitres, qui estoit encores de trois mille chevaux, donnoit reputation à l'armee. Ils souffrirent beaucoup, jusques à ce qu'ils fussent en la Gascongne, où ils se renforcerent d'harquebusiers, dont ils avoyent tresgrand besoin : mesmement pour garantir la cavallerie des surprises de nuict, qui sont fort communes en ces quartiers-là, pour la voisinance des villes & chasteaux. On les entremesleroit parmi les cornettes de Reitres, & autres troupes Françoises : de maniere que tant es païs larges que couverts ils estoyent tousjours preparez pour se defendre. Quand on donne à [698] un grand Chef de guerre du temps pour enfanter ce que son entendement a conçeu, non seulement il reconsolide les vieilles blessures, ains il redonne force aux membres qui avoyent langui. Pour ceste occasion le doit-on divertir & embarrasser tousjours, pour rompre le cours de ses desseins. Le plus long sejour que ceste demi armee fit fut vers les quartiers d'Agenois & de Montauban, où elle passa quasi tout l'hyver, & par le bon traitement qu'elle y reçeut se refirent comme de nouveaux corps aux hommes. A ceci doyvent regarder ceux qui ont les charges militaires, & ne faire pas comme les avares laboureurs, lesquels pour ne donner jamais relasche à leurs terres les rendent steriles : aussi quand pour accroistre leur gloire ils harassent leurs soldats sans les rafraischir, ils les accablent. Car si le seul vent de Bize & l'humidité de la Lune[2] use les pierres, combien plus seront usez par ces rigueurs & tant de travaux les corps delicats des hommes ? La meilleure reigle est de bien s'employer au beau temps, & au fascheux prendre un peu de repos : n'estoit qu'une forte necessité contraignist au contraire. En ce voyage, la reigle de Hannibal en Italie fut tresbien pratiquee[3], qui estoit de jetter en proye le païs ennemi aux siens, quand l'occasion requeroit qu'ils fussent contentez :

---

[1] *Par quels moyens l'armee des Princes se redressa.*

[2] L'humidité est, à cette époque, une des propriétés supposées de la lune : « […] on peut conclure desja ceci de la lune qui est illustree de la lueur du soleil, sçavoir est, que quand elle est du tout pleine, elle eschauffe quelque peu & desseiche, si legerement, qu'à bon droit on la peut dire encore chaude & humide. […] la lune nouvelle est froide & humide […] ». V. L. Joubert, *Traitté de la peste composé en latin par M. Laurent Joubert* […]. *Traduits fidelement en françois par Guillaume des Innocents*, Par Jean Lertout, 1581, pp. 27-28.

[3] La Noue évoque probablement l'épisode où Hannibal, après avoir traversé avec son armée les Alpes pendant quinze jours, décide de camper assez longtemps afin de permettre aux soldats de reprendre leurs forces. Ce fait est noté par Polybe, *Les cinq premiers livres des histoires,* Par Jan de Tournes, 1558, p. 99, et par Tite-Live, *La troisiesme decade*, Chez Jaques du Puis, A Paris, 1580, p. 13 v°.

car qui voulut se hazarder, il ne manqua de moyens, tant l'abondance regnoit en ces Provinces.

LES premieres forces qui se joignirent ausdits Princes furent celles du Comte de[1] Montgommeri, revenans victorieuses de Bearn, qui fut certes un brave exploit, qui est amplement descrit par les historiens : car par diligence il prevint l'armee de M. de Terride, qui assiegeoit Navarrins, ja harassee par le long temps qu'elle [699] avoit là sejourné, & ne faut pas demander s'il fut bien caressé à son retour. Sur la fin de l'hyver ils s'acheminerent vers Thoulouse, où il se commença une façon de guerre tres-violente pour les bruslemens qui furent permis, & seulement sur les maisons des gens de la cour de Parlement. La cause estoit (disoit-on) pource qu'ils avoyent tousjours esté tres-aspres à faire brusler les Lutheriens & Huguenots. Aussi pour avoir fait trancher la teste au Capitaine Rapin[2], gentilhomme de la Religion, qui leur portoit l'Edict de la paix de la part du Roy. Il trouverent ceste revanche bien dure : neantmoins on dit qu'elle leur servit d'instruction pour estre plus moderez à l'avenir, comme aussi ils se sont monstrez tels. Ceste compagnie est des plus notables de ce Royaume, & pleine de gens doctes : mais elle auroit besoin de plus de mansuetude. Monsieur le Mareschal d'Anville estoit alors dans ladite ville avec de bonnes forces, & estoit mordu des calomniateurs qui l'accusoyent d'avoir intelligence avec son cousin l'Admiral : cependant en tout le voyage nul ne fit si vivement la guerre à l'armee des Princes que lui, & leur desfit quatre ou cinq compagnies de chevaux. C'est chose asseuree que ce bruit estoit faux, & le sçay bien, quoy qu'on ait veu depuis arriver.

L'armee donna jusques à la Comté du Roussillon, où il fut fait du saccagement, encor[3] qu'elle appartinst aux Espagnols. De là elle tira tout au long du Languedoc, & estant approchee du Rhosne, M. le Comte Ludovic le passa avec partie des forces de l'armee, pour assaillir quelques places. Mais la principale intention des Chefs estoit pour tirer infanterie du Dauphiné, pour rengrossir le corps, comme aussi ils avoyent pensé faire de [700] Gascongne & de Languedoc, lequel desir ne se peut bien effectuer : car quand les soldats venoyent à entendre que c'estoit pour s'acheminer vers Paris, & au cœur de la France, & qu'apres ils se representoyent les miseres qu'eux & leurs compagnons, qui estoyent demourez, avoyent souffertes l'hyver passé, chacun suyvoit cela comme un mortel precipice, & aimoyent sans comparaison mieux demourer à faire la guerre en leur païs. Toutesfois encore ramasserent-ils

---

[1] *Des forces qui se joignirent à celles des Princes*.

[2] Philibert de Rapin est envoyé par le roi à Toulouse, en 1568, amenant avec lui l'édit de pacification. Mais le parlement donne l'ordre de l'arrêter, l'accuse d'avoir participé à l'organisation de la prise de la ville, et le décapite. V. De Thou, *Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou,* 1564-1570, A Londres, 1734, t.V p. 417.

[3] *Voyage de l'armee des Princes.*

plus de trois mille harquebusiers deliberez d'aller partout, qui se disposerent par regimens : mais tous estoyent à cheval. La necessité les contraignit à ce faire pour la longueur du chemin, & la rigueur de l'hyver : & combien que ceci causast quelquesfois de l'embarrassement, si en vint-il de l'utilité, en ce que survenans les occasions, on avoit tousjours son infanterie gaillarde & fraische, n'y ayant gueres de maladies parmi elle, dautant qu'elle estoit tousjours bien logee & bien traitee. M. l'Admiral, qui estoit fort experimenté aux affaires, voyoit bien, encores que la paix se negotiast, qu'il estoit bien mal-aisé d'en obtenir une bonne, qu'on ne s'approchast de Paris : & sçachant aussi que delà la riviere de Loire il trouveroit faveur & aide, il hastoit la voyage : mais la difficulté de passer les montagnes des Sevenes[1] & du Vivarets[2] donna quelque retardement : & encor plus sa maladie qui lui survint à S. Estienne de Forest, qui le cuida emporter. Cela avenant paraventure que changement de conseil s'en fust ensuivi : parce qu'ayant perdu le gond, sur lequel la porte se tournoit, malaisément en eust-on peu trouver un semblable. Il est vray que M. le Comte Ludovic estoit un brave Chef, & bien estimé des François : mais pourtant n'avoit-il pas acquis [701] l'authorité de l'autre, ne son experience : & ne sçaurois affermer s'il fut mort, si on eust continué la carriere, ou non. En fin Dieu lui envoya guerison, au grand contentement de tous : apres laquelle l'armee marcha si legerement, qu'en peu de temps elle arriva en Bourgongne à René le Duc[3].

LA se cuida donner une terrible sentence pour la paix, qui ne fut toutesfois que[4] bonne pour l'avancer. M. le Mareschal de Cossé, qui commandoit à l'armee du Roy, avoit eu charge expresse de lui d'empescher que celle des Princes n'approchast de Paris, mesme de la combatre, s'il voyoit le jeu beau : ce qui le fit accoster d'elle en deliberation de ce faire. L'ayant trouvé placee en assez forte assiete, il la voulut oster de ses avantages, avec son artillerie, dequoy les autres estoyent despouvreus, & par attaques d'harquebuserie de leur faire quitter certains passages qu'ils tenoyent. Un seulement fut abandonné du commencement, & là se firent de grosses charges & recharges de cavallerie, où les uns & les autres furent à leur tour poursuyvis. Les Capitaines qui attaquerent les premiers du costé des Catholiques furent Messieurs de la Vallete, de Strosse, & de la Chastre[5], qui se porterent bien. Ceux qui soustindrent de la part des Huguenots, furent M. de Briquemaut[6] Mareschal de camp, le

---

[1] Les Cévennes.
[2] Le Vivarais, partie du Massif Central, s'étend sur les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire.
[3] L'armée huguenote combat les troupes du maréchal de Cossé à Arnay-le-Duc le 27 juin 1570 et en sort victorieuse.
[4] *Rencontre des deux armees à René le Duc.*
[5] Claude de la Chastre (1536?-1614), maréchal de France.
[6] V. *supra* note 1 p. 732.

Comte de Montgommeri, & Genlis. Et en ceste action Messieurs les Princes, encor tres-jeunes, firent voir par leur contenance le desir qu'ils avoyent de combatre, dont plusieurs jugerent que quelque jour ce seroyent d'excellens Capitaines. En fin, les Catholiques voyans la difficulté de forcer leurs ennemis, se retirerent à leur logis, comme aussi firent les Princes, qui apres avoir consideré que le sejour leur estoit nuisi [702] ble, aussi qu'ils manquoyent de poudres, s'acheminerent à grandes journees vers la Charité & autres villes qui tenoyent leur parti, pour se remunir des commoditez necessaires.

PEU apres la trefve se fit entre les deux armees, à laquelle succeda la paix, qui fut[1] occasion que chacun mit les armes bas. Ce fut une grande fatigue d'avoir esté si long temps en campagne par chaud, par froid, & chemins difficiles, & quasi tousjours en terres ennemies, où les propres païsans faisoyent autant la guerre que les soldats, qui sont inconveniens où se trouva plusieurs fois ce grand Chef Annibal, quand il fut en Italie. Alors est-ce une belle eschole de voir comment on accommode les conseils à la necessité. Du commencement tels labeurs sont si odieux, qu'ils font mumurer les soldats contre leurs propres Chefs : puis quand ils se sont un peu accoustumez & endurcis à ces penibles exercices, ils vienent à entrer en bonne opinion d'eux-mesmes, voyans qu'ils ont comme surmonté ce qui espouvante tant de gens, & principalement les delicats. Voila quelles sont les belles galleries & les beaux promenoirs des gens de guerre, & puis leur lict d'honneur est un fossé où une harquebusade les aura renversez. Mais tout cela à la verité est digne de remuneration & de loüange, mesmement quand ceux qui marchent par ces sentiers, & souffrent ces travaux, maintienent une cause honneste, & en leurs procedures se monstrent pleins de valeur & modestie.

OR si quelqu'un en ces lamentables guerres a grandement travaillé & du corps & de[2] l'esprit, on peut dire que ç'a esté M. l'Admiral : car la plus pesante partie du fardeau des afaires & des peines militaires, il les a sou- [703] stenues avec beaucoup de constance & de facilité, & s'est aussi reveremment comporté avecques les Princes ses superieurs, comme modestement avecques ses inferieurs. Il a tousjours eu la pieté en singuliere recommandation, & un amour de justice, ce qui l'a fait priser & honnorer de ceux du parti qu'il avoit embrassé. Il n'a point cerché ambitieusement les commandemens & honneurs : ains en les suyvant on l'a forcé de les prendre pour sa suffisance & preud'hommie. Quand il a manié les armes, il a fait conoistre qu'il estoit tres-entendu, autant que Capitaines de son temps, & s'est tousjours exposé courageusement aux perils. Aux adversitez on l'a remarqué plein de magnanimité &

[1] *De la troisieme paix.*
[2] *Des deportemens de M. l'Admiral durant les trois premieres guerres civiles.*

d'invention pour en sortir, s'estant tousjours monstré sans fard & parade. Somme, c'estoit un personnage digne de restituer un Estat affoibli & corrompu. J'ay bien voulu dire ce petit mot de lui en passant, car l'ayant conu & hanté, & profité en son eschole, j'auroye tort si je n'en faisois une veritable & honneste mention.

DES CAUSES DE LA TROI-siéme paix : la comparaison d'icelle avec les precedentes : & si elles ont esté necessaires.

NULLE des trois guerres civiles n'a esté de si longue duree que ceste-ci, qui[1] continua deux ans entiers, là où la premiere fut d'un an, la seconde de six mois, & beaucoup ont opinion que si ceux de la Religion ne se fussent raprochez de Paris, qu'elle n'eust esté si tost parachevee. De laquelle experience ils ont tiré ceste regle que pour obtenir la paix il faut apporter la guerre pres de ceste puissante cité. J'estime que ceste cause fut une des principales pour l'avancer, [704] pource que les coups qui menacent la teste donnent grande aprehension. Les estrangers des Catholiques ayans aussi consumé innumerables deniers, en avoyent laissé telle disette, qu'on ne sçavoit comme fournir à leurs soldes[2]. Ruïnes & pilleries aussi se faisoyent de toutes parts. Davantage il sembloit que le bon-heur voulust relever ceux qui avoyent esté atterrez. Car l'armee des Princes avoit fait une brave teste à celle du Roy à René le Duc[3]. La Gascongne, le Languedoc, & le Dauphiné menoyent la guerre plus forte qu'auparavant. Le païs de Bearn avoit esté reconquis, & en Poictou & Xaintonge ceux de la Religion eurent de tres-bonnes avantures, en ce que les deux vieux Regimens furent desfaits, & plusieurs villes prises. Tout cela ramassé avecques d'autres occasions secrettes & particulieres disposerent le Roy & la Roine à condescendre à la paix, laquelle fut publiee au mois d'Aoust[4]. Ceux de la Religion, la desiroyent aussi grandement & en avoyent besoin : pource que n'ayans un escu pour contenter leurs Reitres, la necessité en quoy ils estoyent, les eust contrains d'abandonner Messieurs les Princes : ce qu'ils leur firent entendre par le Comte de Mans-feld. Et se voyans approchez de leur païs, il estoit à craindre qu'ils ne s'y resolussent. Cela avenant, c'estoit la ruïne de leurs affaires. Plusieurs autres

---

[1] *Diverses causes de ceste troisiéme paix : tant au regard d'un parti que de l'autre.*

[2] La guerre a coûté très cher au roi : « […] 18 millions de livres par an, pour des recettes qui, en temps ordinaires, tournent autour de 13 millions, mais qui sont bien inférieures lorsque les impôts rentrent mal ». V. A. Jouanna, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Robert Laffont, Paris, 1998, p. 184.

[3] Arnay-le-Duc. V. *supra* note 2 p. 745.

[4] L'édit de Saint-Germain est signé le 8 août 1570. Il « […] restitue une liberté de culte limitée : dans les maisons des seigneurs haut-justiciers, dans les lieux où ils étaient pratiqués jusqu'au Ier août 1570 et dans les faubourgs des deux villes par gouvernement […]. Les réformés retrouveront leur charges et biens […] ; pour la première fois, ils obtiennent des "places de sûreté", quatre pour deux ans : La Rochelle, Cognac, La Charité-sur-Loire et Montauban ». V. A. Jouanna, *op. cit.,* p. 185.

incommoditez que je n'allegue pressoyent, à ce poinct : & entre autres les desreiglemens de nos gens de guerre estoyent tels que on n'y pouvoit remedier. De sorte que M. l'Admiral (qui aimoit la police & haïssoit le vice) a dit plusieurs fois depuis qu'il desireroit plustost mourir que de retomber en ces confusions, & voir devant ses yeux commettre tant de maux. Somme que la paix fut acceptee [705] sous des conditions tolerables, & adjousta lon pour la seureté d'icelle, ce qu'on n'avoit osé demander ne sçeu obtenir aux autres, à sçavoir quatre villes.

LE commencement de la negotiation fut apres le siege de Sainct Jean d'Angely, où[1] furent employez les Seigneurs de Thelligny & Beauvais la Nocle[2], gentils-hommes ornez de plusieurs vertus, qui s'en acquitterent fidelement : & si auparavant les Catholiques eussent offert à ceux de la Religion (lors qu'ils estoyent en mauvais termes) des conditions moindres, je cuide qu'ils les eussent acceptees. Mais quand ils virent que ils ne vouloyent leur permettre nul exercice de la Religion, ains seulement une simple liberté de conscience, cela les mit au desespoir, & leur fit faire de necessité vertu. Et comme le temps apporte des mutations, celles qui survindrent se tournerent en leur faveur, si bien que leurs courages en furent relevez, & leurs esperances fortifiees. Le meilleur temps, pour traiter une paix, est quand on a l'avantage de la guerre. Mais ordinairement cela enfle de telle sorte qu'on n'en veut point ouïr parler : si est-ce tost ou tard le Roy fit sagement de l'accorder, car la continuation de la guerre lui ostoit ses plaisirs, ruïnoit l'obeissance & amour qui lui estoit deuë, fourrageoit son païs, espuisoit ses finances, & consumoit ses forces. Mais le Roy d'Espagne n'a pas fait ainsi en Flandres, dira quelcun. Vrayement, respondra un autre, il n'y a pas beaucoup gaigné : & paravanture qu'en fin, pour donner quelque surseance à ces fascheuses tragedies, il suyvra le mesme conseil qu'ont pris ses voisins.

OR comme ainsi soit que la paix ait esté necessaire à ceux de la Religion, toutesfois[3] ce mal-heur est qua- [706] si tousjours avenu qu'elles n'ont pas beaucoup duré, mesmes n'ont pas esté establies selon les conventions faites. Je parleray de la premiere, bastie devant Orleans, qui dura quatre ans & demi, laquelle n'estoit pas si avantageuse pour eux, à beaucoup pres, qu'estoit l'Edict de Janvier[4]. Mais il ne s'ensuit pas pourtant qu'elle ne fut acceptable alors : car leurs affaires n'estoyent en tel estat qu'ils l'eussent deu refuser, & le temps fit conoistre depuis le fruict qu'elle apporta. La concorde, les bonnes moeurs, & l'obeissance aux loix, avoyent desja pris un si bon cours parmi l'universel de la France,

---

[1] *En quel temps lon commença à traiter la paix : & ce que on peut remarquer sur cela.*
[2] V. *supra* note 3 p. 680.
[3] *Considerations de ces premieres pacifications des guerres civiles.*
[4] V. *supra* note 1 p. 640.

qu'elle en estoit toute reparee : mais la discorde, ayant jetté ses menees secrettes, la troubla. Quant à la seconde[1], ce fut paix, & non paix : & n'en eut que le nom seulement, mais en effect ce fut une guerre couverte. On la peut appeler le salaire de l'imprudence des Huguenots, en ce qu'apres avoir esté suffisamment advertis qu'elle seroit tres-mauvaise, ils ne laisserent de la recevoir. La troisiéme fut fort desiree[2], à cause des ruïnes survenues, des necessitez presentes, & que chacun estoit las de travailler & souffrir. Or comme le François est impatient, il accommode les guerres à son humeur. Et dautant que les conditions estoyent esgales ou plus grandes que les precedentes, à mon avis elle devoit estre suportable à ceux de la Religion, veu aussi qu'il n'y avoit moyen d'en avoir de meilleures. Et pour les deux annees qu'elle dura, peu s'en peuvent plaindre, sauf quand la rupture d'icelle arriva : car ce fut un acte horrible, qui merite d'estre enseveli[3]. Maintenant, qui considerera ces paix en leur droite observation, je pense qu'il jugera que ce remede estoit utile & necessaire à tous : mais qui voudra regarder à leurs fins, il ne se [707] pourra garder de les nommer Paix masquees. Et ceci en a rendu aucuns si farouches qu'ils croyent qu'il y a tousjours du poison caché sous le beau lustre de cest or. Il s'en est desja fait en France six generales, comme il se fit aux guerres civiles de la maison de Bourgongne & d'Orleans : mais tant les unes que les autres ont esté enfreintes. Mais la septiéme qui s'accorda à Arras[4] fut durable, & aida à redresser la France. On pourroit par cest exemple inferer que nostre septiéme devra aussi estre bonne : combien qu'il seroit à desirer qu'on ne vinst à ces termes, parce que le souhait semble impertinent de vouloir tomber en maladie, pour jouïr apres d'une parfaite santé. Dieu y vueille pourvoir ainsi qu'il lui plaira. Certes un chacun se doit mettre devant les yeux (quand il void le Royaume embrasé de guerres) son ire & son courroux, & plustost à l'encontre de soy, que contre ses ennemis : car les uns disent, ce sont les Huguenots, qui par leurs heresies excitent ces vengeances sur eux. Les autres repliquent : ce sont les Catholiques, qui par leurs idolatries les attirent. Et en tels discours nul ne s'accuse. Cependant la premiere chose qu'on doit faire, c'est d'examiner & accuser en ces calamitez universelles ses propres imperfections, à fin de les amender, & puis regarder la coulpe d'autrui. Et quand nous voyons une fausse & courte paix, nous devons dire que nous ne meritons pas d'en avoir une meilleure, pource que (comme dit le proverbe) quand le pont est passé on se moque du Sainct, & la pluspart retournent à leurs vanitez & ingratitudes acoustumees.

---

[1] L'édit d'Amboise, v. *supra* note 4 p. 680
[2] L'édit de Longjumeau, v. *supra* note 3 p. 700.
[3] La Noue évoque le massacre de la Saint-Bartélemy.
[4] La paix d'Arras (signée en décembre 1482) met fin au long combat entre les rois de France et les ducs de Bourgogne qui a duré plus de cinquante ans.

C'EST pourtant une affection loüable de desirer la paix, j'entens une bonne (car les[1] mauvaises sont de [708] vrais coupe-gorges) d'autant que par icelle, il semble que la pieté & la vertu reprenent vie : comme au contraire les guerres civiles sont les boutiques de toutes meschancetez, qui font horreur aux gens de bien. Autresfois il s'en est trouvé de tous les deux partis qui ne prenoyent gueres de plaisir à en ouïr parler : car les uns disoyent, Que c'estoit chose indigne & injuste de faire paix avec des rebelles, heretiques, qui meriteroyent d'estre grievement punis, & persistoyent en leur dire, jusques à ce que lon les guerist de ceste maladie en ceste sorte. Si c'estoyent gens d'espee, on leur enjoignoit d'aller les premiers à un assaut, ou à une rencontre, pour occire ces meschans Huguenots : dequoy ils n'avoyent pas tasté une couple de fois qu'ils ne changeassent vistement d'opinion. Quand aux autres qui estoient d'Eglise, ou de robbe longue, en leur remonstrant qu'il estoit necessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs rentes pour payer les gens de guerre, ils concluoyent à la paix. Bref, quelque couverture qu'ils prissent, fust de pieté ou de justice, leurs passions estoyent inhumaines. Autres aussi y a eu parmi ceux de la Religion, qui ne rejettoyent pas moins la paix qu'eux, disans que ce n'estoyent que trahisons : mais quand elles eussent esté tres-bonnes, ils en eussent dit autant, pource que la guerre estoit leur mere nourrice, & leur eslevement. Un bon moyen pour les ramener à raison estoit de proposer pour la necessité d'icelle de retrancher leurs gages, ou faire quelques emprunts sur eux. Alors en desiroyent-ils une prompte fin. Ostez à beaucoup de gens les profits & honneurs, alors jugeront-ils des choses plus sincerement. Et pour prendre conseil, en affaires de si grand poids, ceux qui plus craignent [709] Dieu, & qui sont plus revestus de prudence, doyvent estre choisis, dautant qu'ils preferent tousjours l'utilité publique à leurs commoditez & affections particulieres.

JE representeray aussi une autre maniere de gens qui indifferemment trouvoyent[2] toutes paix bonnes, & toutes guerres mauvaises : & quand on les asseuroit de les laisser en patience manger les choux de leur jardin & serrer leurs gerbes, ils couloyent aisément l'un & l'autre temps : deussent-ils encores aux quatre festes annuelles[3] recevoir quelque demie douzaine de coups de baston. Ils avoyent, à mon avis, empacquetté & caché leur honneur & leur conscience au fond d'un coffre. Le bon citoyen doit avoir zele aux choses publiques & regarder plus loin qu'à vivotter en des servitudes honteuses. Pour conclusion, en ces affaires ici, la raison nous doit servir de guide, laquelle nous admonneste de ne venir jamais aux armes, si une juste cause & grande necessité n'y contraint. Car la guerre est un remede tres-

[1] *Affections diverses de ceux qui desiroyent la guerre : & comment on y a pourveu.*
[2] *Contre ceux qui trouvoyent toutes paix bonnes & toutes guerres mauvaises.*
[3] L'Ascencion, la Toussaint, Pâques et la Pentecôte.

violent & extraordinaire, lequel en guerissant une playe en refait d'autres : pour ceste occasion n'en doit-on user qu'extraordinairement. Au contraire, doit-on tousjours desirer la paix : je di celle qui a presumption de fermeté, & qui n'est inique : car les fausses ne meritent pas de porter ce titre, ains plustost de pieges & de pippees, comme fut celle des seconds troubles. Les autres n'ont gueres moins valu, dira quelqu'un, dautant qu'elles ont eu peu de duree. Mon opinion n'est pas telle : car j'estime que jusques au temps qu'on les a rompues elles ont esté tres-utiles. Ce que l'experience a fait conoistre, & cest argument ne vaut non plus que si on disoit, Cestui-là a [710] esté meschant, pource qu'il n'a vescu que quinze ans. Mais je veux argumenter au contraire, & dire qu'elles ont esté bonnes, dautant qu'on ne les a souffertes avoir longue continuation : car si elles eussent esté nuisibles à ceux de la Religion, on les eust laissé avoir leur cours. Dieu vueille en donner une si bonne en France, tant deschiree de ruïnes, & destituee de bonnes mœurs, qu'elle puisse se renouveller en beauté : à fin qu'elle ne soit plus la fable des nations, ains un exemplaire de Vertu.

F I N

CARTE RELATIVE AU DISCOURS XXVI



Albon, Jacques d', maréchal de Saint-André (1505-1562) : Très proche d'Henri II, il devient maréchal de France dès 1547. Il prend Angoulême et Poitiers durant la première guerre de religion mais trouve la mort à la bataille de Dreux.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre (1518-1562) : Frère de Louis, prince de Condé, il combat avec les catholiques durant la première guerre de religion. Il est tué au siège de Rouen en 1562.

Bourbon, François de, duc de Montpensier (1539-1592) : De la branche cadette de la maison de Bourbon ; comme son père, Louis de Montpensier, il s'est battu contre les réformés : à Rouen en 1562, à Jarnac et Moncontour en 1569. À la mort de Henri III, il se rallie à Henri IV.

Châtillon, François, seigneur d'Andelot (1521-1569) : Frère cadet d'Odet, cardinal de Châtillon, et de Gaspard, amiral de Coligny. Grand défenseur de la réforme, il est colonel de l'infanterie et combat activement durant les guerres de religion. Il meurt à Saintes d'une fièvre que les réformés ont soupçonné avoir comme origine un empoisonnement.

Châtillon, Gaspard, amiral de Coligny (1519-1572) : Il devient le chef le plus important à la tête du parti huguenot, à la mort du prince de Condé en 1569. Après la paix de Saint-Germain qui met fin à la troisième guerre de religion, Coligny se rend à la cour, invité par le roi, et l'incite à soutenir les rebelles des Pays-Bas contre le roi Philippe II. Le camp des catholiques ne voit pas ce projet d'un bon œil : Coligny sera assassiné lors de la Saint-Barthélemy.

Châtillon, Odet, Cardinal de (1517-1571) : Frère de l'amiral de Coligny et de François d'Andelot. Clément VII le fait cardinal en 1534 ; il participe au Colloque de Poissy en 1561 avant de se convertir au protestantisme. En 1568, craignant pour sa vie, il se réfugie en Angleterre où il meurt en 1571.

Condé, Louis de Bourbon, prince de (1530-1569) : Frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Connu pour son courage et son « cœur de Lion » ainsi que le dit La Noue. Anti-Guise, il est probablement de ceux qui ont encouragé la conjuration d'Amboise. François II donne l'ordre, en 1560, de procéder à son arrestation et le prince aurait sans doute été exécuté sans la mort prématurée du roi. Il est tué par Montesquiou à Jarnac le 13 mars 1569.

Condé, Henri Ier de Bourbon, prince de (1552-1588) : Dès 1568, il combat avec son cousin Henri de Navarre. Il abjure sa foi après la Saint-Barthélemy, mais il reprend le combat activement, aux côtés des protestants, jusqu'à sa mort de maladie, à Saint-Jean-d'Angély.

Cossé, Timoléon de, comte de Brissac (1543-1569) : Fils aîné du maréchal de Brissac, il est proche de Charles IX qui le fait colonel de l'infanterie française. Il participe à la bataille de Saint-Denis, et à celle de Jarnac; il est tué au siège de Mussidan, en Périgord, alors qu'il a 26 ans.

Crussol, Jacques de, baron d'Assier (1540-1584) : Il est à la tête de l'armée huguenote pendant les trois premières guerres. Il est sauvé par son frère Antoine lors de la Saint-

Barthélemy ; après cet épisode tragique, il devient catholique et combat pour l'armée royale.

Durfort, Symphorien de, seigneur de Duras (1523-1563) : Gentilhomme protestant, colonel des légionnaires de Guyenne. Il vient soutenir le prince de Condé qui assiège Orléans en 1563, mais il est tué alors qu'il examine les fortifications de la ville.

Guise, François de Lorraine, duc de (1519-1563) : Il fait partie, ainsi que ses deux frères (le cardinal de Lorraine et le duc d'Aumale), du Conseil privé de François II. En 1562, il passe près de Wassy où il remarque qu'une célébration de culte a lieu, dans des conditions que l'édit de Janvier ne permet pas : le « massacre » qui a lieu marque le début des guerres civiles. Il y participera activement et sera tué durant le siège d'Orléans par Jean Poltrot de Méré, un gentihomme protestant.

Hangest, Jean de, seigneur d'Yvoy (?-1572) : En 1569, à la mort de son frère, il devient seigneur de Genlis. Il défend courageusement, en 1562, la ville de Bourges de l'armée catholique qui l'assaille. Faisant campagne en Flandres (aux côtés de La Noue), il est fait prisonnier par les Espagnols qui le tuent par la suite, en 1572, sur l'ordre du duc d'Albe.

Henri III (1551-1589) : il devient duc d'Anjou en 1565 et prend le commandement de l'armée royale en 1567, assisté par Montpensier, Saulx-Tavannes, Nemours et Cossé qui lui ont permis de gagner la bataille de Jarnac en 1569 au cours de laquelle le prince de Condé est tué. Il est élu roi de Pologne en 1573, et il y règnera jusqu'à la mort de Charles IX, où il rentre en France pour devenir à son tour, roi de France, en 1574.

La Rochefoucauld, François III, comte de (1521-1572) : Prince de Marcillac, seigneur de Verteuil, ce chef huguenot s'est marié avec Charlotte de Roye, la belle-sœur du prince de Condé. Il trouve la mort lors du massacre de la Saint-Barthélémy.

Lorraine, Charles, cardinal de (1525-1574) : Il exerce une grande influence (politique et religieuse) dans les affaires de la France ; il obtient un large pouvoir, lui et son frère le duc de Guise, à l'avènement de François II.

Lorraine, Claude de, marquis de Mayenne et duc d'Aumale (1526-1573) : Frère de François de Lorraine, duc de Guise, il est colonel général de la cavalerie légère et gouverneur de Bourgogne. Il trouve la mort au siège de La Rochelle.

Luxembourg, Sébastien de, duc de Penthièvre, vicomte de Martigues (?-1569) : Gouverneur de la Bretagne en 1564, colonel de l'infanterie de l'armée catholique, il est tué au siège de Saint-Jean-d'Angély.

Monluc, Blaise de (v. 1500-1577) : Catholique, il organise la répression contre les protestants en Guyenne. Rédigeant ses *Commentaires* à la manière de César, il se défend des accusations de cruautés qui nuisent à sa réputation. Il est disgracié par Charles IX puis nommé maréchal de France par Henri III.

Montgommery, Gabriel de Lorges, comte de (v. 1530-1574) : Il blesse mortellement Henri II lors du tournoi du 30 juin 1559, organisé lors des fêtes de mariages concluant la paix de Cateau-Cambrésis. Converti au protestantisme, il combat au côté de ses coreligionnaires avec bravoure, si bien que Jeanne d'Albret en fait son lieutenant général et le charge de reconquérir

ses États. Il sera fait prisonnier durant un combat, transféré à Paris où il sera exécuté après son procès, demandé par Catherine de Médicis.

Montmorency, Anne de (1493-1567) : favori de François I[er] puis d'Henri II et connétable de France depuis 1538, il est un des plus puissants seigneurs de la France. Il formera un triumvirat catholique avec le duc de Guise et le maréchal Saint-André. Il est mortellement blessé à la bataille de Saint-Denis.

Montmorency, Henri de, comte de Damville (1534-1614) : Fils du connétable Anne de Montmorency, il est proche des Guises au début des guerres civiles ; il devient maréchal en 1567 et combat dans l'armée catholique. Il se rapprochera, après la Saint-Barthelémy, des protestants, se battra au côté du futur Henri IV qui le nommera connétable de France en 1593, après son avènement.

Richiend, Paul de, seigneur de Mouvans (?-1568) : chef protestant tué à Mensignac, près de Périgueux, dans un combat contre Brissac en 1568.

Strozzi, Philippe (1541-1582) : Fils de Pierre Strozzi, maréchal de France, il devient pour sa part colonel général de l'infanterie française en 1569 et combat pour l'armée catholique.

Vaudray, Louis de, seigneur de Mouy : Il remplace La Noue dans le commandement de La Rochelle quand ce dernier est capturé à Jarnac. Il est assassiné en 1569 et sa veuve, Marie de Juré, devient l'épouse de La Noue.

GLOSSAIRE

Ce glossaire contient les termes sortis de l'usage ou dont le sens a évolué. Les chiffres renvoient aux pages de l'édition de 1587. Nous avons utilisé pour l'établir les dictionnaires de F.Godefroy, E. Huguet, A. Furetière, de celui de A. J. Greimas et T. M. Keane, ainsi que celui de M.-A. Michaux[1].

Abordee (d') : d'emblée ; abordee : abord (268)
Abouchement : entrevue (556)
Accointer (s') : se lier avec (368)
Accommoder (s') : enrichir (97) ; conformer (162) ; s'approprier (264, 337) ; se fortifier (629)
Accordant : conciliant (75)
Accort : avisé, habile, rusé (135, 339, 510)
Accortement : d'une manière avisée, habile, rusée (493)
Acertener : informer d'une manière certaine (621)
Acheminé : en chemin (316)
Admiration : étonnement (555)
Admonester : exhorter
Adonner : consacrer
Advenir : arriver (*passim*)
Adventure (par -) : par hasard, peut-être
Affecter : aimer (*passim*); rechercher (178)
Affection : penchant ; passion (10, 32); affection, amour (52, 115), recherche (132)
Affectionné à : désireux de (48, 237, 263, 442, 492)
Affectionné : s'attaché à, passionné (11)
Affeté : élégant, raffiné (139)
Affriander : attirer par quelque chose d'utile ou d'agréable (179)
Afrontement : tromperie (184)
Aheurtez : obstinés (480)
Aiguillon, esguillon : ce qui excite à faire quelque chose
Ains : mais (*passim*)
Animé : vivant (81, 471, 496, 505)
Animer : exciter à la colere, à la vengeance (397)
Animosité : courage, hardiesse (447)
Apostume : tumeur purulente (332)
Appareillé : préparé, disposé (230, 264, 299)
Apparent : manifeste, évident
Apparesser : être inactif (675)
Apparier : comparer (520)
Appeter : désirer, rechercher (505)
Appetit (à l') : à cause (589)
Appointer : accorder, se réconcilier (257, 269)
Appointement : accord, conciliation (55)
Aprehension : conception, idée (3)

[1] La référence complète des dictionnaires se trouve dans la bibliographie, section « VI. Dictionnaires et études sur la langue ».

Aprentif : apprenti (362, 480)
Argoulet : archer à cheval (279, 574)
Artifice : art (539)
Assiette, terme militaire : position (572, 584)
Attacher (s') : s'attaquer (97, 406)
Atterré : accablé (193)
Attenter : essayer, entreprendre (381, 613)
Attrempance : modération (93)
Attrempé : modéré (132)
Aucun : quelque (*passim*)
Aucunement : en quelque façon (121, 199, 295, 529, 542) ; du tout (180, 246, 482)
Aucunesfois : quelquefois (304, 328, 344, 447, 544)
Avanture : profit (581) ; par avanture : v. adventure
Avanturier : soldats à pied volontaire (450)
Avenant que : à supposer que (159)

Bailler : donner (*passim*)
Balancer : peser, examiner le pour et le contre (343).
Bandolier : bandit, brigand (249)
Bastiment : construction (475)
Bataille : le corps de l'armée (652)
Batterie (terme d'artillerie) : ensemble des moyens et des fonctions des engins de l'artillerie (449, 451, 633, 644, 681, 690, 693)
Battre : attaquer (446)
Beneficience : bienfaisance (174)
Beneficié : gratifié d'un bienfait (169)
Bigarreure : diversité (344)
Bisarre : irritable, capricieux (269)
Bissac (envoyer au) : réduire à la mendicité (167)
Blasonner : blâmer, faire la critique de (105, 512, 525)
Bourdes : mensonges (362)
Boutique : atelier, lieu où l'on exerce une profession (58, 152, 184, 308) ; local où l'on dépose les marchandises (137, 266, 350, 554, 695, 708)
Bossuës : inégales (342)
Braguard : vivre avec pompe, avec ostentation (116)
Branlement : mouvement (182)
Branler : s'ébranler (622)
Bransquetter : rançonner (627)
Brassal : pièces du harnois qui protègent l'ensemble du bras (146, 237, 286)
Broncher : tomber (68, 189, 205, 270, 505, 525, 631, 678)
Brusque : vif, gaillard (537)
Butiner : piller (97, 582, 586, 642, 693)

Camarades : hommes d’une même chambrée (294, 295, 296, 297, 298, 299)
Camisade : attaque imprévue, qui a souvent lieu de nuit (567, 587, 588, 682)
Cantonner : se fortifier, se mettre en sûreté (27)
Capitaine : chef militaire d'une troupe d'infanterie (*passim*)
Capitulation : accord, convention (183)
Capituler : établir un traité, une convention (690)
Caqueter : bavarder (205)

Carriere: champ, espace à parcourir (82, 260, 311, 312, 431, 519)
Casaque : uniforme de tissu porté sur l'armure, laissant les bras libres et ne descendant pas au dessous des hanches (237, 286, 558, 574)
Caut : prudent (329)
Cautère : instrument à pointe chauffable qui sert à brûler les tissus d'une plaie ouverte (88, 253)
Cense : ferme, métairie (618)
Chable : câble (176)
Charité : amour, affection (*passim*)
Chaut (il ne leur chaut) : être indifférent, ne pas craindre (180, 511, 535)
Chevance : richesses, biens (485)
Cholere : état affectif violent, colère
Chopper : buter, trébucher (565)
Circonvenu : entouré (242, 370, 657)
Civilité : sciences des choses civiles (532)
Combien (et -) : Bien que (49, 88, 112, 124, 134, 164, 168, 172, 221, 215, 230, 267, 175, 196, 305, 306, 345, 354, 357, 375, 368, 407, 436, 536, 562, 567)
Combourgeois : concitoyen (153)
Commixtion : union (523)
Comparoistre : se montrer (435)
Compasser : disposer, ordonner (364)
Composition : disposition (338)
Concurrent : qui se rencontre en même temps, convergent.
Conditionné : qui a de bonnes qualité, qui a une bonne façon de vivre (123, 195)
Confesser : avouer, admettre (passim)
Conforter : fortifier, affermir (555)
Consanguinité : lien qui unit les enfants issus du même père (56)
Conservation : préservation, sauvegarde (3, 59, 77, 125, 242, 254, 276, 296, 296, 336, 383, 386, 392, 427, 516, 532, 547, 576, 604, 637, 638, 643, 658, 665, 669)
Consideratif : réfléchi, prudent (608)
Consigner : donner, remettre (560)
Consister : subsister, se maintenir (629)
Conte (faire – de) : donner du prix à (197)
Contemnement : mépris, dédain (328)
Contempteur : celui qui méprise, dédaigne (77)
Contemptible : méprisable, digne de mépris (464)
Contention : combat (336)
Convenir : s'assembler (128)
Conversation : société, fréquentation (168, 496, 523)
Converser : habiter, séjourner (155)
Correspondance : accord, union (48)
Cotteret : bâtons (551)
Coulpe : faute (516)
Coup (à -) : vite, brusquement (282)
Courtaux : chevaux à qui on a coupé les oreilles et la queue (130)
Courtoisie : présent, cadeau (105, 268)
Creance : crédit, autorité (187, 597) ; confiance (625)
Credit (à -) : à la légère (293)
Crierie : plainte (94)
Cuider : penser (*passim*)

Curation : guérison (197)

Deceptive : trompeuse (330)
Déduction : récit, exposé (136)
Deduire : exposer (51)
Defensable : défendable (336)
Demenee : menée (141)
Demourer : hésiter (413)
Departement : distribution (417, 646)
Departir : distribuer, donner (139, 208, 260, 406) ; séparer, diviser (249)
Deploration : plainte (156)
Derechef : une nouvelle fois (*passim*)
Desassieger : délivrer (517)
Desattaquer (se) : se séparer (595)
Desbander : se séparer d'une troupe (179, 321, 429,581, 619, 651, 654, 656)
Deschasser : expulser (11)
Desemplumé : dépouillé (160)
Desfaçonner : devenir pire (119)
Desister : renoncer, cesser (12, 37, 144, 623, 695)
Desmembrer (se) : se séparer (542)
Desmordre : abandonner (122, 420)
Despendre : depenser (94, 115, 169, 171, 224, 252, 266, 277, 281, 336, 338, 454, 464, 467) ;
despendre de soi : payer de sa personne (189)
Despiter : maudire (7) ; irriter, fâcher (214, 305, 485)
Desplaisant : fâché, affligé (358)
Deporter (se) : s'abstenir (141, 170, 306, 333, 431)
Desrompre : déchirer (223)
Desveloper : se dégager, de délivrer (251)
Desvoyer : s'écarter de la route (185, 196, 329, 413, 512, 678)
Deult (se) : de douloir (se), éprouver de la douleur (93)
Devis : conversation, entretien (474)
Dextrement : adroitement, habilement
Diapree : parée, richement vêtue (206)
Difformer : troubler, mettre en désordre (255, 302)
Digéré : organisé (408)
Dilation : action de différer, retard (384, 607)
Dilayees : différées, retardées (553)
Discrette : sage, avisée (206)
Dispenser : employer, disposer (155)
Dissipateur : destructeur (85)
Dissipation : destruction, troubles (21, 575)
Dissiper : briser, mettre en pièce (669)
Dispensation : distribution (157)
Domestiqué : familiarisé (501)
Donner (à) : s'attaquer (669)
Duire (à) : exercer à (281)

Effort : violence, dommage (325)
Elementaire : matériel (500)
Emanciper (s') : prendre la liberté de faire (129)

Emboucher : enfiler (337)
Empescher (s') : s'embarraser (323)
Empieter : prendre dans ses serres (172)
Encouleure : isthme (433)
Engarder : empêcher (207)
Engraver : graver (144, 151, 463)
Engrossi : encouragé (452)
Enseigne, terme militaire : officier qui porte le drapeau ou l'étendard d'une compagnie d'infanterie ou de cavalerie (283, 288, 296, 303, 305, 320, 361, 425, 448)
Ensuivre : suivre (1, 573, 594, 700)
Ententif : appliqué (33, 389)
Entre-charpenter (s') : frapper l'un l'autre comme des charpentiers (143)
Entrepris : entouré (329)
Entretenement : conservation, maintien (184, 262, 279, 296, 302, 418, 466)
Entrevenir : intervenir (125, 191)
Equipolent : équivalent (194)
Equipoler : égaler, équivaloir à (102, 235)
Erres : propos (216)
Ès : dans les, en les (*passim*)
Esblouïr : aveugler (*passim*)
Esboitez : estropiés (555)
Escorne : échec (642, 650)
Esgaree (à l') : Au hasard, à l'aventure (152, 260)
Esguillon : v. aiguillon
Esjouïr : réjouir (136)
Eslargir : donner, distribuer (150, 484, 695)
Esmerveiller : étonner (*passim*)
Esplucher : examiner minutieusement (151)
Espreuve (à l') : capable de résister (131, 286) ; preuve (290, 472)
Estacade : champ clos (406)
Estourdissement : état de trouble moral (249)
Estrange : étranger (117)
Estranger : chasser (397)
Estriviere : bande de cuir qui tient les étriers suspendus à la selle (291)
Ethnique : païen (638)
Etiquette : billet de logement (280)
Exercitation : action de s'exercer, exercice (111, 225, 260)
Exercite : troupe, armée (102, 422, 442, 657)
Exerciter : exercer, pratiquer (270)
Expedier : achever (310)
Exploiter : agir, faire (409)
Expugnation : prise d'assaut (453)

Faillies : finies (566)
Fallace : tromperie (503
Fanfare : cérémonie pompeuse (122)
Fantastique : insensé, extravagant (543)
Fausser : percer, trouer (290)
Faveur : protection (617)
Favoriser : défendre, protéger (387, 423, 430, 433, 434, 549, 654, 655, 665)

Fiance : confiance (524)
Fluer : couler (498)
Fourragement : pillage (288)
Fourrager : dévaster, piller (16, 223, 572, 585, 705)
Fourrageur : soldat qui pille (634)
Forçaire : prisonnier (446)
Fors : excepté (*passim*)
Foule : charge excessive, oppression (105, 273)
Franctaupins : nom de mépris donné aux francs-archers (225)
Fretillans : délicats (134)
Froid : vain, sans effet (106)
Froisser : meurtrir (14)
Fruition : jouissance (253, 523)

Gabion, terme militaire : grand panier rempli de terre ou de sable servant de protection dans un siège (448)
Gabionnade, terme militaire : ouvrage de fortification effectué en gabions (448)
Gaillarde : forte (256)
Gantelet : gros gant qui protège la main d'un cavalier (286)
Gendarme : cavalier équipé lourdement ; gendarmerie : tout le corps militaire (*passim*)
Generation : nation race (231)
Gentil : noble (noblesse de naissance ou noblesse morale)
Gerbe : dîme (131)
Goujat : valet d'armée (280, 289, 625, 655)
Gourmander : tourmenter, faire souffrir (247) ; manger avec gourmandise, avec excès (528)
Grâces (aux bonnes) : être en considération, en estime auprès de quelqu'un
Grave : pénible (292)
Grevée : accablée sous un fardeau (418)
Grief, grieve : pénible, accablant (16, 20, 247, 265, 286, 196, 515, 588)
Gripper : ravir le bien d'autrui (141, 310)
Guerdonner : recompenser (518)
Guerre : guère (617)
Guigner : regarder du coin de l'œil, négligemment (195)

Hantant (avec) : vivant, se trouvant habituellement avec (59, 247, 371, 493)
Hazarder : risquer, exposer au péril (252, 254, 301, 431, 434, 441, 444, 449, 595, 613, 616, 618, 620, 651, 655, 658, 666, 672, 698)

Icelle : cette (*passim*)
Impiteux : impitoyable (574)
Impourveuë (à l') : à l'improviste (551)
Impression : empreinte, trace imprimée (dans l'esprit) : 4, 109, 141, 144, 175, 513.
Imprimer : faire pénétrer (dans l'esprit) : 28, 43, 109, 118, 280, 424, 493, 514, 687.
Incompatible : de caractère difficile, avec qui l'on ne peut s'accorder (188)
Inconvenient : impossible, absurde (184)
Incorporation : commerce, fréquentation (523)
Injure : injustice, tort (20, 33, 57, 60, 67, 92, 178, 245, 247, 253, 370, 385, 397, 499, 504, 607, 696) ; dommage, mal (372, 629, 635, 660)
Innumerable : innombrable (100, 178, 336, 373, 386, 424, 440, 485, 488, 549, 555)
Insolence : excès, abus (179, 219, 253, 269, 453, 607)

Insuperable : qui ne peut être surpassé (168, 292, 399)
Intelligence : rapports secrets, complicité
Intemperie : excès, abus (39, 55, 179)
Interessee : blessée, endommagée (358)
Interest : dommage (257)
Irriter : rendre plus vif

Jà : déjà (*passim*)
Journee : bataille (309)

Lançade : coup de lance (322)
Lanterniers : hommes occupés de choses vaines (481)
Languissant : qui dépérit, affaibli par la maladie (60, 92, 192, 230)
Leans : là-dedans (512)
Limaçon : sorte de manœuvre militaire (324)
Linceux : linges (574)
Lourdaut : sot (106, 183, 230, 694)

Magazin : réserve (437)
Mahumetiste : personne qui professe la religion de Mahomet, musulman (364, 366, 367, 368, 393, 396, 401, 405)
Malice : méchanceté (9, 53, 69, 108, 118, 178, 188, 213, 298, 308, 344, 349, 445, 372, 573)
Malotru : malheureux, misérable (281)
Mandil : manteau court (286)
Maniement : administration (33)
Manteline : petit manteau (359)
Manutention : maintien (241, 220), conservation (*iii)
Maquerelle : entremetteuse (140)
Mariniers : marins (199, 446)
Mechaniquement : pauvrement (163)
Memoratif : qui se souvient (109, 301, 571, 617)
Menterie : mensonge (11)
Merveilleusement : extrêmement (*passim*)
Mesmement : surtout (5, 23, 45, 172, 203, 232, 250, 272, 521, 554, 581, 671, 693, 697)
Mesnage : administration domestique (305)
Mesnager : celui qui s'occupe de l'administration domestique (618)
Metable : ayant de la valeur, capable (230)
Mise : dépense (298)
Mondifier : purifier (524)
Mordre : au figuré, attaquer quelqu'un avec méchanceté (291, 420, 564, 593)
Morgue : mine, contenance (265)
Morion : casque (404)
Muguet : quelqu'un qui convoite le bien d'autrui (276)
Muguetter : convoiter (361, 694)
Mutation : changement (17, 18, 91, 108, 287, 392, 466, 638, 705)
Mutination : mutinerie (454, 599)

Naïvement : exactement (134)
Nonchaloir : négliger (223)
Numeraire : nombreux (439)

Numereuse : nombreux (405)

Occision : meurtre (54, 58, 316, 409, 411)
Offendre : attaquer (346, 362, 440, 614)
Offension : offense (337)
Offusquer : porter préjudice (264)
Onq, onques : jamais (*passim*)
Ores que (*passim*) : bien que
Ord : sale, ignoble (15)
Ordre (il n’y a) : il n’y a aucun moyen, aucune possibilité.
Ost : armée (levée en vertu d'une obligation féodale)
Où : là où (281)
Oubliance : oubli (56, 98, 176, 389, 504, 597)
Ouverture : proposition, avis (477)
Ouy bien : mais bien (101)

Palliée : dissimulée, trompeuse (55)
Paravanture, paraventure: v. adventure
Parfin : fin (649)
Parfournir : achever, compléter (346, 440)
Parfournissement : complément (263)
Parlemens : pourparlers (560)
Parquoy : par conséquent (137)
Partialité(s) : factions, divisions (22, 107)
Patenostre : chapelet (71) ; oraison dominicale (649)
Peager : ielui qui reçoit, qui exige le péage (74)
Peccant : qui commet des péchés (608)
Petit (un -) : un peu (58)
Piaffe : ostentation, étalage vaniteux (252)
Pied, gens de : soldats d'infanterie, fantassins (*passim*)
Picoree : maraude (57, 168, 184, 271, 571, 573, 626, 629, 696)
Pipee : tromperie (141, 503, 709)
Piper : tromper (137)
Plaiderie : procès (12)
Plein : plat (424, 452)
Pourtraire : représenter (139, 342)
Pourtrait : représentation (135, 152, 280, 295, 385)
Pionnier : hommes dont se sert l'armée pour faire de nombreux travaux tel qu'aplanir les chemins, faire passer l'artillerie, creuser des lignes et des tranchées (418, 422, 424, 427, 433, 434, 448, 455, 579)
Planure : plaine (441)
Poigner : piquer (87, 149)
Poinctures : coup des flèches de l'Amour (140) ; piqûre (399)
Pourtraiter : représenter (135, 139)
Pratiqué : expérimenté (307)
Pratiquer : négocier (440)
Premier (que) : avant de, avant que (70, 84, 101, 183, 554)
Prejugé : signe de ce qui doit arriver (346) ; jugement préalable (436)
Presomption : opinion qui n’est fondée que sur des suppositions
Presse : foule de peuple (477)

Principe : debut, commencement (559)
Privément : à part, en privé (84)
Procédure : marche, cours (407)
Profonder : approfondir (117)
Prou : beaucoup (257)

Querelle : revendication en justice (131)

Rafraischir : reposer et ravitailler, en parlant des troupes (450)
Raprivoiser : se réhabituer à (195)
Ratoire : ratière (87)
Rebecquer : tenir tête à un supérieur (269)
Rebours : rétif (104)
Recamé : brodé (95)
Reciter : raconter (7, 10, 25, 42, 48, 51, 54, 110, 216, 253, 295, 316, 341, 346, 365, 373, 414, 449, 474, 482, 489, 509, 521)
Reclamer : invoquer, implorer (455)
Reconverser : vivre de nouveau avec quelqu'un (59)
Recordations : souvenirs (151) ; pensée (515)
Recouvrer : se procurer, acquérir (493), retrouver (*iii)
Recreu : las, épuisé de fatigue (555)
Redarguer : blâmer, réfuter (73, 516)
Redonder : retomber (376)
Regarder : avoir soin de (406)
Rembarrer : arrêter, refrener (556)
Remmancher : reprendre (635)
Remparer : réparer (449)
Remuemens : agitation, troubles (398, 432, 440, 586, 645)
Rencontre : bon mot, plaisanterie (494)
Repugnance : résistance, opposition (59, 82, 137)
Repugner : être en désaccord avec
Restif : réticent (23, 342, 37)
Retracter : rejeter (74)
Ressentir (se) : se venger (455)
Retorquer : retourner contre (349)
Retz : filet (13)
R'habiller (se) : se remettre en bon état, se réparer (160, 234, 357, 487)
Robbe : dépouille (628)
Roideur : rapidité (323)
Rondache : bouclier (267)
Roolle : liste, inventaire (140, 183)
Route : défaite (327, 421, 444, 583, 697) ; déroute (270)
Rumeur : querelle (95, 190)

Salade : casque clos (286)
Salvation : salut, conservation (3, 324, 608, 632)
Saut : chute (17)
Sauveté : état de sûreté (316)
Semblable (au -) : de même (180)
Semondre : inviter, convier (61)

Sensitif : sensible (607)
Si : toutefois, pourtant (14, 19). Et si : d'ailleurs (28).
Simple : médicament (197)
Singulier : important (33)
Somme (que) : en somme (52)
Soudain : rapidement (438)
Soudainement : rapidement (12, 22, 428, 467, 666)
Soudaineté : vitesse (47, 565)
Soudre : résoudre (101)
Souffleur : alchimiste (462, 468, 481, 482, 486, 491)
Soulas : plaisir, réjouissance (512)
Souloir : avoir coutume, avoir l'habitude (*passim*)
Soustenement : soutien (131, 428, 646)
Spelonque : Antre, caverne (39)
Succeder : obtenir un succès, réussir (612, 660)
Succès : résultat (126, 188, 288, 312, 330, 388)
Suffisance : science, compétence (258, 315, 408, 435, 652, 671, 672)
Suffisant : capable, habile (340, 473)
Superflu : qui aime le superflu (172)

Tandis : tant que (48, 220, 390)
Targe : casque léger (404)
Tassettes : éléments de protection du haut des cuisses, faits en acier (286)
Température : harmonie (48), modération, juste mesure (490)
Tempester : tourmenter (523)
Tout (du) : entièrement, tout à fait (*passim*)
Tourbe : foule (207)
Tracasser : aller ça et là (141, 149, 194, 205, 477, 491)
Traverse : misère, difficulté (305)
Tumultuaire : sans ordre (559)

Usance : habitude de (271)

Vau (de route) : en fuite
Vedete : cavalier qui fait le guet (634)
Vendition (des offices) : vénalité (32)
Verd (sans) : au dépourvu (613)
Verdugade : jupe bouffante (164)
Verisimilitude : vraisemblance (61, 484)
Vermolure : dégâts causées par le ver qui ronge le bois (205)
Verser : renverser (1) ; exercer (97)
Vileté : bassesse (253)
Viande : nourriture (625°
Vistement : rapidement (39, 685, 708)
Vitupere : blâme (39, 375), honte déshonneur (186, 239, 344)
Vocation : occupation (179, 277, 478, 542) ; rang, condition (198, 200) ; métier, profession (64, 103, 119, 122, 184, 696) ; mission (78)
Volage : léger, par rapport à sérieux (61)
Volerie : pillage, vol avec violence (65)
Volte : route, direction (447)

Le nombre en italique renvoie à notre édition. Lorsque le nom figure en note, nous ajoutons avant le numéro la lettre -n. Les autres nombres renvoient à la page de *Discours* dans leur édition de 1587.
Le nom de La Noue n'est signalé que dans son apparition dans les *Discours.*

BIBLIOGRAPHIE

I. FRANCOIS DE LA NOUE

Discours politiques et militaires du Seigneur de La Noue, nouvellement receuillis et mis en lumiere par de Fresnes, Basle, De l'Imprimerie de François Forest, 1587.

François de La Noue. Correspondance précédée de la vie de ce grand capitaine, Slatkine Reprints, Genève, 1971.

Declaration de Monsieur de la Noue, sur sa prise des armes pour la juste deffense des ville de Sedan, & Jametz, frontiere du Royaume de France, & soubs la protection de sa Majesté, A Sedan, 1588.

Histoire des guerres d'Italie, composée par M. François Guichardin et traduite par Hiérosme Chomedey. Nouvelle édition, à laquelle ont esté adjoustées les Observations politiques, militaires et morales du Sieur de La Noue, Par les heritiers d'Eustache Vignon, 1593, 2 volumes.

Sur François de La Noue

AMYRAULT Moyse, *La Vie de François, seigneur de la Nouë, dit bras-de-fer*, Leyde, 1617.

BACHMANN Alfred, *Die Sprache des François de La Noue*, Borna-Leipzig, R. Noske, 1941.

COUGNY Edme, *Le capitaine François de La Noue, dit Bras-de-Fer*, Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1872.

DALWIGK Reinhard von, *Das Leben und die Schriften des François de La Noue*, Coburg, s. éd., 1875.

DE POOTER Merirose, *Materials for an Edition of the Politicke and Militarie Discourses of the Lord de La Nouue*, Thèse, McGill University, 1975.

FYFE S., *The Life and Work of La Noue,* thèse Univ. of Manchester, 1974-1975.

HEATH J. Michael, *Crusading commonplaces : La Noue, Lucinge and rhetoric against the Turks*, Droz, Genève, 1986.

HAUSER Henri, *François de La Noue (1531-1591)*, Paris, Librairie Hachette, 1892.

HUSEMAN William H., *La personnalité littéraire de François de La Noue*, Paris, A. G. Nizet, 1986.

LE CAUCHOIS Etienne et al., *Le tombeau du noble et vertueux seigneur, feu monsieur de la Nouë : Qui deceda au grand regret des hommes d'honneur, le quatriesme jour d'Aoust*, 1591, Melun, s. éd., 1594, 28 p., in 8°.

Le tragique discours de la mort du feu sieur de la Noue de Bretagne. Jouxte la copie envoyee de Nantes […], [s.n.] , 1591. [8] Bl. ; in 4°.

NEYRET Francis, *François de La Noues Reden*, Halle, C. A. Kaemmerer, 1897.

POLI Oscar de, *Précis généalogique de la maison de La Noue*, Paris, Conseil Héraldique de la France, 1886.

SEGUER Charles, *La Noue. Notices sur sa vie et ses écrits*, Colmar, 1854.

TABOUREAU J., *Un moraliste militaire du XVIe siècle, François de La Noue (1531-1591)*, Limoges, H. Charles-Lavauzelle, 1908.

VINCENS, Cécile, *François de La Noue : dit Bras-de-Fer*, Paris, Société des Ecoles du Dimanche, 1875.

VRAY, Nicole, *François de la Noue, “Bras de Fer”, 1531-1591*, Geste éditions, La Crèche, 2001.

Ouvrages partiellement relatifs à La Noue ou à ses *Discours*

ANQUETIL M., *Histoire de France*, t. 6, Paris, 1825, pp. 373-381.

Archives historiques du département de la Gironde, t. 13 et14, Bordeaux, 1871-1873.

DARMESTETER A., HATZELD A., *Le Seizième siècle en France. Tableau de la littérature et de la langue*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1889, pp. 29-30.

GERUZEZ Eugène, *Histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'à la révolution*, Paris, 1861, t. 1, pp. 640-645.

HAAG Eugène et Emile, *La France protestante ou vie des protestants français*, tome VI, Slatkine Reprints, Genève, 1966.

JANET Paul, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, Paris, 1887, t. II, p. 110-113.

Musée des protestants célèbres ou Portraits et notices bibliographiques et littéraires des personnages les plus éminents de l'histoire, Tome cinquième, Guillaume-Tell, Doin, Paris, 1824, pp. 156-192.

Nantes ancien et le pays nantais : comprenant la chronologie des seigneurs, gouverneurs, évêques et abbés, le pouillé diocésain et la topographie historique de la ville et du pays, textes revus et annotés par M. Dugast-Malifeux, Nantes, 1879, pp. 507-508.

LA BARRE–DUPARCQ Edouard de, *Portraits militaires. Esquisses historiques et stratégiques*, Paris, C. Tanera, 1853, t. I.

PETIT DE JULLEVILLE L., *Histoire de la Langue et de la Littérature française des origines à 1900*, t. III, Armand Colin & Cie, Paris, 1897, 540-541.

Petite chronique protestante, ou documents historiques sur les églises réformés de ce royaume, recueillis, mis en ordre et publiés par A. Crottet, Paris, 1846, pp. 376-377.

SAYOUS André, *Études littéraires sur les écrivains de la réformation*, tome II, Paris, J. Cherbulier, Librairie Editeur, 1854, II, pp. 145- 76.

SEITTE Adrien, *Silhouettes et Portraits Huguenots*, Librairie protestante, Paris, 1924, pp. 176- 192.

SUTCLIFFE Franck Edmund, *Politique et culture 1560- 1660*, Didier, 1973, pp. 26-31.

VIANEY Jean, *Les prosateurs du XVIe siècle*, Hatier, 1939, pp.239-247.

Articles

AUBERT H., « Marie de Luré, Dame de La Noue », dans *BSHPF*, année 65-66, Paris, 1916-1917, 97-113.

BOURGEON Jean-Louis, « De Mons à La Rochelle via Paris, ou les paradoxes de monsieur La Noue (1572-1573) », dans *BSHPF*, 138, 1992, pp. 5-18.

CUILLERE Alain, « François de la Noue à Nancy (août-novembre 1585) », dans *BHR*, t. L, Droz, Genève, 1988, pp. 335-347.

D'AUSSY Denys, « Un Bayard calviniste. François de Lanoue et ses dernières campagnes », dans *Revue des questions historiques*, Paris, 1887, t. 41, pp. 397-440.

D'AUSSY Denys, « François de Lanoue et ses dernières campagnes », dans *Revue de la société des études historiques*, Paris, 1888, t. 6, p.78.

DURAND André, « Une belle figure militaire nantaise du XVIe siècle : François de La Noue, dit “Bras-de-Fer” (1531-1591) compagnon d'armes d'Henri IV », dans *Bulletin de la*

Société Archéologique et Historique de Nantes et de la Loire-Inférieure, t. 94, 1955, pp. 160-170.

HAUSER Henri, « François de la Noue et la conversion du roi », dans *Revue historique*, Paris, 1888, t. 36, p. 311-323.

HAUSER Henri, « Marie de Juré, Odet de Téligny et la captivité de François de La Noue, d'après des lettres inédites », dans *BSHPF*, année 41, 1892, pp. 8-25.

HAUSER Henri, « Sur l'authenticité des *Discours* de La Noue », dans *Revue historique*, t. 53, 1893, pp. 301-11.

HAUSER Henri, « François de la Noue. Nouveaux documents sur sa captivité et sur sa délivrance », dans *BSHPF*, t. 45, (mars) 1896, pp. 133-152 et (mai) 1896, pp. 251-256.

HUSEMAN William H., « François de La Noue, la dignité de l'homme et l'institution des enfants nobles : contribution à l'étude de l'humanisme protestant », *BHR*, XLII, 1980, pp. 7-25.

HUSEMAN William H., « The *Discours* of François de La Noue : Humanistic Education and the Survival of the French Nobility », dans *Proceedings of the Ninth Annual Meeting of the Westerne Society for French History*, Lawrence, Kansas, University of Kansas Press, 1982, pp. 50-60.

HUSEMAN William H., « "Bayard Huguenot" ou "le plus ingrat gentilhomme qui iamais naquist en France" ? Un réexamen de la carrière de François de La Noue, 1531-1591 », dans *BSHPF*, 130, 1984, pp. 137-173.

HUSEMAN William H., « François de la Noue (1531-1591) au service du libéralisme du XIX[e] siècle », *Renaissance and Reformation*, (August) 1985, pp. 189-208.

JOLIOT J. et Congar P., « Montpensier et La Noue, défenseurs de Sedan », *Annales Sedanaises d'Histoire et d'archéologie* », t. 35, 1958, 5-19.

JOUANNA Arlette, « Changement, temps et histoire selon les *Discours politiques et militaires* de François de La Noue » pp. 227-47, et « Le mythe d'un renouveau militaire d'après le modèle espagnol chez Brantôme et La Noue », pp. 251-276, dans *L'imaginaire du changement en France au XVI[e] siècle*, textes recueillis et présentés par C. G. Dubois, Bordeaux, Presses universitaires, 1984-1986.

KEFFER Ken, « Sources catastrophiques de l'histoire chez Blaise de Monluc, François de La Noue et le seigneur de Brantôme », dans *Écriture de l'histoire (XV[e]-XVI[e] siècle). Actes du colloque du Centre Montaigne Bordeaux, 19-21 septembre 2002*, Réunis et édités par Danièle Bohler et Catherine Mgnien Simonin, DROZ, Genève, 2005, pp. 19-37.

LAGRANGE-FERREGUES G. de, « La Noue, dit Bras-de-Fer », dans *Revue de l'Agenais,* t. 83, 1957, pp. 44-5.

LA ROCHEFORDIERE Jehan de, *Mission royale à La Rochelle pour François de La Noue en 1572,* dans *Saintonge littéraire,* 65-66, 2003, pp. 2-12.

LAZARD Madeleine, « Deux guerriers pacifistes : Michel de Castelnau et François de La Noue », dans *L'homme de guerre au XVI[e] siècle*, Saint Etienne, Publications de l'université, 1992.

LAZZARINO-DEL-GROSSO Anna-Maria, « La Noue, Machavelli e i "libertins" », dans *Il pensiero politico : revista de storia delle idee politiche e sociali*, 22(2), 1989, pp. 208-18.

« Lettre de Lanoue à M. de Gadagne (La Rochelle, nov. 1572 », dans *BSHPF*, année 44, Paris, 1892, pp. 475-77, voir aussi, pp. 353, 358, 359, 410, 477-481, 666.

« Lettre inédite de François de la Noue (1585), dans *BSHPF*, année 10, Paris, 1861, pp. 41-43.

MARGAINE, N. « De La Noue, dit Bras-de-Fer, homme de guerre, écrivain politique et militaire, mémorialiste », dans *La Plume et l'Epée*, I, 1893, pp. 91-2.

MERCIER Ch., « Les théories politiques des calvinistes en France […] », dans *BSHPF*, t. 83, 1934, p. 254.

MERLE Louis, « Instructions données par Lanoue à la noblesse protestante de Saintonge à la fin de l'année 1584 », dans *Bulletin de la société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, t. 9, 1959, pp. 91-2.

MORRISON J. R., « François de la Noue, les guerres de Religion et la tolérance religieuse », *BHR*, XLVIII, 1986, p. 71-84.

MORRISON J. R., « La Noue et l'alchimie », dans *BHR*, XLIV, 3, Genève, Droz, 1982.

MORRISON J. R., « The dignity of man and the fillowers of epicurus. The view of the huguenot François de La Noue », *BHR*, XXXVII, 1975, p. 421.

PANNIER Jacques, « La famille de La Noue et Simon Goulart », dans *BSHPF*, t. 68, 1919, pp. 170-73.

PIAGGI Giorgio de, « Les Discours moraux, politiques et militaires de François de La Noue », dans *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix*, t. 44, 1968, pp. 183-236.

PLATTARD Jean, « François de La Noue, lecteur et imitateur de Rabelais », dans *Revue du Seizième Siècle*, t. 7, 1920, pp. 167-70.

ROUSSET Paul, « Un Huguenot propose une croisade : le projet de François de La Noue, 1580-1585 », dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique Suisse*, t. 72, 1978, pp. 333-44.

SUPPLE James J., « The role of François de la Noue in the siege of La Rochelle and the protestant alliance with the *mécontents* », dans *BHR*, t. 43, Droz, Genève, 1981, pp. 107-122.

SUPPLE James J., « François de la Noue et la défense de Sedan », dans *BHR*, t. 49, Droz, Genève, 1987, pp. 319-339.

SUPPLE James J., « François de La Noue's Plan for a campaign against the Turks », dans *BHR*, t. 41, 1979, pp. 273-91.

SUPPLE James J., « François de La Noue and the Education of the French *noblesse d'épée* » dans *French Studies*, t. 3, pp. 270-81.

SUPPLE James J., « Brantôme et La Noue », dans *Brantôme et les Grands d'Europe*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2003, pp. 123-140.

SUPPLE James J., « Les annotations de François de La Noue sur l'*Histoire des guerres d'Italie* de Guichardin », dans *L'homme de guerre au XVIe siècle*, Saint Etienne, Publications de l'université, 1992.

T. de L., « François de la Noue. Nouveaux documents sur sa captivité et sur sa délivrance (1583-1585), par H. Hauser. Paris, 1896, gr. In 8° de 25 p. (Extrait du BSHPF) », dans *Revue critique d'histoire et de littérature*, 26, 1896, pp. 398-400.

TETEL Marc, « François de La Noue conscience de son temps », dans *Travaux de littérature*, 13, 2000, pp. 69-79.

VAUCHERET Etienne, « Le mythe d'un renouveau militaire d'après le modèle espagnol chez Brantôme et La Noue, dans *L'imaginaire du changement en France au XVIe siècle*, textes recueillis et présentés par C. G. Dubois, Bordeaux, Presses universitaires, 1984-1986.

VIAL Jean, « François de La Noue : 1531-1591 », dans *Revue Militaire d'Information*, t. 301, 1959, pp. 7-22.

WEISS Nathaniel, « Deux articles de revue. Sully et Lanoue », dans *BSHPF*, t. 36, 1887, pp. 677-78.

WEISS Nathaniel, « François de Lanoue. Réponse à M. D'Aussy », « François de Lanoue. Réponse de M. Audiat » « La Noue et l'abjuration de Henri IV », « Un dernier mot à

M. d'Aussy sur François de Lanoue », dans *BSHPF*, t. 37, 1888, pp. 388-391, p. 443, pp. 335-36, pp. 671-72.

Romans et biographie romancée

MERIMEE Prosper, *Chronique du règne de Charles IX,* 1829.
GABRIEL-ROBINET Louis, *Bras de Fer*, Grasset, Paris, 1975.
LA ROCHEFORDIERE Jehan de, *François de LA NOUE dit « BRAS-DE-FER »*, Société des Ecrivains, 2003.

II. SOURCES

Antiquité

ARISTOTE, *Les politiques d'Aristote,* trad. Loys Le Roy, Chez Ambroise Drouart, 1599
ARISTOTE, *Les Ethiques en françois*, traduites par Nicolas Oresme, Paris, 1488.
CESAR, *La guerre des gaules*, Paris, 1539.
PLATON, *Œuvres complètes*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1950.
PLUTARQUE, *Les œuvres morales & meslees de Plutarque, Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot*, De l'imprimerie de Michel Vascosan, Paris, 1572.
PLUTARQUE, *Les vies des hommes illustres Grecs et Romains comparees l'une avec l'autre. Translatées de Grec en François par Jacques Amyot,* Par Guillaume Silvius, En Anvers, 1564, t. 1-3.
SALLUSTE, *La conjuration de Catilina. La guerre de Jugurtha. Fragments des Histoires*, Les Belles Lettres, Paris, 1996.
SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, Paris, 1932, 3 t.
SUETONE, *Vies des douze Césars,* Gallimard, 1998.
TITE-LIVE, *Histoire de Rome depuis sa fondation. Tome IV. La seconde guerre punique*, trad. A.A.J. Liez, Paleo, 2005.
THUCYDIDE, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, Paris, 1984.

Ouvrages des XVIe et XVIIe siècles

AMYOT Jacques, *Projet d'Eloquence Royale*, Les Belles Lettres, Paris, 1992.
AUBIGNÉ Théodore Agrippa d', *Histoire universelle (1585-1588)*, tomes I-VII, éd. André Thierry, Genève, DROZ, 1981-1993.
- *Histoire universelle,* Pour les heritiers de Hier. Commelin, A Amsterdam, 1626.
- *Les avantures du baron de Faeneste,* Au dezert, 1640.
- *Les Tragiques,* Gallimard, 1995.

BARNAUD Nicolas, *Le miroir des François,* s.l., 1581.
BELLOY Pierre de, *Moyens d'abus, entreprises et nullitez di rescrit & bulle du Pape Sixte V^e. du nom,* Imprimé nouvellement, 1585,
BEZE Théodore de, *Theodorii Bezae Vezilii poemata varia*. S.l., 1597, p. 345-53.
- *Psaumes mis en vers français (1551-1562)*, éd. par P. Pidoux, Genève, Droz, 1984

A. Guevara, *Les epistres dorees*, Par Jehan Ruelle le jeune, A Paris, 1570
La Bible, De l'Imprimerie de François Estienne, 1567.
BINET, *Les plaisirs de la vie rustique et solitair*e, 1583
BOAISTAU Pierre, *Histoires prodigieuses,* Pour Vincent Sertenas Libraire, A Paris, 1560.

BODIN Jean, *Les six livres de la republique de J. Bodin Angevin*, 1577.
BODIN Jean, *Les six livres de la République*, Arthème Fayard, 1986, 6 t.
BODIN Jean, *De la démonomanie des sorciers*, Paris, Jacques du Puys, 1581.
BODIN Jean, *Discours de Jean Bodin sur le rehaussement des monnoyes [...] & response aux Paradoxes du Monsieur de Malestroict,* Chez Jacques du Puys, Paris, 1578.
BRANTÔME, *Discours sur les colonels de l'infanterie de France*, Paris, Vrin et Cosmos, 1973.
BRANTÔME, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Chez Mme Ve Jules Renouard, Paris, 1864-1876, t. I-IX.
BRANTÔME, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Librairie Renouard, Paris, 1881-1882, t. X-XI.
BUDÉ Guillaume, *Summaire ou Epitome du livre de Asse*, Paris, 1529.
CALVIN Jean, *Institution de la Religion chrestienne*, Par Philibert Hamelin, 1554.
CAMERARIUS Joachim, *De rebus turcicis*, Franckort, 1598.
CASTELLION Sébastien, *Conseil à la France désolée,* Genève, Droz, 1967.
CASTELNAU Michel de, *Mémoires,* dans *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France,* par Michaud et Poujalat, Paris, 1838, t. IX.
CASTIGLIONE Baltazar, *Les quatre livres du courtisan du conte Baltazar de Castillon*, s.d.
CARION Jean, *Chronique et histoire universelle,* Par Jean Berion, 1579, t. I et II.
CHAPPUYS Gabriel, *Le Misaule,* Chez Guillaume Linocier, 1585.
CHARPENTIER Advertissement sainct et chrestien […], à Paris, chez Sebastien Nivelle, 1575.
COMMYNES Philippe de, *Mémoires*, Le Livre de Poche, Lettres Gothiques, Paris, 2001.
-*Les memoires de Messire Philippe de Commines*, A Lyon, Par Jan de Tournes, 1559.
COLIGNY Louise de, « Onze lettres inédites de Louise de Coligny », par Louis Fargès, dans *BSHPF*, année 38, Paris, 1889, pp. 369-373.
DAMPMARTIN *Du Bonheur de la Cour et vraye félicité de l'homme,* A Envers, 1592.
DAVILA Henri Caterin, *Histoire des guerres civiles de France*, Par Pierre Rocolet, A Paris, 1657.
DE THOU, *Histoire universelle de Jacque-Auguste de Thou,* A Londres, 1734.
DES PÉRIERS Bonaventure, *Nouvelles Récréations et joyeux devis*, éd. K. Kasprzyk, Nizet, Paris, 1980.
Discours sur la déclaration faicte par le sieur de la Noüe, London, 1588.
Discours sur l'edit de pacification revoqué par le Roy, et de la punition des hérétiques. S. l. 1588.
Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de la Royne Catherine de Médicis, Paris, 1575.
DU BELLAY Joachim, *La deffence et illustration de la langue fran*çoyse, éd. Jean-Charles Monferran, DROZ, Genève, 2001.
DU BELLAY Martin et Guillaume, *Mémoires du règne de François Ier. Tome IV (1536-1540). La Guerre de Provence*, Paleo, 2003
DU BELLAY Martin et Guillaume, *Mémoires,* dans Michaud Poujoulat, *Nouvelle collection des Mémoires à pour servir à l'histoire de France*, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, Paris, 1838, t. 5.
DU FAIL Noël, *Contes et discours d'Eutrapel,* Pour Noël Glamet, A Rennes, 1587.
DU FRESNE-CANAYE Philippe, *Le voyage du Levant, de Venise à Constantinople, l'émerveillement d'un jeune humaniste (1573)*, H. Hauser éd., Paris, 1897.

DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *De la verité de la religion chrestienne*, A Paris, Chez Claude Micard, 1585.
- *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, Paris, Chez Treuttel et Würtz, 1824.
DU SOUHAIT, *Le Pacifique ou l'anti-soldat françois*, S. l., 1605, in-8°.
DU VAIR Guillaume, *De la constance et consolation és calamitez publiques*, Chez Robert Estienne, Paris, 1594.
ERASME, *Eloge de la Folie. Adages. Colloques. Réflexions sur l'art, l'éducation, la religion, la guerre, la philosophie. Correspondance*, Robert Lafont (Bouquins), Paris, 1992.
FABRE Pierre (pseudonyme), *Responce au cruel, et pernicieux conseil de Pierre Charpentier* […], s.l.n.d. (1575).
FORGET, *Les plaisirs et félicité de la vie rustique*, 1584.
FOURQUEVAUX, *Instruction sur le faict de la guerre*, De l'Imprimerie de Michel Vascosan, 1548.
FROISSART Jean, *Chroniques*, éd. établie par J. A. C. Buchon, A Desrez, Paris, 1835.
- *Le premier volume de l'histoire et cronique de messire Jehan Froissart*, Par jean de Tournes, A Lyon, 1559
FROUMENTEAU *Le secret des finances,* s.l. 1581. OK
GAUCHET, *Le plaisir des champs*, 1583.
GENTILLET Innocent, *Discours sur les moyens de bien gouverner […]. Contre Nicolas Machiavel Florentin*, 1576.
GOUYON Charles, *Mémoires de Charles Gouyon baron de La Moussaye*, éd. G. Vallée et P. Parfouru, Paris, Librairie académique Perrin, 1901.
GUEVARA Antonio, *L'horloge des princes*, De l'Imprimerie de Guillaume le Noir, A Paris, 1555.
- *Le mespris de la cour, avec la vie rustique,* A Paris, 1568.
GUICHARDIN François, *Histoire des guerres d'Italie,* A Londres, Chez Paul et Isaac Vaillant, 1738, t. I-III.
HAILLAN Bernard de Girard, Seigneur du, *De l'estat et succez des affaires de France,* Chez Pierre L'Huillier, & Jamet Mettayer, Paris, 1594.
HESTEAU DE NUYSEMENT Clovis de, *Les œuvres poétiques,* éd. crit. par Roland Guillot, Droz, Genève, 1994.
HOSPITAL Michel de l', *Discours pour la majorité de Charles IX*, Imprimerie nationale Editions, 1993.
HOSPITAL Michel de l', *Œuvres Complètes*, éd. P.J.S. Duféy, P., Boulland, 1824-1825 (3 vol.), repr., Genève, Slatkine, 1968.
HOSPITAL Michel de l', *Gouverner la haine. Discours politiques pendant les guerres de religion 1560-1568*, Paleo (Sources de l'histoire de France), 2001.

HOTMAN François, *La Gaule Françoise*, A Cologne, 1574, Fayard, 1991.
LA BOÉTIE Étienne de, *Discours de la servitude volontaire*, GF Flammarion, Paris, 1983.
LA BODERIE Bertrand de, *Le discours du voyage de Constantinople*, éd. critique par C. Barataud et D. Trudeau, Honoré Champion, Paris, 2003.
La defaite des troupes de Monsieur de Favas, la Nouë, & Bessay, au Bourg de S. Benoist en bas Poitou, A Lyon, Chez Abraham Savgrain, 1621.
LALOUETE François de, *Traité des nobles et des vertus dont ils sont formés,* Paris 1577
LA TAILLE DE BONDAROY, Jean de, *Remonstrance pour le Roy, à tous ses subjects qui ont pris les armes*, A Paris, De l'Imprimerie de Frederic Morel, 1562.

- *Discours notable sur les duels,* 1607.
- *Tragédies,* éd. E. Forsyth, STFM, 1998.

Le Pimandre de Mercure Trismegiste de la philosophie chrétienne, connaissance du verbe divin, & de l'excellence des oeuvres de Dieu […], Par S. Millanges, A Bourdeaux, 1579.

LE POULCHRE DE LA MOTTE-MESSEME François, *Le Passe-temps*, édition critique par Brigitte Lourdes, Université de Rouen, 2001.

LE POULCHRE DE LA MOTTE-MESSEME François, *Le Passe-temps*, édition critique par Brigitte Lourdes, Honoré Champion, Paris, 2008.

LE POULCHRE DE LA MOTTE-MESSEME François, *Le Passe-temps*, Pour Jean le Blanc, A Paris, 1597.

LA PRIMAUDAYE Pierre de, *Academie françoise,* (Paris, 1581) Slatkine reprints, Genève, 1972.

LE ROY Loys, *De la vicissitude ou varieté des choses en l'univers*, A Paris, A l'Olivier de Pierre l'Huillier, 1579.

LE ROY Loys, *Exhortation aux François pour vivre en concorde, et jouir du bien de la Paix*, De l'Imprimerie de Frederic Morel, A Paris, 1570.

LE ROY Loys, *Remonstrance aux estats pour la paix*, Au Soget, Par Jean Torgue, 1576.

LE ROY Loys, *Des troubles et differents advenans entre les hommes par la diversité des Religions : ensemble du commencement, progres, & excellence de la Chrestienté*, A Lyon, Par Benoist Rigaud, 1568.

LE ROY Loys, *Exhortation aux François pour vivre en concorde, et jouir du bien de la Paix*, De l'Imprimerie de Frederic Morel, A Paris, 1570.

Le saint concile de trente oecumenique et general, nouvellement traduit par M. l'Abbé Chanut, Paris, 1686.

LUCINGE René de, *De la naissance durée et chute des estats*, Genève, Droz, 1984.

MACHIAVEL Nicolas, *Les discours de l'estat de paix et de guerre, […] Sur la premiere Decade de Tite Live […] Ensemble, un livre du mesme auteur intitulé le Prince,* A Rouen, Chez Robert Mallard, 1586.

MACHIAVEL Nicolas, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, NRF / Editions Gallimard, 2004.

MARCONVILLE, *Recueil memorable d'aucuns cas merveilleux advenuz de nos ans, et d'aucunes choses estranges & monstrueüses advenües es siecles passez,* Pour Jean Dallier, Paris, 1564.

MAROT Clément et Bèze, Théodore de, *Les psaumes en vers français avec leurs mélodies*, fac similé de l'édition genevoise de Michel Blanchier, 1562, Genève, Droz, 1986.

MAROT Clément, BEZE Theodore de, *Pseaumes octentetrois de David mis en rime Françoise*, Genève, 1551.

- *Les Oeuvres*, Chés Estienne Dolet, A lyon, 1542

MENDOCE Bernardin de, *Histoire mémorable des guerres de Flandres & Païs Bas depuis l'an 1567 jusques à l'an 1597*, Chez Robert Foüet, A Paris, 1611.

MISSON François Maximilien, *Mémoires et observations faites par un voyageur en Angleterre,* A La Haye, Chez Henri Van Bulderen, 1698.

MONLUC Blaise de, *Commentaires*, éd. P. Courteault, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1968.

MONTAIGNE Michel de, *Les Essais* I, II, III, édition de Pierre Villey, PUF, Paris, 1988.

MUZIO Girolamo, *Le combat de Mutio Justinopolitain […] traduit nouvellement d'Italien en François par Antoine Capuis Dauphinois,* Par Guillaume Roville, Lyon, 1561.

NAVARRE Marguerite de, *L'Heptaméron*, Classiques Garnier, Paris, 2001.
ORIGNY Pierre d', *Le Hérault de la noblesse de France,* Reims, 1578.
PAOLO Emilio, *Histoire des faicts, gestes et conquestes des roys, princes, seigneurs et peuple de France,* Paris, 1581.
PALISSY *Discours admirables*, Chez Martin le Jeune, Paris, 1580.
PALERNE Jean, *D'Alexandrie à Istanbul : pérégrinations dans l'Empire Ottoman : 1581-1583*, introd. et annot. d'Yvelise Bernard. Paris, Ed. L'Harmattan, 1991.
PARÉ Ambroise, *Introduction à la chirurgie*, dans *Œuvres*, éd. J.-F. Malgaigne, Paris, 1840.
PASQUIER Etienne, *Les recherches de la France*, éd. critique sous la dir. de M.M. Fragonard et F. Roudaut, Honoré Champion, Paris, 1996.
- *Exhortation aux princes et seigneurs du conseil privé du roy. Pour obvier aux seditions qui occultement semblent nous menacer pour le fait de la Religion*, 1561.
PASQUIER Nicolas, *Le Gentilhomme*, éd. critique par Denise Carabin, Paris, Honoré Champion, 2003.
PETIT DE BERTIGNY Jonathas, *L'Anti-Hermaphrodite, ou le secret tant desiré… pour reparer par un bel ordre et legitime moyen… tous les desordres, inpiétés, injustices…* Paris, 1606, in-8°.
PEUCER Gaspar, *Les Devins, ou commentaires des principales sortes de devinations*. Traducteur Simon Goulart, Lyon, 1574.
POSSEVINO Antonio, *Judicium de Nuea, J. Bodini, Ph. Pornaei, N. Macchivelli et Antimachiavelli quibusdam scriptis*, Rome, 1592, in 8°, Lyon, 1593, et avec la *Defensio veritatis advertus assertiones catholicae fidei repugnantes ejusdem Nuae libris aspersas*, autores *P. Correto […],* Lyon, 1594, in-8°.
POSTEL Guillaume, *Des histoires orientales,* De l'Imprimerie de Hiérosme Marnef & Guillaume Cavellat, Paris, 1575.
RABELAIS François, *Les cinq livres*, La Pochothèque, 1999.
RABUTIN François de, *Mémoires*, in *Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*, t. XXXVIII.
Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle, recueillis et traduits par N. M. Tommaseo, Imprimerie royale, Paris, 1836, t. I & II.
RIBADENEYRA *Tratado de a religion y virtudes que deve tener el Principe christiano… contra lo que N. Machiavelo y los Politicos deste tiempo ensenan*. Madrid, 1595.
RONSARD Pierre de, *Discours des misères de ce temps*, Droz, Genève, 1993.
- *Discours des misères de ce temps*, Chez Gabriel Buon, Paris 1563.
- *Elegie de P. de Ronsard Vandomois, sur les troubles. A G. des Autels Gentilhomme Charrolois*, Chez Gabriel Buon, A Paris, 1563.
TAVANNES Gaspard de Saulx, seigneur de, *Mémoires*, dans Michaud et Poujalat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1838, t. VIII.
SERRES Jean, *Recueil des choses memorables avenues en France sous les regnes de henri II, françois II, […] Henri IV, contenant infinies merveilles de nostre siècle*, s. l., 1598.
SORBIN Arnaud, *Histoire contenant un abregé de la vie, mœurs et vertus du … débonnaire Charles IXe, vrayment piteu, propugnateur de la foy catholique… Règne à bon droit dit le règne des merveilles, paris,* 1574, in-8°.
- *Exhortation à la noblesse pour les dissuader et destourner es duels, & autres combats*, Paris, 1578.
STRADA Famien, *Histoire de la guerre Flandre*, Brussels, Chez François Foppens, 1706.
VALOIS Marguerite de, *Mémoires et autres écrits*, 1574-1614, édition critique par Elianne Viennot, Honoré Champion, Paris, 1999.

III. ÉTUDES CRITIQUES

AULOTTE Robert, « Plutarque et la Renaissance du stoïcisme aux XVI et XVIIe siècles », Bulletin Guillaume Budé, Actes du VIIe Congrès d'Aix-en-Provence, Les Belles Lettres, Paris, 1964, pp. 153-155.

AMOSSY Ruth, *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1999.

BADY René, *L'homme et son institution de Montaigne à Bérulle, 1580-1625*, Les Belles Lettres, Paris, 1964.

BALSAMO Jean, *Passer les Monts. Français en Italie-L'Italie en France (1494-1525),* X^{e} colloque de la Société française d'étude du Seizième Siècle, Centre d'études Franco-Italiennes, Champion, Paris-Cadmo, Rirenze, 1998.

BEAUNE Colette, *Naissance de la nation France*, Gallimard, Mayenne, 1985.

BELLENGER Yvonne, « A propos des Discours de Ronsard : y a-t-il un genre du discours en vers? », dans *La Notion de genre à la Renaissance.* Centre d'études franco-italien ; sous la direction de Guy Demerson. Genève : Slatkine, 1984.

BERNARD Mathilde, *Écrire la peur au temps des guerres civiles : une étude des historiens et mémorialistes contemporains des guerres de religion (1562-1598),* Hermann, Paris, 2010.

BERRIOT François, *Athéismes et athéistes au XVIe siècle en France*, Thèses, Cerf, 1976.

BUJANDA Jesus Martinez, *Index librorum prohibitorum: 1600-1966*, Médiaspaul/Droz, 2002.

DESJARDINS Albert, *Les sentiments moraux au XVIe siècle*, Paris, 1887.

DUBOIS Claude-Gilbert, *Celtes et Gaulois au XVIe siècle. Le développement littéraire d'un mythe nationaliste,* Paris, Vrin, 1972.

Écriture de l'histoire (XVe-XVIe siècle). Actes du colloque du Centre Montaigne Bordeaux, 19-21 septembre 2002, Réunis et édités par Danièle Bohler et Catherine Magnien Simonin, DROZ, Genève, 2005.

Ethos et pathos. Le statut du sujet rhétorique, Actes du Colloque international de Saint-Denis, Réunis et présentés par Cornilliat François et Lockwood Richard, Honoré Champion, Paris, 2000.

FOISIL Madeleine, « L'écriture du fort privée » dans *Histoire de la vie privée, De la Renaissance aux Lumières*, tome III, éd. G. Duby, Editions du Seuil, Paris.

FUMAROLI Marc, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Hermann, éditeurs des sciences et des arts, Paris, 1994, pp 183-246. *Monluc, d'Aubigné. Deux épées, deux plumes*, Colloque d'Agen 1996, Centre Matteo Bandello d'Agen, Agen, 1999.

FRAGONARD Marie-Madeleine, *La Plume et l'épée : la littérature des guerres de religion à la Fronde,* Paris, Gallimard, 1989.

FEBVRE Lucien, *Le problème de l'incroyance au XVIe siècle. La religion de Rabelais*, Albin Michel, Paris, 1968.

FUMAROLI Marc, « Les Mémoires au XVIIe siècle au carrefour des genres en prose », dans XVIIe siècle, 1971, n° 94-95, pp. 7-37.

Histoire de la France littéraire, Naissances, Renaissances, éd. LESTRINGANT, Franck, Michel Zink, Quadrige PUF, Paris, 2006.

GADOFFRE Gilbert, *La révolution culturelle dans la Frances des humanistes*, Droz, Genève, 1997.

GERMA-ROMANN Hélène*, Du "bel mourir" au "bien mourir" : le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643),* DROZ, Genève, 2001.

GILMONT Jean-François, *Jean Crespin, un éditeur réformé du XVI*e *siècle*, Droz, Travaux d'Humanisme et Renaissance n° 186, Genève, 1981.

GOYET Francis, *Le sublime du « lieu commun ». L'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance*, Honoré Champion, Paris, 1996.

GUSDORF Georges, *La parole*, Puf, 1968.

HIPP, Marie-Thérèse, *Mythes et réalités, enquête sur le roman et les mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976.

Histoire de la vie privée, vol. 3, *De la Renaissance aux Lumières*, sous la direction de Philippe Ariès, Georges Duby, Roger Chartier, Paris, Seuil, 1986.

JOUANNA Arlette, *Ordre social*, Hachette, 1977.

JOUANNA, Arlette, *L'idée de race en France au XVI*e *siècle et au début du XVII*e , Paris, 1975.

KUPERTY-TSUR Nadine, *Se dire à la renaissance. Les mémoires au XVI*e *siècle*, Paris, Vrin, 1997.

KUPERTY-TSUR, Nadine, « Clôturer l'inachevé : enjeux et stratégie des clôtures de quelques Mémoires de la Renaissance », dans *« De bonne vie s'ensuit la mort » : récits de mort, récits de vie en Europe (XV*e*-XVII*e *siècles)*, Actes du colloque organisé à L'université Paul-Valéry les 19 et 20 septembre 2003 sous la direction de Patricia Eichel-Lojkine, Champion, Paris, 2007, pp. 307-327.

L'Écriture de l'histoire, Nouvelle Revue du XVIe siècle, n°19/1-2001, Droz, Paris-Genève, 2001.

La cour au miroir des mémorialistes (1550-1682), N. Hepp éd., Klincksieck, Paris, 1991.

*La mémoire des guerres de Religion. La concurrence des genres historiques, XVI*e*-XVIII*e *siècles*, sous la direction de Jacques Berchtold, Marie-Madeleine Fragonard, Droz, Genève, 2007.

LECOINTE Jean, *L'idéal et la différence. La perception de la personnalité littéraire à la Renaissance*, Droz, Genève, 1993.

*La mémoire des guerres de religion. La concurrence des genres historiques (XVI*e*-XVIII*e *siècles)*, études réunies par Jacques Berchtold et Marie-Madeleine Fragonard, Droz, Genève, 2007.

*Le Corps à la Renaissance. Actes du XXX*e *colloque de Tours 1987*, sous la dir. Jean Céard, Marie-Madeleine Fontaine & Jean-Claude Margolin, Aux Amateurs de Livres, Paris 1990.

Le genre des Mémoires, essai de définition, éd. M. Bertaud et F. X. Cuche, Klincksieck, Paris, 1995.

Le Juste et l'Injuste à la Renaissance, Actes du colloque international de Saint-Etienne, avril 1983, Presses Universitaires de Saint-Etienne, 1986.

*Le pamphlet en France au XVI*e *siècle*, Cahier V. L. Saulnier, Paris, 1983.

Le pouvoir des livres à la Renaissance, Etudes réunies par Dominique de Courcelles, études et rencontres de l'Ecole des Chartes, Paris, 1998.

Les Valeurs chez les mémorialistes français avant la Fronde, éd. N. Hepp et J. Hennequin, Paris, Klincksieck, 1979.

*Les Amadis en France au XVI*e *siècle*, Cahiers V.-L. Saulnier n° 17 Paris, Editions Rue d'Ulm/Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 2000.

*Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII*e *siècle avant la Fronde*, Colloque de Strasbourg et Metz, 18-20 mai 1978, éd. N. Hepp et J. Hennequin, Klincksiek, 1979.

L'Homme de guerre au XVIe siècle, Actes du Colloque de l'Association RHR de Cannes, publiés par G. A. Pérouse, A. Thierry et A. Tournon, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1992.

LIVET Georges, *Guerre et paix de Machiavel à Hobbes*, Armand Colin, Paris, 1972.

LLINARES Armand, « *Propos de Lulle sur l'alchimie* », in Bulletin hispanique, LVIII, 1966, p. 86-94.

MARGOLIN Jean-Claude, « Le paradoxe, pierre de touche des *Jocoseria* humanistes », *Le Paradoxe au temps de la Renaissance*, dir. M. T. Jones-Davies, Paris, J. Touzot, 1982.

Mémoire et subjectivité à la Renaissance (XIVe-XVIe siècles), éd. Dominique de Courcelles, Éd. de l'École des Chartes, Paris, 2006.

NAKAM Géralde, *Les Essais de Montaigne, miroir et procès de leur temps. Témoignage historique et création littéraire*, Honoré Champion, Paris, 2001.

NORA Pierre, « Les Mémoires d' Etats de Commynes à De Gaulle » dans *Les lieux de mémoire, La Nation 2*, pp.355-400, Paris, Gallimard, 1986.

Le genre des Mémoires, essai de définition, M.Bertaud et F.X.Cuche éd., Paris, Klincksieck, 1995, p.13-25.

SAULNIER Verdun-Louis, « Proverbe et paradoxe du XVe au XVIe siècle », dans *Pensée humaniste et tradition chrétienne aux XVe et XVIe siècles*, Actes du colloque de Paris (1948), Paris, CNRS, 1950.

SCALK, Ellery, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Champ Vallon, Mayenne, 1996.

SIMONIN Michel, « La disgrâce d'Amadis », dans *L'encre et la lumière*, Genève, Droz, 2004, pp. 189-236.

THIERRY André, « Monluc et d'Aubigné », Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance, 1971, t. XXXIII, 3, pp. 505-524.

Traditions polémiques, Cahier V. L. Saulnier, Paris, 1984.

VAILLANTCOURT Luc, « La rhétorique des titres chez Montaigne », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, no 1, 1997.

Variations sur la Grâce et l'impuissance de la parole, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2 vol., 2011.

VERRIER Frédérique, *Les armes de Minerve. L'humanisme militaire dans l'Italie du XVIe siècle*, Presse de l'Université de Paris-Sorbonne, Le Poiré-sur-Vie, 1997.

VIALLON Marie, *Paraître et se vêtir au XVIe siècle*, , Publications de l'Université de Saint Etienne, 2006.

YARDENI, Myriam, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1971.

YATES Frances Amelia, *The French Academies of the Sixteenth Century,* Londres, 1947.

ZANTA Léontine, *La renaissance du stoïcisme au XVIe siècle*, Honoré Champion, Paris, 1914.

IV. DICTIONNAIRES ET OUVRAGES D'HISTOIRE

ACERRA Martine et MARTINIERE Guy, *Coligny, les protestants et la mer*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1997.

ARNOLD T.F., *Les guerres de la Renaissance*, Editions Autrement, Paris, 2002.

Henri d'Orléans d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, Michel Lévy Frères, Paris, t. I.

AUTRAND Françoise, *Charles VI,* Fayard, 1986.

BAUDREL Fernand et LABROUSSE, Ernest, *Histoire économique et sociale de la France, I/ 1450-1660*, Quadrige PUF, Paris, 1993.

BAYARD F. et GUIGNET P., *L'économie française aux XVIe-XVIIe siècles*, Ophrys, Paris, 1991.

BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, Desoer, Paris, 1820-1824, 16 vols.

BÉLY Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Quadrige PUF, Paris, 2005.

BILLACOIS François, *Le duel dans la société française des XVIe-XVIIe siècles. Essai de psychologie historique,* Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1986.

BORDONOVE George, *Les Valois. De François Ier à Henri III. 1515-1589*, Pygmalion, Paris, 2003

BOUTARIC Edgard, *Institutions militaires de la France,* Henri Plon Imprimeur-Editeur, Paris, 1863.

BRIOIST DREVILLON, SERNA, *Croiser le fer. Violence et culture de l'épée dans la France moderne*, Champ Vallon, Mayenne, 2002.

CAILLOIX Roger, *Jeux et sports*, Gallimard, « Encyclopédie de La Pléiade », Tours, 1967.

CHARTIER R., JULIA, D. et COMPERE, M.-M., *L'Éducation en France au XVIe et au XVIIe siècle*, SEDES, Paris, 1976.

CHAUCHADIS Claude, *La loi du duel. Le code du point d'honneur dans l'Espagne des XVIe-XVIIe siècles,* Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1997.

COLAS Raymond, *Du Palais du roi, au Palais de Justice. L'histoire du Palais de la Cité*, Vincent Pitts, Etats-Unis, d'Amérique, 1999.

CONSTANT Jean-Marie, *La société française aux XVIe-XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Synthèse, Histoire Orphys, 1994.

CONSTANT Jean-Marie, *Les Français pendant les guerres de religion,* Paris, Hachette, 2002.

CROUZET Denis, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610,* Seyssel, 1990, 2 vol.

DAINVILLE François de, *Les Jésuites et l'éducation de la société francaise,* Beauchesne et ses fils, Paris, 1940.

Dictionnaire des lettres françaises. Le XVIe siècle, éd. Simonin M., La Pochothèque, 2001.

DOUCET René, *Les Institutions de la France au XVIe siècle*, Paris, 1948.

DUBOIS Claude-Gilbert, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, A.G. Nizet, Paris, 1977.

DUPRONT Alphonse, *Le Mythe de croisade*, NRF/ Editions Gallimard, 1997.

DUPRONT Alphonse et ALPHANDERY Paul, *La Chrétienté et l'idée de croisade,* Albin Michel, Paris, 1995.

FIERRO, Alfred, *Histoire et dictionnaire de Paris,* Robert Laffont, Paris, 1996.

GARIN Eugenio, *L'éducation de l'homme moderne. La pédagogie de la Renaissance (1400-1600),* Paris, 1995.

GARNIER Edith, *L'Alliance impie. François Ier et Soliman le Magnifique contre Charles Quint (1529-1547)*, Editions du félin, Paris, 2008.

GARNIER Robert, *Du Guesclin. Connétable de France,* Fernand Lanore, 1994.

F. Bayard et P. Guignet, *L'économie française aux XVIe – XVIIe – XVIIIe siècles*, Orphys, Paris, 1991.

GIANLUIGI Barni, *La conquête de l'Italie par les Lombards*, Albin Michel, Paris, 1975.

GRENTE Georges, *Dictionnaire des lettres françaises. Le seizième siècle*, Fayard, Paris, 1951.

HALEWIN François de, *Mémoires sur les troubles de Gand. 1577-1579*, Bruxelles, 1865.

HAMON Philippe et JACQUART Jean, *Archives de la France, XVIe siècle*, Fayard, Paris, 1997, t. 3.

Jeux des rois, roi des jeux. Le jeu de paume en France, Edition de la Réunion des musées nationaux, 2001, Paris.

Histoire et dictionnaire des guerres de Religion, par Jouanna A., Boucher J., Biloghi D., Le Thiec G., Robert Laffont, Bouquins, Paris, 1998.

JOUANNA Arlette, *La France du XVIe siècle. 1483-1598,* Quadrige / PUF, 1996.

JOUANNA Arlette, *Le droit de révolte. La noblesse française et la gestation de l'état moderne, 1559-1661,* Fayard, Paris, 1989.

JOURDAN, DECRUSY, ISEMBERT, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, 1822-1829.

La France de la Renaissance. Histoire et dictionnaire, par Jouanna A., Hamon Ph., Biloghi D., Le Thiec G., Robert Laffont, Paris, 2001.

KAHN Didier, « *Alchimie et littérature à Paris en des temps de trouble : Le Discours d'Autheur incertain sur la pierre des philosophes* (1590) », dans Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance, vol. 41, 1995, pp. 75-122.

LABANDE-MAILFERT Yvonne, *Charles VIII et son milieu (1470-1498)*, Librairie C. Klincksieck, Paris, 1975

MANTRAN Robert, *Histoire de l'empire ottoman,* Fayard, 1989.

MILLER Amos C., *Sir Henry Killigrew*, *Elizabethan soldier and diplomat,* Leicester University Press, Leicester, 1963

MINOIS Georges, *Histoire de la vieillesse. De l'Antiquité à la Renaisance,* Fayard, 1987

POUMAREDE Géraud, *Pour en finir avec l'idée de Croisade. Mythes et réaltés de la lutte contre les Turcs aux XVIe et XVIIe siècles,* PUF, Paris, 2004.

POURTALES Guy de, *Odet de La Noue. Poète et soldat huguenot de la fin du XVIe siècle*, Société littéraire de France, Paris, 1919.

REQUEMORA, S. et LINON-CHIPON, S., *Les tyrans de la mer,* Celat, Paris, 2002.

RICHEFORT Isabelle, *Peintre à Paris au XVIIe siècle*, Imago, Paris, 1998.

ROMIER Lucien, *Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562)*, Paris, 1909.

ROUSSET Paul, *Histoire d'une idéologie de la croisade,* L'Age d'Homme, Lausanne, 1983.

SALINERO Gregorio, *Les empires de Charles Quint,* Ellipses, Paris, 2006.

SALLMANN Jean-Michel, *Charles Quint. L'Empire éphémère*, Editions Payot & Rivages, 2004.

SCHALK Ellery, *L'épée et le sang, une histoire du concept de noblesse (vers 1560-vers 1650)*, Champ Vallon, Champ Vallon, 1996.

SOURNIA Jean-Charles, *Blaise de Monluc. Soldat et écrivain (1500-1577)*, Fayard, 1981.

VAISSIERE Pierre de, *Gentilshommes Campagnars de l'Ancienne France. Etude sur la condition, l'état social et les meurs de la noblesse de province du XVIe au XVIIIe siècle*, Perrin et Cie, Paris, 1903, p. 118.

VIGARELLO Georges, « Histoire et modèles du corps », dans *Hypothèses* 1/2002, p. 79-85.

VIGUERIE Jean de, *L'institution des enfants. L'Education en France, XVIe-XVIIIe siècle,* Calmann-Lévy, Paris, 1978.
VIOLLET-LE-DUC, V. E., *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, Paris, 1854.

V. OUVRAGES ET ARTICLES SUR LA QUESTION MILITAIRE

COLSON Bruno, *L'art de la guerre de Machiavel à Clausewitz*, Presses universitaires de Namur, Namur, 1999.
Comte de Chesnel*, Encyclopédie militaire et maritime: Dictionnaire des armées de terre et de mer*, Armand Le Chevalier, Paris, 1863-1865, 2 t.
CONTAMINE Philippe, *L'homme armé en Europe : XIVe siècle - XVIe siècles, Volume 3 de Cahiers d'études et de recherches du Musée de l'armée,* CERMA, Paris, 2002.
CORVISIER André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789*, PUF, Paris, 1976.
- *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires,* PUF, Paris, 1988.
- *Histoire militaire de la France, 1/ Des origines à 1715*, sous la dir. De Philippe Contamine, Quadrige PUF, Paris, 1997.
DANIEL Gabriel, *Histoire de la milice françoise*, A Amsterdam, 1724, t. 1 et 2.
FAUCHERRE Nicolas, *Places fortes. Bastion du pouvoir*, R.E.M.P.A.R.T, Paris, 1991.
Guerre et concurrence entre les États européens du XIVe au XVIIIe siècle, sous la dir. De Philippe Contamine, PUF, Paris, 1998.
La révolution militaire en Europe (XVe – XVIIIe siècles), sous la dir. de Jean Bérenger, Economica, Paris, 1998.
GILLE Bertrand, *Les ingénieurs de la Renaissance*, Hermann*,* Paris, 1964.
OZANAM Jacques*, Traité de fortification, contenant les méthodes anciennes et modernes pour la Construction et Defense des Places*, Chez Jean Jombert, Paris, 1644.
PARKER, Geoffrey, *La révolution militaire. La guerre et l'essor de l'Occident. 1500-1800*, NRF / Editions Gallimard, Mesnil-sur-l'Estrée, 1993.
ROUSSET Pierre, « Par le fer et le feu, elles ont fait l'Histoire », dans *L'Histoire et les historiens au XVIe siècle,* Acte du VIIIe Colloque du Puy-en-Velay, études réunies et présentées par Marie Viallon-Schoneveld, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, pp. 78-91.
SALLMANN Jean-Michel, « L'évolution des techniques de guerre pendant les guerres d'Italie (1494-1530) », dans *Passer les monts. Français en Italie – l'Italie en France (1494-1525),* X^e colloque de la Société d'étude du Seizième Siècle, études réunies et publiées par Jean Balsamo, Honoré Champion, Paris, 1998.

VI. DICTIONNAIRES ET ÉTUDES SUR LA LANGUE

BERISE Claude, *Ça se disait Autrefois. Dictionnaire des expressions et proverbes perdus*, Editions CPE, 2007.
ENCKELL Pierre, Le *Dictionnaire des façons de parler du XVIe siècle. La lune avec les dents*, Paris, CNRS, 2001.
ESTIENNE Robert, *Dictionaire Francois latin, autrement dict Les mots Francois, avec les manieres duser diceulx, tournez en Latin, Corrigé et augmenté*, Paris, 1549.
FRAGONARD Marie-Madeleine et KOTLER Eliane, *Introduction à la langue du XVIe siècle*, Nathan, 1997.
FURETIERE Antoine, *Dictionnaire universel*, Le Robert, Montréal, 1984, 3 vol.
GREIMAS Algirdas Julien et KEANE Teresa Mary, *Dictionnaire du moyen français. La Renaissance*, Larousse, Paris, 1992.

GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, Paris F. Vieweg, Emile Bouillon, 10 tomes, 1881-1902.

GOUGENHEIM Georges, *Grammaire de la langue française du seizième siècle,* Paris, ïcard, 1984.

HUGUET Edmont, *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle,* Paris, Champion et Didier, 1925-1967, 7 tomes.

KEAN-GREIMAS Teresa, *Dictionnaire du Moyen Français. La Renaissance,* Larousse, Pris, 1992.

LE ROUX DE LINCY, *Le livre des proverbes français*, Adolphe Delahays Libraire Éditeur, Paris, 1859, t. I & II.

MEURIER Gabriel, *Recueil de sentences notables*, Anvers, 1568.

MICHAUX Marie-Anne, *Glossaire des termes militaires du seizième siècle.* Complément du *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* d'Edmond Huguet, Honoré Champion, Paris, 2008.

NICOT Jean, *Thresor de la langue françoise*, *tant ancienne que moderne, revu et augmenté en ceste derniere impression de plus de la moitié,* à Paris, chez David Douceur, 1606.

REY Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, 2006.

REY Alain, CHANTREAU Sophie, *Dictionnaire d'expressions et locutions*, Le Robert, 2003.

SAINEAN Lazare, *La langue de Rabelais,* Paris, 1922-1923, t. I-II.